This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49787 4

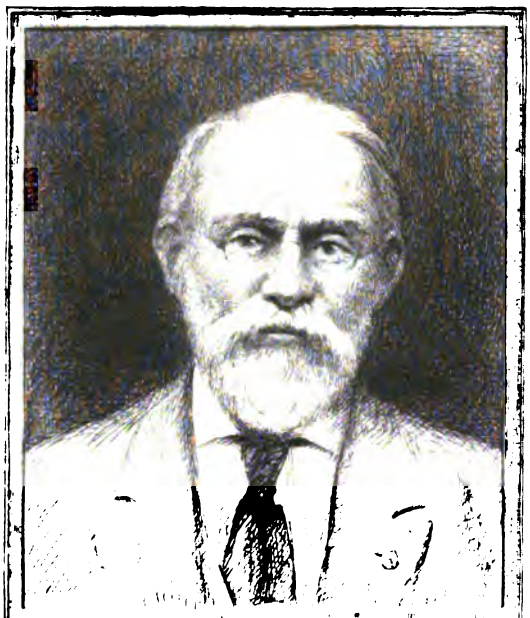

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

REVUE

DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME QUARANTE-QUATRIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1902

REVUE

DE L'ANJOU

REVUE

DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME QUARANTE-QUATRIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1902

Dunning
Nihoff
5-13-28
16143

LES CINQUANTE ANS

DE LA

Revue de l'Anjou

Au 1er janvier 1902, la *Revue de l'Anjou* compte cinquante années d'existence.

Après un demi-siècle passé, il est curieux de revoir avec quel programme la nouvelle Revue se présentait pour la première fois au public. Elle « sera essentiellement historique, dit l'auteur anonyme de la préface par laquelle s'ouvre le premier volume de l'année 1852. Néanmoins, elle n'affecte point de caractère exclusif. Fondée dans le but de faire revivre toutes nos traditions nationales, elle aura aussi pour résultat, nous l'espérons, de soutenir et d'élever le goût de l'étude, jouissance trop méconnue ou trop vite oubliée, il faut le dire, dans l'indolence de la vie de province. L'histoire, dans notre recueil, tout en gardant le premier rang,

accueillera la littérature : sa sœur et son auxiliaire naturelle lui viendra en aide, et nous trouverons ainsi le moyen de réunir les efforts de tous ceux qui voudront concourir avec nous à entretenir la noble passion du travail dans l'esprit de notre jeunesse, à répandre les connaissances et les sentiments qui sont un des principaux charmes de la vie ». Le style n'est peut-être pas irréprochable, mais l'idée était excellente.

De plus, le moment était bien choisi pour « lancer » une Revue qui avait la prétention de grouper toutes les bonnes volontés et de provoquer dans notre province l'amour de l'étude et des recherches historiques. La bibliothèque de la Ville et les archives du Département venaient de s'enrichir de documents angevins d'une valeur inestimable, de chartes, de registres capitulaires, de cartons remplis de notes précieuses, de livres rares, achetés à la vente de Toussaint Grille. Les travailleurs pouvaient prendre à pleines mains dans ce trésor, que cinquante ans n'ont pas épuisé. C'est de là que sont sortis : l'*Histoire d'Anjou*, de Barthélemy Roger ; le *Journal* de Jehan Louvet et celui de Messire Guillaume Oudin ; les *Illustres d'Anjou*, de Pocquet de Livonnière ; l'*Histoire de l'Université d'Angers*, de Pierre Rangeard ; la *Notre-Dame Angevine*, de Joseph Grandet ; etc.

Est-ce à dire que la *Revue de l'Anjou* se soit contentée, à l'origine, de faire la chasse aux manuscrits et de publier des textes ? Non certes.

Les hommes qui l'avaient fondée, Léon Cosnier, Albert Lemarchand, Paul Marchegay; les collaborateurs dont ils s'étaient entourés, Boreau, Camille Bourcier, Bougler, Métivier, Farge, Godard-Faultrier, puis, Léopold Delisle, Quicherat, Célestin Port, ne poussaient pas l'amour de l'inédit jusqu'à se contenter de l'humble métier de commentateur. Les travaux qu'ils signèrent de leur nom, de 1852 à 1856, études d'histoire ou de littérature, assurèrent le succès de la nouvelle publication et provoquèrent en sa faveur les plus chaudes sympathies.

De 1857 à 1860, au moment où Lemarchand fut, seul, chargé de la direction, et pendant les deux années qui suivirent, la littérature, représentée par Charles Sainte-Foi, Léon Boré, le comte de Falloux, pour ne parler que des morts, la poésie elle-même, avec Victor Pavie, Paul Belleuvre et encore Lemarchand, disputèrent d'assez près le terrain à l'histoire — du moins à l'histoire de la province.

Durant cette période, la Revue avait essayé d'étendre son champ d'action et, franchissant les limites du département, sous le nom de *Revue de l'Anjou et du Maine,* elle avait cherché des collaborateurs et des abonnés dans les départements voisins. Avait-elle trop présumé de ses forces? Les « anciens » disent que non. Seulement, elle avait atteint le « terme des dix années qui, dans le principe, devaient composer son existence »; de

plus, les éditeurs, absorbés par d'autres préoccupations, n'avaient pas le « loisir nécessaire pour la réunion, à jour fixe, des matériaux de chaque numéro ». La publication fut interrompue, pour un temps qui ne devait pas « dépasser un petit nombre de mois [1] ». En réalité, la Revue cessa de paraître pendant quatre ans.

Somme toute, la crise était plus sérieuse qu'on ne l'avouait. Il fallut que, en 1866, M. Barassé, reprenant pour son compte personnel l'idée et le programme de 1852, groupât de nouveau, pour une œuvre commune, les travailleurs que le premier essai n'avait pas découragés. Son projet ne rencontra que des sympathies. Les collaborateurs se présentèrent en foule, avec des articles déjà prêts et des promesses qui rassurèrent les plus timides. La *Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou* parut le 1er juillet 1867.

Dans la préface, l'éditeur promet que « la Revue s'occupera des sujets les plus divers. Un récit de voyage, une biographie, une nouvelle, un article littéraire ou philosophique s'y croiseront avec l'histoire d'un monument ou d'une institution, avec une étude sur l'agriculture ou sur l'industrie. Exposer le vrai, dégager un événement ou une figure des obscurités qui l'enveloppent, sauver de l'oubli des œuvres dignes d'être connues, voilà ce

[1] Cf. *Revue de l'Anjou et du Maine*, 3e Série, t. IV, 1862, p. 350 et 351.

que se proposent avant tout les écrivains dont le concours nous est assuré ». La première livraison ne contenait qu'un seul article d'intérêt local; mais le Comité de rédaction déclare « qu'il n'en sera pas de même des livraisons suivantes ». Il a le projet, non seulement « de publier de nombreux travaux sur les personnages célèbres ou sur les antiquités de l'Anjou », mais encore de consacrer, « tous les mois, plusieurs pages à la reproduction ou à l'analyse de documents curieux, choisis tantôt dans les dépôts publics, tantôt dans les chartriers de famille. Toutes les nouvelles intéressantes au point de vue des arts, des sciences et des lettres, seront consignées dans une Chronique. » Un Bulletin bibliographique signalera « tous les ouvrages composés par des écrivains du département ». — Le champ était bien délimité; la Revue n'avait plus qu'à tracer son sillon. C'est ce qu'elle a fait vaillamment, sous la direction de M. Barassé et de MM. Germain et G. Grassin, ses successeurs.

A partir de cette date, on pourrait dire de la *Revue de l'Anjou* ce qu'on a dit des peuples heureux, qu'elle n'a plus d'histoire. Pourtant, comme toutes les œuvres qui avaient besoin, pour se développer, d'une atmosphère de tranquillité et de paix, elle subit le contre-coup des tristes événements de 1870-1871. Les jeunes écrivains, qui déjà la soutenaient de leur talent et de leur chaud dévouement, étaient partis aux avant-postes, pour

soutenir, en face de l'ennemi, la vieille réputation de l'Anjou. Plus tard, ils nous raconteront, nos lecteurs savent avec quelle émotion poignante, les terribles « journées de Monnaie et de Josne », ou bien encore les souffrances et les humiliations « d'un prisonnier de guerre, de Saint-Péravy à Stralsund »; mais, alors, il s'agissait de vendre chèrement sa vie.... Ainsi désorganisée, la rédaction interrompit son travail, de septembre 1870 à octobre 1871.

En 1880, la Revue modifia son nom : elle s'appela tout simplement *Revue de l'Anjou*. Était-ce un indice? Allait-elle, sans sacrifier l'histoire, la littérature et l'archéologie — qui disparaissaient de son titre, sans pourtant disparaître de son programme — donner une part prépondérante aux questions d'ordre purement scientifique ou économique? On aurait pu le craindre. Mais un homme, dont il est juste de citer le nom, car personne n'a témoigné à la *Revue de l'Anjou* un attachement plus sincère ni plus désintéressé, André Joûbert, plaida avec tant de force la cause de notre histoire locale, que le Comité de rédaction revint, pour ne plus s'en écarter désormais, au programme et aux traditions des meilleurs jours. Peut-on dire, en effet, qu'elle soit sortie de son cadre, en acceptant avec faveur plusieurs études sur nos possessions d'outre-mer ou sur nos anciennes colonies? L'accusation serait injuste; car n'est-ce pas « faire revivre » une de « nos tradi-

tions nationales », que de travailler au maintien et au développement de l'influence française à l'étranger ?

La Collection de la *Revue de l'Anjou* se compose, au 1er janvier 1902, de quatre-vingt-six volumes, divisés en cinq séries, sans parler d'un volume de Tables, publié, en 1894, par M. Adrien Planchenault, archiviste-paléographe.

Lorsque, en 1852, parut le premier fascicule de cette longue suite de travaux, historiques, littéraires et archéologiques, les fondateurs de la Revue déclarèrent nettement qu'ils ne commençaient pas « une œuvre de parti ». « En faisant appel à toutes les opinions », ils devaient « respecter scrupuleusement la liberté de l'écrivain, dont la signature sera la première garantie de son indépendance et de sa responsabilité ». En 1867, M. Barassé insistait sur la même idée. Si toutes les opinions, disait-il, « ne procèdent pas d'une même doctrine », elles seront, du moins, « toujours exprimées sans violence ; et, si quelque controverse s'engage, sur une question d'art ou d'archéologie — il ne parlait pas de l'histoire ! — l'urbanité ne sera jamais absente du débat ». Telle est la règle de conduite dont la Revue n'a jamais voulu se départir.

Pour constater avec quelle fidélité elle a tenu ses engagements, il suffit de jeter un coup d'œil sur la liste des auteurs qui lui ont prêté leur

concours : c'est même un spectacle peu banal, car il se fait rare aujourd'hui, de voir, réunis dans une œuvre commune, tant d'hommes, de situations et de goûts si divers.

L'Institut ne s'est pas contenté de récompenser, à plusieurs reprises, les études qu'elle avait provoquées ou auxquelles elle avait donné l'hospitalité; il l'a honorée de communications dont il serait superflu de faire ressortir la valeur, car elles sont signées des noms de Beulé, Quicherat, Édouard de Barthélemy, Léopold Delisle, de Falloux, Célestin Port, Albert Babeau. Demain, l'un de ceux dont elle a encouragé les débuts et salué les succès occupera, sous la coupole du palais Mazarin, la place qui doit être réservée à l'auteur de la *Terre qui meurt*, des *Oberlé* et de tant d'œuvres exquises. L'École des Chartes lui a adressé, plus d'une fois, les premiers essais de ses élèves et les meilleurs travaux de ses professeurs. Les membres de l'Université lui ont apporté souvent le fruit de leurs patientes recherches dans les archives de la Ville et du Département. Les maîtres distingués de nos Facultés catholiques lui ont prêté, pendant longtemps, le concours le plus assidu; ils la font encore bénéficier de leur érudition. Les magistrats ont fourni leur contribution : les uns ont étudié les jurisconsultes les plus célèbres et les anciennes institutions de l'Anjou; les autres, en des pages qui n'ont rien perdu de leur saveur depuis un

quart de siècle, ont décrit les vieux monuments de notre province. Les membres du Barreau ont préféré la littérature, l'histoire, la poésie : car la poésie a toujours réclamé sa part. Le clergé, séculier et régulier, s'est intéressé, dès la première heure, à cette publication dont il a reconnu l'importance : prélats, chanoines, curés — l'un d'eux n'a pas hésité à entreprendre l'*Histoire de l'Église et des Évêques d'Angers ;* il est mort à la peine, avant d'avoir achevé son œuvre ; mais les fragments qu'il en a publiés passent, à juste titre, pour des modèles du genre ; — simples vicaires de modestes paroisses, religieux de l'Ordre de Saint-Benoît et de Saint-Dominique, après avoir remué la poussière des chartriers et des vieux registres, ont fait revivre pour elle les gloires les plus pures de nos siècles de foi. Archéologues et médecins, historiens et littérateurs, poètes et bibliographes, critiques d'art et généalogistes, hommes politiques eux-mêmes, quand ils ont consenti à oublier pour un instant les questions irritantes, tous, quelles que fussent leurs idées personnelles, ont apporté leur pierre à l'édifice dont la *Revue de l'Anjou* assemble les matériaux et qui s'élève, lentement mais sûrement, en l'honneur de notre petite patrie.

Voilà l'œuvre essentiellement pacifique de cette Revue de province, qui vient de terminer sa cin-

quantième année ; voilà les éléments divers qu'elle a su utiliser ; voilà le programme qu'elle a suivi et qui a fait sa force. Fière de son passé, elle peut, sans présomption comme sans défiance, envisager l'avenir et marcher résolument dans la voie qu'elle s'est ouverte.

Ch. Urseau.

BIBLIOGRAPHIE DES TRAVAUX

DE

CÉLESTIN PORT

La *Revue de l'Anjou* m'a fait l'honneur de me demander de consacrer quelques pages à la mémoire de l'érudit qui fut, pendant quarante années, l'un de ses plus éminents et de ses plus fidèles collaborateurs. J'essaierai de rappeler, dans le prochain numéro de la *Revue*, les services rendus par Célestin Port à l'histoire de l'Anjou. Mais le meilleur éloge des bons travailleurs est dans l'énumération même de leurs travaux : la liste, aussi complète qu'il m'a été possible de l'établir, des publications de Célestin Port suffira, dès aujourd'hui, à faire apprécier aux lecteurs de la *Revue de l'Anjou* l'étendue du labeur consacré par lui, sans trêve et sans partage, à l'histoire de la province qui lui avait confié la garde de ses archives.

E. Lelong.

---

1. — Relation d'une chasse du Roi, pièce inédite de La Fontaine (Bibliothèque de l'École des Chartes, 3e série, t. III, 1851-1852, p. 182-185).

2. — *Étude sur la vie et les ouvrages de Du Cange*, par Léon Feugère (Bibliothèque de l'École des Chartes, 3e série, t. IV, 1852-53, p. 192).

Compte rendu critique. Signé : C. P.

3. — Lettres inédites de Pierre Corneille, 1652-1656 (Bibliothèque de l'École des Chartes, 3e série, t. III, 1851-1852, p. 340-360; — tirage à part, Paris, Firmin Didot, in-8°, 15 pages).

Ces lettres, au nombre de quatre, adressées au P. Boulart, abbé coadjuteur de Sainte-Geneviève, ont été reproduites, en 1862, dans l'édition des œuvres de Corneille donnée par M. Marty-Laveaux dans la collection des Grands écrivains de la France, t. X, p. 458-473.

4. — Essai sur le commerce maritime de Narbonne. Thèse soutenue par Célestin Port, licencié ès lettres (École nationale des Chartes. Thèses soutenues par les élèves sortants de l'École des Chartes de la promotion 1849-1852 pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe. Paris, Simon Raçon, 1852, in-8°, 28 p.).

Les positions de la thèse de Célestin Port occupent les pages 17 à 19 de la brochure renfermant les positions des thèses. La thèse elle-même a été imprimée en 1854. Voy. *infra* n° 6.

5. — L'Univers. — Histoire et description de tous les peuples. — Iles de la Grèce, par Louis Lacroix. Paris, Firmin Didot, 1853, in-8°, IV-644 p.

Célestin Port a rédigé dans ce volume la notice relative à l'île de Lesbos, p. 297 à 338. Voy. Préface, p. II.

6. — Essai sur l'histoire du commerce maritime de Narbonne. Paris, Durand et Dumoulin, 1854, in-8°, III-208 p.

Ce mémoire, présenté en manuscrit au Concours des Antiquités nationales de 1853, y obtint la troisième médaille. Voy. en tête du volume un extrait du rapport de M. Berger de Xivrey. Voy. aussi sur cet ouvrage un compte rendu signé H. d'A[rbois] de J[ubainville], inséré dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 4e série, t. Ier, 1855-56, p. 71-72.

7. — Les sœurs de charité à l'hôpital Saint-Jean d'Angers (Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire, 3e année, 1854, t. Ier, p. 205-216; — tirage à part, Angers, Cosnier et Lachèse,

in-8°, 12 p. ; — réimprimé dans *Notes et notices angevines*, p. 84-96).

Lettres de Madame Legras et de saint Vincent de Paul (1633-1639).

8. — Le Jeu de Robin et Marion (Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire, 3e année, 1854, t. II, p. 119-124 ; — tirage à part, Angers, Cosnier et Lachèse, in-8°, 6 p.).

Lettres de rémission accordées en juin 1392 à un écolier d'Angers, Jehan Le Bègue, lequel « et cinq ou six autres escoliers, ses compaignons, s'en alèrent jouer par la ville d'Angiers desguisiez à un jeu que l'on dit "Robin et Marion".

9. — Lettres d'abolition pour François Du Plessis, marquis de Jarzé [Au camp devant La Rochelle, septembre 1628] (Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire, 4e année, 1855, t. Ier, p. 109-112).

10. — Une charte de la Trinité de Vendôme [1058] (Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire, 4e année, 1855, t. Ier, p. 364-368).

11. — René Tardif, poète angevin [xve siècle] (Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire, 4e année, 1855, t. Ier, p. 375-384 ; — tirage à part, Angers, Cosnier et Lachèse, in-8°, 10 p.).

12. — Ancienneté de la mairie de Doué (Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire, 4e année, 1855, t. II, p. 121-122).

Lettre de Louis de Bourbon, duc de Montpensier, du 2 août 1560.

13. — Les fêtages du Chapitre de Saint-Maurice (Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire, 4e année, 1855, t. II, p. 123-128 ; — tirage à part, Angers, Cosnier et Lachèse, in-8°, 6 p.).

14. — Le roi des violons de Paris et les maîtres musiciens d'Angers (Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire,

4e année, 1855, t. II, p. 232-236 ; — tirage à part, Angers, Cosnier et Lachèse, in-8°, 5 p.).

15. — Le théâtre à Doué (Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 2e série, t. VI, 1855, p. 128-135 ; — tirage à part, Angers, Cosnier et Lachèse, in-8°, 8 pages ; — réimprimé dans *Notes et notices angevines*, p. 244-249).

Représentations théâtrales données dans l'amphithéâtre de Doué en 1634.

16. — L'Anjou historique, archéologique et pittoresque. — Recueil des sites et des monuments les plus remarquables sous le rapport de l'art et de l'histoire du département de Maine-et-Loire et des parties de la Sarthe et de la Mayenne comprises dans l'ancienne province de d'Anjou, dessinés par le baron de Wismes... et accompagné d'un texte historique, archéologique et descriptif par M. le baron de Wismes et par MM. P. Belleuvre, E. Berger, etc... Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, s. d., in-fol. Pagination distincte pour chaque notice.

Célestin Port a publié dans cet ouvrage la notice sur Trèves (2 p.) et celle sur Doué (6 p.)

17. — Les inondations dans le département de Maine-et-Loire, VIe siècle-1799 (Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire, 5e année, 1856, t. Ier, p. 360-374 ; — tirage à part, Angers, Cosnier et Lachèse, in-8°, 15 p. ; — réimprimé dans l'*Annuaire statistique de Maine-et-Loire*, année 1857 (6 feuillets non paginés à la fin du volume), dans *Notes et notices angevines*, p. 260-281, et dans *Questions angevines*, p. 99-136).

18. — La pyramide de Sorges (Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire, 1856, t. II, p. 130-132 ; — tirage à part, Angers, Cosnier et Lachèse, in-8°, 3 p. ; — réimprimé

dans *Notes et notices angevines*, p. 256-259, et dans *Questions angevines*, p. 93-96).

Cette pyramide, qui a donné lieu aux légendes les plus diverses, a été élevée en 1743, sous la direction de l'architecte Louis Launay, pour constater l'achèvement de la grande levée de la Loire jusqu'à l'entrée de la banlieue d'Angers.

19. — L'Album angevin, journal du théâtre, de la littérature et des arts. Angers, Julien Lecerf.

Célestin Port a été rédacteur en chef de ce journal hebdomadaire, du 5 octobre 1856 au 29 mars 1857.

Il y a inséré, sous le titre général, *Le Bon vieux Temps*, trois articles : I. *L'Andouille des avocats* (19 octobre 1856) ; II. *Les Fleurs* (16 novembre 1856) ; III. *Les Légendes angevines* : *la Sainte et le Charbonnier* (17 janvier 1857) ; — sous celui de *Les Sciences et les Arts à Angers*, un article sur *le Jardin botanique d'Angers* (2 novembre 1856) ; — dans le n° du 15 février 1857, un article intitulé : *Promenade le long des archives départementales.*

A côté de ces articles, qui renferment un certain nombre de renseignements historiques présentés sous une forme littéraire, Célestin Port a publié dans l'*Album angevin* plusieurs chroniques théâtrales (5 octobre, 2, 9, 16, 23 et 30 novembre, 7 décembre 1866), des articles de critique littéraire et une douzaine de poésies : l'*Écho* (5 octobre 1856) ; *Sur le boulevard, idylle* (26 octobre) ; *le Portrait de mon amie* (2 novembre) ; *la Saint-Martin* (23 novembre) ; *Attente* (30 novembre) ; *Sursum corda* (7 décembre) ; *la Fiancée du pêcheur* (14 décembre) ; *Revue de la Semaine* (4 janvier 1857) ; *Souvenir* (25 janvier) ; *A une fille sans cœur* (1er février) ; *Déception* (15 mars) ; *Souvenir de noce* (22 mars).

Dans le numéro du 29 mars 1857, il prenait en ces termes congé de ses lecteurs :

« Et maintenant, ami lecteur, adieu — oui, adieu.

« Voici bien six mois, n'est-ce pas ? que nous conversons ensemble et que, chaque dimanche, à ton heure, je t'apporte mes quatre pages, archéologie, musique, critique ou fantaisie, vers ou prose, sous un nom ou sous un autre, suivant le hasard du jour et le caprice de la semaine. J'y allais de bon cœur et sans grand scrupule, te causant à demi-voix comme à un ami la joie, la peine, trompant les heures, cherchant l'oubli. — Pourtant adieu. J'entends en moi quelque chose qui se plaint et murmure. Des études plus austères m'appellent, des devoirs plus sérieux que je ne veux pas encore répudier — qui sait ? des espérances plus hautes, et de ces tentations qui souffrent de tant de hâte et demandent tous les loisirs. — Au moins, au départ, laisse-moi me rendre ce témoignage que je t'ai respecté, et que la plume que j'aban-

donne n'a servi qu'à maintenir des traditions d'indépendance et d'honnêteté.

« Et toi, mon petit *Album*, ne crains pas, non, ne crains pas que je t'oublie. »

20. — Brevets d'invention octroyés par Henri IV et Louis XIII (Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, 28e année, 2e série, t. VIII, 1857, p. 330-332).

Brevet d'invention pour un engin propre à lever les fardeaux (4 décembre 1599); — Brevet d'invention pour un moulin à farine (1er août 1621).

21. — Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours... publiée par MM. Firmin Didot frères, sous la direction de M. le Dr Hœfer. Paris, Firmin Didot frères, 1857-1866, 47 vol. in-8° à 2 col.

Célestin Port a donné à la *Nouvelle Biographie générale* un certain nombre d'articles qui lui avaient été demandés par Vallet de Viriville, un des directeurs de la publication. J'ai relevé sa signature au bas des articles suivants :

Tome VIII (1858) : Foulques Ier, Foulques II, Foulques III, Foulques IV, Foulques V, comtes d'Anjou (col. 298-306).

Tome XIX (1858) : Galiczon (Gatien de) (col. 237-238); Gaultier (René) (col. 668-669).

Tome XX (1858) : Geoffroy Ier, Geoffroy II, Geoffroy III, Geoffroy IV, comtes d'Anjou (col. 6-11).

Tome XXI (1858) : Grandet (col 637-639).

Tome XXII (1859) : Grille (col. 51-54); Grimaudet (col. 84-85); Guyet (Lezin, Martial et François) (col. 928-929).

Tome XXIV (1861) : Hiret (col. 791).

Tome XXV (1861) : Hommey (Jacques) (col. 67-68); Ingelger (col. 858-860).

Tome XXVIII (1861) : La Fons (Jacques de) (col. 759-760); La Gallissonnière (Comte de) (col. 814); La Guesnerie (Charlotte-Marie-Anne Charbonnier de) (col. 869).

Tome XXIX (1862) : Lanoue (Jeanne de) (col. 483-484); La Pinelière (Guérin de) (col. 527-528).

Tome XXX (1862) : Lecorvaisier (col. 240-241); Lefebvre (Tannegui) [2 art.] (col. 307-312); Legangneur (col. 372); Le Gouvello (col. 413-414); Le Gouz de la Boullaye (col. 414-417); Leloyer (col 545-548); Le Peletier (Dom Laurent) (col. 831-832).

Tome XXXI (1862) : Livonnière (Claude, Claude-Gabriel et Jean-André Pocquet de) (col. 398-400); Louet (col. 743).

Tome XXXIV (1862) : Maugin (col. 352-353).

Tome XXXV (1865) : Milleran (René) (col. 527-528).
Tome XXXVI (1865) : Montjean (René de) (col. 308).

22. — Privilège octroyé par le roi Louis XIV pour des recherches minéralogiques en Anjou (Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, 29e année, 2e série, t. IX, 1858, p. 29-30).

23. — Note sur les Lagouz, artistes angevins des xvie et xviie siècles (Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, 29e année, 2e série, t. IX, 1858, p. 81-82 ; — tirage à part, Angers, Cosnier et Lachèse, in-8°, 2 p.).

24. — Entrée de François Ier à Angers, le 5 juin 1518, et cavalcade reproduisant cette fête (juin 1858). Angers, Cosnier et Lachèse, 1858, in-8°, 16 p.

Signé : C. P.

25. — Les tremblements de terre dans le département de Maine-et-Loire [vie siècle-1799] (Annuaire statistique de Maine-et-Loire, année 1858, p. xxxii-xxxvi ; — tirage à part, Angers, Cosnier et Lachèse, in-8°, 8 p. ; — réimprimé dans la *Revue de l'Anjou*, 10e année, t. XX, 1878, p. 550-561 ; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 282-293, et dans *Questions angevines*, p. 137-154).

Dans l'*Annuaire de Maine-et-Loire* et dans le tirage à part, la notice sur les tremblements de terre est précédée d'une notice de trois pages sur les Archives départementales de Maine-et-Loire.

26. — Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire. — Exposition quinquennale agricole, industrielle et artistique de 1858. — 2e division : Industrie ; 8e section : Imprimerie, lithographie, carrosserie, arts divers. Angers, s. d. [1858], in-8°, 23 p. (Extrait du Compte-rendu général de l'Exposition de 1858. Angers, impr. Cosnier et Lachèse).

Rapport signé : Célestin Port.

27. — Documents sur l'histoire du théâtre à Angers et sur le véritable auteur du *Mystère de la Passion* (Bibliothèque de l'École des chartes, 5e série, t. II, 1860-1861, p. 69-80).

28. — Histoire de France, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, d'après les documents originaux et les monuments de l'art de chaque époque, par MM. Henri Bordier et Édouard Charton. Paris, aux bureaux du Magasin pittoresque, 1859, 2 vol., gr. in-8° à 2 col., VIII-592 et VI-598 p.

On lit à la page 392 du tome second de cet ouvrage : « Nous devons à M. Célestin Port, archiviste du département de Maine-et-Loire, le récit qu'on vient de lire des faits politiques du règne de Louis XV, ainsi que ceux des règnes de Henri IV et de Louis XIII. »

Les parties traitées par Célestin Port occupent, dans le tome II, les pages 92 à 215 et 348 à 392.

Une nouvelle édition de l'*Histoire de France*, de Bordier et Charton, complétée et mise à jour par M. G. Ducoudray, est actuellement en cours de publication chez Montgredien et Cie, Librairie illustrée, 8, rue Saint-Joseph. Les livraisons publiées jusqu'à ce jour paraissent reproduire presque sans modifications le texte de la première édition.

29. — Inventaire analytique des Archives anciennes de la mairie d'Angers (Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire, 3e série, 1re année, 1861, t. II, p. 489-496).

30. — Inventaire analytique des archives anciennes de la mairie d'Angers, suivi de tables et de documents inédits, publié sous les auspices du Conseil municipal. Paris, Dumoulin ; Angers, Cosnier et Lachèse, 1861, gr. in-8°, XIII-628 p.

Cet ouvrage a obtenu un rappel de médaille au concours des Antiquités nationales, en 1861. Voy., sur ce concours, le rapport de M. Alfred Maury (*Bibliotheque de l'Ecole des Chartes*, 3e série, t. II, 1861-1862, p. 561).

31. — Notice sommaire sur l'hôtel de Pincé, dit hôtel d'Anjou (Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire, 3e série,

1re année, 1861, t. II, p. 27-33 ; — tirage à part. Angers, Cosnier et Lachèse, in-8°, 7 p. ; — réimprimé dans *Notes et notices angevines*, p. 250-255, et dans *Questions angevines*, p. 83-92).

32. — Sur les archives civiles du département de Maine-et-Loire, antérieures à 1790 (Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, 34e année, 3e série, t. IV, 1863, p. 314-324).

33. — Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. — Maine-et-Loire.

Archives civiles, t. Ier. Paris, Durand, 1863, in-4°. — Introduction, XIII p. — Série A, 2 p. — Série B, non publiée. — Série C, 24 p. — Série D, 5 p.

Archives civiles, t. II. — Série E, t. Ier [E 1-4169]. Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, 1871, in-4°, 472 p.

Archives civiles, [t. III]. — Série E, t. II [E 4170-4426. — E supplément : Arrondissement d'Angers]. Angers, Lachèse et Dolbeau, 1885, in-4°, 436 p.

Archives civiles, t. IV. — Série E, t. III [E supplément : Arrondissements de Baugé et de Cholet]. Angers, Lachèse et Dolbeau, 1898, in-4°, 472 p.

Archives civiles, t. V. — Série E, t. IV [E supplément : Arrondissement de Saumur]. — *En cours d'impression* (18 feuilles tirées).

Archives ecclésiastiques. — Série G. Clergé séculier. Angers, Lachèse et Dolbeau, 1880, in-4°, 333 p.

Archives ecclésiastiques. — Série H. Clergé régulier, t. Ier [H 1-1832]. Angers, Lachèse et Dolbeau, 1898, in-4°, 276 p.

Célestin Port a laissé en manuscrit la copie, presque entièrement préparée pour l'impression, de l'inventaire du fonds de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, qui doit former le tome II de l'inventaire de la série H.

Il laisse également en manuscrit l'inventaire des archives des communes des arrondissements de Saumur et de Segré.

34. — Lettre à S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique sur les travaux de Biardeau, suivie de documents inédits relatifs à ce sculpteur [1671] (Revue des Sociétés savantes des départements, 3e série, t. III, année 1864, 1er semestre, p. 85-110; — réimprimé sous le titre de « Documents inédits sur le sculpteur Biardeau » dans le Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, 35e année, 3e série, t. V, 1864, p. 97-107; — tirage à part, Angers, Cosnier et Lachèse, 1864, in-8°, 30 p.)

35. — Dictionnaire des communes de la France, par Adolphe Joanne, avec la collaboration d'une Société d'archivistes, de géographes et de savants. Paris, Hachette, 1864, in-8° à 2 col., CLX-2272 p. — Dictionnaire géographique, administratif, postal, statistique, archéologique, etc., de la France, de l'Algérie et des colonies, par Adolphe Joanne; 2e édition, entièrement revisée et considérablement augmentée. Paris, Hachette, 1869, gr. in-8° à 2 col., CLXXXVIII-2555 p.

Il existe de la seconde édition un tirage de 1872.
Célestin Port a rédigé dans ce dictionnaire les articles relatifs au département de Maine-et-Loire.

36. — Prologue pour l'inauguration à Angers, le 4 novembre 1865, du théâtre Auber. Angers, Lemesle, 1865, in-8°, 8 p.

37. — Vercingétorix. Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, s. d. [1865], in-8°, 16 p.

Poésie, avec dédicace : A mon maître et plus que maître Jules Quicherat. — Angers, 4 août 1865.

38. — Les perrayeurs d'Angers (L'École, Revue de l'Instruction populaire, 1re année, n° 3, 27 janvier 1867, p. 19-23).

39. — Correspondance et extraits concernant la réception de Marie Stuart à Angers [1548] (Revue des Sociétés

savantes des départements. 4e série, t. V, année 1867, 1er semestre, p. 89-92).

40. — Notes et notices angevines : les deux Bourdigné (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 1re année, t. Ier, 1867, p. 62-66 ; — réimprimé dans le *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, t. Ier, p. 445-447).

41. — Notes et notices angevines : Le *Te Deum* des notaires d'Angers [3 octobre 1729] (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 1re année, t. Ier, 1867, p. 137-141 ; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 1-5 [1]).

Te Deum et réjouissances à l'occasion de la naissance du Dauphin.

42. — Cahier du tiers état de la sénéchaussée de Saumur aux États généraux de 1614 (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 1re année, t. Ier, 1867, p. 203-210 ; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 6-13).

43. — Pillage de l'abbaye Saint-Florent, près Saumur, en 1562 (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 1re année, t. Ier, 1867, p. 262-271 ; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 14-23).

44. — La bibliothèque de l'Université d'Angers (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 1re année, t. Ier, 1867, p. 342-355 ; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 24-37).

Statuts de la Librairie commune de l'Université (1431).

(1) Les articles insérés par Célestin Port dans la *Revue de l'Anjou*, de 1867 à 1879, ont été réunis pour former le volume intitulé *Notes et notices angevines* (Voy. *infra*, n° 90). La composition typographique qui avait servi pour la *Revue* a été utilisée pour ce volume.

45. — Le roi de la Basoche d'Angers [1498, 1602] (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou. 1re année, t. Ier, 1867, p. 416-420; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 38-42).

46. — Rapport [par M. Ch. Jourdain] sur divers documents relatifs à l'histoire de l'instruction publique communiqués par MM. Célestin Port, correspondant à Angers, et Henri Beaune, substitut du procureur général à Dijon, et texte de ces communications (Revue des Sociétés savantes des départements, 4e série, t. VII, année 1867, 2e semestre, p. 194-202).

Le rapport de M. Jourdain renferme l'analyse et d'abondants extraits des lettres adressées, au cours des années 1592, 1594 et 1595, à M. Christophe Milsonneau, sieur des Baraudières, avocat à Saumur, par l'un de ses beaux-fils, François Bourneau, étudiant à Bordeaux, puis à Toulouse.

47. — Collection des Guides-Joanne. — De Paris à Agen, par Vierzon, Châteauroux, Limoges et Périgueux, itinéraire descriptif et historique par Célestin Port, archiviste du département de Maine-et-Loire, illustré de 66 vignettes, par Hubert Clerget et Thorigny. Paris, Hachette, 1867, in-8° IV-414 p.

« Remerciez pour moi l'aimable auteur de *Paris a Agen*, écrit George Sand à Adolphe Joanne (Nohant, 29 avril 1867). Il a vu en artiste et en ami mon doux pays de la Creuse. Je suis touchée de sa sympathie pour Gargilesse et pour moi. »

48. — Petit inventaire des archives départementales de Maine-et-Loire [séries A et E] (Annuaire statistique de Maine-et-Loire, année 1868, p. 397-420; année 1869, p. 405-430; année 1870, p. 401-420; — tirage à part. Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, in-8°, 48 p.; deux fascicules (p. 1-24, 25-48).

Cet inventaire numérique des archives de Maine-et-Loire comprend les séries A à D, et la série E, de la cote E 1 à la cote E 907.

49. — Les enfants de France à Fontevrault [1738-1751] (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 1re année, t. II, 1868, p. 67-78 ; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 43-54 ; — réimprimé dans *Questions angevines*, p. 217-237).

50. — Lettres d'un lieutenant du régiment de Montmorin (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 1re année, t. II, 1868, p. 149-159 ; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 55-65).

Lettres de Gilles-Joseph Dufour du Vau, lieutenant à l'armée de Flandre (1746-1747).

51. — Le médecin des pauvres [1450-1455] (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 1re année, t. II, 1868, p. 233-239 ; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 67-73).

52. — Livres et manuscrits (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 1re année, t. II, 1868, p. 317-326 ; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 74-83).

Recueil d'homélies exécuté au XIe siècle pour Agnès de Bourgogne, comtesse d'Anjou ; — Missel écrit en lettres de forme, légué en 1468 à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers par Pierre Trépigné, jadis prieur et, en dernier lieu, pensionnaire du prieuré-cure du Lion-d'Angers ; — Evangéliaire et épistolier avec miniatures exécute, de 1470 à 1475, pour le chapitre de Saint-Laud d'Angers ; — Inscriptions en vers sur divers manuscrits angevins ; — Poursuites contre un livre protestant à Saumur, en 1648.

53. — Le siège de Rochefort-sur-Loire [1562] (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 1re année, tome II, 1868, p. 391-397 ; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 97-103).

54. — Les boulangers d'Angers (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 1re année, tome II,

1868, p. 462-471 ; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 104-113).

Statuts des maîtres boulangers d'Angers (1544).

55. — Les Carmes patriotes (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 2e année, t. III, 1868, p. 69-70 ; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 114-116).

Certificat de patriotisme délivré par la mairie de la Rochelle aux religieux Carmes (18 janvier 1327, n. st.).

56. — Les stalles et les tapisseries de Saint-Pierre de Saumur (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 2e année, t. III, 1868, p. 231-243 ; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 117-136).

Comptes pour la façon des stalles de l'église Saint-Pierre de Saumur (1474-1478) ; — Comptes pour les tapisseries de la même église (1542) et description de ces tapisseries.

57. — *Quand même*, berquinade bretonne en un petit acte, par XXX (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 2e année, t. III, 1868, p. 271-288 ; — réimprimé à part. Angers, Lachèse et Cie, s. d. [1893], in-8°, 20 p.).

En vers.

58. — Questions angevines. — I. L'hôtel de Lancrau (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 2e année, t. III, 1868, p. 302-309 ; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 137-144 ; — réimprimé dans *Questions angevines*, p. 11-24).

Signale la confusion qui s'est produite entre les deux hôtels de ce nom, situés l'un et l'autre rue Saint-Michel.

59. — Questions angevines. — II. La Godeline (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 2e année, t. III, 1868, p. 378-385 ; — reproduit dans *Notes et notices*

angevines, p. 145-152 ; — réimprimé dans *Questions angevines*, p. 24-35).

La Godeline, premier hôtel de ville d'Angers (1484-1529).

60. — [Documents relatifs à l'histoire des arts et des artistes en Anjou [1426-1566] (Revue des Sociétés savantes des départements, 4e série, t. VII, année 1868, 1er semestre, p. 277-289).

Marché passé avec Conrardin Chappelle, « ouvrier de menuiserie », par le prieur de l'hôtel-Dieu d'Angers pour la façon des stalles et des boiseries du chœur de son église (1426) ; — Compte pour la façon des stalles du chœur de l'église Saint-Pierre de Saumur (1474-1478) [Cf. *supra* n° 56] ; — Dépenses faites pour les tapisseries de l'église de Saint-Pierre de Saumur (1542) [Cf. *supra* n° 56] ; — Marché conclu avec un peintre angevin par le chapitre de Saint-Maimbeuf d'Angers pour représenter la légende de Saint-Saturnin (1566).

61. — Bibliothèque angevine. — (1) I. Description d'Angers, par M. Péan de la Tuilerie, prêtre de Château-Gontier ; — Nouvelle édition, augmentée de notes critiques et de recherches historiques sur les rues, les hôtels et les principales maisons d'Angers, d'après les documents inédits des archives du département et de la mairie, par Célestin Port. Angers, Barassé, 1869, in-12, XIX-607 p. et un plan.

Voy., sur cet ouvrage, un compte-rendu de M. H. d'Arbois de Jubainville (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 6e série, t. V, 1869, p. 700-701).
Cf. dans le même volume, p. 720, un extrait du rapport de M. Ferdinand de Lasteyrie sur le Concours des antiquités de la France de 1869.

62. — Deux banquets (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 3e année, t. V, 1869, p. 53-63 ; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 153-163).

(1) La réimpression des *Antiquités d'Anjou*, par Jean Hiret, qui devait former le second volume de la *Bibliothèque angevine*, annoncée comme sous presse en 1881, n'a pas paru.

Dépenses du fêtage du Sacre de l'année 1512; — Ordre du festin donné pour l'entrée de Gabriel Bouvery, évêque d'Angers, en juin 1542.

63. — Les Thesmophories de Blaison [1775-1777] (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 3e année, t. V, 1869, p. 341-353; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 164-177).

Réunion de huit amis qui s'assemblaient chaque mois pour discuter en commun des questions d'agriculture et d'économie politique; — Programme des questions proposées pour 1776 et 1777.

64. — [Documents inédits des XVIe et XVIIe siècles] (Revue des Sociétés savantes des départements, 4e série, t. X, année 1869, 2e trimestre, p. 533-547).

Marchés concernant les travaux de fortification du château d'Angers (1592); — Extrait de l'inventaire des meubles de Marie de Médicis, provenant du chartrier de Milly-le-Meugon (1645).

65. — Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire. Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, 1869-1878. 3 vol. gr. in-8° à 2 colonnes, LII-812, 776 et 763 p.

Un prospectus indiquant le plan de la publication avait été imprimé chez Barassé, en 1869. Les parties principales de ce programme ont été reproduites dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 6e série, t. V, p. 725-728.

Le *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire* a obtenu une médaille au concours des Antiquités nationales, en 1872, et le 1er prix Gobert à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1877. Voy., sur ces concours, les rapports ou discours de M. de Longpérier (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXIV, 1873, p. 636; t. XXXV, 1874, p. 615-616, et de M. Ravaisson (même recueil, t. XXXVIII, 1877, p. 666-667).

Voy. aussi, sur le même ouvrage, un compte-rendu de M. T[amizey] de L[arroque] (*Revue critique*, année 1874, 2e semestre, p. 274-280).

Des tirages à part, sur Hollande, à 25 exemplaires, avec mise en page spéciale, petit in-8°, ont été exécutés pour les articles suivants : J.-B. Leclerc et Leclerc-Thouin (16 p.); les Ponts-de-Cé (30 p.); le Puy-Notre-Dame (16 p.); René d'An-

jou (24 p.); Saumur (77 p.); Thouarcé (16 p.); Vihiers (20 p.). Tous ces tirages à part, sauf le premier, se rapportent à des articles insérés dans le troisième volume du *Dictionnaire*.

66. — Questions angevines. — VI (1). Ogeron de la Boire (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 3e année, t. VI, 1870, p. 278-280; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 178-180; — réimprimé dans *Questions angevines*, p. 24-35).

Ogeron de la Boire, gouverneur de Saint-Domingue, mort le 31 janvier 1676, à Paris, en la paroisse de Saint-Séverin, né le 19 mars 1613, à Rochefort-sur-Loire, et non à la Bouère, en Jallais, comme le porte la plaque de marbre posée en 1864 dans l'église de Saint-Séverin.

67. — *Temps passé* (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 3e année, t. VI, 1870, p. 216-218).

Poésie.

68. — [Bulle de rémission, du 4 des nones de décembre 1545, du pape Paul III, en faveur de René Lemusson, prêtre du diocèse du Mans] (Revue des Sociétés savantes des départements, 5e série, t. Ier, année 1870, 1er semestre, p. 104-106).

69. — La Baumette (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 3e année, t. VI, 1870, p. 316-320; — réimprimé dans le *Dictionnaire historique, géographique et archéologique de Maine-et-Loire*, t. Ier, p. 230-231).

70. — Journal de Jacques Valuche [1607-1662] (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 3e année, t. VI, 1870, p. 331-341, 387-400; 4e année, t. VII, 1870, p. 122-133; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 181-216).

(1) Le n° III de cette série n'existe pas. Il devait sans doute être porté par le n° 74 qui a paru dans un autre recueil.

71. — Inventaire analytique des archives anciennes de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, précédé d'une notice historique et suivi d'un cartulaire de cet hôtel-Dieu. Paris, Dumoulin ; Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, 1870, in-4°, XXXII-166 p.

Inventaire, p. 1-104 ; — Documents, p. 105-166.
Voy., sur cet ouvrage, un compte-rendu de M. L. Delisle (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XXXI, 1870, p. 110-112).

72. — Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, précédé d'une notice historique sur cet hôtel-Dieu. Paris, Dumoulin ; Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, 1870, in-8°, 96-CLXXXIII p.

Tirage à part, à 100 exemplaires, dans un format différent, de l'introduction et des documents qui forment l'appendice de l'ouvrage précédent.

73. — Prologue pour l'inauguration du théâtre d'Angers (11 novembre 1871). Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, 1872, in-8°, 8 p.

Pièce de vers.

74. — Questions angevines. — La belle Agnès (Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, t. XXV, 1871, p. 1-8 ; — réimprimé dans *Notes et notices angevines*, p. 130-136, et dans *Questions angevines*, p. 1-10).

Curieux exemple de la déformation d'un fait historique par la légende.

75. — Questions angevines. — V. La Loire et ses affluents : la Vienne, le Thouet et l'Authion (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 4e année, t. VIII, 1872, p. 81-96 ; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 217-232 ; — réimprimé dans *Questions angevines*, p. 41-65).

Établit que, contrairement à l'opinion professée par Walckenaër, le cours de la Loire n'a pas changé entre Candes et les Ponts-de-Cé depuis les temps historiques.

76. — Les artistes peintres angevins, d'après les archives angevines (Revue des Sociétés savantes des départements, 5e série, t. III, année 1872, 1er semestre, p. 339-413 ; — tirage à part, Paris, Imprimerie nationale, 1872, in-8°, 75 p.).

Cf. *infra* le n° 78.
Voy., sur cette publication, un compte-rendu de M. T[amizey] de L[arroque], inséré dans la *Revue des Questions historiques*, t. XIV, 1873, p. 343-344.

77. — Marché passé par le chapitre de Montreuil-Bellay avec Christophe More pour la restauration des vitraux de l'église [2 mars 1511] (Revue des Sociétés savantes des départements, 5e série, t. V. 1873, 1er semestre, p. 93-94).

Les parties essentielles de ce marché sont données dans le rapport de M. Alfred Darcel sur la communication de M. Port.

78. — Les artistes angevins, peintres, sculpteurs, maîtres d'œuvre, architectes, graveurs, musiciens, d'après les archives angevines (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 5e année, t. X, 1873, p. 373-392 ; 6e année, t. XI, 1873, p. 95-112, 236-251, 359-369 ; t. XII, 1874, p. 88-98, 241-249, 379-386 ; 7e année, t. XIII, 1874, p. 104-110, 178-184, 230-241 ; t. XIV, 1875, p. 103-112, 380-383 ; 8e année, t. XV, 1875, p. 105-107, 353-361 ; t. XVI, 1876, p. 113-123 ; 9e année, t. XVIII, 1877, p. 220-227, 338-348 ; 10e année, t. XIX, 1877, p. 112-120, 192-200, 300-312 ; t. XX, 1878, p. 345-352, 395-400, 445-448, 480-488 ; 11e année, t. XXI, 1878, p. 37-40, 198-200, 257-264 ; 12e année, t. XXIII, 1879, p. 50-56, 118-120 ; t. XXIV, 1880, p. 42-45, 156-163 ; — tirage à part, avec addition des articles Pomeau à Zagaroli (p. 255-319), avec l'en-tête : Société de l'Histoire de l'Art français, Paris, Baur ; Angers, Germain et Grassin, Lachèse et Dolbeau, 1881, in-8°, xx-329 p.).

Cf. *supra* le n° 76.

79. — Procès-verbal de la vente des meubles de Claude Gouffier, duc de Roannès, grand écuyer de France [septembre 1572] (Revue des Sociétés savantes des départements, 5e série, t. VII, année 1874, 1er semestre, p. 553-579).

La communication de M. Port est précédée, dans la *Revue des Sociétés savantes*, d'un rapport étendu de M. Alfred Darcel (p. 549-553), qui se termine ainsi : « A tous égards, le document adressé par M. Célestin Port est digne d'être publié dans la *Revue des Sociétés savantes*, puisqu'il nous donne un chapitre des mœurs à la fin du XVIe siècle, en même temps que le détail de l'ameublement d'un homme qui a marqué dans l'art par la protection qu'il lui a donnée ».

80. — Le Livre de Guillaume Le Maire (Collection des documents inédits sur l'histoire de France, publiés par les soins du Ministre de l'Instruction publique. Mélanges historiques, t. II, 1877, p. 187-569 ; — tirage à part, Paris, Imprimerie nationale, 1874, in-4°, 385 p.).

La différence entre la date du tirage à part du *Livre de Guillaume Le Maire* et celle du volume des *Documents inédits*, dont il est extrait, est la conséquence du long espace de temps qui s'est écoulé entre le commencement et l'achèvement de l'impression de ce volume de *Mélanges historiques*.
Voy., sur cette publication, un article de M. G. Monod (*Revue historique*, t. VI, 1878, p. 404).

81. — [Communication au sujet de débris de murs gaulois découverts à la Ségourie, près Beaupréau] (Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, année 1875, p. 109-110).

82. — Antiquités trouvées à Saint-Ellier (Maine-et-Loire) (Revue des Sociétés savantes des départements, 6e série, t. III, année 1876, 1er semestre, p. 529-530).

Sépultures préhistoriques.

83. — *D'un amour à l'autre*, fantaisie en un acte, par *** (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 10e année, t. XIX, 1877, p. 163-179 ; — tirage à part, Angers, Germain et Grassin, in-8°, 16 p.).

84. — [Marque de potier gallo-romain, relevée sur une anse d'amphore trouvée à Saint-Cyr-sur-Dive] (Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, année 1877, p. 179-180).

85. — L'inventaire et le chartrier de l'hôpital Saint-Jean d'Angers. Lettre à M. P. Marchegay, des Roches-Baritaud, par Célestin Port. Angers, Germain et Grassin, 1877, in-8°, 39 p.

Réponse à une brochure de M. Paul Marchegay intitulée : *Trois lettres à Messieurs les Administrateurs des hospices d'Angers, concernant le chartrier, le cartulaire et le fondateur de l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste.* Les Roches-Baritaud (Vendée), 1877, in-8°, 71 p.

86. — Questions angevines. — VI. Thomasseau de Cursay (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 10e année, t. XIX, 1877, p. 255-265 ; — tirage à part, Angers, Germain et Grassin, 1878, in-8°, 15 p. ; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 233-243 ; — réimprimé dans *Questions angevines*, p. 66-82).

« J'aborde une des mystifications les plus audacieuses et, quoique entreprise sans art, les mieux réussies qu'on puisse citer dans la littérature historique. La piste en a pourtant échappé jusqu'à ce jour aux dénicheurs de supercheries littéraires.... C'est une recherche curieuse et qui en vaut la peine ; car il s'agit de toute une famille de héros angevins, née tout d'un coup à la renommée et introduite sans autre enquête dans la tradition locale en plein siècle de scepticisme et de critique. »

87. — Statuts des quatre Facultés de l'Université d'Angers, 1464-1494. Angers, Lachèse et Dolbeau, 1878, in-8°, VI-75 p. et 4 dessins.

Les quatre dessins représentent : le sceau du Recteur (XVe siècle), le sceau du Recteur (XVIIe siècle), le sceau de la Faculté de théologie (XIVe siècle) et le sceau de la Faculté de médecine (XVIIe siècle).
Tiré à 200 exemplaires.

88. — [Inscription relevée sur une anse d'amphore, découverte près de l'église de Saint-Maimbeuf, à Angers]

(Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, année 1879, p. 268).

89. — Questions angevines. — L'hymne *Gloria, Laus* (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 11e année, t. XXII, 1879, p. 1-13); — Encore l'hymne *Gloria, Laus*. Réponse à D. Chamard (même volume, p. 125-140); — Le dernier mot (même volume, p. 194); — tirage à part, Angers, Germain et Grassin, 1879, in-8°, 15 et 18 p.; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 294-322; — réimprimé, avec addition d'un *Petit post-scriptum* de 4 pages, dans *Questions angevines*, p. 238-286).

Sur l'attribution à Théodulfe de l'hymne *Gloria, Laus*, la *Revue de l'Anjou* a publié, dans le volume ci-dessus indiqué, deux articles de Dom Chamard : *L'hymne* Gloria, Laus. *Réponse à M. Port* (p. 57-70); *L'hymne* Gloria, Laus. *Réplique à M. Port* (p. 189-193). C'est à cette réplique que répond (p. 194) *Le dernier mot* de M. Port.

Cf. sur cette controverse : *Monumenta Germaniae historica, Poetarum latinorum medii aevi*, t. I, ed. E. Duemmler, 1881, in-4°, p. 439; — *Die Gedichte Theodulfs, Bischofs von Orléans*. Inaugural Dissertation... von Karl Liersch aus Guben, Halle, 1880, in-8°, 77 p.

90. — Notes et notices angevines. Angers, Germain et Grassin, 1879, in 8°, 324 p.

Tiré à 40 exemplaires.

Réunion, avec pagination continue, de trente notices insérées (sauf le n° 74) dans la *Revue de l'Anjou*. Voy. *supra* les nos 7, 17, 18, 25, 31, 41, 42, 43, 44, 45, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 58, 59, 62, 63, 66, 70, 74, 75, 86 et 89. La composition de la *Revue* a été utilisée pour les articles insérés dans la nouvelle série de la *Revue* (années 1866 et suiv.; imprimerie Barassé, puis Germain et Grassin). Les articles insérés dans les deux premières séries de la *Revue* (nos 7, 17, 18, 31; imprimerie Cosnier et Lachèse) et le n° 74 ont été composés à nouveau.

« C'est ici, comme après la moisson, une glane d'épis tombés et de fleurettes, que j'ai plaisir à relier en humble gerbe. Qu'elle s'en aille égayer un instant quelque foyer d'ami ou rappeler encore une fois à toute mémoire bienveillante un modeste souvenir. »

Voy., sur ce volume, un compte rendu de M. T[amizey] de L[arroque] (*Revue critique*, année 1879, 2e semestre, p. 54-56).

91. — *Mémoires de René Nepveu de La Manouillère, chanoine de l'église du Mans* (1759-1808), publiés et annotés par l'abbé Gustave Esnault (Revue historique, 4e année, t. IX, 1879, p. 205-209).

Compte rendu.

92. — *Registres des comptes municipaux de la ville de Tours*, publiés avec notes et éclaircissements par J. Delaville Le Roulx (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 12e année, t. XXIII, 1879, p. 213-216).

Compte rendu.

93. — *Mémoires de Saint-Simon.* Nouvelle édition, par A. de Boislisle (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 12e année, t. XXIV, 1880, p. 90-93).

Compte rendu.

94. — [Extrait baptistaire signé du nom de Jean Rocquelin, comédien du Roi, 13 décembre 1650] (Le Moliériste, t. Ier, 1880, p. 21).

95. — L'hiver en Anjou (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 12e année, t. XXIV, 1880, p. 169-205 ; — tirage à part, Angers, Germain et Grassin, 1880, in-8°, 39 p. ; — réimprimé dans *Questions angevines*, p. 155-216).

96. — Souvenirs d'un nonagénaire. Mémoires de François-Yves Besnard, publiés sur le manuscrit autographe, avec deux portraits de l'auteur d'après Bodinier et David d'Angers. Paris, Champion ; Angers, Lachèse et Dolbeau ; Le Mans, Pellechat, 1880, 2 vol. in-8°, XXII-363 et 385 p.

Voy., sur cette publication, les comptes rendus de MM. T[amizey] de L[arroque] (*Revue critique*, année 1880, 2e se-

mestre, p. 430 434), A. de Villiers (*Revue de l'Anjou*, nouvelle série, t. II, 1881, p. 56-59), A. Gazier (*Revue historique*, t. XXI, 1882, p. 193-194), et de Dom Piolin (*Revue des questions historiques*, t. XXIX, 1880, p. 679-680).

97. — *Histoire de Sablé*, par Gilles Ménage. Nouvelle édition, publiée, annotée et rectifiée par Célestin Port et l'abbé Gustave Esnault. Le Mans, Edmond Monnoyer.

Il n'a paru que le prospectus (4 pages in-8°, 1880) de cette réédition, qui devait former quatre volumes in-8°, M. l'abbé Esnault ayant été empêché de fournir, pour le Maine, sa part de collaboration.

98. — [Délibération de la municipalité d'Angers, au sujet d'une représentation à Angers du *Médecin malgré lui*, 12 brumaire an II-2 novembre 1794] (Le Moliériste, t. II, 1881, p. 94).

« L'agent municipal dit qu'hier, étant au spectacle, il a vu avec peine qu'on y a joué une pièce intitulée *Le Médecin malgré lui*, pièce absolument immorale. Il observe que, dans un instant où les mœurs sont à l'ordre du jour, il est du devoir des magistrats du peuple de ne pas souffrir que de pareilles pièces soient jouées; qu'ils doivent, au contraire, veiller à ce qu'on ne joue que des pièces patriotiques, dont le théâtre fourmille en cet instant. »

99. — *L'Université d'Angers du XVe siècle à la Révolution française*. T. Ier. *Faculté des droits*, par L. de Lens (Revue historique, 6e année, t. XVII, 1881, p. 170-174).

Compte rendu.

100. — Découvertes d'objets antiques à Angers. Communication de M. Célestin Port, membre non résidant du Comité, à Angers. Rapport de M. R. de Lasteyrie, membre du Comité (Revue des Sociétés savantes des départements, 7e série, t. VI, 1882, p. 439-440).

La communication de M. Port, qui énumère un certain nombre d'objets de divers âges trouvés, à la fin de l'année 1880, dans des fouilles faites à l'ancien couvent des Jacobins d'Angers, est résumée dans un rapport de M. de Lasteyrie

qui reproduit, notamment, l'inscription de la première pierre du couvent, posée en 1640, par Matthieu de La Lande, prévôt général et provincial d'Anjou, et deux marques de potiers gallo-romains.

101. — [Molière et Cotin] (Le Moliériste, t. IV, 1883, p. 363-364).

Produit, à propos d'une controverse engagée dans le *Moliériste*, au sujet du personnage de Trissotin, un sonnet de l'abbé Cotin, inséré dans la *Ménagerie* de cet auteur.

102. — L'opinion des maistres d'œuvres de Tours que maistre Michiel Coulombe envoya à Monseigneur [l'abbé de Saint-Florent de Saumur], en ce comprins le cherpantier, maistre d'œuvrez de la cherpenterie de Gisieulx [1496] (Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Direction des Beaux-Arts. Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements à la Sorbonne, du 28 au 30 mars 1883 ; 7e session, p. 103-119).

103. — [Mention, en 1644, de la suppression d'un dolmen troué en l'église de Saint-Jean du Marillais] (Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, année 1884, p. 76).

104. — Questions angevines. Première série. Angers, Lachèse et Dolbeau ; Paris, Lechevalier, in-18, 1884, IV-288 p.

Réimpression des études indiquées ci-dessus sous les nos 17, 18, 25, 31, 49, 58, 59, 66, 74, 75, 86, 89 et 95.

« Les études que je rassemble en ce premier recueil ont paru primitivement, l'une après l'autre, à distances inégales, dans la *Revue d'Anjou*, la plupart avec tirages à part, depuis longtemps épuisés. Je les ai réimprimées dans mes *Notes et notices angevines* ; mais ce volume de regain, que j'aurais eu plaisir à voir se répandre, a été tiré, par malentendu, à si petit nombre qu'on le peut bien dire inédit, là même où je l'aurais voulu retrouver en pleine lumière. Je les reprends de troisième main en leur souhaitant, aujourd'hui, fortune meilleure... »

Voy., sur ce volume, un compte-rendu de M. T[amizey] de L[arroque] (*Revue critique*, année 1884, 2e semestre, p. 77-79).

105. — [Découvertes archéologiques faites en 1884 aux environs du bourg de Monceau-Vivy, près de Saumur] (Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, année 1885, p. 63-64).

Vivy, *Vetus Vicus*, emplacement présumé de la station *Robrica* de la carte de Peutinger.

106. — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. — Catalogue des manuscrits conservés dans les dépôts d'archives départementales, communales et hospitalières. Paris, Plon, 1886, in-8°, 534 p.

Célestin Port a rédigé dans ce volume la partie relative aux archives de Maine-et-Loire, p. 193-194.

107. — Prêt d'un roman de César en 1457 (Bibliothèque de l'École des chartes, t. XLVII, 1886, p. 694).

108. — La Vendée angevine. — Les origines. — L'insurrection (janvier 1789-31 mars 1793). Paris, Hachette, 1888, 2 vol. in-8°, xv-447 et 409 p.

Voy., sur cet ouvrage, les comptes rendus suivants : *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. L, 1889, p. 248-250 (A. de Barthélemy) ; *Bulletin critique*, 1889, p. 65-70 (P. Bonnassieux) ; *Revue critique*, 1888. 2e semestre, p. 236-238 (A. Chuquet) ; *Revue des Deux Mondes*, 3e période, t. XCII, 1889, p. 884-912 (E. Beaussire) ; *Revue historique*, t. XXXVII, 1888, p. 368 369 (Ch. Bémont) ; *Revue de l'Anjou*, t. XVIII, 1889, p. 61-98 (L. de La Sicotière) [Cf. le n° suivant] ; *Bibliographie catholique*, décembre 1888 (G. Gandy) ; *Revue de Bretagne et de Vendée*, novembre 1888 (F. Lanvern) ; *la Révolution française*, t. XV, 1868, p. 471-479, et, parmi les articles de journaux quotidiens : *le Petit Courrier* [*d'Angers*], 13 mai 1888 (M[arcel] M[orry]) ; *le Courrier de Saumur*, 6 juin 1888 (Eug. Bonnemère) ; *la République française*, 23 septembre 1888 (A. Debidour) et 7 janvier 1889 (Ch. Bigot) ; *l'Union de l'Ouest*, 31 août 1888 (E. Faligan) ; *la Justice*, 24 septembre 1888 (Santhonax) ; *le Radical*, 19 février 1889 (A[rthur] C[héreau]) ; *le Temps*, 25 avril 1889 (A. Sorel).

109. — La Vendée angevine. — Les origines. — L'insurrection (janvier 1789-31 mars 1793). — Lettre à M. de La Sicotière (Revue de l'Anjou. Nouvelle série, t. XVIII,

1889, p. 171-186; — tirage à part. Angers, Germain et Grassin, 1889, in-8°, 17 p.).

Réponse à un article de M. de La Sicotière inséré dans le même volume de la *Revue de l'Anjou*, p. 61-98, sous le titre de : *Etude historique et critique sur l'ouvrage de M. Port, la Vendée angevine.*

110. — Archives de Maine-et-Loire. Don de collections angevines. Angers, s. d. [1891], imprimerie Germain et Grassin, in-8°, 14 p.; réimprimé dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LII, 1891, p. 665-670.

Notice, sous forme de rapport au préfet de Maine-et-Loire, en date du 10 août 1891, de la bibliothèque angevine, de la collection iconographique et des notes sur le département de Maine-et-Loire, donnés aux archives par Célestin Port (2,067 volumes ou brochures, 559 dessins, 1,013 gravures ou lithographies, 685 photographies, en tout 2,257 pièces, 34 boîtes de fiches et 30 cartons de notes sur l'histoire, la topographie et la biographie angevines).

111. — La légende de Cathelineau. — Ses débuts. — Son brevet de généralissime. — Sa mort (mars-juillet 1793), avec nombreux documents inédits et inconnus. Paris, Alcan, 1893, in-8°, 350 p.

Un chapitre de *la Légende de Cathelineau* a été imprime dans la *Révolution française*, t. XXIV, 1893, 1er semestre, p. 97-112.

Voy,, sur cet ouvrage, les comptes rendus suivants : *Revue critique*, 1893, 1er semestre, p. 449-452 (T[amizey) de L[arroque]) ; *Revue historique*, t. LII, 1893, p. 152-153 (G. Monod); *Revue des Questions historiques*, t. LIV, 1893, p. 347-349 (Denys d'Aussy) ; *Revue internationale de l'Enseignement*, 15 juillet 1893 (A. L.) ; *Revue politique et littéraire*, t. LI, 1883, 1er semestre, p. 785-792 (F.-A. Aulard) ; *la Semaine politique et littéraire*, 26 février 1893 (Gibrac) ; *l'Ouest artistique*, 15 mars 1893 (H. B[aguenier]-D[esormeaux]) ; *Revue historique de l'Ouest* (mars 1893) (Saint-Leonard [H. Baguenier-Desormeaux]) ; *Revue des provinces de l'Ouest*, avril 1893 (Léon Séché) : *l'Archiviste*, avril 1893 (H. Carré); et, parmi les articles de journaux quotidiens : *la République française*, 6 mars 1893; *le XIXe Siècle*, 13 mars 1893 (P. Ginisty); *le Monde*, 14 mars 1893 (O. Havard); *le Patriote de l'Ouest*, 4 mars 1893 (L. Narquet) ; *le Journal de Maine et-Loire*, 22 mars 1893 (J[ules] A[ndré]) ; *le Petit Courrier* [*d'Angers*], 30 mars 1893 (M[arcel] M[orry]) ; *la Vérité*, 11 juillet 1893 (d'Auteuil [A. Lecoy de La Marche]) ; *le Temps*, 30 août 1893 (C. B.).

Voy. encore : *Questions vendéennes ; Cathelineau généralissime de la grande armée catholique et royale* (13 mars 14 juillet 1793) ; *Réponse à M. Célestin Port*, par l'abbé E. Bossard, 1893, in-8° ; une lettre de Célestin Port dans la *Révolution française*, t. XXV, 1893, p. 564 565, et un article de l'abbé Bossard : « A nos contradicteurs » (*Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, 3e année, 1893-1894, p. 438-451.

112. — Dictionnaire géographique et administratif de la France, publié sous la direction de Paul Joanne. Paris, Hachette, 1890 et suiv., in-4° (en cours de publication).

Célestin Port a rédigé dans ce dictionnaire une partie de l'article MAINE-ET-LOIRE, t. IV, p. 2401-2408. Cf. *supra* n° 35.

113. — L'hôpital Saint-Jean [d'Angers] (Archives médicales d'Angers, 1re année, 1897, p. 243-246).

Avec un dessin représentant la vue intérieure de la salle Saint-Jean (XIIe siècle), aujourd'hui Musée archéologique.

114. — Fouilles de Méron (1897). — [Rapport au préfet de Maine-et-Loire, 4 août 1897] (Signé : C. Port, A. Michel, Ch. Urseau). Angers, impr. Lachèse et Cie, in-8°, 8 p. ; *planche*.

Rapport sur une découverte de ruines gallo-franques à Méron et sur les fouilles faites dans cette localité aux frais du Département.

L'exemplaire de ce rapport, conservé dans la Bibliothèque des Archives départementales, est accompagné de la correspondance, des comptes rendus et pièces de comptabilité relatifs à ces fouilles.

115. — République française. — Département de Maine-et-Loire. — Conseil général. — Deuxième session ordinaire de 1898. — Rapports du Préfet et procès-verbaux des séances du Conseil. Angers, Lachèse et Cie, 1898, in-8°, 1.086 p. — Deuxième session ordinaire de 1899... 1899, in-8°, 1.204 p. — Deuxième session ordinaire de 1900... 1900, in-8°, 1.014 p.

Le rapport annuel de l'archiviste du Département sur le service des Archives occupe, dans ces trois volumes, les pages 553-571 (année 1898), 615-633 (année 1899), 527-543 (année 1900). Il existe de ces trois rapports un tirage à part :

Archives départementales. Rapport de l'archiviste du département (Signé : Célestin Port) ; 19 p., 19 p., et 17 p.

Les rapports antérieurs à 1898 n'ont pas été imprimés. Ils sont résumés sommairement dans le rapport présenté chaque année au Conseil général par le rapporteur du budget des Archives.

116. — Guide-Joanne. — Angers. — [Paris], Hachette, s. d. [1899], in-8°, 32 p.

Cette nouvelle édition du guide d'Angers a été revue par Célestin Port, qui avait déjà donné ses soins à l'édition précédente.

117. — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. — État général par fonds des Archives départementales. Ancien régime et période révolutionnaire. Paris, Picard, 1902, in-4°.

Célestin Port a rédigé dans ce volume la partie relative au département de Maine-et-Loire (col. 421-442).

INDEX

Agen (*De Paris à*), 47.
Agnès (La belle), 74.
Agnès de Bourgogne, comtesse d'Anjou, 52.
Album angevin (*L'*), 19.
Angers, 90, 104, 116. — Abbaye de Saint-Aubin, 52. — Archives municipales, 29, 30, 33, 39, 76, 78, 98. — Avocats, 19. — La Baumette, 69. — Bibliothèque de l'Université, 44. — Boulangers, 54. — Chapitre de Saint-Laud, 52; de Saint-Maurice, 13, 62. — Château, 64. — Couvent des Jacobins, 100. — Découverte d'antiquités, 88, 100. — Eglise Saint-Maimbeuf, 60, 88. — Entrée de François Ier, 24; de Marie Stuart, 39; de l'évêque Gabriel Bouvery, 62. — Evêques, 62, 80. — Exposition de 1858, 26. — La Godeline, 59. — Hôpital Saint-Jean, 7, 60, 71, 72, 85, 113. — Hôtel de Lancrau, 58; de Pincé, dit hôtel d'Anjou, 31. — Hôtel de Ville, 59. — Jardin botanique. 19. — Maîtres musiciens, 14. — Médecin des pauvres, 51. — Notaires, 41. — Perrayeurs, 38. — Roi de la Basoche, 45. — Sacre, 62. — Sœurs de charité, 7. — Théâtre, 8, 27, 36, 73, 94, 98. — Université, 44, 87, 99.
Anjou, 16, 35, 90, 100, 104, 108, 112. — Artistes, 14, 23, 34, 60, 76, 78, 102. — Comtes, 21, 52. — *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, 65. — Hiver, 95. — Inondations, 17. — Recherches minéralogiques, 22. — Tremblements de terre, 25. Voy. *Archives départementales*.
Archives départementales de Maine-et-Loire, 19, 25, 32, 33, 48, 76, 106, 110, 114, 115, 117.
Archives municipales d'Angers, 29, 30, 33, 39, 76, 78, 98.
Archives de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, 71, 72, 85.
Architectes angevins, 31, 78.
Artistes angevins, 14, 23, 31, 34, 60, 76, 78, 102.
Authion (L'), 75.
Avocats d'Angers, 19.

Baumette (La), 69.
Besnard (Mémoires de François-Yves), 96.

Biardeau, sculpteur angevin, 34.
Bibliothèque de l'Université d'Angers, 44.
Blaison (Les Thesmophories de), 63.
Boulangers d'Angers, 54.
Bourdigné (Les deux), 40.
Bouvery (Gabriel), évêque d'Angers, 62.
Brevets d'invention, 20.

Carmes de la Rochelle, 55.
Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, 78, 85.
Cathelineau (*La légende de*), 111.
César (Roman de), 107.
Comédien du Roi, 74.
Commerce maritime de Narbonne, 4, 6.
Comtes d'Anjou, 21, 52.
Corneille (Lettres inédites de Pierre), 3.
Cotin (L'abbé), 101.
Coulombe (Michel), 102.
Description d'Angers, par Péan de la Tuilerie, 61.

Dictionnaire de la France, par Joanne, 35, 112.
Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire, 65.
Dolmen, 103.
Doué, 16. — Mairie, 12. — Théâtre, 15.
Du Cange, 2.
Du Four du Vau, 50.

Enfants de France à Fontevrault, 49.
Entrées. Voy. *Angers*.
Etats généraux de 1614, 42.
Etat civil, 33, 94.
Exposition d'Angers en 1858, 26.

Fêtages du chapitre de Saint-Maurice, 13 ; — du Sacre, 62.
Fontevrault, 49.
Fortifications du château d'Angers, 64.
Foulques (Les), comtes d'Anjou, 21.
François Ier, 24.

Galiczon (Julien de), 21.
Gaultier (René de), 21.
Geoffroy (Les), comtes d'Anjou, 21.
Gizeux, 102.
Godeline (La), à Angers, 59.
Gouffier, duc de Roannès (Claude). Vente de ses meubles, 79.
Grandet, 21.
Graveurs angevins, 78.
Grille, 21.
Grimaudet, 21.
Guillaume Le Maire, évêque d'Angers, 80.
Guyet, 21.

Henri IV, 20, 28.
Hiret, 21.
Histoire de France, par Bordier et Charton, 28.
Hiver en Anjou (L'), 95.
Hommey, 21.
Hôpital Saint-Jean [Hôtel-Dieu] d'Angers, 7, 60, 71, 72, 85, 113.
Hôtel de Lancrau (L'), à Angers, 58.
Hôtel de Pincé, dit hôtel d'Anjou, à Angers, 31.
Hôtel de ville d'Angers, 59.
Hymne *Gloria, Laus* (L'), 89.

Ingelger, comte d'Anjou, 21.
Inscriptions, 88. — Voy. *Marques de potiers*.
Instruction publique, 46. — Voy. *Université d'Angers*.
Invention (Brevets d'), 20.
Inventaire de meubles, 79.
Inventaires d'archives. Voy. *Archives*.

Jarzé (Marquis de), 9.
Journal de Jacques Valuche, 70.
La Fons (Jacques de), 21.
La Fontaine (Pièce inédite de), 1.
La Gallisonnière (Comte de), 21.
Lagouz (Les), artistes angevins, 23.
La Guesnerie (Anne Charbonnier de), 21.
La Lande (Matthieu de), prévôt général et provincial d'Anjou, 100.
Lanoue (Jeanne de), 21.
La Pinelière (Guérin de), 21.
Leclerc (J.-B.), 65.
Leclerc-Thouin, 65.
Lecorvaisier, 21.
Lefebvre (Tannegui), 21.
Legangneur, 21.
Le Gouvello, 21.
Le Gouz de la Boullaye, 21.
Legras (Lettres de Madame), 7.
Lefoyer, 21.
Le Peletier (Dom Laurent), 21.
Lesbos (Ile de), 5.
Lettres d'abolition, 9.
Livre de Guillaume Le Maire (*Le*), 80.
Livres et manuscrits angevins, 52.
Loire. Cours du fleuve, 75. — Levée, 18.
Louis XIII, 20, 28.
Louis XIV, 22.
Louis XV, 28.

Maine-et-Loire, 16, 35, 90, 104, 108, 112. — Archives départementales, 19, 25, 32, 33, 48, 76, 106, 114, 115, 117. — *Dictionnaire historique, géographique et biographique*, 65. — Hiver, 95. — Inondations, 17. — Tremblements de terre, 25.
Mairie d'Angers, 30; — de Doué, 12.

Maîtres d'œuvre d'Anjou, 78, 102; de Tours, 102.
Maîtres musiciens d'Angers, 14.
Mans (Le), 91.
Marie de Médicis, 64.
Marie Stuart, 39.
Marillais (Saint-Jean du), 103.
Marques de potiers gallo-romains, 84, 88, 100.
Maugin, 21.
Médecin des pauvres, 51.
Médecin malgré lui (*Le*), 98.
Ménage, 97.
Méron. Fouilles, 114.
Michel Coulombe, 102.
Milleran, 21.
Milly-le-Meugon, 64.
Molière, 98, 101.
Montjean, 21.
Montreuil-Bellay. Vitraux, 77.
Murs gaulois, 81.
Mystère de la Passion, 27.

Narbonne (Commerce maritime de), 4, 6.
Neveu de La Manoullière, chanoine du Mans, 91.
Notaires d'Angers, 41.
Notes et Notices angevines, 90.

Ogeron de la Boire, 66.

Paris. Eglise Saint-Séverin, 66. — Roi des violons, 14.
Paul III, 68.
Peintres angevins, 75, 78.
Perrayeurs d'Angers, 38.
Pocquet de Livonnière, 21.
Poésies, 19, 36, 37, 57, 67, 73.
Poètes angevins, 11.
Ponts-de-Cé (Les), 65.
Protestantisme, 52.
Puy-Notre-Dame (Le), 65.
Pyramide de Sorges, 18.

Questions angevines, 104.

René d'Anjou, 65
Roannès (Claude Gouffier, duc de). Vente de ses meubles, 79.
Robin et Marion (Le Jeu de), 8.
Robrica, station romaine, 105.
Rochefort-sur-Loire (Siège de), 53.
Rochelle (La), 55.
Rocquelin (Jean), comédien du Roi, 94.
Roi des violons de Paris (Le), 14.
Roman de César, 107.

Sablé, 97.
Sacre d'Angers, 62.
Saint-Aubin d'Angers (Abbaye de), 52.
Saint-Cyr-sur-Dive, 84.
Saint-Domingue, 66.
Saint-Ellier. Sépultures préhistoriques, 82.
Saint-Florent de Saumur (Abbaye de), 33, 43, 102.
Saint-Maimbeuf d'Angers, 60, 88.
Saint-Maurice d'Angers (Fêtages du chapitre de), 13, 62.
Saint-Séverin de Paris, 66.
Saint-Simon, 93.
Saumur, 65. — Cahier du tiers état aux Etats généraux de 1614. — Poursuites contre un livre protestant, 52. — Stalles et tapisserie de Saint-Pierre, 56, 60. — Voy. *Saint-Florent*.
Sceaux, 87.
Sculpteurs. V. Michel Colombe.
Sculpteurs angevins, 34, 78.
Ségourie (La). Murs gaulois, 81.
Sépultures préhistoriques, 82.
Sœurs de charité, 7.
Sorges (Pyramide de), 18.
Souvenirs d'un nonagénaire, 96.
Stalles de Saint-Pierre de Saumur, 56, 60; — de l'hôtel-Dieu d'Angers, 60.

Tapisseries de Saint-Pierre de Saumur, 56, 60.
Tardif (René), poète angevin, 11.
Te Deum (Le) des notaires d'Angers, 41.
Théâtre à Angers, 8, 27, 36, 73, 94, 98; — à Doué, 15.
Théodulfe, évêque d'Orléans, 89.
Thesmophories de Blaison (Les), 63.
Thomasseau de Cursay, 86.
Thouet (Le), 75.
Tremblements de terre en Anjou, 25.
Tours, 92.
Trèves (Maine-et-Loire), 16.
Trissotin, 101.

Université d'Angers, 44, 87, 99.

Valuche (Jacques), 70.
Vendée angevine (La), 108, 109, 111.
Vendôme (Abbaye de la Trinité de), 10.
Vercingétorix, 37.
Vienne (La), 75.
Vihiers, 65.
Vincent de Paul (Lettres de saint), .
Vitraux, 77.
Vivy, 105.

LE VAGABOND

Le froid, la nuit, la tempête... Sous la rafale glacée, le vieux marchait, ployé en deux pour résister à la poussée de la bourrasque. Un bissac au dos, un grand bâton d'épine à la main, péniblement il avançait, traînant ses pieds las, chaussés de mauvaises espadrilles qui clapotaient dans la boue.

Chaque pas ébranlait sa carcasse décrépite et lui arrachait de la gorge le ahan ! du bûcheron. Les arbres grinçaient, les branches craquaient, les nuées galopaient dans le ciel comme des troupeaux de moutons noirs. Le chemin, encaissé entre de hauts talus, paraissait sans fin. Les geignements du vieux devenaient plus plaintifs, sa tête pendait davantage sur sa poitrine... Enfin, une lueur rougeâtre filtra entre les taillis. Le chemineau l'aperçut, et, relevant le front sous la pluie cinglante, il redoubla d'efforts pour accélérer le pas... Là-bas, il faisait chaud, il faisait clair ; peut-être lui accorderait-on une part de cette chaleur et de cette clarté...

*
* *

A la ferme des Ormiers, on attendait le retour du maître, qui était allé, ce jour-là, à la foire du chef-lieu. Les domestiques, assis près de l'âtre, l'écuelle de soupe chaude entre les genoux, causaient avec la métayère, qui, anxieuse de savoir son mari sur les routes par cette tour-

mente, se montrait plus communicative que de coutume. Car, ainsi que son époux, Madame Toinon, d'humeur réservée et plutôt hautaine avec ses gens, ne perdait guère de temps en vains propos, à l'ordinaire.

— Ne craignez rien, allez, la bourgeoise! disait Josais, le valet, en lapant sa soupe. Maître Pierre Morier est bâti à chaux et à sable, et avec sa bonne peau de bique il affronterait le déluge.

Le vacarme de l'ouragan couvrit presque sa voix. Enveloppée dans un tourbillon, la maison sembla osciller sur sa base et d'énormes gravats dégringolèrent bruyamment du haut de la cheminée. Au milieu du tumulte, des abois exaspérés éclatèrent dans la cour. Tous, vaguement inquiets, prêtèrent l'oreille.

— Sans doute quelque *traînier*, proféra Josais. Rousset, si c'était le patron, n'aboierait pas de cette manière-là.

A cette même minute, plusieurs coups, évidemment frappés par un bâton, heurtèrent le bas de la porte. Dans le mugissement de la tempête, une voix dolente s'éleva.

— Hein! quèque j'disais? bougonna Josais, la bouche pleine. Peut-on venir déranger le monde honnête par un pareil temps?

— Ouvrez tout de même! fit brièvement Mme Morier. Faut voir!

Josais râcla son écuelle soigneusement, alluma une lanterne, puis écarta enfin le battant supérieur de l'huis que le vent lui jeta dans le visage. De l'ombre intense du dehors, une forme grise surgit.

— Bonnes gens, pitié... Asile pour cette nuit.

Derrière l'épaule de Josais, la métayère cherchait à distinguer l'homme. On était défiant aux Ormiers, depuis qu'une grange du voisinage avait été incendiée par l'étourderie d'un chemineau qui y recevait l'hospitalité... Puis, le maître était absent... Mais repousser le mendiant, c'était manquer à la charité chrétienne et s'exposer, en

outre, à quelque vengeance, un sort jeté sur les bestiaux, ou une allumette dans le gerbier. Dame Toinon hésita.

— Pitié... J'ai froid... Pitié d'un pauvre vieux qui n'en peut plus! répéta la voix épuisée.

Et, comme l'homme se haussait sur le degré, une face blême apparut, noyée dans la broussaille des longs cheveux et de la barbe blanche.

— On dirait le Juif-Errant! murmura Nanette, la petite servante, avec un signe de croix furtif.

Mme Morier eut compassion. — Il est bien vieux, en effet! pensa-t-elle. Et puis, c'est octave de Toussaint. Entrez, bonhomme ! ajouta-t-elle tout haut.

La barrière inférieure s'écarta à cet ordre. Le chemineau franchit le seuil, avança de deux pas, et une odeur de misère entra en même temps que lui. Il enleva le feutre innomable qui couvrait sa toison inquiétante et resta là, humble et grelottant, appuyé sur son bâton, fixant sur la flambée des regards éblouis, pendant que ses haillons s'égouttaient par toutes leurs effilochures.

Dans un recul de dégoût, la fermière s'écarta vivement... Non, elle ne pouvait se résoudre à laisser pénétrer plus avant ce gueux minable qui maculait le pavé fraîchement lavé ! Elle fit un signe à Josais.

— Conduis ce brave homme dans l'appentis et mets-y une botte de paille... Il n'y a pas de place ailleurs que là... ! Tout à l'heure, mon petit père, on vous portera une soupe et une bolée de cidre.

Figé à sa place, le vieux ne sembla pas entendre. Ses yeux, agrandis par un étonnement, faisaient le tour de la salle, s'accrochant aux bahuts cirés, au lit à colonnes, à l'horloge de faïence, à tous ces meubles antiques qui gardaient la même place depuis un demi-siècle passé. Il semblait plongé dans un rêve dont les appels de Josais eurent peine à le tirer. Il s'en alla à regret, presque à reculons, et sur la marche extérieure il se retourna encore.

— Pauvre bonhomme! il reluque le feu, murmura la fermière, en repoussant la porte. Mais il est vraiment trop sale... Et puis, il a l'air un peu fou!

*
* *

Une botte de paille, deux sacs de grosse toile jetés à la volée dans le hangar : l'alcôve du vieux était prête. Sur un dernier grognement, le valet bourru s'éloigna, son fanal au poing. Le vagabond se retrouva seul encore dans le noir.

Le réduit était étroit, sordide, nauséabond, sans doute voisin du toit à porcs. N'importe ..! C'était un terrier où se blottir...! Enfin, il pourrait donc s'asseoir...!

Le vieillard tomba presque d'un bloc sur sa litière. Avec un immense soupir, il étendit ses membres crispés, tordus de fatigue... Dieu, qu'il était las...! Depuis combien de jours, combien d'ans promenait-il son harassement sous le ciel torride ou glacé?

Quelqu'un déposa près de lui la soupe fumante et une tasse de cidre. Sans avoir le courage de se déranger, il attira l'assiette, porta une cuillerée à sa bouche, puis la rejeta... Non, ça ne passerait pas... Inutile de manger... Ce qu'il désirait avant tout, c'était dormir...! Le sommeil, n'est-ce pas le meilleur de la vie pour les malheureux?

La bise et la pluie passaient à travers le toit. Le vagabond n'y prenait plus garde. Tout à l'heure il se sentait morfondu, gelé; maintenant, le sang lui brûlait les veines. Ses vêtements fumaient. Son cerveau bouillonnait douloureusement. Il voyait flotter des lueurs; il lui sembla qu'elles sortaient de ses yeux mêmes; partout où ses regards se portaient, l'obscurité se trouait, des images éblouissantes jaillissaient... Sans cesse, entre toutes, il revoyait le lit à baldaquin rouge aperçu ce soir même... Il avait dormi dans un lit pareil, autrefois, dans une autre vie... Une autre vie où il mangeait à sa faim, où il avait sa place à

un foyer, où il couchait entre des draps comme tout le monde... Alors, il était jeune... Il possédait une famille, des camarades, un pays... Et ce pays, c'était celui-ci même... Longtemps, le misérable n'osa s'y hasarder, mais, poussé par un désir invincible, il a voulu le revoir, avant de finir dans quelque fossé ou entre les rideaux blancs de l'hôpital... Mais tout y avait changé depuis sa jeunesse... Et, ne reconnaissant plus rien, il s'était perdu dans le dédale des chemins assombris.

...Quelle soif!... Il tâtonna pour trouver la tasse de cidre, mais sa main tremblante renversa le bol, et le liquide s'épandit avec une fraîche senteur de pommes. Le gueux eut un désespoir... Oh! boire, boire n'importe quoi pour humecter sa bouche desséchée!... Ironie! souffrir de la soif sous ce ruissellement, près de ces gouttières sanglotantes!... Il n'avait qu'à sortir dans la cour et tendre les mains à l'averse... Mais, vainement, le vagabond essaya de soulever sa tête alourdie, et il demeura comme anéanti après cet effort.

Personne pour l'entendre et le secourir...! Ses gémissements se confondaient avec ceux du vent. Des mots confus montèrent à ses lèvres, des syllabes sans suite de plainte et de prière... De nouveau, les ténèbres s'illuminèrent... Il vit un autel étincelant, des chants retentissaient, des voix d'enfants... Lui aussi chantait, lui aussi était enfant, et, ainsi que les autres, il tenait un cierge dont la ciselure dorée lui causait une fierté puérile...

Encore des chants... Mais la scène changeait... C'était sous le manteau d'une vaste cheminée, semblable à celle de ce soir... Un bon feu accompagnait de son crépitement les rondes et les noëls... L'odeur du pain chaud se mêlait au parfum des châtaignes bouillantes... Et le miséreux aspira avec délices les appétissants aromes...

Tout s'effaça... Le silence sinistre et la nuit retombèrent autour du malheureux... Puis, brusquement, se fit encore

l'éveil joyeux des clartés et des voix... O miracle! il ne souffrait plus. Il se sentait, au contraire, léger, heureux, calme... Cependant il était couché... Mais, cette fois, la vision se précisait trop nettement : il ne rêvait plus... Il se trouvait étendu dans le grand lit à colonnes ; ses yeux s'amusaient à compter les fleurs du rideau de cretonne rouge... Une rose, deux marguerites, trois roses... Les draps rudes fleuraient la lessive ; le couvre-pied était moelleux... Quel bien-être depuis longtemps oublié, et qu'il ferait bon dormir là...!

*
* *

Le petit jour blanchissait la fenêtre de la chambre haute où maître Pierre Morier, fatigué de son voyage, venait de s'éveiller, deux heures plus tard que d'habitude. Il n'avait pas encore achevé de s'équiper quand sa femme entra précipitamment, bouleversée.

— Quelle affaire, Pierre! Le besochier qui couchait dans le hangar est mort...! Josais vient de le trouver...

Maître Morier se retourna irrité.

— Sotte affaire, en effet!... Cela t'apprendra à recueillir des teigneux... Qu'allons-nous faire de cette ordure!... Il va falloir avertir au bourg, perdre du temps... Heureux encore s'il n'en coûte rien!...

Et grommelant, il descendit dans la salle où Josais contait l'aventure aux servantes captivées. Tont le monde se tut dès que la haute silhouette du maître apparut sur l'escalier. Pierre Morier était le plus riche et le plus considéré des métayers de la paroisse. Dur à la besogne et au commandement, il savait se faire respecter dans sa maison comme au conseil municipal.

— Est-il sûrement mort? demanda-t-il brusquement à Josais.

— Dame! maître, quand je suis entré tout à l'heure pour prendre ma pelle, il était déjà froid et raide comme une barre.

— Viens avec moi ! dit Pierre Morier, les sourcils froncés, plein d'une colère muette contre l'intrus qui venait ainsi l'embarrasser de sa dépouille mortelle.

Il traversa la cour, ouvrit le réduit, se heurta aux pieds rigides dressés derrière la porte. Ses yeux s'habituant à la pénombre, il discerna bientôt le corps étendu. Du bout des doigts, il effleura la main de marbre.

— Oui, il est bien mort... Cours prévenir la mairie, la gendarmerie, le médecin, dit-il à Josais, et qu'on l'enlève le plus vite possible...

Rapidement, Josais s'éloigna. Morier considéra de nouveau le cadavre avec une répulsion mêlée de rancune. Du toit, en tamis, un pâle rayon tomba soudain, éclairant le visage qui émergeait de la barbe et des cheveux floconneux. Un souvenir frappa inopinément le fermier. Ce grand front d'ivoire, ce nez aquilin, ces boucles grises évoquaient l'image d'un autre défunt, trépassé, celui-là, avec tous les honneurs funèbres : son propre père...

Saisi d'une inquiétude étrange, il se pencha vers le mort, l'examina de plus près. Dans les suprêmes débats d'agonie, les haillons s'étaient dérangés. La poche intérieure du bourgeron loqueteux restait béante, montrant le rouleau de papiers jaunis qu'elle contenait. La bizarre curiosité de Pierre fut plus forte que sa répugnance. Il saisit la liasse et l'ouvrit. Morier n'était pas un grand clerc en lecture, mais il comprit vite néanmoins le sens de ces paperasses ignomineuses, constatant les séjours fréquents du vagabond dans les prisons. Et, tout de suite, ce qu'il cherchait : le nom..., le nom familier, le nom redouté lui sauta aux yeux... C'était bien *lui*, *lui*, qui revenait ainsi mourir à la porte de la maison natale...

Lui, le frère indigne, la honte de la famille, *lui*, dont les instincts bohêmes, pris on ne sait où dans cette souche d'honnêtes gens, avaient toujours fait le scandale des siens... Le propre à rien, le fainéant rétif à tout travail,

rebelle à toute discipline, qui déserta pour un caprice, brisant son avenir, désespérant ses parents... Et après avoir vécu comme un banni, comme un maudit, arrivant de chute en chute à l'oubli de toute dignité et de tout honneur, il fallait qu'il revînt au pays infliger un dernier opprobre à son frère par sa mort misérable!...

Ces pensées indignées flambèrent dans l'esprit du fermier... Furieusement, il froissa les papiers infâmes, et tressaillit à une subite idée... S'il les détruisait, personne ne saurait... Il éviterait cette flétrissure... Les vieilles histoires honteuses resteraient enfouies avec le mort sans nom... Les grandes herbes du cimetière recouvriraient vite la place abhorrée... Et jamais plus il ne serait question de Jean Morier...

Eh bien ! oui ! Il éloignerait les servantes et jetterait les paperasses au feu... En une seconde, tout serait consommé... Maître Morier fit un pas en arrière. Malgré lui, son regard s'en alla encore vers le cadavre. Quelque chose lui étreignait le cœur... Paraissait-il vieux, usé, lamentable...! Deux ans à peine cependant les séparaient.. Que de privations et de maux de toutes sortes, *il* avait subis dans sa longue course errante!... Quelle différence entre leurs deux destinées...! Pierre, travailleur, probe, économe, n'avait jamais connu le besoin; ses enfants s'étaient richement établis; il s'éteindrait sans doute comme ses ancêtres, dans son lit, entouré de soins et de respects... tandis que Jean expirait sur la paille, comme un chien, seul, privé des secours du corps et de l'âme...

Oh! l'épouvante de cette agonie solitaire dans la nuit...! Le cœur rude de Morier faiblit devant cette image terrible...! et, frémissant, le métayer passa rapidement la main sur ses yeux... Ce va-nu-pieds, ce vagabond n'en était pas moins son frère unique... Tous leurs souvenirs d'enfance — les meilleurs de la vie — étaient communs. La même mère les avait allaités et caressés... Ils parta-

geaient le même lit, jouaient ensemble... Ces réminiscences du lointain passé l'attendrirent et, avec un gémissement il murmura : — Ah! Jean! Jean! si tu l'avais voulu, tu aurais pu être heureux, aussi toi...!

Brusquement, une commotion le secoua... Du fond de sa conscience, une voix montait, sévèrement impérieuse. La déchéance de son frère ne lui avait-elle pas été profitable?... Qui donc, par un inexorable rigorisme et d'âpres discours, sut, jadis, dès les premières fautes, indisposer les vieux parents contre le coupable, et lui fermer sans retour la maison paternelle?... A qui donc l'indignité de Jean portait-elle bénéfice?... Pierre, finalement, ne restait-il pas seul héritier, et ne fut-il pas heureux de recueillir tout sans partage?...

Les épaules vigoureuses du fermier plièrent, dans l'humiliation d'un remords... D'étranges pensées continuaient à tournoyer dans sa tête... Où donc avait-il vu ou entendu ces mots qui flamboyaient actuellement devant lui : — Ne vous jugez point les uns les autres!...

Personne, personne au monde, n'était exempt de torts... Chacun portait son fardeau plus ou moins lourd... Lui, l'homme austère, ne pouvait-il, dans le secret de son âme, s'accuser de calculs égoïstes et intéressés? Ne devait-il pas surtout se reprocher d'avoir manqué de miséricorde envers le malheureux qui gisait à ses pieds?... En lui tendant une main fraternelle, peut-être l'eût-il sauvé?... Ne l'avait-il pas, au contraire, par son inclémence, poussé plus avant dans cette voie fatale, aboutissant, pour Jean, à un grabat funèbre et à une tombe anonyme?

*
* *

Pierre Morier baissa la tête, et de ses doigts rugueux se cacha le visage. Il demeura longtemps ainsi immobile, jusqu'à l'arrivée de ceux qu'il avait envoyé chercher. Les femmes, curieuses, se pressèrent sur les pas du médecin et

du brigadier. Alors, sans souci de montrer deux larmes qui s'étiraient le long de ses joues hâlées, le fermier des Ormiers se retourna et dit d'une voix grave :

— Femmes, préparez le lit à colonnes, mettez-y des draps blancs et allumez des cierges... Et toi, Josais, retourne au bourg. Commande un cercueil de chêne et fais ouvrir le tombeau de famille pour Jean Morier...

Mathilde ALANIC.

LE

RÉTABLISSEMENT DU CULTE

APRÈS LA TERREUR

Orthodoxes et Constitutionnels (1795-1803)

(suite)

IV

Nous avons, en effet, anticipé quelque peu sur les événements et devons revenir en arrière. L'an V a vu se dérouler des événements d'une extrême importance et qu'il nous faut rappeler. Les modérés, depuis quelque temps, avaient la majorité dans les conseils du Directoire. Une détente s'était produite ; pas pour longtemps toutefois. Le 7 fructidor an V, 24 août 1797, une loi avait autorisé les prêtres déportés à rentrer en France. Mais les révolutionnaires complotent secrètement et, quelques jours plus tard, le coup d'État du 18 fructidor remet le pouvoir entre leurs mains. Les principaux entre les modérés sont arrêtés. Plusieurs, parmi lesquels deux directeurs, Carnot et Barthélemy, sont déportés à la Guyane. Le 19, une nouvelle loi annule celle du 7 fructidor et fait revivre tous les anciens décrets rendus contre les prêtres réfractaires. De nombreux prêtres exilés ont cru pouvoir rentrer en France et se sont mis en route, mais ils sont arrêtés à la frontière ou dans les ports de leur débarquement. Bien peu peuvent arriver au terme de leur voyage.

Un serment de haine à la royauté et à l'anarchie est exigé de tous les prêtres qui veulent exercer le culte. Les réfractaires refusent de le prêter. Mais les constitutionnels n'hésitent pas à s'y soumettre pour se concilier la faveur des autorités civiles.

Pendant ce temps, le Concile de l'Église constitutionnelle se tenait à Paris sans entraves. La première réunion avait

eu lieu le 27 thermidor an V. Trente-quatre évêque et dix représentants de diocèses dépourvus de pasteurs y avaient pris part. Le diocèse d'Angers y avait envoyé comme délégué Marchand, curé de Baracé. Le président fut le citoyen Le Coz, évêque métropolitain d'Ille-et-Vilaine. Le Concile ayant sans doute fourni des garanties au Gouvernement ne fut pas interrompu par les événements du 18 fructidor. Bien décidés à obéir à la loi civile, les Pères du Concile durent prêter sans observation le serment de haine à la royauté et à l'anarchie et continuèrent leurs réunions jusqu'au mois de novembre. Puis ils se séparèrent après avoir voté un certain nombre de décisions dont nous n'avons pas à parler ici.

Avant son départ, le président du Concile avait cru devoir adresser à M. de Lorry une nouvelle lettre pour l'inviter à venir se mettre à la tête de son diocèse. La lettre de Le Coz et celle de M. de Lorry ont été publiées dans le journal les *Annales de la Religion*[1].

« Paris, le 11 novembre 1797 — 21 brumaire, 6me année républicaine.

« Monsieur l'Evêque, mon très cher frère en Jésus-Christ, c'est à genoux, c'est devant un crucifix que je vous écris cette lettre. Puissiez-vous la lire, sinon dans la même attitude, du moins dans les mêmes sentiments.

« La religion de Jésus-Christ est attaquée avec autant de perfidie que de fureur. Les apostats et les impies se réunissent dans l'horrible intention de l'anéantir. Sans doute ils n'y réussiront pas, mais en est-il moins du devoir des ministres de cette religion de se réunir aussi pour la défendre.

« Monsieur l'Evêque, donnez à la France chrétienne un

[1] Tome VI, p. 93 et Roussel (de l'Oratoire). *Un évêque assermenté. Le Coz, évêque d'Ille-et-Vilaine, métropolitain du Nord-Ouest.* Paris, Lethielleux, 1899, page 266. (V. à l'Appendice, n° I.)

exemple qui vous fera bénir, non pas seulement par vos contemporains, mais par les générations futures. Reprenez le gouvernement de votre diocèse, aux termes du décret que j'ai l'honneur de vous envoyer. Si le siège de Rennes vous convenait mieux et qu'il dépendît de moi de vous y placer, j'irais dès ce moment vous en faire la proposition. Voir tous les évêques et les autres pasteurs de l'église réunis en France pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, dussé-je mourir le moment d'après, voilà le vœu de mon cœur, voilà ce que plusieurs fois dans le jour je demande au Seigneur. Il ne tient qu'à vous de hâter cette sainte réunion. Osez l'entreprendre, au mépris de toutes les craintes humaines. J'attends ce grand exemple de la solidité de vos lumières, de la droiture de votre cœur et surtout de la force de votre foi. O qu'il serait doux pour moi le moment où je pourrais vous embrasser à la face des autels, en présence du corps sacré de notre divin Sauveur.

« J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments les plus fraternels et les plus respectueux, Monsieur l'Evêque, mon très cher frère en Jésus-Christ, votre très humble, etc.

« Le Coz, évêque métropolitain de Rennes,
« président du Concile national de l'église de
« France. »

Réponse :

« Paris, 13 novembre 1797.

« Monsieur l'Evêque, mon très cher frère en Jésus-Christ,

« J'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré le 11 de ce mois et le décret qui y était joint. Agréez mes sincères remerciements pour les sentiments obligeants que vous me témoignez. Il y a plus de quarante ans que l'église de Jésus-Christ, dans laquelle j'ai eu le bonheur de naître, m'a imposé de grands devoirs. J'espère, avec le secours de

sa grâce, y être fidèle, ainsi qu'aux serments que j'ai faits d'être soumis et d'obéir aux lois de la République.

« Je prierai tous les jours de ma vie le tout-puissant pour qu'il conserve et accroisse parmi nous la foi, la justice et la charité.

« J'ai l'honneur d'être, avec des sentiments respectueux, Monsieur l'Evêque, votre très humble

« DELORRY, évêque ».

Cette réponse devait être prévue et ne changeait rien à la situation. Elle n'a, du reste, d'autre intérêt que de montrer la persistance de M. de Lorry à protester de son obéissance et de sa soumission aux lois de la République[1]. Il est piquant aussi de voir un évêque de l'ancien régime donner ce titre d'évêque à un pasteur constitutionnel et le traiter de très cher frère.

Le concile de 1797 n'eut du reste aucune importance au point de vue de la reprise du culte, au moins en Anjou. En effet, c'est le moment où le Gouvernement essaie de remplacer toute religion, non par le culte de la théophilanthropie, dont nous n'avons pas rencontré de traces, bien que l'un de ses fondateurs fût un Angevin, le Directeur Larévellière-Lépeaux[2], mais par la célébration pompeuse du décadi. Les lois et les circulaires se succèdent pendant l'an VI pour prescrire de donner à ces fêtes le plus grand éclat. Les fonctionnaires doivent y assister ; les instituteurs et institutrices sont tenus d'y conduire leurs élèves ; les marchands sont invités à fermer leurs magasins et les ouvriers à cesser leurs travaux. Et les maîtres et maîtresses d'écoles qui reçoivent leurs élèves le décadi et les renvoient au contraire les jours de dimanches ou de

[1] Cela donnerait à croire que M. de Lorry a dû prêter le serment de haine à la Royauté, comme un simple évêque constitutionnel.

[2] V. à l'Appendice II.

fêtes religieuses se verront interdire le droit d'enseigner. Les marchands qui fermeront leurs boutiques les dimanches seront poursuivis et les ouvriers des diverses administrations qui chômeront lesdits jours seront congédiés. Les marchés au poisson sont changés quand ils coïncident avec un jour maigre ou un jour de jeûne prescrit par l'église, etc... Ces prescriptions vexatoires atteignent l'église constitutionnelle comme l'église orthodoxe.

Les prêtres assermentés font pourtant ce qu'ils peuvent pour satisfaire le pouvoir civil. Le 21 ventôse an VI, le citoyen Lefebvre, curé de Montreuil-Bellay, après avoir été un instant vicaire épiscopal de Minée, évêque de Nantes, et le citoyen Cercler, exerçant le culte à Rillé, proposent de transporter les cérémonies du dimanche au Décadi. Marchand, curé de Baracé, demande que ce changement soit prescrit par une loi. Lélivec de Lanvoran, curé d'Antoigné, déclare qu'il fait le décadi les mêmes cérémonies que le dimanche. Tout cela est inutile, le culte constitutionnel n'est guère plus favorisé que le culte orthodoxe. Ce dernier fait malgré tout des progrès sensibles et les autorités ne peuvent réagir contre ce mouvement général dans le département. Aux Ponts-de-Cé, à Saint-Florent, on relève les croix abattues pendant la Révolution (22 prairial-18 floréal an VI). Les agents nationaux se plaignent, mais ils ont contre eux la masse de la population et les administrateurs de cantons qui, s'ils protestent publiquement, soutiennent secrètement leurs administrés. Ils demandent la fermeture des églises, ordonnent des perquisitions qui presque toujours restent infructueuses. Les intéressés sont toujours prévenus à temps et il faut un concours de circonstances vraiment extraordinaires pour qu'on puisse arrêter quelqu'un.

En Vendée, les catholiques sont les maîtres. En mars 1797, ils ont tenu à Cholet une réunion de 25 prêtres pour choisir un vicaire et ordonner une quête pour assurer

le traitement du curé (18 ventôse an V); à La Chapelle Saint-Florent, on reconstruit l'ancienne église et les travaux ont été donnés en adjudication (28 floréal an V); à Gesté, on fait des processions qui réunissent 7 à 800 personnes (25 messidor an V). Dans toutes les paroisses il y a au moins un prêtre. Les cérémonies du culte sont suivies par presque tous les habitants, dont une partie est dévouée par principe à ses prêtres et dont l'autre les suit par désir de la paix et par crainte de l'opinion publique (10 messidor an V). Ces prêtres sont connus et occupent leurs anciennes paroisses : Rousselière à Saint-Christophe, Barbotin à Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde, Bouchereau à la Salle-de-Vihiers, etc... Toutes les paroisses du canton de Maulévrier sont occupées par des prêtres (8 brumaire an VI). Le May, Trémentines, Yzernay, La Tessoualle, ont des desservants (11 brumaire). Partout on fête le Dimanche et non le Décadi et on refuse de porter la cocarde tricolore. A Andrezé, les habitants se réunissent pour prier Dieu en commun et on fait toutes les cérémonies des ci-devant dimanches, bien que le curé, rentré dans sa cure, ne s'y montre pas (28 floréal an VI) [1].

Il y a des patriotes dans le pays, mais ils ne voudraient rien faire contre les prêtres. Les agents nationaux sont désarmés. Celui du canton de Cholet notamment, homme intelligent et clairvoyant, en tenant au courant les administrateurs du Département, ne cesse de leur recommander la prudence, car il connaît le pays et il craindrait de nouveaux troubles si la République ne tenait pas ses promesses.

Du côté de Segré, presque toutes les paroisses des environs de Pouancé et de Candé ont des desservants. Mais ces pays sont dans une situation spéciale. Toutefois il en est de même dans le reste du département, bien que moins ouver-

[1] Arch. Départ. L. 249 et *correspondance des agents nationaux.*

tement. Il n'y a pas d'églises ouvertes au culte orthodoxe, les prêtres sont peu nombreux et se cachent, mais, comme partout, protégés par la population, ils parcourent leurs paroisses et ont des lieux de réunion où on sait les trouver à jour fixe. Aux prêtres restés dans le pays se sont joints quelques autres rentrés de la déportation et un certain nombre de constitutionnels rétractés qui bientôt vont subir, à leur tour, la persécution. Il ne s'agit plus cette fois de les fusiller ou de les condamner à la mort par la guillotine, mais de la déportation à la Guyane, après un séjour plus ou moins long dans les prisons de l'île de Ré.

M. Meilloc a confié une partie des pouvoirs qui lui avaient été conférés à M. Courtin, sulpicien comme lui, ancien directeur du Séminaire d'Orléans, récemment rentré à Angers. A eux deux, ils réorganisent le diocèse. Mais la présence d'un second vicaire général est connue des constitutionnels qui veulent savoir s'il a bien reçu des pouvoirs de M. de Lorry, afin de le combattre avec plus de facilité en cas de désaveu. Un de ces curés, dont le nom ne nous est pas parvenu, écrivit au mois de janvier 1798 à M. de Lorry pour l'inviter une fois de plus à revenir à Angers, tout en le questionnant sur M. Courtin. La réponse de M. de Lorry est reproduite dans le journal *Les Annales de la Religion.*

« Votre lettre du 16 de ce mois (janvier), citoyen, que je reçois à l'instant me fait voir que vous ignorez les lois rendues depuis 1790 sur les ministres des cultes. Je les ai toutes. J'ai obéi à toutes, même à la première qui laissait aux fonctionnaires publics la liberté ou non de prêter le serment civique. Je n'ai géné, ni dirigé la main, la conscience de personne sur les serments[1]. Je n'ai demandé ni

[1] Dans une lettre adressée à Grégoire, le 7 messidor an V, Simon, curé constitutionnel des Ponts-de-Cé, dit avoir été engagé par M. de Lorry à prêter le serment. Mais ce témoignage nous paraît suspect.

conseillé, encore moins exigé de rétractation. On peut abuser de mon nom, car de quoi n'abuse-t-on pas. J'ai désiré, j'ai inspiré la paix et la concorde. Je ne connais point le citoyen Courtin. Il n'a jamais été mon grand vicaire. La loi du 19 fructidor dernier rappelle et remet en vigueur toutes celles qui ont précédé et dès lors elle m'éloigne et me sépare de nouveau d'un troupeau qui m'est cher. Je me soumets. La Providence le veut ainsi, car tout émane de sa juste, sage et puissante volonté. Je la prie, je la supplie, et j'obéis[1]. »

Cette lettre est-elle supposée? Nous ne le pensons pas, car elle a tous les caractères, et comme idées et comme style, de la correspondance ordinaire de l'ancien évêque d'Angers, ainsi que le prouvent les lettres ci-dessus reproduites. Cette fois encore M. de Lorry invoque uniquement les lois qui seules, semblerait-il, l'éloignent du clergé constitutionnel, car ce n'est pas le moment encore de rompre avec ce clergé qui malgré tout est protégé du Gouvernement. Il attendra donc pour briser ouvertement qu'il n'y ait plus de danger pour lui-même à se prononcer pour les prêtres orthodoxes. Il ne connaît pas dit-il M. Courtin, ce qui nous semble parfaitement exact, car celui-ci ne dut quitter Orléans, à la suite de son refus de serment, pour revenir à Angers, qu'après le départ de M. de Lorry. Il avait été détenu avec les prêtres angevins au mois de septembre 1792 et s'était ensuite caché en Vendée. C'est alors que M. Meilloc l'avait choisi pour le seconder et sans doute le remplacer s'il lui fût arrivé malheur.

Pendant les premiers mois de l'an VI, la persécution semble modérée et les quelques prêtres arrêtés, Davy, Pavie, Cordier, de Brain-sur-Longuenée, et Crasnier, de Vern, sont des prêtres constitutionnels soupçonnés de

[1] *Annales de la Religion*, tome IX, p. 343.

rétractation. Ils nient et sont laissés en liberté sous caution.

Au mois de juillet, des ordres étant venus sans doute d'appliquer la loi avec plus de rigueur, on se montre plus sévère et les prêtres arrêtés sont envoyés dans les prisons de l'île de Ré. Naquefaire, ancien vicaire de Saumur, réfractaire, y est conduit le 7 août 1798, et Abafour, ancien vicaire de Jallais, le 22 octobre suivant; Guillon Hilaire, vicaire de Saint-Maurille d'Angers, arrêté à Maulévrier; Bourigault René, vicaire à Saint-Laurent-de-la-Plaine ; Gendron Louis ancien vicaire à Saint-Florent-le-Vieil, arrêté à la Pommeraie ; Mesnet Charles[1], ancien chapelain à Saumur, exerçant le culte à Saugé-l'Hôpital, y arrivent le 5 novembre 1798.

Marchand, curé constitutionnel de Baracé, dénoncé pour avoir rallumé le fanatisme dans son canton, détaché des concitoyens du système républicain et dit que le Gouvernement était opposé à la religion, est également condamné à la déportation. Dans une pétition au ministre de la police, en date à Angers du 4 frimaire an VII, il proteste de ses sentiments républicains, accuse ses dénonciateurs d'être les fauteurs des chouans et rappelle qu'il administre depuis vingt ans la commune de Baracé, où il a rendu les plus grands services et a même été appelé, en l'an II, à faire partie de l'administration du département. Depuis, ses sentiment n'ont pas changé et, l'année précédente, il a adressé au Gouvernement plusieurs mémoires pour lui demander de faire voter une loi qui enjoigne aux prêtres soumis aux lois de transporter leurs cérémonies du dimanche au décadi, comme il le faisait lui-même. Enfin il invoque son âge, ses infirmités et sa conduite pendant toute sa vie[2].

[1] M. Mesnet n'avait pas prêté le serment comme nous l'avons dit par erreur (*Le clergé du département de Maine-et-Loire pendant la Révolution*). On le trouve à Grezillé envoyé par M. Meilloc pour desservir cette paroisse et les environs. (Note fournie par M. l'abbé Georges, curé de Grezillé.)

[2] Papiers de Grégoire.

Mais il fallut obéir et partir pour l'île de Ré où il arriva le 12 janvier 1799.

Le 25 pluviôse, 13 février, ce sont trois prêtres constitutionnels rétractés, Gueffier Pierre, ancien vicaire de Mozé, puis curé de Miré; Philipponeau, curé de Neuil-sous-Passavant, et Refour, ancien chapelain de Saumur, puis curé de Saint-Maurille des Ponts-de-Cé, exerçant le culte à la chapelle des Noyers en Martigné-Briant, qui sont conduits à l'île de Ré où ils arrivèrent le 6 mars; Boislinard, ancien bénédictin, y fut conduit le 26 de ce mois. Guyard, desservant de Noyant, dispensé de la déportation pour infirmités en 1791, le 12 mai; Dumesnil, vicaire à Saulgé-l'Hôpital; Deniau Pierre, curé de Bessé, arrêté au mois d'avril dans une cache à Martigné-Briant, condamnés le 5 juin, n'y arrivèrent que le 15 novembre, et Hamelin, vicaire de Seurdres, plus tard encore le 31 décembre.

A ces noms, il faut ajouter ceux de M. Bodin, curé du Voide, Delacroix, curé assermenté puis rétracté de Bécon, etc...

Six autres prêtres, conduits à Rochefort en 1798, furent déportés à Cayenne sur la *Bayonnaise* au mois d'août de cette année. Trois d'entre eux, Vergne, ancien vicaire de Beaufort, assermenté puis rétracté; Chollet, ancien prieur du Mélinais, exerçant le culte à Morannes, et Gaudin Pierre, vicaire d'Échemiré, moururent à l'hôpital de Sinnamari; les trois autres, Davy, curé de Villevêque, rétracté, Glastier, ex-vicaire de Précigné, et Pavie Jean-Hilaire, vicaire de Chalonnes, revinrent en France en 1800.

Les prêtres détenus à l'île de Ré furent également délivrés peu de temps après le 18 brumaire, vers le mois de février 1800. Marchand seul avait obtenu sa libération vers la fin de l'an VII, grâce à la protection de Talot. Les *Annales de la Religion*, en annonçant sa mise en liberté,

[1] *Annales de la Religion*, t. IX, p. 643.

publient une pétition, datée de la citadelle de l'Ile de Ré le 26 thermidor an VII, dans laquelle le Curé de Baracé demande la mise en liberté de quatorze malheureux patriotes détenus avec lui.

En somme, la persécution a fait en Anjou de trop nombreuses victimes. Mais le nombre de celles-ci est bien modeste en comparaison de celui des prêtres orthodoxes ou rétractés qui exercent le culte dans le département. On les signale partout aux environs d'Angers, à Soulaines, à Mozé, à Brain-sur-l'Authion, à Chanzeaux, à Andard. Il en est de même dans les autres arrondissements[1]. Dans les villes on fait journellement des perquisitions et des visites domiciliaires. Dans les campagnes, des colonnes mobiles composées de gardes nationaux ou de soldats fouillent les lieux où la présence d'un prêtre a été signalée, le tout infructueusement. On découvre parfois des caches, des objets servant à l'exercice du culte, mais jamais le prêtre que l'on cherche. Toujours il a été prévenu à temps, souvent même par les autorités ou par les citoyens chargés de l'arrêter. Les municipalités des campagnes déploient ou simulent le plus grand zèle, mais secrètement soutiennent et parfois cachent ceux-là même dont elles ont ordonné l'arrestation, comme l'agent national de Chazé-sur-Argos, chez lequel on découvre, caché dans une armoire, le prêtre Chalumeau, tué quelques instants plus tard par son escorte[2]. Les agents du Directoire se plaignent de ne pas être secondés, ils sont débordés. Les églises, fermées administrativement, sont rouvertes partout. Il est impossible de sévir et de réprimer les contraventions signalées sur tous les points, car la population tout entière est complice et les administrateurs des communes déclarent ne pouvoir s'opposer aux actes de leurs concitoyens.

[1] Arch. dép. correspondance des agents nationaux.

[2] *Affiches d'Angers*, 27 messidor an VII — 15 juillet 1799.

Le coup d'Etat du 18 brumaire an VIII-9 novembre 1799 vint rendre complètement libre l'exercice du culte. Les prêtres déportés rentrent en foule. M. Meilloc, secondé par M. Courtin, organise le diocèse en envoyant des desservants dans les paroisses qui en demandent. En l'an VI, nous avons vu M. Bourgonnier chargé de trouver des desservants pour les paroisses des environs de Segré. En 1799, peu de temps avant le coup d'Etat, c'est une réunion de prêtres tenue secrètement à la Chapelle-sur-Oudon, sur l'invitation de M. Meilloc, qui désigne un prêtre comme vicaire à Ménil (Mayenne)[1]. Mais maintenant, il n'est plus besoin de se cacher. Les anciens curés reparaissent dans leurs paroisse, ou, en cas de décès, sont remplacés par les anciens vicaires, et les prêtres sans fonction sont envoyés dans celles où il n'y a plus de représentants de l'ancien clergé.

Un document d'une extrême importance nous fournit un tableau complet de la situation religieuse du département vers 1801. C'est le registre des curés ou desservants autorisés par M. Meilloc à exercer le culte dans presque toutes les paroisses du diocèse. Ce document, d'autant plus précieux qu'il n'existe plus de traces de l'administration de M. Meilloc, appartient à M. le Supérieur du Grand Séminaire qui, avec une bonne grâce dont nous lui sommes profondément reconnaissant, a bien voulu nous en donner communication[2].

C'est un petit cahier, recouvert de parchemin, où l'on trouve inscrits les noms de toutes les paroisses de l'ancien diocèse d'Angers et, en face, ceux des prêtres approuvés par M. Meilloc. Les noms des paroisses ont été écrits par

[1] André Joûbert, *Ménil et ses Seigneurs*, *Revue du Maine* T. XXI, p. 218. M. Mélines, nommé en 1799, vicaire à Ménil « dans une réunion secrète, tenue à la Chapelle-sur-Oudon, par trente-six prêtres, sur l'invitation de M. Meilloc, vicaire général du diocèse ».

[2] M. Letourneau, aujourd'hui curé de Saint-Sulpice, à Paris.

un secrétaire, ceux des desservants sont seuls de la main de M. Meilloc, dont l'écriture petite et fine est facilement reconnaissable. Ce Livret a été rédigé certainement avant le Concordat, car les paroisses, y compris celles qui avaient été rattachées administrativement aux départements de la Mayenne, de la Sarthe et d'Indre-et-Loire, y sont classées, comme sous l'ancien régime, en Archiprêtrés et en Doyennés ; et le scribe a inscrit à la fin une liste, incomplète du reste, des paroisses du département qui ne font pas partie du diocèse, mais relèvent encore de ceux de Nantes, la Rochelle et Poitiers. On peut attribuer comme date à peu près certaine à cet état la fin de l'année 1800 ou le commencement de 1801, car elle comprend des prêtres, comme Guyard, Philipponeau, Refour, détenus à l'île de Ré en 1799 et libérés au mois de février 1800.

Cette liste prouve qu'à l'époque de la rédaction de ce registre la plus grande partie des paroisses, sauf dans le Saumurois, étaient occupées pas des prêtres orthodoxes

Doyenné des Mauges, 44 paroisses, toutes desservies, sauf 3 ou 4 succursales réunies aux paroisses voisines, Villedieu à la Blouère, Châteaupanne à Montjean, Erigné à Murs.

Territoire de Saint-Florent, 14 paroisses, toutes desservies.

Doyenné de Chemillé, 25 paroisses, 20 prêtres approuvés ; des 5 qui restent Etiau est réuni à Joué, Faye à Beaulieu, Chavagnes à Martigné ; il ne reste qu'Aubigné où réside un prêtre constitutionnel, et peut-être Saint-Georges Châtelaison.

Archiprêtré de Saumur, 65 paroisses ; 26 sont occupées par des prêtres approuvés. Il en reste donc 39 non desservies et la plupart pourvues de prêtres constitutionnels.

Archiprêtré de Bourgueil, 41 paroisses de Maine-et-Loire ; 28 sont desservies par des prêtres approuvés, les 13 autres ne le sont pas, ou le sont par des constitutionnels.

Archiprêtré du Lude, 25 paroisses de Maine-et-Loire, 16 desservants approuvées, les 10 autres paroisses occupées au moins en partie par des prêtres constitutionnels.

Archiprêtré d'Angers, 22 paroisses, non compris la ville, toutes desservies par des prêtres approuvées.

Doyenné de Candé, 60 paroisses, 55 desservants, sur les 5 qui restent. Pontron, qui n'avait jamais été paroisse, était réunie au Louroux, la Membrolle au Plessis-Macé, Saint-Michel-du-Bois à Chanveaux; il ne reste que Saint-Georges-sur-Loire et peut-être Vern ayant conservé des constitutionnels.

Doyenné de Craon, 15 paroisses de Maine-et-Loire, 11 desservants approuvés, les 4 autres non occupées, Saint-Gilles réunie à Bouillé, la Ferrière à Châtelais, etc.

Doyenné d'entre Maine-et-Sarthe, 25 paroisses 20 desservants, les 5 dernières supprimées et réunies, Grez à Neuville, Soulaire à Bourg, Béné à Juigné, Epinard à Cantenay, Cellières à Juvardeil.

Archiprêtré de la Flèche, 13 paroisses de Maine-et-Loire, 12 desservants approuvés ; une seule, Baracé, est occupée par le curé constitutionnel Marchand.

Parmi ces desservants, on trouve un certain nombre de constitutionnels rétractés que M. Meilloc a laissés à la tête de leurs paroisses où ils seront conservés après le concordat : Lointier à Villebernier, Drouyneau à Clefs, Destouches à Chaumont, Favre à Parçay, Chartron et Oger à Saint-Georges-du-Bois, Thomas à Corné, Rousseau et Gueffier à Mazé, Moreau à Mouliherne, Gazeau au Guédeniau, etc. D'autres ont été chargés de desservir des paroisses dépourvues de prêtres : Réfour à Milon, Talonneau à Louerre, etc.

En somme, sur 353 paroisses, 266 sont desservies par des prêtres orthodoxes. Sur les 87 qui restent, les unes ont été réunies à des paroisses voisines, d'autres ne sont pas occupées faute de prêtres disponibles et il n'en reste guère

qu'une quarantaine où les constitutionnels se sont maintenus.

Les paroisses du diocèse de Nantes (14), ou de la Rochelle (37), comprises dans le territoire vendéen, sont desservies par des prêtres orthodoxes, tandis que celles qui relèvent de celui de Poitiers sont en grande partie occupées par des prêtres constitutionnels.

Il ne semble donc pas que le nombre des prêtres assermentés dans le département dépasse une soixantaine, et encore ce nombre diminue-t-il tous les jours par suite de nouvelles défections.

A Angers, le clergé orthodoxe est nombreux et les anciennes paroisses sont en grande partie desservies ; on trouve à Lesvières, Boussinot, desservant ; à Saint-Laud, Saillant, ancien curé de Vivy, et Bastard, ancien vicaire ; à Saint-Martin, Chaloigne, ancien curé ; à Saint-Maurille, Lebreton et Normand, desservants ; à Saint-Michel-du-Tertre, Bouguier, ancien curé ; à Saint-Julien, Hucheloup, ancien curé ; à la Trinité, Gruget, ancien curé ; à Saint-Jacques, Maugin, desservant ; à Saint-Augustin, Plessis, desservant ; à Saint-Léonard, Paulus, ancien curé. Ils n'ont pas d'églises paroissiales autorisées dans la ville, mais ils ont ouvert divers oratoires, où ils exercent le culte ouvertement et où se presse la foule, à Saint-Eutrope, remplaçant Lesvières, aux Récollets, remplaçant Saint-Laud et peut-être Saint-Michel de la Palud, à l'Oratoire, remplaçant Saint-Michel-du-Tertre, aux Ursules, remplaçant les autres paroisses du centre de la ville, au Calvaire, pour la Trinité et peut-être Saint-Jacques.

Ainsi il y a à Angers douze prêtres approuvés par M. Meilloc, tandis que les constitutionnels sont cinq en tout. Ils ont cependant eux aussi profité de la liberté résultant du 18 brumaire et ont obtenu l'ouverture de deux églises : la Trinité, à une date que nous n'avons pas

retrouvée, et Saint-Serge, le 18 pluviôse an VIII-7 février 1800[1]. Ils ont aussitôt constitué deux paroisses. Ferré, presque nonagénaire, resté comme assermenté à Saint-Serge, aura pour vicaire Dufour, ancien chanoine de Chemillé, puis curé de Beaulieu, réfugié à Angers pendant la Terreur. Cailleau, curé assermenté du Plessis-Macé, desservira la Trinité avec un ancien capucin de Rochefort, originaire d'Angers, Bestier, dont on vante à diverses reprises la science et l'éloquence et qui lui sert de vicaire. Guillier de la Touche reste à Saint-Maurice.

E. Queruau-Lamerie.

(A suivre.)

[1] Port. *Dictionn. Introduction.*

L'EXPÉDITION D'ÉGYPTE

(Documents inédits)

Leibnitz avait un jour écrit à Louis XIV pour lui conseiller de conquérir l'Egypte et rejoindre ainsi la route des Indes. Ce projet fut écarté, non complètement, puisque nos flottes bombardèrent les côtes africaines. Etudié à nouveau sous Louis XV et Louis XVI, il le fut plus attentivement par Bonaparte, qui s'en entretenait déjà avec Monge en 1797, à Passeriano, au milieu des triomphes de l'Italie.

L'Expédition d'Egypte est donc bien l'œuvre personnelle du général Bonaparte. Nous n'entreprendrons pas d'en faire ici l'histoire complète. Dernièrement encore, un érudit de marque, à l'aide de documents inédits, narrait tout au long cette belle campagne. Il est pourtant des détails de tactique ignorés, que, seuls, les mémoires militaires peuvent nous faire connaître.

Nous ne connaissons pas l'auteur du mémoire que nous publions et que nous avons trouvé égaré au milieu de parchemins et de baux du chartrier de Luart[1] (Sarthe). Le récit que nous a laissé l'écrivain, d'une belle écriture, respire l'ardeur guerrière et fait facilement pardonner le style lourd et l'orthographe écorchée.

Paul et Louis CALENDINI.

[1] Ce mémoire nous a été gracieusement offert par Madame la Marquise du Luart, rappelée à Dieu en décembre 1900. Nous avons laissé de côté quelques détails sans intérêt sur les productions et mœurs de l'Egypte.

Journal historique des faits de l'armée d'Orient rapportés par un militaire de cette armée

Nous embarquâmes à Gênes le 8 floréal an VI[1] de la République; de Gesnes à Monaco, Antibes, Villefranche, Nice, isle D'Yers, Toulon, où nous restâmes deux jours. De là, nous remîmes à la voile pour Gesnes, où nous séjournâmes six jours; le septième nous fîmes voile pour l'isle de Corse, nous rencontrâmes l'escadre à sa hauteur; de là à l'isle de Sicile, isle très fertile. Des environs de cette isle, nous appercûmes les volcans vomis par le mont Etna, distance d'environ cinquante lieus; de là à l'isle de Sardaigne; de là à l'isle de Malte, où nous croisâmes un jour, tandis que nos vaisseaux la bloquaient. Le deuxième jour nous en fîmes le siège et le quatrième elle se rendit. Cette isle contient sept lieus de long et trois lieus de large et est hérissée de batteries qui croisent les mers, sur les autres; l'on y compte plus de quatre cents forts placés dans cette isle de distance en distance, sans ceux des villes. La capitale, nommée La Vallette, forme une presqu'île bâtie sur le penchant d'un rocher du côté de la terre; par les forts et les batteries sans nombre battant les mers sur les autres, elle est absolument imprenable. Du côté de la mer sont des batteries de même. L'on ne peut y pénétrer qu'au milieu du feu du canon dont en avant du port est une batterie à quatre degrés, battant de toutes parts. La citadelle est un morceau achevé. L'on compte dans cette ville quatre mille pièces de canon; on y remarque de plus quatre portes considérables et admirablement construites. Le climat de cette ville est très chaud. Sa production consiste en figues, cottons, orangers et citrons, il n'y croît que très peu de grains; les

[1] 27 avril 1798.

habitants sont contraints de tirer leurs subsistances de Sicile, isle la plus fertile que l'on puisse voir, et très voisine. Le bois y est très rare; pour la cuisson de l'aliment l'on se sert de crottes de chevaux que l'on fait sécher[1]. Nous restâmes dix jours dans cette isle; le onzième nous fîmes voile pour l'Affrique, en laissant les côtes de la Barbarie sur notre droite; de là nous cotoyâmes l'isle de Candie que nous laissâmes sur notre gauche, isle très considérable appartenant aux Turcs : elle contient cent quarante lieus; il s'y fabrique d'excellent savon, on y recueille beaucoup de sucre; le commerce en est considérable.

En quittant cette ville nous continuâmes notre route pour l'Affrique, où nous arrivâmes le 22 messidor au port d'Alexandrie[2], en Égypte, où nous mîmes pieds à terre à quatre lieus : cet endroit est nommé la Tour des Arabes. On ignorait encore le férocité d'un peuple aussi barbare; nous eûmes plusieurs hommes d'égorgés. L'armée marcha sur Alexandrie, qui fut emportée d'assaut, la même journée. Cette ville fut bâtie par Alexandre le Grand. Elle est bordée par le désert de Sara d'un côté et par la mer de l'autre. L'on y remarque la colonne de Pompéï qui est d'une seule pierre et qui est élevée à soixante pieds de hauteur. Quelle fut notre surprise quand nous nous vîmes dans les déserts, au milieu d'un peuple sauvage et barbare, où la peste règne six mois l'année, et journellement attaqués par les Arabes, brigands du pays d'Alexandrie!

[1] Arrivée à Malte le 10 juin, l'armée d'Orient s'en empara le 13 juin. Ces renseignements, corroborés avec les mémoires contemporains, sont très exacts. (Cf. Mémoires pour servir à l'histoire de France sous le règne de Napoléon. Paris, Bossange (1830), titre V, p. 33.) En quittant Malte, Bonaparte y laissa le général Vauban, qui résista deux ans. A la fin, oublié et abandonné il dut capituler devant les forces anglaises, après vingt-six mois de blocus (25 septembre 1800). D'après le traité d'Amiens (25 mars 1802), Malte, Gozzo et Comino devaient être rendus à la France par les Anglais. Ils ne le furent jamais.

[2] 10 juillet. Cette date est probablement fautive, l'armée d'Orient étant débarquée à Aboukir le 1er juillet.

Nous partîmes pour Aboukir, fort situé sur une presqu'isle, sur le bord de la mer, à Rosette où nous passâmes le lac du Modez[1], qui se joint à la mer; arrivés à Rosette, nous y restâmes deux jours; de là nous embarquâmes sur le Nil, fleuve tant renommé dans l'Écriture-Sainte. Rosette est une ville, située sur le bord de ce fleuve, à l'embouchure de la mer; elle est beaucoup plus considérable qu'Alexandrie; tout y est abondant. Embarqués sur le Nil, nous arrivâmes à Romanie[2], lieu de rassemblement de l'armée, où nous débarquâmes. Nous y restâmes trois jours. Le quatrième nous nous mîmes en marche pour la capitale. A deux lieues de là, nous rencontrâmes l'armée ennemie, composée de toute cavalerie, avec une flotille sur le Nil. Après une escarmouche de quatre heures, l'ennemi fut forcé de prendre la fuite et l'armée française n'ayant point de cavalerie en nombre pour les poursuivre, car dans ce moment notre cavalerie n'était point encore montée, nous nous contentâmes de les voir fuir devant nous et de rire de leur défaite[3]. L'armée continua sa marche pour la capitale, où après huit jours de marche nous arrivâmes à la hauteur de Boulac, qui se trouve en face du Kaire. C'était là, disait-on, que les Mamelucks, sûrs de notre destruction, avaient fait creuser notre tombeau par avance. Ils avaient armé soixante mille paysans pour se battre contre nous; mais ces paysans, qui ne connaissaient aucune manœuvre, ainsi que les Mamelucks, nous effrayèrent d'abord par leur grand nombre; mais, dès que le combat fut engagé, les Mamelucks, au nombre de dix mille, à cheval, avec trente-six pièces de canon dans une redoute le long du Nil, vinrent d'abord avec impétuosité fondre sur nous comme un troupeau de moutons; mais, quand ils reçurent de nos

[1] Pour aller d'Alexandrie à Rosette, on passe en effet le lac Madié. (Cf. *Mémoires pour servir*, etc., t. V, p. 41.)

[2] Romanich sur le Nil.

[3] Victoire de Chabreiss (13 juillet).

bataillons quarrés une grêle de balles, boulets et mitraille, ils se retirèrent avec beaucoup de pertes ; mais, revenus une seconde fois à la charge, qui succéda bientôt à la première, et plus vigoureuse encore, leur perte fut plus considérable [1], et, voyant disparaître leur vain espoir, se retirerent dans la redoute où était leur artillerie, qui fut en un clin d'œil enlevée à la bayonnette. Une partie de cette nombreuse armée périt par le fer et par le feu. Une quantité se précipitèrent dans le Nil et l'autre partie se divisa : les uns montèrent dans la Haute-Égypte, et les autres passèrent en Sirie. Les Mamelucks étaient les seigneurs du pays : l'on ne reconnaît point d'autres troupes.

Cette dernière affaire décida l'entrée des Français dans la capitale, nommée le Kaire, où l'armée reste deux mois pour se rétablir des fatigues qu'elle avait essuyées, en traversant les déserts de Sara, dont plus de mille y sont morts de soif [2]. L'on remarque au Kaire une citadelle construite sur un rocher, dans laquelle on remarque aussi un puits que Joseph fit faire après qu'il fut vendu par ses frères : ce puits est d'une profondeur extraordinaire ; l'on y descend des bœufs vers le milieu pour en tirer l'eau. Cette eau est semblable à celle de la mer ; l'on ne peut en boire, elle est extraordinairement salée. L'on remarque de plus une machine sur le Nil, tournée par des bœufs, avec un canal élevé de la hauteur de soixante pieds, d'environ trois quarts de lieues de longueur et qui à l'aide de ces bœufs fait monter l'eau. Dans cette citadelle, il y a une isle sur le Nil, où le roi Hérode et le roi Pharaon se retirèrent avec leur armée du temps de Jésus-Christ. L'on remarque aussi sur la rive gauche du Nil, à trois lieues de cette ville, quatre pyramides, dont deux grosses et deux petites, bâties par les rois Hérode et Pharaon, sur les débris de Mimphys, la plus

[1] Victoire des Pyramides (21 juillet).

[2] Bon fit son entrée au Kaire le 26 juillet (*Mémoires* cités, t. V, p. 86.)

ancienne ville dont l'Écriture-Sainte nous fasse mention. Et certains auteurs prétendent même que ce fut la première qui fut établie pour y déposer leurs familles. Après avoir fait plusieurs recherches dans ces pyramides, l'on parvint ensuite à découvrir leurs tombeaux, dans lesquels on les trouva en trois parties et pour ainsi dire dans leurs entiers.

Ce temps expiré[1], nous partîmes une division au nombre de cinq mille, sous le commandement du général Deseez pour l'expédition de la Haute-Egypte; nous passâmes le Nil à Gisé, fort établi par les Français; de là à Bénésoif-Foyoume, ville dans le désert, Mence, Melauy, Montfalloc, Sioutte. L'on remarque dans cette ville le temple de Moyse, taillé dans un rocher très escarpé d'environ une demi-lieue de long : ce rocher était autrefois habité, maintenant il est désert. Nous nous rassemblâmes plusieurs et nous y fûmes avec des lumières; nous ne pûmes découvrir dans ces antiquités que deux momies que nous trouvâmes dans un caveau, qui, quoique bien anciennes, leurs corps étaient en entiers. Nous partîmes ensuite pour Boutitata, situé sur une montagne, au milieu d'un terrain fertile; de là à une ville habitée par des chrétiens et des juifs, Jersée, où nous restâmes onze jours, dans l'espace desquels nous eûmes deux affaires assez sérieuses : la première eut lieu le 5 janvier 1799, la deuxième le jour des Roys, 6 du même mois, contre une cavalerie nombreuse que nous culbutâmes avec perte. Nous partîmes de Jersée le 12 janvier; le 13 nous rencontrâmes l'armée des Mamelucks, au nombre de quatre mille à cheval et deux mille à pied, sans artillerie : ils furent complètement battus et perdirent deux de leurs Beys et le reste prit la fuite. Nous arrivâmes le même jour

[1] Une défaite était venue en effet troubler la joie de nos troupes. La flotte de l'amiral Brueys avait été détruite dans la rade d'Aboukir par celle de l'amiral Nelson, 1er août 1798. Bonaparte envoya Desaix dans la Haute-Egypte. La division Desaix passa alors le Nil à Giseh. De là s'avança jusqu'à Beni-Souef après avoir battu les Mamelucks à Sédiman (7 octobre 1798) puis à Assioud « Sioutte ».

à Falcioutte[1], où nous leur prîmes des magasins immenses en vivres et en armes ; de là, à l'ancienne Thébé[2], ville autrefois considérable par sa grandeur et maintenant en ruine. L'on y remarque deux temples, qui existent encore maintenant, celui d'Hérode et de Pharaon et un, fort curieusement bâti par les Romains, et aussi dans le milieu de cette place une colonne en pierre, sur laquelle on dépeint encore une écriture dont on ne peut en reconnaître les auteurs. Il y existait trois ponts, qui traversaient le Nil dont on remarque à peine les fondations. Thébé était autrefois séparée en deux parties par le Nil et joignait les déserts de Sara d'un côté, et de l'autre ceux de l'Arabie. De là nous partîmes pour Kené[3], où on remarque un temple élevé en l'honneur de Diane. Il y existe aussi un temple dédié à Jupiter : ce temple est soutenu par vingt-quatre colonnes et couvert d'une plate-forme en quarré. Nous partîmes d'Esnée[4] pour aller à Sienne[5], à trente lieus de distance, au milieu des déserts ; l'on y voit, dans les débris d'une ancienne ville, un temple dédié à Vénus ; et plus loin, à cinq lieues de Sienne, est celui de Junon. Arrivés à Sienne, nous apperçumes sur la droite, dans les déserts, un couvent de capucins qui nous dirent avoir été au nombre de trente-sept et qu'à présent il n'était plus que cinq.

Sienne est une ville très ancienne, dont l'Évangile fait mention. Elle est bâtie sur un rocher qui est habité par les Nubiens, nation sauvage. L'on n'y récolte que de très mauvais tabacs, et très peu d'orge. Les habitants n'ont d'autre nourriture que le fruit du palmier, que nous appelons datte : ce fruit a la même forme qu'un gland, dont un noyau forme sa longueur ; ce fruit est délicieux et tout sucre. Le Nil commence à porter batteau au pied de

[1] Farchout.
[2] Thèbes.
[3] Kéneh au nord de Thèbes.
[4] Esneh au sud de Thèbes.
[5] Syène, ou Souannou-Assouan, dans la Haute-Égypte.

cette ville. Le dessus de cette ville est inhabitable, rapport aux rochers ; le Nil prend son cours au milieu. Le peuple de la Nubie est tout noir et tout nu, portant pour arme un poignard au bras gauche, attaché par une courroye. J'oubliais de vous dire que la Sainte Vierge forcée, dans les premiers temps, de quitter Bettanie, se retira à Sienne d'où Joseph l'emmena en Judée. De là, le pays se trouvant fourni de nos ennemis en fuite, dispersés dans les déserts, nous rentrâmes à la capitale, où nous restâmes quelques temps avant le départ de l'armée pour la Sirie.

Dans cet intervalle, nous n'eûmes aucun repos : il fallut que nous accompagnâmes plusieurs généraux et officiers de génie dans les déserts, pour en découvrir les antiquités ; nous parcourûmes un canal, que les Romains voulaient établir pour la jonction de la Méditerranée avec la Mer Rouge, mais leurs ouvrages furent inutiles; ce qu'ils faisaient le jour était comblé la nuit par les vents qui y portaient des bans de sable. L'on remarque le long de ce canal les ruines de Pelus, Tunis et Vénus, où est restée depuis ce temps une pierre d'environ trois pieds de hauteur sur deux de largeur, où sont gravées trois têtes et beaucoup d'écriture ; le lac de Mansalée, où on voit la face d'Auguste qui veut résister aux charmes de Cléôpâtre pour gouverner son pays. Au bout de ce canal est le port Suisse sur la Mer Rouge; l'on y remarque la fontaine de Moyse, à trente lieues de là ; elle est située sur un rocher et se trouve investie par la mer dans son reflut : l'eau n'y est pas extraordinairement bonne; il faut y être habitué pour en boire, et cependant l'on ne peut en boire d'autre, car c'est la seule eau qu'il y ait dans cet endroit ; le château Dalgeronde à quatre lieüs de là, où passent les pèlerins pour aller à la Mec, Ardd et Teck, lieu dans lequel le peuple de Moyse fut enfermé et d'où les enfants d'Israël errèrent au milieu des déserts; le désert situé entre Ylac, l'Égypte, la Mer Rouge et les montagnes de Sara. L'on découvre encore le mont Cinaï.

Après que cette découverte fut faite, nous rentrâmes au Kaire et peu après l'armée se mit en marche pour la Sirie; du Kaire à Belbesse [1], où se trouve une montagne rapportée par les Romains, où leur armée acheva de périr; elle a toujours porté depuis le nom de montagne des Romains; de là à Corèze, Salahier, quartier Lariche [2], où l'armée trouva de l'eau, car depuis six jours elle n'en avait trouvé que très peu à la faveur de quelques trous faits dans le sable et très mauvaise. Ce fort se trouve dans le désert à une demie lieue de la mer. Il fut sur le champ bloqué. La garnison, qui était composée de cinq nations différentes, se rendit au bout de vingt jours et fut réduite à manger de l'âne, du chameau et des conirs de palmiers, et à ne boire que de très mauvaise eau. L'on nous distribua de très mauvais biscuits pour deux jours, pour nous rendre à Gaza. Le premier jour, point d'eau, et pour comble de malheur nous nous trompâmes de route et nous nous trouvâmes au milieu des sables mouvants, où nos canons ne pouvaient s'arracher; le deuxième jour, nous fîmes halte auprès des Colonnes qui séparent l'Asie d'avec l'Afrique, où nous trouvâmes un puits d'environ trois cents pieds de profondeur : jugez comment fit une armée sans cordes! Nous mîmes quantité de brides longues et courroyes pour pouvoir en tirer. Et malgré cela il nous fut impossible de suffire à notre besoin, ainsi qu'au besoin de nos chevaux. Nous partîmes de là pour nous rendre au premier village nommé le fort Louis : ce village nous fournit de l'orge, quelque peu de farine, ainsi que du café; tant qu'à l'eau, c'était un puits, comme auparavant; l'on s'y portait de même à force de corde. De là à Gaza, où, ayant trouvé l'armée ennemie, nous engageâmes un combat qui dura toute la journée ; le soir, une partie de l'armée

[1] Belbès sur un des bras du Nil.
[2] El Arish.

tomba en faiblesse, car depuis deux jours nous étions sans pain. Les uns tuaient des ânes et des chameaux pour leur subsistance et les autres mangeaient des chardons et de l'oseille sauvage. Le lendemain, l'armée resta autour de cette ville, qui nous donna du pain. Il y fit un orage et il y tomba de l'eau en abondance, ce qui nous sembla étrange, car en Égypte il n'y en tombe jamais. Gaza est l'endroit où Samson porta les portes de la ville sur la montagne et où il fut enfermé dans un temple qu'il fit écrouler d'une secousse. De là, nous partîmes pour Jaffa, où étaient de nombreux magasins appartenant aux ennemis. Cette ville est fortifiée et construite sur le bord de la Méditerranée; elle était défendue par une nombreuse artillerie équipée à la française : nous la bloquâmes et, dès que la tranchée fut ouverte et les batteries établies, nous battîmes en brèche, et dès qu'elle se trouva praticable l'armée monta à l'assaut et passa la garnison au fil de l'épée, ainsi qu'une partie des habitants, femmes et enfants; car rien ne fut ménagé dans ce moment, excepté un couvent de capucins qui se trouve dans le sein de cette ville, auquel il ne fut fait aucun mal. De là, nous fîmes une découverte dans la vallée de Josaphat, en tirant sur Jérusalem en Judée, où on nous avait rapporté que les ennemis ravageaient la contrée. Nous les avons dépouillés de tous leurs effets de campagne, comme artillerie, munitions, équipages. De là, nous partîmes pour Acre[1], ville capitale de Sirie et port situé sur la Méditerranée, très fortifiée.

En chemin faisant, nous rencontrâmes un corps de cavalerie au nombre de trois cents, composé de Mameluchs et Maugrabins, qui furent repoussés avec violence. Le lendemain, à droite du village Kakouire, nous fîmes rencontre d'un corps d'armée composé de Maugrabins et de Naplousiens, anciens Samaritains, et presque toute cavalerie ; le général Klébert se porta

[1] Saint-Jean d'Acre.

sur leur droite, et le général Lasne, après un long combat, culbuta l'ennemi et leur tua beaucoup de monde et les poursuivit deux lieues dans les montagnes, qui, se trouvant trop vivement pressés, prirent la route d'Acre. Le lendemain nous arrivâmes à dix heures du matin au haut du Mont-Carmel, où il y a un monastère de chrétiens. Après cette montagne, il y a des habitations où les habitants s'écriaient : Sooy, Sooy, c'est-à-dire, nons sommes vos amis. Le général Bonaparte en fit appeler plusieurs qui descendirent à son ordre et nous promirent quelques subsistances moyennant de l'argent. Le général les fit questionner pour savoir où était l'ennemi; ils ont répondu que l'Anglais était mouillé devant Caypha et que la garnison d'Acre était nombreuse et que le reste de leur armée passait le Jourdain et allait à Damas.

A huit heures du soir, nous remontâmes dans Caypha, où nous apprîmes que le peu de secours que nous pouvions prétendre, venant par mer, venait de nous être enlevé par les Anglais, à l'exception de quelques barques chargées de munitions de bouche et de guerre, qui entrèrent dans ce port, où l'Anglais voulut les prendre; mais il fut repoussé et perdit une chaloupe canonnière sur laquelle était une pièce de trente-six, et eurent cent hommes tués ou blessés et trente prisonniers. Nous partîmes le lendemain pour Acre, où nous arrivâmes de bonne heure. Cette ville est située sur une presqu'île devant laquelle l'armée s'était rangée en bataille. On commença le siège. Nous n'avions pour le faire que des pièces de campagne de 3, 5 et 8, trop faibles pour cette expédition; cependant nous battîmes en brèche sur la tour la plus saillante de la ville. Pendant tous ces travaux, les habitants venaient se déclarer nos amis, mais principalement ceux des montagnes et de Nazareth, ville de Galilée, où l'on remarque un couvent de capucins et une église de toute beauté. Au-dessous du maître-autel est une porte par laquelle l'on descend neuf marches, où se

trouve une chapelle où la Sainte-Vierge faisait son potage. C'est là où l'ange Gabriel vint lui annoncer qu'elle enfanterait et que l'enfant qui naîtrait d'elle serait le Messie. On remarque au-dessus de la grotte un trou où une pierre lancée par les Philistins pour sa destruction resta suspendue. On remarque de plus dans la chapelle une pierre sur laquelle sont gravées cinq mains, dont deux grandes et trois petites. La ville de Nazareth est habitée par des chrétiens. Les habitants des campagnes, principalement les chrétiens, nous offrirent ce qu'ils avaient, pourvu que nous leur donnions la tête de Jesard [1], le plus barbare de tous les hommes. Quand il va se promener dans les campagnes, il coupe lui-même les bras aux uns et le nez ou les oreilles aux autres. Il n'exerce ses cruautés qu'envers les chrétiens qu'il martyrise journellement. Il y a quelques années que son ministre entra dans son sérail, croyant l'y trouver; après s'en être assuré, il immola lui-même dix de ses femmes. Quand nous arrivâmes à Acre, il fit lier et garoter tous les chrétiens de cette ville et les fit jeter dans la mer. Nous les vîmes de nos yeux sur le sable où les flots les avaient jetés. Tandis que l'on travaillait aux tranchées devant cette ville, on prit un des hommes d'affaires de ce meurtrier Jesard, qui faisait trancher la tête aux paysans qui nous apportaient du pain. Il fut aussitôt saisi et attaché à un poteau sans boire ni manger, où il vécut cent vingt-six heures. Dans ce moment, l'armée avait déjà monté deux fois à l'assaut sans pouvoir enlever la ville.

[1] Djezzar (Ahmed-Pacha), gouverneur de Saint-Jean-d'Acre (1735-1804), né de parents chrétiens. A dix-sept ans il commet un assassinat et doit s'expatrier. Conduit au Caire, Djezzar apostasie; il est chargé par Ali-Ben d'assassiner tous ceux dont il voulait se venger, ce qui lui valut le surnom de « Houeher » Djezzar. Après plusieurs pérégrinations, il est nommé par le Sultan des Turcs gouverneur de Saint-Jean-d'Acre et de Damas. Il résista énergiquement à Bonaparte aidé de Sidnye-Smith et de l'émigré Philippoteaux, et les força de lever le siège de Saint-Jean-d'Acre (21 mai 1799). En 1802, Djezzar conclut la paix avec le premier consul. (*Nouveau Larousse illustré.*)

L'on fit sauter une mine, mais elle ne fit pas l'effet que l'on en attendait.

Les 6, 10 et 18, 26 germinal [1] an VII de la République, l'ennemi fit des sorties vives, où il fut repoussé avec de grandes pertes. Le 12 floréal [2], les mineurs firent sauter la contre-escarpe; mais la brèche n'était point praticable. Le 15 floréal [3], toute la cavalerie partit d'Acre, sous le commandement du général Murat, pour Sasiette ou l'ancienne Béthanie [4], où les habitants nous montrèrent l'endroit où Judich trancha la tête à Holophane. En partant de Béthulie nous apprîmes qu'une armée nombreuse, partie de Damas, passait le Jourdain et devait venir se porter au-dessus des montagnes de Cana en Galilée, où nous avons joint l'ennemi, qui était au nombre de quatre cents, douze cents hommes de cavalerie et trois cents grenadiers. Nous les attaquâmes, mais une foule immense de Barbares nous entourèrent, comme c'est leur usage. Nous buttâmes contre cette masse pendant trois heures, en faisant notre retraite sur Nazareth. Cette cavalerie vint sur nous à course de cheval et nous les culbutâmes en leur prenant cinq drapeaux et leur tuant beaucoup de monde. De là, nous entrâmes à Nazareth, malgré leur nombre et malgré les villages des environs qui s'étaient révoltés et les avaient suivis. Le 21 [5] du même mois, ils en reçurent le prix, car tous leurs villages furent pillés et brûlés et les habitants tués.

Nous laissâmes à Nazareth nos blessés au nombre de trente-huit, qui furent très bien soignés par les frères du couvent. Le 22 [6], le général Kléber vint nous rejoindre et nous marchâmes à l'ennemi. Nous le trouvâmes auprès

[1] 26 et 30 mars, 7 et 15 avril 1799.
[2] 1er mai 1799.
[3] 4 mai 1799.
[4] El Asarye, village turc sur la route de Jérusalem à Jéricho.
[5] 10 mai 1799.
[6] 11 mai 1799.

de Cana, province en Galilée. Le général Kléber forma deux carrés et nous marchâmes dans des cris épouvantables. Nous nous battîmes toute la journée et nous crûmes pendant un moment qu'ils nous feraient battre en retraite; mais cette masse de sauvages disparut sur le soir et nous nous retirâmes.

Bataille du Mont-Tabor. Le 23[1], l'ennemi déborda notre droite et se porta dans la plaine de Declou pour se joindre aux Naplousiens. Le général Kléber nous fit passer le Jourdain et le Mont-Tabor. Ce mont est fort haut et en pain de sucre et se trouve à trois lieues du Jourdain. C'est, dis-je, sur cette montagne que Jésus-Christ fut sollicité par le démon de se précipiter en bas s'il était Dieu : ce qu'il n'exécuta pas. Nous marchâmes la nuit du 26 au 27 pour attaquer l'ennemi la nuit, mais nous ne le trouvâmes qu'au point du jour. Le général Kléber, après avoir formé sa division en bataille carrée, une nuée d'ennemis nous investit de tous côtés. Nous essuyâmes toute la journée des charges de cavalerie qui toutes furent repoussées avec la force des armes et l'artillerie. La division du général Bon partit le 25[2], à midi, du camp d'Acre et se retrouva le 27[3], à neuf heures du matin, sur les derrières de l'ennemi, qui occupait un immense de terrain considérable. La cavalerie du général en chef et quelques détachements d'autres cavaleries, qui jusqu'alors ne s'étaient point montrés, enlevaient le camp des ennemis qui se trouvait à deux lieues du champ de bataille, prirent tous leurs bagages et principalement ceux des Mamelucks. Le général Vial et le général Rampon, à la tête de leurs troupes formées en bataillons carrés, marchaient dans différentes directions, de manière de former avec la division de Kléber trois angles de deux mille toises d'espace : l'ennemi se trouva au centre. Arrivées à la portée des canons, nos divisions se démas-

[1] 12 mai 1799.
[2] 14 mai 1799.
[3] 16 mai 1799.

quèrent; alors l'épouvante se mit dans les rangs ennemis et dans un clin d'œil cette nuée de cavalerie s'écoula en désordre et gagna le Jourdain, dont beaucoup périrent dans ce fleuve. Dès que nous entendîmes le premier coup de canon de notre artillerie, nous développâmes le carré et nous les poursuivîmes, mais la nuit les sauva. Cependant nous leur prîmes leur artillerie et bagages. Nous ne vîmes jamais, dans une seule journée, tant de cavalerie caracoler et se mouvoir en tous sens autour de nous : elle était composée de toutes sortes de nations et de toutes les parties de l'Asie et des principaux chefs de Babilonne, qui traversèrent le grand désert pour être témoins, disaient-ils, de la destruction des Français. Dans toutes leurs charges ils venaient mourir sous nos bayonnettes. Nous fûmes depuis l'aurore jusqu'au soir à soutenir toutes les charges sans pouvoir boire un coup d'eau ; à quatre heures du soir, la division du général Bon et celle du général Vial ont paru avec le général en chef à leur tête : ce qui nous a sauvés d'un danger aussi grand que celui dans lequel nous nous voyons plongés. La perte de cette journée fut de trente hommes tués et autant de blessés. Le lendemain, nous brûlâmes les villages de Genine, Houriez, El-Oualar : ces trois villages étaient habités par les Naplousiens; d'où nous poursuivîmes l'ennemi jusqu'au Jourdain.

Dans le même temps, le général Murat débloquait Saphette ou l'ancienne Béthulie [1], ayant coupé la retraite de l'ennemi sur le pont du Jourdain, nommé le pont Jacob, où Notre-Seigneur fut baptisé par saint Jean, où passe la route d'Acre à Damas. Il y prit le camp des Mamelucks. Les chrétiens qui habitent les environs de ce pont nous montrèrent l'endroit où Jésus-Christ fut baptisé. Le général Murat poursuivit l'ennemi et leur prit Tabarie sur le lac Tibériad avec

[1] Le nom de Béthulie n'a pas encore été identifié d'une façon certaine. On croit généralement qu'il répond à la petite ville actuelle de Sanour.

des magasins très considérables dont nous subsistâmes plus d'un mois.

Pendant tous ces travaux, notre armée achevait le siège de la ville d'Acre[1] et déjà avait monté trois fois à l'assaut sans pouvoir l'emporter. Il lui survint un peu de secours : quatre frégates, qui étaient sorties d'Alexandrie, lui donnèrent quatres pièces de 24. Les 7, 10 et 13 floréal[2], l'ennemi fit des sorties et fut repoussé vigoureusement. Le 19 du même mois, l'ennemi reçut un renfort de trente voiles, venant de Constantinople, qui firent le même jour quatre sorties et remplirent nos loyaux de leurs cadavres ; et l'armée s'empara, après un assaut extrêmement meurtrier, d'une position avantageuse. Il ne nous restait plus qu'à cheminer dans la ville, mais il aurait fallu ouvrir la tranchée dans chaque maison et perdre beaucoup de monde sans l'avoir : ce que le général ne voulut pas faire, car la saison s'avançait et le but qu'il s'était proposé se trouvait rempli. Un millier de bombes fut jettées dans cette place et firent un fracas considérable. Acre fut réduit en un monceau de pierres. Les batteries de mortiers et de 24 furent établis pour raser la maison de Jesard et les principaux monuments de cette ville. Les pièces jouèrent pendant soixante-douze heures et remplirent l'effet qu'on s'en était promis. Le feu fut mis dans cette place et la garnison, désespérée, fit une sortie générale le 29 floréal[3]. Les troupes arrivées de Constantinople et exercées à l'européenne, débouchèrent sur nos tranchées en colonnes serrées ; les postes que nous occupions sur les remparts furent retirés et, par les batteries, des pièces de campagne purent tirer à mitraille, où presque la moitié resta sur le champ de bataille, et le reste fut poursuivi jusque dans la ville, la baïonnette aux reins. On leur prit dix-huit drapeaux.

L'occasion paraissait assez favorable pour emporter la

[1] *Revue des Deux-Mondes*, 1er août 1890, p. 604 à 609.
[2] 26 avril, 29 avril, 2 mai.
[3] 18 mai.

ville; mais nos espions, les déserteurs et les prisonniers, s'accordaient tous et faisaient le même rapport, que la peste faisait d'horribles ravages dans la ville, que chaque jour plus de quatre-vingts personnes en mouraient et que les symptômes en étaient terribles et qu'en trente-six heures on était emporté au milieu de convulsions pareilles à la rage. Si les soldats eussent été une fois dans la ville, il eût été impossible d'empêcher le pillage et auraient rapportés le soir dans le camp le germe de ce terrible fléau, plus à redouter que toutes les armes du monde.

Pendant tous ces travaux-là, notre division commandée par le général Kléber bordait le Jourdain, pour tenir l'ennemi de l'extérieur en respect. Nous allâmes un jour à Saphette, où nous fûmes surpris de trouver cette ville habitée par des juifs allemands, italiens et français, qui nous dirent que leur religien leur ordonnait d'aller mourir en la Terre-Sainte, et qu'alors, quand ils avaient quelque peu d'argent devant eux, quittaient leur patrie et venaient s'établir au milieu de ces Barbares. Ce peuple nous fit mille accueils que nous reçûmes avec plaisir. Après la forte bataille que nous eûmes dans la vallée de Josaphat, nous ne revîmes plus l'ennemi; nous reçûmes ordre de rejoindre l'armée devant Acre, où le général Bonaparte, voyant qu'un fléau aussi terrible que celui de la peste était dans son armée, se décida à repasser en Égypte, afin que l'armée ne périsse pas de cette contagion. Au moment où nous partîmes, il fallait ouïr les chrétiens pleurer et crier : Qu'allons-nous devenir, dès que vous allez être partis? Ce barbare de Jesard va nous faire tous mourir. Cependant nous ne pouvions plus y tenir et nous avions même la douleur de voir mourir nos camarades de la peste sans pouvoir les secourir. Beaucoup sont morts pour les avoir touchés.

L'ordre fut donné pour le départ et l'armée leva le siège d'Acre le 2 prairial[1] an VII, après avoir brûlé

[1] 21 mai 1799.

ses magasins ainsi que son artillerie, manquant de chameaux pour la traîner. Une partie des chrétiens nous suivirent et vinrent en Égypte avec nous. Je n'oublirai pas de vous dire que la ville de Nazareth fut d'un grand secours à l'armée française : nous n'avions aucuns moyens de transport ; il fallut porter sur nos dos nos camarades qui avaient été blessés dans cette cruelle guerre ou les abandonner à la rage d'un ennemi barbare, qui, comme de coutume, n'aurait pas manqué de leur couper la tête, morts ou vivants : ainsi vous pouvez juger du mal que nous eûmes à les porter depuis Acre jusqu'à la riche distance de soixante lieues et par une chaleur excessive.

D'Acre, l'armée se met en marche et nous laissâmes dans cet endroit une centaine de pestiférés, qui, dès que nous fûmes partis, les Arabes leur coupèrent la tête. Le même soir nous campâmes sur les ruines de Cœsarrée, au milieu des débris des colonnes de marbre et de granit, qui annoncent ce que pouvait être autrefois cette ville. Nous arrivâmes à Gaza le 5 [1], où nous restâmes quelques jours, pour en faire sauter les fortifications. Pendant huit jours que nous restâmes dans cet endroit, les Arabes de Jérusalem vinrent à Ranchi [2] et tuèrent une partie des chrétiens. Après que nous eûmes fait sauter les fortifications, brûlés les magasins, jettés les pièces de canon à la mer, nous partîmes pour Ranchi, pour les punir du mal qu'ils avaient fait faire aux chrétiens par les Arabes, où nous laissâmes encore cent cinquante pestiférés. Le général fit mettre à l'ordre qu'à partir de Japha à Ramlé, tous les villages fussent brûlés ainsi que les grains sur pieds. Arrivés à Ramlé, nous retrouvâmes pas un âme : les chrétiens étaient tous égorgés, leurs églises pillées et à moitié démolies, les maisons de cette ville étaient fermées et les habitants sauvés dans les déserts. Nous y mîmes le feu le

[1] 24 mai.
[2] Ramich.

lendemain. Nous brûlâmes tous les villages que nous rencontrâmes et nous arrivâmes à Gaza ; de là nous partîmes pour la Riche[1] en traversant les déserts : nous n'avons pas tant souffert de la faim comme en allant, mais de la soif ce fut la même chose. Arrivés à la Riche, nous y laissâmes nos blessés et nous apprîmes en arrivant à ce fort que les Anglais avaient pris les blessés que nous avions embarqués à Japha. De là à Gatier-Salahier et Belbesse[2], où au bout de huit jours nous rentrâmes à la Capitale où on aperçut un mois après notre entrée dans cette ville quantité de voiles en mer à la hauteur d'Aboukir, où notre escadre périt au bout de quelques jours.

Une armée turque venant de Constantinople, au nombre de 22.000 hommes, débarqua sous la protection de l'Anglais au fort de Bouhir, dans lequel nous avions quatre cents hommes; l'ennemi battit le fort et perdit 3.000 hommes dans les fossés. La garnison de cette place, se trouvant incapable de soutenir un plus long siège, capitula : lesquels après avoir remis leurs armes furent égorgés. Le général, ayant eu connaissance de leur barbarie, rassembla 7.000 hommes de son armée qu'il fit partir à la nouvelle Béthanie. Le 7 thermidor[3], l'armée se mit en marche pour Aboukir, la cavalerie sous les ordres du général Murat, et l'adjudant général Roise suivit les mouvements de l'armée qui s'approchait du camp ennemi et se trouvait divisée en deux parties sur deux montagnes, la mer d'un côté et le lac de Midi de l'autre, distante d'une demi-lieue. Dès que le général en chef eut disposé son armée en ordre de bataille, le général Murat ordonna à sa division de cavalerie de charger sur l'ennemi qui bientôt traversa les rangs ennemis et les mit en déroute complète et qui ayant abandonnés leurs positions furent forcés de se précipiter dans la mer; quelques-

[1] El-Arich.
[2] Salihieh, Belbéis.
[3] 25 juillet.

uns se retirèrent dans le fort et l'autre partie fut taillée en pièce. Nous leur prîmes dans cette affaire, quarante-six pièces de canon, parmi lesquels sont deux pièces de campagne qui furent données par la cour de Londres en présent à Constantinople, et furent données par ordre du général en chef à la brigade de cavalerie du général Murat, et le général Roise qui s'était couvert de gloire dans cette bataille : les régiments qui composent cette brigade sont le 7me régiment d'hussards, le 3me régiment de dragons et le 14me régiment de dragons. Ils perdirent leurs bagages et nous eûmes un feu à essuyer par leurs chaloupes et leurs barques armées qui, témoins de leur destruction, faisaient un feu incroyable. Leur commandant en chef fut fait prisonnier ; ceux qui s'étaient retirés dans le fort soutinrent le siège pendant sept jours, au bout desquels ils se rendirent, parmi lesquels se trouva le fils du commandant en chef.

Après ce combat sanglant, nous reçûmes les ordres de rentrer à la ville du Caire en traversant les déserts de Sara à la poursuite des Arabes. Aussitôt que le grand seigneur eut pris connaissance de la destruction de cette armée, il en fit partir une autre qui se porta sur Damiette, dont 6.000 mirent pieds à terre et furent sur-le-champ détruits par le général Verdier et quelques détachements de cavalerie. Dans ces conjectures une nouvelle campagne se préparait et le général en chef Kléber, qui commandait alors, après avoir rassemblé toutes les forces de son armée, les fit porter sur Belbesse et Salahier. Aux portes du désert, une armée considérable nous menaçait de nouveau et se préparait à envahir l'Égypte et nous en chasser ; mais dans le moment où le fléau de la guerre semblait nous menacer le plus, on accorda à notre ennemi une trêve d'un mois, qui occasionna une paix dont chacun de nous fut réjouis dans l'espoir de rentrer bientôt dans le sein de notre patrie. Il nous fallait attendre trois mois, dans l'espace desquels l'ennemi devait alternativement,

chaque dix jours, remplacer les postes que nous occupions.

Proclamation que fit le général en chef Kléber, à son armée en Égypte, à l'occasion du traité de paix qu'il venait de conclure avec l'armée authomane.

« Un concours de circontances majeures, qu'il ne m'est pas permis de vous faire connaître, m'a déterminé à arrêter le concours des victoires et à négocier avec nos ennemis au lieu de les combattre. Ainsi, après le traité que je viens de conclure, dans quatre mois vous reverrez votre patrie et vous continuerez à la servir de vos armes et de votre valeur d'une manière plus efficace désormais. Si j'avais été consulté pour me charger d'un pareil fardeau que m'a laissé le général Bonaparte, certes je ne l'aurais pas accepté, car je sentais trop vivement que mes forces ne répondaient pas à l'importance du poste dans des circonstances aussi difficiles ; mais il vous est connu comme je ne pouvais opter. Si toutefois l'idée consolante que, si je n'ai pas fait pour vous tout ce que méritait votre courage et votre dévouement à la République, j'ai fait au moins tout ce qui était humainement possible de faire dans la situation où j'ai trouvé l'armée. Ceux d'entre vous qui ne seront point sourds à la voix de la raison me rendront cette justice : je suis peu jaloux de l'assentiment des autres. Des engagements solennels et réciproques nous lient avec l'armée authomane ; j'ai la persuasion la plus intime qu'il n'entre dans la pensée ni dans le désir d'aucun des chefs Musulmans, de les trahir ; mais avec leur institution vicieuse, pourraient-ils toujours répondre de la conduite de ceux qui leur sont subordonnés ? non sans doute. C'est donc à vous, qui vivez sous une discipline sage et raisonnée, à prévenir ou à éviter des rixes qui peuvent entraîner à de plus graves inconvénients et à des suites plus funestes. Je ne laisserai impuni aucune insulte qui pourrait

vous être faite; mais aussi je punirai suivant toute la rigueur des lois celui d'entre vous qui en aura provoqué.

« Signé : KLÉBERT. »

Suite de mon journal

Tandis qu'entièrement livrés à toutes les douceurs de la paix et énivrés de la joie la plus vive dans l'espoir de rentrer bientôt dans le sein de nos familles, l'ennemi tenait le plus noir des projets, celui d'exiger au moment de notre embarquement de nous faire mettre bas les armes et de nous massacrer ensuite sur le bord de la mer; mais le Français, toujours surveillant et adroit à découvrir les intrigues, parvint à s'assurer de ce dessin. Six semaines s'étaient écoulées et l'ennemi pour ainsi dire possesseur de tout le pays, il ne nous restait que la capitale qui depuis trois jours devait être évacuée ; alors le contre ordre fut donné et l'on travailla ensuite à l'armement des forts qui dans ce moment étaient désarmés. L'espoir de revoir notre patrie disparut comme un songe et nous nous préparâmes à de nouvelles conquêtes.

Le 28 ventôse[1] an VIII, le général Klébert signifia à l'armée authomane, qui se trouvait campée à une lieue de la capitale et qui était composée de 8.000 hommes, de se retirer en passant les déserts sous peine d'en venir aux mains avec son armée : à quoi l'ennemi ne répondit que par des plaisanteries. Sur le déclin du jour de la même journée, l'ordre d'attaque fut donné. L'armée française, alors composée de 1.000 hommes, se mit en marche la nuit du 28 au 29[2] pour combattre l'ennemi; au point du jour nous nous trouvâmes sur les hauteurs de Mathérie, en face de notre ennemi qui ne parut point effrayé à notre aspect et semblait même vouloir nous en imposer; nous engageâmes le combat : 60 pièces

[1] 19 mars 1800.
[2] 19-20 mars.

de campagne bien attelées jouèrent sur leur camp ; alors l'ennemi s'aperçut de l'importance qu'il y avait de se préparer à recevoir une attaque aussi vigoureuse et se disposa à nous tenir tête ; mais l'armée française déterminée ne leur donna aucun délai et enleva à la bayonnette le village de Mathérie, dans lequel leur infanterie s'était retranchée. Ils tentèrent en vain par leur résistance de nous intimider, mais le courage remplaça la timidité et ils furent culbutés. La cavalerie ennemie, composée de 3.000 hommes, nous entoura selon son usage et ne put néanmoins interrompre notre marche : une partie de cette cavalerie marcha sur la capitale et y entra sans aucune résistance, car la garnison, trop faible, fut contrainte de se retirer dans les forts et de leur abandonner la ville.

Aussitôt que l'ennemi fut entré dans le Kaire, le peuple se souleva et nous vîmes pour un instant le glaive toucher sur nos têtes. Les garnisons des forts, composées de malades et invalides, étaient dépourvus de vivres et réclamaient le secours de l'armée, car alors les magasins étaient évacués. Dans ces conjectures, l'armée, glorieuse de la victoire qu'elle venait de remporter, suivait les débris de l'armée ennemie, qui se trouvait forcée d'affranchir les déserts de l'Arabie sans approvisionnements.

Le même jour, l'armée vint coucher à Belbesse, où l'ennemi avait laissé une garnison de 400 hommes, dans un des forts que nous leur avions laissés par les conditions ci-dessus ; nous en fîmes le siège et il se rendit au bout de deux jours : nous accordâmes à la garnison de sortir avec les honneurs, en laissant leurs armes au pouvoir des Français.

Le général Klébert, sentant de quelle importance il était de secourir nos frères d'armes qui étaient bloqués dans les forts de la capitale sans vivres, envoya le 30 ventôse[1] une division au nombre de 4.000 hommes qui se rendaient au Caire et leur donna tous les secours nécessaires. La nuit du

[1] 21 mars 1800.

2 germinal[1], nous nous mîmes en route à la poursuite de l'ennemi ; le 3[2] nous le rencontrâmes dans les plaines du Corèze, où il voulut résister pour soutenir la retraite, et après avoir essuyé plusieurs charges, furent forcés de prendre la fuite, après avoir perdu 3.000 hommes. Nous marchâmes sur leurs traces jusqu'au soir et nous couchâmes au milieu des déserts de l'Arabie. Il ne restait plus alors qu'une seule ville, qui était Salahier, où il put s'arrêter. Le 3, l'armée continua sa marche vers l'ennemi, qui s'était trouvé la veille suivi de près et qui, craignant une surprise de nuit, abandonna la ville et le fort, dans lequel ils laissèrent vingt pièces de campagnes, bien équipées avec leurs caissons. Le même jour, quoique bien fatigués et bien harassés de fatigues, la cavalerie, suivie de quatre pièces de campagne, fit une découverte dans les déserts de l'Arabie et s'apperçut que les débris de l'armée avait tenté le pénible passage du désert sans approvisionnements ; après cette découverte, toute l'armée, à l'exception d'une garnison que nous laissâmes dans le fort, retournâmes au Caire, pour en faire le siège et obliger par ce moyen l'ennemi qui s'y était retiré à en sortir. Nous y arrivâmes le 6 germinal[3] an VIII. Les Ausmenlis[4], qui, d'accord avec le peuple, jusqu'à ce moment n'avaient rien épargné pour se fortifier, firent tous leurs efforts pour la défense de la ville, mais inutilement. L'armée, encore triomphante des lauriers qu'elle venait de remporter contre une armée aussi nombreuse, en commença le siège ; les batteries convenables furent établies pour ce sujet et l'on commença le bombardement durant trois semaines. L'armée, dénuée de forces et brûlant du désir d'accumuler ses lauriers, fut forcée, manquant de munitions de bouche et de guerre, de rester dans l'inaction.

[1] 23 mars 1800.
[2] 24 mars.
[3] 27 mars.
[4] Les Osmanlis.

Ce temps expiré et nos magasins à peu près remplis, l'armée tenta l'assaut de cette place qui, après quarante assauts redoublés avec progrès, s'en était rendue maîtresse et fut forcée d'employer le feu pour sa sûreté. Chaque jour l'armée pénétrait dans la ville, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et toujours à la faveur de la nuit ; la clôture de chaque assaut offraient aux yeux de chaqu'un le tableau le plus affreux et l'aspect d'un carnage aussi grand : l'on y voyait de tous côtés des monceaux d'hommes, de femmes et d'enfants qui s'étaient rendus, victimes d'un tel désastre, et avaient été contraints de se retirer dans le centre de la ville; car rien ne fut épargné et tout fut ensuite brûlé ou écrasé par les décombres des maisons qui tombaient sur eux. Dans ces entrefaites, l'ennemi et les habitants, témoins d'un tel désastre, avaient été contraints de se retirer dans le centre de la ville et dans un espace incapable de les contenir tous; ils nous offrirent une capitulation qui leur fut bientôt accordée et dès ce moment nous rentrâmes en possession de la ville. Le 2 floréal, après avoir remporté aussi Boulac[1] d'assaut, ville assez considérable et très voisine de la capitale, qui avait voulu suivre son exemple et était en insurrection, l'armée rentra dans ses quartiers et ne resta pas longtemps en jouissance des douceurs de la tranquillité. Le 26[2] du même mois l'on apperçut en mer une escadre turque qui vint effectuer son débarquement sur Damiette, le trente du même mois, au nombre de 8.000 hommes, dont 5.000 furent taillés en pièces et 3.000 faits prisonniers, sous le commandement du général Verdier. Après cette expédition, l'armée fut assez tranquille jusqu'au 25[3] prairial.

Le grand Vizir, voulant tirer vengeance de la déroute qu'avait donné Klébert à son armée dans une retraite aussi

[1] Boulay, *Revue des Deux-Mondes* du 15 août 1890, p. 739.
[2] 16 mai.
[3] 14 juin.

précipitée, envoya de Gaza un émissaire turc avec ordre de l'assassiner, en lui donnant une grande récompense, s'imaginant qu'après cet assassinat il viendrait à bout de détruire l'armée française lorsqu'elle serait sans commandement. Cet émissaire arriva au Caire le 12 floréal et suivit pendant 43 jours toutes les démarches de Klébert sans pouvoir atteindre son but; il parvient enfin, le 25 prairial, à exécuter son horrible dessein, en lui plongeant trois coups de poignard dans le sein, ainsi qu'au général de génie[1], qui se trouva avec lui et fut poignardé aussi. A la nouvelle de cet assassinat, l'armée prit les armes et fit toutes les perquisitions possibles pour découvrir par qui un tel assassinat avait été commis; après bien des démarches, le meurtrier fut arrêté et condamné, suivant la justice en usage dans le pays, à avoir le poignet brûlé et être ensuite empallé et expirer sur sa palle et y rester jusqu'à ce qu'il fût mangé par les oiseaux. Trois des principaux chefs de la ville furent au même instant condamnés comme complices à avoir la tête tranchée. Il est impossible de peindre les regrets d'une armée fortement attachée à un si grand homme et que chacun chérissait et qui par ses talents et sa bravoure avait su mériter l'estime d'une armée couverte de gloire et due à la valeur de Klébert.

Dès ce moment, le commandement de l'armée fut déféré au général Menou. Quelques jours après, on nous annonça une armée anglaise qui s'acheminait vers l'Égypte, pour en essayer l'expédition avec une armée turque au nombre de 8.000 hommes : l'Anglais effectua son débarquement sur Aboukir le 17 ventôse[2] an 9 de la République. 1.500 hommes de la garnison d'Alexandrie essayèrent mais en vain de résister à leur débarquement; mais tous leurs efforts furent inutiles et se retirèrent avec perte. Alors l'armée, sous le

[1] M. Protain, architecte de l'armée, reçut un coup de poignard mais en guérit. *Revue des Deux-Mondes* du 15 avril 1890, p. 742.

[2] 8 mars 1801.

commandement du général Menou, partit du Caire le 20 ventôse pour se rendre à Aboukir, où elle arriva le 29[1]; et le 30, l'armée se mit en marche à la faveur de la nuit, pour livrer combat à l'armée anglaise qui s'était retranchée. Le combat s'engagea à cinq heures du matin; la valeur anglaise ne céda pas à l'armée française; un feu d'artillerie et de mousqueterie de cinq heures ne fut interrompu que par deux charges de cavalerie, dans lesquelles nous laissâmes les deux tiers de notre cavalerie, qui avait fait tous ses efforts pour enlever le camp de l'ennemi et avait en effet culbuté la première ligne forte de 6.000 hommes, après leur avoir fait mettre bas les armes; mais ne leur voyant donner aucune relâche, nous continuâmes la charge; mais en face d'un bataillon quarré, nous eûmes un feu à essuyer auquel il nous fut impossible de résister, au milieu desquels nous perdîmes deux généraux de cavalerie et la plus grande partie de nos officiers supérieurs. La retraite fut ordonnée, ce qui nous fit essuyer un second feu par leur première ligne, qui, témoins de notre défaite, avait repris les armes: ce qui nous força d'avoir recours à nos sabres pour écarter les bayonnettes qui s'opposaient à notre retraite. Notre régiment, au nombre de 250 hommes, laissa dans cette affaire cent-dix-neuf hommes sur le champ de bataille; la perte de cette journée pour l'armée française fut évaluée à 4.600 hommes et celle de l'ennemi à 6.000, compris quelques prisoniers. L'armée fit une retraite honorable et reprit sa position en se retirant sur Alexandrie. Quelques jours après, une partie de l'armée anglaise, avec l'armée turque au nombre de 8.000 hommes, dirigèrent leur marche sur le Caire; à cette nouvelle une partie de notre armée se met en marche au travers des déserts de Sara pour secourir la faible garnison de cette ville où elle arriva le 6 germinal[2]. Le 18[3] du même mois un détachement de

[1] 11 et 20 avril.
[2] 27 mars.
[3] 8 avril.

l'armée fit sauter les forts de Salahier, de Belbesse et de Berquetellagi; ils furent à cette expédition attaqués par un nombre considérable de turcs qui furent complètement battus; ce détachement rentra au Caire le 24 germinal[1] et la ville se trouva dès ce moment en état de siège et les passages interceptés de toutes parts. Il ne nous restait aucunes ressources. Nos forces se montaient à 7.000 hommes, qui avaient deux armées à combattre, au nombre de 103.000, non compris les habitants du pays contre lesquels il nous fallut lutter chaque jour. Le 22 floréal[2], les Turcs essayèrent l'assaut de plusieurs redouttes et furent repoussés avec violence. Le 8 prairial, l'Anglais nous offrit une capitulation et on proclamait le 9 que la garnison sortirait avec les honneurs de la guerre et qu'elle ne pourrait rester que cinquante jours au plus pour se rendre au lieu de l'embarquement. Dans ces conjectures un détachement sorti de la ville d'Alexandrie, le 23 floréal[3], au nombre de 600 hommes pour l'escorte d'un convois de 800 chameaux destinés à l'approvisionnement de cette place, fut, le 27 du même mois, obligé de se rendre au pouvoir de 5.000 Anglais et 6.000 Turcs contre lesquels il fut impossible de résister. La garnison d'Alexandrie, qui déjà manquait de tout, était réduite à manger les chevaux, du pain de ris et ne boire que de très mauvaise eau; elle aspirait en vain après le retour de cette caravane. Ce fut alors pour l'armée un sujet de consolation dans l'espoir que, manquant de tout, la nécessité obligerait le général Menou à mettre plutôt fin à nos maux en livrant la ville par capitulation, ce qui n'eut cependant lieu que trois mois après, dans l'espace desquels il est impossible de décrire les privations en tous genres, qu'il nous fallut supporter. Nous fûmes réduits à tuer tous nos chevaux pour nous substanter.

Quelques temps après, on essaya un nouveau débarque-

[1] 14 avril.
[2] 12 mai.
[3] 13 mai.

ment, qu'il effectua à Maraboux-Margus. Pour cette expédition, cent chaloupes s'avancèrent sur un lac que quelques jours auparavant, ils avaient coupés, afin d'inquiéter l'armée, et disposa en mer son escadre, de manière à nous prendre entre deux feux. L'Anglais, pendant trente-six heures, bombarda le fort de Maraboux, qui fut obligé de se rendre, rapport à l'écroulement d'une tour qui feignit écraser la garnison. L'armée, qui en ce moment se trouvait en face de l'ennemi et se trouvait engagée au milieu d'un feu qu'il était impossible de supporter, fut enfin forcée de se retirer, pendant que plus de cinq cents pièces jouaient sur nous, pendant l'espace de six heures. Après cette affaire, l'armée rentra dans Alexandrie pour se mettre en état de siège. L'armée, qui auparavant était composée de 5.000 hommes, n'était plus que de 1.800 combattants, car les fatigues et la mauvaise nourriture avaient occasionnés une maladie scorbutique, qui régnait dans toute l'armée et qui causa la mort à un grand nombre de Français. La nourriture à laquelle nous étions réduits alors était du pain de riz fait avec l'eau de la mer, du chameau, du cheval, de l'âne et du riz sans huile ni beure; nous avions recours aux graisses de chameaux, de chevaux et d'ânes pour l'accomoder. Chaque jour vingt chevaux étaient livrés à la boucherie pour les hôpitaux. Le général en chef Menou, s'appercevant de l'impossibilité de pouvoir résister plus longtemps à une telle disette, acquiesça à une capitulation, qui lui fut offerte par l'Anglais et nous rentrâmes en France, au bout de trois mois de traversée en mer, pendant lequel temps nous eûmes encore à combattre contre la faim, n'ayant que six onces de pain et deux onces de farine par jour, privation que nous supportions avec patience, étant à la veille de rentrer au sein de notre patrie, car nous débarquâmes enfin à Marseille, le 21 [1] vendémiaire an X de la République française.

[1] Mardi 13 octobre 1801, le colonel Vigon-Roussillon dit le 15 septembre 1805. (*Rev. des Deux-Mondes*, 15 août 1890, p. 749).

POÉSIE

I

RIRES D'ENFANTS

Les rires d'enfants, quel chant radieux !
Quel hymne sonore et mélodieux !
Leur gaieté là-haut réjouit les anges.
Dès l'aube, à l'éveil de ces cris charmants,
La maison s'emplit de gazouillements,
Comme, dans les bois, un nid de mésanges.
De ces rires frais quand le toit résonne,
C'est joie au dehors, c'est joie au dedans ;
Le concert divin de ces cœurs ardents
Rajeunit les vieux dont le front grisonne.

Certains ont l'éclat d'un timbre d'argent ;
Dans leur cliquetis la vie étincelle :
D'autres vibrent comme un violoncelle,
Avec des langueurs d'aïeul indulgent.
Ceux des tout petits caressent l'oreille
D'une musique à nulle autre pareille.
Oh ! ces rires clairs, ingénus et frais,
Rires de bébés qui seront des hommes
Demain, — accablés, ainsi que nous sommes,
Sous le fardeau des deuils et des regrets !

Rires de garçons, rires de fillettes,
Tintinnabulants grelots, castagnettes
Des gais boléros, ruisseaux cristallins,
Dièzes et bémols, arpèges et gammes,
Qui seront plus tard des rires de femmes
Aux tons enjôleurs, aux rythmes câlins !
Mais alors, hélas ! les claires fusées
Des rires moqueurs jetés au hasard,
— Comme celui du *Don Juan* de Mozart, —
S'éteindront bientôt en notes brisées !

II

LA MAISON VIDE

Qu'est le nid sans l'oiseau, la ruche sans l'abeille,
La vigne au cep jauni sans la grappe vermeille,
Le berceau d'osier sans l'enfant ?
Ainsi, quand la maison, où tout sourit et chante,
Est vide, elle a perdu sa voix douce et touchante,
Son chœur joyeux et triomphant.

Enseveli vivant dans ma douleur muette,
Et le cœur tiède encor de baisers, je regrette
Mes beaux jours si vite écoulés :
Je pleure, sur le seuil de la maison déserte,
Comme pleure un enfant sur sa cage entr'ouverte,
Quand les oiseaux sont envolés !

Le soleil disparaît derrière la colline...
Comme un regard mourant d'une douceur divine,
Ses derniers feux semblent plus beaux.
Le matin, il éclaire une jeunesse aimée,
Et, lorsque vient la nuit d'étoiles parsemée,
Il se couche sur des tombeaux !.....

III

LES TROIS LANSQUENETS

(D'après une vieille gravure allemande)

Trois reîtres pillards venus d'Allemagne,
Feutre à plumet vert, rapière au côté,
Sous leur vieux pourpoint fiers, en vérité,
Comme le neveu du grand Charlemagne,

S'étant consultés, s'arrêtent devant
Un cabaret borgne aux vitres cassées,
Dans des bourrelets de plomb enchâssées.
L'enseigne de fer tourne et grince au vent.

Ayant traversé la salle enfumée,
Retroussant du doigt leur moustache en croc,
Ils se sont assis devant un grand broc
Où mousse la bière âcre et parfumée.

L'un d'eux est chargé d'un fort embonpoint ;
L'autre, à longue barbe, est noir comme un nègre ;
Le troisième, grand comme un if et maigre,
Pour le moindre mot met la dague au poing.

Le vin capiteux succède à la bière ;
Les trois compagnons, la cervelle en feu,
Jurent à l'envi : « Morbleu ! Palsambleu ! »
Et chacun déjà tire sa rapière.

Sitôt qu'il les voit lancer leur éclair
— Brillant comme des lames de Tolède, —
L'hôte, pris de peur, sort et crie : « A l'aide ! »
Mais les lansquenets font un bruit d'enfer.

Cependant leurs coups sont peu redoutables ;
Leur main engourdie au hasard bat l'air :
Bouteilles et brocs tombent sous le fer,
Et les escrimeurs roulent sous les tables.

Après un sommeil prolongé, parmi
Pots et brocs, l'un d'eux, la tête encor lourde,
Bâille, entr'ouvre un œil, et, d'une voix sourde,
Dit en s'étirant : « Que j'ai bien dormi ! »

ALPHONSE POIRIER.

SIÈGE

DU

FORT SAINT-MARTIN

ET

Fuite des Anglais de l'île de Ré

RELATION HISTORIQUE

Écrite en latin au XVIIe siècle par Jacques ISNARD
Traduite en francais en 1879 par le Dr ATGIER

(suite)

CHAPITRE III

Causes de la guerre Anglo-Française

La paix paraissait définitivement et solidement assurée à la France, grâce aux alliances et aux unions contractées avec les puissances voisines dont la force et l'humeur belliqueuse étaient à craindre, grâce surtout au mariage de Henriette de France, sœur de Louis XIII, avec Jacques Ier, roi de la Grande-Bretagne, au mois de mai 1625, présage salutaire de concorde et de sympathie pour les catholiques de France et d'Angleterre et pour la France entière désireuse de la paix.

Mais, de même que le mensonge et l'erreur se cachent souvent sous des dehors trompeurs, ces gages d'alliance et d'amitié qui promettaient d'être si solides, furent de bien courte durée.

Les Anglais, en effet, en négociant ce mariage, n'avaient eu aucune intention de négocier la paix ; ils avaient au contraire trompé la bonne foi du roi, avaient fait pendant leur dernier séjour en France cause commune avec le parti des mécontents et machiné les malheurs d'aujourd'hui.

Aussitôt après que le contrat de mariage fut signé, l'apport dotal fixé, à peine couronnée reine, avant même d'avoir été unie au roi d'Angleterre par le lit nuptial, Henriette de France reçut de ses principaux officiers et des ministres de la cour d'Angleterre les arrhes du traitement qui lui était dû à Londres, traitement peu en rapport avec sa dot et réellement indigne de sa majesté royale.

A peine eut-elle mis le pied en Grande-Bretagne et reçu le sceptre royal, qu'il lui fut presque interdit de jouir des conventions les plus légitimes de son contrat.

Constamment contrariée dans ses goûts, elle se vit forcée de supporter de gré ou de force la violation des conventions les plus sacrées relativement à sa tranquilité personnelle, au salut de son âme, à la paix de sa conscience.

Contrairement à l'usage des princes chrétiens lors de la première entrée d'un roi ou d'une reine dans une ville, usage qui méritait d'être respecté en la circonstance, aucun prisonnier ne fut mis en liberté le jour de l'arrivée à Londres de la nouvelle reine d'Angleterre.

Que l'on n'eût pas fait alors parade d'humanité et de piété, passe encore ; au moins n'eût-on pas dû faire parade d'inhumanité et d'impiété ! Que le bien fît défaut en la circonstance, passe encore, au moins le mal eût-il dû être évité ! C'est ce qui n'eut même pas lieu, car cinquante-deux personnes, par le fait seul qu'elles étaient catholiques, furent arrêtées, dont deux en présence même de la reine et sur le seuil de la chapelle royale.

Les catholiques d'Angleterre qui comptaient sur aide et protection, grâce au mariage et à l'arrivée de la nouvelle reine à Londres, furent déçus dans leur espoir.

Plusieurs des gens de la suite de la reine furent suspendus de leur emploi, tous furent menacés d'un prompt renvoi en France.

La reine voyait tout cela avec peine ; elle cachait ses

larmes, concentrait sa tristesse, mais, de crainte d'aggravation, dissimulait sa douleur.

Faute de pouvoir éclater sur la tête de la reine, cette tempête formée de nuages amoncelés, gonflés de menaces et de vexations, éclata enfin sur celle de ses serviteurs.

En effet au mois de mai 1626 parut un édit du roi de la Grande-Bretagne qui retirait à la reine ses principaux officiers ; les gens de sa suite, au nombre de plus de cent cinquante des deux sexes, parmi lesquels se trouvaient des prêtres, son confesseur, etc..., durent rentrer en France, sans connaître le motif de cette offense ni de quel droit elle leur était faite.

Cet ordre fut donné si brusquement et si rapidement qu'ils furent pour ainsi dire expulsés de l'île avant d'avoir été prévenus.

Cette exclusion parut d'autant plus indigne que la présence de ce personnel auprès de la reine avait été prévue au contrat de mariage.

Il avait été stipulé en effet à ce contrat :

« 1° Que dans son palais quel qu'il soit la reine trouverait une chapelle où seraient célébrés les rites et solennités de sa religion : prédications, évangiles, sacrements, messes, offices religieux, jubilés, indulgences, etc., etc... ;

« 2° Qu'elle trouverait un cimetière, clos de murs et à l'abri de toute profanation où les catholiques pourraient être inhumés selon les rites de leur religion ;

« 3° Qu'elle aurait un évêque pour grand aumônier, vingt-huit prêtres, clercs, ecclésiastiques, etc., etc... ; que tous ses officiers et serviteurs seraient catholiques et choisis par le roi très chrétien, son excellent frère, et que leur nombre dépasserait celui qu'aucune reine avait eu jusqu'alors en Angleterre. »

Mais tout fut annulé, renversé ; respect du contrat, bonne foi, religion, droits, pomesses, furent foulés aux pieds.

Il serait inutile et trop long d'énumérer en détail toutes

les offenses faites à la reine; rien ne saurait mieux les démontrer que la haine héréditaire de l'Angleterre pour la France, que sa foi anglo-punique, que son désir de rompre le traité de paix, afin de favoriser le parti des réformés de France (ce qui ne tarda pas à avoir lieu).

Louis XIII désolé de ces injures, lui qui avait désiré mettre dans ses relations avec la cour d'Angleterre toute la justice, l'amitié et l'impartialité désirables, envoya comme ambassadeur auprès du roi de la Grande-Bretagne, le maréchal de Bassompierre, avec mission de se plaindre de tels procédés, de plaider la cause de la reine, de demander le maintien de ses officiers, l'exécution des promesses, l'observation pleine et entière des clauses du contrat de mariage.

Bassompierre arriva en Angleterre dans les premiers jours d'octobre; il fut reçu à la cour du roi avec froideur, mais selon l'habitude avec beaucoup de courtoisie et de bienveillance apparente.

Relativement au but de sa mission, on se tint en dehors de la question; ses demandes, ses instances même restaient sans réponse, sans solution. On proposait tantôt ceci tantôt cela; telle proposition était préférable, telle autre plus prompte; on espérait par des tergiversations faire perdre à l'ambassade son but et sa raison d'être et n'être plus tenu à donner satisfaction à l'offense et à la juste demande du plus juste des rois.

Ni les réponses du roi de la Grande-Bretagne ni celles de son Conseil ne correspondaient aux propositions de l'ambassadeur de France.

Le roi savait fort bien que le but de celui-ci était de demander énergiquement l'exécution du contrat de mariage de la reine et son rétablissement sur des bases fermes et durables, mais les conventions n'en furent pas plus solidement rétablies. La cour omettait de parler de ce qui

ne lui allait pas et refusait de prêter l'oreille à de trop justes réclamations.

Elle jetait la négociation sur des questions impraticables, évitait de répondre aux questions posées, répondait à des questions non posées et irréalisables, traînait en longueur la négociation et l'ambassade d'un aussi éminent personnage, afin d'obliger par ces froissements le roi de France à une rupture officielle qu'elle avait été la premièrs à préméditer et à effectuer réellement.

Ni ces perfidies, ni cette rupture prématurée n'émurent la majesté royale, dont la justice, l'amour de la paix et la courtoisie ne laissèrent rien à désirer pour consolider le contrat de mariage et le traité de paix.

Le roi d'Angleterre, au contraire, avec tous ses efforts pour rompre la paix, au mépris du pacte d'alliance, voulait mettre le roi de France dans l'obligation de la rompre, en faisant la sourde oreille et ne prenant pas au sérieux la demande de notre ambassadeur, mais ces injures et ces machinations n'ébranlèrent ni l'esprit ni la bonne foi du plus juste des rois.

Dans une entrevue avec le maréchal de Bassompierre, où il réclama aux ministres d'Angleterre une réparation dans les termes les plus courtois (selon son habitude) et l'observation *ad integrum* des traités récemment conclus, ceux-ci, plus audacieux que jamais, osèrent lui dire : « Vous ne nous dites pas tout ce que vous avez mission de nous dire, nous voyons fort bien que vous êtes chargé de la part de votre roi de nous déclarer la guerre. »

Ils voulaient ainsi nous mettre dans l'obligation de leur déclarer la guerre, sachant bien qu'un monarque comme le roi de France ne pourrait s'entendre adresser de telles offenses sans tirer son épée et crier vengeance.

Ils ne se doutaient pas de la prudence et de la modération de Louis XIII, qualités qui lui enseignaient de ne

prendre les armes que lorsqu'il n'y aurait plus, sans elles, ni paix ni salut possibles.

Il eût été cependant facile aux ministres anglais de donner satisfaction à un ambassadeur qui n'avait d'autre mission que la revendication d'une réparation en termes amicaux.

Le temps s'écoulait ainsi et le but de l'ambassade était éludé dans de stériles conférences.

Notre ambassadeur, fatigué de la tournure des négociations, de l'obstination de la cour d'Angleterre, renonça à prolonger ses propositions et sembla prêter une oreille attentive à celles de la cour; il préféra s'incliner, espérant ainsi arriver à persuader par des moyens détournés ceux qui n'avaient pu l'être directement.

Il essaya de leur montrer que leurs propositions étaient contraires au bon droit et de les faire incliner progressivement vers des idées d'équité en pesant chaque proposition faite de part et d'autre dans les balances de la justice.

Ce dessein était assurément habile et digne d'un homme aussi sage; mais ce fut en vain, le but recherché ne fut pas atteint.

On lui remit au mois de novembre un mémoire contenant la liste des charges conservées auprès de la nouvelle reine, sans indiquer les principaux officiers nominativement ou ne nommant que les derniers promus, alors que nous demandions la restitution des officiers récemment expulsés de son entourage.

Ce mémoire n'était qu'un libelle plein de faux-fuyants et de détours. L'ambassadeur l'envoya quand même à son roi, non qu'il fût l'expression de ses négociations, mais pour convaincre de la mauvaise foi de nos voisins.

Louis XIII le fit lire, discuter en son conseil particulier et le renvoya aussitôt à l'ambassadeur, en lui enjoignant

de ne pas s'écarter d'un iota du but de sa mission et de sonder encore dans les conférences et discussions des ministres quels étaient leur intention, leur bonne foi et leur but en publiant ce libelle.

L'ambassadeur exécuta les ordres du roi, convaincu des artifices, ruses et ambages dont ce libelle était tissé, tant sur les personnes qui y étaient visées que sur leur situation ; il n'y avait pas en effet à douter un seul instant que les Anglais ne voulussent un nouveau traité, non pour nous être agréables, mais pour faire disparaître à tout prix le traité récemment conclu, dont la valeur résidait dans l'accord unanime loyalement et publiquement exposé et dans ce contrat de mariage établi solennellement.

Leur idée, toute spécieuse, consistait à détourner les négociations de l'exécution du contrat de mariage pour les tourner vers de nouvelles questions plus injustes les unes que les autres et faire ainsi tomber la reine d'Angleterre et les Catholiques de sa suite sous des lois arbitraires et iniques.

Rappelé d'Angleterre par Louis XIII, Bassompierre prit congé de la cour immédiatement; après avoir essuyé une violente tempête à son retour en France, il se présenta le 21 décembre 1626 à la cour de France, remit la relation de son ambassade et de sa mission signée des ministres et du roi d'Angleterre.

Louis XIII vit décidément que les Anglais couvaient de mauvais desseins, qu'ils préparaient quelque piège et entreprise coupable. L'échec de l'ambassade, les renseignements confirmés, l'idée générale dominante en France, de fréquents messages, des captures, des pillages, le refus de réparer les plus justes offenses, tout cela montrait péremptoirement les intentions des Anglais vis-à-vis de nous.

Plus leurs agissements semblaient animés de mauvaises

intentions, leurs offenses d'audace, leurs efforts de tendance à la rupture du traité de paix, plus Louis XIII s'efforçait d'en appeler à la justice du monde chrétien sur les offenses et la mauvaise foi du peuple Anglais.

Au mois de février 1627, après entente avec notre ambassadeur, Louis XIII envoya un message dans lequel il insistait plus que jamais sur la stricte exécution du contrat de mariage de sa sœur.

Marie de Médicis, reine mère du roi de France et de la reine d'Angleterre, belle-mère du roi Charles Ier, par amour pour ses enfants, pour la paix et la concorde entre leurs deux couronnes et comme médiatrice, promit au roi d'Angleterre, son gendre, d'obtenir du roi de France la cessation de ses instances sur la stricte exécution du contrat de mariage relativement à la restitution des officiers placés auprès de sa sœur, s'il maintenait seulement auprès de la reine d'Angleterre quelques officiers qu'elle lui nommait, ainsi que ceux qui étaient désignés dans le mémoire de l'ambassadeur.

Les officiers [1] désignés par Marie de Médicis pour être maintenus auprès de la reine d'Angleterre tout particulièrement, étaient le premier écuyer, l'écuyer ordinaire, le médecin, le secrétaire, les dames de la chambre, les dames du lit et enfin les femmes de chambre qu'elle avait emmenées.

Ces accommodements, ces entremises, cette médiation, ne trouvèrent aucun écho dans ces esprits hostiles et disposés, non à laisser éteindre les haines, mais à briser les liens les plus sacrés des traités, en un mot prêts à tout; Louis XIII n'obtint donc, malgré ces justes démarches, aucun résultat favorable.

La guerre était décidée dans leur esprit, ils n'hésitaient plus que sur les voies et moyens de leur invasion; leur

[1] Ici le mot officier signifie personne ayant un office ou une charge quelconque auprès d'un personnage.

avis était partagé quant aux détails, mais, quant au fond, leur intention était bien arrêtée ; il était oiseux désormais de parler de paix à ces esprits hantés d'idées de guerre.

Les Anglais entrevoyaient déjà de vastes succès ; ils nourrissaient un espoir perfide et une foi assurée dans leur entreprise, basés sur l'inconstance de nos mœurs et de notre caractère et sur tout ce que leur avait suggéré leur séjour à la cour de France, lors des pourparlers du mariage, séjour qui fut aussi long qu'indiscret.

Ils rejetaient toute idée étrangère à la guerre et cherchaient à irriter par tous les moyens notre roi qui, grâce à une rare sagesse et à un jugement très profond, savait se contenir au milieu de tant d'offenses.

Ils entraînèrent les hostilités par leurs incursions, leurs pillages, leurs attaques de nos navires de commerce, et, bien que nous fussions encore en paix, si les gens lésés par eux demandaient justice, ils étaient éconduits, méprisés, froissés, moqués, déboutés de leur demande sans le moindre dédommagement de leurs pertes qui s'élevaient déjà à plus de trente mille livres.

De là mille plaintes des armateurs français, tant de leurs pertes que du mépris de leurs réclamations.

Ceux-ci se rendirent en députation à Blaye-sur-Gironde, auprès du Duc de Luxembourg qui avait reçu du roi ordre de donner satisfaction aux armateurs lésés.

Ceux-ci le supplièrent, en raison des chargements et navires perdus, de faire consigner dans le port de Blaye les navires anglais chargés de vins dans le port de Bordeaux et qui, à leur retour en Angleterre, devaient en passant à Blaye reprendre les canons qu'ils y avaient déposés lors de leur arrivée. (Il était alors d'usage, vu le peu de confiance qu'inspiraient les Anglais, qu'aucun navire armé de canons n'entrât dans le port de Bordeaux.)

Selon les ordres reçus du Roi, le Duc leur donna satisfaction et, dans les premiers jours de novembre 1626,

fit retenir quantité de navires anglais dans le port de Blaye.

Sur une demande faite au roi de France par des armateurs écossais, quarante-cinq de ces vaisseaux furent bientôt relâchés (vaisseaux que l'on revit l'année suivante, lors de l'invasion de l'île de Ré) ; quant aux autres navires, ils furent confisqués pour dédommager les armateurs lésés.

Les croisières anglaises n'en devinrent que plus audacieuses. Sous l'apparence d'entreprises privées, elles n'agissaient que par mot d'ordre officiel.

Il n'y eut plus lieu bientôt de douter des intentions des Anglais, car le 28 avril 1627 parut en Angleterre un édit interdisant, sous peine de confiscation de navire et cargaison, l'exportation de marchandises anglaises en France.

Le 12 mai suivant parut un nouvel édit prescrivant la confiscation de tout navire français, soit du roi, soit de ses sujets (*sic*), ainsi que de sa cargaison, que celle-ci fût destinée à l'exportation ou à l'importation, soit dans les ports anglais, soit sur mer, soit en tout autre lieu.

Sur ces entrefaites, le bruit courut en France et s'accrédita peu à peu par nombre de messages que l'Angleterre équipait une flotte, sans toutefois faire connaître son but. De là bien des conjectures circulèrent mais sans preuves encore bien certaines.

Le roi, dont la prévoyance et la perspicacité étaient très grandes, comprit bientôt que l'Angleterre préparait une flotte et une armée pour favoriser la rébellion de La Rochelle ; que la France était sérieusement menacée (présage qui ne fut pas vain) et qu'une entreprise était imminente pour cette ville, dernier rempart de la révolte ainsi que pour les îles et plages voisines.

Le Prince de Soubise en effet, après sa défaite à Riez, s'était réfugié en Angleterre et s'efforçait d'exciter les Anglais à se soulever ; il éperonnait pour ainsi dire à une

entreprise contre la France des esprits déjà prêts et tout disposés à s'élancer dans cette voie.

A son exemple, le Duc de Rohan, son frère, et tous leurs partisans, les réformés de France, comptaient sur une guerre de religion qu'ils avaient fomentée aussi bien en dehors qu'en dedans du Royaume.

Soubise affirmait à ses partisans :

1° Que, dès que les vaisseaux anglais apparaîtraient en France, l'étendard de la révolte fomentée depuis longtemps et propagée dans les provinces françaises se lèverait d'un seul coup;

2° Que les peuples voisins n'attendaient qu'un signal pour faire entrer leurs troupes en France;

3° Que, des gouvernements de La Rochelle et de Brouage en particulier, surgiraient des nuées de combattants;

4° Enfin que plus de deux mille marins de Mornac et d'Arvert accourraient sous ce même étendard.

Soubise heureusement avait mal fait son calcul. Le gouverneur de la province d'Aunis fut changé; il fut remplacé par Anne d'Autriche, la reine-mère du roi, dont les conseils, l'autorité, la vigilance et la modération surent maintenir sous son obéissance ce pays, bien qu'il fût tout entier travaillé déjà par la rébellion.

Assuré désormais de la conspiration qui se préparait en Angleterre d'après ses prévisions et les nouvelles qu'il recevait chaque jour, Louis XIII fit réunir de toutes les provinces de son royaume, sur le littoral du Poitou et de la Saintonge, une armée composée de régiments d'infanterie (piquiers et mousquetaires) et de compagnies de cavalerie (chevau-légers) et la fit tenir prête à accourir rapidement là où les anglais voudraient faire irruption.

Il voulut s'y rendre lui-même en personne avec son frère le duc d'Orléans, qu'il nomma lieutenant général de son armée. Le duc d'Angoulême et Louis de Marillac, maréchaux de camp, furent chargés de rassembler et faire

camper sur les points stratégiques des environs de La Rochelle toute cette armée. Marillac y arriva le 20 juillet 1627 et Gaston d'Orléans le 24 du même mois.

Le roi savait pertinemment que de fréquentes intelligences et correspondances avaient lieu entre Anglais et Rochellais. Le 28 juin, après avoir siégé au parlement pour l'expédition d'affaires pressantes, bien qu'il ressentît déjà quelques frissons de fièvre, il prit congé de la cour, du Conseil et quitta Paris, tant il avait hâte de se préparer à la guerre et de calmer cette tempête de rébellion qui du ciel d'Angleterre allait s'abattre sur les rivages de la France.

Arrivé le soir à Beaulieu, la fièvre avait augmenté ; il en partit néanmoins le lendemain pour Villeroy où, la maladie s'aggravant, il dut interrompre son voyage, car ses forces trahissaient son courage. Pensant alors beaucoup plus au salut de son Royaume qu'au sien, il plaça à la tête de l'État l'éminent Cardinal de Richelieu et autres ministres dont la probité lui était aussi connue que la valeur, afin que ceux-ci, pendant la durée de sa maladie, dirigeassent les affaires sous l'autorité de la Reine-Mère dont il approuvait d'avance les décisions.

La fièvre augmenta de plus en plus, ses accès violents et fréquents, résistant aux remèdes, compromirent un instant sérieusement la santé du Roi ; enfin, pour qu'il ne fût pas dit que tous les maux nous accablaient à la fois, cette fièvre céda peu à peu, les accès disparurent progressivement et la guérison arriva heureusement le 15 août, fête de l'Assomption. Cette maladie et tout son cortège avaient causé bien des craintes à la Reine et aux ministres. Il plut enfin au Roi des rois de nous conserver le nôtre, selon les vœux de tous ses sujets, et de sauver celui qui se préoccupait tant de sauver la France.

Pendant la maladie du Roi, comme pour compromettre encore sa santé, la flotte anglaise aborda et envahit l'île

de Ré; mais, selon l'avis des médecins, des ministres et de tout son conseil, la Reine-Mère lui cacha ce malheur et chacun s'empressa de pourvoir néanmoins aux nécessités du moment avec la plus extrême vigilance.

Avant d'entreprendre dans ses détails la relation de cette guerre, disons quelques mots de l'île de Ré, de la flotte et de l'armée anglaises ainsi que de son invasion subite.

Dr ATGIER.

(A suivre.)

LA BIBLIOTHÈQUE DE LA DEVANSAYE

Tous les journaux angevins ont signalé, au commencement de cette année, le généreux don fait à la Société d'Horticulture d'Angers et du département de Maine-et-Loire par Mlle de la Devansaye en souvenir de son père; et, si nous revenons aujourd'hui sur ce sujet, c'est qu'il nous a paru intéressant de donner un aperçu rapide des riches ouvrages, patiemment réunis depuis de longues années, qui viennent d'enrichir la Bibliothèque de notre Société d'Horticulture, et lui faire prendre rang parmi les plus importantes bibliothèques horticoles.

M. de la Devansaye n'était pas seulement un fervent de l'horticulture, c'était aussi un véritable bibliophile ; il avait un culte réel pour ses livres qu'il se plaisait à parer de reliures souvent coûteuses, et seuls quelques privilégiés pourraient dire le plaisir qu'il éprouvait à montrer un livre rare, une publication qui ne se rencontre que dans les grandes bibliothèques. Il y consacra une partie de sa vie et de sa fortune, et l'importance de cette collection est telle qu'il fallut s'occuper de lui trouver un local spécial. M. G. Allard, vice-président de la Société d'Horticulture, eut le premier l'idée de la placer dans une salle contiguë à l'Herbier Lloyd ; M. Ch. Bouhier, maire d'Angers, voulut bien accorder l'autorisation nécessaire et appuyer, auprès du Conseil municipal, la demande des fonds indispensables pour l'installation sinon luxueuse, du moins fort convenable, de la nouvelle Bibliothèque.

Sans vouloir entrer dans une fastidieuse énumération, nous devons signaler cependant les ouvrages rares; ce sont particulièrement des publications anglaises : le *Botanical Magazine*, de 1793 à 1899, l'une des très rares collections complètes que l'on en connaisse, et qui contient près de huit mille planches coloriées de plantes différentes, accompagnées de la description de chaque espèce. Le *Botanical Cabinet* de Loddiges, comprenant 20 volumes d'un format minuscule, illustré de deux mille gravures de plantes, le *Botanical Register* d'Edwards, avec ses deux mille sept cents planches, passent en revue les principales plantes connues. D'autres ouvrages, de grand format, tels que le *Rumphia* et la *Flore de Java* de Blume, nous initient à la Flore si curieuse des Indes orientales, par d'admirables planches gravées et coloriées, où le souci des détails est porté au suprême degré.

Le regretté Président de la Société d'Horticulture d'Angers avait une prédilection toute particulière pour les Aroidées, les Broméliacées et les Orchidées, ces plantes aux formes si variées et si étranges; il les cultivait avec un soin jaloux, et ses efforts furent même récompensés par l'obtention de variétés nouvelles. C'est ainsi que les ouvrages relatifs à ces trois familles sont très largement représentés; pour les Orchidées en particulier, nous y trouvons tout, ou à peu près, depuis l'humble *Manuel de l'amateur d'Orchidées* jusqu'aux publications de grand luxe, telles que le *Lindenia* et le *Reichenbachia* dont les superbes gravures sont de vivantes aquarelles, en passant graduellement par une quantité d'autres ouvrages d'importance moindre, tels que le *Sertum orchidaceum* de Lindley, la *Monographie des Odontoglossum* de Bateman, les *Orchids* de Warner; et l'on pourrait dire, sans exagération aucune, que la réunion de ces ouvrages spéciaux constituerait, à elle seule, une véritable bibliothèque.

Les revues périodiques, les annales et bulletins des prin-

cipales Sociétés d'horticulture, françaises et étrangères, y tiennent aussi une grande place; qu'il nous suffise de citer les plus importantes : la collection complète du *Journal de la Société centrale d'horticulture de France*, depuis 1827, date de sa fondation; les *Annales de Flore et de Pomone*, l'*Illustration horticole*, la *Revue horticole*, dont le petit format in-12 de 1829 s'est transformé en 1852 en un in-8° fort convenable, orné des lithographies de l'artiste si consciencieux que fut Riocreux, et atteignit enfin, en 1861, sa taille définitive, le grand in-8°, avec ses chromolithographies certainement plus brillantes, mais moins fidèles. Les 27 volumes de la *Revue de l'horticulture belge et étrangère* et la collection du journal horticole illustré anglais *The Garden* tiennent encore une place honorable dans cette Bibliothèque.

La Société d'Horticulture d'Angers a parfaitement compris les obligations qu'elle contractait en acceptant ce précieux dépôt; elle a pris la résolution de continuer, selon la mesure de ses moyens, certaines publications actuellement en cours, de manière à conserver à la Bibliothèque de son regretté Président toute sa valeur et tout son intérêt.

A. Gaillard,
Conservateur de l'Herbier Lloyd

LES

MÉMOIRES DE L'ABBÉ GRUGET

(suite)

Lundi 8 décembre. Toutes les subsistances nécessaires à la vie deviennent tous les jours très rares, toutes les marchandises sont également rares et à un prix exorbitant.

On parle d'une amnistie de la Convention nationale qui promet le pardon à tous les chefs des insurgés et aux prêtres mêmes. On dit même que ceux-cy auront huit cents livres de pension. Mais on ne s'y fie pas plus qu'à celle des représentans du peuple.

Mardy 9 décembre. On parle du combat considérable entre Charette et les patriotes, où ceux-cy ont perdu plus de quatre mille hommes et mis les autres en déroute avec prise de leurs canons et toutes leurs provisions.

Mercredy 10 décembre. Il est toujours difficile de se procurer du pain; on avoit même dit que les personnes alloient être réduittes à une livre. Mais depuis on a menacé de la prison ceux et celles qui feroient courir ce bruit. On craint de révolter le peuple. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'on ne donne guère plus d'une livre par personne, par les

jours d'intervalle qu'on met entre chaque distribution. Les administrateurs préfèrent cet expédient pour ne pas révolter les esprits, mais il n'en est pas moins vrai qu'on en murmure beaucoup et qu'il est à craindre qu'on en vienne à une révolte.

Hier, jour de la foire, il y avoit beaucoup de fruits et de volailles; tout s'est vendu très cher et c'étoit à qui en auroit, tant on est au dépourvu.

Aujourd'hui, quoique jour de la décade, on n'a point fait de folie extraordinaire.

Jeudy 11 décembre. Charette est entré jusques dans les faubourgs de Nantes. Il a déchiré l'amnistie des représentans du peuple, et a mis en sa place la sienne, avec peinne de mort contre celui qui seroit convaincu de l'avoir arrachée; même peinne pour ceux qui seroient pris les armes à la main et pardon pour tous ceux qui voudront passer de son costé.

Deux escadrons des patriotes sont passés de son costé. Il en passe tous les jours aussi du costé des insurgés au Pont Barré, surtout parmi les chefs.

Un officier s'est avisé de vouloir encore leur publier l'amnistie; les insurgés ont aussitôt tiré sur lui et sur ceux qui l'accompagnoient.

Vendredy 12 décembre. La victoire de Charette sur les patriotes se confirme. Cela n'empêche pas que les patriotes publient que Charette, entre autres, avec toute son armée, s'est rendu d'après l'amnistie de la Convention. Il doit, dit-on, en peu passer par cette ville pour se rendre avec son armée à la Convention et là poser les armes. Ensuitte il lui sera permis et à tous les autres de rentrer chacun dans leur bien. C'est pour amuser le peuple que les patriotes publient cette nouvelle qui n'a pas le moindre fondement. C'est surtout pour leur faire oublier touts les genres de maux dont ils sont accablés. C'est ainsi qu'on ne cesse de publier que les puissances demandent la paix et que les

patriotes ne cessent de remporter des victoires sur eux, tandis qu'on sait qu'ils sont bloqués partout et que leurs armées sont réduittes à rien.

Samedy 13 décembre. Les patriotes commencent à devenir plus traitables et même plus honnêtes. Une femme sortie des Carmélites est allée remercier les membres du Tribunal révolutionnaire[1] de lui avoir donné la liberté. Un membre lui a proposé un habit de la Vierge. Celle-cy a cru qu'il plaisantoit et lui a répondu qu'elle ne le prendroit pas, que ce seroit un moyen pour la faire insulter. « Ne craignez rien, lui a-t-il dit, on ne vous insultera point, le temps des persécutions est fini, et il n'y en aura plus. Prenez ces six chapellets et servez-vous-en, vous n'avez rien à craindre. » Elle est sortie avec les six chapellets.

1795

MARS-AVRIL

Le dimanche 1er mars. — Aujourd'hui, toute la garde nationalle d'Angers a été convoquée pour aller demain au devant des représentans du peuple qui doivent venir, dit-on, avec Charette qui s'est rendu[2]. Tous les patriotes paroissoient très contents.

Ces jours derniers, cinq sœurs de l'Hôtel-Dieu, avec une sœur converse des Carmélites qui étoit avec elles, se sont rétractées. On en compte encore plusieurs autres qui se sont aussi rétractées.

Lundi 2 mars. La garde nationalle a été au devant des représentans du peuple jusqu'aux ponts Brionneau. Dans l'après-midy, un courrier est venu annoncer que les représentans du peuple ne viendroient que demain avec Charette.

[1] Ou plutôt du comité révolutionnaire.

[2] En signant, le 17 février 1795, le traité de la Jaunaie.

Un homme, dit-on, a été payé pour aller dans les corps de garde débitter que Charette s'étoit rendu avec toute son armée.

Mardy 3 mars. Ce matin, toute la garde nationalle s'est assemblée pour aller au devant des représentans du peuple; elle est allée avec tous les habitans, les intrus mêmes, à leur rencontre. La municipalité y est allée avec la musique et s'en est revenue seule. On a remarqué qu'elle ne paroissoit pas contente. Un quart d'heure après, ont paru les représentans du peuple accompagnés de deux commandans de l'armée de la Vendée, Mrs Martin de la Pommeraye [1] et Trotouin de Thouars [2], parent de Mrs Trotouin de cette ville. On croit que Mr Cady de Saint Laurent [3] les accompagnoit. Ils sont entrés aux cris de : « Vive la République! Vive la paix et l'union! », répettés à plusieurs fois différentes par les représentans du peuple Delaunay et Bésard qui ont harangué le peuple aux ponts Brionneau et à la porte Saint Nicolas sur la paix qu'on vient de conclure avec Charette. Les commandans de la Vendée ont crié seulement: « Vive la paix et l'union! » et non pas : « Vive la République! ». Plusieurs patriotes qui ont fait cette remarque en ont été vivement choqués.

Le peuple a paru étonné de ne pas voir Charette comme on lui avoit persuadé. Un repas les attendoit et tout s'est passé dans la plus grande gaieté. On ne sait pas encore les conditions de cette paix; on présume que les députés veulent auparavant en conférer avec la Convention et laisser

[1] Mrs Martin, Trottouin, etc..., officiers de l'armée de Stofflet, avaient adhéré à la pacification de la Jaunaie.

Il y avait dans l'armée de Stofflet deux frères Martin dits de la Pommeraye, tous les deux nés à Fontevrault, l'un, Mathurin-Joseph, le 13 avril 1764, l'autre, Tristan, le 9 août 1765.

[2] M. Trotouin, cousin de celui d'Angers, fils d'un potier de Saumur, devenu procureur syndic de Thouars. Persécuté sous le Consulat, il passa en Allemagne, où il est mort.

[3] Cady, Sébastien-Joseph, né à Saint-Laurent de la Plaine, un des officiers de Stofflet, mort le 20 avril 1820.

le peuple revenir un peu de son patriotisme. Tout le monde sait les conditions des brigands et des chouans. Mais les patriotes affectent de n'en rien dire.

Les commandans de brigands doivent passer la journée de demain à Angers. Les uns disent qu'ils doivent ensuitte partir pour la Convention avec les représentans du peuple, les autres disent que les représentans du peuple y iront, et que les commandans doivent aller à Saumur où on les y attend.

Vingt-trois coups de canon ont été tirés à l'arrivée des représentans du peuple et des commandans des brigands.

Mercredy 4 mars. Tout le jour s'est passé dans la tranquillité. Sur ce qu'on a paru étonné de ce que Charette s'étoit rendu à la Nation, Mr Martin a répondu qu'il ne le savoit pas, mais tout ce qu'il savoit c'est qu'il étoit un des commandans de l'armée de Charette et qu'assurément il ne s'étoit point rendu, mais qu'il falloit prendre patience et qu'à peu (*ou* qu'en peu) on auroit la paix.

On prétend qu'un commandant des chouans est venu réclamer la liberté des prisonniers et surtout des deux Mrs prêtres détenus dans les prisons. Leur délivrance a été fixée à demain huit heures du matin.

Jeudy 5 mars. Le matin en effet Mr Boduain[1] vicaire d'Avrillé et Mr Domenil[2] prêtre, qui avoient été pris parmi les chouans et qui étoient en prison depuis deux mois, ont eu leur liberté et se sont retirés où ils ont voulu.

Il y a eu hier un club extraordinaire. On y a parlé beaucoup de paix, on a beaucoup murmuré contre le curé de

[1] Baudoin, vicaire d'Avrillé, arrêté à Seurdres à la suite d'un combat livré aux chouans le 30 nivôse an III — 19 janvier 1791.

[2] Probablement M. Charles Dumesnil, né à Saint-Florent-le-Vieil le 7 janvier 1748, vicaire de Sainte-Gemmes-sur-Loire, puis curé de Villevêque du 4 août 1789. Le 13 février 1791 il avait prêté le serment constitutionnel avec des restrictions telles qu'elles le firent annuler. Il fut rétabli dans sa cure après le concordat.

Saint-Laud et les prêtres qui sont avec lui. On les a accusés d'être cause que Stofflet ne vouloit pas se rendre.

(Ce matin), dit-on, (les représentans sont partis pour Paris et) les commandans pour Saumur[1].

Vendredy 6 mars. Mardy au soir, la musique fut à la porte de Goupil[2] et plusieurs autres comme lui chanter un *Libera*. Ce soir à la comédie il a été crié : « A bas les Jacobins, à bas les buveurs de sang! » Thieri[3] et un autre ont été chassés. On pense à faire une adresse pour exclure de la garde nationale tous ceux qui ont eu part à tous les massacres.

Mr le Vicaire d'Avrillé et Mr Duménil se promènent dans les rues. On ne leur dit rien ; ils ont la liberté d'aller où bon leur semble.

Samedy 7 mars. Delaunai le jeune et les autres représentans[4] sont partis ce matin pour faire ratifier par la Convention le traité qu'ils ont fait avec les brigands et les chouans. Il ne perce rien de ce qu'ils ont fait, et de là on conclut que tout est à l'avantage des aristocrates.

Cependant les brigands qui sont au Pont-Barré se battent toujours; ils paroissent mécontents de voir leur chefs se rendre, ils s'en deffient; ils craignent qu'ils ne les trahissent. Ils sont disposés à se battre et à nommer des chefs en place de ceux qu'ils ont, s'ils les voyent disposés à se rendre. C'est sur le Layon où il y a eu un combat.

Dimanche 8 mars. Les religieuses qui étoient au Calvaire

[1] Les mots entre parenthèses ont été barrés d'un trait, probablement par Gruget qui parle, au troisième paragraphe suivant, du départ des représentants. Les commandants seuls sont donc partis le matin du 5 mars. — E. L.

[2] Gouppil fils, membre du comité révolutionnaire d'Angers, puis membre de la commission Félix et ensuite de la commission de Noirmoutiers.

[3] Brutus Thierry, membre du comité révolutionnaire d'Angers, puis attaché comme juge à la commission de Noirmoutiers.

[4] Dornier et Morisson, d'après les registres de la municipalité d'Angers.

ont eu leur liberté vendredy dernier; elles sont libres d'aller où elles voudront. Lundi dernier huit religieuses des Ponts-Cé ont fait leur rétractation. Tous les jours il y en a plusieurs qui se présentent à la municipalité pour se rétracter. On les badine en leur disant qu'elles se rétractent parce qu'elles ne craignent plus ni la prison ni la mort.

Lundi 9 mars. On parle toujours que Charette s'est rendu et a reconnu la république ainsi que Sapinaud [1], excepté Stofflet qui a été mal conseillé par les prêtres qui sont avec lui.

Mardi 10 mars. On annonce que les troupes de la Nation ont perdu bien du monde à Mayence. Sur dix-sept bataillons sept seulement se sont sauvés, tous les autres ont péri. Outre cela, la maladie et la famine règnent parmi eux. Ils perdent aussi tous leurs chevaux.

On dit que le roi de Prusse s'avance pour cerner tous les patriotes qui sont dans la Hollande avec une armée de cent vingt mille hommes.

Mercredi 11 mars. Les patriotes parlent d'aller sur Stofflet, ils disent même que Charette va se joindre à eux pour le combattre.

Jeudi 12 mars. Les chouans s'étendent et se fortifient toujours; il paroist cependant qu'on les laisse tranquilles.

Il y avoit dimanche un dîner de soixante couverts, dit-on, pour Coquereau et ceux de sa suite à Château-Gontier. On lui a fait beaucoup d'honneur.

Vendredy 13 mars. Stofflet a livré le combat aux patriotes qui ont eu près de six cents personnes de tuées ou de blessées. Il les a mis en déroute et s'est emparé de leur camp; plusieurs charrettes pleinnes de blessés sont venues à l'ambulance.

Samedy 14 mars. Aujourd'hui les patriotes, qui étoient

[1] M. de Sapinaud, chef de l'armée du Centre, avait également adhéré au traité de la Jaunaie.

campés près Savenière, au nombre de douze cents, se sont réunis à ceux qui étoient dans l'isle de Chalonnes et ont essayé de passer à Chalonnes; il y a eu une fusillade terrible. Les patriotes ont réussi à passer à Chalonnes, mais ils ont été contraints de repasser bien vite dans l'isle et ont perdu bien du monde.

Dimanche 15 mars. La nouvelle de la déroute que Stofflet a donnée aux patriotes au camp Barré se confirme. On dit que c'est une des plus fortes qu'ils ayent eu. Il faisoit très mauvais ce jour-là.

Lundi 16 mars. On dit les patriotes à Montjean et à Saint-Florent. Cette nouvelle demande confirmation. On parle de plusieurs déroutes que les brigands leur ont données. Les patriotes font venir tous les soldats qu'ils avoient contre les chouans. Ils ne paroissent pas s'en inquietter, malgré les progrès qu'ils font. On dit même qu'ils boivent et mangent ensemble.

Toutes les subsistances nécessaires à la vie, ainsi que toute espèce de marchandises, sont très rares et très chères; nous touchons à une famine.

Les bleus ont surpris cinq chouans à Villevêque; ils les ont pris au lit avec leurs armes et argent et les ont amenés à Angers il y a huit jours. Ils sont dans les prisons.

Mardy 17 mars. Il est arrivé ces jours derniers beaucoup de charrettes pleinnes de blessés. On débitte que les trouppes de Charette, mécontentes de ce qu'il s'est rendu, si toutefois cela est vrai, l'ont abandonné et ont été joindre Stoflet. Cecy demande confirmation. Tous ces jours derniers, on a entendu le canon du costé du Pont-Barré, Chalonne et Montjean. On fit partir vendredy les soldats qui étoient icy en garnison, ils murmuroient beaucoup.

Mercredy 18 mars. Aujourd'hui il y a eu un combat considérable entre les bleus et les brigands sur les hauteurs de Chalonnes. Il y a eu près de quinze à seize cents hommes tant tués que noyés ou blessés du costé des pa-

triotes qui disent qu'ils ont eu la victoire et qu'ils n'ont eu que 70 hommes tant tués que blessés, tandis que tout le monde sait le contraire. On prétend que les brigands n'ont perdu qu'un seul homme.

Jeudy 19 mars. Toute la nuit, il est arrivé une quantité de blessés à l'ambulance. Quatre ont été trouvés morts dans les bateaux.

Les bleus se sont retirés dans l'isle de Chalonnes, et les brigands se sont retirés à leur camp.

Il paroist que, tandis que les bleus cherchoient à pénétrer dans les Mauges par Chalonnes, une autre colonne entroit à Saint-Florent. Il n'y avoit qu'une petitte garde peu considérable qui a fui quand elle a vu les bleus. Les habitans se sont aussi retirés du costé de Beaupréau dans les terres.

Les patriotes disent avoir pris mon frère le curé qui étoit resté à cause d'un mal de jambes. Ils disent qu'ils le gardent comme prisonnier avec trois femmes qui avoient soin de lui.

Vendredi 20 mars. On a beaucoup entendu le canon ce soir. C'étoit du costé de Rochefort, où les bleus ont encore perdu bien du monde.

La prise de mon frère a fait beaucoup de bruit dans la ville. On a dit que c'étoit moi, et à cette occasion les enragés se sont déchaînés contre moi en disant qu'ils m'en gardoient, s'ils pouvoient mettre la main sur moi.

Il paroist certain que Charette s'est rendu, mais les patriotes ne disent point les conditions. La décade n'a pas été bien brillante aujourd'hui ; il y avoit cependant des patriotes bien parés, mais beaucoup travailloient.

Samedy 21 mars. On prétend que Charette s'est rendu à condition que les émigrés s'en reviendroient et qu'ils rentreroient dans leurs biens, ainsi que les prêtres exportés.

Toutes les religieuses et sœurs exportées à Lorient sont en chemin pour s'en revenir.

Les vivres et toute espèce de choses nécessaires à la vie sont d'une extrême cherreté (*sic*). Les assignats perdent considérablement.

Dimanche 22 mars (Dimanche de la Passion). Il y a quelques personnes à travailler aujourd'hui, le plus grand nombre cependant ne travailloit pas. On parle toujours beaucoup de la paix. Tous ces jours derniers, il est arrivé une quantité de blessés du Pont-Barré et de Chalonnes et environs. Il y a amnistie pour les chouans jusqu'à l'assemblée qui doit avoir lieu à Rennes le 30 de ce mois.

Lundi 23 mars. On parle qu'il y a eu un combat entre Charette et Stofflet mécontent de ce qu'il avoit accepté les conditions des représentans du peuple, dans lequel Stofflet s'est emparé du trésor de Charette montant à deux cent mille livres, qu'on dit qu'il a reçu de la Convention. On dit aussi qu'on a saisi sur Mr Martin, un des commandans de Stofflet, une somme de quarante mille livres, qu'il avoit aussi reçue de la Convention, et qu'on est décidé pour cela à lui faire son procès; mais cecy mérite confirmation.

Mardi 24 mars. D'autres disent qu'il est faux que Charette se soit rendu. Cependant cela paroist assez probable, les soldats de Stofflet en conviennent eux-mêmes; ils disent, dit-on, aux bleus : « Vous vous vantez d'avoir Charette, « mais vous n'avez pas les chevaux; la charrette sans les « chevaux ne sert de rien. » Effectivement on assure qu'une grande partie de l'armée de Charette l'a abandonné et qu'elle continue de se battre contre les bleus.

Il n'y a plus de pain à Nantes. La misère y est extrême. Les bleus ont évacué. Il n'y a plus de soldats à Nantes.

Mercredy 25 mars, Annonciation. Tous les patriotes travailloient aujourd'hui. Il n'y avoit que les catholiques à ne point travailler.

Jeudy 26 mars. Le pain est actuellement à 10 sols la livre, et on ne peut en avoir guère qu'une demi-livre par jour.

Les soldats sont aussi réduits à une demi-livre de pain et quatre onces de riz.

Vendredy 27 mars. Deux buveurs de sang, qu'on appelle (*sic*), se sont noyés. On leur a trouvé des pierres et du fer dans leur poche. On avoit dit l'évêque intrus mort, mais il ne l'est pas. Il souffre considérablement. Sa maladie effraye ceux qui l'approchent, et il a peinne à trouver quelqu'un pour le gouverner.

Il y a eu ces jours un combat à Saint-Florent. Les brigands ont attaqué les bleus sur trois points, les ont mis en déroute et leur ont tué et blessé bien du monde. Il arrive des blessés à chaque instant. On dit toujours qu'ils ont mon frère avec eux, qu'ils gardent bien.

Samedy 28 mars. La nouvelle de la déroute de Saint-Florent se confirme ; il paroist que les bleus ont perdu bien du monde. Cependant ils sont toujours, dit-on, maîtres de Saint-Florent.

Il se fait tous les jours une quantité de rétractations de la part des religieuses et sœurs assermentées.

Il n'y a que les prêtres qui ne pensent point à se rétracter. Il paroist que l'évêque Pelletier fera une fin bien triste.

Dimanche 29 mars. Il n'est pas vrai que les bleus ayent été mis en déroute à Saint-Florent. Ils y ont perdu bien du monde et y ont eu bien des blessés. Mais ils ont pris un canon aux brigands.

Aujourd'hui, cinq cents grenadiers sont partis pour aller contre Stofflet. Besard leur a dit de ne point faire grâce ni à Stofflet ni au curé de Saint-Laud, mais il leur a recommandé de ménager les laboureurs et leurs chaumières.

Lundi 30 mars. Il y avoit peu de personnes à garder la décade, le plus grand nombre travailloit.

Jeudy dernier au soir, on a fusillé un hussard qui avoit fait un assasin (*sic*) et des vols chez un voiturier, sur le chemin de Paris.

Aujourd'hui tous les camps se sont levés pour aller contre Stofflet.

On assure que l'évêque intrus est mort de jeudy dernier. Il a souffert considérablement dans sa maladie, il est mort dans son péché.

On a sçu depuis qu'il n'étoit pas encore décédé et qu'il avoit fait sa rétractation devant un notaire.

Mardi 31 mars. Les patriotes ont levé leur camp deux jours avant qu'ils en étoient convenus avec les brigands. Ils ont surpris deux postes qu'ils ont égorgés et se sont portés à Chemillé. Les brigands ne se sont point démontés. Ils se sont reploiés et sont venus ensuite et les ont cernés de toutes parts. Déjà il y a eu un combat où les patriotes ont perdu plusieurs des leurs, entre autres un de leurs commandans, le sieur Bardon [1], qui avoit arraché à Mr Turpin un Sacré-Cœur qu'il portoit sur son habit [2].

Il y a eu samedy huit jours, cinq officiers des chouans sont entrés en ville pour concerter avec le représentant du peuple sur l'assemblée qui doit avoir eu lieu hier à Rennes [3]. Mrs Turpin et Dieusi [4] y étoient. On dit qu'ils

[1] Bardon, Antoine-Marie, employé à l'Etat Major de l'armée du Nord, chargé, en 1792, de lever des compagnies franches créées par la loi du 1er août précédent. Il avait établi son dépôt à Baugé, dont on le croit originaire. Il prit part à la Guerre de Vendée, à la tête de ses troupes, depuis 1793. Le 30 mars 1795, il faisait partie de la colonne qui entrait de nouveau en Vendée par le Pont-Barré et, après le combat de ce jour, se reposait au château des Petites-Tailles, lorsqu'un paysan vendéen pénétra jusqu'à lui et lui brûla la cervelle. (C. Port.)

[2] Le chevalier Turpin de Crissé, chef des chouans de la rive droite de la Loire.

[3] En vue de préparer la pacification ; ces conférences devaient se terminer le 20 avril par le traité de la Mabilais.

[4] Le comte Chantcel-Louis de Dieusie, ancien page du roi, officier de Bonchamps, puis, après le désastre de Savenay, chef d'une bande de chouans avec laquelle il s'empara de Segré en l'an III. Il fut tué l'année suivante dans une rencontre avec les républicains. Il était fils du comte Louis de Dieusie, ancien député de la noblesse d'Anjou aux Etats-Généraux, condamné à mort, comme fédéraliste, le 15 avril 1794.

ont été insultés dans quelques rues et qu'ils ont été obligés de porter la cocarde tricolore pour éviter les insultes.

Goupil et plusieurs autres de sa trempe ont été insultés à la comédie et en ont été chassés [1].

On y a joué, il y a quelque temps, les prêtres jureurs et non jureurs. On a applaudi ceux non assermentés. Leurs raisons ont été jugées meilleures que celles des jureurs. On y a même applaudi.

Mercredy 1er avril. Il paroist sûr que Charette et Sapineau se sont rendus et ont reconnu la République. Stofflet a refusé. Il veut un roi et la religion. Il paru une proclamation signée de lui et de cinquante-trois autres officiers qui se plaignent du lâche abandon de Charette et de Sapinaud; plusieurs exemplaires ont été envoyés aux chouans. Tous sont indignés de cet abandon; ils menacent de destituer leurs chefs et de s'en nommer d'autres, s'ils ont la hardiesse de souscrire aux propositions que Charette, Sapinaud et cinq autres ont acceptées. Déjà même on assure qu'ils se sont nommé d'autres chefs, pris parmi eux. Ils reprochent aux nobles de ne combattre que pour leurs biens, et de ne point se soucier du roi, ni de la religion. Ils disent qu'ils ne cèderont qu'à cette condition.

A deux heures, environ trois cents habitans de la ville sont partis pour aller à Briollay pour faciliter l'arrivée des farines dans cette ville. Ils refusoient de partir parce qu'ils n'avoient point de pain. Ce n'est qu'après qu'on leur en a apporté qu'ils sont partis.

Entre Genet et Marans, les chouans ont arrêté un convoi considérable de farinne et de poudre que les bleus conduisoient à leurs soldats postés en différents endroits. Il y a eu un combat très fort. Soixante au moins du costé des bleus sont restés sur la place. Plusieurs ont été blessés. Les autres ont été mis en déroute.

[1] Pour avoir voulu s'opposer à ce qu'on chantât sur la scène la chanson thermidorienne, *Le Réveil du Peuple*, réclamée par la majorité des spectateurs.

Jeudy 2 avril. Stofflet a livré aujourd'hui le combat aux bleus. Près de quatre mille, dit-on, de leur costé sont restés sur la place. Il s'est emparé de leurs canons et de toutes les charettes de munitions. Le nombre des blessés a été, dit-on, considérable.

On dit que Charette va prendre les armes. Nantes est dans la plus grande misère, le pain y est à six livres la livre.

Vendredy 3 avril. Les chouans se disposent à faire dire la messe, dans les cantons qu'ils occuppent, pour les fêtes de Pasques. Ils font nettoyer les églises qui ne sont point détruites et approprier les maisons dans les bourgs où il n'y a plus d'église.

Le pain est icy actuellement depuis huit jours à dix sols la livre. On présume qu'il va augmenter en peu. Les assignats perdent considérablement. Un louis est vendu 300 livres.

Samedy 4 avril. La nouvelle de la victoire de Stofflet sur les bleus de jeudy se confirme, et tout le monde s'accorde à dire que les patriotes ont perdu quatre mille hommes, avec toutes leurs provisions.

On dit que les chouans ont battu les trois cents habitans partis mercredy pour aller à Briolai, que plusieurs ont été tués, que les soldats qui les accompagnoient ont fui au moment du danger et qu'ils ont été mis en prison à leur arrivée à Angers. Ils ont répondu qu'ils aimoient mieux passer huit jours en prison que de se battre contre les chouans. Il paroist qu'ils sont en force du costé de Soucelles. On assure qu'ils sont à Soulaire, et qu'ils sont maîtres de Châteauneuf.

Dimanche 5 avril. (Jour de Pâques). Il y avoit peu de boutiques ouvertes. La plupart même des patriotes ne travailloient pas et avoient leurs boutiques fermées.

On prétend que plusieurs prêtres assermentés ont dit

la messe, entre autres Mrs La Touche, frères [1], et l'intrus des Cordeliers [2]. On dit que le sieur Maupoint l'a dite dans sa cure [3].

Aujourd'hui a été enterré, assure-t-on, Mr Pelletier, évêque constitutionnel. On assure qu'il s'est rétracté. Sa mort a été terrible, son corps étoit tout pourri et ses souffrances étoient des plus cruelles. On assure qu'il a refusé de voir Mr La Touche qui lui offroit des secours [4].

Lundy 6 avril. Stofflet a livré encore un combat aux patriotes qui ont encore perdu bien du monde. La déroute a été terrible. Dans le combat de jeudy le général Souppe y a été tué. On assure qu'il y a eu aussi un combat à Saint-Florent où ils ont aussi perdu bien du monde.

Hier matin cinq cents hommes tant soldats qu'habitans sont partis pour conduire un convoi au Lion-d'Angers.

[1] M. Guillier de La Touche, René-François, né à Angers le 1er mai 1730, curé d'Epiré en 1766, assermenté en 1791, puis vicaire épiscopal de l'évêque Pelletier, avait renoncé à toute fonction ecclésiastique le 21 nivôse an II et avait été employé pendant la Terreur aux bureaux du District. Lorsque la loi du 3 ventôse an III eut proclamé la liberté des cultes, il donna sa démission et fut autorisé, au mois de germinal suivant, à célébrer la messe à S. Maurice (mars-avril 1795). Il est mort à Angers, le 26 décembre 1809.

Son frère Paul-Augustin, né à Angers le 4 mai 1731, chanoine régulier, prieur-curé de la Chapelle-Glain (Ille-et-Vilaine), assermenté, avait été nommé curé de Montreuil-Belfroy. On ignore ce qu'il devint pendant la Terreur et nous n'avons pas trouvé son nom parmi les prêtres constitutionnels qui reprirent le culte. Il refusa d'adhérer au concordat, se réunit seulement en 1811 et fut attaché à l'église Notre-Dame.

[2] M. Bouhier, Gabriel-Hilarion, oratorien de Saumur, ancien curé de La Rochelle, assermenté et nommé curé de la paroisse S. Pierre transférée aux Cordeliers. Cette chapelle ayant été aussi détruite, M. Bouhier, qui s'était réuni aux prêtres constitutionnels pour reprendre le culte en l'an III, quitta Angers au mois de juillet suivant, 1795.

[3] M. Maupoint, Gabriel-Jean, ancien chanoine de S. Léonard de Chemillé, curé de Cantenay en 1788, assermenté et élu curé de la Trinité d'Angers le 22 mars 1791. Il se rétracta peu de temps après.

[4] Hugues Pelletier, né à Angers le 28 janvier 1729, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, d'abord curé de Sacé au Maine, puis prieur-curé de Beaufort en 1779, assermenté et élu curé constitutionnel de Maine-et-Loire en 1791. Il avait déposé ses fonctions le 30 septembre 1793 et renoncé à la prêtrise le 19 novembre suivant.

On avoit eu soin de faire fermer les portes I
Saint-Nicolas, dans la crainte que quelqu'un n
devant pour prévenir les chouans. Comme
occuppés à célébrer la fête de Pasques, le convo
heureusement, et ils n'ont rencontré personne
chouans avertis se sont portés sur le chemin du
les empêcher de revenir. Ils les tiennent bloqué au Lion.

Mardy 7 avril. Quatre à cinq [cents] hommes sont partis aujourd'hui pour aller au secours des soldats et des habitans d'Angers bloqués au Lion-d'Angers. Ils ont rencontré les chouans. Il y a eu un combat, près de la moitié des bleus sont restés sur la place.

Tous les jours il arrive des restes de l'armée qui a été mise en déroute par Stofflet.

Cette nuit on a arrêté une dizaine des buveurs de sang, entre autres Aubry, chairtutier, et Thierri, les autres avoient pris la fuitte[1].

Mercredy 8 avril (19 germinal an III). Le reste de la trouppe, parti hier pour aller au secours des habitans d'Angers au Lion, est arrivé aujourd'hui. Il y en avoit au moins la moitié de moins, l'autre étoit péri ou resté blessé.

Il est arrivé aujourd'hui un bataillon de cinq cents hommes qui disoient venir de Doué. Il y a apparence que c'étoit un reste de la déroute du combat que Stofflet leur a donné lundy, qui a été considérable. On a vu une quantité de soldats s'en revenir sans armes et accablés de fatigue. Beaucoup étoient grièvement blessés.

Il y a eu aujourd'hui une assemblée de tous les habitans de la ville. On a fait une visite pour savoir la quantité de farine et de bled qu'il y a à Angers. On craint, avec raison, la famine. . . . . .

[1] A la suite des troubles qui avaient eu lieu au théâtre.

RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques faites à la Baumette

(PRÈS ANGERS)

Janvier 1902

Altitude 30^{m},52.

Moyenne barométrique : 766^{mm},06; minimum le 25, à 7 h. du matin, 743^{mm},52; maximum le 25, à 8 h. du soir, 782^{mm},55.

Moyennes thermométriques : des minima, 2°,42; des minima (sans abri), 1°,98; des minima (sur le sol), 1°,66; des maxima, 6°,89; des maxima (sans abri), 7°,49; des maxima (sur le sol), 8°,24; d'une eau de source, 6°,67; du mois, 4°,79.

Minimum le 20, — 2°,5; minimum (sans abri) le 16, — 3°,3; minimum (sur le sol) le 16, — 4°,5; maximum le 2, 12°,7; maximum (sans abri) le 2, 12°,4; maximum (sur le sol) le 4, 13°,0.

Humidité relative, 84. Pluie, 32^{mm},1 en 8 jours appréciable au pluviomètre, et 2 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 40^{mm},10.

Nébulosité moyenne, 7,9. Nombre de jours de soleil, 14; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 47 environ.

Le vent a soufflé 2 jours du N; 6 jours du N-E; 5 jours de l'E; 2 jours du S; 6 jours du S-W; 7 jours de l'W; 4 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde, 6^{m},5. Plus grande vitesse du vent le 1er, à 10 h. du soir, 29^{m},2 par seconde.

Gelées les 12, 13, 15, 16, 18, 20, 30, 31; gelées blanches les 8, 15, 16, 18, 20, 26, 31 ; rosée les 1, 5, 6, 8, 10, 29; brouillards les 4, 8, 11, 18; brouillards épais les 12, 13, 19, 20; neige faible le 30; grêle le 24; halos solaires les 13, 31.

Février 1902

Moyenne barométrique : 754^{mm},41 ; minimum le 6, à 7 h. du soir, 742^{mm},58; maximum le 16, à 1 h. du matin, 767^{mm},60.

Moyennes thermométriques : des minima, 1°,03 ; des minima (sans abri), 0°,37; des minima (sur le sol), 0°,29; des maxima, 7°,34 ; des maxima (sans abri), 8°,89; des maxima (sur le sol), 11°,22; d'une eau de source, 4°,58; du mois, 4°,35.

Minimum le 16, — 5°,0; minimum (sans abri) le 16, — 6°,0; minimum (sur le sol) le 17, — 7°,3; maximum le 24, 15°,9; maximum (sans abri) le 24, 17°,1; maximum (sur le sol) le 24, 24°,2.

Humidité relative, 78. Pluie, 42^{mm},7 en 12 jours appréciable au pluviomètre et 5 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 41^{mm},70 en 21 jours.

Nébulosité moyenne, 7,0. Nombre de jours de soleil, 11 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 90 environ.

Le vent a soufflé 3 jours du N; 9 jours du N-E; 4 jours de l'E; 2 jours du S-E; 4 jours du S; 2 jours du S-W; 2 jours de l'W; 2 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde : 6^{m},0. Plus grande vitesse du vent le 1er, à 12 h. 52 du soir, 24^{m}5 par seconde.

Gelées les 1, 2, 3, 4, 5, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 22; gelées blanches les 3, 5, 11, 12, 15 16, 17, 20; rosée les 25, 28; brouillards les 4, 11, 19, 22; neige les 1er, 3, 15, 18; gresil les 8, 15; halo solaire faible le 1er; halo lunaire faible le 28; plusieurs coups de tonnerre faible le 6 à 2 h. du soir au S.-W. et le 28 à 5 h. 20 du soir à l'E.

Apparition des papillons Vanessa polychloros le 21 et Rhodocera rhamni le 22.

A. Cheux.

CHRONIQUE

Ainsi que la *Revue de l'Anjou* l'a déjà annoncé, le Congrès de l'*Association Française pour l'avancement des Sciences* aura lieu à Angers en 1903, sous la présidence de M. Levasseur, membre de l'Institut.

Toutes les notabilités de notre ville se sont empressées d'apporter leurs concours moral à cette grande manifestation scientifique en s'inscrivant comme membres honoraires du comité.

Nous comptons sur le concours effectif d'un bon nombre de nos concitoyens qui peuvent, dès maintenant, s'inscrire comme *membre de l'Association*, soit pour un temps indéterminé, *soit pour la seule année du Congrès d'Angers*. La cotisation annuelle est de 20 francs.

Les membres de l'Association feront partie du comité local pour la préparation du Congrès et prendront part à ses travaux et discussions.

Pendant le Congrès :

Ils pourront assister aux séances des sections, présenter des communications et prendre part aux discussions.

Leurs communications et discussions seront insérées dans le Bulletin.

Ils seront admis aux conférences générales, aux fêtes offertes à l'Association pendant le Congrès, aux excursions partielles et générales.

Ils recevront le Bulletin de l'Association (2 volumes) et un exemplaire d'un ouvrage sur Angers et l'Anjou, publié par les soins du comité d'Angers.

Les 18 sections du Congrès groupant toutes les formes de l'activité scientifique, nos concitoyens d'Angers et de la région qui s'occupent d'une branche quelconque des sciences y trou-

veront place, soit pour produire leurs propres travaux devant le public le plus éclairé, soit pour entendre les discussions de savants français et étrangers sur les points qui les intéresseront.

A chaque session, les congressistes sont au nombre d'environ 400. Tant par le nombre que par la haute valeur de la plupart d'entre eux, ils nous apporteront une occasion unique de nous instruire agréablement. Nous ne doutons pas que beaucoup de nos concitoyens ne s'empressent d'en profiter.

On peut souscrire soit au siège de l'Association, 28, rue Serpente, Paris, ou chez le Dr Motais, président du comité d'Angers, 8, rue Saint-Laud, Angers.

L'Association se répartit en dix-huit sections formant quatre groupes, conformément au tableau suivant :

PREMIER GROUPE : *Sciences mathématiques*

1. Section de mathématiques, astronomie et géodésie. — 2. Section de mécanique. — 3. Section de navigation. — 4. Section de génie civil et militaire.

DEUXIÈME GROUPE : *Sciences physiques et chimiques*

5. Section de physique. — 6. Section de chimie. — 7. Section de météorologie et physique du globe.

TROISIÈME GROUPE : *Sciences naturelles*

8. Section de géologie et de minéralogie. — 9. Section de botanique. — 10. Section de zoologie, anatomie et physiologie. — 11. Section d'anthropologie. — 12. Section des sciences médicales. — 13. Section d'électricité médicale.

QUATRIÈME GROUPE : *Sciences économiques*

14. Section d'agronomie. — 15. Section de géographie. — 16. Section d'économie politique et statistique. — 17. Section de pédagogie et enseignement. — Section d'hygiène et médecine publique.

Le Comité d'Angers :

Présidents d'honneur. — M. le Maire d'Angers ; M. le premier Président de la Cour d'Appel ; M. le Général de division ; M. le Préfet ; Mgr l'Évêque d'Angers.

Président. — M. le Dr Motais, membre correspondant de l'Académie de Médecine.

Vice-présidents. — M. le comte de Blois, sénateur, président de la Société Industrielle et Agricole ; M. Bodinier, sénateur, président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts ; M. Bouvet, président de la Société d'Études scientifiques ; M. David, président de la Société

de Pharmacie ; M. le Dr Legludic, directeur de l'École de Médecine; M. A. Leroy, président de la Société d'Horticulture ; Mgr Pasquier, recteur des Facultés catholiques ; M. le Dr Quintard, président de la Société de Médecine.

Secrétaires. — M. René Beucher, avocat à la Cour d'Appel ; M. le Dr Brin, professeur à l'École de Médecine ; M. Cazenavette fils, avocat à la Cour d'Appel ; M. le Dr Lepage, trésorier de l'Association Médicale; M. Le Roux, ingénieur des Ponts et Chaussées ; M. Mercier (Maurice), trésorier de la Société des Amis des Arts ; M. Planchenault, conseiller municipal.

Trésorier. — M. Fortin, banquier.

Prière d'envoyer les adhésions et souscriptions au Secrétariat de l'Association, 28, rue Serpente, Paris, ou chez M. le Dr Motais, président du comité d'Angers, 8, rue Saint-Laud, Angers.

***

Le 14 février, en posant les tuyaux pour une conduite d'eau de Loire, des ouvriers ont mis à découvert, sur une longueur d'une dizaine de mètres, dans la rue Saint-Martin, la voie romaine dont on avait déjà constaté l'existence, pendant l'été dernier.

Cette voie suit exactement la rue Saint-Martin. Il sera facile de s'assurer, quand on continuera les travaux, s'il n'en reste pas encore d'autres traces, sous les murs de la maison qui doit être prochainement rescindée.

***

Septième Concert populaire.

Il est vraiment regrettable que la Société des Concerts perde son temps à faire apprendre à ses musiciens des œuvres aussi peu intéressantes que la *Symphonie en ré mineur* de Witkowski. Malgré la somme d'efforts et de talent considérable déployée par M. Brahy, qui méritaient un meilleur sort, le public est resté froid. Encore quelques œuvres comme celle-là et le public perdrait l'habitude de venir le dimanche assister aux séances du Cirque. S'il est louable de jouer les œuvres des jeunes, encore faut-il faire, parmi leurs productions, un choix raisonné et ne pas exécuter toutes celles qui sont présentées.

Mlle Marie Lasne a une voix agréable, quoique manquant de puissance. Elle a fort bien chanté l'air des *Noces de Figaro*, l'air de la naïade d'*Armide* et celui du *Timbre d'argent*.

L'orchestre a obtenu un franc succès dans une exécution irréprochable du *Prélude du Déluge* de Saint-Saëns dont M. Mambriny a fort bien dit le solo de violon; dans *Dante*, symphonie de Litz, et l'*Ouverture de la Fiancée vendue* de Smetana. Le *Scherzo du Songe d'une Nuit d'été* de Mendelsshon, délicatement rendu, a remporté tous les suffrages.

Sixième Concert populaire.

Nous ne croyons devoir mieux faire que de reproduire ici le compte rendu donné par l'*Avenir libéral* sous la signature Loïc, dont les appréciations sont absolument les nôtres.

« Le public du sixième Concert populaire a chaleureusement applaudi une jeune pianiste de grand talent, Mlle Marthe Girod. Cet enthousiasme eût peut-être été plus vif encore, s'il ne se fût pas, pour la troisième fois de la saison, manifesté à l'audition du même instrument. Sans vouloir médire du piano, j'avouerai qu'il m'a toujours moins charmé au concert que dans les salons, et qu'il me paraît quelque peu mesquin et froid encadré dans la richesse grandiose des œuvres symphoniques.

« Mlle Girod s'est du reste montrée une artiste de premier ordre dans le *Concerto en mi bémol* de Beethoven qu'elle a joué dans le style et le caractère que demandait cette page du grand maître; elle a fait apprécier plus encore la délicatesse de son doigté et la correction de sa méthode dans un *Prélude* de Sinding, une *Barcarolle* de Tschaïkowsky, une *Étude* de Rubinstein, morceaux pour piano seul, d'un choix heureux, pleins de charme et d'originalité.

« L'orchestre a interprété excellemment la *Procession nocturne* de M. H. Rabaud, poème symphonique d'une large envergure, dans lequel, sous les ornements d'une savante orchestration, se déroule d'un bout à l'autre la puissante beauté de l'idée maîtresse, avec ses alternatives de sombre désespoir et de religieuse sérénité. C'est là une de ces conceptions qui n'émeuvent que les âmes vraiment hautes et que l'éducation musicale ne saurait à elle seule rendre tout à fait accessibles.

« Exécution également fort bonne de la très belle *Symphonie en si bémol* de Haydn, de l'*Ouverture de la Fiancée vendue* de Smetana, page séduisante et gracieuse, et des *Danses Hongroises* de Brahms, d'une si brillante originalité. Nos excellents musiciens ont montré, d'ailleurs, dans toute la partie symphonique du concert, les rares qualités de finesse et de

precision qui, sous la main de leur si habile chef, leur permet de surmonter les croissantes difficultés de l'orchestration moderne, aussi bien que d'interpréter superbement les œuvres majestueuses des maîtres classiques. »

Huitième Concert populaire.

Une symphonie de Beethoven, les œuvres maîtresses de Wagner, la présence de M. Cortot et de Mme Ada Adiny devaient amener au Cirque-Théâtre tous les dilettantes, tous les amateurs de musique, et c'est devant une salle bien garnie qu'à une heure et demie M. Brahy levait son bâton de commandement pour nous faire goûter les charmes de la *Symphonie en ré majeur* de Beethoven, dont l'exécution magistrale a été couverte d'applaudissements. Quelle magnifique interprétation du *Larghetto* nous a donnée notre habile chef d'orchestre !

Wagner est un puissant génie et la splendide audition à laquelle il nous a été donner d'assister du *Crépuscule des Dieux*, des *Prélude* et *Final de Tristan et Yseult*, de l'*Ouverture des Maîtres Chanteurs* par l'orchestre, renforcé de nombreux exécutants, sous la direction d'un artiste convaincu comme M. Cortot, avec une chanteuse telle que Mme Ada Adiny, devait nous séduire. Aussi une véritable ovation a-t-elle été faite aux vaillants artistes. M. Cortot, qui débutait comme chef d'orchestre, s'est affirmé un maître dans l'art du commandement. Quant à Mme Adiny, comment ne pas admirer sa belle et grande voix et aussi le sentiment avec lequel sont interprétées par elle les œuvres du maître. Mais pourquoi a-t-elle cru devoir chanter en allemand, dans cette langue rude et désagréable pour des oreilles françaises ?

Le Rouet d'Omphale, qui avait été fort à propos ajouté au programme, nous a reposés de la musique bruyante de Wagner. M. Brahy a conduit, avec une grande maëstria, cette délicieuse composition du charmeur incomparable qu'est Saint-Saëns.

Que dire de M. Georges Lagarde, sinon qu'il s'est montré violoniste de première force et musicien délicat dans une exécution parfaite d'une *Chacone* de J.-S. Bach, hérissée de difficultés ?

Neuvième Concert populaire.

En 1888, un enfant de quatorze ans, Henri Marteau, dans cette même salle du Cirque-Théâtre, nous avait étonnés par

son talent précoce. Il y est revenu grand artiste. Impossible de rêver violoniste plus accompli, musicien plus parfait ; on ne sait quoi admirer le plus, ou de ce mécanisme incomparable, de cette maëstria d'archet, ou des qualités de style et de sentiment avec lesquels il rend chaque phrase, et cela d'une façon si simple, si naturelle, que les passages les plus difficiles semblent n'être rien. Dire le talent avec lequel ce maître du violon a exécuté le superbe *Concerto* de Beethoven, l'expression avec laquelle il a rendu la *Romance en fa* du même compositeur, le brio déployé dans le prélude de Bach, qu'il a joué seul, pour répondre au désir d'une salle enthousiasmée, cela serait au-dessus de nos moyens.

Si le *Concerto* de Beethoven a été l'objet d'une ovation méritée pour M. Marteau, l'orchestre et son chef, M. Brahy, ont le droit de s'attribuer une partie du succès ; l'intelligence et la science musicales qui ont présidé à la direction de cette grande œuvre, le soin avec lequel elle a été fouillée dans ses moindres détails, lui font le plus grand honneur.

L'*Ouverture du Corsaire* de Berlioz, la *Ronde d'Elfes* de F. Klose et surtout les *Murmures de la forêt*, un des chefs-d'œuvre de Wagner, ont procuré à nos vaillants artistes des applaudissements mérités.

Le Concert était terminé par le gracieux divertissement de Massenet, les *Erynnies*. La musique, claire et limpide, du maître français, n'a point eu à souffrir du voisinage des œuvres portées au programme, et le public, sous le charme, en a fait bisser la première partie: *La Troyenne regrettant sa patrie.*

***

Le 14 février, la Société chorale « Sainte-Cécile » offrait, à ses membres honoraires et actifs, dans la salle des fêtes de la Mairie, le premier de ses concerts annuels.

Cette solennité, dit le *Petit Courrier*, a réuni, comme d'habitude, une nombreuse assistance.

Mme de Joly, accompagnée de M. Gabillaud, chef de cabinet de M. le Préfet, avait bien voulu honorer de sa présence cette soirée artistique.

Le programme, très choisi du reste, a été scrupuleusement tenu par chacun des artistes à qui notre Orphéon avait demandé leur précieux concours.

Le concert a commencé par un chœur exécuté par la Chorale.

Ensuite M. Alfred Rousseau a été couvert d'applaudissements pour le talent et le goût avec lesquels il a détaillé deux excellentes compositions d'Hermann et David : *Tarentelle* et *Andante*; ce jeune violoniste, ex-élève de l'École de Musique, de la classe du regretté M. Lynen, s'est montré une fois de plus un exécutant impeccable.

M. Morin, baryton, que nous avons eu le plaisir d'entendre maintes fois, a dit, d'une voix bien assise et sûrement conduite, deux jolies pages : *Mère, sèche tes pleurs* et le *Temps des roses*, qui lui ont valu un très vif succès.

M. Morin est élève de l'École de Musique, classe de M. Pinguet.

Mlle Laffite, âgée de 17 ans à peine, est une très gracieuse pianiste qui s'est, au cours de la soirée, non seulement montrée excellente accompagnatrice, mais encore a joué avec brio *Automne* et *Allegro de concert*, de Heller.

L'exécution de ces deux morceaux a prouvé à nouveau le talent de cette jeune fille et fait pressentir en elle une artiste de valeur appelée au plus brillant avenir.

Mlle Laffite est élève de M. Delaporte.

M. Lebreton, ténor de Sainte-Cécile, a le secret des compositions qu'il chante.

Que de fois avons-nous rendu compte ici même de ses succès antérieurs et notamment dans les solennités artistiques de sa société, et dont il est le collaborateur le plus aimable et le plus dévoué.

Hier au soir son triomphe a reparu. *J'ai trouvé trois filles* et *Pauvres amoureux*, qu'il est impossible de dire avec plus de naturel et de sentiment, lui ont valu une chaude ovation.

Nous avons eu la très agréable faveur d'avoir la première audition d'une œuvre délicieuse due à la plume experte et délicate de M. M. Mangeon, le très sympathique directeur de l'École de Musique : *Lassitude* est une œuvre charmante et joliment inspirée.

De la musique s'exhale un parfum mélodique exquis, et de l'ensemble de cette page distinguée il se dégage une impression de grâce qui séduit et enchante.

En interprétant cette jolie composition, Mme Veillon-Dalifard a conquis de suite les sympathies de l'auditoire. Douée d'une voix admirable, dont la justesse égale la pureté, elle a su donner à l'œuvre interprétée son entière valeur musicale

et poétique, en y ajoutant le charme particulier d'un talent tout de délicatesse et d'exquise finesse.

Il est inutile d'ajouter que M. Mangeon et sa digne interprète ont obtenu, l'un et l'autre, un véritable succès.

Dans la deuxième partie de cette soirée, Mme Veillon-Dalifard a dit encore avec une grande pureté de style et une excellente méthode, qu'elle ne cesse d'ailleurs de professer, le grand air de la *Reine de Saba*.

Mentionnons ici que Mme Veillon-Dalifard a reçu une superbe corbeille de fleurs.

M. Tessier, flûtiste de la Société des Concerts, a été aussi très apprécié, en exécutant avec une grande précision *Air varié*, de Boehm; la qualité du son est belle, le jeu très net, le style correct.

Un chaleureux accueil a été fait également à l'*Estudiantina*, sous la direction de M. Municio.

Disons de suite que c'est un véritable régal que d'entendre ces instrumentistes.

C'est en virtuoses qu'ils ont interprété admirablement *Bolido*, marche, et *Art nouveau*, valse, de Municio; succès complet pour tous.

La partie comique était réservée à MM. Castel fils et Gaston Dauneau.

Ces deux amateurs, toujours très en verve, ont mis la salle en joie par leurs chansonnettes, monologues, et particulièrement avec *Violent et Affable*, qu'ils ont interprété avec un entrain endiablé.

Les applaudissements ne leur ont pas été ménagés, et nous tenons à les féliciter sur le bon goût apporté dans le choix de leur répertoire.

Le piano d'accompagnement a été tenu, à tour de rôle, par MM. de Romain, Metzner et Van Erps fils.

Notre chorale et son habile chef, M. Fichet, ont été amplement récompensés de leur travail et de leurs efforts par les applaudissements qui ont accueilli chacune de leurs exécutions, notamment celle de *Fraternité*, de Gevaert.

Nous leur adressons nos meilleurs compliments pour l'agréable soirée qu'ils nous ont fait passer; soirée qui fait honneur aux organisateurs.

***

Le Grand Théâtre d'Angers a tenu à fêter, le 26 février, le Centenaire de Victor Hugo, en conviant le public à venir entendre l'une des œuvres les plus éblouissantes qu'ait enfantées le génie du Maître, *Ruy-Blas*. De l'aveu des meilleurs juges, l'interprétation a été vraiment digne de cette solennité.

La représentation s'est terminée par l'apothéose de Victor Hugo, en présence du buste du poète. Les chœurs ont chanté une cantate due à la collaboration de notre compatriote, M. Georges Dureau, pour le poème, et de M. Claudius, chef d'orchestre, pour la musique.

Mme de Cerny a également dit une très belle pièce en l'honneur de Victor Hugo, de M. Georges Dureau, que nous sommes heureux de reproduire.

A VICTOR HUGO

Notre siècle a deux ans : l'humanité nouvelle
Refleurit sur la paix des tombes éternelles
Dans l'oubli des efforts tentés vers la beauté !
Mais toi, divin poète, esprit d'éternité,
Après cent ans de gloire et d'amour, tu rayonnes
Au Panthéon sacré près des clairons qui sonnent
Le triomphe immortel des Muses dans l'azur.
— Tout est jeunesse en toi : ton génie est plus pur
Et les ans sont tombés sur ta dépouille sainte
Sans étouffer le cri funèbre de nos plaintes;
Et le siècle naissant s'incline sur le seuil,
Devant le Grand Songeur dont le monde est en deuil !
Sur la route sacrée où passe ton génie
Vêtu de lin candide et de pure harmonie,
Le paradis des arts ouvre ses horizons :
Voici tous les héros armés par ta raison,
Grands par la passion, sublimes par le geste
Et qui prennent la vie obscure pour prétexte
A broder de la gloire et créer de l'amour;
Hernani, Don César, tous beaux comme le jour
Et bons comme le ciel, Dona Sol et la Reine,
La Fantine, Marion Delorme, nobles peines,
Pauvre troupeau que guide à travers le malheur
La baguette magique aux mains du grand songeur !

. . . . . .

Sous les arbres de rêve, illusions comme elles,
Les formes, se dressa dans leur gloire éternelle,

Chantent avec mystère et c'est encor ta voix
Qui passe dans leurs chants et c'est toujours ta foi
Qui les anime après cinquante ans de silence !
Le siècle tout pétri d'inconnu qui s'élance
Vers l'avenir dont tu savais tous les secrets
O poète, bénit tes murmures sacrés.
Tu nous dis la bonté d'aimer toutes les choses,
Le frisson des grands bois, le parfum lourd des roses
« La palpitation sauvage du printemps »,
Et tout ce que la vie obscure dans le temps
Prépare de bonheur, d'amour et d'harmonie.
Tu nous chantes encor la tristesse bénie
D'Olympio, le retour après les longs oublis,
La cueillette du rêve aux corolles des lys
Et l'extase d'aimer aux lèvres des amants.....
Puis, par-dessus les cris de la chair inclémente,
Ta voix monte, grandit et féconde l'esprit :
Au nom de la justice éternelle, tu pris
Aux cheveux les tyrans, les faux dieux, tous les crimes.
Et brusquement, d'un coup de plume, vers les cimes
Tu les clouas vivants dans la postérité !
Frère toujours de cœur avec l'humanité
Tu donnais aux méchants la leçon du poète
Qui marque pour les châtiments toutes les têtes
Hors les pauvres, les bons et les justes penseurs.

Or, voici qu'aujourd'hui dans la noble splendeur
Où tu trônes parmi les fleurs du centenaire,
Fidèles à sa gloire immense, te vénèrent
L'Anjou, vieille province, et Paris ton amour !
Reçois tout notre hommage ; accueille notre cour
Et puisse ta grande âme, écho de toute vie,
Sur nos cœurs incertains verser plus d'harmonie !

***

L'Université populaire a voulu célébrer, elle aussi, l'anniversaire du grand poète.

Le 26 février, dès 8 heures, la Salle du Cirque National était presque complètement garnie.

Dans la nombreuse assistance, on remarquait la présence de: M. Gabillaud, chef de cabinet de M. le Préfet, représentant M. de Joly; de M. Robert, inspecteur d'Académie; de M. Boudier, proviseur du Lycée, de M. Christelieb, censeur; de plusieurs conseillers municipaux, ainsi que de

nombreux membres de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire

La réunion était présidée par M. le Dr Jagot.

A M. Lestang, directeur de l'Ecole normale était confiée la mission de retracer la vie de l'immortel Hugo et d'analyser l'œuvre gigantesque du poète. M. Lestang, après avoir fait revivre les traits principaux de la vie du maître, s'est attaché à mettre en relief les sentiments de bonté, de pitié et d'amour envers les petits et les humbles, envers tous ceux qui souffrent, sentiments dont toutes les pages de Victor Hugo sont comme imprégnées.

Cette magnifique conférence a obtenu le plus vif succès et les dernières paroles de l'éminent conférencier ont été saluées par une triple salve d'applaudissements, bientôt transformés en une splendide ovation.

L'art si ardu, si charmant, si complexe de la lecture n'a plus de secrets pour M. Guédon, secrétaire du bureau académique. Aussi le grand succès qu'il a remporté après l'audition est-il bien mérité.

M. Marchand a dit avec une grande intensité dramatique et un sentiment poétique très élevé un fragment de l'*Expiation*, un des plus beaux poèmes des *Châtiments*.

Il a su trouver dans le récit de la bataille de Waterloo des accents tour à tour poétiques, émus, plein de profonde tristesse, ou superbes d'envolée et de grandeur tragique.

La fête s'est terminée par l'exécution d'un morceau brillamment enlevé par la Fanfare de la Doutre.

***

Le 22 février, sous les auspices de la Ligue de l'Enseignement, M. le Dr Jagot a fait une superbe conférence, dans la salle des Fêtes de la Mairie. Le sujet choisi par le conférencier était : « La Tuberculose ».

M. Jagot, après nous avoir dit que déjà du temps d'Hippocrate, on considérait la tuberculose comme la plus mortelle des maladies transmissibles à tout âge, rappelle qu'en 1682 un décret royal, promulgué en Italie, ordonnait l'isolement des malades et la désinfection de leurs habitations.

Le docteur Villemain, en 1865, démontra que la maladie était contagieuse.

Beaucoup de médecins discutèrent cette thèse, mais, devant les progrès de la bactériologie moderne, ils durent s'incliner.

M. Jagot insiste particulièrement sur ce que, connaissant aujourd'hui le microbe, on le combat efficacement, et qu'avec des soins intelligents et énergiques on finit par se rendre maître du mal.

Il nous fait connaître ensuite l'œuvre poursuivie, tant en France qu'à l'étranger, dans les sanatoria où les malades sont l'objet des soins les plus scrupuleux.

Une série de projections lumineuses heureusement inspirées, a clos cette première partie de la conférence.

Reprenant sa causerie, M. Jagot nous montre le but poursuivi par les colonies rurales, l'œuvre des enfants à la montagne. L'enfant à la sortie de l'école se trouve en face des dangers de l'alcoolisme et du vice de la rue. Pour combattre ces derniers on crée des œuvres de haute morale telles que les associations d'anciens élèves et les universités populaires.

Il termine en disant que les municipalités doivent surtout se préoccuper des logements insalubres et est partisan des mariages précoces qui, selon son expression, donnent une vie saine et forte.

*
* *

La *Revue de l'Anjou* a publié le compte rendu des premières conférences hebdomadaires données, cette année, à l'Université catholique [1]. Nous continuons à analyser ces travaux fort estimés, et à bien juste titre, par les habitués des vendredis académiques.

Le 10 janvier, M. Couette, professeur à la Faculté des Sciences, avait annoncé modestement *Quelques mots à propos de la navigation aérienne*. C'était une question d'actualité. Toutefois le conférencier n'eut garde de s'en tenir aux expériences récentes de M. Santos-Dumont. Il a même pris soin principalement de présenter sous une forme intelligible les principes généraux de mécanique et de physique applicables à la navigation aérienne et d'en montrer la mise en œuvre dans les multiples inventions dont il a retracé l'histoire. Dans la première partie, consacrée à l'*aviation*, c'est-à-dire aux appareils plus lourds que l'air, on a vu tour à tour les parachutes, les cerfs-volants, les aéroplanes et les hommes volants. La seconde partie avait pour objet l'*aérostation* proprement dite. M. Couette y a étudié les con-

[1] V. *Revue de l'Anjou*, novembre-décembre, p. 468 et suiv.

ditions d'équilibre, d'ascension et de descente des ballons, puis les moyens employés pour leur direction, soit que les aérostats conservent une liaison avec le sol ou la mer, comme « le Méditerranéen », soit qu'ils évoluent en liberté complète, comme « la France » ou les « Santos-Dumont ». Cette conférence était « illustrée » de nombreuses projections artistement préparées au laboratoire de la Faculté.

M. Ernest Jac, professeur à la Faculté de Droit, a justement pensé que *le Bienheureux Grignion de Montfort et ses poésies* méritaient de retenir l'attention des Angevins, dont le diocèse, dans sa partie la plus chrétienne, a été évangélisé par l'intrépide apôtre. Et puis, est-ce que, même aujourd'hui, dans toutes nos missions, les cantiques du Bienheureux ne sont pas un des éléments de succès?

Les poésies du B. Grignion de Montfort peuvent se diviser en trois groupes. Les premières sont comme des *effusions intimes* de son âme, dans lesquelles il célèbre la divine Sagesse, l'amour de Dieu, les beautés de la nature, qui doivent nous élever vers leur auteur; d'autres fois la brièveté de la vie humaine fournit le thème de sa cantilène. Au même genre se rattachent ses « congratulations aux religieuses de la Visitation » pour les faveurs du Sacré-Cœur envers leur ordre et son poème sur « l'excellence de la vie religieuse », dédié à Mlle Pagé, la plus fameuse de ses converties.

La *satire* tient une large place dans l'œuvre du P. de Montfort : l'abandon et le délabrement des églises, le luxe, surtout celui des femmes, excitent particulièrement sa verve railleuse. Dans ses « adieux à Rennes », il lance ses traits les plus acérés contre la ville où la prédication lui avait été interdite.

Les *cantiques* constituent la part principale des poésies du Bienheureux. En fait, ils n'empruntent guère à la poésie que la cadence et la rime. Pour le reste, ils sont assez prosaïquement didactiques. Composés pour les missions, ils tendent avant tout à l'instruction dogmatique du peuple ; ils offrent aux chrétiens un catéchisme rimé, qu'il faut lire avec la simplicité de ceux qui les apprirent et les chantèrent avec joie et grand profit. Dans un temps où bien des gens ne savaient pas lire, le meilleur moyen de graver dans leur esprit les vérités de la religion, c'était de soulager leur mémoire par le retour des mêmes consonances et par la phrase musicale. D'autant mieux que le P. de Montfort se gardait bien de cher-

cher une musique compliquée ou nouvelle pour ses cantiques. Il les adaptait aux airs des chansons en vogue. On souriait d'abord, mais on chantait tout de même, et la chanson faisait passer doctrine ou morale avec elle, et les cœurs s'élevaient à la hauteur de la vérité ou des préceptes. Un jour, ces naïfs et pieux cantiques atteignirent au sublime, quand on entendit les Sœurs de la Sagesse les répéter en montant à l'échafaud. Sublime aussi la sincérité du P. de Montfort lui-même, poète populaire dont la voix expirante s'éteignit en chantant, comme autrefois dans les missions :

Allons, mes chers amis,
Allons en paradis.

Cette esquisse de la conférence du 17 janvier ne peut malheusement mettre en relief toute la finesse d'esprit qui, chez M. Jac, s'unit si harmonieusement à la délicatesse parfaite du sens chrétien.

Pourquoi les sermons de Bourdaloue furent-ils tant goûtés des grandes dames du XVIIe siècle? M. l'abbé Crosnier l'expliqua fort agréablement, le 24 janvier. Pour bien développer son sujet, il recourut au procédé cher à Bourdaloue et le divisa en trois points. Bourdaloue plut extrêmement à ses contemporains : 1° comme théologien, 2° comme moraliste, 3° comme orateur.

1er point. — C'était surtout dans les questions religieuses que s'exerçait la vivacité et la pénétration d'esprit des femmes du XVIIe siècle : dans les salons, on discourait sur la grâce, la prédestination, les états d'oraison, le pur amour. Le salon devenait ainsi comme un vestibule de l'église et la conversation préparait au sermon. La raison avait alors plus d'empire, comme aujourd'hui l'imagination et la sensibilité dominent dans les écrits et les discours : avec cette « mentalité » de l'époque, la logique rigoureuse et jusqu'à la méthode un peu lourde, mais rationnelle de Bourdaloue, répondaient au goût général.

2° point. — Ce goût n'était pas moins nettement marqué pour les analyses psychologiques. Tous les genres littéraires, soit en prose, soit en vers, en portent la trace, au XVIIe siècle. Confesseur pendant plus de trente ans, Bourdaloue trouva dans la confidence des consciences des données plus abondantes, plus précises et plus vraies qu'aucun moraliste n'en

peut recueillir par l'observation de l'humanité. S'il est faux que Bourdaloue se soit jamais « mis à dépeindre les gens », à tracer de vrais portraits, il a excellé dans la peinture générale des vices, des défauts et des états d'âme qu'engendrent les passions.

3e point. — La légende a représenté Bourdaloue prêchant les yeux fermés. L'histoire a rectifié la légende. Loin d'avoir été un orateur sans action, Bourdaloue exagérait le geste ; il parlait avec une volubilité extrême : on perdait haleine à l'écouter, dit Mme de Sévigné. Néanmoins, son éloquence manquait peut-être un peu de cette chaleur communicative que donne l'improvisation. Mais, en apprenant ses sermons par cœur, après les avoir composés avec un soin scrupuleux, Bourdaloue s'assura cette égalité qui soutint son succès et sa renommée, sans aucun déclin, pendant plus de trente années.

M. Crosnier conclut en assignant à Bourdaloue, parmi nos orateurs sacrés, le second rang, un peu au-dessous de Bossuet, un peu au-dessus de Massillon.

Le professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres, M. Georges Bricard, entretenait, le vendredi 31 janvier, ses auditeurs de la vie et des œuvres d'*Henrik Ibsen*.

Après la ruine de ses parents, Ibsen eut une enfance laborieuse et studieuse. Pharmacien d'abord, il devint directeur d'un théâtre, pour lequel il composa lui-même des pièces. Il quitte la Suède en 1864, indigné de voir son pays laisser sans secours les Danois en guerre avec la Prusse. Son exil dura vingt-cinq ans. De cette période de sa vie datent ses drames les plus célèbres. Son retour, en 1891, est un triomphe.

Il y a lieu de distinguer deux phases dans l'œuvre de Ibsen : la période romantique qui finit en 1875, ensuite la période des drames réalistes et symbolistes qui constituent sa véritable originalité. Pleins d'idées morales, les drames symbolistes appartiennent à ce qu'on appelle « le théâtre d'idées ». Moins obscurs qu'on le prétend, ces drames, intéressants au point de vue dramatique, inclinent utilement l'humanité vers un louable sentiment, la pitié ; mais ils contiennent des doctrines dangereuses. Ibsen méprise la société : il favorise l'anarchie et le socialisme. Il est utile néanmoins de connaître son œuvre, très à la mode aujourd'hui et tour à tour trop vantée ou trop dénigrée ; il importe de s'en faire une idée juste pour apprécier sainement l'auteur du *Canard sauvage* et le

mouvement qui, dans la littérature contemporaine, s'appelle l'*ibsenisme*.

Le titre de la conférence du 14 février, donnée par M. l'abbé Marchand, professeur à la Faculté des Lettres, n'alla pas sans effaroucher quelques personnes inquiètes et promptes à juger sans avoir entendu : *De l'ignorance de Louis XIV !* « Allons bon ! se dirent-elles, encore un démolisseur de nos vieilles gloires. Décidément, l'air ambiant, le courant des idées nouvelles... » Faisons grâce au lecteur des épreuves avant... la conférence qu'eut à subir le sujet présenté sous un titre ironique et, par l'analyse de cette conférence, sage, calme et juste comme une page d'histoire, montrons que M. Marchand n'a pas enlevé un seul de ses rayons au Roi-Soleil.

Le savant professeur recherche d'abord comment naquit la légende de l'ignorance de Louis XIV. Mazarin s'étant fait nommer surintendant de l'éducation du jeune roi, les ennemis du cardinal devaient nécessairement juger cette éducation mal faite. Ils n'y manquèrent pas. La tradition recueillit cette opinion, qui se transmit par Saint-Simon, Voltaire et Michelet jusqu'à nous.

Opposant les faits à la légende, M. Marchand prouve que Louis XIV apprit tout ce qui s'enseignait de son temps : latin, italien, espagnol, rhétorique, logique, physique, mathématique, histoire et le reste. Sans doute, il ne fit pas dans tous les ordres de connaissances les progrès merveilleux que l'adulation inventa dans la suite, publiant comme l'œuvre personnelle du royal élève certains travaux où la main du maître se reconnaît trop. Sans doute, l'étude fut trop souvent entravée pour réaliser toutes les espérances qu'on pouvait concevoir d'un enfant bien doué. Il ne faut pas oublier que, roi à cinq ans, Louis XIV eut l'enfance la plus troublée : avant sa majorité, survinrent la Fronde, puis la guerre d'Espagne, et tous les déplacements, toutes les émotions qu'elles occasionnèrent. Ces événements, nuisibles aux études proprement dites l'ont-ils été en somme à l'éducation royale ? Ils offrirent plutôt un avantage, astreignant de très bonne heure Louis XIV à connaître les hommes et les affaires. Puis, les précepteurs congédiés, que de leçons pratiques reçut le prince obligé, comme exercice de rhétorique, de répondre, tout jeune encore, aux harangues des échevins; de s'initier aux négociations

diplomatiques, qui supposent la connaissance de l'histoire; d'apprendre la géographie de son royaume par des voyages incessants, beaucoup mieux qu'il ne l'eût fait dans les livres et sur les cartes; de disputer les prérogatives de sa couronne aux juristes des parlements; de réorganiser des finances, compromises par des prévaricateurs; de s'élever même aux plus hautes questions théologiques, dans la controverse desquelles la position prise par le roi prouve la solide instruction religieuse dont il avait été muni, encore qu'il n'ait jamais donné dans l'excès où tomba Jacques Ier discutant avec Bellarmin. Les rapports de Louis XIV avec tous les écrivains, ses contemporains, ne furent pas sans influence sur le développement de son esprit et de son goût, assez fins et assez sûrs pour apprécier les mérites de chacun et encourager l'éclosion de tous les talents, dans les lettres, les sciences ou les arts.

En résumé, l'instruction théorique de Louis XIV enfant, malgré les circonstances défavorables dans lesquelles il la reçut, fut assez solide pour servir de base, un peu plus tard, à une éducation pratique, la mieux appropriée aux devoirs d'un prince, qui ne fut point un ignorant et devint un grand roi.

La conférence du 21 février, par M. le comte du Plessis de Grenédan, chargé de cours à la Faculté de Droit, avait pour titre : *Le bluff anglo-saxon. — Que faut il penser de la supériorité anglo-saxonne et de son avenir?* Entre l'engouement manifesté naguère en France par certains pour les Anglais et la réaction qui se prépare à la suite de leurs échecs au Transvaal, le moment semble venu d'examiner cette question sans parti pris. M. du Plessis traite d'abord la question de race. Il montre que l'élément anglo-saxon n'entre que pour une part assez restreinte dans la population des États-Unis, du Canada, de l'Australie et de l'Afrique du Sud. En Angleterre même, il est mêlé de cinq ou six races et juxtaposé à bon nombre d'Irlandais et d'Écossais d'origine celtique. Si donc c'est le sang qui fait la race, il est faux de dire que c'est la race anglo-saxonne qui est partout si prospère. En réalité, ce sont des races nouvelles, dans lesquelles l'élément celtique domine, parmi beaucoup d'autres. Abordant ensuite la question de supériorité, M. du Plessis montre que les principales preuves que les anglomanes en apportent sont sans valeur. Ou bien ils prennent pour une supériorité ce qui n'en est pas une, ou bien ils sont mal informés, ou bien ils retardent de trente ans

dans leur appréciation de l'Angleterre. Des citations empruntées à des auteurs anglais et à des publications officielles anglaises viennent nous renseigner sur ce qu'il faut penser du goût des Anglais pour le travail et l'effort, de leur supériorité sur le terrain des affaires, des bienfaits répandus sur le monde par les colonisations. Ils souffrent des mêmes plaies sociales que nous, ou d'équivalentes. Il est faux que les anglo-saxons soient réfractaires au socialisme, qui fleurit en Australie. Ils ne sont pas davantage exempts du militarisme, comme en témoigne l'énorme développement de leurs forces de terre et de mer. Enfin, si leur patriotisme s'accommode mieux de l'expatriation — *ubi bene, ubi patria* — c'est qu'il est plus égoïste, et par conséquent inférieur. Il ne faut d'ailleurs pas se laisser séduire, comme font nos anglomanes, par la prospérité matérielle des peuples anglo-saxons. La force et la richesse ne sont pas au-dessus de tout, et le dur mépris que le culte de l'or et du succès engendre à l'égard des pauvres et des faibles n'est pas moins contraire à notre tradition nationale qu'à l'Évangile. M. du Plessis conclut qu'il n'y a pas supériorité mais seulement prépondérance des anglo-saxons, ce qui est bien différent. M. Demolins et l'école de la « Science Sociale » ont cru trouver dans l'excellence de l'éducation anglaise la cause de cette prépondérance. C'est une erreur. Dans l''éducation anglaise on rencontre tous les vices de la nôtre et les Anglais n'en veulent plus. Ce n'est pas davantage la formation particulariste qui a fait la grandeur de l'Angleterre; encore moins est-ce le catholicisme qui cause l'effacement actuel des nations catholiques. L'expansion anglo-saxonne est due à la force des choses, au concours inouï de circonstances favorables aux Anglais, qui a accompagné la transformation du monde au XIXe siècle par les idées nouvelles, les découvertes scientifiques et l'entrée en scène de nouveaux peuples, habitant des territoires neufs. Dès lors, l'avenir de la prépondérance anglaise n'est plus aussi certain qu'on le dit. Déjà la fortune est infidèle aux Anglais. Ils ont perdu ou sont en train de perdre ce qui assure aujourd'hui la puissance aux nations : la science, la force, la richesse. Au jeu de l'impérialisme, ils risquent, avec une révolution, la destruction de leur constitution et la rupture de leurs traditions nationales. Leur empire est presque une utopie. A supposer qu'il se fasse, ce serait sans doute pour leur ruine. Les États-Unis ne tarderaient pas à les supplanter. Ajoutez

qu'ils auront d'autres redoutables rivaux en Russie, au Japon, et en Chine, quel que soit d'ailleurs le sort politique de celle-ci. La France se trouve en meilleure posture; mais son grand avantage, elle le tire de l'influence morale que lui donne son titre de protectrice officielle du catholicisme. Qu'elle garde donc sa foi et qu'elle la serve : et elle poursuivra glorieusement sa mission, alors que déclineront ces anglo-saxons, qui ont pu la supplanter à la tête des nations, mais qui ne sont pas, quoi qu'on en ait dit, supérieurs aux autres races.

Outre ces conférences, le mardi, tous les quinze jours, M. le chanoine Legendre, doyen de la Faculté de Théologie, donnait un cours public d'*Archéologie biblique*. Il a continué, cette année, l'étude des Institutions sociales chez le peuple de Dieu, et le développement de son sujet l'amenait naturellement à traiter les institutions politiques. Les consuls veillaient, comme jadis les oies au Capitole. Ils jetèrent le cri d'alarme. Pensez donc! un cours sur le « gouvernement des Juifs ». Des quidams tremblèrent pour la sécurité d'un gouvernement qui, n'ayant rien d'archéologique, ne se trouve peut-être pas tout à fait exempt de judaïsme. Enquête faite, le péril apparut moins grave et moins pressant. Point de place pour la politique ni les polémiques actuelles dans les doctes leçons de M. Legendre; mais beaucoup de science et tout un trésor de connaissances mis à la portée de ses auditeurs, pour lesquels les récits bibliques et les pages les plus familières de l'Évangile s'éclairent d'une lumière toute nouvelle. Voici le programme de ces cours très heureusement rempli par l'éminent doyen :

La Vie sociale chez les Juifs : *Le gouvernement : patriarches et rois. — L'armée. — La guerre. — La magistrature : lois et peines.*

***

Comme sujet de son concours annuel, la Société des Amis des Arts avait proposé le projet d'un objet d'art qui puisse être accepté par la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, pour être exécuté tous les quatre ans et remis au lauréat du prix de poésie fondé par le poète angevin Julien Daillière.

Un seul projet, sous l'épigraphe : « Le Temps et le Génie apportent la Gloire », avait été déposé à la Société dans les délais fixés.

Le jury du concours s'est réuni le vendredi 31 janvier et, à l'unanimité, reconnaissant la grande valeur artistique de l'œuvre soumise à son appréciation, mais regrettant que le concurrent ne se soit pas renfermé suffisamment dans les conditions imposées par le programme, a retenu le prix et décerné avec éloge une prime, dont il a fixé le montant à la somme de 100 francs à prendre sur les fonds attribués au concours.

***

Le dimanche 10 février, a eu lieu au local de la rue Cordelle, en présence d'un nombreux public, la soirée de clôture de la douzième exposition organisée par cette vaillante Société des Amis des Arts. M. Balletti a fait applaudir son délicat talent de mandoliniste et l'excellente musique Angers-Fanfare, sous l'habile direction de M. Fichet, a remarquablement exécuté plusieurs morceaux de son répertoire. Signalons aussi le succès de M. A. T..., un comique très amusant.

Le piano d'accompagnement était tenu par M. Besnard, avec son talent habituel.

A l'issue de cette réunion, il a été procédé au tirage de la tombola.

***

Le Conseil municipal vient de prendre plusieurs décisions relatives à des statues à ériger dans différents endroits de la Ville. C'est ainsi que le produit du legs Giffard va permettre d'élever sur la place Giffard-Langevin une fontaine surmontée de la statue de « la Source », par Mathurin Moreau. L'inauguration aura lieu au mois d'août.

Une autre statue, également due à la libéralité de M. Giffard, est celle de Marguerite d'Anjou, qui va être prochainement érigée sur la place de la Visitation. Le piédestal sera exécuté sur les dessins de M. Beignet, architecte, dont le projet a été adopté à la suite d'un concours. Le monument sera entouré d'une grille, comme la statue du roi René.

Enfin un superbe bronze, le « Chasseur d'Ours », œuvre de Dagonet, offert à la Ville par M. le Ministre des Beaux-Arts, sur l'initiative de M. Roujon, directeur des Beaux-Arts, est destiné à l'un de nos jardins publics. L'emplacement n'est pas définitivement choisi. Une Commission de trois membres du Conseil municipal a été désignée pour rechercher l'emplacement le plus favorable et a rédigé un rapport qui n'a pas

encore été soumis au Conseil. Nous croyons savoir que l'emplacement proposé serait l'hémicycle à l'extrémité de l'allée du Mail.

***

Le Conseil municipal a voté la reconstruction de l'Abattoir. Une prairie acquise de Mme la générale Lacretelle sera remblayée, dans le prolongement de l'Abattoir actuel, qui sera considérablement agrandi. Les plans ont été dressés en s'inspirant de l'abattoir de Nuremberg qui passe pour être le modèle du genre. Une proposition consistant à reporter les bâtiments sur la droite de façon à permettre de prolonger dans l'avenir le boulevard Henri-Arnauld a été repoussée.

***

Par décision ministérielle, le général de division Boreau de Roincé, membre de la Commission mixte des travaux publics et du Comité technique de l'artillerie, est nommé, tout en conservant ses fonctions actuelles, au commandement de l'artillerie de la place et des forts de Paris et membre du Comité consultatif des poudres et salpêtres, en remplacement du général de Cabanel de Sermet, placé dans la section de réserve.

M. le général Boreau de Roincé est, comme nos lecteurs le savent, un Angevin.

***

M. Joubin, doyen de la Faculté des Sciences de Besançon, vient d'être nommé recteur de l'Université de Chambéry.

Le nouveau recteur est notre compatriote. Son père fut censeur, puis proviseur du Lycée d'Angers.

***

A la suite de la soutenance d'une thèse sur *les Antilles françaises avant Colbert*, M. de Dampierre a été nommé archiviste-paléologue hors rang,

La thèse de M. de Dampierre a mérité d'être signalée, par les examinateurs, à l'attention de M. le Ministre de l'Instruction Publique.

***

Dans la séance du 19 décembre 1901 dernier, M. le Dr Boquel, professeur de clinique obstétricale, à l'École de Médecine d'Angers, a été nommé membre correspondant de la Société d'obstétrique de Paris.

***

Tous les journaux parisiens constatent le grand succès de notre compatriote, Mlle Cesbron, dans le rôle de *Griselidis*, qu'elle vient de chanter à l'Opéra-Comique.

La voix de soprano de Mlle Cesbron est d'une pureté merveilleuse et l'artiste la conduit avec un style remarquable.

Mlle Cesbron est la fille de M. Achille Cesbron, le peintre de fleurs bien connu.

***

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que les palmes académiques ont été remises par M. le Ministre de la Guerre, le dimanche 9 mars, pendant la fête d'inauguration de l'hôpital de Saint-Denis, à M. le Dr Atgier, le médecin-major distingué et courtois à qui le maire de cette ville a été heureux d'adresser publiquement ses remerciements et ses félicitations sincères.

Le 14 juillet 1899, notre savant collaborateur avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Qu'il nous permette d'applaudir à cette double distinction.

***

La Société de Musique Nouvelle de Paris a donné récemment un brillant concert à la salle Erard. Nous remarquons dans le programme une *Mélodie* de P. Paul Petrucci, paroles de M. Roussel, ancien élève du lycée David-d'Angers, qui a été chantée par Mme Geneviève Maindron.

Cette artiste est la fille d'un grand sculpteur, élève de David d'Angers, dont un certain nombre d'œuvres remarquables sont conservées au musée de notre ville.

***

Le *Monde illustré* vient de publier, en son supplément musical, un *Prélude berceur*, œuvre de deux angevins, M. Auguste Pinguet pour les paroles, M. Gustave Mouchet pour la musique.

M. Gustave Mouchet, né à Angers en 1868, termina au Conservatoire de Paris ses études musicales commencées dans sa ville natale. Laissons parler le *Monde illustré :*

Élève de Maurin pour le violon, et de Émile Pessard pour l'harmonie, Gustave Mouchet a dirigé successivement les orchestres des casinos de Pougues, Dinard, Plombières et, tout dernièrement, l'orchestre des Bouffes-Parisiens. Comme compositeur, son bagage est

important déjà. Professeur diplômé de la ville de Paris, Gustave Mouchet fait actuellement partie de l'orchestre de l'Opéra-Comique.

Paroles et musique de ce *Prélude berceur* sont délicieuses.

***

Le Comité angevin de la Loire navigable a élu comme président, en remplacement du regretté M. Max Richard, M. Albert Prieur, ancien président du Tribunal de Commerce.

MM. P. Bigeard, a été nommé vice-président ; G. Larivière, secrétaire ; Paul Rondeau, trésorier.

***

M. Mortagne, colonel au 6e génie, est nommé commandant par intérim au génie de la région de Nantes.

M. Magué, colonel-directeur du génie à Toulouse, est désigné pour le 6e génie, à Angers.

***

Viennent d'être nommés officiers de l'Instruction publique :

MM.

Jules-Louis Boutaud, maire de Morannes, délégué cantonal ;

Giraud, premier président de la Cour d'appel d'Aix ;

André de Joly, préfet de Maine-et-Loire ;

Docteur Camille Lionet, médecin en chef de l'hôpital, maire de Doué-la-Fontaine, délégué cantonal ;

Maurice-Edouard Mangeon, professeur de musique ;

Docteur François Thuau, conseiller général, médecin-inspecteur des écoles, délégué cantonal, Baugé.

Sont nommés officiers d'Académie :

MM.

Jules Bloch, conseiller du commerce extérieur, Paris ;

Marie-Xavier Breau, délégué cantonal, Angers ;

Marie-Joseph-Paul Bringard, vétérinaire en premier au dépôt de remonte d'Angers, auteur de publications estimées sur la médecine vétérinaire ;

De Broglie, enseigne de vaisseau ;

De la Brunière, capitaine au 25e régiment de dragons ;

Louis-Alphonse Cassin, instituteur, Bazouges-sur-Loir ;

Henri Cazenavette, procureur près la Cour d'appel d'Angers ;

Camille-Robert Chagnias, peintre-décorateur, juge au Conseil des Prud'hommes, à Angers ;

Docteur François Chailloux, délégué cantonal, à Saint-Macaire-en-Mauges ;

Adrien Dubos, architecte, à Angers ;

Albert Dupont, bibliothécaire à l'école de cavalerie de Saumur ;

Mme Émilie Émery, présidente du Comité des dames patronnesses de l'école publique laïque de filles de Saint-Mathurin ;

Docteur Charles Évrard, médecin-inspecteur des écoles, délégué cantonal, à Vernantes ;

Docteur Jules Gaudrez, médecin des écoles, délégué cantonal, à Montreuil-Bellay ;

Georges Gaultier, percepteur aux Ponts-de-Cé ;

Édouard Gilbert, pharmacien du bureau de bienfaisance d'Angers ;

Émile Gilles-Deperrière, président de la Société des Amis des Arts, Angers ;

Lieutenant-colonel Gillet, commandant en second l'École de cavalerie de Saumur ;

Mme Jeanne Girou, en religion sœur Eudoxie, maîtresse infirmière au Lycée d'Angers ;

Nicolas Gonnelle, directeur de l'enregistrement et des domaines, à Angers ;

Pierre-François Guy, administrateur des hospices d'Angers ;

Louis Houvenaeghel, chef de musique au 135e régiment d'infanterie ;

Robert Jousseaume, président du Tribunal civil d'Angers ;

Léon Lafarge, adjoint au maire d'Angers, membre du bureau d'administration du Lycée ;

Manceau-Naud, conseiller municipal à Cholet ;

Étienne Marioze, professeur de dessin, chef des travaux pratiques à l'École industrielle de Saumur ;

Alexandre Montoux, directeur de l'École pratique de Grandjouan ;

Louis Motais, délégué cantonal à Feneu ;

Pelou, expert judiciaire, trésorier de la Société de secours mutuels à Saumur ;

Docteur Alfred-Nicolas Petit, médecin à Angers ;

Pignet, médecin-major au 35e régiment d'artillerie, chef-adjoint du laboratoire de bactériologie de Vannes ;

Édouard Pression, vérificateur des poids et mesures, à Angers ;

Ernest Roland, publiciste à Saumur ;

Pierre Roux, architecte, expert-géomètre à Doué-la-Fontaine ;

Marc Saché, ancien conservateur adjoint à la bibliothèque nationale d'Alger, archiviste de Maine-et-Loire ;

Jean Siffert, délégué cantonal à Longué.

***

Nécrologie :

Les obsèques de M. Adolphe Descoings, docteur en médecine, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, ont eu lieu le dimanche 2 février, en l'église Saint-Laud d'Angers.

De nombreux parents et amis avaient tenu à assister à l'enterrement du défunt.

Le deuil était conduit par le père et le frère de M. Descoings.

MM. Chevreul, docteur Moreau, major au 135e; Martin, et un des membres de l'Association des anciens élèves de Saint-Julien, tenaient les cordons du poêle.

A l'issue de la cérémonie, le corps a été transporté à Jallais, où s'est faite l'inhumation.

***

Nous avons le profond regret d'enregistrer la mort de M. l'abbé Gardais, fondateur et ancien supérieur de l'Externat Saint-Maurille d'Angers.

M. l'abbé Gardais était né à Thouarcé, en 1826. Il fut successivement professeur au Petit-Séminaire Mongazon, vicaire à la Cathédrale et curé doyen des Rosiers. Sa santé l'obligea à démissionner et il fut nommé, après la guerre de 1870, aumônier de l'Oratoire. Il fonda à cette époque, le Cercle catholique de la rue d'Alsace, qui eut son heure de gloire. En 1872, il fut chargé par Mgr Freppel de créer l'Externat Saint-Maurille.

Toutes les familles angevines ont su apprécier son talent, son zèle, sa courtoisie, qui ont procuré à sa chère maison trente années de succès.

Les obsèques de M. l'abbé Gardais ont eu lieu le 5 février, à la cathédrale.

Mgr l'Évêque a daigné prendre la parole en cette douloureuse circonstance et raconter dans un éloquent langage la vie si bien remplie par le devoir et le dévouement de M. l'abbé Gardais.

Au cimetière, M. Bigot, ancien député, président de la Société civile de l'Externat Saint-Maurille a rendu à son tour un dernier et respectueux hommage à la mémoire de ce vénérable prêtre, qui fut un homme de bien et un homme d'action.

***

M. de Cumont, ancien ministre de l'Instruction publique, ancien conseiller général, est mort à Saint-Georges-sur-Loire le 10 février 1902.

M. le vicomte Arthur de Cumont avait débuté dans le journalisme, et, pendant de longues années, il rédigea le journal l'*Union de l'Ouest*.

Sa carrière politique date du jour où les électeurs de Maine-et-Loire l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale (8 février 1871). A la formation du cabinet de Cissey, qui remplaça, en 1874, le second cabinet de Broglie, il reçut le portefeuille de l'Instruction publique.

Son ministère a été marqué par la discussion du projet de loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, la réorganisation de l'École française d'Athènes, la création des facultés de médecine de Lyon et de Bordeaux. C'est M. le vicomte de Cumont qui présida la séance d'inauguration du nouvel Opéra.

A la chute du ministère de Cissey (mars 1875), M. de Cumont vint reprendre sa place à la Chambre, où l'on votait les lois constitutionnelles. Il en vota l'ensemble, mais combattit la proposition de M. Wallon, relative à l'organisation des pouvoirs publics.

A l'expiration de son mandat, l'ancien ministre ne se représenta pas à la députation. Il se retira en Anjou et, jusqu'à ces dernières années, il fut maire et conseiller général de Saint-Georges-sur-Loire.

Les obsèques de M. de Cumont ont été célébrées en l'église de Saint-Georges-sur-Loire. Au cimetière, M. le général Faugeron a prononcé le discours qui suit et qui a profondément ému les auditeurs.

MESSIEURS,

L'homme de bien auquel nous venons rendre le suprême hommage qu'ont mérité son caractère, son talent et les services rendus à son pays, M. le vicomte Arthur de Cumont, modeste jusque dans la mort, n'a voulu sur son cercueil ni fleurs ni couronnes, il n'a désiré aucune oraison funèbre.

Sa famille, cependant, n'a pas cru aller à l'encontre de sa volonté en permettant à celui qui fut, parmi vous, son successeur, à divers titres, de lui adresser quelques mots d'adieu.

Dans mon enfance, je m'en souviens, je voyais M Arthur de Cumont le dimanche à l'église.

La première fois que, devenu homme à mon tour, j'eus l'honneur de lui serrer la main, c'était à la porte même de ce cimetière, où je venais de conduire ma mère à sa dernière demeure.

De cette preuve de sympathie donnée par M. de Cumont au jeune officier, son compatriote, qu'il connaissait à peine, le vieux général a conservé toujours, dans son cœur, un reconnaissant souvenir.

Quand, trente-cinq ans plus tard, je revins à Saint-Georges pour y attendre mon heure, dans la vieille maison, peuplée de si chers souvenirs, où je suis né et où est mort mon père, M. de Cumont, maire de la commune à cette époque, voulut m'avoir au Conseil municipal. C'est à ses instances, encore, que je cédai, plus tard, en acceptant de le remplacer à la Mairie et au Conseil général, lorsque la souffrance ne lui permit plus d'y rendre les services auxquels il avait habitué nos concitoyens.

Tels sont, Messieurs, les titres qui, aujourd'hui, me donnent le droit et m'imposent le devoir de venir déposer sur cette tombe l'hommage, personnel et public, de nos regrets douloureux et de ma respectueuse amitié, en essayant de vous rappeler ce que fut l'homme auquel nous rendons les derniers honneurs.

C'était, avant tout, un chrétien fervent et un royaliste convaincu. Ces sentiments et ces principes étaient, pour lui, le plus précieux héritage qu'il eût reçu de ses pères. Ils demeurèrent toujours ses guides et les mobiles invariables de sa conduite quand les événements l'appelèrent à jouer un rôle comme publiciste et comme homme politique.

Lorsqu'en 1848 il fonda à Angers le journal l'*Ami du peuple*, lorsqu'en 1862 il prit, avec autant d'autorité que de talent, la direction de l'*Union de l'Ouest*, il mit au service de la cause qui lui était chère, avec les aptitudes spéciales d'un écrivain distingué, l'énergie et le courage de l'homme dont rien ne pouvait ébranler les convictions.

Il eut, dans la lutte ardente, des adversaires, même des ennemis; aucun ne put jamais lui refuser son estime, ni contester la droiture, la superbe unité morale de son caractère, aussi indépendant que désintéressé.

On pouvait ne pas penser comme lui, il était impossible de ne pas l'estimer.

Député de Maine-et-Loire en 1871, ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, en 1874, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon, dans le Cabinet de Cissey, dont il partagea le sort en 1875, M. de Cumont ne crut pas devoir se représenter depuis

lors à la députation. Il avait quitté le ministère, sans y avoir accru son patrimoine, sans avoir attaché aucune décoration à sa boutonnière.

Retiré dans son château de Lépinay, éprouvé bientôt par des malheurs domestiques que sa résignation chrétienne lui permit de supporter, mais dont la blessure ne fut jamais cicatrisée, il n'eut plus d'autre pensée que de vivre obscurément, en faisant le bien, consacrant son intelligence et ses forces à l'amélioration du sort, à la défense des intérêts de nos excellentes populations et particulièrement des braves cultivateurs de la vallée, au milieu desquels ses parents et lui avaient passé la plus grande partie de leur vie et dont sa bonté, sa bienfaisance, son désir constant de se rendre utile à tous, lui avaient conquis depuis longtemps le respect, l'estime et l'affection.

Ces devoirs qu'il s'était spontanément imposés, il les a remplis jusqu'au bout, tant que ses forces le lui ont permis. Aussi, ai-je la conviction d'exprimer le sentiment de tous ceux qui l'ont connu en disant que M. Arthur de Cumont fut une belle intelligence, un noble caractère, mais avant tout, par-dessus tout, un homme juste et bon.

Nul doute que Dieu, qu'il a toujours servi de tout son cœur, ne lui ait accordé déjà la récompense méritée par une vie sans tache, pleine de bonnes œuvres, et par les épreuves si douloureuses et si chrétiennement supportées, dont a été semé son chemin.

Puissions-nous tous, messieurs, quand notre heure aura sonné, comparaître avec autant de titres au tribunal sans appel du souverain juge.

M. le comte de Maillé, sénateur de Maine-et-Loire, n'ayant pu, en assistant aux obsèques de M. de Cumont, rendre un dernier hommage à son ami, a communiqué aux journaux le texte des paroles qu'il comptait prononcer sur la tombe. Le voici :

MESSIEURS,

Nous venons de perdre en M. le vicomte de Cumont, un homme auquel tous les Angevins doivent respect et reconnaissance. Il a été pendant cinquante ans le défenseur de toutes les libertés nécessaires, soit sous le gouvernement impérial, soit pendant cette dictature de M. Engelhard que nous avons subie pendant que nous étions à l'armée à défendre notre honneur et notre patrie.

Pendant vingt ans, il a été rédacteur en chef de l'*Union de l'Ouest*, journal libéral indépendant, dont M. de Falloux était l'inspirateur. M. de Cumont a été le défenseur de la liberté d'enseignement, le promoteur de la liberté sociale avec un reflet des idées généreuses de 1789 et marchait de concert avec les grands esprits du milieu du

siècle dernier, Mgr Dupanloup, MM. Berryer, de Montalembert, Falloux, Thiers, Cousin et Jules Simon.

Il luttait pied à pied contre les tendances d'un gouvernement qui ne savait pas se contenter des grands avantages qu'il possédait, il avait transformé ce petit journal l'*Union de l'Ouest* en grand journal d'opposition, parce qu'il faisait l'éloge de la liberté et la pratiquait à ses dépens.

Sa lutte contre M. Engelhard, le représentant du gouvernement de la défense nationale fut pleine d'énergie. Avec M. Faugeron, il a défendu nos droits contre un dictateur qui voulait abuser de tout. M. Engelhard le trouvait chaque jour devant lui, à moins qu'il ne fût à l'armée recherchant les bataillons où se trouvaient les Angevins auxquels il distribuait des vivres et des vêtements, aux malades des médicaments que les femmes angevines lui avaient confiés.

Il était partout, et partout il apporta les consolations de la petite patrie angevine. Tant de dévouement méritait la récompense du pays, qui le lui témoigna en le nommant représentant du peuple à l'Assemblée nationale, cette belle Assemblée où personne ne songeait à ses intérêts personnels et n'avait d'autre pensée que l'intérêt de la patrie. Des mésintelligences inconcevables ont détourné l'Assemblée nationale de la direction que le pays avait voulu lui donner, et nous sommes retombés entre les mains des mêmes gens qui, il y a plus d'un siècle, ont fait succéder le despotisme à la liberté.

Mon cher Cumont, vous étiez ministre de l'Instruction publique, lorsque l'Assemblée nationale votait la liberté de l'enseignement supérieur. Maintenant il faut tout recommencer. Du fond de la tombe, dans votre repos éternel, envoyez-nous des inspirations pour conquérir de nouveau la liberté de l'enseignement, la liberté de conscience, la liberté sociale : nous avons perdu toutes les libertés que nous avons conquises avec vous.

Grand écrivain journaliste, représentant du peuple, ministre, conseiller général, maire de votre commune, vous avez donné l'exemple du travail, de l'énergie pour le bien, du dévouement, de l'amour de la liberté, vous avez noblement combattu, vous avez le droit au repos; mais si Dieu, dans sa miséricorde, vous permet de penser à nous, ne nous oubliez pas.

Que nos regrets et nos hommages soient favorablements accueillis par votre famille, votre femme et votre petit-fils.

⁂

M. le comte de Geoffre de Chabrignac, conseiller d'arrondissement du canton de Doué-la-Fontaine, secrétaire général du Syndicat agricole de l'Anjou, de l'Union des syndicats agricoles de l'Ouest, est mort à Angers, le 24 février 1902,

après une longue maladie, dont il a supporté les souffrances avec une chrétienne résignation.

M. le comte de Geoffre, sous-lieutenant à Angers au 1er cuirassiers, puis lieutenant au 26e dragons, démissionna en 1886. Il était capitaine d'état-major dans la territoriale. Il s'était fixé au château d'Echuilly, commune des Verchers où, depuis seize ans, il s'occupait d'agriculture, ne ménageant aux cultivateurs, dont il était aimé pour son affabilité et son dévouement à tous, ni ses conseils éclairés, ni son appui. Les électeurs du canton de Doué lui prouvèrent combien ils avaient confiance en lui en le choisissant, en 1898, pour conseiller d'arrondissement.

M. de Geoffre était membre du Conseil d'administration de l'École supérieure d'agriculture d'Angers, à la fondation de laquelle il prit une part active.

A. Z.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Vie de saint François d'Assise, par le P. Bernard Christen d'Andermatt, ministre général de tout l'Ordre des Capucins, in-16 double couronne. Tome I, VIII - 324 pages; tome II, 328 pages. — Paris, Poussielgue et Œuvre de Saint-François, 1901. — 3 fr.

Un brillant auteur dont on aime toujours à lire les œuvres, parce que l'on goûte surtout ce qui est finement pensé et délicatement écrit, a consacré un article, il n'y a pas bien longtemps, dans l'*Université catholique*, de Lyon, aux « Franciscains de lettres ». Il s'agissait d'un quatrième ordre, tout récent et tout nouveau, non encore approuvé par l'autorité compétente, ordre dans les rangs duquel se distinguent déjà M. Sabatier, dit frère Paul, et Mme Vincent, dite Barine, en religion sœur Arvède.

De cet article, je ne veux retenir qu'un détail, c'est que les études franciscaines sont à l'ordre du jour, qu'elles captivent le monde des lettrés et des savants. Et tout récemment encore, l'Institut n'a-t-il pas ouvert, avec la promesse alléchante d'un prix de 20.000 francs, un concours public pour les meilleures études d'histoire franciscaine ?

Aussi bien, l'influence du Poverello s'est-elle fait sentir universellement. Elle s'est exercée sur l'Église, sur l'histoire des peuples, sur la formation des Instituts religieux, sur la vie des arts et des sciences.

C'est là une opinion dans laquelle m'a confirmé la lecture des deux volumes consacrés à la vie de saint François d'Assise.

Cette nouvelle biographie est traitée de main de maître; et, suivant le précepte de Boileau, l'auteur a remis plus d'une fois son travail sur le métier, si je m'en fie à la préface. La première édition, en allemand, date de 1898. Elle est déjà épuisée. Ce détail vaut tout un éloge. Nos voisins d'Outre-Rhin,

fatigués sans doute des écrits des protestants, sentaient peut-être le besoin de lire une vie moins glaciale et plus vraie que celles qu'ils possédaient.

Remercions toutefois le vénérable auteur d'avoir fait publier la seconde édition de son livre en notre langue. En France, on aime le Poverello, et les savants goûteront cet ouvrage qui est une œuvre d'édification et d'histoire. Le récit est clair, l'ordonnance méthodique, le style vigoureux, trop vigoureux même, c'est là son défaut. Il y a un velouté que le traducteur n'a pas su lui donner et que réclame le lecteur français très exigeant.

Le P. Bernard Christen étudie saint François en homme de juste critique ; il ne cache pas ses sympathies pour les *Fioretti*, production poétique, de forme classique en Italie, et dont le fond « est vrai[1] ». Il aime également la vieille et volumineuse chronique de l'irlandais Wadding. Faut-il lui en faire un reproche? Je ne le crois pas, parce que cette sympathie est discrète, raisonnée et nullement aveugle. Le vrai guide de l'historien, c'est toujours ce faisceau lumineux formé par les auteurs de la tradition primitive, c'est Thomas de Célano, le livre des Trois Compagnons, saint Bonaventure, Bernard de Besse, c'est saint François lui-même. Que d'auteurs lorsqu'ils étudient le patriarche des frères mineurs, oublient de puiser à la source originale! Et cependant n'est-ce pas aux œuvres mêmes du saint que le peintre doit demander l'inspiration de l'idéal qu'il veut fixer sur la toile?[2]

Ajouterai-je que cette biographie a été pour moi une révé-

[1] Quel est l'auteur des *Fioretti?* Pour l'abbé Riche, les *Fioretti*, œuvre fragmentaire, ont eu un seul auteur. D'après Wadding, qui vivait au XVIIe siècle, cet auteur serait contemporain de saint François, et son nom serait Hugolin de Sainte-Marie. Ozanam, dans ses *Poètes Franciscains* déclare que, suivant certaines conjectures très faibles, ce serait Jean de Saint-Laurent, de la famille des Marignoli, qui fut en 1354 évêque de Bisignano. En réalité, l'on ne sait rien d'exact là-dessus, et tout ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que les *Fioretti* sont une œuvre du XIVe siècle et qu'ils reflètent l'état d'âme de certains frères mineurs de cette époque-là. Les *Fioretti* sont d'ailleurs un livre immortel, maintes fois réédité. La bibliothèque d'Angers en possède un manuscrit de la fin du XIVe siècle (ms. 737, 3e part.) catalogué sous le titre trompeur de *Chronica fr. Bernardi a Bessa.*

[2] Pour être juste, il faut dire que nous n'avons pas encore d'édition *authentique et critique* des œuvres de saint François.

lation? On ne me croira pas si je n'en donne la raison, et peut-être n'aura-t-on pas tout à fait tort. Il est bien vrai cependant qu'en fermant le dernier feuillet de ces deux jolis volumes, je me suis surpris à fermer aussi les yeux pour mieux réfléchir, pour mieux réunir en un seul bouquet les diverses impressions éprouvées au cours de cette captivante lecture. Et j'ai revu François, le séraphique, le stigmatisé, l'amant de dame Pauvreté, le héraut du grand Roi; mais l'homme m'est apparu dans un relief plus saillant aussi et plus lumineux, à la fois plus près de Dieu, et moins loin de notre chétive nature; j'ai mieux saisi les contours de cette figure si fine et si délicate dont parle Celano : « François, dit cet auteur, avait la tête ronde et de moyenne grosseur, le visage allongé, le front petit et sans rides, les yeux de grandeur ordinaire, noirs et francs... Sa parole était modérée, et cependant ardente et vive; sa voix était forte, mais agréable, aimable et harmonieuse. Il avait les dents blanches, les lèvres minces, la barbe noire et peu fournie, le cou grêle, les épaules droites, les bras courts, les mains petites, les doigts effilés,... la peau délicate. » Et plus haut Thomas de Célano avait dit : « Oh! combien François était beau, brillant et glorieux dans son innocence, la simplicité de ses paroles, la pureté de son cœur, son amour de Dieu et du prochain... »

Et, tout en détaillant ce portrait buriné « avec un cheveu », comme eût dit Ferdinand Gaillard, le lecteur sent grandir en son cœur un amour plus vif pour la personne de saint François.

Dans son travail, le P. Bernard d'Andermatt a donc rendu très vivante et très expressive la figure de son héros. Il a un second mérite. C'est de n'avoir pas tout simplement suivi, en voyageur inhabile, le chemin tracé par ses devanciers. Çà et là, l'auteur s'est avancé à droite ou à gauche, comme un explorateur, pour découvrir des horizons nouveaux. Il a glané sur sa route d'historien des épis, oubliés ou négligés. Le chapitre douzième de son livre présente sous une forme nouvelle des idées jusque-là indécises et disséminées de place en place. Avec Wadding et contre les Bollandistes, l'auteur croit que saint François, allant en Espagne, a traversé la France à l'aller et au retour. Il rejette, au point de vue historique, le miracle des roses dont il avait admis l'authenticité dans son édition première. Il réhabilite le Fr. Élie, au

moins pour la période qui précède le mois d'octobre 1226; et les raisons de cette justification, pesées avec les considérations du Dr Lempp, semblent plausibles. Quant à la supercherie de 1230, n'y a-t-il pas lieu d'accepter le témoignage de Glassberger et surtout celui d'Eccleston (+ 1286)? Cette supercherie, en matière funéraire, s'explique tout naturellement par l'excessif amour de Fr. Élie pour saint François et n'a au fond rien de très outrageant pour la mémoire de celui-là.

Le P. Bernard d'Andermatt assigne encore à la naissance de saint François la date de 1182 et croit que le fondateur des Frères Mineurs ne se démit jamais complètement de ses fonctions de général. L'opinion paraît neuve; mais dans sa forme tempérée, elle semble solide.

Enfin, sur la question de la constitution des trois Ordres séraphiques par François d'Assise, l'auteur prend heureusement parti contre le Père Mandonnet et M. Sabatier, et c'est justice.

En somme, la nouvelle *Vie de saint François* paraît être frappée au coin de la bonne marque; elle est un travail sérieux, une œuvre historique de haute valeur. Pour tous ceux qui s'occupent de l'hagiographie franciscaine, c'est un livre dont il n'est pas loisible de négliger l'étude. Cette biographie montre que le fils de Pierre Bernardone ne fut ni un fou, ni un ignorant, ni un être sublime d'ordre naturel, ni un précurseur du protestantisme : quatre opinions erronées, préconisées à cor et à cri dans les chaires du rationalisme.

Au moment où je termine cet article, j'apprends que la *Vie de saint François*, qui compte déjà deux éditions en allemand, vient d'être traduite en italien par le professeur Giovanni Cattaneo, de Lugano, dans le Tessin (Roma. Pustet. 1902), Ceci est loin d'amoindrir la haute estime que j'ai de l'ouvrage du P. Bernard Christen.

F. Ubald d'Alençon,
des Frères mineurs capucins.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 691-2.

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. CÉLESTIN PORT[1]

MESSIEURS,

Célestin Port est né le 28 mai 1828, à Paris, en pleine cité, rue de la Barillerie, où son père exerçait un petit commerce. Dès l'âge où l'on apprend à lire on conduisit l'enfant dans une école du quai des Orfèvres, où l'on voyait encore l'appareil redoutable de l'ancienne pédagogie, la férule et le martinet. L'écolier cependant ne conserva qu'un bon souvenir de son premier maître, qu'il appelait familièrement le « père Depaix ». Un peu plus tard, il entrait au lycée Louis-le Grand en qualité d'externe, ou, pour prendre son mot, d' « étudiant libre ». Il aimait, ses livres sous le bras, à monter la tortueuse rue de la

[1] A la séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, du 11 avril, M. Jules Lair, successeur de M. Port à l'Institut, a lu une notice sur la vie et les travaux de son prédécesseur. M. Lair veut bien nous communiquer cette notice et nous autoriser à la mettre sous les yeux des lecteurs de la *Revue de l'Anjou*. Nous en adressons en notre nom et au leur tous nos remerciements à l'éminent historien de Foucquet et de Mlle de La Vallière.

La publication de la notice de M. Lair ne nous empêchera pas, d'ailleurs, de donner le travail que l'un de nos collaborateurs avait préparé sur l'œuvre angevine de l'ancien archiviste de Maine-et-Loire.

Harpe, à passer sous l'antique porte du collège de Séez, « dont une plaque en lettres d'or protégeait la dernière arcade ». Arrivé dans les salles rectangulaires du lycée, il éprouvait une certaine compassion pour les internes, « tristes reclus à boutons dorés ». On surprend déjà dans ce collégien un double courant d'idées, la prétention à l'indépendance et le respect inné pour les vestiges du passé.

Il se rappelait, devenu membre de l'Institut, qu'il avait eu, en sixième, pour professeur d'histoire, notre vénéré secrétaire perpétuel, M. Wallon, et ce souvenir n'était pas exempt d'une certaine confusion. L'externe sacrifiait trop, paraît-il, aux vers latins et surtout aux vers français. Il obtint cependant des prix et des nominations au concours général, mais plutôt dans les compositions littéraires.

Bachelier en 1847, il était licencié ès lettres en 1850.

Le 29 février 1848, Célestin Port avait perdu son père et se sentait d'autant plus obligé à travailler pour vivre.

La Révolution ayant compromis le budget de l'école d'Athènes, l'un des élèves, Louis Lacroix, rentré en France, occupait une chaire d'histoire au lycée Louis-le-Grand. Pour augmenter son revenu, il rédigeait, sur les îles de la Grèce, un livre qui devait prendre place dans l'*Univers pittoresque*, édité par la maison Firmin Didot. Ne pouvant tout faire, il confia la notice sur Samos à un archiviste-paléographe, Alfred Jacobs, et celle sur Lesbos à Célestin Port.

Il n'est pas téméraire d'attribuer à la rencontre de ces deux jeunes gens l'entrée du second, en 1849, à l'École des chartes.

Si le vieux porche du collège de Séez avait parlé à la jeune imagination de l'écolier, combien l'étudiant fut-il charmé par la noble ordonnance de l'hôtel Clisson ; et, ce redoutable seuil franchi, combien ne dut-il pas admirer cette salle des cours, ancien salon de l'hôtel Soubise, où

l'art le plus exquis du XVIIIe siècle se révélait, malgré les badigeonnages dont on avait couvert, par prudence, ses délicats ornements. Plaisir de l'esprit, plaisir des yeux, tout y était réuni. Au tableau, dans la chaire, la doctrine exacte, les règles précises de l'érudition ; au pourtour, les compositions les plus gracieuses.

Les professeurs, toutefois, ne laissaient pas leurs élèves s'attarder à l'examen de ces chefs-d'œuvre de Natoire et de Van Loo, ou de Germain Boffrand. Le directeur, M. Guérard, avait une apparence sévère ; Guessard, plus gai, souvent caustique, enseignait les rudiments de la philologie. Jules Quicherat créait l'archéologie du moyen âge. Professeur éminent, il exerçait sur sa jeune cohorte une action toute puissante. Nous le retrouverons souvent au cours de cette notice.

L'influence des maîtres est prépondérante ; celle des camarades ne laisse pas d'être considérable. Parmi les émules que trouva Célestin Port, nous citerons La Borderie, Louis Passy, tous les deux devenus membres de l'Institut ; Mabille, Chazaud, Baudouin, Dupont, Cocheris. Et dans les cinq promotions qui se rencontrent, rattachant le présent au passé et à l'avenir, les listes offrent les noms de Tardif, Montaiglon, Merlet, d'Arbois de Jubainville, de Charles de Beaurepaire, Boutaric, Servois.

Port était encore sur les bancs quand il publia, dans la Bibliothèque de l'École, la *Relation d'une Chasse du Roi*, pièce inédite de La Fontaine, et des lettres également inédites de Pierre Corneille[1]. A peine avait-il obtenu son diplôme d'archiviste-paléographe, venant sixième après La Borderie premier, que l'Académie des inscriptions accordait une médaille à sa thèse sur le *Commerce maritime de Narbonne*.

L'auteur remonte aux causes de l'établissement de cette ville, rivale de Marseille. Une longue période de quinze

[1] *Bibl. de l'École des chartes*, IIIe série, t. VI, p. 182-185 et 348-360.

siècles, romaine, gothique, aquitanique, est étudiée avec une grand intelligence des intérêts commerciaux. Les fonctions des consulats sont surtout remarquablement exposées. Même appréciation raisonnée des événements qui amenèrent la décadence de Narbonne. Cette thèse est plus que le coup d'essai d'un jeune homme habile à recueillir les documents et à bien ordonner une composition. On y découvre une intelligence ouverte aux connaissances les plus variées. C'est avec justice que M. Berger de Xivrey, dans le rapport présenté au nom de la Commission des Antiquités de la France, loua ce travail excellent, traité avec autant d'érudition que de goût[1].

On imprimait, en même temps, l'*Étude* sur l'île de Lesbos. Il est difficile d'apprécier un ouvrage soumis à une révision acceptée d'avance et qui n'admet guère l'individualité. Mais on est d'accord avec le directeur de la publication, lorsqu'il affirme que son collaborateur n'a reculé devant aucune des exigences du plan, lorsqu'il loue ses recherches consciencieuses et approfondies[2].

De nombreux indices prouvent que le lauréat de l'Académie aurait voulu rester à Paris, au centre de l'activité littéraire. On peut croire aussi que les airs de 1848 chantaient dans sa tête.

Toutefois, le plus autorisé des conseillers, la nécessité, lui imposa d'accepter les fonctions d'archiviste du département de Maine-et-Loire, situation que beaucoup d'autres enviaient et qui, de fait, était enviable.

Angers n'est pas une ville commune d'aspect. Assise sur les bords d'une large rivière, à une lieue d'un grand fleuve, dominée par un château imposant, ornée de monuments superbes, elle inspire l'intérêt et commande l'admi-

[1] *Bibl. de l'École des chartes*, IIIe série, t. V (séance du 25 novembre 1853), p. 203.

[2] L'*Univers pittoresque*, Histoire et description de tous les peuples. *Iles de la Grèce*, par Louis Lacroix. Paris, 1853. Préface, p. XI.

ration. Les études sur le moyen âge, grâce au concours de plusieurs sociétés savantes, y étaient et y sont encore en honneur. On y publiait sous la direction d'un archiviste-paléographe, Marchegay, la *Revue de l'Anjou et du Maine*, sorte de Bibliothèque historique de la province. Des savants comme Quicherat, Léopold Delisle, y collaboraient [1].

Les archives occupaient les grandes salles de l'abbaye de Saint-Aubin et le bureau de l'archiviste était installé dans une splendide chapelle. A l'abside, en relief, un Enfant Jésus portant sa croix ; derrière une grande carte de Cassini, un autel ; enfin, conservé à travers la plus violente des Révolutions, un superbe confessionnal demeurait là tout ouvert. Célestin Port le vit couronné de roses, qui n'existaient que dans l'imagination du nouveau venu, resté sans doute à distance. En fait, les sculptures, taillées en plein bois, sont vraiment fort belles.

Le brillant élève de l'École des chartes reconnut d'un coup d'œil la valeur du dépôt confié à sa garde. Dans une heure d'abandon, il a décrit son impression première : « J'ai là-haut dix siècles de vieilleries, qui ont bonne langue... et ne demandent qu'à parler. » Mais ce qui l'attire, ce sont les dossiers de 1793, « tout ce qu'a laissé d'elle la grande Révolution, tous les documents officiels ou privés qu'a fait refluer ici la guerre civile... Toutes les terreurs, tous les dévouements, toutes les passions de cette époque sont là vivantes pour en attester la tristesse et les grandeurs... C'est la foule même qui parle à l'Histoire... avec ses passions, sa jeunesse, ses émotions de la vie et du combat. J'ouvre une liasse ; il en tombe un portefeuille entouré d'une ficelle, portant une clef rouillée. Ce sont les papiers d'un vicaire de campagne, c'est la clef du presbytère ou de l'église ; puis des prières du pape adressées aux

[1] Quicherat y publiait des études sur l'île de Béhuard, et Léopold Delisle sur Guillaume Longue-Épée, fils de Geoffroy III, le Bel. Voir *Bibl. de l'École des chartes*, IVe série, t. V, p. 281.

fidèles, des complaintes sur les malheurs de la Cour, une bucolique à Chloé, une ode à la guillotine, des traductions de Métastase. Les papiers crient et racontent ce qu'on n'a jamais raconté[1]. »

C'est dans l'*Album angevin* que Célestin Port s'exprimait ainsi. A l'entendre, s'il avait pris là direction de ce journal de théâtre, c'était seulement pour montrer « que l'étude austère sourit à ses heures et pour combattre l'indifférence littéraire de la province ». Au fond, il s'entretenait la main et se voyait en rêve appelé à Paris, prenant le sceptre de la critique dans les colonnes d'un grand journal. Il écrivit en prose, en vers. Il rédigeait à Angers des correspondances de Paris. Un petit renfort lui venait d'un camarade de l'École, Louis Lacour; d'un poète plus connu, Edouard d'Anglemont.

Ses articles ne manquent pas de verve; on y sent toutefois cette variété d'inspiration qui trouble au début l'esprit des jeunes gens. Tantôt c'est le style de Lamennais : « Voici le jour des Morts, recueille-toi, mon âme... » Tantôt ce sont « de belles jeunes filles qui tendent la coupe écumante d'ivresse et de vie ». Tantôt il en veut à Balzac : « Balzac, esprit d'ordre inférieur, d'une trempe grossière, d'une influence néfaste sur la langue. » Ponsard est exalté.

En somme, beaucoup de peine sans grand profit pour la réputation.

Un éloge du XVIIIe siècle, risqué par le jeune littérateur, amena une polémique de presse assez vive. Le licencié de 1850, philosophe sceptique, l'aurait volontiers soutenue; Port, archiviste de la préfecture, craignit de se laisser entraîner et redouta que l'écho ne répétât l'air qu'il chantait entre ses dents. Il annonça « que des études austères l'appelaient à des devoirs plus sérieux ». Sa par-

[1] *Album angevin*, 15 février 1857.

ticipation à l'*Album* « sera son dernier sourire. Il a toujours cru qu'il mourrait jeune ».

Il ne faudrait pas beaucoup étudier ses œuvres de jeunesse pour voir que, malgré certaines tirades, l'humeur morose de l'archiviste était toute en surface. A preuve, cinq ou six aimables poésies à dédicaces féminines, airs souvent entendus et toujours nouveaux. A la fin de l'année, le sombre romantique était marié.

C'est alors que reparaît Jules Quicherat.

Il n'est pas de meilleure note pour l'archiviste de Maine-et-Loire que d'avoir mérité l'affection persistante, quasi paternelle, d'un homme qui ne se prodiguait pas. De son côté, Célestin Port s'est toujours montré, sinon docile, au moins reconnaissant pour le « vénéré Maître », pour le « vaillant ami, qui dans ses bons jours l'appelait : mon cher fils [1] ».

Cette affection se continuant après le professorat, suivant l'élève devenu homme, n'est pas rare à l'École des chartes, et, de la place où je lis cette notice, il ne me faudrait pas regarder bien loin pour en trouver quelque autre exemple.

Le 30 décembre 1857, Quicherat félicite Célestin Port :

« C'est un mariage entre les muses, auquel j'applaudis de grand cœur ; il me fait augurer que votre longue incertitude finira bientôt et que vous allez trouver la porte de sortie par où doivent s'échapper les idées qui fermentent dans votre tête. J'attends avec confiance, étant sûr de ne pas être trompé dans la bonne opinion que j'ai conçue de votre talent. »

Quelques mois plus tard, il insiste : « Je loue votre dessein de vous tailler un domaine dans l'histoire de l'Anjou et vous n'avez pas tort de vouloir conduire d'autres études de front avec celle-là ; votre esprit est assez vif et votre

[1] *Questions angevines*, p. 286 (Angers, 1884).

instruction assez variée pour que vous fassiez plus d'une chose à la fois, sauf à vous concentrer plus tard sur celle où vous sentirez qu'est votre supériorité. Que votre instinct vous guide ; mais tâtez-vous bien et ne prenez pas pour la voix de la nature ce qui ne serait chez vous qu'une envie passagère. »

Ces conseils prennent bientôt un caractère plus précis :

« Mon cher fils. Vous me marquez que vous avez vingt-neuf ans et je vous dis, moi, que vous n'en avez pas quinze. Vous aimez tout et vous abattez sur tout pour picorer, mais non pas à l'instar des mouches qui composent le miel. Voyez celles-là comme elles sont sages et réfléchies dans leur conduite. Elles vont chercher d'abord la substance de la cire, bâtissent leur logette et ne pompent le sirop des fleurs que lorsqu'elles ont de quoi le déposer. Avez-vous jamais fait comme cela ?

« Vous êtes-vous seulement demandé ce que ce talent voulait ou devait produire ? ô impétueux ! ô inconstant ! ô imprudent !

« Cependant, si la raison ne vient pas, les années s'accumulent ; vous ne produisez rien, et, avec votre instruction étendue, votre esprit et tant de facultés brillantes, vous êtes distancé par des lourdauds qui, relégués encore plus loin que vous et dans des milieux plus ingrats, font imprimer, envoient leurs élucubrations à Paris et ont acquis déjà une manière de réputation.

« Comment voulez-vous que les gens dont les recommandations ont besoin d'être appuyées sur des preuves réussissent quand ils parleront pour M. Port s'ils ne peuvent dire : « M. Port a fait ceci, M. Port a fait cela » ?

« Ma conclusion est celle-ci : vos ennuis viennent de ce que vous vous donnez de la peine qui n'aboutit à rien, et vous n'aboutissez pas parce que vous n'avez pas de but. Faites-vous un but auquel tende l'emploi de ce que vous amassez. Faut-il vous en indiquer un ?

« La faveur pour le présent est aux recherches géographiques et topographiques. Vous avez entrepris deux répertoires, qui vous fourniront les matériaux d'un beau mémoire sur l'ancienne division du sol angevin depuis les origines les plus lointaines jusqu'au XIIIe siècle ; composez-nous ce mémoire-là avec lucidité, avec sobriété, avec critique ; introduisez dedans les indications qui ressortent de tous les monuments celtiques, romains, chrétiens qui ont été signalés, sans oublier les monnaies et médailles et les chartes. Quand cela sera fait, vous me l'enverrez et je vous le ferai insérer dans la *Revue des Sociétés savantes*, qui est une revue où les articles se paient. Après celui-là, vous en ferez un autre sur un sujet différent, et ainsi de suite, et voilà venir l'honneur et l'argent, et une destinée qui vous semble à vous, ingrat, filée de fil bis, se montre à mes yeux toute d'or et de soie. Agréez cet augure pour vos étrennes et prenez le dessus sur votre folle cervelle. »

Ces bons avis, malgré leur forme un peu caustique, les devoirs nouveaux de chef de famille, déterminèrent Port à entreprendre le classement des archives municipales d'Angers et, en 1861, il en publia l'*Inventaire analytique* dans un gros volume, qui contenait, en outre, un curieux ensemble de documents inédits. Le ministre d'État souscrivit à cinquante exemplaires de l'ouvrage, que le public compétent accueillit avec des éloges mérités.

Port, cependant, n'avait point abandonné l'idée de retourner à Paris et de se livrer à la littérature quotidienne. Mais le maître et confident, Jules Quicherat, veillait sur ces velléités dangereuses.

Voici une de ses lettres :

« Maintenant, mon mignon..., savez-vous que vous me faites enrager avec vos désirs vaporeux ? Je vois de plus près que vous l'officine de la littérature parisienne ; je puis même dire que j'ai cherché plus d'une fois si je n'y découvrirais pas quelque coin à votre convenance. Les

journaux sont encombrés de sujets qui tiennent la spécialité pour laquelle vous vous proposez. Vous ne seriez préféré à cette multitude qu'après avoir fait vos preuves, c'est-à-dire après avoir croqué le marmot pendant un laps de temps que je ne saurais définir, mais que vos fils assurément trouveraient beaucoup trop long. Croyez-moi, mon cher Port, chassez cette idée de vous enrichir par la littérature facile, qui vous distrait, qui détourne votre attention du but vers lequel vous devez vous acheminer. Vous avez l'aptitude requise, l'instruction et les moyens matériels nécessaires pour faire de l'histoire. »

Le ton se relève :

« On n'a rien dit qui vaille sur ce grand XIe siècle qui a vu naître la société moderne avec toutes ses vertus, avec tous ses vices, avec toutes ses tendances. Qu'est-ce qu'un roi ? Qu'est-ce qu'un seigneur, un citadin et un serf de ce temps-là ? Quelle est la loi générale de tant de faits qui se présentent désarticulés et inintelligibles dans le fatras des chroniques ? Voilà ce que pourra nous dire un esprit fin et attentif, qui aura dégagé le sens des choses en les considérant dans le plus petit détail, et qui nous les retracera avec la vraie couleur qui convient à l'époque. Soyez ce révélateur ; cela vaudra mieux que de dire des choses plaisantes sur de sots romans ou sur de mauvaises comédies. » (Paris, 12 juin.)

Rien n'y faisait, et Quicherat lui-même faillit céder aux désirs téméraires de son ami. Un sous-chef aux Archives impériales tombe malade ; on songe aussitôt à sa place ; il meurt et on se met en campagne. Mais le vieux maître reprend bientôt son inexorable raison. Les détails auxquels descend ce modeste travailleur qui, selon son expression, menait à Paris une vie d'étudiant de quarantième année, sont à la fois intéressants et touchants. Rappelons-nous qu'ils datent de 1857.

« Vous ne pouvez pas espérer vous loger à moins de

800 francs ni d'avoir une domestique, qui vous est nécessaire, à moins de 300 francs de gages. Ajoutez à cela la nourriture d'icelle domestique et son blanchissage, soit 500 francs. Mettons 3.500 francs pour la dépense de votre famille et de vous, c'est le moins qu'on puisse supputer et en supposant la plus grande économie.

« C'est donc un peu plus de 5.000 francs par an qu'il faut vous attendre à débourser ici et, comme la place de sous-chef n'en rapporte que 3.000, vous aurez nécessairement à vous créer d'autres sources de revenu. Vous y arriverez, mais pas tout de suite, de sorte que la prudence exige que vous ne veniez pas à Paris sans être pourvu d'une avance qui vous permette d'attendre.

« Méditez sur cet aperçu, voyez s'il n'y a rien qui vous effraye. »

Vous excuserez, Messieurs, ces citations de lettres d'un maître à son élève qu'il suit dans la vie, adaptant ses leçons aux circonstances, jusqu'à ce qu'il ait achevé de former un homme, l'homme qui sera un jour votre élu.

Ces chiffres avaient leur éloquence. Port se résigna et, cette fois encore, sa docilité fut féconde.

Il entreprit l'*Inventaire des archives de l'hôpital Saint-Jean*, que son prédécesseur, Marchegay, avait fait entrer au dépôt et qu'il avait classées sommairement.

C'était une œuvre de longue haleine qui demanda trois années de travail, de 1861 à 1863[1].

En même temps, Port publiait, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, des documents sur l'*Histoire du théâtre à Angers et sur le véritable auteur du Mystère de la Passion*, ce drame « dont le sujet est, dit-il, véritablement tragique et humain[2] ».

[1] *L'Inventaire et le Chartrier de l'hôpital Saint-Jean.* — Lettre à M. P. Marchegay, p. 3.

[2] *Bibl. de l'École des chartes*, Ve série, t. II, 1860-1861, p. 69-80.

De 1853 à 1865, Port avait imprimé, dans divers recueils, plus de cinquante articles curieux, spirituels, intéressants; mais, à l'exception de l'*Inventaire des Archives municipales d'Angers*, rien qui imposât l'attention.

C'est ce qui désolait Quicherat. En 1865, le professeur reçut d'Angers une pièce de vers dont le sujet était bien fait pour l'intéresser : *Vercingétorix.*

Port n'ignorait point le conflit entre Alise et Alaise; aussi ne s'était-il servi que du nom latin d'*Alesia;* mais l'imprudent avait qualifié d' « étroit » le plateau défendu par le héros gaulois.

Le partisan d'Alaise, après avoir assez rudement critiqué les vers, dont plusieurs strophes sont cependant fort belles, ajoute : « Et maintenant je me mets en garde devant le crétin qui, par une épithète inconsidérée, s'est rendu l'auxiliaire du Reffye et de son bourgeois. Comment, cheval! vous osez dire que le sommet d'Alésia était étroit? Est-ce que la montagne d'Alésia n'a pas demandé une contrevallation de 11 milles pour être enveloppée? Est-ce que 11 milles ne représentent pas 16 grands kilomètres? Est-ce que la racine carrée de 16 n'est pas 4? Est-ce que, par conséquent, la montagne ne vous représente pas un pâté d'une lieue en carré sur toutes ses faces, la distance d'Angers aux Ponts-de-Cé! » (2 mars 1865).

Port ne s'embarrassa pas pour si peu, et la postérité lira dans sa composition dédiée à son maître :

> Sur le large plateau de son mont escarpé,
> Pour la dernière lutte Alésia la Sainte...
> . . . . . .

Ce qui ne laisse pas de faire réfléchir sur la valeur des épithètes poétiques comme élément de preuve en matière d'histoire.

Pour reconnaître cette condescendance et consoler son ami qui n'avait pas eu le prix, Quicherat lança quelques nouvelles pointes à Reffye et à « son bourgeois », à « un

gouvernement méphitique » ; enfin, « tout cela était la faute de Coco » (2 mars 1865).

L'étude approfondie du texte permettrait peut-être d'identifier le personnage désigné sous cette appellation irrévérencieuse et au moins imprudente. Quel Mentor, si ce n'est celui du Télémaque, n'éprouve pas de défaillance? Quicherat, cet homme d'un si grand sang-froid et qui rappelait si justement à l'archiviste de Maine-et-Loire les nécessités de la vie, souffrait sur un plus grand théâtre des mêmes déceptions, ou, si l'on veut, des mêmes désillusions. Il se laissait aller aux mêmes aigreurs et, inconsciemment peut-être, il en entretenait le ferment dans l'esprit de son disciple.

Port habitait alors un astre où coulaient des ruisseaux de miel. Il écrivait un prologue pour l'inauguration à Angers, le 4 novembre 1865, du théâtre Auber[1].

Il y paraît tout à fait provincialisé et angevinisé.

Province ! dit un fat. — Oui, monseigneur, Province !
Province ! le respect du paternel foyer,
L'ambition modeste et le pas régulier
Dans le contentement de son sort humble et mince,
Et le cœur satisfait, quand le jour s'est rempli
Par un simple devoir simplement accompli.

Voilà le provincial ; voici l'Angevin :

« Pare-toi de ta grâce, Angers, et puis admire.
Un ciel bleu, tes prés verts et la Loire où se mire,
Le long des bois en fleurs et des coteaux penchés,
L'orgueil de vingt châteaux, l'ombre de cent clochers[2] !

Hélas, malgré les beaux présages, le théâtre Auber fermait ses portes moins de trois mois plus tard, non sans causer indirectement au poète de grands soucis.

Autre complication : après lui avoir refusé les archives

[1] *Prologue*, etc..., Angers, 1869.

[2] Cette pièce obtint les félicitations de Quicherat, qui préférait Auber à Wagner.

de Lille on lui offrait celles de Bordeaux. Son maître l'encourageait à accepter : « Pour l'archiviste, pour le littérateur, pour l'esprit libre, le séjour de Bordeaux est préférable à celui d'Angers. » (10 février 1866.) Soit, mais que seraient devenus les travaux entrepris sur l'Anjou ? Cette fois Port, s'inspirant des considérations les plus honorables, déclina la proposition.

L'éclaircie qui, depuis 1857, laissait paraître un coin d'azur dans le ciel un peu sombre de sa vie, se fermait de nouveau sous la brume de préoccupations d'argent.

Dans le louable désir d'augmenter ses ressources, l'archiviste recherchait des travaux lucratifs se rattachant à ses études. C'est ainsi qu'il avait, en 1859, écrit pour l'Histoire de France publiée par Bordier et Charton, la partie correspondant aux règnes de Louis XIII et de Louis XV.

Joanne, le célèbre éditeur de tant de Guides, avait débuté comme commis de librairie à Angers. Grâce à lui, Port obtint de collaborer à plusieurs publications et eut la commande d'un Guide de Paris à Agen, dont la partie au-delà de Vierzon était entièrement neuve.

Il s'était acquitté de cette tâche avec son zèle et son talent accoutumés, avec une justesse de description qui lui mérita les éloge de George Sand ; mais, à l'impression, on lui demanda, on lui imposa quelques petits changements. Port se cabre et refuse de signer le livre ainsi modifié. Cette fois, Quicherat intervint et sut très habilement lever ces scrupules. Suit une réflexion bien frappante : « L'heure est venue, ajoute-t-il dans une lettre du 24 décembre 1866, de laisser là toutes les pointilleries et les minuties. La série des années redoutables va commencer avec 1867. Que les hommes capables comme vous se préparent à faire face aux événements. Un peu plus tôt, un peu plus tard, il en arrivera de graves. Une étrange inquiétude, qui s'est emparée de tous les esprits et qu'on entend ici exprimer partout, en est le signe précurseur. Embrassons-nous,

mon cher ami, et soyons du petit nombre de ceux qui font une part à la Patrie dans les vœux qu'ils s'adressent réciproquement. » (24 décembre 1866.) Quelle impression ces noirs pressentiments ne devaient-ils pas produire sur l'esprit naturellement inquiet, mais sensible et patriote, de Célestin Port ?

En 1867, Napoléon III offrit à la reine d'Angleterre les statues des Plantagenets conservées à Fontevrault. Port, correspondant du Comité des Travaux historiques, protesta contre la décision de l'Empereur. La question prit un moment la proportion d'une affaire d'État. Le Ministre, saisi par le Comité, refusait d'intervenir. Quicherat lui-même se contentait d'observer. Un heureux concours de circonstances, surtout le peu d'empressement de l'Angleterre à réclamer l'impérial cadeau, assurèrent le maintien à Fontevrault des statues menacées. Toujours est-il que Port avait pris seul leur défense [1].

Autre lutte, moins en vue mais plus dangereuse.

Imprimant enfin son *Inventaire des Archives anciennes de l'hôpital Saint-Jean*, il avait jugé bon de mentionner à chaque article les folios et les dates, ce que, paraît-il, n'admettait pas alors le bureau du Ministère.

On saisit ce prétexte pour envoyer à Angers un inspecteur général, qui se présenta comme chargé des exécutions sommaires et, tout au moins, comme ayant l'ordre de mettre Port à la raison. Ce fut l'archiviste qui raisonna l'inspecteur, M. Bertrandy, qui, hâtons-nous de le dire, se montra bon confrère et s'acquitta courtoisement d'une méchante commission.

Nous en avons fini avec ces petits événements où se perdait la vie de l'archiviste de Maine-et-Loire.

Au commencement de 1869, Port publia une édition

[1] Ce dont il ne faut pas moins le louer, c'est de sa réelle modestie, lorsque, longtemps après, il raconta l'incident dans son *Dictionnaire de Maine-et-Loire*.

nouvelle de la *Description de la ville d'Angers*, par Péan de la Tuillerie, ouvrage remontant au XVIIIe siècle (1778) et devenu fort rare.

Cette publication fut accueillie plutôt froidement par la Commission des Antiquités de la France. On trouva que l'éditeur lui consacrait trop de soins et trop d'estimables labeurs [1]. Seul, d'Arbois de Jubainville apprécia justement l'édition en déclarant qu'elle serait désormais le manuel de tout archéologue angevin [2].

Port avait cependant pris soin de s'expliquer : « Le commentaire d'aujourd'hui n'est pas un travail improvisé... Dès mon arrivée à Angers, je parle de quinze ans bientôt, la pensée m'est venue d'étudier à fond et de raconter l'histoire de la ville où je venais vivre et sans doute mourir... Mes greniers plient sous la moisson. Quand je reprendrai, comme je l'espère bientôt, ces notes sous une forme plus libre, j'aurai l'ambition plus haute et m'y emploierai de mon mieux [3]. »

Six mois après, au commencement de juin 1869, Port annonçait à son maître qu'il allait incessamment publier le *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, et Quicherat se hâtait de lui répondre :

« L'entreprise que vous m'annoncez me met dans le ravissement... Vous allez là donner le modèle d'une sorte d'ouvrage que chaque département voudra avoir à son tour, et vous utiliserez d'un coup toutes vos recherches passées. L'ouvrage est fait ou peu s'en faut, puisque les matériaux sont recueillis, vous n'avez pas à vous préoccuper de la rédaction. La rédaction doit être aussi simple

[1] Rapport lu à la séance du 5 novembre 1869 par M. F. de Lasteyrie (*Bibl. de l'École des Chartes*, VIe série, t. V, 1869, p. 749).

[2] *Ibid.*, p. 701.

[3] Préface, p. XI. Angers, 14 décembre 1868.

que possible. Précision et clarté ; pas de phrases ; pas un seul mot qui soit à une autre fin qu'instruire [1]. »

Vers les derniers jours d'août paraissait le spécimen de cette œuvre, entreprise des plus considérables, comprenant trois dictionnaires fondus ensemble. Si, pour les deux premiers, l'auteur se maintenait dans les limites artificielles du département, pour la partie biographique, il sortait du cadre moderne de Maine-et-Loire ; il étendait ses recherches à tout l'Anjou, non seulement aux hommes illustres et célèbres, mais à la foule étonnée des inconnus et des oubliés.

A l'appui de son programme paraissaient deux fascicules [2].

Ainsi, cet homme qui ne rêvait que de succès littéraires à Paris, que de concours poétiques, dramatiques, qu'on accusait, non sans raison, de ne savoir prendre un parti, ce rêveur, avait reçu une si forte empreinte à l'École des Chartes, il était si sincèrement travailleur que, dès le début et pendant quinze années, il avait, sans repos ni trêve, amassé, coordonné, rédigé des milliers de notes, la matière de six in-folios. Il avait tout vu, ses archives, celles du chef-lieu, celles des municipalités et des plus petits villages du département. Bravant la fatigue, parcourant à pied de longues étapes, mal logé, mal nourri, il avait visité les mairies, les églises, les monuments, les châteaux, prenant partout les notes les plus précises. Il avait lu des milliers de livres, de revues, de brochures. Depuis le jour où il avait commencé sa rédaction dans sa petite maison de la Doucine, il s'était imposé la loi du *nulla dies sine linea*. Son travail était assez avancé pour qu'il fût possible d'en déterminer la forme et l'étendue.

[1] Lettre du 13 juin, de Cambrai en Cambraisis.

[2] Il annonçait la publication d'une livraison par mois au prix de 50 centimes ; l'ouvrage devait avoir 60 feuilles d'impression, à deux colonnes in-8°.

Tout allait bien et voici que tout est compromis. Une notice alarme les vicaires capitulaires d'Angers, *sede vacante*, qui menacent de retirer leur souscription. L'imprimeur du *Dictionnaire*, qui est en même temps celui de l'Évêché, ne laisse aucun doute sur le choix qu'il fera entre ses deux clients. L'auteur, découragé, veut jeter son manuscrit au feu. Quicherat le console, l'encourage, lui laisse entrevoir la nomination à l'évêché d'Angers de l'abbé Freppel, un érudit, un modéré. Entre temps, un autre libraire se présente et le *Dictionnaire* est sauvé.

On se demande même ce qui serait advenu si la publication du troisième fascicule n'eût pas été retardée.

On y lit en effet, page 48 : « J'arrête ce récit (l'histoire d'Angers) aux approches du bouleversement de décembre 1851, que nombre de témoins peuvent raconter. »

Quelques mois plus tard, l'expression « bouleversement » eût paru faible ; publiée en 1869, elle aurait compromis l'archiviste et singulièrement gêné son préfet et ses deux protecteurs, MM. Berger et Segris, qui s'employaient de leur mieux à le faire décorer.

Au congrès des Sociétés savantes, tenu à Paris en avril 1869, Célestin Port fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, distinction qui récompensait quinze années de labeur et plus particulièrement cinq années de participation assidue aux publications du Comité des Travaux historiques.

Quel contraste entre cette séance à la Sorbonne, où le ministre, M. Maurice Richard, dans une sorte de prosopopée, célébrait l'Empereur, arbitre de l'Europe, restaurateur volontaire de la liberté, et les sombres prédictions de Quicherat. Et cependant, cinq mois plus tard, l'Empire était renversé, la France envahie et démembrée.

Port ne se prévalut pas de ses opinions républicaines de vieille date pour réclamer quelque autre situation. Il resta

à son poste. Ici se présente un épisode, déjà connu, mais qu'il est juste de rappeler.

Un soldat, engagé volontaire, est blessé assez grièvement sous les murs du Mans. On le jette dans un wagon. Le train échappe à grand'peine aux Prussiens, déjà maîtres de la ville et parvient enfin à Angers. L'archiviste de Maine-et-Loire apprend que ce blessé est un jeune confrère de l'École des Chartes. Il accourt, lui prodigue des soins, lui rend tous les offices imaginables.

Lorsque, trente ans plus tard, le décès de Célestin Port fut annoncé à l'Académie, ce soldat, ce volontaire, Robert de Lasteyrie, heureusement et depuis longtemps bien guéri, présidait la séance, et on se rappelle avec quelle émotion communicative il rendit hommage à la mémoire de son ami de l'Année terrible.

Ainsi les graves événements annoncés par Quicherat dès 1867 étaient accomplis. Le penseur, qui ne les avait pas prévus si accablants, était resté dans Paris assiégé; la maison voisine de la sienne avait été éventrée par un obus. La guerre finie, il écrivait à son fils d'adoption : « Je suis sauf, mais j'ai le cœur malade et il le sera longtemps. Sachez cependant que, tout endolori qu'il est, il s'est épanoui, ce cœur, quand j'ai reçu votre lettre, la première qui m'arrivait du dehors depuis cinq mois. » (7 février 1871.)

Port, de son côté, s'était remis à la publication de son *Dictionnaire*. Mais il semble que les difficultés vinssent le chercher.

Aux désastres de la guerre étrangère et de l'abominable Commune devait succéder une longue période de dissensions intérieures. L'évêque, le modéré annoncé par Quicherat en 1869, Mgr Freppel, n'était plus aux yeux de Célestin Port qu'un réactionnaire. L'archiviste passait pour écrire dans des « journaux rouges », et son nouveau préfet lui refusait les palmes d'officier de l'instruction publique. Il se voyait, en 1873, plus discuté, plus suspecté que sous

l'Empire. Encore une fois, il résolut d'abandonner son œuvre, de chercher une autre situation dans la capitale. Et son Mentor de lui rappeler, une fois de plus, qu'on se fait d'étranges illusions sur Paris et qu'il est périlleux de changer de profession à quarante-cinq ans passés.

Heureusement tout s'arrangea. Chaque fascicule du *Dictionnaire* ajoutait à la bonne opinion qu'on en avait d'abord conçue. L'auteur se décida, sans présomption, à le présenter aux suffrages de l'Académie. Il avait d'abord songé au prix Gobert. Les sages conseils de M. Léopold Delisle le décidèrent à procéder par étapes et à envoyer la première partie de son ouvrage au concours des Antiquités nationales.

Il y obtint une médaille d'or et les éloges les mieux justifiés (24 octobre 1872).

Au moment où on aurait pu croire Célestin Port uniquement occupé de l'impression de son œuvre, il publiait dans la collection des Documents inédits[1] le *Livre de Guillaume Le Maire*, dont le tirage à part parut en 1875. Dans cette reproduction intégrale et plus correcte d'un texte déjà édité par les Bénédictins, Port eut le bon goût de ne pas relever quelques erreurs de copie échappées à ses illustres devanciers. Son introduction est également très sobre. L'ensemble est parfait.

C'est alors qu'il sollicita de l'Académie le titre si envié de correspondant.

Il se vit d'abord, et non sans quelque ennui, préférer son collègue Castan, archiviste du Doubs, et Quicherat approuva la décision de l'Académie. Mais, moins d'un an plus tard, le 22 décembre 1876, Port obtenait le titre ambitionné.

Sa joie ne fut pas sans mélange. En avril 1877, sa mère mourait plus qu'octogénaire. Son vieux maître, évoquant

[1] *Mélanges historiques*. t. II, p. 187-569.

les pertes qu'il avait lui-même subies, répondit à sa lettre de faire part en termes touchants : « La consolation, pour vous comme pour moi, est dans la pensée que nous avons fait notre possible pour répondre aux sacrifices qu'ont faits pour nous nos pauvres parents. » (9 avril 1877.)

A cette intime douleur succédèrent des piqûres d'amour-propre, dont la susceptibilité de Célestin Port exagérait l'importance.

Marchegay, son prédécesseur, s'avisa, un peu tard, qu'on avait, dans la publication des *Archives de l'hôpital Saint-Jean*, passé sous silence la part prise par lui à leur entrée dans le dépôt et à leur classement. Port se fâcha tout rouge et malmena vivement le réclamant. Il demandait la constitution d'un jury d'honneur. Quicherat intervint sur un ton moitié ironique, moitié sévère : « Vous n'êtes ni un plagiaire, ni l'exploitant du travail d'autrui ; mais il vous reste d'avoir manqué d'obligeance envers un confrère ; là est la faute. Gardez-vous de parler de votre adversaire comme du dernier des monstres, car ce serait dépasser la mesure. »

C'était très sagement clore un incident regrettable. Il était temps d'ailleurs. Le grand jour approchait où le *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, presque terminé, allait recevoir la suprême récompense, le premier prix Gobert.

L'œuvre avait pris quinze ans de préparation, huit ans de publication. Les trois volumes contiennent, nous l'avons dit, la matière de six in-folios. L'indication primitive des soixante feuilles avait été dépassée de plus d'un tiers, mais sans qu'on trouvât ni une page, ni une ligne inutiles. Célestin Port se montre historien, archéologue, littérateur, économiste. On ne peut s'empêcher de songer à Bayle. Rien de vulgaire ; la moitié des renseignements sont inédits, le reste a été contrôlé soigneusement. Tout ne s'y trouve pas assurément, mais il est impossible d'aborder un sujet quelconque sans consulter le *Dictionnaire*. L'intérêt est prin-

cipalement angevin ; mais combien de noms d'hommes et de localités appartiennent à l'histoire de France.

Dans son rapport à l'Académie, M. Ravaisson-Mollien louait dans l'ouvrage couronné « une impartialité irréprochable, un esprit d'ordre et de critique des plus rares, un grand art de distribution et d'exposition; un style qui, s'il n'est pas toujours exempt de bizarrerie, est toujours vigoureux et original ». Le monde savant tout entier ratifia ce jugement, et le *Dictionnaire de Maine-et-Loire* jouit bientôt, toute proportion gardée, de la même réputation que la *Notitia* d'Adrien de Valois.

Voilà le point culminant de la carrière de Célestin Port. Au début, le *Dictionnaire* n'est qu'une œuvre de distraction pour l'archiviste qui rêve de livres lus par un plus grand public; ensuite, c'est le travail préféré, solide ; un de ceux que la postérité recueille avec soin, alors que tant de livres à succès disparaissent au poids du papier.

Nous avons fait connaître les quatre grands ouvrages de Célestin Port ; *Inventaire des archives de la mairie d'Angers, Inventaire des archives de l'hôpital Saint-Jean;* le *Livre de Guillaume Le Maire*, le *Dictionnaire*.

Il est impossible d'indiquer, ne fût-ce qu'en citant leurs titres, les nombreuses études publiées par l'auteur dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, dans la *Revue de l'Anjou*, dans la *Revue des Sociétés savantes*, etc. Un ami dévoué, un savant qui ne laisse rien à glaner après lui, M. Lelong, en a dressé la liste qui ne monte pas à moins de 117 articles sur les sujets les plus variés[1]. Si l'on excepte quelques tentatives dramatiques, quelques poésies, on doit reconnaître que l'auteur, malgré ses hésitations, a peu dévié de la route dont son *Dictionnaire* est le terme.

Toutes ces études, particulièrement celles qui ont trait

[1] *Bibliographie des travaux de Célestin Port* (*Revue de l'Anjou*, janvier-février 1902, p. 15).

aux artistes angevins, portent la marque du même soin dans les recherches et dans la rédaction. Port a pris soin de les réunir dans deux recueils intitulés *Notes et notices Angevines* et *Questions Angevines*. Malgré leur mérite, elles n'auraient pas suffi à assurer la réputation de leur auteur; mais, après la publication du *Dictionnaire*, elles prennent l'importance d'une flottille que convoie et protège un vaisseau de haut bord.

Le 11 novembre 1887, Port reçut de l'Académie la plus haute distinction qu'il pouvait ambitionner. Il fut nommé membre libre, en remplacement de M. Desnoyers.

On ne peut s'empêcher de regretter qu'à cette heure la fortune de Célestin Port n'ait pas été complète; qu'il ne lui ait pas été donné de revenir à Paris, d'y éprouver la joie de vivre dans ce milieu de confrères professant des opinions diverses, sans que cette diversité effleure la courtoisie, encore moins l'estime, où l'on trouve même la douceur de l'amitié. Ce rude abord, dont votre heureux élu croyait utile de se couvrir à Angers, serait tombé dès le seuil de l'Institut.

Que n'eut-il au moins la satisfaction d'écrire une notice sur la vie de son prédécesseur. Son esprit se fût reposé, détendu en étudiant, en racontant la carrière si remplie de cet homme d'un esprit ouvert comme le sien à toutes les connaissances, en même temps d'humeur douce et séduisante, n'ayant jamais rencontré d'ennemis ni soupçonné qu'il pût en avoir, modéré dans la jouissance d'un bonheur longtemps parfait, chrétiennement résigné au jour d'épreuve et à l'heure de la mort. L'auteur des notices sur les *Divisions ecclésiastiques de la Gaule* eût trouvé un bon juge dans l'auteur du *Dictionnaire de Maine-et-Loire*. Mais, à cette époque, l'Académie n'avait pas encore établi l'usage de ces notices biographiques, moins solennelles, plus intimes et peut-être plus sincères que les discours et n'obligeant pas moins leur auteur à de salutaires réflexions.

Célestin Port demeura donc à Angers, où tous les partis saluèrent comme méritée son élection à l'Académie, mais sans que ce légitime hommage modifiât de part et d'autre une réserve qui prenait trop souvent un caractère d'hostilité.

Au lendemain de l'achèvement du *Dictionnaire*, Quicherat avait conseillé à son disciple, devenu un maître, d'aborder quelques études reposantes sur l'Anjou ou sur le moyen âge. Mais Quicherat, mort en 1882, n'avait pas joui du succès de Célestin Port, dont les idées allaient prendre un tout autre cours.

On se souvient, dès l'arrivée du jeune archiviste-paléographe à Angers, en 1853, de l'attrait qu'exerçaient sur lui les dossiers constitués au temps même des guerres de la Vendée. Leur odeur de révolution lui montait à la tête et, depuis 1878, il les compulsait avec passion.

En 1880, il avait préludé à ses nouvelles études en publiant les *Souvenirs d'un nonagénaire*, *Mémoires de François-Yves Besnard*, publication entreprise, comme l'archiviste de Maine-et-Loire le fait ressortir, « *propriis sumptibus*, ni plus ni moins qu'un duc et pair, et aussi avec une part de sa vie, faite de peine et de travail ».

Ce Besnard est un très curieux personnage, tour à tour prêtre, industriel, secrétaire d'homme politique, perdant sa place, obtenant comme compensation celle de percepteur, ayant vu la royauté de Louis XVI, la Révolution, la Terreur, l'Empire, la Restauration et la Monarchie de juillet, pour mourir, en 1843, en faisant cette déclaration : qu'il ne faut pousser à bout aucun principe. Il écrit avec sincérité et le lecteur impartial peut tirer de ses Mémoires des conclusions bien différentes de celles qui séduisent leur ardent éditeur.

Si l'histoire ancienne se plaint de la pénurie de documents, la moderne en a trop. Enquêtes judiciaires, rapports administratifs ou militaires sont presque toujours

des œuvres d'attaque ou de défense. Les correspondants les plus sincères transmettent les nouvelles les plus erronées. Les hommes, acteurs dans les événements, ensuite rédacteurs de Mémoires, ont eu le temps de se ressaisir et posent devant le futur historien. Quand le sujet intéresse plusieurs nations, on a au moins le contrôle des documents étrangers; mais, dans l'histoire locale, surtout dans celle qui se rédige en présence des vainqueurs et des vaincus ou de leurs fils, la difficulté devient insurmontable.

Bien que le premier Empire eût sa racine dans la Révolution, il n'en laissa pas moins célébrer les efforts réactionnaires des Vendéens, et les premiers récits de ces événements parurent comme une glorification. Pendant la Restauration, on les exalte et le ton ne changea guère sous le second empire. Le « bouleversement » de 1870 rendit inévitable l'explosion de jugements nouveaux.

C'est dans ces conditions que fut écrite et publiée la *Vendée Angevine*.

Que Célestin Port ait écrit avec un ferme propos d'impartialité, on le croit sans peine; mais il professait cette doctrine que l'impartialité n'oblige pas à l'indifférence[1] et, malgré lui, son œuvre prit une allure de réaction et d'apologie en sens contraire.

Si des discussions théologiques au sujet d'un Bérenger du XIIe siècle passionnaient encore à Angers, combien ne devait-on pas s'y émouvoir en lisant ce livre où, à chaque page, cent noms soulevaient la susceptibilité de cent familles, où les sources officielles contredisent les traditions du foyer et sont tout aussi suspectes.

Comme les écrivains de la première heure avaient trop écouté les récits de grand-père à petit-fils, Port a peut-être accordé trop de foi à des documents contemporains, établis par des hommes passionnés.

[1] *La Vendée Angevine*. Lettre à M. de la Sicotière, p. 4, note. Angers, 1889 (tirage à part d'un article de la *Revue de l'Anjou*, t. XVIII, 1889).

Étudié en lui-même, l'ouvrage très documenté, ressemble parfois à un inventaire. L'écrivain, vivant dans ses archives, n'a pas résisté au désir d'y puiser une surabondance de détails, au détriment de l'ensemble. Cet excès de richesse est moins regrettable encore que l'introduction de tirades très sincères, mais trop passionnées. De là, dans les journaux, dans les revues de l'Anjou et même de Paris, des attaques, des ripostes et des combats, comme on en vit autrefois entre Bleus et Chouans, dans la plaine disputée des Mauges.

On ne saurait dire que ce cliquetis de bataille, répercuté et grossi par les échos de Maine-et-Loire, déplût à l'auteur. Était-ce l'effet de son nouvel habit; toujours est-il qu'il se montrait moins sensible aux horions.

En 1893, il s'attaqua de nouveau à la légende de Cathelineau. Le livre, de forme franchement polémique, est dirigé moins contre le Vendéen que contre ses panégyristes imprudents. En somme, il ne détruit que le prétendu brevet de généralissime délivré en termes plus que suspects à ce paysan, qui ne l'avait pas ambitionné. Aussi, le chant de triomphe de l'historien paraît-il un peu éclatant. Toutefois, son livre et celui de la *Vendée Angevine* sont et resteront recherchés tant ils sont fournis de nombreux et curieux documents, publiés avec la plus complète impartialité. Tout esprit de critique à part, on peut dire avec le jurisconsulte romain : *materia superat opus*.

Vers la fin de cet ouvrage sur Cathelineau, on lit cette phrase d'un sentiment tout personnel : « Je connais quelqu'un qui, en écrivant, n'a jamais eu d'autre visée que la science, d'autre passion que la vérité, ces deux coureuses qu'il faut suivre et poursuivre, le boulet de misère rivé au pied[1]. »

Port a plus d'une fois regretté de n'avoir pas trouvé, sinon

[1] P. 171.

le chemin de la richesse, au moins celui de l'aisance. On ne saurait lui en faire un reproche. Il était père de famille, mais il n'avait pas l'âme mercenaire; il l'avait même généreuse. A l'âge où l'homme, plus près de l'heure où il devra tout abandonner, s'acharne encore plus à tout retenir, l'archiviste de Maine-et-Loire, sans grande fortune, donna au département une collection formée par ses soins, à ses frais, comprenant plusieurs milliers de pièces, imprimés, gravures, dessins, notes manuscrites, collection d'une inestimable valeur pour l'Anjou.

Il se promettait de l'installer dans le nouveau bureau, construit sur sa demande, plus commode que sa « glaciale et humide et sombre chapelle[1] » , mais il faut bien le dire, de moins grand caractère, bureau très clair, trop clair même pour des yeux affaiblis.

Dans un dernier adieu à ses chères collections, il disait : « Je n'ai que faire de prévoir l'heure prochaine où il me faudra me séparer d'elles. » Parler de la mort, même avec dédain, c'est penser à cette inévitable.

A la fin de sa *Légende de Cathelineau* il écrivait encore : « Peut-être pour moi sera-t-il temps bientôt, après tant de courses à travers la vie, de jeter là le bâton de voyage et, s'il me reste encore quelques heures, sur le soir, de m'oublier à regarder couler l'eau et se lever au loin les étoiles, conseillères du bon sommeil. »

On retrouve le bon élève de Louis-le-Grand, le lettré qui se souvient du *suadentque cadentia sidera somnos*. Et cependant, à l'heure où Célestin Port parlait ainsi, la lumière n'arrivait plus à ses yeux éteints.

N'y plus voir, quel supplice pour ce savant, qui lisait ou écrivait dix heures par jour ; et, par delà cette noire horreur de la cécité, la vision intérieure de la retraite prochaine et forcée. Cependant, toujours vif d'esprit, Port

[1] *Rapport annuel*, 1900, p. 534.

luttait contre l'ombre grandissante. Il s'intéressait aux questions d'éducation, où se réfugiait sa foi dans l'avenir, car personne n'a été plus préoccupé de l'avenir, ni plus désireux de revivre dans la mémoire des hommes.

Ses deux fils, membres distingués de l'Université, et qui ont fourni des renseignements précieux à l'auteur de cette notice, ont pu craindre que, d'après certaines pages de combat, on ne considérât leur père comme un mécontent, comme un irrité contre le sort. Préoccupation pieuse, mais sans cause réelle. Célestin Port n'a-t-il pas eu toutes les satisfactions d'amour-propre que peut espérer un savant ? Chevalier, officier de la Légion d'honneur, n'avait-il pas reçu toutes les distinctions ambitionnées par un citoyen ? N'avait-il pas, surtout, conscience de sa valeur, de celle de ses ouvrages, faits pour durer ?

Un ou une ermite littéraire l'a, vers 1900, représenté menu, sec, à physionomie d'ascète, un peu penché en avant, cheminant toujours du même pas vers les cryptes de la préfecture, sans regarder à droite ni à gauche. Et les Angevins de dire : « Voilà celui qui vit avec les morts ! » Quelle erreur !

Sous l'enveloppe à demi consumée la flamme restait.

La touche du même portraitiste est plus juste quand il montre le septuagénaire sceptique, « navré et scandalisé dans son honnêteté chatouilleuse des réussites de certaines insuffisances, des élévations de certaines tares ».

Cela fait penser à ce qu'on a dit de son maître Quicherat « et de son désenchantement intérieur en constatant que le régime qu'il avait appelé de ses vœux ne pouvait, pas plus qu'un autre, réaliser tous les rêves qu'avait formés son patriotisme[1] ».

Le dernier travail de notre confrère fut un rapport sur ses Archives : *Ancien régime et période révolutionnaire.*

[1] Robert de Lasteyrie, *Jules Quicherat, Sa Vie, Ses Travaux*, p. 41. Paris, 1883.

Sa dernière sortie fut une excursion archéologique. Vers la fin de février 1901, on lui signala la découverte d'antiquités romaines, près de Chalonnes. Il voulut les voir. Effort excessif où il devait tomber, on l'a dit avec justesse, comme un soldat sur le champ de bataille. Quelques jours après, le 2 mars, il mourait subitement, sans avoir le temps de lever vers l'étoile un suprême regard.

« Je ne crois pas, a dit un des orateurs qui ont parlé sur sa tombe, qu'il ait envisagé la mort avec regret. » On se sent pris d'une tristesse en présence d'une telle fin, après tant de labeurs et de peines. La nuée dont cet infatigable travailleur s'est plaint si souvent et qui a trop plané sur sa vie, ne s'est pas levée.

Un jour viendra, il est déjà venu, où les critiques plus ou moins fondées sur le caractère, sur les tendances, disparaîtront, où on ne connaîtra plus Célestin Port que par ses grandes qualités, par cette œuvre magistrale que le temps respectera et que les hommes sérieux, de toute opinion, ne pourront consulter sans profit ni sans reconnaissance.

Jules Lair,
de l'Institut.

UNE

GRANDE PÉRIODE ÉLECTORALE

EN ANJOU

Les Élections aux États Généraux de 1789

La lutte électorale qui précéda la nomination des représentants des trois Ordres aux États Généraux de 1789 fut, en Anjou, courte, brillante et décisive. Du 24 janvier, date de la convocation royale au 7 avril, jour où la Noblesse clôtura ses opérations, trois mois s'écoulèrent à peine ; et, avant la fin même des élections, un fait apparaissait, incontestable à tous les yeux : l'union des trois Ordres en une seule assemblée et la fusion de leurs doléances en un cahier unique n'avaient pu se faire, de la faute et par la volonté expresse du Tiers. Prenant délibérément une forte avance sur le Clergé et la Noblesse, il s'emparait de la conduite de l'opinion et s'affirmait déjà comme le représentant de l'immense majorité du peuple angevin. On sait qu'à Versailles, en juin, les choses se passèrent de même et que, sur l'initiative du Tiers, bientôt suivie par le bas Clergé, l'ordre des communes du royaume devint l'Assemblée Constituante de la Nation. Ce résultat était dans la logique profonde des faits et n'étonne plus l'historien d'aujourd'hui. Il surprit et déconcerta, en 1789, beaucoup de monde : le Roi, la Cour,

les Ministres et Necker lui-même, et surtout la Noblesse et le haut Clergé.

A partir de juillet, en effet, la Révolution prenait un tour essentiellement démocratique, que peu de gens remarquèrent d'abord et que moins encore avaient su prévoir. Toute une partie de la Noblesse, la plus intelligente, la plus éclairée, et notamment celle d'Anjou, s'attendait si peu à une telle déviation des événements, qu'elle avait pu songer, un moment, à dériver vers une réorganisation aristocratique de la France le formidable mouvement de réforme qui soulevait alors tout le pays.

C'est un côté peu connu de l'histoire de la Révolution française que nous révèle clairement l'étude de la période électorale de 1789 en Anjou. Là réside, à notre avis, l'intérêt tout particulier des élections dans cette province. Nous pourrons, sans inconvénient, faire abstraction de celles du Clergé. Absorbé par sa querelle, depuis longtemps ouverte, entre curés et bénéficiers, le premier ordre laissa le champ libre aux deux autres. Toute la lutte se réduisit bientôt à un conflit violent, bref et définitif, entre les ordres laïques.

On peut en marquer les phases rapides et changeantes avec une suffisante précision. A la fin de 1788, la Noblesse tend une main bienveillante au Tiers dont elle sollicite le concours. Après quelques hésitations, celui-ci repousse ces avances et laisse apercevoir une hostilité défiante. Bientôt, en décembre 88 et janvier 89, le duel s'engage, d'abord courtois, puis acharné, ensuite haineux, sans réconciliation sur le terrain, aboutissant en février à une éclatante et irréparable rupture. En rechercher les causes, en détailler les péripéties, en indiquer les résultats, tel est l'objet de cette étude. Elle restera fidèle au titre qui la précède, car la période électorale de 1789 fut presque toute remplie de ce combat entre le Tiers et la Noblesse, qui en reste le caractère propre et, pourrait-on dire, local et angevin.

I

Une idée très répandue, depuis que Taine l'a brillamment affirmée, est que l'Ancien Régime aurait péri par une sorte de suicide où les privilégiés, intéressés pourtant à le défendre, se seraient laissé entraîner sous l'influence des idées nouvelles imprudemment adoptées ou, tout au moins, tolérées par eux.

Mais l'histoire admet, d'ordinaire, avec peine, ce rôle fantaisiste de guillotiné par persuasion. Il n'est pas sûr que ces gentilshommes philosophes, ces prélats encyclopédistes et ces ministres novateurs se soient aussi étrangement fourvoyés et qu'ils aient galamment couru à leur perte, alors qu'ils pouvaient espérer, dans une société en mal de réformes, faire tourner les réformes à leur profit. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les belles idées et les grands principes font une noble figure aux convoitises et aux intérêts. Parmi ces personnages façonnés au goût de l'époque, il y avait certainement des habiles, des politiques tout disposés à exercer leurs facultés. On les retrouve en groupes nombreux à la Constituante. Le parti d'Orléans en comptait beaucoup. Le parti dit *américain* en était presque exclusivement composé. Leur influence, d'abord annihilée, se fit vers 1791 plusieurs fois sentir.

La Noblesse eut donc, à l'Assemblée, ses hommes de gouvernement qui, bien loin de consommer leur suicide, défendirent énergiquement leurs idées. Si l'histoire générale n'en faisait mention, l'histoire de l'Anjou nous en fournirait des exemples. Dès à présent, et avant le dépouillement complet des archives de Serrant[1] qui en diraient long sur ce chapitre, nous pouvons avancer qu'il existait

[1] Voir la brochure d'extraits de ces Archives, publiée en 1901 par M. le duc de la Trémoïlle.

en Anjou, avant la Révolution, un parti aristocratique en formation, sinon complètement organisé. Il avait sa doctrine, ses défenseurs, ses procédés politiques. Il s'attachait à conquérir et à diriger l'opinion. Moyennant quelques concessions au Tiers, il essayait de le gagner pour s'en servir. S'il fut démasqué et s'il échoua, ce ne fut pas sans avoir déployé de l'habileté dans sa conduite ni de la vigueur dans sa défense. Il succomba, d'ailleurs, moins par ses fautes que sous le poids de la masse populaire ébranlée partout en sa profondeur.

En 1789, en effet, la scène politique s'élargit subitement. Il n'y eut plus de place pour les intrigues longuement et savamment préparées dans le secret d'une correspondance ou le silence du cabinet. Du bureau où le comte Walsh de Serrant, « l'oracle » de la noblesse angevine, élabore ses arcanes et les communique à ses amis Boylesve de la Maurouzière ou Choiseul-Praslin, l'intérêt se trouve brusquement transporté sur le théâtre immense, éclairé d'un jour éclatant, où les douze cents représentants de la France travaillent à son bonheur sous les regards attentifs du monde. — Mais, si splendide que soit un tel spectacle, il ne doit pas faire oublier tout ce qui l'a précédé. Et depuis trois ans déjà une partie s'était liée en Anjou qui, moins grandiose et moins connue, mérite cependant de nous retenir un instant.

Pour en bien comprendre l'intérêt, il est nécessaire de résumer les événements confus qui remplirent la dernière période du règne personnel de Louis XVI. La noblesse angevine s'y passionna vivement, les interpréta selon ses idées et voulut en tirer les conséquences favorables à ses prétentions. Ses vues, peut-être erronées, furent singulièrement nettes et originales. C'est tout un système que Walsh et ses amis surent déduire des faits du moment.

Calonne avait gouverné trois ans avec une audace dans le mensonge et une sorte de cynique grandeur qui stupé-

fièrent en indignant. Mais, comme la Royauté souffrait d'un mal irréparable en politique, le manque d'argent, il fallut bien que son ministre finît par avouer, un jour, le déficit. Le peuple, trop pressuré, ne rendait plus. Il devenait nécessaire de réclamer l'aide des privilégiés. Or, s'attaquer aux privilèges, c'était commencer la Révolution. Pour risquer cette partie suprême et inévitable, Calonne conseilla au Roi de s'appuyer des privilégiés eux-mêmes. Il convoqua pour janvier 1787 une Assemblée de Notables.

Les Notables ressuscitèrent la vie politique dans le pays. Ils tinrent tête à Calonne avec une incontestable habileté. Celui-ci leur demandait de l'argent. Ils lui demandèrent des comptes. Le coup était adroit et fit tomber Calonne. Le public ne vit que sa chute, et applaudit. Il ne prit pas garde que les Notables, malgré la détresse du peuple, avaient éludé les subsides. Ils se donnaient des airs populaires, et ne payaient pas.

Mais les privilégiés ne se prenaient pas à leur propre jeu. Ils s'étaient sentis menacés et préparaient leur défense. Le fait n'est pas douteux. En voici une preuve irréfutable.

Dans une lettre datée du 26 août 1787 et adressée au comte Walsh par Boylesve de la Maurousière, l'un des plus clairvoyants parmi ses correspondants, il est fait allusion au « système inconstitutionnel du vénérable Calonne, qui voulait confondre tous les Ordres pour n'avoir plus qu'un troupeau de moutons à écorcher... Cet article amenait à grands pas le despotisme oriental. Il a été solennellement décidé que les *deux* Ordres conserveraient leur prééminence... Voilà le principe solennel, la loi fondamentale que le Roi ne pourrait détruire lui-même, comme il ne pourrait changer la loi de l'ordre de la succession au trône[1]. »

[1] Duc de la Trémoïlle, l'*Assemblée Provinciale de l'Anjou en 1787*, p. 47.

Le passage tout entier est typique. La Noblesse répugnait évidemment au suicide, et Calonne avait trouvé plus fort que lui.

Mais de telles déclarations n'étaient pas pour le public. On lui jeta autre chose en pâture : la création d'Assemblées Provinciales, suivant les idées de Turgot et selon le plan essayé par Necker à Bourges et à Montauban, et l'organisation d'assemblées électives dans chaque paroisse : graves concessions en apparence, mais que les ordres privilégiés se promettaient bien de reprendre en dessous et à leur profit.

Sur ce point, l'ouvrage de M. de la Trémoïlle est plus riche encore en révélations concluantes [1]. Il faudrait le citer tout entier, mais il suffit de le parcourir au hasard, pour se convaincre que la Noblesse angevine tenta, dès le début, de composer à son gré, pour la soumettre à son influence, l'Assemblée que les Notables avaient accordée à la province. Il importe que les représentants du Tiers soient des hommes connus, sûrs, malléables, incapables de constituer une majorité indépendante ou indocile. Leurs titres sont soigneusement pesés, longuement discutés. On aperçoit clairement que le cabinet du comte Walsh est une agence politique, le centre d'un réseau d'informations, le bureau directeur d'un parti qui a repris ses avantages et semble bien décidé à ne plus les abandonner.

Toutes ces manœuvres échappaient au public angevin, comme les véritables motifs des Notables restaient ignorés à Paris. Aussi fit-on bon accueil à l'Assemblée Provinciale qui se réunit le 6 octobre et se distribua en plusieurs commissions, dont chacune devait présenter un rapport. Elle était, du reste, en partie composée d'hommes de valeur, consciencieux et dévoués au bien public. Les rapports des commissions sont remarquables pour les con-

[1] Duc de la Trémoïlle, *op. cit. passim.*

naissances pratiques et les mesures proposées, comme par les sentiments, les idées et le style. Nos contemporains y trouveraient à s'instruire et nos administrateurs pourraient encore s'en inspirer. Mais le temps et l'argent manquèrent, ainsi que l'appui du gouvernement, pour passer du conseil à l'exécution.

Il ne semble pas que la population se soit longtemps passionnée pour cette Assemblée. Elle n'avait pas tardé, d'ailleurs, à se proroger indéfiniment, laissant pour la représenter une commission intermédiaire de huit membres qui resta en fonctions jusqu'en juillet 1790. Composée de membres favorables à la noblesse, et dans le système du comte de Walsh, elle devait finir par devenir suspecte à la bourgeoisie éclairée. Un lent, mais sûr discrédit s'attacha, dès le milieu de 1788 à la commission et remonta bientôt jusqu'à l'Assemblée elle-même. Les réformes de 1787, un an passé, ne suffisaient déjà plus. De toutes parts, on réclamait, en attendant les Etats généraux dont le Parlement avait jeté au peuple le nom fatidique, des Etats provinciaux élus par les trois Ordres, et non plus recrutés par moitié par le pouvoir et, pour l'autre moitié, complétés par eux-mêmes, comme les Assemblées de 1787 ; de véritables conseils électifs, délibérants, avec des attributions à la fois définies et suffisamment étendues ; bref, un essai de *self government.*

La noblesse ne prit pas l'initiative de ce vaste mouvement provincial, sérieuse tentative de fédéralisme contre l'arbitraire royal. Mais, avec une habileté remarquable, elle s'en empara dès sa naissance, le fit sien et se donna bientôt l'air de l'avoir provoqué. A la Saint-Martin de 1788, la Commission intermédiaire, et peut-être Walsh lui-même, publie inopinément un savant mémoire bourré de faits, hérissé de dates, pour prouver l'existence, au XIVe siècle, d'états provinciaux en Anjou, et supplier le Roi de les rétablir. La dissertation est bien faite, mais se détruit elle-

même dès le début par un aveu maladroit : on y invoque, en effet, d'anciens titres autrefois renfermés à la Chambre des Comptes d'Angers et qui, transportés à Paris, ont été consumés dans un incendie !

Ce mémoire, qui semble revendiquer des droits périmés dissimulait, d'ailleurs, sous son apparence révolutionnaire, une manœuvre des plus habiles et qui se liait étroitement au système de la Noblesse d'Anjou. Restaurer les prétendus états du XIVe siècle dans leur antique et vénérable forme, c'eût été résoudre, en un sens déterminé, la grave question qui passionnait alors tous les esprits : celle de la double représentation du Tiers dans les Assemblées électives. Le Tiers n'ayant compté, affirmait-on, qu'un nombre de députés égal à chacun des deux autres Ordres dans ces réunions du temps passé, il était juste et conforme aux traditions du royaume qu'il en fût de même dans le présent[1].

Le piège était visible, et l'artifice grossier. Il apparut même bientôt, à n'en plus pouvoir douter, que cette théorie était, parmi la Noblesse, un plan concerté et prémédité. Presqu'au même jour, les notables de 1787, rappelés par Necker à Paris, repoussaient à une majorité écrasante le vote par têtes et le doublement du Tiers aux États Généraux.

Ce même coup porté à Paris et à Angers émut et réveilla la bourgeoisie angevine. Elle aperçut clairement le plan de l'aristocratie et, sans tarder, se mit en défense. Dix jours après le mémoire de la Commission, un corps considérable et influent d'Angers, l'Ordre des avocats, prit un arrêté mémorable qui révélait le danger et indiquait nettement les moyens de le conjurer.

Le barreau angevin demanda le 21 novembre qu'après consultation des Municipalités et Corps de la province, il

[1] Ce mémoire est cité dans Blordier-Langlois, *L'Anjou et le Maine-et-Loire,* pièces justif. nos 1 et 2.

fût établi des états provinciaux avec double représentation du Tiers, vote par tête, *et exclusion des privilégiés comme députés du Tiers État*[1].

Cet appel, à peine lancé, fut entendu. L'arme que la Commission avait si maladroitement laissé choir fut ramassée par une autre Assemblée, peu populaire, il est vrai, et déjà bien attaquée, le Corps de ville ou Conseil municipal d'Angers, qui, en se faisant le champion des revendications de la province, voulait dissiper les fâcheux soupçons d'aristocratie auxquels sa composition et sa constitution même l'avaient souvent exposé. Prenant, pour ainsi dire, au vol l'arrêté des avocats, le maire Claveau, par une initiative hardie, véritable entreprise sur les droits du pouvoir central, que le subdélégué de l'Intendant n'osa d'ailleurs réprimer, convoquait le 25 novembre les Corps constitués et les seize paroisses d'Angers à une réunion générale dont l'ordre du jour était précisément la discussion du manifeste des avocats.

Elle se tint près d'un mois plus tard, le 24 décembre et répondit amplement à ce qu'on en avait attendu. Malgré l'opposition ou l'abstention de quelques-uns des groupes qui y étaient représentés, les paroisses, qui en constituaient la partie la plus nombreuse sinon toujours la plus écoutée approuvèrent à une majorité formidable les conclusions des avocats. Bien mieux : profitant du hasard qui les avait réunis, les chefs du Tiers angevin énumérèrent une série de griefs et réclamèrent un ensemble de réformes qui furent comme la préface des cahiers de 1789[2].

Les événements secondaient leur audace. A quelques jours de là (27 décembre 1788), le *Résultat du Conseil*, sans oser se prononcer sur le vote par tête, reconnaissait solennellement le principe de la double représentation du

[1] V. à la Bibl. d'Angers, H, 1559, III.

[2] Cf. Blordier-Langlois, *op. cit.* Pièces justificat. n° 3. Bibl. d'Ang., 2034.

Tiers. Necker s'y était résolu, malgré l'opposition des Notables. Ceux-ci perdirent alors toute leur popularité de 1787. Le contre-coup de leur disgrâce retentit à Angers. Aux étrennes de 1789, il est déjà évident que les privilégiés ont échoué, à Paris comme en Anjou, dans leur dessein de capter et de diriger l'inévitable Révolution. Mais il n'était pas inutile d'établir, sur des faits et des renseignements locaux, cette vérité généralement méconnue ou dédaignée. Si le peuple français a fait la Révolution en 1789, *ce sont les nobles qui, en 1787, l'ont commencée*. Et ils ne s'y sont pas lancés en étourdis, fourvoyés en aveugles, ou aventurés en dilettanti. La pressentant inévitable, ils ont voulu en prévenir les effets, limiter le mal qu'ils en redoutaient pour leur Ordre et en retirer tout le profit qu'elle pourrait, bien dirigée, leur rapporter. Si elle leur devint funeste, ce fut bien malgré eux, en dépit de leur résistance et de leurs efforts. Le prétendu suicidé se montra fort récalcitrant devant la mort et ne songea jamais, bien qu'on en ait dit, à se détruire ou même à se mutiler de ses propres mains.

II

A la fin de 1788, le parti aristocratique angevin était démasqué par le Tiers, qui avait deviné ses intrigues et soupçonné tout au moins ses intentions. Mais, loin de se laisser décourager par ce premier échec sur la composition des États Provinciaux, il reporta la lutte sur un autre point : le mode de votation aux futurs États Généraux. L'intrigue secrète ne lui ayant pas réussi, il recourut à la discussion au grand jour. Après avoir usé surtout de son influence, il appela à son aide l'éloquence et le raisonnement. De nombreux gentilshommes angevins descendirent de bonne grâce dans la lice oratoire, ouverte depuis le rétablissement, au moins partiel, de la liberté de la

presse. Ils firent bonne contenance et ferraillèrent adroitement dans ce tournoi d'un nouveau genre. Ils y trouvèrent, d'ailleurs, des adversaires inattendus et sur qui la victoire n'était pas facile. Mais le cas de ces grands seigneurs défendant eux-mêmes, et non sans talent, leurs idées, est assez curieux et assez rare pour que nous y insistions dans la mesure où le permettent notre connaissance du sujet et nos documents.

La discussion fut d'abord purement théorique. Elle mit en lumière les grandes lignes de ce système, dont nous avons montré l'existence sans en préciser les détails.

En premier lieu, la Noblesse ne renonce nullement à une alliance avec le Tiers. « La Monarchie admet nécessairement deux classes, les Nobles et les Communes, dira le grand sénéchal de la noblesse d'épée, Barin de la Galissonnière, à l'exception du Sacerdoce et de la Magistrature, forme confirmée depuis la scission du Clergé au Colloque de Poissy[1]. »

Les deux ordres laïques sont donc alliés naturels contre le Clergé et surtout contre l'aristocratie nobiliaire des Parlements et Cours souveraines. Fort habilement, un *gentilhomme angevin, noble d'extraction*, attise la haine des bourgeois contre les anoblis « repoussés de la haute et antique noblesse qui les méprise, détestés du peuple qui les envie ». Il était sûr d'être entendu et approuvé à Angers où le corps municipal était, depuis Louis XI, une pépinière de gentilshommes très bourgeois d'extraction, dont le nombre croissait avec une rapidité inquiétante, au grand détriment du Tiers qui voyait fondre son élite, au mécontentement de la Noblesse de race prête à sombrer sous le flot montant des anoblis[2].

[1] Discours prononcé à l'Assemblée générale des trois Ordres, le 16 mars 1789.

[2] Passage cité par Blordier-Langlois, *op. cit.*, I, p. 35-36.

Tout en désignant au Tiers les ennemis qu'il a de communs avec la Noblesse, le même gentilhomme démontre adroitement « la nécessité d'un corps entre le Monarque et le peuple, sans pouvoir pour opprimer, mais assez puissant pour empêcher le souverain de parvenir au gouvernement arbitraire, assez fort pour contenir le peuple dans l'obéissance qu'il doit au monarque... sans lequel s'établirait le despotisme ou le gouvernement populaire[1] ».

Cette proposition, qui justifie l'utilité de la Noblesse, renferme encore autre chose de plus habile. En éveillant les défiances de la bourgeoisie qui, presque seule, représente le Tiers contre le peuple, le *Quatrième État*, comme on dira de nos jours, la Noblesse essaie de la rallier à elle par la crainte ou l'intérêt et de lui ravir ainsi ce qui fait sa force, l'union intime avec ce peuple dont elle est le prolongement direct et où elle a puisé, pendant des siècles, son origine, sa sève, ses ressources, sa vraie puissance.

Mais, malgré ce rapprochement du Tiers et des Nobles contre le Clergé, la Magistrature et le peuple, on laissera subsister la distinction des Ordres. Ils resteront séparés, impénétrables l'un à l'autre, et parce que cette division est bonne en soi, et parce qu'elle est conforme à l'antique constitution de l'État.

Car nous lisons dans un *Avis à la Noblesse*[2] : « ... Il existe une Constitution antique, sainte et immuable, qui réside dans le concours et la puissance des Trois Ordres... »

La Révolution projetée sera donc conservatrice, comme celle d'Angleterre en 1688 : « ... Il s'agit de réformer la Monarchie, non de la détruire ... » (le marquis de Beauvau) « ... Tenons-nous-en à l'ancienne Constitution de nos pères » (le comte de Lamotte-Baracé). Ainsi, l'on ne risquera pas de s'égarer dans le champ illimité des expé-

[1] Blordier-Langlois, *op. cit.*, p. 35-36.
[2] Bibl. d'Angers, 1559, IV, p. 5.

riences politiques : on s'en tiendra aux résultats ou aux suggestions de l'expérience nationale.

Cela posé, quelles seront, après la destruction des Ordres, les bases de la Constitution *restaurée* de l'État. Écoutons le marquis de Beauvau : «... La réforme des finances est le moindre des intérêts que la Nation ait à peser... » Il s'agit bien de payer, de réclamer de l'argent au peuple et aux privilégiés[1]... « Il faut d'abord écraser le despotisme... Vous n'accorderez pas un écu, un seul écu que le consentement royal n'ait été donné à une loi d'*habeas corpus*... qu'une loi n'ait déclaré coupable de lèse-nation tout ministre qui aurait attenté à la liberté d'un seul Français. »

Cette chaleur de ton est sincère, car la Noblesse ne se sent pas tout à fait à l'abri des lettres de cachet et de la Bastille. Sa cause se confond, sur ce point, avec celle du Tiers-État. C'est lui donner un avis sage que de l'engager à la soutenir. Autre diversion, généreuse et bien calculée, chaleureuse et habile pour détourner le Tiers de ses utopies et l'entraîner dans le sillage de la Noblesse.

Est-ce à dire qu'elle demandera tout et de son côté ne concèdera rien ? L'objection est prévue : « Faisons, dit un Ami de la Province, membre de la Noblesse, faisons généreusement, par bonne volonté, le sacrifice des privilèges pécuniaires[2]... »

C'est un sacrifice, en effet. Le malheur est qu'on ne s'y est résigné qu'au dernier moment, presque contraint et forcé, et avec le secret espoir, nous le verrons bientôt, de le compenser par d'autres avantages très réels et au moins équivalents.

Avec sa participation plus ou moins complète aux charges publiques, la Noblesse offre encore au Tiers de

[1] *Avis au Tiers Etat*, par le marquis de Beauvau. Bibl. d'Angers.

[2] *Réflexions par un ami de la province, Membre de la Noblesse.* Bibl. d'Angers, H, 1562.

l'aider à recouvrer le droit de consentir librement l'impôt. La thèse du comte de Baracé est, sur ce point, curieuse et nouvelle. L'impôt consenti est, d'après lui, un droit originel et imprescriptible de chacun des trois Ordres. Mais, seul, le Clergé a su le maintenir en sa faveur. La Noblesse et le Tiers l'ont laissé prescrire. Il ne s'agit que de le revendiquer, pour en reprendre possession[1].

En résumé, alliance étroite des deux Ordres contre le despotisme et les anoblis, c'est-à-dire, en termes clairs, contre les Parlements ; — retour à la constitution du peuple franc ; — liberté individuelle assurée à tous ; — contribution de la Noblesse aux charges publiques ; — libre consentement de l'impôt : tels sont les avantages que les nobles garantiront aux bourgeois s'ils se décident à s'unir avec eux et à soutenir, par ailleurs, leurs plans politiques.

C'eût été beaucoup un demi-siècle plus tôt. En 1789, ces concessions étaient insuffisantes et, du reste, illusoires. La Noblesse les mettait, en effet, à trop haut prix. Car voici ce qu'elle demandait en retour au Tiers État.

C'était de renoncer au vote par têtes dans les États Provinciaux ou Généraux. Avec une obstination significative, l'aristocratie restait inébranlable sur ce point. Puisque l'on devait conserver la distinction des Ordres, il était logique de s'en tenir à l'ancien mode de votation par Ordres. Mais là-dessus le Tiers ne pouvait pas plus transiger que la Noblesse n'était disposée à rien céder. Elle se contentait d'offrir de bonnes raisons, sans reculer d'un seul pouce.

Sur cette question délicate son ingéniosité ordinaire ne restait pas en défaut. Elle y remportait même son triomphe. On votera par Ordres, disait Lamotte-Baracé, mais selon l'ancienne Constitution de nos pères, on laisserait « aux trois Ordres le précieux avantage d'être arrêté par la volonté d'un seul ».

[1] *Adresse aux Trois Ordres*, par le comte de Lamotte-Baracé. Bibl. d'Angers, 1559, IV, *passim*.

En d'autres termes, d'après une ancienne loi du royaume très opportunément découverte, « les deux premiers Ordres n'ayant pas le droit de s'opposer à ce que le troisième rentre dans les siens, ils n'auront sûrement pas l'injustice de le vouloir[1] ».

Ceci est le fin du fin, le comble de l'habileté politique. Qu'on y prenne garde, en effet. Un droit de *veto* absolu était conféré à chacun des trois Ordres contre les entreprises des deux autres, fussent-ils unis contre lui.

Donc le Tiers, même allié au Clergé, ne pouvait détruire les prérogatives de la Noblesse. La Noblesse et le Tiers réunis seraient impuissants contre les privilèges du Clergé. Il ne serait donc pas touché aux droits des deux premiers Ordres, non plus qu'à ceux du Tiers, dira-t-on : *mais le Tiers n'en avait aucun !* C'est donc un marché de dupes qui lui était proposé. L'unanimité des trois Ordres devenant nécessaire à la confection des lois, on ne serait tombe d'accord que sur un petit nombre de points, importants sans doute, — ceux que nous avons énumérés plus haut, — mais bien insuffisants au regard de l'ensemble immense de réformes réclamé par le Tiers.

La Révolution se trouverait réduite à son minimum. Elle profiterait à tous sans léser personne. Les privilégiés surtout regagneraient en garanties et en sécurité bien au delà du peu qu'ils abandonneraient sur leurs droits féodaux ou leur immunité relative en matière d'impôts.

On ne contestera pas à ces politiques de la Noblesse une souveraine habileté, qu'on ne leur a pas toujours reconnue. On a plus généralement insisté sur la réelle largeur d'esprit et la générosité d'un assez grand nombre de gentilshommes qui, même avant le 4 août, étaient résolus à « abandonner tous ceux de leurs privilèges dont la jouissance serait reconnue incompatible avec le bien général ». Bien loin

[1] Lamotte-Baracé, *op. cit.*, p. 57.

d'y contredire, et pour que justice soit faite à tous, nous citerons, parmi les gentilshommes angevins qui se tinrent en dehors du Système, deux hommes dignes, non pas seulement de remarque, comme les Walsh, les Baracé, les Beauvau, mais de respect et d'admiration.

L'un d'eux, l'Ami de la Province, est sans doute le noble comte de Dieusie qui devait périr en 1794 sur l'échafaud avec les Girondins de Maine-et-Loire. Il réclame le vote par têtes, l'abolition du droit d'aînesse, l'autorisation pour les nobles de faire du commerce sans déroger, celle du prêt à intérêt et l'abolition du droit de franc-fief, « ce reste infâme, dit-il, de la tyrannie féodale[1] ».

Non moins libéral et humain est De Houlières, un autre gentilhomme que le Tiers triomphant adopta, et qui, dans son *Projet de Doléances*[2], demande de remettre aux États Généraux eux-mêmes le soin de décider, dans une assemblée des trois ordres, la manière dont les voix seront recueillies; dit que le roi sera supplié de n'entreprendre que des guerres défensives; réclame la suppression des justices féodales, l'interdiction des chasses à courre dans les semis, le remboursement des droits seigneuriaux.

Ces hommes avaient leurs amis et leurs partisans, dans la Noblesse, assez nombreux peut-être, mais timides et irrésolus, n'offrant au groupe compact de Walsh et de ses sectateurs que l'opposition inconsistante d'une bande sans cohésion.

Au total, la Noblesse angevine comptait, en 1789, un assez grand nombre de gentilshommes instruits et éclairés, de beaux caractères et d'habiles politiques, propres, par leurs capacités diverses, à jouer un rôle éclatant ou actif; et l'on peut souscrire sans hésitation à ce jugement porté par Delaunay : «..... On trouve dans tous les Ordres.....

[1] Bibl. d'Angers, H. 1562, *passim*.
[2] Bibl. d'Angers, H. 1559, XII, *passim*.

des personnes qui possèdent les connaissances les plus profondes du droit public et de la législation ancienne et moderne, et sont *éminemment versées dans la science du gouvernement*[1]. »

III

Mais la valeur des protagonistes du Tiers ne le cédait en rien à l'habileté des théoriciens de la Noblesse. Jusqu'en février 1789, les deux Ordres avaient communiqué de loin et leur action réciproque s'était pour ainsi dire exercée à distance, par la chaîne mystérieuse d'intrigues et d'influences qui allait du château de Serrant à l'Assemblée Provinciale, et par la publication retentissante de nombreux écrits, véritables appels des nobles à la bourgeoisie. Comme dans tout combat acharné un corps à corps devenait imminent. Le moindre hasard suffirait à le provoquer. Il s'engagea peu de temps avant les élections et il mit aux prises les deux hommes qui, dans chaque Ordre, semblaient tout désignés pour devenir les champions de leur parti : le comte Walsh de Serrant, le chef jusqu'alors reconnu de l'Aristocratie angevine, la tête politique du groupe aristocrate, et Chassebœuf de Boisgiret, autrement dit Volney, le premier par le talent des hommes que le Tiers, quelques semaines plus tard, devait élire pour députés.

Le comte Walsh s'était une première fois mesuré, en novembre 1788, avec un autre adversaire, Delaunay l'aîné, qui l'avait vivement combattu sur la question des États Provinciaux. Mais l'intérêt assez restreint de ce débat, l'allure pédantesque de la polémique, le talent peut-être

[1] *Réponse à la lettre du comte de Serrant*, Bibl. d'Angers, H. 1559, IV, au début.

insuffisant des deux écrivains n'avaient pu émouvoir l'opinion comme le style étincelant et acéré du célèbre auteur des *Ruines* devait y réussir en 1789.

Les premiers coups ne vinrent pas de Volney. Celui-ci avait fait preuve jusqu'à la fin de 1788 d'une modération pleine de sagesse. Il s'accusera plus tard d'avoir consenti, par esprit de conciliation, à une mesure mixte : le vote par Ordres dans les États provinciaux, par têtes dans les États Généraux. Mais les affaires de Bretagne, l'intransigeance de la Noblesse aux États Provinciaux de Rennes, l'appui intéressé que lui prêta le Parlement breton éveillèrent, en décembre, sa défiance démocratique et sa verve d'écrivain populaire qui éclata, avec une éloquence et une ironie admirables, dans les cinq numéros de la *Sentinelle du Peuple*.

Mais il s'agissait là-dedans de faits étrangers à l'Anjou et pas une personnalité angevine n'y était même désignée. C'est pour Angers, au contraire, que Volney publia sa brochure, *Les conditions nécessaires à la légalité des États Généraux*[1]. C'était à la fois un manifeste et un programme et, peut-on dire, la première rédaction des Cahiers du Tiers angevin. On y trouve des idées originales et hardies, telles que « l'électorat accordé aux chefs de famille, *même aux veuves ayant enfants* ». La Noblesse, le Clergé et les Parlements y sont censurés, mais sans aigreur et sans excès.

Cette œuvre eut le grand retentissement qu'elle méritait. Le Tiers l'adopta comme sienne et la prôna très haut. Le comte de Serrant devait à son parti et à son système de ne pas la laisser passer sans l'apprécier. Il en fit une *Analyse*[2] reproduisant tout le programme aristocratique résumé plus haut. Il y condamne notamment le vote par

[1] Bibl. d'Angers, H, 2034.
[2] *Ibid.*

têtes « comme préjudiciable au Tiers lui-même ». Malheureusement pour la dignité de sa critique, après avoir débuté sur le ton le plus modéré, il laissa échapper cette phrase fâcheuse, que nous avons trop entendue depuis et qui devait tout gâter. L'auteur du précédent mémoire, disait-il, a l'air « d'être en rapport avec les Ministres passés ou présents et avec tout ce qui peut être ministériel[1] ».

L'injure était grave, sanglante, imméritée. Elle devait pourtant prendre corps et dans un *Avis au Tiers État*[2] publié par Bodi vers le 1er janvier, on mettait en garde le public « contre le vénal artifice d'enchanteurs mercenaires qui ne se sont vendus que pour nous livrer ».

Volney ne resta pas longtemps sous le coup de cet injuste soupçon. Il répondit au comte de Serrant par une lettre publique et signée[3], fière protestation de son honnêteté plébéienne contre l'accusation trop légèrement portée par le grand seigneur.

Après avoir fait entendre le cri éloquent de sa conscience indignée, il réfuta une fois de plus la théorie, fondée sur la distinction nécessaire des Ordres, chère à Serrant et à la noblesse d'Anjou. Puis, emporté à la fois par sa juste colère et par la logique même de son raisonnement, il osa proférer cette assertion audacieuse, alors, jusqu'à l'extrême témérité :

« Sachez que tous les hommes, quelles que soient leur classe et leur condition, depuis celui qui rampe sous le chaume jusqu'à celui qui est assis sur le trône; tous les hommes, dis-je, naissent égaux[4]. »

Donc, plus de nobles ou de roturiers; plus d'Ordres

[1] Bibl. d'Angers, H. 2034.

[2] *Ibid.*

[3] *Lettre de C. F. de Volney au comte de Serrant.* Bibl. d'Angers, H, 2034.

[4] *Ibid.*

distincts; plus de discussion sur le vote par têtes ou par Ordres. Or c'était la clef de voûte du Système. Plus de système aristocratique ayant des chances d'être adopté par le Tiers. Il reste des hommes égaux, vingt-cinq millions de Français semblables, en un mot la nation.

IV

Volney avait su vaincre. Un autre roturier fameux, Révellière-Lépeaux, sut profiter de la victoire et la rendre, pour son parti, complète et définitive. Il fallait couper court à tout raccommodement avec la Noblesse et déjouer ses dernières manœuvres. Son suprême effort porta sur un point précis. Elle essaya de faire élire quelques-uns des siens comme députés du Tiers. Ainsi, même en supposant que le vote par têtes l'emporterait aux États Généraux, elle espérait gagner quelques voix. Convaincue bien à tort que tous les nobles et tous les ecclésiastiques voteraient dans un sens, elle se flattait du fol espoir qu'il suffirait de déplacer ces quelques voix du Tiers pour s'assurer la majorité, puisque les deux premiers Ordres réunis comptaient autant de membres que le Tiers.

Ce calcul, qui nous paraît invraisemblable, elle l'avait préparé de loin. Dans le *dialogue sous le ballet de la paroisse Saint-Michel du Tertre*[1], un étudiant, partisan déguisé de la Noblesse, soutient cette thèse curieuse que dans les États Provinciaux les voix se comptent par têtes et dans les États Généraux par Ordres. Il ajoute que le Tiers peut se choisir les députés qu'il veut, même parmi les nobles, *ceux-ci ne s'interdisant pas de prendre les leurs, même parmi le Tiers !*

[1] Bibl. d'Ang. H, 1559, III.

Cette dernière supposition ne manque pas de plaisant et d'*humour*. Quelqu'un la releva spirituellement plus tard en demandant quel accueil les nobles feraient à Bodi s'il se présentait comme député de la noblesse. On sait que Bodi était royaliste exagéré et roturier, et il est probablement l'auteur du Dialogue sous le Ballet.

La proposition n'était pas nouvelle pour le Tiers. Dès 1787, dans cette même Assemblée provinciale dont il a été parlé plus haut, un noble, Choiseul-Praslin avait réussi à se faire désigner comme député du Tiers. Mais, si bien composée que fût cette réunion, il s'y était rencontré un membre roturier, Desmazières, croyons-nous, pour demander que cette élection ne tirât pas à conséquence. Le mémoire des avocats, cité plus haut, avait prévu et réglé le cas, et l'Assemblée de la ville d'Angers avait arrêté, d'après eux, que nul membre de la noblesse ne pût être député du Tiers[1].

Mais le comte de Walsh était tenace, et cette éligibilité des nobles était sa dernière cartouche. Il la brûla héroïquement. *Un membre de l'Assemblée provinciale*[2] (lui-même ou quelqu'un des siens) publia une lettre adressée au même duc de Choiseul-Praslin pour l'encourager à se faire élire député du Tiers.

C'est sans doute à cette lettre que Révellière-Lépeaux répondit par une autre écrite dans le ton d'une déférence ironique, mais où l'on sent une colère mal contenue. Elle est adressée à un seigneur accusé de tromper et de séduire le peuple pour lui faire élire ses gens, et les livrer ensuite aux parlements[3].

Cette dernière accusation était au moins prématurée.

[1] Cf. même article, p. 221.

[2] *Lettre à M. le duc de Choiseul-Praslin*, Bibl. d'Ang. H, 1559.

[3] *Lettre à un seigneur d'Anjou accusé de tromper le peuple*, Bibl. d'Ang. H, 1562.

Mais le reste ne manquait pas d'exactitude. Révellière y revint dans son *Adresse à la noblesse et au clergé*[1] de ton moins passionné et plus sévère, où il affecte vis-à-vis de la noblesse moins de colère que de dédain. Il y parle de la « nature qui n'admet pas de rangs », soutient que la noblesse n'est utile dans aucun gouvernement », s'adresse aux « âmes vraiment nobles rejetant l'inégalité que des lois barbares avaient mise dans le partage » et oppose aux hommes « qui se disent nobles » la « masse imposante d'un peuple vigoureux et éclairé ». Le peuple est si vivement pénétré du sentiment de sa force qu'il consentira à laisser vivre la Noblesse. Au reste, dit-il « il n'est point question de l'abolir. Que ceux qui aiment la fumée la hument » !

C'est un langage dur et méprisant. Il montre bien à quel point la Noblesse s'était trompée en s'imaginant pouvoir séduire et diriger le peuple. Le même Révellière lui enleva ses dernières illusions dans une *Lettre aux vassaux de certains seigneurs*[2]. Après avoir constaté que, « par un subterfuge dérisoire, les nobles ont compté des gentilshommes pour des roturiers », — autre preuve à l'appui du plan que nous leur avons attribué, — il terminait par ce conseil qui mettait fin au débat : « Ne choisissez ni nobles, ni prêtres, quelque honnêtes gens qu'ils puissent être. »

Cet appel fut entendu. A la date précise du 27 février 1789, le Corps des Marchands Merciers-Drapiers[3] de la Ville d'Angers inscrivait dans son arrêté l'interdiction absolue à ses électeurs du premier degré de nommer des nobles comme députés du peuple. Tout le Tiers pensa comme lui, car aucun noble ne fut élu député du Tiers angevin.

[1] Bibl. d'Ang. H, 2025.

[2] Bibl. d'Angers, H, 1562. *Lettre des bourgeois aux gens de la campagne, vassaux de certains seigneurs...*

[3] Bibl. d'Angers, H, 2028.

Ce fut la conclusion de cette mémorable campagne électorale. Presque partout, le troisième Ordre fit comme à Angers. L'immense majorité de ses députés reçut le mandat impératif de réclamer le vote par têtes. Si l'on se rappelle que la plupart des curés représentant le bas clergé avaient reçu les mêmes instructions et qu'un certain nombre de nobles étaient, même à Angers, disposés à les imiter, la victoire définitive du Tiers ne pouvait sembler douteuse.

Nous n'en développerons pas les causes lointaines et profondes qui n'ont échappé à aucun historien. Il nous suffira d'avoir établi peut-être, au moins pour l'Anjou, que la noblesse fit de persévérants et d'habiles efforts pour échapper à cette absorption des deux premiers Ordres dans le Tiers, qu'elle ne jugeait pas absolument inévitable, et pour empêcher que la Révolution fatale dès 1780 et commencée dès 1787 ne se fît à son entier détriment.

Avec une perspicacité remarquable, une décision vigoureuse et une incontestable habileté, elle essaya même de la prévoir de loin et de la surveiller de près, pour tenter de la contenir dans les bornes qu'elle prétendait lui assigner et de la diriger dans le sens où elle souhaitait la voir aller. C'était, en théorie du moins, de la bonne et de la vraie politique, celle que Louis XVI et Necker auraient eu intérêt à adopter et que Bonaparte reprit pour son compte dix ans plus tard.

Il ne nous déplaît pas d'avoir rétabli en leur véritable posture ces Nobles qu'on a trop souvent dépeints comme un troupeau confus prêt à se laisser égorger. Nous les aimons mieux dans cette attitude de résistance énergique et habile, qu'entêtés dans une opiniâtreté inactive ou s'abandonnant au courant d'une inconcevable légèreté. La victoire du Tiers est d'autant plus belle qu'elle fut plus chèrement disputée. Et la féodalité angevine se devait à

elle-même, ou bien d'accepter avec une noble résignation un ordre de choses plus équitable et plus humain, ou de succomber sur la brèche après avoir défendu jusqu'au bout ce qu'il lui était permis de regarder comme les prérogatives héritées de ses aïeux.

Albert MEYNIER,

Professeur au Lycée David d'Angers
et aux Cours municipaux.

LE

RÉTABLISSEMENT DU CULTE

APRÈS LA TERREUR

Orthodoxes et Constitutionnels (1795-1803)

(suite)

V

Pendant la persécution, les prêtres constitutionnels ont continué à exercer leur ministère, malgré les entraves apportées à cet exercice par les lois et les décrets sur le culte décadaire. Mais ils sont isolés, sans point de ralliement, et ont compris qu'il leur faudrait un pasteur qui, prenant en main la direction du diocèse, rassemblerait sous son autorité les prêtres dispersés, les dirigerait et les défendrait au besoin contre le pouvoir civil. Aussi, pendant les derniers mois de 1797 et le commencement de l'année suivante, ont-ils fait tous leurs efforts, sans succès d'ailleurs, pour trouver quelqu'un qui voulût bien se laisser nommer à l'évêché d'Angers. Ce n'était plus le moment de réunir les électeurs; aussi, laissant de côté la constitution civile du clergé, à laquelle personne ne pensait plus du reste, ils ont demandé à leur métropolitain de leur choisir un évêque. L'évêque de l'Ille-et-Vilaine, Le Coz, écrit au mois de juin 1798 au rédacteur des *Annales de la Religion* qu'il va partir pour Quimper, où il doit sacrer le nouvel évêque, Audrein. Sitôt après il s'occupera de nommer des évêques pour Angers, Nantes et Laval. « Le premier de ces diocèses, ajoute-t-il, m'a déjà adressé une liste ternaire dans laquelle il me prie instamment de choisir pour lui un premier pasteur[1]. »

[1] A. Roussel, *Un évêque assermenté, 1790-1802, Le Coz, évêque d'Ille-et-Vilaine, métropolitain du Nord-Ouest*, p. 283.

Cette liste devait comprendre, comme on le verra plus loin, Clément Mesnard, curé d'Aubigné, Ferré, curé de Saint-Serge, et Marchand, curé de Baracé.

Ce Mesnard, dont nous n'avons pas eu jusqu'ici l'occasion de citer le nom, était en 1789 prieur-curé d'Aubigné depuis 1757. Il fut alors nommé député aux États Généraux par le clergé du bailliage de Saumur. Il ne se fit du reste remarquer dans cette Assemblée qu'en se réunissant un des premiers aux députés des Communes et plus tard en prêtant le serment, à la suite de Grégoire, le 27 décembre 1790. Suivant M. Desmé de Chavigny[1], après la clôture de l'Assemblée Nationale, il était rentré dans sa paroisse, tandis que M. Port dit que l'on perd sa trace à partir de cette époque. Il est probable que, s'il avait reparu à Aubigné, au mois d'octobre 1791, ce ne fut que pour peu de temps et qu'il disparut dès le début de la guerre de Vendée, au commencement de 1793, pour se retirer à Paris sans doute. Etait-il rentré en 1798 à Aubigné? Nous l'ignorons, mais c'est possible, car on le voit, après le Concordat, maintenu dans sa cure[2].

C'est sans doute son titre d'ancien constituant qui détermina Le Coz à le désigner, vers l'automne de 1798, pour l'évêché d'Angers. L'évêque de Rennes écrit, en effet, le 28 septembre de cette année (7 vendémiaire an VII) à Grégoire :

« D'après les renseignements donnés par le presbytère d'Angers, j'avais nommé à cet évêché le citoyen Ménard, curé d'Aubigné, membre de l'Assemblée Nationale, un peu âgé, mais encore vert, joignant à des talents et à des vertus environ douze mille livres de revenus. Je lui avais envoyé sa nomination. Après un mois, il me répond que pour chose du monde il n'acceptera. Son grand motif paraît

[1] *Histoire de Saumur pendant la Révolution*, p. 32 et 44.

[2] Clément-Balthazar Mesnard mourut à Aubigné en 1807.

être la crainte des attentats portés ou projetés contre la liberté des cultes. C'est votre ancien collègue. Ne pourriez vous vaincre sa résistance. Vous nous rendriez à tous un grand service. S'il persiste dans son refus, pensez-vous que Marchand, membre du Concile, puisse convenir à cette place; j'ai dans l'idée qu'il accepterait[1]. »

Ainsi, Le Coz lui aussi considère la constitution civile du clergé comme abrogée. Il nomme directement aux évêchés dépendant de sa Métropole. Peut-être, comme dans la Mayenne, consulterait-on pour la forme les membres du clergé, bien certain d'avance que ceux-ci se hâteraient de voter pour l'élu du Métropolitain.

Cependant, en présence du refus de Mesnard, s'il ne revient pas sur sa décision, il faudra le remplacer, et Le Coz a jeté les yeux sur Marchand, curé de Baracé. Mais celui-ci vient de publier une lettre contre l'aliénation des presbytères dans les paroisses rurales. Cette lettre a déplu au Gouvernement qui a ordonné que son auteur soit déporté à l'ile de Ré. Il n'est plus temps de songer à faire de lui un évêque et Le Coz fait part de son embarras à Grégoire, le 18 nivôse an VII (7 janvier 1799), tout en lui demandant des renseignements sur le troisième candidat, le citoyen Ferré.

« J'ai reçu, avec votre lettre du 4 frimaire (4 décembre), celle du citoyen Ménard qui a dû vous donner, comme à moi, l'idée d'un homme faible et comme on en rencontre trop souvent dans ces jours de demi-foi. Un autre, plus âgé encore que Ménard, paraît se prêter au fardeau de l'épiscopat. C'est un ancien curé des environs d'Angers, nommé Ferré, et dont on me dit du bien. Je vous en ai parlé dans une lettre au citoyen évêque d'Amiens[2] et vous

[1] *Correspondance de Le Coz, évêquec onstitutionnel de l'Ille-et-Vilaine*, publiée par le P. Roussel, de l'Oratoire. Paris, Picard, 1900, p. 310.

[2] Desbois.

ai même demandé ce que vous en pensiez; vous pouvez avoir des renseignements par les députés du département. Hâtez-vous de me les procurer. Dès que je les aurai, ces renseignements, je nommerai à la fois aux sièges de Nantes, de Laval et d'Angers. Si les élus acceptent, je presserai de mon mieux leur consécration ». Puis il ajoute : « Vous ne ne me parlez point du pauvre Marchand. Il est donc condamné irrévocablement. Et quel est son crime? Celui de nous tous, un sentiment de probité religieuse et inflexible. Si son affaire a pris une tournure favorable, de grâce mandez-le moi. Nos prêtres déjà peureux vont être terrifiés de ce fait que je leur cache [1]. »

Marchand fut, en effet, conduit à l'Ile de Ré; mais, quelques mois plus tard, il obtint, par la protection de Talot, sa mise en liberté. Toutefois on ne pouvait en faire un évêque et Le Coz est obligé de s'adresser au troisième candidat. Il écrit de nouveau à Grégoire le 27 messidor (17 juillet). « J'ai nommé à Angers le citoyen Ferré, curé, mais très âgé. Celui-ci paraît accepter; mais la tyrannie de La Revellière l'a jusqu'ici empêché de se montrer [2]. »

Cette fois encore Le Coz devait éprouver un refus.

Si Ferré avait laissé porter son nom sur la liste des candidats, il n'avait pas tardé, sans doute, à reconnaître que son âge ne lui permettait pas de se charger d'un pareil fardeau [3].

Le rédacteur des *Annales de la Religion* publie (tome X, page 284) un article d'un correspondant qui reproche à Le Coz de ne pas s'être assuré, avant de nommer les évêques de Nantes et d'Angers, si les sujets désignés par lui seraient disposés à accepter ces postes. Il l'accuse de laisser les églises dans l'anarchie et d'user d'une faiblesse

[1] A. Roussel, *Un évêque assermenté*, p. 295, et *Correspondance de Le Coz*, etc., p. 312.

[2] *Correspondance de Le Coz*, etc., p. 336.

[3] Il avait alors 78 ou 79 ans.

inexcusable envers les élus qu'il doit remplacer promptement par des hommes remplis du désintéressement et de la fermeté qui conviennent à l'épiscopat[1].

Mais il était trop tard, et il ne fut plus question, semble-t-il, de nommer un évêque à Angers, non plus, du reste, qu'à Nantes. Quelques mois plus tard survenait le coup d'État du 18 brumaire.

Pendant les premiers mois de l'année 1800, les prêtres constitutionnels évitent de faire parler d'eux. Le gouvernement consulaire leur a rendu la liberté, mais ils semblent avoir peur d'en profiter. Ils attendent que le nouveau gouvernement soit solidement établi et ait prouvé sa vitalité avant d'oser se mettre en avant. Enfin, au mois de septembre, ils se décident à affirmer publiquement l'existence de leur culte et s'efforcent de lui donner de l'importance en publiant dans les journaux d'Angers des notes, généralement rédigées par Dufour, annonçant leurs cérémonies ou en donnant le compte rendu. Ils pensent ainsi prouver que l'Église constitutionnelle a survécu à la persécution et possède encore de nombreux partisans. Cependant elle ne compte plus guère de fidèles dans les campagnes et dans les villes ; ses églises sont fréquentées uniquement par les fonctionnaires et par un groupe de républicains qui vont à l'église plutôt pour protester contre l'ancien clergé que par vraie dévotion. Il ne semble pas que l'on ait songé, à ce moment, à former un presbytère, et les premiers actes des prêtres constitutionnels d'Angers sont signés par eux individuellement[2].

Le 11 septembre 1800 (24 fructidor an VIII), ils publient une *Déclaration des ministres du culte catholique exerçant dans les églises nationales de Saint-Samson et de la Trinité d'Angers*, signée : Ferré, Dufour, Caillaud

[1] A Roussel, *Un Évêque assermenté*, etc..., page 325.

[2] Cependant Le Coz parle, dans ses lettres, de renseignements qui lui ont été fournis par le presbytère d'Angers.

et Bestier. C'est une sorte de profession de foi dans laquelle les prêtres constitutionnels protestent de leur attachement au catholicisme. Ils reconnaissent : dans l'Église de Rome le centre de l'unité catholique ; dans le Pape cette primauté de juridiction et d'honneur que tout chrétien doit proclamer, et dans les évêques cette supériorité de juridiction de droit divin, tout en déclarant qu'ils adhèrent aux décisions du Concile national de France tenu à Paris en 1797[1].

Les *Affiches d'Angers* du 25 frimaire an IX, qui, pour la première fois, font mention des prêtres constitutionnels, annoncent que le dimanche 14 décembre précédent il a été chanté, dans les églises Saint-Serge et la Trinité d'Angers, un *Te Deum* en actions de grâces de la victoire remportée sur les Autrichiens, nos ennemis, par les armées de la République française commandées par le général Moreau[2].

Dufour a signé cette note. Dans une autre, publiée par les *Affiches d'Angers* du 21 nivôse, il annonce que « les ministres du culte constitutionnel, l'exerçant dans les paroisses Saint-Samson et de la Trinité, ont chanté, le 5 janvier 1801, un *Te Deum* en action de grâce de ce que Bonaparte eût échappé à la machine infernale[3]. Le lendemain, ils se sont réunis dans l'église de la Trinité pour chanter un service solennel en l'honneur d'Audrein, évêque constitutionnel de Quimper, assassiné, il y a cinq décades, allant, dans la voiture publique, de Quimper à Morlaix, pour y prêcher l'Avent. Son oraison funèbre, qui fut prononcée par l'un deux, attendrit tous les cœurs. Chacun comprend combien est dangereux le fanatisme ». L'orateur était sans doute l'éloquent Bestier.

[1] Nous n'avons pas rencontré cette pièce, que nous trouvons analysée dans l'ouvrage de l'abbé Tresvaux, *Histoire de l'Église et du diocèse d'Angers*, tome II, page 514.

[2] Bataille de Hohinlinden, 12 décembre 1800.

[3] 24 décembre 1800.

Au mois de mars 1801 parut un petit volume annoncé dans les *Affiches d'Angers* du 24 ventôse, *Explication et développements de la première partie du catéchisme du diocèse d'Angers*[1], qui fit un certain bruit. Ce livre, publié sans nom d'auteur et sans approbation d'aucun évêque, on comprend pourquoi, était l'œuvre de M. Blouin, ancien professeur au collège de Beaupréau, qui, du reste, publia les autres parties les années suivantes, 1802 et 1803. Mais c'était certainement l'œuvre d'un prêtre réfractaire, car l'auteur y condamne le serment constitutionnel. Aussi ce catéchisme fut-il vivement attaqué par le clergé assermenté, et notamment par le ci-devant capucin Bestier, qui fit dans l'église de la Trinité une série de conférences contre ce livre. Les *Annales de la Religion* constatent le succès obtenu par ces conférences qui « attirent la foule à ladite église et dans lesquelles l'orateur a témoigné une érudition qui a étonné les philosophes curieux et qui s'est mise à la portée du petit peuple ».

Ferré avait dû faire à Saint-Serge des conférences dans le même esprit, car il a signé avec Bestier, les *Conclusions des ministres catholiques qui, dans les églises paroissiales de Saint-Samson et de la Trinité d'Angers, ont combattu publiquement un catéchisme anonyme où se trouvent les plus grossières erreurs*[2].

Dans cette pièce, ses rédacteurs soutiennent la légitimité de l'élection des prêtres nommés pour remplacer ceux qui ont été expulsés pour refus de serment et critiquent surtout ce passage du catéchisme qui compare Jésus-Christ à la racine d'un chêne dont les branches et les rameaux sont les évêques et les prêtres.

Ce catéchisme devint même le sujet d'une chanson que nous voyons annoncée dans le journal l'*Ami de la Liberté*,

[1] Angers, Mame. V. l'annonce parue dans les *Affiches d'Angers* du 24 ventôse, n° 28.

[2] Angers, Jahyer, 8 pages in-8.

publié par l'imprimeur Jahyer : *Justification des prêtres constitutionnels ou chanson faite à l'occasion d'un très petit catéchisme malheureusement trop répandu par les bons prêtres*[1].

Le 5 germinal (26 mars 1801), les prêtres constitutionnels du culte catholique, par ordre du citoyen Le Coz, leur métropolitain, chantèrent à Saint-Samson et la Trinité un *Te Deum* en action de grâces de la ratification du traité de paix signé à Lunéville[2].

Le même jour, lesdits prêtres célèbrent un service en l'honneur des soldats morts pour la conquérir. « Cette conduite de la part des ministres d'un Dieu de paix n'a rien d'étonnant. En effet, il faudrait n'être pas français pour ne pas remercier la divinité d'un événement aussi heureux et ne pas verser des pleurs sur la tombe des héros qui l'ont accélérée par le sacrifice de leur vie[3]. »

Le 20 germinal, Dufour fait annoncer dans les *Affiches* que les prêtres soumis aux lois, dits assermentés, exerçant le culte catholique feront, le 24 germinal (14 avril), à la Trinité, un service solennel pour les défenseurs de la patrie morts dans les combats qui ont consolidé et perpétué la gloire de la patrie et dans lequel le citoyen Bestier fera l'oraison funèbre[4].

[1] *Ami de la Liberté*, tome XI, n° 10, du 20 germinal.

[2] 9 février 1800.

[3] *Ami de la Liberté*, tome XI, n° 3, du 6 germinal an IX.
Les prêtres orthodoxes avaient célébré également un *Te Deum* en action de grâces de la conclusion de la paix. Il est annoncé dans les *Affiches* du 24 germinal : « En vertu d'un mandement du Supérieur ecclésiastique dans le diocèse d'Angers un *Te Deum* a été chanté hier solennellement dans les églises des Récollets, Saint-Eutrope, Sainte-Ursule, Saint-Michel de la Palud, Saint-Michel du Tertre (à l'Oratoire) et au Calvaire, en action de grâces de la paix. La réunion était immense; ce jour doit être regardé comme le sceau de l'amitié et l'estime entre les diverses opinions. Le mot sacré de paix est si beau, si consolant, que chaque individu se livre à l'espoir d'en jouir, abjure tout sentiment de discorde et s'applaudit d'appartenir à l'immense famille des Français. O Bonaparte! O braves armées! Voilà votre ouvrage. »

[4] *Affiches* n° 101 et *Ami de la Liberté*, tome XI, n° 10, du 20 germinal.

Mais aussitôt diverses sociétés d'Angers demandent au curé de la Trinité de retarder la cérémonie, pour qu'elles puissent s'entendre afin de contribuer à l'éclat de cette pompe funèbre, et les constitutionnels s'empressent de publier leur lettre dans les *Affiches d'Angers*.

« Angers, le 21 germinal an IX.

« *Au citoyen Caillaud, curé constitutionnel de la Trinité.*

« Citoyen, les Sociétés d'Angers ont été informées par la voie des papiers publics que vous étiez dans l'intention de célébrer, le 24 du courant, un service pour les défenseurs de la patrie morts pendant la guerre. Comme elles désirent participer aux dépenses de cette pompe funèbre et lui donner autant que possible un éclat digne de son sujet, elles vous invitent à différer la cérémonie. Dès qu'elles auront déterminé le montant de la souscription, nous aurons l'honneur de vous en informer et de vous indiquer à peu près le jour que vous pourrez fixer.

« Nous vous invitons à faire prévenir de suite les citoyens Mame et Jahyer des dispositions qui ont été adoptées et que vous accueillerez sans doute.

« Nous vous saluons,

« Suivent les signatures : Roujou, Scoty, Ruffieux, etc.

« Pour copie conforme :

« P. Caillaud. — Dufour, vicaire de Saint-Samson[1]. »

Caillaud ayant accepté cette remise, la cérémonie fut annoncée une seconde fois dans les journaux et eut lieu seulement le 10 floréal-30 avril[2]. Une foule de citoyens qui se sont empressés d'aller payer aux mânes de nos guerriers

[1] *Affiches* n° 102 du 22 germinal an IX.

[2] *Affiches* 113 du 14 floréal.

le juste tribut de notre reconnaissance remplissaient l'église.

Le journal l'*Ami de la Liberté* avait annoncé la cérémonie dans son numéro du 6 floréal. Il en publia un compte rendu détaillé dans son numéro 21, du 12 floréal-2 mai.

« Elle fut célébrée par plus de trente prêtres constitutionnels exerçant leurs fonctions à Angers et dans les communes du voisinage, et tous ayant passé à travers les orages de la Révolution avec une constance, avec un courage qui ne s'est jamais démenti...

« ... Un peuple immense s'y était porté. Le vaisseau était plein et les rues vis-à-vis les deux portes obstruées. On estime qu'il y a assisté plus de quatre mille individus et qu'au moins autant se sont retirés faute d'avoir pu percer la foule.

« Au milieu du temple était un vaste et superbe mausolée, surmontée d'un dais et entouré d'un nombreux luminaire; quatre cyprès encaissés dans des vases de marbre noir étaient posés aux quatre angles du socle. Sur les différentes faces ou panneaux du catafalque, on lisait des inscriptions analogues à la cérémonie, et aux coins du du cénotaphe ou sarcophage s'élevaient quatre colonnes artistement travaillées et surmontées d'une cassolette chacune, dans laquelle brûlait un encens odorant et pur, symbole des vœux que les mortels offrent à la divinité...

« ... L'institut de musique a, pendant la cérémonie, exécuté plusieurs morceaux qui, faisant retentir la voûte d'accents lugubres et plaintifs, portaient dans l'âme le sentiment d'une sombre mais délicieuse mélancolie.

« Le respectable curé de Saint-Samson, le citoyen Ferré, âgée de quatre-vingts et quelques années, appelé par le vœu du clergé et du peuple à l'épiscopat qu'il a refusé, célébrait à l'autel, et le citoyen Bestier, vicaire à la Trinité, a pro-

noncé l'oraison funèbre des héros sur la tombe desquels nous étions venus verser des larmes et semer des fleurs.

« Dire que cet orateur, aux talents et aux mœurs duquel ses plus grands ennemis (ceux de la République) sont forcés de rendre hommage, a plus d'une fois et particulièrement dans sa belle apostrophe aux militaires présents, à la jeunesse angevine, aux veuves et aux enfants des défenseurs de la patrie, arraché des larmes à l'auditoire attendri. C'est faire le plus bel éloge de son discours qui a duré plus de cinq quarts d'heure et dont les bornes de notre journal ne nous permettent pas de relever toutes les beautés.

« Nous n'oublierons pas le trait le plus intéressant de cette auguste cérémonie. L'orateur, à la fin de son discours, annonça qu'il allait être fait une collecte ou quête en faveur des veuves ou des enfants indigents des défenseurs de la patrie. Elle se fit, en effet, et la recette, nous a-t-on assuré, fut ce qu'elle devait être, très abondante.

« Nous ne nous rappelons pas avoir vu de plus nombreuse et plus brillante réunion depuis bien longtemps. Nous y avons distingué un grand nombre de fonctionnaires publics, avec leurs épouses et leurs enfants, une foule d'officiers militaires et des citoyens habitant la campagne accourus à cette solennité, en un mot tout ce qu'il y a ici d'hommes que leurs places, leurs occupations et leur mérite personnel mettent au-dessus du vulgaire. »

Les *Annales de la Religion*, en rendant compte de ce service, constatent également qu'il avait attiré un grand concours de militaires et de fonctionnaires. On y relate le succès obtenu par le discours de Bestier, bien composé et bien débité.

Le journal ajoute qu'il y avait 24 prêtres présents à l'autel et que les citoyens se les sont arrachés pour le dîner.

Il déplore que Bestier, jeune, d'une taille élevée, érudit

et éloquent, ait trop de modestie et ne consente pas à accepter l'épiscopat, car il eût pu faire un bien immense dans le département. L'invitation est arrivée trop tard à beaucoup de prêtres du diocèse pour qu'ils aient pu se rendre à Angers pour la cérémonie. Ceux qui y étaient venus avaient fait choix de M. Bestier, tandis qu'un certain nombre d'autres préféraient M. Marchand[1].

Ce passage des *Annales de la Religion* porterait à croire que les prêtres réunis à Angers firent de nouveaux efforts pour trouver parmi eux un prêtre qui consentît à accepter l'épiscopat, mais sans pouvoir y réussir.

Les évêques réunis à Paris avaient fixé l'année 1801 pour la réunion d'un Concile national, auquel devaient être convoqués tous les évêques en fonctions et les délégués des diocèses privés de pasteurs.

Le citoyen Le Coz, évêque métropolitain du nord-ouest, pour préparer ce Concile, réunit dans sa ville épiscopale un Synode métropolitain, auquel assistèrent les évêques de Bretagne et du Maine, ainsi que les représentants du clergé des diocèses de Nantes, Vannes et Saint-Brieuc. Les membres du Synode, réunis à Rennes au mois de juin, publièrent, avant de se séparer, une *Lettre des évêques, curés et prêtres catholiques de l'arrondissement du Nord-Ouest à leurs frères les prêtres incommunicants de la Métropole*[2]. Elle est datée du 18 juin et suivie des signatures de tous les membres de l'assemblée, parmi lesquels nous ne trouvons aucun membre de l'église d'Angers.

C'est probablement parce que les prêtres de ce diocèse ne s'étaient pas organisés en presbytère qu'ils n'envoyèrent pas de représentant au Synode de Rennes. Mais, sans doute sur l'invitation de Le Coz, ils en constituèrent enfin un,

[1] *Annales de la Religion*, tome XII, p. 122. Correspondance d'Angers du 14 floréal.

[2] Rennes, Chausseblanche, 15 pages, in-8.

composé des deux curés de la Trinité et de Saint-Samson et de leurs vicaires. Ce Conseil semble n'avoir pas eu une grande autorité sur le reste du département et s'être borné à désigner Marchand, curé de Baracé, pour représenter le diocèse d'Angers au Concile national.

Ce Concile s'ouvrit en effet à Paris, le 1er juillet 1801-18 messidor an IX. Mais il ne devait pas tarder à se dissoudre.

Depuis quelque temps déjà le Gouvernement consulaire avait entamé des négociations avec le Saint-Siège pour amener la paix dans l'Église. Après diverses alternatives, les commissaires des deux puissances, le cardinal Gonsalvi et Joseph Bonaparte, assisté du conseiller d'État Cretet et de l'abbé Bernier, finirent par tomber d'accord et, le 15 juillet 1801, signèrent le Concordat.

C'est ce moment que choisit Mgr de Lorry pour adresser à son clergé une *Lettre pastorale*, la première depuis son départ d'Angers. Maintenant qu'il sait n'avoir plus rien à craindre, le citoyen Couet n'hésite plus à reprendre sa dignité et son ton d'évêque pour parler à son clergé comme s'il l'eût quitté la veille et l'inviter à la soumission envers le Gouvernement.

La *Lettre pastorale de l'Évêque d'Angers au clergé et aux fidèles de son diocèse* est datée, à Paris, du 22 juillet 1801, quelques jours après la signature du Concordat. Après une courte allusion à la violente tempête et aux guerres sanglantes qui ont, pendant plusieurs années, désolé son diocèse et l'ont séparé si longtemps de son clergé, il invite celui-ci à la soumission vis-à-vis du Gouvernement consulaire : « Soyez soumis aux puissances qui nous gouvernent, car il n'y en a point, dit saint Paul, qui ne vienne de Dieu, et donnez-leur, par votre soumission et votre fidélité à la Constitution de l'an VIII, la garantie qu'elles exigent et que tout citoyen doit au Gouvernement qui le protège et sous lequel il vit. » Et en

terminant il ne craint pas de se classer parmi les forts, qu'une grâce puissante a soutenus dans une terrible lutte, et fait appel aux constitutionnels, « aux faibles qui ont eu moins de courage et de lumières » ; il demande l'indulgence pour ces prêtres timides et égarés et les invite, encouragés par la sagesse et la douceur de l'Église, à se rallier autour de l'arche sainte : « Qu'ils viennent avec confiance se jeter dans nos bras, abjurer leurs erreurs. Nous les serrerons contre notre sein et nous leur applanirons les voies de la reconciliation. »

A la suite vient une lettre signée de MM. Meilloc et Courtin, datée du 29 juillet suivant : *Les grands vicaires du diocèse d'Angers au clergé catholique du même diocèse* [1]. Ceux-ci rappellent que le Préfet du département a pris la veille, 9 thermidor au IX, un arrêté enjoignant à tous les ministres et instituteurs qui voudraient exercer le culte dans le département de faire, le 1er vendémiaire, an X (23 septembre 1801), devant les autorités, une promesse de soumission à la constitution de l'an VIII. En conséquence, ils invitent tous les prêtres de l'ancien clergé à ne pas hésiter, à faire cette promesse dont ils attestent la légitimité.

Cette fois, Mgr de Lorry reconnaît ouvertement pour ses grands vicaires M. Meilloc, sur lequel il a toujours évité de se prononcer, et M. Courtin, qu'il avait formellement désavoué quelques années auparavant. C'est à ceux-ci qu'il a adressé sa *Lettre Pastorale*, en les autorisant à la publier en son nom.

Cette lettre fut l'objet de plusieurs réponses. L'ancien premier vicaire épiscopal de Hugues Pelletier, Duboueix, ci-devant prieur curé de Roussay, qui avait renoncé à la prêtrise le 30 brumaire an II et rédigeait depuis l'an III le journal de l'imprimeur Jahyer, *l'Ami des Principes*,

[1] Angers, Fourrier, libraire, 14 pages in-8° dont les quatre premières sont occupées par la lettre de Mgr de Lorry.

crut devoir reprendre, pour un jour, son ancien titre, afin de répondre à Mgr de Lorry : *Lettre pastorale de Guy-Joseph-Michel Duboueix, ex-chanoine, ancien curé de Châtillon, prieur de Saint-Michel-Mont-Mercure et de Roussay, actuellement premier vicaire général d'Angers, le siège vacant, au clergé et aux fidèles catholiques du Diocèse.*

Elle est datée d'Angers le 13 fructidor an IX de la République et 1801 de l'ère chrétienne [1]. Après avoir déclaré que la constitution civile du clergé était un chef-d'œuvre de catholicité que tout prêtre orthodoxe devait être disposé à signer de son sang, Duboueix prend à partie l'ancien évêque d'Angers, Mgr de Lorry. Il ne connaît pas, dit-il, d'évêque du nom de Michel-François, celui qui portait ce nom ayant démissionné pour refus de serment. Il est vrai qu'il passe pour avoir fait depuis toutes les promesses et soumissions qu'on lui a demandées. Mais celui-ci, invité par les prêtres constitutionnels à se mettre à leur tête, a déclaré, dans une lettre adressée à ceux-ci, n'avoir pas nommé de grands vicaires pour le représenter à Angers, et MM. Courtin et Meilloc ont donc abusé de ce titre en lui faisant jouer un rôle étranger à son caractère. Il relève ensuite tous les bruits qui ont couru sur le compte de l'ancien évêque d'Angers, dispensé de la déportation par un décret spécial, faisant son service de garde national, cherchant à faire croire qu'il était marié. Et il renvoie à un article publié par lui en l'an V, dans le journal l'*Ami des Principes*, dans lequel il avait déjà exposé toutes ces accusations contre M. de Lorry [2].

« Ici, mes très chers Frères, ajoute-t-il, se terminera notre mission et l'exercice de nos fonctions sacerdotales. Nous nous démettons aujourd'hui de l'une et de l'autre

[1] Angers, Jahyer, 16 pages in-8°.

[2] Il nous a été impossible jusqu'ici de retrouver cet article.

entre les mains de votre Métropolitain, le citoyen Le Coz, pour lequel personne n'est plus que nous pénétré de vénération et de respect. Nous rentrons dès ce moment dans la classe des laïques. Là, nous applaudirons de tout notre cœur aux talents, aux succès, au zèle, à la constance, au courage, au patriotisme, à toutes les vertus de ceux dont nous nous ferons dorénavent le disciple et particulièrement l'ami. » Et il signe « Duboueix, citoyen français ».

De leur côté, les membres du presbytère publièrent une autre réponse à M. de Lorry : *Le presbytère d'Angers, le siège épiscopal abandonné, au clergé et aux fidèles amis de l'ordre et du Gouvernement*, datée du 29 août 1801, correspondant au 12 fructidor an IX. Eux aussi attaquent l'évêque d'Angers qui, disent-ils, a prêté tous les serments exigés par le Gouvernement, après avoir organisé les paroisses suivant le vœu de la constitution civile. « En 1797, le clergé d'Anjou, pressé par le Métropolitain de désigner un sujet capable de remplir le siège vacant, se souvint de Michel Francois qui alors montait sa garde à Paris et faisait, disait-on, preuve de civisme. Il en reçut une réponse honnête, dans laquelle il insinuait qu'il ne pouvait se rendre à ses vœux. Il disait avoir prêté tous les serments prescrits. Il y condamnait la conduite de Meilloc et autres qui exigeaient des rétractations, protestant qu'ils abusaient de son nom et qu'il ne connaissait point le citoyen Courtin, qui n'avait jamais été son grand vicaire. » Ils s'étonnent que M. de Lorry les reconnaisse aujourd'hui pour ses représentants. Enfin ils offrent à leurs adversaires de prendre part à des conférences publiques, se faisant fort de prouver que le serment à la Constitution de l'an VIII, qui défendait de sonner les cloches, de revêtir un costume religieux, de porter le viatique avec pompe, était bien plus hostile à la religion que la constitution civile du clergé.

Cette pièce est signée de Caillaud, Ferré, Dufour et Bestier[1].

Le Concile continuait à se réunir, avec l'autorisation du Gouvernement auquel ses membres avaient donné toutes les garanties désirables. Cependant, vers le milieu d'août, ceux-ci reçurent l'ordre de se séparer et tinrent leur dernière séance le 16 de ce mois. Du reste, le Concordat venait d'être confirmé à Rome le 15 août. Un Bref du Pape invita tous les évêques légitimes à donner leur démission, et un autre exhortait les prêtres constitutionnels à revenir promptement à l'unité en donnant chacun par écrit leur profession d'obéissance au Pontife Romain. Les évêques constitutionnels, invités eux aussi à donner leur démission, étaient, pour la plupart, demeurés à Paris pour voir comment tourneraient les événements et remirent leur démission au Cardinal Capréra, Légat du Saint-Siège, le 12 octobre. Ils devaient conserver l'administration de leurs diocèses jusqu'à la réorganisation du clergé.

Il en était de même des presbytères, et celui d'Angers publia, au commencement de 1802, un mandement pour le carême de cette année, l'*Avertissement des prêtres composant le Presbytère d'Angers, le siège vacant, aux prêtres soumis aux lois et aux fidèles du diocèse.* Cette pièce est signée Ferré, Caillaud, Dufour, Bestier et R. F. Guillier. On y fait l'éloge du clergé constitutionnel qui, malgré les obstacles, a relevé les temples et les autels et rétabli la discipline chrétienne et ecclésiastique. Et elle se termine par les recommandations habituelles concernant l'observation de la prière, des aumônes, du jeûne, pour sanctifier ce temps de carême, la défense d'user d'aliments gras et de manger des œufs pendant la semaine sainte. C'est le dernier acte officiel du Presbytère qui, du reste, allait bientôt disparaître.

[1] Angers, Jahyer, 14 pages. in-8.

Ce mandement porte la signature de Guillier de la Touche, que nous avons vu reprendre le culte à Saint-Maurice en l'an III, appelé par Rangeard à faire partie du premier Presbytère, puis écarté de cette assemblée pour avoir parlé trop librement de M. de Lorry. Il avait continué à desservir Saint-Maurice et avait été appelé tout récemment, vers 1800 ou 1801, à entrer dans le nouveau Presbytère. C'est la première fois, en effet, que nous rencontrons sa signature en qualité de membre de cette assemblée, et une brochure publiée par lui, sans date, mais certainement en 1798 ou 1799, est signée seulement « R. F. Guillier, desservant provisoire de l'église d'Angers institué par le Presbytère diocésain[1] ».

Si les prêtres constitutionnels ne cessent de faire parler d'eux, dans l'espoir de donner le change sur l'importance de leur église et le nombre de leurs partisans, l'Église orthodoxe, sans faire de publicité, a continué son œuvre de reconstitution et reconquis peu à peu tout le diocèse. Après le 18 brumaire, les prêtres incarcérés ont été élargis, ceux qui avaient émigrés sont rentrés, ainsi que ceux qui avaient été déportés en Espagne ou ailleurs. Ils sont venus se ranger autour de MM. Meilloc et Courtin. Ceux-ci les ont accueillis avec joie et les ont replacés au mieux des intérêts du diocèse. Il n'y a plus guère de paroisses dépourvues de pasteurs, les oratoires même ont des desservants. Parmi ces prêtres se trouvent un certain nombre d'anciens con-

[1] *Question sur le mariage dans le nouveau régime républicain. — Est-il indifférent d'administrer le sacrement avant ou après la comparution à la Municipalité.* L'auteur conclut que le prêtre doit s'assurer, avant de passer outre, si le mariage a été célébré d'abord devant l'officier de l'état-civil. La première édition de cette brochure avait été désavouée et dénoncée au Département par l'évêque Pelletier et son Conseil, le 15 septembre 1792. Les lois et circulaires sur les décades avaient déterminé l'auteur à en donner une nouvelle édition (in-8 de 8 pages), alors que le mariage civil ne peut plus être célébré que le décadi et que les parties, une fois les publications terminées, sont obligées d'attendre dix jours pour consommer leur union au temple décadaire.

stitutionnels qui, après s'être soumis à une pénitence canonique, ont repris leur place dans le clergé orthodoxe et les rétractations ne cessent de se produire. Ceux qui persistent à se dire les représentants de l'Église constitutionnelle voient leur nombre diminuer de jour en jour. Ils restent 30 ou 40 au plus. Mais ce sont les plus entêtés. Ils ne céderont qu'au moment de la mise à exécution du Concordat, quelques-uns même plus tard encore. Ils se sont trop compromis, par leurs écrits ou leurs actes, pour faire ainsi volte-face, venir avouer leur erreur et se soumettre à MM. Meilloc et Courtin, tandis que ces derniers, reconnus formellement par l'évêque légitime, régissent en son nom tout le diocèse.

Le Concordat, présenté au corps législatif le 5 avril 1802, fut converti en loi le 7 de ce mois. Le 10, Mgr Montault fut désigné pour le siège d'Angers. Le 14, le cardinal Caprera confirma cette nomination.

Charles Montault-Desisles était né à Loudun le 30 avril 1755 et, après avoir fait ses études au collège de Saumur et son droit à Poitiers, il avait passé à Paris plusieurs années comme avocat, puis avait pris la décision d'entrer dans les ordres. Ordonné prêtre en 1783 et nommé vicaire à Saint-Pierre du Marché de Loudun, il s'y trouvait encore au moment de la Révolution et n'avait prêté le serment constitutionnel qu'après hésitation.

René Lecesve, nommé évêque constitutionnel de la Vienne, installé le 17 mai 1791, était mort quelques jours après. On fut cinq mois sans le remplacer, faute de pouvoir trouver un successeur. On songea enfin à M. Montault qui, cédant aux instances de son frère aîné, député de l'Assemblée Législative, avait accepté de faire partie du Directoire de Département. Celui-ci, pressé par son entourage, avait consenti à se laisser nommer évêque de la Vienne, le 23 octobre 1791. Homme modéré, ennemi de toute violence, il rendit les plus grands services à la cause de l'ordre,

jusqu'au moment où il fut jeté en prison. C'est là qu'il se rétracta entre les mains de quelques prêtres orthodoxes détenus avec lui. Emmené à Paris, où il arriva heureusement pour lui après le 9 thermidor, il fut déposé à la Force, puis transféré à la conciergerie où il trouva M. Émery et où il renouvela sa rétractation. Rendu à la liberté, M. Montault était revenu à Loudun, vivant dans la retraite. Les avances des prêtres constitutionnels, les lettres de Grégoire pour le décider à reprendre son siège, n'avaient pu l'émouvoir. Il avait persisté dans sa détermination, non seulement de ne pas se rapprocher des constitutionnels, mais encore de n'exercer aucun ministère, tant qu'il n'aurait pas été relevé par le Pape de son indignité. Dès que le cardinal Capréra fut arrivé à Paris, il accourut et remit à celui-ci une supplique à laquelle il fut répondue favorablement; et peu de temps après, M. Montault, d'abord désigné pour le siège de Clermont, fut finalement nommé évêque d'Angers, sur les instances de son frère devenu préfet de Maine-et-Loire [1].

E. Queruau-Lamerie.

(A suivre.)

[1] Abbé Maupoint. *Vie de Monseigneur Ch. Montault-des-Isles.* Angers, Barassé, 1844.

RÉUNION DU COMITÉ ANGEVIN

DE

l'Association Française pour l'avancement des Sciences

(Congrès de 1903)

Séance du 21 mars 1902, à l'Hôtel-de-Ville

Présidence de M. le professeur GARIEL

M. le professeur Gariel, secrétaire général de l'Association, assisté de M. le Dr Motais, président du comité d'Angers, ouvre la séance.

M. le Dr Motais prononce l'allocution suivante :

« MESSIEURS,

« Au moment où s'ouvre la séance d'organisation de notre comité, nous devons nous rappeler que la seule libéralité de la Ville d'Angers nous a permis de nous constituer. Il convient donc, comme premier acte de notre gestion, de remercier la Ville d'Angers, le Conseil municipal, l'Administration et, particulièrement M. Bouhier, maire, qui, dans la liste déjà longue des maires d'Angers, compte parmi les plus dignes et les plus respectés.

« MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

« Hier, l'Association française pour l'avancement des sciences était peu connue dans notre Anjou.

« Quelques notices, quelques démarches, et surtout l'autorité de votre parole, l'ont rapidement fait apprécier.

« Il ne m'appartient pas d'insister sur l'histoire et sur la haute valeur de l'Association. Vous nous avez laissé espérer, Monsieur le Secrétaire général, que vous viendriez vous-même nous les exposer dans une conférence. Nous prenons acte de cette bonne promesse.

« Mais un simple coup d'œil permet d'apprécier l'importance d'une œuvre qui groupe plus de 4,000 membres, dont tous les présidents sont des membres de l'Institut ou les savants français les plus illustres.

« En se portant de ville en ville, sur toute l'étendue de notre territoire, elle ranime ou crée partout des foyers scientifiques et constitue l'élément le plus puissant de décentralisation intellectuelle qui existe en France.

« Vous nous rendez encore un autre service, non moins important.

« Dans cette assemblée — dont la composition est peut-être unique — vous pouvez voir unis, côte à côte, fraternellement, les représentants les plus autorisés des opinions les plus diverses.

« Assurément, à de certains moments, il est légitime d'affirmer son opinion et de la sanctionner par un vote.

« Mais nous connaissons et nous avons sous les yeux, dans cette salle, bien des hommes qui, prêts à tout sacrifier à leurs convictions, sont également prêts à rendre justice à des adversaires qui le méritent.

« Il suffit à ceux-là de se connaître pour s'estimer et, le plus souvent, il n'y manque qu'une occasion.

« Nous avons eu de ces traits d'union dans quelques groupes littéraires, comme la Revue Angevine, dans la société des Amis des Arts et dans l'Association Artistique.

« Vous complétez cette œuvre excellente sur le terrain scientifique et vous démontrez ainsi que votre institution n'est pas seulement féconde, mais bienfaisante.

« Nous remercions l'Association de nous apporter, avec le mouvement intellectuel, l'apaisement moral. »

M. le Dr Motais remercie ensuite MM. les Présidents d'honneur et MM. les Membres honoraires de la bonne grâce avec laquelle ils ont accepté ces titres.

M. le Dr Motais définit d'une manière précise les attributions des membres honoraires et des membres de l'Association.

Le titre de *membre honoraire* n'entraîne *aucune obligation ni cotisation.* Les membres honoraires apportent au Comité l'appui moral de leur autorité et de leur situation. Bien qu'ils n'aient pas voix délibérative dans les réunions, leurs avis seront toujours reçus avec déférence. Le Comité les invitera aux fêtes du Congrès et leur fera hommage d'un exemplaire du volume qui sera publié sur Angers et l'Anjou.

Les *membres de l'Association* verseront une somme de 20 francs par an et pourront s'inscrire pour la seule année du Congrès d'Angers.

Les membres de l'Association font partie de droit du Comité et des commissions. Ils ont voix délibérative dans toutes les réunions. Pendant le Congrès, ils peuvent prendre part aux séances des diverses sections, soit par des communications, soit par des discussions, qui seront publiées dans le Bulletin. Ils ont droit à un exemplaire du Bulletin contenant tous les travaux de la session. Enfin, ils peuvent prendre part à toutes les fêtes, conférences et excursions organisées pendant la session.

Un des principaux avantages de l'Association à Angers sera de mettre sous les yeux du public le plus éclairé les travaux de nombre de savants consciencieux de l'Anjou. Puis elle nous donnera l'occasion de faire connaissance avec des savants français et étrangers. Enfin, l'Association, en faisant appel aux Angevins qu'elle compte parmi ses membres, pour mettre au jour les questions intéressantes ayant un caractère local, offrira à ceux qui voudront écrire l'histoire générale d'une ou de plusieurs branches des

sciences pures ou appliquées des documents d'un intérêt considérable.

M. le professeur Gariel prend la parole et expose que l'Association possède un capital de treize cent mille francs. Les revenus de cette somme sont ainsi employés : trente mille francs sont dépensés par an pour le Bulletin ; le reste, soit seize à dix-huit mille francs, est consacré à des subventions distribuées parmi ses membres et en particulier, *parmi les membres de la ville où siège l'Association.* Ces subventions sont destinées à faciliter les recherches scientifiques des membres de l'Association, les publications de mémoires, etc... En plus de ces allocations régulières, un legs particulier permet, tous les trois ans, d'élever les subventions à une vingtaine de mille francs.

M. le Dr Motais donne lecture de la liste des membres honoraires : cette liste, déjà très étendue, se complètera prochainement et sera formée de toutes les notabilités d'Angers et de l'Anjou.

M. le Dr Motais donne ensuite lecture de la liste des membres actifs : les adhésions, qui ont été, dès le début, très nombreuses, arrivent tous les jours, et nous avons la certitude que la science angevine sera largement représentée au Congrès. L'organisation, pour centraliser les documents, est la suivante : cinq Commissions ont été formées. Elles sont composées des membres de l'Association répartis entre elles suivant leurs aptitudes et leurs goûts. L'un des vice-présidents et l'un des secrétaires du bureau sont à la tête de chaque Commission. Les discussions de la Commission sont communiquées au bureau : s'il y a lieu, elles sont discutées de nouveau avec celui-ci ou, dans les cas importants, avec le Comité.

M. le Dr Legludic, président de la *Commission des fêtes,* déclare que cette Commission sommeille en ce moment,

mais qu'elle saura prendre, au moment voulu, une activité proportionnelle à son long repos.

A propos de la *Commission du logement*, présidée par M. David, M. le Professeur Gariel demande que l'on se préoccupe de l'hospitalisation des savants étrangers. Ne pourrait-on pas à Angers, comme cela se pratique couramment dans d'autres pays, les recevoir chez les particuliers? Déjà plusieurs de nos concitoyens sont inscrits et nous espérons qu'un grand nombre se joindra à eux. M. Deperrière s'est inscrit pour un savant russe et un savant danois, Mgr Pasquier pour deux professeurs de l'Université de Cambridge; M. le Dr Brin, M. le Dr Motais se sont également inscrits.

A ce moment, M. le Dr Motais, en quelques mots et au nom du Comité tout entier, félicite deux membres honoraires, qui pénètrent dans la salle : M. Deperrière, à l'occasion d'une manifestation sympathique dont il vient d'être l'objet pour une distinction méritée et M. le comte de Romain à l'occasion d'une manifestation du même genre qui se prépare pour lui dimanche. M. le Dr Motais, aux applaudissements unanimes de l'assemblée, assure MM. de Romain et Deperrière que le Comité du Congrès s'associe de tout cœur à ces manifestations.

M. Bouvet, président de la *Commission de propagande*, rend compte de la nombreuse correspondance et des démarches multiples déjà faites. Ces démarches ont donné les résultats importants signalés au début de la séance. On ne peut que rendre hommage à son zèle et à son activité.

M. Leroy, président de la *Commission d'excursions*, déclare qu'il n'y a pas encore de plan bien établi, sauf en ce qui concerne l'excursion de deux ou trois jours qui clôturera le Congrès et pour laquelle la Commission d'excursions a songé aux bords de la Loire. On prendrait le train jusqu'aux Rosiers, puis, après avoir traversé la Loire,

on visiterait Gênes, Trêves-Cunault, Saint-Florent. En ce dernier point, il serait intéressant de voir les caves de champagniseurs et une fabrique de chapelets. On déjeunerait à Saumur, puis l'on visiterait Bagneux et l'école de cavalerie : peut-être pourrait-on voir le carrousel, que M. le Maire de Saumur dit avoir lieu dans les premiers jours d'août. M. le Dr Peton, maire de Saumur, et M. Milon, conseiller général, qui assistent à la séance, promettent très gracieusement leur concours pour que les membres du Congrès puissent assister à ce spectacle remarquable. Après avoir couché à Saumur, on visiterait Fontevrault et Candes.

M. le professeur Gariel dit que ce n'est là qu'une première indication avec des éléments très satisfaisants.

Mgr Pasquier, président de la *Commission du Livre*, déclare qu'un volume in-8, de 500 pages environ, suffira. Il se composera de notices courtes et substantielles, signées de leurs auteurs, révélant toutes les richesses trop peu connues de l'Anjou. Ce travail est le plus pressé, en ce moment.

M. le professeur Gariel fait remarquer que le livre, quoique non obligatoire, a été fait par toutes les villes dans lesquelles ont siégé les Congrès précédents, sauf une seule. Il conseille d'éviter de le faire trop court ou trop volumineux.

Sur une question de M. le Dr Maisonneuve, M. le Dr Motais déclare que l'on proposera aux libraires de se charger, aux meilleures conditions, d'éditer le livre à leurs frais, avec achat par le Comité du nombre d'exemplaires qu'il doit distribuer à ses membres et aux congressistes. Ce soin est laissé à la Commission du livre.

M. le Dr Motais demande qu'on s'occupe dès aujourd'hui de la fixation de la date du Congrès.

M. le professeur Gariel donne les raisons pour lesquelles l'époque des vacances est seule possible.

M. le Dr Motais expose que les premiers jours d'août seraient préférables parce qu'il serait sans doute plus facile de retarder de quelques jours le départ de nos concitoyens que de les faire revenir plus tard de leur villégiature. Le Comité admet cette proposition.

M. le professeur Gariel lève la séance.

Le Secrétaire, G. Cazenavette.

LA SOURIS[1]

C'était au Cercle, l'autre soir, entre intimes.

Les journaux annonçaient que plusieurs cas de choléra s'étaient produits à Constantinople. Nous nous entretenions du terrible fléau et de sa propagation par les rats.

— « Ah çà ! voyons », — s'écria soudain le gros Tellier, qu'horripilait cette conversation macabre, — « si nous parlions d'autre chose ? »

Le docteur Prévenent, le célèbre neurologue, intervint alors :

— « A propos de rats, Messieurs, laissez-moi vous conter une histoire de souris...

« Il y a une dizaine d'années, en compagnie de quelques amis, je passai une partie de l'automne en Bretagne, dans un château dont les hôtes, le comte et la comtesse de Guerréol, nous faisaient les honneurs avec une bonne grâce qu'ont pu, d'ailleurs, apprécier plusieurs d'entre vous.

« Parties de chasse et de pêche, excellente musique, chère exquise, promenades en mer, tout contribuait à faire de notre séjour chez les Guerréol une de ces époques idéales et trop courtes de l'existence dont on se souvient plus tard comme d'un rêve délicieux, avec un souvenir nuancé de mélancolie.

« La comtesse, qui raffole de la comédie de salon, m'avait chargé de remplir les fonctions, fort délicates, mais très agréables dans la circonstance, d'*impresario*.

[1] Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec la *Société des Gens de Lettres*.

« Je n'avais qu'à me louer de ma « troupe ». Les actrices étaient charmantes, les acteurs pleins d'entrain. Je ne prétends pas que ceux-ci pussent rivaliser avec Coquelin, ni celles-là avec Sarah Bernhardt; mais la plupart étaient doués de réelles qualités scéniques et leur jeu avait un naturel, une sincérité qu'eussent pu leur envier beaucoup de professionnels.

« Pour la première représentation, avant une comédie de Labiche, deux de mes « pensionnaires » — le beau de la Brullaye, mort depuis à Madagascar, et la petite du Hautoy, qui devait épouser, peu de temps après, un richissime industriel de Lille, — interprétaient la *Souris*, l'amusante saynète d'Armand des Roseaux.

« Les répétitions marchaient à merveille. Nous étions arrivés à l'avant-veille du grand jour où directeur et comédiens se verraient récompensés de leurs labeurs par les suffrages d'un auditoire d'élite, quand je m'aperçus qu'il me manquait un accessoire, et un accessoire indispensable : la souris, cette fameuse souris qui, dans le lever de rideau, devait, à plusieurs reprises, traverser la scène et jouer dans l'action un rôle, bien que muet, si important!

« Où me la procurer, cette souris?

« Aux répétitions, nous l'avions remplacée par une pelote de laine, mais, pour la représentation, c'eût été insuffisant et grotesque.

« Dans l'après-midi, tout en me creusant la cervelle pour trouver un moyen de sortir d'embarras, j'étais parti à l'aventure, à travers bois et landes, en compagnie de la Brullaye.

« Nous marchions depuis deux heures. Il faisait une chaleur sénégalienne et nous étions très altérés quand, à un carrefour, une auberge s'offrit à notre vue.

« Après avoir vidé un pichet de cidre mousseux, tandis que la Brullaye, très curieux et encore plus loquace, engageait la conversation avec l'hôtesse qui venait de nous

servir — une femme d'une cinquantaine d'années, en grand deuil, au visage amaigri et triste, — je m'étais levé et, faisant le tour de la salle, m'arrêtais devant une vitrine derrière laquelle se trouvait réunie une collection, d'ailleurs assez banale, d'animaux empaillés.

« Soudain, je pousse un cri de joie. Sur une planchette poussiéreuse, entre un perroquet et un épervier, qu'ai-je aperçu ?... Une souris, une énorme souris, non empaillée mais en caoutchouc, et admirablement imitée. Elle est beaucoup plus grosse que nature, — on dirait un rat d'égout; — c'est justement ce qu'il me faut, en raison de l'optique de la scène. En voilà une chance !

— « Combien voulez-vous me vendre ça, ma bonne femme ? » — L'hôtesse me répond qu'elle s'en rapporte à ma générosité. L'auberge et l'aubergiste semblent aussi misérables l'une que l'autre. Je tire un louis de ma poche et m'empare de ma trouvaille providentielle.

— « Tu viens de faire là, sans le savoir, une vraie charité », me dit la Brullaye en sortant. Et il me répéta ce que lui avait conté la pauvre femme. Son cabaret, qui était très achalandé autrefois, avait été abandonné par la clientèle, depuis la construction du chemin de fer. Son père, le vieil Yves Kérallic, qui était très avare et passait pour fort riche, ne lui avait rien laissé en mourant. Où a passé tout ce qu'il possédait ou, du moins, tout ce que lui attribuait la rumeur publique ? A-t-il enfoui ses écus quelque part ? Sa fille n'en a jamais trouvé la moindre trace. Il ne lui est resté que la bicoque et les animaux empaillés — une manie du bonhomme qui s'amusait à les collectionner et était très fier de ce qu'il appelait pompeusement son « musée ». L'argent et ces deux ou trois douzaines de quadrupèdes et de bipèdes aux yeux d'émail, voilà tout ce qu'il aimait ici-bas.

« Ayant perdu un fils unique qui était sa consolation, veuve depuis dix-huit mois, réduite à la misère, la fille du

vieux Kérallic va se voir obligée de vendre le cabaret et, ensuite, c'est à peine s'il lui restera de quoi payer ses dettes. Après quoi, elle en sera réduite à aller mendier son pain sur les routes...

« L'impression qu'avait produite sur moi cette lamentable histoire s'effaça vite à notre rentrée au château, où mes « artistes », en apprenant ma découverte, me firent une réception enthousiaste.

« Inutile d'ajouter que, le jour de la représentation, tout marcha à merveille. La saynète d'Armand des Roseaux et la comédie de Labiche obtinrent un succès fou. *Impresario* et comédiens furent couverts de fleurs par les aimables châtelains et leurs invités.

« Huit jours plus tard, sur le point de boucler ma valise pour rentrer à Paris, j'allais y insérer la fameuse souris en caoutchouc — qui me rappelait des heures délicieuses et trop brèves — quand je m'aperçus qu'elle avait une légère déchirure au ventre.

« Machinalement j'examine la fissure et, dans l'entrebâillement, quelle n'est pas ma surprise de découvrir une liasse soyeuse de papiers bleus !

« L'animal était bourré de billets de banque, et des billets de mille, s'il vous plaît ! Il y en avait trente-trois !..

« Vous vous figurez sans peine la joie de la pauvre aubergiste, quand je lui remis cette somme, un trésor, une fortune pour elle ! Elle riait et pleurait à la fois et voulait à toute force m'embrasser.

« J'emportai, cette année-là, de mon séjour chez les Guerréol, un souvenir plus exquis encore que les automnes précédents, et, d'avoir été une fois, par aventure, l'instrument inconscient de la Providence pour le soulagement d'une misère, il m'est resté au fond de l'âme une impression infiniment douce... »

Alphonse Poirier.

LES

MÉMOIRES DE L'ABBÉ GRUGET

(suite et fin)

APPENDICES

I

Relation de la détention et du voyage des religieuses d'Angers jusqu'à Lorient[1]

13 avril 1794, dimanche des Rameaux. Dans ce jour on ferma les portes de la ville d'Angers. La garde fut commandée pour aller chercher les religieuses non sermentées et les amener au bureau révolutionnaire, dans les salles de l'évêché. On nous interrogea séparément. Nous refusâmes le serment. On nous conduisit ensuite, deux à deux, au Grand-Séminaire. On nous apporta nos lits et tout le nécessaire ; ce qui a été au profit de la Nation à la sortie de cet endroit.

15 avril, mardy saint. Arrivèrent dans la nuit les religieuses hospitalières de Beaufort, au nombre de 21, et une Visitandine de Saumur, pensionnaire chez ces dames depuis du temps[2]. A la sortie de leur maison, elles furent fouillées d'une façon cruelle. Une seule de cette maison a fait le serment[3]. Deux sont restées à la prison d'Angers[4].

[1] Cette Relation parait être celle que la sœur Besnard envoya de Lorient à Mlle de la Patrière et dont il est question dans la lettre qui suit. Plus tard, la sœur Besnard rédigea une autre Relation plus étendue dont l'original est conservé dans les archives de la communauté des Religieuses Ursulines d'Angers.

[2] Julie Sigogne.

[3] Anne Lemée, d'Angers.

[4] Sans doute Marie Ropartz et Marie Lemaître non comprises dans le jugement du 2 floréal an II.

18 avril, vendredy saint. Nous comparûmes au bureau du Séminaire où nous refusâmes le serment, en présence de la Commission militaire. A chacune on dit de déposer nos marques de fanatisme, c'est-à-dire chapelets, reliquaires, petits habits, livres, bréviaires, et puis on nous faisoit passer dans une chambre voisine où l'on fouilla peu décemment.

21 et 22 avril lundy et mardy de Pasques. Nous fûmes conduites deux à deux aux Jacobins, au Tribunal public de la Commission militaire, où nous refusâmes toutes le serment excepté cinq qui le firent, deux religieuses, deux tourrières et une maîtresse d'école de campagne [1]. Voicy les termes de notre interrogatoire : le nom, l'âge, le pays, la maison ; ensuite ; « avez-vous fait le serment? Non. Le voulez-vous faire? Non. Fermez l'interrogatoire. » Les sœurs de Saint-Jean, de l'Hôpital général, des Incurables, qui étoient en arrêt depuis un mois au Calvaire et aux Pénitentes; furent interrogées avec nous. Nous fûmes toutes condamnées à la déportation perpétuelle, hors le territoire françois. Après notre jugement, nous fûmes conduites ensuite à la prison nationale, on nous fouilla et on nous ôta nos portefeuilles et des mouchoirs de poche. Nous y avons été 109[2], cinq y sont mortes et sept y sont restées. 96 en sont parties avec une pauvre fille

[1] A la suite du jugement du 3 floréal sont inscrits les noms des religieuses qui ont prêté le serment au nombre de huit, trois religieuses de Nyoiseau, une des Incurables, une Ursuline d'Ancenis, une tourière du Calvaire, une domestique de l'abbesse du Ronceray et une maîtresse d'école de Soulaines.

[2] Elles avaient été condamnées au nombre de 97. Quatre autres le furent dans les jours suivants, au total cent une. Elles retrouvèrent à la prison nationale huit autres religieuses non jugées appartenant à diverses maisons, ce qui fait bien les 109 religieuses dont parle la sœur Besnard.

Trois Ursulines et deux Visitandines moururent à la prison d'Angers. Elles n'étaient donc plus que 96 au départ pour Lorient.

On leur avait adjoint une lingère de Bouillé-Ménard, condamnée à la déportation le 7 floréal, pour avoir recueilli chez elle une religieuse de la Fougereuse, Espérance Lavigne, condamnée à mort et exécutée le même jour.

condamnée à la déportation pour avoir retiré, par compassion, une religieuse qui a été guillotinée à Angers, le jour même de sa condamnation.

24 juin, mardy, jour de saint Jean, premier jour de voyage. A deux heures, après-midy, nous partîmes de la prison d'Angers, deux à deux, au son du tambour. Nous fûmes sur le port Ligny au nombre de 96 religieuses et la pauvre fille. Nous nous embarquâmes et à 4 heures nous partîmes. Nous couchâmes à La Pointe, à deux lieues d'Angers.

25 juin, mercredy, 2e jour. Nous couchâmes à Montjean, à six lieues d'Angers.

26 juin, jeudy, 3e jour. Nous couchâmes à Ancenis, à douze lieues d'Angers; il y a une belle maison d'Ursulines.

27 juin, vendredy, 4e jour. Les brigands nous saluèrent d'une canonnade et blessèrent notre commandant vers Champtoceau. Nous arrivâmes, à Nantes, vers les 5 heures du soir au port, au bas du château. A 8 heures, on nous conduisit à la prison du Bouffé, où l'on voit la belle horloge qui sonne un air à l'heure de demy-heure et quart. On nous mit dans la salle d'audience où le parquet nous servit de lit. Le long de la route on voit de beaux pays et de belles maisons, mais bien des débris. Dans le bateau, notre coucher fut sur un peu de paille, à l'air du temps et si gênées qu'on pouvoit à peine être assises. Nantes est un chef-lieu de département. Ce qu'on voit de la ville sur la rivière paroît beau et grand.

30 juin, lundy, 7e jour. Le 5e et le 6e jour, nous restâmes à Nantes. Nous en partîmes le 7e jour, à 10 heures du soir, dans des charettes à bœufs. Dans ce que nous vîmes de la ville à la lueur des reverbères, il y avoit de belles places, de beaux édifices, mais bien des décombres. Le monde est charitable.

10 juillet, mardy, 8e jour. Nous arrivâmes à Savenay, à

10 heures du matin. On nous mit dans l'église paroissiale de Saint-Martin. Les habitants nous procurèrent tout ce que la charité peut suggèrer tant en nourriture qu'en linge. Nous mangeâmes de la souppe pour la première fois depuis la veille de la Saint-Jean. Du pain sec et de l'eau avoient été notre nourriture. Savenai est un gros bourg ou villette. C'est un district. Il y avoit des Cordeliers et des Cordelières; bien peu ont fait le serment. Le pavé nous servit de lit.

2 juillet, mercredy, 9e jour, 7 lieues. Nous partîmes de Savenai nous arrêtâmes à trois lieues, à Pont-Château, petite villette, où il y a un pont et un château. Le monde y est charitable, il y a vingt sœurs tierçaires enfermées depuis quelque temps dans un cachot pour le refus du serment. Nous en partîmes à midy et nous arrivâmes à Roche-Bernard, petite villette. Les soldats nous dirent quelques choses, mais les habitants nous prouvèrent par leurs largesses de toute espèce, qu'ils ne partageoient pas leurs sentiments. On nous mit dans un grenier qui défonçoit par endroits, et sur la terre. Nous reçumes là 30 sols pour notre paye de la part de la Nation, pour nous conduire jusqu'à Vannes. Un homme aidant à une malade à descendre de la charette lui dit : « Vous me faites pitié, mais votre cause est belle; quand on fait son devoir, on est toujours heureux, sage, fidèle. »

3 juillet, jeudy, 10e jour, 3 lieues. Nous partîmes de la Roche-Bernard à 5 heures du matin. Nous fûmes à pied jusqu'au port ou nous passâmes la Vilaine. Nous vîmes de petits vaisseaux pour la première fois. Nous arrivâmes de bonne heure à la petite villette de Mussillac, où nous couchâmes en tas dans une église pleine de paille et de poux. Nous éprouvâmes une grande chaleur, mais les habitants nous dédommagèrent bien de cette rigueur par leurs abondantes charités. Dans cet endroit il y avoit une belle maison de quarante Ursulines, pas une n'a fait le serment; elles sont en arrestation à Vannes.

4 juillet, vendredy, 11e jour, 6 lieues. A 5 heures du matin, nous partîmes de Mussillac pour Vannes. Les trois gendarmes commandants avoient oublié la douceur dans leur logis avant de partir. Depuis Angers jusqu'à Lorient, nos conducteurs méritent tout l'éloge possible pour leur politesse, leur douceur, leur complaisance, il y a même à dire, le respect qu'ils nous portoient.

Nous arrivâmes à trois heures après-midy à Vannes. On nous logea dans le dortoir de la maison des retraites qui est superbe. Les religieuses en détention et les prisonnières firent un paquet qu'elles nous envoyèrent. Cette ville, évêché, chef-lieu de département, est assez grande et belle. Elle a de beaux édifices, beaucoup de maisons religieuses et hôpitaux, des Ursulines, bien peu de religieuses sermentaires. La maison des retraites leur est destinée, la Nation leur donne 15 sols par jour. Cette ville s'est distinguée par ses abondantes charités pour les persécutés. Le parquet fut notre couche.

5 juillet, samedy, 12e jour, 3 lieues. Nous partimes de Vannes à 6 heures du matin, nous arrivâmes de bonne heure à Aurai qui est un district. Cette ville est haute et basse; il y a un très beau quai et un pont sur un bras de mer. On nous mit dans la prison nationale qui paroît belle, mais qui n'est pas propre, ni de bonne odeur et dont le geôlier n'est pas des plus complaisants. Nous couchâmes sur le parquet. La paille étoit vieille, pleine de poux et de saleté.

6 juillet, dimanche, 13e jour de notre voyage pour Lorient. Nous partîmes d'Aurai à quatre heures du matin. Nous fîmes halte à Helevent (Elven), petite bourgade, où l'orage nous prit. Il ne fut pas de longue durée. Il fit baisser la poussière qui étoit extrême ce jour-là. On nous fit la charité de bon vin rouge et nos volontaires nous servirent avec tout le respect et l'intérêt possible. Nous donnâmes commission à un jeune homme de faire nos civilités à nos

mères d'Aurai. Il alloit voir sa parente, la supérieure des Ursulines d'Aurai, en arrestation dans cette ville. Il nous le promit. Aurai est un district.

Nous passâmes par la ville d'Hennebont sans nous arrêter. Avant d'entrer dans cette ville, il y a une fontaine excellente, fort belle et vive, où il y a trois bassins des plus commodes ; c'est à deux lieues de Lorient. Il y a un bras de mer qui borde cette petite ville qui est très gaie. Il y a un beau quai où aborde un pont fort joli, des maisons religieuses, des Ursulines, une belle église. A l'entrée du pont, il se trouva un soldat angevin qui cria : *Vivent les Angevines !*

Au bas de la ville de Lorient, il y a un bras de mer à passer qui paroist faire le tour de la ville. A quatre lieues de là on trouve la pleine mer. Nous passâmes le port et nous traversâmes la ville, pour arriver à la maison d'arrêt qui est la grande Cayenne ou le magasin de la Compagnie des Indes. Les rues sont larges. Le monde est honnête et charitable, nous en éprouvons les effets. Il n'y avoit qu'une église qu'on avoit débattie pour la refaire avant les affaires du temps ; mais on l'a laissée là. Je crois que c'est la paroissiale. Il y a des maisons de religieuses.

Nous voyons la mer, le flux et reflux, arriver et partir les vaisseaux. A une lieue, le port de la Liberté. La première nuit nous avons couché dans des hamacs, au grenier, couche ordinaire des matelots. Les hommes, qui sont environ 100 en arrestation icy, y couchent ; il y a bien 50 à 60 femmes en arrestation aussi, dans une salle vis à vis la nôtre. Nous sommes dans deux chambres voisines et grandes, dans des lits comme de sangle sans rideaux, un matelas de filasse, un drap et une couverture de chevet ; un reverbaire dans chaque chambre, deux forçats pour nous servir qui sont honnêtes et complaisants. Le canon annonce le réveil et la retraite. Pour la nourriture on se met sept par plat, à déjeuner, diner et souper ; on donne

sept septiers ou quart de vin rouge et un pain de trois livres à chaque fois, de la souppe deux fois par jour, grasse trois fois par semaine et le bœuf qui est salé ; une fois de la souppe au riz qui est au sain ou à l'huile alternativement ; la souppe est aux pois blancs, feuves et choux ; des feuves pour portion ou bien rien les jours où il n'y a point de viande. Le pain, vin, viande tout est bon. Les plats à souppe sont un petit baquet et les vaisseaux à vin et eau sont en bois, faits comme de petittes barattes et un petit tuyau pour conduire l'eau. Tout est cher pour nous parce qu'on nous surfait des trois quarts.

Les maîtres et commis de cette maison sont honnêtes et humains ; nous leur avons fait pitié à notre arrivée ainsi qu'à toute la ville et partout ailleurs où nous avons passé. On est étonné pourquoi on nous a condamnées à la déportation, puisqu'il n'y a point de décret qui l'ordonne.

Le Seigneur nous a conduites comme par la main, malgré tous les dangers que nous courrions, malgré la mauvaise mine que nous avions, étant pleinnes de poussière, entassées les unes sur les autres dans de petittes charettes comme des femmes de mauvaise vie. Nous pouvons dire sans blesser la vérité que les bonnes sœurs (c'est le nom que nous avons eu partout), ont été conduittes et reçues partout avec tout le respect, la compassion, la vénération, l'honneur même qu'on auroit pu attendre dans un autre temps. Quand on nous prenoit pour des brigandes, nos conducteurs répondoient : « Ce ne sont pas des brigandes, ce sont des femmes respectables, c'est (*sic*) des religieuses, ce sont des bonnes sœurs ! »

Dans le dimanche où nous avons fait neuf lieues, le long de la route, nous ne vimes pas deux personnes travailler. On faisait le dimanche tant dans les villes que dans les villages. Les hommes et femmes sont parés, quoiqu'il y ait quelques boutiques ouvertes.

A Vannes, nous avons laissé malade de fièvre putride

Mme Boullai religieuse Carmélite. Nous n'en avons point eu de nouvelles.

Le pays que nous avons traversé est très beau, très agréable et fertile, quoiqu'il y ait beaucoup de landes, de bois où il y a beaucoup de pins. On voit de beaux châteaux, mais bien des débris et des brûlés à cause des brigands.

Aux environs de la Roche-Bernard (ou Roche Sauver, en nouveau stille) les gens de campagne parlent Breton. On ne les entend point et l'on n'en est point entendu. Les femmes des champs ont un costume assez singulier et assez avantageux. Elles ont pour l'ordinaire un beau teint et la taille courte. Lorient est un district.

A Aurai, sainte Anne si en vénération a été déplacée, mais on n'a pu la briser. Partout on voit les églises, les croix et les saints brisés. Cependant on trouve beaucoup de foi et desgens solidement instruits dans la religion.

A Aurai nous avons reçu chacune 15 sols de paye et autant en arrivant icy ; c'est comme le soldat.

Généralement où nous avons passé, les prêtres, les moines et les religieuses n'ont point fait le serment.

Dans un endroit, les dames de la ville furent aux principaux de la ville leur demander permission de nous faire de la souppe. « Non seulement nous le voulons bien, répondirent ils, mais nous l'eussions fait nous mêmes, si vous ne l'aviez pas fait. »

Dans un autre endroit, un monsieur voyant que nous n'étions pas à notre aise dit : « pourquoi gêner ainsi des femmes ? » On lui répondit : « pour quoi sont elles coupables ? » « Si elles le sont, repartit-il, elles le payent ma foi assez ; et puis mesdames, nous dit-il, je ne puis que demander, c'est malheureux, vous seriez mieux. »

II

Lettre de Mme Besnard, religieuse Ursuline d'Angers

Je ne sais pas quand ma lettre vous parviendra, ma chère Magdelon, parce que c'est par occasion. C'est Mademoiselle la Patrière qui vous la fera remettre. Je lui ai envoyé une relation de notre voyage, je la prie de vous la faire passer le plus tôt possible; faites la passer à votre voisinage. Assure-les de nos respecs. Ta petitte sœur Sophie se porte bien et offre ses hommages respectueux à sa famille. Vous avez sans doute bien pensé en nous, nous ne vous avons point oublié. Nous nous portons bien pour le moment. Le voyage en a incommodé plusieurs. Elles ont été à l'infirmerie ou hôpital. Il y en a un dans cette maison-cy. Le médecin et chirurgien y vient tous les jours. On y est assez bien soigné. Nous les voyons à toutes les heures du jour.

C'est aujourd'hui votre fête, ma chère Magdelon. Je vous la souhaite. . . . . .
. . . . . de la maison d'arrêt de la grande Cayenne de Lorient, le 22 juillet 1794.

P. S. — Toujours gaies, toujours contentes, pas un seul moment d'ennui, ni de chagrin depuis notre détention.

III

Copie de la lettre de la Mère Sainte-Félicité, du Monastère de *, diocèse de Rennes, à la Sœur Sainte-Scholastique, du même Monastère, son ancienne novice.**

Vive Jésus dans nos cœurs! te disois-je autrefois, ma chère sœur Sainte-Scholastique. C'étoit la pieuse devise qui étoit en tête de nos lettres, mais aujourd'hui il faut bien changer de langage. Entendrois-tu ce que je voudrois te

dire, à présent que tu t'es prostituée au démon de la liberté et aux furies de l'égalité, et que tu as même juré de t'immoler toute vivante pour la défense de l'une et de l'autre. Ah! malheureuse enfant! que tu me fais couler de larmes, que tu affliges sensiblement ma vieillesse! toi, ma fille, à qui notre divin Jésus m'a fait la grâce de dire de si belles choses dans le cours de ton noviciat! toi que j'ai formée, par le secours du ciel, à la perfection de la vie religieuse! Te voilà devenue une jureuse! une jureuse de la liberté et l'égalité! C'est à dire tout à la fois, apostate de ton baptême, de ta religion et de ton Dieu! en un jour, en un moment! que tu as fait du chemin à rebours du terme vers lequel tu volois avec la rapidité de l'aigle! Quelle excuse donner à une si criminelle démarche! Jurer la liberté! Qu'as-tu entendu par là? Observe, ma fille, que la liberté signifie quelque chose dans le serment; car, si elle ne signifie rien, c'est jurer en vain et enfreindre le second commandement du Seigneur. *Dieu en vain tu ne jureras.*

Dis-moi donc, ma petitte Scholastique, ce que tu as entendu par la liberté. Je ne cesse de poursuivre sur cela nos mères jureuses et encore aucune n'a pu encore me satisfaire. Elles restent toutes muettes quand on les met sur cela à l'interrogatoire; je te crois, mon enfant, tout aussi embarrassée qu'elles. Quand je rêve aux moyens de faire quelque chose de bon de ta liberté, je me trouve, comme on dit, au bout de mes pellotons et dans une ignorance parfaite. Le seul nom de liberté me révolte et me fait frémir d'horreur. Il y a bien une bonne liberté que Dieu a donnée; mais si on juroit de la maintenir, on ne pourroit, ce me semble, le faire sans faire injure à Dieu qui nous l'a départie. La bonne liberté que nous avons reçue du ciel, consiste, ma fille, à pouvoir se déterminer librement au bien ou au mal, c'est par exemple la liberté que tu as de prier Dieu le soir et le matin, ou de ne pas le prier, de jeûner les jours prescrits par l'Église, ou de ne pas jeûner, de dire

ton bréviaire ou de ne le pas dire, la liberté que tu avois de jurer ou de pas jurer. Sans doute, mon enfant, voilà une excellente liberté. Elle est l'ouvrage de la sagesse éternelle, d'où il n'a pu sortir rien de mauvais. Cette liberté est une des causes de nos mérites et de nos démérites, de notre bonheur ou de notre malheur éternel.

Est-ce là, ma fille, ce que tu as juré de maintenir? Ce seroit une folie, une extravagance. Jurerois-tu de maintenir dans la possession des hommes les présents que Dieu leur a faits et qui sont inhérents à leur nature? Jurerois-tu de maintenir l'esprit que Dieu t'a donné pour réfléchir? La mémoire que le Créateur t'a départie pour te retracer les événements passés? Le cœur qu'il t'a donné pour aimer? C'est comme si tu jurois de maintenir le cours majestueux du soleil, le cours des astres. Pauvre vermisseau! Eh! qu'es-tu, dis-moi, pour t'arroger la gloire de vouloir protéger les œuvres de la création? Le soleil aura-t-il une marche plus sûre quand une fille de couvent aura juré par sa part de paradis d'en secourir la progression? L'homme sera-t-il plus libre dans ses déterminations quand la petitte mère Scholastique aura juré de garantir sa liberté de toute attaque? Crois-moi, laisse notre bon Dieu présider lui-même à l'œuvre de ses mains et ne te mêle point, ne jure point surtout d'employer ton petit pouvoir à en maintenir l'existence. Te voilà assez éclairée, ma fille. Ces réflexions sont simples, mais elles sont lumineuses. Tu comprends bien maintenant que la liberté que Dieu nous a donnée est absolument indépendante des attentions, des soins, de la vigilance et de la protection des hommes ; elle n'a besoin, ni que les prêtres, ni que les religieuses se lient en sa faveur par aucun serment. Elle a subsisté sans leur secours et elle subsistera encore, tant que Dieu conservera les hommes sur la terre. Si c'est là la liberté que tu as jurée, le moins que tu doives accorder, c'est que le serment est inutile. Je dis plus et je dis le vrai. C'est un

serment présomptueux, arrogant et qui couvre, du nom terrible du Dieu tout puissant, l'orgueil le plus monstrueux. Vois déjà, ma fille, combien ton serment doit m'être suspect. La liberté dont je viens de parler est bonne et cependant le serment en seroit injurieux à Dieu. Que sera-ce donc quand je t'aurai fait entrer dans l'examen de la liberté françoise à laquelle tu t'es liée par ce qu'il y a de plus de sacré?

A ce mot de *liberté françoise* l'âme est comprimée d'horreur. Le sang se glace dans les veines. Les plus honnêtes protestants en frémissent. Les royaumes étrangers infectés de l'hérésie et les peuples assis à l'ombre de la mort l'appellent avec justice le *mal françois*. Doit-elle donc être moins mauvaise à tes yeux qu'aux yeux de toute l'Europe? Te rappelles-tu toutes les neuvaines que nous avons faites ensemble dans notre saint monastère pour obtenir du Ciel sa destruction? Que tu étois zélée alors pour l'anéantissement de la liberté? Que tu en avois d'horreur! As tu eu le secret de l'épurer avant de la jurer! L'as tu bonifiée dans ton esprit pour que ta conscience n'en fût pas déchirée?

Ce n'est pas sans dessein que je te fais cette question, ma chère Scholastique. On sait que toutes nos mères jureuses, tout en jurant à la manière et dans les mêmes termes que les patriotes, ont usé, dans leur intérieur, de petittes restrictions comme d'un calmant à leur conscience. Il n'y en a pas une seule de celles que j'ai rencontrées qui ne m'ait fait cet aveu. Elles ont juré la *liberté françoise*, excepté tout ce qu'elles ont vu de mal dans *la liberté françoise*. Voilà, ma petite mère, comme tu as fait toi-même. Tu n'y a mis ni plus, ni moins de finesse que les autres.

Vous vous êtes bien donné de garde, toutes tant que vous êtes, de faire ces réserves à la municipalité. Votre serment n'eut pas été reçu et vous eussiez resté du nombre des proscrits. Mais le serment en est-il moins un

serment fait sur une mauvaise et détestable liberté? Est-ce l'âme qui jure qui en pèse les bornes, ou sont-ce les paroles des serments qui les déterminent? Le serment peut-il être autre dans la bouche qu'il n'est dans le cœur. Si le cœur désavoue ce que la bouche prononce, n'y a-t-il pas, outre l'abominable parjure, la plus honteuse hypocrisie? N'y a-t-il pas au moins le reniement de Jésus-Christ devant les hommes? Ce qui suffit pour être renié de Dieu son Père.

Eh! ne vois-tu pas que toutes les petites ruses ne sont employées qu'à la demande des remords cuisants qu'on cherche inutilement à calmer? Dans les choses qui se traitent avec Dieu il faut marcher, ma fille, avec plus de droiture et de simplicité, dans un serment surtout, où Dieu est mis en avant, passe-moi l'expression, comme témoin de ce qu'on pense dans l'âme. Prononcer de bouche et signer de sa sainte main tout à rebours de ce qu'on pense dans la réalité, c'est rendre Dieu témoin d'un horrible mensonge, lui qui est l'éternelle vérité.

Qu'en dis-tu, ma chère Scholastique, prends-tu ces sortes de détours pour des peccadilles? N'est-ce qu'une bagatelle à tes yeux de faire du Dieu de vérité le Dieu du mensonge et de la fourberie? Non, non, malheur! Ah! Malheur à l'âme qui a su s'aveugler au point de faire de son Dieu, la sainteté même, la source de toute sainteté, le jouet du crime, et qui l'aura fait servir de voile à son iniquité. Dieu l'aura en horreur, dit le prophète, comme les hommes de sang. Quand on en est venu là, ma fille, il ne faut pas dire qu'on a chancellé dans les voyes de la perfection, qu'on a contristé le cœur de son divin époux; il faut dire qu'on l'a trahi comme Judas, qu'on l'a abandonné. Il ne faut plus prendre la qualité d'épouse de Jésus-Christ. Il faut se regarder comme l'ennemie de son Dieu et penser à retourner à lui par la pénitence, et se le rendre propice par ses larmes.

Quand vous eussiez usé de toutes les restrictions possibles sans les manifester et les inscrire dans la formule du serment, je te le répète, ce ne seroit qu'un calmant trompeur et perfide donné à la conscience. La *liberté françoise* reste toujours ce qu'elle est et maintenant ce qu'elle est par vos parjures. Cela empêche-t-il qu'en vertu de cette liberté les hommes ne renvoyent leurs femmes, que les femmes ne renvoyent leurs maris, que les prêtres ne prennent des femmes comme Luther? Que les religieux et les religieuses ne soient rendus au siècle et que le vol sacrilège n'en soit fait à Jésus Christ? Que chacun ne soit libre de blasphémer notre divin Sauveur, libre de publier toutes les hérésies, toutes les erreurs et de jetter partout le poison de l'impiété?

Tu n'approuves pas tout cela, me vas-tu dire. Tu ne l'approuves pas! tu as néanmoins juré de le maintenir au prix même de ton sang. Je t'ai déjà prouvé que ce n'étoit point la liberté intérieure de l'homme que tu avois pu jurer. L'objet du serment est donc la liberté extérieure qui vient d'être donnée à la France, liberté qui s'étend à tous les excès dont je viens de faire l'énumération. Il n'est aucun article de cette liberté qui ne soit voulu, commandé, établi, décrété par les législateurs. Ils sont tous décrétés article par article, et outre cela ils se trouvent compris dans la définition impie qu'ils nous donnent de la liberté. *Liberté de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui.* C'est écrit aux Droits de l'homme, ma fille, je l'ai lu de mes propres yeux; j'ai eu même la conscience bien inquiette d'avoir lu ce méchant écrit dans la Constitution républicaine. J'ai bien craint d'avoir fait une faute, quoiqu'à chaque article impie j'aye fait le signe de la croix de peur d'être séduitte. Dieu me l'a pardonnée! C'est toujours, suivant que je l'ai compris, la liberté de se faire Juif, Mahométan, Luthérien, Calviniste, payen, et de publier partout la défense de l'alchoran et de toutes les fausses religions; liberté enfin

de faire tout ce qui ne nuit pas au bien temporel du prochain, cela va bien loin. Comme tu vois, je n'ai pas eu tort de te dire que tu avois fait bien du chemin en peu de temps et que tu avois de beaucoup, ou pour mieux dire, du tout au tout rétrogradé dans les voies du Seigneur.

Ne t'excuse donc point sur tes restrictions mentales. La *liberté françoise* est mauvaise de sa nature, elle est la fille du démon, et non la fille du Ciel. Tu auras beau la décomposer dans ton esprit, tu n'y trouveras rien de bon. Otes-en tout le mauvais, tu en ôteras tout. Que dirois-tu d'une personne qui auroit juré d'après l'ordre du Grand Turc de maintenir l'alchoran, excepté, eut-elle dit secrètement, tout ce qui s'y trouve d'impie? A quoi se réduit l'alchoran, si tu en retranches toutes les absurdes rêveries de Mahomet? Que dirois-tu d'une personne qui auroit juré de maintenir l'idolâtrie, le paganisme, excepté tout ce qui s'y trouve de criminel? tu rirois de sa sottise, permets donc que je me moque de toi, ma pauvre enfant. Et ne vois-tu pas que la *liberté françoise* est pire que l'idolâtrie, pire que le paganisme, pire que l'alchoran? C'est la liberté de tout penser, de tout dire, de tout écrire en faveur de tous les faux cultes, c'est-à-dire de se livrer et de livrer tous les hommes à l'agrément de leur esprit, et à la corruption de leur cœur. Voilà bien la liberté du jour. Tu la connois par les décrets. Tu la vois à ne pas t'y méprendre, par ses œuvres. Certes! Depuis qu'elle a été établie par les législateurs, elle n'est pas restée oisive. Tu as vu au nom *sacré de la sainte liberté* (pour me servir de l'expression trois fois impie des impies du siècle) nos temples profanés, nos autels souillés, les vases du sanctuaire touchés audacieusement par des mains sacrilèges, nos saintes reliques jetées avec mépris dans des cloacs, le corps de Jésus-Christ foulé aux pieds, la pudeur des vierges outragée aux pieds de nos sacrés tabernacles.

Non la liberté n'est point restée oisive. Tu as vu *au nom*

sacré de la liberté le blasphème vomi par toutes les bouches, écrit en caractères de sang, sur le frontispice de nos églises et à toutes les portes, applaudi aux théâtres, applaudi dans les places publiques, encouragé par la représentation nationnale et par toutes les autorités constituées. Tu as vu l'instrument sacré du salut, la croix de notre adorable Rédempteur, autrefois ton temple, ton autel, brisé par les enfants de la liberté et disparoître du sol de la France comme un objet de scandale pour des hommes libres. C'est un crime de s'y méprendre. La liberté s'est armée contre Jésus-Christ et ses ministres. Elle a poursuivi à main armée le maître et ses disciples, et elle les a enveloppés dans la même proscription. Elle a élevé son front orgueilleux et altier contre Dieu. Elle l'a attaqué à front ouvert dans ses divines institutions. Elle n'a pas même respecté le jour de son repos, ni le jour de sa résurrection glorieuse, le jour même de sa naissance et de sa mort. Elle a prétendu, suivant ce que dit le prophète roi, franciser tous les jours de festes et elle les a remplacés par ses infâmes et stupides décades. Les statues de la liberté étoient encensées au même instant où tous les signes de la religion périssoient sous la main infernale des démons. Car les impies ne méritent que trop ce nom.

En vérité ma fille ne faut-il pas qu'une religieuse se soit pétrifié la vie pour ne pas reconnoître le caractère de la liberté françoise à ses œuvres? Et ne faut-il pas qu'elle se soit endurci la conscience pour n'être pas déchirée au seul nom de liberté? Si un reste de pudeur eût empêché nos législateurs de l'établir par des décrets qui ont force de loi en France, il devroit suffire au chrétien de voir la liberté actuelle pour la juger.

Ignores-tu encore, ma petite mère, que nos souverains nous donnent cette affreuse et détestable liberté comme un droit de la nature? Est-ce donc un droit de la nature de pouvoir être librement impie et de répandre librement

l'impiété au gré des désirs effrénés de son cœur ? Penses-tu que l'homme ait d'autres droits par la nature que ceux qu'il a reçus de Dieu dans la création ? Eh bien ! ou as-tu vu que Dieu t'ait départi, en te créant, le droit abominable de le blasphémer et de le faire blasphémer ? Non il n'y a que des démons ou des hommes qui haïssent Dieu, qui ayent pu se forger des droits aussi absurdes que scélérats.

Considère l'homme dans l'état d'innocence. Ses droits étoient sans doute plus étendus que ceux de la petitte mère Scholastique. Le péché n'avait point encore exercé sur lui son empire tyrannique ; il jouissoit librement de tous les délices du paradis terrestre, avoit-il pour cela la liberté illimitée de la pensée ? La liberté illimitée des désirs ? La liberté illimitée des actions ? Non sans doute ; Dieu donna la liberté à Adam, mais au même instant il l'enchaîna, il lui défendit de manger le fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, (Notre Saint-Père le Pape fait cette réflexion dans son bref du 10 mars 1791). Qu'étoit donc alors la liberté naturelle de l'homme ? Je la vois restreinte dans Adam, au point qu'il ne pouvoit manger du fruit d'un arbre. Et les impies étendent la liberté de l'homme au point qu'il puisse jouir librement de ses désirs et régner avec empire par la pensée. Le droit de la pensée et des blasphèmes lui est acquis, acquis par la nature ! O abomination ! O horreur ! Non, non, ne crois pas que la nature tant vantée par nos philosophes ait été aussi généreuse envers nous. J'ai dit généreuse ! mais serait-ce une générosité de la nature de nous ôter, dans le moment de la création, tous les plus beaux sentiments de la nature qui nous crient de reconnoître un seul Dieu créateur, d'aimer l'auteur de nos jours, le bénir sans cesse, publier ses grandeurs, lui rendre le culte qu'il exige, et tel qu'il l'exige ? De nous tenir enchaînés à ses pieds par l'obéissance la plus prompte, la plus ponctuelle à ses ordres ? de vénérer ses commandements comme les

liens les plus précieux qu'il lui a plu de mettre à notre liberté.

Voilà, ma fille, ce que nous dit la nature. A l'étudier dans son cœur, non en impie, mais en homme raisonnable et en chrétien, nous recevons de la nature les plus belles leçons qui nous font respecter jusqu'aux bornes sacrées que Dieu a voulu mettre à la liberté de l'homme par ses lois saintes. Si notre premier père désobéit à Dieu en mangeant du fruit défendu, c'est qu'il ferma l'oreille à la voix éloquente de la nature qui lui disoit que, né dans la jouissance du bonheur, il étoit néanmoins dans la dépendance de son Dieu, soumis à ses commandements, borné dans ses jouissances par ses lois prohibitives et réduit à ne goûter que les seuls plaisirs que le Créateur lui avoit promis.

Tel fut, dans tous les temps, le langage de la nature. C'est lui insulter que de lui attribuer les leçons de l'indépendance que souffle l'impiété. L'homme après sa chute n'en a été lié que plus étroitement par le devoir de l'obéissance. Dans quel code des loix vit-on jamais qu'il fut *libre de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui*. Délicate invention dont les payens eux-mêmes eussent rougi! Faut-il donc brûler tous les livres saints qui nous retracent une suite de préceptes, de loix cérémonialles les plus gênantes et les plus dures à observer?

Les patriarches se croyoient-ils libres de professer tel culte que leur imagination eut enfantée? Se fussent-ils cru libres d'insulter à la divinité? Le peuple Juif étoit-il libre d'ouvrir et de fermer l'oreille à la voix des prophètes? Ignores-tu les malédictions épouvantables et les horribles châtiments exercés contre le peuple, et ce toutes les fois qu'il s'est endurci à la voix des envoyés du vrai Dieu. La verge du Seigneur a-t-elle cessé de frapper ceux des Israélites qui réclamèrent tant de fois, comme nos impies, la liberté de pratiquer d'autres cultes, d'adorer d'autres

dieux, et de se les fabriquer eux-mêmes à l'exemple des nations? Dieu a-t-il été injuste en frappant dans sa colère cette nation infidèle et ingratte? A-t-il outragé, dis-moi, la liberté naturelle de son peuple? O horreur!

Vois, ma fille, à quel excès de délire et d'impiété il faut se porter pour deffendre la liberté que tu as jurée? Vois comment il faut, passe-moi l'expression, apprivoiser son âme à l'irréligion et se faire savante dans la mauditte science des blasphèmes pour justifier le serment? Eh! ne vois-tu pas que la liberté prétendue de la pensée, de l'opinion, de l'enseignement de toute doctrine quelconque, n'est autre chose que l'indépendance absolue de toutes les loix saintes que Dieu nous a manifestées d'en haut? Et que cet amas d'absurdités prend naissance dans la haine que les impies du siècle portent à la révélation? Que Dieu parle, que Dieu commande, que Dieu deffende, que Dieu enseigne, l'impie s'en moque; il veut toujours penser et faire librement ce qu'il voudra. Exécrable orgueil qui lui fait dire dans son cœur qu'il a assez de lumière acquise par la nature, pour qu'il puisse se passer des oracles divins. En es-tu venue, ma fille, à cet excès de dépravation? Que tu as donc à rougir de toi-même! Que ma novice de 1787 devroit être fâchée, indignée, contre la sœur Scholastique de 1794!

Quelle opposition entre l'esprit d'une épouse de Jésus-Christ! Que dis-je? Qu'elle opposition entre l'esprit du chrétien et l'esprit de la liberté? Le chrétien, ma petitte mère, n'entre dans la religion que par la voye des renoncements et l'abnégation. Il n'est en quelque sorte marqué du sceau de l'adoption divine que par les chaînes saintes que la religion lui impose.

Tu le vois régénéré en Jésus-Christ; mais ce n'est qu'après et sous la condition des engagements redoutables où tu l'a vu immoler solennellement tous les points de la liberté que l'impie réclame aujourd'hui en sa faveur.

Vois-le avec admiration, avec un saint enthousiasme, ce

nouveau né sorti des fontaines sacrées du Sauveur. Ah! ma fille, l'église s'applaudit de la conquête qu'elle vient de faire sur l'enfer. Le ciel s'en réjouit, les saints anges tressaillent d'allégresse et ne se lassent point de le considérer.

Partage la joye de la sainte Sion, mais suspends un moment tes transports et étudie ses droits, sa nature et sa liberté.

Ce petit enfant libre *par nature*, au dire des impies du siècle, aura-t-il la *sacrée liberté* de la pensée? La *sainte liberté* de l'opinion et des cultes? Liberté entière de publier telle doctrine qu'il voudra? Il a choisi, tu le sais, ou plutôt ses parrains et marraines ont émis pour lui des vœux tout contraires. Ils ont promis en son nom la fidélité de la croyance, une obéissance inaltérable à l'église et à ses décisions, un attachement inviolable à la foi catholique, apostolique et romaine. Voilà sa liberté enchaînée de toutes parts par l'obéissance et par tous les sacrifices de l'esprit et du cœur. Sa nature a-t-elle été violée par le saint Baptême? Avoue-donc que la réclamation de l'impie n'est dans le fait qu'un appel interjetté des promesses baptismales à la liberté naturelle de l'homme. Mais il est permis à l'homme impie de jetter ses regrets sur la régénération spirituelle de son âme et de rompre audacieusement, comme il fait, les chaînes qui l'attachoient dès sa naissance à Jésus-Christ. Cela est-il permis à un homme qui se dit chrétien? Ouvre l'évangile. Y trouveras-tu quelque vestige d'une aussi abominable liberté? Je n'y vois rien, moi, qui n'annonce au chrétien des renoncements, des mortifications, je le répète, des chaînes, et des chaînes les plus pesantes à son esprit et à son cœur. Le joug du Seigneur est doux, ma fille, et son fardeau léger, mais c'est toujours un joug, c'est toujours un fardeau, sous lequel il faut se plier, se courber.

Où est dans le code divin la liberté de la pensée pour le chrétien qui doit croire sans voir et à qui Jésus-Christ ne donne point d'autre règle de croyance que l'autorité qui

l'enseigne et qui lui commande? Où est la liberté de l'opinion pour le chrétien, qui y trouve un modèle qui ne la réclame pas pour lui-même? Que nous dit Jésus-Christ? que sa doctrine n'est pas la sienne, mais celle de Dieu, son père, qui l'a envoyé; et il faut que tous les hommes, tous les chrétiens, toutes les filles de Couvent ayent par devers elles chacune, par droit de nature, leur doctrine et leur opinion! Que nous dit-il encore? *je ne parle pas par moi-même.* Il nous dit aussi que *l'esprit saint ne parle pas par lui-même, mais comme Dieu, son Père, l'a enseigné.* Et il faut que, par droit essentiel de nature, chacun eût le droit d'enseignement en fait de religion! En fait de religion divine, le tien et le mien! En fait d'hérésie et d'erreur à la bonne heure, le tien et le mien! dont la croyance n'est que le système propre de l'orgueil le plus effréné.

C'est de Dieu son Père, que le divin Jésus veut recevoir le témoignage et porte même le détachement si loin qu'il ne craint pas de dire que son témoignage ne seroit pas vrai, s'il parloit de lui et non du Père céleste.

Que dis-tu à cela, ma petitte mère? Ne fait-il pas beau voir une épouse de Jésus-Christ réclamer les droits prétendus de la nature que le Dieu, son époux, ne réclame pas pour lui-même qui étoit cependant inaccessible à l'erreur et au mensonge? Jésus-Christ est-il bon modèle? ne l'est-il pas?

L'esprit divin de Jésus a été comme enchaîné par celui de Dieu son père, et il faut que l'homme ait une liberté d'esprit illimitée? N'est-ce pas comme religieuse et comme chrétienne du bercail de Jésus-Christ? Eh bien! à quelle condition veut-il être ton pasteur? A la condition que tu entendras sa voix et non point celle de ta savante et présomptueuse nature. La liberté des brebis n'est-elle pas limitée par l'enseignement du pasteur? Les brebis ne vont-elles pas où le pasteur les appelle? Lui demandent-elles, comme l'impie, raison de sa marche et de sa conduite?

Les brebis fidèles imaginent-elles jamais d'en appeler de sa voix à la liberté de l'opinion? Vas, ma fille, il n'y a que des impies qui ayent pu souffler dans ton âme une aussi orgueilleuse présomption. *Vouloir maintenir au prix de ton sang* des droits aussi chimériques qu'absurdes, c'est vouloir prêter appui à toutes les entreprises de l'impiété, c'est s'attribuer le droit de prescrire, ici-même, à son Dieu le culte qui lui est dû. *Libre à nous de choisir*, disent les impies dans leurs catéchismes républicains, c'est-à-dire *libre* à nous de croire les mystères de la religion *ou de ne les point croire, libre à nous de croire à l'Évangile ou de le rejeter, libre à nous de prendre notre parti entre Jésus-Christ et Bélial.* Et tu appelles cela la liberté de la nature! Je l'appelle, moi, la liberté destructive de la nature, le libertinage de l'esprit et du cœur. C'est la liberté de tous les impies et des libertins de tous les siècles. C'est la liberté que réclamèrent tous les hérésiarques; encore les hérésiarques ne portent-ils pas si loin leurs prétentions criminelles. La licence effrénée d'un Arius, d'un Wiclef, d'un Jean Huss, d'un Luther, d'un Calvin, n'eut rien de comparable avec la liberté qui est devenue l'idole de la France.

Quels vifs reproches n'as-tu donc pas à te faire, ma fille, de t'être enfoncée dans l'abyme de l'impiété au mépris des vœux de ton baptême, de tes vœux religieux et des promesses mille fois réitérées au Seigneur de lui rester fidèle jusqu'à ton dernier soupir.

Ne viens pas me dire que ce n'est pas cette liberté que tu as jurée. As-tu voulu jurer une autre liberté que celle que les décrets donnent à la France? Je ne parle que des décrets qui ont force de loix; les législateurs, encore une fois, y ont-ils rien excepté? Je reviens souvent sur ce point et je ne m'en lasse pas. C'est le point délicat de la question. C'est le méprisable retranchement où vous prétendez toutes vous mettre à l'abry. Mais, dis moi, il y a-t-il deux libertés en France? Une pour le peuple, une pour les

jureurs? Peut-il donc y avoir un lien plus fort de l'impiété qu'un serment qui t'est commun avec tous les impies de la France? On n'y a pas changé un seul mot; on a décrété que, toi comme moi, nous le ferions, comme l'ont fait eux-mêmes nos législateurs et nos buveurs de sang. N'est-ce pas, comme dit le psalmiste, *s'être meslé dans l'assemblée des impies? S'être arrêté dans la voye des pécheurs et s'être assis à leurs costés dans la chaire empestée?* Je te l'avoue, ma fille, je m'indigne et tout me frisonne quand j'entends dire, après cela, à des religieuses assermentées, qu'elles n'ont pas fait le même serment qu'ont fait avec les hurlements de la rage et du sang nos républicains. Est-ce la liberté des anciens Romains que tu as jurée, ou la liberté des Gènois, des Vénitiens? Pauvre exemple! Je te connoissois de l'esprit autrefois; mais, depuis que tu as juré, on diroit que tu as perdu, avec la religion et la foi, tout ton ancien bon sens. On se tue de te le dire que c'est la liberté établie en France que tu as jurée et tu veux pas nous croire! Bon Dieu, écartez loin de moi, je vous en conjure, écartez le Génie de la liberté, ce Génie perfide qui me feroit outrager impunément la raison, le plus beau présent que vous avez fait à l'homme. Je sens, ma petitte mère, que je me fâche un peu fort, je prie le bon Dieu que ce soit sans péché.

Oui, oui, ma fille, la liberté que tu as jurée, c'est la liberté établie par les décrets, c'est celle des impies législateurs que je viens de combattre. Un Robespierre, un Carrier en ont fait bien plus que toi pour la liberté, mais ils n'en ont pas plus juré que toi.

Cette liberté résulte des droits de l'homme, droits de faire tout excepter *de tuer et de voler*, et encore ne s'établit-elle qu'en volant et en tuant. Cette liberté enseigne l'art diabolique de se soustraire à toute autorité à commencer par celle de Dieu. Elle dissout, comme je te l'ai déjà dit, tous les liens qui nous attachent à nos devoirs les plus étroits. Elle immole à sa rage les prêtres du Dieu

vivant comme revêtus d'une autorité divine qu'elle déteste. Elle proscrit les rois et elle appelle les royautés des tyrannies qui blessent les droits naturels de l'homme. Erreur monstrueuse enfantée par les furies de l'indépendance, par les furies de l'impiété ! Ignores tu ce que nous dit l'Esprit Saint, que les rois règnent par l'autorité de Dieu même? Ignores tu que Jésus-Christ nous ordonne *de rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu*? La liberté, enfin, désorganise tout l'ordre social. Elle autorise les peuples à la révolte contre les gouvernements ; et, de peur qu'il ne s'élève sur cela quelque doute, elle déclare (aux Droits de l'Homme) que l'*insurrection est le plus saint des devoirs*. On regardoit Lafayette comme un fol, quand cet adage de sang lui échappa à la tribune. On a bien vu, depuis, que Lafayette ne fut que l'écho de la turbulente philosophie qui veut régner par le trouble et le carnage. Ce système, aussi extravagant en politique qu'en religion, a été adopté dans la Constitution. La liberté de l'insurrection n'est, dans le vrai, qu'un son d'allarme pour exciter les peuples à la révolte contre les gouvernements. Est-ce là, ma fille, ta manière politique?

Réponds maintenant, ma chère Scholastique, à ma seconde question. Qu'as-tu entendu par l'égalité? As-tu entendu l'égalité physique que Dieu a établie entre tous les hommes? Il est bien vrai qu'ils naissent tous avec un corps et une âme, ils ont tous deux yeux, deux pieds, deux mains. Voilà bien une égalité. Mais qu'elle erreur de se croire autorisé à jurer de la maintenir! Cette égalité ne dépend nullement, ni de toi, ni de moi, ni d'aucun être créé. Elle dépend de Dieu seul. Si c'est là ton serment, rappelle-toi ce que je t'ai dit plus haut sur la liberté intérieure de l'homme. Ton serment est un parjure. Tu as juré en vain de maintenir ce qui est au dessus de ta trés petitte sphère, de ta trés petitte capacité.

Qu'elle est donc encore une fois l'égalité que tu as

jurée? Ce ne peut être que l'égalité en droits attribués dans le système du jour à l'homme qui vit en société, une égalité par nature et devant la loi, comme disent les Droits de l'homme. Voyons donc, ma petitte mère, ce que la nature a mis d'égal entre le souverain pontife et toi; entre les évêques et ma chère sœur Scholastique; entre nos supérieurs et mon ancienne novice. J'imagine, moi, que la nature n'a jamais ordonné que tu fusses élevée dans la société au même dégré de puissance, de rang et d'honneur, que le vicaire de Jésus-Christ, les successeurs des apôtres et les supérieurs légitimes de nos monastères. A quoi est tu égale, ma pauvre enfant? A la pourriture et aux vers, parce que, comme dit le saint homme Job, ils te servent de sœurs. Voilà l'égalité dont je veux bien que tu te repaisses. Mais pour toute autre égalité qui te mettroit dans le même ordre social de ceux que Jésus-Christ a établis pour nous conduire dans les voyes du Salut, dans le même ordre des joies de la terre et des scennes du monde j'en pense bien différemment. Malheur à toi, ma fille! Ah! bien des fois, malheur de t'être laissée surprendre par le *démon du midi* qui t'a portée à un orgueil aussi démesuré!

Tu vas me dire encore que ce n'est pas cela que tu as voulu jurer. Misérable defaitte! Excuse méprisable! refrain ordinaire de toutes les jureuses! Elles se croyent toutes inattaquables derrière ce renfort. Le sang me bouillonne et je crains de sortir de la sainte mansuétude, même de me mettre en colère, quand j'entends dire à nos jeunes mères que ce n'est pas cette égalité qu'elles ont jurée. Je me permettrois bien de te répéter, ma petite, et à nos révérendes comme à toi, que vous outragez continuellement le bon sens. N'est ce pas l'égalité sociale par droit de nature que vous avez jurée? C'est bien dire que la nature t'a donné dans la société les mêmes droits qu'à Marie Antoinette, notre auguste reine, qui a péri par le fer sacrilège des

scélérats régicides, et que la divine providence n'en a pas plus fait pour elle que pour toi. Je t'avoue, ma fille, que je ne te croyois pas une aussi grande dame quand tu vins en 1786 postuler le voile à notre monastère.

Est-ce dans l'oraison que tu as reçu de si belles leçons d'égalité? Est-ce dans la lecture de notre sainte règle ou de notre coutumier que tu as puisé des principes si étranges? Ne sens-tu pas par ton propre besoin que tu es plus faitte pour la dépendance que pour le commandement? Mille autres ne le sentent-ils pas comme toi et mieux que toi? Jésus-Christ n'a-t-il pas dit *que celui parmi vous qui est le plus grand soit comme le plus petit?* Saint Paul ne dit-il pas que tous les membres ont chacun leurs fonctions? Si tous les membres sont l'œil, où sera l'ouïe? Tout ne sera-t-il pas dans une horrible confusion? Jésus-Christ, notre modèle, n'a-t-il pas voulu lui-même être dans la dépendance de Dieu son père? Un Dieu a voulu obéir jusqu'à la mort et jusqu'à la mort de la croix, et on voit une petitte religieuse se dire et jurer même qu'elle est faite comme toute autre pour commander, quand la Nation lui en donnera le pouvoir; qu'elle n'est pas plus faite pour l'obéissance que qui que ce soit, qu'elle est en cela égale à tous.

C'est bien là, encore une fois, l'égalité du jour puisque la Nation ne reconnoît de différence d'autorités dans les individus, que celles qu'elle établit par ses décrets, aucuns pouvoirs que ceux qui dérivent d'elle. Comment as-tu donc pu t'y méprendre? l'égalité, ma fille, n'a pas été plus oisive que la liberté; et certes! tu devois bien les reconnoître l'une comme l'autre par leurs œuvres, et chacune aux traits d'impiété et de férocité qui les distinguent.

N'as-tu pas vu nos vénérables pontifes, les princes de l'Église, et leurs fidèles coopérateurs, rabaissés et mis dans la classe des derniers citoyens, obligés par les décrets à

monter la garde, à porter le fusil, comme de simples soldats?

N'as-tu pas vu l'égalité jetter des yeux cupides jusque sur les distinctions qui tiennent au caractère inéfaçable des saints ordres? Vouloir l'effacer de la mémoire des hommes? S'inquiéter même des lettres des prêtres qui attestent la consécration et prétendre les arracher pour que rien n'accuse la supériorité d'aucun homme sur un autre? Ne vois-tu pas en cela la haine envenimée des impies contre le sacerdoce de Jésus-Christ? As-tu observé que l'impiété n'a pas même épargné le clergé adultère et apostat qui s'étoit courbé sous son joug de fer et s'étoit laissé organiser par elle? Si tu l'as vu disparoistre en un instant, n'est-ce pas parce que la faulx de l'égalité tranche impitoyablement tout ce qui reste élevé devant elle et lui semble déranger le niveau qu'elle voit formé par la nature?

L'égalité naturelle des hommes dans l'ordre social est une des bases de la république. Toute distinction qui ne vient pas de la libéralité de la nature est un attentat contre la nature et une violation de ses droits. Tout ministère dont la nature ne fournit pas l'origine, ne peut donc être avoué dans l'ordre politique de l'égalité. Voilà par ce seul principe tous les cultes proscrits, et nous voicy arrivés par ce système monstrueux au point où nous sommes, à n'avoir aucune religion dans l'empire, à voir le peuple françois devenu un peuple d'animaux brutes qui ne connoissent même pas leur Créateur. Ah! quelle est belle! qu'elle est bien faitte pour des amantes du Sauveur, cette égalité qui nous fait oublier que nous sommes chrétiens, qui nous fait oublier que nous sommes des hommes!

Autre point de vue sur lequel tu as dû l'envisager. L'égalité comme la liberté regarde du même œil, d'un œil ferme, toute domination temporelle ou spirituelle dont elle

n'est pas la source. C'est l'égalité autant que la liberté qui a frappé du glaive notre auguste monarque. Dès qu'il a été proscrit, on a datté de l'an Ier de l'égalité. Les vues de l'égalité n'ont été remplies et sa soif n'a été étanchée que par l'effusion sacrilège de son sang royal et l'effusion du sang de tous ceux qui lui avoient voué leurs personnes. Non encore une fois, l'égalité n'a pas été plus oisive que la liberté.

Ouvre les yeux, ma fille, ouvre les yeux et connoît l'une et l'autre par leurs œuvres. Qu'as-tu à opposer aux puissants motifs que je viens de te développer? Je n'ai fait aucun raisonnement qui ne soit à ta portée. En sens-tu toute la force? Vas-tu encore en appeler comme nos vieilles jureuses. (Hélas! on a un pied sur la terre et l'autre dans la tombe, et on ne pense pas que la mort a son bras levé sur nous.) Vas-tu, dis-je, en appeler aux grands modèles que tu as suivis! Il n'y a point, ma fille, de grands modèles à suivre hors Jésus-Christ qui est notre seule boussolle. Celui qui ne le suit pas marche dans les ténèbres. N'appelle pas grands modèles les faux docteurs (Jésus-Christ et les apôtres [ont dit] qu'il y en auroit toujours) qui ont jetté les âmes dans les filets du mensonge, et les ont séduits par leurs exemples pernicieux. N'appelle pas grands modèles ceux qui se montrent en butte à toute la catholicité. Ah! qu'ils forment un bien petit parti vis-à-vis tout le clergé catholique chargé de chaînes dans toute la France, ou qui marchait avec joye vers l'échaffaud en haine de la liberté et de l'égalité! que la voix de la multitude innombrable de ces généreux confesseurs est bien faite pour faire taire les grands raisonneurs dont tu as malheureusement trop prisé les téméraires décisions! compare le nombre de tes docteurs avec les intrus, et vois si tu peux leur donner ta confiance au préjudice de ceux que la France fournit de tous costés contre le serment. Tes modèles fussent-ils plus grands hommes encore, fussent-ils vicaires généraux, visi-

teurs de congrégations, supérieurs généraux d'ordre, tout cela ne fait qu'un infiniment petit devant la classe vénérable des insermentés qui peuplent les bastilles ou teignent les échaffauds de leur sang. Tes grands hommes ne sont pas plus inaccessibles à l'erreur que les Tertullien, les Origène, les Osias et tant d'autres qui ont fait les plus lourdes chuttes dans la foi. Saint Augustin a vu les colonnes de la foi ébranlées, il a vu la religion avoir à regretter des hommes sur la foi desquels il eut juré comme sur celle des Athanases et Chrysostosmes. Je ne me laisse donc point éblouir par les prétendus grands noms que je vois inscrits en tête des jureurs de la liberté; et d'ailleurs, que nous disent les prétendus grands noms quand le nom de Pierre vient frapper mes organes, quand sa lumière toujours pleine de la plus vive clarté vient éclairer ma marche?

Vois le bref du pape Pie VI du 10 mars 1791. Il traite les libertés, que les législateurs donnent à la France, *de droits monstrueux, de liberté effrénée, de révolte contre les droits du Créateur, de chimères, de mots vides de sens, de fantômes, de liberté indéfinie, rejeton méprisable de l'erreur des Vaudois et des Bégouards* condamnée par Clément V avec l'approbation du concile de Vienne, et des erreurs des Wiclefistes et de Luther qui se servirent du même appas d'une liberté effrénée pour les accréditer.

Prends lecture, ma petite mère, du manifeste que notre Saint Père le Pape a fait publier à l'occasion de la mort de Mr de Basseville, ambassadeur de France auprès de Sa Sainteté. Le Pape fait connoître à l'Europe entière les consolations dont son cœur paternel a été rempli par la rétractation que le Sr de Basseville a faite en mourant des trois serments : 1° de la constitution ; 2° de la constitution civile du clergé ; et 3° notamment du serment de la liberté et de l'égalité (j'ai lu en entier le manifeste).

Dis moi maintenant, ma fille, si le saint nom de Dieu

peut être appelé en témoignage d'une liberté et d'une égalité qui sont, dit le Pape, des *chimères* et des mots vuides de sens, d'une *liberté*, d'une *égalité* qui sont des *choses effrénées*, d'une *liberté* qui est un *droit monstrueux*, un *droit de l'homme attentatoire aux droits de Dieu*. Dis moi si on peut justifier un serment que le Pape a fait rétracter et dont il loue la rétractation ? Lis ces deux pièces, ma fille, lis les attentivement, lis les à genoux aux pieds de ton Crucifix, comme des oracles qui sortent de la bouche de Jésus-Christ qui a donné à Pierre la prérogative de confirmer ses frères dans la foi. Oh ! les excellentes pièces au soutien de tout ce que t'a dit ma petitte et chétive médiocrité.

Je te l'avoue, j'entends la voix de Dieu quand j'entends celle de Pierre, elle me ravit, elle m'enchante, elle m'affermit, tandis que la voix des hommes de la liberté met l'angoisse, l'amertume, dans mon âme et y imprime l'horreur.

Ne te fâche point, ma petitte, du peu de cas, du mépris même que je t'ai témoigné de la décision de tes grands hommes. Pierre a parlé à toute l'Église de France dont j'ai le bonheur d'être un petit membre fort méprisable. Il m'a parlé à moi-même en parlant à l'Église et, quand Pierre me parle, quel cas veux tu que je fasse de tes maîtres, de tes docteurs ? Docteurs de l'erreur ! Maîtres du mensonge, quand ils ferment l'oreille aux oracles de la vérité éternelle !

Que tu dois être étonnée de toi même, ma fille, je veux dire des riches et prétieuses offrandes que tu as faites à la liberté et à l'égalité. Rien de plus riche dans l'ordre temporel, rien de plus prétieux que ta propre vie que tu as promis de leur livrer. Il faut, certes, que tu en ayes conçu une grande estime, pour n'avoir pas craint de jurer de t'immoler pour leur deffense. Terrible et effroyable engagement dont je ne t'ai encore rien dit ! Souviens-toi, ma

fille, qu'au moment où tu étois toute bonté, par l'Esprit Saint, quand tu reçus la confirmation dans notre couvent, tu pris allors le même engagement pour la religion de Jésus-Christ! Ah! que le feu de la liberté t'a donc vivement enflammée, profondément consumée, pour que tu ayes fait à la déesse du jour les mêmes sacrifices dont Jésus-Christ t'avoit paru autrefois digne pour lui-même!

As-tu cru, ma fille, honorer ton divin époux en te mettant dans la même balance et pesant au même poids et les intérêts de sa gloire et ceux de la liberté? Les mêmes sacrifices pour la liberté que tu avois juré mille fois de faire à Jésus-Christ! Bon Dieu, que n'ai-je des ruisseaux de sang à faire couler par mes larmes! Je pleurerois vingt années de suitte et le jour et la nuit, et si j'aimois Dieu comme je dois l'aimer, la source n'en seroit pas encore tarie. Non, tu ne pouvois faire à mon âme une plus cruelle blessure, une plus large déchirure à mon cœur.

Que veut dire mourir pour la deffense de la liberté? Je n'y vois que ce sens là : *la liberté ou la mort.* Le cri de tous les forcenés de la France, le cri, je te le répète, de tous les buveurs de sang, de tous les mangeurs d'hommes! Et tu crois que je ne dois pas être attérée d'entendre ce cri mortuaire sortir de la bouche de ma novice, à qui, de ma malheureuse main dont je t'écris, j'ouvris autrefois la porte du désert! de la bouche de celle que j'ai donnée moi-même à mon Dieu pour être son épouse. Partagerois-tu la sottise de nos mères qui comptent pour rien l'engagement à mourir pour la deffense *de la liberté*, dans des religieuses qui ne sont pas, disent-elles, dans le cas de porter les armes? Pourquoi l'ont-elles donc juré, si elles ne peuvent l'observer? Quand on ne veut ni qu'on ne peut faire le métier de *capitaine* de dragon ou de hussard, on n'en adopte pas les serments. Si l'engagement est superflu, le serment est un parjure. Non, non, ma fille, l'engagement n'est point insignifiant, il n'a point été ajouté sans dessein. Nos légis-

lateurs savent peser les mots, tout aussi bien que les religieuses qui ne courent après les explications que pour adoucir la picqure des remords. Qu'elles tournent et retournent le serment comme elles voudront, si elles veulent l'observer, elles périront plutôt que d'abjurer la liberté. Les regarderas-tu comme des martyrs? Oui, et moi aussi, comme des martyrs de la liberté faittes pour être mises au Panthéon français avec les Pelletier et les Marat. Après avoir partagé les engagements des martyrs du démon, elles auront droit de partager les lauriers qui ornent leurs tombes. Ah! ce n'est pas là, mon enfant, la couronne que j'avois ambitionnée pour toi!

La liberté où la mort! mais tu l'avois déjà rayée de tes propres mains, la liberté. Je ne me rappelle point sans attendrissement ce jour à jamais mémorable, où je te mis avec elle dans le tombeau. C'est moi, ma fille, qui étendis sur toi le drapeau mortuaire sous lequel je t'ensevelis toute vivante avec elle dans le même cercueil. A ce signe effrayant, tout le monde jugea que la liberté étoit morte pour toi et que tu étois morte à la liberté. Et aujourd'hui tu veux mourir pour la faire revivre! Devois-tu donc revenir jamais sur l'acte solennel que tu fis allors avec Jésus-Christ? Certes! Elle est bien rompue, cette alliance! la liberté que veulent les législateurs est bien celle qui ferme pour toujours les cloîtres et retire les (*illisible*) de l'esclavage prétendu où le monde nous voyoit. Si tu dois maintenir la liberté, non seulement tu fuiras le monastère, si Dieu permet qu'il s'ouvre jamais à son dessein, mais tu t'exposeras à tous les dangers pour en assurer la proscription. Ah! malheureuse! c'est donc ainsi que tu traites Jésus-Christ, l'ami des vierges! C'est ainsi que tu le trahis! Après tant de baisers qu'il t'a donnés, tant de caresses qu'il t'a prodiguées! après que mille fois il t'a fait reposer sur son sein! ingrate! perfide!... Excuse, ma fille, excuse la sensibilité d'une mère qui te chérit encore. Excuse la

sensibilité d'une épouse de Jésus-Christ qui ne peut voir avec indifférence son céleste époux livré à un mépris aussi souverain par une âme qu'il a aimée dans sa solitude, d'un amour de prédilection, et qui l'a prévenue de toutes les bénédictions de sa douceur. Je n'exagère pas, ma fille, car j'ai vu de mes yeux ce que tu recueillois de faveurs célestes dans tes oraisons! Que de bons bouquets spirituels tu me donnois au retour de tes communications avec l'Esprit Saint! Quels traits enflammés d'amour venoient percer mon cœur, après avoir embrasé le tien! Que de larmes d'une sainte joye je versois alors sur la bien aimée de mon Dieu! sur toi, ma chère Scholastique! oui, sur toi, que j'avois bien soin de te les cacher. Mais aujourd'hui, ô infortunée fille de Sion, qui a perdu toute ta beauté! je ne craindrois pas de te les faire voir, ces larmes de douleur dont je paye à ton ingratitude et à ton apostasie le tribut journalier.

Ah! ma fille! un petit souvenir accordé à ton baptême, une petitte réminiscence accordée à ta consécration, ne pourroient-ils pas rappeler quelques lumières dans ton âme et la vérité dans ton cœur et sur tes lèvres? ne compte pour rien les sacrifices de tes aises et des commodités de la vie séculière qui ne doit pas être la tienne. Ce n'est ni cette vie périssable, ni les douceurs du siécle présent que tu as épousées; c'est la croix de Jésus-Christ que tu as prise pour ton partage. Une fille de la croix, une fille de la Passion du divin Rédempteur, ne doit point calculer ses démarches sur ce qu'elle aura à souffrir; elle se croit sur son calvaire en sûreté contre toutes les menaces des hommes du siècle. C'est là, ma chère mère, le lieu où j'ai l'ambition de te replacer. Tu n'y goûteras point autant de douceurs que sur la terre de la liberté, mais tu y seras plus contente avec le Dieu de la paix.

Nous sommes tous, ma fille, d'une noble et ancienne famille, je veux dire de la race antique et illustre des mar-

tyrs qui nous ont engendrés à la foi. Ils nous appellent tous à leur suitte. Le martyr est la vocation attachée au saint baptême. Il ne doit plus y avoir que les coups à frapper sur nous pour l'effectuer. Il n'est pas un chrétien qui n'ait été mis par Jésus-Christ dans la voye que les confesseurs ont teinte de leur sang. Nous ne devons plus avoir que sa visite à attendre. La parole de Jésus-Christ y est formelle : *Celui qui voudra sauver sa vie perdra son âme.* Ne craignez pas, dit-il encore, ceux qui donnent la mort au corps, craignez plutôt celui qui peut perdre le corps et l'âme dans l'enfer.

Sois sûre, ma fille, que notre bon Jésus savoit bien tout le mal qu'il vouloit à ses amis et aux zélés de sa droite, quand il ne leur annonça pour héritage sur la terre que les humiliations, les tribulations et les croix. Vous serez odieux à tous à cause de mon nom, s'ils m'ont persécutés ils vous persécuteront aussi. Voilà, dans ce peu de paroles, la vocation du chrétien au martyr. Toi surtout, tu l'as épousé pour tous les jours de ta vie. C'étoit la vie des religieuses. Étoit-ce pour rien qu'on les voyoit toutes maigries de pénitences dans notre ordre des plus austères et comme des squellettes ambulantes dans nos cloîtres ? Elles épuisoient sur elles autant de rigueurs, parce qu'au deffaut du martyr qui tranche en une minutte le fil de nos jours et nous fait envoler vers Jésus avec la rapidité de l'éclair, ces saintes femmes vouloient mourir à petit feu par la force de l'amour divin et par les saintes austérités de la pénitence. N'as tu pas toi-même partagé ces rigueurs ? Craignois-tu alors pour la délicatesse de ta chair ? Combien de fois ai-je été obligée à modérer ton zèle et à l'enchaîner par l'obéissance ? Et aujourd'hui tu crains une rebufade d'un patriote ! Tu pâlis en entendant un gros mot d'un républicain ! la croix arrive à toi de tous les costés, elle te tend ses bras ensanglantés et tu restes toute morfondue à ses approches ? Tu crains les coups, les injures, les insultes ! Mais si les vierges chrétiennes, les

Céciles, les Agnès, les Agathes, eussent été aussi délicates, elles ne posséderoient pas les brillants diadèmes que je t'ai vu ambitionner. Furent elles mêmes arrêtées par les outrages faits à leur pudeur? Quelle folie eut-ce donc été d'abandonner la religion de Jésus-Christ pour conserver la pureté de Jésus-Christ? Tu l'entends bien! Comme si tu voulois aller dans l'enfer de peur de perdre le ciel, veux-tu être plus chaste que des millions de vierges outragées en haine de la foi, et qui faisoient néanmoins la joye des anges et de toute la cour céleste? Apprends, ma fille, que hors l'unité de la foi, il n'y a ni charité, ni sainteté, et que si la foi est sacrifiée à la pudeur, il n'est pas d'impureté semblable à celle-là.

Le dépôt sacré de la foi une fois mis en sûreté par une bonne rétractation, repose t'en sur Jésus-Christ pour le reste. Un seul cheveu de ta tête ne tombera pas que le Père céleste ne l'ait ordonné. Ce sont là les sentiments qui ont soutenu dans la voye du martyre les religieuses de l'Anjou que la faim, la soif, la prison, les mauvais traitements, les menaces de noyades, les fusillades et la guillotine n'ont pu arracher à notre divin époux, ni séparer de sa foi et sa charité.

Avec quelle généreuse patience elles ont dévoré les insultes que les patriotes leur ont quelquefois prodiguées sur leur passage. Elles les ont reçues comme autant de caresses du Dieu Crucifié. Qu'elles en ont été bien dédommagées par l'accueil favorable et plein d'un saint enthousiasme, qu'elles ont éprouvé de la part des vrais chrétiens qui se sont empressés de soulager leur infortune et d'adoucir leur disgrâce. Elles ont eu souvent la terre nue pour lit de repos, mais généralement elles ont eu le nécessaire à la vie. La parole du Fils de Dieu s'est vérifiée à leur égard. *Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice et tout le reste vous sera accordé.*

Sens tu l'injure que tu fais à ces héroines chrétiennes

en voulant justifier ton serment? Prétends tu leur ôter la gloire du martyre ainsi qu'au clergé catholique dont elles suivent les traces vénérables? Cela empêchera-t-il que leurs noms ne soient inscrits dans le livre de vie? Jésus-Christ fait-il dépendre le mérite de ses élus du jugement de ceux qui sont intéressés à l'obscurcir? Et ton nom, où sera-t-il écrit? Pense à ce que dit le prophète : *qu'ils soient effacés du livre des vivants et qu'ils ne se trouvent point écrits avec le nom des justes.*

Crois-moi, ma fille! ma chère sœur Scholastique! au lieu de chercher à flétrir d'aussi nobles lauriers, ambitionne les pour toi-même, rentre dans les droits de ton baptême. Tant de jeunes vierges, dont tu eusses été autre fois le modèle, te reprochent ta lacheté et t'invitent à te réunir à elles! ne leur laisse pas enlever tes couronnes, aye la gloire de les partager avec elles. Au lieu d'être le tourment de ma vieillesse et de l'amitié tendre que je te porte, tu en seras la joye et la consolation; bien plus, tu feras la joye et la consolation des anges et de toute la sainte Sion. C'est le vœu de ta mère désolée. — La Sœur FÉLICITÉ.

POÉSIES

LE VIEUX CHÊNE

En pleine force, en pleine sève, cet été,
Par ce temps lourd et chaud tout menaçant d'orage,
Vieux chêne qui m'ouvrez un parasol d'ombrage,
Vous avez trois cents ans, m'a-t-on dit, Majesté !

Or, par les champs, et par les chemins d'à côté,
Comme fait la fourmi que rien ne décourage,
Bêtes et gens vingt fois moururent à l'ouvrage,
Sur ce sol où tient bon votre longévité.

On eût pu vous abattre, et dans ce bois qui tombe,
Se tailler un cercueil résistant pour la tombe ;
Vous avez triomphé de l'homme roi d'un jour.

D'en bas, j'entends sur vous ce bruit qui vous signale :
Des mouches bourdonnant un murmure d'amour,
Comme un chœur infini dans une cathédrale.

LA CITADELLE

Le ciel immense semble ouvert
Au mot divin qui nous console;
L'espoir, comme un duvet qui vole,
S'attache au premier buisson vert.

Sous l'aiguillon du mal souffert,
L'âme s'enivre d'un symbole,
Une fraternelle parole
Peut refleurir tout un désert.

Pour défendre la place forte,
La Foi vaudrait toute une escorte,
Sur la montagne où tu campais;

Mais tu ne te souviens plus d'elle,
Qui fut un asile de paix,
Très loin, très haut, la citadelle.

LE CHARME

Bouton de fleur exquis et printanier,
Ton charme est tel qu'on ne le peut nier,
Petite Hélène, à la rare élégance.

Partout ta marche est pleine de décence;
Sois avec dix ou sois seule, pourquoi
Notre regard s'élance-t-il à toi?

Pas plus qu'un autre, aux hasards de la rue,
Ton vêtement ne commande la vue,
Vingt l'ont porté sans qu'on levât les yeux.

Comme par un magnétisme joyeux,
Même en changeant ta route coutumière,
C'est toi toujours qu'on voit, et la première.

Es-tu bien fière, Hélène, de savoir
Que l'on subit ton étrange pouvoir?
Tu te connais, sans doute, fine mouche?

Je vois un pli sérieux sur ta bouche,
Jamais un air ironique ou moqueur,
Et pas le moindre orgueil n'est dans ton cœur.

Partout, toujours, ton maintien reste sage,
Ainsi que nous te voyons au passage;
D'où donc te vient ton doux charme subtil?

Exquis parfum des floraisons d'avril,
Grâce, rayon, clarté, petite Hélène,
Joli rosier en cotillon de laine.

SONNET FANTASQUE

Son disque sortait à la brune
Du fond d'un nuage de lait,
Tout était caprice et reflet
Dans ce qui venait de la Lune.

Caressante autant que pas une
Pour le chagrin qui me troublait,
Son muet regard me semblait
Sourire à ma seule infortune;

J'éprouvais, sans l'analyser,
L'influence de son baiser
Qui jette un charme sur les choses,

J'étais comme tous ses amants,
Souvent bizarre en mes névroses,
Toujours sincère en mes serments.

UN LIS

Dans le jardin charmant du Mail un enfant pleure,
Il faut si peu de chose à l'enfant pour souffrir ;
Mais pour calmer ce gros chagrin et le guérir,
Sa sœur approche et d'un baiser tendre l'effleure ;

Puis, cherchant un objet quelconque comme un leurre :
Un lis, un lis, dit-elle, un lis qui va fleurir !
Et vers le grand bassin, l'entraînant à courir,
Couvre d'oubli le désespoir de tout à l'heure.

O délicate, ô blanche, ô chère fleur d'été,
O promeneuse exquise en votre pureté,
Tout le jardin s'illumina de votre grâce,

Votre appel vers le lis au moment hasardeux,
Et ce cadre propice où la scène se passe,
Firent qu'au lieu d'un lis en fleur j'en ai vu deux.

P. Drouet.

SIÈGE

DU

FORT SAINT-MARTIN

et Fuite des Anglais de l'île de Ré

RELATION HISTORIQUE

Écrite en latin au XVIIe siècle par Jacques ISNARD
Traduite en français en 1879 par le Dr ATGIER
(suite)

CHAPITRE IV

Bataille de Sablanceau (22 juillet 1627)

L'importance de l'île de Ré fut jugée telle par le Roi qu'il résolut de la conserver.

Il donna des ordres en conséquence pour que deux forts y fussent élevés immédiatement et prit lui-même les plus grands soins pour leur construction.

L'un, le fort Saint-Martin, devait s'élever au bord de la mer, près du bourg Saint-Martin qui lui donna son nom comme il l'avait déjà donné à a rade; l'autre, le fort la Prée, devait s'élever entre l'Abbaye qui fait face à l'anse de ce nom et la dernière côte de l'île, qui fait face à la rade de la Palisse.

Depuis longtemps en maintes circonstances, le roi avait dans tous ses ordres, manifesté une grande confiance dans le Maréchal de Toiras qui avait d'ailleurs prouvé qu'il en était digne.

Il compta donc cette année-là (1626), sur son propre trésor, la somme que Toiras lui avait demandée et qui, suivant certains renseignements, s'élevait à quatre cent mille livres, afin d'activer rapidement la construction de ces deux forts, leur aménagement et leur approvisionnement.

Le roi confiant en la valeur et le talent de Toiras, lui remit le soin de cette entreprise tout entière, de peur que

les délais de ses ministres, aussi préjudiciables que désagréables, ne causassent du retard; il lui fit compter sur le champ ladite somme afin qu'il consacrât sans relâche tout son zèle et tous ses instants à faire achever les travaux, les transports de munitions et de matériel nécessaire.

L'Angleterre poursuivant alors ses funestes desseins, envoya, sous les ordres du duc de Buckingham, une flotte dont l'avant-garde apparut sur les côtes de France, le 20 juillet 1627, vers les six heures du matin par le travers des Sables-d'Olonne, forte de 18 ou 20 vaisseaux.

On crut tout d'abord que c'étaient des navires de Dunkerque, guettant la flotte Flandro-Belge, à l'ancre dans la rade. Mais, à leur approche, les Flamands n'ayant manifesté aucune crainte ni la moindre intention de lever l'ancre, on comprit que c'étaient des vaisseaux anglais; bientôt on en fut certain, lorsqu'on les vit au nombre de 120, rester à l'ancre toute la journée, à une faible distance du rivage de l'île. Les autres vaisseaux s'approchèrent du fort la Prée, le bombardèrent toute la journée et le lendemain aussi, 22 juillet, jour de la Magdeleine, jusqu'à la marée montante du soir.

Alors la flotte entière environna la pointe de Sablanceau en une longue file de vaisseaux séparés du rivage par une faible portée de mousquet.

Les Français comprirent que les Anglais voulaient, pour faire leur descente, profiter de la grande marée (dite de la Magdeleine) et d'un calme des plus avantageux.

Toiras confia alors la garde du fort Saint-Martin à cinq compagnies d'infanterie de son régiment de Champagne.

Il envoya une Compagnie à l'île de Loix et quatre autres à Ars avec la moitié de ses chevau-légers afin de résister à l'ennemi dans le cas où son attaque vers

Sablanceau n'étant qu'une feinte, il aurait l'intention d'opérer sa descente dans l'un de ces points de l'île.

A la première lueur du jour il sortit avec les autres Compagnies du régiment, l'autre moitié de sa compagnie de chevau-légers et nombre de gentilshommes volontaires, parmi lesquels se trouvaient des Roches-Baritaut, de Montendre, de la Rabatelière, de Cusagues et de Chantal.

Après avoir fait explorer la position de l'ennemi, Toiras fit avancer ses troupes vers Sablanceau (petit promontoire d'un kilomètre de long environ, sur trois cents pas de large), où elles restèrent retranchées derrière les dunes pendant six heures. Durant ce temps, les vaisseaux armés de plus de deux mille pièces de canon, s'étant mis de flanc, firent pleuvoir une grêle de boulets dont plusieurs Français furent atteints.

A marée descendante, les Anglais commencèrent à sauter dans leurs chaloupes pour occuper le rivage.

En les voyant choisir cet endroit et disposer leurs vaisseaux tout autour de la pointe de Sablanceau, Toiras et ses officiers virent que l'intention des Anglais était d'y débarquer quatre ou cinq cents hommes chargés d'attirer les Français dans un combat qui ne pouvait leur être que très dangereux et très meurtrier, à cause de la grêle de boulets et de balles qui pleuvait constamment des douze ou quinze vaisseaux les plus rapprochés de terre.

Ces conjectures furent vite réalisées lorsqu'après avoir vu débarquer une première troupe par les chaloupes, ils virent ces chaloupes rester auprès du rivage pour assurer un refuge à l'ennemi, espérant par ce stratagème forcer les Français à voler au combat pendant plus d'un kilomètre, exposés aux feux de la mousquetterie et de l'artillerie et les tailler en pièces par les projectiles avant qu'ils aient même pu livrer combat.

Toiras devant cette perspective résolut de ne pas engager la lutte avant que les ennemis fussent descendus à

terre en assez grand nombre pour que les armes fussent égales. Les Anglais devant cette attente des Français, débarquèrent au nombre de plus de deux mille au moyen de leurs embarcations.

L'armée française se composait de deux cents hommes de cavalerie et de huit cents hommes d'infanterie au plus, chaque compagnie du régiment de Champagne avait laissé trente-deux hommes pour la garde du fort Louis, huit pour la garde du fort la Prée, sous le commandement du lieutenant de Barrière ; cinq compagnies gardaient le fort Saint-Martin, une l'île de Loix et quatre le bourg d'Ars, comme il est dit plus haut.

Toiras divisa sa cavalerie en sept escadrons afin qu'elle fut moins décimée par le canon de l'ennemi.

Les principaux gentilshommes volontaires de Chantal, Navailles, de Soubran, les deux de Bussac père et fils, d'Ambleville, de Saint-Surin, de Marennes, de Baranzac, de Causes, de Tibaudière, de Boissantault, de la Rabatelière et ses compagnons d'armes joints aux chevau-légers de Toiras formaient trois escadrons, commandés l'un par le baron de Chantal, l'autre par de Montferrier, frère de Toiras, le troisième par Toiras lui-même.

Les autres chevau-légers formaient quatre escadrons commandés par des Roches-Baritaut, le comte de Grasset, son fils[1], de Montendre et de Cusagues beau-frère du précédent. Ces deux derniers escadrons avaient plus de soixante cavaliers ; en tout sept escadrons de cavalerie rangés en bataille sous les ordres de Toiras.

Cinq d'entre eux devaient engager la bataille et rompre les premiers rangs des Anglais ; l'infanterie devait les suivre rapidement et tomber au centre des bataillons ennemis, soutenue par derrière par les deux escadrons de cava-

[1] Ayant pour lieutenant du Bouchet, l'escadron de Montferrier avait pour lieutenant de La Boissière; celui de des Roches-Baritaut avait pour lieutenant de Lessar.

lerie du baron de Montendre et de de Cusagnes. Tels étaient les ordres donnés par Toiras.

Lorsque l'armée française se fut un peu approchée de l'ennemi, Toiras, voyant le moment et le lieu favorables pour livrer bataille, agita son mouchoir, signal convenu de l'attaque. Lorsque le premier escadron de choc fut en marche, Toiras se plaça à la tête des quatre autres, afin que l'on combattît en bon ordre.

Ces cinq escadrons partirent au pas, ensuite au trot, enfin au galop de charge. Tout à coup des détonations retentirent de toutes parts, dues à une salve d'artillerie qui jeta une telle épouvante et eut un tel retentissement que tout l'air en frémit et que plus d'un Français rompit les rangs et fut mis hors d'état de combattre avant même que d'avoir combattu. On ne voyait plus que cavaliers renversés et chevaux mutilés.

Les bataillons anglais n'en furent pas moins entamés avec force, la bataille fut engagée avec ardeur et les deux armées furent longtemps mêlées ensemble . . . . . .

Les premiers rangs ennemis se rompirent, plièrent et, repoussés dans la mer, furent forcés de sauter à la nage.

La réserve ennemie voyant que personne ne venait appuyer la cavalerie française qui ne pouvait tenir davantage, reprit courage. L'infanterie française s'avançait péniblement, soulevant des nuages d'un sable mouvant qui paralysait toute agilité empêchait de suivre et secourir la cavalerie lancée à toute bride. Les Anglais se rallièrent donc voyant l'abandon dans lequel se trouvait notre cavalerie ; le courage leur revint d'autant plus qu'ils se sentaient moins en danger, car parmi ces cavaliers qui avaient déjà entamé la lutte, dix à peine étaient en état de la recommencer.

Notre infanterie arriva enfin, mais les deux escadrons de cavalerie, qui avaient ordre de la soutenir, n'ayant pas

reçu le signal arrivèrent trop tard. L'armée française cédant déjà de part et d'autre à l'arrivée de ces deux escadrons ceux-ci ne purent donner. Il en coûta beaucoup et il fut fort pénible à leurs officiers de n'avoir pu prendre une part active à ce combat.

Le premier bataillon d'infanterie, commandé par de Thibault, avait donné avec tant d'impétuosité qu'il avait fait reculer l'ennemi, officiers et soldats, dans l'eau jusqu'aux jarrets et l'avait poursuivi jusque dans ses chaloupes.

Le second, sous les ordres de de Boissonnière, animé d'une semblable ardeur, combattit longtemps à l'épée et corps à corps mais personne ne venant à son secours en temps voulu, il perdit le fruit de sa bravoure et dut se retirer à regret sans avoir été vaincu.

Troublés de voir çà et là leurs chefs morts ou grièvement blessés, leurs compagnons d'armes massacrés avant même que d'avoir pu combattre, les Français s'étaient jetés au milieu de la lutte avec une fureur aveugle et avaient été décimés bien plus par les balles de mousquet tirées sur eux du haut des sabords ou des hunes des vaisseaux et par la mitraille des canons que par l'ennemi qui se trouvait devant eux.

De là, la nécessité où furent les Français de battre en retraite ; le lieu du combat était tellement avantageux et favorable aux Anglais que les Français, même vainqueurs, n'eussent pu y tenir.

Ils ne furent nulle part moins en danger dans ce combat qu'au milieu de la mêlée, tant ils eurent à souffrir de l'artillerie anglaise avant d'en être venus aux mains.

La cavalerie française eut à regretter dans cette journée la mort de de Restinglières, frère de Toiras, du baron de Chantal, de Navailles, de Causes, de La Lande, de Tablier, de Bussac fils, de Montaigne, de Savigny, d'Heurtebie, plusieurs autres gentilshommes et chevau-légers au nombre

de soixante. L'infanterie perdit cent cinquante hommes. De Baransac, blessé mortellement d'un coup de canon, mourut au bout de trois jours.

Du régiment de Champagne moururent les capitaines Boissonnières et Condamines, le lieutenant Le Tertre, les enseignes La Bastie et Maurillan. La Bauve porte-drapeau mourut aussi quelques jours après de ses blessures.

Presque tous les officiers qui survécurent avaient des blessures plus ou moins graves. On rapporte que les Anglais trouvèrent : « Que les Français étaient fous de s'élancer avec intrépidité malgré les balles, les boulets et la mitraille », comme s'ils se fussent sacrifiés, à l'instar des anciens Romains, aux mânes de leurs dieux.

La victoire néanmoins coûta cher aux Anglais et si nous comparons leurs pertes aux nôtres, ce fut une vraie victoire Thébaine pour nous.

Ils perdirent quinze officiers supérieurs ou capitaines, plusieurs lieutenants et enseignes, dont un drapeau nous resta, beaucoup de gentilshommes volontaires, mais aucun ne fut plus regretté que Saint-Blancard du Languedoc qui avait été envoyé naguère comme ambassadeur en Angleterre par le duc de Rohan. Enfin, au dire des Anglais eux-mêmes, ils perdirent cinq ou six cents hommes tués ou noyés. Le jour suivant on en eut la preuve en voyant le flot apporter sur le continent nombre de cadavres portant l'uniforme anglais.

Tout en voulant dissimuler leurs pertes, ils ne laissèrent pas de montrer cependant qu'elles avaient été très grandes, d'une part en ne poursuivant pas les Français dans leur retraite, d'autre part en ne voulant pas faire un pas en avant, ni s'éloigner de leurs vaisseaux. Craignant que les Français ne revinssent à la charge le lendemain avec le reste des troupes, ce dont nos soldats les avaient menacés, les Anglais fortifièrent le rivage et s'y retran-

chèrent jusqu'à ce qu'ils eussent appris d'une façon certaine que la résolution de Toiras était de se retrancher dans le fort Saint-Martin et de ne plus livrer bataille.

Le lendemain 23 juillet, Toiras envoya vers le duc de Buckingam un de ses pages accompagné d'un trompette, pour réclamer les corps de ses soldats morts dans le combat afin qu'on leur rendît les honneurs de la sépulture.

Buckingam consentit avec beaucoup de courtoisie, remit très religieusement les morts et, pour donner des preuves de sa munificence et de sa générosité, gratifia le page de vingt jacobus (monnaie d'or anglaise à l'effigie du roi Jacques Ier), le trompette en reçut dix.

Pour rivaliser de générosité, Toiras relâcha cinq prisonniers anglais après les avoir gratifié de cinquante pistoles.

D'Ambleville vint alors reconnaître les corps des gentilshommes que leurs blessures avaient encore ennoblis. Ils furent transportés dans le fort Saint-Martin et inhumés dans la chapelle en grande pompe.

La flotte anglaise avait transporté dans l'île de Ré une armée de huit mille hommes d'infanterie et de cent hommes de cavalerie sous le commandement du duc de Buckingam.

Dr Atgier.

(A suivre.)

RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques faites à la Baumette

(PRÈS ANGERS)

Mars 1902

Altitude 30m,52.

Moyenne barométrique : 758mm,26; minimum le 22, à 9 h. du matin, 744mm,24 ; maximum le 17, à 10 h. du matin, 768mm,25.

Moyennes thermométriques : des minima, 4°,90; des minima (sans abri), 4°,46; des minima (sur le sol), 3°,71; des maxima, 13°,17; des maxima (sans abri), 15°,10; des maxima (sur le sol), 20°,94; d'une eau de source, 7°,93; du mois, 9°,20.

Minimum les 2, 4, 1°,0; minimum (sans abri) le 2, 0°,8; minimum (sur le sol) le 7, — 1°,6; maximum le 31, 16°,9; maximum (sans abri) le 19, 20°,4; maximum (sur le sol) le 31, 30°,8.

Humidité relative, 77. Pluie, 41mm,4 en 14 jours appréciable au pluviomètre, et 4 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 66mm,30.

Nébulosité moyenne, 6,8. Nombre de jours de soleil, 23; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 115 environ.

Le vent a soufflé 3 jours du N; 3 jours du N-E ; 5 jours de l'E ; 1 jours du S-E ; 6 jours du S-W ; 11 jours de l'W; 2 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde, 6m,0. Plus grande vitesse du vent le 20, à 2 h. 30 du soir, 21m,3 par seconde.

Gelées blanches les 1, 5, 6, 7, 13, 14, 19, 23, 26 ; rosée les 1, 5, 6, 7, 8, 13, 14, 16, 19, 20, 23, 24, 26 ; brouillards les 2, 3, 4, 17, 20; brume sèche avec odeur d'ozone le 8,

de 10 h. du matin à 1 h. 45 du soir ; halos solaires les 11, 12, 13, 14, 15, 24, 26 ; halo lunaire très beau et très vif à 7 h. 46 m. du soir.

Nombreux passages d'oies sauvages du S au N de 3 h. à 4 h. 30 du soir le 16 ; arrivée de la fauvette à tête noire le 24 ; arrivée des hirondelles le 30.

Avril 1902

Moyenne barométrique : 756^{mm},93 ; minimum le 27, à 4 h. du soir, 749^{mm},40 ; maximum le 30, à 7 h. du matin, 764^{mm},46.

Moyennes thermométriques : des minima, 6°,09 ; des minima (sans abri), 6°,63 ; des minima (sur le sol), 5°,50 ; des maxima, 15°,50 ; des maxima (sans abri), 18°,30 ; des maxima (sur le sol), 27°,87 ; d'une eau de source, 9°,67 ; du mois, 11°,43.

Minimum le 8, 2°,9 ; minimum (sans abri) le 7, 2°,2 ; minimum (sur le sol) 1°,4 ; maximum le 19, 21°,5 ; maximum (sans abri) le 21, 24°,7 ; maximum (sur le sol) le 24, 39°,7.

Humidité relative, 72. Pluie, 38^{mm},1 en 8 jours appréciable au pluviomètre et 4 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 95^{mm},10.

Nébulosité moyenne, 5,9. Nombre de jours de soleil, 29 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 143 environ.

Le vent a soufflé 2 jours du N ; 9 jours du N-E ; 3 jours de l'E ; 2 jours du S-E ; 1 jour du S ; 7 jours du S-W ; 4 jours de l'W ; 2 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde : 5^{m},3. Plus grande vitesse du vent le 22, à 12 h. du soir, 20^{m}0 par seconde.

Gelée blanche le 30 ; rosée les 2, 4, 5, 6, 7, 9, 12, 13, 17, 18, 19, 21, 23, 24, 30 ; brouillards sur terre les 17, 18, 24 ; halos solaires les 1, 7, 21, 25 ; orages faibles le 27, du SS-E au SS-W de 1 h. à 2 h. 30 du soir, du S à l'W de 4 h. à 5 h. du soir, de l'E à l'W de 5 h. 20 à 6 h. 35 du soir.

Arrivée du rossignol le 6 ; du coucou le 14 ; des martinets le 16 ; de la huppe-huppe le 29.

A. Cheux.

CHRONIQUE

Nous savions, depuis quelques jours, dit le *Patriote*, que le grand sculpteur Carrier-Belleuse était dans nos murs, et qu'il mettait la dernière main aux travaux de décoration sculpturale qui lui avaient été demandés il y a quelques mois pour le fronton de l'Hôtel-Dieu. Aussi est-ce avec un très vif plaisir que nous nous sommes rendus hier matin, sur une très aimable invitation, près du maître qui, tout en haut d'un formidable échafaudage, surveillait ses praticiens attentifs à bien finir le « morceau ».

D'échelle en échelle, de plate-forme en plate-forme, nous atteignons le fronton de l'hospice Sainte-Marie. Une surprise agréable nous y attend. Le motif créé par l'artiste est entièrement terminé, et la franchise de l'interprétation n'a d'égale que la valeur de l'inspiration.

Sur un fond quadrillé d'or, une figure aux ailes éployées, qui symbolise l'immortelle Charité, domine harmonieusement des groupes sculpturaux d'une profonde expression réaliste. Une mère — belle de toute la splendeur de la fécondité et triste de toutes les douleurs de la maternité — regarde avec angoisse l'enfant né de ses entrailles, que torture la maladie. Le petit malade est veillé par un vieillard, en qui s'exprime la science scrupuleuse. La physionomie du médecin est d'ailleurs celle d'une figure très connue d'Angers. Près du maître qui va prononcer les paroles définitives, une autre tête sort de la pierre également ressemblante, puisque nous avons reconnu en elle des traits familiers.

De l'autre côté du fronton, une Antigone conduit au bienfaiteur et au savant sa mère aveugle. Un enfant blessé est couché à leurs pieds. Et c'est bien le tableau synthétique des misères de la vie qui demandent à la vraie science la guérison et la consolation suprême. N'est-ce pas, d'ailleurs, une heu-

reuse trouvaille que Carrier-Belleuse eut d'associer à cette expression plastique la devise profonde d'Ambroise Paré, écrite sur un livre magistral : « Je le soignay ; Dieu le guarit ». Tout l'effort de la médecine est là, près de toute la relativité de ses conditions.

Le groupe de Carrier-Belleuse est d'une simplicité très vivante. Il y a de la grâce dans les attitudes, dans l'intention décorative, et de la puissance dans les effets de douleur et de réalité. Le maître est demeuré dans son œuvre le virtuose que nous savions, et cette page ajoutée à ses pages de peintre si admirées aux Amis des Arts (Angers 1901-1902), restera comme une attestation impérissable de son art sur un des plus beaux monuments de notre ville, où Lenepveu avait déjà laissé le souvenir de son génie.

Que ne veut-on confier à Carrier-Belleuvre la décoration du fronton du Palais de Justice — qui ne voit rien venir, comme sœur Anne — depuis des temps immémoriaux ?

***

M. Magne, inspecteur général des monuments historiques, est venu récemment à Angers, sur la demande du Préfet de Maine-et-Loire, pour régler l'importante question de la restauration de la tour Saint-Aubin, à laquelle la ville d'Angers a décidé de contribuer pour moitié de la dépense. L'État fournit une subvention de 43.700 francs.

M. Magne a poussé très activement son inspection. Il a fait lui-même de nombreux relevés et pris des dessins fort intéressants. Les travaux vont commencer à bref délai, aussitôt après les adjudications nécessaires, et ils seront menés très activement.

M. Magne s'est rendu, dans l'après-midi du 3 avril, à Cunault ; la restauration de l'église va entraîner une dépense nouvelle d'environ 20.000 francs, presque totalement fournis par l'administration des beaux-arts (Monuments historiques) et par l'administration des cultes. Les travaux commenceront aussi à Cunault dans le plus bref délai.

Le Préfet et M. Magne, accompagnés par M. Gauvin, adjoint, et par M. Michel, conservateur du Musée, ont examiné, au Musée Saint-Jean, les mesures qu'il est nécessaire de prendre pour garantir contre les infiltrations une portion du Musée et en particulier la chapelle.

***

La Société des Sciences médicales d'Angers, qui a pris l'initiative du mouvement antituberculeux dans notre département et a constitué un comité d'organisation d'une Ligue contre la tuberculose, vient d'obtenir l'appui des plus hautes personnalités de Maine-et-Loire.

Dès maintenant la Ligue angevine contre la tuberculose est définitivement constituée, et voici la liste de ses présidents d'honneur :

M. le général Mathis, général de division ;

M. de Joly, préfet de Maine-et-Loire;

Mgr Rumeau, évêque d'Angers ;

M. le comte de Maillé, sénateur, président du Conseil général ;

M. Bouhier, maire d'Angers.

La Ligue angevine contre la tuberculose a déjà commencé ses travaux ; elle organise plusieurs conférences ; l'une d'elles sera faite par M. le professeur Brouardel, président de la Fédération des Œuvres antituberculeuses françaises, dont fait partie la Ligue angevine.

***

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a entendu, dans sa séance du 11 avril, la notice que M. Jules Lair a écrite sur la vie et l'œuvre de M. Célestin Port, archéologue et historien, son prédécesseur à l'Académie, dans la section des académiciens libres. Ce sont ces pages pleines d'intérêt que la *Revue de l'Anjou* reproduit dans la présente livraison.

***

L'Académie des Sciences Morales et Politiques a élu comme correspondant, dans la section de morale, notre compatriote M. Lair, conseiller honoraire à la Cour d'appel d'Angers, dont elle avait eu plusieurs fois l'occasion de goûter les très remarquables travaux sur les philosophes de l'École de Jouffroy et de Victor Cousin.

Nous prions M. Lair d'agréer nos sincères compliments pour cette flatteuse distinction.

***

Tous nos compliments à notre distingué collaborateur, M. Joseph Denais, qui vient d'être réélu à l'unanimité membre du Comité de l'Association des Journalistes parisiens.

***

Nous lisons dans l'*Echo d'Oran :*

« M. le Comte Henry de Castries, de la Société de Paris, le distingué géographe, à la fois explorateur et historien, dont les travaux antérieurs font autorité, donne lecture d'une introduction à une histoire général du Maroc, œuvre considérable et d'un intérêt pour ainsi dire national, puisqu'elle est de nature à guider l'action française dans son expansion vers le Sud et l'Ouest.

« C'est trop modestement, qu'après avoir été écouté par l'Assemblée avec une attention soutenue, M. le comte de Castries s'est excusé, à différentes reprises, de prolonger sa communication au delà de la durée fixée par le règlement. On a écouté avec autant de plaisir sa communication si personnelle et si substantielle, dont nous regrettons de ne pouvoir donner, faute de place, un résumé, même très réduit.

« En historien consciencieux, M. de Castries a puisé les matériaux de son livre à des sources originales, et c'est par un appel à tous ceux qui pourraient mettre à sa disposition les documents sur le Maroc, éparpillés un peu partout, qu'il a terminé, au milieu des applaudissements, sa très intéressante communication.

« Le président s'est fait l'aimable interprète de l'auditoire en s'adressant à M. de Castries les remerciements de l'Assemblée, dans une allocution émaillée de judicieux commentaires.

« M. Ben Rahal, membre de la Société de géographie d'Oran, a tenu, à son tour, à rendre hommage à la haute impartialité qui se dégage de l'œuvre de M. de Castries, et en appuyant, par une motion à laquelle l'Assemblée s'est unanimement associée, la sympathie très vive du Congrès pour cette œuvre. »

***

Les conférences de l'Université catholique ont été closes cette année, le 15 mars, par Mgr le chancelier lui-même. Au fait, Mgr Rumeau donna mieux qu'une conférence; il fit un acte épiscopal, reprenant le tradition du grand « Evêque

d'Angers », dont la voix s'élevait chaque fois qu'un nouveau péril menaçait l'Eglise et allait entraver son action. Déjà Mgr Rumeau, à l'Université, avait pris en mains la cause des congrégations religieuses ; cette fois, il se fit l'éloquent défenseur de *la liberté d'enseignement.*

Mgr Rumeau débute en rappelant comment, par une double attaque, à la Chambre des députés et au Sénat, se trouvent assaillies la liberté d'enseignement secondaire et celle de l'enseignement supérieur.

Il expose à quoi pourtant se réduit maintenant cette liberté d'enseignement, tant de fois mutilée; combien les catholiques sont bons princes de s'en contenter; comment enfin toute nouvelle atteinte, même avec les apparences de ménagements hypocrites, réduit à néant ces débris de liberté.

Puis, Monseigneur discute les vains prétextes allégués pour justifier cette campagne liberticide : souci de la liberté de conscience, sauvegarde des droits de l'Etat et de ses institutions universitaires, intérêt patriotique. Et Mgr Rumeau de répliquer : Justement, cette liberté d'enseignement nous la réclamons au nom de la liberté de conscience, des droits du père de famille, des droits de l'Eglise, droits aussi certains que ceux de l'Etat, qui doit les respecter tout comme il entend faire respecter les siens propres. Consultés, les Universitaires ont, à la presque unanimité, répondu que la concurrence de l'enseignement libre était un heureux stimulant pour l'Université d'Etat, et, esquissant à grands traits, l'histoire des luttes pour la liberté d'enseignement, l'évêque d'Angers, apporte les témoignages favorables à cette liberté rendus, après Talleyrand, Mirabeau, Condorcet, Robespierre, Saint-Just, Lakanal, par Victor Hugo, Thiers et Jules Ferry. Enfin l'évêque d'Angers n'a pas de peine à montrer, qu'en fait de patriotisme, les catholiques de France n'ont de leçons à recevoir de personne.

Comparant, pour les conditions de l'enseignement, notre régime à celui des autres nations, même de nations officiellement déclarées protestantes, Monseigneur établit que les catholiques n'ont nulle part moins de liberté qu'en France.

A eux de faire respecter leurs droits en usant, avec bon sens, dans l'union loyale et bien disciplinée, de l'un de ces droits les plus importants, qui ne leur est pas contesté, pour le moment, le droit de suffrage, le droite de vote...

L'éminent conférencier termine par un vibrant appel à la Jeunesse catholique; qu'elle entende le cri d'alarme, qu'elle vole au secours de cette liberté d'enseignement dont il faut dire : « Elle ne se mendie pas, elle se prend; elle se garde quand elle est conquise.

***

M. René Bazin a fait le 15 mars, au Théâtre Français, à Tours, une conférence organisée par l'Union « de la Jeunesse catholique de Touraine » dont le président, M. Duchâteau, a ouvert la séance en prononçant un excellent discours sur l'*Idéal du jeune homme catholique*, d'après les œuvres de M. René Bazin.

L'auteur des *Oberlé* a pris ensuite la parole et, en termes émus et éloquents, entretenu de l'*Alsace* son nombreux auditoire.

Inutile de dire que cette conférence, émaillée d'exquises anecdotes et de délicieuses peintures, a obtenu le plus vif succès et provoqué d'enthousiastes et unanimes applaudissements.

***

Deux mille personnes ont applaudi, le 16 mars, à Moulins, M. de Grandmaison, député de Maine-et-Loire, et M. Chapoy, avocat à Paris, qui donnaient une conférence présidée par M. Balsan, député de l'Indre. Les conférenciers exposaient le programme de l'Action libérale.

***

Le dimanche 13 avril, l'Education, université populaire de Maine-et-Loire, inaugurait son nouveau local de la rue Baudrière, 54.

A cette occasion, M. Georges Dureau a donné une conférence sur l'émancipation intellectuelle, qui a été fréquemment applaudie.

***

Le 12 mars, dans la salle du Cirque, la Chorale Sainte-Cécile a donné avec éclat, devant un public nombreux et choisi, son grand concert annuel.

Nous n'entrerons point dans les détails du programme très intéressant et vraiment artistique de cette brillante soirée, disons toutefois qu'il a été de tous points réussi.

L'orchestre, sous l'habile direction de M. Claudius, mérite les plus grands éloges. Entr'autres œuvres très applaudies,

il a exécuté avec brio un *Scherzo* inédit du distingué chef d'orchestre de notre Théâtre.

Que dire des artistes qui n'ait déjà été dit? de Mlle Torrès, de M. Buysson, de M. Pierre Séchiari, le jeune et déjà célèbre premier violon des Concerts Lamoureux : le public l'a rappelé trois fois après sa magistrale exécution du Concerto en *sol*, de Max Bruch, et c'était justice.

M. Godin, a dit ensuite quelques-unes des délicates poésies dont il est l'auteur et qui lui ont valu des applaudissements répétés.

La Sainte-Cécile, enfin, a magnifiquement interprété *Moines et Forbans*, de Massenet, et le chœur d'*Hérodiade*, prouvant par la parfaite exécution de ces deux œuvres, sa prospérité et son progrès artistique toujours croissants.

Magnifique soirée en somme. Les auditeurs en ont emporté le plus charmant souvenir.

Nous offrons nos félicitations les plus vives aux organisateurs, et à la vaillante chorale, si magistralement dirigée par M. Fichet.

***

Dixième Concert populaire.

L'orchestre, tout d'abord, attaque la belle *Ouverture de Freyschutz*, toujours entendue avec plaisir par les habitués des Concerts populaires.

A la musique alerte et pimpante de Weber succédait celle mélodique et sentimentale de *Psyché*. Mais le poème symphonique se maintient d'un bout à l'autre dans une teinte grise qui, à la fin, fait trouver monotone et longue l'œuvre de César Franck.

Mme Oswald est une chanteuse agréable; l'organe est sympathique quoique manquant un peu de puissance. Elle a bien dit l'air de *Grisélidis* de Massenet et l'air de *Jeannot et Colin* de Nicolo, dont la musique, malgré le nombre des années, est toujours restée jeune.

Le triomphateur de la journée a été, sans conteste, M. Durand qui, bissé et rebissé, s'est fait encore applaudir dans la *Retraite* d'Hasselmann, qu'il nous avait déjà fait entendre l'année dernière. M. Durand est décidément un harpiste de première force.

Pour terminer le Concert, l'orchestre a enlevé brillamment la belle *Rapsodie* d'Édouard Lalo, sous la direction de

M. Maurice Claudius, l'excellent chef d'orchestre de notre théâtre, qui avait bien voulu remplacer M. Brahy dans la direction de la deuxième partie du programme.

Deuxième concert extraordinaire.

Ce concert, le 500e depuis la fondation des Concerts populaires, laissera dans l'esprit des Angevins, un souvenir inoubliable, non tant par l'exécution parfaite des morceaux qui y ont été exécutés, que par la manifestation unanime de sympathie qui a accueilli la remise de la croix de la Légion d'honneur à M. de Romain, au dévouement et au talent duquel les Angevins doivent tant de reconnaissance pour les services rendus à l'art et à notre ville.

L'orchestre, sous la direction de son chef distingué, M. Brahy, s'est surpassé, et l'*Ouverture de Léonore*, de Beethoven, de *Pelleas et Mélisandre*, d'une *Pavane*, de Fauré, de *Roméo et Juliette*, de Berlioz, et de la *Marche héroïque*, de Saint-Saëns, ont été rendues avec une perfection que les grands orchestres de la capitale, dans leurs meilleurs jours, ne sauraient guère qu'égaler. Même éloge à faire pour la scène d'amour du 2e acte de *Tristan et Yseult*, par Mlle Torrès, M. Buysson et l'orchestre.

Le concert était rehaussé par la présence de M. Paul Daraux, le chanteur expert qui, de sa belle voix de baryton au timbre harmonieux, a chanté, accompagné au piano par l'auteur, M. G. Fauré, deux charmantes mélodies : le *Secret* et le *Cimetière*. Le talent de l'exécutant était à la hauteur du génie du compositeur, et les applaudissements unanimes qui éclatèrent s'adressaient à l'un et à l'autre.

Par un sentiment de pieux souvenir, un hommage devait être rendu en ce jour, à la mémoire de M. Jules Bordier, qui, avec MM. Alfred Michel et de Romain, avait été le fondateur de nos concerts, et ce fut au milieu d'un profond silence que M. Paul Daraux, accompagné par la harpe et l'orchestre, sous la direction de M. de Romain, chanta la belle méditation que notre regretté compatriote avait écrite et qui porte le titre de *Super flumina*.

C'est alors que se produisit la manifestation dont nous parlions aux premières lignes de ce compte-rendu.

MM. Louis Bordier et Paul Rondeau viennent chercher sur l'estrade M. de Romain, à la rencontre duquel descendent des

gradins le délégué du ministre des Beaux-Arts, M. Dejean, suivi de M. le Préfet, de M. le Maire d'Angers, de M. Fauré et des autorités.

M. Dejean, au nom du Ministre, attache sur la poitrine de M. de Romain les insignes de la Légion d'honneur et prononce l'allocution suivante qui rend très justement hommage aux mérites et à la modestie du nouveau chevalier :

MONSIEUR,

Il y a quelques années, le Directeur de notre Conservatoire national de musique et de déclamation, M. Théodore Dubois, vous remettait au nom du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, la plus haute des distinctions universitaires, et la ville d'Angers, qui venait de vous offrir le livre d'or, illustré par les meilleurs artistes de ce pays, et couvert de milliers de signatures, applaudissait unanimement à cette récompense méritée. J'ai le grand plaisir, aujourd'hui, au nom de M. Georges Leygues, ministre des Beaux-Arts et du Gouvernement de la République, de vous apporter la plus haute de nos distinctions nationales : la Croix de la Légion d'Honneur.

J'ose dire que vous l'avez bien gagnée. J'ai lu, en effet, très attentivement, le dossier qui, depuis plusieurs années, se formait, à votre insu, à la Direction des Beaux-Arts, et que le très aimable préfet de Maine-et-Loire, M. de Joly, nous a aidés puissamment à amener enfin en pleine lumière.

On y voit tour à tour les premiers magistrats de ce département, M. Delpech d'abord, ensuite M. de Joly, la Presse tout entière de ce beau coin de France, unis dans un sentiment d'admiration et de reconnaissance, puis les maîtres de l'art musical, et au premier rang Reyer, dans une lettre d'autant plus forte qu'elle est plus simple, insister et témoigner en votre faveur sans que vous-même ayez jamais dit un mot. Mais on y voit surtout la très simple histoire d'une noble et belle vie consacrée aux deux meilleures choses de ce monde : l'art et la bienfaisance.

Et c'est de quoi je veux vous louer publiquement, Monsieur, dût votre modestie en souffrir, en attachant sur votre poitrine la petite étoile de l'honneur.

Alors se produit une ovation comme jamais personne n'en vit à Angers. La salle et l'orchestre en délire, debout, battant des mains, trépignant, acclamant avec un enthousiasme indescriptible M. de Romain qui, pâle d'émotion, reste sans voix devant cette explosion de la joie et de la sympathie générales sous laquelle il semble écrasé.

Ah ! certes, si jamais distinction fut méritée et recueillit tous les suffrages, c'est bien celle-là ; elle fait honneur au

Gouvernement et à la ville d'Angers autant qu'à celui qui en fut l'objet, M. de Romain, décoré, on peut le dire, sur le champ de bataille.

Le soir, à 7 heures, un banquet de plus de cent couverts, offert par la Société des Concerts, a eu lieu dans la salle des fêtes du Grand-Hôtel.

Ce banquet était présidé par M. Louis de Romain, ayant à sa droite M. Dejean, délégué de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, et à sa gauche M. de Joly, préfet de Maine-et-Loire.

Des discours, tout pleins d'esprit et de cœur, ont été prononcés par MM. Paul Rondeau, Louis de Romain, de Joly, préfet de Maine-et-Loire, Bouhier, maire d'Angers, Dejean, délégué de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, de Grandmaison, député, Deperrière, président de la Société des Amis des Arts, Lépicier, président de la Société Sainte-Cécile, Philouze, au nom de la presse angevine, Destranges et Verrier.

***

Les deux représentations-concerts données au profit des œuvres ouvrières, le 19 avril dans la salle du Quiconce, et le lendemain, au Cirque-Théâtre, ont obtenu le plus vif succès

Ne pouvant rendre compte d'une façon détaillée de tous les numéros qui figuraient au programme, nous voulons au moins mentionner les applaudissements bien mérités qui ont salué Mme Caroline Pierron, de l'Opéra-Comique; Mlle Gabrielle Clerc, de l'Odéon ; Mlle Caux, de l'Opéra-Comique, remplaçant Mlle Giraud, gravement indisposée ; Mme Veillon-Dalifard, le professeur de chant bien connu à Angers ; MM. Duval, de l'Odéon ; A. Giraud, fondateur des Concerts Populaires ; Piedeleu, violon solo des Concerts classiques de Vichy et de Nantes.

Mlle Valentine Piedeleu tenait avec autorité le piano d'accompagnement et M. Eygel a dirigé avec sa maestria habituelle plusieurs chœurs d'amateurs qui ont été fort goûtés.

M. Giraud, qui fut directeur de notre théâtre et dont les Angevins ont conservé un si bon souvenir, a chanté d'une façon exquise l'arioso du *Roi de Lahore* et, dans le duo de *Cendrillon*, le public lui a fait, ainsi qu'à Mlle Caux, excellente, elle aussi, une ovation enthousiaste.

Mlle Clerc et M. Duval ont interprété très finement, non pas

— comme l'annonçait à tort le programme — la *Souris* de Pailleron, qui est une comédie en cinq actes, mais la *Souris* d'Armand des Roseaux, spirituelle saynète pleine d'humour, souvent jouée dans les salons.

Que dire de M. Piedeleu, ce maître de l'archet, et de Mlle Pierron, la si charmante et experte cantatrice, sinon qu'ils furent à la hauteur de leur réputation et l'on n'en saurait faire un plus complet éloge? Nous en dirons autant de Mme Veillon-Dalifard, dont le talent et la méthode sont si appréciés.

Enfin, sous l'habile direction de M. Eygel, deux chœurs, *Les Bouquetières* et *Les Nymphes*, ont été exécutés de façon à enlever tous les suffrages.

***

Nous avons eu, pour la troisième fois depuis quelques mois, la bonne fortune d'entendre, à Angers, les chanteurs de Saint-Gervais. Voici, d'après le *Journal de Maine-et-Loire*, le compte-rendu de la cérémonie qui réunissait dernièrement, à Saint-Maurice, l'élite de la société angevine.

Le 21 mars dernier, vendredi de la Passion, jour où l'Eglise a coutume de préluder aux mystères du Vendredi-Saint en honorant la Compassion de la sainte Vierge, la *Schola Cantorum*, groupée autour de son jeune et vaillant chef, M. Charles Bordes, exécutait à la cathédrale d'Angers les immortels *Répons* de Palestrina et de Vittoria, devant une magnifique assistance, que l'on a pu évaluer à près de 2.000 personnes. Le chœur, les transepts étaient occupés, ainsi que les galeries ; la vaste nef, jusque sous le grand orgue, regorgeait d'auditeurs attentifs et recueillis, parmi lesquels nous devons mentionner Mgr d'Angers, entouré de son Chapitre, beaucoup de prêtres d'Angers et des environs, le Grand-Séminaire, les élèves de Mongazon.

A 2 h. 1/2, Mgr Rumeau fait son entrée ; le grand orgue s'éveille sous les doigts inspirés de M. Delaporte ; puis, au milieu d'un silence plein d'attente, une harmonie forte et douce à la fois s'élève dans le fond du chœur, aux entours du petit orgue mis par M. Guivier à la disposition de la *Schola*. C'est le chœur final de *la Passion selon Saint Matthieu*, de Schutz, d'un très grand effet, par lequel les Chanteurs de Saint-Gervais préludent, en quelque sorte, à la cérémonie et préparent l'auditoire à ce qui doit suivre.

M. l'abbé Barbier, curé de Beaugency et chanoine hono-

raire d'Orléans, avait bien voulu, quoique sollicité un peu tardivement, accepter la lourde tâche de commenter en chaire les principales circonstances de la Passion, au fur et à mesure que les Répons exécutés en évoquaient le souvenir.

Il s'est acquitté de sa mission avec une réelle éloquence et un talent descriptif dont on a pu admirer plusieurs fois la force et le saisissant effet. Dans un exorde particulièrement remarqué, il salue dans la cérémonie de ce jour le concours de la Religion, de l'Art et de la Charité, « ces trois choses si « grandes, qui mettent l'homme en rapport avec Dieu, « suprême Vérité, suprême Beauté et suprême Bonté. » Et que sommes-nous venus entendre, sinon le Génie inspiré par la Religion et mis au service de la Charité? Dans son commentaire des Répons, l'orateur s'applique à faire ressortir toute l'horreur des souffrances du Fils de Dieu et à développer, en les précisant, les sentiments qui viennent d'être exprimés dans la langue de l'art.

Qui pourrait décrire les beautés des chants si profondément douloureux et religieux qu'il nous a été donné d'entendre, interprétés avec une pureté, une justesse et un ensemble sans égal? Notre plume, impuissante à les traduire, veut au moins essayer d'en rappeler quelques-unes, chaque passage, on pourrait dire chaque note, étant une perle tombée d'un riche écrin.

Palestrina nous conduit sur le Mont des Oliviers, où il nous fait entendre l'appel désolé de Jésus à son Père céleste, tout aussitôt suivi d'une tendre compassion pour l'humaine faiblesse, que le *Vigilate* rend d'une façon si expressive. Puis il nous montre la tristesse, la désolation de son âme divine; le *Vos fugam capietis* renforce encore cette scène déchirante. Vittoria la complète, la grandit, l'achève, par cette phrase admirable du « *et ecce flagellatum ducitis ad crucifigendum* », où s'exhale la dernière plainte de Jésus avant son supplice.

Nous arrivons maintenant aux deux Répons où le maître espagnol semble avoir mis toute son âme. Lors des premières auditions données à Paris en 1892, les journaux parisiens constataient que Vittoria s'était révélé comme un génie égal aux plus grands, plus moderne, en un sens, que Palestrina, plus humain, plus poignant, remuant tous les cœurs. Nous croyons que ses auditeurs angevins ne démentiront pas cette appréciation. Le répons *Tenebræ factæ sunt* est une peinture

saisissante de ce qui se passe au moment où le Sauveur meurt sur la Croix ; son dernier cri vers son Père, suivi de son dernier soupir, constitue un passage de toute beauté : c'est une tristesse, une douceur infinie, le vol d'une âme à Dieu. Non moins saisissant est le *Caligaverunt*, qui exprime la douleur indicible de la Sainte Vierge après la mort de son Fils. Ce Répons est d'une force descriptive extraordinaire ; Vittoria nous fait contempler ce qu'il chante, et le *O vos omnes* final est l'expression vraiment parfaite de la douleur, en même temps que le plus touchant appel à ceux pour lesquels le Christ a voulu mourir. Nous ne croyons pas avoir jamais entendu, pour notre part, rien de plus douloureusement émouvant.

La sélection tirée des Offices de la Semaine Sainte est terminée. Les Chanteurs de Saint-Gervais, pour nous laisser sous une impression plus sereine, répondent pendant le Salut à ces plaintes douloureuses par un *Adoramus te, Christe*, de Corsi, qui, avec le *Tantum ergo* de Vittoria, a fait vibrer les cœurs des assistants en un acte d'amour vers le Dieu qui a donné sa vie pour eux. Un Répons à la Sainte Vierge d'une grande pureté, emprunté au Processionnal de Solesmes, et un Choral final de la Passion selon saint Jean, signé J. S. Bach, ont ramené l'auditoire à la grande pensée du jour et clôturé dignement cette solennité musicale.

Dans sa péroraison, l'orateur, reprenant la pensée de l'exorde, avait dit : « L'art a fait son devoir, tout son devoir ; « la Religion a fait le sien, modestement par ma parole, « magnifiquement, Monseigneur, par votre présence ; à vous, « mes Frères, de faire le vôtre : c'est le tour de la charité ! » Répondant à cet appel, une légion d'aimables quêteurs et quêteuses ont parcouru les rangs de l'assistance, rappelant que les pauvres ne sauraient être oubliés ; leur recette a été des plus fructueuses. L'ordre qui a présidé partout à cette belle fête religieuse a été justement remarqué. Il convient d'en faire honneur aux organisateurs et aux jeunes commissaires qui ont prêté leur concours avec une bonne grâce appréciée de tous.

Nous exprimons à M. Charles Bordes, à l'artiste au cœur généreux, qui se voue, avec un zèle qui n'a d'égal que sa modestie, à la restauration de la musique religieuse en France, nos félicitations et nos plus chauds remerciements

pour cette audition de tous points parfaite ; nous espérons que le passage, dans notre ville, de ses merveilleux chanteurs, ayant fait connaître ces harmonies sublimes, leur exemple sera suivi et que peu à peu nos offices seront épurés de ces chants auxquels une composition peu en rapport avec les traditions de l'Eglise, jointe à une interprétation souvent défectueuse, enlève tout caractère religieux.

***

Nous avons appris avec plaisir que M. Maurice Bernier, architecte à Angers, a fait recevoir, au Salon annuel des Champs-Élysées, une « Reconstitution de la cheminée du Prieuré de Saint-Rémy-la-Varenne », dont il est l'auteur.

L'œuvre de notre distingué compatriote mérite une mention toute particulière puisqu'elle intéresse tout spécialement notre architecture locale, à l'époque de la Renaissance.

L'interprétation est une aquarelle délicieusement traitée, où la perfection du dessin parait égale à la sûreté du coloris.

Nos lecteurs auront sans doute l'occasion de voir ce remarquable travail, après le Salon, dans une exposition à Angers.

***

Nous sommes heureux aussi de relever, parmi les noms des autres artistes angevins dont les œuvres sont admises au Salon des Champs-Élysées, celui de M. Robert Huault-Dupuy, élève de M. Paul Aubert, qui expose dans la section de sculpture.

***

Le Conseil municipal des Ponts-de-Cé a chargé un de nos compatriotes, le peintre Félix Lorioux, d'exécuter une copie de la toile fameuse : « L'entrée de Marie de Médicis aux Ponts-de-Cé », de Rubens. M. Lorioux est en ce moment au Louvre et travaille activement à l'exécution de sa toile.

***

Une Exposition de chrysanthèmes, organisée par la Société d'Horticulture d'Angers et du département de Maine-et-Loire, aura lieu du 7 au 16 novembre 1902, à l'occasion de la réunion, à Angers, du 7e Congrès de la Société française des Chrysanthémistes.

***

La famille de M. le chef d'escadron Chagrot qui, pendant quelque temps, commanda la compagnie de gendarmerie de Maine-et-Loire, et récemment décédé, à proposé à la municipalité angevine de léguer à un des musées de la ville quelques œuvres du défunt, qui s'occupa avec succès de la question des constructions navales.

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil a accepté cette proposition et a voté des remerciements aux donateurs.

***

Le 21 mars, une réunion charmante avait été organisée, à la salle du café Gasnault, par le Bureau et le Comité de la Société des Amis des Arts, la Commission municipale du Musée d'archéologie et du Musée Pincé, pour la remise des palmes d'officier d'Académie à M. Gilles Deperrière.

M. Miron d'Aussy, au nom du bureau des Amis des Arts, a prononcé le délicat et fin discours suivant, accueilli par d'unanimes applaudissements.

Mon cher Président et Ami,

C'est pour moi une obligation bien douce d'être auprès de vous et en d'aussi heureuses circonstances, l'interprète du Comité des Amis des Arts. Je ne dirai pas le « Pourquoi » des sentiments joyeux qui nous agitent en ce jour ; c'est un axiome de dire que notre président nous est très sympathique, et des axiomes n'ont pas besoin de preuves.

Aussi bien, jamais distinction ne fut-elle mieux méritée que celle dont vous venez d'être l'objet ; et n'essayez pas de vous défendre, mon cher Président, vous y auriez mauvaise grâce, car nous tous, vos collaborateurs, nous vous avons vu à l'œuvre.

De quelle sollicitude de tous les instants n'avez-vous pas entouré notre chère Société, ne reculant pas devant de nombreux voyages à Paris, mettant largement à profit les hautes relations que vous avez contractées à l'École des Beaux-Arts, courant avec ténacité ateliers et salons de peinture, distinguant au premier coup d'œil les toiles qui feront le plus d'honneur à nos expositions, ne prenant de repos qu'après nous les avoir obtenues.

Du repos ? Que dis-je ? M. Gilles-Deperrière se repose-t-il jamais.

Un vieux dicton prétend que « qui trop embrasse, mal étreint » ; mon cher Président, vous faites mentir journellement la sagesse des nations.

Vous semblez, à première vue, embrasser trop de causes, mais toutes vous les étreignez avec la même réussite, ce dont l'administration financière de notre Société n'a pas lieu de se plaindre.

Chaque jour nous vous rencontrons, courant, hâtif, par nos rues,

toujours pressant sur votre cœur ce vaste portefeuille qui contient tant de choses, le feutre toujours orné d'un billet de chemin de fer...

Avez-vous parfois réfléchi, Messieurs, au symbolisme de ce coupon de retour ? « La Possonnière à Angers », vers les Amis des Arts, vers le Musée Saint-Jean, vers l'hôtel Pincé ! « Angers à la Possonnière », vers cette agriculture, dont le ministre a déjà récompensé de longs états de service.

« *Miscuit utile dulci* »

Se dévouer à l'agriculture, pain du corps, à l'art, nourriture de l'âme ; quel plus noble emploi peut-on faire de la vie ?

Mon cher Président, je suis sûr d'être l'interprète de l'unanimité des assistants, en levant mon verre à la longue, longue continuité de votre présidence.

Puisse la rosette de l'Instruction publique vous retrouver encore en fonctions !

M. Deperrière a répondu d'une voix émue :

Mes chers Collègues,
Mes chers Collaborateurs,

Si l'on reçoit avec plaisir une distinction faite pour encourager vos efforts, la récompense, sanctionnée par vos pairs, par ceux qui vous jugent, acquiert tout son prix et vous me faites, ce soir, passer un des plus agréables moments de ma vie.

Mon cher Miron d'Aussy, en termes trop bienveillants vous venez de m'adresser vos félicitations et celles de ces Messieurs. Je vous en remercie du fond de mon cœur; mais permettez-moi de vous demander à quoi je serais parvenu parmi vous, si je n'avais été entouré de toutes les bienveillances, si vous ne m'aviez tous donné sans compter vos concours absolus, si je n'avais trouvé la voie tracée ?

Aussi, mes chers amis, ce sont assurément bien plus vos mérites que mon activité qui m'ont valu l'honneur que M. le Préfet m'a fait en me désignant, avec le concours de M. le Directeur des Beaux-Arts, au choix de M. le Ministre, et je vous demande, prenant justement la récompense autant pour vous que pour moi, de confondre l'expression de nos sentiments de gratitude pour les adresser à M. de Joly, à M. Roujon, à M. le Ministre. Puis combien mériterais-je d'être blâmé si, entouré de sympathies, comme je n'ai cessé de l'être au milieu de vous, je n'avais pas fait tous mes efforts pour remplir, de mon mieux, le mandat que vous m'aviez donné.

Enfin, dans notre milieu des arts, dans les relations avec des adeptes, tout n'est-il pas charme, et par le commerce des choses, et par celui des gens ? Grisés des merveilles de la nature, sans cesse sous le coup des émotions qui naissent au cœur à l'aspect du beau, les artistes font partager leurs joies à ceux qui les entourent et

rendent faciles et délicieusement agréables les missions comme celles que j'ai tenues de vous parmi eux.

Merci donc cordialement de vos suffrages, qui, après les plus agréables fonctions, me valent encore, avec une récompense, un souvenir particulier de vous.

Ces insignes de mon grade, que vous m'offrez si aimablement, seront conservés comme une précieuse relique pour moi et les miens.

Nous allons chacun, tout à l'heure, tremper nos lèvres dans une coupe de vin d'Anjou. Je viderai la mienne en votre honneur, vous demandant de ne point oublier Cormeray, Bodinier et Huault-Dupuy, mes prédécesseurs, qui m'ont si bien guidé et montré le chemin, et je garderai la dernière goutte pour un fidèle et un vaillant, pour Auguste Michel, sûr que l'évocation de son nom et le souvenir personnel que je lui adresse en ce moment, en sa présence, me vaudront toutes les acclamations.

Merci encore, Messieurs, et que tout à l'heure nos verres se choquent gaiement pour bien marquer les liens solides qui unissent nos cœurs.

M. Michel a offert ensuite à M. Deperrière des palmes en brillants, en lui apportant les vœux de tous ses collègues, heureux de sa distinction si méritée.

Puis, M. de Romain, désireux d'associer, dans une pensée délicate, Mme Deperrière, à l'hommage rendu à son mari, a présenté pour elle, au dévoué président des Amis des Arts, une très jolie gerbe de fleurs naturelles. Et les verres se sont choqués, où le vin d'Anjou pétillait joyeusement...

***

M. le général André, ministre de la Guerre, a visité la ville et l'École de cavalerie de Saumur, les 15 et 16 avril.

A son arrivée, le ministre a été salué par M. Gaitet, sous-préfet de Saumur, M. le colonel Dubois, commandant de l'École, et M. le docteur Peton, maire de Saumur. M. Beauvais, secrétaire général de Maine-et-Loire, remplaçant le préfet, malade, accompagnait le général André depuis Montreuil-Bellay.

Les réceptions officielles ont eu lieu à la gare. Le soir, un dîner intime a été servi à l'Hôtel du Commandement et suivi d'un bal auquel avaient été conviées toutes les notabilités saumuroises.

Le 16, les officiers de l'École ont exécuté divers exercices, et suivi le ministre dans une longue course aux environs de

Saumur. Le général André, bien que fatigué déjà par son voyage, a fait preuve dans la circonstance, d'une endurance étonnante.

Au cours de cette visite, le général André a remis les décorations suivantes :

Chevaliers de la Légion d'honneur :

M. le commandant Allenou, directeur des études ;

M. le capitaine de Redon, instructeur d'exercices militaires.

Médailles militaires :

M. Etévenon, adjudant;

M. Hanryé, adjudant, maître de manège.

Palmes académiques :

M. le médecin-major de 1re classe Chupin;

M. le commandant de Luigné, instructeur d'exercices militaires;

M. le commandant de Contades, écuyer en chef;

M. le capitaine de la Teillais, instructeur d'art militaire;

M. le capitaine Muller, professeur d'histoire;

M. le capitaine Gascoin, sous-directeur des études.

***

Le 4 mai a eu lieu, chez M. Courcier-Bourigault, le banquet de la Société des Anciens Sapeurs du Génie et de la Société des Anciens Pontonniers, aujourd'hui réunies.

M. le général Faugeron, président honoraire, présidait, ayant à sa droite M. Gallard, président de la Société fusionnée, et à sa gauche M. Benaitreau, président de la Société des Anciens Sapeurs à Cholet. A la table d'honneur et aux autres tables avaient pris place MM. Gautier-Meslier, vice-président ; Albertini, secrétaire, et Maillet, trésorier de la Société; Boulo, délégué de Nantes; Bodet, Frémont, Ganière et Verger, délégués de Cholet; Boisnard, Bedouin, Chouteau, Fauvel, Jernigon, Gaucher, Jehier, Lair, Leroy, Leray, Lucas, Montrot, Poirier, Rousseau, Thérin, Gouvrillon, Charozé, Hardy et les représentants de la presse.

Le banquet, admirablement servi par l'excellent traiteur M. Courcier-Bourigault, a été empreint de la plus cordiale gaîté.

Au dessert, M. Gallard, prenant le premier la parole, a déclaré que malgré ses occupations il avait bien voulu

accepter la présidence de la Société, mais qu'il était parfaitement secondé dans sa tâche par M. Gautier-Meslier, vice-président, qu'il a tenu à remercier.

M. Gallard a remercié également MM. Albertini, secrétaire; Maillet, trésorier; Chouteau, Gouvrillon et Jernigon, organisateurs du banquet.

Après avoir constaté l'heureuse réussite, grâce à la bonne camaraderie et à la concorde, de la fusion des Anciens Sapeurs du génie et des Anciens Pontonniers, M. Gallard porte un toast à la Société et à ses invités.

Succédant à M. Gallard, M. le général Faugeron s'est exprimé en ces termes :

MESSIEURS ET CHERS CAMARADES,

C'est aujourd'hui la première fois que les Anciens Pontonniers et les Anciens Sapeurs du Génie se réunissent à Angers, pour fêter, le verre en main, la fusion en une seule de vos deux sociétés.

Vous avez bien voulu me faire le grand honneur de m'inviter à présider cette fête de famille; mon premier devoir est de vous en exprimer toute ma reconnaissance.

Cet honneur, je le dois, avant tout, aux longues années pendant lesquelles j'ai, comme vous, porté les bandes rouges. Vous n'avez pas plus que moi, oublié ce qu'en dit le vieux refrain que nous chantions, avant la naissance de beaucoup d'entre vous, et que tous vous avez répété à votre tour : « tous bandes rouges et gens de cœur ! »

Vous ne me croiriez pas si je vous disais que je n'ai pas été très heureux et très fier le jour où, promu général, j'ai dû changer d'uniforme : il n'en est pas moins vrai qu'en quittant pour toujours ces bandes rouges, j'ai jeté sur elles un regard attendri qui n'était pas exempt de regrets et d'une certaine tristesse. Je me souvenais de les avoir portées, non sans honneur, dans la plaine de Magenta et sur les collines de Solférino, aux champs de Borny, de Gravelotte, de Saint-Privat, de Servigny : celles qui les remplaçaient ne devaient pas, pour moi, recevoir comme elles le baptême du feu; elles ne devaient pas, hélas ! voir le jour de la revanche.

Ces chères bandes rouges, elles sont, en France, l'emblème de ce qu'on a appelé les armes spéciales.

Nous avons pour nos camarades des autres armes, quand surtout nous avons, sur le champ de bataille, partagé leurs efforts et leurs dangers, toute l'estime et l'admiration qu'ils méritent, mais si notre rôle devant l'ennemi est moins brillant peut-être, en ce qu'il ne demande pas, au même degré, l'élan, l'entrain, la force française, il exige, d'autre part, des qualités particulières de solidité, de résis-

tance, de sang-froid. Nous n'avons que rarement à fournir la charge qui grise, qui entraîne, qui fait, dans une généreuse colère, briser toutes les résistances, surmonter tous les obstacles; notre devoir spécial, à nous, plus calme, plus modeste peut-être, mais non moins glorieux, c'est de travailler inébranlables, imperturbables, sous le feu de l'ennemi et de mourir, comme les autres, en faisant aussi notre devoir, quand la patrie le commande.

Mais je me laisse entraîner, quand je ne voulais que causer simplement avec vous, en vieux camarade.

Je voulais vous dire combien je trouve utile et réconfortant, dans les jours d'épreuve que traverse notre pays, le spectacle de ces Sociétés comme la nôtre, comme celle des vétérans, où les vieux soldats se cherchent, se retrouvent, se rapprochent de leurs anciens camarades et de leurs anciens chefs, prouvant ainsi à tous, et particulièrement aux détracteurs inexcusables et aux ennemis de cette noble armée, à laquelle nous sommes tous si fiers d'avoir appartenu, que les fatigues, les travaux, les dangers affrontés en commun, quand nous étions jeunes, pleins d'ardeur, ont créé entre nous tous, quels que soient notre grade et notre rang dans la société, des liens que rien ne saurait briser et dont la solidité à toute épreuve serait notre salut, si le malheur des temps nous appelait encore à défendre contre l'envahisseur le sol sacré de la Patrie.

Oui, mes camarades, je sais, je sens que, si je devais encore, pour défendre notre cher pays, sortir du fourreau ma vieille épée, vous seriez nombreux à me suivre.

En attendant, nous ne faisons point, nous ne voulons point faire de politique, car elle est trop souvent un élément de division, de discorde; nous ne voulons, en nous rapprochant les uns des autres, que serrer nos rangs sous les plis glorieux de notre vieux drapeau tricolore, pour lequel ont combattu et sont morts tant de nos pères et de nos frères, pour la défense et l'honneur duquel nous sommes prêts à les imiter.

Permettez-moi, en terminant, de vous confier encore quelques pensées auxquelles m'ont conduit l'expérience et la réflexion pendant une vie déjà longue.

J'arrive à ne plus bien comprendre le nombre infini de catégories dans lesquelles on veut classer tous les citoyens.

Il me semble qu'en réalité et au fond, il n'y a, tout au moins, au point de vue de la valeur morale, qui pour moi prime tout, que deux variétés bien distinctes dans l'espèce humaine : d'un côté, ceux que j'appellerai, si vous le voulez bien, les « braves gens »; ce sont ceux qui en toute circonstance prennent leur conscience pour guide de leur conduite, qui suivent, sans jamais s'en écarter, le chemin du Devoir et de l'Honneur, mettant partout et toujours l'intérêt général au-dessus de leur intérêt personnel; et, de l'autre côté, deuxième catégorie en dehors de ces braves gens... les autres.

Et voyez comme cette classification si simple est commode dans toutes les circonstances de la vie : il n'y a qu'à prendre comme règle unique et générale de conduite de rester toujours dans la première catégorie : les braves gens.

Ceux-là, qui seuls méritent réellement d'être aimés et estimés de leurs concitoyens, il s'en trouve dans toutes les classes, dans tous les rangs de la société, et beaucoup, je vous l'assure, parmi les humbles et les pauvres, parmi ceux que, dans l'armée, où ils étaient nombreux, on appelait jadis les vieux serviteurs.

Je connais de modestes laboureurs, sachant à peine lire et écrire, j'ai connu de simples soldats sans ambition et sans avenir, méritant de figurer au premier rang des braves gens, par la dignité de leur vie, l'élévation de leur caractère et, d'autre part, il m'est arrivé plus d'une fois dans ma longue carrière de rencontrer des gens riches et instruits, des officiers de grade élevé, des grands seigneurs, des hommes politiques renommés pour leur intelligence et leur habileté qui, trop souvent guidés par l'égoïsme et l'intérêt personnel, ne méritaient à coup sûr d'être classés que parmi... les autres.

Faisons donc, Messieurs, tous nos efforts pour être et rester toujours dans la première catégorie. C'est ce que vous souhaite, de tout cœur, votre vieux camarade et doyen d'âge, en buvant avec vous à la santé des « braves gens » et aussi à l'avenir, à la prospérité de la Société nouvelle que nous inaugurons aujourd'hui.

Au nom des délégués de Cholet, M. Benaitreau a déclaré que l'amitié du groupe Choletais était toujours acquise aux Angevins, qu'il a invités à assister à l'inauguration à Cholet, le 13 juillet prochain, du monument élevé à la mémoire des morts pour la Patrie.

M. Benaitreau a porté, en terminant, un toast à l'armée et à l'union des deux Sociétés.

La parole a été ensuite donnée aux chanteurs, qui ont été vivement applaudis.

Au cours du banquet, un magnifique bouquet a été offert à M. Benaitreau.

***

Le dimanche, 6 avril, une fête patriotique réunissait au Fuilet une partie des habitants des communes du canton de Montrevault. Cette charmante fête a été réussie en tous points.

M. du Reau, le sympathique conseiller général, a remis au président de la section n° 1540 des vétérans des armées de terre et de mer, le drapeau de la section.

***

Le 11 mai, les vétérans de la commune du Voide, appartenant à la 43e section de Vihiers, ont célébré leur fête annuelle, avec l'entrain et la cordialité qui distinguent toutes les cérémonies de ce genre.

***

Le deuxième dîner trimestriel des Angevins résidant à Paris, a eu lieu, le 20 mars dernier, dans les salons de M. Corazza, au Palais-Royal.

Malheureusement la grippe, dit *Le Patriote*, avait fait quelques vides dans les rangs des convives. La réunion n'a été pour cela ni moins cordiale, ni moins brillante, et, comme toujours, les absents ont eu tort.

Après le dîner, où figuraient avec honneur quelques bons crûs du pays natal, M. G. Richou, bibliothécaire à la Cour de Cassation, a proposé, au nom du Comité, pour lui succéder à la présidence, M. René Brochin. Dans une de ces savoureuses allocutions, dont il a le secret, il a esquissé le portrait de ce véritable Angevin, laborieux, serviable et d'une intransigeante honnêteté qu'est M. Brochin. Il l'a montré s'élevant par son seul travail au premier rang de la cléricature parisienne, fondant le cours du notariat si apprécié des jeunes gens qui se destinent à cette carrière et enfin choisi, par le Président du Tribunal de la Seine, pour remplir les délicates fonctions de curateur aux successions vacantes. Il a rappelé, qu'ouvrier de la première heure, il n'avait jamais cessé de travailler à la prospérité du « Vin d'Anjou » et qu'il avait fallu violenter sa modestie et lui imposer, en quelque sorte, la présidence pour laquelle le vœu de ses compatriotes le désignait depuis longtemps.

Inutile de dire que ces éloges ont été pleinement ratifiés par les applaudissements des convives et que M. Brochin a été élu à l'unanimité pour présider le « Vin d'Anjou » pendant l'année 1902.

La fête s'est terminée, suivant l'aimable tradition du « Vin d'Anjou », par une soirée artistique et musicale.

***

Le dernier mouvement judiciaire intéressait tout particulièrement notre ville et notre département.

Ont été nommés :

Conseiller à la Cour, à Angers, M. Lepelletier, procureur de

la République, à Angers, en remplacement de M. Dessalles, admis à la retraite, et nommé conseiller honoraire.

Procureur à Angers, M. Jacomet, avocat-général à Montpellier.

Procureur à Domfront, M. de Villeneuve, procureur à Baugé.

Juge à Mamers, M. de Bordenave, juge suppléant à Baugé.

M. Dubois, juge à Baugé, a été chargé de l'instruction, en remplacement de M. de la Roussille.

***

M. le général de brigade Samary, disponible, a été nommé au commandement de la 36e brigade d'infanterie et des subdivisions de région d'Angers et de Cholet, en remplacement de M. le général Koch, décédé avant d'avoir pris possession de son commandement.

***

M. de Ferron, qui a commandé, à Angers, le 135e régiment d'infanterie, vient d'être nommé général de brigade et placé à la tête du génie de la 15e région, à Marseille.

***

M. le lieutenant de vaisseau René Richard, de Cholet, a été nommé au commandement de la canonnière la *Zélée*, en Extrême-Orient.

***

M. le docteur Binet-Sanglé, médecin-major de 2e classe au 6e génie, vient d'être élu à l'unanimité, par le Conseil des professeurs de l'Ecole de psychologie de Paris, professeur titulaire à ladite Ecole.

***

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts vient de nommer :

Officiers de l'Instruction publique :

M. Gordien, vice-président du Conseil de Préfecture,

M. le docteur Michalowicz, conseiller général du canton de Noyant.

Officiers d'académie :

M. Baron, adjoint au Maire d'Angers,

M. Gabillaud, chef du Cabinet du Préfet de Maine-et-Loire,

M. Malissou, premier fondé de pouvoirs de M. le Trésorier-payeur général de Maine-et Loire,

M. Brahy, l'éminent chef d'orchestre, et M. Vielle, trésorier des Concerts populaires d'Angers.

***

M. Pécheteau Armand, adjoint au maire de Longué (Maine-et-Loire) a été nommé chevalier du Mérite agricole, pour services rendus à l'agriculture.

***

C'est avec plaisir encore que nous annonçons que notre distingué collaborateur, M. le chanoine Bruley des Varannes vient d'être l'objet d'une distinction flatteuse émanant de l'empereur de Russie.

Le Tsar Nicolas II a envoyé à l'aumônier de l'escadre du Nord en souvenir de la visite de Leurs Majestés à Dunkerque, la croix de commandeur de Sainte-Anne.

***

Par décision présidentielle, M. Belhague, capitaine du génie, précédemment au 6e génie, à Angers, a été nommé chevalier de l'Ordre du Dragon de l'Annam.

***

Le journal le *Temps* a raconté récemment la singulière aventure dont fut victime, à Angers, Octave Gastineau « devenu plus tard secrétaire rédacteur des procès-verbaux du Corps législatif et auteur de plusieurs pièces très spirituelles et absolument charmantes. C'était un esprit des plus fins et des plus délicats. Or, il avait essayé de débuter au barreau, à Angers. On lui confie une affaire d'office. Il se présente devant la Cour d'assises. On lui donne la parole et, comme il était fort timide, il commença en ces termes: « Mes... mes... mes... » Le président, paternel, essaye de l'encourager : « Remettez-vous, maître Gastineau. » Et l'infortuné reprend : « Mes... mes... mes... » Sur quoi, un juré, qui manquait de patience, s'écrie : « Mais... il bêle !.. » Et il ne put jamais aller plus loin. C'est ce qu'il appelait un peu pompeusement son « entrée au barreau ».

***

Le 19 mars, ont été célébrées, en l'église Notre-Dame, les obsèques du regretté M. Albert Voisin, conseiller général du canton Nord-Est d'Angers, et maire de Saint-Sylvain.

Le deuil était conduit par MM. Alfred Voisin, fils du défunt,

et des Varannes, son beau-père, par Mgr Pasquier et par MM. Voisin, Merlet, sénateur, André Guérin, le lieutenant-colonel de la Garenne, Lebault de la Morinière, de Saint-Chamand, de Bourqueney, le baron Hamelin, Charles Hamelin, le général Poulléau, commandant le 18e corps d'armée, et l'abbé Bruley des Varannes, aumônier de la flotte, membres de la famille.

Tenaient les cordons du poêle : MM. Beauvais, secrétaire général de la préfecture, représentant M. le Préfet, malade et excusé, Charles Bouhier, maire d'Angers, Désiré Richou, conseiller général, et Prevost-Le Motheux.

Immédiatement après la famille venaient, avec leurs drapeaux, les différentes Sociétés dont M. Albert Voisin faisait partie : l'Association Fraternelle des Anciens militaires, ayant à sa tête son président, M. Cardi ; l'Union générale des Sociétés de secours mutuels, ayant à sa tête son président, M. Triquier; le Dispensaire des Sociétés de secours mutuels, ayant à sa tête son président, M. Boussin ; la Société de l'Etoile, ayant à sa tête son président, M. Lemesle ; la Prospérité ; l'Association des Anciens élèves de l'Ecole du faubourg Saint-Michel, ayant à sa tête M. Quenion, directeur de cette Ecole, et M. Robert, instituteur-adjoint ; l'Union cycliste du canton Nord-Est, ayant à sa tête son président, M. Biéron.

La famille avait exprimé le désir qu'aucune couronne ne fût envoyée, à l'exception de celles offertes par les Sociétés. On remarquait celles qui portaient les inscriptions suivantes :

La Société des Anciens militaires à leur membre honoraire :

La Société de l'Etoile à son bienfaiteur A. Voisin, conseiller général de Maine-et-Loire ;

La Société la Prospérité à son regretté vice-président honoraire ;

Le Dispensaire des Sociétés de secours mutuels ;

L'Union Cycliste du canton Nord-Est d'Angers à son président honoraire ;

Les Anciens élèves de l'Ecole du faubourg Saint-Michel à leur bienfaiteur.

Quelques autres couronnes offertes par des amis intimes et par les serviteurs étaient placées dans un landau.

Une foule immense avait tenu à venir donner un dernier témoignage de profonde sympathie à l'homme excellent que fut toujours M. Albert Voisin.

L'absoute a été donnée par M. l'abbé Grellier, vicaire-général, représentant Mgr l'Evêque.

Après la cérémonie, le cortège s'est reformé pour se rendre à Echarbot, commune de Saint-Sylvain, où le corps a été déposé provisoirement dans la chapelle Saint-Charles. Les sociétés ont tenu à accompagner le cercueil jusqu'à l'octroi de la route de Paris.

***

La sépulture de M. le comte Antoine de Cambourg a eu lieu le jeudi 17 avril, à 10 heures. Après la messe, célébrée dans l'église de Mâchelle, le cercueil fut porté à Martigné et déposé dans le caveau de famille.

La présence de nombreux amis, venus des communes voisines et d'Angers, prouve le vide que laisse dans tout le pays la mort de cet homme de bien ; et la population de Mâchelle, par son empressement, affirmait combien était ressentie la perte que faisait la commune, combien étaient appréciées l'intelligence et la charité avec lesquelles étaient rendus les services que tous pouvaient aller demander au château des Marchais.

Le deuil était conduit par les vicomtes Jean et Jacques de Cambourg, ses fils ; par le vicomte Retailliau, son gendre ; par le vicomte François de Cambourg ; le comte de Ribes ; le baron de Charette ; le comte Ferrand ; le lieutenant et le baron de Cambourg ; le capitaine de Vaugirault ; baron de Vezins ; baron de Romans ; les comtes Henri et Maurice du Reau ; le vicomte et le baron de Rochebouët ; vicomte de Boispean ; le comte et le vicomte de Beaurepaire.

Au cimetière, M. Bazantay, maire de Mâchelle, avec une émotion communicative, rendit hommage aux belles et nobles qualités de M. le comte de Cambourg et exprima les regrets douloureux que causait sa mort au conseil municipal, à la commune de Mâchelle, à tous ceux qui l'avaient connu.

A. Z.

A Travers les Livres et les Revues

Le R. P. Ubald d'Alençon vient de publier l'*Obituaire et le Nécrologe des Cordeliers d'Angers* (1216-1790)[1].

On appelle obituaires des registres, généralement en forme de calendriers, sur lesquels les communautés religieuses du moyen âge inscrivaient, au jour anniversaire de la mort ou de la sépulture, les noms de leurs membres défunts, de leurs confrères ou associés spirituels et de leurs principaux bienfaiteurs. Aussi, quand un couvent avait joué un rôle important dans l'histoire d'une ville ou d'une province, quand il avait donné asile à des personnages justement célèbres, quand, après avoir bénéficié des largesses des grands et des hommes

[1] Angers, Germain et G. Grassin ; Paris, Œuvre de Saint-François d'Assise. Un vol. in-8° couronne de 118 p.

d'église, il devait en retour abriter leur dépouille mortelle, l'obituaire, avec les noms et les dates qui y figurent, peut-il fournir aux érudits quantité de renseignements ou d'indications qu'il leur serait difficile de rassembler dans un long et pénible travail.

Tel était précisément le couvent des Cordeliers d'Angers. La maison était ancienne, puisqu'elle aurait été fondée, dès le premier quart du XIIIe siècle, par un compagnon même de saint François d'Assise. De toutes les communautés angevines, si l'on excepte les grandes abbayes, c'était la plus richement dotée. Les religieux savaient apprécier les avantages de la popularité et se mêlaient volontiers à la vie sociale, municipale et politique des habitants. L'église, vaste et bien ornée, attirait le public, qui s'y rendait en foule. Les plus nobles familles de la province, les de Craon, de Beauvau, plus tard les Boylesve, Isabelle d'Avaugour, Catherine de la Haie avaient voulu y avoir leur sépulture. René d'Anjou, « le sérénissime roi de Sicile et de Jérusalem », avait demandé par testament que son cœur fût « porté, le lendemain de son obit, en l'église des Frères Mineurs d'Angers, pour être inhumé et ensépulturé en la chapelle de Saint-Bernardin, contiguë à l'église desdits Frères Mineurs ». Le cœur de Jeanne de Laval, son épouse, fut déposé, en 1498, à côté de celui du bon roi. D'autres tombes très modestes, avec leurs inscriptions suppliantes, sollicitaient les prières des visiteurs et des âmes charitables. Plus simplement encore, les religieux étaient enterrés le long du cloître, dans la salle du chapitre et dans le cimetière du couvent.

Avec les noms de ces vénérables défunts, ce sont les noms de tous les bienfaiteurs et amis auxquels la communauté devait le suffrage de ses prières, que les scribes chargés de tenir à jour l'obituaire des Cordeliers ont notés soigneusement pendant cinq siècles et que les travailleurs angevins seront heureux de retrouver dans le livre du R. P. Ubald.

L'obituaire original des Cordeliers n'existe plus. Les archives de Maine-et-Loire en possèdent une copie qui semble avoir été faite au XVIe siècle et qui s'arrête à 1709; mais cette copie ne nous est pas parvenue dans son intégrité et l'éditeur a dû la compléter, d'abord à l'aide d'extraits recueillis au XVIIe et au XVIIIe siècle par Dubuisson-Aubenay et Baluze, puis au moyen du nécrologe ou « registre des décès des religieux

Cordeliers », déposé aujourd'hui à l'état-civil de la mairie d'Angers. Ainsi le travail du R. P. Ubald peut être considéré, non comme une reproduction, mais plutôt comme une reconstitution de l'ancien obituaire.

Cette savante publication est accompagnée d'une bibliographie raisonnée des obituaires franciscains, de notes historiques et biographiques, d'un index des noms de personnes et des noms de lieux qui ajoutent encore à l'intérêt de l'ouvrage. Les abréviations sont, sans doute, un peu nombreuses, mais elles sont par trop simples pour présenter la moindre difficulté à ceux qui sont familiarisés avec les textes du moyen âge.

Si j'arrive trop tard pour recommander aux lecteurs de la *Revue* le roman que Mlle Alanic a publié sous le titre de *Ma cousine Nicole*[1], j'ai plaisir du moins à constater ici que cette œuvre délicate et charmante a été accueillie par toute la presse avec la faveur qu'elle mérite.

Ma cousine Nicole, de l'avis des meilleurs juges, est supérieure encore à *Norbert Dys* et au *Maître du Moulin-Blanc;* en effet, si le style est également net et coloré, si les descriptions sont, comme toujours, traitées avec une grande perfection, dans ce nouveau roman les épisodes sont plus variés, l'allure générale est plus ferme, plus vigoureuse, comme il convient à un récit où les scènes militaires tiennent une place importante. — L'auteur vient d'affirmer une fois de plus son talent d'écrivain et de romancier.

L'*Impérialisme allemand*[2], par M. Maurice Lair, a pour objet de mettre en vive lumière l'évolution morale qui, depuis 1870, a si profondément modifié le génie de la nation allemande ; il nous montre comment cette nation, résignée jadis à recevoir l'impulsion du dehors, a puisé dans ses victoires militaires la confiance en elle-même et l'orgueil de sa supériorité ; comment, au lendemain de ses triomphes, elle a revendiqué la première place entre les grandes puissances ; quels moyens elle a employés pour l'obtenir et pour la conserver.

[1] Paris, E. Flammarion ; un vol. in-18. — Prix : 3 fr. 50.

[2] L'*Impérialisme allemand,* par M. Maurice Lair. Un volume in-18 jésus (Librairie Armand Colin, rue de Mézières, 5, Paris), broché, 3 fr. 50.

La politique « mondiale » dont retentissent les journaux et les tribunes parlementaires, le sentiment « impérialiste » que l'on se plaît trop volontiers à croire l'apanage du peuple anglais, c'est peut-être à l'Allemagne que le monde doit de les avoir vu naître et se développer sous la double forme de l' « industrialisme » et de la « paix armée ». Cette politique valut à l'Allemagne de beaux bénéfices. Aujourd'hui, quelques symptômes font douter si ce pays n'a pas trop présumé de ses forces, rompu trop brusquement avec les traditions de son passé. L'avenir seul pourra le dire; il établira aussi quelle part d'honneur — ou de responsabilité — revient à l'Allemagne dans l'orientation nouvelle de la politique internationale, dans l'évolution des mœurs et des idées, dans le développement des problèmes sociaux de l'heure présente.

Ce très intéressant ouvrage fera bonne figure près de celui de M. Victor Bérard sur *l'Angleterre et l'Impérialisme*, à côté des savantes *Études sur l'Allemagne politique*, de M. André Lebon.

A signaler, parmi les articles qui ont paru récemment dans les diverses Revues de notre province :

Le Père Joseph et le siège de la Rochelle, par M. l'abbé Dedouvres, *l'Architecture nationale et les Académies de Saint-Luc*, par M. l'abbé T. Houdebine (*Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, février et avril 1902) ;

Quelques documents historiques sur Michel Chevreul, recueillis et publiés par M. le Dr Mâreau, et une notice sur *l'Hôpital de Morannes*, par M. le Dr Picard (*Archives médicales d'Angers*, avril et mai 1902) ;

L'Ile Saint-Aubin, description et histoire, par M. l'abbé Houdebine (*Anjou historique*, mai 1902).

Ch. U.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

La Liberté et le Devoir, Fondements de la Morale, et Critique des Systèmes de Morale comtemporains, par Albert FARGES, docteur en philosophie et en théologie, ancien Directeur aux Séminaires de Saint-Sulpice et de l'Institut catholique de Paris, Supérieur du Séminaire de l'Université catholique d'Angers. Un vol. grand in-8° raisin de 518 p. — Paris, Berche et Tralin, 1902.

Ouvrage excellent à tous les points de vue, que nous nous contentons de signaler ici en un mot, parce qu'il sera l'objet de comptes rendus détaillés dans les revues spéciales. L'auteur prend à partie les très graves et très pernicieuses erreurs mises de nos jours en circulation à l'encontre des principales vérités morales. Il les réfute avec cette sûreté de doctrine, cette clarté, cette vivacité, cette chaleur qui font le charme de ses autres ouvrages et en expliquent le remarquable succès. Signalons en particulier la défense de la liberté contre les objections élevées au nom de la science contemporaine et, au cours de cette défense, la contribution de l'auteur à la solution de cette objection désormais fameuse, prise de la constance de l'énergie. Nous tenons à observer, au profit de ceux qui n'auraient pas encore fait connaissance avec le savant Sulpicien, que son nouvel ouvrage se recommande, comme les précédents, par l'emploi de tous les moyens qui peuvent en rendre la lecture aisée, agréable et fructueuse. Grâce à des manchettes habilement distribuées, le lecteur se repère en un clin d'œil au cours d'une discussion. L'indication, au bas des pages, des sources françaises et contemporaines, est copieuse, sans être touffue à l'excès et fatigante, visant manifestement à l'effet d'éblouir le lecteur plutôt que de le servir. La table des matières, parfaitement articulée et nette, est, en raccourci, tout l'ouvrage et permet d'aller d'un bond au passage qui intéresse pour le moment d'une manière spéciale. Nous estimons que l'ouvrage de M. Farges a sa place marquée dans la bibliothèque de quiconque cultive la science morale.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 1328-2.

LES

INSTITUTIONS JUDICIAIRES EN FRANCE

AU XIe SIÈCLE

RÉGION ANGEVINE[1]

Les institutions françaises du XIe siècle, comme celles de toute époque de transition, se présentent à nous avec des contours moins arrêtés, des caractères moins précis que celles des siècles suivants. La société féodale n'est pas alors aussi fortement constituée qu'elle le sera par la suite; elle offre cependant aux historiens un fécond sujet d'études. Les institutions monarchiques, depuis l'ouvrage de M. Luchaire[2], sont hors de cause; mais peut-être n'en est-il pas de même des institutions strictement féodales. Il semble que, sur ce terrain, beaucoup reste encore à faire, et que le plus sage soit, pour l'instant, non pas de se risquer dans des synthèses tout au moins prématurées, mais d'étudier ces institutions province par province. Nous voudrions l'essayer ici pour les institutions judiciaires en nous restreignant à la région angevine; non pas que l'Anjou forme à cette époque un pays de constitution exceptionnelle, mais

[1] Les pages qui suivent sont, sauf une légère modification, la reproduction d'un article que nous avons publié dans la *Revue historique*, t. LXXVII (1901), p. 279 et suiv.

[2] Achille Luchaire, *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*, 2e éd., Paris, 1891, 2 vol. in-8°.

précisément, au contraire, parce qu'il nous paraît représenter assez bien la condition moyenne des provinces françaises[1].

Les seules sources d'information auxquelles nous aurons recours seront des chartes; les chroniques ne peuvent, dans le cas présent, nous fournir aucune indication. Les chartes, au contraire, non seulement ont, en général, le mérite de l'exactitude, mais encore nous renseignent d'une manière souvent très circonstanciée. Le nombre de celles que nous pourrons utiliser est d'ailleurs assez grand : beaucoup ont déjà été publiées, notamment dans l'*Epitome fundationis Sancti Nicolai Andegavensis* de Laurent Le Peletier[2], dans les *Archives d'Anjou*[3] et le *Cartulaire du Ronceray*[4] de Marchegay, dans le *Livre des serfs de Marmoutier* de Salmon et de Grandmaison[5], dans le *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers* de M. Bertrand

[1] Ce que nous entendons par « région angevine », c'est, d'une manière assez large, la région dans laquelle le pouvoir des comtes d'Anjou s'est exercé au XIe siècle; aussi, certains documents tourangeaux ou vendômois pourront-ils figurer ici. Et, de même, ce que nous entendons par XIe siècle, ce n'est pas un espace de temps rigoureusement de cent ans, mais la période comprise entre l'avènement de Foulque Nerra (987) et la mort de Foulque le Réchin (1109).

[2] Laurent Le Peletier, *Rerum scitu dignissimarum a prima fundatione monasterii S. Nicolai Andegavensis ad hunc usque diem Epitome, necnon ejusdem monasterii abbatum series* (désigné dès l'époque de la publication sous le titre de *Epitome fundationis S. Nicolai Andegavensis*). Angers, 1635, petit in-4°. — Le même auteur avait publié, quelques années avant, un ouvrage analogue, mais moins complet, sous le titre de *Breviculum fundationis et series abbatum S. Nicolai Andegavensis*. Angers, 1616, petit in-4°.

[3] P. Marchegay, *Archives d'Anjou, recueil de documents et mémoires inédits sur cette province*. Angers, 1843-1853, 2 vol. in-8°.

[4] *Cartulaire de l'abbaye du Ronceray d'Angers*, publié par P. Marchegay et complété par une table alphabétique des noms dressée par E. Vallée. Paris et Angers, 1900, in-8°. (Antérieurement à la publication de la table par E. Vallée, le Cartulaire du Ronceray était simplement muni de l'indication suivante : *Archives d'Anjou*, par P. Marchegay, t. III. Angers, 1854, in-8°.)

[5] *Livre des serfs de Marmoutier*, publié par A. Salmon, suivi de chartes sur le même sujet et précédé d'une étude sur le servage en Touraine, par Ch. Loizeau de Grandmaison (t. XVI des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*). Tours, 1865, in-8°.

de Broussillon[1], dans le *Cartulaire de la Trinité de Vendôme* de M. l'abbé Métais[2] et le *Cartulaire de Noyers* de M. l'abbé Chevalier[3]; beaucoup sont encore inédites, restant soit à l'état de cartulaires originaux et de documents isolés, soit à l'état de copies; à ce dernier point de vue, il convient de mentionner surtout la *Collection dom Housseau*[4], à laquelle on peut ajouter les transcriptions faites par Gaignières du *Cartulaire de Saint-Serge d'Angers*[5] et celles faites par Marchegay en vue de la publication du *Cartulaire angevin de Marmoutier*[6].

Quant aux travaux de seconde main, ils ne pourront nous être d'un grand secours : les manuels de MM. Luchaire[7], Glasson[8] et Viollet[9] ont un caractère forcément trop général. M. Flach, d'autre part, dans ses *Origines de l'ancienne France*[10], a pour but d'expliquer la formation

[1] *Cartul. de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, publié par Bertrand de Broussillon (collection de documents publiés par la Société d'Agriculture, sciences et arts d'Angers). Angers, 2 vol. in-8° (en cours de publication).

[2] *Cartul. de l'abbaye cardinale de la Trinité de Vendôme*, publié, sous les auspices de la Société archéologique du Vendômois, par l'abbé Métais. Paris et Vendôme, 1893-1897, 4 vol. in-8° (le quatrième volume formant table). — M. l'abbé Métais a publié depuis (Vannes, 1900) un nouveau tome IV complétant les trois premiers volumes; un tome V contiendra les tables de l'ensemble.

[3] *Cartul. de l'abbaye de Noyers*, publié par l'abbé C. Chevalier (t. XXII des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*). Tours, 1872, in-8°. — Les autres recueils, où l'on trouvera publiés des documents intéressant la question seront indiqués au fur et à mesure des citations.

[4] *Collection d'Anjou et de Touraine* ou *Collection dom Housseau*, formant 31 vol. mss. conservés à la Bibl. nat. Les cinq premiers volumes (t. I, II[1], II[2], III, IV) sont les plus importants pour l'époque que nous étudierons ici.

[5] Bibl. nat., lat. 5446.

[6] Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5021-5024.

[7] Achille Luchaire, *Manuel des institutions françaises, période des Capétiens directs*. Paris, 1892, in-8°.

[8] Glasson, *Histoire du droit et des institutions de la France*, surtout t. IV. Paris, 1891, in-8°.

[9] Viollet, *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*. Paris, 1890-1898, 2 vol. in-8°.

[10] Flach, *Les origines de l'ancienne France*. Paris, 1886-1893, 2 vol. in-8°.

des pouvoirs judiciaires aux xe et xie siècles plus encore que d'en montrer le mécanisme; et là où il aborde le deuxième point, il ne nous paraît pas s'être suffisamment gardé contre cette tendance fâcheuse qui consiste à voir les institutions de cette époque à travers celles des siècles postérieurs[1]. — Pour ce qui a trait spécialement à l'Anjou, nous avons, il est vrai, deux ouvrages, l'un de M. d'Espinay, intitulé : *les Cartulaires angevins*[2]; l'autre de M. Beautemps-Beaupré, intitulé : *Recherches sur les juridictions de l'Anjou et du Maine*[3]. Mais M. d'Espinay ne consacre à notre sujet qu'un chapitre très court et assez superficiel. Et, quant à M. Beautemps-Beaupré, il n'a guère cherché à mettre en lumière, pour le xie siècle, que la composition du tribunal du comte; encore dans ce champ restreint ne nous semble-t-il pas avoir toujours évité les assertions inexactes ou tout au moins trop absolues.

I

Cette étude des institutions judiciaires du xie siècle comprend deux parties : ou bien ce sont deux puissances féodales[4] qui sont en présence, ou bien, au contraire, c'est

[1] C'est ainsi que, à en croire M. Flach, ce serait, dès le xie siècle, un principe établi que tout seigneur n'est justiciable que de ses pairs. Mais cette notion n'est exprimée dans aucun des documents qu'il cite, et la charte angevine, qu'il analyse tout au long (t. I. p. 327 et suiv.) et sur laquelle, principalement, il fait fond, si l'on s'en tient au texte, au lieu de se laisser aller à des interprétations arbitraires, ne peut, en aucune façon, appuyer cette thèse.

[2] D'Espinay, *Les cartulaires angevins, étude sur le droit de l'Anjou au moyen âge*. Angers, 1864, in-8o.

[3] Beautemps-Beaupré, *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine antérieures au XVIe siècle*. 2e partie : *Recherches sur les juridictions de l'Anjou et du Maine pendant la période féodale*, t. I. Paris, 1890, in-8o.

[4] Nous prenons ces termes dans leur sens plein, qui est celui de « possesseur de fief », que ce possesseur soit un laïque ou un clerc ou une communauté (chapitre, monastère).

un seigneur et un de ses sujets. Dans un cas, à cette époque, où les liens vassaliques sont extrêmement lâches, nous avons affaire à deux personnalités, qui, dans la pratique, se trouvent presque sur le pied d'égalité; ce que nous voyons dans le second cas, c'est un maître à peu près souverain dans l'étendue de ses domaines, dont il exploite les terres et les habitants. A ces deux situations opposées correspondent tout naturellement des institutions judiciaires essentiellement différentes, que nous examinerons successivement.

Plaçons-nous d'abord dans le monde des feudataires. — Ce qui frappe, avant tout, c'est l'absence de tribunaux d'une constitution fixe et permanente. Quand on parle, par exemple, de la cour du comte, *curia comitis*, il ne faut pas se représenter un tribunal d'une composition stable, mais une réunion, toutes les fois différente, d'hommes rassemblés spécialement dans chaque occasion par le comte chargé de rendre ou de faire rendre la justice. C'est ainsi que, pour quatre affaires toutes tranchées, à peu près à la même date, en la cour de Foulque le Réchin, les juges furent, pour l'une, le comte lui-même, Robert le Bourguignon, son fils Rainaud, Haimon du Val et Hugue de Mayenne[1]; pour l'autre, Hugue de Mayenne et Foulque de la Meute seulement[2]; pour la troisième, Guy de Nevers, Robert le Bourguignon, Guillaume Archemger et Hugue de la Tour[3]; pour la quatrième, Hugue de Mayenne, Foulque de Fontenelle, Gelduin de Montrevault, le prévôt Girard, Raoul de Vihiers, Eude, fils de Ménard, et Aubri Ribert[4]. Souvent des ecclésiastiques, voire même l'évêque d'Angers, siègent dans le tribunal comtal. La composition

[1] *Cartul. du Ronceray*, éd. Marchegay, n° 244 (*circa ann.* 1075).

[2] *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 187 (*ann.* 1067-1081).

[3] *Livre des serfs de Marmoutier*, éd. Salmon, n° 116 (*ann.* 1067-1084).

[4] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 89 (*ann.* 1067-1109).

en est à ce point dénuée de toute précision qu'un historien[1] a même pu, pour plusieurs procès, se demander si c'était de la cour du comte ou de celle de l'évêque qu'il s'agissait. A vrai dire, la question ne doit même pas être posée : il n'y a pas, à proprement parler, une « cour du comte » et une « cour de l'évêque », mais un comte et un évêque, qui jugent, soit séparément, soit simultanément, en s'adjoignant quelques personnes de leur entourage[2], ou bien qui laissent à celles-ci le soin de prononcer. Il arrive même parfois que ce ne soit pas les gens de tel ou tel seigneur temporel ou ecclésiastique, mais des personnalités sans lien entre elles, réunies exceptionnellement pour examiner ensemble un débat, qui se trouvent faire fonction de juges. En 1074, par exemple, un conflit entre les deux abbayes de Saint-Serge d'Angers et de Saint-Aubin d'Angers fut résolu par le jugement de cinq abbés des principaux monastères d'Anjou[3].

Qu'arrivait-il donc quand, pour prendre d'abord le cas le plus simple, deux plaideurs étaient en présence se contestant mutuellement la possession d'une terre, d'un bien quelconque, d'un droit? Puisqu'il n'y avait pas de tribunaux organisés d'une manière régulière et fixe, ni, par suite, d'une compétence nettement déterminée, on conçoit que dans aucune circonstance il n'y ait eu de cour désignée, plutôt qu'une autre, pour trancher un débat. Le seul motif déterminant était donc que le tribunal fût agréé par les deux parties[4], qu'il remplît à leurs yeux des con-

[1] Beautemps-Beaupré, *op. cit.*, p. 100 et suiv.

[2] La fixité relative que l'on pourrait parfois observer dans la composition des cours judiciaires vient simplement de ce fait qu'un seigneur vit entouré à peu près toujours des mêmes fidèles; un évêque se fait volontiers assister par quelques-uns des chanoines de son église, etc.

[3] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 106.

[4] Cette idée a déjà été indiquée par M. Prou dans un compte-rendu qu'il a consacré à l'édition du *Cartul. de Saint-Aubin d'Angers* (*Moyen âge*, année 1900, p. 195).

ditions de garantie suffisante. Elles s'entendaient donc entre elles et finissaient par convenir de s'en rapporter à la cour de tel ou tel seigneur ou à une cour composée spécialement pour la circonstance. Ainsi, en 1074, l'abbaye de Saint-Serge d'Angers revendiquant contre celle de Saint-Aubin d'Angers la possession de l'église et du domaine de Champigné, les principaux abbés de la région furent pris comme juges, mais ce ne fut que sur la proposition des moines de Saint-Aubin et du consentement de ceux de Saint-Serge ; le procès-verbal du jugement a bien soin de le noter[1]. Vers la même époque, les chanoines de Saint-Maurille d'Angers réclament une dîme détenue par les moines de Saint-Nicolas d'Angers. Ceux-ci résistent. Les chanoines veulent faire examiner le cas en justice ; les moines finissent par y consentir, et il faut alors s'entendre sur le choix du tribunal ; l'évêque Eusèbe est pris pour juge, et ce n'est encore que du consentement des deux parties[2]. En 1075, semblable conteste entre les moines de Saint-Aubin d'Angers et les chanoines de Saint-Martin d'Angers, à propos de la possession d'un domaine. Les chanoines demandent à l'abbé de Saint-Aubin de soumettre leur cause à un tribunal ecclésiastique. C'est parce que l'abbé y consent que ce jugement peut avoir lieu[3].

Cette nécessité d'une entente préalable entre les parties pour le choix de la juridiction rendait quelquefois le jugement d'une affaire très difficile. Ainsi, sous Foulque le Réchin, un procès surgit entre Gulfier, abbé de Saint-

[1] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 106 : « Cum verba ista multum placuissent monachis Sancti Sergii, pari voluntate et consensu, etc... »

[2] *Cartul. de Saint-Nicolas d'Angers*, charte publiée par Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 474 (*ann.* 1070-1080) : « Quorum jurgia vix ferentes, in hoc tandem utrinque consensimus ut secundum judicium domni Eusebii, praesulis nostri, lis illa inter nos dirimeretur. »

[3] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 180.

Maur-sur-Loire, d'une part, Roscelin de Linières et ses frères Simon et Papodius, d'autre part, au sujet de certains droits que ces derniers revendiquent sur l'Ile des Prés et la terre d'Aitard. Après d'inutiles tentatives de conciliation, l'abbé offre de s'en rapporter au comte; mais Roscelin et ses frères refusent. L'abbé propose alors la juridiction de l'évêque; nouveau refus de Roscelin et de ses frères, sous prétexte « qu'ils ont à Angers des ennemis trop redoutables ». L'abbé leur promet en vain un sauf-conduit; cette juridiction n'est pas de leur goût, et ils demandent de s'en remettre à la cour des barons de Saumur; l'abbé y consent. Ce n'est pas encore tout; Roscelin et ses frères font de nouvelles conditions; ils n'acceptent cette cour de Saumur que si le comte en est exclu. Et l'abbé s'étant permis d'insister en faveur de la présence du comte, faisant remarquer que le monastère de Saint-Maur-sur-Loire dépend de lui, Roscelin et ses frères déclarent brusquement qu'ils ne veulent pas des barons de Saumur comme juges et se retirent[1].

Quand enfin les deux parties s'étaient mises d'accord sur le choix du tribunal, jour était pris pour le jugement. Ce jour était choisi lui aussi d'une commune entente. Par exemple, lors du procès que nous venons de rappeler entre l'abbé Gulfier et les trois frères Roscelin, Simon et Papodius, ceux-ci viennent un jour trouver l'abbé et lui exposent leurs revendications. Les deux parties conviennent de comparaître en justice; puis elles débattent la question de savoir quand aura lieu cette comparution.

[1] *Cart. de Saint-Maur-sur-Loire*, éd. Marchegay (*Archives d'Anjou*. t. I, p. 375), n° 32 (*ann.* 1086-1089). — Marchegay a traduit cette charte, *Ibid.*, p 334. — Une charte de Saint-Nicolas d'Angers imprimée dans l'*Epitome fundationis Sancti Nicolai Andegavensis* de Laurent Le Peletier, p. 32, n'est pas moins caractéristique : les moines de Saint-Nicolas et Foulque le Réchin supplient en vain les moines de Saint-Aubin de vouloir bien comparaître devant l'évêque d'Angers ou l'archevêque de Tours; ceux-ci refusent : « Illi vero horum omnium verba respuerunt et ad placitum venire nullo modo voluerunt. »

L'abbé est occupé ; il faut qu'il parte pour Saint-Maur-des-Fossés : l'affaire est remise à son retour. Pendant son absence, comme la situation devient de plus en plus tendue, les moines de Saint-Maur-sur-Loire et la partie adverse se décident à déférer leur cause d'une manière provisoire à Bellay, seigneur de Montreuil-Bellay. Une fois cette décision prise, le jour de la comparution est fixé, à la suite d'un accord entre les parties et Bellay[1], au premier dimanche après la Saint-Maur. Entre-temps, l'abbé revient : Roscelin va le trouver et tout le monde se met d'accord d'une manière définitive pour la fixation du jugement au premier dimanche après la Saint-Maur. De même, un nommé Constantin et ses fils, habitants d'Angers, ayant élevé des réclamations sur une vigne donnée à l'abbaye de la Trinité de Vendôme par le comte Geoffroy Martel et une comparution par devant ce dernier ayant été décidée, l'abbé Odéric propose un jour aux plaignants. Ceux-ci refusent, et, de délai en délai, renvoient indéfiniment le jugement[2].

Après que toutes ces difficultés préliminaires ont été résolues, la comparution a lieu. Elle a lieu là où se trouve celui ou ceux auxquels on s'en est remis du soin de juger le procès. Quelquefois il faut aller fort loin, témoins l'abbé de Saint-Nicolas d'Angers et Mathieu de Plessis qui durent, vers 1080, rejoindre Foulque le Réchin devant La Flèche, qu'il assiégeait[3]. D'autre part, le tribunal siège n'importe où : dans un chapitre d'abbaye[4], dans la

[1] « Quod monachi graviter sustinentes, tandem ipsi et Simon simul placitum gratanter determinaverunt coram Berlaico de Monasterulo, qui ejus dominus erat, ipsius scilicet consilio usque in primum diem dominicum post festum sancti Mauri ». (*Cartul. de Saint-Maur*, n° 32.)

[2] *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, éd. Métais, n° 170. Cf. *Ibid.*, n° 321 ; *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 57, 167 ; *Cartul. de Noyers*, éd. Chevalier, n° 100, etc.

[3] *Cartul. de Saint-Nicolas d'Angers*, dans dom Housseau, II², n° 621.

[4] *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 7, 107 ; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 397, etc.

chambre du seigneur qui rend la justice[1], devant un pont[2], sur les degrés d'un escalier[3]. Peu importe l'endroit, pourvu qu'il y ait une assistance nombreuse. Alors, les juges s'étant parfois préalablement assurés de la soumission du demandeur et du défendeur au jugement qu'ils allaient rendre[4], et, quand il s'agissait uniquement de clercs, leur ayant demandé s'ils devaient juger suivant la coutume du pays ou suivant la loi canonique[5], l'audience[6] s'ouvrait. Le demandeur était invité à exposer devant tous l'objet de ses réclamations[7]. Une fois l'exposé de sa plainte terminé, les juges donnaient la parole à la partie adverse, qui faisait valoir ses droits[8]. Un débat contradictoire s'engageait ensuite[9].

Souvent ce débat était suffisant pour éclairer le tri-

[1] *Cartul. du Ronceray*, n° 244; *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 178; *Cartul. de Saint-Maur-sur-Loire*, n° 63 (Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 403).

[2] *Cartul. du Ronceray*, n° 349.

[3] *Cartul. du Ronceray*, n° 177.

[4] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 106. Les abbés pris comme juges entre Saint-Aubin et Saint-Serge d'Angers demandent à chaque partie, l'une après l'autre, si elle se soumettra à leur jugement. Chacun répond : « Nous sommes prêts à suivre et tenir la sentence que vous rendrez : nous vous le promettons, car nous sommes venus ici pour cela .»

[5] *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 230. Cf. *Cartul. du Ronceray*, n° 49.

[6] *Livre des serfs de Marmoutier*, n° 53 : « Ob quam rem constituto placito factaque audientia... ». Cf. *Ibid.*, n° 116; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 258.

[7] *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 106, 108, 191, etc.; *Cartul. de Saint-Nicolas d'Angers*, dans dom Housseau, III, n° 1001.

[8] *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 108, 191; *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 476; même *Cartul.*, dans dom Housseau, III, n° 1001. L'abbé Lambert et Haimery de Trèves soumettent un procès pendant entre eux à un tribunal présidé par Foulque le Réchin : « Auditis itaque utrarumque partium rationibus, multisque inter eos agitatis contentionibus, tandem supradictæ personæ silentium eis imposuerunt eorumque contentiones et querelas... judicaverunt, etc. » (*ann.* 1096).

[9] Voir les textes cités à la note précédente. Cf. *Cartul. de Saint-Serge d'Angers*, copies de Gaignières, Bibl. nat., lat. 5446, p. 260, n° 120.

bunal, soit que le défendeur affirmât, sans que personne se présentât pour le contredire, qu'il tenait l'objet des revendications en paisible possession depuis un nombre d'années suffisant[1], soit qu'il produisît de lui-même la charte qui établissait son droit[2], soit enfin qu'il eût pour lui des témoins dont la déposition n'était pas attaquée[3]. Les juges pouvaient alors, sans plus ample information, débouter le demandeur[4].

Mais les choses n'allaient pas toujours aussi facilement, soit que le demandeur contestât la valeur des moyens de défense produits par le défendeur, soit que le défendeur ne fût pas à même d'établir convenablement son bon droit : toutes les donations ne donnaient pas, en effet, lieu à la rédaction immédiate d'une charte qui en fît foi[5] et des témoins n'étaient pas toujours chose facile à trouver. Le demandeur était alors invité par le tribunal à « prouver » le bien-fondé de ses réclamations[6]; faute de quoi il était

[1] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 191; *Cartul. du Ronceray*, n° 242; *Cartul. de Noyers*, n° 329. — L'importance, à cette époque, de l'idée de la prescription est attestée par de nombreux textes. Voir, entre autres, *Cartul. du Ronceray*, n°s 221, 393; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 276; *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 181.

[2] *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 70, 108; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 356; *Cartul. de Noyers*, n° 100.

[3] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 7; *Cartul. du Ronceray*, n° 367; *Cartul. de Noyers*, n° 334; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 139.

[4] *Cartul. du Ronceray*, n° 367; *Cartul. angevin de Marmoutier*, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 39; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n°s 52, 84, 301, 356, 405; *Cartul. de Noyers*, n°s 68, 100, 108, 334.

[5] *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 158. Geoffroy le Barbu confirme la donation de l'église Saint-Jean-sur-Loire, donation faite par son oncle Geoffroy Martel, mais que celui-ci, surpris par la mort, n'avait pas eu le temps de faire enregistrer dans une charte. Sans cette confirmation, qui n'est que de 1062, les moines n'auraient pas eu de charte constatant la donation.

[6] C'était si vrai que, dans les contrats de vente, on avait souvent soin de faire des stipulations comme celle-ci : « Tali scilicet conditione ut, si aliquis prædictam terram calumpniaretur monachis, ipse contra calumpniatorem denarraret. Si autem denarrare nequiret, aliquid equivalens monachis redderet » (*Cartul. de Saint-Aubin*, n° 96). Cf. *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 128.

débouté[1]. Cette *preuve* pouvait se faire soit par la production d'une ou de plusieurs chartes, soit par témoins, soit par une épreuve judiciaire.

Dans le premier cas, les pièces produites étaient remises aux juges, qui prononçaient après examen. Ainsi, quand, en 1074, les moines de Saint-Serge d'Angers contestèrent à ceux de Saint-Aubin d'Angers la propriété de l'église et du domaine de Champigné, comme preuve à l'appui de leurs revendications, ils fournirent deux chartes. Les juges, quittant alors la salle d'audience, se formèrent en comité secret dans une chambre voisine pour y examiner les chartes à loisir. Deux hommes fort experts en la matière leur avaient été envoyés par l'évêque d'Angers : c'étaient Rainaud, archidiacre d'Angers et écolâtre du chapitre de Saint-Maurice[2], et Robert doyen de ce même chapitre. Ils s'aperçurent que des deux documents, l'un, assez ancien, qui était la charte même de donation, portait donation de la terre de « Campaniacus », et que le second, tout récent, confirmation seulement du premier, portait donation de la « villa Campiniacus cum appendiciis suis ». Un *i* avait donc été mis à la place d'un *a*, soit par erreur, soit par calcul. Ils relevèrent également dans le second document une impossibilité historique : tous les biens concédés étaient indiqués comme concédés par l'évêque d'Angers Rainaud. Or, Champigné n'avait jamais cessé d'appartenir aux comtes d'Anjou, qui l'avaient inféodé à des chevaliers, dont l'un, Aubri de Vihiers, avait donné à Saint-Aubin tout son avoir. Enfin, le deuxième document, portant : « Villa Campiniacus cum appendiciis suis », était d'une imprécision vraiment trop grande : il n'y était pas question de l'église et, d'autre

[1] *Cartul. de Noyers*, n° 270.

[2] C'est l'auteur d'une chronique imprimée par Marchegay et Mabille dans les *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 3 et suiv. Cf. l'introduction de cette édition, p. V-VI.

part, ces mots semblaient indiquer l'ensemble du domaine, alors qu'une forte partie en était encore aux mains de plusieurs chevaliers. — Les juges, rentrant alors dans la salle d'audience, y exposèrent publiquement ces différents points et conclurent en déboutant les moines de Saint-Serge[1].

Ce n'était pas trop d'un semblable sens critique à une époque où les procédés de falsification et d'interpolation étaient fort en honneur : on a montré récemment comment, en 1098, la bonne foi des juges fut de cette manière surprise par les moines de Saint-Aubin[2], et nous avons eu déjà nous-mêmes l'occasion d'indiquer comment plusieurs tribunaux furent, dans des circonstances analogues, trompés par les moines de la Trinité de Vendôme[3].

Faute de chartes, on pouvait avoir recours à la preuve par témoins. Une ou plusieurs personnes devaient déposer formellement en faveur du demandeur, sous la foi du serment[4]. Quelquefois, la seule déposition d'un ou de plusieurs témoins suffisait pour que le défendeur cédât[5] ; mais, le plus souvent, la partie adverse refusant de se

[1] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 106. — Sur ce document, voir A. Giry, *Étude critique de quelques documents angevins de l'époque carolingienne* (Mémoires de l'Académie des inscriptions, t. XXXVI, 2e partie). Cf. Prou, *art. cit.*, dans le *Moyen âge*, t. XIII, 1900, p. 195. — Pour la preuve par chartes, voir, entre autres : *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans l'*Epitome fundationis Sancti Nicolai*, p. 91; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 412, etc.

[2] Giry, *loc. cit.*; Prou, *art. cit.*, p. 197, à propos du *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 108, 109, 110.

[3] Louis Halphen, *Étude critique sur les chartes de fondation et les principaux privilèges pontificaux de la Trinité de Vendôme*, dans le *Moyen âge*, t. XIV, 1901, p. 69 et suiv., et notamment p. 112.

[4] Un délai pouvait être accordé pour cette production de témoins : *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 237.

[5] *Cartul. du Ronceray*, n° 47; *Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5021, fol. 141; *Archives de Marmoutier*, layettes de Fontcher, dans dom Housseau, III, n° 870; *Cartul. de Bourgueil*, fol. 130 v°, dans dom Housseau, II[1], n° 326; *Cartul. tourangeau de Marmoutier*, dans dom Housseau, II[2], n° 667.

rendre, il fallait que le témoin « prouvât » son témoignage même, et, pour ce, il devait être prêt à affronter n'importe quelle épreuve judiciaire[1].

Nous en arrivons ainsi à la troisième série de preuves, qui comprend les épreuves judiciaires. Quand, d'un commun accord[2], on avait choisi l'une d'entre elles, jour et lieu étaient pris pour l'exécution[3], qui, sauf exceptions[4], suivait de peu le jugement[5]. Il n'apparaît pas que ce fussent jamais les parties en personne qui affrontassent l'épreuve; les témoins eux-mêmes mis en demeure de « prouver » leur témoignage pouvaient, dans quelques cas, s'en remettre

[1] *Cartul. du Ronceray*, nos 47, 133, 244; *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 194, 388; *Livre des serfs de Marmoutier*, nos 53, 101; *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 474; *Cartul. de Noyers*, no 151; *Archives de Marmoutier*, layettes du Louroux, dans dom Housseau, I, no 314.

[2] *Cartul. de Saint-Aubin*, no 58. Le tribunal propose le duel judiciaire : « Placuit omnibus judicium », dit le rédacteur de la charte. Cf. *Cartul. du Ronceray*, nos 240, 258; *Cartul. de Saint-Nicolas d'Angers*, dans dom Housseau, III, no 1001; même *Cartul.*, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 476; *Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5022, fol. 12; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, no 178.

[3] *Cart. de Saint-Aubin*, nos 57, 58; *Cartul. du Ronceray*, no 240; *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*. t. I, p. 475; même *Cartul.*, dans dom Housseau, III, no 1001; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, no 257; *Cartul. de Noyers*, no 24.

[4] *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, no 178. Epreuve retardée à cause de l'absence de l'abbé.

[5] On ne voit pas que les parties aient été obligées, au moins d'une manière régulière, de donner des gages importants et des otages, répondant de leur comparution au jour fixé pour l'épreuve. On lit, il est vrai, dans une charte de Marmoutier (*Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5022, fol. 12), l'épreuve du fer chaud ayant été décidée dans un procès entre Sigebran de Chemillé et l'abbé de Marmoutier : « *Vadiatum* est itaque judicium et ad portandum locus designatus et terminus, etc. » Mais, au jour fixé, Sigebran refuse l'épreuve, et le cas avait été prévu : « Postea altera dies ad istud sub hac conditione determinata fuit ut quilibet amborum altero tunc esset imparato paratus compellari inde non deberet ulterius. » — Les cas de non-comparution au jour fixé pour l'épreuve sont fréquents. D'où il semble logique de conclure que le gage de bataille n'est ici qu'un simple objet sans valeur, comme ces branches, ces bâtons, ces couteaux que le donateur remettait à celui auquel il faisait une donation.

à d'autres de ce soin[1]. On recourait donc à des champions, « campiones ». Ces champions devaient remplir certaines conditions qui en faisaient des *legales* ou *legitimi viri*[2]; il fallait qu'ils se présentassent sans être contraints par la partie dont ils défendaient la cause[3] et que leur honnêteté et leur bonne foi ne pussent être suspectées. Ce fut, par exemple, faute de remplir ces conditions que, sous Foulque le Réchin, un champion amené par les moines de Marmoutier fut repoussé : ces derniers disputaient à l'abbaye de la Trinité de Vendôme la dîme de Fontaines. La comtesse de Vendôme et les barons de son entourage, pris comme juges, ordonnèrent le duel judiciaire. « Les règles du duel voulaient », dit la charte que nous analysons, « qu'il eût lieu entre des hommes de la maison (*familia*) des deux monastères. » Mais les moines de Marmoutier, au mépris de cette prescription, amenèrent un homme gagé qui fut reconnu par les gens de Vendôme. Cette fraude, dit la charte, eût suffi à faire perdre leur procès aux moines de Marmoutier si ceux de la Trinité, guidés par un amour éclairé de la justice, ne les avaient autorisés à amener un autre champion. Grâce à cette générosité, les moines de Marmoutier purent produire un nommé Léaud, qui est qualifié de « satis presbiteri famulum et legalem[4] ».

[1] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 57. Procès entre Saint-Serge et Saint-Aubin d'Angers, à propos d'une censive au bourg de Saint-Serge. Un certain Gautier témoigne en faveur de Saint-Aubin, puis, son témoignage étant contesté, offre de le prouver par l'épreuve ; pour ce, il donne « advocationem suam » à Bernier, homme de Saint-Aubin.

[2] *Cartul. du Ronceray*, n°s 47, 244, etc. Le champion pouvait, d'ailleurs, être une femme (*Cartul. du Ronceray*, n° 38).

[3] Voir, par exemple, *Archives de Marmoutier*, layettes du Louroux, dans dom Housseau, II[1], n° 314.

[4] *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 333 (*ann.* 1087-1090). Cf. *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 403 ; *Cartul. de Noyers*, n° 24 : « *probis* hominibus ad bellum paratis ». — Quelquefois, une des parties envoyait à l'autre plusieurs *legitimi viri*, entre lesquels l'autre partie choisissait elle-même le champion qu'elle aurait à faire combattre ou dont elle aurait à surveiller l'épreuve (*Cartul. du Ronceray*, n° 244).

Enfin, il fallait encore que le champion fût fort et de bonne constitution, de façon à pouvoir affronter le jugement de Dieu avec quelques chances de succès[1].

Cet ensemble de conditions à réunir pouvait constituer un obstacle sérieux, et il arrivait quelquefois que la partie mise en demeure de prouver la justesse de ses prétentions par l'épreuve se trouvât, au jour fixé, forcée, faute de champion, de reculer et de refuser de s'y soumettre. Une charte de Saint-Nicolas d'Angers nous fournit à cet égard des détails intéressants : un procès entre ce monastère et Haimery de Trèves relativement à quelques terres étant porté, en 1096, devant un tribunal composé du comte Foulque le Réchin, de l'évêque d'Angers et de quelques autres grands personnages, les juges proposent le duel par champions ; les deux parties, consentantes, prennent jour pour le combat. Rendez-vous est fixé à Saumur. Juges et plaideurs y sont fidèles. L'abbé de Saint-Nicolas produit un champion ; mais Haimery, en dépit des prières et des exhortations qu'on lui adresse, n'ayant personne prêt à lutter, décline le combat. La chose est constatée par l'assistance et procès-verbal en est rédigé. Il y est relevé que « Harduin, auquel la terre contestée appartenait, l'ayant donnée à Saint-Nicolas, au moment où il s'est fait moine, et Guillaume, son frère et héritier direct, ayant confirmé cette donation », l'évêque Geoffroy, le comte Foulque, l'évêque Marbode, l'archidiacre Guillaume, Garnier, Arduin de « Malleio », Robert le Bourguignon et d'autres barons ont cependant, pour que la vérité apparût avec une évidence plus complète, fait décider le duel ; « que, au jour fixé, l'abbé Lambert s'est trouvé prêt à soutenir le combat, mais que Haimery s'est récusé, et, invité par le comte à satisfaire au combat décidé, a répondu qu'il n'en

[1] Voir, par exemple, *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 475.

ferait rien[1]. » Ce procès-verbal, faute de mieux, était conservé par le défendeur pour être au besoin produit.

Mais dans la plupart des cas l'épreuve avait lieu effectivement, et fréquemment aussi cette épreuve était le duel judiciaire (*bellum*, *duellum*, *pugna*). On procédait au duel d'une manière très simple : deux champions, représentant chacun une des parties, étaient mis publiquement en présence. Ils étaient armés l'un et l'autre d'un bâton et d'un petit bouclier[2] et le combat durait jusqu'à ce que l'un d'eux fût abattu sur le sol[3].

Une autre épreuve des plus usitées était celle de l'eau bouillante[4]. Le champion choisi pour cette épreuve était, après trois jours de surveillance[5], mené dans une église[6],

[1] *Cartul. de Saint-Nicolas d'Angers*, dans dom Housseau, III, n° 1001. Cf. *Archives de Marmoutier*, layettes du Louroux, dans dom Housseau, II[1], n° 314.

[2] *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 58, 194, 387 ; *Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat, nouv. acq. fr. 5022, fol. 267 ; *Cartul. de Saint-Serge d'Angers*, dans les mss. de Brienne, Bibl. nat, vol. 272, fol. 93 (traduit par Marchegay, *Choix de documents inédits sur l'Anjou*, p. 48, n° 32) ; même *Cartul.*, copies de Gaignières, Bibl. nat., lat. 5446, p. 200, et *Ibid.*, p. 280, n° 244.

[3] C'est ce qui paraît ressortir d'une charte du *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans dom Housseau, II[1], n° 525, où on lit : « Si vero vester homo meum hominem ad bellum provocaverit, in mea curia finiatur ; quod si vester homo victus *ceciderit*, quittum eum vobiscum reducetis et quid inde vobis placuerit facietis. Si vero meus vestrum provocaverit, in curia vestra finiatur, et si meus homo victus fuerit, quittus mihi restituetur. »

[4] On en trouvera dans les *Archives d'Anjou* de Marchegay, t. I., p. 433 et suiv., une description circonstanciée et assez exacte, malgré une légère tendance de l'auteur à l'amplification. Aux textes cités par Marchegay en appendice à sa notice, il convient d'ajouter : *Cartul. du Ronceray*, n°s 38, 66 ; *Charte originale de Saint-Martin d'Angers*, publiée par Marchegay, *Chartes angevines des XIe et XIIe siècles*, n° IX (*Bibl. de l'École des chartes*, année 1875, p. 398) ; *Cartul. de Noyers*, n° 151 ; *Cartul. de Saint-Martin de Tours*, dans dom Housseau, II[2], n° 746 ; *Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat. nouv. acq. fr. 5022, fol. 12 ; *Cartul. blanc de Saint-Florent de Saumur*, fol. 41 v°, dans dom Housseau, II[2], n° 739, etc. La pièce justificative n° IV des *Archives d'Anjou* a été postérieurement publiée par Marchegay dans le *Cartul. du Ronceray*, n° 313.

[5] *Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5022, fol. 12.

[6] L'épreuve a lieu, à la pièce justificative n° I de la dissertation de

parmi une assistance généralement fort nombreuse. Après avoir entendu la messe et communié[1], il jurait sur les saintes reliques que la cause pour laquelle il se présentait était juste, et son serment était consigné par écrit[2]. Puis il s'avançait vers la cuve, où l'eau, préalablement bénite[3], avait été portée à une température élevée[4]. Il y plongeait alors la main. Des représentants des deux parties, en nombre variable, surveillaient de près toutes ces opérations. Un délai était encore nécessaire avant qu'on pût se prononcer : car les effets de la brûlure pouvaient ne pas se manifester sur-le-champ. Pour éviter toute fraude, la main était enveloppée d'un linge sur lequel chacune des deux parties apposait son sceau[5]. Le patient, resté sous la garde des représentants des parties, était, au bout de trois jours[6],

Marchegay (*Archives d'Anjou*, t. I, p. 472), dans l'église Saint-Maurice d'Angers ; à la pièce justificative n° III (*Ibid.*, p. 476), au prieuré de Saint-Pierre de Montreuil ; au *Cartul. du Ronceray*, n° 38, dans l'église Saint-Maurice d'Angers ; au *Cartul. du Ronceray*, n° 313, dans l'église de la Trinité d'Angers, etc.

[1] *Cartul. du Ronceray*, n° 313 : « Nam predictus Ernaldus, missa celebrata corporisque Christi ac sanguinis communione percepta necnon et jurejurando super sanctorum reliquias pro more persoluto, etc. »

[2] C'est ainsi que, dans le cas de l'épreuve racontée à la pièce justificative n° II (*Archives d'Anjou*, t. I, p. 474), le texte du serment qu'avait prononcé Aucher fut transcrit par Rainaud : « Rainaldus vir sapiens, qui litteris jusjurandum alligavit. » Cf. *Cartul. du Ronceray*, n° 38, où Eude de Blazon remplit ce rôle : « Eudo de Blazono, qui et sacramentum eschirivit. »

[3] Pièce justificative n° III de la dissertation de Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 472 : « Ibi de more benedicta aqua... »

[4] Elle ne devait cependant pas être en ébullition. Cf. Marchegay, *ibid.* pièce justificative n° I : « ... stupentibus etiam super ejus incolumitate ipsis adversæ partis ministris, quorum iniqua violentia aqua judicii ultra statutum morem, nostrisque injuste in se agi clamantibus, ebulliendo efferbuerat, etc. »

[5] *Cartul. du Ronceray*, n° 313 : « Qui etiam dum in manum, sicut mos est, sigillare permitteret rogaretur... » — Cf. *Ibid.*, n° 66 : « Cum manus sigilli custodia solveretur. » — Pièces justificatives de Marchegay, *Archives d'Anjou*, p. 478 : « Sed cum resigillatus, etc. »

[6] *Cartul. du Ronceray*, n°s 38,313 ; *Livre noir du chapitre de l'église d'Angers*, fol. 19, r° et v°, dans dom Housseau, I, n° 211 ; pièces justificatives n°s I et V de Marchegay, *Archives d'Anjou*, p. 472 et 477.

ramené en public[1] ; les sceaux étaient brisés, la main mise à découvert, et, suivant qu'elle était saine et intacte, ou, au contraire, brûlée et ulcérée[2], la cause représentée par le champion était déclarée juste ou injuste.

On recourait aussi assez souvent à l'épreuve du fer chaud. Le cérémonial était le même ; mais, cette fois, il fallait que le champion saisît un fer rouge sans que brûlure s'en suivît[3].

Ces dernières preuves ne laissaient place à aucun doute : de même que le plaideur ne pouvait, en général, rejeter une preuve par charte qu'en prouvant la fausseté de cette charte[4], de même, il ne pouvait rejeter la preuve par jugement de Dieu qu'en montrant une fraude dans l'exécution[5]. En principe, par conséquent, il était forcé de se soumettre au jugement rendu à la suite d'une semblable procédure[6]. Au contraire, si les juges s'étaient contentés, pour prononcer leur sentence, du débat contradictoire entre les deux parties, il restait au plaideur débouté la ressource de contester le bien-fondé de cette sentence. C'est ce qui se produisit quand Rouaud de Luigné perdit, à la fin du XIe siècle,

[1] Il n'était pas nécessairement ramené dans l'église : à la pièce justificative n° III de Marchegay, *Archives d'Anjou*, p. 476, c'est sur la place publique qu'a lieu l'examen.

[2] Nous n'insistons pas sur les horribles souffrances qui pouvaient résulter de cette épreuve. Voir seulement *Cartul. du Ronceray*, n° 313, et la pièce justificative n° V de Marchegay, *Archives d'Anjou*, p. 477.

[3] *Livre des serfs de Marmoutier*, n° 102; *Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5021, fol. 135, et 5022, fol. 12, 67, 251; *Archives de Marmoutier*, dans dom Housseau, II², n° 692, et IV, n° 1208; *Archives de Saint-Martin de Tours*, dans dom Housseau, II¹, n° 303. (cf. Mabille, *Pancarte noire de Saint-Martin de Tours*, n° 175).

[4] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 110.

[5] *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 333.

[6] Il pouvait cependant arriver, exceptionnellement, que le plaideur débouté refusât de reconnaître la vérité, même après le jugement de Dieu; mais ce n'était pas sans alléguer que les résultats de l'épreuve n'étaient pas ceux qui avaient été proclamés. Cf. *Cartul. blanc de Saint-Florent de Saumur*, fol. 36 r° et v°, dans dom Housseau, II², n° 556.

un procès qu'il avait engagé contre l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers : il refusa de se soumettre au verdict. Les membres ecclésiastiques du tribunal se déclarèrent prêts à jurer qu'ils avaient prononcé suivant la stricte équité; les membres laïques s'offrirent à le prouver par le duel : Rouaud, ayant décliné cette offre, dut se soumettre[1].

Enfin, une fois le verdict rendu, la partie qui avait perdu son procès devait aller solennellement renoncer à la propriété ou au droit qu'elle avait revendiqué. C'était une cérémonie distincte de celle du jugement et faite en dehors des juges : tout comme le donateur, le renonciateur allait trouver la partie adverse, se rendait avec elle dans une église, déclarait renoncer à ses prétentions et, en signe de renonciation, lui remettait une baguette ou un couteau qu'il déposait ensuite sur l'autel[2].

II

Telle était la marche suivie quand les deux parties s'en remettaient à une cour du soin de juger leur affaire. Mais, très souvent, elles recouraient à l'accord à l'amiable (*concordia*), comme il était naturel à une époque où les droits se trouvaient tellement mêlés qu'il eût été, dans bien des cas, très malaisé, sinon impossible, de déterminer qui était dans son tort[3]. On s'entendait alors, généralement, avant tout recours en justice et moyennant partage de l'objet en

[1] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 203;

[2] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 112; *Cartul. angevin de Marmoutier*, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 40; *Archives de Saint-Martin de Tours*, dans dom Housseau, II[1], n° 303 (cf. Mabille, *Pancarte noire de Saint-Martin de Tours*, n° 175); *Charte de Fontevrault*, citée par Beautemps-Beaupré, *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine*, 2e partie, t. I, p. 146, n. 1.

[3] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 134 : « Ac de his omnibus postquam eis sepe juste judicatum fuisset quod aut minime *aut minimum rectum* in hoc quod calumpniabantur haberent, fecerunt tandem talem concordiam, etc. »

litige[1] ou moyennant certaines concessions en espèces ou en valeurs[2], le plaignant renonçait à ses réclamations. Par exemple, en 1065 environ, Girard Belin éleva sur la dîme d'un bordage sis au Coudray-Malouard des prétentions qualifiées d'injustes par le rédacteur de la charte où le fait se trouve relaté. Malgré cela, pour éviter la comparution en justice, les moines proposèrent à Girard de faire un accord à l'amiable, et celui-ci, ayant reçu vingt sous pour lui-même et douze deniers pour ses fils, abandonna toute revendication[3]. D'autres fois, il fallait, pour amener l'accord, qu'un conciliateur s'interposât. Une charte de Saint-Aubin nous fournit, à cet égard, un exemple tout à fait caractéristique. C'était en l'an 1100; l'évêque d'Angers, Geoffroy, était un jour dans sa chambre en conversation avec l'abbé de Saint-Aubin, Girard, le prieur et le *bajulus* dudit couvent. Sur ces entrefaites, arrive Robert Bureau; il aperçoit l'abbé et, furieux, l'accuse de détenir une terre et des vignes près de Pruniers au mépris de ses propres droits. L'abbé s'en défend, alléguant qu'il tient ces biens en vertu de concessions faites à son monastère par Pépin le Bref et Charlemagne. La colère de Robert redouble; l'évêque s'interpose, le calme et fait entendre raison aux deux parties. Un accord à l'amiable a lieu sur son conseil : Robert renonce à ses prétentions; l'abbé lui donne cent sous en échange[4].

[1] *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans l'*Epitome fundationis Sancti Nicolai Andegavensis*, p. 89.

[2] *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 95, 104, 127, 213; *Cartul. du Ronceray*, n° 175; *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans l'*Epitome fundationis Sancti Nicolai Andegavensis*, p. 21; *Cartul. angevin de Marmoutier*, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 3, 37, 40; *Cartul. de Saint-Serge*, t. II, fol. 1 r° et v°, dans dom Housseau, II[1], n° 312, et fol. 62, Ibid., II[2], n° 561; *Cartul. noir de Saint-Florent de Saumur*, fol. 32, dans dom Housseau, II[1], n° 449; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, nos 74, 151, 170, 276, 330; *Cartul. de Noyers*, nos 43, 58, 114, 335, 352, etc.

[3] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 213.

[4] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 112. Cf. un exemple tout à fait ana-

Il arrivait aussi que l'accord à l'amiable eût lieu au moment où l'action en justice était déjà engagée[1] et surtout au moment où une épreuve judiciaire allait être exécutée, cette épreuve étant même parfois entamée[2]. On réfléchissait souvent alors à l'aléa de cette épreuve[3], et, quand la partie adverse était une abbaye ou un chapitre, à la colère céleste qu'on risquait d'attirer sur soi[4]; et on se laissait alors facilement convaincre qu'il était plus sûr, plus prudent, de recevoir une bonne somme d'argent, une compensation peut-être restreinte, mais en tout cas assurée, et on concluait un accord[5].

L'accord à l'amiable était d'ailleurs suivi d'une renonciation dont le cérémonial était, de tous points, semblable à celle qui suivait le prononcé d'une sentence[6]. On ajou-

logue dans une charte du *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans l'*Epitome fundationis Sancti Nicolai Andegavensis*, p. 62.

[1] *Cartul. du Ronceray*, nos 139, 174; *Livre des serfs de Marmoutier*, no 97; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, no 301.

[2] *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 58, 403; *Cartul. de Saint-Serge*, copies de Gaignières, Bibl. nat., lat. 5446, p. 280, no 244.

[3] *Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5022, fol. 84 : « Sed nos caventes discrimen pugne infra terminum fecimus concordiam. » — Cf. *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, no 189 : « Cum ad diem belli ventum fuisset et noster homo Alcherus ad reconvincendum eum de falsitate preparatus fuisset, misit se totum in consilium amicorum suorum, qui illi suggesserunt, ut per fidem amicabiliter dimisisset totam querelam, et pro eo XXX solidos de monastica pecunia, nesciens eventum belli, secure reciperet. »

[4] *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, no 57 : « Paratis autem hominibus ad bellum procedentibus, agnovit non esse bonum certamen arripere cum terra Domini... » Cf. *Ibid.*, no 257; *Cartul. de Saint-Serge*, trad. de Marchegay, *Choix de documents inédits sur l'Anjou*, p. 48, no 32.

[5] Outre les textes cités précédemment, voir, entre autres : *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 137, 189, 387; *Cartul. du Ronceray*, no 133; *Livre des serfs de Marmoutier*, nos 53, 102; *Cartul. blanc de Saint-Florent de Saumur*, fol. 45 r°, dans dom Housseau, II² no 628; *Archives de Marmoutier*, dans dom Housseau, II², no 692; *Cartul. de Noyers*, nos 146, 151, etc.

[6] Voir notamment *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 112, 137; *Cartul. angevin de Marmoutier*, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 40; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, nos 216, 245, 397.

tait cependant à cela quelquefois la rédaction d'une charte relatant l'accord et que chacun souscrivait ensuite[1].

III

A côté du cas de simple affaire contentieuse vient celui où l'une des deux parties avait été lésée par l'autre, où un coupable et une victime se trouvaient face à face.

L'acte accompli par le coupable était désigné par le mot *forfactum* ou quelquefois par celui de *forfactura;* ce n'est que par la suite que les termes de forfait et surtout de forfaiture ont pris le sens restreint que l'on sait. Sont désignés, en effet, d'une manière formelle dans nos textes comme *forfacta*, le meurtre[2], le crime de l'incendiaire[3], le rapt[4], le vol[5], les infractions et violations de cimetières[6], la violation d'une propriété quelconque[7], les saisies illégales et levées illégales de coutumes[8], le non-paiement d'une redevance due[9], le manquement au devoir

[1] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 112.

[2] *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 221, 226; *Cartul. blanc de Saint-Florent de Saumur*, fol. 51 r°, dans dom Housseau, II², n° 757, et fol. 51 v°, ibid., n° 758; *Charte originale de Saint-Florent de Saumur*, arch. de Maine-et-Loire, citée par Beautemps-Beaupré, *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine*, Ire partie, t. III, p. XXXVIII; *Chartes de l'abbaye de Fontaine-les-Blanches* (citées dans l'*Historia Monasterii Beatae Mariae de Fontanis Albis*), dans les *Chroniques de Touraine*, éd. Salmon, p. 282; *Archives de Beaulieu, près Loches*, dans dom Housseau, II¹, n° 502.

[3] *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 221, 226; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 2; *Charte originale de Saint-Florent de Saumur*, citée à la note précédente; mêmes textes de dom Housseau que dans la note précédente.

[4] Mêmes textes qu'à la note précédente.

[5] Ibid.

[6] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 107; *Cartul. de Noyers*, n° 155.

[7] *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 178, 181, 270.

[8] *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 8, 89, 90, 216; *Cartul. du Ronceray*, n°s 176, 221, 247.

[9] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 221.

féodal de vassal[1] ou de suzerain[2]... Le *forfactum*, c'est, on le voit, toute espèce de crime ou de délit.

Or la partie qui l'a subi se trouvant par cela même privée de quelqu'un des siens ou de quelque bien, un tort lui étant fait, il est naturel et juste qu'elle reçoive une compensation. C'est là, dans les relations entre feudataires, l'idée unique qui préside à la répression de tout crime et de tout délit.

C'est ce qui fait que, même pour les crimes les plus graves, l'accord à l'amiable peut encore intervenir et intervient en fait fréquemment. Par exemple, c'est de cette façon que le crime d'homicide, qui semblerait mériter une peine sérieuse, est presque toujours réglé. Ainsi, tout à la fin du XIe siècle, il advint qu'un certain Onfroi fut tué par un des serviteurs de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers. L'abbé Girard « fit sa paix » avec les fils du défunt moyennant un poulet, dix sous, une terre sise à Changé, à tenir de l'abbaye leur vie durant, libre de toute redevance sauf la dîme[3]. Pareillement, Gautier de Langeais, ayant tué Geoffroy, fils du comte Maurice et cousin germain de Geoffroy Martel, après des démarches auprès de ce dernier, finit par conclure avec lui un accord aux termes duquel il lui abandonnait deux moulins d'un grand prix[4]. *A fortiori* l'accord à l'amiable est-il de mise pour les crimes d'une gravité moindre et surtout pour les délits[5].

[1] *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, nos 62, 66, 67.

[2] *Ibid.*, no 63.

[3] *Cartul. de Saint-Aubin*, no 200.

[4] *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, no 17. — Sur cette charte et cet événement, voir notre *Etude sur l'authenticité du fragment de chronique attribué à Foulque le Réchin* (dans le t. XIII de la *Bibliothèque de la Faculté des lettres de l'Université de Paris*), n. 48. — Voir encore *Cartul. de Noyers*, no 157.

[5] *Cartul. de Saint-Aubin*, no 160 ; *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans l'*Epitome fundationis S. Nicolai Andegav.*, p. 62 ; *Cartul. angevin de Marmoutier*, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 3 *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, no 224.

Plus souvent encore, cependant, la partie lésée recourait à la justice. Mais une organisation régulière de tribunaux manquant, il y a lieu de se demander comment elle devait s'y prendre. Car si, dans le cas d'un simple contesté entre deux plaideurs, il était relativement facile de s'entendre pour s'en remettre à telle ou telle cour, il est bien évident qu'un coupable sûr de son fait ne devait pas être si maniable. D'autre part, il n'y avait pas d'action publique[1]; dans le monde des feudataires, le crime ou le délit étant considéré exclusivement en tant que procurant à un individu un tort personnel, c'était à cet individu à faire rendre gorge au coupable. Exceptionnellement, il pouvait arriver, quand l'existence du délit était subordonnée à celle d'un droit disputé entre les deux parties, que celles-ci convinssent entre elles de s'en remettre à telle ou telle cour : par exemple, Renaud de Châteaurenaud ayant, vers 1040, perçu une certaine somme pour un péage auquel il prétendait avoir droit et qui appartenait, en réalité, à l'abbaye de la Trinité de Vendôme, après discussion, accepta de comparaître avec l'abbé par-devant le comte Geoffroy Martel, qui le condamna[2]. Mais ordinairement, si la victime voulait obtenir justice, il lui fallait, pour y parvenir, s'adresser directement à quelqu'un dont le pouvoir fût assez grand pour contraindre le coupable à comparaître. On s'adressait donc au comte[3], à un seigneur puissant de la

[1] Voir notamment *Cartul. de Noyers*, n° 155 : outre le crime d'infraction et de violation de cimetière, Sulion « Mer-Aride » est coupable d'homicide ; or, il semble bien que, personne ne se présentant pour le poursuivre à raison d'homicide, il ne soit pas poursuivi de ce fait. (Sulion « Mer-Aride » n'est pas un vilain, comme on pourrait d'abord le croire, mais un seigneur, comme il apparaît, par exemple, au n° 92 de ce même *Cartulaire*. Cf. encore les n°s 86, 155, 216.)

[2] *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 77.

[3] *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 89, 181 ; *Cartul. du Ronceray*, n° 176 ; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 412 ; *Archives de Marmoutier*, dans dom Housseau II², n° 535 *bis*.

région[1], à un évêque[2]; on l'intéressait au besoin à sa cause au moyen de quelque gratification[3] et c'était lui qui citait le coupable et le convoquait devant son tribunal. Pour l'obliger à répondre à cette citation, les premiers avaient leur force militaire, qui suffisait à en imposer; le second avait l'arme de l'excomunication et de l'interdit[4], et, au besoin, se faisait aider par un seigneur laïque[5].

On conçoit qu'avec un tel système il pouvait être souvent très difficile de se faire rendre justice, soit qu'on ne trouvât personne qui voulût bien se charger de faire comparaître le coupable[6], soit que le seigneur auquel on s'adressait ne s'y employât pas avec suffisamment d'ardeur[7], soit surtout que le coupable fût lui-même de telle taille qu'il ne fût pas possible de le contraindre. Ainsi, un terrible

[1] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 270, etc.

[2] *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 108, 218, etc.; *Cartul. du Ronceray*, n° 312.

[3] *Cartul. de Saint-Serge d'Angers*, copies de Gaignières, Bibl. nat. lat. 5446, p. 273, n° 192; *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 110. — Cf. *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 19; *Cartul. de Noyers*, n° 2.

[4] *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 203, 222; *Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5021, fol. 132; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, nos 353, 417; *Cartul. de Noyers*, n° 155; *Pancarte blanche de Saint-Martin de Tours*, fol. 130 v° et 229 v°, dans dom Housseau, III, n° 804.

[5] *Cartul. du Ronceray*, n° 312. Geoffroy, évêque d'Angers, charge, vers 1090-1105, Geoffroy de Briollay de faire comparaître par-devant lui Roger « Bouche-Ourlée ».

[6] *Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5021, fol. 141; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 7 : « Postquam vero obiit, quicumque voluit et potuit calumniatus est monachis et invasit, et quia deest omnino qui eis acquirat justitiam, tenet unusquisque ac possidet injuste quod tulit. » Cf. une *Charte originale de Saint-Florent de Saumur* (arch. de Maine-et-Loire), analysée par Beautemps-Beaupré, *Coutumes et institutions du Maine et de l'Anjou*, 2e partie, t. I, p. 122, n. 1. Aubry, gendre de Hugue Mange-Breton, refuse de faire justice à l'abbaye de Saint-Florent; l'abbé et les moines demandent au comte Foulque le Réchin de vouloir bien citer Aubry par-devant lui; à quoi celui-ci répond : « Si Albericus sponte dimitteret, sibi placere; se autem eum minime ad hoc compulsurum, quia jam senex et egrotus esset, et adeo sibi in preteritum servierat ut ei molestus [esse] nollet. »

[7] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 203; *Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5021, fol. 132.

baron, Hugue de Juvardeil, après avoir tué un homme de l'évêque d'Angers, s'attaqua aux biens de l'abbaye du Ronceray. Il n'était pas de jour qu'il ne commît quelque nouvel acte de brigandage; une fois, il enlève un homme et exige en échange une rançon de quarante-cinq sous; une autre fois, il se saisit de deux bœufs d'un prix élevé, pille et emporte tout ce qu'il trouve; il lève de force des impôts sur des terres qui n'en doivent point; un jour, non content de voler des bœufs, il détruit une maison, roue de coups un paysan qui veut l'empêcher d'emporter son butin. Les religieuses du Ronceray essaient en vain de le faire comparaître devant le comte ou devant l'évêque; il refuse et leur déclare que, si elles veulent justice, elles n'ont qu'à venir la lui réclamer en son propre tribunal[1]. En fin de compte, c'était alors à la partie lésée à céder, bien heureuse encore quand elle arrivait à se débarrasser des prétentions du seigneur moyennant quelques nouvelles concessions. Par exemple, en 1075, Guicher, seigneur de Châteaurenaud, contraint les paysans de la terre de Prunay, propriété de la Trinité de Vendôme, à lui payer d'iniques redevances. Cyniquement, ayant besoin d'argent pour aller à Rome, il n'a rien de plus pressé que de venir trouver les moines et de leur en demander. Naturellement, ceux-ci le prient de leur faire d'abord justice. Guicher déclare tranquillement qu'il est, en effet, dans son tort, mais qu'au surplus il ne renoncera à lever cette redevance, dont ils se plaignent, que s'ils lui donnent vingt sous. Et les moines, en présence de cette « injuste » exigence, « n'ayant personne qui pût leur faire avoir justice », durent s'exécuter[2].

[1] *Cartul. du Ronceray*, n° 246.

[2] *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 251 : « Quam [consuetudinem] cum aliquanto tempore tali rapina tenuisset, contigit ut Romam, causa orationis, ire disposuisset; cumque monachos Vindocini postularet ut sibi ad viatici sui adjutorium aliquid darent, illi injuriam quam eis de mala consuetudine faciebat protinus objecerunt; ille vero injustitiam quidem suam plane recognovit, sed emendare ut debuis-

Quand, enfin, on avait réussi à faire comparaître le coupable devant un tribunal, au jour fixé par le seigneur qui avait accepté de faire justice, l'audience s'ouvrait. La procédure suivie était la même que pour les affaires contentieuses. Mais, une fois la culpabilité de l'accusé reconnue, le tribunal prononçait une peine, laquelle était toujours l'amende[1].

L'amende était dans la langue imprécise de cette époque désignée par des expressions multiples : non seulement on disait *emendatio* et *emendare*[2], mais encore *gagium* et *gagiare*[3], *vadium* ou *vadiata* et *vadiare* (avec toutes les variantes orthographiques de ces mots)[4], *lex*[5], *districtum* ou *districtio*[6], ou même *rectum*[7]; payer une amende pour un « forfait » accompli se disait *gagiare forfactum* ou

set ex toto noluit; dixit enim se non aliter consuetudinem illam pessimam dimissurum, nisi sibi darent xx solidos denariorum. Quod monachi, quamvis injuste, quia defecerat qui justitiam eis adquireret, facere maluerunt quam terra eorum toto tempore male consuetudinata fuisset, etc. »

[1] Toutes les autres pénalités rentrent dans le cas où il y a châtiment infligé par un seigneur à son sujet.

[2] *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 218, 221, 226, 231; *Cartul. du Ronceray*, nos 221, 243; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, nos 88, 158, 258.

[3] *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 97, 99, 218 (payer sa *lex* est dans ces textes synonyme de *guagiare* ou *gajare*); *Ibid.*, n° 220; *Cartul. du Ronceray*, n° 247.

[4] *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 61, 270; *Cartul. du Ronceray*, n° 221 (où l'amende est désignée indifféremment par les termes de « emendatio », de « lex » et de « vadiata »).

[5] *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 97,99, 218 (« emendare legem suam »); *Cartul. du Ronceray*, nos 179, 221, 240, 311, 212; *Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5021, fol. 217; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 77 (restitution avec amende : « reddere cum sua lege »).

[6] *Cartul. du Ronceray*, n° 243 (où « districtio » est employé comme synonyme de « emendatio »); *Cartul. noir de Saint-Florent de Saumur*, fol. 27 v°, dans dom Housseau, I, n° 239; *Cartul. rouge de Saint-Florent de Saumur*, fol. 29 r° et v°, dans dom Housseau, II², n° 658.

[7] *Cartul. de Saint-Maur*, n° 63, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 403.

emendare forfactum[1] ou *coactus, cogente judicio exsolvere*[2].

Ce n'était d'ailleurs pas seulement les termes dont on se servait pour désigner l'amende qui manquaient de précision; la chose même en avait peu. Quelques donateurs prenaient la précaution d'indiquer d'avance le montant de la somme qu'il faudrait exiger de celui qui contreviendrait à leur donation ; mais on ne voit pas en vertu de quel principe ils fixaient tel chiffre plutôt que tel autre; des délits analogues peuvent, dans leurs chartes, être taxés de manières très dissemblables[3]. Au reste, c'était en général aux juges à fixer eux-mêmes ce chiffre en considérant les circonstances spéciales qui avaient accompagné chaque « forfait », et les donateurs s'en remettent d'ordinaire à eux implicitement ou explicitement[4] de ce soin.

Cette amende, quelle qu'elle fût, était versée intégralement à la partie lésée qu'il s'agissait de dédommager.

[1] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 90; *Cartul. du Ronceray*, n°s 247, 310.

[2] *Cartul. du Ronceray*, n°s 32, 35; *Cartul. angevin de Marmoutier*, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 61; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n°s 8, 12, 35, 38; *Cartul. de Noyers*, n° 1; *Cartul. de Bourgueil*, fol. 80 v° et 81 r°, dans dom Housseau, I, n° 282.

[3] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 36; *Cartul. du Ronceray*, n°s 32, 35; *Cartul. angevin de Marmoutier*, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 61; *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans l'*Epitome fundationis S. Nicolai Andegav.*, p. 34; *Saint-Florent de Saumur, Montilliers*, vol I, arch. de Maine-et-Loire, publ. par Marchegay, *Chartes angevines des XIe et XIIe siècles*, dans la *Bibl. de l'École des chartes*, année 1875, t. XXXVI, p. 384, n° 2; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n°s 8, 12, 35, 38; *Cartul. noir du chapitre de Saint-Maurice d'Angers*, fol. 17, r° et v°, dans dom Housseau, II[1], n° 319; même *Cartul., Ibid*, III, n° 987; *Cartul. noir de Saint-Florent de Saumur*, f° 21 r°, 41 r° et v°, 43 r°, 92 r°, dans dom Housseau, I, n° 260; II[1], n°s 476, 477, 317 (ce dernier numéro imprimé dans Marchegay, *Cartul. du Prieuré de Saint-Gondon-sur-Loire*, p. 58, n° 35); *Cartul. de Saint-Serge*, dans dom Housseau, II[1], n° 412; *Cartul. de Bourgueil*, f° 80 v° et 81 r° dans dom Housseau, I, n° 282, etc.

[4] *Archives de Beaulieu, près Loches*, dans dom Housseau, II[1], n° 337; *Cartul. de Saint-Maur*, n°s 23, 25, 30, 64, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 366, 368, 374 et 405; *Cartul. de Bourgueil*, fol. 41 v°, dans dom Housseau, II[1], n° 344.

Aussi était-elle libre d'en faire remise au condamné[1], et c'était notamment une coutume assez souvent suivie par les abbayes et les chapitres de ne prendre que quelques deniers, qu'ils conservaient comme signe de la condamnation[2].

Pour assurer le paiement de l'amende, la force et l'autorité de celui auquel on s'était adressé afin d'obtenir justice suffisaient généralement; quelquefois, il semble qu'il ait fallu se contenter de faire excommunier le coupable jusqu'à ce qu'il voulût bien payer[3]. Enfin, quand il était insolvable, la partie adverse pouvait accepter tout ou partie de ses biens en échange de la somme due[4] ou lui laisser un délai assez long[5].

Somme toute, si l'on cherchait à dégager le caractère le plus général des institutions judiciaires auxquelles la masse féodale se trouvait obéir, on pourrait dire que la justice était essentiellement fondée soit sur la possibilité pour les faibles de trouver un appui gracieux auprès des forts, soit sur la possibilité d'une entente et d'une conciliation entre les parties.

[1] *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 79.

[2] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 270; *Cartul. du Ronceray*, n°s 221, 247, 312; *Pancarte blanche de Saint-Martin de Tours*, fol. 130 v° et 229 v°, dans dom Housseau, III, n° 804. — On accrochait quelquefois alors un des deniers à la charte relatant la condamnation. C'est ce qui nous est dit, par exemple, dans la dernière des chartes que nous venons de citer : on y lit que Hugue, seigneur de Sainte-Maure, étant condamné à une amende pour avoir taxé arbitrairement les hommes de Saint-Espain, appartenant à Saint-Martin de Tours, le doyen du chapitre « de lege tres denarios cepit, quorum unum huic cartæ inseri jussit ». Et dom Housseau, qui a vu l'original, note que, de son temps, le denier était encore attaché à l'acte.

[3] *Cartul. de Saint-Maur*, n°s 17, 23, 25, 30, 43, 64, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, p. 360 et suiv.; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n°s 28, 110; *Cartul. de Saint-Serge*, dans dom Housseau, II[1], n° 412.

[4] *Cartul. de Noyers*, n° 155.

[5] *Livre des serfs de Marmoutier*, n° 7.

IV

Si l'on passe du monde des seigneurs à celui des vilains, le point de vue change. Ce n'est pas, cependant, que toute idée d'appui et d'entente fasse défaut ; le vilain ne doit pas être représenté uniquement comme un opprimé, n'ayant en fait de droits que le droit d'obéir passivement. Le principe de la discussion judiciaire entre le sujet et son seigneur apparaît dans des textes, très rares sans doute, mais dont la rareté n'est imputable qu'au peu d'importance des sentences auxquelles ces procès donnaient lieu. Or, s'il est vrai que bien souvent le seigneur se contentait d'imposer purement et simplement sa volonté à son sujet ou de ne répondre à ses plaintes que par des violences[1], nous le voyons d'autres fois recourir à des pratiques judiciaires : non seulement les plaintes du manant étaient écoutées, mais on le faisait comparaître, et on lui demandait de fournir une preuve à l'appui de ses revendications. Nous avons ainsi un exemple d'une serve de l'abbaye de Marmoutier, qui, contestant à cette abbaye le droit de disposer de son fils comme serf, sous prétexte qu'il était né avant qu'elle-même ne fût engagée dans les liens du servage, fut invitée par les moines à prouver son assertion en se soumettant à l'épreuve du fer chaud[2]. Il pouvait arriver aussi que, des deux côtés, on reconnût ses torts et qu'on fît la paix[3].

D'autre part, quand le vilain était en butte aux revendications d'un seigneur voisin ou qu'il avait à se plaindre de lui, il trouvait dans son propre maître un défenseur naturel qui se substituait au besoin à lui ; car, en défendant les droits de son « homme », le seigneur se trouvait plaider

[1] *Livre des serfs de Marmoutier*, n° 106.
[2] *Ibid.*, n° 127.
[3] *Ibid.*, n° 11.

pro domo sua[1]. C'est au point que des conflits entre manants pouvaient parfois amener procès entre leurs seigneurs mêmes : par exemple, à la fin du XIe siècle, des serfs de Marmoutier héritent des biens de leur père ; trois de leurs neveux, qui sont serfs de Foulque le Réchin, réclament une part de cet héritage. Presque aussitôt le conflit se transforme en un procès entre l'abbaye et le comte. Le tout se termine par un accord à l'amiable, en vertu duquel les moines versent quinze livres aux serfs de Foulque et leur accordent le bénéfice de l'association spirituelle[2].

Mais il faut bien dire que, si le vilain, même non libre, avait la possibilité d'user de la justice à son profit, il était avant tout cependant « homme coutumier », c'est-à-dire un objet d'exploitation auquel un maître soigneux devait faire rendre le plus possible. Aussi tout seigneur, poussé par un intérêt bien compris, s'était-il pourvu de bonne heure d'une organisation assez complète : ses deux principaux agents étaient le *voyer* (*vicarius* ou *viarius*)[3] et le *prévôt* (*præpositus*). Nous ne tenterons pas ici de déterminer avec précision la place occupée dans l'intérieur du fief par chacun de ces deux officiers ; ce serait en grande partie sortir du cadre que nous nous sommes proposé : la question vaut à elle seule toute une étude, tant elle est

[1] C'est ce qu'a bien montré Flach, *Origines de l'ancienne France*, t. I, p. 258 et suiv.

[2] *Livre des serfs de Marmoutier*, n° 116.

[3] Ces deux termes de *vicarius* et de *viarius* sont synonymes, tout au moins à cette époque et en Anjou. Nous n'en voulons pour preuve que les nos 220 et 221 du *Cartul. de Saint-Aubin* (publ. déjà par Marchegay et Mabille, *Chroniques des églises d'Anjou* (Société de l'histoire de France), p. 66 et 72). On s'apercevra à une simple lecture que le même personnage est indifféremment dans ces deux chartes désigné tantôt par le terme de *vicarius*, tantôt par celui de *viarius*. — Le terme de *viguier* est un terme qui, par sa forme même, ne peut venir que de la France du Midi ; le mot *vicarius* donne régulièrement *voyer* en français du nord ; sur ce type, on a refait la forme latine *viarius*. — Une *vicaria* est une *voirie* et non une *viguerie* dans la France du Nord.

complexe et reste encore obscure. Qu'il nous suffise pour l'instant de dire que les prévôts, tout comme les voyers, étaient en Anjou, au XIe siècle, les représentants des seigneurs dans l'universalité de leurs prérogatives, et, par conséquent, les uns et les autres officiers de justice au même titre. La seule différence était que, sur les domaines où nous trouvons à la fois des prévôts et des voyers, le prévôt était le supérieur hiérarchique du voyer[1].

Ainsi, tout au contraire de ce qui se passait dans le monde des feudataires, il y avait pour les classes populaires des juges régulièrement établis. Ceux-ci étaient les représentants des seigneurs, et ces seigneurs possédant un domaine assez exactement circonscrit, chaque homme, *en principe*, savait de qui il relevait judiciairement. *En fait*, cependant, les choses étaient beaucoup moins simples, parce que chaque propriétaire ne possédait pas toutes ses terres intégralement : telle portion de redevance appartenait à l'un, telle autre à un autre, et ce fractionnement des droits était notamment sensible en ce qui concernait la juridiction. De plus, les hommes de chaque domaine étant en relation constante avec ceux du voisinage, il arrivait souvent que ce fussent des sujets de deux seigneurs distincts qui étaient aux prises : d'où la nécessité de réglementations minutieuses déterminant les cas dont la juridiction reviendrait à tel ou tel[2]. Et, comme les domaines seigneu-

[1] Pour les preuves, nous renvoyons à un article que nous publierons prochainement dans le *Moyen-Age* sous ce titre : « Prévôts et voyers du XIe siècle. Région angevine. »

[2] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 221 ; *Cartul. du Ronceray*, nos 94, 243 ; *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans l'*Epitome fundationis S. Nicolai Andegav.*, p. 5, 10, 14 ; *Cartul. de Saint-Maur*, n° 63, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 403 ; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, nos 88, 158, 279 ; *Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5021, fol. 136 ; *Cartul. de Saint-Nicolas*, fol. 33 vo, copie aux arch. de Maine-et-Loire, publ. par Marchegay, *Chartes angevines des XIe et XIIe siècles*, n° 10 (dans la *Bibl. de l'Ecole des chartes*, 1875, t. XXXVI) ; *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans dom Housseau, II1 n° 525 ; *Cartul. de Saint-Serge*, fol. 25 ro et vo, Ibid., II2, n° 655 ; *Cartul. noir de Saint-Flo-*

riaux étaient extraordinairement enchevêtrés, on voit que, dans la pratique, sans qu'il faille toutefois s'exagérer cette complication, il était moins simple qu'il n'aurait pu sembler d'abord de savoir de qui un vilain était justiciable.

L'agent judiciaire du seigneur était essentiellement chargé de punir les crimes et les délits des vilains. Il avait également, il est vrai, à trancher les différends qui pouvaient s'élever entre eux; mais son rôle semble bien s'être borné ici à indiquer les preuves à fournir par les parties et à percevoir les droits afférents, notamment l'amende payée par le vaincu du duel judiciaire[1] ou par celui qui se désistait au moment du combat[2], ou l'indemnité payée par les deux parties si elles se réconciliaient avant l'épreuve[3].

L'exercice de la justice, c'est, avant tout, la répression des « forfaits ». L'agent judiciaire les poursuit de lui-même, sans que, comme dans le monde des feudataires, la plainte de la victime soit nécessaire. En conséquence, si quelque homme de son ressort a commis ou est soupçonné avoir commis un des méfaits dont il a la juridiction, il le somme de comparaître tel jour et en tel lieu devant lui. S'il le prend en flagrant délit, il peut, au besoin, l'emprisonner et ne lui rendre la liberté que sous cautions, ce qui assure la comparution[4]; mais dans le plus grand nombre de cas, il n'y a que sommation. Le coupable, au

rent de Saumur, fol. 27 v° et 97 r°, Ibid., I, n° 239, et II², n° 651; *Cartul. blanc de Saint-Florent de Saumur*, fol. 51 r° et 51 v°, Ibid., II², n°s 757 et 758; *Cartul. rouge de Saint-Florent de Saumur*, fol. 29 r° et v°, Ibid., II², n° 658; *Archives de Beaulieu*, Ibid., II¹, n°s 337 et 502, etc.

[1] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 226; *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans dom Housseau, II¹, n° 525; *Archives de Beaulieu, près Loches*, Ibid., II¹, n° 337.

[2] *Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5021, fol. 137.

[3] *Cartul. de Saint-Maur*, n° 63, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 403.

[4] *Ibid.*

jour fixé, fait-il défaut, il est condamné à l'amende[1]; bon gré, mal gré, il faut qu'il se présente. Le voyer ou le prévôt formule alors l'accusation portée contre lui, et, à moins que l'évidence ne soit suffisante, l'invite à se justifier. Celui-ci avoue; ou bien, au contraire, il jure qu'il est innocent : c'est la preuve par serment[2]. Mais le juge a le droit d'attaquer ce serment et d'imposer au manant une des épreuves judiciaires[3]. Le refus de s'y soumettre, comme le fait de n'en pas sortir à son avantage, entraîne la condamnation[4].

Ce jugement, d'ailleurs, n'est pas, en principe, sans appel, et nous voyons, vers 1080, le seigneur de Montreuil-Bellay décider que les vilains de Méron pourront en appeler du jugement du voyer à la « cour des barons » et même ensuite à son propre tribunal, si les barons ne peuvent apporter une solution à l'affaire[5].

Quant aux pénalités, en dehors de quelques cas où l'on se contentait de la fustigation[6], la seule prononcée était l'amende, tout entière, bien entendu, au profit du seigneur[7]. Si le vilain ne pouvait la lui payer, il était à sa

[1] *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 220, 221 (publ. déjà dans Marchegay et Mabille, *Chroniques des églises d'Anjou* (Société de l'histoire de France), p. 66, 72, et no 226.

[2] *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 220 et 221.

[3] Cette épreuve peut être le duel (*Cartul. de Saint-Aubin*, no 220).

[4] *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 220, 221; *Archives de Beaulieu, près Loches*, dans dom Housseau, II1, no 337; *Cartul. du Ronceray*, no 311.

[5] *Cartul. de Saint-Aubin*, no 221.

[6] *Cartul. noir de Saint-Florent de Saumur*, fol. 97 ro, dans dom Housseau, II2, no 651 (« ... et multabitur juxta forisfactum pecunia seu verberibus »); *Cartul. rouge de Saint-Florent de Saumur*, fol. 29 re et ve, Ibid., II2, no 658; *Livre noir de Saint-Maurice d'Angers*, nos 80 et 212, dans Marchegay, *Chartes angevines des XIe et XIIe siècles*, dans la *Bibl. de l'Ecole des chartes*, 1875, t. XXXVI, p. 387, no 3.

[7] C'était d'ailleurs à charge pour ce dernier, quand le *forfait* commis par le vilain avait porté préjudice à un autre seigneur, de dédommager lui-même ce dernier. Voir, par exemple, *Cartul. de Saint-Aubin*, no 200. Un nommé Onfroy ayant été tué par un servi-

discrétion et tombait d'ordinaire dans les liens du servage[1]; ainsi, de toutes façons, le délit ou le crime du manant enrichissait le seigneur. D'où la tendance de ce dernier à abuser de ses pouvoirs judiciaires et à faire poursuivre ses « hommes » pour des crimes imaginaires, afin de percevoir des droits et des amendes[2]. D'où aussi l'intérêt qu'il y avait pour lui, quand il cédait une terre, à y retenir la juridiction des quatre cas les plus graves, le meurtre, le crime de l'incendiaire, le rapt, le vol[3], ou des trois premiers seulement[4], ou de quelque autre encore[5].

A ce point de vue, la justice nous apparaît donc principalement comme une source de revenus, confondue d'ailleurs souvent dans les textes avec les autres « coutumes » et désignée elle-même quelquefois sous ce nom[6].

V

En résumé, nous avons relevé dans la région angevine, au XIe siècle, une double série d'institutions judiciaires.

teur de l'abbaye de Saint-Aubin, l'abbaye fait sa paix avec les enfants du défunt moyennant une certaine somme d'argent et certaines concessions (1082-1107).

[1] *Livres des serfs de Marmoutier*, nos 6, 127.

[2] *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 220, 221, 226.

[3] *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 221, 226; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, no 2; *Cartul. noir de Saint-Florent de Saumur*, fol. 27 vo, dans dom Housseau, I, no 239 et fol. 28 vo-29 ro, Ibid., II1, no 444; *Cartul. rouge de Saint-Florent de Saumur*, fol. 29 ro et vo, Ibid., II2, no 658; *Archives de Saint-Florent de Saumur*, arch. de Maine-et-Loire, trad. dans Marchegay, *Choix de documents inédits sur l'Anjou*, p. 95, no 28. — Le meurtre, l'incendie, le rapt, le vol constituent dès cette époque ce qu'on appelle quelquefois les « magna forfacta » par opposition aux « parva » ou « minuta forfacta. » Cf. *Cartul. du Ronceray*, nos 5, 94.

[4] *Cartul. de Saint-Aubin*, no 4.

[5] *Cartul. de Saint-Aubin*, no 182; *Cartul. noir de Saint-Florent de Saumur*, fol. 27 vo, dans dom Housseau, I, no 239 (*assaltus*); *Cartul. rouge de Saint-Florent de Saumur*, fol. 29 ro et vo, Ibid., II2, no 658 (*assaltus*).

[6] *Cartul. de Saint-Aubin*, no 4 : « Sed de tribus *consuetudinibus* medietatem retineo : idest de homicidio, de rapto, de incendio. »

Nous avons vu que, dans le monde des feudataires, toute organisation de tribunaux régulièrement constitués et pourvus chacun d'une compétence délimitée faisait défaut; que, une affaire contentieuse surgissant, les parties devaient, d'une commune entente, choisir elles-mêmes leurs juges; que ceux-ci les faisaient comparaître et cherchaient à déterminer leurs droits respectifs grâce aux lumières que leur fournissaient les débats contradictoires, les productions de pièces, ou l'audition des témoins, ou les épreuves judiciaires; qu'ils statuaient enfin en déclarant le demandeur bien ou mal fondé dans l'objet de ses réclamations.

Nous avons, en outre, relevé le rôle considérable que l'accord à l'amiable jouait à côté de la procédure officielle.

Nous avons ensuite cherché à démêler la manière dont les poursuites s'exerçaient contre les coupables, et nous avons vu que, en dehors des cas où l'accord à l'amiable intervenait encore, la partie lésée, à moins d'être assez forte pour se faire justice elle-même, devait solliciter l'appui d'un seigneur plus puissant; que ce dernier pouvait alors, s'il le voulait, contraindre le coupable à comparaître, le juger, et, si sa culpabilité était démontrée, le condamner à payer une amende, c'est-à-dire à indemniser la victime.

Passant alors du monde des feudataires au monde des vilains, nous avons vu que, si ceux-ci pouvaient, dans certains cas, user de la justice à leur profit, ils étaient, au point de vue judiciaire, comme aux autres points de vue, surtout exploités; que les seigneurs étaient, en conséquence, munis d'agents régulièrement institués et dont la tâche principale était non pas tant de trancher les débats entre manants que de percevoir des droits et des amendes.

C'est de cette double série d'institutions, sur beaucoup de points encore instables et primitives, que sortiront les institutions judiciaires plus solides et plus cohérentes des siècles suivants.

Louis Halphen.

L'HOSPICE DES RÉCOLLETS DE CHAMBIERS

PRÈS DURTAL

(1629 - 1789)

D'après le *Pouillé historique* de Cl.-Gab. Pocquet-de-Livonnière [1], les Récollets s'installèrent à Chambiers en 1625, sous la protection de Henry de Schomberg, maréchal de France, seigneur de Durtal.

Le manuscrit renvoie à l'*Histoire de Sablé* de Ménage (p. 353), sans doute par erreur, car je n'ai rien trouvé à cette page sur l'hospice des Récollets de Chambiers.

L'abbé Tresvaux [2], dans l'énumération qu'il donne des huit couvents de Récollets angevins, d'après le mémoire dressé en 1698 par Hue de Miromesnil, intendant de Touraine [3], écrit Chambiers *Chambrières*, et il ajoute « lieu inconnu ».

Le précieux *Dictionnaire* de M. Célestin Port [4] consacre à peine quelques lignes à cet hospice, à la date de 1789.

Il n'existe, d'ailleurs, aucune pièce quelconque sur cette fondation aux Archives départementales de Maine-et-Loire, nous a assuré le savant archiviste.

Les notes suivantes, extraites d'un manuscrit que nous possédons, signé des Récollets de Chambiers, et tenu à jour depuis 1629 — date qui nous paraît plus véritablement celle de la fondation de l'hospice — ne manqueront donc pas d'un certain intérêt.

On sait que le premier couvent des Récollets en Anjou fut institué à la Baumette en 1598.

[1] Mss. 648 de la Bibliothèque d'Angers, p. 283.

[2] *Histoire de l'Église et du diocèse d'Angers,* tome II, p. 399.

[3] *L'État de France,* tome VI. Londres, 1751.

[4] *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, aux mots « Chambiers » et « Saint-Gilles ».

Voici, par ordre de date de fondation, les autres couvents :
Beaufort, avril 1599[1] ;
Saumur, 22 janvier 1602 ;
Doué, 6 septembre 1602 ;
La Flèche, 19 janvier 1604[2] ;
Angers, 1626 ;
Le Lude, 1633.

Tous ces couvents faisaient partie de la province de Sainte Marie-Madeleine, dont le chef-lieu était à Orléans[3].

Les documents originaux que nous avons sous les yeux confirment ce que l'on supposait déjà, que l'hospice des Récollets fut établi à la place d'un petit ermitage situé à Saint-Gilles de Chambiers.

Les Récollets et les autres Ordres mendiants, dont la règle était surtout l'exercice de la pauvreté et la prédication populaire, n'entendaient point, comme on pourrait le croire, par « hospice » un hôpital plus ou moins considérable, mais simplement un lieu où pèlerins, voyageurs fatigués et malades, recevaient en passant l'hospitalité chrétienne.

Le petit registre tenu par les Récollets contient des renseignements de diverses natures, d'abord un état des meubles et des biens, un petit nécrologe de tous les religieux et de toutes les autres personnes mortes ou inhumées à l'hospice de Chambiers (de 1651 à 1786), puis le règlement du Tiers-Ordre de Saint-François, arrêté à Chambiers le 3 mai 1670, suivi des procès verbaux d'affiliation de tous les Tertiaires (1663-1670) et de tous ceux qui reçurent le cordon de Saint-François (de 1638 à 1667).

Nous allons feuilleter ces documents dans l'ordre ci-dessus indiqué.

Voici textuellement les premiers feuillets :

[1] V. Joseph Denais : *Monographie de Notre-Dame de Beaufort*, pp. 251-261, et 469-473.

[2] V. Ch. de Montzey : *Histoire de La Flèche et de ses seigneurs*, tome II.

[3] Le *Cérémonial pour les Frères Mineurs Récollets de la province de Sainte Marie-Magdeleine, dressé par le Chapitre tenu au couvent de la Baumette, le 3e jour de janvier 1629*, a été imprimé à *La Flèche, chez G. Griveau, en 1635*, petit in-12.

IN NOMINE DOMINI JESU

Mémoire des meubles que frère Louys, premier supérieur par table de congrégation en l'hospice de S. Francoys lez Durtal, soubs le Révérend Père Alexandre Menay, y a fait donner et y laisse, ce 4e de janvier 1629.

Premièrement, le Tabernacle de l'Autel donné par Dame René Hue, femme de Monsieur le Procureur Poupin.

Les Grandes armoires dans lesquelles on enferme les ornements de l'autel.

Une chasuble d'estofe blanche figurée donnée par la sœur de feu Monsieur le Curé de Saint-Pierre de Durtal[1] avec deux aulbes et un mossel vieux à l'usage romain.

Un messel neuf, couvert de velin violet, à tranche d'or et taille douce, donné aux PP. Recollectz de céans par Monsieur de Guyhery, advocat en parlement à Paris.

Un voyle de taftas blanc, fleureté de soye, portant un nom de Jésus dans une couronne d'épines, donné par par Madame Françoise de Schomberg, veufve comtesse du Lude, avec nombre de tulipes de soye et autres petites fleurettes pour l'autel.

Le couvent de la Balmette[2] a fourny céans de trois nappes d'autel, d'un voile de calice et d'une bourse avec un corporal de couleur verde.

Le couvent de La Flèche[3] a fourny céans de deux aulbes avec les amicts, quatre nappes de communion, six mouchoirs et autant de serviettes pour servir à l'autel, par le comendement du Révérend P. Louys des Marets, lors commissaire général, faisant la visite en cette province.

Tout le reste du linge de sacristie a esté donné par divers bienfaiteurs du païs.

[1] Louis Gaudin.

[2] La Baumette d'Angers, fondé en 1598.

[3] Fondé le 19 janvier 1604.

Les cinq chasubles, scavoir : rouge, blanche, verde, violette et noire, avec les cinq devant d'autel, scavoir : un blanc d'ouvrage, et un autre de camelot croysé de rouge, un rouge, un verd et un violet, ont esté laissez pour servir céans par le commandement de Monseigneur le Mareschal de Schomberg avec le calice d'argent doré desquels frère Bernard se servoit à l'hermitage de S. Giles.

Jay aussy faict refaire les marches de l'autel et ay faict faire quatre planches ou faces neufves [1] qui sont encore chez le peintre qui en est payé.

Les tableaux grands et petits et les deux crucifix, dont l'un est d'ivoire et l'autre de cuivre doré, et leurs croix d'ébène non émaillez, l'une de larmes [2] d'argent et l'autre de larmes d'or, avec quelques chiffres de la Passion, et tous les grands bouquets de soye avec leurs vases, et un grand corporalier couvert de satin rouge brodé de fil d'or et des armes à fleurs de lys noires dessus, avec toutes les bourses voiles et palles de calices ont aussy demeuré céans par le commendement de mon dit Seigneur [de Schomberg].

J'ay faict faire tout l'asjustage de la lampe qui esclaire devant le S. Sacrement.

Des liures

Je n'ay trouvé céans aucuns liures sinon un messel couvert de noir et de tranche dorée, un grand bréviaire qui a les bouts des agraffes d'argent et la tranche d'or dont ledit hermite se servoit. Un intitulé *Iudoxi elictho mei elucidatorium* [3] et a iceluy un annexe intitulé *Franciscius Geninus*, soubs une mesme couverture de velin rouge. Et

[1] Le gradin du rétable, sans doute.

[2] *Sic*, pour lames.

[3] *Sic*. Je n'ai pas pu interpréter le titre de ce livre et son supplément.

un *Alphonsus Hosius*[1] que mon sieur des Gaudrez a donné. Un cahier des controverses donné par mon sieur Perpoil, et *Francoys de Sales* : *De l'Amour divin*. Le reste est du couvent de la Flesche.

Des meubles de mesnage que j'ay trouvé et fait venir céans

Entrant céans j'y ai trouvé deux petits grabbats et deux plus grands dont l'un appartenoit à un habitant de Durtal qui nous l'a laissé. Deux coffres dont l'un sert à la sacristie et l'autre à la despense avec les armoires et garde-manger d'icelle.

Une table et deux bancelles et l'horologe.

J'ay faict faire tous les autres grabbats qui sont au dortoir et à l'infirmerie, excepté celui de la chambre du milieu avec la chaire des malades, et trois escabeaux avec la bancelle et grande table du réfectoire; plus ay faict acheter 4 escabeaux vieux et 5 lampes d'estain.

J'ay faict garnir les grabbats de paillasses, forts deux, et tous de couvertures de mantes blanches; deux desquelles vielles et plus que my usées ont esté fournies du couvent de Beaufort[2], deux neufves que mad. dame la Comtesse a donné, et les autres aumosnées par divers bienfaiteurs et sont au nombre de neuf. Plus Mad. Dame Comtesse a donné pour les malades et hostes trois matelas couverts de futaine et garnis de laine.

J'ay faict avoir tous les outils à jardiner et les ustenciles de la despense de cuisine, fors les landiers, carmailleres et une des palles à feu.

Tout le linge de despense de réfectoire et de sacristie non exprimé cy-dessus nous a esté aumosné de plusieurs et divers bienfaiteurs de ce pays.

[1] S'agit-il de Saint-Osios, ou Hosius, écrivain ecclésiastique espagnol du IIIe siècle, ou de Stanislas Hosius, l'auteur polonais d'une *Confessio Fidei Christianæ* (1551) ?

[2] Fondé en 1599.

J'ay faict bastir un appentis du jardin à costé de la chapelle de la grande porte chartière et faict accommoder les deux chambres hautes et basses du second corps de logis d'huys et fenestres de haults et bas planchers comme elles se voyent à présent.

Et faict faire les fossez autour du couvent pour tirer les eaux qui s'escoulaient céans auparavant et pour rendre l'eau du puy meilleure.

J'ay faict destruire une cheminée qui estoit en la dernière chambre du dortoir qui estoit lors plus grand pour en faire une cellule de religieux alongeant la galerie.

Monseigneur le Mareschal de Schomberg à son retour du siège et réduction de La Rochelle[1] a commandé à ma sollicitation qu'on pavast la chappelle, la sacristie, le réfectoir et la grande chambre basse de carreau de bois ou aissil et qu'on fît un porche devant la chapelle de 12 pieds de profondeur de l'estendue de ladite chappelle et qu'on nous donnast pour chaufages 12 chartées de gros bois et trois cents de fagots laissant le reste à la pourvoyance des religieux à condition qu'ils ne prendront que du bois cheu ou abatu par les orages et des branchages superflus des arbres dans la forest.

Mond. Seigneur donne aussy par demye année aux religieux de cet hospice vingt francs d'aumosne pecuniaire applicable aux necessitez des frères de la maison selon le jugement du supérieur.

Je laisse de linge de mesnage sept douzaines de serviettes et demye douzaine d'essuymains et deux douzaines de mutandes.

Oraison :

Plaise à nostre Seigneur Jésus-Christ rendre à tous et chascun de ces bienfaiteurs selon leur mérite et sa miséricorde les moiens de leur salut en ce monde et les richesses

[1] Les troupes commandées par Louis XIII et Richelieu firent leur entrée à la Rochelle le 30 octobre 1628.

de sa gloire en l'autre en descharge des obligations qu'y a son pauvre et inutile serviteur.

(Signé) : Louys, avec ses confrères ;
frère Thadée ; frère Ponléon.

Une autre main ajoute :

Madame Marie Balan, de Tours a donné une chasuble violette, une blanche et une rouge de camelot de Turquis qui a un cœur de moire d'argent par derrière.

Les deux lignes suivantes sont d'une autre main :

L'an 1709 ont été bâtis la grennerie avec les lieux du Jardin.

D'une autre main encore cette dernière note sur les constructions de l'hospice de Chambiers :

J'ay, frère Hippolite Leproust, supérieur de cet hospice, fait augmenter de moitié la grande cour en poussant la muraille jusque au milieu de l'alée de Durtail; plus j'ay fait revetir de pierre le puit qui n'estoit que de bois et la meuraille de hauteur qui est devant la cuisine avec deux portes pour entrer l'une dans l'ancien jardin, l'autre dans le nouveau que j'ay fait faire, et entourer de palis depuis la meuraille du jardin ancien iusque à l'alée de Durtail.

Plus j'ay faict faire un four en la chambre basse, et mestre tous les outils nécessaires pour y cuire du pain pour la communauté et j'ay fait separer les licts par une boiseure de noyer avec un petit rideau de toile barée. Le tout en l'année 1712.

NÉCROLOGE

Le Nécrologe des Récollets de Chambiers n'offre pas à toutes les pages le même intérêt. Chaque notice fait plus ou moins sommairement l'éloge du défunt, insistant principalement sur les vertus régulières et la piété de celui dont on annonce la mort.

Le « Catalogue des religieux morts et du tiers-ordre de l'Empire de saint François de Chambiers » annonce que

Le premier a esté frère *Marias* lay lequel avoit beaucoup contribué à l'accroissement de la maison, et mourut à Durtal, acccompagnant au caresme[1] le Vénérable Père Maurice, son gardien, de Doué, après avoir reçu avec grand sentiment de piété et dévotion le saint Viatique, et fut apporté avec très honorable convoy en notre chappelle dans la nef de laquelle il a esté inhumé deux pieds au dessoubs des ballustres, à costé droict, le 10 jour de mars de l'an 1651. *Requiescat in pace.*

La deuxième notice est consacrée au P. Dominique *Saymond:*

Le 28e jour de juin, veille de saint Pierre et de saint Paul de l'an 1671, entre les 11 heures et minuit, est décédé en cette maison de Chanbiers le Vénérable Père Dominique Saymond, prestre, prédicateur et confesseur, après avoir faict une confession générale et receû l'extrêmonction. Il avoit exercé la charge de Gardien, estoit fort zélé pour le salut des âmes qu'il a procuré avec une ardeur d'un véritable religieux et imitateur de son Père saint François, tant par ses prédications, confessions, catéchismes, que par ses conseils et exhortations, et a composé plusieurs petits livres de confrairies comme de celles de Saint Urbain et des Agonisans qu'il a establies en plusieurs villes et paroisses[2]. Il est estimé en cette ville de Durtail en odeur de sainteté, et dans les lieux circonvoisins et memes plusieurs le voyant dans la bière luy coupèrent de sa robe et luy prirent de ses cheveux et des grains de son chapelet. Il est enterré dans notre église deux pieds et demi en bas

[1] Qu'il prêchait.

[2] On a imprimé : *Les excellences et avantages de la confrérie de Saint Urbain érigée dans l'église parochiale de Rillé, en Anjou. — La Flèche, Georges Griveau,* 1654, in-8°.

des balustres à main gauche, tirant plus vers le milieu que du côté de la muraille. *Requiescat in pace. Amen.*

F. Nercée Pommier, *supérieur*.

Le 21 août 1673, le Père Georges *Moland du Cazel*, de la Communauté de Chambiers, mort d'accident en allant voir ses parents à Laval, est inhumé aux Cordeliers de cette ville, à l'âge de 27 ans.

Le 17 avril 1682, le Père Cosme *Le Roy* est enterré à Chambiers, au haut de la nef de l'église.

Les Récollets, dans leurs *Constitutions*[1], réglaient *tout spécialement* les prières et les mementos pour leurs bienfaiteurs particuliers. Nous trouvons aux pages 7 et 8 du manuscrit précité cette mention d'inhumation :

Le 10e décembre 1677, ledit Sr de la Rochejacquelin[2] époux de Dame Mathurine Abraham, fut inhumé en la chapelle de l'église de l'hospice de Chambiers, pour la construction de laquelle chapelle ladite dame avait donné 115 livres.

Il s'agit ici de « Noble Alexandre Le Maire, ecuyer, sieur de la Roche-Jacquelin » de la famille de Guillaume Le Maire, évêque d'Angers mort en 1317, et époux de « Noble dame Mathurine Abraham », à laquelle le droit de sépulture à l'église de Chambiers avait été donné le 3 février précédent par les Pères Récollets du définitoire tenu au couvent de Tours. Elle avait épousé, le 3 août 1682, François de Montplacé.

Le 30 août 1684, inhumation, dans le haut de la nef de l'église de Chambiers, du Père Martinien *Busson*.

Le 22 novembre 1691, du Père *Constances*, mort « âgé de près de 60 ans, d'une apoplexie létargique qui dura 15 ou 16 heures et ne discontinua point jusqu'à sa mort », dit le Père Thadée, supérieur de Chambiers.

Le 7 mars 1700, du Père *Constantin*, 59 ans, inhumé au coin de l'épître.

Le 10 avril 1705, du Frère André *Lefevre*, tertiaire, natif

[1] *Constitutiones generales Recollectorum, totius regni Galliæ.* — Parisiis, 1773, in-18, pp. 70-71.

[2] Château, commune de Daumeray, aujourd'hui à M. le comte Georges de Blois.

de Rouen, âgé de près de 60 ans, « a fait ici la queste 25 ans », enterré dans l'église, proche le bénitier.

Le 5 mars 1709, du Père Sébastien *Helye*, de la Ferté-Macé, 60 ans, enterré derrière la porte de l'église.

Le 11 mars 1709, du Père Michel *Le Noir*, des Le Noir de Chanteloup et de la Cochetière, mort au couvent de La Flèche « d'une honorable famille de cette ville; il était supérieur actuel de cet hospice de Chambiers, d'où il se fit transporter pour se faire assister dans sa maladie ». Il était « fils de feu M. Le Noir des Oumeaux, curé de La Flèche, auparavant conseiller du siège présidial de cette ville » ; 50 ans. Inhumé dans l'église des Récollets de la Flèche.

Le 2 janvier 1710, du Père Séraphin *Pasquier*, 58 ans, du Pont de Gennes (Maine)[1], inhumé dans l'église, « vis-à-vis le coin de l'évangile du grand autel, proche le balustre ».

Le 21 novembre 1719, du Père Noël *Cosneau*, 44 ans, au haut de l'église, du côté du cloître.

Le 1er février 1720, du Père Christophe *Aubert*, 61 ans, au bas de l'église, à droite en entrant.

Le 12 mars 1720, du Frère *Pierre*, tertiaire, dans la chapellle, proche le marchepied.

Le 13 mars 1720, du Père Arsène *Yon*, au bas de l'église, à gauche en entrant.

Le 26 aût 1723, du Père Honoré *Mony*, 50 ans, supérieur de Chambiers, « au milieu de l'église du côté de la chapelle ».

Le 4 décembre 1724, de Louis *Rogue*, « oblat de cette province », 50 ans, « au-dessous du confessionnal, à main droite en entrant dans l'église. »

Le 26 juin 1725, du Père Norbert *Vallel*, mort à la Flèche, né à Fougères, en Bretagne, inhumé dans l'église des Récollets de la Flèche.

Le 17 avril 1726, du Père Ildefonse *Joubert*, né à Parcé, en Anjou, 43 ans.

Le 13 mars 1729, du Père Irenée *Berquier*, né à Saint-Martin de Vendôme, 42 ans et 2 mois, enterré « sous l'estrade, du côté de la chapelle, un peu plus bas, proche du confessionnal ».

Le 18 avril 1730, du Père Germain *Peys*, de la paroisse Saint-Vincent du Lude, « d'honorable famille », âgé de 55 ans du monde et de 35 de religion, « mort à Marcé, chez le curé,

[1] J'ai publié dans la *Semaine religieuse d'Angers* (1871 ou 1872), l'éloge de ce recollet, d'après un ancien manuscrit.

1767, P. Jean-François Bouillot;

1777, P. Marcellin De la Farge;

1778, P. Jean-François Bouillot;

1786, P. Marcellin De la Farge, nommé pour la seconde fois et mort en charge ;

1789, P. Timoléon Goulfault.

Le cordon de saint François

Les Ordres religieux qui reconnaissent saint François d'Assise pour fondateur portent à la ceinture une corde garnie de nœuds. Les Récollets portent une corde blanche, comme les Cordeliers et les Capucins, au contraire des religieux de Picpus, qui portent un cordon noir. Une Confrérie fut instituée en l'honneur des liens de J.-C. sous le nom de Cordon de Saint-François. Léon X approuva cette pieuse pratique et lui accorda des indulgences. Sixte-Quint érigea la confrérie en 1585 et Paul V la confirma [1]. Tous les couvents des Franciscains enrôlaient le plus possible d'affiliés à la Confrérie. Le petit registre de Chambiers contient à la suite du règlement spécial pour le tiers ordre de Chambiers, en date du 3 août 1670, la formule de bénédiction du cordon, et le « Mémoire de ceux et celles qui ont pris le cordon de Nostre Séraphique Père saint François » depuis le 2 avril 1638 jusqu'au 15 juin 1670.

Il serait fastidieux de relever tous les noms ; quelques-uns, cependant, nous ont paru intéressants, car ils montrent l'empressement de la bourgeoisie et de la noblesse à recevoir le cordon de saint François.

La première en date est Madame Renée Hu [2], femme du procureur du roi à Durtal (2 avril 1638).

Puis viennent :

[1] Voir le P. Candide, *Vie de saint François*, p. 608.

[2] Marguerite Hue ou Le Hù, veuve de Monsieur de l'Angevinière, avocat à Durtal, fit profession du Tiers-Ordre de Saint-François, à Chambiers, le 19 août 1667 — ainsi que Françoise Hue, « fille de Monsieur le lieutenant de Durtal », le 24 février 1669. — René Hus, lieutenant civil et assesseur criminel du comté de Durtal, fonda l'hôpital de cette ville le 1er mai 1672, et de nouveau après une opposition momentanée le 17 mars 1678 (Port., t. II, p. 90).

Madamoiselle de Champagne, nommée Renée de Marseilles (26 août 1640);

Madamoiselle Françoise de Daillon du Lude;

Mesdamoiselles Catherine et Marie de Feuquerolle[1] (23 mai 1641);

« Louise et Anne de Bompart (2 août 1641);

Honneste Dame Ambroise Pommier, femme de M. du Pin, du Bourgneuf (20 mai 1644);

Madame Pinson, veuve, à Durtal (17 juillet 1644);

Marie de Carier, dame des Gaudrets (2 août 1651);

Marie Chesneau, fille du fermier du prieuré de Gouis (25 août 1651);

Madamoiselle Bertreau, d'Angers (19 août 1652);

Catherine Amy, dame de Jarzé[2] (4 octobre 1653);

J.-B. Avelet, prieur de Montigné, de la ville de Langres (16 avril 1656);

Françoise de la Roche (6 mai 1660);

Françoise Goranfleau, de la paroisse de Gouis (2 novembre 1663);

Guy d'Andigné, sieur de la Ragottière[3] (4 décembre 1666);

Mathurine Abraham, dame de la Rochejacquelin et Marie [Le] Maire [sa parente].

Damoiselle Jeanne Le Maire, fille de Monsieur de la Rochejacquelin (12 février 1667);

D'après M. Célestin Port, les Récollets abandonnèrent Saint-Gilles en la forêt de Chambiers, le 4 août 1789, faute de sujets pour se recruter. Elle avait alors pour supérieur le P. Timoléon Goulfault. Le curé de Saint-Léonard de Durtal reçut commission de l'évêque de s'y transporter pour l'exhumation des corps enterrés dans l'église, le cimetière et

[1] Catherine de Feuquerolle fonda le 18 décembre 1698 la chapelle de l'hôpital de Durtal. (Port, *ibidem.*)

[2] (*Sic.*)

[3] Guy d'Andigné, seigneur de la Ragottière, en Marigné, en 1680, était commissaire provincial de l'artillerie de France.

le cloître. Il y remplit deux coffres d'ossements qu'il déposa en son cimetière, où fut élevé un petit monument[1]. »

Dès 1791, la maison conventuelle était devenue l'habitation du garde de la forêt de Chambiers.

S'il faut en croire le *Tableau des abbayes et monastères d'hommes en France à l'époque de l'édit de 1668, relatif à l'Assemblée générale du clergé*, il y avait à Durtal — *sic* pour Chambiers, sans doute, — 5 religieux Récollets, Angers en comptait 20, Beaufort 8, Doué 8, la Baumette 10, La Flèche 8, le Lude 8 et Saumur 18[2].

Joseph Denais.

(A suivre.)

[1] *Dictionnaire hist. de Maine-et-Loire*, tome III, p. 386.
[2] Publié par Peigné-Delacourt (Arras, 1875, in-4°, p. 6.)

POÉSIES

A MON ÉTOILE

O ma chère petite étoile,
J'ignore le sort qui m'attend,
Mais voici que le soir s'étend
Sur mon front comme un sombre voile.

Adieu, je sens que je m'en vais,
Ne m'adresse plus sur la terre
Notre signal plein de mystère,
Ni les rayons que tu savais;

J'ai mis saintement dans mon âme,
Ainsi qu'une lampe à l'autel,
Tout ce qu'en ce monde mortel
Tu m'as envoyé de ta flamme;

Si, par l'ouverture du toit,
Qui couvrira mon deuil morose,
Et si, par la métempsycose,
Je puis arriver jusqu'à toi,

Tu me réchaufferas sans doute
A de bons foyers bienfaisants,
Mais après des ans et des ans,
Car elle est si longue, la route!

JEANNE D'ARC

Quand, rien que sur la foi d'un songe prophétique,
L'héroïsme s'éveille en un doux cœur d'enfant,
Au point que, pastourelle inculte, mais mystique,
Elle aille, armure au corps, vers l'Anglais triomphant,

Rendre à tout un pays l'âme et la haine antique,
Et délivrer son roi que plus rien ne défend,
Qu'est-ce donc? A quoi sert d'être fin politique,
Ou de porter panache à plume ébouriffant?

Puisque, avec cette fougue et cette brusquerie,
Une femme, à ce mot tout simple : la patrie,
Sent s'exalter son être où frémissent *des voix*,

Lorsque Dieu le voudra, comme il l'a fait naguère,
Jeanne ressortira tout à coup des grands bois,
Et le *droit* primera sur la *force* à la guerre.

CANDEUR

Adolescente, à la peau brune,
Dont la lèvre est teinte de sang,
Ton long regard trop caressant
Fait rêver de bonne fortune.

Mais ton âme est pure comme une
Chapelle, où, dès qu'on entre, on sent
Le grand calme rafraîchissant,
Et la blancheur des clairs de lune;

Tu ne t'étonnes même pas,
De lire au fond de nos prunelles
Toutes nos craintes fraternelles.

Enfant, l'Amour est sur tes pas !
Avec tes grands yeux d'émeraude,
Prends garde à la bête qui rôde.

LE BOIS JOLI

Si le premier amour pour toi fut un baptême
Dont le sang généreux de ton être a pâli,
Le bois joli, le bois sera toujours joli,
Où chante un rossignol idéal et qui t'aime.

En vain fuira l'oiseau passager de Bohême,
Que ton cœur a cru mort et comme enseveli,
Tout le printemps pour toi n'est pas désembelli,
Le bois joli te reste éternel en toi-même.

Un mot, un geste, un signe effacé dès demain,
Dans le toucher furtif de l'âme ou de la main,
O les sentiers du bois joli, doux à reprendre !

Gentils parfums, frêles espoirs, cher bruit de vol,
Et ne pouvoir pourtant jamais le réentendre,
L'unique, le premier appel du rossignol !

Paul Drouet.

VOYAGE A TRAVERS UN VIEUX REGISTRE

LA SOCIÉTÉ POPULAIRE[1]

DE BEAUFORT-EN-VALLÉE (1793)

(suite)

L'en-tête du procès-verbal de la première séance de la société populaire de Beaufort, nous donne la date précise de sa fondation, le tridi frimaire an second de la République (23 novembre 1793), *jour consacré à fêter spécialement la chicorée.*

Le registre contient les procès-verbaux de quatre-vingt-douze séances; la quatre-vingt-douzième eut lieu le premier floréal an trois (20 avril 1794). Nous inclinerions à croire que cette séance ne fut point la dernière, une douzaine de feuillets, probablement très intéressants, semblent avoir été enlevés.

Quoi qu'il en soit, l'existence de la société ne paraît pas avoir été de bien longue durée, et les faits et gestes des sociétaires, inscrits au nombre d'environ cent cinquante, se bornèrent à beaucoup d'agitation, beaucoup de discours et heureusement à peu de besogne.

[1] Voir, *Revue de l'Anjou*, 3e et 4e livraisons, septembre et octobre 1894, pages 163 et suivantes.

Nous aimons à supposer, et notre supposition n'est point invraisemblable, que les sociétaires, à peu d'exceptions près, marchèrent surtout par peur et poussés par le vent de vertige et de folie qui, à cette époque néfaste, faisait tourner toutes les têtes. Braves gens au fond, qui criaient contre les privilèges, parce qu'ils ne les possédaient point, qui espéraient qu'en hurlant avec les loups ils conserveraient leurs biens et leurs vies; jouant gros jeu sans se rendre compte, pour la plupart, que les conséquences pouvaient être désastreuses pour eux! Histoire de tous les jours, hélas!

Le lecteur nous permettra de lui faire remarquer, en passant, que nous reproduirons intégralement le style et l'orthographe du registre. Corriger la prose de nos révolutionnaires de circonstance, contribuerait à notre avis à lui enlever toute sa saveur.

Pour ne pas allonger outre mesure notre travail, nous supprimerons tous les détails que nous considérerons comme inutiles, mais nous ne retrancherons rien aux adresses, aux discours, aux chansons patriotiques. Pour plus de clarté nous adopterons une division par chapitres.

CHAPITRE PREMIER

DE LA SECONDE A LA NEUVIÈME SÉANCE

Choix du local des séances, lettre du représentant Francastel. — Adresse de Lécluze. — Inscriptions nominatives pour les motions. — Allocution du citoyen Lorier. — Bois et subsistances. — Droits d'entrée. — Discours de Poupard-Mauru. — Remises de monnaies d'argent par Digneron. — Nomination d'une commission pour fêter la prise du Port-la-Montagne (Toulon). — La société populaire de Baugé à la société populaire de Beaufort. — La société populaire de Beaufort à la Convention Nationale. — Chants patriotiques. — Admissions des sociétaires.

Les premières réunions de la société furent tenues dans le Palais de Justice; mais ce local était, paraît-il, déjà insuffisant, puisque nous voyons dès la seconde séance le président Bardon proposer d'aller prendre possession du temple destiné au culte catholique. Les préparatifs d'installation, probablement trop coûteux, firent rejeter la proposition de Bardon et, après maintes discussions, la société s'arrêta à l'idée de s'installer dans l'Eglise des ci-devant Récollets, avec l'approbation des représentants du peuple en résidence à Angers.

Le 6 nivôse la lettre suivante leur fut adressée :

« Citoyens Représentants,

« La société populaire de Beaufort chargea, il y a quelque temps, ses officiers de vous informer de son organisation et du désir de tous ses membres de concourir, par une surveillance active, à l'exécution des loix; elle nous charge aujourd'hui de vous représenter que l'Eglise des cy-devant Récollets est le seul local de la commune qui soit convenable à la tenue de ses séances.

« Lorsque le couvent fut vendu par les administrateurs du district, ils le réservèrent pour en faire un oratoire; mais aujourd'hui que ce projet n'est pas exécutable et que déjà tous les signes religieux en sont enlevés, la société pour conserver à ce local une distinction plus conforme aux principes de liberté, a cru pouvoir jetter ses vues sur lui. Mais elle ne veut pas s'y établir et y faire disposer ses tribunes et siéger sans préalablement en avoir obtenu de vous l'authorisation. Elle a, à cet effet, député vers vous le citoyen Audio, commandant de la garde nationale, l'un de ses membres, pour vous présenter cette pétition et vous prier de lui répondre favorablement. Vive la République : salut et fraternité. »

Le Représentant Francastel répondit :

« Les Représentants du peuple près l'armée de l'Ouest, considérant que la ci-devant Eglise des Récollets, réservée dans la vente qui fut faite de la maison nationale des ci-devant Religieux, sera employée d'une manière utile pour la République en servant à la tenue des séances de la société populaire, à la lecture des papiers publics et à l'instruction du citoyen, autorisent qu'elle soit provisoirement destinée à cet usage. — Angers, ce 7 nivôse, an 2e de la République française, une et indivisible. — Signé : FRANCASTEL. »

Dans une adresse envoyée précédemment aux Représentants pour leur faire part de l'érection de la société, le rédacteur Lécluze s'exprimait en ces termee :

« Citoyens Représentants,

« La ville de Beaufort, dont le patriotisme a suivi dès les premiers instants tous les élans de la liberté et les mouvements utiles au succès de notre révolution, vient, à sa grande satisfaction de voir s'accomplir le vœu de ses habitants. Ces zélés patriotes se sont réunis en société

populaire. Cette réunion heureuse s'est opérée pour ainsi dire sous la couleuvrine des rebelles. Quiconque s'informera de la profession de foi politique de cette société naissante peut lire l'acte constitutionnel en son entier, en un mot, les oracles sacrés de la Montagne ; il aura vu les seuls principes qui forment l'essence de la religion sociale.

« Les membres qui composent cette association philantropique sont autant de nouriçons du sans culotisme le plus pur. Ils n'ont pu voir de vils brigands assaillir la ville d'Angers sans éprouver le sentiment pénible d'une sollicitude fraternelle. Mais, en se fixant à la connaissance du courage énergique des citadins, à la bravoure infatigable de la valeureuse garnison qui défendait les remparts de cette cité, c'étaient pour eux autant de garants de la victoire, qui devaient, en sauvant la République, couronner vos efforts communs.

« Nous avons appris que dans cette circonstance, vous, Représentants du peuple, avez déployé le caractère impassible de vrais républicains, toute la prudence et l'habileté des hommes sages. La société, parce que vous avez fait votre devoir, ne vous fera pas l'injure de vous offrir ce que prodiguait jadis la faiblesse de nos pères à la bassesse de ceux qui ne connurent jamais la leur ; mais elle doit se faire une loi de déclarer que, si la défense de cette place fait honneur à ceux qui l'ont si glorieusement entreprise, elle n'en rend pas moins éclatant le mérite de ceux qui en ont dirigé les opérations.

« Vive la République française, une et indivisible, salut et fraternité. »

Nous livrons la prose du citoyen Lécluze sans commentaires ; le lecteur en appréciera tous les charmes. Nous lui laisserons d'ailleurs à peu près toujours le plaisir de commenter les élucubrations ampoulées des orateurs du club

et de juger par lui-même de toutes les beautés du style révolutionnaire.

« Le sextidi frimaire la société décide que tout membre, dont la mention donnerait lieu à un arrêté, sera nominativement inscrit au procès-verbal, « parce qu'un républicain n'ayant jamais pour objet que l'utilité publique ne doit jamais avoir à rougir de son opinion honorée de l'assentiment de la majorité. »

Dans la séance du 22 frimaire le citoyen Lorier obtient la parole et s'exprime en ces termes :

« Citoyens,

« Des fanatiques et des royalistes sont depuis plus d'un « an en insurrection. Non contents d'avoir ensanglanté les « bords de la Loire, ils ont depuis deux mois fait des « incursions dans les départements de la Mayenne et de la « Manche. Repoussés par les anciens Normands et forcés « de se replier sur la Vendée, où ils formèrent leurs pro- « jets liberticides, ils ont, pour s'ouvrir le passage, osé « entreprendre le siège d'Angers, les treize et quatorze de « ce mois, mais les citoyens de cette cité, secondés par « une faible garnison, ont opposé à leur rage la valeur « inséparable du véritable esprit de liberté. Foudroyés « par le canon des remparts, les esclaves des anciens pré- « jugés portent aujourd'hui les débris de leur armée vers « le Loir et la Sarthe. Les républicains les poursuivent ; « nous devons espérer que bientôt ils nous délivreront de « ces brigands, qui nous entretiennent depuis trop long- « temps dans une stupeur mortelle.

« Nous ne pouvons nous dissimuler que, si la ville « d'Angers eût succombé sous le fer de l'ennemi, nous « eussions tout l'hiver été exposés à ses brigandages et « contraints d'abandonner nos foyers. Sous ce rapport nous

« devons témoigner aux Angevins notre reconnaissance,
« nous devons encore les féliciter de ce qu'ils ont fait pour
« la liberté depuis les premiers jours de la révolution... »

Sur la proposition du citoyen Lorier, la société dans cette même séance, craignant qu'à cause de la station faite à Beaufort par le 23e régiment de chasseurs à pied, sous le commandement du citoyen Bardon, station qui pouvait se continuer dans l'hiver, « une disette dans les bois de chauffage ne vînt à se faire sentir », vote l'envoi de deux commissaires à la municipalité pour provoquer l'abat et la vente des bois disponibles.

Les commissaires nommés, les citoyens Guy et Renier, s'acquittèrent de leurs fonctions, et la municipalité prit l'engagement d'adresser une pétition au département pour l'approvisionnement du marché par l'abat et la vente des bois nationaux.

Il paraît que les denrées se faisaient également rares, notamment le beurre et les œufs, en raison des taxes surélevées ailleurs, ce qui engageait les vendeurs à se rendre aux marchés voisins, où ils trouvaient plus d'avantages. Pour attirer les cultivateurs, la société adoptant les conclusions du rapporteur qu'elle avait chargé d'examiner la question, décide de faire une adresse au district de Baugé pour l'inviter à changer le maximum du prix du beurre et des œufs.

Le denier d'entrée des sociétaires est fixé, dans la séance du 24 frimaire, à dix livres, et il est arrêté, le 5 nivôse qu'un diplôme avec cachet spécial sera délivré à chaque membre.

Le 28 frimaire, le citoyen Poupard-Mauru prononça un discours qui causa une *telle satisfaction* à la société qu'elle en demanda la transcription sur le registre. En voici la teneur :

« Citoyens, frères et amis,

« Grâce au génie de la liberté, la République triomphe. « Ses armes victorieuses ont terrassé ou dispersé cette « horde de brigands, qui depuis longtemps dévastaient « son territoire et voulaient nous faire plier encore sous « le joug des tirans. Partout ils ont mordu la poussière ou « pris lâchement la fuite. Le fer de nos braves deffenseurs « n'a pu atteindre tous ces derniers : il en existe encore qui, « répandus dans les campagnes et dans les bois, peuvent se « réunir et venir fondre sur vous lorsque vous vous y atten- « drez le moins, piller vos possessions et massacrer vous, « vos femmes et vos enfants. S'ils se portaient en nombre « dans notre pays, quelle résistance auriez-vous à leur « opposer ? Dénués d'armes et presque réduits à vous def- « fendre avec de misérables piques, peut-être moins dange- « reuses pour eux que pour ceux qui les portent et ceux qui les « avoisinent, vous en avez fait la triste expérience. Ne vous « endormez donc pas dans une dangereuse sécurité ! Si votre « sol n'a pas encore été souillé par ces scélérats, n'oubliez « aucune des précautions qui puissent vous assurer qu'ils « n'y mettront jamais les pieds. Marchez ! Il en est temps : « ils sont dispersés, je vous l'ai dit, et réfugiés dans les « bois et les campagnes. Ne leur donnez aucune relâche, « poursuivez-les jusque dans leurs derniers repaires, ils « sont faciles à vaincre : ils traînent avec eux la famine et « une maladie contagieuse, qui journellement en fait « périr un grand nombre. Armez-vous donc, citoyens, et « invitez nos frères des communes voisines à suivre notre « exemple. Réunissons-nous, parcourons nos campagnes « et les scélérats seront bientôt exterminés. Et quand, dans « nos excursions, nous aurions la presque certitude de « n'en trouver aucun, ils frémiront de rage en apprenant « que nous nous sommes levés et que nous avons pris « toutes les mesures de prudence et de précaution pour « assurer notre liberté, ils n'oseront approcher de notre

« contrée, certains de trouver autant de républicains que « d'individus qui l'habitent. Il reste encore des fusils dans « cette commune, servez-vous-en, ou, si vous ne pouvez « marcher avec nous, prêtez-les à vos frères. Réunissons-« nous sous le commandement d'un chef, et, dociles à ses « ordres, portez-vous où sa prudence vous croira néces-« saires. De la subordination, frères et amis, et qu'une « basse jalousie ou quelques mécontentements particuliers « ne nous fassent pas oublier que vous marchez pour votre « intérêt et le salut de la République. Le succès de cette « opération dépend autant de l'harmonie qui règnera « entre vous que de votre ardeur et de votre courage. Que « dès vendredi matin une troupe de citoyens aisés s'arme « et parte, après que nos voisins auront été prévenus de « notre marche et de ses motifs : j'ai dit citoyens aisés, « non que je doute qu'aucun de nos habitants qui vivent « de leur travail ne méritent l'honneur de participer à la « tranquillité de notre patrie, mais parce que leurs bras sont « nécessaires pour les nourrir et leurs ménages. Ils nous « remplaceront un jour férié et leurs intérêts n'en souffriront « pas, car ne croyez pas qu'une seule battue soit suffisante ; « il faudra les répéter souvent, et ce ne sera qu'à cette « mesure prudente et vigoureuse que vous serez redevables « de la paix et de la tranquillité dans vos foyers. »

Le *civisme* de l'orateur ne pouvait manquer de lui valoir de chaleureux applaudissements. Sa verbeuse bravoure aurait-elle été aussi ardente devant l'ennemi ? nous nous le demandons ?

Une si *belle éloquence* ne pouvant être l'apanage de tous les *vrais républicains* qui composaient la société, ceux qui n'en étaient pas doués cherchaient à prouver leur *civisme*, au moins par des faits.

Tel, par exemple, le citoyen Digneron qui, dans la huitième séance, vient déclarer « qu'ayant en sa posses-

« sion 28 livres 10 sols en monnoye d'argent, scavoir ;
« 3 écus de six livres, un de 3 ; trois pièces de 24 sols, cinq
« de 12, et trois de 6, à l'effigie du ci-devant roi, il ne veut
« pas garder cette monnoye, à cause de l'effigie d'un des
« tirans de la France que ces pièces portent », et demande, au milieu des approbations unanimes, à les échanger contre des assignats.

Cet original désintéressement ne pouvait évidemment prouver qu'un *vrai patriotisme* ! Aussi la société décide-t-elle « que l'argent du citoyen sera remis au directoire du district de Baugé, mais qu'il sera sursis à cet envoi jusqu'aux premières séances, pour dans le cas où il serait fait pareil dépost ou remise, estre le tout fait par un seul et même envoy ».

Le citoyen Le Breton « fait, dans cette même séance, la
« motion tendante à ce qu'il fût nommé des commissaires
« pour donner le mode à l'effet d'exécuter la feste qui doit
« être faite dans cette commune, décrétée par la conven-
« tion, à l'occasion de la prise du port de Toullon, actuel-
« lement nommé port de la Montagne ». Cette motion ayant été appuyée, les citoyens Le Breton, Chaussée et Ricou furent désignés avec invitation de se concerter avec les commissaires déjà nommés par la municipalité.

A la suite de cette séance sont inscrites les deux adresses que nous reproduisons ci-dessous. La première : de la société populaire de Baugé à la société populaire de Beaufort, en réponse à celle qui lui avait été envoyée par cette dernière ; la seconde : de la société populaire de Beaufort à la convention nationale.

La société populaire de Baugé
à
la société populaire de Beaufort

« Il n'est que trop vrai, frères et amis, que la horde scélérate des rebelles échapés de la Vendée a envahi le

territoire de notre commune : et le plus grand des malheurs des républicains de Baugé a été l'impuissance absolue dans laquelle ils se sont trouvés de pouvoir opérer une salutaire résistance pour la république à cette invasion.

« Nos désastres sont extrêmes : mais ils auraient été en partie effacés par l'intérêt fraternel que nos amis de Beaufort y prennent, si de nombreux succès, que nos braves sans-culottes viennent d'obtenir sur les rebelles, leur destruction totale qui s'avance à grands pas, ne nous eût déjà laissé d'autre sentiment que celui qu'inspire le triomphe de la raison sur le fanatisme et de la liberté et de l'égalité sur la tirannie. Nous oublions nos malheurs particuliers pour ne nous occuper que du bonheur général du peuple françois.

« Ce sentiment unique qui nous enflamme va nous faire redoubler d'efforts pour rendre plus que jamais notre institution avantageuse à nos concitoyens en leur faisant connaître de plus en plus les avantages inapréciables du gouvernement populaire que la France vient d'adopter.

« Vous commencés votre correspondance avec nous par une profession de foi vraiment républicaine, et telle est la nôtre : unité, indivisibilité de la République, liberté, égalité, fraternité ou la mort : scellons de notre sang, s'il le faut, ces bases heureuses sur lesquelles seulles doit reposer la Constitution.

« Les pièçes cy-incluses nous ont été adressées avec invitation d'en faire parvenir un exemplaire à chacune des sociétés populaires du district, dont le zèle ardent à servir la République est connu. Nous nous hâtons de vous les envoyer et nous prenons l'engagement de vous participer avec la plus grande exactitude tout ce qui nous sera adressé directement et pourra vous présenter un intérêt particulier, ou tendre à la chose publique.

« Les membres composant la société populaire de Baugé,

signé : G. M. F., président et L. Chevré, secrétaire. Baugé 5 nivôse l'an II de la République française une et indivisible. »

Voici maintenant l'*émouvante* adresse envoyée à la Convention. Rédigée par le citoyen Lécluse, qui possédait apparemment une certaine littérature, puisqu'il s'offrait à donner des leçons aux enfants pour leur apprendre les langues latine et française. Cette adresse nous montre bien dans quel état d'ébullition étaient les cerveaux de cette époque.

La société populaire de Beaufort
à
la Convention nationale

« Dignes représentants du peuple que vous avés rendu libre, et dont la reconnaissançe exprime aux générations futures tout le prix du bienfait qu'il ressent, tandis que le burin impartial de l'histoire imprime vos noms chéris sur le marbre de l'immortalité, la malveillançe seule ne peut suporter l'éclat des vertus qui vous environnent.

« Le vœu des Français vous est connu : chaque jour il se prononçe : son expression vous invite à rester à votre poste, de même que votre décret astraint les autres fonctionnaires publics à ne pas quitter celui qu'ils occupent respectivement.

« En effet, quelle autre main, nous ne dirons pas plus habile, mais aussi savante, pourrait conduire à sa perfection cet ouvrage sublime, admiré malgré eux par ses détracteurs mêmes et par ses ennemis les plus implacables ?

« L'hydre affreux du royalisme qu'enfanta dans la ci-devant province de Poitou l'union de deux monstres également hideux et homicides, l'égoïsme et le fanatisme, vient enfin de voir tomber sous le fer victorieux de la République, dans les mains de Westermann, une grande

partie de ses têtes venimeuses : la presque totalité de son corps, éparse en lambeaux qui injectent la peste et la mort partout où cet animal sanguinaire a porté le pillage, la famine et la dévastation, nous promet sa prochaine destruction. Mais, avant d'expirer, il peut encore infester de deux terribles fléaux quelques contrées estimables par leur civisme. Cependant le redoutable cimeterre des vengeances du peuple s'agite : or, pour que son action utile se soutienne et que le dernier coup qu'il doit porter aux détracteurs impies des droits de l'homme les précipite en effet dans la fange qui les vit naître, il n'a plus besoin que de l'impulsion électrique que vous seuls, oui, vous seuls, pouvez lui communiquer.

« Chaque jour ajoute une pierre solide à l'édifice dont vous avez jetté les fondements éternels comme la vérité et la raison qui en tracèrent le plan admirable. Enfin le feu sacré qui brille sur la montagne, ce boulevard de la liberté publique, par l'extrême réfrangibilité de ses rayons régénérateurs développe dans tous les cœurs les germes de l'esprit révolutionnaire; sa force sans cesse agissante et centrifuge doit un jour embraser l'un et l'autre hémisphère.

« La commune de Beaufort, département de Maine-et-Loire, qui a monté graduellement tous les échellons de la révolution, vient d'atteindre le dernier. Depuis longtemps elle désirait l'établissement d'une Société populaire parce qu'elle considérait ce faisceau comme un antique rocher contre lequel devait se briser le vaisseau contagieux des factions corruptrices. Cette petitte cité a vu depuis peu ses habitans, vrais sans-culottes, former un club philantropique, également amis des loix, et cela pour ainsi dire, sous les bayonnettes liberticides des royalistes de la Vendée.

« Cette Société dès sa première aurore, aussi jalouse de vous faire connoistre son existence, de figurer utilement au nombre des autres Sociétés, que de vous témoigner sa

gratitude pour tous les services que vous avez rendus à l'humanité, vous invite à rester à votre poste, vous qui connaissés l'âme tortionnaire des méchans, et qui, d'un coup d'œil, pénétrés tous les sinus trompeurs du dédale contrerévolutionnaire. Elle vous assure, au reste, cette Société naissante, que la charte sainte qui contient l'acte constitutionnel, où la Raison elle-même, dictant le code moral du genre humain, traça les droits civils et imprescriptibles de l'homme social : elle vous proteste enfin que cette charte comporte dans son entier les élémens de sa foi politique.

« Tandis que fidèls à vos principes, le compas et la balance vous serviront à démontrer à l'univers l'iniquité de la querelle que nous font les tirans à l'agonie, vous parcourerés, jusqu'à son extrémité, la pénible mais glorieuse carrière qui s'ouvre devant vous. Certes, le même bras qui fit tomber la tête du gros tigre à face humaine, de ce scélérat insigne par tant de crimes, de faiblesses et de trahisons, le bras qui fit crouler les coupables cachots de la liberté captive, gémissant depuis des siècle, méditant en silence, mais inutillement, les moyens de briser les fers qui l'empêchoient de paraistre sur le globe asservi, d'y faire brîller aux yeux d'un peuple, qui sacrifierait tout pour sa conquête, l'éclat des vertus captives avec elles; ce même bras, ce bras vengeur, doit encore exterminer jusqu'au dernier des odieux champions de la tyrannie. Nous seconderons ses efforts, et nous endurerons plutôt la mort que de souffrir qu'il soit porté atteinte à la souveraineté de la représentation nationale dans la personne d'aucun des membres qui la composent.

« *Ombre de Marat, homme vertueux et si longtemps calomnié, puisse-tu voltiger au milieu de nous, inspirer notre zèle, estre sensible au sentiment d'horreur que nous inspira ton vil assassin, et ta présence fortifier*

l'énergie dont ton dévouement à la cause du peuple rend l'âme des sans-culottes de Beaufort susceptible.

« Tremblés, tirans : l'indignation qui fermente au fond de nos cœurs est preste à réduire en cendres tout ce qui peut avoir quelques rapports avec vous. Et vous républicains, répétons sans cesse : Vive la République une et indivisible ! Vive à jamais, vive la Montagne, vive les vainqueurs de la Vendée, de Ville affranchie, et ceux de la cité perfide ! Vive enfin les vainqueurs de toutes les frontières de la Françe, et qu'honneur soit à jamais rendu à la mémoire des héros, morts pour la cause de la liberté. Daignés recevoir l'accolade fraternelle dans la personne de votre président. — Courage et persévérançe — *Beaufort*, 13 nivôse, l'an II de la République française, une et indivisible.

« La société populaire de Beaufort.

« Signé X..., président et prével secrétaire. »

Cette adresse dut évidemment réjouir le cœur des conventionnels et les encourager à persévérer dans *leurs nobles et utiles entreprises* pour l'extermination *des odieux champions de la tyrannie.*

La Marseillaise, ou l'hymne des Marseillais, comme on disait alors, faisait les délices de la société populaire, mais à certains jours elle aimait aussi à entendre chanter les patriotiques compositions de quelques-uns de ses lettrés.

Le lecteur nous saura sans doute gré de reproduire ici deux de ces *gracieuses* compositions. La première est du citoyen Giroust, la seconde du citoyen X...

Composition du citoyen Giroust :

1er COUPLET

Ils sont foutus, ces vils esclaves,
Ces satellites des tirans ;
Et que pouvait contre nos braves
La horde infâme des brigands ? (*bis*)
De la vertu contre le vice
Le combat est trop inégal,
Au crime il doit être fatal
Il faut que le traître périsse !
Chantons frères et amis. Livrons-nous aux plaisirs.
Chantons (*bis*) ce jour heureux qui comble nos désirs.

2e COUPLET

Célébrons une autre victoire
Toullon rebelle est foudroyé.
L'Anglois, jaloux de notre gloire
Vient aussi d'estre terrassé. (*bis*)
Au vrai français rien ne résiste
Quand il deffend sa liberté,
Ses droits et cette égalité
Qui ne connoist que le mérite.
Chantons, frères et amis, célébrons ce grand jour.
Chantons, buvons ; Mars et Bacchus auront chacun leur tour.

Composition du citoyen X...

Deffenseurs de la République,
Chers enfants de la nation,
Quoi ! ce peuple mélancolique
Par la plus noire trahison (*bis*)
Oserait prétendre à la gloire,
De vaincre et soumettre à ses loix
Les descendants de ces fiers Gaulois
Que l'honneur mène à la victoire.
Soldats, la liberté guide vos étendards.
Marchés (*bis*) de tous les rois foudroyés les remparts.

Nous ne savons ni quel fut le premier inspirateur de la société, ni quels furent ses premiers membres ; nous ne pouvons qu'indiquer le mode de recrutement adopté, une

fois la société régulièrement constituée : un arrêté voté à la quatrième séance déclare que nul citoyen ne sera admis sans préalablement avoir passé au scrutin. C'est donc seulement à partir de la cinquième séance que nous voyons les *patriotes zélés*, ou les *gens peureux* présenter leurs candidatures.

Nous ne parlerons des admissions que quand les discussions sur le patriotisme des candidats offriront un certain intérêt.

Abbé G. Hautreux.

(A suivre.)

LE

RÉTABLISSEMENT DU CULTE

APRÈS LA TERREUR

Orthodoxes et Constitutionnels (1795-1803)

(suite et fin)

VI

Le nouveau Prélat se trouvait dans une situation délicate. D'un côté, son titre d'ancien évêque constitutionnel le rendait suspect à un clergé qui comptait dans ses rangs plus de 400 prêtres rentrés de l'émigration ou de la déportation. Ces prêtres, ayant souffert pour leur foi, supportaient avec peine de voir à leur tête un évêque assermenté et étaient disposés à le lui faire sentir. De l'autre, les constitutionnels placés sous les ordres d'un Prélat qui avait, un moment du moins, partagé leur faiblesse, comptaient sur son indulgence et espéraient qu'il aurait pour eux certains égards. Mgr Montault comprit que c'était seulement par son humilité vis-à-vis de l'ancien clergé, en s'abaissant devant lui, en rappelant fréquemment sa faute et son repentir, qu'il ferait disparaître les préventions et, sauf quelques cas exceptionnels, il y parvint rapidement.

Vis-à-vis des constitutionnels la question était plus délicate. Il fallait d'abord obtenir leur soumission et ensuite les faire accepter de l'ancien clergé qui, sans doute, eût voulu les écarter et peut-être même les chasser du diocèse. Pour la soumission, Mgr Montault, par sa douceur et sa bienveillance, réussit, dès sa première entrevue, en faisant toutefois quelques concessions sur la forme de la déclaration qu'il leur avait présentée à signer, à obtenir leur adhésion. Mais, le lendemain, il manqua peut-être de mesure. Poussé par MM. Meilloc et Courtin, les représentants de l'ancien évêque, Mgr de Lorry, ou peut-être de lui-même, jugeant ces prêtres assermentés selon son

cœur, il voulut les présenter à un certain nombre de membres de l'ancien clergé comme partageant ses sentiments de repentir et comme s'étant rétractés formellement, tandis que ceux-ci prétendaient avoir signé simplement un acte de soumission au Concordat.

Dans son désir de bien faire, Mgr Montault était allé cette fois un peu trop loin. Les constitutionnels d'Angers, auxquels s'étaient joints sans doute quelques-uns de leurs confrères du Saumurois, luttaient depuis trop longtemps contre les prêtres orthodoxes et les avaient attaqués trop vivement dans leurs écrits pour venir ainsi s'humilier devant eux. Ils crurent devoir protester contre les paroles de Mgr Montault, attestant leur soumission au Concordat et à l'évêque du diocèse, mais déclarant qu'ils n'avaient entendu faire et ne feraient aucune rétractation de leur serment.

L'un d'eux, Dufour, qui semble avoir été le meneur dans cette affaire, dans son *Précis servant de défense pour le clergé assermenté d'Angers dit constitutionnel*, raconte ainsi la scène. Mgr Montault, arrivé à Angers le 31 mai, était descendu chez son frère, logé provisoirement à l'hôtel de Lantivy. Le lendemain, il reçut les visites des autorités et du clergé de la ville. Le 2 mai, les prêtres constitutionnels convoqués par lui se présentèrent pour signer la formule de soumission prescrite par le Gouvernement. A la suite d'une discussion courtoise, ils avaient signé, après avoir obtenu le changement ou la suppression de certains mots qui pouvaient laisser croire à une rétractation de leur part, un modèle de déclaration préparé par Mgr Montault[1]. Le même jour MM. Caillaud et Ferré remettaient à celui-ci les clefs de leurs églises.

[1] « Nous soussignés, désirant rétablir *la paix* dans l'église et faire cesser la division qui l'afflige, déclarons dans toute la sincérité de notre cœur abandonner la constitution civile du clergé et tous les droits que nous *tenions* d'elle. Nous promettons de nous soumettre humblement et nous soumettons dès à présent au Con-

Le lendemain, les prêtres constitutionnels, invités à se réunir chez l'évêque, trouvèrent celui-ci entouré de plus de soixante prêtres dissidents. Mgr Montault, « dans un discours aussi pathétique qu'insinuant », déclara que, s'étant rétracté devant le cardinal-légat du serment qu'il avait fait de se soumettre à la constitution civile du clergé, il espérait qu'ils voudraient bien lui pardonner d'avoir persécuté l'église, puisqu'il en avait témoigné un repentir sincère qu'il ressentirait toute sa vie et qu'il les priait de nous accorder la même grâce, parce que nous avions fait entre ses mains la rétractation qu'il avait exigée de nous ; qu'il se réservait de nous relever lui-même des censures et irrégularités que nous avions encourues ». Le prêtre Dufour prit alors la parole pour protester au nom des constitutionnels de leur désir de se réunir à l'église, mais ajoutant qu'ils ne feraient aucune rétractation. Tous se retirèrent alors et aucun d'eux n'assista à l'installation de l'évêque, laquelle eut lieu le 6 juin.

Le jour suivant, Dufour adressa au Ministre de la police, Fouché, et au Ministre des cultes, Portalis, un récit des faits tels qu'ils s'étaient passés et leur demandant leurs ordres relativement à la conduite à tenir vis-à-vis de l'évêque. Le 7 juin il adressait à Mgr Montault une copie de sa dénonciation au Ministre, avec une longue lettre pour expliquer sa conduite et celle de ses confrères. Quelques jours plus tard il reçut copie d'une lettre adressée par le Ministre de la police au Préfet de Maine-et-Loire pour recommander à celui-ci de « veiller attentivement à ce qu'on n'exige des prêtres aucune déclaration contraire aux

cordat passé entre Sa Sainteté le Pape Pie VII et le gouvernement de la République française, ainsi qu'aux articles du Concordat. Nous promettons une véritable et sincère obéissance au Souverain Pontife et à notre Évêque. »

Les modifications obtenues par les constitutionnels se bornaient au remplacement des mots rétablir la paix, au lieu de l'*unité*, et nous tenions au lieu de *croyons tenir*.

principes de liberté de l'église gallicane » et à ce « qu'aucun des partis qui ont divisé l'église n'exige aucune espèce de rétractation... On ne peut demander aux prêtres ni serment ni formule autre que la déclaration qu'ils adhèrent au Concordat et qu'ils sont dans la communion des évêques nommés par le premier Consul[1] ».

Il est probable que l'Évêque dut recevoir du Ministre des cultes une lettre du même genre, l'invitant à modérer son zèle. Mgr Montault proposa alors une nouvelle formule de soumission, dans laquelle les constitutionnels déclaraient « renoncer à la constitution civile du clergé de 1791 comme condamnée par l'église universelle et se soumettre à tous les brefs du Pape Pie VI qui y sont relatifs. » Cette formule fut encore repoussée par les constitutionnels et le curé de N.-D. de Nantilly de Saumur, César Minier, écrivit au Préfet, M. Montault, pour réclamer contre cette nouvelle prétention de l'Évêque. Le Préfet adressait le 28 juin à M. Minier une lettre assez impertinente, dont nous avons la copie sous les yeux, que le curé transmet à un ami pour la communiquer à Grégoire qui l'a conservée dans ses papiers. Il se plaint notamment de la situation faite aux prêtres constitutionnels, prêts à faire leur soumission pure et simple, mais qui persistent à ne vouloir faire aucune rétractation et se refusent à reconnaître les brefs du Pape Pie VI dont ils ont toujours dénié l'authenticité[2].

Sachant que le Préfet prenait partie contre eux pour son frère, c'est au général Giraldon, commandant le département de Maine-et-Loire, que Marchand, curé de

[1] « Il est vrai qu'avant leur départ de Paris le premier Consul, dans le but d'amener une fusion si désirable, avait recommandé aux évêques de n'exiger des prêtres constitutionnels qu'ils rencontreraient dans leurs diocèses d'autre déclaration que celle prescrite par le cardinal-légat d'adhérer au Concordat et de vivre en communion avec eux. » (Abbé Maupoint, *ibid*, p 239.)

[2] V. à l'appendice II.

Baracé, adresse, le 29 juin, son acte de soumission rédigé dans les termes acceptés par le Gouvernement et le cardinal Légat. Lui aussi proteste contre la prétention de l'Évêque de leur faire reconnaître « des bulles non authentiques, des bulles où les erreurs sont évidentes, des bulles qui ordonnent au peuple français de rétracter le serment civique, des bulles qui ont armé les français contre les français, des bulles dont le Pape actuel n'ose rappeler le souvenir, même dans son allocution. C'est un évêque qui a juré fidélité à la République qui nous oblige de les reconnaître et de nous soumettre à leur jugement[1]. »

Le général Giraldon ne pouvait que constater ces protestations sans pouvoir agir sur l'évêque qui persiste dans ses prétentions, tandis que les constitutionnels s'entêtent à ne pas accepter la formule proposée par lui. L'affaire ne s'arrangea donc pas aussi vite que veut bien le dire l'abbé Maupoint[2], mais au contraire traîna pendant plusieurs mois. Dufour reproduit dans sa brochure un article publié dans le journal les *Annales de la Religion* sur les formules de soumission exigées par quelques évêques des prêtres de leurs diocèses. Bien que ces diocèses ne soient pas nommés, cet article nous semble bien être la réponse de Grégoire aux plaintes des prêtres angevins. « Il n'y a, y est-il dit, que des factieux qui puissent demander la rétractation, il n'y a que des imbéciles qui puissent la faire[3]. »

Cependant, les prêtres assermentés continuent à se plaindre au Ministre des Cultes, aux anciens évêques

[1] V. à l'appendice III.

[2] Le Gouvernement donna l'ordre à Mgr Montault de modérer son zèle. Il réunit donc une seconde fois les constitutionnels et se contenta, avant de les placer, de leur demander leur adhésion pure et simple au Concordat. Abbé Maupoint, *Vie de M. Montault*, etc., p. 240.

[3] *Annales de la Religion*, t. XV, 2e livr., et Dufour, *Précis* etc., p. 16.

constitutionnels, à Bernier, devenu évêque d'Orléans. Celui-ci écrit, le 22 juillet, au général Giraldon : « Je reçois à l'instant un ordre par lequel le premier consul demande un rapport détaillé sur ce qui s'est passé et se passe à Angers par rapport à l'évêque. Il paraît vivement irrité contre lui. Je vous prie de me donner en diligence tous les détails qui dépendent de vous ou qui sont à votre connaissance[1]. »

L'Évêque et le Préfet, son frère, qui s'était compromis en le soutenant dans cette crise et fut changé peu de temps après[2], durent recevoir du Gouvernement et peut-être même du cardinal Caprera, qui tenait à ce que la paix religieuse fût rétablie le plus promptement possible dans l'église, des lettres de blâme et des injonctions d'avoir à faire cesser une situation qui durait depuis trop longtemps. Il fallut céder sous cette pression et se contenter de la formule que, suivant Dufour, le Ministre Portalis avait remise à chaque évêque en lui signifiant qu'on ne devait pas exiger d'autre déclaration de la part des prêtres assermentés. « Je déclare, avec toute la sincérité, abandonner volontairement la constitution du clergé français, admettre et professer tous les articles du Concordat passé entre sa Sainteté et le Gouvernement français, et vouloir garder toujours une sincère obéissance au Saint-Siège et à l'évêque légitime de mon diocèse. » C'est à cette formule que dut se rallier enfin Mgr Montault. Elle fut signée sans contestation par les prêtres constitutionnels et la paix régna enfin dans le diocèse. Il paraît certain que M. Montault eût désiré voir les prêtres assermentés partager ses sentiments de repentir pour la faute qu'ils avaient commise comme lui, mais il dut sans doute être encouragé dans ses exigences vis-à-vis d'eux par MM. Meilloc et Courtin qui, comme les

[1] *Lettres de Bernier*, publiées par M. André Joûbert.

Remplacé par M. Nardon, le 17 septembre 1802.

autres prêtres orthodoxes rentrés de la déportation, ne pouvaient supporter que les constitutionnels fussent placés sur le même pied qu'eux. Il avait fallu trois mois de discussion pour en arriver à un résultat qu'on pouvait atteindre dès le premier jour, si l'évêque se fût borné à présenter à ces prêtres la formule officielle ou à accepter celle qu'ils avaient signée sur sa demande, sans prétendre les astreindre à une démarche qu'ils considéraient, à tort ou à raison, comme portant atteinte à leur honneur et à leur dignité. Les *Affiches d'Angers* du 20 fructidor 7 septembre, annnoncent cette réunion et Bernier écrit le 22 au général Giraldon : « Voilà donc vos constitutionnels réunis à leur évêque. On leur a fait signer une formule que l'on a envoyée ici et qui a également déplu à Rome et au Gouvernement. Le Cardinal a tancé l'évêque. M. Portalis a dit aussi son mot. Pour moi, j'ai ri et je me suis tu. Quelle farce que ces demi-rétractations qui ne tiennent ni à un parti, ni à l'autre. Pourquoi ne pas se borner à la formule dictée par le Cardinal et y substituer un écrit de deux pages où la foi et l'opinion sont confondues ensemble et marchent sur la même ligne[1]. »

Cette affaire terminée, il en survint une autre qui, bien que d'une importance moindre, ne fut pas sans causer à Mgr Montault un assez vif ennui. Les curés constitutionnels de la Trinité, Caillaud, et de Saint-Serge, Ferré, lui avaient remis le 2 juin, sur sa demande, leurs démissions et les clefs de leurs églises. Ils avaient été remplacés provisoirement par des prêtres orthodoxes. Cela ne souffrit pas de difficulté à la Trinité. Mais il n'en fut pas de même à Saint-Serge. Les habitants de cette paroisse, à laquelle avait été réunie en 1791 celle de Saint-Samson, desservie depuis 43 ans par Ferré, excités peut-être par le vicaire Dufour, se soulevèrent à l'idée qu'on allait leur enlever leur curé,

[1] Lettre de Bernier publiée par M. A. Joûbert.

auquel ils étaient sincèrement attachés et à qui on avait proposé le titre de chanoine honoraire. Ils firent fermer avec des cadenas la porte de l'église. L'évêque, étant venu pour installer le nouveau curé, fut reçu par les vociférations et les insultes de la populace et dut faire forcer les portes de l'église[1]. Des arrestations et des poursuites eurent lieu à l'occasion de ces incidents. Mais il n'y eut pas de condamnations, sur la demande peut-être de l'Évêque. Le substitut du Commissaire du gouvernement près le Tribunal criminel du Département écrivait au mois de thermidor au sieur Garreau, aubergiste, pour le prévenir qu'il était déchargé de l'accusation portée contre lui pour avoir enlevé un pupitre de l'église Saint-Serge et avoir apposé un cadenas sur les grandes portes de l'église : « La justice qui vous est rendue dans cette affaire doit suffire pour vous consoler des désagréments qu'elle vous a fait éprouver[2]. »

Mais le nouveau curé eut à supporter de tels ennuis et de telles difficultés dans l'administration de sa paroisse qu'il demanda son changement et l'obtint.

Il restait à organiser le clergé des paroisses du diocèse et cette fois encore Mgr Montault dut compter avec le Gouvernement. Celui-ci exigeait que les constitutionnels fussent replacés au même rang que les autres prêtres, tandis que l'ancien clergé eût désiré les voir écarter du ministère paroissial, ou au moins leur voir donner des postes inférieurs. L'évêque avait en outre à tenir compte des opinions de la population, opposée dans la plus grande partie du département, notamment en Vendée et dans les contrées occupées naguère par les chouans, aux prêtres assermentés et qui les eût fort mal reçus. Grâce à son tact, il parvint à préparer un projet d'organisation du diocèse qui devait

[1] Abbé Maupoint, *Vie de Mgr Montault*, p. 341.

[2] *Ami de la Liberté*, t. XVII, n° 24, du 18 thermidor an X.

être admis par tout le monde. Les anciens curés étaient rétablis dans leurs paroisses ou, en cas de décès, remplacés par les vicaires. Les constitutionnels rétractés, approuvés par M. Meilloc, conservaient leurs postes et les prêtres envoyés pour desservir les paroisses dépourvues de prêtres restaient en fonctions ou obtenaient des compensations. Quant aux constitutionnels qui avaient fait leur soumission seulement après le Concordat, ils furent tous placés dans des paroisses républicaines des environs de Saumur ou de Baugé, où l'on savait qu'ils seraient respectés. Beaucoup d'entre eux furent maintenus à la tête de leurs paroisses, quelques autres seulement furent nommés vicaires ou aumôniers dans des établissements hospitaliers. Peut-être y eut-il avec le Gouvernement quelques tiraillements, mais on finit par s'entendre, sauf sur trois noms. Mgr Montault refusait de rétablir dans sa cure Ferré, démissionnaire, de donner une cure de canton à Marchand, de Baracé, un des prêtres les plus ardents du clergé constitutionnel, et enfin ne voulait pas accepter pour vicaire général, Tardif, un prêtre orthodoxe cependant, qui avait passé toute la Révolution à Angers, exerçant le culte dans les paroisses voisines.

Cette fois encore, l'évêque d'Orléans fut appelé à s'entremettre. Il écrit, le 3 octobre 1802, au général Giraldon qu'après un voyage à Angers, il avait cru tout terminé avec l'évêque, mais que celui-ci, poussé par M. Meilloc, avait tout changé et que tout était à recommencer.

L'évêque a été mandé à Paris, il va le voir et espère arriver à une entente, ayant reçu de pleins pouvoirs du nouveau préfet, M. Nardon, comme du général Giraldon. Le 21 du même mois, il écrit encore : « Votre évêque entend ses intérêts à merveille. Son organisation eût été admise demain 30. On lui a posé pour conditions Ferré à Saint-Samsom, Marchand dans une cure et Tardif pour vicaire général. Ce dernier a trop d'esprit, il n'en veut pas.

Le second est trop ferme, il lui déplaît. Le premier est déplacé, il a promis qu'il ne le placerait pas de nouveau. Il le rejette et donne ainsi pour réponse aux trois questions, néant. Il a même insinué que le préfet le traiterait mieux que nous. Alors M. Portalis et moi lui avons dit qu'il pouvait lui écrire, mais que ni moi n'admettrais le travail, ni M. Portalis ne le proposerait au Consul sans cela. Il doit écrire aujourd'hui au préfet, je vous en préviens. »

Mais il fallut encore céder ou du moins transiger. Ferré fut conservé dans sa paroisse, Marchand nommé curé de Saint-Georges-sur-Loire. M. Tardif, seul, fut sacrifié et nommé seulement chanoine honoraire.

L'organisation du clergé proposée par Mgr Montault, ayant été enfin approuvée et les curés, desservants ou vicaires, ayant pris possession de leurs postes, la division existant entre les deux clergés disparut en même temps. Il y eut bien sans doute au début quelques difficultés; certains prêtres supportaient avec peine le voisinage de confrères qui avaient pris part au schisme. Mais beaucoup de ceux-ci étaient âgés et disparurent promptement. L'évêque, tant par sa douceur que son indulgente fermeté, réussit à apaiser ces légers tiraillements, et bientôt il ne fut plus question du schisme qui, pendant si longtemps, avait divisé l'Église de France.

E. Queruau-Lamerie.

APPENDICE

I

Au cours de l'impression de ce travail, nous avons eu l'occasion de consulter un ouvrage, récemment paru, dont la publication nous avait échappé. C'est la correspondance de Le Coz, évêque constitutionnel d'Ille-et-Vilaine, publiée par le P. Roussel de l'Oratoire. Nous trouvons dans ce volume diverses lettres intéressant le clergé du département de Maine-et-Loire qui nous ont permis de compléter notre cinquième article. Mais il existe une lettre antérieure, que nous croyons devoir publier ici.

Le concile de l'église constitutionnelle, réuni en 1797, était présidé par Le Coz qui, le 6 octobre, s'empresse de transmettre à Mgr de Lorry la décision de cette assemblée invitant les évêques constitutionnels, ou tenus pour tels, à reprendre leur place à la tête du clergé de leurs anciens diocèses. Or, bien que Mgr de Lorry eût prêté seulement le serment civique de 1792, les assermentés affectaient, de bonne ou de mauvaise foi, de le considérer comme un des leurs, et Le Coz, son Métropolitain, le presse de venir se placer à la tête des prêtres, constitutionnels bien entendu, du diocèse d'Angers.

A M. de Lorry

Paris, 6 octobre 1797.

« MONSIEUR L'ÉVÊQUE, MON TRÈS CHER FRÈRE EN JÉSUS-CHRIST,

« Les évêques et les prêtres qui composent le Concile national ne soupirent qu'après une paix et une concorde évangélique. On leur assure que tels sont aussi vos sentiments. C'est donc avec une douce confiance qu'ils vous adressent le décret de pacification ci-joint. Puisse-t-il vous porter à une démarche qui ferait la joie de tous les vrais amis que la religion catholique compte encore en France.

« Vous le voyez, Monsieur, jamais les circonstances ne commandèrent plus impérieusement aux Ministres de Jésus-Christ de se réunir. Qu'il serait beau aux yeux des hommes et des anges de les voir enfin sacrifier réciproquement toutes leurs prétentions personnelles et travailler de concert, avec une sainte émulation, à repousser les efforts audacieux d'un philosophisme impie qui ne se flatte de rien moins que de substituer des momeries dégoûtantes et sacrilèges aux augustes et consolantes cérémonies du catholicisme[1]. Nous ne cessons d'y opposer le courage et la prudence que nous commande l'Évangile. Mais que la victoire nous paraîtrait plus assurée, si des frères que nous aimons et à qui nous tendons bien sincèrement les bras voulaient aussi y concourir avec nous.

« J'ai l'honneur d'être avec des sentiments respectueux et fraternels, etc... »[2]

Et Mgr de Lorry lui répond le lendemain, non pour refuser catégoriquement cette invite, mais pour déclarer

[1] Le culte des Théophilantropes.

[2] *Correspondance de Le Coz*, etc... Lettre 119 (du fonds Gazier), p. 263.

qu'il va méditer profondément le décret que lui a transmis Le Coz.

« Paris, 7 octobre 1797.

« MONSIEUR L'ÉVÊQUE, MON TRÈS CHER FRÈRE EN JÉSUS-CHRIST,

« Je sens bien vivement les maux qui affligent depuis longtemps l'Église de France. La paix et la concorde évangélique en sont à présent l'unique remède; ils sont l'objet de mes vœux les plus ardents. Ma confiance est grande en Dieu et dans la charité, la justice et la vérité qui nous animent. Je vais méditer profondément le décret de pacification que vous avez bien voulu m'envoyer et je ferai tout ce qui me sera possible pour contribuer à cette paix si nécessaire et si désirable. J'ai l'honneur d'être, avec les plus respectueux sentiments, etc... »[1]

On comprend, en présence d'une semblable réponse, que les constitutionnels aient persisté si longtemps à considérer Mgr de Lorry comme un des leurs.

II

Extrait d'une lettre du Préfet Nardon au Grand Juge Ministre de la Justice, le 2 ventôse an XII

« La secte des Théophilantropes a compté dans ce département, et notamment à Angers, un assez grand nombre de partisans et d'adeptes. L'ex Directeur La Revellière l'Épaux, protecteur avoué de cette institution fallacieuse et propre à séduire les simples, tenta, à plusieurs reprises, de l'organiser, mais sans succès, de sorte qu'elle est aujourd'hui réduite au plus profond silence et

[1] *Correspondance de Le Coz*, etc..., pages 263 et 264 en note.

tombée dans l'oubli dont sans doute elle ne sortira pas. Mais, si la secte a disparu avec le nom pompeux qu'elle avait usurpé, les sectaires existent et leur esprit vit encore.

« ... Les Théophilantropes s'étaient entourés d'un culte extérieur, mais leur langage n'était pas à la portée du plus grand nombre et les classes éclairées de la Société ne pouvaient être séduites, ni par le vain purisme de leur morale, ni par l'orgueilleuse modestie de leurs cérémonies. Aussi leur existence politique n'a-t-elle compté que la faiblesse de l'autorité qui voulut les maintenir et cessa avec eux. »

4e division. N° 449. Cabinet du Préfet [1].

III

Lettre de César Minier, curé de Nantilly de Saumur

Angers, 8 messidor an X.

« J'ai reçu, citoyen, votre lettre du 9 de ce mois et celle incluse pour M. l'Évêque à qui je l'ai remise. Je vous avoue que les distinctions subtiles de la théologie et les jeux de mots ne me sont nullement familiers, qu'ainsi j'éviterai toujours soigneusement de m'en occuper. La tranquillité publique, les soins de l'administration, occupent seuls mes moments. Je ne puis donc examiner les questions oiseuses pour moi.

« Je n'ai jamais douté de votre soumission aux lois civiles et votre conduite a été d'un bon exemple dans le département. Je n'ai plus qu'un vœu à exprimer à votre égard, c'est de vous voir remplir les fonctions de votre ministère, lors même que les circonstances ne permet-

[1] De la Collection de M. Desormeaux.

traient pas que ce fût à Saumur. Ce souhait est dicté par l'attachement que je vous porte et à tout ce qui vous appartient.

« J'ai l'honneur de vous saluer.

« MONTAULT-DESILLES. »

« Telle est, mon bon ami, la réponse de M. le Préfet de Maine-et-Loire à celle dont tu as copie. En les rapprochant, tu jugeras si j'ai usé de jeux de mots et si je n'ai soumis à M. le Préfet qu'une question oiseuse pour son ministère public. M. l'Évêque, son frère, exige que les prêtres dits constitutionnels signent qu'ils renoncent à la Constitution civile condamnée par Pie VI. C'est exiger que cette portion de son clergé admette comme valables et authentiques ces prétendus brefs de Pie VI qui ont servi de prétexte à la dévastation de nos départements de l'Ouest. Ces brefs qui ont condamné le serment civique, l'aliénation des biens ecclésiastiques, approuvée par le Concordat, par son successeur Pie VII, etc... Je laissais à M. le Préfet ces conséquences à déduire pour ne pas faire injure à sa perspicacité. Sa lettre se termine au moins par deux aveux précieux pour moi dans cette circonstance, ils ne t'échapperont pas plus qu'à moi.

« Je n'ai pas eu de réponse de M. l'Évêque à la mienne, remise en mains par M. son frère, le Préfet, et je ne m'en suis pas surpris, car il ne donne rien par écrit, ni interdit, ni refus... Il a sans doute ses raisons et on les pressent. On ne peut appeler de l'abus de son autorité, selon le vœu du Concordat, à défaut de pièces probantes.

« Malgré l'esprit bien connu du Gouvernement par les missives des ministres, malgré celles du 10 juin adressées à tous les évêques par le Légat, M. Montault, victime de 400 prêtres assermentés qui l'effrayent, continue à demander des prêtres constitutionnels la signature du formulaire d'autre part, laquelle équivaut à une rétractation formelle

de nos serments antérieurs. Quel remède à cet abus de pouvoir?

« Un mémoire présenté collectivement au Ministre Portalis par les parties lésées offre des inconvénients graves. Il est presque impraticable, parce qu'elles ne se connaissent pas, disséminées sur un territoire fort étendu. Elles n'ont point de centre de ralliement, que toute voie pour s'en procurer serait traitée de cabale, de révolte contre l'épiscopat, puisque c'est déjà le langage qu'on tient à notre égard.

« M. Grégoire seul peut éclairer le Gouvernement sur l'erreur où il est, sur la marche inverse et contraire à ses vues comme à son intérêt qu'on suit dans notre malheureux département, à moins qu'une exception particulière nous eût mis hors la loi commune pour tenir de quelque article secret de la pacification des vendéens et des chouans. On ne peut rien comprendre à la conduite de M. l'Evêque d'Angers dont tous les amis du Gouvernement sont victimes.

« J'offre tous mes respects à M. Desbois, ancien évêque d'Amiens, et le prie d'accorder toute confiance à M. Perret, porteur de la présente.

« MINIER, curé. »[1]

IV

Lettre de Marchand, curé de Baracé

« A Baracé, près Durtal, 30 prairial an 10.

« CITOYEN GÉNÉRAL,

« Je dépose en vos mains copie d'une lettre que j'adresse à Monsieur l'Évêque. Elle vous fera connaître tout ce que nous offrons et faisons pour maintenir la paix et opérer

[1] Papiers de Grégoire, fonds Gazier.

une réunion si désirable. Ce dépôt pourra me servir contre la calomnie et la vengeance. D'ailleurs, votre zèle pour rétablir l'ordre pourra fournir des conseils utiles à Monsieur le Préfet, votre ami. Notre évêque est bon, mais on le trompe.

Copie d'une lettre adressée à Monsieur l'Évêque par le curé de Baracé

« MONSIEUR L'ÉVÊQUE,

« A Besançon, à Dijon, à Strasbourg, partout où sont des évêques constitutionnels, la réunion la plus prompte et la plus touchante console tous les cœurs. Pourquoi? Parce que tous sont reçus avec une égalité parfaite, un profond oubli du passé et un désir sincère de réparer tous les maux. Ici, permettez-moi de le dire, Monsieur l'Évêque, un parti est immolé à l'orgueil de l'autre. A votre insu, les menaces, les mensonges, tout est employé pour consommer la défaite de ceux qui ont sauvé la religion et la patrie. On ose soutenir que nos évêques ont donné leur rétractation et accepté une réconciliation humiliante et contraire à leurs principes. Au témoignage du vertueux Le Coz parlant à la France entière on oppose le témoignage de M. Bernier. Des prêtres, aveuglés par la peur et des interprétations fausses, signent ce qu'ils disent hautement n'avoir point compris, reçoivent des absolutions pour un acte qu'ils déclarent innocent et dont ils se feront toujours honneur. O religion sainte! Que le peuple témoin de cette faiblesse dit un mot bien terrible pour un cœur vraiment chrétien : Les prêtres ne valent pas mieux les uns que les autres; ils se jouent de la religion, laissons-les, etc... Ah! Monsieur l'Évêque, des hommes qui ont conduit Louis seize à l'échafaud et ensanglanté partout leur patrie, vous préparent de grands chagrins et de cruels remords. Vous avez perdu vos meilleurs amis, vos plus

solides appuis et vous restez à la merci d'orgueilleux fanatiques qui bientôt vont se déchirer eux-mêmes quand il s'agira de partager les honneurs et la fortune.

« Des bulles non authentiques, des bulles où les erreurs sont évidentes, des bulles qui ordonnent au peuple français de rétracter le serment civique, des bulles qui ont armé les Français contre les Français, des bulles dont le Pape actuel n'ose rappeler le souvenir même dans son allocution ; c'est un évêque qui a juré fidélité à la République qui nous oblige de les reconnaître et de nous soumettre à leur jugement ! Je renonce à la Constitution civile du clergé, condamnée par le Pape Pie VI ; pesez bien ces paroles, Monsieur l'Évêque, et vous les effacerez avec des larmes de sang. A cette signature il faut joindre une confession illusoire et recevoir une absolution sacrilège. Un prêtre sain d'entendement et sincère de cœur va donc recevoir d'une main qui a dirigé tous les chouans l'absolution d'un serment qui a sauvé sa religion et sa patrie. O temps ! O mœurs ! Celui qui refuse de profaner les sacrements, de trahir sa patrie et de mentir à sa propre conscience est hautement menacé de la déportation ! Et voilà le ressort unique qui procure le triomphe des chapelains directeurs des armées chouannes et vendéennes. J'ai les preuves qu'on ne se contente pas d'humilier et de réduire à la misère des prêtres qui ont autant servi la patrie que des armées entières, mais que l'on veut les perdre comme factieux et rebelles. Jésus-Christ, abandonné des siens, meurt attaché à la croix par des prêtres et des docteurs de la loi. Je périrai, s'il le faut, comme mon Maître, et ma conscience sera mon lit de repos.

« En grâce, Monsieur l'Évêque, n'écoutez que vous-même, et bientôt nous serons d'accord. Nous offrons tout ce qu'ont fait signer nos évêques et dont s'est contenté le légat, tout ce que le citoyen Portalis nous a autorisé à

demander en vous invitant à n'en pas exiger davantage. Vous trouverez ici ma soumission signée.

« J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect et la plus sincère soumission, Monsieur l'Évêque votre tout dévoué coopérateur,

« MARCHAND, curé de Baracé. »

« Suit ici copie de la soumission et formule :

« M. l'Évêque, les évêques assermentés nommés par le premier consul, sollicités par le Légat de donner leur rétractation, ont déclaré qu'ils renonceraient plutôt aux places qui leur étaient offertes que de trahir la vérité. Ils ont offert et signé une lettre au Pape, par laquelle ils déclarent abandonner *volontairement* la constitution civile du clergé, admettre le Concordat nouveau et promettre obéissance véritable au Saint-Siège. Mais ils ont pris à témoin le citoyen Portalis, M. Bernier, et le légat lui-même, qu'ils abandonnaient la constitution civile du clergé, non comme mauvaise, mais comme n'existant plus et qu'ils protesteraient hautement contre toute inculpation de rétractation, déclaration, signature contraire aux principes qu'ils ont professés.

« Dans les mêmes sentiments, je déclare signer avec toute la sincérité la formule telle qu'elle a été remise aux évêques par le citoyen Portalis.

« Moi, soussigné, je déclare avec toute la sincérité « abandonner la constitution du clergé français volon- « tairement, admettre et professer tous les articles du « Concordat passé entre le Saint-Siège et le Gouvernement « français et vouloir garder toujours une obéissance sin- « cère au Saint-Siège et à l'évêque légitime de mon dio- « cèse. A Baracé, trente prairial l'an dix. Pierre-Henri « Marchand, curé de Baracé.

« CITOYEN GÉNÉRAL,

« Voilà les deux pièces que je dépose en vos mains. Si vous pouvez dessiller les yeux de notre évêque, vous aurez couronné le grand œuvre de la paix dans nos cantons.

« J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

« Citoyen général,

« Votre concitoyen, MARCHAND,

« Curé de Baracé[1] ».

[1] Lettre au général Giraldon, commandant le département de Maine-et-Loire. Collection de M. Baguenier-Desormeaux.

CONTE DE NOUVEL AN

Enfin terminées mes lettres de premier de l'an ! Plus rien qui me rappelle ce moment, si lugubre quand une fois on a passé l'âge des souliers dans la cheminée ou des vacances, et qu'on commence à réfléchir. Et quelles lamentables réflexions ne fait-on pas à la fin d'une année et au commencement d'une nouvelle ! Outre que tout ce qui finit, tout ce qui s'efface pour ne plus jamais reparaître laisse toujours au cœur une indéfinissable tristesse; il y a la poignante angoisse de l'inconnu. Quel sera-t-il ? Qu'apporteront ces longs jours qui s'étagent dans le calendrier neuf : biens ou maux, joies ou larmes, plaisirs ou souffrances ? Hélas ! inutile de se bercer de vains espoirs, puisqu'il semble qu'on ne vieillisse que pour compter chagrins et douleurs.

L'année qui venait de s'achever me les avait distribués généreusement; en la repassant, je n'y voyais guère de jours calmes et sereins; sans doute, sa remplaçante s'en montrerait encore plus avare. Mais ce ne serait rien de souffrir seul si les autres étaient heureux : on jouirait tant de leur bonheur qu'on ne sentirait plus ses propres maux. Ce bonheur, depuis un mois, je viens de le souhaiter à tous sous mille formes diverses : là, sous forme de mort, puisqu'il y a des maux qui ne finissent qu'avec la vie ; là, au contraire, sous forme de guérison, de longues années encore; ici, de greniers aussi remplis que ceux d'Egypte sous Joseph ; là, d'oiseau bleu tant désiré. Oui, tous ont eu

leur part. Mais à quoi bon formuler des souhaits que Dieu ne ratifiera pas sans doute ? Ah ! si j'étais Lui ! si je pouvais, en un instant, les faire passer du rêve à la réalité ! ce doit être si doux de rendre heureux, si doux de semer le bonheur ! Il me semble que je serais plus prodigue que Lui de cette précieuse graine, que j'en accablerais mes amis...

Et tandis que je me voyais distribuant à chacun sa part, aussi large que possible, une lumière céleste me tira de ma rêverie. Devant moi se tenait un ange. Il ne me fit pas attendre longtemps le sujet de sa mission : « Ton désir, me dit-il, part d'un si bon cœur, que Dieu en est touché et qu'il consent à le réaliser : pendant une heure, tu seras la distributrice du bonheur sur la terre. Nous voici tous à ta disposition pour exécuter tes ordres. »

Si grand fut mon étonnement que je me crus un instant le jouet de mon imagination. Mais non, l'envoyé divin était bien là, entouré d'une multitude de ses semblables dont l'éclat m'éblouissait. Soixante minutes passent rapidement, pensais-je, surtout avec une telle liste de souhaits à satisfaire ; donc, vite à l'œuvre !

Toi d'abord, Ange de la mort, dont la sombre mission fait couler tant de larmes, va me chercher quelques-uns de ces inutiles — car je veux laisser aux nuisibles le temps de se convertir — qui encombrent la demeure terrestre ; ceux-là, du moins, seront peu pleurés. Inutile, cette viagère qui traîne égoïstement ses jours et fait vivre dans la gêne toute une excellente et intéressante famille. Inutile, ce vieillard caduc qui te redoute tant ; mais qu'importe un peu plus tôt ou un peu plus tard ? tandis que son héritage importe beaucoup à son pauvre neveu, auquel il permettra d'épouser une charmante jeune fille de ma connaissance.

Et toi, bel Ange dont la douce mission est de veiller sur les familles, apporte plein ta robe de jolis bébés à ce ménage qui se lamente d'être privé de ce que nos saints

Livres appellent — à tort suivant ceux qui en sont accablés — « la bénédiction du Seigneur ». Crée un foyer à cette jeune fille intelligente et dévouée qui a toutes les qualités requises pour être la vraie femme forte de l'Écriture. Vite, fais découvrir à cette pauvre famille quelque trésor qui la mette à l'abri pour toujours des soucis matériels, si cuisants quand ils s'ajoutent aux souffrances morales.

A ton tour, Ange des nations, toi qui, docile à la voix de l'Éternel, leur apportes la paix ou la guerre, la ruine ou la prospérité! viens m'expliquer son œuvre que mon esprit se refuse à comprendre. Qu'as-tu donc apporté à notre pauvre France depuis plus d'un siècle? Révolutions sur révolutions, désastres sur désastres, ruine matérielle et ruine morale. Puis, à l'heure où la lutte contre le mal envahissant s'annonce comme plus acharnée, tu nous prives de nos meilleures troupes, tu nous retires nos bataillons d'élite qui, seuls, par leurs prières, leurs pénitences, leurs œuvres d'apostolat pouvaient encore nous sauver! De grâce, arrête le cours de tes tristes exploits. Renverse ce gouvernement impie d'où vient tout le mal, ramène-nous nos religieux et, avec eux, le drapeau fleurdelisé, symbole pour la France, d'union, de paix et de bonheur.

Vole enfin vers ce petit peuple si sympathique qui, depuis plus de deux ans, lutte avec un héroïque acharnement contre son lâche envahisseur. Vieillards et enfants, tous se font tuer noblement sous le drapeau de la liberté! Consacre, je t'en prie, leur noble indépendance, fais triompher leur juste cause; ils ont trop de vertus pour n'être pas vainqueurs.

Ange de la chrétienté, toi, dont le beau royaume s'étend du nord au sud, de l'orient à l'occident, partout où se trouve une âme baptisée, agrandis-le davantage encore, porte les lumières de l'Évangile partout où elles n'ont pas encore lui, multiplie les conversions, éteins les schismes,

enchaîne l'erreur et la persécution ; que toute la terre, enfin, soit chrétienne et catholique.

Allons ! voilà toutes choses vraiment bien remises au point pour la nouvelle année. Quelles belles étrennes j'ai faites à mes amis ! et comme ils vont être étonnés de voir enfin la vérité et la justice triomphant ici-bas, le bien récompensé, les bons jouissant d'un peu de bonheur ! Ils ne se croiront plus sur la terre.

Tandis que je me complaisais à repasser mon œuvre et à compter les heureux que j'avais cru faire, un ange se présenta : « Tu as envoyé la mort à cette vieille fille pour rendre service à ses héritiers, me dit-il ; mais as-tu pesé en face de cette somme qui leur reviendra les mérites qu'ils amassent en l'attendant patiemment ? Voilà le vrai trésor, car il les suivra par delà la tombe. Vois ces deux trônes et mesure la distance qui les sépare l'un de l'autre ; c'est au plus élevé que la patience et la résignation à la volonté de Dieu conduira tes amis, et tu veux les en priver ! Crois-moi : attendre, surtout dans la gêne et la privation, c'est mériter ; ils ne le regretteront pas plus tard. » — Soit, je retire mon ordre, laisse vivre la viagère, mais, en revanche, n'oublie pas le vieillard ; pour lui, nulle pitié !

« N'en auras-tu pas non plus pour sa femme ? » me demanda un ange qui s'avançait vers moi. — Justement il me semble en faire preuve en lui retirant cet égoïste qualifié. — « L'égoïsme appelle le dévouement, reprit mon séraphique interlocuteur. Toute la vie de cette femme, tout son bonheur est de se dévouer à celui qu'elle aime. C'est son mérite aussi : si tu l'en prives, elle se retournera sur elle-même, vivra uniquement pour elle et sera bientôt abandonnée de tous. — Alors, je ne puis, et pourtant... — « Pourtant tu voudrais faire le bonheur de son neveu et d'une personne qui t'est chère ? Eh bien, regarde ! »

Une toile immense se déroula devant moi : J'y vis d'abord un jeune ménage dont les qualités trop semblables ne pou-

vaient s'accorder. Ils discutaient sans trêve et sans relâche, tous deux étant doués d'une forte ténacité; même l'ordre, qualité poussée à l'excès d'un côté comme de l'autre, et que, naïvement, je m'étais figuré être une raison d'entente, même cet ordre avait dégénéré en sujet de divisions.

— Mais, c'est désespérant, m'écriais-je, j'ai fait le malheur de deux êtres en croyant leur donner le bonheur et il est trop tard pour accorder quelques années de plus au vieillard, ce qui aurait tout arrangé!

La toile de l'avenir passait. C'était maintenant bande d'enfants animant un foyer de leurs cris joyeux, mais si gâtés, si adulés, qu'effrayée j'entrevis les résultats futurs d'une aussi déplorable éducation et compris qu'il aurait mieux valu pour ces pauvres petits êtres n'avoir jamais vu le jour.

La toile se déroulait encore : Voici une jeune femme, — celle que j'avais rêvée femme forte, — oubliant en un instant ses sérieuses occupations, sa mission d'ange et d'apôtre du foyer pour céder aux entraînements du luxe et de la dépense, n'ayant plus sur les lèvres qu'un mot, dans l'esprit qu'une pensée : le plaisir! — Qu'elle coiffe donc sainte Catherine... La toile passait.

Ici c'était la famille que j'avais voulu délivrer des soucis matériels. Hélas! que la richesse lui profitait mal! Jadis tendrement unis dans le malheur, ses membres étaient devenus maintenant exigeants, égoïstes, les uns avares, les autres prodigues; bref, la division au foyer, le bonheur toujours absent. Et l'or les avait si solidement attachés à la vie que je redoutais pour eux le jour où ils devraient la quitter. — Cette fois, je n'y tenais plus. Vite, que l'on contremande tous mes ordres, tous! Mais la toile inflexible passait, passait sans relâche et, atterrée, je continuais à y lire les tristes destinées dont j'étais responsable.

Des phalanges de religieux et de religieuses m'apparurent : pauvrement vêtus, misérablement logés, souffrant

de la faim; mais quelle ferveur dans leurs prières, quelle parfaite sérénité sur leurs angéliques visages! L'Ange des nations vint m'éclairer : « Ces religieux et religieuses sont les exilés de France », me dit-il. « Ecoute, et comprends les desseins du Tout-Puissant. L'homme, tu ne l'ignores pas, s'élève vite, mais il incline toujours à redescendre; il arrive à se détacher de tout, mais il tend sans cesse à renouer ses liens. Or, la sainteté est justement la volonté énergique et persévérante de s'élever toujours vers la perfection absolue qui est Dieu. De temps en temps, il faut donc à ce pauvre être humain, animé de nobles désirs, mais qui est homme, il lui faut un nouvel élan qui l'emporte vers les hauteurs, le détache davantage de toute créature. C'est la souffrance qui donne cette salutaire impulsion; Dieu la mesure à chaque âme. »

Je compris alors : la dure épreuve de l'exil avait retrempé nos monastères dans la pratique plus grande de la pauvreté et de la pénitence. Tout quitter, même sa patrie, c'est là le suprême détachement qui élève et rapproche de Dieu. La France ressentira la première les bienfaits de ce renouveau de ferveur, pensais-je, le jour — bien proche, je l'espère — où elle rouvrira ses portes à ses vrais enfants.

Mais un autre tableau se déroulait devant moi : c'était le spectacle sublime de ces héros qui, soulevés par leur fier patriotisme, avaient si vaillamment lutté pour leur indépendance. Réunis autour d'un missionnaire, ils semblaient pénétrés de ses paroles : je lisais la foi sur leurs énergiques visages. — « Pour prix de leurs vertus, ils seront catholiques, me dit l'Ange des nations. La haine de leur envahisseur leur a donné la haine de sa religion, seul point de commun qu'ils eussent avec lui. Le dévouement des religieux et religieuses pendant la guerre, le contact avec des volontaires catholiques vont ramener vers Rome ces enfants si dignes d'elle. Tu vois que cette guerre impie,

inexplicable pour toi, avait un grand but : le bienfait d'un retour à l'Église ne saurait s'acheter trop cher.

« Je constatais tristement que la réalisation de tous mes vœux n'aboutissait qu'au mal. Comment aussi avoir la folle prétention de faire mieux que Celui devant qui passé et avenir sont toujours présents? — Reste l'Église, m'écriai-je, envers elle, je n'ai pu mal agir ; la conversion universelle est son but, je me suis contenté d'en hâter l'exécution. Hélas, cette suprême illusion elle-même devait m'être enlevée.

« Tu as souhaité à l'Église, me dit l'Ange de la chrétienté, la paix, la fin des hérésies et des persécutions, la conversion de tous les peuples. Mais tu prépares le règne de l'indifférence : plus d'infidèles à évangeliser, plus d'apostolat ni de zèle. Tu supprimes le missionnaire. As-tu songé à tout ce que ce mot renferme de dévouement, d'abnégation, de charité, de souffrance, d'héroïsme? Et de quel poids toutes ces belles et grandes choses pèsent dans la balance du bien? Plus de persécutions, partant plus de martyrs. Ignores-tu donc que leur sang ne coule jamais en vain? que la terre qu'il arrose devient une pépinière d'autres chrétiens? que leur exemple est un puissant stimulant de générosité et qu'il imprime au monde, témoin de tant d'héroïque courage, un immense mouvement d'ascension morale? que leur gloire enfin est au-dessus de toute parole humaine? » Et, soudain, je me trouvais plongée dans un océan de lumière : devant moi s'étendaient les glorieuses phalanges des confesseurs de la foi, tous resplendissants, tous beaux de cette beauté radieuse que donne la possession d'un bonheur infini, presque divin. Éblouie, je contemplais ce que l'œil de l'homme ne peut voir ce que son oreille ne peut entendre... et sa plume encore moins rendre. Je comprenais que cette félicité méritait d'être achetée par la souffrance, je comprenais l'utilité de la lutte, le bienfait des persécutions, pour tremper les caractères,

affermir les volontés, susciter de grands courages et de hautes vertus.

A mesure que se découvraient à mon esprit les plans merveilleux de la Sagesse divine je me désespérais de n'avoir voulu faire mieux qu'Elle. Tous mes vœux, soi-disants bonheur, sont des souhaits de malheur, hélas ! En voulant faire le bien, je n'ai semé que le mal. Comment réparer les fautes de ma téméraire audace, comment effacer mes ordres ?

Dans mon agitation désespérée, je me réveillai et je poussai un soupir de soulagement. Ouf ! je vais pouvoir tout contremander, ou plutôt je n'ai rien à faire... ce n'était qu'un songe ! La viagère poursuit son inutile vie, si méritante pour ses héritiers. Le vieillard caduc continue d'exercer le dévouement de son épouse, les Boërs de combattre, l'Église d'être persécutée ! Rien n'est changé, excepté moi : plus jamais, je n'ambitionnerai la place du Très-Haut. O vous tous, qui avez eu quelquefois cette téméraire pensée, méditez mon rêve : Il fait bien ce qu'Il fait et le remplacer n'est pas facile.

Jeanne D'ÉTIAU.

SIÈGE

DU

FORT SAINT-MARTIN

et Fuite des Anglais de l'île de Ré

RELATION HISTORIQUE

Écrite en latin au XVIIe siècle par Jacques ISNARD
Traduite en français en 1879 par le Dr ATGIER
(suite)

CHAPITRE V

Manifeste de Buckingham

Buckingham, désormais confiant en ses armes et fier des forces dont il disposait (8.000 hommes et 100 chevaux), publia le 21 juillet, veille du jour de son invasion dans l'île, un manifeste au sujet de son expédition. Dans ce libelle, dont les termes sont empreints de cette morgue toute britannique, il s'évertue à démontrer que le Roi d'Angleterre a de très justes raisons pour déclarer la guerre.

Bien que ces raisons fussent aussi dissimulées, vaines et mensongères que contraires au droit, à la bonne foi et à la religion ; bien que les Anglais eussent, en un mot, pris les armes trop inconsidérement pour que les Français ne le fissent pas remarquer et ne fissent pas ressortir clairement l'injure et l'offense d'une telle déclaration de guerre, néanmoins, une réponse officielle à ce manifeste ne tarda pas à paraître, dans laquelle chaque article fut refuté point par point.

Je résumerai ici ces articles avec les réponses en regard, afin que chacun sache clairement sur quels droits les uns et les autres se sont fondés ; personne ne s'imaginera, je l'espère, que je sois l'auteur d'une seule de ces réfutations.

Je ne ferai que citer les principaux articles; j'omettrai ceux qui ne font que mettre en évidence l'ostentation et la vanité de leur auteur; ceux qui ne peuvent que lui attirer la risée plutôt qu'une excuse valable; ceux qui sont plus justiciables du silence que de l'histoire[1].

I

« Les rois d'Angleterre, dit-il, ont de tout temps pris une large part aux entreprises des protestants français, mais les conseils de ces Rois ont été rejetés par ceux qui avaient le plus d'intérêt à les écouter. »

A cet article l'auteur de l'anti-manifeste[2] répond :

R. « Si le roi d'Angleterre a agi ainsi, il n'a pas suivi les traditions de franchise et les vertus de son père qui ne voulut jamais favoriser ni laisser favoriser des rebelles contre leur roi sous quelque prétexte religieux que ce fût; qui même ne voulut pas, quand il aurait eu cependant des raisons pour le faire, favoriser son propre gendre, le comte du Palatinat contre son Empereur; à qui rien enfin, n'était plus pénible que de voir les puritains anglais en communion d'idées avec les protestants français. L'exemple de son beau frère lui en fut une bonne leçon et lui apprendra à se méfier des hasards changeants de la fortune. »

II

« Le roi d'Angleterre aurait refusé, dit-il, des conditions très avantageuses, espérant que son mariage avec la sœur de Louis XIII lui permettrait d'aider plus faci-

[1] Manifeste de Monseigneur le duc de Buckingham, général de 'armée du Sérénissime roy de la Grande-Bretagne contenant une déclaration des intentions de Sa Majesté en ce présent armement. 1627. Petit in-8°, 8 p., rare.

[2] Le surveillant de Charenton au duc de Boukinghan pour examen de son manifeste ou procès-verbal du 21 juillet dernier. 1627. Petit in-8°, 24 p., rare (Anti-manifeste).

lement et plus puissamment le parti protestant français, en lui rendant ses franchises et son ancien éclat; mais malgré les promesses réitérées du roi de France, il n'aurait pu obtenir pour eux ni liberté, ni sécurité, ni leur réconciliation avec les catholiques français, malgré les liens les plus étroits de l'affection et du mariage. »

R. « Le roi d'Angleterre veut sans doute parler du mariage d'Espagne désiré par ambition ? Or, personne n'ignore qu'il ait été négocié d'une façon aussi vive que dangereuse, mais, s'il s'agit du Palatinat, chacun sait qu'il a eu la main tellement forcée que, quand il dit l'avoir refusé dans l'intérêt des protestants de France, ceux-ci lui en doivent bien peu de reconnaissance.

« Il s'en faut de beaucoup en effet qu'il voulût favoriser et aider les protestants de France malgré son mariage recherché en France.

« Bien plus, d'après le traité conclu entre les deux rois, celui de la Grande-Bretagne promit solennellement au roi de France que les catholiques anglais auraient plus de liberté et de sécurité que jamais et, d'après les conventions faites avec l'Espagne, qu'ils ne seraient tracassés ni exposés à aucun danger, soit dans leur personne, soit dans leur fortune, en raison de leur religion. Quant aux promesses qu'il dit lui avoir été faites et n'avoir pas été tenues, il y sera répondu plus loin en temps et lieu.

« Lorsqu'il prétend que son roi n'a pu faire régner la paix en France, ce sont des paroles sans aucun fondement; non seulement nous ne lui avons jamais demandé de la faire régner mais nous ne l'en avons jamais jugé capable.

« Il dit avoir fait un traité avec la France pour obtenir le maintien de la paix, mais ses actes le démentent; la notoriété publique le réprouve; les articles d'un traité parlent suffisamment; d'ailleurs, il n'est ni habituel, ni rationnel que, contractant un mariage dans une famille plus illustre et plus puissante que la sienne, on ose exiger des condi-

tions ; il est plus juste au contraire d'en accepter de ceux avec lesquels on désire s'attacher par les liens du mariage.

« Bien mieux, par plusieurs articles, et des principaux du contrat de mariage, par écrits, par promesses spéciales, il a été stipulé expressément et garanti manifestement, que la religion catholique serait pratiquée par la reine d'Angleterre, sœur du roi de France, en toute liberté et sécurité ; à ces promesses cependant, on a toujours contrevenu et dérogé. »

Quant à l'ancienne splendeur du protestantisme français, dont parle Buckingham, l'anti-manifeste ajoute : « De quelle splendeur parlez-vous, qu'aucune histoire jusqu'à présent ne mentionne, si ce n'est celle des incendies qu'il a allumés dans sa fureur hérétique avec ses brandons de discorde dans toute la France ? »

III

« Tant s'en faut, continue le manifeste, que le roi d'Angleterre ait favorisé les réformés, bien qu'il ne reculât pas devant la dépense que cette protection eut exigée ; ceux-ci au contraire furent frustrés, on les détourna de lui et lui d'eux ; ils conçurent pour lui de la haine et de la suspicion et tout ce qu'il voulut faire en leur faveur devint par ce fait inutile. »

R. « Buckingham avance ceci d'une façon générale et en déduit ce qu'il précise plus loin par un exemple auquel il sera répondu en temps et lieu ; comme preuve à l'appui, il fait allusion aux navires anglais envoyés en aide au roi Très Chrétien. »

IV

« Ces navires, dit-il, étaient loin d'être destinés à attaquer et détruire ceux des protestants de France puisque,

d'après la parole donnée au roi d'Angleterre, il avait été convenu qu'ils ne serviraient pas contre eux.

« Malgré cela dans le dernier combat naval[1] auprès de La Rochelle, ils furent employés contre les protestants. Le Roi d'Angleterre en fut profondément déçu ; cette injure lui fut trop vive pour qu'il n'en cherchât pas justice. »

R. « Voici par Dieu le plus fieffé mensonge s'il en fut jamais! Le Roi d'Angleterre, ose-t-il dire, n'avait pas fourni ces vaisseaux pour s'en servir contre les Rochelais? Que Buckingham dise donc alors pour quelle raison le roi de France les avait demandés. Il affirmerait bien n'importe quoi s'il le pouvait; il n'y eut pourtant pas d'autre cause.

« Les faits d'alors, prouvent que c'est bien pour être utilisés contre les Rochelais que ces vaisseaux avaient été demandés par le roi de France et prêtés par le roi d'Angleterre; tout le monde d'ailleurs le sut parfaitement.

« Si tu en doutes, o Anglais, souviens-toi de ce qui se passe alors : Quand ces vaisseaux anglais arrivèrent à Dieppe, les commandants et les équipages, détournés de leur entreprise par les protestants de cette ville, revinrent en Angleterre, refusant leur concours contre les Rochelais.

« Le marquis d'Effiat, notre ambassadeur en Grande-Bretagne, qui avait obtenu ces vaisseaux et n'ignorait pas leur destination, se plaignit au roi d'Angleterre de leur retour et réclama de suite leur renvoi en France. Celui-ci, se souvenant de sa promesse et sachant ce qui avait été

[1] Allusion au combat naval qui eut lieu le 16 septembre 1625, en la rade de Saint-Martin et fosse de Loix, où la flotte royale française (composée de vaisseaux français, anglais et hollandais), sous les ordres de Montmorency, fut victorieuse de la flotte protestante rochelaise commandée par Jean Guiton.

décidé, fit deux milles en mer au-devant de ces vaisseaux et ordonna aux commandants de retourner avec leurs équipages se mettre aux ordres du roi de France et de ses officiers; il les autorisa toutefois à quitter leur poste si le roi de France voulait mettre à leur place des marins français.

« En agissant ainsi le roi d'Angleterre montra qu'il tenait à ce que les promesses faites par le roi son père au roi de France, par lettres du 9 février 1624, fussent observées et accomplies religieusement; afin que tu n'en doutes pas, o Buckingham, lis donc cette lettre pleine d'amitié et de bonne foi que le roi Jacques Ier écrivit au roi de France Louis XIII et dont l'original est conservé au trésor des Chartres.

« *Très haut, très excellent et très puissant Prince, notre très cher, très aimé frère, cousin et ancien allié.*

« Le roi Henri IV votre prédécesseur d'excellente et éternelle mémoire fut à bon droit appelé Henri-le-Grand pour avoir conquis, par ses victoires, le royaume de France qui lui revenait cependant comme son propre patrimoine; vous aujourd'hui vous remportez une victoire beaucoup plus grande et plus digne encore que celles de vos ancêtres.

« Votre honoré père, illustre conquérant de la France, obtint en effet un pouvoir qui lui revenait par droit de conquête d'une part, par droit d'héritage d'autre part, il n'obtint donc par ses victoires que ce qui lui appartenait déjà.

« Votre victoire est plus grande encore que la sienne puisque, grâce à vos deux dernières lettres pleines d'amitié et de courtoisie, vous avez conquis, autant par vos bons offices que par votre affection, et le roi d'Angleterre votre très cher frère et ancien allié, et tous ses états.

« Nous nous reconnaissons conquis par votre affection

toute fraternelle, au point que nous nous sentons incapables de sentiments aussi élevés. Qu'il nous soit donc au moins permis de promettre de bonne foi que vous pouvez avoir recours non seulement à nos forces et à nos états mais aussi à nos cœurs, à nos personnes, à notre cher fils, tant que cela sera nécessaire, ce dont Dieu nous préserve, mais ce que nous ferons toutefois de tout notre cœur et de toutes nos forces.

« En attendant, nous vous prions de croire que nous serons toujours loin d'aimer et favoriser ceux de vos sujets, quelle que soit leur religion, qui manqueraient à leur devoir envers vous.

« Si même nous venions à avoir connaissance de quelque fait de ce genre, nous nous ferions un devoir de vous en avertir aussitôt.

« Vous pouvez disposer de nous en cela comme en tout ce qui touche la dignité de votre royaume ou de Votre Majesté car, en cette circonstance, nous agirions comme s'il s'agissait de notre propre cause, vous pouvez en être certain.

« Et sur cette certitude que vos intérêts seront toujours les nôtres, nous prions Dieu, très haut, très bon et très puissant prince, notre très cher et très aimé frère, cousin et ancien allié, de vous avoir toujours en sa perpétuelle et sainte garde.

« Votre très affectionné frère, cousin et ancien allié,

« Jacques R.

« de Newmarquet, le 9 février 1624. »

Sur l'adresse :

« *Au très haut, très excellent et très puissant Prince, notre très cher et très aimé frère, cousin et ancien allié, le Roi très chrétien.* »

La lettre était revêtue du sceau aux armoiries du roi de la Grande-Bretagne.

« Oseras-tu prétendre maintenant farouche auteur du manifeste, que la flotte d'Angleterre, envoyée comme renfort à celle du roi de France, n'ait eu d'autre but que l'accomplissement de vœux paternels, de promesses royales ?

« Ce droit des traités, cette amitié mutuelle entre ces deux rois qui les revendiquaient, n'étaient-ils pas notoires alors ? »

V

« Mon roi, disait Buckingham, n'a pas voulu agir par la force et les armes ; il fit récemment, qui plus est, des démarches pour la paix à des conditions loin de lui être avantageuses.

« A de telles conditions, la paix n'eut certes pas été accordée aux réformés sans son intervention et son crédit auprès d'eux.

« Il dut même les menacer pour que l'honneur et la réputation du roi de France fussent à couvert et intacts, leur donnant sa parole que non seulement ces conditions seraient tenues mais qu'elles seraient améliorées plus tard. »

R. « Tout cela, dit l'anti-manifeste, est faux. La vérité est que, lorsqu'il s'est agi de négocier la paix en janvier et février 1626, le comte de Hollande et Carleton, envoyés d'Angleterre pour ce motif à Paris, se trouvèrent à la cour en même temps que les envoyés de La Rochelle et d'autres provinces. Ceux du duc de Rohan qui plus est y vinrent aussi faire leur soumission et offrir des conditions de paix.

« Pendant leur séjour à la cour de France, les ambassadeurs d'Angleterre se permirent de fréquentes conférences avec les délégués protestants, implorèrent les ministres en faveur de ceux-ci et intercédèrent plus d'une fois pour eux.

« Ils savaient pourtant combien il est dangereux à des étrangers de se mêler des affaires des autres car ces

étrangers sont toujours prompts et enclins à abuser de démarches si on n'y met un frein ; ils n'ignoraient point non plus combien il est important pour un État que personne n'intervienne entre le roi et ses sujets, si ce n'est pour implorer la Majesté royale ou demander grâce pour ces derniers.

« Le roi, d'après son conseil et sa propre volonté, chargea le duc de Chevreuse et l'évêque de Mende d'avertir le comte de Hollande et Carleton que, s'ils se mêlaient de vouloir organiser la paix, lui, la refuserait; qu'il les approuverait au contraire si, pour faire réfléchir les Rochelais, ils les prévenaient que l'Angleterre joindrait sa flotte à celle de France pour les contraindre à l'obéissance vis-à-vis de leur roi.

« Ceci leur fut répété par le duc de Chevreuse, l'évêque de Mende et même par le cardinal de Richelieu; les députés Anglais, loin de s'y opposer, transmirent ces paroles textuellement aux députés de La Rochelle, des autres villes et des provinces. C'est à cela que fait allusion le manifeste quand il dit que le roi de la Grande-Bretagne menaça les protestants s'ils n'acceptaient pas les conditions de paix de la part de Louis XIII. »

VI

« On avait promis, disait Buckingham, de détruire le fort Louis élevé devant La Rochelle, au lieu de le détruire on construisit de nouveaux forts[1]; on avait promis d'enlever les garnisons, au lieu de les enlever on les renforça ; enfin on avait retenu les commissaires à La Rochelle au-delà des limites fixées.

« Ne sont-ce point là, disait-il, des injures, des vio-

[1] Forts des îles de Ré et d'Oléron.

lations de promesses, des causes de querelles et d'entremises? »

R. L'anti-Buckingham à ces mots, s'exhalte ainsi : « Ne sont ce pas là les paroles d'un grand prince donnant des ordres à ses sujets? Je voudrais que le roi d'Angleterre déclarât de quel droit il s'interposerait ainsi entre Louis XIII et ses sujets, entre le roi de France et les protestants français.

« Il y aurait plutôt lieu de rire de ces paroles que d'y répondre. A chacune cependant il est plus juste et plus digne de donner une réponse afin de faire mieux ressortir ce que le manifeste a de faux dans ses magnifiques arguments.

« Ce qu'il avance au sujet de la démolition du fort Louis et autres forts n'a jamais été promis ; bien plus, il a été écrit en toutes lettres que le roi ne pouvait ni ne devait le promettre.

« En effet, le sixième article du traité de paix donné par le roi de France aux réformés le 5 février 1626 porte ces propres paroles : Le roi ne peut ni ne veut accorder la démolition du fort Louis réclamée par les Rochelais. Il promet néanmoins, en toute bonté et clémence, que les garnisons qu'il destine au fort Louis et aux forts des îles de Ré et d'Oléron ne causeront aucune entrave, aucun danger pour le commerce ou les commerçants Rochelais, tant que ceux-ci se conformeront aux lois, à la constitution établie et aux coutumes du Royaume ; il en sera ainsi de la jouissance des biens qu'ils ont dans leur ville ou dans les îles.

« Quant aux commissaires, qui auraient été retenus à La Rochelle plus que de raison, non seulement cela est faux, mais il est de toute ingratitude de méconnaître combien le roi observa scrupuleusement ses promesses et même les amplifia.

« Il avait été convenu qu'il délèguerait un commissaire; il délégua en effet Le Doux, son maître des requêtes;

sollicité plus tard, par les députés de La Rochelle, d'en accepter un second qui fut protestant, le roi accéda très volontiers à leurs prières, pour leur montrer, par tous les moyens, sa bienveillance envers eux, sans toutefois fixer de terme à sa délégation, comme le prouve l'article second du traité de paix ainsi conçu :

« Les Rochelais prendront un commissaire ayant pour « mission de faire exécuter et affermir les conditions de la « paix, il restera à La Rochelle tant qu'il plaira à Sa « Majesté. »

« Que l'univers entier juge à présent, dit l'anti-manifeste, si les termes outrecuidants du manifeste ne sont pas dictés par l'insolence et la mauvaise foi. Que Buckingham juge lui-même si son roi n'a pas, d'après les menaces qu'il déclare avoir faites aux réformés, uni ses forces à celles du roi de France pour faire exécuter les promesses faites par les protestants de La Rochelle de rétablir le conseil, le gouvernement de la ville, de restituer les biens des ecclésiastiques et autres catholiques et enfin de laisser pratiquer librement à ces derniers leur religion comme par le passé.

« N'oublions pas, non plus, que si les Anglais ont aidé les réformés de France à la conclusion de la paix, ce ne fut pas pour leur tenir parole (ce qu'ils prétendent aujourd'hui avec une audace encore pire que leur mensonge, comme le prouvent d'ailleurs la notoriété publique et les faits), mais parce que, selon les décisions néfastes, prises secrètement entre eux, ils jugèrent cette intervention avantageuse à leur conspiration.

« Les plus funestes de leurs desseins furent de soudoyer le duc de Rohan pour qu'il hâtât l'armement des conjurés qui n'étaient pas encore prêts et de demander la paix pour que la France déposât les armes, tandis que les Anglais se prépareraient à la guerre ; d'autre part dès que l'Angleterre, les peuples voisins et l'armée du duc de Rohan

(pour laquelle celui-ci donna sa femme et sa fille en otages, illustres gages de sa bonne foi), seraient prêts, il ne manquerait pas de causes de renouveler la guerre, de pousser les réformés de France aux armes, de soulever les provinces et d'envahir le royaume de toutes parts.

« Pour obtenir ce résultat, ils s'efforcèrent pendant cette fausse paix :

« 1° De rechercher les causes les plus vives de querelles afin que tous les esprits soient hantés par l'idée d'un appel aux armes d'un moment à l'autre.

« 2° De harceler sur mer les vaisseaux du roi de France pour les obliger à se venger et, dans cette vengeance, trouver une cause d'offense et de rupture. Or ils n'agirent pas autrement et mirent tout en œuvre pour y parvenir ; à cela l'anti-manifeste donne, comme preuve, la démarche sans succès de l'ambassade de Bassompierre à Londres. »

VII

« Le roi d'Angleterre, ajoute le manifeste, n'a pas pris les armes à cause de la capture de ses vaisseaux à Blaye, de diverses places enlevées, de provinces occupées, de la rupture du traités de commerce, de la crainte du roi de France et de l'accroissement excessif de ses forces maritimes, ni enfin du désespoir de trouver des arrangements.

« Cette rupture du traité de paix, dit-il, non seulement ne cause à ses sujets aucun dommage mais est tout à leur avantage ; sa puissance sur mer étant extrême ses sujets, même sans le secours de leur roi, n'ont rien à redouter de la France.

« Il n'a tenu qu'à lui, dit-il, d'ouvrir les négociations, car il y avait été engagé à l'instigation des ministres du roi de France et sollicité très vivement par deux princes étrangers mais il ne s'est pas laissé convaincre. »

R. A ceci l'antimanifeste répond : « Assurément il y a apparence de vérité en ces paroles; bien plus, l'Anglais dit vrai lors qu'il déclare n'avoir pas pris les armes à cause de la capture qui fut faite de ses vaisseaux à Blaye ; en effet cela fut dit et est d'autant plus facile à croire que le duc de Luxembourg lui-même avait agi ainsi à cause des nombreuses captures exercées par les Anglais sur la marine française, sans qu'il en eut été fait justice et bien qu'on leur eut rendu 45 des plus grands navires arrêtés à Blaye.

« Mais, dit-il vrai quand il ajoute qu'il a pris les armes sans violation des conventions et des traités, lui qui les avait violés tous et en avait été le premier délinquant, en laissant exercer la piraterie de ses sujets sur nos navires ; en rompant le contrat de mariage, lien le plus saint, le plus grand et le plus sacré des sociétés humaines ; en interdisant le commerce avec la France ; en faisant confisquer les vaisseaux de la marine royale et marchande trois semaines avant que le roi de France interdit tout commerce avec les Anglais ; il dit que la rupture fut avantageuse à ses sujets parce qu'il l'effectua lui-même. Les pirates, en effet, ne peuvent plus vivre pendant la paix !

« Soit ! Le roi d'Angleterre est le plus puissant sur mer, je le veux bien, mais je préférerais que, comme Agésilas, il fut le plus juste. Quelle vanité ne met-il pas à faire jactance de ses forces, en parlant du début de la présente guerre ; quels enseignements va nous donner le triste résultat d'une telle expédition ?

« Le jour de la vengeance céleste sonnera ; la puissance suprême du Dieu tout-puissant s'exercera sur les rois eux-mêmes ; elle les abaissera car elle hait les orgueilleux ; elle renversera les efforts impies des Anglais et ne laissera pas impuni une si grande arrogance vis-à-vis des Français ni une si grande perfidie.

« Quant à la conciliation dont il parle, conciliation qui lui aurait été proposée par le roi de France lui-même, par ses ministres, par des princes étrangers et qu'il aurait refusée, cela est faux; si cela était vrai, son affirmation ne serait même pas de bonne foi et ne prouverait même pas qu'il fût traître de bonne foi.

« Tant s'en faut qu'il soit logique avec lui-même ou qu'il prouve qu'il a été sollicité, comme il le dit si bien, par notre roi, ses ministres ou tout autre. Le duc de Savoie et la République hollandaise savent fort bien ce qui leur fut dit par le roi de France et ce qui lui fut répondu, à savoir : que l'audace du roi d'Angleterre et la rébellion de ses sujets sont si visibles que notre roi décida de repousser les paroles de paix avant de les avoir entendues, tandis qu'après leur départ et la soumission des rebelles de son royaume il aurait prêté volontiers l'oreille à leurs propositions. »

VIII

Buckingham conclut ainsi :

« Le roi d'Angleterre n'a d'autre intérêt ni d'autre cause de faire la guerre que d'apporter aide et protection aux protestants de France car il est leur protecteur, leur libérateur et leur chef en religion.

« Sa volonté est qu'ils recouvrent leurs anciens droits; son intérêt exige que le bonheur et la justice leur soient rendus ; son seul but est leur satisfaction et l'accomplissement de leurs vœux. »

R. Ainsi conclut l'anti-manifeste :

« Cet article se passe de commentaires puisque les protestants de France eux-mêmes n'y crurent pas. Il arriva à ton roi, o Anglais, que, déçu dans son espoir, il ne trouva ou n'obtint aucune confiance de la part des réformés de France dont la plupart trouvèrent, par leur sou-

mission à leur propre roi, plus de secours et d'espoir dans sa clémence que leur rébellion n'en aurait trouvé dans les promesses de ton roi. Témoins jadis les Français de Calais, du Havre, de La Rochelle, victimes de la bonne foi, des violences et des cruautés des Anglais.

« Les bruits qui coururent en France, les réflexions des officiers dans les camps, les paroles des soldats de la flotte, les allées et venues de Montaigü et ses correspondances, les différentes conspirations, les réunions secrètes etc. le prouvent assez péremptoirement.

« Jamais on ne croira que des conjurations ourdies avec les princes catholiques fussent utiles et avantageuses aux protestants, à moins d'être agité par le délire des séditions, ennemi du repos, de la paix, de l'ordre, du meilleur gouvernement, de la tranquillité de l'Etat, de la puissance monarchique ; à moins d'être partisan des guerres civiles, désireux des ruines d'un royaume, susceptibles de favoriser les intérêts particuliers, d'être, en un mot, selon leur expression, de vrais guetteurs d'anguilles.

« En se disant obligé de soutenir les protestants de France, de venger leur liberté, le roi d'Angleterre n'observe pas le traité conclu avec le roi de France, mais agit d'après des pactes, des conventions factieuses dont les réformés ont pris l'initiative contre toute espèce de droit.

« Par ce fait, le roi d'Angleterre a manqué vis-à-vis du roi de France, son beau-frère, à la parole donnée lors du contrat de mariage et les réformés de France ont commis un crime de lèse-majesté tant au droit des nations qu'au droit français et aux résolutions de leurs assemblées telles que celle tenue récemment encore à Montauban. »

Enfin pour ne pas m'attarder à rappeler tous les griefs du manifeste et les répliques de l'anti-manifeste, je terminerai par les paroles de ce dernier :

« Les voici donc les fameuses causes de cette si juste guerre, débutant par l'irruption insidieuse et perfide dans

une île, d'une armée prête, si les événements sont favorables, à faire irruption dans la France tout entière.

« La voici cette guerre, si l'on juge sainement, entreprise sans raison valable avant même que d'avoir été déclarée, d'où vont enfin surgir les réels desseins, les desseins criminels de ceux qui l'ont provoquée.

« Mais assez parler de l'auteur de cette guerre impie, quel qu'il soit et du manifeste. Par la justice et par les armes, Louis le juste protégera et conservera intacts ses droits, son île de Ré, son fort Saint-Martin, son royaume et, le Ciel aidant sa juste cause, remportera la victoire sur un ennemi aussi injuste que la guerre qu'il a portée. »

C'est ainsi que l'anti-manifeste luttait contre le manifeste, c'est ainsi que le Français et l'Anglais croisaient la plume comme on croise le fer et combattaient avec les paroles comme on combat avec les armes.

Après ces combats de plume, arrivons aux combats des armes, par le récit des faits et gestes des armées française et anglaise à l'île de Ré.

NOTA. — Outre l'anti-manifeste dont Isnard cite les principales réponses aux articles du manifeste, plusieurs autres réponses et critiques parurent alors sous les titres suivants :

— *Ménipée de Francion* ou response au manifeste Angloys. Paris, 1627, chez Jean Bessin, rue de Reims, petit in-8°, 16 p., rare.

— L'*anti-anglois* ou responses aux prétextes dont les Anglois veulent couvrir l'injustice de leurs armes avec une remonstrance à Messieurs de la Religion pret. réf. de L, par M. L. Trincant, procureur du roy aux sièges royaux de Loudun. A Poitiers, par Julian Thoreau, imprimeur ordinaire du Roy et de l'Université. Petit in-8°, 40 p., 1628, rare (avec permission).

— Le *Fidèle François* au roy d'Angleterre touchant l'injustice de ses armes contre la France. A Paris, chez Jacques Brisson, au mont Saint-Hilaire, petit in-8°, 16 p., rare (anonyme).

— Le *dessein de l'armée anglaise descouvert* ou le Franc Gaulois parlant au favori désespéré avec la déclaration que le roy leur a faite. A Paris, chez Jean Guillemot, 1627, in-8°, 14 p., rare (anonyme).

— *Comédie ou Dialogue de Philène et de Sylvie.* 1627, in-12, rare (V. Bibl. du P. Lelong).

CHAPITRE VI

Préparatifs de défense du fort Saint-Martin, organisés par Toiras

Le fort Saint-Martin était en construction depuis treize mois conformément aux ordres du roi. Toiras alors gouverneur de l'Ile de Ré dirigeait ces travaux, grâce au concours de l'architecte d'Argencourt, à l'entreprise de Le Camus et aux frais du trésor.

D'après les plans et les témoins oculaires que j'ai consultés, telle est la description de ce fort :

Carré, à angles et côtés égaux, ceux-ci longs d'environ 160 mètres, les 4 angles flanqués de bastions nommés « bastions du roi, de la reine, de Toiras et d'Antioche » ; les deux bastions sud font face à l'île ; les deux bastions nord font face à la rade et au port ; les bastions du roi et de Toiras font face au bourg Saint-Martin ; ceux de la reine et d'Antioche font face à La Flotte, à La Prée et au pertuis d'Antioche.

Les quatre faces ou front du fort, d'une longueur de 110 mètres environ, se terminent par un angle équilatéral, appelé angle du bastion, pouvant contenir canons et combattants.

Le bastion de Toiras est le seul qui ne soit pas encore complètement muni d'une escarpe, de couronnements en

pierre, de parapets, de palissades[1] et de gabions; quant aux faces du fort ou courtines elles en sont encore incomplètement pourvues; leur étendue, d'un bastion à l'autre est de 90 mètres.

Sous les murs du fort sont des fossés de profondeur variable, selon la disposition et la composition du sol; ils sont encore encombrés de matériaux accumulés pour le revêtement des murs; leur longueur varie de 20 à 40 mètres.

Vis-à-vis des 3 courtines qui font face à l'île, sont des ouvrages coudés nommés demi-lunes, destinés à les protéger; les faces de ces demi-lunes ont 100 mètres, elles sont bordées également de fossés de même longueur.

Vers le milieu des fossés s'élève un petit ouvrage en terre encore dépourvu de son revêtement de pierre et de son parapet; la terre qui a servi à l'élever provient du nivellement des fossés; cet ouvrage porte le nom de fausse-braie.

Cette fausse-braie est destinée à protéger les assiégés et à faire obstacle aux assiégeants lorsque ceux-ci occupent les fossés ou lorsque les fossés sont envahis de décombres dûes aux brèches faites aux murs par le canon.

Les murs du fort sont munis d'une escarpe et ceux des chemins couverts d'une contre-escarpe.

Le fort a deux portes, l'une s'ouvrant au nord, entre le bastion du roi et celui de Toiras, faisant face à Saint-Martin; l'autre à l'est, entre le bastion de Toiras et celui d'Antioche, faisant face à la mer.

Les portes, loin d'être terminées et fermées, peuvent donner accès à trente hommes de front.

Toiras, qui n'avait jamais eu plus de confiance dans la durée de la paix qu'au serment donné par le roi d'Angle-

[1] Les épieux des palissades provenaient de la forêt de Benon appartenant à l'abbaye de la Grâce-Dieu, de l'ordre de Cîteaux, comme l'abbaye de Ré. Celle-ci fut démolie en 1625, et ses matériaux servirent, non loin de là, à la construction du fort La Prée.

terre, lors de son mariage avec la sœur du roi de France, avait mis tout en œuvre pour faire activer la construction du fort et son aménagement.

Il savait tellement inspirer le courage à ses soldats qu'aucun d'eux ne doutait d'un prochain succès dans la défense et la conservation du fort, à condition toutefois que de leur côté le roi et ses ministres missent autant de prévoyance dans les envois de vivres et de renforts.

Que les vivres viennent à manquer, que le siège vienne à se prolonger, chacun est prêt à se sacrifier pour son devoir et son roi. Toiras peut compter sur chacun des soldats de la garnison, le courage ne fera pas défaut, quoi qu'il en soit la force humaine a ses limites bien qu'elle soit en effet meilleure que toutes les armes et munitions.

Les munitions de guerre du fort se composent de cent mille livres de mèches à feu, soixante-dix à quatre-vingt mille livres de poudre, quinze mille boulets, quantité de canons de tout calibre, d'armes, de pelles, de pioches, d'épieux, de hottes, en un mot de tout un attirail de guerre et de siège.

La garnison du fort se compose des compagnies du régiment de Champagne (sauf celles qui ont été laissées au fort Louis et au fort La Prée, nous en avons parlé précédemment), de l'escadron de chevau-légers de Toiras ainsi que des gentilshommes volontaires dont le chiffre a déjà été indiqué.

A un si grand nombre de bouches, le bourg Saint-Martin fournissait amplement le nécessaire, mais jusqu'alors dans le fort même il n'y avait qu'un muids de vin, peu de viande, vingt jours de pain seulement et deux mois de biscuit.

Pendant ces préparatifs d'armement et d'achèvement du fort, l'armée anglaise soit par nécessité soit pour jouir de sa victoire, soit enfin par ignorance de sa réussite, campe et se fortifie sur le rivage de l'île.

L'ennemi craint-il un second combat le lendemain ? Est-ce un vrai dessein de la Providence qui le cloue ainsi sur le rivage pour donner aux nôtres le temps de reprendre courage, d'achever les travaux du fort enfin qui permet les malheurs d'une guerre qui sera funeste à ses auteurs ?

Eux qui l'avaient entreprise croyant qu'elle favoriserait leurs funestes desseins et qu'en cette île surgirait le cratère d'un nouveau volcan qui, au lieu de laves comme l'Etna, vomirait les feux d'une guerre civile sur la France tout entière !...

25 *juillet.* — Trois jours après leur invasion dans l'île, les Anglais se décident à approcher de Saint-Martin ; leur atermoiement avait fait grand bien à Toiras ; s'ils avaient su en effet profiter du premier succès de leur invasion, ils auraient marché directement sur le fort Saint-Martin et n'auraient pas eu de peine alors à s'en rendre maîtres après s'être préalablement emparés en trois jours du fort La Prée; ils auraient enlevé ainsi tout espoir aux Français de secourir ces forts et seraient devenus les maîtres de l'île entière.

Ainsi s'enfuit le moment favorable qui, une fois manqué, ne peut plus se retrouver; un rien suffit pour faire évanouir les plus heureuses occasions, tant il est vrai de dire que, dans la guerre surtout, d'un seul instant dépend souvent les conséquences les plus importantes.

La rapidité de la poursuite du vainqueur en effet est terrible pour son ennemi et prépare la victoire décisive lorsque ce dernier n'a pas le temps de s'organiser pour la défense. Savoir se rendre maître d'une situation avantageuse prouve le talent d'un général et lui attire les éloges de tous.

Le grand arbitre des choses de ce monde qui permettait déjà que les Anglais marchassent à leur ruine, permit encore ici qu'ils agissent contrairement à la raison; ils se

confiaient d'ailleurs trop en eux-mêmes pour agir sagement.

Pendant ce délai, Toiras n'avait pas perdu un seul instant. Il avait fait apporter dans le fort une grande quantité de vin et de vivres du bourg Saint-Martin, pour nourrir pendant deux mois les deux cents volontaires.

Pourquoi ne put-il pas agir ainsi pour le reste de la garnison ? La confusion due à la précipitation ne permit pas de penser à tout, contrairement à ce qui a lieu lorsqu'on agit avec calme et réflexion ; il en résulta que dès le début du siège on fut obligé de rationner le soldat pour le pain, l'eau et le beurre.

On ajouta un second moulin au fort, le premier eut été insuffisant. On laissa dans le bourg une grande quantité de vivres, de fournitures de literie, etc. qui eussent été d'une grande utilité au soldat et dont la privation dans la suite fut si préjudiciable aux malades et blessés.

On laissa les deux pharmacies à Saint-Martin, alors que les malades souffrirent du manque de remèdes ; on oublia bien d'autres choses et surtout le vin, dont le soldat manqua presque tout le temps du siège, tandis que les celliers de l'île en regorgeaient ; les deux plus grandes richesses de l'île, le vin et le sel, vont manquer aux assiégés pendant la durée du siège.

On put faire entrer dans le fort des bœufs, des moutons et tout ce que le peu de temps, l'approche d'un siège, la perspective de combats imminents avaient permis de se procurer et rendaient indispensables.

On ne put malheureusement faire davantage car, dans une telle précipitation, il fut impossible de se procurer le nécessaire, même d'y penser.

26 juillet. — Dès que Buckingham vit que les Français s'étaient retranchés dans le fort, préférant le défendre que de combattre en rase campagne, il leva son camp, fit avancer son armée divisée en huit bataillons, l'artillerie en

tête, la cavalerie aux ailes, et marcha droit à Saint-Martin.

L'armée anglaise fit halte deux fois dans cet ordre de bataille.

Toiras, voulant entraver leur marche par des escarmouches, envoya cinquante volontaires et chevau-légers et quarante mousquetaires, sous les ordres d'un sergent de bataille, soutenus par cent hommes d'infanterie sous le commandement du capitaine La Clédie. Cette troupe essaya de prendre contact avec l'armée anglaise mais l'avant-garde de l'ennemi refusa de combattre autrement qu'en masse.

Arrivé à Saint-Martin[1], Buckingham s'en empara sans la moindre résistance, Toiras ayant jugé inutile de défendre cette petite ville, sa défense en effet n'eût servi qu'à sa ruine.

Dr Atgier.

(A suivre.)

[1] Saint-Martin n'avait alors d'autre fortification que son fort ; ses rues s'ouvraient directement sur la campagne environnante.

Bibliographie. — *Récit véritable touchant l'estat présent de l'isle de Ré* et arrivée des flottes d'Espagne et de Dunquerque ; ensemble une lettre faisant récit de la défaite et honteuse mort du frère de Bouquingan, de cinq capitaines anglois et nombre de soldats. Paris, 1627, petit in-12, rare, 16 p. ; chez Jean Brunet.

— *Déclaration du roi contre le sieur de Soubise* et autres adhérants au party des Anglois ; charte donnée à Villeroy et publiée en parlement. A Paris, par A. Estienne, P. Mettayer et C. Prévost, imprimeurs ordinaires du Roy. 1627, petit in-12, rare, 16 p., avec privilège de sa majesté.

RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques faites à la Baumette

(PRÈS ANGERS)

Mai 1902

Altitude 30m,52.

Moyenne barométrique : 760mm,03 ; minimum le 30, à 5 h. du soir, 748mm10, ; maximum le 25, à 10 h. du matin, 772mm,35.

Moyennes thermométriques : des minima, 6°,84 ; des minima (sans abri), 6°,43 ; des minima (sur le sol), 5°,41 ; des maxima, 16°,06 ; des maxima (sans abri), 19°,33 ; des maxima (sur le sol), 33°,73 ; d'une eau de source, 9°,97 ; du mois, 11°,92.

Minimum le 8, 1°,7 ; minimum (sans abri) le 8, 1°,2 ; minimum (sur le sol) le 8, — 0°,4 ; maximum le 28, 27°,2 ; maximum (sans abri) le 27, 30°,9 ; maximum (sur le sol) le 26, 51°,1.

Humidité relative moyenne, 70. Pluie, 78mm,2 en 14 jours appréciable au pluviomètre, et 3 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 100mm,60.

Nébulosité moyenne, 69. Nombre de jours de soleil, 27 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 147 environ.

Le vent a soufflé 10 jours du N ; 3 jours du N-E ; 2 jours de l'E ; 1 jours du S ; 2 jours du S-W ; 8 jours de l'W ; 5 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde, 5m,9. Plus grande vitesse du vent le 17, à 4 h. 44 du soir, 22m,6 par seconde.

Orages : le 29, orage fort du S-E au NN-E, de 4 h. du soir à 4 h. 46 ; le 31, orage faible de l'W à l'E de 3 h. 46 du soir à 8 h. 2.

Gelées blanches les 5, 7, 8, 10, 11, 14, 22 ; rosée les 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 20, 22, 24, 25, 27, 31; grêle les 8, 19, 20; neige fondue et pluie le 7, à 1 h. du soir; halos solaires les 4, 11; brûme sèche bleuâtre avec odeur le 21 de 10 h. du matin à 1 h. 30 du soir.

Arrivée du Loriot le 4.

Juin 1902

Moyenne barométrique : 757^{mm},81 ; minimum le 12, à 3 h. du soir, 745^{mm},30 ; maximum le 23, à 10 h. du matin, 765^{mm},32.

Moyennes thermométriques : des minima, 11°,29 ; des minima (sans abri), 10°,96 ; des minima (sur le sol), 9°,98; des maxima, 21°,18 ; des maxima (sans abri), 24°,12 ; des maxima (sur le sol), 40°,48 ; d'une eau de source, 12°,73 ; du mois, 16°,68.

Minimum le 11, 6°,2 ; minimum (sans abri) le 11, 5°,3; minimum (sur le sol) le 11, 3°,2 ; maximum le 27, 30°,5; maximum (sans abri) le 27, 36°,4 ; maximum (sur le sol) le 23, 55°,5.

Humidité relative, moyenne, 68. Pluie, 56^{mm},5 en 18 jours appréciable au pluviomètre. Evaporation, 126^{mm},30.

Nébulosité moyenne, 61. Nombre de jours de soleil, 28; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 210 environ.

Le vent a soufflé 2 jours du N-E ; 5 jours de l'E ; 3 jours du S-E ; 7 jours du S-W ; 8 jours de l'W; 5 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde : 6^{m},4. Plus grande vitesse du vent le 20, à 3 h. 10 du soir, 20^{m}7 par seconde.

Orages : le 13, orage faible au N-W à 3 h. 52 du soir, 2 coups de tonnerre; le 19, orage faible du S au N de 2 h. 52 du soir à 3 h. 6.

Gelée blanche le 11 ; rosée les 2. 4, 6, 11, 15, 16, 18, 19, 23, 24, 28; brouillards à 7 h. du matin les 5, 22; grêle le 13; halo solaire faible le 19 à 1 h. du soir et le 28 à 10 h. du matin.

A. Cheux.

CHRONIQUE

Le Comité de la Ligue angevine contre la tuberculose a commencé ses travaux.

Nous rappelons qu'il s'est placé sous la présidence d'honneur de : M. le général de division Mathis ; M. de Joly, préfet de Maine-et-Loire ; Mgr Rumeau, évêque d'Angers ; M. le comte de Maillé, sénateur, président du Conseil général ; M. Bouhier, maire d'Angers.

Ont accepté le titre de membre d'honneur de la Ligue, que leur a conféré le Comité d'initiative :

MM. le comte de Blois, Bodinier, Merlet, sénateurs ; Baron, Dr Bichon, Ferdinand Bougère, comte de la Bourdonnaye, de Grandmaison, députés ; Jousseaume, président du Tribunal civil d'Angers ; Bessonneau, consul de Belgique ; Bordeaux-Montrieux ; Delahaye-Bougère, président de la Chambre de commerce ; Frémy, conseiller général, administrateur de la Banque de France ; Dr Legludic, directeur de l'École de Médecine ; Pihier, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ; Robert, inspecteur d'Académie ; vicomte de Ruillé ; Société des Sciences médicales d'Angers ; Société de Médecine d'Angers,

Le Comité d'initiative est ainsi constitué :

Président d'honneur : Dr Krug-Basse, vice-président de la Commission d'administration des hospices ; président : Dr Thibault ; vice-président : Dr Charier ; secrétaire : Dr Léon Cerf ; trésorier : Dr Lepage ; membres : Drs Canonne, Cotelle, Guichard, Hébert, Joncheray, Jourdan, Labesse, Le Corre, Monprofit, Moreau, Nicolas, Royer, Souvestre, Turpault.

Le Comité d'initiative a adressé un pressant appel à tous les médecins du département et il a déjà groupé les adhérents suivants :

MM. les Drs Bernard, Boquel, Brin, Desvaux, Gripat, Hodée, Jagot, Larivière, Léon, André Martin, Charles Martin, Mullois,

Papin, Péon, Quintard, Rivet, Tesson, Topart d'Angers; Petrucci, directeur de l'asile de Saintes-Gemmes; Baruk, médecin-adjoint de l'asile de Sainte-Gemmes; Cailleau, Vétault, des Ponts-de-Cé; Crosnier, Le Barzic, de Trélazé; Olivier, de Feneu; Breton, du Plessis-Grammoire; Menuau, de Savennières; Rabjeau, d'Ingrandes; Peyssonnié de Saint-Mathurin; Meignan de Chalonnes; Landron, de Saint-Georges; Arin, de Saint Lambert-du-Lattay; Chevalier, Cocard, de Segré; Flu, du Lion-d'Angers; Leblois père, de Châteauneuf-sur-Sarthe; Lambert, de Combrée; Picard, de Morannes; Baudrier, Levrault, Peton, Renou, de Saumur; Hacque, Combes, de Mazé; Lionnet, de Doué-la-Fontaine; Tardif, de Longué; Legrand, de Beaufort; Trochon, de Pouancé; Maillard, Pissot, de Cholet; Gruget, de Montrevault; Lusson, de la Pommeraye; Fiévé, de Jallais; Tétau, de Gesté; Priouzeau, de Liré.

L'œuvre entreprise par le corps médical angevin est trop intéressante pour que nos concitoyens hésitent à lui prêter un concours actif.

Dès maintenant, le Comité fait appel à toutes les bonnes volontés, dans le but d'établir un sanatorium en Maine-et-Loire. Notre beau département, qui commence à être fortement atteint par les progrès de la tuberculose, ne peut pas rester en arrière.

L'installation d'un sanatorium s'impose évidemment en Maine-et-Loire et les efforts du corps médical méritent à tous égards d'être énergiquement soutenus.

***

Dans son assemblée générale du 16 juin, la Société des Amis des Arts d'Angers a renouvelé les membres sortants de son Bureau et du Comité.

Les nouveaux Bureau et Comité se trouvent constitués comme suit :

Président : M. Gilles-Deperrière;

Vice-présidents : MM. le comte Louis de Romain, A. Michel;

Trésorier : M. Maurice Mercier;

Secrétaires : MM. Hédelin, A. Planchenault;

Commissaires : MM. Lépicier, Dubos, Gontard de Launay, de Moulins;

Archiviste : M. le commandant Kieffer;

Archiviste suppléant : M. A. Michel.

Comité : MM. Beignet, Bessonneau, Bruas, Brunclair, Dussauze, J. Joubert, Lutscher, Metzner, R. Mondain, Tessier, Bordier, G. de Chemellier, La Combe, Dauban, R. Huault-Dupuy, A. Leroy, comte Miron-d'Aussy, Rondeau, Sachet, chanoine Urseau.

***

Le 16 juin, à l'assemblée générale de la Société des Amis des Arts, M. Deperrière, président, a lu le rapport qui suit et qui a été communiqué à la Presse angevine :

Grâce à une prorogation de bail décidée avant le 1er janvier 1902, notre Société s'est assuré la libre disposition des galeries qu'elle occupe rue Cordelle pour deux années, à compter du 1er novembre 1902. Mais où se logera-t-elle après? La question de savoir où elle pourra trouver l'abri indispensable à son existence dans deux ans s'impose dès aujourd'hui absolument.

Votre Bureau, persuadé des dures nécessités de la question, n'a pas failli à ses devoirs de constante préoccupation et de recherche d'une solution.

Un immeuble était à vendre dans la clientèle de notre honorable collègue, M. A. Dubos. Cet immeuble était admirablement situé et pouvait être transformé pour nous recevoir. Une Commission a été chargée d'étudier l'affaire.

L'impossibilité de trouver un système permettant de réunir les fonds indispensables, malgré toutes les études et recherches auxquelles s'est dévoué notre très compétent collègue, Me Hédelin, a fait abandonner ce projet.

Cependant, une circonstance se présente, comme j'avais l'honneur de vous le signaler dans mon allocution d'ouverture de notre dernière exposition, qui pourrait amener la solution tant désirée, avec la reconstruction de l'Ecole régionale des Beaux-Arts d'Angers, comprenant, dans le programme des bâtiments à reconstruire, la prévision d'une salle d'exposition adjacente à une cour couverte où nous pourrions, à l'aise et dignement, tenir nos assises annuelles. Mais il faut le concours de la Ville, et, sur cette proposition, M. le Maire a ouvert un autre avis et mis en avant une grande et belle idée qui, si elle était réalisée, mettrait assurément le comble aux vœux de tous.

Il s'agirait de fonder, dans un beau mouvement d'initiative privée, un groupement philomatique, réunissant dans un même palais à construire tous les centres autonomes, artistiques ou scientifiques, d'Angers : Société des Amis des Arts, Association artistique des Concerts, Société industrielle et agricole d'Angers et de Maine-et-Loire, Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, Société d'Horticulture, etc.

Sans conteste, nous serions tous ravis de nous dévouer à toutes tentatives pour mener à bien une pareille entreprise.

Mais où trouver, en bonne place, un terrain pour bâtir, puis, comment réunir les fonds considérables nécessaires?

Une combinaison financière ne serait pas plus facile à mettre debout par une association philomatique que par la Société des Amis des Arts seule. Puis, finalement, il faudrait quand même et pour des sommes plus importantes encore, faire appel aux ressources municipales, solliciter l'intervention de l'Etat si c'était possible, celle du Conseil général, et la Ville, en admettant que son Administration entrât définitivement dans ce mouvement, engagerait des fonds dans une entreprise qui ne lui rendrait pas de services immédiats. Elle n'aurait pas, comme dans la première combinaison, son Ecole régionale des Beaux-Arts reconstruite. Enfin, d'un autre côté, détail grave, si elle retardait trop dans une décision à prendre, elle ne profiterait pas d'une occasion nouvelle, et particulièrement favorable, qui se rencontre avec les agrandissements que l'Etat désire faire, comme cela se trouve en ce moment, à son Ecole d'Arts et Métiers d'Angers.

Votre Bureau et votre Comité, mis au courant, m'ont donné mission de solliciter à nouveau M. le Maire, auquel j'ai eu l'honneur d'adresser le rapport succinct suivant :

Projet concernant la reconstruction de l'Ecole régionale des Beaux-Arts et la Société des Amis des Arts d'Angers

Monsieur le Maire, au cours de leur réunion du 4 janvier dernier 1902, le Bureau et le Comité de la Société des Amis des Arts d'Angers ont reçu communication de la prorogation de bail, décidée en assemblée générale, pour deux années, à échoir le 1er novembre 1904, concernant le local que la Société occupe depuis quatre ans, rue Cordelle.

Dans deux ans, à compter du 1er novembre prochain 1902, la Société des Amis des Arts sera sans abri!

Aujourd'hui, les galeries qu'elle occupe sont insuffisantes, d'un accès dépourvu de l'élégance et du charme qui conviendrait à leur objet. Elles ne sont acceptées que comme un pis-aller, au caractère absolument provisoire.

Les efforts les plus grands et les plus suivis ont été faits au sein de la Société pour trouver une combinaison permettant à notre Compagnie de se loger convenablement, soit dans un local fixe et approprié à demeure dans un immeuble aménagé ou construit à cet effet, soit dans un baraquement temporaire à dresser annuellement, avec votre autorisation, sur une des places de la ville.

Malgré tout le soin et tout le dévouement apportés par tous aux diverses études entreprises, aucune solution pratiquement acceptable n'a pu voir le jour.

Cependant, aujourd'hui, une circonstance se présente, qui, si vous vouliez bien entrer dans les vues du Bureau et du Comité de la Société des Amis des Arts d'Angers, assurerait le meilleur avenir à notre Compagnie, à son œuvre et aussi à une institution populaire qui touche aux conditions d'existence matérielles, morales et intellectuelles les plus intéressantes pour la ville d'Angers, à l'Ecole régionale des Beaux-Arts.

Le Président de la Société, Monsieur le Maire, a mission de vous faire les exposés nécessaires et de suivre la question auprès de vous, autant que votre sollicitude pour les intérêts de la ville, que vous conduisez avec tant de discernement, le lui permettront.

L'insuffisance des bâtiments occupés par l'Ecole régionale des Beaux-Arts d'Angers est manifeste; elle est reconnue de tous. La reconstruction de l'Ecole est demandée avec la plus énergique insistance par tous ceux de MM. les Inspecteurs des Ecoles régionales de France qui ont eu son inspection dans leur service. Elle s'impose, et, si elle était réédifiée là où elle se trouve en ce moment, sur un plan général, comprenant, avec le dégagement de la Tour Saint-Aubin, à la restauration de laquelle on va procéder, une entrée par la rue des Lices, une grande salle et cour couverte adjacente, pour les expositions, où la Société des Amis des Arts pourrait installer les siennes, elle constituerait, avec les musées occupant le logis Barrault, la bibliothèque, les ruines Toussaint, le jardin fruitier, un ensemble merveilleux, une acropole artistique incomparable au sein de la Cité.

Or, ce beau projet pourrait présenter, en ce moment, des chances de réussite.

L'Etat désire l'agrandissement de l'Ecole des Arts et Métiers et a besoin de terrains rue du Godet et au midi de l'Ecole, que la Ville peut lui céder.

Ces terrains sont estimés, dit-on, 350.000 francs.

Sans doute, l'Etat discuterait cette somme, mais, tout en signalant à la Ville les avantages qu'elle trouve à posséder une Ecole d'Arts et Métiers, devrait l'indemniser.

Nous vous sollicitons, Monsieur le Maire, de faire valoir l'intention de la Ville de reconstruire son Ecole régionale des Beaux-Arts, jugée complètement insuffisante, mal disposée sous tous les rapports, pour construire un édifice conforme aux nécessités de l'enseignement à donner, et de demander une subvention à l'Etat, en mettant en lumière le sacrifice que la Ville ferait en abandonnant dans des conditions avantageuses les terrains nécessaires aux agrandissements de l'Ecole des Arts et Métiers.

Nous vous remettons en mémoire, Monsieur le Maire, que, d'un autre côté, les abords immédiats de la Tour Saint-Aubin appartiennent à la Ville, que les bâtiments et terrains actuels, tant de

l'Ecole régionale que du dispensaire qui la joint, appartiennent au Département, et nous ajoutons qu'il ne nous semble pas douteux que le Conseil général ne demanderait pas mieux que de contribuer à l'exécution de cet heureux projet, en abandonnant sa propriété et accordant aussi, sans doute, une légère subvention en argent.

Nous vous signalerons, enfin, que l'exécution de ce projet pourrait même faciliter l'accomplissement du désir, celui-là exprimé par votre Administration, de construire aux environs du musée un château d'eau, qui pourrait être compris dans le plan général de disposition de tous les bâtiments nouveaux à étudier et à édifier.

Ce projet mis à exécution, la Ville cesserait de donner une subvention annuelle en argent à la Société des Amis des Arts, mais la logerait, et notre Compagnie serait dans les meilleures conditions pour la prospérité de son œuvre.

Vous êtes prié, Monsieur le Maire, de faire bon accueil à la requête que j'ai l'honneur de vous soumettre respectueusement, au nom du Bureau et du Comité de la Société des Amis des Arts d'Angers, et de vouloir bien agréer l'hommage de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

***

Après concours pour la nomination d'un professeur suppléant des chaires de pathologie et clinique chirurgicales et de clinique obstétricale à l'École de Médecine d'Angers, M. le Dr René Tesson, ancien interne des hôpitaux de Paris, a été proposé à la nomination de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui l'a institué professeur suppléant, pour une période de neuf années.

***

Le Conseil municipal d'Angers, dans la séance du 6 juin, a voté la création d'une chaire d'ophtalmologie à l'école de Médecine et de Pharmacie. Le titulaire de cette chaire sera M. le Dr Motais, le savant oculiste de notre ville.

***

Nous sommes heureux d'apprendre l'élection de M. le comte de Blois, sénateur de Maine-et-Loire, président de la Société industrielle et agricole d'Angers, comme membre titulaire de la Société nationale d'agriculture de France, dans la section d'économie des animaux.

M. le comte de Blois, qui était présenté en première ligne par la section, a été élu, le 4 juin, au premier tour, par 27 voix contre 12 à M. le comte Rœderer, qui était présenté en seconde ligne.

On sait quels services a rendus au troupeau national l'étable du Bourg-d'Iré et avec quel dévouement et quelle expérience M. le comte de Blois défend la cause de l'agriculture angevine ; aussi tous les agriculteurs applaudiront-ils à la haute distinction qui vient de lui être décernée par ses pairs.

La Société industrielle et agricole d'Angers ressent vivement l'hommage rendu à son distingué président.

***

A l'Assemblée générale de la Presse parisienne, tenue à Paris, sous la présidence de M. Alfred Mézières, de l'Academie française, notre distingué collaborateur M. Joseph Denais, secrétaire de l'Association, a présenté, au nom du Comité, un très remaquable rapport.

***

Notre compatriote M. Alfred Haffner, architecte diplômé par le gouvernement, ancien élève subventionné par le Conseil général de Maine-et-Loire, vient de passer brillamment un examen pour être inspecteur des travaux d'architecture de la ville de Paris.

Douze places étaient vacantes. 140 candidats également diplômés se présentèrent. Notre jeune compatriote a été reçu troisième.

***

M. Gaston Réchin, architecte, professeur à l'École des Beaux-Arts d'Angers, vient d'obtenir une première mention au concours de décoration du Salon des Ambassadeurs, à l'Élysée.

Les concurrents étaient au nombre de 200.

***

L'Académie française a décerné un prix Monthyon de 1.500 francs à M. d'Olonne pour son beau livre : *De la Côte d'Ivoire au Soudan et à la Guinée.*

***

L'un des prix de la fondation Carnot a été, en 1902, attribué par l'Académie des Sciences morales et politiques, à la veuve Morineau, du Louroux-Béconnais.

***

M. Florent Cornilleau, qui vient de mourir, à l'âge de 78 ans, en son domicile, rue de l'Asile Saint-Joseph, 27, a institué le

Bureau de bienfaisance d'Angers légataire universel de toute sa fortune, évaluée à 350.000 francs, sans conditions, à l'exception, toutefois, d'une rente annuelle de 1.200 francs à servir à sa domestique.

***

La dot de 500 francs, provenant du legs Guilhem, a été attribuée, cette année, et remise par M. le Maire d'Angers, à Mlle Léonie Bertrand, domiciliée avec ses parents, 16, rue Fénelon.

***

Le *Correspondant* publie, dans son numéro du 25 mai, une délicieuse nouvelle : *Vesper*, de L. de Trêlon, pseudonyme d'un jeune officier de marine qui porte un nom bien connu et justement populaire en Anjou.

***

M. Durrieu a signalé à la Société des Antiquaires de France (séance du 21 mai) l'existence, dans un manuscrit de la Biblioteca nazionale de Turin contenant une copie de l'Abusé en Court, composition littéraire attribuée au roi René, de curieuses notes très détaillées destinées à guider dans son travail le peintre chargé d'exécuter les images qui devaient illustrer le volume.

***

Plusieurs journaux ont annoncé récemment que le cabinet des estampes de la Bibliothèque Nationale avait reçu de M. Girard, relieur à Angers, un don précieux. Le fait est exact; seulement il ne s'agit pas d'un jeu de cartes, comme on l'a dit, mais de trois feuilles de carton sur lesquelles sont imprimées, sans couleurs, quarante-huit cartes qui, découpées et passées en couleurs, formeraient le jeu de l'Alluette.

Ces trois feuilles ont été imprimées à Séville, dont elles portent la marque, ainsi que l'empreinte des armes d'Espagne. Elles sont datées de 1617.

Le jeu de l'Alluette n'a pas de dames; et les cœurs, trèfles. piques et carreaux y sont remplacés par des deniers, coupes, épées et bâtons.

L'*Alluette*, d'après le *Petit Journal*, « serait le bonneteau espagnol à l'aide duquel les aigrefins des Castilles plumaient jadis les hidalgos naïfs ».

« Il y a soixante ans, dit de son côté le *Phare de la*

Loire, le jeu d'alluette était très en vogue dans le département de la Vendée.

« Nous étions une trentaine d'étudiants vendéens à Paris, de 1844 à 1848, mangeant à la même pension et fréquentant le même café. Nous avions tous notre jeu d'alluette, que nous apportions du pays natal, jeu complètement inconnu des Parisiens.

« Aussi faisaient-ils cercles autour de nos tables, attirés par nos signes de *Monsieur*, *Madame*, le *Borgne*, la *Vache* et des quatre doubles, que nous outrions exprès, pour les intriguer davantage.

« Parmi nos condisciples, il y avait des Espagnols, des Corses et des Italiens, et, quand on leur disait que le jeu d'alluette était d'origine espagnole, ils répondaient que jamais ils n'en avaient entendu parler ».

***

Il paraît que le fameux sceau des Crawford, dont il a été plus d'une fois question à propos de l'affaire Humbert, serait l'œuvre d'un Saumurois, M. Louis Dalmas.

M. Dalmas avait été graveur de 1890 à 1894 chez M. Rabelain, 50, rue Varin, à Paris.

En 1891, en juillet, un inconnu élégamment vêtu, se présenta à Mme Raberain pour commander un sceau, de la surface d'une pièce de 50 centimes.

Il fut mis en rapport avec l'ouvrier principal, M. Dalmas, à qui il remit une enveloppe scellée de quatre cachets à la cire rouge qui devaient lui servir de modèle, avec des modifications de détail. Quelques jours après, l'inconnu vint prendre livraison des deux sceaux, l'un en cuivre et l'autre en acier, qu'il avait commandés.

Ceux-ci lui furent remis avec un seul manche en bois noir, pouvant s'adapter indifféremment à l'un comme à l'autre; mais le client, dont l'allure avait paru fort bizarre à M. Dalmas, tint à emporter les divers épreuves en plomb tirées par le graveur, qui conserva néanmoins la matrice initiale que l'inconnu ne pensa pas à réclamer.

Les deux sceaux furent payés comptant.

On a montré à M. Dalmas le portrait de Frédéric Humbert.

« Je ne crois pas trop m'avancer, dit M. Dalmas, en désignant cet homme comme étant celui auquel j'ai eu affaire, mais il ne portait pas alors de lorgnon. »

***

Parmi les dons récents faits au musée de l'armée, nous remarquons celui du vicomte de Villoutreys : un jeu militaire ancien, extrêmement curieux, composé de cent trente petits dragons en plomb, montés sur des planchettes mobiles et qui servaient à étudier des mouvements de troupes.

***

On dit — depuis longtemps — que l'architecte, chargé de la restauration de la tour Saint-Aubin va bientôt commencer les travaux. Souhaitons que cette nouvelle ne soit pas, encore une fois, démentie par les faits!

***

C'est le 30 juin, dit le *Patriote de l'Ouest*, que nos compatriotes se sont réunis à Paris dans le but unique de fêter l'équinoxe et les premiers beaux jours.

Excellente idée, car il fait toujours soif en cette saison.

Il fait chaud, également, sans doute, mais la chaleur n'est pas faite pour arrêter les Angevins, quand ils sont assurés de déguster quelques bouteilles des meilleurs crus de leur pays. Le « Beaulieu » attire et retient.

Aussi, dès 8 heures, la grande table en fer à cheval était-elle entourée de convives joyeux bien déterminés à faire honneur à un menu composé des produits de l'Anjou.

C'est M. Gabriel Richou, l'ancien président, qui occupait le fauteuil présidentiel.

Chacun attendait de lui un discours savoureux comme ceux auxquels il nous a accoutumés, mais nous avons été déçus.

Au dessert, l'aimable Président s'est levé, et, après nous avoir donné des nouvelles satisfaisantes de la santé du Président actuel, M. Brochin, et lu quelques lettres d'excuses, il nous a annoncé que le Comité de la Société, dont il avait l'honneur de faire partie, avait supprimé aux réunions les discours des présidents ; la consigne sera désormais de ne plus parler.

Le Président ne parait pas regretter cette mesure. Mais ne plus parler ! est-ce à la portée d'un Angevin qui boit un verre de vieux vin blanc?

M. Gabriel Richou nous a montré, dans une spirituelle causerie que, ne plus parler, c'était encore dire de jolies choses, et nous espérons bien que ce sera ainsi, à l'avenir, que les présidents ne parleront plus.

A 10 heures, après le café et les liqueurs d'Anjou, la transformation de la salle étant achevée, nous avons pris place pour le concert.

Mme Paul Diey nous a chanté, avec sa grâce habituelle, des chansons poitevines anciennes, recueillies par notre compatriote Leroux-Cesbron et harmonisées par le compositeur Eymieu.

M. Eymieu nous a fait l'honneur d'accompagner lui-même son interprète.

Auteurs et artiste ont eu beaucoup de succès.

Mlle Marguerite Delcourt et Mme Sibert, accompagnées par M. Sibert, nous ont chanté, avec des voix superbes et un talent sûr, plusieurs duos, diverses chansonnettes pas trop sévères et le couplet obligatoire sur le vin d'Anjou.

Enfin, M. Lieuron, monologuiste comique, un Nantais presque Angevin, nous a tenu en joie toute la soirée.

Tous ces excellents artistes ont été très applaudis.

Nous sommes heureux de constater que l'excellence du menu, le talent et la grâce des artistes, attirent, toujours plus nombreux, nos compatriotes à ces réunions vraiment trop rares, et où il est si agréable de se retrouver.

Le prochain dîner aura lieu au mois de novembre.

***

Les combattants de 1870, ont célébré leur fête annuelle.

A cette occasion, une messe a été dite, en l'église Saint-Serge, avec le concours de M. Jourdain, professeur de chant, à Nantes.

Le drapeau d'Angers et celui de la section de Nantes, — qui avait envoyé une délégation — fraternisaient dans le défilé.

Après le service, le cortège s'est rendu au cimetière de l'Ouest. pour déposer deux couronnes sur le monument élevé aux soldats morts pour la Patrie. L'une portait l'inscription : « Les combattants de 1870 à leurs frères d'armes » ; l'autre « Union fraternelle des combattants de 1870 à leurs frères Angevins. »

Arrivés près du monument, les anciens soldats forment le cercle, les couronnes sont déposées au pied du caveau, les drapeaux s'inclinent, et le président de la section d'Angers, M. Alphonse Bouhier, prononce une vibrante allocution.

A deux heures, salons Vallage, rue de Brissac, les anciens frères d'armes se réunissaient en de fraternelles agapes.

***

Le 10 juin, le *Petit Courrier* d'Angers a fêté le 20e anniversaire de sa fondation par une soirée familiale à laquelle il avait convié, outre le personnel de la rédaction, de l'administration et de l'imprimerie, tous les dépositaires, correspondants et vendeurs.

A cette occasion, M. F. Morry a prononcé le discours suivant :

Mesdames,
Messieurs,

La rédaction du *Petit Courrier* vous remercie d'être venus, si nombreux, fêter son vingtième anniversaire.

Vingt ans ! C'est quelque chose dans la vie d'un journal ; ce n'est pas trop pour se créer une famille, et, permettez-moi de le dire, nous sommes ici en famille.

Peut-être, malgré cela, ne sommes-nous pas tous du même avis en politique — cela peut arriver, — mais il ne saurait y avoir entre nous que des nuances, et nos couleurs sont bien celles de la Patrie, du drapeau de la France et de la République.

S'il ne m'appartient pas de faire le panégyrique du journal où j'écris et de l'administrateur intelligent qui collabore incessamment à sa prospérité, j'ai peut-être le droit de constater son succès et d'en préciser en quelques mots les causes principales.

La première, c'est qu'il s'est rallié loyalement à la République, sans arrière-pensée, sans ambitions personnelles, sans recherche des faveurs, gardant le seul regret que d'autres n'aient pas compris depuis longtemps déjà que le vrai patriotisme et le pur amour de la France conseillaient — commandaient — à tous de s'incliner devant le seul pouvoir légitime des temps modernes, la « souveraineté nationale ».

La seconde cause des progrès constants du *Petit Courrier*, c'est qu'il est bien de son pays ; je veux dire par là qu'il correspond à l'état d'esprit angevin, qu'il s'attache tout au moins à le refléter fidèlement, et j'estime qu'il ne saurait choisir un meilleur modèle.

C'est que — permettez-moi de le dire sans flatterie aucune — l'esprit angevin est un esprit charmant, et c'est un plaisir — combien rare ! — de faire de la politique avec lui et pour lui.

Je crois qu'on a mal traduit le mot de César : « *Andecavi molles* ». J'imagine que « *molles* » veut dire tout simplement « modérés ». Or, la modération est une vertu — une vertu aimable — et les Angevins sont modérés. Et cette modération fait qu'ils n'aiment ni les gros mots, ni la violence, ni les suzerainetés impérieuses, ni la délation,

ni la menace, et comme ils sont de complexion indépendante et fière, d'esprit alerte et légèrement railleur, ils accueillent d'un sourire discret, aiguisé de quelque scepticisme, les boniments tapageurs, les réclames tumultueuses, les boursouflures oratoires et les écarts de langage.

C'est pour cela que les Angevins, gens de goût, polis, et naturellement artistes, ne se laissent pas facilement surprendre.

Ils savent ce qu'ils veulent et comprennent à demi-mot ; et, tout au plus, peut-on avoir l'ambition — non de les *mener* — mais de les avertir, de les éclairer parfois, de les solliciter doucement — comme Renan sollicitait les textes — de traduire leurs *desiderata*, de défendre leurs intérêts immédiats et pratiques, et surtout ne pas essayer de s'imposer à eux.

C'est cette politique de modération, de tolérance et de liberté que nous nous efforçons de faire prévaloir en Anjou, pays laborieux entre tous, pays de mœurs douces et hospitalières à quiconque mérite et sait y conquérir droit de cité ; c'est cette politique qui a permis de gagner à la République la deuxième circonscription d'Angers et, avec le très honorable et très regretté M. Coudreuse, l'arrondissement de Baugé ; c'est elle qui a valu au *Petit Courrier* de réaliser des progrès, dont je parle volontiers, parce que l'honneur en revient surtout à ces populations honnêtes, libérales et généreuses dont nous ne faisons que traduire les pensées et les sentiments.

Enfin, c'est cette politique et non celle de la compression, de la discorde et de la haine qui, seule, parviendra à rallier à la République notre département retardataire.

C'est de grand cœur que je remercie tous nos amis présents et absents, tous mes collaborateurs et correspondants, tous ceux qui, de près ou de loin, concourent, avec un zèle et un dévouement que je ne saurais trop louer, à la rédaction, à la composition, à la diffusion du *Petit Courrier*, tous ceux, en un mot, qui nous prêtent leur appui, nous honorent de leur sympathie et combattent le bon combat pour le triomphe de la démocratie, de l'union et de la paix sociale par la République.

Et je vous propose de choquer nos verres à leur santé.

***

Nous sommes heureux d'apprendre que, à la demande de Mgr l'Évêque d'Angers, Sa Sainteté Léon XIII vient de nommer camérier secret M. le chanoine Legendre, doyen de la faculté de théologie à l'Université catholique d'Angers.

Nous prions le savant professeur d'agréer nos sincères compliments pour cette flatteuse distinction.

***

Nous apprenons avec plaisir que M. le docteur Barot, dont nous avons publié la belle conférence sur la *Gaule africaine*, est inscrit au tableau de concours pour la croix de chevalier de la Légion d'honneur (faits de guerre).

***

A la suite de la revue navale de Cronstadt, l'empereur de Russie a conféré l'ordre de Saint-Stanislas à notre compatriote, M. Louis de Blois, officier d'ordonnance du commandant en chef de la division de la Baltique.

***

Un de nos jeunes concitoyens, M. Joseph Réveillard fils, vice-président du jury de photographie à la dernière exposition, membre correspondant de différents journaux artistiques, vient d'être décoré par M. le ministre des colonies de l'ordre de l'étoile d'Anjouan.

***

Les obsèques de notre vaillant compatriote, l'enseigne de vaisseau Henry, et de l'aspirant de 1re classe Herber, tués en Chine, l'un en défendant le Peïtang, l'autre au premier engagement de Takou, ont été célébrées, le 19 juin, à Marseille, en grande solennité.

Après la récitation des prières liturgiques, les cercueils, recouverts du drapeau tricolore, ont été portés sous les hangars des Messageries maritimes et placés sur des corbillards de première classe.

Le cortège s'est dirigé directement vers la gare au milieu d'une affluence considérable. La foule recueillie s'inclinait devant les chars funèbres.

A la gare, devant les cercueils découverts, l'amiral Rouvier, commandant la marine à Marseille, a prononcé un discours.

L'amiral Rouvier a rappelé les glorieuses circonstances au cours desquelles les deux jeunes officiers tombèrent en pleine jeunesse au champ d'honneur.

Il adresse à leurs familles l'expression d'une douloureuse sympathie et termine par ces mots :

« Inclinons-nous, messieurs, et bien respectueusement, devant ces cercueils. Henry et Herber ont glorifié la marine et le pays tout entier en mourant bravement dans l'accomplissement du plus beau des devoirs. Ils nous laissent ainsi

le plus magnifique exemple de fidélité à notre devise : « Honneur et Patrie ».

Après le représentant du ministre, l'amiral de Maigret, au nom de leurs camarades de l'escadre de la Méditerranée, a salué les dépouilles des jeunes officiers morts glorieusement. Le chef de l'escadre trouve des paroles émues à adresser aux membres de la famille dont il serre la main.

Le corps d'Herber a été transporté à Cette (Hérault), celui d'Henry à Plougrescant (Côtes-du-Nord).

Le monument sous lequel reposent, à Plougrescant, les restes du jeune héros du Peïtang, est des plus simples ; il se compose d'un piédestal de granit breton, sur lequel se dresse une pyramide taillée dans la même pierre. Sur cette pyramide, l'artiste, M. Hernot, de Lannion, a sculpté une croix, une ancre et une palme. Sur le piédestal, on lit cette inscription :

« A la mémoire de l'enseigne Paul Henry, du *d'Entrecasteaux*, né à Angers, le 11 novembre 1876, tué glorieusement à la défense de la cathédrale du Peï-Tang, le 30 juillet 1900. »

***

Notre compatriote d'adoption, Mme Durand-Gréville, le romancier bien connu, sous le nom de Henry Gréville, vient de mourir.

Mme Gréville était entrée, quelques jours auparavant, dans l'établissement Sollier, à Boulogne-sur-Mer, où elle comptait faire une cure de repos. Elle a succombé à une congestion foudroyante.

Mme Alice-Marie-Céleste Fleury, dame Durand dite Henry Gréville, était née à Paris le 12 octobre 1842.

Elle a écrit des romans, notamment des romans russes, qui eurent un succès considérable. Son dernier, *Puygarrou*, est encore en cours de publication dans le *Temps*.

***

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Fourcault, maire de Trélazé, décédé le 6 juin, à l'âge de 75 ans.

Maire de Trélazé depuis de longues années, M. Fourcault consacrait tout son temps à ses administrés ; aussi avait-il acquis dans la commune une grande et légitime influence.

Ses obsèques ont eu lieu en l'église de Trélazé.

Deux discours ont été prononcés sur la tombe, l'un par M. Riotteau, premier adjoint, l'autre, que nous reproduisons, par M. Bodinier, sénateur :

MESSIEURS,

Ce nombreux cortège, cet immense concours de la population de Trélazé témoignent hautement du deuil que laisse après lui l'homme de bien, l'administrateur intelligent et dévoué auquel je viens, au bord de cette tombe, adresser un suprême hommage.

Jean-Baptiste Fourcault était né en 1827, à Oyrières, dans la Haute-Saône. Issu d'une famille de cultivateurs, il ne fréquenta jamais que l'école de son village. C'est grâce à un travail personnel et opiniâtre, secondé par une rare intelligence, qu'il parvint à passer brillamment l'examen de conducteur des Ponts-et-Chaussées. Après avoir débuté dans les Basses-Alpes, il fut nommé conducteur à Angers et spécialement attaché au service de la Loire.

En 1856, il obtint du ministère une médaille d'honneur pour sa belle conduite pendant la terrible inondation qui ravagea notre vallée et dont cette commune a gardé un si poignant souvenir.

Vers la même époque, M. Fourcault publiait, sous les auspices du Conseil général de Maine-et-Loire et du préfet, M. Vallon, une excellente carte routière du département.

Ses capacités, son activité, son intelligence, le désignèrent bien vite au choix de la Commission des Ardoisières qui, dès 1859, lui confia la direction de l'importante carrière des Petits-Carreaux.

Dès ce jour, il se fixa définitivement à Trélazé qu'il ne devait plus quitter.

A la fin de l'année 1861, il succéda comme maire de cette commune à M. David, qui venait de mourir; et pendant plus de quarante années, sans interrupiion, ses concitoyens lui confièrent l'administration de notre populeuse et industrielle commune.

Raconter ici l'œuvre si importante accomplie par le maire de Trélazé dépasserait de beaucoup les limites d'un discours.

Pendant son administration, quatre écoles communales de garçons et de filles furent construites ou agrandies, une école maternelle fut créée à Buhaut, la mairie fut restaurée, l'église et le presbytère réparés, le cimetière agrandi, les chemins ruraux de la commune reconnus, les places, rues et carrefours assainis et soigneusement entretenus; un bureau des postes et télégraphes, deux stations du chemin de fer départemental de l'Anjou, créés dans la commune, et enfin — sa dernière préoccupation — les tramways mettant en communication rapide, économique et fréquente les populations de Trélazé avec la ville d'Angers.

Le zèle et le dévouoment de ce maire modèle avaient été remarqués par le gouvernement, qui successivement nommait M. Foucault

officier d'académie, officier de l'instruction publique et chevalier de la Légion d'honneur. Nous avons encore présent à nos mémoires le souvenir du maréchal de Mac-Mahon, président de la République, venant visiter les ardoisières de Trélazé, en 1874, et remettant lui-même à M. Fourcault, à la demande de mon collègue au Sénat, M. Merlet, alors préfet du département, la croix de chevalier de la Légion d'honneur, aux applaudissements de la foule.

L'œuvre du magistat municipal que nous venons de perdre, Messieurs, ne tient pas seulement dans l'énoncé rapide, incomplet peut-être, que j'ai fait des améliorations dont il a doté sa commune. Il faudrait, pour bien juger M. Fourcault pendant son long mairat, rappeler les services quotidiens qu'il rendait à ses concitoyens; ce petit cabinet de travail de sa maison de la Pyramide, ouvert à tous, aux humbles et aux pauvres surtout, dès les premières heures du jour, où l'on était toujours assuré de trouver M. le Maire, tour à tour, suivant une heureuse expression que j'emprunte à l'un de ses amis : « juge de paix conciliateur ou notaire officieux », prêt à écouter les confidences, les demandes de renseignements de ses administrés qui sollicitaient de son expérience et de sa bonté des conseils et des avis dont ils avaient toujours avantage et profit. Tous les jours étaient jours d'audience, et les auditeurs étaient nombreux.

Sa charité était grande; elle était aidée par la femme chrétienne qui fut la digne compagne de sa vie et dont la mort avait attristé ses dernières années. Que de misères cachées ont été discrètement secourues par eux; que de larmes par eux ont été séchées!

La mémoire de cet homme de bien, de cet administrateur éminent, restera vivant parmi nous, et je me plais à espérer, qu'après les récompenses terrestres, Dieu à son tour récompensera celui qui l'a servi et qui a aimé, suivant le divin précepte, les petits, les humbles et les déshérités.

A. Z.

TABLE DES MATIÈRES

DU QUARANTE-QUATRIÈME VOLUME

JANVIER-FÉVRIER

Les cinquante ans de la Revue de l'Anjou. — **Ch. Urseau** 5

Bibliographie des travaux de Célestin Port. — **E. Lelong** 15

Le Vagabond. — **Mathilde Alanic** 46

Le rétablissement du culte après la Terreur. Orthodoxes et Constitutionnels (1795-1802) (suite). — **E. Queruau-Lamerie** 56

L'Expédition d'Égypte (documents inédits). — **Paul et Louis Calendini** 72

Poésies. — I. Rires d'enfants; — II. La Maison vide; — III. Les trois lansquenets. — **Alphonse Poirier** 101

Siège du fort Saint-Martin et fuite des Anglais de l'Ile de Ré. Relation historique écrite en latin au XVIIe siècle par Jacques Isnard, traduite en français en 1879 par le Dr Atgier (suite). — **Dr Atgier**. 105

La bibliothèque de la Devansaye. — **A. Gaillard** 118

Les mémoires de l'abbé Gruget (suite). — **E. L.** 121

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette (près Angers), (janvier-février 1902) 137

Chronique 139

Le Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences. — La voie romaine de la rue Saint-Martin, à Angers. — Septième, huitième et neuvième concerts populaires. — Premier concert annuel de la Sainte-Cécile. — Le centenaire de Victor Hugo au Grand-Théâtre d'Angers et à l'Université populaire. — Conférence de M. le Dr Jagot sur la tuberculose. — Université catholique : Conférences de MM. Couette, Ernest Jac, Crosnier, Georges Bricard, Marchand, du Plessis de Grenédan et Legendre. — Concours et séance de clôture de la douzième exposition de la Société des Amis des Arts. — Statues à ériger à Angers. — Reconstruction de l'abattoir. — Nos compatriotes : M. le général Boreau de Roincé, M. Joubin, M. de Dampierre, archiviste-paléographe, M. le Dr Boquel, Mlle Cesbron, M. le Dr Atgier, officier d'Académie. — *Mélodie*, de MM. Petrucci et Roussel. *Prélude berceur*, de MM. Pinguet et Mouchet. — Au Comité angevin de la Loire navigable. — Au 6e régiment de génie. — Officiers de l'Instruction publique et d'Académie. — Nécrologie : M. le Dr Descoings, M. l'abbé Gardais, M. le vicomte de Cumont, M. le comte de Geoffre de Chabrignac. — **A. Z.**

Chronique bibliographique 169

Vie de saint François d'Assise, par le P. Bernard Christen d'Andermatt. — **F. Ubald d'Alençon.**

MARS-AVRIL

Notice sur la vie et les travaux de M. Célestin Port. — **Jules Lair.** 173

Une grande période électorale en Anjou. Les élections aux États Généraux de 1789. — **Albert Meynier**..... 202

Le rétablissement du culte après la Terreur. Orthodoxes et Constitutionnels (1795-1803) (suite). — **E. Queruau-Lamerie**..... 226

Réunion du Comité angevin de l'Association Française pour l'avancement des Sciences (Congrès de 1903). — **J. Gazenavette**... 246

La souris. — **Alphonse Poirier**..... 253

Les mémoires de l'abbé Gruget (suite et fin). — **E. L.**..... 257

Poésies : Le vieux chêne ; — La citadelle ; — Le charme ; — Sonnet fantasque ; — Un lis. — **P. Drouet**..... 293

Siège du fort Saint-Martin et fuite des Anglais de l'île de Ré. Relation historique écrite en latin au XVIIe siècle par Jacques Isnard, traduite en français en 1879 par le Dr Atgier (suite). — **Dr Atgier.** 297

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette (près Angers) (mars-avril 1902) 305

Chronique..... 307

Le fronton de l'Hôtel-Dieu et le groupe de Carrier-Belleuse. — Restauration de la tour Saint-Aubin et de l'église de Cunault. — Ligue angevine contre la tuberculose. — A l'Institut : Eloge de Célestin Port à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; M. Lair, correspondant de l'Académie des Sciences morales et politiques. — M. Joseph Denais, membre de l'Association des Journalistes français. — M. le comte de Castries à la Société de géographie d'Oran. — Conférences de Mgr Rumeau, de MM. René Bazin, de Grandmaison et G. Dureau. — Concert de la Sainte-Cécile, dixième concert populaire et deuxième concert extraordinaire. — Représentations-concerts au profit des œuvres ouvrières. — Les Chanteurs de Saint-Gervais à la Cathédrale. — Au Salon des Champs-Elysés : MM. Maurice Bernier et R. Huault-Dupuy. — Le peintre F. Lorioux et l' « Entrée de Marie de Médicis aux Ponts-de-Cé ». — Exposition de Chrysanthèmes. — Don de la famille Chagrot au Musée d'Angers. — Une fête en l'honneur de M. Gilles-Deperrière. — Le général André à Saumur — Réunion de la Société des anciens sapeurs du génie et de la Société des anciens pontonniers. — Les « Vétérans » du Fuilet et du Voide. — Dîner du « Vin d'Anjou ». — Mouvement judiciaire. — Nominations dans l'armée : MM. les généraux Samary et de Ferron, le lieutenant de vaisseau Richard, le médecin-major Binet-Sanglé. — Distinctions honorifiques : Palmes académiques, Mérite agricole, etc. — Une « entrée au Barreau » d'Angers. — Nécrologie : M. Albert Voisin, M. le comte A. de Cambourg. — **A. Z.**

A travers les Livres et les Revues : R. P. Ubald d'Alençon, *l'Obituaire et le Nécrologe des Cordeliers d'Angers ;* — Mlle M. Alanic, *Ma cousine Nicole ;* — M. Lair, *l'Impérialisme allemand ;* etc. — **Ch. U.**

Chronique bibliographique..... 363

La Liberté et le Devoir, Fondements de la Morale, et Critique des Systèmes de Morale contemporains, par Albert Farges.

MAI-JUIN

Les Institutions judiciaires en France au XIe siècle. Région angevine. — **Louis Halphen** 337

L'Hospice des Récollets de Chambiers, près Durtal (1629-1789). — **Joseph Denais** 374

Poésies : A mon étoile; — Jeanne d'Arc; — Candeur; — Le bois joli. — **Paul Drouet** 389

Voyage à travers un vieux registre. La Société populaire de Beaufort-en-Vallée (1793, (suite). — **Abbé G. Hautreux** 392

Le rétablissement du culte après la Terreur. Orthodoxes et Constitutionnels (1795-1803) (suite et fin). — **E. Queruau-Lamerie** .. 409

Conte de nouvel an. — **Jeanne d'Étiau** 429

Siège du fort Saint-Martin et fuite des Anglais de l'Ile de Ré. Relation historique écrite en latin au XVIIe siècle par Jacques Isnard, traduite en français en 1879 par le Dr Atgier (suite). — **Dr Atgier** 437

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette (près Angers). Mai et Juin 1902. — **A. Cheux** 459

Chronique 461

Comité de la Ligue angevine contre la tuberculose. — Renouvellement du Bureau et du Comité de la Société des Amis des Arts. — La Société des Amis des Arts et la reconstruction de l'Ecole régionale des Beaux-Arts. — Nomination et création d'une chaire à l'Ecole de Médecine. — Nos compatriotes : M. le comte de Blois, membre titulaire de la Société nationale d'Agriculture de France; M. Joseph Denais à l'assemblée générale de la Presse parisienne; M. Alfred Haffner et M. Gaston Réchin. — M. d'Olonne et Mme Morineau, lauréats de l'Institut. — Un legs au Bureau de Bienfaisance d'Angers. — La dot du legs Guilhem. — *Vesper*, de M. L. de Trélon. — Une copie de l'*Abusé en Court*. — Un jeu de l'Alluette. — Le sceau des Crawford gravé par un Saumurois. — Un don au Musée de l'Armée. — La tour Saint-Aubin. — Dîner du Vin d'Anjou. — Fête des Combattants de 1870. — Le 20e anniversaire de la fondation du *Petit Courrier*. — Distinctions honorifiques. — Les obsèques de l'enseigne Paul Henry. — Nécrologie : Mme Henry Gréville, M. Fourcault. — **A. Z.**

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 1552-2.

REVUE

DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME QUARANTE-CINQUIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1902

CÉLESTIN PORT

1828 - 1901

I

Le 21 décembre 1853, un arrêté du préfet, M. Vallon, nommait archiviste du département de Maine-et-Loire M. Célestin Port, ancien élève de l'École des chartes, en remplacement de M. Paul Marchegay, démissionnaire. Quelques jours après, le 4 janvier 1854, le nouvel archiviste venait prendre possession de son poste : il devait l'occuper pendant quarante-sept ans, au grand honneur de son nom, au grand profit aussi du département qui venait de lui confier la garde de ses archives.

Le jeune érudit sur qui s'était porté le choix du préfet de Maine-et-Loire avait à peine vingt-six ans ; mais déjà des succès de collège et d'École des chartes, quelques heureux essais littéraires, la récompense que l'Académie des inscriptions et belles-lettres avait décernée à sa thèse de sortie de l'École des chartes, une collaboration de plus de deux années à la continuation des *Diplomata*, à laquelle son ancien professeur, Benjamin Guérard, l'avait fait attacher, avaient fait concevoir de lui, à ses camarades et à ses maîtres, les plus belles espérances. « Par son amour de l'étude, écrivait Guérard, M. Port

me paraît appelé à de grands succès dans la carrière des lettres. »

Il était né à Paris, le 28 mai 1828, au cœur même de la Cité. Son père, d'origine auvergnate, exerçait un commerce de parapluies. Il avait deux magasins de vente, situés l'un rue de Richelieu, l'autre rue de la Barillerie, vis-à-vis la rue de la Calandre. C'est dans cette dernière maison, qui joignait la voûte du Palais de Justice donnant accès à la cour de la Sainte-Chapelle, que Célestin Port avait grandi. De la boutique paternelle, il regardait à journées entières défiler sous la voûte du Palais magistrats, avocats, prisonniers, plaideurs. De ces années d'enfance, il avait conservé, comme plus vivaces souvenirs, d'abord celui d'une enseigne voisine, *Aux forges de Vulcain*[1], puis celui de Vidocq, le fameux chef de la police, que tant de fois il avait vu sortir du Palais en ses multiples déguisements. Ces spectacles de la rue ont dû contribuer à développer chez lui le sentiment du pittoresque, qu'il a su traduire dans ses descriptions et dans ses récits en traits nets et précis, à la manière d'un aquafortiste familier avec l'œuvre de Callot. D'un autre côté, le goût de l'art idéal, du paysage poétique, lui était inspiré par de fréquentes échappées dans l'atelier du grand peintre Corot, installé presque en face de la maison paternelle, dans les restes d'une des dix-sept églises de la Cité.

Célestin Port fréquenta d'abord une petite école du quai des Orfèvres, où l'on voyait encore, a dit M. Jules Lair, dans la délicate notice qu'il a consacrée à son prédécesseur à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, « l'appareil redoutable de l'ancienne pédagogie, la férule et le martinet ». Un peu plus tard, il fut mis par ses parents à l'institution Brion, située rue des Fossés-Saint-Jacques,

[1] L'enseigne existe encore. Elle a été transportée, après la démolition de la rue de la Barillerie, au coin de la rue Saint-Denis et de la rue Jean-Lantier.

qui conduisait ses élèves au lycée Louis-le-Grand. C'était l'âge des fortes études classiques : celles de Port furent excellentes. Il devint et demeura toute sa vie un très bon latiniste : volontiers il aimait à rappeler qu'il avait excellé en vers latins.

Le palmarès de 1846 atteste les succès qu'il obtint au Concours général, à la fin de sa rhétorique, où il eut pour professeurs Lemaire et Despois : c'était le quatrième accessit de discours latin, le septième accessit de discours français. Ce concours fut, du reste, un triomphe pour la pension Brion : un des camarades de Port, J.-J. Weiss, y obtint le second prix de discours français et le huitième accessit de discours latin. Un interne, Émile Belot, le futur doyen de la Faculté des lettres de Lyon, remportait le second prix de discours latin. Parmi ses autres condisciples, externes ou pensionnaires, dont les noms figurent au palmarès du lycée Louis-le-Grand, je relève, en cette même année 1846, plusieurs futurs professeurs, Eugène Réaume, Hermile Reynald, Eugène Jung, Frédéric Soehnée, Moron — ce dernier, dix ans plus tard, professeur au lycée d'Angers; un avocat, Oscar Falateuf; des magistrats, Léon Fleury, Élie Paillet, le bibliophile; Paul Dupré, aujourd'hui conseiller à la Cour de cassation, Gustave Vattier, littérateur aimable, et Anatole Delabarre, qui devaient tous les trois se retrouver au Conseil d'État, l'un conseiller, l'autre bibliothécaire, le dernier secrétaire de section ; Borromée, chef de bureau au Ministère des finances, puis caissier de la Monnaie; deux futurs ministres, Pierrot-Deseilligny et Bérenger; Achille Adam, député du Pas-de-Calais; enfin, trois camarades qui, comme lui, devaient entrer à l'École des chartes, Chazaud, Gros-Burdet et Servois.

En 1847, dans la classe de philosophie que professait Amédée Jacques, Weiss remportait le prix d'honneur au Concours général, et Port obtenait, au lycée même, un certain nombre de nominations. L'année suivante, pensant

à l'École normale, il faisait une seconde rhétorique sous Feugère et Deschanel, avec Edmond Villetard, Grenier, Grücker, Félix Delore, Claude Desprez et Charles Letourneur. Les hasards de la vie devaient lui faire retrouver les deux derniers en Anjou, l'un professeur au Lycée d'Angers, l'autre avoué à Baugé. En 1850, le diplôme de licencié ès lettres couronnait brillamment ses études littéraires.

Abandonnant la préparation à l'École normale, Célestin Port était entré, au mois de novembre 1848, à l'École des chartes, que l'ordonnance du 31 décembre 1846 venait de réorganiser. Il y eut pour professeurs : Guérard, Lacabane, Jules Quicherat, Mas Latrie, Guessard, Eugène de Rozière et Vallet (de Viriville). Il conserva avec la plupart de ses maîtres les plus affectueuses relations. Guérard, qui était directeur de l'École, le fit attacher, ses études terminées, aux travaux de l'Institut; Vallet (de Viriville) l'associa à la rédaction de la *Biographie générale*, et Eugène de Rozière, devenu inspecteur général des Archives, fut toujours pour Célestin Port, et particulièrement dans les jours difficiles où celui-ci eut à lutter contre le mauvais vouloir et l'esprit borné du Bureau des Archives, le soutien le plus ferme et le conseiller le plus prudent. Quant à Quicherat, qui n'a jamais passé pour avoir abusé de la note tendre, son abondante correspondance avec celui qui demeura jusqu'au dernier jour un de ses disciples préférés, débute presque invariablement par ces mots : « Mon cher fils », et c'est avec raison que M. Jules Lair a écrit : « Il n'est pas de meilleure note pour l'archiviste de Maine-et-Loire que d'avoir mérité l'affection persistante, quasi paternelle, d'un homme qui ne se prodiguait pas. » Par deux fois, Quicherat eut la pensée de faire confier à Célestin Port une des chaires de l'École des chartes. Ses efforts n'aboutirent pas : ce fut Montaiglon d'abord, puis Boutaric, qui furent nommés aux chaires devenues vacantes, et, lorsque, après 1871, Quicherat, nommé directeur de l'École, se fût trouvé en situation de

servir plus efficacement son ancien élève, celui-ci était engagé à Angers dans une entreprise qui ne lui permettait plus de songer à un retour à Paris. Si honorables que fussent les ambitions de Quicherat pour celui qui en était l'objet, les Angevins et tous les amis de Port ne peuvent vraiment regretter que les circonstances aient fait échouer des projets qui eussent arraché l'archiviste de Maine-et-Loire au grand travail qui, en définitive, conservera son nom dans la mémoire des hommes.

Célestin Port sortit de l'École des chartes le 16 novembre 1852. Ses camarades de promotion étaient : La Borderie, le futur historien de la Bretagne, qui, comme lui, membre libre de l'Académie des inscriptions, devait le précéder de quelques jours seulement dans la tombe; Louis Passy, le seul survivant de la promotion, devenu également leur confrère à l'Académie des sciences morales et politiques, et à qui l'agriculture et la politique ne devaient pas faire oublier complètement l'érudition et l'histoire ; puis Auger, mort conseiller à la Cour de cassation, après avoir été procureur général à Angers ; Mabille, employé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, éditeur, avec Marchegay, des *Chroniques des comtes d'Anjou* et *des Chroniques des églises d'Anjou;* Pécantin, archiviste de Lot-et-Garonne, puis sous-chef du bureau des Archives au Ministère de l'intérieur; Baudouin et Chazaud, archivistes, le premier de la Haute-Garonne, le second de l'Allier ; Dupont, chef de la section du secrétariat aux Archives nationales ; enfin, Cocheris, bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine, et, en dernier lieu, inspecteur général de l'enseignement primaire.

Célestin Port n'avait obtenu dans le classement de sortie que le sixième rang, entre Pécantin et Baudouin [1]. Sa thèse

[1] Il avait été classé second à la fin de la première année, et quatrième à la fin de la seconde.

cependant, présentée en manuscrit, comme le sont encore les thèses de l'École des chartes, avait été remarquée de ses juges et, l'année suivante, elle obtenait à l'Académie des inscriptions la troisième médaille au concours des Antiquités de la France. Port avait choisi pour sujet l'histoire du commerce maritime de Narbonne. Sans avoir visité cette ville — il ne devait jamais la voir — il sut habilement démêler, par l'étude des documents manuscrits réunis à la Bibliothèque nationale, dans la collection Doat, et par l'examen des anciennes cartes de la région, les causes de la prospérité du commerce de Narbonne dans l'antiquité et pendant les premiers siècles du moyen âge, puis celles de sa décadence, rendue définitive par la rupture des digues de l'Aude et par le changement du cours du fleuve au commencement du XIVe siècle. Il traça de ce commerce, des marchés où il s'alimentait, de ses débouchés, des industries exercées dans la région, du rôle des consuls de Narbonne et de celui des consuls d'outre mer un tableau à la fois sobre et complet, propre à satisfaire les juges les plus difficiles. Le rapporteur de la Commission des Antiquités nationales, M. Berger de Xivrey, loua dans le mémoire de Célestin Port le choix d' « un sujet plein d'intérêt, non seulement pour la ville de Narbonne, mais pour toute cette partie du Midi », et traité par l'auteur « avec autant d'érudition que de critique et de goût ».

Quelques mois plus tard, Célestin Port faisait imprimer son mémoire à Angers [1], et son avant-propos, daté du 1er avril 1854, est à la fois un adieu à ces études d'histoire économique et une promesse de se dévouer tout entier à des travaux d'histoire angevine :

« Ce Mémoire n'est qu'une thèse d'école. L'honneur qui lui arrive ne le rend pas si vain que de se croire un livre. Tel

[1] Voy. dans la *Revue de l'Anjou*, livraison de janvier-février 1902, la *Bibliographie des travaux de Célestin Port*, n° 6.

qu'il est, pourtant, il peut être utile aux personnes qui prennent intérêt à cette partie de notre histoire, si féconde, si pleine d'enseignements, et pourtant tellement délaissée qu'à cette heure encore il me serait difficile de citer un autre travail du même genre. J'aurais du moins voulu rendre le mien moins incomplet qu'il ne me semble, mais mes devoirs sont changés. Je l'achevais à Paris, je l'imprime à Angers, au centre de richesses enviées et d'études nouvelles, ayant, nouveau venu, des traditions de travail à suivre et une dette d'honneur à acquitter pour reconnaître dignement l'accueil bienveillant qui m'a partout accueilli. »

Le livre imprimé, il lui échut une bonne fortune qui est, je crois, peu connue. Weiss, l'ancien camarade de Louis-le-Grand et de la pension Brion, lui consacra un compte-rendu dans le Bulletin littéraire de la *Revue contemporaine*[1]. Il suffirait sans doute d'y renvoyer, mais la page est si jolie et en même temps si ignorée — je ne sais si Port lui-même s'en souvenait — qu'aucun des lecteurs de la *Revue de l'Anjou* ne me saura, j'imagine, mauvais gré, l'ayant découverte par hasard, de la transcrire ici :

« L'*Histoire du commerce maritime de Narbonne*, par M. C. Port, n'est qu'un petit volume : il n'a pas plus de deux cents pages. Mais si l'on en retranche, çà et là, quelques phrases obscures et quelques aspérités de style, c'est un chef-d'œuvre d'érudition sûre et discrète. On ne saurait trop en recommander la lecture à ceux qui veulent apprendre à bien traiter les monographies d'histoire locale. M. Port est Parisien, et c'est de Paris qu'il a décrit Narbonne et son commerce. N'en soyons pas trop étonnés : d'Anville, sans sortir de chez lui, déterminait la distance exacte qui séparait

[1] Numéro du 31 mai 1856, p. 738. — La Commission archéologique de Narbonne lui écrivait de son côté : « Nous étions loin de croire que l'on pût se procurer ailleurs que dans les archives de notre hôtel de ville les documents que vous avez mis en œuvre avec tant de méthode, de charme et de lucidité. Votre ouvrage, véritable ouvrage de bénédictin, prouve le contraire. Nous n'avons que des félicitations et des remerciements à vous adresser : des félicitations, car votre ouvrage ne laisse rien à désirer; des remerciements, car vous venez de donner à notre cité une nouvelle illustration ».

une ville moldave d'une ville bulgare ; les indigènes les plus instruits ne s'en faisaient une idée juste que par ses ouvrages ; c'est avec ses Mémoires sur l'Égypte que les voyageurs occidentaux ont depuis découvert l'Égypte. Paris est, en effet, la ville du monde où l'on est le mieux placé pour parler de tout sciemment : c'est à peine si elle soupçonne elle-même tout ce qu'elle possède de trésors dans ses bibliothèques, et il n'y a rien d'invraisemblable à cette anecdote d'un historien célèbre de notre temps qui serait allé chercher à Simancas, en Espagne, des pièces qu'on n'y avait plus et qu'il aurait ensuite retrouvées dans le dépôt même confié à sa surveillance. M. Port possède certainement la topographie de Narbonne aussi bien que les Narbonais ; il possède mieux son histoire. Que d'in-folios feuilletés par lui ! que de lectures pour éclairer un seul point ! Mais aussi comme la lumière qu'il y répand rayonne ensuite sur l'histoire générale ! Ce tableau de la splendeur commerciale de Narbonne du XIIe au XIVe siècle nous mène dans la plupart des grandes villes maritimes du moyen âge ; mais, remarquons-le, il nous y mène sans nous faire oublier Narbonne, et c'est là le grand art. Tout ce que nous entrevoyons, chemin faisant, de l'état de l'Angleterre, de Chypre, de Rhodes, de Constantinople, nous ne l'apprenons ni par surcroit ni par digression ; Narbonne reste le miroir où vient se refléter tout le reste. Sa grandeur et sa décadence sont un drame ; le principal acteur est un petit fleuve, l'Aude, qui, en coulant à travers la ville, a été pour elle une source de richesses ; qui, en se retirant, a causé sa ruine ; le nœud de l'action est une digue, par laquelle les habitants, au siècle d'Antonin, détournèrent l'Aude de son ancien lit, où il rentra pour n'en plus sortir en 1320, lorsque la digue, minée depuis des siècles et jamais réparée, eut été brisée par l'action lente des eaux. C'est ce fleuve dont M. Port suit les destinées avec une attention minutieuse. On le voit d'abord divisé en deux bras, et, comme de plus grandes choses en ce monde, impuissant parce qu'il est divisé. Puis il tourne vers un seul but tout l'effort de ses eaux. Il coule abondant et réglé ; il porte la fortune de Narbonne. Puis il a ses caprices et ses fureurs intermittentes ; puis, s'encourageant à l'audace, il renverse ses barrières, il inonde les campagnes, il les désole ; il devient marais croupissant et il enfante des fièvres ; il exhale de toutes parts la

mort, comme il répandait partout la vie. La petite chose, direz-vous, que l'histoire d'un fleuve ! Oui, mais sur ses bords des Juifs proscrits établissent leurs comptoirs, et vous y suivez les vicissitudes singulières d'une république lilliputienne qui, jusqu'en 1306, garde ses coutumes, ses mœurs et jusqu'à son roi, vassal dédaigné du roi de France, mais d'autant plus indépendant qu'il est plus dédaigné. Des corsaires infestent les parages où le fleuve a son embouchure. Vingt nations envoient dans son port les marchandises de leur pays, et, à mesure que les matelots débarquent sous la surveillance et la protection de leurs consuls, nous apprenons à connaître leur luxe, leurs besoins et leurs lois. Dans l'intérieur de la ville, les marchands et les marins veulent réserver tout entier le fleuve à la navigation. Les teinturiers et les tanneurs, cependant, s'en emparent pour leur industrie ; ils y plantent des pieux, y élèvent des palissades, y déversent les impuretés de leur métier, tandis que les communautés religieuses y bâtissent sans scrupule leurs moulins. De là des luttes. De là un de ces tableaux piquants des relations sociales au moyen âge qu'on ne trouve guère dans les historiens. Tout cela s'agite et vit devant nous, non que M. Port soit poète en écrivant l'histoire et qu'il tourmente son imagination pour en tirer des effets violents. La vie naît d'elle-même de l'exactitude et du bon choix des détails. L'auteur assemble quelques traits expressifs, et l'esprit du lecteur, mis en mouvement, crée ou devine le reste. »

L'*Essai sur l'histoire du commerce maritime de Narbonne* ne composait pas tout le bagage littéraire du nouvel archiviste de Maine-et-Loire. Sans parler d'un compte rendu de l'ouvrage que Léon Feugère avait consacré à la vie et aux ouvrages de Du Cange [1], simple souvenir d'un élève à son ancien maître, il avait publié, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, quatre lettres inédites de Corneille au Père Boulart, abbé coadjuteur de Sainte-Geneviève [2], découvertes par lui à la bibliothèque de Sainte-

[1] *Bibliographie des travaux de Célestin Port*, n° 2.
[2] *Bibliographie...*, n° 3.

Geneviève, et une *Relation d'une chasse du Roi*, pièce inédite de La Fontaine, que lui avait fournie un manuscrit de la Bibliothèque nationale[1]. Les lettres de Corneille ont été reproduites dans l'édition de ses œuvres donnée par Marty-Laveaux dans la collection des grands écrivains de la France. L'attribution à La Fontaine de la *Relation d'une chasse du Roi* a paru sans doute moins assurée, car cette pièce ne figure pas dans l'édition des œuvres de La Fontaine donnée dans la même collection par M. Henri Régnier.

Enfin, Célestin Port avait rédigé, sur l'île de Lesbos, pour la collection de l'*Univers pittoresque*, une notice d'une quarantaine de pages, qui a pris place dans le volume des *Iles de la Grèce*[2]. La rédaction de ce volume avait été confiée par la maison Didot à un ancien membre de l'École d'Athènes, Louis Lacroix. Port avait été présenté à celui-ci par un élève de l'École des chartes, Alfred Jacobs, chargé lui-même de la notice sur Samos et qui devait se faire connaître, quelques années plus tard, par la publication d'un bon travail sur la géographie de la Gaule d'après Grégoire de Tours. Ces quelques pages, vivement enlevées, sur une île que Célestin Port n'avait pas plus visitée qu'il ne l'avait fait de Narbonne donnèrent lieu, à quelques années de là, à une assez amusante appréciation. Un jeune normalien, membre de l'École d'Athènes, M. Boutan, au retour d'une mission dans l'île de Lesbos, attribuant de bonne foi à Louis Lacroix le travail de Port[3], attestait la vérité des descriptions et « comme l'on voit bien, disait-il, que l'auteur a su recueillir et raconter des souvenirs personnels de voyage ». Si Port excellait à rendre aussi bien l'impression de paysages qu'il n'avait jamais vus, quelle

[1] *Bibliographie des travaux de Célestin Port*, n° 1.

[2] *Bibliographie...*, n° 5.

[3] La préface du volume indiquait cependant (p. 2) la part de chacun des collaborateurs.

ne devrait pas être plus tard la fidélité de ses tableaux lorsqu'il aurait à décrire les sites de l'Anjou dont de longues courses à pied lui avaient rendu familiers tous les aspects?

Ces premiers essais témoignaient d'aptitudes variées et d'une singulière ouverture d'esprit. Demeuré parisien, Célestin Port eût sans doute appliqué à des sujets très divers sa vive intelligence et sa grande puissance de travail. L'histoire générale était faite pour le tenter. En 1859, il traçait en deux cents pages[1], dans un livre devenu et demeuré justement populaire, l'*Histoire de France, d'après les documents originaux et les monuments de l'art de chaque époque*, de Bordier et Charton, le tableau des faits politiques des règnes de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XV. Mais ce fut, en quarante-sept ans, à part la rédaction d'un *Guide* dans ces provinces du Centre auxquelles le rattachaient à la fois son origine et son mariage[2], la seule infidélité qu'il fit aux études angevines. Une fois installé à Angers, il allait désormais se consacrer sans partage à la mise en ordre et en valeur des archives confiées à sa garde et à l'élaboration de l'histoire de la province qui lui était devenue une seconde patrie.

II

Les archives d'abord.

Les archives politiques et administratives de l'Anjou ne pouvaient être bien considérables. La réunion, après la mort du roi René, de la Chambre des comptes d'Angers à la Chambre des comptes de Paris avait eu pour conséquence le transfert à Paris des titres de la Maison d'Anjou et de la

[1] *Bibliographie des travaux de Célestin Port*, n° 28.

[2] *Bibliographie...*, n° 47. — « Remerciez pour moi l'aimable auteur de *Paris à Agen*, écrit George Sand à Adolphe Joanne (29 août 1867). Il a vu en artiste et en ami mon doux pays de la Creuse. Je suis touché de sa sympathie pour Gargilesse et pour moi ».

série, qui remontait au XIIIe siècle, des hommages et des aveux des nombreux fiefs mouvant du duché d'Anjou. D'autre part, si Angers était, en 1789, la capitale de l'Apanage, c'est à Tours, chef-lieu de la Généralité, que se trouvaient les papiers de l'Intendance. Contrairement à ce qui aurait dû se passer, la répartition n'en avait été opérée, en 1790, entre les départements intéressés, que d'une façon très incomplète, et les archives d'Indre-et-Loire avaient retenu nombre de dossiers, particuliers ou collectifs, précieux pour les trois provinces qui composaient la généralité. Les papiers des subdélégués d'Angers, de Saumur, de Baugé et de Montreuil-Bellay, ceux des élections et de quelques autres juridictions ou administrations d'importance secondaire auraient donc à peu près seuls constitué la partie civile des archives de Maine-et-Loire, si les papiers de famille et les titres féodaux séquestrés pendant la Révolution n'y avaient eu une importance tout à fait exceptionnelle, accrue encore, à la veille même de l'arrivée de Célestin Port à Angers, par l'acquisition des dossiers Grille, « collection singulière, œuvre en partie factice d'un amateur favorisé par des circonstances propices, qui a réuni sous des noms, la plupart angevins, tous plus ou moins mêlés à l'histoire de la province, les pièces originales recueillies çà et là, et rassemblées dans les vastes recueils qu'il avait pu former à loisir au milieu des préoccupations révolutionnaires »[1].

Fort heureusement, les archives de la préfecture d'Angers rachetaient la pauvreté relative de leurs séries civiles par la richesse exceptionnelle de leurs séries ecclésiastiques, et tout particulièrement par celle des fonds d'abbayes. Tandis que Tours avait vu périr, au cours de la Révolution, la majeure partie des titres vénérables de Saint-Martin, de Saint-Julien et de Marmoutier, le dépôt

[1] Rapport annuel sur les archives de Maine-et-Loire, 1857.

des archives de Maine-et-Loire pouvait offrir à l'œil ravi de son nouvel archiviste la longue suite des chartriers presque intacts de Saint-Florent et de Fontevrault, et, si le Chapitre de la Cathédrale avait vu, le 10 frimaire an II, brûler devant le temple de la Raison le précieux cartulaire appelé le *Livre noir*, si les abbayes angevines de Saint-Aubin, de Saint-Serge, de Saint-Nicolas, de Toussaint, du Ronceray avaient à déplorer la disparition d'une partie de leurs titres, ce qui en subsistait formait encore un ensemble d'un grand intérêt, où abondaient les actes du xe, du xie et du xiie siècle. La vente du cabinet Grille venait d'ailleurs de faire voir que plus d'un document que l'on croyait irrémédiablement perdu avait trouvé asile chez ce zélé collectionneur, qui n'avait eu garde, pendant la tourmente, « de rien laisser échapper de ce que pouvait atteindre une modeste fortune au service d'une science rare et d'une vigilante activité [1] ».

Enfin — et ce ne dut pas être une des moindres émotions ressenties par Port en prenant possession de son dépôt — la masse énorme des documents de la période révolutionnaire se présentait à lui confuse, toute poudreuse, encore inexplorée, mais singulièrement riche en promesses de révélations de tout genre dans un département qui avait été le principal théâtre de l'insurrection vendéenne.

Comme la plupart des archives départementales, les archives de Maine-et-Loire, formées en exécution de la loi du 5 brumaire an V, par la concentration au chef-lieu du département des diverses archives réunies d'abord aux chefs-lieux de district, étaient demeurées pendant plus de quarante ans dans un abandon presque complet. D'exacts et fidèles employés — Jubin notamment, le dernier d'entre eux — les avaient cependant, mieux qu'en nombre d'en-

[1] Port, *Archives civiles de Maine-et-Loire*. Préface, p. xii.

droits, conservées telles à peu près qu'elles avaient été versées, et protégées contre des destructions qui n'avaient plus, celles-là, l'excuse des passions révolutionnaires. Toute la vigilance de ces honnêtes gens n'avait pu cependant empêcher, au cours de la Restauration, quelque familier sans doute de la Préfecture de faire disparaître des rayons du dépôt, pour les faire passer en Angleterre — en laissant soigneusement les reliures en place — deux des plus précieux volumes des Archives, le cartulaire de Fontevrault et le *Livre noir* de Saint-Florent.

L'un des premiers, le département de Maine-et-Loire avait reçu un archiviste sorti de l'École des chartes. Paul Marchegay, placé en 1841 à la tête du dépôt départemental, l'avait administré pendant treize ans. Érudit laborieux, exact et diligent éditeur de textes, il avait commencé le débrouillement et la mise en ordre des parchemins et des papiers; mais peut-être s'était-il laissé détourner un peu trop vite de cette besogne passablement ingrate pour se livrer tout entier à sa passion de copiste de documents. Les deux volumes des *Archives d'Anjou*, la publication dans divers recueils d'un grand nombre de chartes angevines, l'impression du texte du cartulaire du Ronceray, la reconstitution d'un des cartulaires de Saint-Serge, la transcription du cartulaire disparu de Saint-Florent transporté en Angleterre, d'importantes copies de documents léguées par lui à la Bibliothèque nationale lui mériteront toujours la reconnaissance des Angevins; mais, même après lui, la tâche propre de l'archiviste, celle qui consiste dans le classement méthodique et dans l'inventaire raisonné des fonds, demeurait à exécuter presque tout entière. Port, dès son arrivée à Angers, se mit à l'œuvre avec un entrain dont témoigne le ton de ses rapports, malheureusement demeurés manuscrits [1].

[1] C'est seulement pendant les trois dernières années de son exercice d'archiviste, c'est-à-dire en 1898, 1899 et 1900, qu'il se décida,

Dès le 19 août 1854, huit mois à peine après son entrée en fonctions, il écrivait dans son rapport au Préfet :

« ... J'ai, du moins, sur mon prédécesseur cet avantage de trouver en arrivant un ordre méthodiquement établi, qui permet à l'esprit de se reconnaître et de diriger le travail. S'il reste encore beaucoup à faire, je n'ai point, comme lui, à extraire de tonneaux humides les parchemins entassés depuis les guerres de la Vendée; à trier pièce à pièce ces débris précieux pour en former à grand'peine des séries distinctes et reconstituer les trésors perdus; à organiser, enfin, dans un local impraticable, deux fois bouleversé, où tout manquait, cartons, rayons, casiers, un des plus beaux dépôts de France, sans autres traditions que celles qui nous sont communes, les préceptes de l'École aimée et les ardeurs de la jeunesse. En revanche, le travail ne me manquera pas, Dieu merci, et ce n'est pas sans une certaine joie que je comptais, nouveau venu, à la suite des cartons savamment étiquetés, les liasses plus nombreuses et plus modestes, chaos symétriquement rangé dans l'attente de la lumière future. En somme, tous les dossiers ont été ouverts, et, ce qui n'est pas peu dire, distribués dans leurs séries respectives. Il n'est même aucune de ces séries qui ne soit, en certaines parties, exploitée à fond et par des travaux achevés; aucune, par contre, n'a été l'objet d'un travail complet et d'ensemble. Les pièces antérieures au XIIIe siècle, les Xe et XIe siècles surtout, ont spécialement attiré l'attention de M. Marchegay, qui a laissé sur cette partie des modèles à son successeur. Les dossiers postérieurs à cette date ne sont pas, en grande majorité, autrement classés que par la place et la désignation de leur fonds ; mais c'est un avantage qui, je l'espère, Monsieur le Préfet, me permettra de vous en rendre bientôt bon compte. »

Puis, après avoir résumé brièvement les travaux de rangement exécutés par lui dans les archives anciennes, en

comme cela se pratiquait depuis nombre d'années déjà dans d'autres départements, à laisser imprimer son rapport annuel à la suite du rapport du Préfet dans le volume distribué au Conseil général. Les rapports antérieurs à 1898, demeurés manuscrits, sont seulement résumés d'une manière sommaire dans le rapport présenté chaque année au Conseil général par le rapporteur du budget des Archives; mais le texte en est conservé aux Archives de Maine-et-Loire et au secrétariat des Archives nationales.

insistant sur la révision et le classement de ces titres de famille, « collection inestimable et bien rare ailleurs », il aborde la grosse question à laquelle doit nécessairement aboutir tout classement d'un dépôt d'archives, la rédaction d'un inventaire qui scelle pour ainsi dire le classement, en même temps qu'il fait connaître aux travailleurs les ressources de toute nature que le dépôt peut leur offrir :

« Mais le travail qui m'a vraiment occupé tout ce semestre me doit prendre encore de longues heures. J'étais installé à peine qu'une circulaire du 20 janvier 1854, inspirée par une grande et féconde pensée, prescrivait à tous les départements d'utiliser pour l'inventaire général de leurs archives les travaux des quinze années écoulées depuis l'envoi des premières instructions ministérielles, et de mettre enfin en valeur tant de richesses, inconnues de tous, au grand détriment des études historiques et des intérêts publics et privés. Cette œuvre nationale, s'il en fut jamais, qui, de l'obligation matérielle de prendre connaissance du dépôt qui m'est confié, me faisait un devoir riche en promesses d'honneur, et tout à la fois un moyen de payer ma bienvenue, c'était une bonne fortune que je n'allais pas laisser échapper. Dans l'espace de cinq mois, sans négliger les affaires journalières et les demandes aussi nombreuses que jamais, j'ai pu vous soumettre, Monsieur le Préfet, l'inventaire de quatre séries sur cinq qui composent les archives civiles du département de Maine-et-Loire. C'est, en somme, 16.374 pièces, registres et liasses, qui ont été inventoriés dans un cadre uniformément prescrit, indiquant la lettre de série et le numéro d'ordre des articles, la nature des pièces contenues dans le dossier avec la mention détaillée des noms de famille ou de lieu, les dates extrêmes des actes, le nombre ainsi que l'état matériel des pièces, les sceaux, les particularités de tout genre, enfin, les inventaires partiels existant déjà. »

Et il concluait modestement ce premier rapport : « J'arrivais ici, il y a huit mois, sans autres titres que de chétifs succès académiques et des recommandations d'école. Vous m'avez donné par votre bonté presque des droits, en me donnant la confiance qui sert à les acquérir ».

L'année suivante, au mois de juillet 1855, c'est sur les archives révolutionnaires, si intéressantes, et ici, comme partout ailleurs, si délaissées, qu'il appelle l'attention du Conseil général, et déjà l'on rencontre dans ce rapport administratif quelques-uns des accents passionnés qui vibreront plus tard d'une singulière ardeur dans ses livres sur la Vendée angevine :

« Les Archives modernes, datant de 1790, comprennent une série de pièces d'un intérêt tout particulier, mais laissées jusqu'à ce jour dans le plus déplorable désordre. Je veux parler des documents révolutionnaires, rassemblés au chef-lieu de tous les coins du département, les uns, divisés ici à peu près à l'aventure, par districts; les autres, les plus intéressants, entassés encore pêle-mêle et, par suite de l'insuffisance du local, séparés même du grand dépôt où tout ferait une nécessité de les réintégrer. Les délibérations des municipalités, les correspondances des tribunaux, des commissaires, des communes, des prisonniers, des proscrits; les registres des dénonciations, les manœuvres des armées, les plans des politiques, tous les documents officiels et privés qu'a laissés la guerre civile sont là pour en attester toutes les tristesses, toutes les grandeurs.

« Malheureusement, comme à mon prédécesseur — et moins heureux que lui dont la tâche n'était pas tracée — le loisir me manque, en dehors des travaux demandés, pour porter un peu d'ordre dans cette confusion. J'ai cependant pu classer plusieurs liasses, prises d'ailleurs, comme il est possible, au hasard, et qui, aujourd'hui, distribuées régulièrement dans trois cartons, comprennent 806 pièces, présentant, depuis le 26 juin 1793 jusqu'au 3 pluviôse de l'an II (22 janvier 1794), c'est-à-dire l'espace seulement de six mois, la correspondance à peu près complète reçue par le district de Saumur, surtout des municipalités circonvoisines. C'est en pleine guerre de Vendée : les communications sont difficiles, l'ennemi approche; on le sent; on suit sa route pas à pas aux avis alarmés, aux demandes de secours lointains; puis, les nouvelles manquent, l'inquiétude gagne; puis tout change de face : c'est la ville qui a été prise et reprise; c'est la réaction des vainqueurs et des vaincus contre eux-mêmes, les mandats d'arrêt, les

menaces des représentants en mission; puis les dangers nouveaux, conseillers meilleurs de concorde. Qui n'a pris plaisir à écouter quelque vieillard, témoin, acteur sans doute, des scènes passées? Si inculte que soit sa parole, plus même son récit est dénué d'art, plus il semble sincère et réveille de vives images. Ici, c'est mieux encore, je pense, qu'un simple témoignage d'un survivant obscur; c'est la foule même qui parle à l'histoire, non plus avec des souvenirs et l'insouciance des dangers passés, mais avec ses passions, sa jeunesse, ses émotions de la vie et du combat ».

Et l'année suivante (juillet 1856), revenant sur le même sujet :

« Pourtant, quand les passions et les colères publiques seront mortes avec les derniers survivants de ces luttes funèbres, et qu'il sera loisible de regarder à plein la face impassible de l'histoire, voilée encore par la fumée du combat, tout ce chaos informe rayonnera d'une lumière vive et d'enseignements inattendus. Pour moi, ce n'est jamais sans émotion que je viens m'installer dans ce réduit où reposent tant de souvenirs mal endormis. Le désordre même sert la pensée errante : il me faut prendre au hasard, trier pièce à pièce un mélange de dossiers confus, de suppliques, de condamnations, les interrogatoires des prisonniers ou des proscrits, les missives des généraux, les arrêtés des représentants, les dénonciations des particuliers ou des magistrats, la correspondance multiple née de tant d'événements inattendus à tous les points du territoire, écho vivant des incertitudes, des terreurs, des dévouements, des passions de chaque jour. De la première liasse qui s'offre à ma main tombe un portefeuille entouré d'une ficelle portant une clé rouillée : ce sont les papiers d'un vicaire de campagne, c'est la clé du presbytère ou de l'église; puis, des prières du Pape adressées aux fidèles, un mandement de l'évêque de la Rochelle à ses prêtres détenus, des complaintes sur les malheurs de la Cour, une chanson de séminariste, une bucolique à Chloé, des extraits de Mme Des Houlières, des fragments d'un cours de littérature sur l'amour, une ode à la guillotine et des traductions de Métastase. Malgré soi, on songe à André Chénier et à ces jeux de la prison que décrit Alfred de Vigny. Si peu

qu'on se laisse aller à évoquer ces scènes tumultueuses, les papiers parlent et racontent ce qu'on n'a jamais raconté[1]. »

A ceux qui s'étonneraient que le classement de vieux papiers poudreux puisse exciter des élans si lyriques dans l'âme d'un archiviste, il suffira de rappeler que c'est dans son bureau des Archives du Royaume, en face de quelques layettes du Trésor des chartes que, vingt ans auparavant, Michelet écrivait quelques-unes des pages les plus éloquentes de son *Histoire de France*, et si le mot de Novalis : « sans enthousiasme, point de mathématicien » peut également s'appliquer à toute espèce de travail intellectuel, n'est-ce point surtout à l'effort de ceux qui, comme Michelet et Célestin Port, ont reçu le don d'évoquer de la poussière des vieilles archives le mouvement et la vie du passé?

L'enthousiasme juvénile — mais Port ne devait-il pas demeurer jeune et enthousiaste jusqu'à son dernier jour? — du futur historien de la Vendée ne faisait aucun tort, bien loin de là, aux travaux minutieux de l'archiviste. Rien ne rebutait celui-ci dans le classement et l'analyse de documents trop souvent insipides, soutenu qu'il était par l'espoir de rencontrer enfin le document longtemps attendu ou poursuivi, qui dédommage des fastidieuses semaines d'un labeur monotone. Aussi le jour où une circulaire ministérielle vint prescrire dans tous les départements la publication de l'inventaire des archives anciennes, avec quelle ardeur ne répondit-il pas à un appel qui s'adressait à la fois au zèle des archivistes et à la libéralité des Conseils généraux?

Dès 1863 — la circulaire est du 12 août 1861 — il commence l'impression de l'inventaire des premières séries

[1] M. Jules Lair a reproduit quelques-unes de ces dernières lignes en les empruntant à un article sur les *Archives départementales de Maine-et-Loire*, inséré par Célestin Port dans l'*Album angevin* du 15 février 1857.

des archives civiles[1]. S'il ne peut consacrer que quelques pages à l'insignifiante série A (Actes du pouvoir souverain), s'il doit laisser provisoirement de côté les fonds de juridictions (série B du cadre de classement), qu'il vient d'enrichir en 1856 des papiers du présidial d'Angers, mais qui attendent encore les réintégrations de plusieurs autres tribunaux de l'Ancien régime[2], il met en pleine valeur le contenu, malheureusement trop peu considérable, des séries C (Administrations de l'Ancien régime) et D (Instruction publique avant 1789).

Pour la première, l'inventaire insiste surtout sur les documents qui font connaître la situation économique de l'Anjou à la veille de la Révolution. Au premier rang de ces documents se placent le recueil des délibérations et la correspondance de la Commission intermédiaire qui, « pendant deux courtes années, en plein courant des aspirations nouvelles, eut à diriger les derniers mouvements d'un régime épuisé et à organiser, par l'installation des premières municipalités, l'activité d'une société qui se sentait enfin renaître ». L'inventaire des papiers du subdélégué de Saumur met pour la première fois en lumière la série des pièces relatives à la fondation de l'École de cavalerie de Saumur et fait connaître, par le dépouillement des archives du régiment de cavalerie de Monsieur, l'administration et le régime intérieurs d'un corps de troupes sous la monarchie.

Les débris trop incomplets des archives de l'ancienne Université d'Angers, « une des premières et longtemps des plus célèbres de France » — Port soupçonne, mais sans pouvoir l'atteindre, qu'une partie du fonds pourrait

[1] Pour le détail des sept volumes qui composent l'*Inventaire sommaire des Archives départementales de Maine-et-Loire, antérieures à 1790*, voy. *Bibliographie des travaux de Célestin Port*, n° 33.

[2] Notamment celle de la juridiction consulaire d'Angers, qu'il saura plus tard faire entrer au Dépôt départemental et défendre contre toute tentative de reprise.

bien encore exister quelque part — un petit nombre de dossiers d'écoles affiliées et de collèges ne fournissent aux analyses de l'archiviste que la matière de trente-sept articles. Dans ce qui subsiste, conclusions de l'Assemblée générale pendant près d'un siècle, de la Nation de Bretagne depuis 1642, de la Faculté de médecine depuis 1715, listes de réception de docteurs et d'inscription d'étudiants, comptes et règlements intérieurs, il estime que l'on pourra cependant étudier, souvent dans les détails les plus minutieux, « la gestion financière et l'administration, les relations journalières des régents et suppôts des Nations et des Facultés ». Forcé par la nature même du travail de se renfermer dans le cadre d'un inventaire de documents, Port complétera plus tard, en 1878, ces simples analyses par la publication intégrale des statuts des quatre Facultés de l'Université d'Angers au xve siècle et de ceux de la Librairie commune de l'Université [1].

Si les premières séries du cadre de classement établi par la circulaire ministérielle de 1841 ne renfermaient, aux Archives de Maine-et-Loire, que des fonds d'une importance assez médiocre, la pénurie de cette partie du dépôt était compensée par l'abondance singulière des papiers de famille et des titres féodaux auxquels le cadre de classement a assigné la lettre E. Peu de départements possèdent des titres de cette nature en aussi grande quantité, d'une date aussi reculée — les chartes du xiiie siècle ne sont pas rares dans cette série — et d'un intérêt aussi varié pour l'histoire des familles et pour celle des localités. Le classement et l'inventaire de cette série, à peine entamés par Marchegay, occupèrent Célestin Port pendant de longues années [2]. C'est en 1871 seulement qu'il put faire paraître

[1] N° 87 de la *Bibliographie*.

[2] On a vu que, dès son entrée en fonctions, il avait commencé à s'occuper de cette série, mais des travaux plus urgents l'avaient bientôt forcé d'en suspendre l'inventaire. — Rapport du 19 août 1854 : « ... J'ai commencé la révision et le classement des titres de famille,

le premier volume de l'inventaire presque analytique, des 4169 articles, dossiers ou registres, entre lesquels il avait distribué la majeure partie de la masse énorme des documents privés que les événements de la Révolution avaient amassés au chef-lieu du Département. Une partie du volume suivant devait encore lui être nécessaire pour achever, par l'analyse des 356 derniers articles (E 4170-4426), la publication de l'inventaire de cette série; ce second volume ne fut complété qu'en 1885 par l'impression de l'inventaire des archives des communes rurales de l'arrondissement d'Angers [1]. Un troisième volume, paru en 1898, comprenait l'analyse des archives communales des arrondissements de Baugé et de Cholet. Dix-huit feuilles d'un quatrième volume, qui devait contenir les archives des arrondissements de Saumur et de Segré, étaient tirées lorsque la mort est venue interrompre l'œuvre, aux trois quarts achevée.

Le successeur de Célestin Port trouvera, dans les papiers laissés par celui-ci, d'abondants matériaux pour l'achèvement du travail; mais peut-être aura-t-il quelque peine à se tirer d'une écriture fiévreuse, qui faisait le désespoir des typographes [2], et devra-t-il plus d'une fois recommencer,

collection inestimable et bien rare ailleurs. Dans chaque dossier, disposé par ordre alphabétique et, depuis mon arrivée, dans des cartons uniformes, les pièces ont été elles-mêmes classées chronologiquement, comptées, numérotées, et, de chaque série ainsi travaillée, j'ai extrait par des renvois sur feuilles séparées, les noms des familles qui se trouvaient intéressées dans les dossiers étrangers. Il m'a fallu interrompre ce travail... »

[1] Les instructions ministérielles autorisent, comme on sait, l'impression dans les volumes d'inventaires d'archives départementales, sous la rubrique E supplément, des inventaires d'archives communales trop peu considérables pour faire l'objet d'inventaires séparés.

[2] Aussi Port s'inquiétait-il du sort de cet inventaire, sur l'impression duquel, dans ses dernières années, il faisait surtout porter son effort. Parlant, dans son rapport de 1898, de l'inventaire des registres paroissiaux des arrondissements de Saumur et de Segré, il disait : « La rédaction en est préparée depuis longtemps, achevée sur place de main rapide, de lecture difficile à d'autres qu'à mes ouvriers dressés de si longue date, et resterait lettre morte si je négligeais de l'utiliser. »

à frais nouveaux, sur les registres mêmes des paroisses, les analyses de son prédécesseur. C'est que, pour les archives communales — lesquelles, bien souvent, consistent uniquement, pour la partie ancienne, dans les registres de l'état civil — le travail de Port n'a été que rarement rédigé dans la tranquillité et le silence d'un cabinet d'archiviste. Cette partie de l'inventaire des archives de Maine-et-Loire représente, en vérité, des années de campagnes, quarante années et plus de courses — le plus souvent à pied, par les plus chaudes journées d'été, sans aucun souci du confortable — à travers les trois cent quatre-vingt-une communes du département, visitées chacune nombre de fois par l'inspecteur des archives communales [1], et c'est d'ordinaire sur le coin de quelque table branlante de mairie rurale, sur des papiers de tout âge, de toutes couleurs et de tout format, qu'ont été rédigées ces analyses d'un tour si nerveux, qui ne donnent d'un document que l'essentiel, mais qui donnent toujours l'essentiel.

La variété des documents qui, en dehors même du supplément non méprisable qui lui venait des archives communales [2], composaient la série E, la riche moisson que Port

[1] La préface du *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire* (15 octobre 1878), évoque en traits heureux le souvenir de ces courses multipliées : « A l'heure qu'il est, j'ai parcouru, à pied, trois et quatre fois et plus encore, de part en part, le Département, et il est peu de chemins qui ne m'aient vu errant, la carte de l'Etat-major en main, ou tout simplement à l'aventure, soit dès l'aube, pour gagner quelque mairie lointaine où m'attendait le travail du jour, soit entre deux haltes, sous l'ardent midi, lorsque les cantonniers même dorment étendus le long des fossés, ou souvent aussi, attardé le soir, en quête de l'auberge incertaine, à travers les abois des chiens de garde. Tout en y songeant, je ferme les yeux et je revois les longues routes désertes, les sites, les eaux, les bois, les rencontres imprévues, les gîtes étranges, et je me retrouve alerte et tout en gaîté, comme au départ, le matin, par la fraîche brise, le long des coteaux effondrés de l'Evre ou des rivages ombreux de l'Oudon ».

[2] Il a bien fait ressortir, dans son rapport de 1868, l'intérêt de ces dernières archives : « Ces collections, malheureusement plus incomplètes en Maine-et-Loire qu'ailleurs, et dans deux arrondissements

y faisait chaque jour pour le grand répertoire sur l'histoire de l'Anjou, dont le dessein lui avait été peut-être inspiré par l'abondance du filon que ses obligations professionnelles lui imposaient le devoir d'exploiter jusqu'à complet épuisement, avaient soutenu son courage dans le long labeur de l'inventaire de cette série.

Il avait hâte, cependant, d'aborder enfin les fonds ecclésiastiques. Si sa docilité aux instructions administratives l'avait engagé en premier lieu dans l'inventaire des archives civiles, il n'ignorait pas que c'était surtout dans l'étude des titres des établissements religieux qu'il trouverait, avec l'occasion d'exercer son habileté de paléographe et sa sagacité de diplomatiste, les moyens de donner satisfaction à ses goûts d'historien. Les travaux des anciens Bénédictins et d'autres grands érudits des derniers siècles avaient mis au jour assez de documents tirés des fonds des abbayes angevines pour qu'il n'ignorât pas que c'était dans leurs archives qu'il rencontrerait les documents les plus précieux sur la période la plus glorieuse de l'histoire de l'Anjou, celle des xe, xie et xiie siècles, qui avaient vu ses souverains, après avoir balancé parfois la puissance des rois de France, s'asseoir sur le trône d'Angleterre.

Le volume, longuement préparé, qui renfermait l'analyse des titres du Clergé séculier, parut en 1880. Il contenait l'inventaire des fonds de l'Évêché d'Angers et du Chapitre de Saint-Maurice, de ceux de l'Officialité, du

presque absolument détruites par les guerres de la Vendée et de la Chouannerie, fournissent à l'improviste, sans compter les renseignements les plus précis et les plus inconnus sur les familles et sur l'histoire des terres et des fiefs, une variété infinie de remarques sur la chronique locale, les orages, les récoltes, les fondations d'autels, de chapelles, d'églises, le passage de rois, de grands seigneurs, de troupes, des détails de tout genre sur les événements contemporains qu'aucun écrit général ne suppléerait. » Les études de Célestin Port sur l'hiver, sur les inondations et sur les tremblements de terre en Anjou (n°s 17, 25 et 95 de la *Bibliographie*) ont été écrites, en grande partie, d'après ces archives locales.

Grand Séminaire, du séminaire de Saint-Charles d'Angers, de quatorze chapitres collégiaux et de deux cent soixante-quinze cures et fabriques. La règle à laquelle s'était astreint le rédacteur, de donner, sans aucune exception, l'analyse et souvent des extraits de toutes les chartes antérieures au XIVe siècle, faisait de certaines parties de ce travail d'inventaire presque l'équivalent d'un cartulaire.

Parmi les documents ainsi analysés en détail dans ce volume, se trouvait, dans le fonds de l'Évêché, le célèbre *Livre* de Guillaume Le Maire, évêque d'Angers de 1291 à 1317. Ce volume comprend, avec un récit suivi, en forme de journal personnel, des débuts du pontificat du prélat, un recueil de 164 pièces, intéressant les unes l'administration de l'évêché et du domaine épiscopal, les autres (bulles, lettres, requêtes, etc.) les grandes affaires de France ou de la chrétienté auxquelles Guillaume Le Maire avait pris une part active, notamment le projet de croisade, formé en 1308 par le pape Clément V, au concile de Vienne, et la suppression des Templiers.

D'Achery avait donné de cet ouvrage un texte incomplet. Tout en poursuivant l'inventaire de la série G, Port en prépara, pour la Collection des documents inédits de l'histoire de France, une édition définitive[1], précédée d'une sobre notice et complétée par une table des noms de lieux et des noms de personnes.

Le volume contenant l'inventaire des premiers fonds du Clergé régulier (série H) parut en 1898. Ce volume, qui se recommandait par les mêmes mérites que le précédent, comprenait l'analyse des fonds des abbayes d'hommes de la ville d'Angers (Saint-Aubin[2], Saint-Nicolas, Saint-Serge

[1] *Bibliographie des travaux de Célestin Port*, n° 80.

[2] C'est l'obligeante communication faite par Célestin Port à M. Bertrand de Broussillon des bonnes feuilles de l'inventaire du fonds de Saint-Aubin qui a permis à cet érudit de faire paraître dans la collection de documents historiques sur l'Anjou publiés par la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, le tome second

et Toussaint) et de leurs nombreux prieurés, et de ceux des abbayes d'Asnières-Bellay, la Boissière, Brignon, Chaloché, le Louroux, Pontron, Saint-Georges-sur-Loire et Saint-Maur. Lorsque ce volume fut distribué, il était imprimé depuis plusieurs années déjà. Port en avait retardé la mise au jour, espérant le compléter par l'analyse d'une partie au moins du fonds de l'abbaye de Saint-Florent. Pour ne pas en trop retarder la publication, il se décida à le laisser paraître sans ce complément.

C'est, en effet, à la préparation de l'inventaire du plus considérable et du plus intéressant des fonds ecclésiastiques des archives de Maine-et-Loire que Port a consacré les dernières années de sa carrière d'archiviste. Il apportait à cette besogne la même activité d'esprit et la même puissance de travail que par le passé; mais sa vue déclinait chaque jour. Ses yeux, ses pauvres yeux, étaient épuisés, ou pour dire le vrai, déchirés par le déchiffrement laborieux, poursuivi sans trêve ni relâche pendant cinquante années, de parchemins et de papiers d'une lecture si souvent difficile. Le travail dans la belle, mais sombre et humide sacristie de l'ancienne abbaye de Saint-Aubin, qui servait de bureau à l'archiviste, avait sans doute contribué pour sa part à cette demi-cécité qui fut la grande tristesse des dernières années de Célestin Port. Le jour où il sortit de ce tombeau pour venir prendre possession d'un cabinet plus clair, le mal était désormais sans espoir de guérison. L'humaniste de Louis-le-Grand se retrouve alors :

« ... *Quæsivi cælo lucem* — J'ai demandé au Conseil général de la lumière — et je souffre d'en être inondé, *ingemuique reperta*. Ce n'est pas vous, Monsieur le Préfet, qui me reprocherez de confier ma plainte à notre Virgile. »

du *Cartulaire de Saint-Aubin*, qui contient les chartes complémentaires du Cartulaire. Le Cartulaire même du XIIe siècle, qui forme le tome premier de la publication, appartient à la bibliothèque de la ville d'Angers.

Il n'en continua pas moins, avec zèle, souvent encore avec passion, le classement et l'inventaire de cet incomparable ensemble de documents qui constitue le chartrier de Saint-Florent. L'histoire, d'ailleurs inédite, de Dom Huynes, la publication des chartes de quelques prieurés, disséminées par Marchegay en divers recueils laissent entrevoir seulement la richesse d'un pareil fonds. Pour les documents les plus anciens, diplômes de rois, bulles de papes, la critique de Port allait se trouver en présence d'actes suspects qui soulevaient les plus délicats problèmes de diplomatique : c'était le moment de se souvenir des belles leçons de Quicherat sur les plus anciennes chartes de Saint-Germain-des-Prés.

Port s'était mis à ce grand travail dans les derniers mois de 1880 :

« Cette année a dû aborder le chartrier de Saint-Florent, groupe énorme composé des fonds des deux puissantes abbayes de Saint-Florent-le-Vieil et de Saint-Florent-le-Jeune, et qui couvre plus de vingt rayons, ensemble de 60 mètres de longueur. Aucun dépouillement sérieux n'a encore atteint cette masse de documents, à peine entr'ouverts de main discrète pour quelques travaux d'érudition limitée. Les registres et les volumes sont alignés en ordre d'apparence régulière et une partie des pièces a été enliassée tant bien que mal par prieurés, comme aussi sont mises à part, mais sans aucun classement, ces admirables chartes qu'il me faudra analyser une à une et qui font le principal renom de nos archives. Mais une bonne moitié au moins du fonds entier attend un premier triage, et la tâche s'accroît ici de son étendue même, qui ne se représentera plus égale qu'en abordant le fonds de Fontevraud. Pour déblayer le terrain et acquérir à fond la connaissance qui m'est nécessaire, avant tout classement, des divers offices, prieurés et domaines de Saint-Florent, j'ai commencé l'inventaire par le dépouillement des registres ou des volumes autour desquels les documents épars devront venir se grouper après le triage. Ce travail, qui n'est qu'à son début, compte pour cette année 246 registres ou cahiers, et 147 volumes comprenant 28.236 pièces, dont 9.383 par-

chemins, la plupart des XIVe et XVe siècles, sauf une centaine seulement du XIIIe, que j'ai l'un après l'autre analysés. »

Le travail se continue avec activité les années suivantes. Il s'interrompt quelque temps pour répondre aux désirs de l'Administration qui, en prévision du centenaire de 1789, prescrit par toute la France le classement et l'inventaire des archives révolutionnaires. Il reprend de nouveau, et ces belles chartes des IXe, Xe, XIe, XIIe et XIIIe siècles, l'honneur de ce fonds, avec ses nombreux prieurés rayonnant sur vingt diocèses et jusqu'en Angleterre, sont analysées une à une. Le rapport de 1899 peut enfin annoncer l'achèvement du travail :

« Voici bien une dizaine d'années que je consacre une bonne partie de mon temps à l'inventaire de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, unie à Saint-Florent-le-Vieil. Terminé et au rang d'attente, j'allais le pouvoir mettre aux mains de l'imprimeur quand j'en ai dû, avant tout, fixer le classement d'ensemble et de détail pour les deux milliers de fiches — et plus — qu'il comprend. Un long mois s'y est employé, et a-t-on bien l'idée de ce travail-là ? J'ai repris alors en toute sécurité le dépouillement des Cartulaires, qui doit servir de repère, avant toute mise en train, à l'œuvre entière, comme l'explique mon dernier rapport. Dès septembre, j'avais terminé le relevé du *Livre blanc*, du 117e au 129e et dernier folio, soit, pour tout le livre 264 pièces. Le 10 novembre, j'achevais celui du *Livre d'argent*, œuvre d'un scribe habile, mais plus soigneux des apparences qu'intelligent du sens même des actes, dont pas un peut-être n'est exempt de quelque faute grossière de copie, comprenant en somme 153 pièces — et en décembre dernier, celui du *Livre rouge*, le plus important peut-être, sinon le plus ancien, avec son calendrier historique, sa chronique du couvent, ses hommages et ses 188 pièces, du IXe au XIIe siècle, soit, pour les trois Cartulaires, 555 documents relevés sur fiches détaillées et datées en vue de l'impression — et sur cartes alphabétiques pour la direction et pour le contrôle du travail futur.

« Précisément, presque au dernier folio du *Livre rouge*, se rencontrait, écrit d'une autre main que les alentours — pour

remplir tant bien que mal les blancs de deux folios — un diplôme inédit et inconnu de Charlemagne. Inédit, pour sûr — le fait est déjà assez étrange — et à peu près inconnu. Hauréau l'a visé et utilisé, sans discussion, ce qui étonne. L'acte, dont tout le chartrier ne renferme aucune copie ancienne, est transcrit dans Dom Housseau, d'après la référence unique du *Livre rouge*, et cité en partie, au même titre, dans l'histoire manuscrite de Saint-Florent, par Dom Huynes; mais l'existence n'en est pas même signalée dans les répertoires scientifiques, sauf, m'indique M. Giry, dans une note, p. 317, des *Acta Carolina* de Sickel, qui n'en tient pas autrement compte, même dans ses *Spuria*. Et, fait plus singulier, s'il est possible, toutes les descriptions les plus récentes du *Livre rouge* l'ignorent, en fixant la date de l'acte le plus ancien au 30 juin 824[1].

« Quoi qu'il en soit, il apparaît bien, à simple lecture, que ce document est de toute fausseté manifeste. Du même coup, la défiance éveillée surprend, grâce à ce premier indice, une série de faux de même fabrique qui, s'étant créée cette autorité alors non suspecte, s'y étayent. Sans compter le diplôme de 824, de Louis le Débonnaire, et les deux diplômes de Charles le Chauve (13 juin 844) et de Pépin d'Aquitaine (27 mai 848), qui le visent et n'en visent pas d'autres, un examen, de critique certaine, doit qualifier, sans hésitation, d'imposture toute une suite d'actes — comme le diplôme de juin 848 ou 849 (il n'importe guère), quoique j'en aie sous les yeux un excellent trompe-l'œil du XIe siècle : le texte, de même main peut-être que le faux Charlemagne, s'y réfère directement en termes qu'il lui emprunte ainsi qu'à la fameuse *prose* de Saint-Florent — qu'il y aurait lieu, certainement, d'étudier d'un peu plus près qu'on n'a fait — avec un assemblage incohérent d'évêques, dont la présence a pour but évident de justifier cette souveraineté spirituelle, épiscopale, de l'abbaye de Saint-Florent sur treize paroisses, que de fait et *sans autre titre* elle a conservée jusqu'au XVIIe siècle; — et le diplôme de Carloman, du 5 juin 881, qui copie maladroitement, sans même s'en adapter les noms ni les formules, un diplôme de 866; enfin — pour ne citer que les actes de nos archives,

[1] Voy. *Catalogue des Cartulaires*, 1847, p. 123; *Chroniques des églises d'Anjou*, p. XXI.

sans les citer tous — la plus ancienne bulle du chartrier, acte de 1004, dont l'importance pour les intérêts de l'abbaye s'affirme par les nombreuses copies qui s'en rencontrent. On l'a introduite dans les Cartulaires, dans le Rôle des diplômes, même dans la *Chronique* de l'abbaye; et même encore quatre très curieux exemplaires à part s'en sont conservés, du xr^e^ ou xiie siècle.

« Ici, l'éditeur qui a, en dernier lieu, reproduit le texte[1] s'y est trompé en affirmant l'avoir collationné à l'original, qui est depuis longtemps ignoré, et pour cause. Il y aurait là matière, je le sais bien, à quelque intéressant mémoire! Mais à d'autres! L'étude, d'ailleurs, en doit advenir bientôt en mains confraternelles, qui ont toute maîtrise. Je borne ma joie à marquer le pas, sans envie aucune, à cette heure, de devancer personne. »

C'est à Giry, qui était venu étudier à Angers, pour son édition des diplômes de Charles le Chauve, les plus anciennes chartes angevines, que Port faisait allusion. De fait, quelques semaines plus tard, le 4 août 1899, Giry donnait lecture à l'Académie des inscriptions d'un mémoire sur les diplômes faux de Saint-Florent.

Mais à aucun des deux érudits qui avaient le plus étudié les chartes de Saint-Florent il n'a été donné de pouvoir publier des travaux préparés de si longue main. Le 11 novembre 1899, trois mois après sa lecture à l'Institut, Giry était enlevé en pleine maturité de son talent, victime de ce fatal procès de Rennes où il était allé porter le témoignage que lui dictait sa conscience. C'est par les soins pieux du Directeur de l'École des chartes et d'un disciple devenu son successeur, que le mémoire de Giry a vu le jour[2]. Port, non plus, n'a pas eu la satisfaction de pouvoir livrer à l'impression le manuscrit à peu près

[1] *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 254.

[2] *Étude critique de quelques documents angevins de l'époque carolingienne* (Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XXXVI, 2e partie, p. 179-248; tirage à part, 1900, in-4°, 72 p.).

achevé de son travail[1]. Le soin de le faire paraître incombera à son successeur. Il apportera à cette tâche, pour reprendre les expressions de Port, « les préceptes de l'École aimée et les ardeurs de la jeunesse ». Plus d'un de ses collègues qui, en prenant possession de son bureau d'archiviste, n'y a trouvé que la copie de la prochaine feuille d'inventaire, portera envie à sa bonne fortune.

Il trouvera également, pour une autre série du Dépôt, la série L, un autre inventaire, non pas achevé, celui-là, comme l'inventaire de Saint-Florent, mais simplement ébauché et formant comme une sorte de canevas sur lequel il pourra broder à loisir, pendant de longues années encore, avant de pouvoir lui faire voir le jour.

On se souvient avec quel enthousiasme Port, à son arrivée à Angers, avait entr'ouvert les premières liasses révolutionnaires qui lui étaient tombées sous la main. Sans doute, s'il n'eût dépendu que de lui, il n'eût pas attendu, pour s'atteler au débrouillement de cette masse de documents, que la circulaire ministérielle du 11 novembre 1874 fût venue tracer le cadre de classement de ces séries L et Q, qui représentent dans les archives modernes la période révolutionnaire. Mais cet esprit si indépendant était, beaucoup plus qu'on ne pourrait se l'imaginer d'après certains incidents dont j'aurai bientôt à parler, un archiviste discipliné et docile aux instructions qui lui étaient données : il a donné de cet esprit de discipline une preuve non équivoque en suivant ponctuellement dans ses travaux d'inventaire, sans souci de ses préférences personnelles, l'ordre même du classement établi par la circulaire du 20 avril 1841. Ce dut être cependant avec satisfaction qu'il reçut l'invitation de donner un tour de faveur aux

[1] La copie du manuscrit, qui renferme l'analyse de plus de 3000 articles (H 1833-5160), remplit cinq cartons.

papiers de la Révolution, sans attendre l'achèvement de l'inventaire des archives anciennes, dont la richesse de son dépôt ne lui permettait pas — il le savait trop bien — d'espérer de voir jamais la fin.

Tout cependant n'était pas rose dans la perspective d'une opération qui devait porter sur une masse inexplorée représentant un développement de plus de 250 mètres de tablettes.

Le rapport de 1876 rend compte des débuts du travail :

« J'ai porté tout l'effort de mon autre semestre sur le triage nouveau d'une série jusqu'à ce moment délaissée par ordre et dont des instructions récentes prescrivent enfin de débrouiller le chaos inconnu... C'est un triage complet de première main qu'il m'a fallu entreprendre, et presque partout pièce à pièce, et avec d'autant plus de peine et d'embarras que la masse des documents est plus immense. Un tiers de la série m'a, dès maintenant passé sous les yeux, et j'ai pu constituer et relever sur cartes un premier fonds de 532 dossiers qui formeront le noyau pour cette partie et le centre de ralliement de mon classement définitif. »

Il note, dans les rapports des années suivantes, les progrès accomplis :

« Il faut bien entendre qu'il ne s'agit là que d'un premier débrouillement, d'un triage préliminaire, qui constitue au hasard du jour des groupes de pièces plus ou moins complets, en accumulant, au fur et à mesure de ce triage même et en dehors de tout classement, une masse considérable de dossiers secondaires, souvent d'une ou deux pièces, sous une chemise provisoire. Le dépouillement d'ensemble terminé, c'est ce résidu qu'il s'agira de répartir ou d'assembler, de constituer en groupes distincts ou de rattacher aux groupes similaires. C'est l'œuvre de la seconde heure... »

Et en 1880 :

« J'ai exposé déjà dans des rapports antérieurs, je dois rappeler encore l'état de confusion, après tant de remaniements dans le Dépôt, de la série L, où sont réfugiés tous

les documents ayant trait aux administrations révolutionnaires et autres, depuis la première organisation du Département jusqu'à la création des préfectures. Formée d'origines incertaines, accumulée longtemps pêle-mêle dans un réduit obscur, réunie par liasses, la plupart informes, refoulée pour céder la place à toutes les nécessités imprévues, maintenue par ordre en dehors de l'inventaire, elle présentait, quand des instructions nouvelles en ont prescrit le classement, un véritable chaos, d'autant plus pénible à organiser que le déblai s'en présentait plus considérable. D'un premier débrouillement, au hasard de la main, plus de quinze cents liasses ont été constituées... »

En 1892 enfin, ce premier débrouillement touche à son terme :

« Entre temps, ainsi que je m'y habitue depuis plus de dix ans, j'ai poursuivi et j'ose presque dire terminé le triage, sinon le classement, moins encore l'inventaire définitif, de la série L. J'ai décrit trop de fois, dans chacun de mes rapports annuels, l'état d'abandon où je l'ai trouvé et le pêle-mêle qu'il m'a fallu, tant bien que mal, organiser en dossiers, pour que j'insiste sur l'ennui et les difficultés d'une tâche qui se multiplie au centuple si peu que s'accroisse le nombre ici vraiment imprévu des pièces. Après la mise en ordre, telle quelle, des *Comités révolutionnaires* du district d'Angers, œuvre de l'an passé, j'ai entrepris cette année celle des Comités des autres districts, entre lesquels celui de Saumur, abondant particulièrement en documents intéressants. La série des *Sociétés populaires* forme à peine une vingtaine d'articles qui ne m'a pas arrêté longtemps et qui termine la liste des fonds divers.

« Je peux donc considérer le dépouillement général de la série L comme mené à bonne fin, si l'on veut bien entendre que l'on peut dès maintenant — et il y a peut-être déjà longtemps — en avoir complètement raison pour le travail, des fiches en ayant à mesure constaté l'avancement. Il a fallu déjà malheureusement, à plusieurs reprises, il faudra encore, si l'on veut obtenir un classement sérieux, digne par exemple d'être publié, qu'elles soient remaniées, par suite du refoulement continu et de la rencontre incessante, et jusqu'à la dernière heure, de pièces éparses et de débris de dossiers. J'ai

passé à vrai dire le meilleur du temps à ces intercalations, dont j'ai là encore un monceau accumulé et dont on a peine à tenir compte. Ce détail affirmé, je crois pourtant devoir indiquer qu'en laissant à revoir, sans autre amour-propre, l'ensemble d'une série dont la principale masse n'est à vrai dire que de pur fatras, j'ai pris soin et grand intérêt à classer réellement et à mettre en état les fonds particuliers, petits ou grands, qui peuvent de plus près intéresser l'histoire. Sur ce point, si rien n'est fait à suffisance, tout serait fait en un tour de main.

« La tâche qui me reste et dont j'ai peur, c'est de trier et de débrouiller à cette heure l'amas énorme des imprimés afférents à la série L qui s'est entassé au fur et à mesure du présent travail. Je l'ai pourtant abordée cette année, et tout mon ancien bureau vide est encombré de papiers de tous formats, circulaires, opinions, instructions, discours, brochures, répartis déjà, un peu à l'aventure, par paquets multiples, de masse inégale. Je m'effraie d'avoir à les réunir en groupes d'origine ou de nature identiques. Un grand nombre d'ailleurs est pour se maintenir par unité isolée, et ce n'est pas là le fonds le moins curieux... »

Port devait, à diverses reprises encore, revenir sur ce classement pour en perfectionner certains chapitres. Je note, par exemple, dans son rapport de 1894, le classement des journaux et des impressions diverses de la période révolutionnaire — il y signale, en passant, un journal angevin inconnu jusque-là, le *Copiste fidèle*, imprimé dans l'imprimerie également inconnue de J.-L. Touvenon, installée dans le cloître des Cordeliers — et, dans celui de 1900, l'inventaire du fonds des cinq bataillons des volontaires de Maine-et-Loire.

En définitive, il laissait à sa mort, de cette série L, qui renferme les papiers politiques et administratifs de la Révolution, un répertoire numérique donnant en deux ou trois lignes le signalement exact, sinon complet, de chacun des articles, registres, liasses ou dossiers, qui la constituent. Ce sera la tâche de l'avenir d'amener cet inventaire à un degré de perfection qui en permette l'impression.

L'achèvement de l'inventaire de Saint-Florent, le perfectionnement de l'inventaire de la série L n'absorbaient pas toutes les heures de bureau des dernières années de Port. Marchant droit devant lui, il entreprenait et menait à bien, de 1895 à 1898, d'abord l'inventaire des prieurés angevins dépendant d'abbayes situées en dehors de l'Anjou, ou plus exactement du département actuel de Maine-et-Loire (H 5161-5359), puis celui des couvents d'hommes, en laissant toutefois de côté les prieurés angevins de Marmoutier, « le plus admirable fonds des archives, d'ailleurs classé à suffisance, dont l'inventaire analytique — et chaque pièce mérite une analyse — fera la joie de mon successeur ». Enfin son dernier rapport (juillet 1900) atteste une première reconnaissance dans le fonds de la plus importante des abbayes de femmes, celle de Fontevrault.

Un travail d'une nature différente, demandé à la veille de l'Exposition de 1900, à tous les archivistes de France, fut le dernier dont il lui fut donné de s'occuper. La Direction des Archives avait eu la pensée, pour remplacer le tableau vieilli publié en 1848, de faire dresser, dans tous les départements, un état général par fonds des archives anciennes et des archives révolutionnaires, relevé sommaire, mais singulièrement précieux, qui donnera les titres des fonds, avec leurs principales divisions, leurs dates extrêmes, le nombre des articles, enfin l'état du classement, de l'inventaire et de l'impression. Le travail de Port occupe, dans le volume imprimé, mais non encore distribué [1], les colonnes 421 à 442. J'imagine que l'archiviste de Maine-et-Loire eut quelque satisfaction à rédiger ce récolement, qui lui permettait de comparer l'état actuel du Dépôt avec celui dans lequel il l'avait trouvé un demi-siècle auparavant, quelque fierté aussi à pouvoir énumérer, dans son rapport du 1er juillet 1899, qui rend compte de ce travail, 16.594

[1] N° 117 de la *Bibliographie*.

articles classés et inventoriés, contre 5.891 liasses non encore inventoriées, à signaler surtout « comme une des richesses rares du Dépôt, 12 chartes originales du IXe siècle, 15 du Xe siècle, 288 du XIe siècle, 443 du XIIe siècle et 1.666 du XIIIe siècle, soit en y ajoutant par approximation un millier de chartes pour l'appoint certainement supérieur de Fontevrault, 3.424 pièces antérieures au XIVe siècle ».

L'inventaire des archives départementales de Maine-et-Loire ne représente pas tout le travail d'archiviste de Célestin Port.

Avant même la mise en train de l'impression de ce travail, il avait, en 1857, accepté de la Municipalité la mission d'analyser les archives anciennes de la ville d'Angers. Libre — ou à peu près — de toute entrave administrative dans la rédaction de ce volume, dont la publication (décembre 1860) est antérieure à l'envoi des instructions ministérielles de 1861, il avait suivi dans ce travail les règles qui lui avaient paru les meilleures. Ce gros volume de plus de 600 pages, dans lequel il avait fait suivre l'analyse des documents[1] d'un choix judicieux de pièces inédites, fut accueilli avec faveur, non seulement des Angevins, mais aussi de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui, sur le rapport de M. Alfred Maury, lui décerna, en 1861, un rappel de médaille au concours des Antiquités nationales.

La méthode qu'il avait pratiquée paraissait, en effet, des plus raisonnables : développement des analyses proportionné à l'intérêt des documents, mention des folios dans le

[1] « Du premier registre au registre qui clôt la période historique, j'ai pris page à page les procès-verbaux des conclusions, et page à page relevé avec soin tous les événements notables ou singuliers, toute l'organisation, tous les progrès de nos institutions angevines et ces mille particularités inattendues de l'histoire des arts, des mœurs, des idées d'autrefois qui font de ce résumé rapide, mais complet, comme une histoire vivante de la cité. » (Rapport de 1858.)

dépouillement des registres, indication précise des dates, non seulement des dates extrêmes en tête de chacun des articles, mais encore de dates intercalaires, aussi multipliées que possible, n'est-ce pas là, semble-t-il, ce que doit suggérer le simple bon sens à qui veut rédiger un inventaire pouvant offrir quelque utilité? Ce fut cependant tout juste le contraire que prescrivit, dans des instructions officielles, un régime qui n'admettait la liberté en aucune chose, pas même dans la rédaction des inventaires. Il fallait, sans souci du respect de l'intégrité des dossiers, grouper les pièces par paquets de cent; consacrer quinze à vingt lignes — ni plus, ni moins — à l'analyse de chaque groupe de cent pièces; enfin, s'abstenir de toute date en dehors des dates extrêmes, celles-ci fussent-elles distantes de plusieurs siècles. Tel est le singulier régime auquel furent soumis, pendant près de dix ans, les quatre-vingt neuf archivistes départementaux.

Port dut, comme les autres, se plier — non sans frémissement — au joug commun [1]. Tant qu'il ne s'agit d'inventorier que des correspondances administratives du XVIIIe siècle, il put encore, avec quelque adresse, se tirer d'affaire [2]; mais les difficultés surgirent le jour où, en 1863, la Commission administrative des hospices d'Angers le chargea de rédiger un inventaire analytique du précieux fonds de l'hôpital Saint-Jean-l'Evangéliste d'Angers, doté, sinon fondé, au XIIe siècle par Henri Plantagenet. Ce fonds avait été, du temps de Marchegay, déposé aux Archives du département : l'inventaire en devait donc, conformément aux instructions ministérielles, être imprimé comme

[1] Le joug « d'une autocratie qui n'est pas toujours intelligente », écrivait Bourquelot (10 janvier 1865).

[2] Parlant de l'inventaire de la série C à un confrère qui lui demandait des conseils pour la rédaction de l'inventaire des archives de Tarascon, il écrit (27 juillet 1862) : « Je vous assure qu'il y a certains articles dont la rédaction témoigne de plus d'habileté que tous les vaudevilles, drames, comédies que je pourrai faire si jamais j'ai le cœur aussi dipos que je l'ai enragé. »

supplément à la série H de ces archives, partant conformément à la méthode officiellement prescrite. Port, de l'aveu de la Commission hospitalière, établit le manuscrit suivant les bons principes et, le jour de l'impression venu, il entreprit de défendre sa rédaction contre les critiques du bureau du Ministère. Il y faillit perdre sa place.

Il a conté un jour cette histoire[1] :

« Mon travail tel quel — je n'ai jamais crié au chef-d'œuvre — a été préparé et poursuivi jusqu'à la fin, de haute lutte, avec la complicité entière et avouée, celle-là, de la Commission hospitalière. Elle peut en revendiquer sa part d'honneur auprès du public savant qui m'a applaudi; et vous en étiez! Assuré que j'étais de sa confiance, et la tenant régulièrement au courant des difficultés journalières qui m'étaient créées à chaque pas, j'ai préparé et fait imprimer, au prix de tous les ennuis, de tous les dangers[2], mais avec une persévérance invaincue, sur les seules données que je crusse bonnes et sérieuses — elles sont, du reste, *aujourd'hui*, officiellement prescrites et recommandées — un dépouillement analytique, dont la copie d'abord, et puis les épreuves, devaient être soumises tout au moins à l'approbation de mes chefs, prévenus alors d'idées contraires. Dans la collection des inventaires officiels, mon livre est le premier, je crois en être sûr, qui porte à ses articles les mentions des folios et des dates, indications indispensables — c'est simple à dire aujourd'hui — dont la suppression, si j'y avais voulu consentir, aurait d'un seul coup réduit aux deux tiers ma tâche; et je me rappelle avec quel intérêt suivaient ma résistance ce loyal docteur Bigot et M. Lemotheux, si ferme dans sa douceur même, et le digne abbé Legeard de la Diriays, qui n'est pas rem-

[1] L'*Inventaire et le Chartrier de l'hôpital Saint-Jean d'Angers. Lettre à M. P. Marchegay*, p. 6.

[2] « Ma modeste position même s'y est trouvée en jeu. J'ai reçu dans ce temps la visite spéciale d'un inspecteur général, chargé particulièrement, comme il me l'a avoué, des exécutions sommaires. M. Bertrandy, qui me venait mettre à la raison, débarqué avec des préventions entières, n'eut pas de peine à rendre justice à ma bonne volonté et n'hésita pas davantage à me le dire. Je lui en garde une vive reconnaissance et le lui témoigne, à cette heure qu'il est redevenu mon simple collègue, archiviste de Seine-et-Oise. »

placé encore dans le clergé angevin. Je ne parle que des morts... »

Vers le même temps, à l'autre bout de la France, un jeune archiviste, récemment sorti de l'École qu'il dirige aujourd'hui, chargé d'inventorier les archives communales de Tarascon, soutenait contre le même bureau des Archives le même bon combat — sans aucun encouragement, il faut bien le reconnaître, de celui qui présidait alors tout à la fois le Conseil de perfectionnement de l'École des chartes et la Commission supérieure des Archives [1].

Mais les temps allaient changer : le 23 mai 1867, une circulaire ministérielle émanée du Bureau des Archives — ou plutôt subie par lui [2] — consacrait, sur tous les points litigieux, l'abandon de la pratique ancienne du Bureau.

Les archivistes d'aujourd'hui, qui jouissent à l'heure actuelle, sous une direction plus éclairée, d'une entière liberté scientifique, doivent quelque reconnaissance à ceux de leurs anciens qui, au risque parfois de leur modeste situation, ont contribué à la leur conquérir.

Il ne faudrait toutefois rien pousser au tragique et, à certaines heures [3], Port lui-même dévorait assez philosophiquement « les chardons de la résignation » :

« Le système qui nous dirige est absurde : j'en fais part avec acharnement à M. Champollion en toute occasion. On

[1] Voy. Paul Meyer, *Observations sur la publication de l'inventaire des archives de Tarascon-sur-Rhône* (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 6e série, t. Ier, 1864-65, p. 65). Cf. même volume, p. 171, une lettre de M. de Wailly, relative à cet incident. — Finalement, l'inventaire de Tarascon parut anonyme, sur le refus de M. Meyer de laisser son nom figurer sur le titre.

[2] C'était en réalité le triomphe de l'inspection générale des Archives dans la lutte sourde qu'elle soutenait contre le Bureau, depuis plusieurs années. Dans une lettre écrite à Port, le 2 mars 1868, Eugène de Rozière ne manifeste pas une admiration excessive pour les lumières dudit Bureau : « ... Ce raisonnement, aux apparences tout administratives, avait-il pour but de masquer quelque mauvaise grâce personnelle, ou n'était-il que le produit légitime d'un esprit borné qui voit des difficultés partout, et qu'il s'y entête? »

[3] Lettre à M. Paul Meyer, 27 juillet 1862.

nous fait travailler sur des données fausses, et, 80 fois sur 89, la meilleure chance serait de laisser aux archivistes, qui ont les pièces en main, quelque liberté, l'exercice modéré de leur intelligence et, à tout prendre, quelque responsabilité. De plus, d'une théorie fausse en elle-même, on fait une application outrée et dont je ne m'explique ni la raison ni l'utilité. Mais je suis convaincu, pour tant que je souffre et en doive encore souffrir, que ces messienrs du Bureau sont pour le mieux intentionnés, maladroits au possible, mais obligeants, aussi empressés à rendre les petits services que la pratique du métier rend fréquents qu'irréfléchis et malavisés dans leurs conceptions paléographiques. Je crois, de plus, que le bureau susdit deviendra un élément puissant de réorganisation, et qu'en attendant il fait quelque bien — non pas autant qu'il pourrait, mais autant qu'il peut — et tous ces titres, je serais très vivement peiné que ces confidences de confrère à confrère en peine pussent en rien desservir des personnes dont je trouve les procédés ridicules, mais dont je ne suspecte pas la bonne volonté. Tenons tête, de haute lutte, sur le bon terrain où, petit à petit, la raison prend pied et s'impose, et prenons l'ennemi par les oreilles, à pleines poignées, non par les jambes... »

De son côté, il ne semble pas, pour être juste, que l'Administration ait tenu à Port rigueur de son indépendance[1]. Le 11 février 1866, il était nommé archiviste de la Gironde. Des raisons de travaux en cours ou en projet, surtout,

[1] Une lettre de Quicherat (30 novembre 1867) témoigne cependant, à un moment du moins, de dispositions peu bienveillantes de la part du Bureau des Archives : « Ce dossier, qui est sous clé au Ministère de l'intérieur, doit dire que vous êtes une mauvaise tête, à qui l'on a toutes les peines du monde de faire exécuter l'inventaire des archives tel qu'il avait été décidé par les grands savants du Bureau; mais aujourd'hui qu'on s'est amendé et que les objections que vous fîtes autrefois ont suggéré le nouveau programme introduit dans les circulaires, on ne veut pas laisser voir qu'on s'est plaint de vous pour des choses qui sont aujourd'hui à votre gloire. On aime mieux prévenir contre vous, sans faire usage de pièces écrites, un inspecteur avec qui vous n'aviez pas encore eu affaire; mais l'inspecteur n'est qu'un paltoquet, et celui qui l'a soufflé un sot. La réciproque est vraie. Ne vous inquiétez pas de ces gens-là. Vous êtes solide, ayant pour vous tout ce qui représente l'autorité dans le pays où vous opérez. »

semble-t-il, des considérations de famille, le décidèrent à décliner une nomination qui, quelques années plus tôt, eût été sans doute la bien venue : « Je ne veux que rappeler en terminant, écrit-il à la fin de son rapport de 1866, pour m'en recommander autant que je puis, ma nomination inattendue aux Archives de la Gironde comme un témoignage lointain d'estime, et mon refus comme un gage sérieux des sentiments d'affection et de reconnaissance qui m'attachent à l'Anjou pour la bienveillance dont je n'ai cessé depuis treize ans d'être honoré par le Conseil général et par l'Administration ».

Le 21 avril 1870, il était fait chevalier de la Légion d'honneur.

Il n'en avait pas fini cependant avec l'inventaire de l'hôpital Saint-Jean. La publication de cet inventaire, que précédait une notice historique et que suivait un cartulaire factice de cet hôtel-Dieu, comprenant cent quatre-vingt trois pièces, devait être pour son auteur fertile en incidents[1].

Sept ans après la publication, Marchegay qui, en 1850, avait fait entrer le chartrier de Saint-Jean au dépôt départemental et en avait fait un premier classement, s'avisa que son nom avait été passé sous silence dans la notice historique de Port. Dans une brochure intitulée : *Trois lettres à Messieurs les Administrateurs des hospices d'Angers, concernant le chartrier, le cartulaire et le fondateur de l'hôpital Saint-Jean l'Évangéliste*[2] et consacrée en apparence à l'examen de quelques difficultés historiques touchant les origines de cet hôpital, il accusa la publication de Port d'avoir dissimulé de lui, tout en en ayant largement profité, un inven-

[1] Il eut du moins comme compensation un compte-rendu élogieux de M. L. Delisle, inséré dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. XXXI, 1870, p. 110-112.

[2] Les Roches-Baritaud (Vendée), 1877, in-8°, 171 pages.

taire, en trente-six chapitres, des titres de l'hôpital Saint-Jean, « en affectant de n'en pas dire un mot » et « en s'appliquant à faire disparaître les divisions établies ».

Une circonstance rendait l'attaque particulièrement grave : Marchegay avait distribué de sa brochure un tirage spécial, avec hommage imprimé, à chaque archiviste de département — celui de Maine-et-Loire excepté — dont le nom était rempli à la main par l'auteur avant l'envoi.

C'était une dénonciation en forme.

Port bondit sous l'attaque. Sa première pensée fut de réclamer la réunion d'un jury d'honneur :

« Mais quel dégoût! une rixe entre confrères! et avec vous, quelle pitié! blanchi comme moi sous le harnais! J'en ressens pour ma part une horreur invincible! Emporté dans le courant d'un travail où ma santé s'épuise, en être réduit par votre provocation inqualifiable à perdre en vaine querelle un temps dont tous les instants me sont comptés ! quelle misère ! — Ma première pensée, mon premier cri a été de réclamer la réunion d'un *jury d'honneur !* Mais quoi ! la réponse m'est venue de tous les côtés la même ! Ce n'était pas à moi le premier, ce n'est pas à moi seul à la provoquer — et le public d'ailleurs n'a-t-il pas été pris pour juge ? Même à cette heure encore, le coup porté, guéri, j'allais laisser tomber l'injure; mais d'autres, plus perfides et plus méchants que vous, menacent de l'exploiter à votre honte, au delà même de vos passions peut-être, contre ma sécurité !

Et puis, après tout, puisque vous m'avez ouvert un compte, il est peut-être bon qu'il se règle à votre premier ordre... »

Quicherat, ancien camarade de Marchegay, ancien professeur de Port, ami de tous les deux, s'efforça de jouer le rôle de conciliateur :

« Vous n'êtes ni un plagiaire, ni l'exploitant du travail d'autrui; mais il vous reste d'avoir manqué d'obligeance envers un confrère : là est la faute. Gardez-vous de parler de votre adversaire comme du dernier des monstres, car ce serait dépasser la mesure. »

Je ne sais si Quicherat jugea la mesure dépassée dans la réponse de Port. J'imagine qu'au fond il devait se faire peu d'illusions sur la possibilité de concilier deux adversaires de tempéraments si opposés :

« Je ne vous demande guère de sympathie bien tendre. Trop diverses sont nos natures, vous, égoïste et renfrogné; moi, tout en dehors et l'aile au vent ! — mais chacun n'a-t-il donc pas son train, sa force, sa vertu? — et ne pourrait-on filer droit son chemin sans s'y heurter? »

A la rigueur, la réponse de Port eût pu tenir en six pages. Il lui eût suffi, pour faire voir le peu de fondement des accusations de Marchegay, d'imprimer synoptiquement, comme il l'a fait en appendice[1], d'un côté, l' « Inventaire général » de Marchegay, simple récolement dans lequel chaque article est représenté par une seule ligne de titre, souvent sans indication de dates, toujours sans indication de nombre de pièces ou de folios, et — en face — son propre inventaire, dans lequel chacun des mêmes articles est analysé, souvent pièce par pièce, en une, deux ou trois colonnes d'un texte serré.

Il lui suffisait encore, pour faire apprécier à sa véritable valeur le grand travail de classement qu'il aurait méconnu, de rappeler que le chartrier de l'Hôtel-Dieu avait été mis dans un ordre excellent à la fin du XVIIIe siècle et, « pour tout dire d'un mot à qui sait comprendre, que l'immense majorité de la collection se compose de pièces triées, classées et *reliées par volumes*, avec double table en tête, et titres imprimés au dos, — pour le reste, de registres censifs, terriers ou comptes — le tout complété par une cinquantaine de liasses! — j'exagère, j'en ai compté quarante-huit à votre liste. — Qu'on juge déjà de cette immense fatigue

[1] « Inventaires comparés », p. 25 à 29 de la brochure.

« de la réunion, du triage, du choix des volumes! » Que sais-je? »

Il lui suffisait enfin, pour mettre à néant l'accusation de s'être « appliqué à faire disparaître les divisions établies » par son prédécesseur, de faire remarquer que le seul moyen qu'il eût d'en tirer quelque aide, c'était précisément de les conserver, mais que, d'ailleurs, une circulaire ministérielle du 10 juin 1854, sur le classement des archives hospitalières, avait substitué un cadre nouveau, absolument obligatoire pour les archivistes, à la division en trente-six chapitres imaginée par Marchegay.

Mais Port, quand on l'attaquait, n'était pas homme à se cantonner dans la défensive. Sa réponse est vraiment de bonne encre. En la lisant, Marchegay put méditer — à ses dépens — certaine définition de Villard de Honnecourt : « Vesci un porc-espi : c'est une biestelete qui lance sa soie quand elle est corecie. » L'ironie de son successeur se donnait carrière sur certaine charte de 1127, écrite en vers latins rimés, que Marchegay avait jadis copiée et imprimée, sans s'en apercevoir, en prose — et sur « cette série de publications, d'invention si charmante, *une charte par canton,* qui vous permet de vider, sans peine aucune — et sans autre mérite — vos cartons encombrés, à l'admiration du monde savant, à la douce joie de vos confrères », et quelques autres traits.

L'attaque de Marchegay et toute cette polémique à l'emporte-pièce n'étaient pas sans quelque danger pour Port. Candidat, à cette heure-là même, au prix Gobert pour son *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, il pouvait craindre l'effet des accusations de son prédécesseur sur l'esprit des juges académiques.

Elles n'en eurent aucun : « Vous avez dû comprendre, lui écrivait Rozière, le 27 mai 1877, par le vote unanime de l'Académie, que les attaques de Marchegay n'avaient eu aucune influence sur nous ». De son côté, le plus compé-

tent et en même temps le plus pondéré des juges, M. Delisle — et c'est par son appréciation que je veux clore l'incident — lui écrivait le 28 mai : « La récompense que vous venez d'obtenir à l'Académie est la meilleure des justifications. Elle ne vous aurait pas été décernée si votre probité littéraire n'avait pas paru d'aussi bon aloi que votre érudition ».

Élu correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 22 décembre 1876, lauréat du premier prix Gobert le 25 mai 1877, Célestin Port semblait, à ce moment, avoir épuisé tous les honneurs que les Académies ont accoutumé de réserver aux savants de province. Il me reste à dire par quels travaux, en dehors de ses publications d'inventaire, d'un caractère surtout professionnel, il les avait obtenus et ne devait pas tarder à en mériter de plus grands encore.

E. Lelong.

(A suivre.)

TURPIN DE CRISSÉ

(1858)

GENÈSE D'UN CABINET D'AMATEUR[1]

Le comte Turpin de Crisssé, peintre et collectionneur, membre de l'Institut, né à Paris, en 1772, d'une famille originaire de l'Anjou, est décédé en 1859. Par son testament, en date du 15 mai 1850, l'amateur avait légué sa collection à la ville d'Angers. Divers codicilles, de 1857 et 1858, furent rédigés par Turpin. Les pages qui vont suivre sont plus qu'un codicille. Elles renferment l'histoire circonstanciée d'un cabinet curieux, dans lequel se trouvent quelques pièces de toute rareté. Sans y songer, Turpin de Crissé s'est peint lui-même, dans cet écrit, avec une discrétion qui lui fait honneur.

[1] Notre compatriote, M. Henry Jouin, prépare la publication d'un important volume intitulé *Les Maîtres peints par eux-mêmes*, qui va prendre place dans la série d'ouvrages mis au jour par les éditeurs Gaultier, Magnier et Cie, sous la rubrique *L'Art et la Vie*. Le volume de M. Jouin renferme des autographes d'artistes du plus haut intérêt. Plus d'une page a trait à des monuments de notre ville, mais, entre toutes, la Lettre de Turpin de Crissé, écrite en 1858 et adressée au Directeur du Musée d'Angers, est de nature à flatter des lecteurs angevins. On sait quelle est l'importance de la collection Turpin de Crissé, léguée à notre ville par l'homme qui l'avait formée, et aujourd'hui exposée dans l'hôtel Pincé. Ce qu'on ignore, c'est que Turpin de Crissé se préoccupa de la mise en valeur des œuvres d'art qu'il donnait si libéralement à sa province d'origine. Une lettre de lui — disons mieux — un mémoire historique était joint à sa collection lorsqu'elle parvint à Angers. C'est ce document, inédit, que M. Jouin va publier dans ses *Maîtres peints par eux-mêmes*, et MM. Gaultier, Magnier et Cie, les éditeurs de l'ouvrage de notre collaborateur, ont bien voulu nous adresser de bonnes feuilles de la Lettre de Turpin de Crissé, ce qui nous permet d'en offrir la primeur aux lecteurs de la *Revue*. (Note de la Rédaction.)

A Monsieur le Directeur du Musée d'Angers

Paris, février 1858.

Vous savez, sans doute, Monsieur, que ce n'est point un homme érudit, un antiquaire de profession, un véritable numismatiste, qui a formé la petite collection dont le soin vous est confié aujourd'hui ; c'est un artiste, n'ayant cherché, dans le choix des monuments qu'il a rassemblés, que la manifestation de la beauté, de la grandeur, du goût délicat empreints dans les moindres œuvres des anciens ; si quelques objets, d'une beauté plus douteuse ou plus contestable, se trouvent ici réunis, c'est sans doute qu'ils devaient appuyer, éclairer un point douteux, déterminer une date incertaine, apportant à d'autres objets plus parfaits la certitude qui leur manquait, ou présentant, parmi les médailles spécialement, des exemples tout particuliers du style archaïque.

Je le répète : point de série complète dans un genre ou dans un autre, mais quelques beaux échantillons, quelques spécimens qui ne se trouveraient déplacés dans aucun musée, mais bien perdus dans les riches collections de Paris. J'ose espérer que ces spécimens offriront plus d'intérêt au musée de la ville d'Angers, appelant, pour grouper autour d'eux, les donations et les legs des riches amateurs.

Pour que vous puissiez apprécier, Monsieur, la persévérante patience, le temps employé à ce travail (plus de quarante ans), je me laisserai aller au plaisir, trop facile, de parler de moi : c'est que mon cabinet, c'est moi-même, et, quand je voudrais m'effacer, chaque pièce proclamerait bien haut l'indication de sa provenance, celle de sa date, la circonstance qui me l'a fait acquérir, ma joie en l'inscrivant sur mon catalogue.

A mon premier voyage d'Italie (1807-1808), garçon, pauvre peintre, heureux de voir enfin ce pays longtemps désiré, mais devant remplir certaines obligations, n'ayant d'ailleurs à ma disposition qu'un temps et des fonds très limités, j'ai dû rassembler le plus possible d'études peintes et de dessins d'après nature ; c'était une récolte indispensable ; elle devait devenir la base de ma petite fortune pittoresque, une réunion de précieux matériaux à exploiter plus tard. C'est donc à peine si je pus alors jeter un regard hâtif, et peu clairvoyant, sur les admirables collections de Florence, de Rome et de Naples. Quelques croquis, d'après l'antique, trouvèrent seulement place entre tous mes travaux de paysagiste, mais nulle acquisition ne put être faite, si ce n'est une petite mosaïque moderne, destinée à mon excellente mère.

Cinq années s'écoulèrent (de 1809 à 1814), pendant lesquelles j'eus chaque jour sous les yeux la charmante galerie de la Malmaison. Là, je commençai à étudier avec plus de soin les peintures anciennes, les bronzes, les vases grecs; là enfin mes yeux s'ouvrirent à la lumière ; mais les événements de 1814, renversant toutes les positions, et le mariage que je venais de contracter, à la fin de 1813, m'imposant plus de prudence que jamais, je dus réprimer et suspendre les velléités d'acquisition qui venaient de naître en moi.

Lorsque la Restauration nous rendit le calme, lorsque quelques belles ventes s'ouvrirent aux amateurs, privés trop longtemps de ces nobles passe-temps, de ces jouissances intellectuelles, je suivis un peu ces ventes publiques, et, stimulé par l'exemple, je fis ma première acquisition, je veux parler de celle de ce petit vase de forme élevée, *Tydée combattant Étéocle*, vase de style ancien, de tra-

vail étrusque un peu négligé, mais que je rapportai en triomphe, comme germe de ma future collection. Ce vase, je l'ai, et je le regarde encore avec plaisir; je profitai de toutes les occasions qui s'offraient, et je pus, à l'aide de quelques échanges, ne pas laisser mon *Tydée* dans la solitude.

Ce fut l'année 1818 qui devint favorable à mes projets : Mme de Turpin et moi nous passâmes un hiver en Provence; là, voyant chaque jour la riche collection de M. le marquis de Lagoy, je commençai, à l'aide des instructions de cet aimable homme, à comprendre l'intérêt que présentent les études numismatiques, et je m'appliquai à rassembler quelques bonnes médailles romaines. Visitant, au printemps, les grandes villes d'Italie, j'y fis encore quelques récoltes : à Florence, j'achetai un grand et beau plat de faenza décoré du *Jugement de Pâris*, d'après la gravure de Marc-Antoine et la composition de Raphaël; ainsi, mes goûts se partageaient; chaque époque, chaque branche de l'art me séduisait également, et je ne pouvais alors, comme je ne puis encore aujourd'hui, me résoudre à en négliger aucune.

A Rome, je réunis quelques terres cuites et j'achetai plusieurs intailles, dont une seule reste à la collection; c'est la belle tête de *Silène* gravée sur prisme d'émeraude.

Naples devait m'offrir bien d'autres facilités, bien d'autres tentations; il fallait toutefois savoir se borner : après un long examen, et de mûres consultations entre Mme de Turpin et moi, nous convînmes de nous limiter à un seul vase de quelque importance, qui pût toujours faire honneur au cabinet, plutôt que de perdre ou disperser nos modestes ressources en petits objets de peu de prix; ce fut donc la belle Campana qui fut choisie pour

sa forme, sa fabrique Italiote de l'époque moyenne [1], et surtout pour la richesse et la grâce du sujet; un *Lectisternium* où se trouvent réunis *Hercule* armé de sa massue, *Adonis* tenant un rhyton, *Bacchus* tenant également un canthare. Le Génie du festin et deux belles femmes le servant forment une charmante composition, que la gravure avait déjà fait connaître dans l'ouvrage de M. Maisonneuve, mais avec certaines corrections que les dessinateurs se croyaient permis de faire, ôtant ainsi tout le caractère de la peinture originale. Si vous examinez, Monsieur le Directeur, la facilité et la grâce du trait, la noblesse des têtes, le naturel des poses, le grand principe d'art qui se retrouve toujours dans les moindres œuvres des anciens, même sur les matières sans valeur, vous aurez bientôt oublié l'incorrection et l'extrême négligence avec lesquelles sont traitées les extrémités des figures et la partie inférieure de la composition; le sujet, au reste, n'est pas rare; notre cabinet seul renferme peut-être vingt vases décorés de la même manière, mais avec des variantes, car l'art grec est inépuisable; il ne se répète jamais.

Deux jolies aiguières de Nola, avec leur coupe en belle terre noire, accompagnèrent seules le vase décrit plus haut, et ces richesses furent rapportées amoureusement, sur le devant de notre calèche, ne les voulant confier ni à la mer ni aux douaniers. J'avais un grand désir de joindre à ces trois pièces un ou deux Rhytons; mais le prix en était alors tellement élevé à Naples, que nous dûmes renoncer à ce désir; plus tard, nous pûmes en acquérir de très beaux, à la vente Durand.

[1] J'entends, par cette époque moyenne, celle où l'art étrusque, le plus ancien après l'art égyptien, s'étendant dans la Campanie, perdit de sa sévérité, de sa rudesse, se modifiant, se laissant influencer par le goût et les mœurs de cette autre partie de l'Italie, si heureusement douée, si capable de s'approprier, sans copier cependant, tout ce qu'elle trouvait de bien ailleurs.

De retour à Paris, le goût des médailles s'affermissait encore; je fréquentais le change de Rollin père, où se réunissaient les amateurs, et je vis peu à peu s'emplir les tiroirs de mon petit médaillier.

Mais une vente magnifique devait avoir lieu après le décès du savant, aimable et riche baron Denon (1826). Toutes les branches séduisantes dont je parle plus haut s'y trouvaient représentées; la partie égyptienne, rare alors, peu nombreuse, attirait surtout l'attention; ses plus petits débris empruntaient un vif intérêt aux circonstances qui les avaient mises aux mains du courageux voyageur; les moindres échantillons furent vivement disputés.

Cette vente dura plusieurs semaines; j'en rapportai un beau Canope en albâtre, quelques scarabées et amulettes, un bas-relief, très rare, de Bernard de Palissy; enfin, un coffret émaillé à Limoges, avec sujets en grisaille et inscriptions, objet très recherché et d'un prix exorbitant aujourd'hui.

Vous voyez, Monsieur, que je ne pouvais me résoudre à abandonner aucune des branches si captivantes de la curiosité, que je nourrissais chacune d'elles avec le même amour, car je ne négligeais pas, non plus, d'augmenter mon portefeuille de bonnes gravures contemporaines; j'aimais les belles reliures; enfin, je commençais à prendre un goût très vif pour les gravures de l'ancienne école allemande d'abord, puis pour celles de l'école italienne. Aussi trouverez-vous, Monsieur, dans mon cabinet, sept ou huit pièces des plus rares et des plus belles parmi l'œuvre de Marc-Antoine. Le *Massacre des Innocents;* la *Vierge*, dite à la longue cuisse; la *Vierge*, dite à l'escalier; une charmante *Sainte Famille* et les *Faunes portant un enfant* dans une corbeille, furent inscrits au

catalogue, dans le cours des cinq années pendant lesquelles j'appartins, comme inspecteur général des beaux-arts, à la Maison du roi Charles X, aux faibles appointements de 6.000 francs, qui passèrent, presque en entier, en acquisitions d'objets d'art. J'ai pu, plus tard, il y a même peu de temps, joindre une gravure du même maître, pièce un peu inférieure, peut-être, aux précédentes, sous le rapport de l'exécution, mais d'une grande rareté; je veux parler de la *Descente de Croix*, composition qui ne s'est présentée à moi que cette seule fois, chez les marchands et dans les ventes, et qui représente ici une somme importante. Une épreuve très pure de la *Prédication de saint Paul à Athènes*, composée aussi par Raphaël, et venant de la belle collection Lasalle, complète, jusqu'à ce moment, mes précieux Marc-Antoine Raimondi.

Moins fine de burin, moins simple de travail, mais curieuse pour la composition, se présentera à vous le *Triomphe de la Sorcière*, sujet dit la *Carcasse*, et gravé par Augustin Vénitien, élève ou émule de Marc-Antoine. Cette scène est d'une originalité, d'un mouvement et d'une énergie que rien ne surpasse. On ignore quel en est l'auteur; on croit reconnaître Michel-Ange dans la figure de la sorcière, rappelant tout à fait quelques attitudes de ses Sybilles; cependant, la musculature des figures nues serait plus accentuée et leurs extrémités moins lourdes, si le grand statuaire les avait tracées. Peut-être cette riche composition est-elle de Jules Romain, ou d'Augustin de Venise lui-même.

Nous devons maintenant parler de la vente Durand. Son cabinet était l'un des plus considérables et des mieux choisis en vases grecs, bronzes et terres cuites. Rien de plus intéressant que cette vente; elle réunit alors les plus riches amateurs français et étrangers; le Musée, la Bibliothèque, le roi de Danemark y firent d'importantes acquisi-

tions. Chacun enfin put, grâce à la quantité et à la variété des objets rassemblés, satisfaire, du moins en partie, ses désirs d'antiquaire. Mon ami, M. le baron de Witt, avait rédigé, avec beaucoup de soin et de patience, le volumineux catalogue de la collection, ce qui ne contribua pas peu au magnifique résultat de la vente de ce cabinet. Beaucoup de pièces, dont j'avais suivi les enchères, m'échappèrent; mais je fus heureux encore de pouvoir acquérir, comme spécimen de l'ancien style grec, un charmant vase à goulot en trèfle, avec figures peintes, ayant pour sujet : *Hercule s'emparant du pithos*, des centaures défendant inutilement leur vin. Rien de plus fin et de plus soigné que la peinture de ce vase; rien de plus fin que la qualité de la terre et rien de mieux conservé. De cette époque, est une petite coupe d'une extrême légèreté, ornée d'un *Griffon blessé* et poursuivi par une *Arimaspe*. Je joignis à ces deux pièces, de fabrique étrusque, une aiguière de forme élevée, de fabrique campanienne. Enfin, deux Rhytons peints, parfaitement modelés (tête de taureau et tête de levrier); deux autres Rhytons en terre cuite, et deux antéfixes, également en terre cuite, tête de Vénus, dont l'une est coloriée et l'autre de la plus haute beauté [1].

Certes, tout a été dit sur le vif intérêt que nous offrent les vases peints, puisque c'est grâce à eux, ainsi qu'aux sujets retracés dans les tombeaux étrusques de Corneto et de Tarquinies, que nous pouvons nous former une juste idée de la peinture antique. Les peintures des villes d'Herculanum et de Pompéi ne sont, à vrai dire, que des copies ou des imitations d'œuvres plus anciennes, perdues pour toujours; des à peu près, précieux sans doute, mais de simples objets de décoration, faits aussi avec facilité, mais

[1] Je ne connais à Paris qu'un amateur plein de goût, M. L. Cassas, possédant une tête supérieure à celle-ci.

toujours incorrects et d'une basse époque, comparativement à celle des vases. Une foule d'ouvrages savants nous expliquent les sujets mythologiques, historiques, funéraires ou familiers qui les décorent, et, en présence de ces curieux produits des arts céramiques des Anciens, on ne peut s'empêcher de s'étendre sur les variétés qu'ils nous présentent, et qui nous charment, à l'aide d'un simple trait ou de quatre couleurs seulement : celle de la terre même, le noir, le blanc et, quelquefois le violet.

Vous savez comme moi, et mieux que moi, Monsieur le Directeur, que trois époques bien marquées se peuvent assigner à ces monuments. Nous avons parlé des deux premières : la vieille école archaïque étrusque, et l'école campanienne de Nola, de Locri et de quelques autres villes; maintenant, pour déterminer, pour préciser la troisième époque d'une manière évidente, nous étudierons deux grands vases faisant presque pendants, dont les anses sont ornées de têtes de Méduse; ils sont chargés d'une multitude d'ornements : rinceaux, méandres, feuilles de lierre, oves, etc., rehaussés de blanc; vases de décoration, riches d'aspect, de forme encore élégante, mais où une sensible décadence se fait déjà sentir; les figures sont négligées et d'un dessin médiocre; c'est, au reste, comme étude, un spécimen curieux de produits qui, peut-être, ne s'éloignent pas beaucoup de l'ère chrétienne?

Avant de quitter l'intéressant chapitre de la céramique, je retournerai en arrière de quelque cent ans, pour vous signaler deux pièces auxquelles j'attache beaucoup de prix : l'une, acquise chez Rollin père, est un vase de la meilleure fabrique étrusque présentant, sur un des côtés, un guerrier à cheval, d'une très grande finesse d'exécution ; les ornements du collet sont également tracés avec beaucoup de soin ; sur l'autre côté est un autre guerrier casqué et couvert d'un large bouclier, orné d'un trépied ; l'âme ou le bon génie du cavalier l'accompagne sous la figure d'un oiseau.

Le second monument, le seul que je possède portant des inscriptions, est encore de ce même style archaïque de haute antiquité; il a été acquis à la mort de M. Raoul Rochette qui, lui-même, le possédait depuis la vente Durand. Sans être aussi soigné que le vase du cavalier, ses inscriptions et son intégrité le placent au premier rang de ma petite collection.

L'attention des antiquaires se porta, il y a deux ou trois ans, sur une collection fort nombreuse de vases de terres cuites et de bijoux appartenant à un amateur, M. Biardot, et qui, attachant avec raison le plus grand prix aux curieux monuments rassemblés chez lui, ne semblait les vouloir montrer qu'avec une certaine réserve, en cachait avec soin la provenance et ne paraissait point désirer leur vente. Ces vases et ces bijoux sont le produit d'une découverte de tombeaux, probablement situés en Campanie, car les peintures dont ils sont ornés indiquent positivement le style de cette partie de la Grande-Grèce. Cette sorte de mystère avait fait naître quelques doutes sur l'authenticité de ces monuments qui, jusqu'à présent, n'avaient aucun antécédent; leur fabrique, en effet, est toute particulière, non sous le rapport des formes ni sous celui des sujets, mais bien quant au mode d'exécution; les peintures n'ont point reçu l'action du feu, et, fixées, comme à l'ordinaire, par une demi-vitrification, mais absolument mates, ayant toute l'apparence de l'encaustique ou de la détrempe; le noir, le blanc, le violet, le bleu et même un rouge de cinabre très brillant, y paraissent avec éclat et harmonie. Prévenu d'avance peu favorablement sur l'authenticité de ces vases, je les examinai avec le plus grand soin, et je dois dire que je ne pus m'apercevoir d'aucune hésitation dans le trait des figures ni dans le lancer des ornements; j'y retrouvai toute la facilité des peintres des meilleures fabriques, cette légèreté que ne saurait atteindre la main d'un copiste ou d'un imitateur.

Ces vases sont funéraires ; ils supportent souvent des figurines de ronde bosse, séparées des vases, mais pouvant s'y appliquer parfaitement, d'une manière, cependant, toute particulière et bizarre. Ce sont des spécimens tout exceptionnels qui manquent à nos musées, que le savant M. Brongniart n'a point eu occasion d'étudier, ni de réunir à sa curieuse collection de la manufacture de Sèvres. Le même amateur disait avoir trouvé, dans ces mêmes tombeaux, un grand nombre de bijoux et couronnes en argent, montés avec beaucoup de délicatesse. Le savant M. de Longpérier, conservateur actuel des antiques du Louvre, doute beaucoup de l'authenticité de cette partie de la découverte, attendu que l'emploi de l'argent est extrêmement rare dans les monuments des Anciens, l'or s'y trouvant presque exclusivement ; le petit nombre d'objets en argent se présente dans un état d'oxydation presque complet.

Je continuai à augmenter le nombre des terres cuites, lorsque les occasions se présentèrent : le cabinet de Rollin, la vente de M. Raoul Rochette, celle de M. A. Leclère, architecte, procurèrent à cette suite quelques pièces d'un véritable intérêt ; mais les plus curieuses m'ont été envoyées de Syrie, par mon regrettable beau-frère, consul général de France à Beyrouth. Elles sont presque toutes fragmentées, ou, pour mieux dire, elles ne se composent guère que de têtes de divinités ou de jeunes enfants (Horus ! Harpocrate ?). Tout le sentiment du statuaire se retrouve dans ces petits monuments de matière si vile, mais cette matière acquiert bien du prix par la main de l'artiste. La plupart de ces figurines ont été repoussées dans un moule, mais bien souvent, ensuite, retouchées à l'aide de l'ébauchoir du sculpteur, pour leur rendre la fermeté qu'elles auraient pu perdre par une fréquente répétition.

Recouvertes, presque toujours, d'une peinture blanche ou rouge, elles laissent apercevoir encore quelques restes

de tons bleus; car la polychromie s'étendait non seulement à l'architecture, mais encore à la statuaire, ainsi que l'ont démontré, depuis plus de vingt ans, les études consciencieuses de nos architectes et de nos archéologues.

Je dois vous parler maintenant, Monsieur, des figurines en bronze, trop peu nombreuses, hélas, dans mon cabinet. Un *Camille jeune* (employé aux sacrifices), un *Amour* ou génie courant (le génie des courses, peut-être) rapporté de Venise, et deux statuettes de *Vénus;* voilà, avec deux figures égyptiennes, tout ce que j'ai pu réunir. Ces deux Vénus sont de travail gréco-syrien, mais l'influence de l'art grec se fait sentir plus fortement dans l'une d'elles, dont la tête est charmante et coiffée avec un goût tout attique; la base en est antique, et l'intégrité irréprochable; la seconde, plus grande, mais d'une nature un peu lourde et massive, offre un intérêt archéologique que vous saurez apprécier : elle est coiffée de la colombe grecque, aux ailes étendues et, au-dessus de cet oiseau, on voit s'élever les cornes de la Vénus égyptienne ou syrienne, et cet accessoire constitue une grande rareté. Sa conservation est parfaite, mais sa patine un peu noire, ainsi que presque toutes celles qui couvrent les bronzes syriens ou égyptiens, les patines d'un beau vert clair ne se rencontrant guère que dans les fouilles campaniennes ou celles de la Sicile.

Vous trouverez sans doute, Monsieur, bien peu nombreux les échantillons de la peinture d'anciens maîtres, que rassemble ce petit cabinet, mais vous approuverez le choix qui en a été fait, suivant les circonstances plus ou moins favorables qui se sont présentées. Sassoferrato n'est pas un maître très recherché; peu varié dans les sujets qu'il traite, sans aucune imagination, il se contente de répéter les mêmes têtes de madones, avec quelques variantes légères Cependant, il a son mérite incontestable. Nous le

trouvons ici, dans un ton un peu jaunâtre, il est vrai, d'une parfaite harmonie; le modelé de ses deux figures est excellent, la tête de la sainte Vierge est pleine de douceur; celle de l'Enfant divin, animée, vivante. Ce petit groupe semble, en un mot, un charmant spécimen des œuvres de ce peintre, si près de l'époque de décadence où devait tomber bientôt la grande école italienne (1600). Vous recevrez aussi, Monsieur, une tête de Christ pleine d'une douce gravité, et qui peut être un fragment de tableau de l'Ecole vénitienne ou de l'Ecole espagnole.

L'École française vous présentera deux précieux portraits de Janet : *Catherine de Médicis* et *Charles IX enfant;* ils proviennent de la vente de Madame, duchesse de Berry; enfin, comme exemple de belle peinture française, presque contemporaine, un portrait de famille attribué à Mignard, et que l'on pourrait peut-être donner à Le Brun ou à quelque autre habile homme de son école; la couleur de ce portrait est très belle; la touche fine et soignée, sans aucune mollesse; les yeux sont pleins de vie, la bouche modelée dans sa perfection. Si vous ajoutez à cette trop courte nomenclature un petit tryptique de Memling, avec son charme et tous ses défauts, vous aurez, hélas! l'indication de toutes mes richesses en ce genre.

Moins pauvre sera la liste des dessins d'anciens maîtres. Vous aurez à noter un dessin à la plume, lavé au bistre, par Beccafumi (vente Ravil) grand style, hardiesse d'exécution. Vous saurez distinguer, dans une autre page, un peu fatiguée, la touche de Michel-Ange, d'Andrea del Sarto ou de Pontormo. Ce dessin provient de la même vente et porte tous les caractères de la grande époque.

Le chiffre du Christ, entouré d'une guirlande d'anges, est d'une meilleure conservation. Il a été acquis à la vente du marquis de Lagoy, ainsi qu'une composition de Salviati.

Puis, les grands ou les petits portefeuilles vous offriront encore quelques bons dessins d'époque moins ancienne : Rubens, Vouet, Puget, Callot, Pompeo Battoni. Un anonyme, auteur d'un très bel intérieur de Saint-Pierre de Rome, deux ou trois Bouchardon, complèteront la suite de cette série.

Que diriez-vous, Monsieur le Directeur, d'un amateur retenu chez lui par une longue maladie, ne pouvant visiter les expositions, et qui, sur un simple catalogue (les catalogues sont de si grands menteurs !) donne commission à son marchand d'estampes, lui laissant carte blanche quant au prix, pour acquérir deux dessins sans les avoir vus ? Vous l'accuseriez d'une grande témérité, d'une haute imprudence et, certes, vous auriez raison; eh bien ? cette audace n'a point été punie : trois jours après l'ordre donné, le vieil amateur recevait deux charmants dessins de Bouchardon, tout semblables à ce qu'il avait rêvé; dessins pleins de finesse qu'on s'étonne de voir tracés par la main hardie qui travaillait le marbre avec tant de souplesse, de grâce et de bon goût. Oui, Bouchardon avait su s'affranchir de l'influence funeste du temps où il a vécu (1698-1762) et conserver, non le style sévère de la statuaire antique qu'il ne chercha jamais, mais une grâce exempte d'affectation. L'heureux accord entre la sculpture et l'architecture avait été parfaitement compris par cet habile homme; il nous en donne la preuve par le monument de la fontaine de Grenelle où les rapports et les proportions des deux arts sont sagement ménagés [1].

[1] Ce bel accord de l'art du statuaire et de l'art du dessinateur se présentait presque toujours chez les maîtres des XVe et XVIe siècles. Michel-Ange, ce terrible génie de la sculpture et de la fresque, qui semblait dédaigner la peinture à l'huile, avait exécuté les plus célèbres cartons de ce temps; Cellini était dessinateur, graveur, orfèvre autant que statuaire; et, de nos jours, nous pourrions encore nommer des hommes dignes de leurs devanciers. David d'Angers; Lemaire, auteur du beau fronton de l'église de la Madeleine; Seurre aîné, qui a publié une suite de compositions pleines d'esprit et

Nous serons moins pauvres en dessins de maîtres contemporains. Gérard et Girodet; Heim et Ingres; Percier, le digne chef de toute notre école d'architecture; Lebas et Bouchet, ses élèves; Thibaut, son émule; Huyot, Dejuinne, Revoil, Coupin, Laitié, Brascassat et Papety; Bodinier, Laffitte et Ach. Leclère; Isabey et Géricault représenteront les qualités variées de leur nature, ainsi que les défauts du temps où ils ont vécu.

Etex, élève de Pradier, avait concouru pour le grand prix de Rome; il n'avait obtenu que le second prix; on s'intéressait à lui; je crus bien faire, je crus donner à la fois une consolation et un encouragement à ce jeune artiste, et, lui procurant un marbre, je lui commandai l'exécution de son *Hyacinthe mourant.* Il acheva ce travail avec amour, et cette petite figure réussit très bien à la première exposition; beaucoup de connaisseurs la regardent encore aujourd'hui comme étant son meilleur ouvrage; en effet, la tête est charmante et, sauf un peu de maigreur dans les pectoraux, le torse a beaucoup de souplesse, le dos est bien étudié, et le mouvement de toute la figure est heureux.

Etex, depuis, a été chargé de travaux importants, dus en partie, peut-être, aux changements de gouvernement et à certaines opinions un peu trop en rapport avec les idées du jour. Une tête vive et mal organisée, un amour-propre excessif nuisirent à son talent, et ce talent n'a pas tenu tout ce qu'il avait promis. Quoi qu'il en soit, et malgré ses aberrations politiques (elle devrait rester toujours étrangère aux artistes, ne jamais pénétrer dans leurs ateliers), Etex est resté reconnaissant du service que j'avais cherché à lui rendre; il n'a jamais manqué de m'exprimer et de me prouver sa gratitude et son attachement : le

d'imagination, nous prouvent encore aujourd'hui que l'art n'est qu'un dans ses formes multiples, que ses branches fleuries s'étendent et se lient, se greffant l'une sur l'autre pour le charme de nos yeux.

médaillon en bronze qu'il a voulu faire, tout bénévolement, d'après moi et celui de Mme de Turpin, exécuté en marbre avec beaucoup de soin, en sont les meilleurs témoignages.

Une stèle de travail grec, un fragment de figure drapée proviennent tous deux de la riche collection du comte de Choiseul-Gouffier, mon respectable guide et protecteur; une urne cinéraire romaine et quelques autres objets de peu d'importance termineront la trop courte indication des marbres réunis ici.

Deux bonnes esquisses de Bodinier; deux autres esquisses de Heim; quelques études de Bidault, faites à Civita-Castellane ou à Fontainebleau, sont de bons spécimens de talents divers et recommandables. Le portrait de celui qui trace ces lignes, au moment où il partait pour son premier voyage d'Italie, et peint par Bouchet, élève de David, pensionnaire de l'école de France à Rome, homme habile, mais qui a peu produit, est remarquable par sa belle couleur et sa ressemblance; mais le plus précieux portrait, sans comparaison, est celui de Mme de Turpin, peint par Gros, en 1828, avec un soin extrême et d'une parfaite ressemblance alors; là se retrouvent les belles qualités du maître, je veux dire la largeur, la limpidité de l'exécution, l'éclat et la finesse de la couleur qui, après plus de trente ans, se peuvent admirer comme le premier jour. Le costume de l'époque nuit un peu à ce bel ouvrage; c'est un inconvénient inévitable pour le peintre de portraits; cependant, la fidélité du costume devient une date, ne manquant pas d'intérêt historique; l'exagération des fraises, l'ampleur et la raideur des robes de Marie de Médicis ou d'Elisabeth d'Angleterre n'ont plus pour nous rien de ridicule; un long espace de temps les a pour ainsi dire consacrées; il n'en est pas ainsi des modes de l'Empire et de la Restauration; elles sont trop près de nous pour que nous puissions

n'être pas choqués de leur mesquine bizarrerie, du peu de ressources qu'elles offraient sous le rapport pittoresque.

Hersent, au talent sage et vrai, a fait du vieux comte de Turpin une parfaite image : elle semble rappeler, dans sa petite dimension, certaines œuvres de Porbus ou de Janet ; elle fixera, tout à la fois, la date des derniers ouvrages de Hersent et celle du dernier voyage pittoresque du modèle ; jamais contemporanéité n'aura été mieux constatée.

Granet laisse encore ici un charmant souvenir de son talent, si peu varié, mais si fin et si vrai. Un *Intérieur du couvent des capucins*, tant de fois répété par Granet, répond bien à ce que l'on peut attendre de son pinceau à la fois large et soigneux.

Nous terminerons cet article en indiquant seulement le tableau de Ingres : *Françoise de Rimini*. Cette charmante petite toile est connue de tous les artistes et de vrais amateurs, soit par la gravure, soit par des répétitions ou des copies, soit encore par les expositions publiques, telles que celle de 1855, où les plus beaux ouvrages de Ingres avaient été réunis. Je n'ai donc pas de description à en faire. Je dirai seulement que ce groupe, malgré quelques bizarreries faciles à découvrir, résume, en de petites dimensions, le rare mérite de son auteur : pensée, expression, fidélité de costume, admirable exécution, couleur vigoureuse et pleine d'harmonie, voilà ce qu'on s'est plu à reconnaître dans ce « diamant » de notre cabinet.

Emaux, faïences italiennes, ivoires et bois sculptés ; vitraux allemands et verreries vénitiennes, tout cela pourrait être longuement décrit ; mais, ce serait vraiment donner à cette lettre, déjà si étendue, une dimension qui atteindrait celle du lourd in-folio. Vous saurez distinguer, Monsieur, le bon du médiocre ; vous saurez séparer les pièces rares des pièces plus communes, mais vous saurez surtout, dans la première catégorie, réserver une place

distinguée à la belle aiguière et à son plateau ovale, malgré quelques malheureuses restaurations; la date de 1515, le nom de Jean Limosin lui donnent un grand intérêt; vous accorderez encore une tablette, en bon jour, aux deux jolies coupes en grisaille, faisant pendant, aux deux salières si intactes, et au coffret venant de la collection Denon, portant le millésime de 1545.

Vous savez, Monsieur, que ces charmants produits des émailleurs de Limoges sont devenus d'une rareté extrême et d'un prix inabordable. Je me sais donc bien bon gré de n'avoir pas laissé passer ces quelques pièces en d'autres mains, sans les retenir à mon profit.

Ma dernière acquisition (1858), celle dont je veux vous entretenir un peu plus longuement, est une belle *Vierge* en albâtre, portant dans ses bras l'Enfant Jésus, de travail italien de la fin du xve siècle ou du commencement du xvie. Sauf quelques plis fragmentés à la plinthe et à la partie inférieure de la robe, ce groupe ne laisse rien à désirer pour la conservation; deux couronnes, trop lourdes, ont été exécutées peut-être deux siècles plus tard que les figures; j'ai cru toutefois les devoir conserver, car les pierres qui les enrichissent, bien que fausses[1], sont taillées avec beaucoup de soin; mais, ce qui me semble surtout remarquable, c'est la douce expression de la tête de la sainte Vierge regardant l'Enfant divin, et le tendre regard que celui-ci rend à sa mère; cette réciprocité, cette parfaite communauté de pensée, si bien rendues, donnent à ce groupe un charme inexprimable. C'est ce charme que nous demanderions vainement et qui manque presque toujours à la statuaire antique; les Anciens cherchaient, avant tout, la beauté physique; ils la savaient rendre avec une supériorité inimitable; mais, la beauté morale ne leur

[1] Les perles et les turquoises sont fines, je crois?

était guère connue ; dans leurs groupes, bien souvent, les figures ont peu de liaison entre elles et, si l'on excepte le groupe de la *Famille de Niobé* et celui de *Laocoon*, l'expression semble absente, ou tout à fait subordonnée à l'arrangement pittoresque. Il appartenait peut-être à la religion chrétienne d'ouvrir cette voie nouvelle, de nous faire découvrir ce nouvel horizon de l'art, en créant le type sublime de Vierge que les sculpteurs grecs n'ont jamais soupçonné.

Un propriétaire amoureux de son bien en fait les honneurs à un ami ; il lui en explique les agréments, il en décrit les améliorations obtenues, les routes nouvellement tracées et celles qu'il projette encore, ne lui épargnant rien ; le traînant du château au chalet, du chalet à la ferme, il le ramène enfin au potager, si l'ami a eu la patience de le suivre. Tel que ce redoutable propriétaire, je vous promène malgré vous, Monsieur le Directeur, dans mes modestes domaines ; je les décris en détail ; ma ferme, ce sont mes tableaux ; dans mes vases grecs vous retrouvez la futaie ; vous reconnaîtrez le taillis en saluant mes terres cuites ou mes bronzes ; enfin, le parterre fleuri sera représenté par les médailles, vrai *jardin des racines grecques*.

C'est donc au parterre que nous nous arrêterons. Il est le terme de cette longue pérégrination que vous avez bien voulu faire si complaisamment avec moi et dont je vous remercie sincèrement. Mes médailles n'offrent point de suite complète et régulière ; vous devrez les soumettre seulement à un classement général, de telle sorte qu'elles plaisent aux yeux, exposées dans des montres placées sur une table, comme au Cabinet de Paris.

Maintenant, Monsieur le Directeur, au moment où vous serez chargé de la réception et de l'aménagement de mon cabinet, si vous avez l'extrême patience ou, pour mieux

dire, le courage de faire le catalogue des médailles, ce sera une œuvre pie dont je vous remercie par avance; je l'ai commencé plus d'une fois, sans jamais le compléter. Je joins à cette lettre l'ébauche de mon travail. Mais, vous en savez sûrement bien plus long que moi en science numismatique; aussi, ne saurais-je me flatter de vous être bien utile en vous livrant ces notes imparfaites. J'ai voulu seulement vous initier à mes plaisirs les plus intimes, en vous demandant toute votre bienveillance pour ces petits monuments de l'antiquité, confiés désormais à vos soins éclairés.

Comte T. Turpin de Crissé.

La minute de cette pièce est conservée, avec les autographes légués par Turpin de Crissé, à l'hôtel Pincé, où est exposée sa collection. L'amateur parle incidemment, dans la pièce qu'on vient de lire, de son séjour à la Malmaison. Turpin de Crissé avait rempli les fonctions de chambellan auprès de l'impératrice Joséphine, et c'est lui qui semble avoir eu la délicate mission de veiller à l'aménagement des trésors d'art dont la souveraine, délaissée, aimait à s'entourer. Sa lettre au directeur du Musée d'Angers donne la mesure de son éclectisme et de son goût affiné.

Henry Jouin.

LES

ÉLECTIONS DES TROIS ORDRES

DE LA PROVINCE D'ANJOU

AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX DE 1789

Dans un premier article[1] nous avons retracé à grands traits la période électorale de 1789 en Anjou. Laissant de côté le clergé que ses dissensions intestines tinrent éloigné de la lutte, nous avons dit qu'elle se résuma en un conflit violent entre les deux Ordres laïques, en dépit et peut-être à cause des propositions, qui parurent au tiers insuffisantes ou intéressées, d'un accommodement cherché par la noblesse. Indifférents ou hostiles entre eux, les trois Ordres ne profitèrent pas de la faculté, que leur laissait la déclaration royale, de fondre en un cahier unique les projets de doléances rédigés séparément par leurs assemblées électorales. Le Tiers-Etat angevin apporta même à la composition du sien une hâte très significative. En le rédigeant du 9 au 18 mars, alors que la Noblesse n'entendit que le 23 la lecture d'un cahier préliminaire et que le Clergé acheva cette opération le 24 mars seulement, le Tiers avait manifesté son désir de travailler pour lui seul, à

[1] V. *Revue de l'Anjou*, t. XLIV, mars-avril 1902, p. 202.

l'abri de toute influence extérieure, et peut-être la prétention de servir de modèle aux autres.

Il faudra donc tenir compte, en étudiant les cahiers des Trois Ordres, de la priorité et de l'influence, qui est incontestable, de celui du Tiers. Il n'en subsiste pas moins entre eux de nombreuses et notables différences. Sauf un accord à peu près complet sur les questions de Constitution, chacun de ces cahiers conserve une réelle originalité. Elle est peut-être supérieure dans ceux des Ordres privilégiés et leur étude reste certainement, de nos jours, la plus intéressante. Mais le caractère très général de celui du Tiers, l'absence de stipulations particulières, en faisaient précisément la valeur et nous expliquent que, plus tard, les réclamations des roturiers en faveur de tous les français aient étouffé les revendications du Clergé et de la Noblesse.

L'historien doit pourtant accorder toute son attention aux uns et aux autres. Car, si le Tiers l'emporta incontestablement dès le début de la Révolution, la résistance des Ordres privilégiés, un moment annihilée, se manifesta avec éclat dans la suite. C'est peut-être pour s'être cru trop tôt assuré d'une victoire complète et sans retour et pour avoir dédaigné les cahiers de ses adversaires, que le Tiers méconnut leurs tendances et s'abusa sur leur faiblesse. Ce n'est pas la Révolution seule qui est contenue et tracée d'avance dans les cahiers du Tiers d'Anjou de 1789 : l'observateur attentif peut apercevoir aussi, dans ceux du Clergé ou de la Noblesse, les germes parfois très apparents de la Contre-Révolution.

I

Mais, pour garder un fil conducteur en ce dédale de plusieurs centaines d'articles, il est nécesaire de se replacer d'abord dans le milieu où ils furent conçus et de se

représenter les prétentions particulières et la position respective des trois Ordres avant les élections. — Il faut examiner ensuite les circonstances de ces élections elles-mêmes et plus spécialement, de la rédaction des cahiers. — Il convient enfin de rapporter à ces causes et à ces préliminaires le caractère et le contenu des cahiers eux-mêmes, si l'on veut en saisir la portée réelle et en mesurer exactement la valeur.

Quelle était, en mars 1789, la position prise par chacun des Ordres angevins, considéré en lui-même, ou par rapport aux deux autres ?

Le Clergé s'était, avons-nous dit, tenu à l'écart de la mêlée. Il n'avait même pas nettement pris parti dans la querelle, que nous avons racontée, entre les deux Ordres laïques.

C'est que, depuis dix ans environ, il était travaillé par des divisions intérieures qui introduisaient en son sein, bien avant la Révolution, une agitation vraiment révolutionnaire. L'artisan de ces discordes, pour les uns, le tribun de cette lutte juste et nécessaire aux yeux des autres était un prêtre étranger par son origine au diocèse, l'abbé Chatisel, curé de Soulaines. L'homme et le pasteur étaient, en lui, irréprochables. Son orthodoxie resta toujours à l'abri du moindre soupçon ; il préféra s'exiler plutôt que de prêter le serment constitutionnel. Riche personnellement, il consacrait son patrimoine au soulagement des pauvres et à la défense de ses idées.

La cause qu'il soutenait nous paraît aujourd'hui inattaquable. Le curé Chatisel déclarait la guerre à des abus que peu de gens songeaient alors à nier, sans que l'on pût cependant en rendre absolument responsables ceux qui en profitaient. Ces abus étaient le résultat inévitable de la domination incontestée que l'Eglise exerçait en France depuis près de quatorze siècles. En un aussi long terme, les choses et leurs rapports s'étaient trop profondément

modifiés dans toute la société pour que l'Eglise n'en fût pas atteinte en raison même de son immutabilité.

Des ordres religieux, autrefois glorieux et bienfaisants avaient vu leur rôle séculaire diminué, effacé ou ravi par d'autres mieux appropriés à des besoins nouveaux. De leur splendeur passée il ne restait que l'immensité de leurs domaines ou de leurs richesses, récompense de services autrefois rendus, mais qui pouvait sembler excessive depuis que leur opulence n'était plus en rapport avec leur utilité.

De même, d'innombrables fondations particulières, entassées depuis plus de mille ans, avaient accru insensiblement le nombre des *bénéfices* ou charges ecclésiastiques dépourvues d'un caractère public et qui perpétuaient indéfiniment, avec le souvenir d'un généreux donateur, l'existence de vastes domaines soustraits aux fluctuations ordinaires de la propriété privée.

Un grand nombre de ces bénéfices étaient, il est vrai, réunis aux évêchés ou même à de simples cures. Mais la plupart constituaient les prébendes des membres des nombreux Chapitres et Collégiales qui formaient comme une classe mal définie entre le clergé régulier et les prêtres vivant dans le siècle.

Les gros revenus, la fortune et le prestige allaient naturellement aux ordres religieux bien rentés ou aux détenteurs des bénéfices. C'est là que la noblesse et la haute bourgeoisie dirigeaient leurs cadets, pour les pourvoir d'emplois peu fatigants et lucratifs. Les bénéfices « sans charge d'âmes » devenaient trop souvent le refuge de clercs ayant moins de vocation que de naissance et chez qui le goût d'une oisiveté parfois délicate et savante l'emportait certainement sur la pratique des vertus sacerdotales.

Il ne restait donc pour les enfants du Tiers-État, avec l'entrée dans les Ordres mendiants, que l'admission aux

cures et desservances de village dont beaucoup étaient rattachées, d'ailleurs, soit à un bénéfice, soit à un couvent. En ces deux derniers cas, le desservant choisi arbitrairement par le commendataire était un salarié de la plus triste condition, accomplissant au rabais toute la besogne pour laquelle le bénéficier était grassement rétribué.

Simple curé de village, sa position n'était guère meilleure. Sauf le cas où la cure possédait ses revenus propres, il était réduit au casuel et au produit de la dîme, toujours insuffisant et souvent affermé à de gros décimateurs qu'un récent édit de Louis XVI avait dû contraindre à laisser aux pasteurs une portion, au moins congrue, des revenus de leur église.

Ces prêtres, si mal traités, étaient pourtant les plus nombreux et les plus méritants. Au moins, auraient-ils pu retrouver en influence et en considération ce qui leur manquait en opulence et en revenus. Mais dans une société où la naissance d'abord et presque autant la richesse assignaient les rangs, celle du curé de campagne devait être très bas, au même niveau que ses humbles paroissiens.

Dans les réunions du clergé, synodes diocésains, assemblées provinciales ou générales, ceux-là devaient être admis aux plus nombreuses et aux premières places qui, dans les idées aristocratiques du temps, étaient la tête ou plus exactement la figure noble et brillante de ce grand corps dont les simples curés formaient la masse ou représentaient les membres. Et de fait, par une usurpation lente et irrésistible, que les lois, après l'usage et le temps, avaient consacrée, les prélats, tous bénéficiers, les abbés d'ordres, les chanoines et les commendataires peuplaient presque exclusivement les assemblées délibérantes ou judiciaires, administratives ou disciplinaires de l'Église de France, imposant un joug d'autant plus lourd au clergé inférieur que celui-ci était moins représenté et plus mal défendu auprès d'eux.

Parmi les injustices sociales ou, comme on disait alors, les abus de l'époque, il en était peu d'aussi grave. C'est à la réparer que l'abbé Chatisel consacra son temps et sa peine, sa fortune et son talent et déploya une fermeté inébranlable, mais presque toujours respectueuse et modérée.

Il serait trop long d'exposer ici les diverses formes sous lesquelles il produisit ses revendications. Nous constaterons seulement que le haut clergé en fut plus embarrassé qu'irrité. Il n'était pas responsable d'une situation qu'il n'avait pas créée. Il ne pouvait, d'autre part, réformer des institutions d'origine très ancienne, fondées sur l'expression libre et authentique de volontés privées. Simples usufruitiers des biens d'un saint, d'une église, d'un couvent, les bénéficiers, astreints à des charges déterminées, ne pouvaient ni résoudre ni modifier le contrat qui les liait, ni détourner l'affectation des fonds qu'ils percevaient. Résigner leur bénéfice ou en employer privément les revenus aux œuvres qu'il leur plaisait de soutenir, à cela se réduisait leur liberté d'action.

Quant à associer plus complètement, et dans une proportion plus équitable, les prêtres de campagne à l'administration du Clergé, cela ne dépendait pas d'eux, mais de ceux qui avaient qualité pour édicter des lois ou faire des règlements généraux, le Roi, le Pape ou un Concile Universel.

Bref, affecter aux cures indigentes les revenus surabondants des bénéfices richement rentés n'était *légalement* au pouvoir de personne au monde. Étendre la représentation des prêtres de campagne dans les assemblées du clergé était chose réservée à la seule souveraineté, spirituelle ou temporelle. Cela passait infiniment la compétence et le pouvoir de l'Évêque d'Angers et de son conseil diocésain, si vivement pris à partie par Chatisel. Le hardi polémiste attaquait l'œuvre des siècles et des gouvernements. A sa manière, et dans sa sphère restreinte, il était un homme

de révolution, un réformateur radical et qui se verrait, tôt ou tard, obligé à sortir de la stricte légalité.

Que le bas Clergé angevin ait compris ou non la nécessité d'en arriver là, il se rangea en masse et avec enthousiasme autour de son zélé défenseur. Contre l'amas des privilèges ecclésiastiques, ces déshérités de l'Église firent bloc. Obtenir enfin justice, par un moyen ou l'autre, devint leur but unique et comme leur idée fixe. La crise politique qui sévissait alors ne put les en distraire. Parmi les réformes projetées, une seule les intéressa, celle du clergé inférieur. Pour la Constitution, les garanties, le vote par ordres ou par têtes, ils s'en remirent aux laïques et adoptèrent, sans résistance et presque sans examen, les idées répandues et, de préférence, les solutions moyennes. La Révolution leur permettrait d'arriver plus vite et plus aisément à leurs fins : ils s'y engagèrent avec la foule et sans plus longue réflexion.

Repliés sur eux-mêmes, ils se préoccupent assez peu des deux autres Ordres. Ils s'éloignent de la Noblesse, sans pour cela s'unir étroitement au Tiers-État. — Les nobles leur sont antipathiques, car ce sont surtout des fils cadets de gentilshommes qui détiennent prélatures, canonicats et bénéfices. Pour la même raison, ils sont suspects aux nobles dont ils menacent l'un des privilèges. On perçoit de nombreuses traces de cette hostilité. « Un membre (noble) de l'Assemblée Provinciale (de 1787) a prétendu mettre en évidence l'utilité d'en écarter absolument les curés [1]. » Un baron suisse écrivant à un noble breton conseille à la Noblesse de s'unir avec le Tiers contre le clergé [2]. La querelle des bénéficiers et des curés de campagne a donc brouillé les deux Ordres privilégiés.

Elle a favorisé, par cela même, un rapprochement entre

[1] Bibl. d'Angers, H. 2032, *Pétition des Curés*, p. 20.
[2] Bibl. d'Angers, H. 2035, au début.

le Tiers et le Clergé. « Les prêtres de campagne ne sont-ils pas dans l'Église de France ce que le Tiers est dans la Nation[1]? » Mais cela n'ira pas jusqu'à une alliance déclarée et formelle. L'accord restera tacite, sans la moindre stipulation. Le Clergé ne se soucie que de ses intérêts propres. Le Tiers est tout disposé à défendre les droits des curés de campagne; mais ce n'est là qu'un article, entre cent autres, de son programme. Pour les curés, cet article est l'essentiel. L'entente n'est qu'approximative et pourra dégénérer en malentendu. Les plus clairvoyants parmi les écrivains du Tiers le pressentent déjà. N'élisez ni nobles ni prêtres, a dit Reveillière-Lépaux s'adressant aux roturiers. Les intérêts du Tiers-État ne sont donc pas absolument ceux des curés de campagne. Il convient de ne pas l'oublier et d'éviter de se méprendre sur la solidité et la durée probable de cette union entre le premier et le troisième Ordre. Le Clergé se mettra, en 1789, avec le Tiers contre les Nobles. *Mais il reviendra plus facilement encore, dès 1790, vers la Noblesse, contre le Tiers.*

Nous avons vu que, sans négliger l'intérêt général, la Noblesse angevine, à l'approche de la Révolution, pense surtout à elle-même. Si l'on met à part quelques hommes dont la supériorité d'esprit ou de caractère atteint sans peine le niveau, inaccessible à la foule, du désintéressement et du sacrifice, le plus grand nombre ne peut évidemment se soustraire à l'esprit de caste. Beaucoup, au fond de leur pensée, réprouvent toutes ces réformes qu'ils n'osent ouvertement repousser. Certains sont assez ignorants ou assez bornés peut-être pour n'en pas reconnaître l'absolue nécessité. Mais la plupart admettent, avec le groupe assez nombreux des gens instruits et habiles, l'opportunité d'une intervention active de la Noblesse dans le mouvement politique, pour le capter et le diriger à son profit, enrayer

[1] Bibl. d'Angers, H. 2032, *Projet d'un Mémoire*, p. 16.

au besoin son cours trop rapide et empêcher, dans tous les cas, qu'il n'emporte et ne roule, brisés, confondus, dans un tourbillon révolutionnaire, tous ses privilèges anéantis.

Ceux-là sont trop avisés pour ne pas se résigner, au moins en apparence, à quelques légères concessions. « Le moment est peut-être venu, disent-ils, d'abandonner nos privilèges, mais pour augmenter nos prérogatives. »

Sur ce dernier point, les gentilshommes angevins sont unanimes. La justice que les trois Ordres s'accorderont réciproquement, écrit Lamote-Baracé, ne rendra que plus respectables les *prérogatives légitimes*[1]. « Que le maintien des hiérarchies n'emporte que les prérogatives de rang et de noblesse[2] » déclare le marquis de Beauveau. Et l'Ami de la province lui-même, d'esprit si large et si généreux, ajoute : « La dignité, le rang... personne ne les contestera... S'ils n'existaient pas, on les établirait... Il faut de la subordination[3]. »

La majorité des nobles prétendent donc maintenir leur Ordre et, tout en tendant la main au Tiers-Etat, ils s'en distinguent nettement et s'en détachent, pour ainsi dire, en reniant les anoblis, ces intrus de la bourgeoisie qui se sont glissés parmi la Noblesse. Suivant une loi historique bien connue, la féodalité s'affirme au moment même où elle va périr. Ses derniers représentants sont prêts à sacrifier tout ou partie de leurs privilèges, sauf le nom qu'ils portent, le titre dont ils se parent, seul souvenir, glorieux débris de leur souveraineté d'autrefois.

Mais ils comptent bien que leur naissance conservera longtemps encore sa valeur d'opinion et qu'elle leur assurera, malgré tout, de sérieux avantages dans la société nouvelle. Aussi traitent-ils durement le bas Clergé qui prétend partager désormais avec leurs cadets les revenus

[1] Bibl. d'Angers, H. 1559, IV, p. 9.
[2] Bibl. d'Angers, H. 1559, IV, p. 11.
[3] Bibl. d'Angers, H. 1562, p. 7.

des riches bénéfices. Le désaccord est complet entre le second Ordre et la majorité du premier.

La Noblesse reste donc en face du Tiers. Nous avons vu qu'elle n'avait pas su le séduire et qu'elle avait dû renoncer à l'intimider. Brouillée avec une partie du Clergé, repoussée par la bourgeoisie, elle ne doit compter que sur elle-même. L'union, le concert peuvent seuls la sauver. Or, elle est en passe de perdre ce dernier avantage. La discorde couve en son sein et va bientôt éclater.

Pourtant, la Noblesse angevine n'avait même pas à créer une organisation et à élire un chef. L'un et l'autre existaient déjà : elle aurait pu s'y soumettre. Elle ne le voulut pas et se refusa délibérément à marcher sous les ordres du comte Walsh de Serrant. Et la faute en fut moins à son incorrigible esprit de faction qu'à la maladresse insigne de ce dernier.

Féru de son titre de seigneur haut justicier, Walsh, à l'imitation de Monsieur, duc apanagiste d'Anjou, et sur l'initiative de feudistes trop ingénieux, réclamait hautement la propriété exclusive des arbres plantés par les riverains et crûs sur les bords des chemins de sa haute justice.

Rappeler cet usage effacé depuis un temps immémorial, c'était non seulement provoquer l'exaspération des propriétaires bourgeois et froisser l'orgueil des seigneurs ses vassaux : c'était surtout exciter l'envie et humilier l'amour-propre des moyens et bas justiciers, de beaucoup les plus nombreux parmi les nobles, s'élever au dessus d'eux et prétendre constituer, dans l'aristocratie même, une aristocratie plus haute. Et l'orgueilleux gentilhomme prétendait se faire un parti des gens même qu'il rabaissait! L'effet de cette intempestive prétention fut complet et presque immédiat. En quelques jours, « l'oracle » de la noblesse angevine était délaissé et réduit au silence. En exagérant ses principes, il avait ruiné son action.

Mais sa disgrâce privait son Ordre du seul chef dont le

choix répondit à peu près aux secrètes préoccupations de presque tous; du seul qui, en prévoyant le danger, avait su organiser la résistance et prêcher l'opportunité d'une Révolution conservatrice à des gens qui, foncièrement, restaient conservateurs.

Le temps manquait pour essayer d'un autre groupement de forces sous un nouveau chef. Au moment décisif, la Noblesse, brouillée avec le Tiers et le Clergé se trouvait, comme ce dernier, divisée contre elle-même. La partie restait belle à la bourgeoisie et au peuple.

Bien dirigé par des chefs habiles, heureusement inspiré par un sentiment très net et très vif de ses intérêts, le troisième Ordre avait su se garder des fautes commises par les deux autres et prendre entre eux une position si bien choisie qu'elle devint bientôt dominante. Avec une décision remarquable, il avait repoussé les avances de la Noblesse et rompu de telle façon avec elle qu'il semblait dédaigner l'offre de son concours, alors qu'il évitait seulement de tomber dans un piège. De ce côté, il acquérait le prestige d'une victoire. Il semblait, d'autre part, fortifié par l'alliance du Clergé. Elle n'était, il est vrai, ni expressément conclue, ni clairement stipulée. Mais l'habileté consistait précisément à laisser croire qu'elle était faite, sans la conclure absolument et risquer ainsi de la compromettre.

Le Tiers pourra se targuer de son isolement splendide. Pour mieux rompre avec les nobles, il avait renié, comme eux, les anoblis. Au dernier moment, il séparera sa cause de celle des prêtres. C'est qu'il a l'orgueilleuse conscience de se suffire à lui-même, de n'être plus un « Ordre avec des privilèges particuliers et distincts », mais de représenter « la masse imposante d'un peuple vigoureux et éclairé[1] ». Au moment où s'ouvrent les élections, le Tiers

[1] Cette expression est de Revellière-Lépeaux.

angevin sent toute sa force. Elle est d'autant plus grande que nulle division ne vient encore l'affaiblir. Nous n'avons relevé, pour notre part, aucune trace de l'opposition, prêtée par des écrivains très postérieurs, à Choudieu et à son groupe. Compact en face d'adversaires désunis, soutenu et comme porté par l'irrésistible poussée de la masse populaire, le Tiers joint à ces avantages de pouvoir proclamer qu'en poursuivant son intérêt propre, il recherche l'intérêt général; qu'il ne stipule pas pour lui seul, mais pour la nation entière. Là est le secret de sa force et le gage de sa victoire.

II

Les élections de chaque ordre répondirent à ces prémisses. Celles du Clergé furent préparées avec soin, réglées et machinées d'avance et, malgré cela, bruyantes et tumultueuses. La Noblesse trahit, au cours des siennes, son fâcheux et irrémédiable esprit de division. Elles furent relativement tranquilles et courtoises, mais longues, pénibles, avec des ballottages multipliés et de nombreux tours de scrutin. Celles du Tiers, supérieurement dirigées, il est vrai, par un habile président, furent au contraire rapides, bien ordonnées, peu disputées et pourtant significatives : l'Ordre qui devint bientôt le plus fort fut, dès l'origine, le plus uni.

Tout le bas clergé, avons-nous dit, s'était groupé autour de l'abbé Chatisel. Il était, avec l'abbé Courtille, curé de Saint-Denis d'Angers, l'un des quatre représentants qu'un arrêt du Conseil, rendu en 1786, accordait au clergé paroissial dans l'assemblée diocésaine.

Tous deux signèrent une *Lettre de MM. les députés des Curés du diocèse d'Angers* à M. Necker, datée du 23 décembre 1788, et qui précède un *Projet de Mémoire*

des Curés du diocèse [1] également adressé à ce Ministre. Il fut imprimé à part avec un curieux frontispice représentant naïvement une humble église de village. C'est une apologie habile et vigoureuse du clergé rural, de ces « citoyens si utiles que, depuis un siècle et demi, on s'est efforcé d'opprimer et d'asservir.

« ... Dans les derniers États-Généraux (ceux de 1614), une classe du Clergé (les bénéficiers) chercha à avilir les curés par des règlements inconnus à l'Église de France [2]. » Les rédacteurs du Mémoire les appellent à la revanche ; et l'on peut être sûr qu'ils seront entendus.

En vain l'abbé de la Brosse, syndic général du diocèse d'Angers, obtient-il par les soins des Agents généraux de l'Église de France un Arrêt du Conseil condamnant, dès son apparition, le Mémoire de Chatisel, qu'il signale par surcroît à l'attention du Garde des Sceaux [3]. Ces rigueurs intempestives ne firent qu'animer davantage ses nombreux partisans. Les curés de village, accompagnés de leurs vicaires, se rendirent en masse à l'Assemblée électorale et, dès le jour de l'ouverture, engagèrent résolument les hostilités.

C'est, en effet, dans la réunion préparatoire des Trois Ordres présidée le 16 mars par le comte de la Galissonnière, grand sénéchal d'épée, que deux curés, sans doute Chatisel et son collègue, s'attaquèrent aux chanoines présents, les accusant de « vouloir écraser le corps des curés ». Ils allèrent jusqu'à soupçonner l'Évêque de mauvaise foi et de partialité, provoquant ainsi une scène scandaleuse, préparée sans doute de loin et exécutée de sang-froid [4].

L'Évêque, Mgr Couet de Lorry, prélat instruit et modéré et qui ne s'effrayait pas outre mesure des idées nouvelles,

[1] Cf. A. Proust, Archives de l'Ouest, Série A, n° IV, p. 21.
[2] *Op. cit. passim.*
[3] *Op. cit.*, p. 30.
[4] *Op. cit.*, p. 21.

essaya de détourner l'orage en parlant le même jour, à l'Assemblée particulière du Clergé — car les Trois Ordres, un moment réunis, n'avaient pas tardé à se séparer, — « dans le sens de la concorde, avec beaucoup de raison et de sensibilité... Son instruction ne germa pas. Sa présence n'arrêta point les clameurs les plus grossières, les motions les plus inconsidérées... M. l'Évêque, excédé dès le premier jour de l'Assemblée de l'indécence qui y régnait, a cessé dès le lendemain de la présider et s'est fait substituer par l'Archidiacre [1]. »

La retraite de Mgr de Lorry lui évita l'affront public d'un échec personnel. Chatisel avait si bien réglé tout à l'avance qu'il dirigea les élections à son gré. Quelques jours après l'ouverture des Assemblées, l'Intendant de Tours dénonçait — trop tard — au ministre Laurent de Villedeuil l'existence « d'une confédération des Curés de l'Anjou, séculiers ou réguliers... qui s'étaient réunis les jours précédents... et qui, dans leur conventicule, s'étaient engagés par serment 1° à n'élire que des curés ; 2° à choisir ceux qu'ils allaient désigner dans cette assemblée préliminaire. Ils ont été fidèles à ce serment [2]. »

Cette réunion préparatoire avait été tenue le 15 mars, la veille de l'Assemblée générale, au Palais des Marchands. Tout y avait été minutieusement arrêté en vue des élections, jusqu'au choix des trois scrutateurs. Ces résolutions ne furent d'ailleurs pas improvisées dans l'enthousiasme d'un entraînement irréfléchi. On avait pu lire déjà dans une *Pétition des Curés* antérieure à cette date, les conseils suivants : « N'élisez que des curés roturiers, des curés de campagne, à l'exclusion des prélats et des bénéficiers [3]. »

Au premier scrutin, Chatisel fut élu par 500 voix contre 300 que réunit l'Évêque. A la seconde élection, le savant

[1] Bodinier, *Les élections de Maine-et-Loire depuis 1789*, p. 14.
[2] *Op. cit.*, p. 15.
[3] Bibl. d'Angers, H. 1559, *in fin.*

abbé Rangeard en recueillit 6 ou 700, contre 78 seulement que garda le prélat. Les deux autres députés furent aussi deux curés, Rabin, curé de Cholet et Martinet curé de Daon. De même les deux suppléants, MM. Boumard et Jacquemart. On remarquera que les députés furent choisis aux quatre coins de la sénéchaussée : Soulaines au Sud, Andard (dont Rangeard était archiprêtre) à l'Est, Daon au Nord, Cholet à l'Ouest.

Les deux suppléants représentent Angers (Boumard, curé de Sainte-Croix) ou les environs immédiats (Jacquemart, curé de Brissarthe). Cinq des élus sont séculiers; un seul, Martinet, est régulier (génovefain). Cinq appartiennent au diocèse d'Angers. Le curé de Cholet représente un diocèse étranger, mais compris dans la sénéchaussée. Ces choix sont évidemment faits avec soin, de manière à contenter tous les électeurs et à satisfaire tous les intérêts. L'union et la discipline les avaient fait aboutir. Le clergé inférieur remportait, grâce surtout à Chatisel, une éclatante victoire sur les chanoines et bénéficiers. « En conséquence, l'Anjou, province qui dépend de plusieurs diocèses où se trouve une Université assez fameuse (avec de nombreux docteurs ecclésiastiques), une multitude de bénéfices de dignité, des maisons principales des ordres religieux les plus distingués, se trouve représenté par des curés de ville et de village [1]. »

Le haut clergé ressentit cruellement son humiliation et s'en plaignit en termes amers.

Il parut bientôt une *protestation des Chapitres Collégiales, Bénéficiers et Communautés du diocèse*[2] *d'Angers* contre l'Assemblée électorale du Clergé. Leur dépit va jusqu'à critiquer les dispositions même de l'Edit de convocation, auxquelles on attribue un aussi fâcheux

[1] Bodinier, *op. cit.*, p. 15.
[2] Bibl. d'Angers, H 2028.

succès. Ils se plaignent des procédés des curés « qui ont « amené leurs vicaires, abandonnant le peuple sans « secours spirituels, laissant ces jeunes gens sans expé- « rience étouffer les voix des gens sages et circonspects « sous des clameurs indécentes ou même sous des « insultes[1] ». Ils dénoncent comme un délit leur concert préalable au Palais des Marchands. Ils ne reconnaissent enfin la compétence des députés élus que pour les questions d'Ordre général, à l'exclusion des intérêts particuliers des réclamants.

On comprend sans peine cette mauvaise humeur de gens tout puissants la veille, et qui se trouvaient entièrement exclus de la représentation du Clergé d'Anjou. On avouera même que cette exclusion absolue frisait l'injustice et que l'oppression d'une minorité nombreuse, admise à la rigueur sous un régime de suffrage universel, était peu soutenable avec un mode d'élection qui prétendait se modeler exactement sur la forme même des institutions du pays. Les Nobles, alliés naturels des bénéficiers, se sentirent frappés avec eux. Ils parlent du bas Clergé avec la même aigreur et sur le même ton de dénigrement. « J'ai l'honneur d'observer à M. le Garde des Sceaux qu'en général le Clergé de la seconde classe manque souvent de décence[2] », écrit la Galissonnière.

Quant au Tiers, il ne put que se réjouir d'un tel résultat. Il avait nommé, dès le 21 mars, son huitième député roturier et dans les bons principes, comme les sept premiers. Le 27, le Clergé finissait d'élire quatre curés également roturiers. Sur seize députés à nommer, la sénéchaussée d'Angers en comptait déjà *douze* que l'on pouvait supposer favorables au peuple. Que l'on votât par Ordres ou par têtes, la cause populaire semblait d'avance

[1] *Op. cit. passim.*
[2] Bodinier, *op. cit.*, p. 18

assurée d'une forte majorité. On conçoit sans peine quelque mécontentement de la part de la Noblesse. Indirectement atteinte par les élections des curés, elle se vengeait de leurs votes en censurant leur attitude et se consolait de leur défection en bafouant leur rusticité.

Si l'on en juge par le *procès-verbal de ses séances*[1], la Noblesse d'Anjou s'y distingua, au contraire, par l'urbanité parfaite de ses manières et la courtoisie extrême qui présida même à ses discussions. Elles n'en furent pas moins nombreuses et parfois assez vives. La question de la présidence y fut l'objet de longs débats, et, si l'on s'entendit assez bien pour la formation des diverses commissions permanentes ou temporaires, l'élection des députés traîna déplorablement en longueur.

Dès la première séance, tenue le 18 mars, on mit en discussion le choix du président. Cela surprit et mécontenta Barin de la Galissonnière, qui regardait ce titre comme attaché à sa qualité de grand sénéchal d'épée héréditaire de la Noblesse d'Anjou. On le chicana quelque peu sur les prérogatives de cet emploi et sur la façon dont il en avait été pourvu.

Un des membres avança que le droit incontestable de la Noblesse était de se choisir un président. Il protestait en conséquence contre la présidence attribuée d'office au grand Sénéchal d'Anjou. Mais il ne doutait pas que tout l'Ordre ne reconnût, avec autant de plaisir que de confiance, pour son président M. de la Galissonnière. L'Assemblée ayant unanimement accordé son suffrage à ce dernier, il lui en témoigna toute sa reconnaissance, mais en y ajoutant la réserve expresse de tous droits et prérogatives attachés à sa charge.

Il ne fut pas le seul sur la sellette. Les représentants d'un fils de France, Monsieur, comte de Provence et duc

[1] C. Antonin Proust, *op. cit.* pp. 41 et 599.

apanagiste d'Anjou, et d'un prince du sang, le Prince de Condé, MM. de Cossé et de Maulévrier ayant paru précédemment revendiquer, de leur côté, une *préséance* qui aurait pu devenir une *présidence*, la Noblesse avait fait à ces prétentions un accueil des plus froids; aussi le procureur de Monsieur jugea-t-il prudent de déclarer au nom de son maître « qu'il devait réclamer et réclamait la préséance ; mais, étant informé que le vœu de la Noblesse était que M. de Bonchamps, doyen de son Ordre, occupât la première place dans les séances, il la lui cédait avec plaisir, sans que cette *déférence* pût tirer à aucune conséquence. »

Simples formalités, si l'on veut, que tout cela, question de pure étiquette. Mais ces prétentions formulées avec soin, puis abandonnées sans renonciation formelle, ces concessions entourées de réserves multiples, sont l'indice curieux de l'état d'âme de la Noblesse, d'un sentiment très vif d'égalité chez tous les gentilshommes, mais aussi de leur individualisme excessif et de leur esprit d'anarchie.

Il y avait, du reste, une autre cause, particulière aux nobles d'Anjou, de profonde mésintelligence. Nous l'avons indiquée plus haut et nous la verrons bientôt reparaître. Le comte de Maulévrier, ayant fait adopter, le 20 mars, par l'Assemblée une rédaction de l'acte de renonciation de la noblesse d'Anjou à ses privilèges purement pécuniaires, fut désigné avec Cossé d'Autichamp et quelques autres pour le communiquer au Tiers-État. En leur absence, un membre de la Noblesse invita M. de Serrant à renoncer à ses droits prétendus sur les arbres des chemins. Walsh en fut d'autant plus embarrassé que les deux autres seigneurs hauts-justiciers que renfermait alors l'Assemblée étaient précisément Cossé et Maulévrier. On attendit leur retour pour leur adresser la même invitation. Mais on ne put obtenir d'eux, le jour même, un désistement pur et simple de leurs prétentions. C'est seulement le lendemain qu'ils

signèrent un acte de renonciation personnelle, d'assez mauvaise grâce et « sans déroger à leurs droits sur la police des dits chemins ni à tous autres y attachés ». Mais la preuve que ce sacrifice assez peu spontané ne toucha guère la noblesse réside dans une sorte de post-scriptum qu'elle fit ajouter à l'acte et par lequel elle reconnaissait que « les riverains avaient toujours joui des arbres en bordure comme de leur propriété[1] ». C'était un désaveu formel des revendications des hauts-justiciers; une condamnation de leur conduite portée au moment même où ils s'amendaient; un affront qui, passant par-dessus les trois comtes, atteignait le fils de France et le prince du sang, hauts-justiciers eux aussi, une manifestation d'indépendance, si l'on veut, mais aussi d'indiscipline.

Si l'on rapproche, d'ailleurs, cet incident des discussions sur la préséance, on remarquera que, dans les deux cas, les mêmes personnages, c'est-à-dire les hauts-justiciers, sont en cause. La Noblesse s'était évidemment montée sur cette fâcheuse affaire des chemins. Elle fut bien, comme nous l'avons dit, la pomme de la discorde entre les nobles et l'explication première de leur désunion.

C'était pourtant, à y regarder de près, une question bien secondaire, fantaisie archéologique des uns, querelle quasi byzantine soutenue par les autres. A ce débat, des intérêts plus sérieux avaient été sacrifiés. Une telle disposition d'esprit permet de juger la Noblesse. Mais elle ne doit pas trop étonner chez des hommes qui, le 23 mars, trouvaient le temps de prendre en sérieuse considération la proposition faite par M. de Beauvau de s'occuper avec zèle d'un travail complet sur l'Ordre du Croissant et un projet de créer dans le pays un couvent de chanoinesses nobles sous l'invocation de son aïeul Bertrand de Beauvau[2]!

[1] A. Proust, *op. cit.*, p. 49.
[2] A. Proust, *op. cit.*, p. 52.

Les nobles ne perdaient pas seulement leur temps en discussions inutiles. Ils le consumèrent aussi en d'innombrables scrutins qui, à propos des élections, révélèrent leurs divisions profondes et leur irrémédiable esprit de faction.

Quand il s'agit de nommer leur premier député, *129 voix* seulement sur 460 se réunirent en faveur de l'un des candidats, sans doute La Galissonnière. Il s'en fallait de 102 voix qu'il eût la majorité (31 mars). Le second jour, au premier scrutin, quelqu'un obtint 208 voix. Et ce ne fut pas le grand sénéchal, auquel on ne pardonnait pas sa présidence officielle, mais Dieusie qui lui fut opposé dans le dessein unique, semble-t-il, de le mettre en échec, car Dieusie n'était pas, on va le voir, le candidat préféré des nobles. Son adversaire arriva à 176 voix, 37 de plus que la veille. Enfin, à un second scrutin, la Galissonnière fut élu avec 18 voix de plus qu'il n'était absolument nécessaire (246 au lieu de 228).

Le lendemain 2 avril, le comte de Ruillé fut nommé au second tour avec 3 voix en sus de la majorité (231 sur 456). Il représentait bien l'opinion moyenne de son Ordre, conservatrice avant tout, royaliste de cœur mais sans attaches officielles. Ses opinions étaient, d'ailleurs, celles de La Galissonnière; mais celui-ci avait déplu par trop de dévouement au Ministère.

Le parti sagement réformateur semble avoir été aussi nombreux que le précédent puisque Dieusie obtint, le 3 avril, encore au second tour, 250 voix sur 440. Mais il est évident qu'un certain nombre de suffrages allèrent plutôt à l'homme d'intelligence et de cœur qu'aux idées dont il se réclamait. S'il n'en était ainsi on l'aurait nommé la veille préférablement à Ruillé.

Le dernier député élu fut le duc de Choiseul-Praslin, par 221 voix sur 416, au second tour. Pourtant « il désirait ardemment de l'être... et donnait pour cela toute sorte de

facilité aux électeurs. On trouvait chez lui des billets de son nom tout écrits. Un sieur Cirent, que personne ne connaissait et qui s'était introduit dans l'Assemblée, y distribuait des billets... Il a été exclu [1] ».

Choiseul-Praslin représentait alors le parti de Walsh de Serrant. Il fut élu le dernier, malgré tout la peine qu'il prit. Les affaires de son allié étaient donc en mauvais état. L'ancien *Oracle* du parti aristocratique ruiné par son aventure des chemins fut, malgré son repentir tardif, tenu à l'écart dans l'Assemblée. Exclu du bureau et de la Commission de rédaction des cahiers, il ne paraît même pas avoir été candidat.

En résumé, ces élections de la noblesse d'Anjou furent empreintes, dans la forme au moins, d'un caractère essentiellement démocratique. Tous les candidats qui se réclamaient de leur naissance, de leurs titres ou de la recommandation du pouvoir furent exclus ou fortement ballottés. On fut impitoyable aux seigneurs hauts-justiciers. Si le second Ordre d'Anjou maintint jusqu'au bout sa « légitime prééminence » sur le Tiers, il établit dans son propre sein l'égalité la plus absolue. Pourra-t-il la refuser aux membres du Clergé et du Tiers le jour où, par la volonté de la Nation, il n'existera plus d'Ordres ? Et les Ordres étaient déjà bien menacés, puisque le clergé avait séparé sa cause de la noblesse et que le Tiers prétendait abolir au moins les effets de leur antique distinction s'il ne parvenait à la détruire elle-même.

Ce n'est certes pas la députation de la Noblesse d'Anjou qui pourra la défendre. Ses quatre députés représentaient quatre nuances d'opinion différentes. Leur élection avait exactement traduit les discussions et reflété les divisions de leur Ordre. La Galissonnière, vaniteux et faible, serviteur du Gouvernement et flatteur de ses collègues, siégea

[1] Bodinier, *op. cit.*, p. 18.

à l'extrême droite et émigra. Ruillé, bon royaliste et bon Français, appartiendra à l'opposition, mais refusera d'émigrer et de prendre part à l'insurrection vendéenne. Dieusie se ralliera sans peine aux patriotes, acceptera même la République et périra comme girondin. Choiseul-Praslin affichera, à l'exemple du duc d'Orléans, les opinions les plus démocratiques et, somme beaucoup de jacobins repentis, deviendra sénateur de l'Empire. Tous les partis qui parurent successivement de 1789 à 1800 sont représentés dans cette liste de quatre noms. Quelle meilleure preuve pourrait-on donner de l'inconsistance de la noblesse angevine à dater du jour où elle s'éloigna du Comte de Serrant et de son système ?

Les élections du Tiers offrirent un tout autre spectacle. Bien qu'elles se fissent à deux degrés et que ses électeurs du second degré fussent deux fois plus nombreux que les électeurs gentilshommes, l'Assemblée du Tiers dura douze jours au lieu de trois semaines, et ses huit députés furent nommés en trois jours au lieu de huit. Cette rapidité s'explique par le bon ordre qui ne cessa d'y régner et dont le mérite doit être rapporté à l'habileté de son président, mais plus encore à l'entente préalable et à l'esprit de discipline des électeurs, qui ne se démentit pas un instant et parut surtout au moment même des élections.

Le Président désigné du Collège électoral, Milscent, lieutenant particulier de la Sénéchaussée, était un fort habile homme et qui joua supérieurement le rôle difficile où la Galissonnière avait si peu brillé. Représentant et serviteur du pouvoir, ses lettres au Garde des Sceaux le montrent parfait fonctionnaire, parlant du Tiers sur le ton de supériorité et de détachement qui convient, maltraitant fort Volney, dont les opinions sont par trop révolutionnaires, ayant peut-être contribué à la condamnation, qui survint bientôt de ses ouvrages ; habile, au demeurant, à se faire

valoir et à se maintenir bien en cour. A l'Assemblée, Milscent montrait un autre visage. Son discours d'ouverture est véhément, pathétique et, par endroits, presque violent. Il excelle à diriger les débats de manière à éviter les incidents et il étouffe adroitement ceux qu'il ne peut prévenir. Il se vanterait, d'ailleurs, en paraissant s'attribuer une influence quelconque sur le résultat des élections. Il réussit seulement à les expédier avec toute la célérité possible et à se faire élire premier député du Tiers angevin.

L'Ordre tout entier n'avait aucun besoin de ce Mentor roué et disert pour arriver au but qu'il s'était assigné. La grande majorité des électeurs roturiers savaient ce qu'ils voulaient et comment ils pourraient l'obtenir. Le Tiers avait reçu le mot d'ordre dans la réunion provoquée les 9 et 24 décembre 1788, à Angers, par le barreau, avec l'appui du Corps de ville. C'était de réclamer des Etats Provinciaux avec double représentation de son Ordre, dans tous les cas, et exclusion absolue des nobles, prêtres, juges et autres agents seigneuriaux comme représentants du Tiers. Il avait suffi d'y ajouter l'obligation du vote par têtes et de transporter ce règlement aux Etats Généraux pour assigner aux roturiers une règle de conduite simple, précise et absolue.

Presque tous les électeurs du Tiers s'y conformèrent. Aucun noble ou prêtre ne paraît avoir été désigné même pour électeur du second degré. Si quelques officiers des seigneurs passèrent quand même, le fait était inévitable dans beaucoup de paroisses où l'homme d'affaires du château était le seul électeur lettré, avec le seigneur et le curé. Certains d'entre eux, si l'on en croit Milscent[1], furent désignés comme électeurs du second degré et même choisis parmi les Commissaires-Rédacteurs du Cahier de Doléances. Mais leur influence n'alla pas plus loin, et le

[1] A. Proust, *op. cit.*, p. 16.

Tiers resta, en définitive, fidèle à sa résolution de les tenir à l'écart.

Les élections s'achevèrent avec le même ordre que les opérations préliminaires, toujours grâce à Milscent. On en trouvera le détail dans les Archives de l'Ouest, d'Antonin Proust. On ignore la majorité avec laquelle chaque candidat fut nommé. Mais le résultat général fut à peu près tel qu'on pouvait le prévoir. Le président Milscent fut élu le premier, par déférence pour le délégué du Roi et grâce à la façon brillante dont il avait exercé la présidence de l'Assemblée. Volney, qui fut désigné ensuite, ne dut cet honneur qu'à son mérite personnel. Il était juste que le premier au combat fût le premier à l'honneur, et, si l'on fait abstraction de Milscent, candidat désigné et pour ainsi dire officiel, c'est bien Volney que le Tiers angevin avait entendu choisir comme son premier représentant. Réveillère-Lépeaux, entré après lui dans la lutte, et qui le suivait de près dans l'opinion, fut élu second député. Le troisième fut Brevet de Beaujour, un autre défenseur du peuple.

Ces trois élections récompensaient le talent des polémistes du Tiers et le dévouement de trois des principaux rédacteurs des Cahiers. Les quatre autres députés étaient des esprits moins brillants, mais des gens honnêtes et sûrs. On donna Allard à la sénéchaussée de Château-Gontier, Lemaignan à celle de Segré. Riche représenta le commerce angevin, Demazières le présidial d'Angers, en grande partie dévoué aux idées révolutionnaires. Des considérations analogues de talent, de services ou de situation personnelle déterminèrent l'élection de quatre suppléants : Pilastre, de Châteauneuf ; Leclerc, de Chalonnes; Druillon, avocat, tous trois rédacteurs des Cahiers; Davy des Piltières représenta la sénéchaussée de la Flèche. Une seule injustice relative pourrait être signalée dans ce choix. Le premier adversaire du comte de Serrant,

l'avocat Delaunay, n'avait été élu que dernier suppléant et démissionna ; mais il aura sa revanche plus tard et siégera à la Législative et à la Convention.

Tous ces députés, sans autre exception que Milscent qui, nous le répétons, fut élu par convenance, se rangèrent parmi les patriotes de la Constituante et votèrent toujours avec la majorité libérale et réformatrice. Homogène et compacte, solide autant que brillante, dévouée autant qu'honnête, telle fut la représentation du Tiers angevin.

Il en faut attribuer le mérite au talent, à l'esprit, au légitime ascendant de quelques hommes d'élite ; à la droiture, à la perspicacité, à la discipline du corps électoral. Une députation ainsi composée devait rallier infailliblement à elle les représentations moins fortement constituées de la Noblesse et du Clergé. L'influence prépondérante devait, comme presque toujours, revenir au nombre et à la bonne organisation.

Albert Meynier,

Professeur au Lycée David d'Angers
et aux Cours Municipaux.

(A suivre.)

LES STATUES DE FONTEVRAULT

ET LA

Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers

La *Revue de l'Anjou* a publié, dans son numéro de mars-avril 1902, une notice sur la vie et les travaux de M. Célestin Port, par M. Jules Lair, membre de l'Institut, lue devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à la séance du 11 avril.

Dans ce travail, remarquablement écrit, on lit la phrase suivante, faisant allusion au don des statues des Plantagenets par le Gouvernement impérial à la Reine d'Angleterre en 1866 :

« Un heureux concours de circonstances, surtout le peu « d'empressement de l'Angleterre à réclamer l'impérial « cadeau, assurèrent le maintien, à Fontevrault, des statues « menacées ; toujours est-il que Port avait pris *seul* leur « défense [1]. »

Dire que M. Port avait pris seul la défense des statues, c'est accuser les autres archéologues angevins et les Sociétés savantes locales d'avoir montré une coupable inertie dans cette circonstance. Cette accusation est grave ; heureusement elle n'est nullement justifiée.

[1] Mars-avril 1902, p. 187.

Le savant académicien a commis ici une erreur, bien involontaire assurément; mais la vérité avant tout. Qu'il me soit permis de rétablir les faits dans leur exactitude.

A la séance du 3 novembre 1866, M. Godard-Faultrier, conservateur du Musée archéologique, communiqua à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers ses craintes au sujet de l'enlèvement des statues des Plantagenets déposées dans une chapelle de l'ancienne abbaye de Fontevrault. Une Commission fut immédiatement nommée pour étudier la question [1].

A la séance suivante (6 décembre), tenue sous la présidence de M. le Préfet de Maine-et-Loire, M. Victor Pavie, vice-président de la Société, lut une énergique protestation contre le projet gouvernemental [2].

La Société ne s'en tint pas là. M. Godard-Faultrier fit une nouvelle communication et donna, au cours de la séance du 4 février 1867, lecture d'une lettre de M. de Caumont, directeur de la Société française d'Archéologie, sur le même sujet. M. de Falloux, présent à cette séance, prit l'engagement d'appuyer, près de l'Institut, la demande de la Société pour la conservation des statues à Fontevrault [3]. A la séance suivante (13 février 1867), M. Lachèse, président de la Société, fit à l'assistance un exposé de l'état de la question et l'informa qu'il avait donné avis à M. Joly, architecte du département, du danger que couraient les statues. M. Joly répondit qu'il avait de suite prévenu M. Louvet, maire de Saumur et député de Maine-et-Loire; celui-ci avait écrit immédiatement à l'Empereur.

M. le Président Lachèse lut alors un projet de protesta-

[1] *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, 1866, pp. 490-491.

[2] *Mémoires de la Société d'Agriculture, etc.*, pp. 492-493; voir le texte de cette protestation intitulée : « Westminster et Fontevrault », 1866, p. 229 et suivantes.

[3] *Mémoires de la Société d'Agriculture, etc.*, année 1867, pp 104 et 105, p. 23 et suivantes.

tion qui devait être adressé aux Ministres d'État, des Finances, de l'Intérieur, de l'Instruction publique et des Cultes, de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts [1]. Cette protestation, en date du 13 février 1867, fut immédiatement envoyée à sa destination ; elle figure *in extenso* dans nos Mémoires.

Notre Président écrivit ensuite à M. le Bâtonnier des avocats à la Cour d'Angers, pour lui demander une consultation sur la question légale au sujet du droit du Gouvernement de disposer des statues. M. Philippe Bellanger, alors bâtonnier des avocats à la Cour d'Angers, rédigea une consultation fortement motivée par laquelle il démontre que les objets, même mobiliers, appartenant à l'État ne peuvent être aliénés qu'en vertu d'une loi. Cette consultation, datée du 9 mars 1867, reçut l'adhésion de presque tous les avocats d'Angers; elle a été publiée dans nos Mémoires, avec toutes les adhésions [2].

La consultation des avocats d'Angers fut envoyée à Paris et reçut les adhésions des sommités du Barreau de la capitale : MM. Allou, bâtonnier de l'ordre des avocats, Berryer, Dufaure, Marie, tous anciens bâtonniers, Albert Gigot, Salvetat, signèrent et motivèrent leurs adhésions [3].

Le 22 mars 1867, à la séance de la Société, M. le docteur Lachèse, président, rend compte à nouveau des faits relatifs aux statues de Fontevrault et fait savoir ce qui s'est passé depuis la dernière séance.

[1] *Mémoires de la Société d'Agriculture, etc.*, 1867, p. 107 et suivantes.

[2] *Mémoires de la Société d'Agriculture, etc.*, année 1867, p. 74, 75 et suivantes. Cette consultation porte les signatures suivantes :
Philippe Bellanger, fils, bâtonnier; Guitton, aîné, ancien bâtonnier ; A. Fairé, ancien bâtonnier; Jules Guitton, ancien bâtonnier; E. Affichard, secrétaire du Conseil de l'Ordre; Philippe Bellanger, père, ancien bâtonnier; Bonneau, ancien bâtonnier; Deleurie, Ch. Rousseau, Th. Bigot, Ch. Dumont, Bureau du Colombier, E.-A. Aubry, Cubain.

[3] *Mémoires de la Société d'Agriculture, etc.*, année 1867, p. 88 et suivantes.

Il donne lecture des pièces suivantes :

1° Une note du correspondant du *Times*;

2° La lettre de M. Louvet à l'Empereur;

3° Une lettre de M. le Préfet de Maine-et-Loire;

4° Un article adressé le 17 février par M. Beulé, président d'honneur de notre Société, au Directeur du *Journal des Débats*; dans cet article il est dit que « le Préfet, « l'Évêque, les Députés, anciens et nouveaux, les Maires « des villes, les corps savants, ont adressé leurs doléances « et leurs revendications aux ministres compétents, en les « priant de les faire parvenir jusqu'à l'Empereur ; l'opinion « s'est émue également à Paris et l'Académie des Inscrip- « tions et Belles-Lettres s'associait à l'opinion par un vote « unanime dans sa séance du vendredi 15 février[1] » ;

5° Une lettre de remerciement écrite par M. le Président Lachèse à M. Beulé et la réponse de ce savant;

6° Une lettre d'un anglais, signée du pseudonyme *Catholicus*, qui engage les Angevins à ne pas laisser aller ces statues catholiques dans une terre protestante;

7° Les paroles prononcées par lord Stanley au Parlement anglais sur l'offre gracieuse des statues faite par l'Empereur à la Reine d'Angleterre; — un second article publié à la suite de ces paroles par M. Beulé dans le *Journal des Débats* (il est dit dans cet article que toutes les Sociétés savantes de l'Ouest se sont associées à la revendication des statues ; qu'à Paris, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, la Société des Antiquaires de France et les divers Comités qui siègent au Ministère de l'Instruction publique ont protesté par des vœux unanimes);

8° Une nouvelle lettre de M. Beulé demandant qu'une pétition soit adressée au Sénat (la pétition au Sénat fut rédigée le 12 février 1867, mais non envoyée par égard pour les demandes faites par MM. les Députés de Maine-et-Loire) ;

[1] *Mémoires de la Société d'Agriculture, etc.*, année 1867, p. 114.

9° Une lettre écrite directement par M. le Président à lord Stanley et accompagnée de documents;

10° La réponse du secrétaire de lord Stanley, accusant réception de la lettre et des documents;

11° L'acte d'adhésion de M. Dufaure et de plusieurs autres avocats des plus distingués du Barreau de Paris à la consultation rédigée par le bâtonnier et acceptée par la plupart des avocats du Barreau d'Angers;

12° Des lettres, en date du 12 mars 1867, de MM. Segris et Louvet, députés de Maine-et-Loire, à l'occasion des actives démarches faites par eux pour la défense de nos statues (l'un et l'autre des honorables députés font savoir qu'ils en avaient conféré avec M. Berryer);

13° Nouvelle lettre de M. Segris sur la distribution de la consultation des avocats d'Angers aux membres du Corps législatif.

M. le Président, au nom de la Société, rend hommage au zèle et au dévouement avec lesquels M. Port, archiviste de Maine-et-Loire, non content d'écrire contre le projet d'enlever les statues, s'est rendu à Fontevrault en même temps que l'agent des Domaines pour protester contre cet enlèvement[1].

Les démarches de la Société et des personnes auxquelles elle s'était adressée furent couronnées de succès. A la séance du 30 mars 1867, M. le Président fait connaître à la Société l'heureux résultat de ces démarches. M. le Préfet, arrivé de Paris, s'est empressé de lui faire connaître qu'il avait eu une longue conversation avec M. de la Vallette, ministre de l'Intérieur, relativement aux statues de Fontevrault. Son Excellence lui a appris que l'Empereur a, non seulement renoncé à l'enlèvement des statues, mais encore ordonné que l'installation de ces monuments véné-

[1] *Mémoires de la Société d'Agriculture, etc.*, année 1867, p. 112 et suivantes.

rables du passé fût améliorée et rendue convenable sous tous les rapports.

M. le Président, revenant alors sur le passé, informe la Société que dès le 9 février, M. de Falloux avait écrit à M. Vitet, membre de l'Académie française, au sujet des statues de Fontevrault; il ajoute que la nouvelle du maintien des statues à Fontevrault a été annoncée à la séance de la Chambre des Communes par lord Stanley[1].

Sur la proposition de M. le Président, la Société décide que des remerciements seront adressés en son nom à M. le Préfet, à Mgr l'Évêque, à M. le Directeur de Fontevrault et à toutes les personnes à l'intervention desquelles l'Anjou doit de conserver les statues de ses princes, et qu'en outre le titre de membre honoraire de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers serait décerné à MM. Berryer, Dufaure et Vitet, membres de l'Académie française; de Las Cases, Louvet et Segris députés du département de Maine-et-Loire; Bellanger, bâtonnier des avocats d'Angers[2].

Il résulte de l'ensemble de ces documents authentiques et publiés dans nos Mémoires que M. Port n'a pas *seul* défendu les statues de Fontevrault. Les noms des Berryer, des Beulé, des de Caumout, des Dufaure, des Marie, des de Falloux, des Vitet ne sont pas encore aujourd'hui passés complètement de nos oublieuses mémoires ; ils ne peuvent être laissés de côté comme nuls et non avenus. Des corps aussi importants que le Barreau d'Angers, le Barreau de Paris, représenté par Me Allou et les autres célébrités du temps, l'Institut lui-même, ne sont pas, que je sache, des quantités négligeables. Est-il permis de ne tenir aucun compte des démarches faites alors par MM. Poriquet, pré-

[1] Le passage du *Times* reproduisant les paroles prononcées par lord Stanley à la Chambre des Communes est reproduit dans nos Mémoires, année 1867, p. 125 et 126.

[2] *Mémoires de la Société d'Agriculture, etc.*, année 1867, p. 123 et 124.

fet de Maine-et-Loire, de Las Cases, Louvet, Segris, députés, et enfin par notre président, M. le Dr Lachèse, agissant au nom de toute la Société[1] ?

M. Lair, dans une note mise au bas de la page, loue M. Port de la modestie qu'il a montrée en rendant compte, dans son *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, de l'incident relatif aux statues de Fontevrault. Je transcris ici ce passage : « En 1867, un acte de gracieuseté impé-« riale en avait fait don à la reine Victoria ; mais, par un « malentendu inexpliqué, l'agent des Domaines chargé de « la remise irrévocable ne trouva personne au rendez-« vous pour prendre livraison au nom du Ministère d'État ; « et, le jour même, un des correspondants du Ministère de « l'Instruction publique, présent à la séance, adressait une « protestation énergique, que le Comité historique envoya, « en l'appuyant, au Ministre, et que des sollicitudes immé-« diatement soulevées dans tout le pays réitérèrent avec « toute la force d'une véritable indignation du sentiment « public[2]. »

M. le président Lachèse a rendu hommage, comme nous l'avons vu ci-dessus, au rôle très honorable qu'a joué M. Port dans cette circonstance. Dans son article du *Dictionnaire historique*, le *correspondant du Ministère de l'Instruction publique* n'est pas nommé, mais il est suffisamment désigné. Il a omis de mentionner l'intervention des notabilités et des corps constitués que nous avons cités plus haut. Je me suis efforcé, dans ce trop long récit, de rendre à chacun ce qui lui appartient : *suum cuique*.

[1] Il ne faut pas oublier que la Société a été saisie de la question par un rapport de M. Godard, créateur de notre Musée archéologique, auquel on n'a pas encore rendu justice. La postérité sera-t-elle aussi ingrate pour lui que l'ont été ses contemporains ? Ne pas oublier non plus que la première protestation a été rédigée par M. Victor Pavie, dont le talent n'a pas été toujours suffisamment apprécié de son vivant.

[2] *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, par Célestin Port, article *Fontevrault*

M. Lair parle enfin du peu d'empressement que l'Angleterre aurait témoigné à réclamer l'impérial cadeau. Ce n'est pas l'impression qui résulte de la lecture des paroles de lord Stanley prononcées à la Chambre des Communes. On voit, au contraire, que le Gouvernement britannique a reculé devant le soulèvement causé en France par le projet impérial et « par la crainte qu'une mésintelligence « ne s'élevât entre l'Empereur et ses propres sujets, à « propos d'un acte de courtoisie envers l'Angleterre ».

G. d'Espinay,

Ancien Conseiller à la Cour d'Appel,
Président honoraire de la Société d'Agriculture,
Sciences et Arts d'Angers.

SEIGNEURS ANGEVINS AU XVe SIÈCLE

GILLES DE BRETAGNE

ET

FRANÇOISE DE DINAN

Fiefs causes de discordes au XVe siècle

Les chroniques des premières années du xve siècle constatent qu'une grande partie du Bas-Anjou est aux mains de seigneurs étrangers à l'Anjou. Le fait s'explique lorsqu'on n'oublie pas que la partie ouest, c'est-à-dire le bassin du Layon au sud de la Loire et au nord les bassins de l'Oudon et de l'Erdre, juqu'à la Mayenne, faisaient autrefois partie de la Bretagne. Des savants avancent même que la petite ville de Candé aurait été jadis le centre primitif des Namnètes (Nantais)[1].

Le vaste estuaire de la Loire, si subitement élargi lors des débordements du fleuve ne permettait pas à une cité

[1] *Étude critique de la géographie armoricaine*, par M. Kerviler, et « Compte rendu, en 1869, à la Société archéologique de Nantes », par M. S. de Kersabiec.

de s'élever trop près de son embouchure. Ce n'est qu'à la longue que les populations osent s'approcher de la mer et s'y installer. Aujourd'hui encore ne voyons-nous pas le port de Nantes sur le point de céder la place à celui de Saint-Nazaire construit tout à fait au débouché du fleuve dans l'Océan.

A l'égal de Candé, peu de centres environnants pouvaient offrir aux colons primitifs les avantages qu'ils recherchaient : eaux abondantes et claires, mais non dévastatrices; forêts à proximité, abritant de l'aigre bise; pays giboyeux, arrosé par un affluent en prompte communication avec la Loire. La jolie rivière de l'Erdre, aux coteaux si pittoresques, est bien créée pour tenter; les eaux de la Mandée et du Ruisseau du Gué s'y réunissent en un bel étang aujourd'hui desséché, mais qui alors donnait un grand aspect à l'Erdre. Cette réunion justifie le nom de *Condé* ou de *Candé* donné à la localité, ce mot et celui de « confluent » ayant la même racine.

L'agglomération antique avait encore à son service de nombreuses voies qui la mettaient en relation directe avec les autres cités d'alentour. Comme conséquence naturelle, c'est à Candé que se concentre le plus souvent la lutte entre les princes bretons et les fiers Plantagenets d'Anjou. La place a ce redoutable privilège avec les donjons voisins de Châteaubriant, Ancenis, Oudon, Champtoceaux, Champtocé, etc.; situés sur des voies naturelles et à peu de distance de la capitale angevine. Sous les remparts de Candé, périt en 1106 un Plantagenêt, le duc Geoffroy Martel, qui en faisait le siège. La forteresse n'en resta pas moins à ses troupes et depuis ne cessa de relever féodalement du château d'Angers. La conquête était importante, puisque la baronnie comprenait six châtellenies et environ quarante fiefs [1].

[1] Le pont construit à Candé, sur la Mandée, sépare la Bretagne de l'Anjou; l'enceinte de la ville était percée des « Portes angevines, de Bretagne, Chalainnaise et Rétière ».

En 1400, les seigneuries de Chemillé, Candé, le Lion-d'Angers, ainsi que la grande baronnie de Châteaubriant, appartiennent à la puissante famille bretonne des Montafilant[1]; Champtocé, Ingrandes, etc., sont aux sires de Craon, mais ne tardent pas à passer à des princes bretons.

La maison de Montafilant a pour représentant à cette époque les seigneurs de Dinan et le nom de leur terre de Châteaubriant se propage vite en Anjou; notamment par les « Moulins du Fief-Brient », assis sur le ruisseau du même nom, en la paroisse d'Angrie; par le castel de « l'Ile Brient », près le Lion-d'Angers et par celui de « Châteaubriand », aux portes d'Angers, mais sur la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire.

De la lignée des Montafilant descend Françoise de Dinan, l'héroïne de la maison par les incidents multiples et remarquables de sa vie. La qualité de « dame de Candé », que lui donnent les aveux du temps, assure à la noble châtelaine un droit d'asile dans les annales de notre province. Son associé, le prince Gilles de Bretagne, « seigneur d'Ingrandes et de Champtocé », mérite également ce privilège.

Françoise de Dinan

Françoise, fille de Jacques de Dinan et de Catherine de Rohan, naquit à Dinan le 20 décembre 1436.

Son père était le cinquième enfant de Charles de Montafilant et de Jehanne de Beaumanoir, sa troisième femme; familles, comme on le voit, essentiellement bretonnes.

Suivant dom Morice, l'un des chroniqueurs de la province, les « vicomtes de Dol et de Dinan ne le cédaient aux

[1] Le domaine de Montafilant est situé sur la paroisse de Corseul, arrondissement de Dinan (Côtes-du-Nord), et c'est vers le milieu du XIIIe siècle qu'une alliance fait passer la baronnie de Candé de la maison de Thouars en celle de Dinan.

sires de Vitré et de Montfort ni en richesses, ni en magnificence ».

Bertrand de Dinan, frère aîné de Jacques, fut seigneur de Champtoceaux (Anjou) et maréchal de Bretagne depuis 1418; il est aussi connu sous le nom de maréchal des Huguetières. Jacques, son cadet, était gouverneur du château de Sablé; il mourut le 30 avril 1444, sans autre enfant que Françoise qui, à cette date, avait à peine sept ans. Bertrand, resté célibataire, suivit son frère au tombeau la même année, laissant tous ses biens à sa nièce, qui devenait l'une des plus riches héritières de la contrée.

Catherine de Rohan, la jeune veuve, reporte sur sa fille tous les trésors de sa tendresse; l'enfant le mérite à plus d'un titre; spirituelle et gentille à l'envi, elle fait l'admiration de ceux qui l'approchent. La mère sait mettre à profit cette précoce intelligence et n'épargne rien pour rendre sa fille digne du haut rang qui l'attend.

Ce doux rêve se change bientôt en de mortelles angoisses. L'année 1444 n'était pas écoulée que la chère enfant est enlevée à la mère! Un rapt s'est accompli.

Le ravisseur est le prince breton, Gilles de Bretagne, troisième fils du duc régnant, Jehan V et de Jehanne de France, fille du roi de France Charles VI.

Gilles venait d'être nommé « curateur et garde » de l'orpheline; il n'eut donc pas de peine à s'emparer de sa proie, donnant comme excuse qu'il ne faisait qu'exercer des droits sur sa pupille; ainsi le permettaient, paraît-il, les usages féodaux. Réclamations, supplications, larmes de la pauvre mère, tout devint inutile.

La tradition dit qu'une « prophétesse » de renom avait cependant prévenu celle-ci des malheurs qui devaient l'atteindre.

La Voyante

C'est encore sous ce nom de « Voyante » que l'on désigne dans ce pays des légendes la personne qui passe pour s'adonner à la divination.

Vers la fin du XIVe siècle, les Dinannais comptaient parmi eux une succession de savantes et jolies châtelaines qui s'exerçaient dans l'art de l'astrologie. Parmi elles était Tiphaine Raguenelle, l'adorable admiratrice du preux chevalier Du Guesclin, auquel elle avait prédit ses succès. Une descendante de Tiphaine exerce le même rôle auprès de Catherine dans son enfance.

La nouvelle Sibylle, pendant qu'elle tient dans les siennes les mains de la jeune demoiselle, contemple longuement la constellation témoin de la naissance de celle-ci ; elle promène ses regards en délire sur l'étendue des forêts et des ondes lointaines. L'œil démesurément ouvert, l'oreille tendue, elle perçoit les bruits, interprète de façon sinistre le scintillement inaccoutumé des étoiles, regarde la lune se levant d'abord avec une face radieuse pour disparaître aussitôt dans un nuage sombre qui donne peu à peu à l'astre une teinte ensanglantée. Alors des lèvres de l'inspirée sortent des syllabes prophétiques : « Morts prématurées.... disparition subite.... aurore d'une colère divine... »

N'est-ce pas toujours le druidisme, la Velléda que Châteaubriand évoque dans ses *Martyrs ?*

Mais la fille des Rohan, dans l'ardeur de sa jeunesse et les illusions de son âme tendre et chrétienne, n'apporte aucune attention à ces paroles dues à une imagination exaltée. Elles étaient sans doute oubliées depuis longtemps à l'époque où les malheurs fondirent sur elle. La privation des charmes et des caresses de son enfant rendit la vie amère à l'infortunée, qui ne tarda pas à succomber.

Gilles

Gilles était le plus jeune des fils du duc Jehan V de Bretagne.

Lorsqu'il enleva Françoise, Gilles avait environ vingt-quatre ans. Son enfance paraît avoir été très heureuse; ses premières années s'écoulent le plus souvent à Londres, à la cour, auprès de sa grand'mère, Jehanne de Navarre, veuve de Jehan (IVe) de Bretagne, remariée à Henri IV, roi d'Angleterre. Gilles s'y trouve le compagnon assidu d'études et de jeux du jeune prince qui depuis fut Henri VI.

Ainsi adulé et fêté par les altiers Plantagenets, Gilles ne pouvait manquer de prendre parmi eux des goûts de luxe et de grandeur. De plus, sa personne y gagna l'empreinte rare d'une dignité quasi royale, d'autant qu'il était d'agréable figure.

De retour en Bretagne, l'adolescent n'a pas de peine à éclipser le futur duc, son frère aîné, qui de ce moment lui voue une jalousie sourde et profonde.

En 1432, Jehan V donne à son fils Gilles une mission de confiance; il le place à la tête d'une ambassade solennelle chargée de traiter de la paix avec Henri d'Angleterre. Le jeune ambassadeur obtient en effet une trêve qui arrête pour un moment les affres de la guerre.

A son avènement au trône ducal (1442), François, Ier du nom, prie son frère Gilles d'aller à nouveau en Angleterre offrir au monarque d'être accepté, lui duc, comme médiateur auprès du roi de France.

L'envoyé est accueilli avec la plus grande déférence par son ami d'enfance le roi Henri VI, qui le retient longtemps à la cour et lui accorde toutes ses demandes et le gratifie même d'une pension de deux mille nobles [1].

[1] Monnaie divisionnaire de la livre sterling, dont le « noble » forme le tiers.

Cet éclatant succès aurait dû changer les sentiments haineux de François; bien au contraire, il ne fit que les accroître.

C'est au retour de cette importante mission que Gilles ravit l'enfant de Catherine de Rohan. Pour défier les recherches, il séjourna tour à tour avec sa pupille dans l'un des nombreux castels dont il disposait. L'intention du jeune prince était d'épouser celle-ci aussitôt qu'elle aurait atteint l'âge requis. L'heureux amant comptait sans ses rivaux, sans ses ennemis; et ils étaient nombreux.

Françoise était célèbre, non seulement comme le dit Richer, dans son histoire de Bretagne (page 303), parce qu'elle passait « pour la princesse la plus accomplie de son temps » et que, suivant d'autres historiens, « elle était une perle de noblesse, de gentillesse et de savoir », mais surtout par l'immense fortune de sa famille qu'elle réunit à la mort de son oncle, Bertrand de Dinan, maréchal de Bretagne[1].

Tous ces dons excitèrent parmi les prétendants à la main de l'héritière des Montafilant une rivalité qui devint le prétexte même de troubles sérieux entre les cours de France, de Bretagne et d'Angleterre, et qui aboutirent à un crime inoui[2].

Dès sa plus tendre enfance, ainsi que l'usage le voulait, Françoise avait été destinée par ses père et mère au sire de Gavre, fils aîné de Guy XIV, comte de Laval, époux d'Isabelle de Bretagne[3].

Gilles, qui n'ignorait pas le fait, avait pris le devant, ainsi qu'il a été dit précédemment. Habitué au faste des Plantagenets, il ne pouvait que gémir à l'idée de la modeste fortune qu'on venait de lui attribuer. Le partage fait par

[1] Bertrand de Dinan obtint de Jehan V, en reconnaissance du secours que celui-ci en avait reçu, la châtellenie de « Chasteauceaulx ». Bertrand l'avait délivré des mains des Penthièvre, seigneurs de ce grand fief.

[2] Voir *Biographie bretonne*.

[3] Fille de Jehan V, par conséquent sœur de Gilles.

Jehan V, le 2 mars 1439, n'assurait en effet à Gilles qu'un apanage de six mille livres à prendre sur les terres de Champtocé et d'Ingrandes qu'il venait d'acquérir du maréchal de Rais (1439)[1], apanage pour ainsi dire fictif, puisque le roi Charles VII, par lettres du 28 août 1443, donnait à l'amiral Coëtiny ces mêmes terres.

Ainsi frustré, Gilles commence par faire entendre d'énergiques protestations ; il veut son apanage en Bretagne, et non sur cette partie de l'Anjou où les fiefs sont l'objet de constants litiges. La demande restant sans effet, il sollicite les bons offices du roi d'Angleterre qui vient précisément d'épouser une parente de Gilles, Marguerite d'Anjou, fille du « Bon Roi René[2] ».

Fort de l'appui qu'il obtient, raconte son historien, le jeune prince « semble se complaire à favoriser les sinistres projets de ses implacables adversaires, en révoquant ostensiblement devant quatre notaires, le 22 décembre 1445, son acceptation du partage et protestant contre tous les actes qui en ont été la suite[3] ».

Ce procédé a le don d'augmenter la fureur du duc régnant, qui n'use désormais d'aucun ménagement vis-à-vis de son frère.

Le vieux connétable de Richemond, grand-oncle des deux princes bretons, fort affecté de ce violent désaccord et confiant dans sa haute autorité, arrive en hâte en Bretagne avec l'intention de rétablir la paix entre ses neveux. Il parvient à grand'peine à fléchir le courroux du vindicatif François, qui consent à pardonner, mais à de dures et humiliantes conditions.

[1] Jehan avait versé cent mille écus pour le prix de ces châtellenies.

[2] Yolande d'Aragon, épouse du duc François, était fille de Louis II, d'Aragon, roi de Sicile ; elle avait pour frère le roi René et pour sœur Marie d'Anjou, devenue la femme dn roi Charles VII. De son côté, Louis II, d'Aragon, en sa qualité de petit-fils du roi Jean Ier, dit le Bon, était le grand-oncle de Gilles par la mère de celui-ci.

[3] M. de Garaby.

Au Guildo

Gilles et Françoise sont au manoir du Guildo. Le petit port du Guildo est sur la Manche au fond de la baie formée par l'estuaire de l'Arguenon, entre Matignon et Ploubalay, à vingt kilomètres vers le Nord de Dinan. Assise sur la rive gauche de la blanche rivière[1], la modeste paroisse du Guildo forme aujourd'hui une section de la commune de Saint-Potan. La côte y est découpée de falaises, de maisons et de petits jardins murés. La rive opposée offre la partie boisée du Val, dont l'épais et profond feuillage forme un abri contre les vents d'ouest.

Grâce à la fortune de Françoise, le luxe règne dans le château du Guildo; la grande salle est décorée de superbes tapisseries représentant des scènes tirées des Croisades; les meubles, de si originale facture dans le pays, ornent les autres pièces. Le mouvement artistique et même industriel est considérable au xve siècle, dans toute l'Armorique, les bijoux de la châtelaine sont là pour l'attester.

De nos jours, le Guildo n'est plus qu'un « sombre et croulant manoir qui, comme écrasé sous le poids d'un passé lugubre, amoncelle lentement ses dernières ruines au bord de l'Arguenon, à l'endroit où le fleuve élargi, lutte deux fois le jour contre la plage qui le refoule dans les rochers[2] ».

Gilles et Françoise ne jouirent pas longtemps du bonheur de se trouver ensemble.

Le coup d'audace du ravisseur avait allumé chez ses rivaux de bien sinistres projets; le prince fut accusé de favoriser le parti ennemi; au Guildo, « il tirait tous les jours de l'arc avec les Anglais de l'isle de Normandie,

[1] Ar-Guennon, Fleuve blanc.
[2] M. Robidou, *Un beau Pays*, vol. I, p. 243.

lesquels lui promettaient l'appui des gens de leur langue[1] ».

Parmi ses détracteurs, Arthur de Montauban était d'autant plus redoutable que, d'aspect séduisant, d'esprit astucieux, il possédait la confiance du duc et, dit-on, le cœur de la duchesse. Plusieurs grands seigneurs embrassèrent la cause de ce beau trio, et tous résolurent la perte de Gilles.

A Jehan Hingant, créature du duc François, fut confié un message secret pour le Guildo; on était au 21 juin de l'année 1446. Le message surprit le châtelain faisant une partie de boules dans la cour du donjon avec un officier de l'armée anglaise, et Tanneguy, capitaine de la place de Dol.

Son frère lui fait savoir qu'il considère comme un commencement de révolte son acte de révocation du partage des biens patrimoniaux; de plus, il lui attribue une lettre, datée du 15 juillet 1445, dans laquelle Gilles aurait offert à Henri VI et son épée et les places à sa disposition... A ces dernières paroles, la colère du prince n'a plus de bornes, il menace le courtisan qui ose les prononcer. Mais celui-ci avait pris ses mesures en soudoyant les garnisons des places environnantes et fait entendre qu'il a la force pour lui.

Tanneguy et les autres officiers du château s'efforcent de calmer Gilles et l'engagent à s'aller expliquer avec son frère. « Hélas, reprend l'infortuné, que voulez-vous que je fasse, François me haît, il est faux et dissimulé et me retient mon héritage; on m'assure même qu'il me menace plus que jamais...[2] ».

Gilles « pleure[3] », il sent son impuissance.

[1] *Actes de Bretagne,* t. II, colonne 1401.
[2] *Actes de Bretagne,* t. II, col. 1407 et suiv.
[3] *Actes de Bretagne,* t. II, col. 1401 et suiv.

La blonde châtelaine entend ses sanglots, elle accourt échevelée, moitié vêtue, les yeux inondés, elle se suspend pleurante à son cou. Calmé par ces marques de tendresse, le chevalier du Guildo se soumet; il ira vers son frère. Des chefs anglais cherchent à le détourner de cette résolution: « une entreprise de guerre est commencée contre vous, lui disent-ils, sortez avec la très honorée dame, votre compagne ». Le conseil est énergiquement rejeté.

Dès le dimanche suivant, 26 juin, cinquième jour après l'arrivée de Hingant, quatre cents cavaliers français se présentent au Guildo. A leur tête se trouvent les capitaines Coëtivy et Brézé; ceux-ci remettent au prince Gilles un ordre d'arrestation signé de Charles VII. En agissant ainsi, le roi, d'accord avec Richemond, pensait servir Gilles, les deux capitaines devant intercéder en sa faveur auprès de son frère.

Le seigneur du Guildo gardé et mis en sûreté, « les soldats se répandent dans les appartements, arrachent les tapisseries historiées ou brodées, les glaces et les images aux cadres vermeils, ouvrent ou brisent les meubles cachés sous la pompe et la variété des sculptures, et dans leurs mains on vit flamboyer sous les voûtes obscures des salles gothiques les trésors et pierreries de Françoise de Dinan : tissus et chaînettes d'or, rubis enchâssés dans le même métal; joyaux aux perles pendantes; joyaux en forme de fleurs, avec des oiseaux de perles couronnés de diamants; roses aux boutons de diamants; écharpes de toutes couleurs émaillées et frangées d'or, et ce que la belle héritière avait recueilli de ses ancêtres [1]. »

Gilles est conduit à Dinan où le duc l'attend.

« Les adieux furent émouvants à la douce et chère enfant que l'amour jaloux du prince cachait à l'ombre du donjon comme une fleur dont lui seul voulait respirer le

[1] B, Robidou, *Un beau Pays*, vol. I, p. 249.

parfum! Elle aussi, la tendre orpheline pleurait dans son abandon et du haut de la tour elle suivait des yeux l'escorte royale qui disparaissait bien loin dans un nuage de poussière. A quoi lui servaient sa fortune et ses charmes? — « Oh! disait-elle avec amertume, que ne suis-je l'une de ces pauvres filles qui gardent les troupeaux dans mes vallées de Montafilant[1]. »

Vaines interventions

Le magnanime Richemond, en apprenant cette félonie, écrit au Roy : « Sire, mes neveux de Bretagne, aveuglés par une aversion réciproque, ne savent ce qu'ils font; et au lieu d'intervenir en médiateur, vous les détruisez l'un par l'autre. Gilles est moins coupable que séduit... »

Charles, pris de commisération, répond : « Beau cousin, pourvoyez-y en diligence, aultrement, la chose ira mal... »

Sur les instances du connétable, le prisonnier s'humilie devant le duc et sa prière est si touchante que les témoins de la scène demandent eux aussi miséricorde et pardon!

Le cœur du maître est un roc; sa réponse s'exhale en paroles de mépris et de haine. Outré d'une pareille dureté, le vénérable vieillard (Richemond) quitte brusquement la salle et regagne accablé son château de Parthenay.

Gilles sera jugé par ses pairs et, dans ce but, il est conduit dans les prisons de Redon. Son frère y convoque les États; les témoins requis s'y rendent également. Le 31 juillet 1446, les débats s'ouvrent, les accusations pleuvent, mais les juges s'aperçoivent bientôt qu'elles sont plutôt le résultat d'ordres reçus que dictées par une conscience libre.

Néanmoins, les juges n'osent absoudre ouvertement; ils se contentent de solliciter la grâce du prisonnier, voire même « s'il est coupable ».

[1] B. Robidou, *Un beau Pays*, vol. I.

Pendant l'inique procès, Jehan de Montauban, seigneur de Romilly, maréchal de Bretagne, témoigne au malheureux captif, mis sous sa garde, une sollicitude qui tranche singulièrement avec l'animosité de son frère Arthur, l'âme damnée de toute cette intrigue.

Sourd aux mesures de clémence, le duc redouble de violence; de Redon, il envoie son frère dans les sombres cachots du donjon de Moncontour. C'est de là que le captif informe le roi de France, son oncle, des barbares traitements que lui fait subir Olivier de Meel, son geôlier.

A cette requête s'ajoute la généreuse intervention de Guillaume de Rosnyvinen de Piré, seigneur du Parc d'Avaugour, dans le Bas-Maine. En sa qualité de Grand-Échanson et de Maître des Eaux et Forêts, ce noble chevalier peut être écouté. Il représente au roi que « le prince breton n'est pas aussi coupable qu'on affecte de le faire paraître; que la haine du duc provient surtout de la demande hautaine faite par son frère d'un apanage en Bretagne. Un refus non moins hautain a déterminé Gilles à rechercher l'appui des Anglais. Cette faute, si grave qu'elle soit, aurait trouvé grâce auprès de ses ennemis eux-mêmes, s'il ne s'était trouvé coupable d'avoir épousé une riche héritière dont plusieurs d'entre eux convoitaient la main.

Puis, continue-t-il, il y va aussi de l'intérêt de l'État; la détention du prince a amené la rupture de la trève; son élargissement pourrait adoucir les Anglais et faciliter l'issue des conférences ouvertes en ce moment en Normandie[1]... »

Dans le but d'assurer le succès de sa chaleureuse plaidoirie, Rosnyvinen s'est spontanément porté caution de la somme de dix mille cinq cents écus pour les frais de la négociation.

Le roi, touché d'un zèle si désintéressé et ému de la triste

[1] V. *Biographie bretonne*. Art. Rosnyvinen.

position de Gilles, charge à nouveau l'amiral Prégent de Coëtivy d'aller en Bretagne conclure une alliance et en même temps demander au duc la libération de son frère[1]. Mais déjà celui-ci avait changé de prison; il se trouvait dans les basses-fosses du donjon de Touffou[2].

Il n'y reste pas longtemps, le duc le veut plus à la portée de sa main. Il le fait transférer dans les cachots du château de la Hardouinaie, au milieu de l'impénétrable forêt de Merdrignac[3], et cette fois sous la garde d'Arthur de Montauban, qui n'épargne au martyr aucune des cruautés que lui suggère la jalousie; il n'attend, dit-il à ses séïdes, que la mort de son rival pour épouser Françoise de Dinan.

A chaque instant, le prisonnier implore la clémence de son frère, mais le gardien substitue aux plis remis une lettre d'imprécations. Cependant une seconde requête arrive au roi : « Mon frère, écrit-il, me refuse toute justice; je n'en accuse pas son cœur mais ceux qui l'entourent. Daignez, sire, envoyer un homme incorruptible qui me voie et parle à moi-même, afin que je meure ou que je sois délivré[4]. »

Charles VII fait de nouvelles tentatives; de fausses lettres les font échouer.

Le duc voulait en finir; « il s'ennuyait de promener son frère de forteresse en forteresse » ; il lui tardait de le voir

[1] Coëtivy et Brézé ont déjà été envoyés en mission au Guildo; ils voyaient sans peine la détention du prince. Le second avait reçu du duc le riche fief de Broons, qui appartenait à Jacques de Dinan, et le premier tenait à entrer en possession effective des châtellenies d'Ingrandes et de Champtocé, confisquées sur Gilles et que le roi venait de donner à l'amiral. Les lettres patentes, datées du 28 août 1443, portent qu'elles lui sont octroyées « pour ses grants et agréables services au fait de nos guerres et attendu qu'il a la principale charge et conduicte de nos plus grandes besoignes et affaires ». Coëtivy s'était marié en 1441 à Marie de Rais, fille et unique héritière du maréchal de ce nom. C'était une sorte de restitution faite à l'épouse. *Par reconnaissance*, le duc François confirmait, le 25 juin 1448, la donation du roi.

[2] Paroisse de Bignon-la-Chasse, canton d'Aigrefeuille, près Nantes.

[3] Arr. de Loudéac (Côtes-du-Nord).

[4] *Actes de Bretagne*, t. 2, col. 1438.

en paradis[1] ». Pris de stupeur à ces propos infâmes, Jehan Hingant s'enfuit et le duc le traite de « lâche ». Olivier de Méel, plus féroce, se charge volontiers du rôle de bourreau; Gilles est jeté dans « un souterrain où il y avait de l'eau » et réduit à y mourir de faim. Ses cris d'angoisse et d'agonie navrent les rares passants qui peuvent approcher du soupirail : « Françoise! Françoise!... » entendent-ils.

Le matin du 25 avril 1450, le malheureux est trouvé étranglé à l'aide d'une serviette; son martyre avait duré quatre ans.

La fin tragique du prince, en pleine forêt de « Brocéliante[2] », ne pouvait manquer d'avoir sa légende; la tradition assure que le duc fut informé du fait lorsqu'il traversait les grèves du Mont Saint-Michel. Alors une forme noire se dresse devant lui et dit : « Je suis le confesseur de Gilles et, selon qu'il me l'a ordonné avant sa mort, je te cite dans 40 jours devant Dieu, pour rendre compte de ta vie! »

Le duc mourut le 17 juillet 1450.

Mariage de Françoise

Françoise était âgée de treize ans et quatre mois à la mort de Gilles. Les généalogistes de leurs familles ne mentionnent en aucune façon que le mariage des deux jeunes gens ait eu lieu. Cependant les actes du temps qualifient le prince de baron de Châteaubriant, fief de sa fiancée, comme celle-ci y est appelée « dame de Champtocé et d'Ingrandes », châtellenies appartenant à Gilles de Bretagne[3].

[1] *Actes de Bretagne*, t. 2, col. 1551-1552.

[2] La forêt de Merdrignac serait un reste de celle désignée dans le roman de *La Table ronde*, sous le nom de Brocéliante.

[3] L'aveu du 16 juillet 1444 au duc d'Anjou, par Françoise de Dinan, *dame de Candé*, pour la châtellenie de Candé.

Le même jour, « Jehan V donne vingt mille escuz d'or à Guy de

Gilles n'étant plus, son frère cherche à récompenser de son zèle Arthur de Montauban, en le mariant à Françoise de Dinan. Mais celle-ci, irritée de la conduite du félon, résiste énergiquement et manifeste sa répulsion dans une lettre écrite en 1450[1], où elle informe le duc qu'elle ne veut avoir d'autre mari que le sire de Gavre, auquel ses père et mère l'ont fiancée en premier lieu[2].

Ce refus catégorique a le don d'exaspérer l'irascible prince, qui, pour mieux arriver à ses fins, fait séquestrer la récalcitrante. Il mourut sans avoir réalisé son odieux projet. Toutes ces infamies provoquèrent une vive indignation en Bretagne. Bientôt la mémoire du martyr est en vénération, tandis que celle du fratricide est absolument exécrée. La punition des coupables s'impose.

Après le couronnement du nouveau duc (Pierre, le second des fils de Jehan V), Françoise s'empresse de demander justice; les bourreaux de son mari furent recherchés et condamnés.

Olivier de Méel eut la tête tranchée, le 8 juin 1451, ainsi que ses suppôts, Jehan Royart, Robert Roussel, Male-Tousche et La Chéze.

Arthur de Montauban, le plus criminel, échappa aux poursuites en allant cacher son opprobre sous le froc d'un moine dans l'abbaye de Marcoussis[3]. Il est à présumer que sa pénitence fut en raison de son forfait, puisque « par un

Gavre, pour l'avancement de son mariage et l'indemniser de ses frais de poursuites de Françoise de Dinan, alors *dame de Chantocé* ».

Même date, « accord entre Gilles de Bretagne, *seigneur de Châteaubriant*, au nom et comme tuteur et garde de Françoise de Dinan, et Jehanne d'Harcourt, dame d'Ancenis, pour le douaire dû à cette dernière sur les héritages du feu Bertrand de Dinan. » (*Bulletin historique de la Mayenne*, n° 39).

[1] Preuves de Dom Lobineau, livre XIV, n° 8.

[2] Guy de Gavre, fils aîné de Guy XIV, comte de Laval de 1414 à 1486, et d'Isabeau de Bretagne, né le 16 mars 1435, se trouvait ainsi à peu près de même âge que Françoise.

[3] Célèbre couvent de Célestins situé dans le département de Seine-et-Oise.

trait de la patience céleste », dit d'Argentré, chroniqueur breton, il mourut archevêque de Bordeaux, siège où la protection de Louis XI l'avait placé.

Hingant trouva moyen de se justifier. Il fut acquité malgré les charges accablantes qui pesaient sur lui.

L'ombrageux Louis XI, dans un but politique, fit opposition au mariage de Françoise avec le chevalier de Gavre; pour enlever tout espoir à celle-ci, il le fiança solennellement à Catherine d'Alençon, fille de Jean V d'Alençon et de Marie d'Armagnac; le mariage n'eut lieu cependant que le 8 janvier 1462.

Pour recouvrer sa liberté, la descendante des Montafilant est obligée de renoncer au fils et de devenir l'épouse du père, le comte de Laval. Cette machination donne à entendre que Louis XI et son protégé Guy XIV n'étaient pas tout à fait étrangers aux malheurs de Françoise? Le mariage eut lieu le 13 décembre 1450; le comte de Laval avait près de quarante ans de plus que sa femme.

Au dire des historiens contemporains, la nouvelle comtesse de Laval accepta « avec dévouement et résignation » le sort que le destin lui faisait, sort si contraire aux désirs de son cœur.

Guy XIV procédait à un second mariage; il était veuf d'Isabelle de Bretagne, fille aînée du duc Jehan V et de Jehanne de France. Il l'avait épousée en 1430. Isabelle mourut le 14 janvier 1443, laissant à son mari dix enfants, dont le sire de Gavre, l'aîné, qui devint Guy XV à la mort de son père. Citons encore Yolande, née à Nantes, le 20 octobre 1431, mariée à Alain de Rohan, et Jehanne (3e enfant), née à Auray le 2 novembre 1433, devenue la seconde femme, en 1454, du duc d'Anjou, dit le « bon roi René ». Jehanne mourut à Beaufort-en-Vallée le 30 mai 1490, sans enfants.

L'année de son mariage, Guy XIV, « à cause de sa femme Françoise de Dinan, rend hommage au duc d'Anjou

(le roi René), des terres de Candé, Chanzeau (aujourd'hui Chanveaux), etc., etc., et lui cède purement et simplement pour son estat et plaisir, la roche nommée Chanzé, près d'Angers[1]. »

La cession comprenait aussi le bois de Leppau et des vignes environnantes. Le roi René s'empressa d'y fonder un couvent; il assure en même temps « aux frères prescheurs de la *Basmette*, deux pipes de vin à eux données, du vin creu à Chanzé des vimdanges de l'an 1457, comme appert par certifficacion du frère Guillaume Jousseaume[2]. »

Guy XIV trépassa le 2 septembre 1486. Françoise lui avait donc été unie l'espace de trente-six ans; elle en eut : 1° Pierre de Laval, mort célibataire en 1495; 2° François de Châteaubriand, qui épouse en 1488 Françoise de Malestroit, née en 1461, de Jehan de Rieux, baron d'Ancenis, maréchal de Bretagne.

Devenue libre et quoiqu'elle eût dépassé la cinquantaine, la veuve de Guy XIV épousa secrètement Jehan de Proisy, chambellan du Roy. Par testament du 31 décembre 1489, elle fait à ce seigneur des legs importants. Le même acte témoigne aussi de la piété de son auteur et de sa charité envers les pauvres, auxquels elle ordonne de distribuer cinquante livres pendant cinquante jours.

Françoise mourut le 3 janvier 1499. Elle voulut que ses cendres fussent réunies à celles d'Isabelle de Bretagne[3], dans le chœur de l'église des Dominicains de Dinan.

Avec cette princesse s'éteignit la branche des seigneurs de Montafilant.

Dans l'annuaire des Côtes-du-Nord, année 1846, M. de

[1] D. Bettencourt. *Noms féodaux*. C'est le plateau de la Baumette qui faisait alors partie de la baronnie de Candé.

[2] R. P. Ubald d'Alençon, dans l'*Anjou historique*, janvier 1901, p. 398.

[3] Mère de Gilles de Bretagne et première épouse de Guy XIV.

Garaby a consacré à notre héroïne un article intéressant qu'il termine par les réflexions suivantes :

« Il résulte de ce précis que le mariage de Françoise de Dinan avec Gilles de Bretagne ne fut jamais accompli; que Françoise de Dinan n'eut jamais avec Arthur de Montauban les liaisons que quelques historiens supposent.

C'est aussi évidemment à tort que dans le *Fratricide*[1] on lui donne dix-sept ans, même avant l'arrestation de Gilles. On l'a faite mère d'un fils avec lequel elle meurt à Moncontour et est enterrée sous les yeux de l'illustre prisonnier. C'est une erreur, elle n'eut d'enfants que du comte de Laval, qu'elle épousa après la mort de Gilles, et elle vivait encore quarante-neuf ans après la fin tragique du jeune infortuné dont saint Vincent Ferrier avait prédit le martyre et que le peuple appelle le « saint Prince[2] ».

L.-F. La Bessière.

[1] Le vicomte Walsh a fait un long récit de ce dramatique événement qu'il a intitulé *Le Fratricide* ou *Gilles de Bretagne*. — Paris, L.-F. Hivert, 1850. 2 vol. in-12 ou 1 vol. in-8°.

[2] V. *Biographie bretonne*, la notice de M. P. Levot, 1er vol. p. 541.

LES

GENS DU ROI AU PARLEMENT DE BRETAGNE

1553 - 1790 [1]

Un ancien magistrat, qui a su descendre de son siège par dignité et qui, dans un temps où l'on sacrifie si aisément des convictions à son intérêt, a noblement sacrifié son intérêt à ses convictions, M. Saulnier de la Pinelais, ancien avocat général près la Cour de Rennes, auteur d'une Histoire du Barreau du Parlement de Bretagne, couronnée en 1896, par l'Académie des Sciences morales et Politiques, nous donne aujourd'hui une nouvelle étude qui n'est que la suite, ou, si l'on veut, la contre-partie de la première, l'*Histoire des Gens du Roi au Parlement*.

Dans ce livre magistral, l'auteur étudie, sous toutes ses faces, l'institution du Ministère public dans notre ancienne Bretagne. Il en scrute les origines, fait connaître, avec détail, le mode de recrutement et les conditions d'admission des magistrats du Parquet, les honneurs et privilèges dont ils jouissaient, leurs attributions multiples, les rapports du Procureur général, des avocats généraux et des substituts. Aucun des aspects sous lesquels peut être considéré le Ministère public de l'ancien régime n'est laissé dans l'ombre.

[1] *Les Gens du Roi au Parlement de Bretagne, 1553-1790*, par Gustave Saulnier de la Pinelais. Paris, Alfred Picard et fils, 1902.

Ce qui donne au livre de M. de la Pinelais un intérêt particulier et une saveur originale, et en fait la réelle valeur, c'est qu'il n'a pas été composé d'après d'autres livres et ne sort pas des compilations des juristes de l'ancien régime; il est écrit d'après les documents originaux : « Nous sommes retourné aux archives, dit l'auteur; et, cédant de plus en plus à l'attrait qui s'en dégage, nous en sommes devenu le visiteur assidu. Dans la solitude de ces immenses salles, situées très haut, sous les combles du vieux Palais de Justice de Rennes, les heures s'écoulent rapides, agréables, calmantes. On y oublie volontiers les soucis du présent pour se réfugier dans le passé. Celui qui y sommeille est un passé très grand, très imposant, le passé d'une institution judiciaire et politique dont la puissance fut sans équivalent dans l'histoire[1] ». M. de la Pinelais a eu à sa disposition toutes les Archives du Parlement de Bretagne, et c'est en compulsant les dossiers, en interrogeant les pièces elles-mêmes, les conclusions des officiers du Roi, les arrêts rendus par la Tournelle et la Grand'chambre, les délibérations de toute nature consignées sur les vieux registres poudreux, qu'il a pu saisir les gestes de cette grande Compagnie, se rendre exactement compte de la part qu'y prenaient les Gens du Roi, des conflits incessants auxquels donnaient lieu des compétitions jalouses et des attributions mal définies, de la variété infinie des actes et des incidents dont se composait la vie parlementaire d'autrefois.

On se ferait une idée très fausse des Compagnies judiciaires de l'ancien régime et des officiers du Roi qui exerçaient près d'elles, en les comparant aux Cours d'appel et au Ministère public de nos jours, enfermés par des textes précis dans des attributions judiciaires strictement définies, et dont la loi a déterminé les droits respec-

[1] Introduction, p. I.

tifs avec un soin minutieux, sans parvenir à y supprimer les conflits. A côté de la loi, l'usage, la tradition, une sorte de nécessité née de l'intérêt public, dans un temps où il n'existait encore aucun pouvoir centralisé capable de pourvoir sur toute l'étendue du territoire aux divers besoins de la vie nationale, avaient peu à peu laissé les Parlements, à côté des attributions judiciaires qui étaient leur fonction essentielle, assumer, je n'ose dire usurper une foule d'autres attributions administratives, financières, législatives même, grâce auxquelles ils embrassaient tout ce qui intéressait la vie des anciennes provinces. Ainsi en était-il en Bretagne. Pour parler plus spécialement des Gens du Roi qui font l'objet du livre de M. de la Pinelais, ils n'étaient pas, à l'origine, investis d'attributions judiciaires. Les *Procureurs fiscaux* ne furent d'abord chargés que des intérêts privés du Roi. Ce fut par une extension progressive que leur compétence s'étendit aux intérêts généraux de l'État; leurs fonctions judiciaires naquirent, en quelque sorte, des nécessités des lieux et des temps, se développèrent peu à peu, et l'on peut dire d'elles ce qu'une certaine école de naturalistes dit du développement des corps organisés : Ce fut le besoin qui créa l'organe. Ainsi s'expliquent les différences qui existaient entre les attributions des Gens du Roi dans les divers Parlements du Royaume. De là, aussi, le germe de difficultés, sans cesse renaissantes, sur ces frontières indécises. Comme le fait justement remarquer M. de la Pinelais, les ordres directement émanés du Roi, et ceux du Parlement qui, lui aussi, représentait l'autorité royale, étaient, parfois, contradictoires. L'autorité, si grande alors du Premier Président au Parlement, gênait souvent l'autorité parallèle du Procureur général. Mais, en dépit de toutes les difficultés, la fonction du Procureur général prit une extrême importance. « Beaucoup moins efficace qu'aujourd'hui dans la direction et la surveillance des poursuites criminelles, son

action eut une portée considérable dans l'élaboration des arrêts de règlement ou arrêts généraux du Parlement de Bretagne. Véritables monuments de législation, ces arrêts réglementaient en toutes choses l'administration de la province. Le Procureur général, en les préparant et les provoquant par ses remontrances invariablement adoptées, arriva tout à la fois à étendre démesurément la compétence et la puissance de la Cour, et à jouer lui-même un rôle prépondérant dépassant de beaucoup la limite de ses attributions judiciaires[1]. »

Pendant que le Procureur général s'occupait des hautes questions d'administration, à côté de lui, les Avocats généraux s'appliquaient plus spécialement au service des audiences civiles et y jouaient un rôle à la fois utile et brillant. « Leurs conclusions, dont la science profonde et sûre les a placés au rang des meilleurs jurisconsultes bretons, s'imposèrent au Parlement et, au milieu d'une législation souvent incohérente, fondèrent véritablement sa jurisprudence[2]. »

Au-dessous du Procureur général et des Avocats généraux, les Substituts s'occupaient des détails de l'Administration, préparaient, par leurs rapports, les décisions qu'était appelée à prendre l'Assemblée du Parquet, fonctions secondaires, sans doute, mais laborieuses et utiles.

Tous, d'ailleurs, Procureur général, Avocats généraux, Substituts, étaient des officiers publics, propriétaires de leurs charges, au même titre que les Conseillers ou Présidents au Parlement; et par là, encore, ils se distinguent profondément des membres des Parquets de nos jours. Tandis que ceux-ci sont essentiellement révocables, ils étaient investis d'une réelle inamovibilité. « Quand le caractère s'y prêtait, dit M. de la Pinelais, c'était l'indé-

[1] Introduction, p. XIII.
[2] Introduction, p. XIII et XIV.

pendance. » Aussi, les voyons-nous, en maintes circonstances, opposer au pouvoir central une résistance que l'autorité jalouse de nos Gardes des Sceaux ne tolérerait guère aujourd'hui. M. de la Pinelais en cite plusieurs exemples, et confirme ainsi le jugement porté par Tocqueville, dans son beau livre, l'*Ancien régime et la Révolution* : « de l'absurde système de la vénalité des offices sortit une magistrature admirable. »

En parlant des Procureurs genéraux près le Parlement de Bretagne, M. de la Pinelais ne pouvait pas ne pas rencontrer le plus illustre d'entre eux, La Chalotais. Il lui a, vers la fin de son livre, consacré un chapitre spécial, dans lequel il étudie avec quelque détail l'action qu'il exerça. Tout en faisant certaines réserves sur son intervention dans les questions ecclésiastiques et spécialement dans l'affaire des Jésuites, il rend hommage à la sincérité de ses convictions, à la dignité de son caractère et à la hauteur de son éloquence. « C'était, dit-il en terminant, un juriste de haut vol. Il se plaisait sur les sommets. Des hauteurs où il montait sans effort, il embrassait un large horizon. Il aimait à en montrer les aspects divers. Et c'est ainsi que, dans sa bouche et sous sa plume, le débat s'élargissait, prenait de l'ampleur avec de belles envolées vers les idées supérieures et d'intérêt général[1] ».

Irréprochable dans sa composition et sa méthode, écrit avec élégance dans une langue limpide et bien française, le livre de M. de la Pinelais, fruit de longues recherches et d'un patient labeur, mérite l'attention de tous ceux qu'intéresse la vie encore si mal connue de nos vieilles provinces. Il constitue une de ces précieuses monographies dont la science solide sert de fondement aux conclusions générales et d'assise à la grande histoire.

Adolphe Lair.

[1] Page 422.

RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques faites à la Baumette

(PRÈS ANGERS)

Juillet 1902

Altitude 30^{m},52.

Moyenne barométrique : 760^{mm},71 ; minimum le 26, à 7 h. du matin, 752^{mm}81, ; maximum le 28, à 10 h. du matin, 768^{mm},46.

Moyennes thermométriques : des minima, 13°,19 ; des minima (sans abri), 12°,98 ; des minima (sur le sol), 11°,89 ; des maxima, 25°,87 ; des maxima (sans abri), 30°,04 ; des maxima (sur le sol), 45°,25 ; d'une eau de source, 15°,44 ; du mois, 20°,25.

Minimum le 12, 8°,6 ; minimum (sans abri) le 12, 8°,3 ; minimum (sur le sol) le 12, 7°,0 ; maximum le 14, 36°,1 ; maximum (sans abri) le 14, 38°,2 ; maximum (sur le sol) le 14, 56°,4.

Humidité relative moyenne, 58. Pluie, 23^{mm},2 en 5 jours appréciable au pluviomètre. Evaporation, 173^{mm},10.

Nébulosité moyenne, 47. Nombre de jours de soleil, 31 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 296 environ.

Le vent a soufflé 8 jours du N ; 6 jours du N-E ; 3 jours de l'E ; 1 jour du S ; 3 jours du S-W ; 7 jours de l'W ; 3 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde, 6^{m},1. Plus grande vitesse du vent le 26, à 2 h. 6 du soir, 27^{m},5 par seconde.

Eclairs : le 15 au N-E à 3 h. 37 du matin, au SS-W et SS-E à 8 h. 30 du soir.

Rosée les 2, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 17, 19, 24, 25, 28, 29, 30 ; brouillard le 1er ; halos solaires les 13, 17 ; colonne lumineuse au-dessus du soleil le 17, de 7 h. à 7 h. 42 du soir.

Le 13, à 6 h. 3 du matin, un fort coup de vent (18^{mm},5) pendant 5 minutes, avec fortes oscillations du baromètre de 2 h. du matin à 9 h. 40 du matin. Le 14, forte oscillations du baromètre à 5 h. 40 du matin et de 10 h. du soir à 6 h. du matin le 15.

Août 1902

Moyenne barométrique : 759^{mm},20 ; minimum le 29, à 7 h. du soir, 746^{mm},87 ; maximum le 22, à 8 h. du matin, 765^{mm},55.

Moyennes thermométriques : des minima, 12°,81 ; des minima (sans abri), 12°,59 ; des minima (sur le sol), 11°,69 ; des maxima, 24°,32 ; des maxima (sans abri), 27°,05 ; des maxima (sur le sol), 36°,94 ; d'une eau de source, 15°,28 ; du mois, 19°,00.

Minimum le 12, 7°,7 ; minimum (sans abri) le 12, 7°,3 ; minimum (sur le sol) le 12, 6°,7 ; maximum le 16, 33°,0 ; maximum (sans abri) le 16, 38°,1 ; maximum (sur le sol) le 16, 46°,7.

Humidité relative, moyenne, 67. Pluie, 39^{mm},4 en 9 jours appréciable au pluviomètre et 3 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 139^{mm},00.

Nébulosité moyenne, 67. Nombre de jours de soleil, 30 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 182 environ.

Le vent a soufflé 4 jours du N ; 4 jours du N-E ; 2 jours de l'E ; 2 jours du S ; 7 jours du S-W ; 9 jours de l'W ; 3 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde : 7^{m},30. Plus grande vitesse du vent le 17, à 11 h. du matin, 24^{m}4 par seconde.

Orages : le 8, orage faible du N-W au NN-E de 11 h. 52 du matin à 12 h. 8 du soir ; le 19, orage faible du S-E au NN-E de 4 h. du matin à 4 h. 38 du matin.

Rosée les 2, 5, 10, 12, 15, 16, 18, 22, 23, 25, 26, 28 ; brouillard le 9 ; brouillards sur terre les 14, 22, 27 ; éclairs le 29 à 1 h. du matin au S-E ; halos solaires les 6, 10, 13, 26.

Le 28, début de la maturité du Chasselas blanc, le 7 septembre milieu de la maturité.

A. Cheux.

CHRONIQUE

Un lecteur du *Petit Courrier* a envoyé récemment à ce journal l'intéressant article que voici :

Les démolitions qui se font rue Saint-Laud m'ont invité à relire l'historique de cette rue.

Les détails seraient peut-être un peu longs s'il fallait parler des enseignes qui décoraient cette voie étroite, mais commerçante.

Je citerais entre autres : les Trois connins qui vient d'être démolie et que rappelait un groupe sculpté de trois lapins entre les deux fenêtres. On y voyait aussi le Grand-Soleil, les Quatre fils Aymon, la Trinité, l'enseigne de la Grosse-Armée, la Reine des Fleurs, le Vert-Galant, etc.

Quant aux célébrités qui l'ont habitée — faut-il citer les peintres Vandelant et Lagouz, l'orfèvre Pierre Maquis? — Citons particulièrement le pharmacien Coustard, dont la célébrité fut acquise par la composition d'un remède connu dans le commerce sous le nom de bol Coustard, dit bol de chute.

Dans son officine, on lisait cette maxime :

Si tibi deficiant medici, medici tibi fiant
Hæc tria : Mens hilaris, requies moderata, dieta

« S'il n'est nul médecin près de votre personne qui, dans l'occasion, puisse être consulté, en voici trois que l'on vous donne : un fond de belle humeur, un repos limité et surtout la sobriété. »

Il faut citer aussi les crieurs de ville, qui habitaient le n° 2. Toutes les nuits, à heure fixe, ils passaient dans le quartier qui leur était assigné, en criant l'heure d'une voix lamentable, et, lorsqu'il était mort quelqu'un, ils ajoutaient :

« Réveillez-vous, gens qui dormez ! »

« Priez Dieu pour les trépassés. »

Mais nous n'en finirions pas s'il fallait citer toutes les particularités qui se remarquaient dans la rue Centrale : ainsi fut appelée pendant la Révolution la rue qui, jusqu'au XIIIe siècle, s'appela rue Saint-Mor, et où s'est passée toute l'histoire d'Angers.

Pour finir, permettez-moi de relater un fait qui a rapport à une grande industrie angevine et dont le titre est :

« L'histoire des parapluies à Angers », tirée du *Bulletin historique de l'Anjou*, par M. A. de Soland.

C'est vers la fin du règne de Louis XIV que parurent à Angers les premiers parapluies : ils étaient recouverts en cuir, plus souvent en toile cirée, avaient une lourde armature en fer qu'on tenait avec effort si on voulait s'en faire un abri réel contre la pluie.

La boutique, car il n'y en avait qu'une alors, où se vendaient ces parapluies, était, d'après le précieux manuscrit de Thévenin « Journal d'un Bourgeois d'Angers », située rue Saint-Laud.

Toute nouveauté, quelque utile qu'elle puisse être, aura toujours à lutter contre les préjugés. Les personnes audacieuses qui adoptèrent le parapluie furent d'abord tournées en ridicule et traitées d' « efféminées et de petites maîtresses ».

La corporation des porteurs de chaises, chaque fois qu'elle rencontrait quelqu'un muni de cet utile meuble, le poursuivait en le huant et l'accablant d'injures. Cette hostilité contre le parapluie se produisait alors non seulement par toute la France, mais même en Angleterre. Ainsi nous lisons dans les Mémoires de John Macdonal que, quand il sortait à Londres (1778) avec un beau parapluie de soie, qu'il avait rapporté d'Espagne, il ne pouvait librement en faire usage, car la populace lui criait aussitôt : « Hé ! Monsieur le Français, pourquoi ne prenez-vous pas de voiture ? » Un jour, sa sœur, qu'il accompagnait dans la ville, dut abandonner son bras pour se soustraire au torrent d'injures que l'aspect de son parapluie attirait sur lui de toutes parts. Macdonal assure pourtant qu'il tint ferme pendant trois mois entiers contre les moyens dont on usa pour l'intimider, et qu'au bout de ce temps on ne s'occupa plus de sa personne ni de son parapluie.

Sous le règne de Louis XVI, le parapluie prit à Angers une

faveur plus marquée. La rue Saint-Laud compta jusqu'à deux boutiques de fabricants de parapluies. Un parapluie durait alors longtemps et se transmettait, on peut dire, de génération en génération. C'était un véritable meuble de famille.

Nos pères tenaient toujours leurs parapluies renfermés dans un fourreau et souvent ils bravaient une pluie légère plutôt que de les exposer à l'intempérie de la saison. Les parapluies avaient trente-deux pouces de haut, presque un mètre ; un bâton gros, solide, d'épaisses baleines, une forte monture en cuivre, le tout surmonté d'un anneau à l'aide duquel on le suspendait quand on ne s'en servait pas : ils se vendaient six livres tournois.

C'est seulement au commencement de la Révolution que l'usage du parapluie fut général. L'histoire a conservé le souvenir du singulier coup d'œil offert, lors de la Fédération de 1790, par les trois ou quatre cent mille parapluies de couleur qui se déployèrent soudainement sur les gradins du Champ de Mars.

Pendant la Terreur, le parapluie fut en quelque sorte proscrit à Angers. Tout habitant de la cité qui se montrait, les jours de pluie dans nos rues, avec un parapluie, était traité d'aristocrate.

Aujourd'hui, l'industrie du parapluie a pris, à Angers, de grands développements. De véritables usines, qui emploient un grand nombre d'ouvriers et d'ouvrières, fabriquent des quantités considérables de parapluies et d'ombrelles, dont la plus grande partie est vendue pour l'exportation. — E. L.

***

Rendant compte de la réunion qui eut lieu le 23 août, dans la salle du Cirque, au sujet de la question de la liberté d'enseignement, le *Journal de Maine-et-Loire* s'exprime en ces termes :

« Manifestation superbe, manifestation inoubliable qu'essaya en vain de troubler un piètre essai de contre-manifestation. Jamais la salle du Cirque ne vit s'entasser sur ses gradins une foule semblable, dont une partie dut rester debout, dont une autre ne put trouver de place. Et cette foule comprenait non seulement des électeurs d'Angers, mais des délégations accourues de tous les points du département, pour appuyer, pour confirmer, suivant le mot de M. de Blois,

l'énergique protestation du Conseil général, qui est leur émanation.

« M. le comte de Maillé, sénateur, présidait, assisté de M. Jac, ancien premier président de la Cour d'appel d'Angers, et de M. le comte de Blois, senateur ; autour d'eux, MM. Merlet et Bodinier, sénateurs, de La Bourdonnaye, Jules Baron, Laurent et Ferdinand Bougère, de Grandmaison et Fabien Cesbron, députés, presque tous les conseillers généraux et d'arrondissement du département et un nombre énorme de maires, adjoints et conseillers municipaux des arrondissements d'Angers, Baugé, Cholet, Saumur et Segré.

« Le vénéré doyen de la représentation de Maine-et-Loire, M. le comte de Maillé, toujours jeune quand il s'agit de défendre la liberté, prend la parole pour expliquer à l'assemblée frémissante, qui l'acclame, le but de la réunion.

« M. le comte de Maillé est l'objet d'une ovation de toute la salle ; ovation qui se renouvellera un peu plus tard, quand M. de Blois, en un magnifique langage, évoquera l'acte d'héroïsme du siècle dernier, de la duchesse de Maillé, grand'mère de notre vénéré sénateur.

« MM. Gain, de Castries, de Grandmaison et Normand d'Authon tiennent ensuite l'auditoire secoué d'indignation, sous l'entraînement de leur parole émue, incisive, ardente, convaincante, scandée par des applaudissements ininterrompus. Toute analyse défigurerait ces éloquents discours, ces protestations frémissantes contre l'expulsion des Sœurs, ces fières revendications de nos droits et de nos libertés.

« Après le salut vibrant des jeunes aux Sœurs et à la liberté apporté par M. Normand d'Authon, avocat à la Cour d'appel d'Angers, M. de Maillé a soumis à la salle l'ordre du jour suivant :

« Trois mille Angevins réunis sous la présidence de M. le « comte de Maillé, sénateur, protestent contre les actes arbi- « traires et illégaux du gouvernement à l'égard des écoles « libres, contre la violation du droit de propriété et demandent « à leurs représentants de poursuivre sans relâche la réinté- « gration des Sœurs dans les Ecoles qu'elles occupaient, avant « le 15 septembre 1902. »

« L'auditoire a nommé ensuite, par acclamation, un Comité chargé d'organiser la résistance aux décrets Combes.

« Voici la composition de ce Comité d'action :

« MM. le premier président Jac, le comte de Castries, Merlet, Colas de la Noue, Bruas, Perrin, Gavouyère, Bigot, ancien député, Normand d'Authon, comte de Rougé, de la Perraudière, Gatine, Chaumet, vicomte de Rochebouët, de la Guillonnière, Fabien Cesbron, de Fougerolle, Blachez.

« La conférence se termine par les cris poussés, pendant plusieurs minutes, par toute la salle debout et frémissante de : *Vivent les Sœurs! A bas les Proscripteurs! Vive la Liberté!* »

***

Le 13 juillet a eu lieu, à Cholet, l'inauguration du monument élevé dans cette ville à la mémoire des enfants de Cholet morts pour la Patrie.

M. le général de division Mathis, spécialement délégué par M. le Ministre de la Guerre pour représenter à cette cérémonie le Gouvernement de la République, arrivait en gare de Cholet à midi, ainsi que M. Beauvais, secrétaire général de la Préfecture, représentant M. de Joly, préfet de Maine-et-Loire, et M. Gabillaud, chef de cabinet de M. le Préfet.

Après les présentations d'usage, les autorités sont montées dans des landaus. Le cortège, aussitôt formé, s'est rendu, en passant par le boulevard Jeanne-d'Arc, sur la place Victor-Hugo où s'élève le nouveau monument à la mémoire des enfants de Cholet morts pour la Patrie et en face duquel se dressait la tribune officielle. Sur cette place étaient massées toutes les Sociétés patriotiques et musicales prenant part à la cérémonie, et la musique du 77e de ligne, sous la direction de M. Agier.

Les autorités ont immédiatement pris place à la tribune, où se trouvait également un nombreux public. Le voile recouvrant le monument est alors tombé, aux applaudissements de la foule, et a laissé apparaître un génie tenant un soldat blessé dans ses bras. Ce monument, d'une conception et d'une exécution très remarquables, est l'œuvre de la maison Thiébault, de Paris, et de M. Bertin, de Vezins, pour le socle. Il porte, comme inscription : *Gloria victis!*

Au moment où le voile est tombé, la musique du 77e et toutes les musiques réunies ont, sous la direction de M. Agier, exécuté la *Marseillaise*. Puis, M. le docteur Pissot, président du Comité d'érection du monument, et M. Marie-Baudry, maire de Cholet, ont prononcé d'éloquents et patriotiques

discours, qui ont été accueillis par de vigoureux applaudissements.

Ces discours achevés, la Société orphéonique la « Sainte-Cécile » de Cholet, sous la direction de son habile chef, M. Marchais, et avec accompagnement d'orchestre, a chanté une fort belle cantate de circonstance, dont les paroles sont de M. Henri Augereau, et la musique de M. J. Marchais.

A signaler, aussi, un lâcher de pigeons très réussi, effectué par la Société colombophile de Cholet.

Les Sociétés et les délégations ont ensuite défilé devant les tribunes dans l'ordre suivant : Musique du 77e régiment d'infanterie, les Pompiers, Musique de Mortagne, les Combattants, Musiques de Cholet et de Chemillé réunies, les Mobiles, Musique du May, le Génie, la Fanfare des Cavaliers, les Cavaliers, la Musique de Trémentines, les Artilleurs, l'Orphéon Sainte-Cécile et la Société Philarmonique, la Musique de Saint-Macaire et la Société de gymnastique de Cholet.

Après être passé devant la tribune, le défilé s'est rendu, suivi du cortège officiel, et en passant par l'avenue Gustave-Richard, superbement décorée, sur la place Travot où a eu lieu la dislocation. A l'entrée de l'avenue Gustave-Richard, du côté de la dite place Travot, le 77e régiment d'infanterie avait dressé un arc de triomphe d'un effet très original et portant ces mots : « Honneur et Patrie ! »

A deux heures a eu lieu, dans le Jardin du Mail de Cholet, un banquet de 550 couverts. Ce banquet était présidé par M. Marie-Baudry, maire, ayant à sa droite M. le général Mathis et à sa gauche M. Beauvais, secrétaire général.

A la table d'honneur avaient également pris place toutes les autorités et notabilités.

Le service était assuré : à la table d'honneur par M. Récoppé, et aux autres tables par MM. Beaufreton, Bernier, Rochais et Vaillant.

Au dessert, M. Marie-Baudry, maire, a pris le premier la parole pour féliciter les organisateurs de cette fête, ainsi que les Sociétés patriotiques et musicales qui y ont pris part. M. Marie-Baudry a porté un toast à M. le général Mathis.

A M. le Maire a succédé M. Lemoine, sous-préfet, qui s'est associé aux paroles aimables adressées par M. Marie-Baudry au général Mathis. M. le sous-préfet a tenu à complimenter tout particulièrement les Sociétés patriotiques pour le géné-

reux don du monument qui venait d'être inauguré. Puis il a bu au Gouvernement de la République.

M. le général Mathis a exprimé sa satisfaction d'avoir été choisi par M. le Ministre de la Guerre pour le représenter à cette belle et patriotique cérémonie. Il boit aux Sociétés, à la ville de Cholet, à M. Marie-Baudry, maire, et à M. le docteur Pissot. Celui-ci clôt la série des toasts par quelques mots aimables de remerciements.

Dans l'après-midi, les Sociétés musicales se sont fait entendre sur les différents points de la ville.

Cette journée s'est terminée par des illuminations et par un feu d'artifice splendides.

***

Le 24 août avait lieu, à Trémentines, la fête annuelle des Vétérans des Armées de Terre et de Mer.

Malgré le mauvais temps, presque tous les invités de M. le Président de la 669e section ont répondu à son appel.

Une délégation de la 43e section, ayant à sa tête M. Catroux, président, maire de Vihiers, conseiller d'arrondissement, et son vice-président, M. Plessis ; M. Michelon, vice-président de la 629e section d'Angers, et plusieurs membres de cette section ; la 906e section de Coron et son président, M. Mabille ; une délégation de Chemillé avec son président, M. Quillet ; une délégation de Martigné-Briant.

La pluie contrariante, tombant toute la journée, n'a pas empêché la fête d'être pleinement réussie.

Après la grand'messe, chantée à 10 heures, pour les enfants de la commune, morts pour la Patrie, les Vétérans se sont rendus au cimetière pour déposer une palme et un bouquet sur le monument élevé à la mémoire des soldats morts en 1870.

M. Durbecé, président de la 669e section de Trémentines, a pris la parole, et, dans une allocution ayant pour texte le Souvenir, a convié tous les assistants à raffermir leur patriotisme près de cette colonne, rappelant le souvenir des braves tombés en défendant leur patrie.

Ensuite un banquet a réuni tous les invités ; là, au dessert, M. Durbecé, prenant de nouveau la parole, a remercié tous les invités et a démontré la nécessité de l'union entre tous les Vétérans. Il prie ensuite M. le Président d'Angers de prendre l'initiative d'un groupement de toutes les sections angevines

au chef-lieu en une Fédération de l'Anjou, et lève son verre à la France et à l'union générale de tous les Français.

M. Catroux, président de la 43e section de Vihiers, lui a répondu dans des termes pleins de délicatesse, et, appuyant l'idée précédemment émise par M. Durbecé, a porté un toast au groupement prochain des Vétérans angevins.

***

Le 7 septembre ont eu lieu l'assemblée annuelle de la place Giffard-Langevin et, à l'occasion de cette assemblée, l'inauguration de la statue *La Source*, élevée sur cette place, grâce à la générosité de notre compatriote. Malheureusement le mauvais temps a contrarié cette fête, cependant si bien préparée.

Après un lâcher de pigeons, à l'extrémité de la rue Eblé, le cortège s'est rendu, précédé de l'*Harmonie de Trélazé*, à la place Giffard-Langevin, sous la jolie tente dressée pour recevoir les autorités. La préfecture n'était pas représentée, mais la municipalité l'était par MM. Laurent Bougère, député et conseiller municipal; Planchenault et Mahier, conseillers municipaux, qui ont, après le champagne, abondamment versé, prononcé des discours très applaudis.

M. Bougère, après avoir adressé des félicitations méritées au Comité de la fête, a prononcé l'éloge de M. Giffard-Langevin. M. Mahier a porté un toast à MM. Sauvageot et Beignet, à M. Goujon, à M. Aïvas, à la presse. M. Planchenault a toasté à la Société colombophile, à la Société de gymnastique. à l'*Harmonie de Trélazé*, à l'artificier de la fête, M. Boiteuil.

Au nom de la presse, M. Emile Marchand a remercié le Comité de son charmant accueil.

***

Moins heureuse, la statue de Marguerite d'Anjou, qui s'élève, depuis les premiers jours de juillet, sur la place de la Visitation, attend encore « son inauguration ».

Il est vrai qu'une fête d'inauguration n'ajouterait rien au mérite de cette œuvre exquise, qu'il faut placer bien au-dessus de toutes les autres statues qui ornent les places ou les rues de notre ville.

Le piédestal, entièrement en pierre blanche avec soubassement de granit, est entouré d'une grille en fer. Ce travail fort bien soigné, a été exécuté sur les dessins de M. Beignet, archi-

tecte, par M. Chalumeau, le marchand de matériaux, bien connu de la rue Létanduère.

L'emplacement de la statue, quoi qu'il ait été dit à ce sujet, a été heureusement choisi. Il ajoute un grand charme à la perspective des rues des Lices, de la Gare et d'Anjou.

***

Le 12 juillet, les actionnaires de la Société anonyme des Filatures, Corderies et Tissages d'Angers se sont réunis pour procéder à l'inauguration de la Crèche du Mail.

M. Bessonneau, administrateur, a prononcé l'allocution suivante :

Mesdames,
Messieurs,

La population ne dépend pas de la fécondité des femmes et des quantités de naissances, mais des moyens de protéger et de conserver la vie des enfants. Or le meilleur moyen de combattre les causes principales de la mortalité si considérable des enfants, c'est-à-dire le sevrage prématuré, la mauvaise alimentation, les fautes d'hygiène, c'est de prendre l'enfant à sa naissance pour l'élever dans des maisons d'assistance dues à l'initiative privée, jusqu'au moment où il pourra entrer dans les asiles ou écoles maternelles dus à l'initiative officielle. Il est certain que, si l'allaitement des enfants est préférable au domicile des parents, cela n'est pas toujours possible, lorsque les mères sont obligées de vivre de leur travail.

La crèche est là pour leur venir en aide.

Son but principal est de procurer aux enfants un air pur, des aliments sains et bien appropriés à leur âge, la propreté et des soins non interrompus. Ces institutions sont nécessaires surtout dans les villes, au sein des agglomérations industrielles. Dans ces milieux, la mortalité des enfants est grande; mais elle se trouve bien atténuée, lorsque des crèches sont établies.

A ce sujet, nous citerons deux exemples :

La statistique dressée par le docteur Camus pour la crèche de M. Seydoux, au Cateau, département du Nord, et par le docteur Gérard, pour la crèche de Saint-Bernard, à Lyon.

Dans la première, la mortalité annuelle moyenne est de 5 à 7 °/₀, tandis qu'elle est de 18 °/₀ à la ville ; dans la seconde, la moyenne annuelle, en six années, a été de 4 °/₀ du nombre des enfants inscrits, soit le quart seulement de la mortalité générale de la ville de Lyon.

Nous pouvons nommer, parmi les crèches industrielles, qui ont été fondées, celles de MM. Godin, familistère de Guise (Aisne);

Laroche-Joubert, papeterie d'Angoulême (Charente); Waddington, filateurs à Saint-Lubin-des-Joncherets (Eure-et-Loir); Seydoux-Sieber, filateurs à Ourscamp (Oise); Menier, chocolatier à Noisiel (Seine-et-Marne); Saint frères, tisseurs à Harondel (Somme).

Nous sommes heureux d'imiter de tels exemples et d'élever ici un asile dans les meilleures conditions possibles pour les petits enfants des travailleurs qui nous environnent. La crèche est l'auxiliaire de la maternité; elle garde l'enfant pendant un certain temps, elle tranquillise le cœur de la mère, quand elle est obligée de se séparer du petit. Elle préserve un grand nombre d'enfants non seulement de la mort, mais aussi des infirmités et des maladies, qui se contractent souvent au domicile des parents.

A notre avis, la Société et les chefs d'usine ont des devoirs à remplir. L'enfant du travailleur doit être assisté; l'ouvrier, en cas de maladie ou de chômage, doit être secouru; enfin, le vieillard, qui a donné sa vie au travail et qui est devenu incapable ou infirme, doit avoir un abri et du pain pour ses vieux jours. Il nous resterait à nous occuper de cette dernière partie du contrat social; malheureusement, les lois, toujours annoncées, des retraites ouvrières arrêtent les patrons et les Sociétés industrielles, qui auraient le désir d'assurer l'avenir de leur personnel.

Nous rappelons ici pour mémoire ce qui a déjà été fait en faveur de nos ouvriers :

Le 1er janvier 1889, M. Bessonneau fondait une caisse de secours, pour l'usine du Mail. Cette caisse, alimentée par la maison sans retenue sur les salaires, a distribué en 12 années, de 1889 à 1901, une somme de 321.826 f. pour rentes viagères, maladies, accidents, secours de loyer, service militaire, mariages et maternité.

Les soins médicaux, pharmaceutiques et autres donnés également depuis 12 ans, et deux fois par semaine, ont produit les meilleurs résultats, les ouvriers profitant de ces soins pendant leur travail, sans dérangement ni perte temps. Aussi, lors de la réunion de nos deux maisons, la première préoccupation des actionnaires de la Société a-t-elle été de donner ces mêmes soins médicaux dans les autres usines.

Le 9 décembre 1899, cinquième anniversaire de la mort de Mme Bessonneau, la fondation d'une crèche était décidée ; mais, par suite de travaux considérables, entrepris en prévision de la journée de 10 heures, son achèvement fut retardé de deux années. Mes associés n'hésitèrent pas un instant à adopter l'idée de la crèche, et, aujourd'hui que nous faisons l'inauguration, c'est le moment de vous dire ce que nous désirons, de vous exposer le but que nous poursuivons.

Nous voulons, avant tout, laisser l'enfant à sa mère, aider celle-ci dans sa tâche, mais ne pas nous substituer à elle; en un mot, ne

pas rompre le lien de famille, et le resserrer au contraire. La mère aimera d'autant mieux son enfant qu'il ne sera plus une gêne pour elle, puis, le soir venu, lorsqu'elle le retrouvera bien nourri, bien soigné, n'éprouvera-t-elle pas un délassement après les fatigues de la journée? En outre, l'enfant, accoutumé à régler ses appétits le jour, les règlera aussi la nuit, et la maman, dormant plus tranquille, se portera mieux et affectionnera davantage sa famille.

Nous donnerons, pendant le jour, tous les soins désirables, et nous livrerons pour la nuit le lait stérilisé aux parents qui en feront la demande. Mais, très respectueux de l'amour-propre de nos ouvriers, ce lait sera cédé à prix modique à ceux qui seront en mesure de le payer. Nous faisons de l'assistance et non de la charité, nous voulons aider celui dont les forces ne sont pas suffisantes, prendre la part excessive de son fardeau, en l'encourageant à supporter le reste; c'est, à notre avis, de la vraie fraternité dans le respect de la dignité humaine.

La crèche est placée près de l'usine, pour permettre aux mères de retrouver leurs enfants à l'heure des repas, de leur donner le sein maternel, et de s'acquitter du plus sacré, du plus doux des devoirs.

Telle sera notre œuvre, tel sera le but humanitaire et moral que nous poursuivons, avec la seule pensée d'apporter quelque soulagement dans les familles de nos ouvriers. Nous souhaitons que, chaque soir, les parents éprouvent quelque satisfaction à emporter leurs chers bébés frais et souriants, et qu'ils aient plus de confiance dans l'avenir, en pensant qu'on leur vient en aide.

Afin de réussir plus sûrement dans notre entreprise, nous avons fait appel au concours et à l'infatigable dévouement des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, qui possèdent à un si haut degré l'art d'élever les enfants. Leur vie, toute de délicatesse et de bonté, nous est un sûr garant que les enfants confiés à leurs soins ne manqueront jamais de rien.

Une crèche bien tenue constitue un enseignement constant d'hygiène domestique. Aussi, nos ouvrières, avec leur intelligence si vive et si pratique, en voyant avec quels soins minutieux tout y est conduit, en remarquant comment chaque enfant a ses petites affaires distinctes et numérotées, en comprenant le motif de ces précautions délicates, finiront par prendre les mêmes habitudes d'ordre et de propreté; elles transporteront très vite ces pratiques d'hygiène dans leur ménage, car elles ne voudront pas que leurs bébés soient moins bien soignés chez elles que dans un établissement étranger. Puisse cet enseignement de la crèche gagner de proche en proche et faire pénétrer l'hygiène et l'aisance dans tous les ménages ouvriers; ce sera pour nous la meilleure récompense.

Nous ne pouvons nous dispenser de remercier ici toutes les

personnes qui nous ont aidés dans notre tâche, en particulier M. Duveau et Mlle Bex, qui sont allés plusieurs fois à Paris, pour étudier et régler la marche de cette maison.

Et maintenant, Mme la Supérieure, M. le Docteur, mes associés, qui ont tenu à assister à cette inauguration, se joignent à moi pour vous souhaiter la bienvenue et vous dire combien nous sommes heureux de remettre cette crèche entre vos mains.

A la sortie des ateliers de l'Usine du Mail, M. Bessonneau a réuni tous les ouvriers et ouvrières de cette usine sous le grand hall et leur a fait part de l'inauguration de la crèche destinée à leurs enfants. M. Bessonneau a pris la parole et a porté également à leur connaissance le discours que nous venons de reproduire.

Nous sommes heureux de féliciter ici M. Bessonneau et MM. les administrateurs de la Société des Filatures, Corderies et Tissages de cette nouvelle bonne œuvre dont profitera largement la population ouvrière qu'ils emploient.

***

Par arrêté du Ministre de l'Instruction publique en date du 25 juillet, une chaire de clinique ophtalmologique a été instituée à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Angers.

Par arrêté en date du même jour, M. le docteur Motais, membre correspondant de l'Académie de médecine, officier de l'Instruction publique, ancien chef des travaux anatomiques à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Angers, a été nommé professeur de clinique ophtalmolsgique.

***

M. Boudier, proviseur du Lycée d'Angers, est nommé proviseur du Lycée de Nîmes ;

M. Vasselin, proviseur du Lycée de Tarbes, est nommé proviseur du Lycée d'Angers.

Pendant son séjour à Angers, M. Boudier avait bien voulu s'intéresser à la *Revue de l'Anjou* et à l'histoire de notre province. Nous ne le laisserons pas partir sans lui présenter, avec nos regrets, l'assurance de notre gratitude.

***

Nous sommes heureux d'apprendre qu'un de nos jeunes compatriotes vient d'obtenir, au concours du Conservatoire, un premier accessit dans la classe de violon.

Ce jeune lauréat est M. Bidet Joseph, ancien élève de notre École municipale de musique qui, dès l'âge de 8 ans et demi, obtenait le premier prix de violon, classe de M. Lynen.

Comme on le voit, le prodige d'alors fait honneur à notre institution musicale et il y a tout lieu d'espérer qu'il n'en restera pas là et que d'autres succès attendent encore le brillant élève du Conservatoire.

En lui adressant toutes nos félicitations, nous sommes heureux de le rappeler au souvenir des Angevins qui l'ont connu.

***

S. E. le cardinal Mathieu vient d'envoyer à l'Evêché d'Angers son portrait peint, en 1896, par M. H. Royer. Ce magnifique tableau a été placé dans la salle synodale.

***

M. de Grandmaison, député, a offert à la bibliothèque de Saumur, vingt années de la *Revue des Deux-Mondes*, soit environ 250 volumes.

***

Des fouilles très importantes, et pour lesquelles le Conseil général a bien voulu voter une somme de 300 francs, viennent d'être faites à la Cathédrale par M. L. de Farcy.

On a retrouvé toutes les substructions du transept, du chœur et des absides de l'église du XIe siècle. Derrière le grand autel actuel, on a découvert, sous une épaisse dalle en pierre blanche, le cœur de Marguerite de Sicile, déposé à la Cathédrale en 1299. Au pied de l'escalier qui conduit à la salle synodale, on a pu apercevoir, dans une tombe très simple, le cercueil en plomb qui renferme le corps de l'évêque Jean de Vaugirault : ce cercueil reproduit exactement la forme des sarcophages qui contiennent les momies égyptiennes ; le masque de l'évêque a été reproduit grossièrement, ainsi que son rabat, sa crosse et son sceau. Une croix en saillie, au milieu de laquelle figure un cœur doré, court presque sur toute la longueur du cercueil. Quatre larmes,

en zinc doré, ont été soudées deux par deux de chaque côté du rabat et à la hauteur des épaules du prélat.

***

La restauration des peintures qui ornent la chapelle des Hospices d'Angers est terminée. Le travail avait été confié par l'administration des Beaux-Arts à M. Guifard, élève de Lenepveu. M. Guifard s'est acquitté de cette tâche difficile dans les conditions les plus favorables ; il a apporté dans son travail toute sa passion d'artiste et toute la piété filiale que lui inspire le souvenir de son maître.

***

Les travaux de restauration de la Tour Saint-Aubin viennent enfin de commencer : espérons qu'ils seront conduits avec la plus grande activité.

***

Les travaux de restauration du château de Durtal sont également en cours d'exécution : on doit réparer complètement la partie occupée par le presbytère et par l'hôpital.

***

La belle restauration de l'église de Nantilly, à Saumur, commencée en 1893, a nécessité des travaux complémentaires (bas-côté, oratoire de Louis XI et transept) qui ont occasionné une dépense de 23,950 francs. Ces travaux sont terminés et définitivement réglés, grâce à de nouvelles allocations des Beaux-Arts montant à 11,950 francs, à un secours des Cultes de 4,000 francs, à une subvention de la Fabrique (produit d'un legs) 5,000 francs et à des souscriptions particulières atteignant 3,000 francs.

***

Un devis de 35,000 francs a été approuvé par l'autorité compétente pour remise en état des couronnements des murs des absidioles du chœur de l'église Saint-Pierre, à Saumur, et pour la réfection des parties hautes des murs des transepts, qui menacent ruine. Une allocation de l'Administration des Beaux-Arts montant à 10,000 francs a été accordée, la ville de Saumur a fourni la même somme, la Fabrique a donné une part contributive de 15,000 francs.

***

La ville de Saumur manifestait depuis quelque temps l'intention d'installer dans le vieux château qui la couronne un Musée des Beaux-Arts. Il a fallu de longues négociations pour arriver à une entente entre les Domaines, les Beaux-Arts et la Guerre qui occupe encore l'édifice. Aujourd'hui les formalités s'achèvent; la Ville s'est engagée à des travaux d'aménagement intérieur, les Beaux-Arts doivent participer aux restaurations extérieures, et les Domaines ont consenti à la cession à la Ville pour la somme infime de 2,600 fr. Saumur fonde ainsi, dans des conditions exceptionnelles, la plus merveilleuse installation de musée, et le sort de l'un des châteaux de la Loire est définitivement assuré.

***

Ont été promus ou nommés récemment dans l'ordre de la Légion d'honneur :

Au grade de commandeur :

M. le général de Lafond, inspecteur général de cavalerie à Angers.

Au grade d'officier :

MM.

Le colonel Labiche, commandant en second l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie à Fontainebleau ;

Gasquet, colonel du 77e de ligne, à Cholet, 40 ans de services, 1 campagne ;

Laurent Etienne-Edmond, major au 25e régiment de dragons, 35 ans de services, 7 campagnes, chevalier du 4 mai 1889 ;

Pihier, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Angers.

Au grade de chevalier :

MM.

Favre Pierre-Joseph-Marc, capitaine au 77e d'infanterie à Cholet, 24 ans de services ;

Vichard Félix-Paul, capitaine au 135e d'infanterie, 23 ans de services, 1 campagne ;

De Maillé de la Tour-Landry Marie-Artus, capitaine au 66e d'infanterie ;

Barot Louis-Joseph, médecin aide-major de 1re classe au 2e régiment d'infanterie coloniale ;

Cladaux et Lespinasse, capitaines au 72e régiment territorial ;

Lefolcalvez, ingénieur des ponts et chaussées à Saumur, capitaine du génie territorial ;

Rousseau, bibliothécaire de l'Ecole de cavalerie, à Saumur ;

Lefèvre, conseiller à la Cour d'appel d'Angers.

Ont été nommés :

Officiers de l'Instruction publique :

MM.

Justin-Joseph Lasausse, économe au Lycée d'Angers ;

Ernest-Denis Préaubert, chargé du cours de physique au Lycée d'Angers ;

Mlle Sophie-Hélène Séry, née Leypold, directrice du collège de jeunes filles de Saumur.

Officiers d'Académie :

MM.

Boquel, professeur à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie d'Angers ;

Mme Coustau, professeur de sciences au collège de jeunes filles de Saumur ;

Robin, professeur de philosophie au Lycée d'Angers ;

Gagneux, instituteur public à Saint-Pierre-Montlimart.

Mme Plard, directrice de l'école publique de Cholet ;

Mlle Petit, directrice de l'école primaire supérieure d'Angers ;

Mlle Poitevin, directrice de l'école publique des Cordeliers, à Angers ;

Tarrade, chef d'atelier à l'Ecole d'Arts-et-Métiers d'Angers ;

Hamelin, instituteur à Feneu ;

Guillot, professeur à l'Ecole d'Arts-et-Métiers d'Angers.

Ont été nommés chevaliers du Mérite Agricole :

MM.

Baudrier-Doineau Joseph, pépiniériste à Angers : diverses récompenses dans des expositions horticoles ;

Biéron Louis-Jules, propriétaire viticulteur, au château de la Chaillerie, à Corzé : a grandement contribué au développement de l'industrie viticole dans sa région ; 14 ans de pratique ;

David François-Victor-Emile, chef de division à la préfecture d'Angers ;

Petit, directeur à la maison Bessonneau, à Angers.

***

La mort imprévue de M. Germain, ancien proviseur du Lycée d'Angers et proviseur du Lycée de Sens, a surpris et attristé tous ses amis, c'est-à-dire tous ceux qui l'avaient connu pendant les huit années où il dirigea le Lycée d'Angers.

On lui a fait, à Sens, de splendides funérailles. L'inhumation a eu lieu à Angers. M. l'Inspecteur d'Académie, MM. le Proviseur, le Censeur, l'Econome, l'Aumônier, tout le personnel du Lycée, au grand complet, et la plupart des dames des fonctionnaires, ont tenu à donner, par leur présence, ce dernier témoignage d'affection à Mme Germain, mère du regretté Proviseur, et à la veuve de celui-ci.

Les élèves, fort nombreux, qui faisaient partie du cortège, l'eussent été plus encore, sans le congé qui commençait ce jour-là même.

Tous les fonctionnaires, en robe, ont reçu le corps à la gare Saint-Laud. A l'issue de la cérémonie religieuse, qui eut lieu à Saint-Joseph, le convoi se dirigea vers le cimetière.

Nous avons remarqué dans l'assistance : MM. Dop, économe, et Beaudoin, professeur du Lycée de Sens; Cournot, Legludic, Bedouet, Cahen, Gauvin, Michel, Benoist, J. Breton, G. Jagot, Mascarel, président de l'Association amicale des Anciens élèves du Lycée; Joubin, lieutenant Stéphanopoli, capitaines Camus, Sauny; Gourin, Guédon, Sicard, Vilette, Chapier, Lefebvre, Labessière, Bickel, Verrier-Cachet. Nous nous excusons pour les omissions inévitables en pareil cas.

Au cimetière, M. Boudier, proviseur du Lycée, a prononcé le discours suivant, que nous sommes heureux de reproduire :

Quelques amis d'esprit cultivé et de cœur fidèle se préparaient tout joyeux à recevoir dans quelques jours M. le proviseur Germain. Après trois ans d'une séparation, qui lui fut cruelle, il revenait dans notre belle ville d'Angers, si captivante qu'elle garde presque toujours ceux qu'elle a une fois reçus. Mais la mort vient de déjouer ses projets; et nous assistons tristement à l'arrivée d'un cercueil, et dans un instant, la terre enveloppera dans le même lit funèbre le vieux père et le fils. Ce coup du sort terrible et imprévu jette la

consternation dans une famille bien éprouvée et plonge dans le deuil d'excellents amis et une partie de l'Université.

Après des demandes répétées et plusieurs années d'attente, le proviseur Germain venait d'obtenir un congé, que sa retraite allait suivre. La mort, plus rapide que les administrations humaines, a simplifié les démarches et accordé au fonctionnaire, usé par de longs et laborieux services, le repos de la tombe, l'éternelle retraite.

Cette destinée, faite de travail et vouée à un noble et pénible apostolat ; méritait une fin plus douce. Après avoir consacré 35 ans de sa vie à l'œuvre de l'éducation nationale, Monsieur Germain se promettait quelques bonnes et paisibles années. Il les avait bien gagnées; aussi les passera-t-il dans un repos intelligent et fécond, dans la culture passionnée d'un art où il était devenu un maître, dans un petit cercle d'amis bien choisis, entre sa mère et sa femme, qui l'entouraient de soins affectueux et qui depuis quelques jours gravissent dans la désolation le plus douloureux calvaire.

La carrière du proviseur Germain fut simple et belle, comme sa nature et comme son âme. Né à Metz en 1848, il appartenait à une famille de soldats et à une province frontière. Les vertus militaires l'animaient : l'amour du pays, le sentiment du devoir, l'esprit de sacrifice. Sa mort n'est-elle pas d'un soldat ? Il sert fidèlement jusqu'à la fin, et tombe près du but.

Après de fortes études au Lycée de Toulouse, il est nommé, en 1866, répétiteur au Lycée de Carcassonne. Un an après, il revient à Toulouse, prépare sa licence et suit les cours de l'école des Beaux-Arts. Il sera professeur, lettré et artiste.

Licencié en 1869, il professe pendant neuf ans au Lycée d'Albi. Malgré sa modestie, sa valeur perce; on sent en lui l'étoffe d'un bon administrateur. Aussi, à l'âge de 30 ans, est-il nommé censeur du Lycée de Valenciennes. Les diverses étapes de sa carrière sont la consécration de ses mérites très justement appréciés. Il est censeur successivement à Nevers, à Orléans et à Lille.

En 1888, il est nommé proviseur et entre dans l'Académie de Rennes, où il restera onze ans : on lui confie le Lycée de Pontivy et, au début de 1891, il est placé en tête du Lycée d'Angers. Il y resta huit années, les plus belles de sa carrière, et pour lui les plus agréables. C'est ici qu'il voulait finir ses jours; il n'aura pas eu la consolation d'y mourir ; c'est ici qu'il s'était préparé une demeure de son choix; il n'aura pas eu la joie d'y reposer une fois sa tête.

Parmi vous, il avait conquis droit de cité. La correction parfaite de sa tenue, la distinction de ses manières, sa finesse d'esprit sa discrétion et sa prudence, sa douceur et sa bienveillance, une grande fermeté tempérée par la bonté, le sentimont de ses responsabilités : en un mot tout ce qui fait l'homme aimable et honnête et le chef véritable se trouvait réuni dans le proviseur Germain. Il faisait les

délices des rares intimes pour lesquels il renonçait à son apparente froideur ; avec tout le monde, il forçait l'estime et le respect.

Sans avoir eu la joie de le connaître personnellement, j'ai été le confident naturel et obligé de ses actes administratifs; et pour remplir en toute conscience ma tâche souvent pénible, j'ai suivi les traditions établies par le proviseur Germain, traditions de prudence, de bonté et de dévouement. C'est donc à un maître inconnu que je rends ici un dernier hommage; et c'est au nom de tous les fonctionnaires qu'il a dirigés et soutenus, au nom des générations d'écoliers, auxquels il prodigua ses soins et son expérience, au nom du Lycée d'Angers et de l'Académie de Rennes, que j'adresse au proviseur Germain un suprême et douloureux adieu.

Sa vie fut belle et bien remplie : sa mort fut d'un sage, l'une et l'autre nous serviront d'exemple.

Puisse notre respectueuse sympatihe adoucir l'immense douleur d'une veuve éplorée et d'une mère inconsolable !

***

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Henri Allain-Targé, décédé à Parnay, près Saumur.

Né le 7 mai 1832, M. Allain-Targé, fils d'un ancien procureur général, après avoir terminé ses études de droit à Poitiers, se fit inscrire en 1853 au barreau d'Angers et plaida, en 1855, dans l'affaire de la Marianne.

Entré dans la magistrature en 1861, comme substitut du procureur impérial à Angers, il donna sa démission au bout de dix-huit mois et vint, en 1864, s'établir à Paris, où il se lia rapidement avec les principaux membres de l'opposition démocratique et républicaine.

Il collabora jusqu'en 1865 au *Courrier du Dimanche*. Après la bataille de Sadowa, il publia successivement deux brochures, l'une sur les déficits du budget impérial, l'autre sur l'organisation de l'armée.

En 1868, il entra à l'*Avenir national* et il fonda, la même année, la *Revue Politique*.

Aux élections du 23 mai 1869, M. Allain-Targé fut battu à Saumur par M. Louvet, qui fut ministre quelques mois plus tard.

Nommé, après le 4 septembre 1870, préfet de Maine-et-Loire par le Gouvernement de la Défense nationale, il donna sa démission lorsque la délégation de Tours voulut faire procéder aux élections, et fut nommé commissaire aux armées

dans les départements de Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne.

A la fin de novembre, Gambetta ayant fait reculer la convocation des collèges électoraux, le nomma préfet de la Gironde. Il abandonna ce poste après la réunion de l'Assemblée nationale en février 1871. Il avait échoué quelques jours auparavant, ainsi que toute la liste républicaine, dans le département de Maine-et-Loire, aux élections complémentaires du mois de juillet 1871.

Il échoua également dans le département de la Seine; mais, moins d'un mois après, il fut nommé conseiller municipal du dix-neuvième arrondissement de Paris et il demeura dans ses fonctions jusqu'aux élections générales de 1876.

En septembre 1871, il participa à la fondation du journal la *République Française* et il y écrivit jusqu'à la fin de 1878. Il y traitait principalement les questions de politique générale et de chemins de fer.

Réélu conseiller municipal en 1874, il fut, avec M. Floquet, le leader de la partie avancée du Conseil. En 1876, il fut élu député par le dix-neuvième arrondissement de Paris et fut réélu en 1877 et en 1881.

Il siégea à l'Union républicaine, fut, à un moment, président de ce groupe parlementaire et demanda l'amnistie pleine et entière pour les faits de la Commune. A la suite d'un démenti échangé dans une discussion, il eut un duel avec M. Robert Mitchel, qu'il blessa assez grièvement.

M. Allain-Targé fut, grâce à sa compétence économique, choisi comme ministre des finances dans le cabinet formé par Gambetta le 14 novembre 1881. Il fut renversé avec le cabinet tout entier le 26 janvier 1882.

Depuis cette époque, il a pris part à toutes les discussions financières qui eurent lieu au sein du Parlement. Il appartenait à la fraction des plus avancés de l'Union républicaine de la Chambre des députés. Il fut nommé ministre de l'intérieur, le 6 avril 1885, dans le cabinet formé par M. Henri Brisson, avec lequel il tomba le 26 décembre de la même année.

Depuis cette époque, son rôle politique fut beaucoup plus effacé.

M. Allain-Targé avait épousé, en 1857, une fille de M. Villemain; il a eu deux filles, dont l'une, mariée en 1878 à

M. Charles Ferry, député des Vosges et ancien préfet de la Haute-Garonne, qui mourut en 1883. L'autre épousa M. de la Porte, député des Deux-Sèvres, qui fut sous-secrétaire d'Etat aux colonies.

***

Nous enregistrons avec un vif regret la mort de M. le comte Zacharie du Reau, décédé, en son château de Barot, dans sa 90e année.

M. du Reau était entré au Conseil général en 1848 comme représentant du canton de Montrevault. En 1852, il cessa de siéger pour refus de serment à l'Empire. En 1873, il fut renvoyé par ses électeurs, à l'Assemblée départementale.

Sentant ses forces l'abandonner, il ne se représenta pas aux élections de 1901, et fut remplacé par son fils.

Les obsèques de M. le comte du Reau ont eu lieu le 21 juillet, à la Chapelle-Aubry ; l'affluence était considérable. Aux habitants de la Salle-Aubry et de la Chapelle-Aubry s'étaient joints le maire et les notables du canton de Montrevault, représenté pendant cinquante ans par le défunt, les parents, les amis venus de tous les points du département. Un clergé nombreux donnait une grande solennité à la cérémonie religieuse. Le Révérend Père Abbé de Bellefontaine la présidait ; il a dit la messe et donné l'absoute. Mgr Pasquier et M. le chanoine Moreau, supérieur du Petit-Séminaire de Beaupréau, étaient dans le chœur. A la fin de la messe, M. le curé de Montrevault a retracé, en termes éloquents et émus, la vie chrétienne, toute pleine d'enseignements, d'exemples, de sacrifices, si simple et si bien remplie, qu'a vécue le comte du Reau pendant 91 ans.

Au cimetière, M. le maire de la Salle-Aubry a pris la parole et s'est exprimé ainsi :

MESDAMES, MESSIEURS,

Permettez-moi de faire mes adieux, au nom de la commune, à l'homme juste et droit que nous venons de perdre, à celui qui fut, pendant de longues années, l'appui et le soutien des faibles, le conseiller entendu de tous, et la providence des pauvres de la commune.

Permettez-moi encore d'exprimer toute la respectueuse sympathie que nous avons pour sa nombreuse famille. Puissent ces humbles témoignages de reconnaissance, avec le souvenir des bonnes actions et des bons exemples de celui qu'ils pleurent, adoucir pour sa

famille les instants pénibles de la séparation qui, pour nous, chrétiens sincères, n'est que momentanée !

Aussi, avant de quitter cette tombe, je dirai comme par le passé « Au revoir, cher Monsieur du Reau ! »

M. le comte de la Bourdonnaye, député de Maine-et-Loire, a ensuite prononcé le discours suivant :

Mon Révérend Père,
Monseigneur,
Messieurs,

En venant saluer la tombe qui va se refermer sur la dépouille mortelle du comte du Reau, en venant dire que sa mort est un grand chagrin et laissera dans notre contrée un vide immense, je sais que j'exprime le sentiment du pays tout entier.

M. du Reau a vécu quatre-vingt onze années et cette longue vie peut se résumer en un mot : Il a passé en faisant le bien. Tout jeune, il s'était attaché au pays, il y avait pieusement recueilli les traditions de ses ancêtres et, semant les bienfaits et les grands exemples, il avait conquis la confiance, le respect, puis, avec l'âge, la vénération dont nous entourions sa robuste vieillesse. Il était universellement aimé, et l'on peut dire que si, dans sa longue carrière, il a rencontré des adversaires, il n'a pas eu d'ennemis. C'est que, dans la lutte, il apportait, avec l'ardeur, la franchise et la loyauté.

Ses convictions étaients profondes; toujours il leur fut fidèle, fidèle à Dieu, fidèle à la Monarchie traditionnelle, et c'est avec ces sentiments qu'il a vécu et qu'il est mort. Il croyait que le triomphe de ces deux grandes causes est nécessaire au bonheur de la France, à sa prospérité, à son salut. Nous le croyons aussi, et, à qui voudrait le nier, l'histoire d'un siècle donne une réponse douloureuse et trop évidente. Après avoir lutté pour elles, Il a trouvé, dans la mort, le repos : Dieu le donne à ses élus, et il lui a fait cette grâce d'avoir permis qu'il quittât la vie, avant d'avoir pu se rendre compte, nous l'espérons du moins, des progrès de la persécution qui continue, toujours plus âpre et plus inique. M. du Reau aurait trop souffert de voir, brutalement chassées, ces saintes filles, dévouées aux enfants, aux malades, aux pauvres, ces religieuses auxquelles rien n'est reproché que leur zèle à servir Dieu, à enseigner la morale chrétienne, base de toute société, et l'amour de la France.

M. du Reau est mort dans la paix de l'âme et dans l'espoir du bonheur que Dieu réservait à ses vertus. Que cette pensée soit un adoucissement à la douleur de ses enfants et de ses amis !

Mais il n'est pas mort tont entier : la foi nous l'enseigne, et sa famille lui survit, pour perpétuer, dans ce pays des Mauges, où il tenait une si grande place, les traditions d'honneur et de dignité, d'aide et de confiance réciproques, qui avaient fait de Barot le lieu

où l'on était toujours sûr de trouver secours appui et conseil. Il laisse au pays le successeur qu'il avait désigné, lorsqu'il sentit ses forces décroître, celui dont il connaissait bien la droiture et l'élévation des sentiments, parce qu'il les avait formées lui-même dans le cœur de son fils. A nous tous, Messieurs, il laisse comme un précieux héritage l'exemple des vertus pu'il a le plus aimées, et qu'il a pratiquées jusqu'à son dernier souffle : la foi, le courage, l'espérance.

A. Z.

A Travers les Livres et les Revues

Posez à un Angevin cette question : « A quelle date remonte l'institution de la procession du *Sacre*, c'est-à-dire du Saint-Sacrement, dans notre ville ? » Il répondra sans hésiter : « A l'époque où l'archidiacre Bérenger osa, à Angers même, attaquer le dogme de l'Eucharistie. » Celui-là a-t-il raison ? A-t-il tort ? Je ne le dirai pas. L'opinion qu'il soutient n'est certainement pas absurde, je la considère même comme probable. Mais je constate que, au-delà du premier quart du XIVe siècle, les documents gardent un silence absolu sur cette solennité, qui attirera plus tard dans nos murs tant et de si illustres visiteurs.

Dans un travail que distinguent l'érudition la plus précise et la critique la plus sûre, M. l'abbé Rondeau, aumônier de l'Oratoire, vient d'étudier cette délicate et difficile question de l'origine du *Sacre d'Angers*[1]. Les conclusions qu'il pose doivent être acceptées par tous les hommes qui recherchent la vérité, sans parti pris.

Pour avoir une idée exacte de la pompe extraordinaire que nos pères surent déployer, chaque année, en l'honneur du Saint-Sacrement, depuis le XVIe siècle jusqu'à la Révolution ; pour savoir dans quelles conditions et avec quel éclat leurs fils voulurent, au siècle dernier, rétablir l'antique procession du Sacre, il faudra lire désormais le livre de M. l'abbé Rondeau.

Dans une élégante brochure, ornée d'un joli portrait, le R. P. Ubald d'Alençon, capucin, a voulu rappeler aux Ange-

[1] *Le Sacre d'Angers ;* broch. in-8° de 44 pages ; extr. des *Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers,* Angers, Germain et G. Grassin, 1902. Prix : 1 fr. ; *franco*, 1 fr. 15.

vins un nom qu'ils avaient à peu près oublié, celui de « Sébastienne Richard, damoiselle de Boistravers, de Château-Briand, etc., du Tiers-Ordre de Saint François d'Assises[1]. »

Sébastienne Richard naquit à Angers, en 1580, sur la paroisse Sainte-Croix. Elle mourut dans sa maison de Châteaubriant, près de la Baumette, le 22 octobre 1661, après avoir pratiqué, au milieu du monde, toutes les vertus de la vie religieuse.

Sous ce titre : *Les Angevins à Rome*, M. A. Mauvif de Montergon, vient de réunir, dans une charmante plaquette, imprimée par MM. Germain et G. Grassin, les articles qu'il avait adressés à la *Semaine Religieuse du diocèse d'Angers* « en souvenir du pèlerinage de 1902[2]. » Le récit de M. Mauvif de Montergon est bien fait pour augmenter le regret de ceux que l'âge et les infirmités — ou d'autres causes encore — retenaient au logis.

Cette brochure contient les portraits du Souverain Pontife, de S. E. le cardinal Mathieu, de Mgr l'évêque d'Angers et aussi, c'était justice, ceux des directeurs du pèlerinage, MM. le chanoine Malson et Mauvif de Montergon.

Pour répondre au désir exprimé par notre regretté compatriote, Henri Castonnet des Fosses, qui fut, on le sait, un des membres les plus actifs de la Société de Géographie commerciale, cette savante compagnie, a recueilli dans un seul volume et publié les divers fragments d'une étude qu'il préparait depuis longtemps, sur l'*Inde française au XVIIIe siècle*. Plusieurs chapitres de ce nouveau livre ont paru jadis dans la *Revue de l'Anjou*[3], à qui M. Castonnet des Fosses en avait réservé la primeur : ceux de nos lecteurs qui les connaissent peuvent juger par là de l'intérêt que présente l'ouvrage tout entier.

[1] *Notice historique sur Sébastienne Richard de Boistravers (1580-1661)*. Angers, MCMII, avec portrait.

[2] Broch. in-8° de 28 pages. Prix : 1 fr. 25 ; *franco*, 1 fr. 35.

[3] Cf. 5e série, t. V, XII et XIII.

M. l'abbé Uzureau a commencé, dans l'*Anjou historique*, la publication de l'*Histoire de la Constitution civile du clergé en Anjou*, d'après le manuscrit de l'abbé Gruget : c'est un document de première valeur pour l'histoire du diocèse d'Angers, à la fin du XVIIIe siècle.

A signaler enfin, dans les *Archives médicales d'Angers* (20 août 1902), la première partie d'une intéressante monographie de *l'Hôtel-Dieu de Sablé*, par M. le docteur Legludic, sénateur de la Sarthe.

Ch. U.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Bonchamps et l'insurrection vendéenne, 1760-1793, d'après les documents originaux, par René BLACHEZ. Paris, Perrin et Cie, 1902.

Le livre de M. Blachez a surtout pour but d'éclairer la physionomie du général vendéen, que les historiens ont, sinon méconnue, du moins laissée quelque peu dans l'ombre. Bonchamps était un modeste, et il est assez curieux de constater comment certains de ses compagnons d'armes, qui recherchaient plus que lui la renommée, ont eu, après leur mort, la bonne fortune d'une réclame due à la plume d'éloquents panégyristes ; d'autres, comme Cathelineau et d'Elbée, ont conservé le relief inhérent à leur situation de généralissimes. Seul des principaux chefs, Bonchamps est resté dans une sorte d'arrière-plan, trop confondu dans la masse des généraux, et son plus beau titre de gloire, la grâce accordée aux prisonniers de Saint-Florent, est à peu près le seul transmis à la postérité. Cependant, les talents militaires, comme les conseils du chef éclairé, ont eu une influence appréciable sur la conduite de la guerre de Vendée. Comme conducteur d'hommes, il exerçait sur ses troupes ce pouvoir magique d'entraînement, très spécial aux natures d'élite; comme stratégiste, il était la terreur de ses adversaires. Où il paraît, la victoire semble certaine; en son absence, des fautes entrainent souvent la défaite. Au magnanime testament verbal de Saint-Florent, il est donc juste de joindre les efforts de la lutte, pour retracer tout entière la véritable figure du héros.

M. Blachez, après avoir exposé les origines de Bonchamps, sa jeunesse, ses campagnes aux Indes et son mariage, nous

qu'il nous décrit, à la fois, avec transporte dans les Mauges, ...ssance intime du pays et le la vérité résultant d'une connai...en connus des débuts de talent d'un fin lettré. Les faits b...x, puis un récit de la l'insurrection passent devant nos yeu...rte à l'aide de docu- guerre, complété et rectifié en quelque so...nt aux opérations ments nouveaux, et s'attachant principaleme...re un objectif conduites par Bonchamps, sans cependant en fai...ne du Poi- unique. Le soulèvement dans les Mauges, la campag...cette tou, Saumur, Nantes, Torfou, Cholet, sont les étapes de...e, épopée, dont une carte spéciale, placée à la fin du volum... permet facilement de suivre les diverses phases. Partout la personne de Bonchamps s'affirme et se maintient, non seulement résolue et active, aussi sympathique que ferme, mais également prépondérante, et il n'a pas dépendu de l'homme que le succès final ne répondit pas à l'excellence de son action et de ses conseils.

Les notes importantes ajoutées en appendice ne constituent pas le moindre intérêt du volume, par les renseignements qu'elles nous fournissent sur les origines de la famille de Bonchamps, sur les effectifs de la guerre de Vendée, et par les problèmes historiques qu'elles élucident, au nombre desquels nous signalerons cette controverse relative au brevet de généralissime de Cathelineau et où l'auteur semble répondre victorieusement aux arguments de M. Célestin Port.

Lorsque nombre d'historiens, comme M. Blachez, auront ainsi dégagé une à une toutes les grandes figures de la Vendée, peut-être deviendra-t-il possible de constituer une véritable synthèse de la grande insurrection de l'Ouest. Malheureusement ces chocs multiples ont été des séries d'actions simultanées, plus qu'une suite de combats parallèles. Leur manque d'unité semble donc exiger surtout des monographies, et il est à souhaiter d'en rencontrer souvent d'aussi étudiées et aussi complètes que celle de Bonchamps.

A. P.

**

La Maison de Laval[1], *étude historique*, par le comte BERTRAND DE BROUSSILLON, illustrée par Paul de Farcy. Tome IV. *Les Montfort-Laval et leurs cadets (1501-1605)*. Paris, Alphonse Picard et fils, in-8°, 1902.

Pendant tout le cours du XVI° siècle, l'héritage de la maison de Laval ne se transmet guère qu'en ligne indirecte ou par substitution. Aux Montfort succèdent un Rieux, puis un Coligny. Enfin les La Trémoïlle recueillent la succession et la conservent jusqu'à l'époque de la Révolution.

A la mort de Guy XV, en 1501, ses biens deviennent la propriété de son neveu Nicolas, fils unique de l'aîné de ses frères. Le patrimoine, malgré la diminution qu'il subit alors du domaine de Gavre, en Flandre, restait considérable. Le mariage de Guy XVI ajouta quelque lustre à sa fortune. Il venait d'épouser Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente, fille du roi de Naples et petite-fille de Charles VII. Celle-ci lui apportait une dot en argent, mais aucune espérance sérieuse à la succession au trône de Naples, et les historiens se sont beaucoup trop extasiés sur la nature de cet espoir. Le mariage avait eu lieu la veille même du décès de Guy XV. Les jeunes époux ne parurent pas aux obsèques, célébrées dix-neuf jours plus tard, le 15 février. On ne sait comment expliquer ce fait, d'autant plus que, dès le 20, les nouveaux comtes faisaient leur entrée solennelle à Laval. Guy XVI devint veuf en 1505 et, après douze années de veuvage, épousa Anne de Montmorency, sœur du futur connétable. Au bout de huit ans, Anne mourait à son tour. Le second veuvage ne dura guère que quatorze mois et, dès 1526, Guy convolait en troisièmes noces avec Antoinette de Daillon du Lude. Il mourut en 1531. Le récit de ses obsèques somptueuses nous est connu par une chronique en vers, composée par Jean Daniel dit Mitou, et insérée dans les *Annales* de Le Doyen. Il laissait, de ses trois lits, onze enfants et un fils naturel, François, qui devint évêque de Dol.

Claude, quatrième fils de Guy XVI, né de son deuxième mariage, et le seul survivant, lui succède. Il n'avait que neuf

[1] V. *Revue de l'Anjou*, t. XXXI (1895), p. 390 ; — t. XXXVI (1898), p. 496 ; — t. XLI (1900), p. 315.

ans et fut confié à la tutelle de ses oncles. Emancipé par acte royal en 1540, il avait épousé, dès 1535, Claude de Foix. Il mourut en 1547 sans enfants. L'héritage passa aux mains d'une nièce, Renée de Rieux, qui épousa Louis de Sainte-Maure, comte de Joigny. Elle prit le nom de Guyonne, et Louis, celui de Guy XVIII. Guyonne semble s'être attachée surtout, dans son administration, à échapper à l'action de son mari, qui laissait par ailleurs agir à leur fantaisie deux de ses intendants. Le ménage allait mal, et les scandales que donnaient les deux époux ne tardèrent pas à les faire tomber en déconsidération. De grands embarras financiers faillirent provoquer la saisie du comté. De plus, Guyonne embrassa le protestantisme, et Vitré, qu'elle habitait surtout, s'y laissa entraîner à sa suite, mais il n'en fut pas de même pour Laval.

Guyonne mourut en 1567 et eut pour successeur Guy XIX, fils de sa sœur Claude, épouse de François d'Andelot, frère de l'amiral de Coligny. En raison de ces origines, il n'est guère étonnant que Guy ait soutenu la religion réformée. Soumis à plusieurs tutelles successives, il fut déclaré majeur en 1575. Depuis la Saint-Barthélemy, il était réfugié en Suisse et profita de la paix de 1576 pour rentrer en France, où il se dépensa au service de la cause protestante. S'étant joint à Condé en 1585, il mourut au cours de la campagne. Il avait épousé Anne d'Alègre, qui devint la maréchale de Fervaque.

Son fils, Guy XX, avait moins d'un an et, le père étant mort en état de rébellion armée contre le roi, les biens furent confisqués, Henri III avait ôté la tutelle de l'enfant à la mère. Celle-ci enleva son fils et le garda cinq ans à Sedan, pour le mieux faire instruire dans la doctrine protestante, puis à Caen. Henri IV finit par lui rendre la tutelle, dont son second mariage ne lui faisait pas perdre les droits. En 1603, Guy alla en Italie, où la foi catholique ébranla ses convictions. En vain les protestants cherchèrent-ils à le retenir parmi eux ; il se convertit. On lui attribue une brochure curieuse au sujet de sa conversion, mais il semble que cette œuvre soit apocryphe. Animé d'un zèle de néophyte, il rêvait de se signaler pour sa nouvelle religion, et ce fut ainsi qu'il résolut d'aller défendre la Hongrie contre les Turcs, mais il fut tué après six semaines de campagne. Son corps, rapporté

à Laval, resta quatre ans sans sépulture, par suite des négligences de sa mère et d'un litige entre deux couvents. Par sa mort, son cousin au quatrième degré, Henri de la Trémoïlle, devenait l'héritier du comté. Les La Trémoïlle ont possédé Laval jusqu'à la Révolution, mais le titre de comte de Laval ne fut jamais pour eux qu'accessoire.

Telle est, dans ses grandes lignes, la teneur du quatrième et dernier volume des Laval. M. Bertrand de Broussillon arrête son ouvrage en 1605. En effet, les publications de M. le duc de La Trémoïlle sur sa famille complètent, à partir de cette époque, l'histoire de la maison de Laval. Cependant l'auteur indique, pour mémoire, les actes du XVIIe et XVIIIe siècles qui sont parvenus à sa connaissance.

En terminant, félicitons M. Bertrand de Broussillon d'avoir mené à bonne fin cette œuvre importante, appelée à rendre d'excellents services à l'érudition par les documents qu'elle condense, et à l'art par les magnifiques gravures et dessins qu'a si bien su grouper M. Paul de Farcy.

A. P.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 2019-2.

LÉGENDES

SUR

LA VIE D'ÉTIENNE BOILEAU

M. Léopold Delisle veut bien nous autoriser à reproduire dans la *Revue de l'Anjou* la note qu'il a insérée dans le cahier de janvier 1902 du *Journal des Savants*, p. 51-54, à l'occasion du travail de notre collaborateur, M. Paul de Farcy, ainsi que les observations additionnelles qu'il y a jointes dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, année 1902, 3e et 4e livraisons, p. 79. Nous adressons, en notre nom et au nom de nos lecteurs, tous nos remerciements à l'éminent administrateur de la Bibliothèque Nationale.

Qu'il nous soit permis de rappeler que, il y a près de cinquante ans, M. Delisle avait, au début de sa brillante et féconde carrière, honoré la *Revue de l'Anjou* de sa collaboration. Le tome II de notre recueil, année 1853, p. 65, a inséré sous sa signature un article sur Guillaume Longue-Épée, fils de Geoffroi IV le Bel.

L'*Histoire généalogique de la famille de Boylesve*, récemment publiée par M. Paul de Farcy (Angers, 1901, in-8°)[1], fournit l'occasion de mettre en pleine lumière l'origine des fables ou des légendes qui ont été et sont encore répétées[2] sur quelques incidents de la vie d'un des plus

[1] Extrait de la *Revue de l'Anjou*, t. XXXV à XLIII (1897 à 1901).

[2] C'est, je crois, le *Dictionnaire* de Moréri (article *Boylesve*) qui a le plus contribué à répandre les légendes dont il s'agit.

célèbres administrateurs parisiens, le prévôt Étienne Boileau, l'auteur du *Livre des métiers*. Ces fables sont assez complètement résumées dans les premières lignes d'un article de la *Nouvelle Biographie générale* (t. VII, p. 194) :

« Étienne Boileau est né vers l'an 1200, puisqu'il épousa Marguerite de La Guesle en 1225 et qu'il maria son fils, Foulques, vers le milieu du siècle. Il paraît qu'il était noble, puisqu'il fit, en 1228, un partage noble avec ses frères Geoffroi et Robert, et qu'il est appelé chevalier dans le mariage de son fils; d'ailleurs, il accompagna saint Louis à la croisade de 1248, y fut fait prisonnier en 1250 et racheté pour 200 livres d'or. » L'auteur de l'article renvoie à l'*Histoire littéraire de la France* (t. XIX, p. 104), où, en effet, Daunou a fait entrer toutes les légendes auxquelles a donné lieu la première partie de la vie d'Étienne Boileau. Nous y lisons en effet :

1° Qu'Étienne épousa en 1225 Marguerite de La Guesle;

2° Qu'il fit un partage noble en 1228 avec ses frères Geoffroi et Robert;

3° Que la qualité de chevalier lui est attribuée dans le contrat de mariage de son fils Foulques vers le milieu du siècle;

4° Qu'il fut prévôt de Paris vers 1258;

5° Qu'il accompagna saint Louis à la croisade de 1248;

6° Qu'il dut payer pour sa rançon une somme de 2.000 (*sic*) l. d'or.

Tous ces détails sont controuvés. Tous reposent sur des actes dont la fausseté est évidente et qui, malgré un visa donné par le Parlement le 10 décembre 1587[1], n'en doivent pas moins être impitoyablement repoussés.

Ce fut dans la seconde moitié du XVIe siècle qu'une famille angevine fit fabriquer une série d'actes tendant à établir qu'elle avait compté d'illustres représentants du

[1] Arrêt publié par M. Paul de Farcy, p. 21.

XIIIe au XVe siècle dans l'armée aussi bien que dans l'administration. Nous n'avons pas à établir ici le bilan des faux qui furent alors commis dans l'intérêt de la famille Boylesve. Nous en prendrons seulement quatre, qui intéressent directement la biographie du prévôt de Paris :

1° Contrat de mariage d'Étienne Boileau avec Marguerite de La Guesle, en 1225 ;

2° Partage de succession entre Étienne Boileau et ses frères Geoffroi et Robert, en 1228 ;

3° Contrat de mariage entre Foulques Boileau, écuyer, et Julienne de Chazé, en 1258 ;

4° Acte passé en 1368 pour le remboursement de la somme qui avait servi à payer la rançon d'Étienne Boileau, prisonnier des Sarrasins en Égypte.

Le texte des deux premiers actes ne paraît plus exister. On les connaît seulement par la citation qui en est faite dans l'arrêt du 10 décembre 1587. Ce qui autorise à les arguer de faux, c'est qu'ils forment avec les suivants un groupe homogène.

Le troisième (p. 79 du livre de M. de Farcy) est le contrat de mariage du fils d'Étienne Boileau. Il suffit d'en citer les premières et les dernières lignes pour montrer que la pièce ne ressemble en rien à un acte du milieu du XIIIe siècle : « Sachent toz que Estienne Boylesve, chevalier, prevost de Paris, et Marguarite de La Guesle, sa femme, voutrent espressement et agrèrent que, si Julienne, fille de Jouffrey de Chazé, chevalier, morect sans eir de Fouquet, fuiz do dit Estienne et Marguarite, que ils saraient tenus a rendre set vins livres de monnoie tornois as eir de la dite Julienne... — ... Le present fet a Angers, le mardy devant la Saint Denis, l'an de grace mil dous cent cinquante et oit. (Signé) : LUCAS BAUDRY. »

La fraude n'est pas seulement démontrée par le style de la charte; le faussaire ignorait qu'en 1258 Étienne Boileau n'était pas encore prévôt de Paris; il était alors prévôt

d'Orléans, et ce fut seulement à la fin de 1260 ou au commencement de 1261 qu'il fut appelé à administrer la prévôté de Paris. Ce point sera bientôt établi dans une chronologie historique des prévôts de Paris.

Le quatrième acte incriminé (p. 86 de l'*Histoire généalogique*) est une sentence prononcée par Hugues Aubriot, garde de la prévôté de Paris, l'an de l'incarnation 1368, le 5 des ides de novembre, sous le règne de Charles V en France, et d'Édouard III en Angleterre : « Anno ab incarnatione Domini millesimo CCC° LXVIII°, vero (*sic*) quinto idus novembris, Carolo V regnante in Francia et Edouardo in Anglia. » Par cette sentence, Jean Boileau, chevalier, fut autorisé à rembourser à Hugues de La Guesle, chevalier, une somme de 200 livres d'or, qui avait été prêtée, il y avait plus de cent vingt ans, à Étienne Boileau quand il avait été fait prisonnier par les Sarrasins au siège de Damiette. Étienne avait alors constitué au profit du prêteur un cens de 10 livres d'or sur sa maison sise à Paris, près de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois. Il importe de reproduire les termes mêmes de la sentence relatifs à la création de ce cens : « Censum creatum per Stefanum Boisleveum, prepositum Parisiensem, predecessorem nostrum et dicti Johannis attavum, eo tempore quo dominus Ludovicus rex obsederat civitatem Damietam, et ubi dictus Stephanus a Sarracenis captus fuerat, et pro redemptione sua Galterus de Guellea, miles, mutuo dederat ducentas libras auri, et postea censum annuum decem librarum auri illi assignaverat super domum suam, sitam Parisius, prope fanum sive edem sacram Divi Germani de Lauxerio, donec posset redimere istum censum annuum. » L'emploi du latin, l'usage du calendrier romain pour exprimer le quantième du mois, la mention du règne du roi d'Angleterre constituent des anomalies dans un acte rédigé en 1368 au nom d'un prévôt de Paris. Les stipulations relatives au cens des maisons à Paris ne se faisaient pas en livres d'or. L'expres-

sion *fanum sive edem sacram* n'était pas employée par les notaires parisiens pour désigner une église; il ne serait venu à l'esprit d'aucun d'eux de rendre *Saint-Germain-l'Auxerrois* par *Sanctus Germanus de Lauxerio*. On voit que les indices de fausseté surabondent dans cet acte, dont une édition avait été donnée en 1675, par Gilles Ménage, à la page 233 du curieux volume in-4° intitulé : *Vitæ Petri Ærodii* (Ayrault), *quæsitoris Andegavensis, et Guillelmi Menagii, advocati regii Andegavensis*[1]. M. René de Lespinasse[2], n'ayant pu trouver le texte de la sentence de Hugues Aubriot, n'a « accepté qu'avec une extrême réserve ce qui a été rapporté, dit-il, sur la famille du prévôt de Paris, sur sa présence à la croisade et sur sa rançon de 200 livres ».

C'est là tout ce qu'on peut invoquer pour justifier les détails relatifs à la famille d'Étienne Boileau, à la part qu'il aurait prise à la première croisade de saint Louis, à sa captivité, à sa rançon et à sa nomination au poste de prévôt de Paris en 1258. Espérons qu'il n'en sera plus question.

M. Paul de Farcy s'est borné à réunir et à publier ou analyser les pièces qui constituent les archives de la famille Boileau. Il a ainsi rendu un véritable service en nous mettant à même de les critiquer. J'en ai discuté deux des plus anciennes. Il en reste plusieurs à examiner, notamment le testament que Jean Boileau aurait fait en avril 1395, à la veille de partir pour aller combattre les Sarrasins en Hongrie, testament dans lequel il ordonnait à son fils de prendre pour armes trois croix d'or penchées, au lieu de trois étoiles d'or, qui étaient auparavant les armes de la famille (p. 88) ; — un acte concernant les joyaux que Charles, duc d'Orléans, chargea Pierre Boileau d'aliéner en 1411 (p. 94); — un jugement du 20 octobre 1447, rappelant que Pierre

[1] Paris, 1675, in-4°.

[2] Édit. du *Livre des métiers*, p. XIV et XV, note, dans l'*Histoire générale de Paris*.

Boileau avait été fait prisonnier à la journée d'Azincourt (p. 19); — une lettre du duc de Bedford, contenant le récit du combat singulier dans lequel « le jeune sire de Scalles, capitaine de Sainte-Suzanne et de Donfront », fut occis par Pierre Boileau (p. 104), etc.

Je laisse à d'autres le soin de rechercher quelle confiance il convient d'accorder à des actes qui, pour se trouver en mauvaise compagnie, n'en doivent pas moins être impartialement examinés.

Depuis la publication de cette note dans le *Journal des Savants*, j'ai eu communication d'une partie du dossier de la famille de Boylesve, et notamment du contrat de mariage du fils d'Étienne Boileau en 1258; de l'acte passé en 1368 relatif au remboursement de la rançon d'Étienne Boileau; du testament rédigé par Pierre Boileau, en 1395, à la veille de partir pour aller combattre les Turcs; de la lettre du duc de Bedford contenant le récit du combat singulier dans lequel fut occis le sire de Scalles.

L'écriture de ces quatre pièces aurait suffi pour en démontrer la fausseté.

L'acte concernant les joyaux du duc d'Orléans m'a semblé ne donner aucune prise à la critique.

L. Delisle.

LE GRAND LIVRE DU MONDE [1]

MESDAMES,
MESSIEURS,
CHERS ÉLÈVES,

Descartes avait passé sa jeunesse dans l'étude des lettres et des sciences. Un jour, il lui prit fantaisie de se renfermer dans la solitude pour peser la valeur de ses connaissances et asseoir ses convictions sur des fondements certains. Après les méditations du cabinet et la lecture des philosophes et des poètes, il sentit encore son esprit très imparfait. Pour lui donner toute la perfection dont il était capable, il résolut de voyager et de voir « *le grand livre du monde.* »

Tous les hommes éprouvent ce besoin de sortir d'eux-mêmes, du rayon habituel où se meut leur vie, où se passent leurs études et leurs travaux, pour mettre à l'épreuve, par l'expérience des autres, leurs idées, leurs jugements, leurs habitudes et leurs croyances. Les écoliers eux-mêmes sont comme des plantes élevées en serre chaude qui, par les ouvertures, se jettent au dehors pour puiser leur couleur et leur force à la lumière du soleil; ils regardent volontiers par les fenêtres de leur collège pour amuser leur curiosité au spectacle de la vie humaine. Les charmes de leurs vacances viennent en grande partie de cette curiosité satisfaite. Il faut que le plaisir de vos voyages

[1] Discours prononcé à la distribution des prix du collège Saint-Louis de Saumur, le 23 juillet 1902.

soit pour vous, chers élèves, un complément d'instruction et d'éducation. Méditons ensemble, si vous le voulez bien, la pensée de Descartes sur l'utilité *du Grand Livre du Monde.*

Presque tous les philosophes et la plupart des historiens de l'antiquité grecque ont été de grands voyageurs. Nés en Asie-Mineure, à Athènes ou en Sicile, après avoir achevé le cours de leurs études sous la direction de maîtres fameux ou dans une académie, ils montaient sur quelque bateau en partance pour les ports les plus fréquentés de la Méditerranée et visitaient les civilisations les plus vieilles, comme celles de l'Inde, de l'Égypte et des différentes colonies des Hellènes. Ce n'est qu'au retour de leurs lointaines pérégrinations qu'ils rédigeaient leurs traités d'économie, de politique, de philosophie ou d'histoire. Aristote avait peut-être bu les eaux du Gange et contemplé les plaines fécondes de l'Indus, ce pays où la vie abonde, vrai enfer des hommes, mais paradis des bêtes qui y pullulent, défendues qu'elles sont par la pitié universelle. Il pouvait écrire pertinemment ses traités d'histoire naturelle. Platon lui-même, dont la philosophie méditative semble annoncer un esprit ami du repos et de la solitude, a visité la Sicile, l'Égypte, l'Inde, si on en croit ses historiens. Hérodote et Xénophon furent de grands voyageurs. La race des *globe trotteurs* remonte donc à l'antiquité la plus cultivée.

Les théoriciens les plus célèbres dans l'art de l'éducation consacrent ordinairement un de leurs chapitres les plus persuasifs aux voyages de leurs élèves. Ils veulent que le jeune homme, frais sorti de l'atmosphère un peu anémiante des écoles et des académies, aille fortifier ses nerfs à l'air vivifiant des grands chemins et qu'il expérimente sur l'âme vivante de l'humanité la vérité de ce que lui ont enseigné ses auteurs, poètes ou moralistes. L'homme des villes du XIXe siècle a-t-il les mêmes passions que celui qu'a

si finement dépeint La Bruyère? Les personnages de Virgile et de Racine ont-ils encore quelque actualité dans la société contemporaine? Le monde décrit par les plus grands esprits de l'humanité a-t-il quelque ressemblance avec celui qui s'agite autour de nous?

Quand Montaigne a conduit son gentilhomme en herbe à travers les études de latin, d'histoire et de philosophie, jusqu'au seuil de la jeunesse, il lui trace des plans de voyage : il veut qu'il *frotte sa cervelle contre celles des autres*, qu'il perde l'étroitesse de ses idées de clocher et qu'il élargisse son cœur à la pitié par la vue des sottises et des misères humaines. Le *Télémaque* de Fénelon est un grand voyageur et l'*Émile* de Jean-Jacques Rousseau achève son éducation par le spectacle du monde.

La plupart des théoriciens qui ont assigné les voyages comme un complément de l'éducation ont enseigné la manière de bien voir la nature et d'étudier les hommes. En effet, que de gens font de longs circuits sans rien rapporter d'utile pour leur esprit. Ils reviennent au logis aussi pauvres qu'ils étaient partis. Ils n'avaient point les yeux ouverts par une instruction préalable et nécessaire : que peut comprendre aux ruines d'Égypte ou d'Athènes, monceaux de pierre d'où souvent vous ne voyez émerger que quelques fragments de sculpture ou quelques inscriptions à demi effacées, le touriste banal qui n'a pas fait d'études classiques? J'ai parcouru la voie sacrée, d'Athènes à Éleusis, avec un banquier juif qui souriait de mes enthousiasmes et ne comprenait rien à ce que me disaient les pierres et les statues vénérables qui bordaient notre chemin. Il n'avait jamais lu ni Sophocle, ni Pindare : dans le bois de Colone, que nous traversions, sans charmes pour lui, il n'entendait pas, comme moi, les plaintes d'Œdipe. Il prenait le Céphise pour un vulgaire ruisseau. Il ne voyait pas, sur ses bords, Socrate conversant avec Xénophon et Platon. Le soir, j'allai contempler l'Acropole

au clair de lune, pour la voir sous toutes les lumières : mon financier rit beaucoup de mon idée. Il n'avait vu, lui, qu'un tas de pierres énormes sur un haut rocher brûlé.

Le voyageur qui veut tirer un avantage moral de son voyage doit être bienveillant. Je lui dirais volontiers de purifier ses yeux et de se faire une âme bonne, pour arrêter principalement son attention sur les qualités de ce qu'il verra. Il se rappellera qu'il est l'élève des spectacles qu'il lui sera donné de rencontrer : spectacles dont il tirera une leçon de science ou de formation morale. Il y a des esprits vulgaires, tout pleins d'une sotte suffisance, qui, bornés par les étroites limites de leur expérience, jugent, avec dédain et le rire aux lèvres, les habitudes des hommes différentes des leurs. Ils ne voient que sujet de plaisanterie dans la diversité des usages qui distinguent les nations. Les pieuses et charmantes façons dont les Arabes font leurs prières, tournés vers l'Orient, leur paraissent des simagrées. De grâce, retenez ces gens à la maison : ils ne retireront de leur voyage qu'une déformation plus grande de leur jugement.

Mon étudiant parfait, celui de Descartes et de Montaigne, sera surtout préoccupé de voir les qualités des institutions et les côtés intéressants de la nature. Il se souviendra que tous les hommes ont un idéal de beauté, qui s'est manifesté plus ou moins brillamment dans leurs œuvres et dans leur vie nationale; cet idéal, il le cherchera pour en jouir, pour le comparer à celui de ses compatriotes, pour éclairer ses propres connaissances et expliquer certains problèmes de l'histoire générale de l'humanité. Dans les temples souterrains d'Éléphanta, près de Bombay, il arrêtera son attention, non sur le côté gigantesque et par là un peu déconcertant des statues des dieux, mais sur l'ordonnance particulière de la trinité indoue qui rappelle les traditions voilées du christianisme : Indra, Vischnou, Siva, sur-

montés et entourés par un groupe de têtes qui ressemblent à des anges.

Avez-vous remarqué, dans la société, ces âmes très bonnes qui portent d'abord leur attention sur les qualités des hommes et ne parlent qu'avec regret de leurs défauts? Ce sont des âmes d'élite. On voudrait vivre en leur société. De même, certains voyageurs (et ce sont les meilleurs, vous serez tous de leur nombre, mes chers amis) considèrent tout d'abord et presque uniquement les beautés, les particularités intéressantes des pays qu'ils visitent, des villes qu'ils traversent.

Du reste, la bienveillance, qui doit être une des premières qualités du bon voyageur, reçoit aussitôt sa récompense dans les jouissances morales et esthétiques qu'elle procure. J'ai lu certains livres sur les Indes, qui ne parlaient que d'usages barbares et d'art grossier : ils faisaient la satire amère des institutions et des mœurs de trois cents millions d'hommes. Il y a dix-huit mois, j'ai traversé ce vieux monde; or, j'ai pu tenir mon esprit dans une admiration presque constante : j'y ai rencontré des âmes éprises de religion, bonnes et douces. Un soir, je vis un Indou qui jetait pieusement dans les flots de la mer les fleurs qui avaient orné l'autel de la divinité, par crainte qu'elles ne fussent foulées, dans la rue, par les pieds des passants. N'est-ce pas touchant de piété? J'ai visité les tombeaux musulmans de Dehli et d'Agra, les pagodes de Bénarès, les grands temples de Maduré, de Tanjor et de Trichinopoli. Ils déroutaient mon œil d'européen, accoutumé à l'architecture grecque ou romane. Mais ils me révélaient un autre ordre de beauté architecturale, que, sans eux, je n'aurais jamais soupçonné. Ils étonnaient, tout d'abord, par leur masse et le désordre apparent de leurs sculptures; mais ils retenaient l'attention, et peu à peu ils charmaient et me donnaient des impressions de beauté qui durent encore. La jungle de l'Himalaya ne ressemble pas, non plus, au

parc de Versailles; cependant, comme elle est belle et grandiose dans ses fourrés impénétrables, où les lianes et les plantes les plus variées se suspendent aux grands arbres et font un jardin aérien de fleurs qui se balancent au vent!

Messieurs les Philosophes, en étudiant l'histoire de la philosophie, vous avez appris de Bacon que nous étions souvent séparés de la vérité par des fantômes appelés par l'illustre chancelier anglais les idoles de la tribu, de la caverne, du forum et du théâtre, suivant que les brumes, qui font obstacle à la claire vue de nos yeux, naissent de la constitution humaine, de notre tempérament individuel, des préjugés publics ou de l'orgueil des systèmes d'école. Or, il n'est guère de notion ou d'idée qui ne soit plus ou moins obscurcie de ces brouillards. Ce qui nous apparaît comme un détail de politesse élémentaire, par exemple, ne faire de visites que le chapeau à la main et les pieds chaussés, paraîtrait à l'Indou le comble de la grossièreté. Lui, il garde son turban ou son bonnet et va au palais ou au temple pieds nus. Qui de vous ou de lui a la vraie notion de la politesse? Peut-être que vous et lui vous voyez à travers le brouillard du forum. La politesse tient beaucoup et peut-être tout des conventions. Le bon voyageur la jugera comme une coutume respectable, mais à laquelle il n'attachera qu'une importance secondaire. A voir les hommes, on devient indulgent et réservé dans ses jugements. La bonté n'a point de couleur spéciale : elle se rencontre chez le nègre et chez le peau rouge. J'ai fait connaissance, aux Indes, avec de braves cipayes, prêts à verser leur sang pour leur gouvernement, qui n'auraient pas consenti à tuer un oiseau, par respect de la vie donnée par le Créateur.

Je trouvai chez un thibétain de l'Himalaya les plus fines délicatesses de l'hospitalité. Il hébergeait, pour quelques jours chaque année, et par piété, un pauvre

ermite boudhiste venu de la jungle, où il s'était retiré pour faire pénitence.

Il n'y a peut-être pas de faculté humaine qui ait plus besoin du grand livre du monde, pour se développer, que le goût des beaux-arts. Nous avons tous, avec l'attrait du beau, une certaine règle naturelle pour le reconnaître et le classer : mais combien imparfaite et grossière, quand nous n'en avons pas usé longtemps, souvent et devant les objets les plus accomplis de l'art ou de la nature! L'homme qui n'a point vu de chefs-d'œuvre est comme l'aveugle à l'égard de la couleur; celui-ci, ne pouvant juger les couleurs que par ouï-dire, n'en a que des notions erronées ou fausses. Vous auriez beau faire apprendre à un élève toutes les théories des Cousin, des Damiron, des Platon, sur le beau, sur la distinction du sublime et du joli, s'il n'a pas contrôlé les idées des philosophes par sa petite expérience personnelle, il n'a rien vu : sa lanterne n'est pas éclairée. Allez visiter Notre-Dame des Ardilliers, le chœur de l'abbaye d'Asnière, les voûtes de Nantilly ou de Saint-Pierre, l'église de Cunault ou du Puy-Notre-Dame : dans une visite, avec les commentaires d'un maître, vous aurez fait plus de progrès en un jour, qu'en trente leçons à domicile, dans l'art de distinguer et d'admirer le style angevin plantagenet et le style roman bénédictin.

Or, parmi nos facultés, le goût seul a l'avantage de ne s'oblitérer jamais, comme le fait presque toujours la mémoire, quand elle vieillit; de ne se point blaser comme la sensibilité physique, quand elle a longtemps joui ou souffert. Voyez ce vieillard qui, de ses doigts tremblants, feuillette Homère, Virgile ou La Fontaine : son œil s'anime, une joie douce se répand sur son visage; il a découvert des fleurs littéraires qu'il n'avait point encore aperçues : et c'est la vingtième fois qu'il relit les mêmes passages. Suivez-le dans ses promenades artistiques : il va s'asseoir sur le coteau de Saumur et de là, pendant des heures, il

contemple un paysage qu'il a vu cent fois et qui lui révèle aujourd'hui des nuances de beauté qu'il n'avait point vues hier. Cet horizon de la Loire, semé d'îles vertes, de maisons blanches, de grèves dorées, de campagnes lointaines bleuissantes, lui donne chaque jour des jouissances toujours grandissantes. Il a peu à peu formé et développé, comme à l'infini, son goût pour les charmes de la nature; il n'aura jamais épuisé les tableaux qu'elle lui présentera. Chaque matin, cette nature lui offrira une toile plus fraîche, chaque soir un tableau différent de celui d'hier. Réellement ce vieillard a devant lui, vivant et travaillant, le plus grand peintre du monde.

Mes chers amis, vous entrez en vacances. Vous allez vous promener dans les campagnes du Saumurois, les plus riches de l'Anjou en monuments d'architecture. De Candes à Saint-Maur, notre belle Loire est bordée d'églises vénérables, jetées sur les coteaux de sa rive gauche par la foi de ces apôtres du vieux temps, qui suivaient la voie romaine pour porter l'évangile jusqu'aux confins occidentaux de la Gaule. Un botaniste de mes amis avait observé que cette voie romaine offrait, le long de son parcours, des roses uniques apportées d'Orient par les conquérants. Les moines, à leur tour, la fleurirent d'églises romanes ou gothiques et en firent comme une voie triomphale, bordée de chefs-d'œuvre, pour le passage de la civilisation. Un peu au-dessus, d'autres moines et des religieuses, qui désiraient le calme de la solitude pour la prière et l'étude, fondèrent des monastères, dont les ruines elles-mêmes sont des trésors de beauté : Fontevrault, Asnière, Montreuil, Cunault, Saint-Hilaire. Je ne nomme que les principaux des feuillets du grand livre du monde qui sont sous vos yeux.

Lisez-les pendant les loisirs de vos vacances : vous formerez votre goût et vous vous procurerez les plus douces jouissances de l'esprit.

Si vous savez bien voir, vous ne passerez pas un jour sans faire quelque progrès dans vos études d'esthétique appliquée. Le beau est partout autour de vous, plus ou moins mêlé à la laideur : la preuve, c'est que vingt fois, cent fois par jour, vous avez à la bouche ce jugement sommaire : ceci est beau, ceci est laid. Ces deux mots vous servent à cataloguer les arbres qui ombragent votre route, les chemins où vous promenez vos méditations, les attelages que vous rencontrez. Les cavaliers qui passent devant vous, les costumes que portent vos amis, que dis-je ! les actions des hommes que vous racontent vos parents, les faits divers que rapportent les journaux, sont presque toujours notés par vous de l'un de ces deux mots : c'est beau ! c'est laid ! Ne laissez point inefficace ce cours perpétuel de beauté comparée, qui a sa place la plus naturelle pendant vos vacances. Ne passez point inattentifs, aveugles par paresse et par insouciance, à travers les grandes œuvres du bon Dieu ou des hommes. Arrêtez longtemps vos regards sur ce qui est réellement beau, apprenez peu à peu à le distinguer de ce qui est laid; bientôt vous l'aimerez. Vous reviendrez de vos vacances l'esprit plus mûr, le goût plus formé. Si votre mémoire a oublié quelques dates d'histoire apprises cette année, vous sentirez, du moins, que vous aurez développé votre goût littéraire, sans fatigue, et constamment, rien qu'en regardant bien, autour de vous, Dieu qui crée et les hommes qui bâtissent.

N'est-ce point à la formation du goût que l'éducation française doit sa supériorité reconnue de toutes les nations : à la perfection de cette faculté qui contrôle toutes les autres, qui a pour objet le monde entier, qui s'exerce à la lecture d'un chant de Virgile, à l'aspect d'une maison ou du cours d'une rivière, qui juge les modes des vêtements et les gestes des hommes, qui par la louange ou par le blâme donne aux actions humaines une de leurs sanctions

les plus efficaces ? Un homme d'un goût absolument parfait devrait être un saint, s'il suivait les inspirations de son esthétique : car la vertu est la plus grande beauté du monde. Polyeucte n'a point son égal au théâtre de Corneille; l'âme d'un Vincent de Paul est plus noble que celle d'Alexandre.

Le grand livre du monde donne à ses lecteurs la science des industries humaines. Quand on demeure cantonné dans son village ou dans sa province, on se figure trop facilement que les progrès en tout genre de métiers ou d'arts industriels ne vont pas plus loin que les inventions de nos compatriotes. Le paysan, qui sème et qui cultive son blé selon les usages de ses aïeux, ne soupçonne pas que le Yankee du Texas ensemence, fauche et bat ses moissons à la vapeur. Les différentes nations sont plus éloignées les unes des autres par leurs façons de travailler et de commercer que par leurs sentiments moraux. Chacune a une industrie spéciale : les doigts du Chinois et du Japonais tissent des soies d'une finesse de toile et de dessin qui surpasse la science des Européens. L'Indou, si en retard, nous semble-t-il, dans l'échelle de la civilisation, a fourni les robes qui doivent être portées au couronnement du roi d'Angleterre. L'Américain a inventé des méthodes nouvelles pour le commerce : il a monté des trusts qui, en chaque branche de productions, menacent d'affamer la vieille Europe. Il a soumis l'électricité, c'est-à-dire la force universelle, irrésistible, qui est invisible et qui est partout, à ses caprices les plus audacieux : grâce à elle, il a supprimé les distances, il s'entretient pour son commerce avec tous les commerçants du monde.

Or les procédés et les progrès de l'industrie ne sont pas incommunicables comme ceux des arts. Vous aurez beau contempler les chefs-d'œuvre de Virgile ou d'Homère, le Parthénon ou Saint-Pierre de Rome, les toiles de Raphaël ou les statues de Michel-Ange, vous n'emporterez jamais

avec vous le secret de l'artiste, qui reste inimitable. Mais les procédés du Chinois ou du Yankee pour tisser sa toile ou pour capter et diriger l'électricité développée par la chute du Niagara, vous pourrez les comprendre, les imiter et les reproduire avec une perfection égale et peut-être supérieure. Vous rapporterez chez vous les méthodes des meilleurs ouvriers ou commerçants. Les beaux-arts restent sur place et ne se copient pas. Les arts industriels se transportent et se perfectionnent.

Mes chers Amis,

Dans vos promenades, vous avez sans doute remarqué au milieu des officiers de l'École de cavalerie, vos voisins, des soldats autrement habillés que les nôtres, au teint plus bronzé ou plus pâle, quelquefois même jaune comme chez les Japonais. Que sont-ils donc venus faire à Saumur, ces cavaliers nés en Espagne, en Grèce, en Serbie, en Roumanie ou au Japon? Ne possèdent-ils pas chez eux des écoles d'équitation? Comme le philosophe cartésien, après avoir épuisé d'abord la science de leurs livres techniques et de leurs maîtres, ils ont voulu venir lire ici, dans le grand livre du monde, la page la plus brillante qui soit connue. Ils auraient peut-être trouvé dans l'école anglaise de Sandhurst autant de hardiesse dans les mouvements, autant de rapidité dans la marche; dans les écoles militaires d'Allemagne autant de solidité dans le cavalier, autant de science dans la façon de maîtriser et de diriger le cheval. Mais nulle part ils n'auraient rencontré autant d'élégance dans l'art de monter et de conduire un cheval, un style aussi pur et aussi classique. L'Anglais est audacieux dans ses galops, mais sans gêne et abandonné dans sa tenue; l'Allemand est solide sur sa selle, mais raide et pesant dans sa pose; le vrai cavalier français est léger, élégant: son style, formé par une école vieille de centaines d'années, n'a pas son pareil sur la terre. Les profanes eux-mêmes ont com-

pris cette supériorité : ils viennent en foule, chaque année, admirer vos carrousels et, quand vos cavaliers vont à Paris ou à Turin montrer leur science pratique de l'équitation, ils soulèvent l'admiration des foules et remportent les éloges et les prix des souverains. Ils ont poussé la finesse de leur science à l'extrême perfection : ils sont occupés, si je puis dire, à illustrer dans leur art les pages les plus brillantes du grand livre du monde.

Un des premiers professeurs de Saint-Louis, qui fut le premier docteur de mon École, M. Léon Bellanger, a chanté les carrousels de Saumur et montré pourquoi depuis des siècles votre cité attire le soldat étranger qui vise à la maîtrise de son art :

Saumur, la cité coquette,
A pris des airs belliqueux,
Ecoutez, c'est la trompette.
Que veut la cité coquette ?
Des batailles ou des jeux ?

Un chevalier sur la piste s'élance
Et passe, en galopant, la pointe de sa lance
Dans les annneaux de fer suspendus au baguier.
Telle, d'une main agile,
Une enfant rieuse enfile
Des perles pour un collier.

Le grand livre du monde a sur les autres livres deux avantages importants : capable d'être lu par tous les hommes, il n'a point besoin de traduction ; jamais achevé il offre sans cesse des nouveautés à ses lecteurs. Ainsi, je croyais connaître à fond le collège Saint-Louis de Saumur ; j'avais vu à l'œuvre ses deux fondateurs, MM. Picherit et Béchet : mon école Saint-Aubin et l'Université lui avaient fourni uue longue suite de professeurs : MM. Léon Bellanger, Calaber, Chauvin, Delahaye, Chasles, Coulon, Gettes, Dupouet, Moreau, Gaboreau, Lochu, Grasset, Augé, Mar-

chand, etc. ; on lui avait choisi parmi nos plus brillants lauréats de licence son troisième supérieur, M. le chanoine Verdier. Cependant, avant aujourd'hui, je ne le connaissais pas encore tout entier : c'est qu'il a écrit une page nouvelle des plus charmantes, celle de votre chapelle. Non, le lecteur n'aura jamais épuisé les charmes de Saint-Louis, parce qu'il est un livre vivant, où l'on écrit sans cesse de grandes actions et de beaux succès.

La bonté de la Providence se lit à tous les feuillets, à toutes les lignes du grand livre du monde. Les océans chantent sa puissance ; quand l'homme est au milieu des mers, entre les deux abîmes des eaux et des cieux et qu'il contemple les flots indéfiniment variés et changeants qui battent les flancs de son navire ou miroitent au loin sous le soleil de midi, sa pensée se porte d'instinct vers la puissance infinie qui a créé ces immensités, qui les a animées, qui les à recouvertes d'un manteau semé d'étoiles comme d'émeraudes ; il se sent porté à adorer et à publier le Dieu créateur. La mer rend religieux.

Puis la catholicité de l'Église se montre à celui qui voyage avec un éclat capable de frapper les plus indifférents.

Vous aviez bien entendu parler de la force d'expansion de l'évangile : mais combien cette vérité vous devient plus sensible quand vous trouvez les traces des apôtres sur les terres les plus éloignées du vieux monde : à Madras, j'ai dit ma messe sur le tombeau de l'apôtre saint Thomas. Vous quittez les Indes et la Chine évangélisées par les grands ordres du moyen âge — les dominicains et les capucins, au XVIe siècle par les jésuites, — vous vous enfoncez dans les forêts de la Nouvelle-Zélande ou sous les palmiers des îles Samos, vous trouvez partout une chapelle, un autel, un prêtre. A Pago-Pago je tombai au milieu de sauvages, tatoués, portant des verroteries au cou et des plumes dans les cheveux ; c'était bien la sauvagerie. Or, sous leurs cocotiers, je trouvais une lampe qui brûlait

devant un tabernacle et à la porte de l'église quelques enfants à demi nus qui gardaient le saint lieu.

Oui, la petite lampe du sanctuaire a été allumée tout autour de la terre; elle éclaire de sa douce lumière le lecteur, qui peut voir que notre sainte Église est bien réellement catholique.

Vous parlerai-je d'expérience personnelle? Oui, si vous me le permettez; car du grand livre du monde j'ai feuilleté bien des pages : les unes écrites par des mains noires d'Africains et d'Indous; d'autres par des mains pâles d'Anglais ou de Suédois; d'autres par des machines américaines, la Remington ou la Yost, que manœuvraient des doigts fiévreux; d'autres écrites au couteau sur des feuilles de palmier ou sur des écorces d'arbre par les Maoris de la Nouvelle-Zélande ou par les Hawaiens du Pacifique. Or, après toutes ces lectures, les deux sentiments qui ont le plus fortement saisi mon âme, c'est une pitié affectueuse pour l'humanité et une admiration profonde pour la Providence.

J'ai traversé, sur dix mille lieues de circuit, des races de toute couleur, blanches, noires, jaunes, rouges : dans d'immenses contrées, comme aux Indes, elles se comptaient par centaines de millions. Dans certains pays l'homme indolent et passif s'abandonnait à sa destinée, comme en Afrique; ailleurs il se vantait de créer lui-même son sort et d'être son maître, comme aux Etats-Unis; ici, il restait stationnaire dans les vieilles mœurs d'une civilisation plusieurs fois millénaire : là, comme en Australie, il se jetait avec fièvre sur tous les progrès de l'industrie moderne. Or, nulle part je n'ai rencontré l'homme heureux, content de son sort. Sous tous les cieux et à toutes les latitudes, je l'ai trouvé souffrant, inquiet, à la recherche d'un bonheur qui fuyait devant lui comme un mirage. De ce spectacle de l'humanité souffrante jaillit une pitié très

vive, qui se tourne en enseignement. On retire cette leçon : que la terre ne peut être le dernier séjour des hommes ; que tous en appellent un autre ; que l'existence d'un monde supérieur, pressenti par eux, est seul capable d'expliquer la plainte universelle de créatures à la poursuite du bonheur.

MES CHERS AMIS,

Autrefois l'ouvrier français après avoir travaillé dans l'atelier de son père, prenait ses outils, les mettait en paquet et, les emportant avec lui, faisait son tour de France. Il visitait Bordeaux et ses vastes chantiers, Marseille et sa Cannebière, Toulouse la coquette, Lyon et ses canuts, Bourg en Bresse et Metz en Lorraine. Il s'initiait aux procédés divers de son métier de charpentier, de menuisier, de forgeron ou de boulanger. C'était sur les grands chemins de France un chassé-croisé de gais compagnons, qui, la canne fleurie à la main et les outils sur le dos, s'en allaient, en chantant, de ville en ville, de province en province, lire dans le grand livre du monde les meilleurs écrits des meilleurs auteurs de leur métier. A leur retour, forts de leur expérience, ils s'essayaient à un ouvrage d'importance qu'ils soumettaient à un jury des plus habiles artisans et ils obtenaient ainsi leur titre de maîtrise.

Nous devons tous nous faire compagnons, c'est-à-dire, étudier les mœurs et les arts des étrangers et profiter de ce qu'ils ont de bon. Certain chef d'état revenant d'un pays où règne l'union des esprits, où la religion est honorée, ne semblait-il pas préoccupé d'apaisement général et de paix? La prière confiante des Popes avait mis du baume tranquille dans les âmes : on rêvait de calme universel. Chaque fois que je vis l'Amérique, ou les pays de domination anglaise, je devins ami plus passionné de la liberté. Sur leur sol, qui fait, comme un vaste ruban, tout le tour de

la terre, le catholique bâtit son église à côté du temple protestant, il ouvre son asile, son école et son collège, sous le regard complaisant du gouvernement. L'unique collège de Colombo est tenu par les Oblats, qui ont sept cents élèves ; ceux de Bombay, de Calcutta, de Trichinopoli, de Darjeeling aux Indes, de Melbourne et de Sydney en Australie, sont dirigés par des Jésuites allemands, français ou irlandais. Des religieux français possèdent un grand collège à Bangalore, et, dernièrement, un missionnaire angevin y faisait applaudir un drame de sa composition par le gouverneur et l'élite de la société anglaise et indoue. A voir fleurir ainsi en liberté chez l'étranger les institutions les plus catholiques, je songeais à mon pays, où on leur mesure, avec une parcimonie inquiétante, l'air et le droit à la vie. Je revenais un peu triste dans ma patrie. J'aurais voulu apporter avec moi les qualités des étrangers pour les ajouter à celles de notre France et la rendre la plus belle des nations du monde, de *notre France* que nous avions l'habitude de croire à la tête de tous les peuples pour sa générosité dans le bien, pour le bel élan de ses œuvres catholiques.

Mes chers Amis,

Vous allez pour deux mois quitter vos livres : vous êtes tout joyeux, et vous en avez le droit, à la pensée d'essayer votre jeune liberté, à travers coteaux et vallées, sous le beau soleil de l'Anjou, dans la lumière fine et blanche du Saumurois. Dans vos courses sur les bords de la Loire, ou parmi les champs fleuris de la plaine, encore une fois, ne laissez point inefficaces pour vous les beautés de la nature : regardez d'un œil curieux, méditatif, et les douces clartés du soleil levant, alors qu'il met des prismes aux feuilles des peupliers couverts de rosée, et les derniers feux de son coucher, alors qu'il donne une forme étrange

et agrandie aux arbres et aux collines. Dans vos familles, chez vos voisins, écoutez les sages conseils des anciens, de ceux qui ont l'expérience du bien ; sollicitez les longs récits des hauts faits du vieux temps et revenez ici l'âme ornée, le goût développé par la lecture de quelques pages du grand livre du monde : vous aurez passé des vacances agréables et utiles. Dieu les aura bénies.

H. Pasquier,
Protonotaire apostolique,
Recteur des Facultés catholiques de l'Ouest.

LAKANAL ET DAVID D'ANGERS

LAKANAL, *Lettres autographes :* Bibliothèque d'Angers. — *Pièces autographes* des collections Lucas de Montigny, B. Fillon, Bovet. — *Moniteur universel* (n° du 17 février 1845). — ISIDORE GEOFFROY-SAINT-HILAIRE, *Lakanal, sa vie, ses travaux à la Convention et au Conseil des Cinq-Cents.* — SARRUT et SAINT-EDME, *Biographie des hommes du jour* (t. VIII et IX). — MIGNET, *Éloges historiques* : Lakanal. — CLAMAGERAN, *Le Conventionnel Lakanal, son administration dans le département de la Dordogne.* — ÉMILE DARNAUD, *Notice sur Lakanal.* — MARCUS (Toussaint Nigoul), *Lakanal*, avec préface de Pascal Duprat. — *Documents particuliers.*

De tous les hommes de la Révolution, il n'en est pas qui, plus que Lakanal, se soient montrés soucieux des intérêts supérieurs de la pensée. Latiniste émérite dès l'adolescence, il avait été professeur à l'âge de dix-huit ans[1]. Lectoure, Moissac, Gimont, Castelnaudary, Périgueux, Bourges, Moulins furent les étapes de son professorat. Il avait débuté par la chaire de grammaire. Il enseignait la

[1] Mignet dira de Lakanal : « Il était latiniste habile à l'âge de quinze ans, lorsque ceux qui l'avaient élevé l'admirent à en élever d'autres et firent de lui leur collègue. » Mignet exagère. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, ami et fils d'ami, mieux renseigné, fait débuter Lakanal dans le professorat à l'âge de dix-huit ans.

philosophie à trente ans, après avoir obtenu le grade de Docteur ès-arts à l'Université d'Angers[1]. Lakanal ne s'était pas douté, au moment où il sollicitait ce titre dans la vieille cité angevine, qu'un enfant y naîtrait bientôt, qui deviendrait l'ami de ses dernières années, le témoin de sa mort. Cet enfant, c'était David.

Lakanal, né le 14 juillet 1762, à Serres, fut élu, par ses compatriotes de l'Ariège, membre de la Convention nationale, en 1792. Dès les premiers mois de l'année suivante, il est envoyé, avec le titre de commissaire, dans les départements de Seine-et-Marne et de l'Oise. Son collègue Mauduit lui avait été adjoint dans cette première mission. Lorsqu'elle fut remplie, la Convention le délégua dans les départements du bassin de la Dordogne. Les attributions des commissaires étaient sans limites. Ils avaient le droit de lever des troupes, de modifier la législation sur le territoire qui leur était confié et de rendre la justice à tous ses degrés, sans contrôle. A la vérité, le droit d'appel, auprès de la Convention, n'était pas aboli. Les populations pouvaient réclamer contre une omnipotence susceptible de léser leurs intérêts. Mais ce droit, nul ne l'exerça vis-à-vis de Lakanal, sans que celui-ci ne mît à néant, avec une absolue loyauté, les imputations dirigées contre lui. On ne put l'accuser, dans sa vie d'administrateur, qu'en le calomniant.

La Dordogne, la Gironde, le Lot, le Lot-et-Garonne constituaient la zone où devait se manifester son activité. A peine a-t-il établi sa résidence à Bergerac, qu'il invite « tous les maires et procureurs de la commune de Périgueux à

[1] Elevé par les Oratoriens, Lakanal eut un instant la pensée de s'engager dans les Ordres. Il entra, dans ce but, au Séminaire de Saint-Magloire, où il eut pour condisciple Daunou. Mais s'étant mûrement interrogé sur sa vocation, Lakanal ne se sentit pas appelé à la vie religieuse. Il quitta le Séminaire et rentra comme professeur dans les collèges de l'Oratoire. Régent de rhétorique à Périgueux et à Bourges, il fut, en 1785, appelé à professer la philosophie à Moulins. Le grade de docteur ès-arts lui avait été conféré très peu de temps avant cette date.

lui transmettre, sans aucun délai, des réponses précises aux questions suivantes :

1° Les secours dus à nos frères indigents sont-ils organisés dans votre commune ?

2° Les écoles primaires sont-elles en activité ?

3° Quels sont les ressources et les besoins de vos hospices de secours ?

4° Est-il facile de fonder, dans votre commune, une maison d'économie rurale, dont le but serait l'avancement de l'histoire de la nature, particulièrement appliquée aux progrès de l'agriculture, du commerce et des arts ; une bibliothèque populaire qui deviendrait, en quelque sorte, l'école des adultes et le sanctuaire de la liberté, car les lettres font haïr l'esclavage parce qu'il dégrade ; elles le font plus vivement sentir dans les âmes plus vivement exercées à la pensée. Il ne l'ignorait pas cet Arabe, fondateur d'une religion basée sur le mensonge : il fit livrer aux flammes les bibliothèques, monument formidable du despotisme qu'il voulait fonder.

5° Quels sont les embellissements « utiles » dont est susceptible votre cité ?

La sollicitude du commissaire de la Convention vise la misère physique ; mais il n'oublie pas la misère morale qui découle de l'ignorance. Cette première dépêche administrative fait honneur à l'homme : elle laisse pressentir l'éducateur. C'est le 17 janvier 1794 que Lakanal traçait les lignes qui précèdent. L'hiver était rigoureux. Le peuple souffrait de la disette. La souffrance rend injuste. On accusa Lakanal d'avoir des « préférences ». Les secours n'arrivent jamais avec l'abondance et la promptitude que souhaiteraient les malheureux. Le délégué de la Convention ne se blessa point des soupçons dont on le poursuivait. « La colomnie, dit-il, s'attache à l'homme qui sert son pays, comme la fumée suit la flamme. Aujourd'hui que je me suis expressément chargé du département de la Dordogne ; je prouverai que tous les citoyens qui l'habitent sont également mes frères. »

Le 4 février, c'est à Clamageran que nous sommes redevable de connaître cette dépêche, Lakanal écrivait :

Aux agents du Comité de Secours à Périgueux

FRÈRES,

Je me hâte d'acquitter la dette des âmes sensibles ; je vous assure des fonds pour soulager l'infortune et le malheur. J'aurais désiré, avant d'agir, de connaître le mode de distribution que vous avez adopté ; mais la faim ne s'ajourne pas !

Nous pourrions multiplier les citations de cet ordre. Lakanal, homme de toute droiture et d'un désintéressement qui ne se démentit jamais, a, sans cesse, la préoccupation d'adoucir la pauvreté.

On sait comment le représentant du peuple obtint que les routes qui sillonnaient la Dordogne, et dont l'état était déplorable, fussent réparées en trois jours par la population. Un appel enflammé de Lakanal fit ce prodige « Traitons les chemins, dit-il, comme nous traitons les traîtres, révolutionnairement ! » Ce début menaçant fait promptement place, dans sa proclamation, à des paroles persuasives, à l'exposé d'un plan d'une extrême simplicité, mais dont le succès prouve l'ascendant de Lakanal sur ses administrés.

Le représentant du peuple et tous les fonctionnaires publics, revêtus des marques extérieures de la loi, et la bêche nourricière à la main, donneront l'exemple du travail à tous les citoyens... La population entière de la Dordogne sera rangée en masse sur les chemins ; les hommes iront chercher les pierres, les briseront, creuseront les fossés ; les femmes et les enfants chargeront les brouettes, étendront le cailloutage ; les vieillards encourageront les travailleurs par leur présence et leurs suffrages. Hommes et femmes, jeunes et vieux, riches et pauvres, tous travailleront. Ici, la Patrie met en faction tous les citoyens. Loin de nous, ce jour-là, la molle indolence des procédés monarchiques. Tout doit recevoir les formes républicaines de la liberté. Chaque citoyen doit porter le pain destiné à réparer ses forces usées par le travail : le riche en portera pour le pauvre. Que tous les traits de cou-

rage, de dévouement civique, qui vont signaler cette expédition, soient recueillis avec un respect religieux ; le représentant du peuple les transmettra à la Convention nationale qui en enrichira les annales de la vertu.

Ce langage porte sa date; mais, si la forme n'est pas exempte de quelque emphase, la pensée est éminemment patriotique. Obtenir la prestation en nature, de tout un peuple, suppose une situation désespérée. Nous avons des exemples de l'entraînement des foules, dans l'intérêt commun, sous la menace de l'ennemi, à l'intérieur d'une place assiégée. Mais, dans une province étendue, au centre d'un grand pays, alors que les passions politiques divisent les esprits, convaincre et mettre en mouvement les hommes de tout âge, riches et pauvres, est une œuvre que l'on pourrait croire chimérique. Lakanal l'a réalisée. Les municipalités répondirent à son appel. Des arrêtés précisèrent la tâche des citoyens de 15 à 35 ans, celle des hommes âgés de 35 à 50 ans, le rôle de ceux qui avaient dépassé 50 ans, comme aussi la part d'action compatible avec la faiblesse de l'enfant, âgé de moins de 15 ans, et de toutes les citoyennes auxquelles il était enjoint de se munir « d'un panier ou paillasson assez grand pour contenir les pierres ou la terre que leurs forces leur permettront de transporter ». A l'heure dite, toute la Dordogne fut à l'œuvre, et le commerce, l'industrie, l'armée, dont les convois souffraient cruellement de l'état des routes, furent redevables à l'ingéniosité, à l'énergie, disons mieux, à l'enthousiasme du représentant du peuple d'un bienfait trop longtemps attendu.

Ce qui incline vers la mémoire de Lakanal, c'est l'amour qu'il témoigne au pauvre. Il a constamment pitié des humbles. Je ne sais quoi de maternel donne à ses appels un caractère de tendresse élevée, d'active charité qui le distingue de ses pairs. On a vu plus haut qu'il demande au riche d'avoir une ration de pain pour le pauvre, pendant

les jours de labeur commun où les hommes de tout rang vivront rapprochés et confondus. A peine a-t-il obtenu la réfection merveilleuse des routes de la région, qu'il adresse « à ses frères du département de la Dordogne » une nouvelle proclamation. Lakanal a l'ambition de clore, par la voie de l'arbitrage, les procès ouverts devant les tribunaux.

Républicains, écrit-il, le cri perçant du malheur retentit chaque jour à mon oreille et déchire mon âme sensible. Des hommes, qui ne voient jamais de superflu dans leur opulence, poursuivent infatigablement, devant les tribunaux, des familles qui tirent à peine le nécessaire d'un travail pénible ; ils éternisent des procès dont elles ne peuvent supporter les frais dévorants ; vampires publics, ils se gonflent de la substance des pauvres, tels que les vers s'alimentent dans la partie blessée des corps... Le plus beau rôle qu'on puisse jouer sur la terre, c'est d'être le défenseur officieux de l'indigence; eh bien ! je m'en impose dès aujourd'hui le rôle honorable... Oui, j'entrerai dans l'arène judiciaire; j'y convoquerai le peuple; j'y plaiderai la cause des fils aînés des États populaires, les pauvres !

Quelle plus belle définition du pauvre pourrait-on souhaiter ? Ce titre d'aîné de l'État n'est-il pas un hommage de toute portée, que la philosophie la plus élevée, la plus pure, la plus dégagée des systèmes ou des préventions pouvait seule inspirer ? Il serait puéril de s'attarder aux expressions surannées qui déparent, ici et là, le texte de Lakanal. « Ame sensible » est une locution vieillie; mais quel écrivain de la fin du dix-huitième siècle n'en a pas fait usage ? Les descendants immédiats de Jean-Jacques Rousseau se sont tous fait gloire d'avoir l'âme sensible. Vingt ans plus tard, on se disait doué d'une « âme austère ». Les mots ont leur vogue. Elle dure son temps. Ne soyons pas injustes envers nos devanciers en leur reprochant des mots qui n'ont plus cours. L'idée subsiste sous la parole, et c'est l'idée qu'il faut saisir.

Mignet, dans l'Éloge qu'il prononça sur Lakanal, le

2 mai 1857, en la séance publique de l'Académie des sciences morales et politiques, rappelle la proclamation dont on vient de lire les lignes essentielles; mais il le fait sans grandeur. Mignet parle sous la coupole, devant une assistance d'élite. Des mains gantées l'applaudissent. Un peu d'ironie le tente. Il cherche un effet et l'atteint sans effort. Son commentaire de l'appel suppliant de Lakanal est d'un sceptique de salon. Que l'on en juge :

Le commissaire tout-puissant de la Convention réussit-il dans cette naïve et impérieuse tentative de concorde entre les intérêts en lutte? Si le sentiment de peur, qui poussait alors à l'obéissance, fit cesser un moment tous les procès, l'esprit de contention, inhérent à la nature humaine, ne dut point tarder à les faire renaître; mais il faut convenir qu'on ne pouvait pas exercer la dictature révolutionnaire plus innocemment.

Pour un peu, Mignet conviendrait que l'acte de Lakanal prête à rire. Sans nul doute, à ses yeux, le représentant du peuple échoua dans son intervention conciliatrice. Il en fut pour sa peine, en pure perte, et le brave homme doit s'estimer heureux que le secrétaire de l'Académie, toujours maître de sa phrase, ne juge pas utile d'insister. Comme on dut sourire avec raillerie, en la séance du 2 mai 1857! De quels murmures approbateurs, et de bonne compagnie, on dut accueillir le trait final de la phrase harmonieuse de Mignet! Le malheur, en tout ceci, c'est que le secrétaire de l'Académie ait ignoré le magnifique succès de Lakanal. On ne s'avise pas de tout. Et cependant, il semble que, dans l'Éloge d'un homme public, il soit élémentaire de ne pas tronquer les faits, de ne rien taire des événements à l'honneur du personnage dont on médite le panégyrique. Mignet a négligé de s'instruire. Le 3 juillet 1794, Lakanal écrit de Bergerac à Sieyès :

Je ne puis me refuser au plaisir de vous adresser deux arrêtés dont l'un a terminé 6.027 procès, et l'autre a opéré dans ces contrées la révolution dans les âmes, et sans verser

une goutte de sang, sans porter atteinte à la liberté d'aucun citoyen. J'ai cru devoir vous envoyer ces arrêtés; ils vous intéresseront parce qu'ils ont fait le bien.

L'autographe de Lakanal a fait partie de la collection Bovet. Si Mignet l'avait lu, si même il se fût préoccupé des suites de la « naïve et impérieuse tentative de conciliation » dont il parle avec tant de grâce, peut-être se serait-il abstenu de toute insinuation désobligeante? Clore, par voie d'arbitrage, en quelques semaines, plus de 6.000 procès n'est point le fait d'un rêveur. Sieyès répondit aussitôt à Lakanal en le félicitant d'avoir terminé, « ou plutôt exterminé 6.027 procès ».

Cela vaut une victoire, ajoutait Sieyès. Hercule, de républicaine mémoire, ne faisait pas mieux. Encore son hydre de Lerne n'avait pas 6.027 têtes. Tu prouves fort bien que l'emploi des moyens économiques n'ôte rien à l'esprit révolutionnaire de son énergie et de son efficacité.

Ces dernières lignes ont trait au second arrêté adressé par Lakanal à Sieyès. Par cet arrêté, le représentant du peuple faisait connaître, à la Convention, la création d'une Commission d'instruction sociale, d'un journal populaire et d'un apostolat civique.

Mignet sera mieux inspiré lorsqu'il résumera en quelques lignes la vie publique de son modèle :

M. Lakanal n'ordonna pas une seule arrestation. Il s'en vantait alors, non sans courage, et, jusqu'à la fin de ses jours, il le rappelait avec une fière et profonde satisfaction. En effet, s'il prononça quelquefois des paroles extraordinaires, il ne commit pas un acte cruel. Il en fit même de généreux. Ayant connu, dans sa tournée, le lieu où se cachait un prêtre non assermenté qui avait appartenu à la Congrégation de l'Oratoire, il alla l'y chercher lui-même, pour le conduire à la frontière et le sauver en s'exposant.[1]

[1] Geoffroy-Saint-Hilaire relate ce fait avec toute précision : « Vers la fin de 1793, écrit-il, Lakanal, alors en tournée dans les dépar-

Ceci se passait en 1793. L'année suivante, après la chute de Robespierre, l'abbé Sicard, l'instituteur des sourds-muets, qui devait faire partie de l'Institut dès sa création, faillit payer de sa tête sa confiance en Couthon. Lakanal le sauva par un acte de suprême audace qui pouvait le conduire lui-même à l'échafaud. Geoffroy-Saint-Hilaire a été le narrateur ému de cette page de la vie du Conventionnel. N'affaiblissons pas ses paroles en nous substituant à lui :

Après le neuf Thermidor, on trouva, dans les papiers de Couthon, une dédicace très compromettante de l'abbé Sicard. Lakanal le sait à peine qu'il court au nouveau Comité de Salut public : il tâchera que l'affaire soit étouffée. On l'introduit dans le bureau de son collègue : celui-ci est absent. Lakanal n'hésite pas un instant; la page fatale est arrachée et, quand revient le Conventionnel : « Vous n'avez plus rien contre Sicard, lui dit Lakanal. Il n'y a plus de coupable que moi. » Le Conventionnel s'emporte d'abord : « C'est un abus de confiance que le Comité punira !... » Mais sa colère dure peu : il prend la main de Lakanal, et lui dit : « *Vous êtes toujours le même !* » Le soir même, l'abbé Sicard était rentré en possession de sa dédicace à Couthon, et il adressait à Lakanal la lettre suivante : « Quand j'écrivais ces lignes au conspirateur Couthon, il jouissait de la confiance de la République entière, et il n'était encore connu que par un patriotisme qu'on n'eût pu soupçonner sans être soi-même accusé d'incivisme. N'importe ! j'aurais été jugé, après les événements, comme si j'avais pu les prévoir, et je dois à votre amitié surveillante d'avoir écarté cet orage. Vous en avez déjà reçu la récompense en faisant cette action généreuse. Celle que vous trouverez dans mon cœur sera éternelle. Quel ami vous êtes ! et qu'on est heureux d'être aimé de vous !... Avez-vous retiré mon manuscrit de chez ce scélérat de Couthon ? Cette pièce, que

tements du Sud-Ouest, découvre la retraite où se cache un prêtre insermenté, son ancien camarade d'études à l'Oratoire. Le représentant du peuple doit le faire arrêter, et c'est lui-même qui le sauve. Il le conduit, la nuit, jusqu'à la frontière. Une telle action s'appelait alors un crime capital. » Geoffroy tenait ces détails de la bouche même de Lakanal, qui ajouta un jour devant lui : « Je n'ai jamais eu sur mes mains une goutte de sang, ni dedans une obole mal acquise. »

vous m'avez envoyée, en était la première page. Que je suis humilié de m'être ainsi trompé sur son compte; mais toute la France s'y est aussi trompée ! Salut et amitié. » Au verso de l'autographe conservé par Lakanal, le Conventionnel avait écrit : « Je lui ai sauvé la vie en exposant fortement la mienne. C'était un des hommes les plus célèbres de l'Europe, et certainement un des plus utiles. »

Un dernier trait achèvera de le peindre. Le citoyen L..., père de famille, habitant Villamblard, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bergerac, dénonce le représentant du peuple à la Société populaire et au Comité de Salut public. Lakanal se disculpe, puis il écrit à son dénonciateur sous la date du 20 février 1794 (2 ventôse an II) :

J'avais reçu la mission expresse de te faire arrêter, parce que tu avais signé une dénonciation calomnieuse contre moi. Mais, lorsque Lakanal est juge dans sa cause, ses ennemis sont assurés de leur triomphe : il ne sait venger que les injures de la Patrie. Je t'obligerai lorsque je le pourrai. C'est ainsi que les représentants du peuple repoussent les outrages.

Tu as cinq enfants devant l'ennemi, c'est une belle offrande faite à la liberté. Je te décharge de la taxe révolutionnaire. — LAKANAL.[1]

Mais ce n'est pas dans les départements, c'est au sein même de la Convention, que Lakanal donna sa mesure comme éducateur. Le Comite de l'Instruction publique, où siégeaient avec lui Sieyès, Daunou, Boissy-d'Anglas, Chénier, Louis David, ratifia, dès 1793, son projet de décret réglant le traitement des membres de l'Académie des sciences qui avait été supprimée. « Détour adroit, a dit excellemment Mignet, par lequel Lakanal crut avoir engagé la Convention à maintenir l'Académie, mais qui ne put

[1] Pour obtenir la décharge de la taxe, L... dut produire cette lettre et la déposer entre les mains des administrateurs. C'est ainsi qu'elle a été conservée. Près d'un demi-siècle plus tard, elle fut retrouvée dans les archives du département, et publiée par ordre du préfet (G.-S.-H.).

empêcher la ruine d'un corps alors sans égal en gloire comme en utilité. » C'est sur son initiative que la Convention rendit le décret punissant de deux ans de fers quiconque dégraderait les monuments des arts dépendant des propriétés nationales. C'est à lui qu'est due la conservation du Jardin du Roi, qui devint le Muséum d'Histoire naturelle. A lui revient l'honneur d'avoir fait décréter le droit de propriété des écrivains, des compositeurs de musique, des peintres et des dessinateurs sur leurs propres ouvrages. Claude Chappe lui dut l'adoption de son appareil télégraphique par la Convention nationale. Les lois de 1791 sur les ouvrages dramatiques étaient enfreintes : il obtient qu'elles soient remises en vigueur. Il provoque un concours pour la composition de livres élémentaires, fait voter la création des écoles normales, des écoles centrales, de l'école des langues orientales, puis, au Conseil des Cinq-Cents, il fait adopter le principe d'un Institut national, son règlement de fondation, et enfin le décret portant organisation définitive de ce corps savant [1]. L'ancien Observatoire dépendant du Collège des Quatre-Nations, le Bureau des Longitudes, l'École de Brienne, les bibliothèques publiques, c'est-à-dire toute institution utile au progrès des sciences, des lettres ou des arts, participent aux bienfaits d'une intelligence ordonnée, logique, prompte à l'exécution, et, dans ce renouvellement d'une société, son initiative créatrice dote la France de mainte fondation durable.

Geoffroy Saint-Hilaire a bien dit lorsqu'il résume en ces trois lignes le rôle de Lakanal à la Convention :

A côté de ceux qui sauvent la France, il est, avec Condorcet,

[1] C'est surtout le dernier décret qui est son œuvre personnelle et pour ainsi dire exclusive. Les préliminaires de la fondation furent une œuvre collective, et Geoffroy-Saint-Hilaire a sagement établi l'action, prépondérante suivant l'heure, des trois hommes qui, avec Talleyrand, doivent être considérés comme les créateurs de l'Institut, lorsqu'il a dit : « A Condorcet, en 1792, la conception ; à Daunou, en 1794 et 1795, la fondation ; mais à Lakanal, en 1795 et 1796, l'organisation de ce grand corps. »

avec Daunou, celui qui l'éclaire; à côté de ceux qui lui donnent, dans le présent, la supériorité militaire, celui qui veut assurer, dans l'avenir, sa suprématie intellectuelle.

Il obtient l'impression d'un ouvrage de Grétry, d'une traduction des œuvres de Bacon, d'un ouvrage de Daubenton dont l'édition, à 4.000 exemplaires, est gracieusement offerte à l'auteur; fait nommer La Harpe professeur à l'École normale, Crouzet, directeur de l'École des Orphelins de la Patrie, et pendant les jours les plus orageux de la Révolution — nous le savons déjà — mais Rémusat lui rendra ce témoignage devant son cercueil, « il s'efforça bien souvent en vain, d'arracher à la mort ces hommes dont le savoir et les talents illustraient leur pays et ne le désarmaient pas ».

En 1799, les départements du Nord, réunis à la France, menacés d'être repris par les Autrichiens, étaient en outre la proie de déprédateurs éhontés. Il fallait, pour redonner confiance aux populations affolées, un homme de sang-froid, à l'abri de tout soupçon, énergique, capable de déjouer la ruse et la cupidité de fonctionnaires indignes et de fournisseurs criminels. Le Directoire choisit Lakanal. Il prit possession du gouvernement civil et militaire des quatre départements situés sur la rive gauche du Rhin. Les pillards, investis de charges officielles, furent destitués; les fournisseurs de l'armée, dépouillés de leurs approvisionnements insuffisants, ou avariés, qu'il fit jeter dans le Rhin. « Un jour, écrit Mignet, il fit répandre tant de pièces de vin frelaté dans le fleuve, que ses eaux en furent un moment rougies sous Mayence. » Nos armées réapprovisionnées, le peuple rassuré, les généraux en possession de l'autorité qu'ils avaient perdue, Lakanal eut conscience de s'être acquitté de sa mission. Il fut destitué peu après le 18 Brumaire. La vie publique de Lakanal avait pris fin. Il allait se reprendre à l'étude et se consacrer à l'enseignement.

Isidore Geoffroy, jetant un coup d'œil sur l'attitude et les votes du Conventionnel, porte ce jugement :

Lakanal fut-il girondin? fut-il montagnard? L'un et l'autre tour à tour, disent quelques biographes, et ils lui reprochent la versatilité de ses opinions. Nous dirons, nous, que, s'il vota parfois avec les girondins, plus souvent, et notamment dans le grand procès de janvier 1793, avec les montagnards, il ne fut cependant, à proprement parler, membre ni de l'un ni de l'autre de ces partis. Était-il girondin, celui qui, dans sa vieillesse, jugeait encore avec la même sévérité, disons plus, avec la même passion, et « les intrigants de la Gironde », et « cette députation de Paris, composée d'hommes cruels et avides de domination? » Et d'un autre côté, malgré une conformité habituelle d'opinions et de votes, comment attribuer à la Montagne un nom qui figura sur l'une des premières listes de proscription, dressées par les vainqueurs du 31 mai? Heureusement l'homme que l'insurrection venait de faire tout-puissant, ne s'y trompa pas : sa haine avait des instincts plus sûrs. « Qu'on efface ce nom, dit Marat; Lakanal ne pense qu'aux sciences; il ne conspire pas. » Et son nom fut remplacé par un autre [1]. Marat avait dit vrai. Lakanal n'appartenait à aucun parti; il n'appartenait qu'aux sciences et aux lettres. Et si, plus tard, les terroristes le menacèrent de nouveau, c'est précisément parce qu'il continuait à « ne penser qu'aux sciences ». A cette époque, et c'est Lakanal lui-même qui nous le dit, « académicien et aristocrate étaient synonymes ». L'ami, le défenseur des savants et des gens de lettres, c'était donc l'ami, le défenseur des aristocrates. Il fut, à ce titre, dénoncé à plusieurs reprises et poursuivi, en 1794, par le Comité de Salut public.

Lakanal était encore sur les bords du Rhin lorsqu'il reçut du premier Consul les lignes suivantes :

Les services importants que vous avez rendus à tant d'hommes distingués vous mériteront, dans tous les temps,

[1] Marat, en sauvant Lakanal, ne pouvait ignorer qu'il sauvait un de ses adversaires les plus résolus. Six semaines auparavant, dans la séance permanente des 13 et 14 avril, Lakanal avait prononcé à la tribune une de ces paroles qui ne s'oublient pas : « Moi qui trouve la vérité belle, *même dans la bouche de Marat!* » (G.-S.-H.)

des droits à l'estime des hommes. Vous pouvez compter sur le désir que j'ai de vous en donner des preuves.

De retour à Paris, le commissaire de la République alla voir Bonaparte, qui l'accueillit avec les plus grands égards, mais ne put triompher du désenchantement de l'ancien Conventionnel. Lors des premières promotions dans la Légion d'honneur, Lakanal fut créé chevalier. « Il ne refusa pas, écrit Geoffroy, mais s'abstint de prêter serment et ne reçut pas la décoration. » Le renseignement que nous donne ici le biographe de Lakanal ne paraît pas absolument exact. En effet, on conserve dans la famille de l'homme politique une croix de la Légion d'honneur provenant de sa succession, mais, ni dans les archives de l'Ordre, reconstituées, il est vrai, depuis 1871, ni dans la table du *Moniteur* de 1799 à 1814, Lakanal n'est mentionné comme légionnaire.

Esprit invariable, autant qu'inflexible, il demeura fidèle à ses principes. Le nouveau régime n'obtint pas son concours. On ne peut que louer l'homme de caractère chez qui la conscience parle plus haut que l'intérêt. Mais Lakanal avait trente-sept ans. Son activité, sa pénétration, le sens exact des besoins des lettres ou de la science, qui le distinguait à un degré si éminent, rendent particulièrement douloureux son éloignement de la vie publique. Si l'on a pu dire de Carnot qu'il avait été l'organisateur de la victoire, Lakanal mérite d'être appelé l'initiateur de l'instruction publique, distribuée conformément aux vues de la société nouvelle. Napoléon, dans cet ordre de faits, n'a été qu'un continuateur. Je me plais à voir en pensée Lakanal à la tête de l'Université de France, et, dans ce poste, il m'apparaît plus grand que Fontanes. Lakanal était pauvre, et sa pauvreté lui fait le plus grand honneur. « Après avoir été chargé de l'approvisionnement des places fortes des bords du Rhin, écrit Sarrut, de l'établissement de la manufacture d'armes de Bergerac, d'un dépôt de 4.000 chevaux dans cette ville,

de la navigation du Drott, de l'établissement de 19 écoles centrales dans les départements, M. Lakanal était resté pauvre; il n'avait pas retiré une paillette de ces riches mines d'or qu'il eût pu exploiter. » D'autre part, nous trouvons dans une notice sur le Conventionnel, par M. Émile Darnaud, le bordereau des sommes que Lakanal avait dû payer en numéraire au cours de ses diverses missions. Il disposa, pour le bien de l'État, de 1.569.000 fr. Au-dessous de ce bordereau est écrit : « J'ai encore les copies de tous les comptes, revêtus de ma formule : *Ab indè recessit quietus* ».

Elu membre de la classe des sciences morales et politiques le 14 décembre 1795, en même temps que Grégoire, La Revellière et Naigeon, il était devenu vice-secrétaire de cette classe le 11 février 1796. L'organisation de 1803 le placera dans la classe d'histoire et de littérature anciennes. Ainsi, du moins, demeurera-t-il en possession de l'indemnité de membre de l'Institut. C'est trop peu. Aussi, se voit-il obligé de recourir au professorat. Sarrut nous apprend « que Lakanal remplit longtemps la chaire de langues anciennes, vacante, à l'École centrale de la rue Saint-Antoine, par la mort de l'abbé Leblanc, membre de l'Institut ». Antoine Blanc, dit Leblanc de Guillet, littérateur et dramaturge[1], ancien Oratorien, meurt le 29 juillet 1799. Si Lakanal lui succède dans sa chaire, il entre donc en fonctions dès l'hiver de cette même année, c'est-à-dire aussitôt après son retour de Mayence.

Il ne paraît pas que l'existence ait été douce au nouveau professeur de la rue Saint-Antoine. Lucas de Montigny, dont l'inestimable collection d'autographes a passé en vente le 30 avril 1860, a possédé un mémoire de Lakanal, daté

[1] L'école de la rue Saint-Antoine est devenue le lycée Charlemagne. La chaire acceptée par Lakanal était modeste. « Quand on lui en faisait la remarque, il répondait : Je me suis assis sur la dernière marche, *comme la plus stable en soi*, se faisant à lui-même l'application d'une pensée de Montaigne » (G.-S.-H.)

du 27 frimaire an XII (19 décembre 1803) et adressé à M. Méjean, secrétaire général de la préfecture de la Seine. Ce document est ainsi désigné au catalogue de la vente : « Curieux détails de ses débats avec les universitaires. 10 pages pleines in-4° ». Que renfermaient ces dix pages, conservées sans doute aujourd'hui par quelque lettré ? Nous serions curieux de l'apprendre. Peut-être, au surplus, vaut-il mieux que nous ignorions les piqûres, les tracasseries, les pièges dont Lakanal eut à souffrir de la part de supérieurs hiérarchiques qui n'avaient ni sa grandeur d'âme, ni son mérite.

Toutefois, en 1804, il se vit appelé aux fonctions de procureur-gérant du lycée Bonaparte. Mais une lettre de Lakanal, sans date, fut adressée à Fontanes, grand-maître de l'Université. On sait que cette haute fonction fut créée pour Fontanes en septembre 1808. L'autographe de Lakanal est donc vraisemblablement de cette époque. Benjamin Fillon l'a possédé. Il formait une page in-folio, ainsi résumée par Étienne Charavay : Lakanal rappelle les services rendus par lui pendant la Révolution, aux sciences et aux lettres et termine ainsi sa missive :

M. Delambre désire vivement que je cesse d'être ilote dans la république des lettres. Faites de moi ce que vous voudrez, mais daignez en faire, de suite, quelque chose.

Ces lignes ont le caractère d'un cri de détresse. Lakanal a-t-il été privé de sa fonction ? Manque-t-il de pain ? On a quelque droit de le craindre.

Mignet nous apprend que Lakanal quitta l'Université en 1809, « et jusqu'en 1814, il surveilla, en qualité d'inspecteur général des poids et mesures, l'application du nouveau système métrique ».

François Lélut, ami et confrère de Lakanal, lorsque celui-ci revint en France, prit la parole aux funérailles de l'homme politique. C'est à son discours que nous empruntons ce trait :

Les événements qui donnèrent lieu à la seconde restauration le trouvèrent dans une position modeste. Son nom devant tout naturellement être inscrit des premiers sur les listes de proscription, il fit ses préparatifs d'exil. Les armées ennemies étaient aux portes de Paris. Quelques anciens membres des assemblées nationales s'étaient réunis chez Barras. Ils discutaient sur les moyens de tenter un dernier effort pour épargner à Paris la honte d'une seconde occupation. Mais le nerf de toutes les tentatives de ce genre, l'argent, manquait. M. Lakanal assistait à cette réunion. Il portait sur lui une somme modique, qui était pourtant toute sa fortune, tout ce qui devait l'aider dans son exil ; il l'offrit pour l'exécution des projets qui étaient en délibération, et qui n'eurent d'autre résultat que celui d'avoir fait naître cette offre généreuse[1].

Lélut vient de parler de listes de proscription. Il y en eut plusieurs, on le sait, mais le nom du Conventionnel ne fut porté sur aucune. C'est lui-même qui l'affirme dans ses lettres à Étienne Geoffroy-Saint-Hilaire : « J'ai quitté la France très volontairement », écrit-il, et une autre fois : « Je n'ai pas été exilé de France. »

C'est aux États-Unis que Lakanal alla demander asile. Jefferson vivait encore. Les deux hommes se lièrent d'une étroite amitié. Henri Clay, représentant du Kentucky, l'intrépide défenseur de l'émancipation des noirs, devint également un ami pour l'homme politique français. Celui-ci s'établit à l'ouest des monts Alleghanys, non loin de la plantation de Clay. Il essaya de faire prospérer le modeste domaine qu'il avait acquis. Vaine tentative. Le sol se montra rebelle. Le maïs, le chanvre et les quelques céréales qu'il récoltait n'avaient leur écoulement possible que sur le marché de la Nouvelle-Orléans, à trois cents lieues de sa résidence. Ce fut l'existence pénible et précaire.

[1] Dans des notes manuscrites qu'il laissa lire par Geoffroy-Saint-Hilaire, Lélut écrit que le don patriotique offert par Lakanal fut de 30.000 francs. « On loua Lakanal de son dévouement, ajoute Lélut; une larme vint aux yeux de Cambon qui lui serra la main, mais tous ces projets en restèrent là. Ils ne pouvaient pas avoir d'autre suite. »

Nous avons en notre possession une supplique de Lakanal, datée de Vevey-Indiana le 24 novembre 1817, et adressée à un souverain du continent, peut-être Georges III, roi d'Angleterre, qui débute ainsi :

SIRE,

C'est du fond d'un abîme de maux que j'écris à Votre Majesté. Chaque jour m'y a enfoncé davantage...

Au cours de sa lettre éplorée, l'ancien Conventionnel fait cette confidence à son royal correspondant :

Mon parti est pris. Je vends ma belle propriété, et j'indemnise ceux qui ont inutilement consumé, avec leur tems, leurs moyens d'existence. Je passe, ensuite, dans les États de l'Est, où l'on m'offre une place honorable dans un établissement d'instruction publique[1].

J'ai envoyé, en France, mon certificat de vie pour recueillir le produit de la vente de ma maison patrimoniale et des modiques fonds en dépendant. C'est un objet de 5.000 dollars...

Lakanal eût été heureux d'obtenir un prêt « à court terme » de 4.000 dollars. Quel fut le résultat de sa démarche? Nous ne pouvons le dire. Mais un détail nous frappe. Lakanal parle, en 1817, de l'offre qui lui est faite, d'une place honorable, dans un établissement d'instruction publique. Or, Mignet veut que l'État de la Louisiane ne l'ait appelé qu'en 1822 à la direction de l'Université déchue de la Nouvelle-Orléans. Notre compatriote aurait donc vécu cinq années encore, de 1817 à 1822, dans la gêne et le dénuement?

Quoi qu'il en soit, le poste qui lui fut confié par l'État de la Louisiane répondait à ses aptitudes d'éducateur. Il l'occupa de la façon la plus brillante, puis, en 1825, l'institution étant devenue florissante, Lakanal reprit sa liberté. Il alla s'établir dans l'Alabama où, au dire de l'un de ses

[1] Lakanal écrit ici par inadvertance « Etats de l'Est » pour Etats de l'Ouest ».

biographes, « il cultiva les lettres et les champs, observa les mœurs et fit la flore du pays, préférant de beaucoup la nature à la société américaine[1]. »

Exclu de l'Institut de France comme régicide, par l'ordonnance du 21 mars 1816, il avait été réélu le 22 mars 1834[2]. Il revint à Paris trois ans après.

Nous avons dit plus haut ce qu'avait fait Lakanal, dès 1793, pour sauver le Jardin du Roi, devenu, grâce à son habileté, le Muséum d'Histoire naturelle. Dans une lettre que lui adresse Desfontaines, le botaniste, et où il est question du Jardin des Plantes, nous relevons ces mots : « Vous en êtes le second fondateur et nous ne perdrons jamais de vue

[1] Quelque autorité que revête à nos yeux l'étude d'Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire sur Lakanal, nous nous séparons de lui et adoptons la version de Mignet dans le résumé que nous donnons ici de la vie du Conventionnel aux Etats-Unis. Geoffroy suppose un court voyage dans l'Alabama, un séjour à la Nouvelle-Orléans et un retour à la colonie de Tombeckbée après 1825. Mignet dirige Lakanal d'abord vers le Kentucky. Or, nous avons la preuve qu'il habite Vevey dans l'Indiana, état voisin du Kentucky en 1817, ce qui donne créance au dire de Mignet. De 1822 à 1825, notre compatriote est à la Nouvelle-Orléans; de 1825 à 1837, il est à Tombeckbée. Cet itinéraire nous a paru le plus vraisemblable.

[2] En 1830, dès qu'il avait eu connaissance de la révolution de Juillet, Lakanal avait envisagé la possibilité de rentrer en France et conçu l'espoir de servir encore son pays. Il écrivit au Gouvernement en offrant ses services. On ne lui répondit pas! L'ordonnance du 26 octobre 1832 rétablit l'Académie des sciences morales. Ses anciens membres y furent rappelés, à l'exception pourtant de Lakanal! On omit de le comprendre dans le document réparateur où se trouvaient nommés Destutt de Tracy, Dacier, Garat, Lacuée, Roederer, Daunou, Merlin de Douai, Sieyès, Talleyrand, Pastoret, Reinhard. L'exception dont il était l'objet attrista profondément l'ancien Conventionnel. Etienne Geoffroy-Saint-Hilaire ne perdit pas courage et une large part lui revient dans l'élection de 1834, qui appela Lakanal à remplacer Garat. — « Nous avons sous les yeux, écrit Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, l'extrait du procès-verbal de la séance du 22 mars 1834, qui fut envoyé à Lakanal, en Amérique. L'illustre vieillard a ajouté au bas, de sa main, ces lignes touchantes :

« *Nescio quâ natale solum dulcedine cunctos*
« *Dulcit, et immemores non sinit esse sui.* »

OVID., lib. II, *De ponto.*

« Cette délicieuse et profonde émotion, je l'ai éprouvée en rentrant dans ma chère patrie, après vingt-deux ans, à deux mille lieues de notre belle France. Ce bonheur inespéré, je suis fier de le devoir à un homme aussi illustre que mon cher confrère, M. Geoffroy-Saint-Hilaire. Ma gratitude, envers lui, sera impérissable... LAKANAL, doyen de l'Institut de France. »

les services importants que vous lui avez rendus. » Lakanal était l'objet d'une sorte de culte de la part des professeurs du Muséum. Ils lui attribuaient, avec raison, tout l'honneur du décret du 10 juin 1793. Étienne Geoffroy-Saint-Hilaire était resté en relations épistolaires avec l'ancien Conventionnel, pendant toute la durée de son exil. Déjà vieux, et presque aveugle en 1837, Geoffroy-Saint-Hilaire applaudit au retour de son ami, qu'il se plaît à nommer son protecteur. Le célèbre naturaliste, ainsi que son fils Isidore, étaient intimes avec David d'Angers. C'est Étienne qui, dès l'annonce de l'arrivée de Lakanal, lui parla de David, dans une lettre datée de Bernay, le 16 septembre 1837.

Dimanche dernier, écrit-il, m'a mandé ma fille, à votre nom et à la nouvelle de votre arrivée, l'un d'eux a battu des mains : c'est David, notre grand sculpteur, notre confrère de l'Institut, le petit-gendre de La Revellière-Lépeaux. Il s'est complu à faire son panthéon de grands hommes, 300 médailles des belles illustrations de son temps, et où il a à cœur de placer la vôtre.

Étienne Geoffroy, en parlant ainsi, ne disait que la vérité. David, épris de sculpture iconique, avait eu le rare bonheur de se trouver en présence des survivants de l'époque révolutionnaire, des illustres soldats de la période impériale et des jeunes hommes dont les brillants écrits ont constitué l'école romantique. L'artiste comprit que l'heure était unique dans le siècle, et qu'il devait se hâter de la mettre à profit. Ses médailles et ses bustes, modelés de 1827 à 1840, forment une inappréciable galerie de figures historiques, saisies sur le vif par un maître enthousiaste et d'une pénétration surprenante. Inébranlable dans ses opinions politiques, David se sentait particulièrement attiré par les hommes de la Révolution, à qui, pour la plupart, les journées de Juillet, avaient permis de revoir la France. Sieyès, Daunou, l'abbé de Pradt, Merlin de Thionville,

Panis, Merlin de Douai, Levasseur de la Sarthe, Choudieu, Thibaudeau, Réal, Bailleul, Rœderer, Rouget de Lisle, Barrère, Oudot, Sergent-Marceau, pour la période de 1830 à 1837, s'étaient vus redevables de leur portrait à la générosité du statuaire. Il est naturel que, dans sa joie de connaître Lakanal, il ait battu des mains lorsqu'il apprit l'arrivée prochaine du Conventionnel. A peine s'étaient-ils vus que les deux hommes se sentaient pris de sympathie. Il ne semble pas que durant les sept années vécues dans une intimité réelle, la moindre dissidence les ait jamais séparés. Quinze lettres de Lakanal, adressées à l'artiste, nous sont connues. Elles ont été récemment offertes à la Bibliothèque d'Angers par Mme Leferme, née Hélène David. Elles méritent d'être lues. Mieux que tous les récits, ces pages mettront en pleine lumière l'homme politique et le statuaire, tous deux également patriotes.

Nous venons de voir que le Conventionnel rentre en septembre 1837. La première de ses lettres que nous puissions citer est du 27 novembre.

Très honorable et honoré Confrère,

Plaignez-moi ! Vous êtes venu et je ne vous ai pas vu ; c'est un jour néfaste pour moi ; le français qui, par son génie, s'est placé à la tête des maitres de l'art admirable de la sculpture, et qui unit à ce beau talent l'âme d'un ami courageux et éclairé de la liberté de son pays, mérite et obtient tous mes hommages, et cette adorable liberté, vous l'entendez comme moi ; à vos yeux comme aux miens, c'est une courageuse et bienfaisante divinité, non une bacchante effrénée. Je l'ai servie, dans les fonctions publiques, dans un long exil ; je la servirai jusqu'à la mort, et mon nom ne figurera jamais dans le volumineux Dictionnaire des girouettes. J'aime les beaux-arts, de passion. Vous êtes mon homme... le désir, je dirai le besoin de voir, pour la dixième fois, votre beau *Philoppemen* m'a fait triompher de la répugnance que j'éprouve à me trouver si près de la puissance, car, religieux observateur des lois du pays où je vis, les antichambres des dieux de la terre, leurs salons dorés, sont, pour moi, des

récipiens de la machine pneumatique, quand on en a pompé l'air; je n'y parais jamais pour ne pas étouffer. Je me sens attiré à vous, mon honorable confrère, et par votre admirable talent, et par notre ami commun, l'excellent M. Geoffroi-Saint-Hilaire, et par le souvenir du courageux et probe La Revellière, qui, *seul* entre nous, membres de l'Institut d'alors, refusa de prêter le serment *ordonné* par Bonaparte, et parce que c'est à l'Université d'Angers que j'ai été reçu Docteur ès-lettres, pour professer à La Flèche; je vous demande donc de me permettre de cultiver votre amitié, tout en vous prévenant, toutefois, que je dois, sans m'en apercevoir, jusqu'ici, avoir un mauvais cœur, puisque je fais fi! des carlistes, qui m'ont pourtant enrichi, en m'envoyant aux Etats-Unis, où vingt ans de domicile ne m'ont pas vieilli d'un jour, *parce qu'on ne vieillit pas dans le pays de la Liberté*. J'y retournerai probablement, car c'est là que l'homme jouit de la plénitude de son être. J'ai infiniment à me louer de mes confrères de ma classe, au nombre desquels je retrouve plusieurs de mes anciens collègues de la Convention et du Conseil des 500, mais j'ai eu de la peine à les reconnoître; dieux qu'on vieillit vite dans les monarchies[1]! Eux ne m'ont pas reconnu davantage; je suis à très-peu-près, tel que j'étois il y a 22 ans, à l'époque de mon départ de France; nouvelle preuve à l'appui du système de Montesquieu sur l'influence des gouvernemens pour les hommes comme pour les choses.

[1] Isidore Geoffroy raconte une curieuse anecdote qui vient à l'appui de cette réflexion. « Peu de jours après son débarquement à Bordeaux, Lakanal revoit la ville où, près d'un demi-siècle auparavant, il assista et prit part à de si grands, à de si terribles événements! Mais où sont les hommes de cette époque? Le temps les a emportés, et, si quelques-uns ont survécu, leurs idées, plus encore que leurs traits, ont tellement changé, que Lakanal ne les reconnaît, ne les comprend plus. Il apprend qu'un de ses anciens collègues à la Convention habite Paris. Il court chez lui, et demande M. T... — *Monsieur le comte* est sorti, lui répond-on. Et Lakanal revient chez lui, tout étonné d'avoir rencontré un noble comte où il s'attendait à retrouver un austère républicain. Lakanal ne garda pas rancune à son ancien collègue; il le revit souvent, lui donnant même, parfois, quand il lui écrivait, ce titre qui l'avait tant choqué d'abord. En ceci, Lakanal était fidèle à ses habitudes de politesse extrême et toute cérémonieuse. Nous avons assisté à une visite que lord Brougham faisait à l'ex-Conventionnel. *Votre Seigneurie*, disait Lakanal à lord Brougham, qui lui répondait: *cher citoyen*. » — Le Conventionnel, dont il est parlé ici, ne serait-il point Antoine-Claire Thibaudeau, créé comte en 1809, et qui devait mourir sénateur le 1er mars 1854?

Vous le concevez mieux que personne, puisque, dans vos admirables conceptions, vous vous transportez par la pensée, dans la belle Grèce, aux beaux jours de sa gloire ; je ne mourrai pas, j'espère, sans visiter cette terre classique et sans lire les ouvrages de Platon sur le Cap Sunnium.

Ne vous déplacez pas pour venir à moi ; permettez-moi de vous prévenir. Je fais comme le joueur; je travaille la nuit, aux mémoires que je lis à mon académie et aux ouvrages que je vais faire imprimer ; force est que je me repose le jour.

Je me présenterai incessamment chez vous, laissez j. v. p. chez votre portier un mot indicateur du jour et de l'heure que vous pourrez me recevoir.

J'ai l'honneur d'être votre admirateur et, *sans nulle réserve*, votre tout dévoué et respectueux confrère,

LAKANAL.

Du 27 novembre 1837.

nommé, *à pareil jour*, il y a 40 ans, membre de la même classe de l'Institut.

Ce fut l'excellent et illustre M. Geoffroi-Saint-Hilaire, qui m'apporta, *en courant*, tant son cœur était en joie, mon acte de nomination, à 10 heures du soir, dans une jolie retraite que j'avois choisie tout près du Jardin des plantes : nous nous aimions déjà, et les années n'ont pas laissé, sur cette amitié, la trace d'un jour; l'amitié aime les vieux baptistaires [1].

Il y a deux mois à peine que Lakanal est de retour à Paris, et, de son propre aveu, il s'est déjà rendu une dizaine de fois dans l'atelier de David, occupé à sculpter son *Philopœmen*, aujourd'hui au Louvre. Or, le portrait du Conventionnel n'est pas en cours d'exécution. La suite de la correspondance le prouve. C'est donc uniquement par sympathie réciproque que les deux amis se ménagent d'aussi fréquentes

[1] La copie de cette lettre, et celle des autres autographes provenant du don de Mme Leferme, ont été faites par M. P. Bouic, professeur honoraire au Lycée David d'Angers qui, avec une bonne grâce dont nous lui avons toute reconnaissance, a voulu nous épargner la peine d'aller transcrire nous-même à la Bibliothèque d'Angers les précieux originaux de Lakanal.

rencontres. La mémoire du Conventionnel est en défaut quant à la date précise de son élection à l'Institut. Elle eut lieu le 14 décembre 1795 (23 frimaire an IV) et Benezech, ministre de l'Intérieur, notifia la nouvelle à l'intéressé le 17 décembre (26 frimaire). Benezech convoquait en même temps Lakanal à assister à la séance du 22 décembre (1er nivôse). Mais, sûrement, les souvenirs de Lakanal sont de toute exactitude en ce qui touche Étienne Geoffroy-Saint-Hilaire, accourant, à 10 heures du soir, lui annoncer le résultat de l'élection. Geoffroy-Saint-Hilaire était depuis deux ans professeur au Muséum et partageait, avec Lamarck, l'enseignement de la zoologie. Il avait alors 23 ans, et c'est à Lakanal qu'il était redevable de sa chaire de professeur.

Que s'est-il passé? Les deux amis ont évidemment agité, au cours d'une récente entrevue, des questions de linguistique. Le sujet n'a rien de secret pour Lakanal. Par contre, les études sommaires faites par David à l'école centrale d'Angers, lorsqu'il était adolescent, ne l'ont pas préparé à des discussions de cet ordre. Mais ses relations avec les littérateurs et les savants, les liens qui l'attachent à Nodier, pour n'en citer qu'un seul, Nodier, toujours hanté par son *Dictionnaire de la langue écrite* ou son *Système universel et raisonné des langues*, avaient pu initier l'artiste à l'étude de problèmes que Lakanal était en mesure de résoudre. La lettre qui suit, n'en doutons pas, est la continuation d'un débat ouvert dans l'atelier du statuaire.

ILLUSTRE ET BIEN CHER CONFRÈRE,

Quoi qu'en disent les *latineurs de collège*, comme les appèle l'ingénieux et naïf *Montaigne*, c'est la langue grecque qu'on doit enseigner avant la latine. C'est dans l'antique Grèce que fleurit le peuple qui porta le plus avant dans son âme le saint amour de la patrie, et enfanta les chefs-d'œuvre qui ont servi de modèle à nos grands écrivains, à nos grands artistes; sans *Homère*, nous n'aurions pas *Virgile*, sans *Euripide* nous n'aurions pas *Racine*, etc., la connaissance du

grec rend fort facile celle du latin ; le célèbre *Hooke* a observé qu'il n'y a pas une ligne de latin qui ne renferme quelque mot grec[1] ; il serait facile de répandre sur cette vérité le jour de la démonstration ; entre mille, nous allons en offrir une preuve péremptoire dans l'analyse de la première églogue de Virgile :

Tytirus est un nom propre = tu en grec τὺ = patulæ = πλατὺς = recubans πετάω recubo — sub ὑπὸ = ὑπέρ super = tegmine στένω tego = fagi φαγὸς hêtre = sylvestrem ὕλη sylva = tenui τείνω = musam μῦσα = meditaris μελετῶ je médite = avenâ αὐαίνω exsicco, unde, ab ariditate, vox latina : avena, etc.

Il n'est pas inutile d'ajouter que dans le grec les mots propres ont une signification intrinsèque, et qui n'est pas de pure convention. *Demosthènes* signifie force du peuple ; *Philippe* qui aime les chevaux ; *Aristote* bonne foi ; *Isocrate* égale force, etc.

Le latin n'est pas, comme le grec, une mère-langue ; la langue latine a beaucoup de mots de la langue toscane et sabine, et elle tire son origine de la langue grecque, surtout du dialecte éolien.

Que l'enfance apprenne d'abord la langue grecque et qu'aussitôt qu'elle lui sera familière, les Vies des grands hommes de Plutarque deviennent son livre de prédilection. Travaillons à former de grands caractères, inébranlables aux offres de la faveur, et qui ne transigent jamais avec leur conscience, dussent-ils, pour prix de leurs honorables convictions, languir dans l'exil, loin de la patrie qu'ils ont courageusement servie ; dussent-ils voir occuper par l'intrigue, l'immoralité, la corruption, les places qui appartiennent naturellement aux créateurs de la régéneration de la France ; c'est dans leur cœur qu'ils trouvent le prix de ce qu'ils ont souffert et souffrent pour la Liberté.

Que la France soit libre et périssent nos noms !

J'offre à mon illustre et bien cher confrère, et à sa digne compagne, l'hommage de mon tendre respect.

LAKANAL.

9 février 1838.

[1] Peut-être Nathaniel Hooke, dans son *Histoire romaine.* (Londres, 1733-1771, 4 vol. in-4°) ; peut-être Théodore Hooke, l'humoriste anglais, mort en 1841, dont la verve fertile s'est exercée sur les questions les plus diverses ?

Le programme est nouveau, Ce n'est pas l'étude du grec qui, dans l'enseignement secondaire, précède l'étude du latin. Pourquoi ? Si Lakanal, acceptant les offres du premier Consul, eût été grand-maître de l'Université de France, de 1808 à 1815, les programmes auraient sans doute différé de ce qu'ils furent, édictés par Fontanes.

Henry Jouin.

(A suivre.)

CÉLESTIN PORT

1828-1901 [1]

III

Si l'activité de Célestin Port se fût limitée aux travaux d'archives dont nous avons donné la longue énumération, elle eût été digne assurément d'être proposée en exemple aux archivistes des autres départements; mais, si méritoire que puisse être la rédaction d'inventaires, de pareilles œuvres ne sauraient procurer à leurs auteurs qu'une réputation en quelque sorte professionnelle, qui ne dépasse guère le cercle restreint des hommes du métier et des purs érudits. Pour conquérir la notoriété auprès du grand public, les savants doivent lui présenter les résultats de leurs recherches sous une forme plus littéraire. L'érudition la plus exacte, la science la plus solide ont besoin, pour se faire accueillir des non initiés, du passeport du talent. Ce sont surtout ses travaux d'historien qui ont valu à Célestin Port, avec le légitime renom qui demeurera attaché à son nom, les récompenses et les honneurs académiques et, ce

[1] Voy. *Revue de l'Anjou*, juillet-août 1902, p. 5.

qui vaut mieux, l'estime des meilleurs juges et la reconnaissance de tous les amis de l'histoire angevine.

De ses œuvres, il en est une qui, par son étendue et sa portée, domine toutes les autres : c'est ce *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, qui est devenu, du jour même de sa publication, le livre de fond de toute bibliothèque angevine. Mais, quelle que soit l'importance de cet ouvrage, elle ne doit pas cependant nous faire regarder Port comme l'homme d'un seul livre. Ce que nous avons déjà dit de ses travaux, ce qu'il nous reste à en faire connaître, la liste seule de ses productions attestent que sa curiosité d'esprit et son ardeur au travail ont su grouper autour de cette œuvre capitale d'autres œuvres dignes encore d'estime et d'attention.

Un archiviste nouveau venu dans une province dont l'histoire lui est jusque-là demeurée étrangère ne peut avoir la prétention de débuter par des travaux d'une bien grande portée. Un apprentissage de plusieurs années lui est nécessaire pour se mettre au courant de l'histoire du pays, des travaux de ses devanciers, des ressources que peuvent lui offrir les archives locales. Il débutera donc forcément par de simples publications de textes ou par des études d'étendue restreinte.

Au moment même où Port arrivait à Angers, un recueil venait précisément de s'y créer pour donner asile à des documents ou à des travaux relatifs à l'histoire de la province. En fondant, en 1852, la *Revue de l'Anjou*, Marchegay, Albert Lemarchand et Léon Cosnier s'étaient proposé un double but : ouvrir un nouveau débouché aux études des érudits locaux ; assurer la publication des documents originaux de notre histoire angevine, celle surtout des travaux des anciens historiens de l'Anjou, que l'acquisition par la bibliothèque d'Angers et par les archives de Maine-et-Loire de la majeure partie du cabinet Grille venait de faire

entrer en si grande quantité dans nos collections publiques. Les nombreux articles d'histoire locale insérés depuis cinquante ans dans la *Revue de l'Anjou*, la publication, dans ce recueil, des journaux de Guillaume Oudin et de Jean Louvet, de l'histoire d'Anjou de Barthélemy Roger, des travaux de Grandet, de Pocquet de Livonnière, de Rangeard, de Thorode attestent que le double but poursuivi par les fondateurs de la *Revue* a été atteint.

L'année même de son installation en qualité d'archiviste de Maine-et-Loire, Port donnait à la *Revue de l'Anjou* deux communications intéressantes. La première, sur l'établissement des Filles de la Charité à l'hôpital Saint-Jean d'Angers, lui fournissait l'occasion de mettre au jour des lettres inédites de Mme Legras et de saint Vincent de Paul[1]. La seconde attestait, par la publication d'une curieuse lettre de rémission, la popularité dont jouissait encore en Anjou, à la fin du XIVe siècle, le fameux jeu-parti de Robin et Marion, du trouvère artésien Adam de la Halle.

Cette collaboration se continuait, les années suivantes, par la publication d'études sur le poète angevin René Tardif, sur les fêtages du Chapitre de Saint-Maurice, sur le Roi des violons de Paris et les maîtres musiciens d'Angers, sur le théâtre à Doué, sur la pyramide de Sorges — article qui montre le peu de confiance qu'il convient d'accorder à la tradition, même lorsqu'elle porte sur des faits et des monuments vieux d'un siècle à peine, — sur les inondations et sur les tremblements de terre en Anjou, et sur divers autres sujets[2]. Cette collaboration à la *Revue de*

[1] Cette publication fut particulièrement goûtée de Natalis de Wailly. Remerciant l'auteur de l'envoi du volume, *Notes et Notices angevines*, dans lequel cet article était réimprimé, il lui écrivait (20 mai 1879) : « Je viens vous exprimer tous mes remerciements pour le rare et curieux volume que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. J'ai remarqué en particulier et lu avec le plus vif intérêt la lettre de Mlle Legras. Ce qui édifie a pour moi bien plus de prix et d'attrait que ce qui scandalise. »

[2] *Bibliographie des travaux de Célestin Port*, nos 7 à 15, 17 et 18.

l'Anjou devait se continuer, presque sans interruption, pendant près de quarante années. Elle devait être particulièrement active au cours de la publication du *Dictionnaire de Maine-et-Loire*. Certaines « questions angevines », dont le souci des justes proportions du Dictionnaire ne permettait de donner la solution que d'une façon trop brève, furent élucidées dans la *Revue* en une série de piquantes dissertations, qui sont au nombre des pages les plus achevées qui soient sorties de la plume de Célestin Port.

Mais, à l'époque de ses premières années de collaboration à la *Revue de l'Anjou*, le littérateur et le poète le disputaient encore chez Célestin Port à l'archiviste et à l'historien. Au moment même où un article aussi documenté que son étude sur les inondations dans le département de Maine-et-Loire semble l'engager de plus en plus dans l'étude des documents originaux, on le voit prendre, en octobre 1856, la direction d'un petit journal hebdomadaire, l'*Album angevin, journal du théâtre, de la littérature et des arts*, qui se publiait, depuis quelques années déjà, chez l'imprimeur Julien Lecerf.

« Sans coterie, sans parti pris, sans liaison gênante d'aucune sorte, sans autre entraînement qu'une certaine fierté de cœur et quelque indépendance de caractère, je m'amuse à tenter ici, à mes moments perdus, une manière de revue littéraire où la poésie, le sentiment des arts et de tout ce qui est beau et bon au monde, où la critique honnête et sans scandale, où l'imagination alerte et gracieuse, où l'histoire et l'archéologie même s'essaient à se faire aimer. Quoi qu'il arrive et tant que le cœur m'en dira, j'y trouverai tout ce que j'y ai cherché, un délassement d'études austères, qu'on accuse sans cesse de ne pas savoir sourire, un refuge, aux heures d'ennui, contre l'indifférence littéraire de la province, et quelque chose enfin, en tout temps, qui m'entretienne cette fièvre intellectuelle de la vie parisienne, dont j'ai vécu vingt-cinq ans et dont le tressaillement généreux m'agite encore.

« Je sais au moins des sympathies qui font route avec moi,

et quelque part aussi des amitiés auxquelles je pense en écrivant ces lignes et dont je ne déchoirai pas[1]. »

Port avait su grouper autour de lui, dans cette tentative de décentralisation littéraire à laquelle il apportait toute sa juvénile ardeur, un certain nombre de collaborateurs angevins : d'abord, des professeurs du Lycée, Charles Gidel, Jules Girardin — l'auteur de tant de charmants récits pour la jeunesse, qui signait Hamély, — Claude Desprez, Victor Cune; puis Alfred Garin, Charles Dumont, Adrien Maillard, Grüber, Paul Belleuvre, Albert Lemarchand, Aimé de Soland. D'anciens amis y écrivaient de Paris, Édouard d'Anglemont, Jules Prével, Louis Lacour, — un camarade d'École des chartes, qui signait Gaston Vorlac la Chronique parisienne.

Le ton du journal était des plus variés. Port s'y prodiguait, tantôt sous son nom, tantôt sous des pseudonymes divers. La verve du jeune homme, dont un portrait de cette date nous a conservé la fine silhouette, semait sans compter, dans chaque numéro de cet *Album*, — pour lequel son directeur conserva toujours au fond de l'âme une secrète tendresse, — vers et prose, chroniques théâtrales, articles de critique littéraire, notices alertes sur la vie, l'histoire, les antiquités angevines. Je note, parmi ces dernières, de courts, mais instructifs articles sur les légendes angevines, sur les dictons angevins, sur l'église Saint-Serge, le jardin botanique d'Angers, les fleurs en Anjou, l' « Andouille des avocats d'Angers », les Archives départementales.

Ce joli feu d'artifice se renouvela chaque semaine pendant six mois. Le littérateur jugea-t-il alors que ce mélange de badinage et de raison ne répondait plus au goût du jour[2] ? l'archiviste de la Préfecture craignit-il, à

[1] *Album angevin*, 21 décembre 1856.

[2] « A quoi bon, si le goût du jour est à la chronique méchante, enfiellée, — lâche et traîtresse, — à quoi bon sacrifier au goût du

la suite d'une polémique assez vive avec l'*Union de l'Ouest*, au sujet du XVIIIe siècle, de se laisser aller à quelque imprudence et « que l'écho ne répétât l'air qu'il chantait entre les dents »[1]? ou, tout simplement, l'élève de l'École des chartes s'avisa-t-il que c'était bien du temps dérobé à des labeurs plus sérieux? Toujours est-il que, dans le numéro du 29 mars 1857, Port prenait en ces termes congé des lecteurs de l'*Album* :

« Et maintenant, ami lecteur, adieu — oui, adieu.

« Voici bien dix mois, n'est-ce pas? que nous conversons ensemble, et que, chaque dimanche, à ton heure, je t'apporte mes quatre pages, archéologie, musique, critique ou fantaisie, vers ou prose, sous un nom ou sous un autre, suivant le hasard du jour ou le caprice de la semaine. J'y allais de bon cœur et sans grand scrupule, te causant à demi-voix comme à un ami la joie, la peine, trompant les heures, cherchant l'oubli. — Pourtant, adieu. J'entends en moi quelque chose qui se plaint et murmure. Des études plus austères m'appellent, des devoirs plus sérieux que je ne veux pas encore répudier, — qui sait? des espérances plus hautes, et de ces tentations qui souffrent de tant de hâte et demandent tous les loisirs. — Au moins, au départ, laisse-moi me rendre ce témoignage que je t'ai respecté, et que la plume que j'abandonne n'a servi qu'à maintenir des traditions d'indépendance et d'honnêteté.

« Et toi, mon petit *Album*, ne crains pas, non, ne crains pas que je t'oublie. »

Il était temps, en effet, de revenir à des travaux plus graves. Des devoirs nouveaux s'imposaient d'ailleurs à Port. Il venait de se marier (30 décembre 1857) : « un mariage entre les muses, auquel j'applaudis de grand

jour le respect de soi-même et les espérances généreuses d'un travail honnête? Quand nous laisserons là notre plume naïve de journaliste, que notre main n'en ait gardé aucune souillure, et qu'elle puisse s'offrir sans crainte de refus à la main loyale des gens de cœur. »

[1] Jules Lair, *Notice sur la vie et les œuvres de M. Célestin Port*, in-4°, p. 9.

cœur », écrivait Quicherat, — mariage contracté dans des circonstances qui faisaient le plus grand honneur au désintéressement de Port. D'un autre côté, ses maîtres, ses amis commençaient à s'inquiéter de n'avoir vu, en quatre ans, venir d'Angers que quelques articles de revue ou des fantaisies littéraires. Un début tel que l'*Histoire du commerce maritime de Narbonne* faisait présager des travaux de plus de portée.

Les inquiétudes de ceux qui s'intéressaient le plus à l'avenir de Port se traduisent dans une lettre de Quicherat, en date du 27 décembre 1858 [1] :

« Mon cher fils, vous me marquez que vous avez vingt-neuf ans, et je dis, moi, que vous n'en avez pas quinze. Vous aimez tout et vous vous abattez sur tout pour picorer, mais non pas à l'instar des mouches qui composent le miel. Voyez celles-là, comme elles sont sages et réfléchies dans leur conduite. Elles vont chercher d'abord la substance de la cire, bâtissent leur logette et ne pompent le sirop des fleurs que lorsqu'elles ont de quoi le déposer.

« Avez-vous jamais fait comme cela? Vous êtes-vous dit sérieusement une seule fois : je vais construire l'alvéole où je déposerai le produit de mon talent? Vous êtes-vous seulement demandé ce que ce talent voulait ou devait produire? ô impétueux! ô inconstant! ô imprudent!

« Cependant, si la raison ne vient pas, les années s'accumulent. Vous ne produisez rien et, avec votre instruction étendue, votre esprit et tant de facultés brillantes, vous êtes distancé par des lourdauds qui, relégués encore plus loin que vous et dans des milieux plus ingrats, font imprimer, envoient leurs élucubrations à Paris et ont acquis déjà une manière de réputation.

« Vous croyez que c'est pour rire que je vous dis de rem-

[1] La majeure partie de cette lettre a déjà été donnée par M. Lair, qui a eu, comme moi, communication de la correspondance de Quicherat avec Port. Je la reproduis cependant, à raison de son intérêt. Je donnerai, un peu plus loin, d'autres extraits de cette correspondance qui auraient plus difficilement trouvé place dans une notice académique. Quicherat était peu académique : on le lui fit bien voir en 1871, — et ce fut tant pis pour l'Académie.

plir vos devoirs de correspondant du Comité ; mais pas du tout. A moins d'avoir des patrons puissants qui vous haussent dans leurs bras par-dessus la tête des autres, on n'est connu que par ses œuvres. Comment voulez-vous que les gens dont les recommandations ont besoin d'être appuyées sur des preuves réussissent, quand ils parleront pour M. Port, s'ils ne peuvent pas dire : « M. Port a fait ceci, M. Port a fait cela » ?

« *Item*, vous vous y prenez très mal lorsque, pour attirer l'attention sur vos travaux, vous allez montrer aux gens tout le bataclan de votre petite cuisine. Ce que vous leur dites là-dessus est de l'hébreu pour eux ; mais mettez-leur dans une forme agréable et qui convienne à leur intelligence le résultat de vos recherches, ils ne seront pas plus insensibles à ce que vous aurez fait pour leur plaire que ne l'est le préfet des autres départements aux archivistes qui font des livres et conquièrent par là leur droit de cité.

« Ma conclusion est celle-ci : vos ennuis viennent de ce que vous vous donnez de la peine qui n'aboutit à rien, et vous n'aboutissez pas parce que vous n'avez pas de but.

« Faites-vous un but auquel tende l'emploi de ce que vous amassez.

« Faut-il vous en indiquer un ? La faveur pour le présent est aux recherches géographiques et topographiques. Vous avez entrepris deux répertoires qui vous fourniront les matériaux d'un beau mémoire sur l'ancienne division du sol angevin depuis les origines les plus lointaines jusqu'au XIIIe siècle. Composez-nous ce mémoire-là avec lucidité, avec sobriété, avec critique ; introduisez dedans les indications qui ressortent de tous les monuments celtiques, romains, chrétiens qui ont été signalés, sans oublier les monnaies et médailles et les chartes. Quand tout cela sera fait, vous me l'enverrez et je vous le ferai insérer dans la *Revue des Sociétés savantes*, qui est une revue où les articles se payent. Après quoi vous en ferez un autre sur un sujet différent[1], et ainsi de suite. Et voilà venir l'honneur et l'argent, et une destinée qui vous semble à vous, ingrat,

[1] Dans une autre lettre, Quicherat indique à Port, comme sujet de travail, « la critique de la chronique ou du roman qui a pour titre : *De compositione castri Ambasiacensis* ». Le sujet reste encore à traiter aujourd'hui.

filée de fil bis, se montre à mes yeux toute d'or et de soie. Agréez cet augure pour vos étrennes et prenez le dessus sur votre folle cervelle. »

Une autre lettre (11 octobre, sans indication de l'année, — peut-être 1863) renferme des conseils dont tous les travailleurs pourront faire leur profit :

« Je ne parle pas du répertoire topographique : c'est une autre paire de manches. Il y a là beaucoup de temps et de travail à dépenser. On ne l'exige pas de vous. Cependant, si vous ne l'entreprenez pas, vous en laisserez le mérite à un autre. Croyez-moi, prenez cette tâche. Je vous la conseille, non pas tant à cause de la rémunération que cela pourra vous valoir, — car le Ministère de l'instruction publique est de ces prometteurs qui n'ont rien à donner, — que parce que c'est un but de travail et que vous trouverez là l'occasion, qui vous a manqué jusqu'ici, de vous jeter dans la pleine eau du document. La passion pour les chartes ne vient que dans le cours de ces grandes entreprises. On se met à les dépouiller à un seul point de vue ; puis, chemin faisant, on est ébloui des innombrables aperçus qui en sortent, et, finalement, on arrive à cet état de grâce où l'on ne demande plus ce que l'on a à faire des trésors que l'on a à sa disposition, mais où l'on regrette que la vie soit trop courte pour pouvoir les mettre à profit. C'est là, mon cher fils, que je souhaite que vous parveniez, en vous envoyant ma bénédiction par-dessus le marché. »

Ces conseils ne devaient pas tarder à porter leurs fruits. L'inventaire des Archives départementales, celui des Archives municipales d'Angers, qu'il menait de front avec l'ardeur que l'on a vu, avaient, comme le souhaitait Quicherat, jeté Port dans « la pleine eau du document ». De temps à autre, il se permettra bien encore quelques distractions littéraires. Ce sera, par exemple, en 1865, une poésie sur Vercingétorix, destinée à un concours de l'Académie française[1] ; ce sera, la même année, un prologue en

[1] Voyez, dans la notice de M. Lair, p. 16, une lettre amusante de Quicherat à l'occasion de cette pièce de vers.

vers pour l'inauguration du théâtre Auber, fondé par M. Hetzel, directeur du Conservatoire de musique d'Angers, beau-père de Port; quelques années plus tard, également en vers, une « berquinade bretonne », *Quand même*, publiée dans la *Revue de l'Anjou*, et *Temps passé*, autre poésie, parue dans le même recueil; en 1871, un autre prologue en vers, pour l'inauguration du nouveau théâtre d'Angers; enfin, en 1877, *D'un amour à l'autre*, fantaisie en un acte, — sa dernière fantaisie littéraire. Mais, ce ne seront plus là pour Port que des distractions. Son labeur va désormais se concentrer sur deux grands travaux, l'un sur Angers, l'autre sur l'Anjou tout entier. Ce dernier, qui sera la grande affaire de sa vie, va absorber pendant vingt ans toute son activité. Même les articles historiques que, durant cette période de vingt années, il donnera à la *Revue de l'Anjou* se rattacheront par quelque lien à ces deux grandes entreprises.

L'ouvrage sur la ville d'Angers parut le premier, au commencement de 1869[1]. Il se présentait sous la forme modeste d'une réimpression annotée d'un petit volume du XVIIIe siècle, la *Description de la ville d'Angers*, par Péan de la Tuilerie, prêtre de Château-Gontier. Ce guide de voyageur, « sans critique ni précision, mais où se rencontrent des renseignements inappréciables », était devenu d'une insigne rareté. L'annotation de Port, pour laquelle il utilisa ses dépouillements des Archives départementales, et surtout ceux des Archives municipales, en fit véritablement un ouvrage original, aussi critique sous sa forme nouvelle qu'il l'était peu dans l'édition primitive. On s'y méprit cependant à distance, et le rapport sur le concours des Antiquités de la France déclara que c'était vraiment « consacrer trop de soins et d'estimables labeurs » à la réimpression d'un ouvrage dont toute la science de l'anno-

[1] *Bibliographie des travaux de Célestin Port*, no 61.

tateur parviendrait difficilement à faire un bon livre. Les Angevins — et d'autres encore que les Angevins — en jugèrent différemment[1]. Même encore à l'heure actuelle, ils savent bien que c'est dans ce volume, petit de format, mais gros de pages et de substance, qu'ils trouveront, sous la forme la plus condensée, les renseignements les plus sûrs et les plus précis sur les monuments, les rues, les hôtels et les vieilles maisons d'Angers. En quelques mois, le nouveau Péan devint presque aussi rare que l'ancien. Ce succès était pour engager Port à reprendre quelque jour, « sous une forme plus libre » et « d'ambition plus haute », comme sa préface en contenait la promesse, un travail si bien accueilli.

Mais il n'y pouvait songer en 1869. Cette année-là même, en effet, le 1er octobre, il commençait chez Barassé l'impression du grand ouvrage dont la préparation absorbait depuis dix ans le meilleur du temps que lui laissaient libre ses devoirs de fonctionnaire, qu'il eut toujours à cœur de ne pas laisser en souffrance, « œuvre immense, écrivait-il, où j'ose entreprendre, sans devanciers pour me faciliter ma tâche, de rechercher et de raconter jusqu'à nos jours l'histoire des localités les plus ignorées de l'Anjou et la biographie des Angevins, et telle qu'aucun département, — si j'ai aide et vie à suffisance, — n'en pourra montrer d'aussi complète et d'aussi consciencieusement laborieuse ».

Cette fois-ci, Quicherat ne pouvait plus se plaindre que Port jetât sa poudre aux moineaux. Le travail latent de tant d'années de préparation laborieuse allait éclater en pleine lumière. Aussi Quicherat ne cache-t-il pas sa joie :

Cambrai en Cambrésis, 13 juin 1869.

« L'entreprise que vous m'annoncez me met dans le ravissement. Loin de la débiner, j'y applaudis de toute ma force.

[1] Voyez le compte rendu inséré par M. d'Arbois de Jubainville dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 6e série, t. V, 1869, p. 700-701.

« Vous allez donner là le modèle d'une sorte d'ouvrage que chaque département voudra avoir à son tour, et vous utiliserez d'un seul coup toutes vos recherches passées. L'ouvrage est fait ou peu s'en faut, puisque les matériaux sont recueillis ; vous n'avez pas à vous préoccuper de la rédaction. La rédaction doit être aussi simple que possible. Précision et clarté ; pas de phrase ; pas un seul mot qui soit à une autre fin qu'instruire. »

Et, à la réception du spécimen (29 août 1869) :

« Le spécimen de votre dictionnaire historique... n'a pas perdu pour attendre dans mon domicile désert.

« A la bonne heure ! voilà un livre comme il en faut au siècle, un livre tout plein, et exclusivement plein, de renseignements sûrs. Puisse-t-il vous rapporter en gros sous la compensation de la peine que vous vous êtes donnée pour en recueillir les éléments ! Si vous n'en vendez pas 5.000 exemplaires dans le département, les Angevins ne sont plus des hommes. »

L'impression en train, Quicherat ne marchande pas plus les éloges qu'il n'avait fait les encouragements :

10 février 1872.

« J'ai coupé et parcouru vos deux feuilles. J'admire de plus en plus l'étendue de vos recherches. C'est la substance de vos archives et de la littérature angevine que vous avez mise à la portée du public. Soyez certain qu'un si vaste répertoire, composé avec cette conscience, vous fera honneur, et avouez, sans fausse modestie, que c'est un modèle auquel les hommes studieux des autres départements ne sauront mieux faire que de se conformer. »

La marche régulière et le succès de l'entreprise s'affirmaient à chaque nouvelle livraison. Les débuts, cependant, n'avaient pas marché sans encombre. A l'apparition de la deuxième livraison, la notice biographique de Mgr Angebault, décédé quelques semaines auparavant, avait excité chez les vicaires capitulaires une émotion qu'on a quelque peine à comprendre aujourd'hui : l'imprimeur avait dû

opter entre la clientèle de l'Évêché et celle de l'archiviste départemental. Continuée chez Lemesle, en février 1870, l'impression s'était trouvée arrêtée à la dixième feuille, d'abord par la guerre, puis par le mauvais état des affaires du nouvel imprimeur. A peine reprise, en janvier 1872, à l'imprimerie Lachèse, voici que deux articles de la lettre B, l'un sur un personnage de la Révolution, l'autre sur un combat de la dernière guerre, soulèvent des réclamations, même des menaces de procès[1]. Enfin, les sympathies non dissimulées de l'auteur pour les hommes et les choses de la Révolution[2] suscitent des critiques, des polémiques. Ajoutez-y, brochant sur le tout, la tension des rapports entre le préfet et l'archiviste, au lendemain du 24 mai.

Par deux et trois fois, Port, découragé, veut jeter son manuscrit au feu. Quicherat réconforte de son mieux son trop impressionnable ami :

13 novembre 1869.

« ... Maintenant gardez-vous de toute détermination précipitée. On ne jette pas au feu, comme vous parlez de le faire, le travail de plusieurs années. Laissez s'ébruiter l'étrange abus d'autorité dont vous êtes victime ; l'opinion se prononcera peut être de telle sorte que celui qui vous a si lâchement abandonné reviendra à vous. D'ailleurs l'avenir, un très prochain avenir, verra se produire du changement dans les choses et dans les esprits. Calmez-vous et attendez... »

Et, à la seconde ou à la troisième alerte :

23 juillet 1873.

« ... Votre 31e livraison m'est arrivée en même temps. Je l'ai lue, comme je les lis toutes, et je ne me lasse pas de

[1] Voyez les additions et corrections des tomes I et II pour les articles P.-V. Benoist et La Bertraie.

[2] Préface, p. IX. « Quant à renier ou à dissimuler sa foi, où donc serait la joie, l'honneur d'écrire ? Et par ces temps passés de menaces sourdes ou bruyantes, la force qui m'assurait contre toute crainte et toute faiblesse, n'était-ce pas cette passion même librement avouée et que l'âge n'amortit pas, pour la justice et pour la vérité, — avec l'horreur de toutes les servilités triomphantes ? »

dire : *Pulchre, bene, recte.* C'est toujours le même excellent travail, pioché à fond, sincère, exact, d'un esprit qui peut déplaire aux Freppel, mais qui me plaît, à moi. »

Les choses s'apaisent enfin. Ceux-là même qui sont le plus éloignés des opinions de l'auteur ne peuvent se refuser à reconnaître l'immensité de l'effort, le talent de la mise en œuvre, la loyauté — je ne dis pas l'impassibilité — de la rédaction. Le *Dictionnaire* reprend donc sa marche régulière. Bientôt même, il va doubler les étapes en doublant la tâche, jugée pourtant au début impossible. Au lieu d'une, ce sera « chaque mois, à jour fixe, sans y jamais manquer, deux de ces feuilles grand in-8° compact, à deux colonnes de 130 lignes à la page, qui représentent la matière d'un joli volume, hérissé d'abréviations, de noms propres, de chiffres, de dates sans nombre, dont une seule, laissée incertaine, m'arrêtait des heures et des jours[1] ».

Le succès local est désormais assuré, — bien qu'on demeure fort loin des 5.000 souscripteurs un peu trop libéralement escomptés par Quicherat. Port aspire alors à la consécration des lauriers académiques. Il songe d'abord au concours Gobert. Fort sagement, M. Delisle l'engage à débuter par le concours des Antiquités nationales, et Quicherat se range à cet avis dans une lettre qui ne dissimule pas son sentiment intime sur les concours en général.

Paris, 15 novembre 1873.

« Mon cher Port,

« Vous dites que je me porte comme un charme tandis que vous avez la fièvre, que je mène des jours filés d'or et de soie pendant que vous êtes en lutte contre les importuns et les contrariants, que je m'épanouis au soleil tandis que vous vous étiolez dans les ténèbres. C'est là l'effet prodigieux de votre imagination. J'ai toujours été d'une chétive santé, et ne suis pas délivré sur mes vieux jours des incommodités qui ont affligé ma jeunesse. J'ai des luttes à soutenir auprès

[1] Préface, p. VIII.

desquelles celles dont vous vous plaignez ne sont que des amusements. J'éprouve beaucoup plus de tracas que vous, parce que j'ai dans la main une poêle dans laquelle il y a à frire beaucoup plus de poissons que dans la vôtre ; et enfin, je n'ai pas lieu d'être dans la jubilation et l'épanouissement quand je me vois contraint de laisser là les travaux dont je me proposais de faire le couronnement de ma vie, pour me livrer à une besogne qui ne me rapporte rien, pas même les moyens de mener une autre existence que celle d'un étudiant de quarantième année.

« Laissons cela et parlons de l'affaire au sujet de laquelle vous me consultez.

« Delisle vous fait une proposition, et là-dessus l'idée vous vient d'enfourcher un autre dada. Eh bien ! croyez-moi, rengaînez cette idée-là. Je comprends parfaitement que vous aimeriez mieux obtenir un prix de mille ou quinze cents francs qu'une récompense de cinq cents ; je conviendrai sans peine que ce que vous avez publié de votre dictionnaire renferme plus de recherches et de travail que des ouvrages auxquels a été décerné même le prix Gobert. Mais les prix académiques ne sont pas décernés ainsi que votre imagination — toujours la même imagination — vous le suggère. On les donne à la recommandation d'un patron qui a su faire valoir de certaines apparences et qui a, de longue main, préparé l'esprit des commissaires qui rendent le jugement. C'est ainsi aux Inscriptions et Belles-Lettres et dans toutes les autres sections de l'Institut. Delisle, qui a été nourri dans le sérail et qui en connaît les détours, qui sait probablement que le second prix Gobert est, à l'heure présente, décerné *in petto*, qui voit jour à vous faire obtenir une médaille au concours des Antiquités nationales, et pas autre chose pour le moment, Delisle vous fait une ouverture que vous devez accepter avec reconnaissance, sans l'embarrasser en lui demandant davantage. Laissez-le faire. Lorsque votre publication sera plus avancée, il reviendra à la charge ; j'en suis sûr, puisqu'il a l'œil sur vous et qu'il est bon juge du genre de talent dont vous faites preuve dans votre travail.

« Je viens de vous en dire assez long sur les concours pour vous laisser entrevoir que je n'en raffole pas. Dussé-je encourir votre indignation, je vous déclare que j'en suis l'adversaire déterminé. J'ai contribué pour ma part à faire

abolir celui des Académies universitaires que vous regrettez. Notre dissentiment sur ce point vient de ce que vous voyez les choses de loin, tandis que je les vois de près. Appel au talent, émulation entre les hommes studieux, récompense du vrai mérite, voilà le mirage que fait apparaître aux yeux éblouis le mot de concours. S'est-on jamais inquiété si l'on trouverait des juges capables et, en supposant la compétence chez ceux dont on compose le jury, s'ils auraient le temps de consacrer des semaines et des mois à l'examen des ouvrages qui leur sont soumis? Il n'y a qu'un juge des travaux de l'esprit, c'est le public. Chez les peuples libres, qui sont des peuples pratiques, il n'y a pas de ces épreuves niaisement renouvelées des Jeux olympiques. J'espère bien que, lorsque la France sera devenue républicaine, elle jettera cela de côté comme tant d'autres marottes dont a amusé sa servitude. »

Port se rendit aux sages avis de Quicherat et, en 1874, il obtint la troisième médaille au concours des Antiquités de la France[1]. Trois ans après, et l'ouvrage approchant de son terme, l'Académie des inscriptions lui décernait, conformément encore aux prévisions de Quicherat, la plus haute des récompenses dont elle dispose, le premier des prix fondés par le baron Gobert « pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent ».

« Fruit de longues, persévérantes et pénétrantes études, disait le président de l'Académie, M. Ravaisson-Mollien, le *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire* est un monument tel que n'en possède encore aucun de nos départements, tel qu'il serait bien à désirer que chacun d'eux en possédât un. De tous les documents imprimés ou manuscrits qui pouvaient offrir à M. Port un renseignement utile, on peut dire que pas un, de quelque nature et de quelque époque qu'il soit, ne lui a échappé; et les matériaux immenses qu'il a amassés, il les a mis en œuvre

[1] Voy. dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, p. XXXV, année 1874, p. 615-616, l'appréciation du rapporteur du concours, M. de Longpérier, sur le tome Ier du *Dictionnaire*, le seul paru à cette date.

avec une impartialité irréprochable, un esprit d'ordre et de critique des plus rares, un grand art de distribution et d'exposition, un style qui, s'il n'est pas toujours exempt de bizarrerie, est toujours vigoureux et original. »

Le jugement de l'Académie a été ratifié par tous ceux qui ont eu à se servir du *Dictionnaire de Maine-et-Loire*. Par l'abondance et la nouveauté d'une information puisée aux sources mêmes, par la sûreté d'une critique en sage défiance des légendes qui, en tout pays, encombrent et défigurent si souvent l'histoire locale, par la sobriété et en même temps la vivacité de la forme, ce grand ouvrage constitue, en effet, le résumé le plus complet, le plus sûr et le plus attrayant de l'histoire d'une province envisagée aux points de vue les plus divers, histoire des événements et histoire des institutions, biographie des personnages, histoire et description des monuments, histoire littéraire, histoire artistique.

Il n'est pas besoin d'être du métier pour reconnaître bien vite quelle somme prodigieuse de lectures et de dépouillements, que de courses et de vérifications sur les lieux même représentent ces trois gros volumes, de 800 pages chacun, à deux colonnes, d'un texte si serré et, malgré cela, d'une consultation si facile, je dirais volontiers si attirante, que je sais bien des gens qui, le livre ouvert pour un renseignement, ont peine à le refermer et s'oublient à flâner délicieusement à travers cette suite de notices d'un tour si aisé, où, si familier que l'on soit avec l'œuvre, on découvre chaque fois quelque chose de nouveau et d'inaperçu.

Si, au début, Port trouva quelque aide dans les notes de biographie angevine réunies par Toussaint Grille, qui lui suggérèrent la première idée de son propre travail[1], il dut

[1] *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, t. II, p. 306, art. GRILLE. « Les propres travaux de Grille, ses notes innombrables sur tout l'ensemble et sur chaque détail de l'histoire angevine,

bientôt « poursuivre les documents eux-mêmes et en aborder directement le dépouillement et la mise en œuvre dans le détail le plus minutieux, ...défricher en pionnier, s'avancer en découvreur et, en fin de compte, au lieu d'une bâtisse vulgaire en terrain d'emprunt, élever pierre à pierre, au centre d'un domaine tout entier conquis, un édifice pour le moins solide, d'accès facile, d'abri sûr aux travailleurs, avec des vues ouvertes de toutes parts sur les voies nouvelles et même sur la moisson[1]».

Tel qu'il se présente à nous, le *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire* constitue une véritable encyclopédie historique et archéologique de la partie de l'ancien Anjou compris dans les limites actuelles du département de Maine-et-Loire. C'est d'abord un répertoire topographique, donnant les noms de tous les lieux habités — près de 11.000 — avec leurs formes anciennes fournies par les inscriptions, les monnaies, les chartes, les chroniques, les aveux, les comptes. C'est ensuite un dictionnaire historique, faisant connaître sur chaque localité, ville, bourg, village, château,fief, maison ou ferme, tout ce qu'en apprennent les documents avec, pour chaque fondation locale,

réservées d'abord par la famille, viennent d'être aussi réunies aux collections municipales. En laissant de côté la partie topographique, qui ne comprend que quelques documents épars et des annotations sans intérêt, non plus que ses dossiers sur les généralités de l'histoire angevine, il faut signaler ses cartons de Biographie, qui, pour la partie antique, renferment au moins un dépouillement des principaux livres et de précieux renvois aux collections. L'auteur y avait réuni même, autant que possible, des brochures, des plaquettes, le titre quelquefois seulement d'ouvrages rares, tous les renseignements utiles à son œuvre, qui dans les premiers rangs m'ont frayé le chemin. Je lui dois, en ayant eu communication par ses héritiers dès les premiers jours, l'idée de la mienne, la confiance qui m'a engagé à la composer, et, pour nombre d'articles, des indications ailleurs introuvables. En dehors de ce grand travail, que seul et à son heure il pouvait dignement terminer et qui est à peine ébauché par parties, Grille n'a rien laissé de lui, — maintenant que son cabinet est dispersé, — qui puisse témoigner, comme il le méritait, de sa science si profonde de toutes les antiquités et de toutes les traditions angevines. »

[1] Préface, p. IV

église, abbaye, prieuré, hôpital, école, « tout ce qui se peut à cette heure recueillir, avec des séries de noms qui ne paraîtront ni faciles à établir, ni indifférentes aux curieux non plus qu'aux travailleurs[1] ». C'est encore un répertoire archéologique, dans lequel un témoin « qui a fait son possible pour bien voir » relève les vieux débris celtiques, les voies antiques, les inscriptions, les croix des chemins, décrit les monuments religieux, les édifices civils et en signale les richesses d'art. C'est enfin une biographie de tous les personnages de quelque notoriété, nés dans le département ou mêlés à son histoire, dans laquelle ont pris place, « au-dessous des *illustres*, groupe restreint de noms, maintes fois et sans cesse racontés sur la foi de la tradition première,... une foule murmurante d'inconnus ou d'oubliés qui ont eu leur jour d'honneur ou d'autorité, qui ont un droit et réclament une place, dès que s'ouvre un coin de lumière, dans un recueil exclusivement provincial[2] ».

Est-ce à dire, avec le Président de l'Académie des inscriptions, qu'aucun des documents imprimés ou manuscrits qui pouvaient lui fournir un renseignement utile n'ait échappé à Célestin Port? Non, sans doute, et lui-même ne le pensait pas, comme l'attestent ces deux exemplaires interfoliés du *Dictionnaire* dont les marges et les pages intercalaires sont couvertes et comme criblées des additions recueillies par lui au cours de ses lectures et de ses travaux d'inventaire pendant les vingt dernières années de sa vie, supplément précieux que la main pieuse d'un fils ne tardera pas, nous l'espérons bien, à donner à l'œuvre paternelle[3].

[1] Préface, p. v.

[2] Préface, p. vii.

[3] La bibliographie des œuvres de Moïse Amyraut que contiendra une prochaine livraison de la *Revue* donnera une idée de l'importance que présentent les additions pour certains articles.

Malgré les omissions[1], malgré peut-être quelques inexactitudes inévitables dans un travail d'une pareille étendue, poursuivi et mené à bien en province, « avec les modestes ressources de la province », Port, l'œuvre achevée, avait le droit de s'écrier : *Exegi !*

« *Exegi !* — J'ai commencé presque jeune, j'achève presque vieux d'années ce *Dictionnaire*. Ah ! s'il était à recommencer, comme je ferais mieux ! — Qui sait pourtant ? — Et pourquoi ne me laisserais-je pas aller à croire que l'œuvre est bonne, sur la bienvenue qui lui est faite ? Semée aux vents feuille à feuille, elle était recueillie de toutes mains et lue ligne à ligne, comme un roman de fantaisie, sans qu'elle se soit prêtée, pour mieux plaire — et je prie qu'on m'en tienne compte — à aucune concession de complaisance ou de coquetterie. Si jamais j'avais eu quelque rêverie d'honneurs, j'ose dire qu'elle m'en a comblé jusqu'à défier toute espérance nouvelle ! Et comment oublierais-je tous les bienfaits d'entrainement, de discipline, de constant renouvellement d'âme que je lui dois ? Le jour où est partie, pour ne plus revenir, la dernière page avec la dernière épreuve, il m'a semblé que, d'un seul lambeau, vingt années se détachaient de ma vie, dans un sentiment de détresse qui dure encore[2]. »

C'est par ces lignes de Célestin Port que l'abbé Ulysse Chevalier a terminé l'Introduction de son grand *Répertoire des sources historiques du moyen âge*. Cet *Exegi !* pourra bientôt aussi être repris par un autre émule de Célestin Port, l'abbé Angot, lorsqu'il aura achevé la publication de ce Dictionnaire historique du département de la Mayenne, dont un arrondissement, celui de Château-Gontier, appartient pour les deux tiers à l'Anjou. Port avait encouragé l'entreprise et applaudi aux débuts de l'œuvre :

[1] Le dépouillement méthodique des grandes collections des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale que Port, retenu à Angers par ses fonctions, n'a pu utiliser que d'une façon incomplète, fournirait certainement au *Dictionnaire de Maine-et-Loire* un supplément important. Il y aurait dans ce labeur méritoire de quoi tenter le zèle d'un jeune angevin de loisir.

[2] Préface, p. XI.

« Bien d'autres m'ont aidé, dit l'auteur, mais personne autant que celui qui m'a donné l'exemple, frayé la voie, fourni enfin un plan auquel il n'y a rien à reprendre. Je remercie M. Célestin Port... qui, si souvent, dans la préparation de mon travail et depuis l'apparition des premières feuilles, m'a crié : Courage ! »

C'est le mérite et la récompense des bons livres d'être utiles non seulement par eux-mêmes, mais encore par l'exemple et le modèle qu'ils donnent aux bons travailleurs.

IV

Port venait d'avoir cinquante ans au moment où s'achevait l'impression du *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*. Avec son besoin d'activité intellectuelle, il devait chercher à sortir, le plus promptement possible, de la « détresse » dont les dernières lignes de sa préface portaient le témoignage.

Deux entreprises de longue haleine le tentèrent successivement, sans que, pour des raisons différentes, aucune des deux ait pu aboutir.

Il avait été frappé bien des fois, au cours de la rédaction de son *Dictionnaire*, de l'insuffisance et souvent même de la nullité des répertoires biographiques, sitôt que, sortant du cercle des illustrations de premier plan, on leur demande de vous renseigner sur quelque personnage de notoriété plus discrète. Si ceux qui ont tenu une plume sont encore assez bien traités dans ces recueils, les hommes d'action, dans quelque ordre que se soit exercée leur activité, y sont généralement passés sous silence. Port sentait par son expérience personnelle combien il serait utile de posséder, auprès des biographies universelles, une biographie nationale, ouverte à tous ceux qui, à un moment de leur existence, ont joué un rôle ou tenu une place dans

la vie d'un pays, telle qu'il en existe à l'heure actuelle chez presque toutes les nations de l'Europe, et dont la dernière en date, la *National Biography*, a été menée à bien, par MM. Leslie Stephen et Sidney Lee, en moins de vingt ans. Tout récemment, dans un discours prononcé à la séance générale annuelle de la Société de l'Histoire de France[1], M. Delisle insistait sur l'urgence d'une pareille entreprise, et il citait précisément le *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire* au premier rang des recueils appelés à fournir à la future Biographie française le contingent le plus considérable de noms et de renseignements nouveaux[2].

L'ardeur au travail, l'horreur de la banalité courante, l'art d'une rédaction à la fois sobre et nourrie, un juste sentiment des proportions à garder dans une œuvre de cette nature, telles étaient les qualités que Port eût apportées dans la direction d'une pareille entreprise. Malheureusement, pour la lancer et la mener à bonne fin, l'activité, la science et le talent ne suffisent pas. Il y faut joindre une mise de fonds sérieuse. L'éditeur parisien qui s'offrit à assumer les risques financiers de la publication ne parut pas avoir les reins assez forts, et il fallut renoncer à un projet dont la réalisation ne saurait cependant être indéfiniment ajournée.

[1] *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, année 1902, p. 97.

[2] Parmi ces noms nouveaux que renferme en abondance le *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, il convient de mentionner, d'une façon toute particulière, les noms d'artistes. Les pièces justificatives des notices, nécessairement fort brèves, insérées dans le *Dictionnaire*, actes de l'état-civil, comptes, devis, marchés, etc., ont fait, de la part de Port, l'objet de deux publications spéciales. La première, qui a paru en 1872 dans la *Revue des Sociétés savantes*, était restreinte aux artistes peintres angevins, étudiés dans leur vie et dans leurs œuvres d'après les archives angevines. La seconde, beaucoup plus étendue, s'appliquait aux artistes de tout genre, peintres, sculpteurs, maîtres d'œuvre, architectes, graveurs, musiciens. La publication en a été faite d'abord dans la *Revue de l'Anjou*, de 1873 à 1880 (sauf pour les articles Pomeau à Zagaroli). Le tirage à part et le complément du travail forment un volume de 329 pages, qui a pris place dans la collection d'ouvrages publiés sous le patronage de la Société de l'Histoire de l'Art français. Voy. *Bibliographie des travaux de Célestin Port*, nos 76 et 78.

Port se rabattit sur un dessein plus modeste et d'une réalisation plus facile : il résolut d'écrire l'histoire des rues d'Angers. Il avait, au cours de ses dépouillements des archives municipales d'Angers et des fonds des églises et des abbayes angevines, amassé sur ce sujet des matériaux abondants : il n'avait plus qu'à les mettre en œuvre.

De tout temps, le côté pittoresque des choses, les rues tortueuses, les vieilles maisons de bois, les enseignes naïves avaient eu pour lui un charme singulier. Au cours même de l'impression du *Dictionnaire*, — et comme délassement en quelque sorte de ce grand labeur, — il avait inséré dans la *Revue de l'Anjou*, sur diverses questions d'histoire et de topographie angevines, un certain nombre de dissertations aussi nouvelles par le fond que piquantes par la forme. Il en a réuni les plus importantes dans ses *Questions angevines* [1], et je relève, parmi celles ayant un trait direct à la ville d'Angers, l'étude sur l'hôtel, ou plutôt les deux hôtels de Lancrau, « tous deux dignes de mémoire, — tous deux bien connus, car il n'est faiseur d'historiettes qui ne les ait mêlés à quelque anecdote, — tous deux bien plutôt inconnus, car il n'est personne absolument qui ne les confonde dans une erreur légendaire, — tous deux autrefois, rue Saint-Michel, existant tous deux encore à leur place antique, quoique la rue Saint-Michel se soit laissé tout d'un coup déposséder de l'un d'eux par l'opinion au profit d'un nouveau venu » ; — celles encore sur la Godeline, le premier hôtel de ville d'Angers, et sur le charmant hôtel de Pincé, — sans oublier la curieuse histoire de la « Belle Agnès [2] » et de ce monument élevé à la mémoire d'une pauvre servante, pendue et brûlée par erreur, si étrangement interprété par la tradition, — non plus que

[1] *Bibliographie des travaux de Célestin Port*, n° 104 et les renvois sous ce numéro.

[2] Publiée, celle-là, dans les Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire (*Bibliographie*, n° 74).

les données de topographie angevine au IXe siècle que renferme la discussion avec Dom Chamard sur l'hymne *Gloria, Laus*, attribué à l'évêque d'Orléans Théodulfe.

D'autres études, parues vers le même temps et réimprimées dans ce même volume des *Questions Angevines*, ne se rapportent pas à la ville d'Angers. De ce nombre sont celles sur les inondations, les tremblements de terre et les grands hivers en Anjou, et l'important mémoire dans lequel Port établit par la discussion rigoureuse des textes, contre l'opinion universellement admise depuis Walckenaer, que le cours de la Loire, de Saumur aux Ponts-de-Cé, n'a pas changé depuis les temps historiques et que, « aussi haut que remontent les documents, il est facile de constater que la Loire, comme aujourd'hui, pénétrant par Candes en Anjou, — y recevait la Vienne, — passait à Saumur, y recevait un peu plus bas le Thouet, — et, comme aujourd'hui, arrivant aux Ponts-de-Cé, — y recevait sur sa droite l'Authion, — coulant dans son lit propre, distinct, jusqu'au point même où il débouchait encore avant la construction du canal moderne, qui en a déplacé le confluent ».

Mais c'est encore à l'histoire de la ville d'Angers — et même, par un détail au moins[1], à la topographie angevine — que se rapporte l'histoire de ce Thomasseau de Cursay, qui aurait refusé de faire exécuter à Angers la Saint-Barthélemy, héros inventé de toutes pièces au XVIIIe siècle — avec quelques autres ancêtres — par un petit-fils qui eut le talent de faire estampiller la belle action de son aïeul par Voltaire en personne : « ..... A la fin, la lumière pénétrera chez tous les honnêtes gens. Vous contribuerez à les éclairer, comme votre ancêtre à les laisser vivre. » Il faut lire, dans le petit volume de Port, l'amusante histoire de cette mystification, « une des plus auda-

[1] Je fais allusion à la curieuse histoire qui est narrée de façon si piquante à la p. 72 des *Questions Angevines*.

cieuses et, quoique entreprise sans art, des mieux réussies qu'on puisse citer dans la littérature historique », et de toute cette famille de héros angevins, « née tout d'un coup à la renommée et introduite, sans autre enquête, dans la tradition locale en plein siècle de scepticisme et de critique ».

On voit, par l'analyse du volume des *Questions angevines*, quel intérêt les Angevins pouvaient se promettre d'un livre de Port sur le vieil Angers. Je ne sais plus trop quelle difficulté d'illustration lui fit abandonner son projet d'histoire des rues d'Angers. Toutes les notes qu'il avait réunies à ce dessein ont été données par lui à la bibliothèque des Archives départementales et, quelque jour peut-être, un travailleur se rencontrera-t-il pour écrire le livre. On ne saurait trop regretter que Port ne l'ait pas fait lui-même. Il avait encore eu sous les yeux, pendant une dizaine d'années, ce vieil Angers, presque entièrement disparu aujourd'hui à la suite de l'exhaussement des bas quartiers et de tant d'autres travaux de voirie ; il avait encore vu, dans sa splendeur et dans sa pittoresque animation, notre antique rue Saint-Laud, le *vicus senior* du XIIe siècle, dont les municipalités qui se sont succédé depuis quarante ans ont fait ce que l'on sait. L'impression des « choses vues » manquera forcément aux historiens futurs de l'Angers démoli ; et puis, le style si personnel de Port eût fait merveille, par ses qualités et par ses défauts même, pour rendre dans ses traits caractéristiques l'aspect inoubliable de la ville noire d'autrefois.

Il semble qu'à ce moment Port jouât de malheur dans tous les projets qu'il formait. Il en avait annoncé un autre, œuvre, celui-là, de pur critique, non d'archéologue ou d'artiste, dont la réalisation eût été infiniment souhaitable, une édition annotée et rectifiée de l'*Histoire de Sablé*, de Ménage. Il s'était chargé de contrôler et de compléter, pour tout ce qui concernait l'Anjou, ce livre à la fois si

précieux et si sujet à caution. Malheureusement, le collaborateur qui devait faire le même travail pour la Maine, l'abbé Esnault, se déclara, après quelques mois, hors d'état de fournir sa part contributive à l'œuvre commune, et l'entreprise qui exigeait, pour être menée à bien, le concours d'un Manceau et d'un Angevin dut être abandonnée : il n'en a paru que le prospectus[1].

Fort heureusement, il advint à Port, au milieu de ces ennuis, une compensation qui le ravit d'aise.

Il avait, au tome Ier de son *Dictionnaire*, consacré une courte notice à un personnage assez curieux, qui avait vécu toute la seconde moitié du XVIIIe siècle et presque toute la première du XIXe, et il avait signalé l'existence, sous le titre de *Souvenirs d'un nonagénaire*, d'une sorte d'autobiographie de ce François-Yves Besnard, léguée par celui-ci à un jeune ami, Boullet-Lacroix, décédé sans avoir pu la publier. L'œuvre pouvait donc passer pour perdue, et l'article le donnait à entendre. Quelle ne dut pas être la joie de Port lorsque, un beau matin, il trouva sur son bureau des Archives le manuscrit autographe de Besnard, avec une gracieuse lettre de M. Houjou, possesseur du manuscrit, qui en gratifiait en toute propriété l'archiviste de Maine-et-Loire?

Lui qui, « s'il avait eu à temps l'idée de devenir riche, se serait donné pour première fête d'installer dans une bibliothèque toute française, à côté d'un petit sanctuaire réservé aux maîtres de poésie, des rayons bien garnis de tous ces amis inconnus, de tous ces aïeux raconteurs qui nous intéressent à nous-mêmes en nous ouvrant jour sur leur âme et sur le secret du passé », il prit plaisir à lire, puis à copier, puis à annoter, puis à imprimer les souvenirs de cette modeste vie de nonagénaire, « qui commence aux champs, qui finit échouée dans la grande ville, noyée presque en tout son temps dans la foule et à peine un

[1] *Bibliographie*, n° 97. Il est daté de 1880.

moment portée à hauteur du flot par une folle brise ». Existence bizarre, s'il en fut, que celle de ce survivant de l'ancien régime, tour à tour écolier à Doué et à Angers, élève en théologie, étudiant en droit, apprenti médecin et apprenti peintre à Angers, puis à Paris, rentré au séminaire d'Angers, successivement vicaire de Saint-Pierre de cette ville, sous le curé Robin, curé dans le Maine, curé de Saint-Laud d'Angers, filateur, président de la municipalité du Mans, président de l'administration départementale de la Sarthe, secrétaire à Paris de la Commission de radiation des émigrés, qui refuse, sous le Directoire, la recette générale de la Sarthe, et, au Concordat, l'évêché de Malines pour accepter la perception de Fontevrault, la vend pour se faire, près de Loudun, horticulteur et pépiniériste, et « revient mourir à Paris au milieu d'un ancien cercle d'amis par deux et trois fois renouvelé ». Et comme cette vie, passablement incohérente, nous donne vivement « le sentiment des troubles inouïs qu'ont dû éprouver ces deux ou trois générations antérieures à la nôtre, jetées pêle-mêle par un coup de tempête des bas-fonds d'une société vieillie en plein courant d'une société si étrangement nouvelle [1] ».

Et puis, au cours de sa carrière mouvementée, le bonhomme a vécu dans des mondes si différents ; il a, dans son existence à mi-côte, si bien observé et il dépeint si fidèlement, — sans d'ailleurs aucune prétention au beau style, — tous ces milieux divers des écoles et du clergé de l'Anjou au XVIIIe siècle, d'une paroisse mancelle aux débuts de la Révolution, de la ville du Mans pendant la Terreur, de la société du Directoire et du Consulat, vue surtout dans le petit groupe familier des La Reveillère-Lépeaux, des Volney, des Thouin et de leurs amis du Muséum, celui enfin du Fontevrault de la Restauration, si changé de celui d'autrefois, que je sais peu de livres

[1] *Souvenirs d'un nonagénaire.* Introduction, p. III et XXI.

qui nous fassent mieux pénétrer dans l'intimité de ces temps et de ces mœurs déjà si loin de nous[1].

La publication des Mémoires de Besnard, le dépouillement méthodique qu'il poursuivait depuis plusieurs années des archives de la période révolutionnaire avaient ramené Port vers l'étude d'une époque dont les souvenirs lui tenaient singulièrement à cœur.

Port avait la religion de la Révolution. Ce culte pourra paraître singulier aujourd'hui que les livres à succès nous convient « à détruire méthodiquement l'œuvre de la Révolution » et vouent la France à demeurer à perpétuité « l'ilote de l'histoire » pour avoir proclamé et répandu par le monde les principes de la Déclaration des droits de l'homme. La foi de Port était parlante et agissante. Elle s'est exhalée en accents lyriques dans la préface de la *Vendée angevine* :

« Et voilà pourquoi, tout en remontant, pour rendre mon

[1] Besnard n'a vu le plus souvent que de loin, ou seulement par occasion, pendant le Directoire, les premiers sujets de la politique. « Il n'a, dit son éditeur, que trois ou quatre anecdotes sur Bonaparte, mais, ce me semble, caractéristiques, quand il nous le montre, en quête d'aventures, offrant ses quinze cents hommes à toute main contre la chouannerie, ou, en plein salon, abordant le premier venu de ses questions étranges. Et Masséna aussi tient son rôle, et Augereau, et d'autres encore... » C'est par lui également que nous connaissons la scène de violence faite à Volney, alors sénateur, par le Premier Consul. Sainte-Beuve (*Causeries du lundi*, t. VII, p. 341) l'a narrée d'après Bodin, qui en tenait le récit de Besnard. Voici comment celui-ci la raconte (t. II, p. 197) : « Bonaparte, en s'entretenant avec Volney du Concordat de 1801, lui ayant dit qu'il était dans l'intention de rétablir le culte et de salarier le clergé, celui-ci blâma hautement ce dessein, alléguant qu'il suffisait de rétablir la liberté des cultes et de laisser à chacun le soin et la charge d'entretenir, de payer les ministres de celui qu'il professe. « Mais, dit Bonaparte, la France me demande l'un et l'autre ». — « Eh bien ! répliqua Volney (peut-être avec cette morgue qui lui était familière), si la France vous redemandait les Bourbons, les lui accorderiez-vous? » A ces mots, Bonaparte ne se possédant plus et livré à un de ces accès de colère auxquels il se laissait, dit-on, aller assez fréquemment, frappa du pied le ventre de Volney assez rudemement pour le renverser, puis, ayant sonné pour qu'on le relevât, il donna froidement l'ordre de le reconduire à sa voiture ».

témoignage, vers ces temps de luttes et d'angoisses, à toi, dans mon humble cœur, je dédiais ce livre, ô toi, en qui vivent toute notre âme et tout notre être, toi qui as créé la patrie, régénéré la famille, purifié le temple, attendri toute loi, brisé toute servitude, et d'un seul coup, en rendant au travail son honneur et sa liberté, renouvelé le monde, ô maîtresse de justice, ô Révolution, bonne mère ! »

Que les amis de l'histoire documentaire se rassurent pourtant ! Malgré le lyrisme de la préface, et aussi celui de la conclusion, les deux volumes de la *Vendée angevine*[1] reposent sur une telle base de documents qu'ils ont paru au successeur académique de Port « ressembler parfois à un inventaire » et présenter « une surabondance de détails au détriment de l'ensemble ». L'observation est exacte, — mais peut-être était-il difficile qu'il en fût autrement ? — pour la partie de l'ouvrage consacrée à l'exposé de l'effet produit dans les paroisses des trois districts des Mauges par l'application des lois religieuses, financières et militaires de l'Assemblée constituante. J'aurais, par contre, peine à y souscrire en ce qui touche la description du pays et tout ce tableau si vivant des mœurs, des misères et des aspirations des paysans vendéens auquel M. de La Sicotière, dans sa critique du livre de Port, n'a rien trouvé à reprendre et n'a pu qu'accorder un éloge sans réserves, non plus, ce me semble, qu'en ce qui se rapporte au récit des premières journées de l'insurrection, qui établit pour la première fois la chronologie rigoureuse, jour par jour, heure par heure, des événements du 12 au 31 mars 1793, si étrangement confuse dans tous les livres antérieurs sur la Vendée. Enfin, il serait difficile de méconnaître l'impartialité et la justesse de vues de l'historien dans cette appréciation de la constitution civile du Clergé[2] :

[1] *Bibliographie des travaux de Célestin Port*, n° 108.

[2] *La Vendée angevine*, t. Ier, p. 143.

« L'erreur grave pourtant, qui viciait de fond en comble le système, était cette visée idéale de la primitive Église, qui attribuait toute la vertu de l'œuvre nouvelle à l'élection populaire... Depuis longtemps, l'intervention du peuple ne pouvait plus être que de fiction pure. Dans ses conditions antiques, d'ailleurs, elle ne risquait jamais que d'exprimer la passion de croyants unis dans une même foi sincère et dont l'erreur même n'avait pas à se justifier... Mais, à la veille de l'apothéose de Voltaire et de Mirabeau, demander à la masse électorale, telle qu'elle venait d'être constituée, la nomination des ministres d'un culte qui n'était plus même religion d'État; en livrer d'autorité le gouvernement non seulement à l'ennemi, juifs ou protestants, mais à cette majorité, alors comme aujourd'hui, si confuse d'indifférents et d'incrédules, c'était la faute irrémédiable, acceptée pourtant et réfléchie, qui seule condamnait à une ruine lamentable cette organisation imaginée ainsi à l'encontre de la raison et de la justice. L'expérience n'allait pas laisser s'en attarder la leçon. »

Reste dans la *Vendée angevine* la thèse historique qui est, à vrai dire, plus dans la préface que dans le livre même, plus encore dans la *Lettre à M. de La Sicotière*[1] que dans la préface, à savoir que l'insurrection vendéenne n'a rien eu de spontané; que le mouvement de guerre n'a pas été provoqué par le clergé, « pour qui rien n'eût bougé qu'émeutes de femme et d'enfants, sans qu'un fusil fût parti en guerre folle »; qu'elle n'a pas davantage eu pour cause l'appel même de la milice, « qui eût bien vidé les fermes, peut-être peuplé d'hôtes errant les landes et les genêts, fait déserter le pays, sans qu'aucun groupe eût été assez osé de s'attaquer seulement à la maréchaussée », « si l'initiative violente d'affidés aux aguets n'eût entraîné bon gré mal gré ces pauvres gens dans le combat ». L'insurrection de la Vendée est donc tout entière imputable aux menées, à la conjuration incessante, depuis deux années, des gentilshommes et des émigrés :

[1] *Bibliographie*, n° 109.

« ... Depuis deux ans, une propagande active s'est organisée, qu'on voit pénétrer d'abord du Poitou, puis de la Bretagne, par émissaires déguisés, par petites bandes, envois d'armes, correspondances d'affidés aux aguets, complot constant dénoncé par toutes les rumeurs populaires depuis deux ans, tel qu'il doit éclater bientôt, tel que, par deux fois, il se révèle avant l'heure et qui trouve son rendez-vous d'ensemble par l'appel général de la milice [1]. »

Voilà la thèse. On pourra l'admettre ; on pourra la rejeter ; on pourra exiger un supplément de preuves ; on pourra aussi penser qu'au milieu d'événements aussi complexes, parmi tant de facteurs divers, il faut renoncer à démêler la cause décisive de l'insurrection. Du moins, le lecteur, quelle que soit son opinion sur le fond même du débat, trouvera-t-il dans le livre de Port, sur les origines, sur les préliminaires et sur les premiers événements de la guerre, une abondante réunion de documents et de renseignements mis pour la première fois au jour et dont l'historien définitif de la Vendée, — si cet historien se rencontre un jour, — aura à tenir grand compte.

C'est le désir de confirmer la thèse maîtresse de son livre qui, cinq ans plus tard, remit à Port la plume en main pour élucider et, comme il l'espérait du moins, pour détruire ce qu'il a appelé la légende de Cathelineau [2]. L'importance qu'il semblait attacher à cette question, l'étendue de la démonstration, — tout un volume in-8°, — l'allure et le ton de la discussion étonnèrent quelques lecteurs [3].

[1] *Lettre à M. de La Sicotière*, p. 12.

[2] *Bibliographie...*, n° 111.

[3] M. Aulard, qui ne saurait cependant passer pour un tiède, tout en rendant justice au talent et à la dialectique de Port, ne peut cependant se tenir de laisser paraître quelque surprise (*Revue politique et littéraire*, t. LI, 1893, 1er semestre, p. 786) : « Nous avons à Paris moins d'enthousiasme, plus de sang-froid quand nous parlons des choses vendéennes, et nous préférons, pour la réfutation des légendes, une dialectique impersonnelle, un raisonnement nu et impassible, plutôt ironique, avec de brèves références. Mais à Angers, historiens *bleus* et historiens *blancs*, à ce que je vois, se

« Voilà qui est entendu, dirent-ils, et vous avez cause gagnée. Cathelineau, vaillant et modeste soldat de la cause qu'il avait embrassée, n'a point eu dans les premiers événements de la Vendée le rôle prépondérant, décisif, que ses panégyristes se sont plu à lui faire jouer. S'il est à Jallais le 13 mars, avec Chesnel et Perdriau, et encore en sous-ordre de celui-ci, il n'était pas à Saint-Florent le 12, jour où a éclaté l'insurrection. Il n'est ni à Cholet le 14, ni à Vihiers le 15 : il est retourné à son village du Pin-en-Mauges. Les chefs, ces jours-là, c'est Bonchamps, c'est Stofflet, c'est d'Elbée. Seuls encore, le 22, ce sont eux qui signent, avec Barbotin et Leclerc, la sommation adressée aux habitants de Chalonnes, et c'est seulement le 23 mars, au soir, le lendemain de la prise de cette ville, que, sur une lettre que Bonchamps vient d'écrire au commandant de Chemillé et qu'il a déjà signée, la main de Cathelineau appose, au-dessous de la signature de son général, la sienne qui, comme vous le dites très bien, n'est plus alors celle du premier venu. Mais jusque-là il n'avait été, comme tant d'autres, qu'un simple capitaine de paroisse. Il n'est donc pas vrai, comme le proclame certain brevet du 12 juin, qu'il ait commencé la guerre. Tout cela, vous l'avez très bien établi en quelques pages. N'est-ce pas suffisant et est-il donc bien utile d'en employer encore soixante-dix à discuter, avec tout l'appareil diplomatique d'un Mabillon révolutionnaire, ce prétendu brevet de généralissime, puisqu'aussi bien il est avéré que, généralissime ou non, du 12 juin au 4 juillet, jour de sa mort, Cathelineau n'a jamais pris le titre ni exercé l'auto-

font à coups de textes une vraie guerre où revivent les passions d'antan. Ne voyez pas cependant en M. Port un homme de parti : c'est pour la vérité qu'il se bat avec cette fougue et, quand il se fâche, c'est contre l'erreur et l'imposture. S'il montre son âme tout autant que ses textes, on serait ingrat de s'en plaindre, car cette âme est aussi belle que vaillante, et ces allures d'Alceste érudit constituent une originalité qui, à mon avis, place M. Célestin Port au premier rang des historiens provinciaux de la France. »

rité de général en chef, tandis que partout d'Elbée, même Cathelineau présent, est traité et agit comme le vrai « général de l'armée chrétienne » ?

« Cela importe beaucoup plus que vous ne pensez, répondra l'auteur de la *Légende de Cathelineau*, parce que ce brevet de général en chef délivré par tous les grands chefs royalistes « à Mr Catlinau qui a commencé la guerre et à qui nous avons tous voulu donner des marques de notre estime et de notre reconnaissance » est la pièce maîtresse, la clé de voûte d'une conspiration contre la vérité historique, ourdie par l'abbé Cantiteau, curé du Pin-en-Mauges, et qui, grâce à une note adroite du même abbé communiquée à divers écrivains vendéens, acceptée par M. de Barante qui l'a insérée dans son édition interpolée des *Mémoires de la marquise de La Rochejacquelein*, a si bien réussi et fait faire à la légende son chemin dans le monde, qu'il n'est jusqu'ici personne, dans l'un et l'autre camp, qui l'ait jamais mise en doute. Or, le mobile de toute cette ingénieuse machination n'a pas été un sentiment naïf de patriotisme de clocher, le désir de grandir, en l'exaltant au-delà de la vérité, le rôle d'un paroissien du Pin-en-Mauges, mais bien de donner le change à l'histoire sur le caractère véritable de l'insurrection vendéenne. Exploitation toute politique avec d'Elbée et Bonchamps, avec les nobles et les émigrés, des sentiments à la fois religieux et antimilitariste de paysans naïfs qui croyaient combattre pour leur foi et leur indépendance, alors qu'on voulait surtout les armer contre la Révolution, elle devient, avec l'honnête, le pieux Cathelineau, le *saint de l'Anjou*, pour instigateur et pour chef, une insurrection des consciences chrétiennes, un mouvement tout populaire, tout spontané, pur de toute intrigue, dégagé de tout alliage et de toute arrière-pensée politique. Dans cette conception historique de la Vendée, c'est seulement après que Cathelineau aura péri en combattant pour son Dieu et pour sa

foi que les politiciens, les habiles prendront la direction du mouvement. Alors, écrira un historien ecclésiastique de l'insurrection [1], « à partir de la mort de ce saint de l'Anjou, les nobles étant devenus maîtres presque exclusifs de la direction des affaires et ayant substitué insensiblement l'élément politique aux pieuses pratiques, les revers survinrent. Dieu retira ses faveurs à proportion de l'oubli qu'on semblait faire de lui. » « L'impiété avec tous les vices règne alors dans l'armée, dit de son côté l'abbé Cantiteau lui-même. Le temps était passé où le soldat priait Dieu dévotement. On ne parlait de la religion que pour la mépriser; aussi rien de plus commun parmi la troupe que les abominations qu'elle condamne [2]. »

Telle est la thèse de la *Légende de Cathelineau.* Depuis dix ans que le livre a paru, cette thèse a été plus d'une fois contestée [3]. Ce n'est point ici le moment de la discuter et je n'ai d'ailleurs aucune compétence pour en reprendre l'examen. Je n'avais ici qu'à en dégager les points essentiels pour en bien faire connaître le sens et la portée.

La thèse, assurément, était intéressante. De plus, le volume était, d'un bout à l'autre, écrit d'un style et animé d'un entrain auxquels les livres des membres de la plus savante et de la plus grave de nos Académies ne nous ont point habitué. Peut-être sera-t-on curieux de connaître l'accueil qui lui fut fait par les érudits éminents au milieu desquels Célestin Port avait récemment pris séance.

Tous sont d'accord pour reconnaître le sérieux des arguments et la vigoureuse dialectique de la discussion; mais, quand il s'agit d'apprécier la forme, les divergences éclatent avec la nature des esprits.

[1] L'abbé Deniau, *Histoire de la Vendée*, t. II, p. 234.

[2] La Sicotière, *Le curé Cantiteau*, p. 34.

[3] Voyez les renvois sous le n° 111 de la *Bibliographie des travaux de Célestin Port.* Joignez-y le livre récent de M. R. Blachez sur Bonchamps.

Celui-ci, accoutumé à vivre dans la familiarité des héros des chansons de geste, n'est point effarouché de l'allure belliqueuse de la dissertation de Port :

Paris, 27 février 1890.

« Votre livre doit être bien amusant pour tout le monde, mais il est délicieux pour un ami. Vous y revivez tout entier avec votre cœur chaud, votre imagination, votre savoir, vos dents et vos griffes, et enfin tout cet ensemble de bon diable, de ferrailleur et d'admirable érudit qui vous rend si original et si sympathique. Il me semble que vous pourfendez à fond ce pauvre Cathelineau et que, derrière lui, vous perforez le bon La Sicotière. »

Celui-là, qu'aucune thèse de diplomatique ne saurait trouver indifférent, est intéressé par la discussion de l'érudit, mais il ne peut s'empêcher de préférer le style pondéré des anciens Bénédictins à la fougue du Mabillon de la Vendée :

Paris, 21 février 1893.

« J'ai reçu votre volume hier soir, et je ne me suis pas couché sans l'avoir lu tout entier, à l'exception des documents. Quoique je sois très imparfaitement au courant de la question, je crois que la partie essentielle de votre thèse est bien établie. Je me demande seulement comment, dans votre système, on s'explique que le faussaire ait commis les vraisemblances de rédaction que vous signalez.

« Je ne vous parlerai pas de la forme que vous avez donnée à l'argumentation. J'ai admiré, comme déjà bien des fois la vivacité de votre style et l'acuité de vos traits ; mais j'avoue que, pour une discussion de ce genre, j'aurais mieux aimé un peu plus de simplicité et de modération. Ceci en toute franchise et de vous à moi. »

Voici enfin l'opinion d'un troisième, — aujourd'hui disparu, celui-là : c'est Eugène de Rozière. Sa lettre constitue un véritable manifeste sur la manière d'écrire l'histoire révolutionnaire et, à ce titre, il me paraît intéressant de la publier en entier :

Paris, 11 mars 1893.

« Mon cher ami,

« J'ai reçu votre *Légende* et le jour même j'en ai commencé la lecture ; mais comme mon temps ne m'appartient pas, attendu que chacun en découpe un petit morceau à son profit, c'est avant-hier soir seulement que j'ai pu l'achever.

« La démonstration est claire, absolue et définitive. Je suis bien décidé, pour ma part, à ne plus jamais rien lire sur cette question, parce qu'il est évident qu'elle n'existe plus et que vous l'avez rayée du nombre de celles que la Providence a livrées *disputationibus eorum*.

« Mais, dites-moi, je vous prie, si je ne suis pas trop curieux, quel motif vous a fait attacher tant d'intérêt à cette démonstration. Y avait-il une importance réelle à ce qu'il fût établi que le signal de la guerre civile n'a pas été donné par Cathelineau, mais probablement par M. de Bonchamps ? Je ne vois pas que cela puisse changer beaucoup notre jugement sur les causes et sur le caractère de cette entreprise qui a entassé tant de ruines dans nos malheureux départements de l'Ouest. Si c'est le scrupule d'un ancien élève de l'École des chartes élevé dans le respect de la chronologie qui vous a mis la plume à la main, il me semble qu'il n'y avait pas besoin, pour écraser l'erreur, d'un appareil de guerre aussi complet, et qu'une brochure lestement et vertement tournée, comme vous savez les faire, aurait suffi pour déplacer et rétablir les responsabilités.

« Je me demande également pourquoi vous avez, à l'occasion de cette *Légende*, embouché la trompette guerrière, comme s'il se fût agi de discuter et de flétrir le principe même de l'insurrection vendéenne. Il me semble qu'aujourd'hui la cause de la Révolution est si complètement et si *irrémédiablement* gagnée que les événements de 1789 à 1800 peuvent être désormais étudiés et discutés avec le même calme et la même impartialité que les événements du moyen âge. J'ai bien quelques droits à vous soumettre cette observation, attendu que, depuis près de deux ans, je me suis mis à la tête d'une propagande qui a pour but d'inviter les historiens modernes à ne plus écrire l'histoire des faits révolutionnaires d'après les traditions qu'ils ont pu puiser dans leurs familles et à ne plus les juger de telle ou telle façon, selon qu'ils sont les enfants des guillotineurs ou des guillotinés. Je

demande que ces faits soient étudiés documentairement, comme nous ferions pour ceux du temps de Charlemagne, de saint Louis, de Philippe le Bel ou de Louis XIV. C'est dans cet esprit que j'ai demandé et obtenu qu'à l'École des chartes, au lieu de s'arrêter à la veille de 1789, le professeur d'institutions poussât son cours jusqu'à la Constitution de l'an VIII. La conséquence de ce premier succès a été que les examens portassent également sur cette période comme sur les périodes antérieures, et chaque année je tiens la main à ce qu'une au moins des questions posées aux élèves de seconde année soit relative aux institutions de la période révolutionnaire. L'année dernière, nous avons fait un pas de plus en acceptant comme sujet de thèse l'exposé de la loi de l'Assemblée constituante relative à la formation des départements.

« La bataille étant définitivement gagnée sur le terrain de l'École des chartes, j'ai transporté le combat sur le terrain des Comités historiques. Jusqu'ici, le domaine du Comité d'histoire était borné par la date de 1789. Tout ce qui était au delà avait été attribué au Comité des sciences économiques et sociales. Pour quiconque prenait la peine de lire entre les lignes, cela voulait dire que les faits révolutionnaires n'étaient pas encore considérés comme une matière historique traitable par les documents, mais que leur appréciation était abandonnée, comme celle des doctrines économiques, philosophiques ou morales, aux jugements préconçus et dictés d'avance par les sentiments, les rancunes ou les intérêts de chacun. On faisait ainsi de l'étude des faits révolutionnaires une doctrine, au lieu d'en faire un exposé impartial. Du moment que c'était une doctrine, chacun avait naturellement la sienne. Malgré la résistance des membres du Comité des sciences économiques et sociales, qui se voyaient dépouillés d'une des parties les plus importantes de leurs attributions, j'ai pour la seconde fois couché victorieusement sur le champ de bataille. L'étude des faits révolutionnaires appartient aujourd'hui au Comité d'histoire, dont M. Aulard est devenu membre, à sa grande satisfaction.

« J'espère, mon cher ami, que vous me pardonnerez cette longue dissertation. A mon âge, on n'a plus beaucoup d'idées, mais quand, par hasard, on met la main sur une qui vous paraît juste, on la conserve précieusement de peur qu'elle ne vous échappe et qu'il ne vous reste plus rien. C'est comme

les amis, dont le nombre diminue chaque jour, et à la conservation desquels on tient encore plus qu'à celle des idées.

« Votre vieil ami,

« Eug. de Rozière. »

Le volume consacré par Port à la discussion de la légende de Cathelineau était complété par un choix de cent vingt-cinq documents tirés des Archives de Maine-et-Loire. Si tous ne se rapportaient pas directement à la question de la *Légende*, Port estimait avec raison que personne ne lui reprocherait « d'avoir dressé sa gerbe trop belle pour la plus grande joie des amis de notre histoire angevine ou de la simple curiosité ».

Il ajoutait : « Il reste encore, à toute recherche, des champs abondants de regain ou de glane ; — mais j'ai fini dans le mien ma moisson, même encore labours et semailles. — Adieu ».

C'était prendre congé de tous travaux d'histoire révolutionnaire. Port devait, en effet, concentrer sur des sujets moins brûlants — n'en déplaise à Rozière — de paléographie et de diplomatique du moyen âge toute l'activité de ses derniers jours. Pendant les huit années qu'il lui restait à vivre, c'est sur le chartrier de Saint-Florent que portera tout son effort. J'ai dit précédemment quelle était, sur ce fonds, l'importance du travail d'inventaire exécuté par lui et auquel il incombera à son successeur de mettre la dernière main.

V

Dans la sphère modeste où il avait volontairement renfermé son existence, Célestin Port a obtenu tous les honneurs et toutes les satisfactions auxquels il pouvait prétendre. « Si jamais j'avais eu quelque rêverie d'honneurs, écrivait-il en 1878 dans la préface du *Dictionnaire de*

Maine-et-Loire, j'ose dire que cette œuvre m'en a comblé jusqu'à défier toute espérance nouvelle ».

Malgré la divergence des opinions politiques, le Conseil général de Maine-et-Loire apprécia, en effet, bien vite la valeur de l'archiviste que lui avait envoyé l'École des chartes, et il sut reconnaître, en toute occasion, les services rendus par celui-ci au Département. De son côté, le Ministère de l'instruction publique décerna successivement à Port les distinctions variées dont il a accoutumé de gratifier, suivant un dosage et à des intervalles savamment gradués, les services des archivistes départementaux.

Correspondant du Ministère peu de temps après son arrivée à Angers, Port était, au moment de sa mort, membre non résidant du Comité des travaux historiques, membre non résidant du Comité des Sociétés des beaux-arts des départements et officier de l'Instruction publique.

J'ai déjà dit qu'il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur en 1870. Au mois de janvier 1882, il fut promu au grade d'officier. C'était la première fois que cette distinction était accordée à un archiviste départemental. Quicherat, que rien de ce qui arrivait d'heureux à Port, ne laissait indifférent, s'empressa de le congratuler.

6 décembre 1881.

« Ce que vous m'annoncez m'enchante pour vous, pour la profession, qui va être honorée par là comme elle ne le fut jamais, pour la R. F., qui montrera une fois de plus qu'elle va chercher dans les coins ceux de ses enfants qui en valent la peine. Je vous parle comme si la chose était faite, parce que je ne vois pas quel obstacle pourrait l'entraver, et qu'au contraire je ne compte que des gens prêts à l'appuyer, pour peu que je remémore tout ce que pensent et disent de vous ceux qui s'y connaissent. Je n'ai pas besoin de vous donner l'assurance que, de ma part, l'occasion échéant, un coup d'épaule, *scilicet* de langue, ne vous fera pas défaut.

« Satisfaction et amitié. »

Quicherat, en écrivant cette lettre, se laissait aller au plaisir de féliciter un ami d'une distinction à laquelle il savait que celui-ci ne serait pas insensible. Personnellement, il partageait les sentiments qu'exprimait un jour, dans la biographie de Bourquelot, un de leurs amis communs, Henri Bordier [1], touchant « la décoration fameuse qui divise les citoyens français en gens d'honneur par excellence et gens dont l'honneur est de plus mince étoffe ». Deux ans auparavant, lui-même avait été gratifié de la rosette et, aux félicitations de Port, il avait répondu :

Paris, 18 février 1880.

« Mon cher ami,

« Laissons là cette officerie. Elle m'ennuie plus qu'elle ne me réjouit. Je n'aime pas les signes extérieurs qui peuvent donner à penser aux hommes qu'ils sont différents de leurs semblables. Si ceux qui me l'ont fait avoir m'avaient consulté, je les aurais priés de se tenir tranquilles. Il doit entrer dans le programme de la République de laisser tomber ces bamboches qui sont une dernière réminiscence des siècles où nos pères se tatouaient. »

Six ans plus tard, Port obtenait un honneur de plus haute valeur, le plus grand qu'il put ambitionner. Correspondant de l'Institut depuis 1876, il fut élu, le 11 novembre 1887, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de Jules Desnoyers.

Tous les amis de Port, tous ses confrères, tous les Angevins, sans distinction d'opinions, applaudirent à ce juste couronnement d'une carrière consacrée tout entière au labeur le plus persévérant, le plus fécond et le plus désintéressé. Sa vie étroite et retirée n'en fut ni troublée ni changée. Les mêmes rues le virent tous les matins se rendre, du même pas mesuré, de sa petite maison de faubourg à son bureau d'archiviste, en revenir tous les soirs, sa journée faite, à la même heure. « Port, mon ami, lui

[1] Henri Bordier, *Félix Bourquelot*, p. 20.

écrivait un jour Quicherat, quel être nerveux vous faites, et déréglé dans les élans de votre imagination. » Et cependant, ce nerveux, cet ardent sut borner toutes ses ambitions à un traitement de chef de bureau de préfecture et à la notorité à laquelle peut prétendre un archiviste départemental « qui a passé sa vie à battre tous les buissons de son petit domaine ». Le jour où triomphèrent les opinions qui avaient été celles de toute sa vie, il put voir plusieurs de ses confrères accepter des préfectures, briguer des mandats législatifs. Pas un instant, il n'eut la pensée de les imiter et de quitter le poste obscur dans lequel les circonstances l'avaient placé. « Homme laborieux et sans envie, il n'a pas mis dans son existence autre chose que le travail, » a dit Quicherat d'un autre élève de l'École des chartes[1]. Cette parole résume également la vie de Célestin Port.

Son bureau d'archiviste s'ouvrait volontiers aux causeries amicales et aussi aux visites et aux demandes des travailleurs sérieux. Pour ceux-ci, il ne reculait devant aucune peine, passant des heures et des jours à remuer et à compulser des liasses, à la recherche du document qui pouvait leur être utile. Mais malheur, par contre, au faiseur de généalogies complaisantes, au chercheur d'ancêtres aussi hypothétiques que titrés, même à l'imprudent qui l'abordait par une question d'une ignorance par trop naïve. Celui-là n'était pas tenté de revenir bien souvent aux Archives. La correspondance officielle de la Préfecture renferme certaine lettre du père d'un missionnaire officiel — un coreligionnaire politique cependant — qui venait se plaindre au Préfet de l'ironie avec laquelle l'archiviste de Maine-et-Loire se permettait de répondre à des gens qui étaient pourtant investis « d'une mission du Gouvernement ». Mais il y avait des moments où toutes les qualités officielles

[1] *Discours prononcé aux obsèques d'Antoine-Jean-Victor Le Roux de Lincy*, p. 4.

du monde n'en imposaient pas à l'humeur caustique de Port.

Au fond, cette brusquerie était celle d'un bourru bienfaisant et dissimulait assez mal la sensibilité extrême, presque maladive, de l'être très compliqué qu'était Célestin Port. Un de ses plus vieux amis se souvient de l'avoir vu, il y a cinquante ans, fondre en larmes, sans motif, au milieu d'une joyeuse réunion de camarades.

Il se rendait bien compte de la terreur que ses boutades inspiraient à quelques-uns de ses visiteurs, ou encore aux candidats et aux candidates qui avaient à comparaître devant lui, et il eût été navré qu'on les prît au tragique :

« ... Quand M. *** siégeait aux examens, il commençait par s'enquérir des opinions du candidat et, avant toute question, préparait sa boule noire. Je suis président depuis deux ans des examens des institutrices, où les religieuses nous arrivent par fournées. J'ai commencé par faire supprimer les noms sur les compositions écrites, et, aux examens oraux, demandez-leur quel accueil leur est fait. J'en ai vu venir tout de haut en bas hérissées de terreur factice et nous quitter tout éplorées de surprise dans l'éblouissement d'une confraternité nouvelle.

« C'est bête, ce que je vous écris là ; mais c'est qu'en vérité je vous sens, comme moi, un naïf, et je voudrais vous le faire sentir et comprendre [1]. »

Très indépendant de caractère, discipliné par devoir, Port n'hésita pas, en 1866, dans des circonstances mémorables qui ont été rappelées récemment avec détail [2], à se joindre avec éclat au groupe d'Angevins qui défendit avec l'énergie que l'on sait les statues de Fontevrault contre l'acte d'un gouvernement « qui livrait notre passé à l'An-

[1] Lettre du 12 août 1882, communiquée par M. J. Denais.

[2] G. d'Espinay, *Les statues de Fontevrault et la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers* (*Revue de l'Anjou*, juillet-août, p. 95).

gleterre et notre avenir aux Prussiens[1] ». Alors que les membres de la section d'archéologie du Comité des Travaux historiques, redoutant de déplaire au souverain, regardaient la serge verte de la table, Port protestait contre cette inertie par la menace de l'envoi de sa démission de correspondant du Comité.

Il vécut et mourut pauvre. Il n'eut dans sa vie d'autre luxe que ses livres. Sur les rayons de bois blanc de son cabinet, — j'allais dire de sa cellule, — il avait réuni, jour par jour, volume par volume, une double bibliothèque, celle du lettré et du poète, celle de l'historien et de l'érudit. De cette dernière, il voulut, dix ans avant sa mort, détacher la partie la plus précieuse, ses collections angevines, pour en faire don à la bibliothèque des Archives. Au mois d'août 1891, il transportait de chez lui dans le bureau que le Conseil général venait de lui faire construire, d'abord sa bibliothèque angevine, réunion de 1.987 volumes ou brochures sur l'histoire, la topographie et la biographie angevines; puis son imagerie angevine, ensemble de 2.257 pièces, dessins originaux, gravures, lithographies ou photographies, représentant des monuments anciens et modernes, des vues du département ou des portraits de personnages angevins; enfin les notes et fiches accumulés par quarante années d'études uniquement angevines. Ce dernier groupe comprenait dix-huit boîtes doubles de notes biographiques, en partie utilisées, mais non épuisées par le *Dictionnaire de Maine-et-Loire;* neuf boîtes de notes sur Angers, matériaux de cette histoire projetée de la ville, de ses rues, de ses maisons, de ses métiers; enfin six boîtes de topographie latine, renfermant le dépouillement, alphabétiquement classé, de toutes les formes anciennes des noms de lieux du département fournies par les chartes imprimées ou

[1] Ce sont les expressions — trop prophétiques — d'une lettre écrite par M. de Falloux à M. Ph. Bellanger, rédacteur de la consultation juridique du barreau d'Angers.

inédites, en tout plus de 60.000 fiches, auxquelles vinrent s'ajouter un peu plus tard une boîte de fiches sur le climat et les phénomènes physiques, et trente cartons de notes de géographie historique, résidu de tout ce qu'il n'avait pas brûlé.

Il prit plaisir à installer dans son nouveau bureau d'archiviste, à classer, à cataloguer les livres, les images, les notes, trésor amassé par toute une longue vie de travail, puis à augmenter, à enrichir de toutes façons ces collections assurées, grâce à son désintéressement, de demeurer intactes et groupées après lui pour le grand profit des travailleurs futurs. Au jour de la mort de Port, la bibliothèque angevine des archives de Maine-et-Loire comprenait 4.500 volumes ou brochures et l'iconographie angevine, méthodiquement classés dans de grands cartons, plus de 9.000 documents.

« Je contribue comme je puis à la collection, disait-il dans son rapport de 1898, non seulement de ma petite bourse, mais en rapportant de mes tournées et d'une propagande surtout affectueuse une moisson presque quotidienne...

« En m'applaudissant ainsi pour l'idée qui fut bonne, — et pour l'œuvre, unique encore, que le temps rendra excellénte, — je songe au confrère inconnu qui bientôt en subira l'héritage comme un reproche, s'il ne l'améliore et s'il ne l'aime, — comme un bonheur et une joie, s'il sait y mettre, à son heure de jeunesse, un peu de sa vie et de son honneur. Les Archives départementales ne sont pas un musée, — je l'ai redit après quelques autres, — et n'ont à se développer que dans leur nature propre et officiellement limitée, mais le Bureau des Archives est la petite chapelle de l'archiviste qui, ouvrant comme un vestibule d'invitation sur les salles réservées, y sait attirer les curieux de passage, mais surtout recruter les travailleurs fidèles. »

Né dans une condition modeste, Célestin Port témoigna toujours une tendresse particulière aux petits et aux humbles, et je ne sais rien de plus touchant que ce dîner dans lequel, chaque année, pendant vingt-cinq ans, sans

y manquer une seule fois, il réunissait l'équipe de typographes qui avait composé le *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire* et continuait à travailler à l'inventaire des Archives. Ce dîner, dont il se faisait fête longtemps à l'avance, deux ou trois réunions intimes avec quelques amis, heureux de pouvoir dérider un peu son humeur morose, quelques tournées d'inspection dans les communes, de rares et rapides voyages à Paris pour aller déposer, dans une élection de membre libre, son vote de membre de l'Académie des inscriptions, c'étaient là les seuls incidents qui venaient rompre un peu la régularité de son existence. A un travailleur qui s'informait des heures où l'on pourrait le rencontrer, il écrivait en 1875[1] :

« Cher Monsieur,

« Voici mon itinéraire quotidien pendant 365 jours de l'année, sauf le dimanche, — où il est non moins fixe, mais modifié seulement, — et mes jours de courses.

« Je déjeûne à 8 h. 1/2, je sors à 9 heures, je suis à 9 h. 1/4 à l'imprimerie, à 9 h. 1/2, 10 heures, 10 h. 1/4 au Bureau, quelquefois de 10 heures à midi à la Bibliothèque. Je rentre à 4 heures, je dîne a 5 heures, je sors à 6 heures pour chercher l'*Étoile* et lire l'*Union* [*de l'Ouest*]. Je suis rentré à 6 h. 1/2, jusqu'au lendemain 9 heures.

« Vous pouvez choisir toute heure qui ne soit pas de 8 h. 1/2 à 9 heures, ni de 5 à 6 heures, puisque ce sont mes heures de table, — et j'aurai grand plaisir à causer avec vous. »

A part la lecture des deux journaux angevins disparus, il n'y avait, vingt-cinq ans plus tard, rien de changé dans son existence.

Il n'y avait rien de changé non plus dans son ardeur au travail, dans sa curiosité d'esprit, dans l'intérêt qu'il portait à son service, à toutes les choses de l'Anjou, dans sa sollicitude pour ses plus modestes collaborateurs. Je n'en veux pour preuve que ces lignes, les dernières qu'il ait écrites.

[1] Lettre à M. J. Denais (20 mars 1875).

Elles sont adressées au rapporteur de son petit budget d'archives, notre ami Bodinier.

Angers, 28 février 1901.

« Mon cher sénateur, conseiller et surtout bon ami,

« Je m'empresse, toute affaire cessante et René Lelong à peine sorti de mon cabinet, de vous faire part — part est bien dit — de ma joie. Lelong venait m'informer qu'il sortait de la Comptabilité où il avait versé le montant de la dette Lachèse [1]. Il m'aurait donné 1.000 francs que je n'aurais pas été aussi joyeux. Notez que, demain, il eût fallu rapport et votes multipliés — et refus absolu du versement.

« J'ai informé immédiatement l'ami Fourgeaud. Il m'a paru très calme. J'ose croire qu'il avait compté sur ma foi. Mais, c'est égal, j'en tremble encore ! *Illumina cor tuum !* Le mien flambe !

« Autre chose. L'ami Dufour, notaire à Chalonnes, m'a mis sur la piste d'une fouille qui me paraît, avant d'y être allé, extraordinaire. J'y vais demain. La Commission départementale m'a voté 200 francs. C'est triste, — et non sans quelque tirage. On trouvera mieux, si la fouille donne. C'est à *Pierre Cou*. V. le *Dict.* — J'y vais, comme à mon ordinaire, à tous risques.

« Je ne puis vous en dire davantage ; mais que n'êtes-vous là, pour la plus grande consolation et joie, mon bon ami, de

Votre tout dévoué,

C. Port.

Cette lettre est du 28 février. Le 4 mars, Célestin Port n'était plus.

Le matin du 1er mars, il s'était rendu à la gare où il devait trouver notre ami Auguste Michel, conservateur du Musée Saint-Jean, pour faire avec lui la course de Chalonnes. Celui-ci fut frappé de l'air fatigué de Port. Le

[1] Il s'agissait d'une petite somme due au Département pour vente de volumes de l'*Inventaire des Archives*. Le versement de cette somme avant le 1er mars, clôture de l'exercice financier, était impatiemment attendu par Port. Ce versement devait, en effet, permettre de payer, sur l'exercice courant, une gratification votée par le Conseil général à l'un des employés des Archives.

temps était atroce. Son compagnon essaya vainement de persuader à Port de remettre la visite à un autre jour. Port ne voulut rien entendre. L'excursion fut des plus pénibles. Par la pluie, par un vent glacial, par un temps sombre qui permettait à peine de distinguer les objets, — ce jour-là, à Paris, il m'en souvient, le gaz demeura toute la journée allumé dans les magasins, — Port se traîna tout l'après-midi, appuyé ou plutôt accroché au bras de son ami, trébuchant à chaque pas, à travers les guérets détrempés. Le soir, il était à bout. Il ne rentra chez lui que pour mourir.

Le Conseil général de Maine-et-Loire, en votant que le buste du « vieil archiviste », remis par ses enfants, serait placé dans son ancien cabinet de travail, le Conseil municipal d'Angers, en décidant que le nom de *rue Célestin Port* serait donné à ce chemin de Saint-Léonard si longtemps habité par lui, ont témoigné de la profondeur des regrets du département et de la cité. Mieux encore qu'un buste ou qu'une plaque de rue, l'œuvre historique que Célestin Port laisse après lui conservera la mémoire de ce bon travailleur, de ce consciencieux chercheur de la vérité.

E. Lelong.

POÉSIES

I

VOYAGE DANS LE BLEU

Viens, chère âme, fuyons vers la forêt lointaine ;
Le chemin nous sourit dans la fraîcheur du soir ;
Lorsque nous serons las, nous irons nous asseoir
Près des glaïeuls, au bord d'une claire fontaine.

Oubliant les propos des humains envieux,
Nous goûterons tous deux une paix si profonde
Que nous pourrons enfin nous croire seuls au monde,
Et, sous le firmament, nous nous aimerons mieux.

Dans les pays de rêve où tout n'est que merveilles,
Nous boirons la rosée au calice des fleurs
Humides des baisers chastes de l'aube en pleurs.
Nous vivrons de parfums et du miel des abeilles.

Chez les hommes tout n'est que mensonge et que deuil :
La haine est dans leur cœur lorsque sourit leur lèvre.
Ce qu'ils nomment amour est une horrible fièvre
Et le berceau branlant fait songer au cercueil.

Comprenant le langage étrange et symbolique
Du merle dans les bois, du vent dans les roseaux,
Nous causerons avec les fleurs et les oiseaux,
Comme au temps de l'églogue et de la bucolique.

Loin des cités, loin des palais et des prisons,
Notre existence ainsi s'écoulera très douce,
Dans les champs tapissés de bruyère et de mousse,
Devant la mer plaintive aux vastes horizons !

II

CINQ ANS APRÈS

Je sais que tu m'entends, je sais que tu me vois,
Et bien souvent, le soir, je reconnais ta voix
Qui me parle tout bas, ta voix berceuse et tendre.
Lorsque tout n'est pour moi qu'amertume et que fiel,
C'est elle qui me dit de regarder le Ciel,
Qui me donne la force et de vivre et d'attendre.

Elle me dit aussi de cacher ma douleur
Aux pâles orphelins dont l'âme, à peine en fleur,
A besoin de soleil et d'air pur pour éclore :
Car ce serait un crime, hélas ! — pauvres enfants ! —
D'attrister le concert de leurs cris triomphants
Et d'assombrir l'azur de leurs yeux pleins d'aurore !

Oui, je t'obéirai. Prends ma main dans ta main...
Que faire ? Où dois-je aller ? Montre-moi le chemin.
Je veux plus que jamais, docile à ta parole,
Pour que ton bonheur soit sans nuage là-haut,
Effacer de mon cœur jusqu'au moindre défaut...
Oh ! parle-moi ! Ta voix me guide et me console...

*
* *

Depuis que tes yeux sont fermés,
Mes yeux ont perdu leur lumière,
Et les paysages aimés
Me paraissent inanimés,
Déchus de leur splendeur première.

Depuis que tes lèvres sont closes,
Ma bouche a désappris les mots
Dont tu savais parer les choses,
Égayant mes pensers moroses
Et me versant l'oubli des maux.

Mais non, tes yeux ne sont pas clos !
Non, tes lèvres parlent encore !
J'entends, à travers mes sanglots,
Ta voix mêlée au bruit des flots,
Et ton regard luit dans l'aurore !

Et, dans l'église, chaque soir,
Lorsque la prière angélique,
Comme un refrain mélancolique,
Comme un parfum de l'encensoir,
Monte vers la voûte gothique;

Je crois reconnaître l'accent
Si doux de tes lèvres bénies
Où s'égrenaient les litanies,
Quand, du crépuscule naissant,
Là-haut vibrent les harmonies !

ALPHONSE POIRIER.

NOTES D'UN CHERCHEUR ET D'UN CURIEUX

FRANCISCAINS ET PESTIFÉRÉS

EN TUNISIE

« Les Capucins hommes de feu et de peste »

Fez, le Maroc, Tripoli, Alger et Tunis, toutes ces différentes contrées des pays Barbaresques ont eu l'original privilège d'être visitées par la peste et par les enfants de saint François. La première a été pour ces pays un terrible fléau; les seconds ont été une véritable providence, tant il est vrai que Dieu met toujours le remède à côté du mal.

La Tunisie (nous parlons ici de cette seule mission) a été longtemps confiée aux Capucins. Le nom de plusieurs de nos Pères demeure inséparablement attaché à ce pays : le P. Pierre de Plaisance qui y partit le premier, envoyé par Grégoire XIII[1]; le P. Ignace de Bologne, qui mérita un bref d'éloges de la part de Clément VIII; le P. Jean-Chrysostome de Brescia; le P. Ange de Forli, sous le pontificat de Sixte-Quint; le P. Ambroise de Milan, de l'illustre famille des Stampa[2]. Ce dernier, après la mort de la princesse son épouse, s'étant fait capucin, s'embarqua pour la côte d'Afrique en 1600, dans le triple dessein de gagner

[1] Bulle du 5 décembre 1584.

[2] Bref *Pastoralis officii* de Clément VIII, adressé au P. Ambroise et au P. Ignace de Bologne, le 10 juin 1600.

l'indulgence jubilaire, de prêcher l'Évangile et de souffrir le martyre. Il y mourut du reste, mais d'une attaque de paralysie, non sans avoir toutefois goûté aux horreurs des prisons musulmanes.

Tout d'abord, les Capucins ne furent point attachés d'une façon permanente à cette mission de Tunis. Leur ministère, pour ainsi dire d'occasion, devient stable seulement en l'année 1634, pour être à peu près supprimé, il est vrai, vers 1651[1], mais définitivement rétabli en 1672[2] sous la juridiction et la dépendance du vicaire apostolique d'Alger. En 1843, à son tour, la mission de Tunis fut érigée en vicariat apostolique, et c'est à cette époque qu'il faut inscrire dans ses Annales le nom du vénérable Mgr Fidèle Sutter. Il était réservé à Léon XIII de faire revivre dans cette contrée la hiérarchie ecclésiastique. En 1884, le vicariat disparut, ne laissant que quelques-uns des anciens missionnaires Capucins, sous l'autorité d'un supérieur régulier.

Aujourd'hui le soin d'évangéliser les populations tunisiennes est entièrement confié à d'autres apôtres. Les disciples de l'entreprenant et fougueux cardinal Lavigerie ont pris la place des enfants de saint François[3].

[1] En 1651, M. Jean Le Vacher, prêtre de la mission, succéda en qualité de préfet apostolique de Tunis au P. François de Vintimille. Il était à Tunis depuis le 22 novembre 1647. En 1666, rappelé en France par son Supérieur, M. Alméras, il laissa le gouvernement de son église aux PP. Damien et Jérôme, Capucins de Sardaigne, paya la rançon d'un Fr. Basile du même Ordre, puis revint en 1668. En 1672, le P. Charles d'Ancône succéda à M. Le Vacher comme préfet apostolique de Tunis. M. Le Vacher mourut le 29 juillet 1683, à soixante-quatre ans. M. Michel Montmasson lui succéda en qualité de vicaire apostolique d'Alger le 8 janvier 1685. Cf. *Les SS. Prêtres français*. J. Grandet, édit. Letourneau. Angers, Germain et G. Grassin. tom. II, p. 195 et 238. *Arch. nat. de Paris*, ms. 1634 (L. 1057, nº 4).

[2] Et non pas en 1685, comme l'a dit l'*Écho de Saint-François*.

[3] *Bullarium Ord. Capuc.* tom. III, p. 147. — *Id.* tom. VII, p. 267. — *Analecta Ord. min. Cap.* tom. VI. p. 112. — *Missioni dii Capuccini*. P. Rocco. tom. II, p. 414. — *Le Cardinal Lavigerie*. Mgr Baunard. tom. II, chapitres V et VI.

Quant à la peste, elle a fait, dès les temps les plus reculés, son apparition au pays tunisien. Sans remonter très haut, on se souvient que cette épidémie fit mourir saint Louis (du Tiers-Ordre franciscain) en 1270 à Tunis même[1].

Au XVIe siècle, plusieurs missionnaires Capucins expirent dans cette ville en assistant les pestiférés. Le P. Pierre de Plaisance, peu de temps après son arrivée, succombe au fléau; son compagnon le P. Philippe de la Roche, l'imite dans son dévouement et, comme lui, meurt de la peste. Sixte-Quint, successeur de Grégoire XIII, fit de ces deux saints religieux une glorieuse mention dans la bulle *Cum benigna mater* donnée en faveur de la fraternité du Gonfalon, le 21 mars 1586[2].

Depuis le commencement du XVIIe siècle, on compte dix-sept épidémies dont la durée a varié de six mois à deux ans[3]. En 1622, la peste ravage Tunis; il meurt deux mille personnes par jour. Le commerce s'arrête, les marchands ferment leurs boutiques. La population est en proie à la panique. Le consul de France, Claude Severt, s'enfuit à la campagne, à Tabarka[4], le 23 avril 1622; et il fait bien, car à Alger, quelques mois plus tard, la peste va s'attaquer au vice-consul lui-même, M. Chaix.

C'est dans cette épidémie que se développe le zèle du P. Ange de Conigione (Corléon). Ce Père avait été fait autrefois prisonnier par les corsaires de Barbarie. La vue des malheureux captifs entassés dans les bagnes avait

[1] H. Wallon. *Saint Louis et son temps*. Paris. Hachette, 1875, tom. II, p. 529. Wallon et Félix Faure (*Hist. de saint Louis*. Paris. Hachette. tom. II, p. 665) disent que le roi mourut « de la dyssenterie ». Plusieurs épidémies de peste à Tunis n'étaient en fait que la dysenterie.

[2] *Bullarium romanum*. tom. II, p. 525. — *Abrégé des missions des Capucins jusqu'en 1675*. 1re partie, 2e section, ms. 916 de la bibliothèque municipale d'Orléans.

[3] Cf. *Revue scientifique*, no du 31 mars 1900. J'emprunte une partie des détails qui suivent à un article de cette revue.

[4] Tabarka est une île qui appartenait jadis aux Lomellini de Gênes. Elle a été longtemps le chef-lieu de la mission des Capucins de Tunis.

attendri son cœur et excité sa compassion. Le 23 avril 1624, le P. Ange obtint du pape Urbain VIII un bref avec la permission de retourner à Tunis, cette fois comme apôtre et comme missionnaire, avec deux compagnons choisis dans la province de Sicile. Ils arrivèrent au plus fort de l'épidémie et pas un des trois n'échappa à la mort.

Vingt ans plus tard, nouvelle invasion de la peste. Il y eut plus de trente mille victimes en une seule année, si l'on en croit la *Gazette de France*. Comme toujours, les bagnes étaient les endroits les plus éprouvés. Les missionnaires, qui vivaient au milieu des captifs, n'avaient pas d'habitation fixe, et ils moururent presque tous.

Dans les premiers jours de mars 1705, le fléau reparaît[1] à la suite d'une guerre entre le bey de Tunis et le bey de Tripoli. La peste se déclare dans les rangs des troupes tunisiennes, et le bey Ibrahim est contraint de battre en retraite vers Tunis. Il n'entre pas seul dans la capitale, le fléau le suit et ne consentira à déloger que six mois plus tard. Il y eut jusqu'à sept cents décès par jour. Les Capucins s'enfermèrent dans les bagnes pour secourir les malheureux esclaves. Seul, le P. Parfait, préfet apostolique, resta au Consulat; il fut invité à ne pas porter au dehors les secours de son ministère, même si on le réclamait. Les pestiférés durent se confesser à travers les barreaux de la porte d'entrée. Malgré ces précautions, le moine mourut. Il en arriva autant à son successeur, le P. Joseph Nérin[2].

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire de la mission des Capucins dans la Régence de Tunis*, par le P. Anselme des Arcs. Rééditée par le P. Apollinaire de Valence.

[2] La *Revue scientifique* cite le nom de M. Jasoux, vicaire apostolique, mort de la peste vers le milieu de l'année 1740. Ne serait-ce pas plutôt Pierre Faroux, lazariste, qui succéda, le 30 août 1737, à M. Lambert Duchesne et qui fut chargé le même jour de nommer en qualité de pro-vicaire général à Tunis le P. Antoine de Bertonico, déjà préfet de la même mission de Tunis? (*Bullar. Ordin. Capuc.* Clément XII. Bref *Pro commissi nobis*, tom. VII, p. 269). Le P. Anselme des Arcs, de plus, ne donne un successeur à M. Faroux (ou Favoux) qu'en 1744.

Le gouvernement prenait cependant les mesures nécessaires pour entraver la marche effrayante de l'épidémie. En 1724, une circulaire enjoint aux consuls et vice-consuls du Levant et de la Barbarie la défense de ne recevoir dans leur Échelle aucun négociant sans un certificat de la Chambre de Marseille. En 1725, défense est portée de n'introduire en France aucune marchandise suspecte. En 1756, l'autorité religieuse publie un remarquable règlement pour le temps de peste où je relève les dispositions suivantes :

«..... 2° Les missionnaires ne s'exposeront que les uns après les autres... ;

« 3° Il n'y a plus d'obligation d'aller dire la messe dans les bagnes..... Les Révérends Pères de l'hôpital en diront une chez eux pour les esclaves du bagne principal;...

..... « 7° Des prières publiques seront faites chaque soir à l'église et dans les chapelles des bagnes, avec des oraisons spéciales à la très sainte Vierge, à saint Joseph et à saint Roch;

« 8° Dans l'administration de l'Eucharistie et de l'Extrême-Onction, on se servira d'instruments, c'est-à-dire d'une baguette longue de deux pieds et demi; pour la communion, on y ajoute un croissant doré, et pour l'Extrême-Onction, on met à la place de ce croissant une chevillette de bois garnie d'un peu de coton trempé dans les saintes huiles[1]. »

La dernière épidémie à Tunis eut lieu en 1818; elle dura deux ans, jusqu'au mois d'août 1820.

Elle fut apportée dans la Régence par les caravanes de Constantine. La paix venait d'être conclue avec Alger; les désastres du nouveau fléau remplacèrent ceux de la guerre. Il exerçait ses ravages sur le territoire depuis six mois,

[1] Ce règlement est dû à M. Arnold Le Bossu, prêtre de la mission et vicaire apostolique d'Alger depuis 1746. Il parut en 1756 et son auteur mourut cette année-là. Les préfets apostoliques de Tunis reçurent le pouvoir d'administrer le sacrement de confirmation seulement en 1798.

lorsqu'en septembre il pénétra dans la ville même de Tunis. On compta bientôt jusqu'à cinq cents décès par jour. Huit mois après, l'épidémie commence enfin de décliner et, au mois d'août elle semble disparue. Mais en janvier 1820, elle reparaît et de nouvelles victimes tombent sous sa faux impitoyable. Un relevé statistique de cette époque évalue à près de cinquante mille le nombre des habitants lugubrement moissonnés dans la seule ville de Tunis, pendant les vingt-deux mois que dura cette longue épidémie (octobre 1818, août 1820). Le vent s'éleva enfin le 24 août, et le lendemain, on ne constata pas un seul cas nouveau de maladie. Ce jour coïncide à peu près avec la fête de saint Roch et le peuple considéra la cessation du fléau comme un miracle dû à ce saint auquel on avait adressé des prières publiques[1].

De nombreux exemples de dévouement sont à signaler durant cette période de calamité. Le P. Michel-Ange de Portuna, préfet de la mission, succombe, victime de sa charité, le 26 novembre 1818. Après lui, les autres missionnaires sont brisés par la mort, comme leur chef. Seul reste debout le P. Alexandre de Massignagno. Ce religieux, venu en Tunisie en 1797, puis après une courte absence nommé en 1807 préfet apostolique, avait abandonné en 1815 la direction de la mission. Il dut la reprendre en avril 1819[2].

Citons encore, parmi les généreux infirmiers des pesti-

[1] Voici une antienne à saint Roch extraite du bréviaire franciscain:

Ave, Roche sanctissime,
Nobili natus sanguine,
Crucis signatus schemate
Sinistro tuo latere.
Roche peregre profectus,
Pestiferæ mortis ictus
Curavisti mirifice,
Tangendo salutifere.
Vale, Roche angelice,
Vocis citatus flamine,
Obtinuisti Deifice
A cunctis pestem pellere.

[2] P. Anselme des Arcs. *Mémoires*.

férés, le P. Vincent. Atteint de la peste à son tour, épuisé et à bout de forces, il fut traîné dans un magasin vide de la *rue de l'Église* où l'on croyait qu'il ne tarderait pas à rendre l'âme. Quelques jours plus tard, on le vit reparaître entièrement guéri. Dans ce lieu où il était resté sans secours, il n'avait pourtant trouvé que de l'eau pour tout aliment.

Un document de l'époque évalue à cinquante mille le nombre des victimes frappées pendant la durée de cette épidémie qui fut la dernière peste dans ces parages. Il ne faut, toutefois, attacher qu'une valeur morale à ces statistiques.

On n'a vu, en Tunisie, depuis cette époque, que le choléra morbus, en 1850. Les disciples du prophète, cadis ou muftis, s'enfuirent de la ville. Les Capucins restèrent à leur poste pour mettre leur charité au service des malades. Le souverain, Ahmed Bey, du fond de son nouveau palais de la Mahomédie, apprit la conduite des missionnaires. Le 23 novembre, il décora Mgr Sutter du Nichan de première classe. Le même jour, le secrétaire, le chancelier et le frère laïque compagnon du prélat reçurent dans le même ordre du Nichan, les deux premiers le grade d'officier, et le troisième celui de chevalier. Pie IX leur accorda la permission de porter ces insignes dans l'étendue des États ottomans [1].

Observation curieuse et féconde en enseignements, on a remarqué que les porteurs d'huile étaient généralement exempts de la peste. De même, les personnes qui ne changeaient point d'habit ou de vêtement. De là le conseil donné par plusieurs médecins de se frictionner d'huile tout le corps pour se préserver de cette maladie.

Je crois que la Faculté a fini par découvrir le véritable remède spécifique tant désiré pour nous mettre à jamais à

[1] P. Anselme des Arcs. *Mémoires.*

l'abri du fléau redoutable. Est-ce à dire qu'on n'aura plus besoin de ces *hommes de peste*[1] et de dévouement, comme les anciens Capucins, pour soigner les contaminés?...

Récemment on annonçait que la peste était à Dunkerque. La nouvelle serait-elle vraie? Le fléau est-il à nos portes? Dieu nous en préserve!

P. Ubald d'Alençon.

[1] *Hommes de feu et de peste*, telle est l'épithète complète adressée aux Capucins par le duc d'Orléans, régent de France, disent les uns, par le cardinal de Richelieu, disent les autres. Cf. P. Édouard d'Alençon. *Les premiers pompiers de Paris.* (Extr. des *Annales franciscaines.*) Paris, Poussielgue, 1892, in-8°, p. 25.

L'Exposition de Champignons de 1902

La IIIe Exposition de champignons, ouverte le mercredi 22 octobre, à quatre heures du soir, par M. Bouhier, maire d'Angers, assisté de M. Gauvin, adjoint et conseiller général, a clôturé ses portes le dimanche soir 26. La presse quotidienne de notre ville a évalué à plus de sept mille personnes le nombre des visiteurs qui se sont rendus dans la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville d'Angers, où, comme l'année précédente, avaient été disposées méthodiquement les différentes espèces de cryptogames[1].

Malgré la rigueur de la saison, deux cent vingt espèces de champignons ont été classées, suivant l'ordre adopté dans les expositions antérieures. Il est intéressant, à cet égard, d'établir un tableau comparatif.

	1900	1901	1902
Espèces très vénéneuses.	7	7	4
— vénéneuses.	23	28	19
— suspectes	35	57	46
— comestibles	69	94	80
— indifférentes	39	35	30
— parasites	28	28	41
TOTAL.	201	249	220

[1] La Salle des Fêtes et les tables d'exposition avaient été pour la circonstance décorées avec le meilleur goût, à titre gracieux, par les soins des Nouvelles Galeries.

En raison des temps froids et pluvieux, il était à présumer que cette année serait moins riche en échantillons que l'année dernière ; nos prévisions se sont malheureusement confirmées. Le tableau comparatif ci-dessus nous permet de tirer certaines conclusions : on remarquera que les espèces parasites, qui constituent en quelque sorte les espèces inférieures des cryptogames, ont été plus nombreuses, alors que les champignons vénéneux ou comestibles, à structure généralement plus ostensible, à couleurs variées, souvent très vives, qu'on peut considérer comme formant la classe supérieure de cette sorte de cryptogames, ont diminué sensiblement de nombre, nous pourrions même dire de qualité : les échantillons exposés étaient en général certainement inférieurs, non seulement comme quantité mais comme vigueur, comme développement et comme fraîcheur, aux individus correspondants de l'année précédente.

La conclusion s'impose : les saisons froides et pluvieuses favorisent le développement des moisissures et des cryptogames inférieures qui sont souvent des maladies de végétaux (la vigne et le raisin en sont des exemples frappants), tandis que les saisons chaudes et pluvieuses sont propices à l'éclosion des espèces cryptogamiques supérieures vénéneuses, suspectes ou comestibles. L'abondance des champignons supérieurs pourra faire présager, jusqu'à un certain point, dans notre beau pays d'Anjou plus particulièrement, de l'abondance et de la qualité du vin.

Parmi les espèces rares nous devons signaler un groupe de cinq gigantesques Lepiotes, Lepiota Vittadini, un magnifique exemplaire de Hérisson, Hydnum erinaceum, un Polyporus frondosus de dimensions remarquables : les échantillons volumineux étaient représentés par un Polyporus betulinus, le polypore de Bouleau, un groupe énorme et compact d'Armillaria mellea ; une Morchella crassipes, morille au pied épais, desséchée, que nous avons présentée

en collaboration avec M. le Dr Monprofit à la Société de Sciences médicales d'Angers[1], faisait encore l'admiration des visiteurs par ses dimensions colossales malgré la dessiccation qui les avait singulièrement réduites.

La curiosité des amateurs était attirée encore par maints sujets. Beaucoup s'arrêtaient surpris devant un petit objet à allures japonaises ou pour le moins bizarres qui n'était autre que le Geaster fornicatus; les rutilances des Hygrophorus coccineus, des Peziza aurantia, les couleurs Loïe Fuller du Lactaire délicieux, qui commence, depuis nos expositions, à paraître sur le marché d'Angers, les tons améthystes de certains Clitocybes provoquaient plus spécialement l'attention des amateurs.

Parmi les parasites, on remarquait les différentes affections cryptogamiques de la vigne et du raisin ; le Botrytis cinerea, l'Oïdium étaient aux places d'honneur ; à côté de ces parasites des vignobles était le parasite des caves, sous la forme d'une vénérable bouteille, recouverte de spores de Merulius lacrymans, bouteille dont l'histoire est consignée dans le *Bulletin de la Société des Études scientifiques d'Angers*[2].

Je n'aurai garde d'oublier de signaler dans cette dernière classe la merveilleuse collection pratique de M. Gaillard, le savant conservateur de l'Herbier Lloyd, auquel revient entièrement l'honneur du succès de ces expositions. M. Gaillard a su, dans des planches habilement composées, où la plante desséchée attaquée par le parasite est fixée en nature, mettre à la portée de tous la possibilité de reconnaître les différentes affections parasitaires des Phanérogames. Un dessin rehaussé d'aquarelle et, autant que possible, le moyen technique de détruire le parasite,

[1] Une morille monstre par les Drs Monprofit et Labesse. Société des Sciences médicales : *Anjou médical*, mai 1902.

[2] *Conflit dans un immeuble à propos d'un Merulius destruens.* Observation du Dr Labesse. (*Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques d'Angers*, 1901.)

accompagnent chaque échantillon sur la planche elle-même. Il serait à souhaiter que nos Écoles d'arboriculture et de floriculture pussent mettre plus souvent à profit les ressources scientifiques dont M. Gaillard dispose avec une aménité qui n'a d'égale que la modestie du savant.

Nous avons également admiré quelques beaux exemplaires desséchés et admirablement conservés de Bovista gigantea, envoyés par M. Préaubert.

Au point de vue culinaire, cette exposition ne nous a pas apporté d'espèces nouvelles; les Cèpes, les Lepiotes, les Mousserons, les Champignons roses, les Boules de neige étaient même plutôt rares, et les échantillons se ressentaient de la saison; l'Oronge faisait défaut. Par contre, il y avait une abondance remarquable de champignons comestibles peu recherchés; le Lactarius controversus occupait à lui seul une large surface; la Fistuline, les Laccaria amethystina et Laccata, le Pied-bleu ou Tricholoma nudum, etc., étaient communément apportés.

Si les bonnes espèces comestibles occupaient une place exiguë, il en était de même des espèces très vénéneuses. Trois Amanites : l'A. citrine, l'A. panthère, l'A. phalloïde, un exemplaire de Volvaria gloiocephala formaient le contingent des « meurtriers ». Les espèces vénéneuses elles-mêmes et les suspectes ne comptaient que des échantillons communs. Je dois signaler, parmi ces derniers, le Psalliota flavescens, variété Xanthoderma, qui, par exception, a été cette année d'une rare abondance. Cette espèce, véritablement suspecte, est cependant encore souvent confondue avec les Psalliota arvensis et P. campestris ou Champignon rose. Tout dernièrement, même, elle a été l'occasion d'un léger empoisonnement qui a fait l'objet d'une communication à l'une des séances de la Société des Sciences médicales d'Angers[1]. L'épiderme de cette variété de Psal-

[1] *Intoxication par le Psalliota xanthoderma*, par M. E. Lassausse. *Anjou médical*, 1902.

liota a la faculté de jaunir instantanément sous un frottement léger. De plus, le pied est généralement plus grand que le diamètre du chapeau ; la teinte des feuillets n'est pas d'un franc rose et le chapeau, à l'état jeune, brusquement rabattu sur le pied, forme des plis profonds, plus ou moins saillants, plus ou moins égaux. Nous sommes heureux d'avoir fait adopter par le Conseil d'hygiène de Maine-et-Loire un vœu tendant à l'exclusion de ce champignon des marchés d'Angers ; déjà, à Nantes, sa vente est interdite ; au moment où nous écrivons ces lignes nous apprenons que M. Gillibert, inspecteur spécial, a pris la même décision.

Le Psalliota Xanthoderma a donc vécu dans notre cité au point de vue gastronomique ; pour ma part, je suis persuadé que c'est grâce à ce champignon, toujours confondu avec le champignon rose, que l'on voit à Angers tant de personnes montrer une certaine répugnance pour les cryptogames. Qui n'a entendu cette phrase passée à l'état d'aphorisme dans la bouche des détracteurs de champignons : Les meilleurs ne valent rien ?

Le Xanthoderma, en effet, qu'on pourrait appeler plus familièrement le « Peau-jaune » pour bien fixer son caractère spécial, outre qu'il est indigeste, est loin d'être délicat comme, d'ailleurs, toutes les espèces tardives, et auprès des gourmets il fait un tort immense au succulent champignon de couche.

Le nombre des amateurs, contrairement à celui des espèces exposées, s'est, cette année, considérablement accru. On est un peu venu de tous les coins du département. M. le Dr Chardonneau, de Vivy, a eu l'amabilité d'envoyer les exemplaires des Amanites Phalloïdes qui, sous le faux nom de Potrelles, ont été cause d'une double intoxication observée par lui-même dans sa clientèle[1].

[1] Observation présentée le à la Société des Sciences Médicales d'Angers. — *Anjou médical* 1902.

M. le vicomte René de Romain a envoyé, à plusieurs reprises, les nombreux et variés spécimens de son parc de la Possonnière, remarquables par le soin avec lequel ils avaient été recueillis. M. le capitaine Lacretelle a bien voulu, par plusieurs cueillettes très soignées, enrichir les collections de Russules et de Cèpes : Boletus Badius, Chrysenteron, etc. Dans un envoi très varié de M. Gilles Deperrière, nous devons signaler le « Lepiota flossulphuris », petit champignon jaune que l'on rencontre exclusivement dans les serres et qui est vraisemblablement d'origine exotique. M. Deperrière l'avait d'ailleurs récolté autour de pieds d'ananas. A M. le capitaine Pyat, nous devons de beaux échantillons et, notamment, le Polyporus betulinus colossal dont nous avons parlé. M. des Ormeaux, du Fresne, a fait deux envois de belles espèces de Pholiotes, de Bolets, de Tricholoma terreum et de jolies Clavaires. C'est à M. le Dr Peyssonié, de Saint-Mathurin, que nous devons les beaux exemplaires de Lepiota Vittadini. M. le Dr Dufour, de Corné, a grossi, par une abondante récolte, le groupe des Pieds-de-Mouton, ou Hydnum repandum, et a envoyé le premier échantillon de Lentinus tigrinus.

La volumineuse touffe d'Armillaria mellea que nous avons citée, et près de soixante-dix variétés d'agaricinées ont été expédiées par M. le Dr Legrand, de Beaufort. M. l'abbé Hy et M. le Dr Dezanneau sont parmi ceux qui, par leurs cueillettes quotidiennes savamment composées, ont contribué non seulement à entretenir la fraîcheur relative des échantillons, mais encore à soutenir l'intérêt renouvelé de l'exposition; le Geaster fornicatus est dû à leur obligeance, ainsi que les Boletus variegatus, Peziza aurantia, quelques Helvelles, etc. Dans un important envoi de M. Gorju de Lamotte, nous avons remarqué de beaux spécimens de Peziza varia. Nous n'avons pas revu le Polypore hispide du frêne de la Baumette, victime, hélas! de son parasite; mais M. Cheux a tenu à enrichir l'exposi-

tion de diverses agaricinées. M. Girard avait exposé un superbe groupe d'Oreilles de peupliers, Pleurotus ostreatus, très admiré. A M. le Dr Cerf, d'Angers, nous avons dû une splendide récolte de Pholiota œgerita, espèce exquise et encore peu connue au point de vue alimentaire dans notre région. Il serait fastidieux de passer en revue les envois faits par chacune des personnes qui ont coopéré au succès de cette exposition : MM. Bouvet, Allard (nombreuses espèces parasites), Bruneau (Herisson), Crouston (Polyporus frondosus), Guitonneau, Métivier, Huault-Dupuy (variété intéressante de Lepiota naucina), Frappier, Foucher, Gillibert, Chéreau, Liard, Ribalet, Cherruau, Abot, Cormillet, Aubeux, Rabiot, Gateceau, Maurice Thomas, Raffier, Dubouis, le Supérieur des Frères de Cheffes, Mlle Joubert, MM. Moullien, Proust, Euzénat, Babin, Guinault, Mme Daguin, etc., etc.

La Société Mycologique de France, qui compte à Angers même quelques-uns de ses membres[1], avait envoyé quelques tableaux de ses collections en y joignant de beaux échantillons séchés : Polypores et Hydnes.

Comme l'année dernière, M. Gaillard avait exposé la suite de ses dessins des champignons de Maine-et-Loire. Cette nouvelle série n'est en rien inférieure à la première; il serait à désirer que ces admirables et consciencieuses planches fussent fixées par les procédés spéciaux perfectionnés qu'emploie maintenant l'imprimerie. Ce seraient, pour l'Anjou, des documents d'un prix inestimable. Le Conseil général de Maine-et-Loire ne pourrait-il accorder une subvention quelconque, sous forme de souscription par exemple, pour la publication de ce travail? Ce serait faire là œuvre éminemment utile, tout au moins en ce qui concerne les champignons vénéneux et comestibles et les espèces nuisibles aux plantes.

[1] MM. Chevreul, Dr Dezanneau, Gaillard, l'abbé Hy, Dr Labesse, Mesfray, capitaine Pyat, Dr Thézée.

Le Conseil municipal d'Angers a inscrit l'exposition de Champignons dans son budget ordinaire : nous ne croyons pas que l'Administration ait à le regretter ; l'affluence de visiteurs est la preuve évidente qu'on peut, avec de bien faibles ressources, provoquer la saine curiosité d'un grand nombre de personnes. Les Angevins commencent à s'intéresser aux cryptogames ; ces expositions les mettront en garde contre leur propre témérité et on n'aura pas à déplorer des accidents analogues à ceux qui se sont produits cette année à Vivy [1] et à Clefs [2].

Déjà, malgré le petit nombre d'Amanites exposées cette année, les visiteurs témoignaient par leurs questions répétées aux organisateurs, qu'ils avaient acquis des notions élémentaires. Nous espérons que l'année prochaine nous permettra, par une saison propice, de continuer cet enseignement plus profitable et plus utile que ne l'est l'enseignement par les livres. Nos collaborateurs, au concours desquels nous devons une large part du succès, voudront bien nous seconder une fois de plus et nous apporter encore le fruit de leurs recherches.

Devons-nous ajouter que cette année, grâce à la disposition de la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville, qui se trouve en face de la salle des hyménées, plusieurs fiancés, accompagnés de la noce complète, en attendant leur tour de prononcer les paroles décisives, ont honoré l'exposition de leur visite à la grande joie des amateurs habituels ?

Que faut-il de plus pour démontrer l'utilité et le charme d'une exposition ?

Dr Labesse.

[1] Dr Chardonneau, *loc. cit.*

[2] Dr Lebreton, *Observation d'intoxication par les champignons.* — Société des Sciences médicales d'Angers. — *Anjou médical*, 1902.

Souvenirs de l'Exposition de Chrysanthèmes

Parmi les expositions organisées sous les auspices de la Société d'Horticulture, celle des Chrysanthèmes — nous l'avons admirée tous les jours sans jamais nous lasser — est une des plus belles. Ce ne sont point des tons éclatants, des coloris qui flambent à la grande lumière, comme ceux dont les Roses, les Dahlias, se parent orgueilleux et fiers : ce sont des teintes mélangées — l'une en dessus des ligules, l'autre en dessous — qui donnent aux Chrysanthèmes des nuances d'anciennes tapisseries.

Praticiens et amateurs sont accourus des quatre coins de la France, et leurs collections nous ravissent, nous enchantent : à tous, nous envoyons nos remerciements et nos admirations sincères. Pour rompre la monotonie des massifs multicolores, MM. Fargeton, Verrier-Cachet, Lelous-Dorgère, etc., ont envoyé leurs plus beaux spécimens de plantes vertes : artistement les toiles et le socle de la statue de David d'Angers sont dissimulés par des Palmiers, Dracænas, Phœnix.

Ces fleurs, dites fleurs de Toussaint, ornent aujourd'hui autant un salon joyeux que le champ du dernier sommeil transformé, grâce à elles, en champs Élyséens.

Le Jury a décerné à M. Focquereau le grand prix d'honneur; c'est dire combien il a admiré la culture des plantes, la richesse de la collection et la bonne tenue de chacun des sujets. Nôtre ville marche donc toujours de l'avant, avec

gloire. La musique la rend célèbre, la peinture y fleurit — nos expositions, très suivies des artistes français et étrangers, le prouvent chaque année — et l'horticulture y règne magistralement. Chez nous brillent d'un vif éclat les noms de MM. Chedane, pour les roses; Verrier-Cachet, pour les plantes de terre de bruyère; celles de serre sont choyées, avec quel succès! par M. Fargeton; les jeunes plants quittent les maisons de M. Leroy, notre dévoué président, de MM. Ch. Détriché et Delaunay, pour se rendre en Allemagne, en Angleterre..., en Amérique. Aujourd'hui M. Focquereau est sacré maître ès chrysanthème. C'est avec un plaisir bien vif que nous le constatons.

M. de Vilmorin nous a montré ses collections, nombreuses en variétés nouvelles, mais d'une tenue un peu irrégulière : un autre lot étranger attirait les regards, celui de M. Leloup. Une espèce intéressante, le *Comte Lurani*, excitait les désirs de tous. Vieille variété, m'a-t-on dit, rare dans les collections; les feuilles de cette plante sont larges, épaisses, d'un beau vert foncé; quant à ses ligules, elles sont teintées d'un rose fin et tendre.

Un amateur angevin, M. Dolbois, qui peut rivaliser avec nos meilleurs praticiens, expose un lot séduisant : sa variété, *Madame Octavie Fournier*, est une véritable curiosité. Si je ne me lance point à perte de vue dans les descriptions et les énumérations de types intéressants, il ne faut point m'en vouloir; d'autres, plus autorisés que moi, le feront certainement, à la grande satisfaction de tous.

Dans la tente où s'alignaient les beautés du groupe de M. Leloup, un amateur de Rennes, M. Oberthür, avait installé une série de plantes superbes, véritable merveille bien faite pour retenir les visiteurs et qui les retenait, étonnés.

M. Sorain, horticulteur qui, pour la première fois, met sous les yeux du public ses collections, mérite une mention

toute spéciale. On sent qu'il débute, mais ses débuts sont de bon augure pour l'avenir. M. Sorain veut arriver, il arrivera certainement.

Je ne sais si le développement exagéré des ligules, quelle que soit la richesse de leur parure, doit être considéré comme le summum du beau. Ces monstres solitaires qui plongeaient leur tige grêle dans des bouteilles sont plus curieux qu'attachants : le très grand, le très gros manquent d'esthétique, et l'esthétique en tout me semble nécessaire. Un hydrocéphale, avec son énorme tête et son petit corps, c'est laid ; une fleur gigantesque sur une tige grêle lui ressemble. MM. les Chrysanthémistes feraient bien de ne point forcer leur talent, ils risqueraient fort de manquer leur but. A part cette simple observation, notre exposition fut une admirable manifestation de l'art horticole, et M. Leroy doit en être fier, lui qui en fut l'inspirateur.

Nos horticulteurs y ont tous mis la main ; les uns en exposant, ceux-ci en organisant les plates-bandes, ceux-là en prêtant leurs plantes vertes. Que le public angevin et l'administration municipale leur en soient reconnaissants, car ils ont contribué par leur goût, leur bonne entente, à faire briller davantage le nom de notre vieil Angers, notre chère petite patrie.

GONTARD DE LAUNAY.

RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques faites à la Baumette

(PRÈS ANGERS)

Septembre 1902

Altitude 30m,52.

Moyenne barométrique : 760mm,69 ; minimum le 12, à 7 h. du matin, 749mm00, ; maximum le 26, à 10 h. du matin, 768mm,19.

Moyennes thermométriques ; des minima, 11°,12 ; des minima (sans abri), 10°,86 ; des minima (sur le sol), 10°,02 ; des maxima, 20°,55 ; des maxima (sans abri), 23°,51 ; des maxima (sur le sol), 30°,76 ; d'une eau de source, 14°,67 ; du mois, 16°,01.

Minimum le 14, 4°7, ; minimum (sans abri) le 14, 4°,2 ; minimum (sur le sol) le 19, 3°,6 ; maximum le 22, 27°,1 ; maximum (sans abri) le 22, 32°,0 ; maximum (sur le sol) le 22, 37°,5.

Humidité relative moyenne, 74. Pluie, 44mm,1 en 11 jours appréciable au pluviomètre et 1 jour appréciable au pluvioscope. Evaporation, 95mm,60.

Nébulosité moyenne, 63. Nombre de jours de soleil, 27 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 139 environ.

Le vent a soufflé 1 jour du N ; 10 jours du N-E ; 3 jours de l'E ; 2 jours du S-E ; 2 jours du S ; 6 jours du S-W ; 6 jours de l'W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde, 5m,8. Plus grande vitesse du vent le 3, à 8 h. 45 du matin, 21m,90 par seconde.

Orages ; le 2, orage faible du SS-W au N-E de 3 h. 45 du matin à 4 h. 36 du matin ; le 5, orage faible du S-W au N-E de 10 h. 50 du matin à 2 h. 27 du matin ; le 5, second orage fort du S.W au N-E de 5 h. 30 du soir à 6 h. 36 du soir, la foudre est tombée à Angers, dans le jardin du Mail, sur un arbre, à 6 h. du soir ; trois dames et un petit garçon étaient dessous, aucune d'elles n'a été atteinte ; le 24,

orage faible du S-W au N-E de 3 h. 10 du soir à 3 h. 36 du soir.

Gelées blanches les 14, 19, 20; rosée les 4, 5, 7, 9, 11, 13, 14, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29; brouillard le 6, sur terre le 14; grêle le 24; éclairs les 5, 9, 11, 23; halos solaires les 11, 23; le 13, beaux rayons crépusculaires rougeâtres en forme d'éventail presque jusqu'au zénith à l'W pendant 6 minutes à 7 h. 7 du soir.

Octobre 1902

Moyenne barométrique : 759^{mm},89; minimum le 9, à 7 h. du soir, 744^{mm},82; maximum le 24, à 10 h. du matin, 773^{mm},94.

Moyennes thermométriques : des minima, 7°,49; des minima (sans abri), 6°,81; des minima (sur le sol), 6°,14; des maxima, 14°,99; des maxima (sans abri), 17°,00; des maxima (sur le sol), 19°,06; d'une eau de source, 11°,74; du mois, 11°,25.

Minimum le 26, 1°,2; minimum (sans abri) le 26, 1°,1; minimum (sur le sol) le 26, 1°,3; maximum le 9, 23°,6; maximum (sans abri) le 9, 27°,8; maximum (sur le sol) le 9, 30°,5.

Humidité relative, moyenne, 81. Pluie, 29^{mm},3 en 12 jours appréciable au pluviomètre et 2 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 57^{mm},80.

Nébulosité moyenne, 66. Nombre de jours de soleil, 25; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 110 environ.

Le vent a soufflé 4 jours du N; 6 jours du N-E; 3 jours de l'E; 2 jours du S; 6 jours du S-W; 6 jours de l'W; 4 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde : 4^{m},7. Plus grande vitesse du vent le 10, à 2 h. 13 du soir, 20^{m}1 par seconde.

Gelées blanches les 4, 25; rosée les 4, 6, 8, 10, 13, 14, 15, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 29; brouillards les 1, 7, 26, 27, 30; brouillards sur terre les 13, 28; halo solaire le 10; le 29, lueur crépusculaire d'une couleur orange vive et ensuite rougeâtre au coucher du soleil, de l'WS-W au N-W presque jusqu'au zénith de 5 h. 35 à 6 h. 27 du soir; le 31, lueur crépusculaire jaune et rougeâtre avec des rayons en éventail au coucher du soleil à l'W de 6 h. 27 à 6 h. 45 du soir.

A. Cheux.

CHRONIQUE

Le bureau de la Société des Amis des Arts nous adresse la communication suivante :

1. Un concours annuel de composition artistique est institué sous les auspices de la Société des Amis des Arts.

2. Les membres de la Société et les artistes nés dans le département ou y demeurant depuis le 1er janvier 1902 peuvent seuls y prendre part.

3. Le Jury doit être pris parmi les sociétaires. Les concurrents sont appelés à élire au moins un tiers des membres du Jury. Les autres sont désignés par l'Assemblée générale.

4. Une exposition publique précédera et suivra le jugement.

5. Un ou plusieurs prix en argent seront mis à la disposition du Jury.

6. Les projets primés resteront la propriété de la Société.

7. Le programme sera élaboré chaque année par le Comité et le Bureau.

Programme du Concours pour 1902

Le programme pour 1901 concernait l'objet d'art, que la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers (ancienne Académie d'Angers), décerne tous les quatre ans depuis 1896 à la suite du Concours de Poésie qu'elle ouvre, en exécution d'un legs de l'un de ses membres éminents, le poète angevin Julien Daillière.

Le Jury n'ayant pas attribué le prix l'an dernier, la Société des Amis des Arts d'Angers conserve le même sujet et met en concours entre tous ses membres et tous les artistes nés dans le département ou y demeurant depuis le 1er janvier 1902 la composition d'une plaquette qui, pour le présent et pour l'avenir, pourrait être acceptée par la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts, pour être exécutée tous les quatre ans et remise au lauréat du prix de poésie.

Tout en suivant en principe l'exemple donné par les Compagnies savantes, artistiques ou littéraires qui offrent des objets d'art aux lauréats des joutes poétiques ou artistiques qu'elles ont mission d'organiser, la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers a fait connaître que la forme qu'elle préférait, pour l'objet qui pourra dans l'avenir fixer son choix, est celle d'une plaquette dont la plus grande dimension ne devra pas excéder 0m10 et qui devra porter l'inscription suivante :

SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS

« AU GENÊT D'OR »

« **Concours Daillière 19..** »

« *Prix de Poésie* »

M .....

Condition de rigueur. — Le prix par exemplaire de la plaquette exécutée ne devra pas dépasser la somme de deux cent vingt-cinq francs.

Les concurrents devront fournir ou une feuille de dessin comprenant une élévation et coupe de l'objet, soit grandeur de l'exécution, soit au double au maximum, ou une maquette modelée, sculptée ou gravée, également grandeur de l'exécution ou au double au maximum.

Ils y joindront un devis descriptif ou estimatif pour fixer le prix d'exécution de leur projet.

Les projets primés demeureront la propriété de la Société des Amis des Arts ; leurs auteurs devront en produire un calque, un moulage ou une copie pour être mis à la disposition de la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts, qui aura le droit d'en faire tel usage qu'elle jugera convenable pour la composition et l'exécution de l'objet d'art qu'elle distribuera dans les concours de Poésie Julien Daillière qu'elle ouvrira dans l'avenir.

Une somme de 100 francs, offerte par M. Gilles Deperrière, membre de la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, sera distribuée en une ou plusieurs primes qui seront attribuées aux concurrents suivant les décisions du Jury.

Les projets qui ne seront pas signés devront porter une devise et être remis aux Galeries de la Société, rue Cordelle,

le mardi 30 décembre 1902, entre 9 et 11 heures du matin, délai précis de rigueur.

MM. les concurrents n'habitant pas Angers pourront adresser leurs projets à M. l'Agent général de la Société des Amis des Arts, rue Cordelle, à Angers, de manière que leurs envois soient livrés par les messageries dans la matinée du mardi 30 décembre 1902 au plus tard.

Le Jury doit être composé de neuf membres, dont trois élus par les concurrents.

A chaque projet sera joint un pli contenant deux enveloppes.

La première renfermera le vote pour l'élection de trois membres du Jury ; la seconde, qui ne sera ouverte qu'après le jugement et seulement si le projet correspondant est primé, portera la devise inscrite sur le projet et contiendra le nom et l'adresse du concurrent.

La Société ne prend aucun engagement quant à l'exécution des projets récompensés ou non.

Le Président de la Société des Amis des Arts,
Gilles Deperrière.

***

Le 10 novembre a eu lieu, sous la présidence de M. le Préfet de Maine-et-Loire, la rentrée solennelle de l'Ecole de Médecine.

A cette occasion, divers discours ont été prononcés.

M. Legludic, directeur, après avoir remercié M. le Préfet, a présenté le compte rendu de l'année scolaire 1901-1902.

Le nombre des étudiants s'est maintenu à 126 ; 372 inscriptions ont été prises.

Dix-sept candidats se sont présentés au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles ; 12 ont été admis et les 5 élèves ajournés en août ont été reçus en octobre.

Les examens de fin d'année — de validation de stage — de fin d'études pour les officiers de santé, les sages-femmes, les pharmaciens et les herboristes de 2e classe et de doctorat en médecine, ont donné 158 admissions sur 206 examens.

Si l'on totalise tous les examens subis pendant l'année écoulée, on obtient la somme de 222 examens, donnant comme résultat : 170 admissions et 52 ajournements, d'où une proportion de 81 0/0 de succès.

Sur 170 admissions, on compte 94 mentions.

Le directeur fait connaître le résultat des divers concours

destinés à remplir les cadres de l'internat et de l'externat de l'Hôtel-Dieu et les divers emplois de l'École.

Il rappelle aussi les succès des anciens élèves de l'École.

M. Boisseau a été reçu interne, et MM. Morel et Papin internes provisoires des hôpitaux de Paris. MM. Mangeais, Hayes, Reboul, Boivin, Roncé, Sourice, Renaud et Pichard ont été reçus externes.

Le directeur fait ensuite connaître les changements survenus dans le personnel et complimente les collègues nommés : M. le Dr Sarrazin, professeur de physique ; M. le Dr Motais, professeur de clinique ophtalmologique ; M. le Dr Allanic, suppléant des chaires de physique et de chimie ; M. le Dr René Tesson, suppléant des chaires de chirurgie et d'obstétrique ; M. le Dr Turlais, chef de clinique obstétricale.

M. Legludic rappelle la création de la chaire de clinique ophtalmologique, en indique l'importance et estime que l'École ne doit pas s'immobiliser dans son ancien cadre, trop étroit avec les exigences scientifiques actuelles, que d'autres chaires cliniques seraient utiles, notamment pour les maladies des enfants et les maladies mentales.

Il signale encore que M. le Dr Boquel, professeur de clinique chirurgicale, a été nommé membre correspondant de la Société d'obstétrique de Paris et a reçu les palmes d'officier d'Académie.

Le Dr Roguet, chargé de faire la leçon d'ouverture, a pris pour sujet les « Progrès de l'exploration clinique pendant le XIXe siècle ».

Après avoir rappelé que la palpation et l'inspection étaient à peu près les deux seuls procédés dont disposaient les anciens médecins, il montre l'importance de la découverte de l'auscultation, de la thermométrie médicale et de l'examen clinique des humeurs. Puis, passant en revue les progrès accomplis par les sciences biologiques, il fait une étude rapide des nouveaux procédés et instruments utilisés en clinique et qui permettent d'apporter une plus grande précision du diagnostic : photographie, spectroscopie, examen bactériologique, radiologie, cryoscopie, expérimentation, séro et cyto-diagnostic, etc.

Il conclut en disant que, malgré l'utilité et l'intérêt que présentent ces nouveaux procédés, il faut surtout s'habituer, par la fréquentation et l'examen attentif des malades, à porter un

diagnostic précis par les moyens d'exploration qui ne nécessitent l'emploi d'aucun instrument.

Ensuite a eu lieu la distribution des récompenses.

***

Deux jours plus tard, le 12 novembre, à l'École de Médecine, on inaugurait la chaire de clinique ophtalmologique, récemment créée par notre municipalité.

La séance avait attiré dans le grand amphitéâtre un public d'élite, où nous avons remarqué M. le Préfet, M. le Maire, M. l'Inspecteur d'Académie, le Directeur de l'Ecole, la plupart des médecins militaires, des professeurs de l'Ecole, plusieurs docteurs du département et de nombreux élèves.

Cette séance était présidée par l'éminent professeur d'ophtalmologie de la faculté de Paris, M. de Lapersonne, assisté de M. Legludic et du nouveau professeur, M. Motais.

Le Directeur de l'Ecole prend le premier la parole et, en termes excellents, remercie M. le professeur de Lapersonne, au nom de l'Ecole de Médecine, de lui avoir fait l'honneur de présider cette inauguration, démontrant, par sa présence, toute l'importance qu'il attachait à cette création.

M. le professeur de Lapersonne, dans une allocution très remarquable, expose l'état de l'enseignement ophtalmologique à l'étranger, et notamment en Allemagne, où les petites écoles de médecine sont dotées d'un enseignement complet. Il établit, avec toute son autorité, l'utilité ou plutôt la nécessité de créations semblables dans toutes les écoles préparatoires de France. Il félicite vivement la ville et l'Ecole d'Angers d'en avoir pris l'initiative. Il s'adresse ensuite au nouveau professeur, dont il fait un brillant éloge. Il rappelle son important ouvrage, paru dès 1881, sur l'anatomie de l'appareil moteur de l'œil, devenu classique et enseigné dans toutes les facultés françaises et étrangères et que l'encyclopédie d'ophtalmologie publie actuellement dans sa forme définitive.

M. Motais n'a jamais cessé, depuis, de produire de nombreux et de très intéressants travaux. Il a doté, entre autres, la chirurgie oculaire d'une nouvelle opération de Ptosis, conception ingénieuse et entièrement nouvelle, qui porte et portera le nom d'opération de Motais dans les traités classiques. — M. le professeur de Lapersonne affirme qu'entre les mains d'un tel maître la nouvelle chaire fera honneur à

l'Ecole d'Angers et, en son nom et au nom de M. le professeur Panas, il félicite le nouveau professeur.

Un tel éloge, venu de si haut, ne touche pas seulement M. Motais, il rejaillit sur l'Ecole et notre ville d'Angers.

M. le docteur Motais prend ensuite la parole et, après avoir rappelé la brillante carrière du professeur de la Faculté de Paris, il remercie M. le docteur de Lapersonne de sa bienveillance et du témoignage d'amitié qu'il lui donne. Il salue d'un respectueux hommage le nom de M. le professeur Panas, le véritable créateur de l'enseignement ophtalmologique en France.

Après avoir aussi remercié les autorités présentes, il entre dans son sujet et, dans une leçon magistrale, développe un programme d'enseignement d'autant plus intéressant qu'il est entièrement nouveau.

Les écoles préparatoires, dit-il, ne sont pas créées pour faire des spécialistes, pas plus en chirurgie qu'en ophtalmologie. Elles ont pour raison et pour but de préparer les élèves, par l'enseignement des éléments de chaque branche des sciences médicales, aux cours de perfectionnement qu'ils suivront ensuite dans les facultés. Ce rôle, tout modeste qu'il paraît, est d'une importance capitale. En second lieu, il est indispensable d'apprendre aux médecins, non spécialistes, des notions d'ophtalmologie, telles qu'elles leur permettent de soigner eux-mêmes certaines maladies internes, de donner les premiers soins en cas d'accidents, d'éviter des erreurs graves et de juger du moment opportun dans lequel les malades doivent recourir aux soins d'un spécialiste.

Dans ce but, le cours sera séparé en deux parties : un cours à la clinique même pour exercer à toutes les manipulations pratiques ; un second cours à l'amphithéâtre, dans lequel les élèves prendront en note des notions dont l'ensemble constituera pour eux un manuel d'ophtalmologie pratique qui leur sera des plus utiles dans toute leur carrière.

M. Motais termine en adressant aux élèves quelques mots qui sont accueillis par de chauds applaudissements.

Suivant l'expression de M. le Directeur, cette séance marquera une date dans l'histoire de l'École de Médecine d'Angers et de l'enseignement spécial en France.

FOUCHER,
Vétérinaire principal en retraite.

***

Le lundi 17 et le mardi 18 novembre, les évêques de la région universitaire se réunissaient à Angers pour la rentrée solennelle des Facultés et l'assemblée annuelle du Grand Conseil de l'Université catholique.

A 8 heures du soir, le lundi, la séance traditionnelle fut présidée par Mgr Catteau, évêque de Luçon depuis vingt-cinq ans et doyen d'âge des Évêques Protecteurs de nos Facultés angevines.

A côté du président, prirent place NN. SS. Rumeau, évêque d'Angers, chancelier de l'Université; Rouard, évêque de Nantes; de Bonfils, évêque du Mans; Ricard, évêque d'Angoulême; Roissant, évêque titulaire d'Usula, auxiliaire de Nicopolis en Bulgarie; Mgr Pasquier, recteur des Facultés. Venaient ensuite les représentants des évêques absents : M. le chanoine Charost, délégué par S. Em. le cardinal Labouré, archevêque de Rennes; M. l'abbé Périvier, vicaire-général, délégué par Mgr l'Évêque de Poitiers; M. l'abbé Bâtard, vicaire-général, délégué par Mgr l'Évêque de Laval.

Mgr l'Archevêque de Tours ne put arriver dans notre ville que le lendemain matin, pour le Conseil.

La séance ouverte, Mgr le Chancelier donna la parole à M. Buston, professeur, chargé par la Faculté de Droit de donner le rapport sur les concours de cette Faculté. M. Buston analysa très nettement les sujets de concours et fit ressortir avec finesse et bienveillance les défauts et les qualités des compositions soumises au jugement de la Faculté.

Après lui, M. l'abbé Dionneau rendit compte des concours entre étudiants dits du P. C. N., c'est-à-dire suivant à la Faculté des Sciences le cours d'Études physiques, chimiques et naturelles. Puis, il exposa les sujets scientifiques du Concours général entre les institutions libres de la région de l'Ouest; avec une spirituelle indulgence et un tact exquis, il critiqua les imperfections des devoirs remis et indiqua la bonne voie aux égarés. Les hommes de science ne se piquent point de littérature, mais plus d'un atteint aux meilleures régions de l'art, tout comme M. Jourdain faisait de la prose.

Mgr Pasquier, après avoir proclamé les lauréats des concours littéraires, montra, dans une belle synthèse, tout ce qu'en vingt-sept ans on a pu accomplir dans nos Facultés d'utile, de beau, de grand, à la faveur de la liberté. Plus qu'aucune autre, la liberté de l'enseignement supérieur s'est

montrée bienfaisante à tous, nuisible à personne. Seules donc la rage du mal et la haine du progrès peuvent inspirer le projet d'étouffer cette sereine et bonne liberté. Mais, n'importe, cette œuvre de malfaisance et de laideur viendra trop tard : elle ne pourra détruire toute la beauté du chef-d'œuvre sorti des mains de l'Église en ce dernier quart de siècle. Quand les Turcs s'emparèrent de Constantinople, ils badigeonnèrent les merveilleuses mosaïques de Sainte-Sophie pour effacer les traits du Christ et des Saints ; mais, bientôt, l'action du temps s'est exercée sur la couche informe étendue par la main des barbares et les saintes images ont recommencé à briller sous les feux de la lumière orientale. Les Turcs modernes, nouveaux oppresseurs de la chrétienté, pourront voiler les œuvres de l'Église : ils n'en effaceront jamais l'immortelle beauté.

Enfin, Mgr Catteau prend la parole. Il est difficile de dire plus de choses en moins de mots, avec autant d'aisance, de bonne grâce et d'esprit. Le plus ancien témoin de la vie des Facultés angevines leur rend bon témoignage. Elles ont — dit-il — renouvelé l'enseignement libre dans notre région et communiqué à la jeunesse une flamme généreuse, une ardeur pour le bien, inconnues dans les générations précédentes. Pendant vingt-cinq ans, les évêques ont trouvé un corps professoral capable de tous les dévouements, de tous les sacrifices. L'évêque de Luçon fait appel aux bienfaiteurs de nos Facultés. Qu'ils n'abandonnent pas les évêques, engagés pour leurs troupeaux dans une lutte terrible, accablés de soucis de toute nature, obligés de faire face à la fois à toutes les attaques de l'ennemi, mais anxieux par-dessus tout du sort réservé à l'enseignement chrétien, primaire, secondaire ou supérieur.

Le lendemain, la messe du Saint-Esprit fut célébrée par Mgr de Bonfils, évêque du Mans, qui prononça l'allocution d'usage.

« De la fête de la veille — dit-il — se dégageait une impres-
« sion de tristesse. S'il est impossible, à de pareilles heures,
« de faire taire la tristesse, du moins faut-il prendre garde
« qu'elle n'entraîne au découragement. » Et l'évêque du Mans évoque une belle image empruntée aux souvenirs d'ami que lui a laissés Mgr d'Hulst. En des jours mauvais comme ceux d'à-présent, le recteur de l'Institut catholique de Paris,

pour ranimer son courage et celui de ses auditeurs, aimait à se représenter l'action de l'Église pareille à celle des torrents dans la montagne. On voit le ruisseau limpide se précipiter à travers les cailloux ; puis, tout à coup, un obstacle lui barre la route : il disparaît. Poursuivez votre chemin sur la pente de la montagne et, un peu plus bas, vous verrez reparaître le torrent aux eaux plus claires, plus vives, à l'allure plus impétueuse. Même, si vous y prenez garde, vous pourrez suivre la marche souterraine du ruisseau un moment enfoui : sa trace est marquée sur le sol par des herbages plus verdoyants, une plus luxuriante végétation.

« Ainsi — dit Mgr de Bonfils — parfois l'action de l'Église « semble paralysée : non, elle continue son travail ; elle tra- « verse les obstacles pour reparaître plus vivante et plus « bienfaisante et, alors même qu'elle a dû se dérober à tous « les regards, sa vie n'a cessé de se manifester par l'exemple « d'obscures, mais très précieuses vertus. » Celles qui actuellement semblent à l'évêque du Mans particulièrement nécessaires aux jeunes gens chrétiens, ce sont la foi, pour résister à toutes les attaques dont les croyances catholiques sont l'objet ; l'ardeur à l'étude, par laquelle les jeunes catholiques deviendront des hommes capables de s'imposer à une société qui veut injustement les bannir ; enfin l'énergie morale, qui, par les luttes intimes de la conscience, s'aguerrit merveilleusement et prépare le citoyen aux bons combats et aux brillantes victoires de la vie civile et nationale.

Notre Université ne valût-elle à notre cité que la faveur d'acclimater dans nos murs l'art de si bien penser et de si bien dire, la liberté d'enseignement supérieur demeurerait pour Angers un trésor incomparable.

***

Le 18 novembre avait lieu la séance de rentrée à l'École d'agriculture, qui clôturait la série des réunions de cette journée, faites à l'occasion de la rentrée des Facultés catholiques, au palais de l'Université.

Devant un auditoire composé des professeurs et des élèves, des membres du Conseil d'administration et d'un bon nombre de personnes qui veulent bien, à Angers, s'intéresser au développement de l'École d'agriculture, M. le duc de Plaisance, président du Conseil d'administration, ouvre la séance et,

dans son discours, rappelle le but élevé poursuivi par ceux qui ont eu la généreuse idée de doter notre ville d'une institution si utile non seulement à l'Anjou, mais encore à toutes les régions de l'Ouest et du Centre de la France ; il constate que cette École donne déjà son enseignement à des jeunes gens venus des points les plus divers de ces régions, et, souhaitant la bienvenue à ceux qui arrivent pour la première fois, il les exhorte à se préparer sérieusement, par l'assiduité aux cours et par le travail, aux devoirs graves et multiples qui devront les retenir plus tard dans les campagnes.

Le Secrétaire général donne ensuite lecture des travaux accomplis pendant l'année scolaire écoulée : travaux de cours et travaux pratiques à l'exploitation agricole située sur Avrillé; il cite les noms des lauréats qui ont réussi, soit aux examens institués par l'École, soit aux examens subis devant les Facultés de l'État, et rappelle les recompenses très honorables obtenues, au cours de l'année, dans deux concours agricoles par la ferme expérimentale.

Puis, M. Courtin, vice-président de la section d'agriculture à la Société des Agriculteurs de France, propriétaire exploitant et membre du Conseil général en Loir-et-Cher, qui avait voulu venir honorer de sa présence cette réunion, prend la parole et, dans un remarquable discours qui suffisait pour faire connaître son expérience éprouvée et sa science approfondie, après avoir rappelé la nécessité d'un savoir étendu et ordonné pour mieux comprendre la portée des applications de la science en agriculture, il insiste sur une autre considération qu'il regarde comme aussi importante pour assurer la renaissance de la prospérité agricole en France. Au progrès scientifique il faut ajouter, dit-il, l'organisation sociale de l'agriculture par la consolidation de la famille rurale, suivant les anciennes traditions chrétiennes, et apprendre au cultivateur à bénéficier des avantages de tant d'institutions sociales organisées par l'esprit d'association.

Les vifs applaudissements des auditeurs ont montré à M. Courtin que ses paroles étaient comprises et qu'elles répondaient pleinement aux préoccupations qui dirigent la rédaction des programmes d'enseignement de l'École et inspirent les professeurs chargés de les exposer et de les développer dans leurs cours.

***

L'audience de rentrée de la Cour d'appel et des Tribunaux a été, cette année encore, très solennelle.

Au fauteuil présidentiel, siège M. Thibierge, premier président de la Cour d'appel, ayant à ses côtés M. Cournot, président de Chambre, M. Giron, président honoraire, MM. Gallot, Grémillon, Cabanon, Lepelletier, Barberon, Janvrot, Lefèvre, et Augier, conseillers à la Cour.

A droite, le Parquet général est représenté par MM. Cazenavette, procureur général, Berger, avocat général, Vallet, substitut de M. le Procureur général.

En face, tous les membres des Tribunaux civil et de commerce, MM. les Juges suppléants, greffiers, commis-greffiers, huissiers, etc., etc.

Parmi les invités, nous notons la présence de MM. de Joly, préfet de Maine-et-Loire; Samary, général de brigade; Fontanès, secrétaire général; Bouhier, maire; Gauvin, adjoint; les Conseillers de préfecture; président Jousseaume; Vallée, agent-voyer en chef; le Proviseur du Lycée; des délégations militaires, un certain nombre de fonctionnaires, chefs de service de diverses administrations, enfin les avoués à la Cour, le Corps des Avocats, etc.

C'est M. Vallet, substitut du procureur général, qui prononce le discours d'usage sur l'ancienne magistrature d'Anjou.

Cette harangue intéressante et substantielle s'est terminée par l'éloge de M. Dessalle, conseiller honoraire, que la retraite a atteint cette année et par les félicitations traditionnelles à MM. les Avocats et Avoués, sur la facon dont ils accomplissent leur tâche.

MM. les Avocats ont renouvelé le serment, et la séance a été levée.

Les divers Tribunaux ont immédiatement repris le cours de leurs occupations.

***

C'est le dimanche 5 octobre qu'a eu lieu la rentrée solennelle dans l'église Sainte-Thérèse restaurée. Le mauvais temps n'a pas permis de faire la procession qui avait été annoncée pour reporter le Saint-Sacrement de la chapelle du Carmel à l'église.

Aussi la cérémonie a-t-elle consisté simplement dans la grand'messe, présidée par Mgr l'Evêque, qui tenait chapelle pontificale.

Les réparations n'ayant pas modifié notablement l'édifice, le maître-autel n'ayant pas été déplacé, l'église, en effet, n'avait pas perdu sa consécration et point n'était besoin ni de bénédiction ni de consécration.

Dès 9 h. 1/4, la foule, impatiente mais recueillie, se pressait devant l'église ; à 9 h. 1/2, l'ouverture des portes donnait satisfaction à sa piété et un peu aussi à sa légitime curiosité. Le placement se fait dans le plus grand calme. C'est à voix basse que l'on échange ses impressions, que l'on constate la belle restauration qui fait honneur au talent de l'architecte, qu'on comprend avec quel art le peintre décorateur a su faire, dans le chœur et dans la voûte, des peintures absolument nouvelles, mais plus atténuées, plus *lisibles* et pourtant en harmonie avec celles des piliers et des bas-côtés.

On admire les fresques exécutées par un peintre aimé des Angevins et qui déjà, dans le chœur, sont d'un si joli effet. Les médaillons, sur fond, doivent se continuer dans toute la nef, reproduisant les bustes des saints les plus en honneur dans le diocèse d'Angers.

Monseigneur fait son entrée dans l'église. Il aurait fallu la voix puissante de l'orgue pour traduire les sentiments de joie et de reconnaissance de tous les assistants, si heureux de rentrer dans leur église après une attente de trente-deux mois. Mais hélas ! la tribune de l'orgue n'a pu être faite à temps, et l'orgue lui-même, si éprouvé par la tempête, doit subir une réparation qui demandera plusieurs mois. Mais, si l'harmonie qui s'élève est moins bruyante, elle a des accents célestes. Les jeune aveugles sont là à leur poste et, sur leurs instruments, nous font entendre une musique angélique. N'était-ce pas ainsi à la crèche ? Les anges et les bergers ont salué doucement le divin Enfant. Et, plus tard seulement, les Mages, dans tout l'éclat d'un brillant cortège, ont apporté leurs riches présents.

Monseigneur a de la peine à passer dans l'église, tant la foule est avide de recueillir sa bénédiction. Il est précédé d'un nombreux clergé où nous remarquons : MM. les Vicaires généraux, de nombreux chanoines, les supérieurs de communautés de la paroisse. La messe est chantée par M. le curé-doyen de Saint-Serge.

A l'Evangile, M. le curé de Sainte-Thérèse monte en chaire. Dans un superbe discours, il fait l'historique de la paroisse,

qui compte cent ans d'existence. Il adresse ses remerciements émus à la municipalité, dont la libéralité et la générosité ont assuré la restauration de l'église ; aux architectes, MM. Aïvas et Dussauze ; à l'entrepreneur général, M. Bréchet, aux divers patrons, MM. Tesson, Mercier, Soudée, Péan. Enfin il présente l'œuvre si artistique de M. Audfray, œuvre dont le commencement fait si bien présager de la fin. Il proclame la générosité des souscripteurs et de tous les paroissiens, dont les plus pauvres ont tenu à offrir leur obole pour la restauration de l'église. Il présente à Monseigneur les hommes qui sont là en grand nombre et composent la confrérie de Saint-Isidore et celle du Saint-Sacrement, dont les magnifiques étendards marquent l'entrée du sanctuaire, et pour tous il sollicite une bénédiction.

C'était aller au devant des désirs de Sa Grandeur, qui se lève et, de sa voix si sympathique et si autorisée, remercie à son tour, comme pasteur du diocèse, et bénit tant de bonnes volontés, à commencer par M. le Curé, qui s'est oublié, dit-il, mais qui a été l'âme de ce grand et superbe travail. En terminant, Monseigneur rappelle, en termes d'une éloquence toute apostolique, que les édifices de pierre élevés à la gloire de Dieu ne sont rien auprès de ceux que chaque homme peut lui élever dans son cœur par une vie franchement chrétienne. Il adjure tous les fidèles et surtout les hommes de remplir généreusement leurs devoirs de chrétiens.

La bénédiction solennelle de Monseigneur termine la cérémonie.

***

1er Concert populaire.

Le 26 octobre, le Cirque-Théâtre ouvrait ses portes aux habitués des Concerts populaires, qui s'y rendaient nombreux pour applaudir notre excellent orchestre et son éminent chef, auxquels nous sommes redevables de tant d'auditions impeccables des œuvres des maîtres. Aussi l'arrivée de M. Brahy au pupitre a-t-elle été saluée d'unanimes applaudissements.

Le programme était alléchant : la *Symphonie en la*, de Beethoven, l'*Ouverture du Roi Lear*, de Berlioz, l'*Ouverture d'Euryanthe*, de Weber, trois œuvres remarquables dont M. Brahy, avec sa science habituelle, a su faire ressortir la grandeur, la beauté, toutes les délicatesses, les moindres détails ; — deux morceaux de violon, l'*Adagio du 2e Concerto*

de Max Bruck et des *Scènes de Czardas*, de Jeno Hubay, exécutées par notre premier violon solo, M. Mambriny, qui a fait montre de belles qualités, mais dont nous voudrions le jeu plus chaud, plus nerveux, plus coloré.

La grande attraction, ce que tout le monde attendait avec impatience, c'étaient les *Préludes de l'Ouragan*, conduits par M. Bruneau. Chacun comptait, vu le titre de l'œuvre et la réputation de l'auteur, sur une tempête épouvantable, sur un vacarme effrayant. Eh bien ! pas du tout, dans la première partie nous avons retrouvé les accents gracieux et la forme mélodique du grand compositeur Massenet, dont M. Bruneau est le digne élève. Quant à l'ouragan proprement dit, il ne nous a produit que l'impression d'une grande marée dont les flots viennent régulièrement, avec bruit, s'abattre sur la plage. En somme, musique agréable, intéressante, mais pas du tout révolutionnaire.

Les *Chansons à danser*, du même auteur, doivent être bien jolies, si nous en croyons les jeux de physionomie expressifs de Mlle Van Gelder, dont la voix ne parvenait guère qu'aux premiers rangs des fauteuils de parquet.

En somme, Concert intéressant, mais un peu long, un peu monotone par un temps sombre.

2e Concert populaire.

Programme très bien fait. Concert intéressant.

Pour l'orchestre, d'abord, l'*Ouverture du Roi Lear*, de Berlioz, entendue avec plaisir une deuxième fois; puis la *Bacchanale de Tannhauser* de Wagner, qui demanderait une nouvelle audition pour être bien comprise. Ces deux pièces importantes ont été rendues avec tout le talent qu'on est en droit d'attendre d'un orchestre homogène et habilement conduit. Enfin *Peer Gynt*, de Grieg, a enlevé tous les suffrages. « La mort d'Ase » et la « danse d'Anita » ont été plus spécialement applaudies. Malheureusement, les cuivres et la batterie, dans la dernière partie « dans la Halle du roi de Montagne », écrasaient les cordes, impuissantes à se faire entendre malgré de louables efforts. L'interprétation de cette œuvre fait le plus grand honneur à M. Brahy.

Mlle Rosa-Louise Samuels a joué le *Concerto en fa* pour violon de Lalo et une *Valse-caprice* de Saint-Saëns. Elève d'Ysaye, le grand artiste que nous avons entendu ici même, Mlle Samuels possède les qualités de son professeur.

Peut-être son jeu manque-t-il un peu de puissance, ce qui ne peut surprendre chez une jeune fille de 19 ans, mais une belle qualité de son, un doigté toujours sûr, qui lui permet des doubles cordes d'une justesse irréprochable, un archet expressif et bien en main, pour lequel les staccato les plus serrés ne sont qu'un jeu, assurent à cette jeune et gracieuse artiste un brillant avenir.

3e Concert populaire :

A cette matinée prêtait son concours une pianiste, Mlle Ritter.

« Dans le concerto en *mi* mineur de Chopin, écrit M. L. de Romain dans *Angers-Artiste*, Mlle Marie-Louise Ritter a fait preuve d'un irréprochable mécanisme et d'une rare pureté de style. Les pianistes ont pu admirer l'étonnante netteté de tous les traits si dificiles de la première partie et le moelleux du toucher dans la romance. Je ne saurais la féliciter trop vivement d'avoir soigneusement évité l'afféterie que trop souvent on apporte dans l'interprétation de Chopin. Certains lui reprocheront d'avoir fait une place trop restreinte à la fantaisie. Je crois très sincèrement qu'ils se trompent et qu'en leur donnant raison Mlle Ritter eût risqué de tomber dans l'affectation. Elle s'est contentée de jouer en musicienne et en artiste et de charmer, sans la moindre concession au mauvais goût, le public, qui lui a prouvé par d'unanimes applaudissements quel cas il faisait de son talent.

« Mlle Ritter a joué ensuite, avec une infinie légèreté, un court morceau de Scarlatti, puis *Idylle* de Chabrier, délicieusement chantée, et enfin l'une des plus belles études de Chopin, après laquelle on l'a acclamée et rappelée. Légitime et franc succès d'une sincère et grande artiste que nous aurons, croyons-nous, la bonne fortune de posséder longtemps dans notre ville où elle vient de se fixer pour deux années. »

Décidément, l'*Ouverture de Faust* de Wagner n'a pas le don de séduire le public de nos concerts qui, malgré la perfection d'une exécution supérieure, reste toujours froid lorsqu'elle est donnée.

Quelle différence avec l'accueil fait à *Hungaria*, le poème symphonique chaud, coloré, entraînant de Listz, qui a été couvert d'applaudissements et a procuré un beau succès à M. Brahy, à l'orchestre et aux solistes, MM. Mambriny et Lhoest.

Pour terminer, on nous a servi la *Suite algérienne* de Saint-Saëns, d'une couleur locale si vraie et en même temps d'une

allure si pimpante et si alerte. Quelle jolie musique et comme elle a été bien rendue! Comme a été bien rendu aussi le solo d'alto de la « Rêverie de Blidah ». Le jeu expressif, la belle qualité de son, rare chez un altiste, l'autorité dont a fait preuve M. Bailly dans le trop court instant qu'il nous a été donné de l'entendre, nous permettent d'espérer que la Société des Concerts voudra bien nous procurer l'occasion d'apprécier, dans une œuvre plus importante, le talent de cet excellent artiste.

***

Cette année, au mois de janvier, Angers perdait une de ses plus charmantes artistes, une toute jeune fille, très simple et très vaillante, Mlle Charlotte La Perrière.

En ces jours où l'on fête les morts, un souvenir d'elle nous arrive et fait nos larmes plus douces. En un recueil de quatre pièces pour piano, publié par M. Metzner-Leblanc, un peu de l'âme si pure de la chère morte vient vers nous. Nous l'entendons, en ces pages jolies et sans prétention, chanter naïvement la joie de vivre, et des mélancolies charmantes, mélancolies heureuses du reste ; puis elle s'épanouit en des grâces enfantines ; enfin, dans une dernière pièce, *Pensée secrète*, on sent je ne sais quelle douleur, je ne sais quelle vision de l'au delà...

Tous les Angevins liront en pleurant ce recueil auquel s'attache une si pieuse et si attendrie souvenance... Consolation triste qui semble venue des lointains qu'on ignore et qu'on espère.

***

Pendant le mois de septembre, M. Girard, le relieur bien connu de la rue Saint-Julien, à Angers, a exposé en ses vitrines une série de tableautins en pyro-gravures dus à la pointe de M. L.-E. Mette, ancien élève de notre école régionale des Beaux-Arts.

L'auteur, qui paraît doué d'un véritable talent, a soigné avec amour ses petits tableaux. Les amateurs ont remarqué notamment : *Une vieille Mendiante*, *Un groupe de Laveuses*, *Deux jeunes filles écoutant dans les bois*, *Un vieux Chemineau*,

Dans ces différentes scènes, M. L. Mette a prouvé qu'il maniait la pointe à feu aussi aisément que le crayon. Certains de ses tableaux sont renforcés d'ailleurs par une légère mise en couleur qui, plus vivement encore, fait ressortir le trait.

Pendant les premiers jours de novembre, c'était une collection très importante et très précieuse de dessins, d'esquisses et de tableaux du grand peintre dont notre ville s'honore justement, M. Lenepveu, qui figurait dans les vitrines de M. Girard.

C'est M. F. Cochin, neveu du grand artiste, qui, avec une bonne grâce dont tous les Angevins lui sauront gré, a autorisé cette exhibition d'une partie des trésors artistiques qu'il a hérités de son parent.

***

Avis aux bibliophiles angevins :

La *Monographie de la Cathédrale d'Angers*, de M. Joseph Denais, publiée par les soins de la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, est totalement épuisée. L'auteur n'a même pas pu satisfaire à la double souscription décidée par le Ministère de l'Instruction publique et par la ville de Paris pour les diverses bibliothèques publiques, souscription qui est un nouvel hommage rendu, avec celui de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au mérite de ce bel ouvrage.

Ajoutons que l'*Inventaire général des Richesses d'art de la France,* publié par l'État, vient d'imprimer (malgré la décision prise par suite d'un vote regrettable du Parlement de suspendre cette magnifique publication) quelques-unes des monographies rédigées par M. Joseph Denais, à la sollicitation de la Direction des Beaux-Arts, celles de la *Trinité* d'Angers, *Saint-Laud*, *Saint-Serge*, le *Séminaire* et l'*Hospice Sainte-Marie* d'Angers. Malheureusement, la Commission de liquidation a cru devoir imposer à l'auteur la suppression de toute la partie rétrospective (la plus intéressante, à notre avis), et il serait désireux que des travaux si consciencieux et si minutieux, qui ont coûté à notre compatriote des recherches inouïes, ne restent pas plus longtemps inconnus du public érudit et artiste.

***

Dans un article du *Bulletin du Bibliophile* du 15 novembre dernier, M. Ch. Urbain, s'occupant d'une *Étude sur le Théâtre français du XIVe et du XVe siècle*, récemment publiée par M, Émile Roy, cita incidemment les *Miracles* composés « de 1536 à 1550 pour la Confrérie de Notre-Dame de Liesse » par « un certain Jean Louvet, *sergent à verge* au Châtelet de

Paris, qui faisait en même temps partie de la Confrérie de la Passion » ;

S'agirait-il là du père de notre chroniqueur Jean Louvet, qui fut « clerc du greffe civil du Présidial d'Angers, depuis au moins le mois de mai 1586, dit le *Dictionnaire Port*, et, *comme son père sergent royal ?* »

Ou bien n'est-ce qu'une simulitude de noms ?

***

Le *Bulletin du Syndicat du commerce en gros des vins et spiritueux de la région du Nord* consacre, dans son numéro de septembre, un article aux *Vins d'Anjou* et au succès qu'ils viennent d'obtenir à l'Exposition internationale de Lille, confirmé par les décisions flatteuses du jury en faveur des 142 exposants de la Société Industrielle et Agricole d'Angers.

« Les vignobles du Layon, dit-il, ont produit, en 1900, des vins particulièrement réussis, présentant tous les caractères des anciennes vignes franches.

« ... Les éléments constitutifs de ces vins sont normalement équilibrés ; ils prouvent que la reconstitution du vignoble de l'Anjou est chose bien faite et que l'on peut revenir sur les coteaux de la Loire et du Layon renouer les relations que le phylloxéra avait détruites. »

L'article se termine par des compliments très mérités adressés à M. Léon Bourcier, dont nous extrayons simplement ces lignes :

« En véritable apôtre de l'Anjou, M. Bourcier a réussi à faire renaître en nous l'excellent souvenir et l'antique réputation des vins de sa contrée. »

***

M. de Carvalho a fait paraître un numéro spécial *France et Portugal*, en l'honneur de la visite du roi de Portugal en France. Dans ce très intéressant numéro, nous trouvons un démenti des projets de vente de Lourenço-Marquez et un remarque article de M. Joseph Joûbert, sur *La Nationalité portugaise*, dont nous détachons cet extrait :

Le Portugal a eu la bonne fortune d'avoir à sa tête des princes, des chefs dignes de l'admirable vaillance de leurs intrépides sujets, et Camoëns a pu dire, lyrique interprète du jugement de l'histoire : « Je chante la glorieuse mémoire de « ces Rois, qui propagèrent la Foi, agrandirent l'Empire,

« découvrirent les terres ignorées de l'Afrique et de l'Asie,
« s'affranchissant des lois de la Mort... »

La nature, il est vrai, a eu également sa part ; c'est aussi, reconnaissons-le, la Mer, glorieuse école de tant de vertus, qui a assuré la vitalité du peuple portugais ; ce sont les riches et encore vastes colonies de la monarchie qui, malgré des pertes cruelles, continuent de maintenir la prospérité nationale. Et une des principales causes de la réelle popularité qui entoure l'auguste personne du Souverain régnant à Lisbonne et que Paris, comme la France, salue avec respect, c'est que Sa Majesté, fidèle aux nobles traditions de la dynastie, a compris dès son avènement que la question coloniale et *africaine* en particulier, est vitale pour le royaume, et qu'avec esprit de suite et une grand élévation d'idées Don Carlos n'a cessé de favoriser le développement agricole, industriel et commercial des possessions d'*ultramar* de la Couronne et d'encourager ses sujets à porter là leur intelligence et leurs opiniâtres efforts.

Comme preuve manifeste des immenses progrès réalisés pendant son règne bienfaisant dans l'empire extérieur de Don Carlos, il suffit de rappeler le superbe Pavillon des Colonies portuguaises à l'Exposition Universelle de 1900, où tant de visiteurs ont pu admirer les produits multiples, les rares spécimens des richesses coloniales que les Portugais avaient envoyés à Paris de San Thomé, de l'Angola, du Mozambique, des Indes, de Macao et de Timor. Les nombreuses médailles et les flatteuses récompenses décernées aux exposants portugais de la Métropole et des Colonies ont prouvé avec un grand éclat que les descendants des *Intrépides* de l'Age héroïque n'avaient pas dégénéré. Les fils de la Lusitanie moderne ont montré qu'il savaient apporter dans les luttes pacifiques et les grands tournois internationaux de l'industrie la même énergie, la même ardeur que témoignaient jadis leurs maîtres dans les fameuses découvertes et les grandioses conquêtes chantées par l'immortel Camoëns, et qui avaient fait retentir jusqu'aux confins du monde l'éclatante renommée du Portugal et de ses glorieux monarques, dont l'union intime avec leurs loyaux sujets, si attachés aujourd'hui comme naguère à l'illustre Maison de Bragance, a fondé dans le passé la grandeur de la nation et assurera encore dans l'avenir les destinées prospères de la Lusitanie.

***

Le *Gaulois* du 11 novembre a publié un article très suggestif, intitulé le port de Bizerte en 1902 (Bizerte n'a plus de charbon, Bizerte sans marché charbonnier est une batterie d'artillerie sans munitions), signé du baron de Cambourg, secrétaire de la *Société des Études Coloniales et Maritimes*, nom bien connu en Anjou et en Bretagne. Le jeune écrivain, qui sonne la cloche d'alarme pour notre marine à Bizerte, est le fils du baron Antoine de Cambourg, ancien conseiller général de Maine-et-Loire, pendant de longues années vice-président de la *Société des Études Coloniales et Maritimes*, dont il était l'âme et à la tête de laquelle il s'était dévoué avec tant de patriotique ardeur pour la défense des grands intérêts de la France en Tunisie, à Madagascar et dans toutes les possessions de notre vaste empire colonial.

***

Voici les noms qui viennent d'être donnés à plusieurs rues de notre ville :

La rue A, située entre le chemin de la Brisepotière et la rue Victor-Hugo, s'appellera désormais *Rue du Commandant Bory*.

La rue C, à ouvrir dans l'axe de la nouvelle caserne, entre la rue Victor-Hugo et la rue Villebois-Mareuil, sera dénommée *Avenue du Général de Lamoricière*.

La rue D, située entre le chemin de la Motte et la rue E, deviendra *Rue d'Hédouville*.

La rue E, située à l'Est de la caserne, entre les rues de la Brisepotière et Victor-Hugo, se nommera *Rue Paul-Henry*.

La branche Est du chemin de la Motte devient la *Rue Rouget-de-l'Isle*.

La voie publique située entre la prison et le Palais de Justice, ancienne rue Savary et rue Fénelon, restera dans toute sa longueur la *Rue Savary*.

La rue Saint-Léonard, entre le Lycée et le pont Saint-Léonard, sera enfin appelée désormais *Rue Célestin-Port*

***

M. Le Gris de la Pommeraye, petit-fils du chef d'escadrons Le Gouz du Plessis, vient, dit l'*Echo de Paris*, « de faire don au Musée de l'Armée d'un habit de petite tenue de capitaine (maréchal des logis) à la deuxième compagnie des mousquetaires noirs (1814). Cet uniforme avait appartenu à son grand-

père Le Gouz du Plessis, qui fit la plupart des campagnes de Napoléon de 1806 à 1814. Il a été reçu avec d'autant plus d'empressement à notre grand musée militaire que celui-ci ne possédait aucun uniforme de ce corps fameux.

« Quant au capitaine, dont le donateur a également adressé la photographie au musée, il avait un frère également capitaine au 3e régiment des gardes d'honneur. Celui-ci fut tué devant Reims, pendant la campagne de France, en chargeant à la tête de son escadron.

« Le survivant servit la Restauration, fut nommé chef d'escadron au 7e chasseurs et passa avec ce grade aux cuirassiers de la garde de Charles X. La photographie reçue par le musée le représente dans ce dernier uniforme. »

***

Un Angevin vient d'être promu parmi les commandants de corps d'armée. Le général Servière, qui sort du rang, compte quarante-trois ans de services, quarante campagnes, deux blessures et six citations. Il est né à Montfaucon, en Maine-et-Loire, le 21 novembre 1842. Il débuta très brillamment au Mexique. En 1870, à Sedan, il fut atteint de deux éclats d'obus ; transporté dans une ambulance allemande, il réussit à s'échapper sous un déguisement et rejoignit l'armée de la Loire avec laquelle il termina la campagne. Plus tard, nous le retrouvons au Tonkin, où il prit une part fort belle aux grandes opérations du début de la conquête, et où il gagna les six citations à l'ordre qui sont inscrites à ses états de services. Depuis, cet officier général a été employé presque constamment en Tunisie et en Algérie. Général de brigade en 1894, divisionnaire le 27 mai 1900, commandant de corps en 1902.

***

M. le général de division Halter a été nommé au commandement de la 18e division d'infanterie (9e corps d'armée), et des subdivisions de région de Châtellerault, de Tours, d'Angers et de Cholet, à Angers, en remplacement de M. le général de division Mathis, appelé au commandement du 15e corps, à Marseille.

M. le général Halter a été nommé général de division le 24 mars 1902. Il est né en 1841, à Strasbourg, et commandait précédemment la 20e brigade d'infanterie à Blois.

***

M. le général de brigade de Ferron, ancien colonel du 135e de ligne, a été nommé au commandement de la brigade de cavalerie du 15e corps d'armée, à Marseille.

***

On écrit de Chaudron-en-Mauges au *Journal de Maine-et-Loire* :

Le dimanche 26 octobre, fête pleine d'entrain et très réussie à Chaudron-en-Mauges. La 1635e section des vétérans recevait son drapeau. A 9 heures et demie du matin, la section, formée en bon ordre, accueillait les drapeaux et délégations des sections voisines : Saint-Florent-le-Vieil, avec son vice-président M. Humeau ; Jallais, avec son président M. de Boissac ; Le Fuilet, avec son président M. Bourcier ; La Pommeraye, avec son président M. Avrillon.

M. le comte de la Bourdonnaye, député de la circonscription, après quelques paroles vibrantes, remit solennellement le drapeau au porte-drapeau, M. Réthoré.

Le président, M. Jean de Villoutreys, le remercia au nom de tous, puis attacha à la boutonnière de M. Colas, délégué à la formation de la section, une médaille d'honneur. Le cortège s'étant formé au cri de : Vive la France ! l'excellente musique de Montrevault, dirigée par M. Jacquet, en prit la tête et l'on se rendit à l'église. La grand'messe fut parfaitement exécutée. M. l'abbé Morillon, curé de Vihiers, ancien aumônier militaire, impressionna vivement le très nombreux auditoire par son beau discours ; puis, M. le Curé de Chaudron procéda à la bénédiction du drapeau. Après la messe, on se rendit au cimetière pour assister à l'absoute en l'honneur des morts de 1870 et pour déposer une palme de souvenir.

Enfin, toujours musique en tête, le cortège parcourut les rues de Chaudron en se dirigeant vers le banquet préparé à l'hôtel Denis, dont le propriétaire est, en même temps, secrétaire de la section.

Plus de 150 vétérans ou invités, parmi lesquels le conseiller général, M. le comte du Reau, le conseiller d'arrondissement, M. le baron J. de Villoutreys, vice-président, M. l'abbé Morillon, M. le curé et M. le vicaire de Chaudron, M. Neau, maire de Saint-Quentin, M. Daviau, adjoint de Saint-Rémy, y trouvèrent place et bonne chère. Au champagne, M. le comte de la Bourdonnaye, après avoir trouvé un mot aimable pour

chacun, fit battre tous les cœurs à l'unisson en parlant de la patrie et de l'armée. La fête se termina par la conduite du drapeau, laissant à tous le souvenir durable d'une excellente et saine journée.

***

La solennité de la remise du drapeau aux Vétérans de la 1.556e section, à La Varenne, publiée par divers journaux de Nantes et d'Angers, s'est effectuée, conformément au programme, le dimanche 21 septembre, avec un éclat particulier.

Arrivent, dans toutes les directions, les sections invitées à prendre part à la remise du drapeau ; ce sont les sections d'Ancenis, de Champtoceaux, de Liré et du Loroux-Bottereau.

La réception a lieu à la mairie, où M. Rondeau, le dévoué maire de la localité, président de la section de La Varenne, assisté de son vice-président, M. Georges Bouchereau, et des membres de la Commission d'organisation, reçoit les présidents et chefs de section, au nom de la population de La Varenne.

La Fanfare de Liré prend la tête du défilé et l'on se rend à l'église aux sons entraînants d'un vibrant allegro, afin d'assister à la bénédiction du drapeau.

Cette partie de la cérémonie nous procura la double satisfaction d'entendre une éloquente et patriotique improvisation de M. le Curé de La Varenne et de savourer l'exécution, par la Fanfare Liréenne, de quelques charmants morceaux.

Après la messe, les Vétérans se dirigent vers le Mail, au centre même du bourg, et là, M. Rondeau, maire et président de la section de La Varenne, remettant aux mains d'un vieux brave de Reischoffen, M. Bossard, l'étendard sacré, prononce, d'un ton ému et pénétrant, le discours suivant :

Messieurs et chers Camarades,

C'est avec une grande émotion que je m'acquitte de la tâche qui m'est dévolue : la remise du drapeau à la section.

Laissez-moi, tout d'abord, vous remercier d'un tel honneur et d'une telle joie, car il suffit d'être Français et d'avoir été soldat pour se sentir remué au fond du cœur, à la vue de cet insigne sacré de la Patrie bien-aimée. Si, pendant l'Année Terrible, il ne nous a pas été donné de le conduire à la victoire, nous pouvons affirmer hautement et avec fierté que nous l'avons toujours maintenu à l'honneur.

Je suis fier de vous représenter en cette circonstance solennelle ;

M. le général de brigade de Ferron, ancien colonel du 135e de ligne, a été nommé au commandement de la brigade de cavalerie du 15e corps d'armée, à Marseille.

***

On écrit de Chaudron-en-Mauges au *Journal de Maine-Loire* :

Le dimanche 26 octobre, fête pleine d'entrain et très ré
à Chaudron-en-Mauges. La 1635e section des vétérans
vait son drapeau. A 9 heures et demie du matin, la
formée en bon ordre, accueillait les drapeaux et dél
des sections voisines : Saint-Florent-le-Vieil, avec
président M. Humeau ; Jallais, avec son prési
Boissac ; Le Fuilet, avec son président M. Bourci
meraye, avec son président M. Avrillon.

M. le comte de la Bourdonnaye, député de
tion, après quelques paroles vibrantes, remit
le drapeau au porte-drapeau, M. Réthoré.

Le président, M. Jean de Villoutreys, l
de tous, puis attacha à la boutonnière de
la formation de la section, une médail
tège s'étant formé au cri de : Vive l
musique de Montrevault, dirigée par
tête et l'on se rendit à l'église. La g
ment exécutée. M. l'abbé Morillon
aumônier militaire, impressionna
auditoire par son beau discours ;
procéda à la bénédiction du dr
rendit au cimetière pour assi
des morts de 1870 et pour dé

Enfin, toujours musique
rues de Chaudron en se dir
l'hôtel Denis, dont le prop
taire de la section.

Plus de 150 vétérans o
général, M. le comte du
M. le baron J. de Ville
lon, M. le curé et M.
de Saint-Quentin, M
vèrent place et bo
la Bourdonnaye.

mpathique

ette énergie

rine et à la

un sentiment
ngs des bravos
erte, les prési-
t discours et de
cordiale qui leur
1.556e section.

les Vétérans des
nissaient à Angers,
uses délégations de
rejoindre.
éte, les clairons des
Ve arrondissement, et
thédrale où une messe,
rités civiles et militaires,
ats angevins morts pour la

s les drapeaux des Sociétés
nciens Militaires, et ceux des
, Trémentines, Saint-Florent-
rades, Nantes, La Flèche et

immédiatement après la messe,
l'Ouest, déposer aux pieds du
oire des enfants de l'Anjou morts
gnifiques couronnes offertes : l'une
ns d'Angers, et l'autre par la société

ucher, puis M. l'abbé Morancé, aumô-
litaire de La Flèche, ont prononcé des
s de patriotisme et d'amour de l'armée.
eut lieu dans les salons Courcier-Bouri-
se sont fait entendre. M. Fontanès, secré-
a Préfecture, a porté un toast à M. Loubet et

mon émotion est grande à ce spectacle qui réjouit mon cœur de soldat et de patriote.

Pour un soldat français c'est un honneur de prendre la parole dans une pareille cérémonie.

Pour un patriote, c'est une joie profonde de voir ces chers Vétérans s'incliner devant le drapeau.

Puis regardons ce drapeau national qui fut notre guide sur les champs de bataille et qui, en temps de paix, est le signe de ralliement de tous les Français. Restons fidèles à ces mots magiques : Honneur et Patrie ; à la devise des Vétérans : Oublier, jamais !

Recevez donc, vétéran Bossard, cet étendard, gage sacré aux trois couleurs nationales, qui nous rappelle les gloires de la France et qui renferme dans ses plis toutes nos espérances, afin que vous le portiez haut et fier partout où le devoir vous appellera, avec autant de bravoure et d'ardeur que lorsque vous l'accompagniez à l'héroïque bataille de Reischoffen.

Et toi, fier drapeau français, nous saluons avec joie ton entrée dans nos rangs aux cris de : Vive la France ! Vive l'armée ! Vive la République !

Ce patriotique discours soulève l'émotion générale, les cœurs battent à l'unisson à cette évocation du passé et à cette consolante espérance en l'avenir.

A 11 heures, Vétérans et invités se dirigent vers la salle du banquet qui était servi dans l'immense cour de l'hôtel Redureau-Brisset, décorée à cette intention d'écussons, d'oriflammes et de drapeaux russes et français disposés avec un art et un goût irréprochables.

A la table d'honneur avaient pris place : MM. Auguste Rondeau, maire et président; Toublanc, d'Ancenis; Tardif, du Loroux-Bottereau; Bouvet, de la Chapelle-Basse-Mer; Bourget, de Liré.

A l'heure des toasts, M. le Maire se lève et adresse à l'assemblée attentive les paroles suivantes :

Messieurs et chers Camarades,

Au nom des camarades de la 1556e section des Vétérans des armées de terre et de mer, je tiens à vous exprimer ma reconnaissance pour avoir répondu à notre appel avec autant d'empressement.

Nous sommes très sensibles à cette marque de sympathie ; soyez donc les bienvenus parmi nous.

Je vous assure que cette journée restera inoubliable parmi les Vétérans de la section de La Varenne. Car, si nous avons réussi à grouper les sections voisines dans un but patriotique et fraternel,

nous établissons entre nous, par là-même, un courant sympathique et amical.

Marchons donc tous la main dans la main, avec cette énergie qui caractérise les cœurs vraiment patriotiques.

Je lève mon verre à la France, à l'armée, à la marine et à la République.

Cette patriotique harangue, prononcée avec un sentiment profond et convaincu, soulève dans tous les rangs des bravos enthousiastes et, la série des toasts étant ouverte, les présidents des sections invitées y vont de leur petit discours et de leurs vifs remerciements pour la réception si cordiale qui leur est faite par leurs nouveaux camarades de la 1.556e section.

***

Le dimanche 9 novembre, à 11 h. 1/2, les Vétérans des armées de terre et de mer de 1870-71, se réunissaient à Angers, dans la cour de la Mairie, où de nombreuses délégations de sociétés patriotiques venaient bientôt les rejoindre.

Un cortège s'organisait, avec, en tête, les clairons des sapeurs-pompiers et la Fanfare du IVe arrondissement, et immédiatement se dirigeait vers la cathédrale où une messe, à laquelle assistaient toutes les autorités civiles et militaires, a été célébrée en l'honneur des soldats angevins morts pour la patrie.

Autour de l'autel étaient rangés les drapeaux des Sociétés suivantes : Alsaciens-Lorrains, Anciens Militaires, et ceux des sections des vétérans d'Angers, Trémentines, Saint-Florent-le-Vieil, Durtal, Ancenis, Varades, Nantes, La Flèche et Rennes.

Le cortège s'est reformé immédiatement après la messe, pour aller au cimetière de l'Ouest, déposer aux pieds du monument, élevé à la gloire des enfants de l'Anjou morts pour la France, deux magnifiques couronnes offertes : l'une par la section des Vétérans d'Angers, et l'autre par la société des Alsaciens-Lorrains.

Au cimetière, M. Beucher, puis M. l'abbé Morancé, aumônier du Prytanée militaire de La Flèche, ont prononcé des allocutions vibrantes de patriotisme et d'amour de l'armée.

Au banquet, qui eut lieu dans les salons Courcier-Bourigault, des toasts se sont fait entendre. M. Fontanès, secrétaire général de la Préfecture, a porté un toast à M. Loubet et à la République.

Voici les paroles très applaudies de M. le général Faugeron :

MESSIEURS,

Je considère comme un devoir de remercier avant tout M. l'aumônier, abbé Morancé, des éloquentes et patriotiques paroles qu'il a bien voulu nous faire entendre aujourd'hui, au pied du monument élevé aux Angevins morts pour la Patrie en 1870. Je suis sûr que ce noble langage vous a été au cœur, comme il m'a ému moi-même, en évoquant, avec autant de charme que de talent, les fantômes de l'Année Terrible et en en tirant les graves enseignements que comportent ces cruels souvenirs. Ce sont les sentiments qu'ils inspirent qui ont donné naissance à votre Société, dont je salue avec bonheur la prospérité croissante.

Après la guerre, quelques camarades, aux idées généreuses, ont pensé que les dures épreuves supportées en commun, les blessures toujours saignantes dont souffre encore la France, avaient créé entre nous tous, qui avions été les témoins impuissants et les victimes de nos désastres, des liens que rien ne pouvait rompre et qu'il y avait tout avantage à resserrer. Une œuvre d'assistance mutuelle, de fraternité entre vieux soldats, est née de ces sentiments. Cette œuvre, à l'écart de toute préoccupation politique, recherchant tout ce qui peut nous unir, écartant tout ce qui pourrait nous diviser, n'a eu d'autre but que de rapprocher tous les camarades, pour s'aider les uns les autres, entretenir vivants et bien portants parmi eux les sentiments d'honneur, de respect du drapeau, d'amour de la Patrie, nés et développés dans leur cœur par les souffrances de la guerre, vaillamment supportées en commun, par les nobles exemples qu'ils avaient eus sous les yeux devant l'enemi.

Ces idées, Messieurs, ont fait un chemin rapide. La presse a énuméré dernièrement les millions que possède actuellement notre Société, si modeste au début. Dans un petit nombre d'années, les pensions espérées vont être servies aux plus âgés d'entre vous. Nul doute qu'à ce moment la Société des Vétérans ne prenne un nouvel essor. Elle aura rendu ainsi un immense service à la France, non seulement en lui préparant parmi nos enfants de vaillants défenseurs, animés de ces mâles vertus qui font les nations fortes et glorieuses et que vous avez tous admirés, malgré leur insuccès momentané, chez ce généreux petit peuple qui a su mériter le respect et l'estime du monde entier et dont l'avenir, je veux l'espérer, saura récompenser la conduite héroïque, mais aussi en popularisant et démontrant aux yeux de tous les avantages qu'une association peut obtenir des œuvres de mutualité.

Longue vie donc et succès croissants à la Société des Vétérans dont les membres, en retirant de leur association, de leurs efforts communs, des avantages personnels incontestables, auront en même temps donné un exemple utile et fait œuvre de bons Français.

Après avoir distribué à tous des remerciements mérités, M. Beucher, président de la section, a raconté les évasions successives, en 1870-71, d'un brave sapeur du génie, membre (et même membre du bureau) de la 627e section. Il nous a gracieusement autorisés à publier cet incident dans notre prochain fascicule, ce dont nous le remercions.

M. Boulanger, qui remplaçait M. le Maire, a remercié au nom de la municipalité.

Dans une éloquente improvisation, M. le sénateur comte de Blois a rappelé l'épisode de Coulmiers, le 9 novembre, et l'entrée des Français victorieux (pour une fois la victoire avait souri à nos armes !) dans la ville de Jeanne d'Arc.

Rappeler ces faits, se souvenir des épisodes auxquels on a été mêlé, c'est là, a dit M. le comte de Blois, un des trésors de la Société des Vétérans, et c'est là aussi un des motifs de ses progrès toujours croissants. Après avoir exprimé le regret de ne pas voir près de lui son ancien compagnon d'armes et son confrère au Sénat, M. Bodinier, retenu bien malgré lui, M. de Blois a soulevé les applaudissements enthousiastes des auditeurs dans une magnifique péroraison, toute vibrante de patriotisme.

M. Goujon, délégué de Nantes, puis M. Huguet, de Rennes, ont, à leur tour, pris la parole et toasté aux progrès de la 627e section.

Un bal a terminé cette journée bien remplie.

En terminant ce compte rendu, qu'il nous soit permis de féliciter chaudement les organisateurs de cette fête, M. le Président et MM. les Membres du bureau de la 627e section.

***

La Société des Agriculteurs de France a organisé, il y a quelques années, un concours de monographies de communes rurales.

L'an dernier, M. Stanislas François était un lauréat de ce concours pour son étude sur la commune de *Louvaines*. Cette année, un autre angevin, M. Henri Godivier, architecte à *Pouancé*, obtenait un prix de 100 francs pour sa monographie de cette petite ville.

***

La Commission pour le prix de Linguistique, fondé par M. de Volney, a accordé, sur les revenus de cette fondation,

une récompense de 1.000 francs à MM. V. Scheil et C. Fossey, pour leur grammaire assyrienne. M. C. Fossey est un angevin, ancien élève du Lycée d'Angers, de l'École normale supérieure, des Écoles d'Athènes et du Caire, professeur d'assyriologie à l'École des Hautes Études de Paris.

***

L'Académie française a décerné des *prix Montyon* (500 fr. chacun), à Mlles Virginie Brouard, à Neuvy-en-Mauges, et Agathe Fremond, au May-sur-Evre.

Un *prix Honoré de Sussy* (500 fr.), a été accordé à Mlle Rosalie Humeau, du May-sur-Evre.

***

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Lucien Rousseau, 1er prix de violon à l'École de musique d'Angers, est admis premier dans la classe d'alto, au Conservatoire.

***

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, M. Maurice Lecoq, l'heureux gagnant de la coupe de la Reine au grand Concours international de Tir de Rome, vient d'être nommé, par sa majesté le roi d'Italie, chevalier de l'ordre de la Couronne.

***

M. Bloudeau, président du Syndicat de la Boucherie d'Angers et du département de Maine-et-Loire, a été nommé chevalier du Mérite agricole.

***

Le 4 octobre, la Colonie angevine à Paris, accompagnait au Père-Lachaise, le cortège funèbre de René Brochin.

Nous avons tenu, dit le *Patriote*, à nous faire représenter aux obsèques du sympathique président du « Vin d'Anjou ».

La foule d'amis venus rue Bonaparte, pour donner à notre regretté compatriote cette dernière preuve de sympathie, était considérable.

L'église Saint-Germain-des-Prés, où avait lieu la cérémonie religieuse, était insuffisante à les contenir tous.

Le deuil était conduit par Mme Brochin, sa veuve, par M. Georges Brochin, colonel, chef du 1er bureau de l'état-

major de l'armée; M. Gustave Brochin, lieutenant-colonel, chef d'état-major du Gouvernement de Dijon, et par M. et Mme Serre.

Les cordons du poèle étaient tenus par les trois collègues du défunt, curateurs aux successions vacantes, et par M. Gabriel Richou.

Parmi les nombreuses couronnes, nous avons remarqué celles offertes par l' « Association Polytechnique », le « Vin d'Anjou », « La Société de Secours mutuels des Angevins à Paris, « La Société des I », etc.

Pendant la cérémonie religieuse, nous avons pu, avec mille difficultés, reconnaître quelques compatriotes.

Nous avons successivement aperçu et noté au hasard :

MM. le Dr Motet, de l'Académie de médecine, président d'honneur du « Vin d'Anjou » ; Mme Plaçais mère, venue comme nous, d'Angers, pour la cérémonie ; Jules Plaçais et Madame ; Lorin, avoué à Rambouillet ; Pilmis, président des « Angevins de Paris » ; René Martin ; Jules Martin, banquier ; Jousselin ; Masson de Torcy, vice-président des « Angevins de Paris » ; Jeinxiette, associé d'agent de change ; Gabriel Richou, conservateur de la Bibliothèque de la Cour de Cassation ; Georges Richou, ingénieur, vice-président de l'Association Polytechnique ; Pierre Beziau, président d'honneur de la Société des « Angevins de Paris » ; Haro, artiste peintre ; R. Couchot ; Dr Gauchas ; Dr Furet ; Grangé, ancien avoué à Angers ; Pacault ; Pujol, commissaire-priseur ; Jounerat, pharmacien ; Crocherie, etc.

Afin de pouvoir rendre compte à nos lecteurs des discours qui devaient être prononcés sur la tombe de notre compatriote, nous l'avons accompagné en une marche longue à travers Paris, jusqu'au Père-Lachaise, où devait avoir lieu l'inhumation.

M. Gentil, président de l'Association Polytechnique, a pris le premier la parole et a prononcé un discours dont voici les principaux passages :

MESSIEURS,

Si nous ne tenions compte ici et ne nous inspirions que de la modestie planant sur tous les actes, sur tous les sentiments de notre infortuné camarade, nous nous tairions, et cette suprême étape recevrait seulement l'expression de notre affliction.

Mais il nous pardonnera, une dernière fois, de transgresser ses volontés et de lui adresser cet adieu public dans lequel se fondront — sincères et douloureux — les souvenirs d'une vie exemplaire, toute d'abnégation, de sacrifices et de vertus.

René Brochin est né à Angers, le 25 janvier 1852, d'une famille d'officiers, dont plusieurs membres ont occupé ou occupent encore de hautes fonctions dans l'armée. Il fit ses études universitaires dans cette ville, et il venait à peine de commencer son droit et de recevoir les premières notions de notariat chez Me Plaçais, notaire, quand la guerre survint.

Après la guerre, Brochin vint à Paris terminer son droit et continuer son stage, qu'il accomplit dans les études de Mes Émile Jozon, Duboys, Gustave Robin et de Me Olagnier, dont il devint ensuite le maître clerc.

Le choix de ces études était des plus heureux, car l'honorabilité native de Brochin, sa loyauté exemplaire, ses goûts pour le travail réfléchi et son exquise affabilité réclamaient des contacts particulièrement observés — et il les rencontrait précisément dans ces sphères des plus pures traditions notariales, où le souci des solutions ne fut jamais inspiré que du droit et de l'équité.

Membre de la conférence l'Union notariale, membre, puis président de l'Association professionnelle des clercs de notaires et d'avoués, La Basoche, aux travaux de laquelle il prit une part si grande et à laquelle il resta si fidèlement attaché, membre de la Société des I, membre de la Société amicale des Angevins à Paris, Brochin fut encore l'un des premier à accepter, il y a dix ans, les fonctions particulièrement délicates de professeur de notariat à l'Association Polytechnique.

Ses camarades, est-il besoin de le dire, l'adoraient ; ils l'avaient choisi comme secrétaire de la section avec cette très touchante pensée, que sa nomination suffisait, à elle seule, à caractériser l'harmonie du groupe.

René Brochin avait puisé dans sa famille les profondes racines de l'honneur, de la loyauté, de la fidélité. Il avait puisé dans son mariage ses exquis sentiments de cœur et ses goûts affinés d'art ; il avait puisé, enfin, dans ce milieu notarial et sous la direction de son dernier patron, sa netteté, sa rectitude en affaires et la courtoise affabilité de ses relations.

C'est cette triple source bienfaisante qui fit de notre ami l'homme exceptionnel que nous avons connu, que nous avons aimé et dont la brusque disparition nous déconcerte.

Un dernier trait dépeint bien ce beau caractère :

Cette horrible neurasthénie, dont il fut atteint au commencement de l'année, torture chez les autres le cerveau, trouble l'équilibre des facultés, énerve physiquement les moindres actes. Notre malheu-

reux ami eut l'effrayant courage de surmonter les crises et de rester René Brochin avec tous.

N'est-ce pas assez révéler sa valeur, la force de son esprit? N'est-ce pas assez rappeler l'étendue de notre perte?

Son fils, qui devait l'accompagner jusqu'ici, n'a pu supporter sans faiblir cette terrible épreuve ; souffrant, il a dû s'aliter.

L'heure de l'éternelle séparation est arrivée, mon bien cher et pauvre ami, recevez une dernière fois nos prières et notre peine.

Vous emportez avec vous les regrets de toute une génération, mais vous nous laissez le souvenir de votre vie exemplaire. Adieu.

M. Georges Richou, ancien président du « Vin d'Anjou », a pris ensuite la parole et s'est exprimé ainsi :

MADAME,
MESSIEURS,

C'est avec un bien vif sentiment de douleur que je viens, au nom de la réunion amicale des Angevins résidant à Paris, au nom du « Vin d'Anjou », apporter l'expression de ses regrets les plus affectueux sur la tombe trop tôt ouverte de son cher président, René Brochin. Il a été pour elle l'un des ouvriers de la première heure ; il a largement contribué à sa fondation ; pendant de longues années il a occupé les fonctions de secrétaire général, auxquelles s'attache plus de travail que d'honneur et qu'il a remplies avec un zèle et un dévouement sans bornes.

Brochin réunissait d'ailleurs, à un haut degré, les qualités qu'exige ce rôle toujours laborieux et quelquefois difficile. Nature éprise du beau sous toutes ses formes, musicien distingué, il excellait à donner à nos réunions un caractère artistique qui n'en excluait ni l'humour ni la cordialité. D'une bienveillance à toute épreuve, il savait acquérir et, mieux encore, conserver les sympathies et les amitiés. Accueillant à chacun, il ne comptait, parmi ses compatriotes, comme ailleurs, que des amis, et, si sa modestie ne l'eût volontairement retenu au poste de travail et d'abnégation qu'ils étaient heureux de lui avoir confié, il y a longtemps qu'ils l'eussent appelé à les présider.

Nous avions néanmoins, cette année même, pu vaincre ses scrupules au prix d'insistances réitérées. Ne semble-t-il pas, Messieurs, que nous eussions comme un secret pressentiment de ne pas trop attendre pour lui conférer la juste récompense de ses longs et dévoués services?

Cher compatriote et ami, vos qualités d'esprit et de cœur que je viens de rappeler en de trop brèves paroles, l'estime dont vous étiez universellement entouré au point de vue professionnel, la notoriété si méritée que vous aviez conquise dans votre enseigne-

ment à l'Association Polytechnique, tout concourait à vous rendre digne de ces fonctions présidentielles que la maladie, hélas ! impitoyable, ne vous a pas permis de remplir. Votre mémoire nous restera bien chère, et plus d'un parmi nous, en revenant à ce « Vin d'Anjou », où vous avez pendant tant d'années prodigué le meilleur de vous-même, vous cherchera encore et vous adressera l'hommage mouillé de larmes d'un pieux regret et d'un affectueux souvenir. Adieu, cher ami, adieu.

Puis M. Pierre Beziau, président d'honneur de la Société des Angevins à Paris a, dans une improvisation émue, prononcé les paroles suivantes, empreintes d'une réelle émotion.

Brochin, qui fut l'un des fondateurs du Vin d'Anjou, était aussi membre honoraire de la Sociéte des Angevins à Paris, où il s'était fait inscrire des premiers, sachant qu'il trouverait là des infortunes à soulager et des services à rendre.

On vient de rappeler tout à l'heure magnifiquement son labeur, ses œuvres, je veux seulement, moi qui m'honore d'avoir été parfois son collaborateur, souvent son intermédiaire, rendre un éclatant hommage à sa bonté.

Car, il fut bon en effet, comme on vient de vous le dire ; son cœur était accueillant comme son sourire. Sa bienveillance n'avait d'égale que sa discrétion.

Il fut pour nous tous plus qu'un compatriote, il fut un ami véritable.

Au nom de la Société des Angevins de Paris, j'adresse ici à ce noble esprit, avec le suprême adieu, l'expression de nos regrets et de notre profonde douleur.

J'adresse à sa famille, à sa veuve, à son fils, qui n'a pu, pour les raisons que l'on vient de vous dire, rendre les derniers devoirs à son père, nos sentiments de vive sympathie, et je leur donne l'assurance que la mémoire de leur cher défunt survivra vivante, honorée, dans le cœur de tous les Angevins.

Adieu, Brochin, adieu mon ami, mon camarade.

***

Nous lisons dans l'*Anjou Médical* :

« Une mort imprévue nous enlève brutalement l'un des plus brillants élèves de l'École d'Angers ; Guihal était arrivé dans les premiers à l'Internat des hôpitaux de Paris ; il donnait par ses études, par ses travaux les plus brillantes espérances à tous ses maîtres, à tous ses amis, et il disparait

en quelques jours, victime, on peut le dire, du devoir professionnel. Guihal avait eu, ces temps derniers, une angine infectieuse contractée dans son service de l'hôpital des Enfants-Malades, où il était interne de notre ami Marfan ; c'est affaibli encore par les suites de cette infection qu'il a été pris d'appendicite et frappé à mort dès le début. Les soins les plus dévoués et les plus éclairés n'ont pu le sauver. C'est une grande perte pour l'internat des hôpitaux de Paris, et aussi pour la science française ; que sa famille éplorée, que sa jeune veuve reçoivent l'expression attendrie de nos plus vifs et de nos plus sincères regrets. »

***

Le jeudi soir 30 octobre est décédée, à l'hospice d'Angers, où depuis 56 ans, elle exerçait son dévouement, la sœur Rose Doméjeau, que les petits, privés des consolations et de l'affection maternelle, appelaient « maman Rose ». Ce nom si doux, si poétique et si beau, résume la vie d'héroïque dévouement de la défunte. Il est plus éloquent que tous les éloges.

Sœur Doméjeau Rose-Dorothée, née à Rieumes (Haute-Garonne), le 27 septembre 1827, entra dans la compagnie des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul le 27 septembre 1846 ; son temps de noviciat terminé, elle fut envoyée à l'hôpital Saint-Jean, à Angers, où elle arriva le 15 juillet 1847. La grande salle des femmes lui fut alors confiée.

Lorsque l'hôpital Saint-Jean fut fermé pour être installé dans celui actuel, sœur Rose fut chargée, à nouveau, d'une salle de femmes ; peu de temps après, on lui confia le dépôt de l'Hôtel-Dieu. A ce service déjà très important, on adjoignit celui des enfants assistés dont elle s'occupait encore le jour de sa mort. Le nombre de ces pauvres déshérités qui sont passés dans les bras de sœur Rose est incalculable.

En reconnaissance d'une si longue et si belle carrière au service des malades et des enfants abandonnés, M. Waldeck-Rousseau décerna à Sœur Rose, en mars 1901, la médaille d'honneur de l'Assistance publique.

Ce témoignage officiel de satisfaction l'avait fort surprise. Sœur Rose trouvait tout naturel d'avoir consacré sa vie entière au service des déshérités.

Plus de 500 personnes assistaient à ses obsèques, qui ont été célébrées dans la chapelle des Hospices.

M. l'abbé Jannet a procédé à la levée du corps qui a été porté à bras par six religieuses dans la chapelle ; une grand' messe a été chantée ; l'absoute a été donnée par M. l'abbé Grellier.

Le cortège s'est ensuite dirigé vers le cimetière de l'Ouest où, dans le caveau réservé, devait avoir lieu l'inhumation.

Devant le char funèbre, qu'entourait une délégation des enfants assistés, marchait un groupe d'enfants de Marie avec leur bannière enrubannée de deuil ; le corbillard était suivi des Sœurs de l'Hôpital, de plusieurs membres de la Commission administrative de l'Hospice, d'un grand nombre de docteurs et d'internes, des vieillards de l'Hospice, etc.

Au cimetière, M. Beucher a prononcé l'éloge funèbre de Sœur Rose. Il n'a eu pour cela qu'à raconter simplement la vie si simple, mais si pleine d'abnégation et de dévouement que fut celle de « maman Rose ».

***

Nous avons appris avec tristesse la mort de M. l'abbé Machefer, chanoine honoraire et custode de la Cathédrale, décédé le 10 novembre, à l'âge de 80 ans.

Tout Angers connaissait ce vieillard au profil vigoureux, qui depuis quarante ans bientôt semblait faire corps avec la vieille cathédrale dont les richesses artistiques et les intérêts matériels lui étaient confiés. Avec lui disparaît l'un des amis les plus passionnés et l'un des connaisseurs les plus entendus de nos belles tapisseries.

***

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Bouchard, délégué départemental, secrétaire général de la Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire, officier du Mérite agricole, décédé à Saint-Martin-la-Forêt, à l'âge de soixante-deux ans.

Ses obsèques ont eu lieu le jeudi 20 novembre, à quatre heures, en l'église Sainte-Thérèse, au milieu d'une nombreuse assistance.

Au cimetière, M. le comte de Blois, comme président de la Société industrielle et agricole, a prononcé quelques paroles pleines d'émotion devant le cercueil du défunt.

***

Le général de Douvres, commandant la 15e brigade à Laval, vient de mourir en cette ville. Il était âgé de 62 ans et était né à Chalonnes-sur-Loire.

Le général de Douvres appartint d'abord à l'artillerie ; il s'est particulièrement distingué au cours de la guerre contre l'Allemagne : dans un des derniers combats de la campagne, à Parigné-l'Evêque, il reçut deux graves blessures : un éclat d'obus lui traversa le pied de part en part et un autre lui fractura le bras.

Ce soldat distingué a encore fait campagne au Tonkin, sous Brière de l'Isle et Négrier, et prit part aux opérations sur Langson.

Comme colonel, M. de Douvres a commandé le 12e d'artillerie, à Vincennes ; il a été nommé général de brigade en 1895 et était à la tête de la 5e brigade d'infanterie depuis six ans passés. Il allait être atteint par la limite d'âge.

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que M. le Général Faugeron a bien voulu nous promettre de retracer, dans une notice qui paraîtra dans un des prochains fascicules de la *Revue*, la carrière si bien remplie de notre distingué compatriote.

A. Z.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 2534-2.

STATUETTE DE SAINTE ÉMÉRANCE

Appartenant à l'église du Longeron

UNE

STATUETTE DE SAINTE ÉMÉRANCE[1]

De toutes les merveilles d'art que les siècles de foi avaient accumulées dans nos églises, le plus grand nombre a disparu ; souvent même, là où jadis régnait la plus éclatante richesse, on ne retrouve plus aujourd'hui que l'extrême indigence. Il importe donc de signaler — pour les faire connaître et au besoin pour les protéger — les derniers restes de ces trésors dispersés ou anéantis.

Nos pères aimaient à reproduire en argent, quelquefois même en or, l'image des saints dont ils possédaient les reliques ou pour lesquels ils professaient un culte particulier. C'est ainsi que le chapitre de la cathédrale d'Angers avait enchâssé un os du bras de saint Maurice « dans une statue d'argent et d'or, de deux pieds de hauteur, représentant le saint capitaine revêtu d'une cotte de mailles, tenant un glaive d'une main et son bouclier de l'autre[2] ». Dix-sept autres statues, également précieuses, figurent dans les inventaires de la même église[3]. Le trésor de

[1] Cette étude, sauf de légères modifications, vient d'être publiée dans le *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques*, année 1902, p. 290-296.

[2] L. de Farcy, *Monographie de la cathédrale d'Angers, le Mobilier*, p. 181 et 182. Angers, Josselin, 1901.

[3] *Ibid.* p. 182-186.

l'abbaye du Ronceray ne le cédait en richesse qu'à celui de la cathédrale[1]. La sacristie du couvent des Jacobins possédait six statuettes d'argent qui durent être comprises, si elles existaient encore, dans les 7.034 livres de « vieilles pièces d'argenterie d'église », que le prieur Faitot vendit, vers 1780, comme « inutiles et de peu d'usage[2] ». A Saint-Pierre, l'inventaire de 1708 mentionne « une image de saint Pierre, d'argent doré, à soubassement de cuivre, une autre de saint Vincent, d'argent doré, une image de Notre-Dame, en argent[3] ». A Sainte-Croix, le reliquaire de saint Maurice était orné de plusieurs « figures, l'une de saint Maurice et les deux aultres de ses compaignons, et une aultre figure de Notre-Dame-de-Pitié, le tout d'argent doré[4] ». En 1497, Guillaume Prieur, maître orfèvre à Angers, fournit au chapitre de Saint-Jean-Baptiste « une statue en argent doré de saint Julien, martyr[5] ». Un autre orfèvre d'Angers, Thomas Sophier, livre, en 1602, une « Madeleine d'argent » à l'église Saint-Aubin des Ponts-de-Cé[6]..... On pouvait admirer des travaux de même genre à Saint-Laud[7] et à Saint-Martin d'Angers[8], à Baugé[9], à

[1] Thorode, *Notice de la ville d'Angers*, édition E. L[ongin], p. 265. Angers, Germain et G. Grassin, 1897.

[2] *Ibid.*, p. 327.

[3] Arch. de M.-et-L., G 1178.

[4] *Ibid.*, G 1674.

[5] *Ibid.*, G 645, fol. 34.

[6] *Mémoires de la Société d'Agriculture Sciences et Arts d'Angers*, t. V, p. 187.

[7] « Un ange en vermeil, portant les reliques de saint Jacques et de saint Philippe, pesant un marc six onces cinq gros. » Arch. de M.-et-L. Q. Biens nationaux, état de l'argenterie provenant des couvents et églises.

[8] Une statue de saint Martin à cheval en argent. (C. Port, *Dict. de M.-et-L.*, t. I, p. 58.)

[9] « Une effigie de la Sainte Vierge en argent de la hauteur de 16 pouces ; une effigie de saint Sébastien d'argent, de 11 pouces et demi de hauteur ; une effigie de saint Laurent, de 15 pouces de hauteur, aussi d'argent doré. » (Arch. de M.-et-L., Q *loc. cit.*)

Beaufort[1], à Saint-Léonard de Chemillé[2], à Maulévrier[3], au Puy-Notre-Dame[4], à Saint-Pierre de Saumur[5], etc.

Aujourd'hui combien reste-t-il, en Anjou, de ces pieuses et naïves « images », devant lesquelles, avec tant de confiance, nos aïeux venaient exposer leurs besoins ? Le compte est facile à faire : on en connaît exactement trois[6].

La plus ancienne remonte seulement à la fin du XVe siècle. C'est une statuette de Notre-Dame, en argent repoussé, posée sur un double piédestal de cuivre. La Vierge porte l'Enfant-Jésus sur le bras gauche ; de la main droite elle devait présenter un sceptre, qui n'existe plus. Ses cheveux sont épars sur les épaules. Sa tête est couronnée d'un diadème à perles. Les deux personnages sont vulgaires et sans grâce. Cette petite statue mesure 0m145 de hauteur. Elle appartient à l'église de Béhuard.

La seconde est conservée dans l'église de Chanzeaux. Elle représente saint Fiacre, patron des jardiniers, en costume monastique. Le saint, vêtu d'une robe à capuchon et d'un large scapulaire, appuie la main droite sur une bêche. Son regard repose sur un livre, qu'il porte de la main gauche. Sa tête, nue et rasée, respire la douceur et le calme.

[1] « Un reliquaire en argent, représentant saint Sébastien ; un autre reliquaire de saint Honoré, en argent. » (*Ibid.*)

[2] « Une figure de saint d'argent, en partie dorée, pesant six onces cinq gros et demi. » (*Ibid*).

[3] « Une petite Vierge d'argent, pesant un marc deux onces et demi. » (*Ibid.*)

[4] « Un saint Jean et son pied de stale, le tout en vermeil ; un saint Sébastien, avec les pieds et les bras dudit saint Sebastien en partie dorés. » (*Ibid.*)

[5] « Une image de saint Christofle, recouverte d'argent, ouquel a ung reliquère de la croix saint André ». (Arch. de M.-et-L., G 2524, p. 7.)

[6] Je ne parle pas de celles qui pourraient exister dans les collections particulières. Ainsi M. A. Michel, conservateur du musée archéologique d'Angers, possède une statuette en argent repoussé et doré, qui aurait appartenu à l'ancienne abbaye de Saint-Georges-sur-Loire : cette statuette date du XVIe siècle. C'est d'ailleurs la seule que je connaisse.

L'ensemble est assez élégant. Cette intéressante statuette, que l'on peut attribuer sans hésitation au XVIIe siècle, est fixée sur un socle d'ébène, dans lequel on a renfermé une relique de saint Fiacre. Elle mesure 0m23 de hauteur. De même que la précédente, elle est en argent repoussé.

La troisième, une curieuse statue de sainte Emérance, est l'objet d'un culte plusieurs fois séculaire dans la paroisse du Longeron. Malgré la vénération dont on l'entoure et les fêtes qu'on célèbre chaque année en son honneur, elle est restée à peu près inconnue des archéologues [1]. C'est pour cette raison que j'ai cru devoir l'étudier.

La sainte martyre est représentée debout, portant une palme de la main gauche et tenant de la main droite un livre ouvert, qu'elle fixe avec attention. Son costume, sévère et gracieux à la fois, se compose d'une robe à manches étroites, sans ornement, et d'un manteau. La robe, serrée à la taille par une cordelière, accuse discrètement les contours du buste. Le manteau est retenu par un nœud à la hauteur des hanches ; il forme de larges plis et l'un des pans flotte par derrière, jusque sur l'épaule droite, où il vient s'appuyer. Les cheveux se divisent, sur le front, en deux bandeaux ondulés ; ils cachent complètement les oreilles. La coiffure est très originale ; elle ressemble à une sorte de chaperon, qui recouvre toute la tête jusqu'à la nuque : ce bonnet est surmonté d'une aigrette et orné de dessins en losanges ; une torsade, qui l'enserre, le maintient sur les tempes [2].

Un socle à six pans sert de base à cette œuvre charmante. Il est percé, sur la face antérieure, d'une baie rectangu-

[1] M. Spal, ancien inspecteur primaire, n'en parle pas dans ses notes manuscrites sur les communes du canton de Montfaucon (Arch. de M.-et-L.). M. Célestin Port ne semble pas l'avoir vue, autrement il ne l'aurait pas prise pour une statuette en cuivre (*Dict. de M.-et-L.*, t. II, p. 537).

[2] Cf. Quicherat, *Histoire du costume*, figures des pages 338, 340, 357. Voir aussi la tapisserie du château de Boussac, du Musée de Cluny, nos 10.346 et suiv. du *Catalogue*.

laire, dans laquelle a été soudée la capse, où sont conservées les reliques de sainte Emérance. A gauche et à droite, deux blasons émaillés. Derrière, sur la partie la plus large, court ce texte, gravé au poinçon :

SANCTA EMERE
NTIANA ORA
PRO NOBIS

Enfin, aux angles, cette autre invocation :

O MATER
DEI
MEMENTO
MEI[1]

La statue mesure 0m164 de hauteur; le socle 0m030. Le tout est en argent; la coiffure, les cheveux, le livre, la palme, la cordelière, les chaussures et le manteau sont dorés. Statue et socle pèsent ensemble 331 grammes.

Le corps de la sainte, ses vêtements, la palme et le livre qu'elle porte sont formés de plaques d'argent repoussées et martelées. Les mains et les pieds sont fondus et retouchés ensuite au burin. La tête, travaillée à part, a été simplement introduite et soudée dans le long fourreau de métal qui constitue la robe. La cordelière qui tient lieu de ceinture et le cordonnet qui assujétit la coiffure sont composés d'un double fil d'argent tordu. Les pieds sont fixés au socle par un écrou et rattachés à la robe par une soudure.

L'artiste inconnu [2], auquel il faut attribuer cette œuvre délicate, a-t-il réellement voulu faire une statue de Sainte Émérance? Il est permis d'en douter; autrement il fau-

[1] Peut-être faut-il expliquer cette invocation par le fait que l'église paroissiale était dédiée à la Sainte Vierge.

[2] La statue ne porte ni poinçon ni marque quelconque, qui puisse permettre de l'attribuer à un orfèvre angevin. D'ailleurs le poinçon n'a été rendu obligatoire qu'en 1579; la statue de Sainte Emerance est antérieure à cette date.

drait le supposer par trop ignorant des règles de l'iconographie. Mieux vaut admettre qu'il a fourni une statue de martyre quelconque, et que cette statue fut baptisée, pour la circonstance, du nom de sainte Émérance. — Le procédé est trop simple pour avoir été inventé au XIXe siècle.

En effet, rien n'explique la présence de ce livre, que la sainte tient à la main et sur lequel elle semble concentrer toute son attention. Les peintres et les statuaires qui veulent représenter sainte Émerance avec sa *caractéristique* placent des pierres, soit à ses pieds, soit dans les plis de ses vêtements, pour rappeler le genre de supplice qu'elle a souffert[1].

D'ailleurs l'histoire de sainte Émérance se borne, ou à peu près, au récit de son martyre. Elle était la sœur de lait de sainte Agnès[2]. Deux jours après la mort de son amie, comme elle était en prières, avec d'autres fidèles, auprès du tombeau de la jeune vierge, des païens, nombreux et armés, se jettent sur la petite troupe qu'ils veulent disperser. Émérance, seule, bien qu'elle ne fût encore que catéchumène, tint tête aux assaillants et leur reprocha, en termes énergiques, les cruautés dont ils se rendaient coupables à l'égard des chrétiens. Rendus furieux par cette fière attitude, les païens saisissent ce qui leur tombe sous la main et se mettent à la lapider. Elle s'affaisse, sanglante et meurt sur le tombeau même de sainte Agnès[3].

Sainte Émérance est invoquée principalement pour la guérison de la peur, de la colique et des maux d'estomac[4]. Les nourrices s'adressent à elle pour obtenir un lait sain et abondant : sans doute, parce qu'elle était la sœur de lait de sainte Agnès.

[1] Barbier de Montault, *Traité d'iconographie*, t. II, p. 323.

[2] Sainte Agnès, selon l'opinion commune, aurait été martyrisée à Rome, en 304.

[3] *Acta SS.* t. I de janvier, p. 505.

[4] Cf. Barbier de Montault, *Œuv. compl.*, t. VI, pp. 143 et 145.

Son culte était très populaire en Anjou avant la Révolution. On allait vénérer ses reliques en l'église des Carmes d'Angers[1]. L'église de Pellouailles[2] et la chapelle du château de Chandemanche, dans la paroisse de Morannes[3], était placées sous son patronage. A Châteaupanne[4], à Cizay[5], à Varennes-sous-Montsoreau[6], à Vern[7], à la Gaucherie-aux-Dames, en Montilliers[8], sa statue ornait l'autel. Le modeste oratoire construit en son honneur sur la colline de la Pouèze attirait de nombreux pèlerins; l'histoire raconte même qu'il reçut la visite d'un roi. En effet, Louis XI « étant à Angers, alla un jour au Plessis-Macé[9] pour avoir le plaisir de la chasse en la forêt de Longuenée, qui en est proche et en dépend; y étant, il se trouva surpris d'une colique très douloureuse, qui lui faisoit perdre patience. On lui conseilla de réclamer l'assistance de sainte Émérance, laquelle on a accoutumé d'invoquer en cette maladie, et à l'honneur de laquelle il y avoit une petite chapelle là auprès, en la paroisse de la Pouèze; ce que fit ce roi. Il y alla et y fit dire la messe, et donna ordre pour y bâtir une chapelle plus grande et plus belle

[1] Péan de la Tuillerie, *Description de la ville d'Angers*, édition C. Port, p. 424; — Thorode, *op. cit.*, p. 302. — Cette relique était renfermée dans une statue d'argent de sainte Emérance (Cf. *Répert. archéol. de l'Anjou*, 1867, p. 341.

[2] *Pouillé du diocèse d'Angers*, de 1783, p. 24.

[3] *Ibid.* p. 73. — C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. I, p. 595.

[4] « On y venait en voyage à saint Méen et à sainte Émérance. Il y a une image de sainte Emérance sur le grand autel. » T. Grille, *Topographie*. v° Montjean (Bibl. Mun. Ms. sup. 129). — Le prieuré-curé de Châteaupanne, supprimé en 1790 et réuni à la paroisse de Montjean, dépendait de l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire.

[5] C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. I, p. 714.

[6] Arch. de Maine-et-Loire, G, 2770.

[7] C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. III, p. 350.

[8] *Ibid.*, t. II. p. 234.

[9] Le château du Plessis-Macé reçut la visite de Louis XI pendant le mois de juillet 1472. Le roi a daté de ce château quatre de ses lettres (Cf. Vaensen, *Lettres de Louis XI*, t. V, pp. 19-25).

que celle qui y étoit. Hiret dit même que ce roy avoit l'intention d'y mettre des chanoines. Il y donna, outre cela, des reliques de sainte Émérance, lesquelles il y fit porter depuis, et une belle image d'argent, représentant cette sainte, de la grandeur d'une petite fille [1]. » Cette « belle image » n'existe plus ; la relique donnée par Louis XI a été jetée au vent ou livrée aux flammes; mais tous les ans, au 23 janvier, les foules se pressent encore aux portes de la jolie chapelle, construite par le roi.

A quel moment le culte de sainte Emérance a-t-il commencé au Longeron ? On peut affirmer qu'il n'est pas postérieur à la première moitié du XVIe siècle, car telle est l'époque à laquelle il faut attribuer la statuette. Remonte-t-il plus haut? On ne saurait le dire; car les archives de la fabrique, qui contenaient peut-être quelque renseignement à ce sujet, ont été détruites par la tourmente révolutionnaire. Les registres paroissiaux ne datent que de 1625; la seule mention qu'on y trouve, c'est, en 1672, la sépulture du curé Jacques Gouraud, inhumé « dans la chapelle de sainte Emérance ».

Par cette chapelle de sainte Emérance, il faut entendre la partie de l'église où s'élevait l'autel de la sainte, car il ne reste plus ni souvenir ni trace quelconque d'un édifice bâti en son honneur, sur le territoire de la paroisse. Elle ne fut jamais érigée en bénéfice ecclésiastique.

La tradition rapporte que la statue aurait été donnée à l'église du Longeron par les seigneurs de la Gimonnière : c'était la principale terre de la paroisse. Les blasons, fixés de chaque côté de la base, seraient ceux des donateurs : l'un porte : *de sable fretté d'or ;* l'autre : *d'azur à l'escarboucle fleurdelisée d'or, au bâton de gueules posé en bande.* — Mes recherches personnelles et les renseigne-

[1] B. Roger, *Histoire d'Anjou* (*Revue de l'Anjou*, 1852, t. II, p. 358).

ments que j'ai sollicités ne m'ont pas permis d'identifier ces armoiries.

Quoi qu'il en soit, la sainte Emérance du Longeron ne doit pas être considérée comme une œuvre banale : c'est, au contraire, un très intéressant spécimen de l'orfèvrerie religieuse à l'époque de la première Renaissance : non pas que l'artiste se soit inspiré complètement des idées nouvelles ; loin de là. Il a conservé, sur plus d'un point, les traditions anciennes, et le costume qu'il a adopté aurait déjà paru trop « gothique » aux yeux des statuaires et des orfèvres de l'époque.

Ch. Urseau.

LA FRANCE ET LE SIAM

Nos relations de 1662 à 1903
Le traité du 7 octobre 1902

Nos premières relations et nos fautes réitérées. — Rien n'est plus curieux, plus instructif et plus lamentable que l'exposé des relations de la France avec le Siam, de l'origine jusqu'à ce jour. Du consentement du roi de Siam et de son premier ministre, Louis XIV était devenu, en 1687, le véritable maître du royaume. Nos troupes occupaient Louvo (Lopbury), Bangkok et Mergui. Il en était de même à Madagascar, comme le rappelle la médaille frappée à cette époque. Il en était de même au Canada et aux Indes. Tous ces efforts furent perdus par nos propres fautes.

Appréciations de nos alliés russes. — Pour les mieux apprécier, par rapport au Siam, voyons ce qu'en a dit, en 1891, le prince russe Ouktomsky, lors du voyage à Bangkok et à Saigon du Tzar actuel :

I. « Les marins français, dit-il, ont signalé, un siècle « avant les Anglais, l'importance économique et stratégique du détroit de Malacca. Le Gouvernement français « d'alors n'y a rien compris. Il s'est amusé à promener « l'ambassade siamoise de 1686 à travers la France, à faire « faire par les belles dames assaut de coquetterie avec ces « envoyés, sans songer à conclure un pacte avec les indi-

« gènes. Une longue série de fautes amena les Siamois à « s'opposer par la force à l'occupation française de Bang- « kok. »

II. Et plus loin :

« Les Français ont commis la faute de se mettre mal « avec les Siamois. On peut y remédier. Il est nécessaire « de trouver un meilleur *modus vivendi* avec les Siamois. « Ceux-ci conserveraient leur indépendance, cesseraient « leurs conflits et les rencontres sur la frontière franco- « annamite. Ils considéreraient que leurs ennemis sont les « conquérants de la Birmanie et non leurs voisins français. « La France doit identifier ses intérêts avec les besoins « des Orientaux et du monde russo-chinois... C'est la « garantie de leur force et de leur succès. »

Ceci était écrit en 1891, ne l'oublions pas, c'est-à-dire 2 ans avant que nos navires, à la suite du guet-à-pens de Paknam, se fussent de nouveau rendus maîtres de Bangkok. Nous avons plus aidé les Russes qu'ils ne nous ont aidés.

Quelles avaient été ces relations et ces fautes au XVIIe siècle? C'est ce qu'il faut rappeler sommairement.

Notre situation au Siam au XVIIe siècle. — Les Portugais étaient déjà depuis longtemps au Siam (un siècle et demi), lorsque commencèrent les premières relations avec les Français, en 1662.

Ce sont les missionnaires catholiques qui firent connaître le Siam à la France et la France au Siam; mais ils s'abusèrent étrangement sur la nature des bonnes dispositions du roi à leur égard.

Leurs récits avaient attiré l'attention de la Compagnie française des Indes.

En 1680, le roi Louis XIV écrit au roi Phra Narai en faveur de cette Compagnie, qui désirait commercer avec le Siam. Phra Narai répond en envoyant une ambassade par mer. Elle périt corps et biens.

Quatre ans après (1684), le roi de Siam en envoie une seconde chargée de demander à Colbert « les moyens les plus sûrs d'unir les deux royaumes ».

Les envoyés furent reçus à Versailles, à Chantilly, à Saint-Cloud, à Paris, et repartaient en mars 1685 avec une ambassade de Louis XIV.

Pour traiter d'affaires commerciales, le roi envoyait deux officiers de marine, l'un connu pour sa piété, le second pour sa bravoure, et un coadjuteur ecclésiastique si galant qu'il s'habillait, dit-on, souvent en femme pour mieux préparer ses conquêtes. Il était chargé de convertir le roi de Siam, chef du Boudhisme, à la religion catholique, et sans doute aussi les jolies Siamoises et les 70 femmes du harem. Ils arrivèrent à Ajuthia en septembre 1685. Le chevalier de Chaumont, leur chef, y fut salué par les délégués de 43 nations représentées au Siam, excepté les Portugais. Il dit au roi que « Louis le Grand désirait *unir* son royaume au sien, développer des relations *commerciales* et *surtout* obtenir de lui qu'il devienne bon chrétien! » Dans les audiences suivantes, le Chevalier ne fut admis près du roi qu'avec les deux abbés, de Choisy et de Lyonne. L'ambassadeur rédige lui-même et conclut un traité où il était surtout question de religion. Puis, M. de Choisy est ordonné prêtre, « espérant, disait-il, que Dieu le conduirait toujours par un chemin de roses! » Ce n'était pas le chemin du commerce entre les Asiatiques et les Occidentaux.

L'ambassade repartit, laissant à *Ayuthia* l'ingénieur de Lamare pour fortifier *Bangkok*, *Mergui* et *Louvo*, où nos troupes devaient tenir garnison. Le comte de Forbin restait aussi avec quelques officiers et soldats. Trois ambassadeurs siamois accompagnaient M. de Chaumont en France.

Louis XIV venait de recevoir les Envoyés du Grand-Duc de Moscovie. Il reçut, en août 1686, les Envoyés du Siam.

Première apothéose. — Ceux-ci visitèrent Paris, ses environs et les villes de Flandre. Les jésuites de Douai leur offrirent un grand spectacle avec musique : *L'alliance du génie de la France avec celui du Siam*, comédie en quatre actes. On croyait que ce déploiement de puissance et de bienveillance avait conquis aux idées françaises l'esprit et le cœur des Envoyés siamois. Leur chef, au contraire, tout en protestant de ses bonnes dispositions, mit, dès son retour, toute sa duplicité à préparer à la pièce jouée à Douai un dénouement tragique au Siam. Nous en fûmes les premières victimes par notre incurie et notre excès de confiance.

En fait de commerce, les envoyés du Siam avaient acheté en France des étoffes, velours, draps, soieries, 260 canons et mousquetons, 4.264 glaces, 6.712 pièces de cristal, 35.660 pièces de verrerie. Ils emportaient aussi les présents du roi et de la cour. En 1687, cinq vaisseaux (dont la *Loire*) reçurent l'ordre de transporter ces richesses avec les Siamois, deux nouveaux Envoyés français, « surtout des troupes pour *protéger* le royaume de Siam, 20 missionnaires pour le convertir et des musiciens pour le divertir ». Ils arrivent en décembre 1687. Les troupes sont installées à Bangkok et Mergui dont ils avaient la garde, avec de grands approvisionnements de canons, d'armes et de munitions. Le Ménam nous appartenait et, d'ailleurs, tout le royaume, que nous tenions par le triangle Bangkok, Mergui et Louvo.

Depuis que le Tenasserim est aux Anglais, Mergui leur appartient. Toute la presqu'île malaise, de Singapour à Rangoon, leur est dévolue. Voilà le résultat de si beaux efforts ! A Bangkok, nous avions cinq vaisseaux en 1687. Il a suffi de deux en 1893. Nous avions, en 1687, un commandant en chef au Siam : c'était un homme de grande valeur, le comte de Forbin, dont le nom est resté illustre dans notre marine. Bientôt celui-ci est obligé de quitter le

pays. Il en est de même d'un sieur Vincent qui avait songé à exploiter les mines du Siam.

Les instructions de La Loubère et de Céberet leur enjoignaient *avant tout* d'inculquer au roi la connaissance de notre religion. — Une révolte éclata bientôt, ourdie par l'ancien chef de l'ambassade. Les Français furent chassés. Constance Phalcon, le ministre omnipotent fait comte par Louis XIV, fut mis à mort. Les présents du roi de France furent envoyés par le nouveau roi du Siam au commandant de Batavia et les Siamois firent une alliance commerciale avec les Hollandais, qui ne réclamèrent ni places fortes ni conversion religieuse.

Remarquons que les Anglais ne se firent connaître au Siam que 150 ans après nous. Le comte de Forbin, rentré à Paris, avait désabusé franchement Louis XIV et le R. P. La Chaise. La première tentative avait avorté. Ayuthia fut prise et saccagée par les Birmans en 1787. Bangkok devint la capitale depuis 116 ans.

Nos relations de 1856 à 1867. — En 1826, le Siam avait traité avec l'Angleterre au sujet des états malais de la presqu'île. En 1855, un traité de commerce et d'amitié anglo-siamois fut conclu. M. de Montigny obtint également pour la France, en 1856, un traité, qui est encore la base des relations de nos nationaux avec le Siam.

Dans les vingt-quatre articles de notre traité de commerce et de navigation de 1856, il n'est plus question de la conversion du roi. En 1856, nous établissons un consul de France à Bangkok. Nos relations étaient renouées.

Cependant, on reconnaissait que, pour les négociants qui veulent commercer avec le Siam, il était indispensable d'y établir des *entrepôts* et des comptoirs, comme le font les Chinois. « Parmi les princes et les mandarins, dit l'érudit prélat auteur de la *Description du royaume de Siam*[1],

[1] Mgr Pallegoix.

il en est un grand nombre qui sont pillards, débauchés, ravisseurs de filles pour en faire des courtisanes, de garçons pour en faire des comédiens, érigeant la violence et le rapt en moyens ordinaires d'existence. Dans ces conditions, comment le commerce et l'industrie pourraient-ils se développer normalement? » Aussi le même écrivain disait : « Si l'on veut faire le commerce au Siam, il faut y amener « trois navires : l'un chargé de présents et d'argent pour « les ministres et les fonctionnaires, un second chargé de « marchandises et un troisième chargé de patience. »

En 1863, nous avions établi notre Protectorat sur le Cambodge, malgré la résistance des Siamois, qui avaient forcé le roi de Cambodge à signer avec eux un traité secret en novembre 1863.

Depuis trente ans, le vice-roi des Indes britanniques essayait de mettre la main sur le Siam et le Cambodge, son soi-disant vassal. En février 1864, les Anglais cherchaient, par l'intermédiaire de Bangkok, à obtenir du Cambodge un traité de commerce : c'est avec la France que ce traité fut conclu en 1864.

Mais en échange de sa renonciation à toute prétention de suzeraineté sur le Cambodge, le Siam se faisait confirmer, par un arrangement subreptice, conclu à Paris en 1867, à l'insu du Gouverneur de la Cochinchine, et ratifié en 1870, la possession des deux provinces de Battambang et Angkor, usurpées par les Siamois. C'est par suite de notre ignorance et de notre indifférence, que les Siamois nous amenèrent à sanctionner à leur profit, par l'acte négocié à Paris, la possession de ces deux provinces qui n'étaient pas à nous, mais à notre protégé le roi de Cambodge, qui n'a jamais cessé d'en revendiquer la restitution. Ce traité illégal fut ratifié en 1870 par les soins du ministre de la marine, à l'insu de son collègue des affaires étrangères, le marquis de Moustiers. Tout est étrange et incohérent dans ces relations, en 1687 comme en octobre 1902. Nous perdions, en

1867, une troisième occasion d'imposer notre prépondérance au Siam.

Nos travaux depuis 1863 sur le Mé-Kong. — Cependant, notre œuvre en Indo-Chine depuis 35 ans avait été considérable, incessante et exclusive.

Dès que la France eut établi son Protectorat sur le Cambodge, en 1863, et installé un représentant à Phnôm-Pénh, sa capitale, l'amiral-gouverneur de La Grandière et le commandant Doudard de Lagrée, avec Francis Garnier, se préoccupèrent de la reconnaissance effective du Mé-Kong, fleuve de 3000 kilomètres de cours, qui devait assurer nos relations maritimes avec la Chine méridionale.

La Commission qui exécuta les études hydrographiques et ethnographiques de cette immense vallée conclut à l'innavigabilité du fleuve, à cause des rapides qui le divisaient en trois biefs.

De Lagrée mourut à la peine. Francis Garnier, devenu le chef de cette grande expédition, indiqua le Fleuve rouge comme devant réaliser nos moyens de pénétration, et, en 1873, ce fut un commerçant français, Jean Dupuis, qui se rendit de Hanoi au Yunnan par cette voie avec ses vapeurs.

Mais cette démonstration concluante ne nous fit pas oublier le Mé-Kong.

Nos marins poursuivaient hardiment les explorations des passes et des biefs.

Les missions Pavie, auxquelles contribuèrent près d'une cinquantaine de collaborateurs, fournirent de 1879 à 1895 un vaste réseau de reconnaissances et d'études approfondies s'étendant sur 700.000 kilomètres carrés, en relevant les itinéraires sur un développement de 36.000 kilomètres.

Dans cette longue période, il était acquis que dans cette immense portion de l'Indo-Chine nous avions été les *seuls* à nous faire connaître, à la parcourir effectivement pour la connaître nous-mêmes et que, depuis 1863 jusqu'en

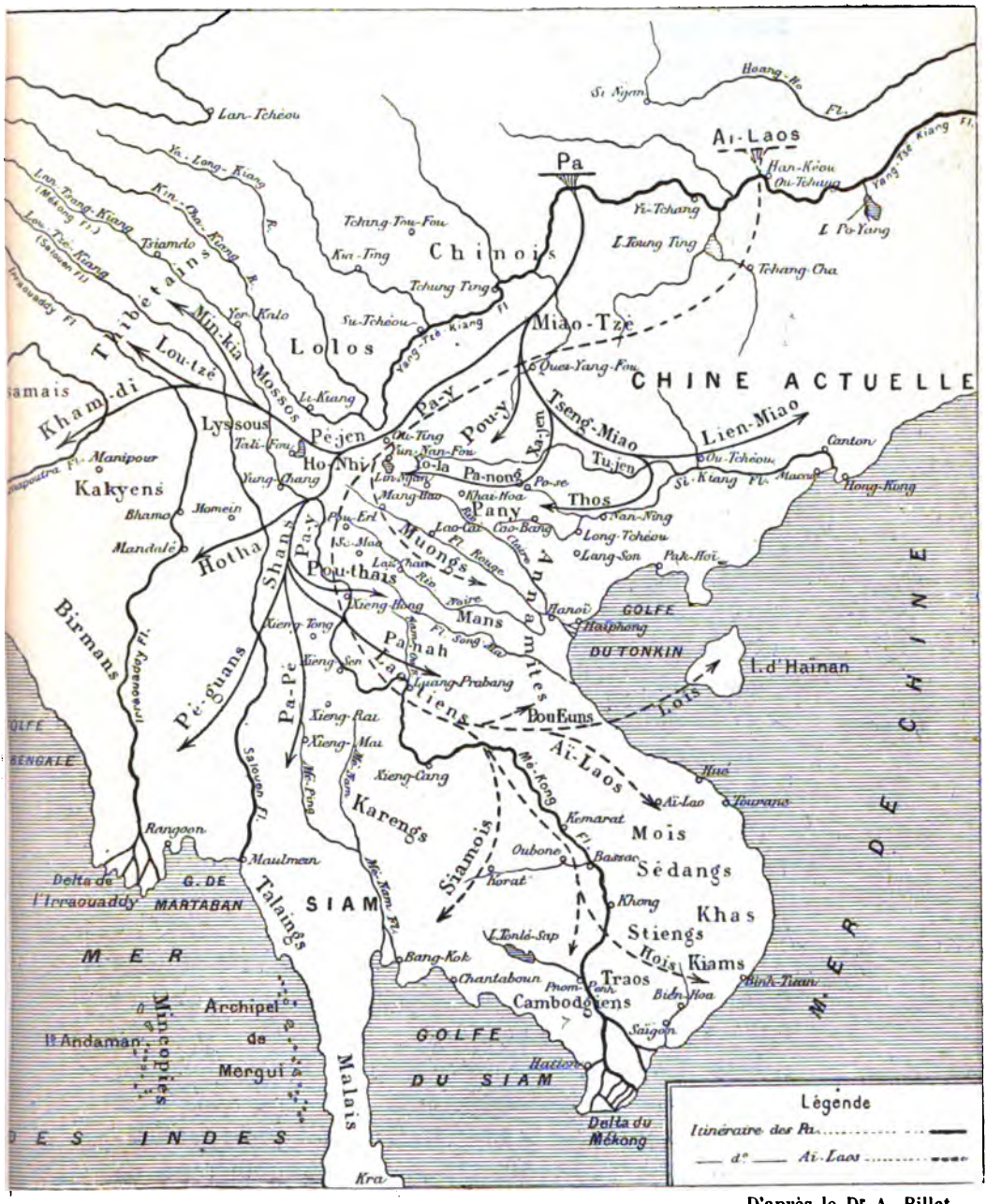

D'après le Dr A. Billet.

Dissémination des peuples de race thai

1895, époque de nos démêlés avec les anglo-birmans, nous l'avions fait *sans interruption* et *pacifiquement*, en montrant notre pavillon, partout bien accueilli de ces dociles populations opprimées par les Siamois.

Usurpations siamoises de 1883 à 1893. — Mais les troubles trop prolongés entre nous et l'Annam-Tonkin, permirent aux Siamois, aussitôt après la prise de la Haute-Birmanie par les Anglais pourvus de notre assentiment, en 1884-85, d'occuper le Laos, de compléter leurs empiètements, commencés depuis 1829 par la destruction du royaume de Viên-Chan, vassal de l'Annam, et de les pousser jusqu'à la capitale du Luang-Prabang, au nord-est, et jusqu'à deux étapes de Hué (à Ho-Sang), au sud-est. Après avoir envahi les territoires demi-indépendants, ils s'implantaient dans les régions non contestées, dépendant de l'Annam, dont notre traité de 1884 nous obligeait à défendre l'intégrité.

De là nos revendications près de la Cour siamoise, et, comme elle n'y répondait que par des ajournements indéfinis, l'envoi de deux navires pour appuyer les instances de notre ministre-résident et de notre plénipotentiaire : MM. Pavie et Le Myre de Vilers.

Le guet-à-pens de Paknam en 1893. — Le traité. — Nos navires se présentèrent à Paknam, en vertu du traité de 1856, qui autorisait leur présence. On sait comment ils furent accueillis par la subite décharge des canons de la flottille et des forts siamois, que nos marins réduisirent rapidement,

Nous n'étions pas les agresseurs. Du fait des Siamois, tout traité antérieur était caduc. Nous étions les seuls maîtres du pays. Le Cabinet anglais avait déclaré au Parlement qu'il n'interviendrait pas. Le roi s'empressa de signer avec nous le traité du 3 octobre 1893, qui régit

depuis nos relations, mais que la Cour de Siam refuse d'appliquer. De là la tension aigue et inquiétante de nos rapports avec les Siamois soutenus par l'Angleterre.

Intervention de l'Angleterre. — Celle-ci s'était engagée, vis-à-vis de Jules Ferry, le 16 juillet 1884, à nous réserver en entier les districts shans du bassin du Mê-Kong; mais elle se récusait et, malgré la convention Pavie-Scott, elle entrait en ligne à Muong-Sing avec des soldats gourkhas. Ces difficultés ont eu pour résultat amiable la convention anglo-française de janvier 1896, qui visait aussi la Chine, dont nous avions obtenu, en juin 1895, des avantages mal vus de nos rivaux insatiables.

Convention anglo-française de 1896. — Par cette convention de 1896, le territoire réservé à l'autonomie siamoise est limité au bassin de la Ménam et de ses affluents.

La France exerce son influence et son action à l'Est, dans tout le bassin du Mê-Kong. L'Angleterre s'adjuge l'Ouest, depuis sa frontière montagneuse de l'Inde, avec ses passes étroites, la Birmanie et la Salouên, jusqu'à l'extrémité de la presqu'île de Malacca. Elle relie ainsi Singapour à Rangoon et englobe l'isthme de Kra. Cet isthme devait être percé par un canal. Pour cela une compagnie française avait été fondée et les avantages pour notre Indo-Chine eussent été considérables. Aussi les Anglais firent avorter l'entreprise et, maintenant, ce point est entre leurs mains. Ils ont occupé, le 19 août 1902, les états malais de Rahman, Kelantan, Tringanou, vassaux du Siam. Nous sommes restés dans l'inaction à l'Est.

Ainsi les bases de nos relations avec le Siam depuis 46 ans sont les traités de 1856, de 1867, de 1893 et la convention franco-anglaise de 1896.

Nous ne reviendrons pas ici sur la situation administrative et économique du Siam. Nous l'avons exposée, dans

cette revue, en 1899. Il suffira de s'y reporter, en observant que depuis lors les Allemands, les Danois, les Japonais ont pris dans le pays une place de plus en plus importante à côté des Anglais.

Nous passons de suite aux modifications survenues dans notre propre situation depuis le traité si modéré de 1893.

Situation depuis 1893. — On sait comment la soldatesque siamoise avait maltraité nos populations laotiennes, comment l'inspecteur de nos milices, Grosgurin, avait été assassiné avec ses miliciens, comment le capitaine Thoreux fut saisi par surprise dans la nuit, ligotté et transporté en territoire siamois.

M. Joseph Joûbert a raconté ici même le guet-à-pens de Paknam et les exploits de nos deux canonnières, l'*Inconstant* et la *Comète*, commandées par le capitaine de frégate Bory. Nous étions les maîtres de Bangkok.

L'Angleterre avait déclaré qu'elle n'interviendrait pas dans cette affaire qui ne regardait que nous. Elle en vient aux menaces et nous nous retirons. Le Siam avait accepté nos conditions, signé le traité et la convention du 3 octobre 1893, notifiés aux puissances et reconnus par elles, y compris l'Angleterre.

Ce traité n'infligeait au Siam aucune cession de territoire, aucune charge. Il avait pour but d'assurer la sécurité de l'Indo-Chine et d'éviter tout nouveau conflit.

Or, que fait cet état lilliputien vis-à-vis de la République française? Il se refuse aussitôt et péremptoirement à exécuter les clauses de l'engagement conclu.

Voici comment le Président du groupe colonial parlementaire, M. E. Étienne, a exposé les faits à ses collègues :

« Le Siam n'évacue la rive gauche, envahie par lui, qu'après sommations sur sommations.

« Nos protégés asiatiques, inscrits sur les registres de notre légation, sont molestés, traqués, emprisonnés. Ceux

qui, nés au Cambodge et au Laos, avaient été arrachés à leurs foyers, traînés en territoire siamois, et qui, installés soit à Bangkok, soit à Battambang, soit à Angkor ou sur d'autres points depuis de longues années, voulaient demeurer au Siam sous la protection des lois françaises, sont en butte aux plus durs traitements s'ils n'abandonnent pas le Siam.

« A Battambang, où les fortifications doivent être rasées, les Siamois, loin d'exécuter cette clause du traité, restaurent les fortifications jusqu'alors abandonnées ou délaissées et les arment de canons.

« Alors que les autorités locales doivent seules administrer le pays, nous y voyons en fonctions et exerçant une autorité prédominante des officiers en activité spécialement envoyés par le gouvernement de Bangkok.

« Dans le bassin du Mê-Kong, réservé à notre influence par l'accord conclu avec l'Angleterre en 1896, nous apprenons que le Siam accorde des concessions territoriales à des étrangers et qu'il en refuse aux nôtres; que des officiers supérieurs d'une nation asiatique parcourent les régions pour en étudier la topographie; que le chemin de fer de Bangkok, qui est construit jusqu'à Korat, va être poursuivi jusqu'à un affluent du Mê-Kong, et que tout le trafic, qui descendait du Laos et du Luang-Prabang par le Mê-Kong sur Pnom-Penh et Saigon, va être drainé sur Bangkok.

« La convention de 1896 disait que des avantages égaux seraient accordés dans le bassin du Mê-Nam à la France et à l'Angleterre.

« Or, il est démontré :

« 1° Que la police de Bangkok est faite par plus de 1.500 soldats anglo-indiens commandés par des officiers anglais hors cadres;

« 2° Que dans le gouvernement siamois toutes les hautes fonctions sont occupées par des fonctionnaires anglais,

allemands, danois, belges, japonais, soit au total *182 agents étrangers* qui détiennent les services publics.

« La France a deux agents subalternes : un sous-chef de bureau et un commis; toutes les réclamations de nos nationaux sont repoussées, celles des étrangers accueillies.

« Depuis 1893, telle était la situation.

« Nos ministres, M. Pavie, dont le nom est si intimement lié à la constitution de notre empire indo-chinois et dont chacun connaît la tendresse pour les races asiatiques, M. Defrance, M. Klobukowski, connus par leur compétence, leur valeur, leur dévouement et leur connaissance profonde du milieu par leur long séjour en Asie, ne cessent de faire entendre les plaintes les plus vives sur l'inexécution du traité.

« A Paris, tous les ministres des affaires étrangères : M. Develle, M. Casimir-Périer, M. Berthelot, M. Hanotaux et *M. Delcassé* ne cessent d'inviter le gouvernement du Siam à exécuter le traité.

« Le gouvernement de Bangkok se refuse à toute conversation ou fait des réponses évasives. »

Pourparlers de 1897 et 1899. — « Le roi était venu à Paris en 1897 et les pourparlers avec S. M. n'avaient reçu aucune suite. Notre gouverneur général de l'Indo-Chine se rend à Bangkok en avril 1899. Il soumet des propositions au roi et les discute avec lui. M. Doumer fait connaître au gouvernement français qu'elles sont acceptées par le roi.

Deuxième apothéose. — Celui-ci donne des fêtes splendides en l'honneur du Gouverneur général. Elles se terminent par une apothéose à grand spectacle, dont le sujet allégorique était l'*Union du Génie de la France avec le Siam.* Les deux drapeaux se déployaient au fond de la scène et les personnages figuratifs de l'olympe brahmanique couvraient de fleurs le représentant français.

L apothéose de 1686, qui avait figuré l'alliance des deux génies du Siam et de la France, avait eu pour dénouement une tragédie, le meurtre et l'expulsion de nos officiers en 1688.

S. M. CHULALONGKORN
ROI DE SIAM

En avril 1899, le dénouement fut une comédie : *Un retour de diplomatie asiatique*. La tragédie était réservée au 7 octobre 1902. Pour la dignité de la France, l'acte aurait dû se jouer au quai d'Orsay en expédiant quelques

canonnières à Bangkok ; mais c'est aux Siamois que nous sommes redevables de la récidive dans ce rôle d'expulsion.

En effet, notre ministre, M. Defrance, de retour à Bangkok, rentre en pourparlers avec le roi de Siam au sujet des bases d'entente adoptées entre M. Doumer et lui. Il croyait tomber d'accord sur les vues échangées.

Changement à vue du tableau. — Le roi, interrogé, répond qu'il y a erreur et qu'il *n'a pas adhéré* au projet de convention avec M. Doumer. Le temps s'écoule en tentatives de conciliation et d'entente de notre part, en refus répétés de la part du Siam, aussi bien à Bangkok qu'à Paris.

Notre ministre des affaires étrangères se décide, en septembre 1902, à négocier directement lui-même avec la Cour du Siam, qui envoie à Paris un délégué royal, Phya-Sri, pour assister son ministre, Phya-Surya.

Après des négociations, coupées d'allées et venues entre Paris et Londres, intervient la conclusion précipitée du traité du 7 octobre dernier.

Sans nul doute, nous ne pouvons demander à négocier que pour obtenir non seulement l'exécution du traité de 1893, qui avait été on ne peut plus *bienveillant* pour le Siam ; mais aussi pour que des compensations légitimes nous soient accordées, en raison des violations incessantes dudit traité.

Traité du 7 octobre 1902. — Voyons donc, sans partipris et consciencieusement, les conséquences de l'acte nouveau pour l'Indo-Chine et la France.

En voici d'abord les maigres avantages :

C'est : 1° La reconnaissance par le Siam de notre influence dans le bassin du Mê-Kong. Comme l'Angleterre s'en passe à l'Ouest, nous nous passions à l'Est de cet acquiescement.

2° La cession de Melou-Prey et de Bassac. Or, ce sont des régions stériles, inutilisables, que le Siam lui-même n'occupait pas. Ensuite Melou-Prey et Tonlé-Répou sont au Cambodge et aucun acte n'en a jamais attribué la possession aux Siamois. Bassac est un état laotien dont le roi a été visité par tous nos agents, en dernier lieu par M. Doumer, et auprès de qui M. de Lanessan réclamait, dès 1888, l'installation d'un résident français. C'était alors le marché à esclaves des Annamites enlevés de nos territoires. Mais, ce qui est plus grave, c'est que notre nouvelle frontière du Bassac ne comprend pas la si importante embouchure de la Sê-Moun, rivière sur laquelle se trouvent Oubôn et Korat? Elle s'arrête à une trentaine de kilomètres au-dessous de Pak-Moun, sur le Mê-Kong?

Les désavantages paraissent plus nombreux : 1° Nous étions à Chantaboun à proximité du golfe et de Bangkok.

Nous nous reportons au delà des grands lacs, qui ont 30 kilomètres de large et nous abandonnons sans aucune compensation un poste où nous avions dépensé 10 millions depuis 1893.

2° Nous avions neutralisé Battambang et Siêm-Reap; nous y faisons rentrer les troupes siamoises.

3° Les Siamois ne devaient pas installer de commissaires dans les deux provinces. Ils ont violé le traité de 1893 en en plaçant un à Sisophon. Nous le maintenons, ainsi que leurs troupes que nous autorisons à s'établir dans tout le bassin du Mê-Kong.

4° Nous n'obtenons qu'une bande insignifiante d'une trentaine de kilomètres sur la rive gauche des grand lacs, qui ont 130 kilomètres de long et qui devaient rentrer en entier dans notre sphère d'action, parce qu'il fallait en fermer l'accès aux rivalités internationales et parce que les 60.000 pêcheurs annuels sont surtout des Annamites de Cochinchine.

5° Bien que le traité ait un peu rectifié et fixé les limites

du Luang Prabang sur la rive droite, nous confirmons au Siam la possession de cette moitié de cette province française, alors que le roi de ce pays réside sur la rive gauche, de sorte qu'il est à la fois sujet français d'une part et sujet siamois d'autre part ! Est-ce logique ?

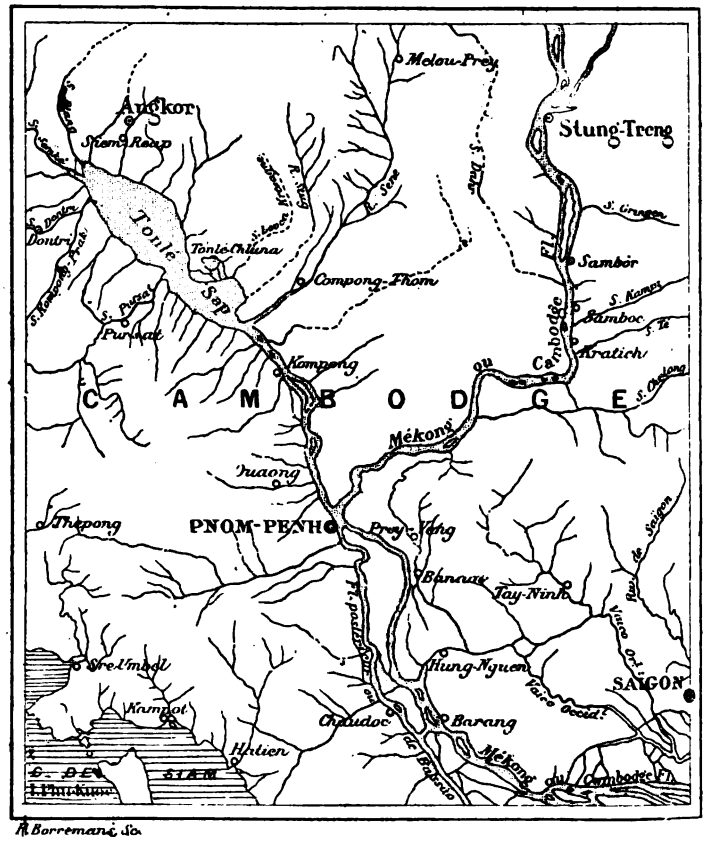

R. Borremans Sc.

Région des Grands Lacs au Mé-Kong

6° Les Siamois entretiendront des garnisons, construiront des fortifications, non dans la zone, mais en dehors de sa limite non déterminée et enverront leur gendarmerie provinciale, commandée par des officiers danois, dans tout le bassin du Mé-Kong, rive droite. Ils vont augmenter considérablement leur armée dans ce but. C'est un danger.

7° Si les Siamois construisent des ports et canaux dans le bassin du Mê-Kong, ils pourront donc faire circuler leurs navires de commerce et drainer le trafic sur le Fleuve, qui nous était réservé.

On fait valoir le maintien des articles 1, 2, 6 et 8 du traité de 1893; mais la clause première ne concerne que la rive gauche qui est territoire français.

L'article 2 interdit aux navires armés du Siam les grands lacs et le Mê-Kong. L'article 6 assure les ravitaillements matériels de nos canonnières et des vapeurs des messageries fluviales sur la rive droite.

L'article 8 prévoit des consulats français. Or, on sait que notre consul n'a pu que difficilement s'établir à Battambang, n'y étant pas appuyé par nos miliciens. Si donc le nouvel article 8 ne maintenait pas ces anciens articles, ce serait l'abandon au Siam de tout ce qui a été acquis en 1893 comme un minimum de concessions très modérées; ce serait une défaite complète. D'autant plus que, dans le nouveau traité, il n'y était d'abord question d'aucun avantage pour nous dans le Siam proprement dit, c'est-à-dire dans la vallée de la Mê-Nam.

8° Il est plus que probable que le Siam ne pourra construire ces ports, ces canaux, ces voies ferrées avec son *personnel indigène*; mais il peut le faire avec des capitaux empruntés par lui à des étrangers, par un arrangement comme celui qu'il vient de faire avec la Hong-Kong Banking Corporation pour l'émission de ses billets fiduciaires.

9° Les Asiatiques nés sur notre territoire actuel, mais résidant au Siam avant 1893, les petits-enfants des Asiatiques nés sur notre territoire après 1893 et résidant au Siam après cette date ne seront plus protégés français! Sans remonter aux expéditions et aux razzias siamoises de 1830 sur la rive gauche, on devait s'en tenir à 1867, époque de notre traité avec le Siam.

10° Les listes de nos protégés actuels seront revisées suivant les désirs des Siamois. Ce sera une perpétuelle dispute sur le dos de nos clients.

Les Chinois inscrits resteront nos protégés, mais tombent sous la juridiction siamoise, dont ils récusent les tribunaux. Singulière protection !

11° Les Asiatiques qui ne sont pas nés sur notre territoire ne seront protégés par nous que « dans les conditions accordées aux protégés des autres puissances ».

Nous avons montré, le 9 octobre, quelles étaient ces conditions. Ce sont celles du traité anglo-siamois du 29 novembre 1899. La presse anglaise ajoutait que, « pour que les enfants nés au Siam de sujets anglais ne soient pas Siamois, leur mère devrait aller accoucher à Pnôm-Penh ou Saigon. » Les femmes de nos protégés devront faire de même.

Les Cambodgiens au Siam sont régis par l'article 5 (et non par l'article 6) du traité de 1856. Il ne faut pas oublier que nos protégés laotiens et cambodgiens sont enrôlés par les Siamois dans leur marine et leur armée, qu'ils sont sous notre juridiction. Non seulement les clauses 3 et 4 du traité de 1893 sont supprimées au profit du Siam, mais on supprime les stipulations des article 1, 2, 4, 6, de la convention annexe et, par suite, tous les avantages de ce traité si chèrement acquis et qu'on trouvait insuffisant.

On a objecté que les autorités locales du Mê-Kong devaient, aux termes de ce traité, assurer la police de leur région et n'y parvenaient pas. Pourquoi ne leur envoyait-on pas quelques centaines de miliciens comme garde à leur solde, ainsi qu'ont fait les Anglais en plaçant des sikhs à Bangkok et à Kelantan. Croit-on que les Siamois seuls pourront y maintenir l'ordre ?

Pourquoi ne faisait-on pas payer par le Siam les frais d'occupation de Chantaboun ?

Est-ce pour nous un utile moyen de faire cesser l'hosti-

lité des Siamois à notre égard, en abandonnant à leurs garnisaires nos protégés, les rives du Mê-Kong, Chantaboun, les deux provinces des Lacs, la Sê-Moun, la moitié du Luang-Prabang, le littoral cambodgien de Krat à Samit, etc.

Les trente kilomètres cédés en bordure des lacs, avec Bassac et Melou-Prey, sont-ils des compensations suffisantes aux positions que nous perdons?

Attitude du Siam depuis le 7 octobre. — La Cour de Bangkok, après la signature, aurait pu nous démontrer qu'elle voulait manifester ses bonnes dispositions à notre endroit. De nombreuses et importantes fonctions sont devenues vacantes, aussi bien dans les services militaires que civils. Aucun d'eux ne paraît nous avoir été formellement réservé. D'ailleurs, en quoi quelques emplois donnés à nos nationaux (si c'est là la seule compensation que nous retirons du traité) pourraient-ils solutionner les difficultés pendantes? En quoi assureraient-ils d'une façon efficace notre *sécurité* en Indo-Chine et l'*expansion* de notre colonie? C'est là un très petit côté de la question. Au surplus, si l'on en croit des informations qui n'ont pas été démenties, des nominations auraient été faites par le gouvernement siamois depuis la signature de la convention, conférant ainsi à nos rivaux une augmentation d'influence et de moyens d'action. Telle est la réponse du Siam à notre extrême et *inexplicable* condescendance.

Déjà nos protégés sont menacés publiquement.

La flotte va être remise aux mains d'officiers japonais, ainsi que les ports, le pilotage, etc.

Un Anglais, M. Black, a été nommé au Ministère de la Justice. Deux Japonais s'y trouvent déjà. Nos protégés seront à la fois sous la juridiction siamo-anglo-japonaise.

Les Siamois ont massé leurs troupes à Bang-Pra, à 25 lieues de Chantaboun, et nous menacent de nous en

chasser par la force si nous ne partons pas en février ou si nous exigeons le remboursement de nos 10 millions de dépenses, de construction, d'entretien, etc.

Le 19 septembre, le Siam inaugure, sous la direction d'un Anglais, un service de billets de banque qui se montera de 7 à 20 millions, avec le concours d'une banque anglaise. Or, la succursale de la banque française de l'Indo-Chine a déjà émis des billets de banque siamois.

En outre, en décembre, le Siam décrète soudainement et sans prévenir personne l'adoption de l'étalon d'or, comme dans l'Inde anglaise. C'est un coup droit porté à notre Indo-Chine, dont les finances et le commerce vont subir de grandes pertes.

C'est la « conquête hypothécaire et monétaire du Siam » par l'Angleterre. Bangkok n'est plus qu'une succursale de Calcutta.

Donc le personnel, le matériel, le territoire, les capitaux du royaume ayant passé sous le contrôle étranger, l'*accord* du 7 octobre devient un *désaccord*. L'arrangement devient caduc, nul et non avenu. La Chambre ne peut donc le ratifier, puisqu'il a été violé comme les actes de 1687, de 1867 et de 1893.

Dans l' « exposé des motifs » publié le 13 décembre, il est dit par trois fois que l'acte du 7 octobre « a pour but « d'obtenir *immédiatement* pour notre Indo-Chine de *nou-* « *veaux* éléments de *force* et de *prospérité* et d'ajouter à « ses *garanties de sécurité* dans l'avenir. » C'est le but absolument opposé qui est atteint. Non, trois fois non, l'Indo-Chine n'a rien à y gagner ni en prospérité, ni en force, ni en sécurité. Nous l'avons démontré et, comme l'a dit M. Étienne, « graves difficultés partout ; profit nul ! » Il faut être volontairement aveugle pour ne pas s'en rendre compte.

On nous dit que nous aurons au Siam un ingénieur pour les travaux sanitaires de la capitale seule (il est engagé

pour un an seulement à moitié prix des Anglais); un bactériologue, des instituteurs (il n'y a presque pas d'écoles dans l'intérieur), une forêt de têk, allons donc! Est-ce à ce prix dérisoire que nous devons aliéner notre sécurité, notre prospérité, notre influence, notre bon renom et tous nos engagements formels en Indo-Chine? C'est comme l'extension des pêcheries du lac, c'est une duperie. De même, la promesse d'une subvention au service postal de la Compagnie française des Messageries fluviales reste indéterminée et problématique.

La révolte des provinces du nord du Siam. — Et quel moment choisissons-nous pour conclure ce traité de liquidation, cet humiliant abandon de tous nos droits? Nous traitons avec un état qui, ne pouvant gouverner ses propres sujets, lutte vainement depuis huit mois contre une révolte de ses provinces du nord. En même temps, les Anglais mettent la main (18 août) sur les états malais vassaux du Siam, sans que celui-ci puisse s'opposer à cet acte de *bienveillance* britannique.

Pour être complet, rappelons donc ce qu'est cette révolte des Laotiens siamois et des Shans : Le gouvernement siamois avait envoyé contre les rebelles 400 gendarmes siamois commandés par le capitaine danois Jenssen. Cet officier a été tué le 14 octobre. Cette gendarmerie siamoise massacre tout, hommes, femmes, enfants. Aussi les Shans ont mis à prix les têtes des fonctionnaires et soldats siamois.

Le prince laotien de Pré s'est enfui avec les habitants. Les gendarmes siamois avaient tué un de ses gendres dont la femme s'est suicidée pour échapper aux outrages de la soldatesque. Un autre de ses gendres a été fouetté et mis aux fers pendant qu'on violentait sa femme et sa famille et qu'on pillait sa maison. Aussi la soif de vengeance de la part des Laotiens et des Shans et la haine contre les oppresseurs siamois sont terribles. Un pasteur protestant améri-

cain, M. Thomas, a décrit le carnage fait par la gendarmerie siamoise, les pillages, l'abandon des cultures, d'où résulteront prochainement la famine et le brigandage à notre frontière.

Mesures prises à la frontière birmane. — Quant à la frontière entre le Laos siamois et la Birmanie, les Anglais ont pris les mesures les plus vigoureuses.

Le trafic des bois de têk est interrompu, ainsi que les transactions sur le Mê-Kong. Ce fleuve étant desservi par les vapeurs des Messageries fluviales, le Siam devrait payer des dommages-intérêts à cette Compagnie française.

En présence de ces désordres, comment peut-on traiter avec un état incapable d'assurer la sécurité sur son territoire?

Des bandes armées attaquent notre poste central. — Ses bandes ont attaqué, en avril dernier, notre poste central de Savannakêk sur la rive gauche. Dès lors comment peut-on dire que l'acte du 7 octobre « augmentera la force, la sécurité et la prospérité de notre Indo-Chine? » On constate de visu l'effet contraire.

Les Anglais dans la presqu'île malaise. — Passons maintenant aux agissements des Anglais dans la presqu'île malayo-siamoise. Ils font d'abord délimiter à leur profit l'état de Rahman. Ils imposent au Siam, le 22 novembre 1899, deux traités, l'un de délimitation qui est un marché territorial, et l'autre, en échange, qui est un marché de chair humaine, au sujet des protégés. C'est ce dernier traité que nous nous vantons de copier. Or, les protégés anglais restent sous la juridiction britannique et les nôtres passent sous la juridiction siamoise et deviendront esclaves.

L'Angleterre était prête à occuper les états malais, vassaux du Siam. Le roi, ayant à se défier du sultan de

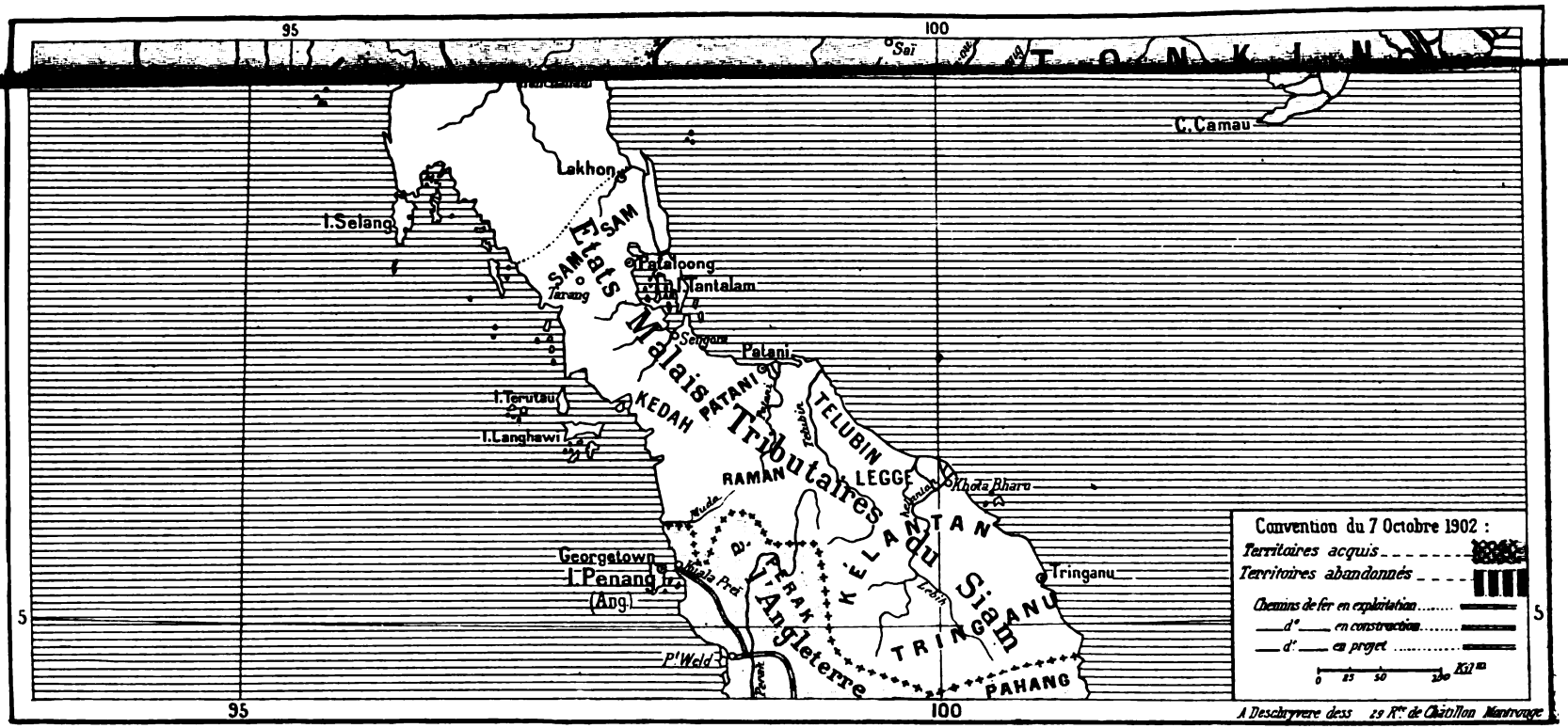

Cliché de la **DÉPÊCHE COLONIALE ILLUSTRÉE**

Patani, le fit enlever violemment, la nuit du 20 février, et déporter par ce même Phya-Sri qu'on accrédite auprès de notre ministre des affaires étrangères et du Président de la République ! Le 18 août, le Gouverneur des Détroits part de Singapour avec deux petites canonnières. Il se rend à Tringanou et à Kelantan; il fait remplacer le drapeau siamois par le drapeau du sultan. Il place près de lui une garde de 100 soldats anglo-hindous payés par le sultan. Il installe des résidents avec leurs secrétaires et commis et les charge du contrôle politique, financier et commercial de ces états.

Situation comparative des Français et des Anglais en 1902. — Comment ce qui est un acte *amical* (?) envers les Siamois dans la presqu'île serait-il un acte *anti-amical* sur la rive droite du Mé-Kong ? Comment les Anglais font-ils acte de « *bienveillance* » par ces occupations et nous acte de *malveillance* par notre abstention et notre pusillanimité ? Comment laissons-nous un état, traité de la sorte par les Anglais, nos co-contractants de 1896, nous imposer ses refus péremptoires d'exécuter ses engagements vis-à-vis de nous ? « Il a été *impossible*, dit le ministre, d'obtenir plus du Siam ! » Faut-il que la République française soit tombée si bas que nous ne puissions plus employer « les *moyens convenables* » annoncés par M. Berthelot en 1896 et que ce soit ces lilliputiens siamois qui nous dictent leurs volontés ?

Le ministre français signataire de l'acte du 7 octobre, déjà violé, nous donne « à opter entre une démonstration armée ou l'acceptation pure et simple d'une *liquidation* » humiliante et désastreuse pour nos intérêts. L'article additionnel du 7 décembre, au sujet de fortifications *nouvelles* des Siamois, ne parle pas des fortifications antérieures. D'ailleurs, la présence effective et actuelle de soldats et de canons siamois à proximité de ce territoire de 25 kilo-

mètres de large non *délimité*, et de 1.500 kilomètres de long, nous force à échelonner, à grands renforts d'hommes et d'argent, des postes le long de cette frontière franco-siamoise, ouverte et sans défense.

Minimum des conditions à exiger. — Est-ce à dire que nous sommes intransigeants et partisans de la force? Les timorés n'obtiennent rien des Asiatiques. Mais nous nous rallions à un minimum de conditions, temporaires sans doute, formulées par le chef autorisé du parti colonial, M. Étienne. En voici le résumé :

« Nous accepterions un traité qui nous donnerait jusqu'à la mer une frontière honorable. (Il va sans dire que le littoral cambodgien de Krat à Samit serait évacué.) On devrait laisser aux provinces de Battambang et d'Angkor, tout en reconnaissant la suzeraineté du Siam, l'autonomie de fait qu'elles avaient avant le traité de 1893. On réduirait à une servitude purement militaire la clause relative à la zone de 25 kilomètres sur le Mé-Kong. On définirait avec précision les conditions à remplir pour être protégé français. Mais on n'exclurait des catégories admises ni les Chinois établis en Indo-Chine, ni les Cambodgiens établis au Siam.

« On maintiendrait surtout, pour *tous* nos protégés, la juridiction de nos tribunaux consulaires.

« On substituerait enfin de *réels* avantages au profit de la France aux vagues et insuffisantes promesses qui visent l'exécution de travaux dont nous ne pouvons même pas prendre l'initiative dans le bassin du Mé-Kong. »

Qu'un complément de négociations nous donne une juste satisfaction sur ces différents points, nous nous résignerons à y souscrire. Les difficultés seront en partie évitées, les intérêts de tout ordre et le bon renom de la France seront ainsi sauvegardés.

Ch. Lemire.

1er janvier 1903.

ÉTUDE CRITIQUE

DES

ACTES DE SAINT MAUR

DE GLANFEUIL

I

Aux débuts du IXe siècle, les bateliers de la Loire connaissaient bien une petite église qui s'élevait sur la pente de la colline de Glanfeuil et qu'en passant sur leurs bateaux ils avaient coutume de saluer du regard. Outre que c'était pour eux un point de repère, on savait que là reposait un corps saint, entouré de la vénération publique, le corps de saint Maur, auprès duquel veillaient quelques chapelains. Mais, autour de cette église on ne voyait plus guère que des ruines, à part les maisons du hameau rangées un peu plus loin le long du fleuve. Ces ruines, disait la tradition locale, étaient l'œuvre d'un certain Gaidulf, qui avait possédé le domaine au temps des commendes militaires, sous Charles Martel ou Pépin le Bref. Vers l'an 820 pourtant, un mouvement inaccoutumé fut remarqué. Au pied de la colline, au-dessous de l'église de Saint-Maur, on voyait des constructions s'élever lentement, et une

seconde église, plus spacieuse quoique modeste aussi, dessinait sa silhouette. Quelque temps encore, et les mariniers distinguèrent des moines, entendirent leurs petites cloches. On disait, et c'était vrai, que le comte Rorigon, possesseur de cette terre par donation de l'Empereur Louis le Pieux, avait entrepris la restauration du monastère qui autrefois s'était élevé en ce lieu, et dont les habitants de Glanfeuil avaient entendu parler par leurs pères.

En effet, de concert avec sa femme la comtesse Bilechilde, le comte avait reconstitué là une abbaye, dont ses largesses avaient assuré la vie et qu'il avait peuplée avec des moines de l'abbaye des Fossés près Paris. De là, quelques années plus tard, partit ce religieux nommé Gherfred, qui s'en fut mener la vie érémitique au fond de la Bretagne, au pays de Poher et des monts d'Arrée[1], et qui fut en 832 envoyé par Dieu à saint Convoïon et à ses premiers compagnons pour établir la règle bénédictine dans leur nouvelle fondation de Redon. Le nom de Saint-Maur de Glanfeuil fut ainsi connu en Bretagne, et le monastère angevin devint un nouveau but de pèlerinage pour les Bretons : témoin ce *machtiern* nommé Anowareth, qui y vint avec plusieurs compagnons en dévot pèlerin, l'an 843, y fut favorisé d'une apparition de saint Maur en habits de diacre, et en fut si touché qu'il donna au monastère son vaste domaine d'Anast, par acte authentique de cette même année[2]. Dix ans plus tard, il revint et se fit moine à Glanfeuil, où il mourut.

La prospérité matérielle s'accusait donc pour la petite abbaye restaurée, qui dans le cours des siècles n'en devait guère connaître autant. En 839, le comte Rorigon avait ajouté encore à ses largesses en faveur du monastère « de « *Glanna* où repose le corps de Maur, le confesseur du

[1] Au lieu dit aujourd'hui Locqueffret, canton de Pleyben (La Borderie, *Hist. de Bretagne*, t. II, page 37).

[2] Marchegay, *Archives d'Anjou*, I, pp. 363, 364. — Cf. La Borderie, *op. cit.*, p. 284.

« Christ[1] ». Il lui avait donné son fils Gauslin; son frère Gausbert en était abbé. De même que l'évêque d'Angers, celui de Poitiers, nommé Ebroïn, cousin du comte et tout à l'heure archichapelain du palais de Charles le Chauve, prenaient l'abbaye sous leur protection; et de 845 à 850, quatre diplômes du prince, à la requête de l'archichapelain, firent largesses à Glanfeuil, qualifié de « lieu vénérable »; la sépulture de saint Maur fut par trois fois affirmée dans ces documents, comme aussi la tradition de la vie monastique pratiquée à Glanfeuil dans des temps plus anciens[2]. L'évêque de Poitiers, en effet, affirmait par la plume de la chancellerie royale « avoir relevé le monastère depuis les « fondations pour lui rendre l'état et la religion de l'ordre « monastique et l'avoir ramené, sous tous les rapports, à « la vie qu'on y avait autrefois pratiquée[3] ».

En ces mêmes années, Gauslin fut établi et béni abbé; et, sans attendre davantage, il résolut de procéder à l'élévation des reliques de saint Maur (vers 847). La tombe fut ouverte, et l'on trouva dans un sarcophage de pierre tout simple les ossements du saint. On nous dit que l'abbé

[1] Marchegay, *op. cit.*, p. 378. Ce nom de Glanfeuil (*Glannafolium*) a exercé les chercheurs d'étymologies. Pour nous, il est clair qu'il faut y voir comme racine un nom d'homme, celui du possesseur primitif du domaine; d'où le nom de Glanna donné simplement à ce lieu dans plusieurs chartes. Fustel de Coulanges a établi que telle était l'origine de la plupart des noms de domaines gallo-romains. M. Planiol (*La Donation d'Anouuareth*, 1894) donne pour étymologie le mot celtique *glann* (rive d'un fleuve) et *folium* qu'il traduit par maison de plaisance ou château.

[2] D. Bouquet, *Hist. des Gaules*, t. VIII. Dipl. Caroli Calvi, nos 58, 59, 70, 101. — « Ubi B. Maurus humatus reverenter veneratur. — Ubi B. Mauri sacrum corpus habetur humatum. — S. Mauri monasterio, ubi ipse veneranter humatus colitur. »

[3] Dipl. n° 70, année 847 : « ... in statum et religionem monastici « ordinis funditus restruxisse, atque in habitum quo olim excultum « fuerat omnimodis reparasse. » *Olim* ne veut pas dire vingt-cinq ans; et d'ailleurs ce laps d'années ramènerait juste au moment où la restauration fut commencée, par conséquent au moment où elle était nécessaire. Il a donc eu, en remontant à partir de 820 environ, une période de ruine, et c'est avant celle-ci qu'il faut chercher l'habitus quo olim...

Gauslin redigea de cette solennité un procès-verbal où se lisaient ces mots : « Le même jour, furent retrouvées les « reliques du proto-martyr saint Etienne, aussi nettes « et intactes que si elles avaient été enfermées là depuis « quelques heures Ce sont celles que l'abbé Bertulf, au « temps du roi Clotaire, avait déposées dans une cassette « de bois auprès du tombeau du susdit Père Maur, par véné- « ration pour lui. Dans la même boîte fut trouvé un petit « morceau de parchemin très ancien, dont l'écriture était « presque effacée par le temps, au point qu'il fallut s'in- « génier pour arriver à la déchiffrer. On réussit enfin à « reconstituer le texte suivant : Ci repose le corps du « B. Maur, moine et diacre, qui vint en Gaule au temps du « roi Théodebert et sortit de ce monde le dix-huit des « calendes de février. — De même, dans une autre petite « boîte, déposée à la tête du sacorphage, et noyée dans du « sable, pour la conserver sans doute, étaient des reliques « de l'apôtre Pierre. »[1] Dix ans plus tard, on disait à Glanfeuil que huit personnes, très bien connues, avaient été guéries de diverses infirmités, lors de l'élévation des reliques à laquelle elles assistaient.

Telle était donc la tradition du monastère, quant à sa restauration et à ses origines, quant au corps saint qu'il renfermait. Elle considérait son saint Maur comme le fondateur de Glanfeuil; elle savait qu'il était venu en France au temps du roi Théodebert, et très probablement on l'identifiait avec le disciple de saint Benoit; mais aucun monument écrit, que nous sachions, n'affirmait ce dernier point. On savait qu'il avait été enseveli là par son successeur Bertulf; que la dévotion populaire avait, depuis lors et sans interruption, entouré son tombeau. La tradition disait encore que le monastère avait été détruit dans la seconde moitié du VIIIe siècle, puis restauré comme on

[1] Ce procès-verbal nous est fourni par Odon de Glanfeuil, dans son récit de la restauration du monastère.

vient de le voir. Et c'était tout ce qu'on savait en 863, lorsque l'approche des Normands obligea le nouvel abbé, Odon, à mettre le saint corps en lieu de sûreté. Il le conduisit en Bourgogne. De là, il retournait à son monastère, quand, au passage de la Saône, il fit la rencontre d'un groupe de pèlerins qui revenaient de Rome par la grande voie de communication entre l'Italie et le Centre de la France. Tout en devisant, Odon découvrit dans la besace d'un clerc, qui regagnait le Mont Saint-Michel, une biographie fort ancienne de saint Maur, le disciple chéri de saint Benoit, venu du Cassin à Glanfeuil. Sa joie fut grande, car cette biographie, dont le manuscrit était fatigué par un très long usage, était l'œuvre d'un des compagnons de saint Maur; elle révélait la vie du saint, sur laquelle, à Glanfeuil, on n'avait aucun renseignement de détail, hormis ce qu'en disaient les Dialogues de saint Grégoire. Mais, comme elle était écrite dans le latin populaire d'Italie au VIe-VIIe siècle et manquait de précision sur certains détails de personnes et de lieux, Odon se mit en devoir de la traduire en meilleur langage et d'en éclairer le texte; c'est son œuvre qui nous est restée.

Tout cela, c'est lui qui nous l'a raconté; lui aussi qui nous a fourni ce que nous savons de la tradition antérieure de Glanfeuil, lorsqu'en 868, après le retour du corps saint de Bourgogne à l'abbaye des Fossés, il écrivit l'histoire de la ruine et de la restauration de Glanfeuil avec celle de la translation des reliques. A-t-il inventé? est-il un témoin fidèle? telle est la question. Le moyen âge tout entier accepta l'œuvre pour authentique et les récits qu'elle contenait pour véridiques, non qu'on n'y vît des difficultés chronologiques, fort nombreuses en effet; Sigebert de Gembloux les a remarquées, mais n'a pas pour cela douté de l'authenticité, ni contesté la signature de Fauste[1]. Il a

[1] « *Quia ergo ille* (Faustus) *scripsit quæ viderat*, quomodo hoc « consequentiæ hystoriarum conveniat, qui valet advertat et qui

fallu arriver jusqu'au protestant Basnage[1], suivi par bien d'autres, qui tous se répétaient en somme, pour voir reléguer aux apocryphes le travail d'Odon de Glanfeuil. Les erreurs historiques y abondent en effet, bien aisées à relever ; Mabillon, d'Achery, Ruinart ne les ont pas dissimulées ; mais ils se sont gardés de conclure à l'imposture : en quoi ils furent sages ; et aujourd'hui même, un adversaire aussi déclaré que feu le professeur Giry avoue que « toutes les erreurs qu'on peut relever (dans l'œuvre « d'Odon) sont insuffisantes à prouver qu'il n'a pas existé « une vie primitive, altérée comme à plaisir par les rema- « niements maladroits de celui qui se donne comme son « éditeur du IXe siècle. Aussi les érudits les plus prudents « se bornent-ils à déclarer ce texte peu digne de foi ou « suspect, en évitant de se prononcer catégoriquement « sur son authenticité[2]. » Les modernes Bollandistes sont moins réservés ; et pour eux l'œuvre d'Odon est celle du « pseudo Fauste, non-valeur absolue ». Cela est dit dans un article qui pourtant approuve comme « souverainement intéressante » la Communication de Giry d'où nous venons d'extraire un paragraphe[3]. Il est vrai que cette Communication avait pour but de signaler un document du IXe siècle, qui aurait été le modèle sur lequel Odon aurait copié son travail : nous en parlerons plus loin. Les Bollandistes voient en cela « le dernier coup porté à un docu- « ment abandonné par tous les historiens sérieux ». Plaise

« advertit exponat ». (*Chronic.* ad ann. 509. P. L. CLX, 96). Giry, dans une communication du 27 février 1896, a cité ce texte, moins la proposition initiale soulignée ci-dessus ; ce qui laissait entendre que le chroniqueur était tout près de rejeter aux apocryphes la *Vita Mauri*, alors qu'il accepte Faustus pour l'auteur d'une œuvre dont il signale seulement les défauts.

[1] *Hist. de l'Eglise depuis J.-C.*, 2 vol. fol. Rotterdam 1699. Saint Romain, saint Placide et saint Maur fournissent successivement le thème des attaques de l'auteur.

[2] *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, 1896, t. 57, page 150.

[3] *Analecta Bolland.*, 1896, page 355.

à Dieu que ce soit en effet le dernier ; car c'est un coup dont on se relève.

Deux ans avant celui-ci, M. Malnory en avait porté un autre, jugé insuffisant par Giry, décisif par les Bollandistes, dans sa thèse de licence ès-lettres : « *Quid Luxovienses* « *monachi ad regulam monasteriorum contulerint*[1]. » Pour établir l'action prépondérante des moines de saint Colomban dans la diffusion de la Règle de saint Benoît, l'auteur avait à cœur de détruire la théorie qui attribuait cette diffusion à saint Maur. Pour cela il crut, bien à tort, devoir s'attaquer à la *Vita Mauri* du « pseudo Fauste », qui ne souffle mot de cette action extérieure de son héros. Les deux questions sont indépendantes ; saint Maur, et c'est notre avis, a pu venir en Gaule et n'y exercer pourtant aucune influence notable au point de vue de la règle des monastères. Le sien s'est presque abîmé dans le désastre sur lequel se termine le récit de sa vie : Maur a planté la Règle en France, mais par le trésor de ses épreuves et de ses mérites déposé entre les mains de Dieu ; et ce caractère s'est imprimé sur sa postérité spirituelle, sur l'histoire de son monastère, laquelle n'est guère qu'une série d'épreuves et de ruines ; elles ne sont pas encore finies. Telle est la seule conclusion à tirer de sa biographie. Mais attaquer celle-ci n'était-ce pas, dans une soutenance, une occasion bien opportune de déployer un surcroît d'érudition ? Le sommaire, assez détaillé, des arguments à produire était tout prêt ; aux yeux d'un grand nombre il faut, pour le brevet de science, avoir au moins scalpé quelque légende ; comment passer à portée de celle-ci sans mettre à profit cette heureuse aubaine, dût-on pour cela se détourner tant soit peu de la route?... Quoique le plaidoyer de M. Malnory ne s'appuie que sur les erreurs du biographe, lesquelles, au jugement du maître Giry,

[1] Paris, Bouillon (1894).

« sont insuffisantes à prouver qu'il n'a pas existé une vie « primitive », nous aurons à le discuter, puisqu'il a reçu des Bollandistes la consécration de leur autorité, Nous commencerons pourtant par l'argument de l'Ecole des Chartes, qui devait porter « le dernier coup » à l'œuvre d'Odon; *ab Jove principium*[1]. Et, de fait, toute discussion détaillée de la *Vita Mauri* serait superflue, si l'on démontrait qu'elle est calquée sur un apocryphe de la même époque: il ne pourrait plus être question d'une vie primitive dont l'abbé de Glanfeuil prétend donner une édition révisée. Examinons.

II

« On ne peut, dit le maître, lire la vie de saint Maur « sans être frappé de la place qu'y tient l'abbaye de Saint-« Maurice d'Agaune, l'une des étapes du saint et de ses « compagnons. » — En effet, sur les *soixante-douze* paragraphes qui composent, dans les *Acta SS.*, l'œuvre d'Odon, il s'en trouve juste *deux* (nos 25 et 26) consacrés, non pas à « l'abbaye d'Agaune », mais à une guérison opérée sous le porche de l'église par saint Maur. La caravane italienne paraît n'avoir pas été reçue dans le monastère et s'être contentée d'une prière faite en passant dans la basilique. On ne note même pas d'un mot la grande institution de la *laus perennis*, si particulière alors à Saint-Maurice d'Agaune et qui devait frapper des moines. Sur vingt-quatre colonnes du volume des Bollandistes, un peu moins d'une est consacrée à cet épisode. Il y en a tout

[1] Nous avons attendu longtemps avant de répondre au savant professeur. On nous annonçait de lui un grand travail d'ensemble sur saint Maur, Glanfeuil et les Fossés : il importait de l'étudier avant de répondre. Le maître est mort ; depuis rien n'est venu, que nous sachions. Il faut donc prendre ses arguments tels qu'ils nous restent, avec quelques-uns de ceux qu'il comptait y ajouter et dont nous avons eu connaissance.

autant sur le séjour à Verceil, et le double (hélas!) sur le séjour auprès de saint Romain. Il faut vraiment de la bonne volonté pour « être frappé de la place que tient « l'abbaye d'Agaune dans ce récit. » — Au fait, ceci n'est qu'un exorde pour préparer ce qui suit :

« Aussi, lorsque l'hagiographe raconte que l'une des « églises élevées par saint Maur à Glanfeuil fut dédiée à « saint Séverin, on est amené à penser qu'il s'agit du « personnage de ce nom qui fut abbé d'Agaune au début « du VIe siècle, plutôt que de l'apôtre du Norique. »

On y est amené lorsqu'on le veut, nous venons de le voir. Rien absolument dans la *Vita Mauri* ne trahit une préoccupation quelconque de l'histoire d'Agaune ou de son abbé. Saint-Maurice était sur la grande voie ordinaire à la descente des Alpes; on y a fait une prière en passant, guéri un aveugle à la porte de l'église, et l'on est reparti. Voilà tout. Bien au contraire il y avait des raisons spéciales pour que saint Maur songeât réellement à dédier un de ses oratoires à l'apôtre du Norique, oratoire qui ne tint guère plus de place dans Glanfeuil que Saint-Maurice dans la biographie. Ces raisons, le maître les eût trouvées tout de suite s'il eût été libre de préjugés. Il savait trop bien que le culte de saint Séverin est demeuré très vivant à Naples et dans toute la contrée, desservi même par un illustre monastère de Bénédictins. Or, ce culte remonte aux jours de l'enfance de saint Benoît. Le futur législateur du Cassin fut alors témoin des triomphales translations du corps de saint Séverin d'abord du Norique à Monte-Feltro, puis de là à Naples. Et bien probablement l'enfant de Norcia fut conduit à Monte-Feltro qui est proche, et où les populations accouraient pendant le séjour qu'y fit le corps saint. En arrivant au Cassin, Benoît retrouva le pays plein du culte de saint Séverin. C'en est bien assez pour qu'il en ait demandé des reliques, ainsi que peu après lui saint Grégoire le Grand, et qu'il en ait confié une à saint Maur. Car il fallait

alors une relique du titulaire pour dédier un oratoire sacré; or, ce n'eût pas été d'Agaune que Glanfeuil en eût obtenu, s'il se fût agi de saint Séverin abbé; c'eût été de Château-Landon, d'après le récit apocryphe qui est censé avoir servi de modèle à Odon. Le pis est qu'aux jours de notre Odon, l'oratoire de saint Séverin n'existait même plus; nous le montrerons plus loin. — Quand donc des circonstances parfaitement historiques expliquent et commentent très naturellement ce vocable de saint Séverin, qu'avons-nous à faire de conjectures qui ne reposent sur rien et qui, de plus, conduiraient à un dédale de suppositions, de rapprochements arbitraires, avec lesquels l'histoire n'a plus rien de commun? Les voyages de découverte ont leur attrait, mais aussi leurs écueils; et il n'est si sagace explorateur qui ne s'égare quelquefois.

Dégagé des préliminaires intéressés, mais non fondés, que lui avait donnés le maître Giry, que vaut maintenant le rapprochement suivant :

« Or, il existe une vie de saint Séverin d'Agaune attribuée, « tout comme celle de saint Maur, à un disciple du saint, du nom de Faustus.[1] »

Rectifions l'énoncé : ce que nous avons, c'est une œuvre anonyme, qui dit s'inspirer d'une vie primitive signée du prêtre Faustus, disciple de saint Séverin; nous ne cherchons pas à diminuer l'objection. C'est la traduction dans les faits de la théorie exprimée par B. Krusch dans les termes suivants[2] : « Le clergé de la Gaule de l'époque pré-carolin- « gienne était, sauf de rares exceptions, improductif au « point de vue littéraire, par suite de la décadence géné- « rale de la culture; et ce sont les Italiens, Fortunat et « Jonas, qui satisfont au besoin qu'avaient les églises et « les couvents d'une rédaction des miracles des saints. A

[1] *Acta SS. Boll.* t. II de février, col, 548.
[2] *Mélanges Julien Havet*, pag. 55.

« l'époque carolingienne et, déjà sous Pépin, il se produit « un changement : on acquiert à nouveau l'adresse dans « l'expression littéraire, et on l'utilise immédiatement « pour regagner ce que les prédécesseurs ont négligé. On « écrit alors audacieusement des histoires que l'on a « d'abord inventées soi-même, et l'on munit cette mar- « chandise du sceau de l'authenticité contemporaine; on « falsifie, on trompe. »

Et de quoi se fabriquent ces élucubrations? On nous le dit à propos des saints de la période burgonde :[1] « Ces « textes se donnent tous pour contemporains, mais ils sont « tous carolingiens *et n'ont pu avoir que des sources « écrites, car la tradition orale n'existe pas pour un « espace de trois siècles.* En fait leurs auteurs n'ont uti- « lisé que les matériaux subsistant aujourd'hui encore, et « sur ce fondement ils ont bâti des fables qui peuvent « avoir tout juste autant de valeur qu'un drame historique. « Mais ils s'en distinguent par l'absence de toute tendance « littéraire ; leur but n'est que de tromper, falsifier l'his- « toire en l'honneur des saints, et tous ont atteint leur but. »

Voilà bien la théorie qui préoccupait feu le professeur Giry et le prédisposait à voir un apocryphe de cette classe dans la *Vita Mauri* : n'est-elle pas carolingienne? ne prétend-elle pas rééditer l'œuvre d'un contemporain de la période mérovingienne et burgonde? Ce contemporain ne signe-t-il pas Faustus, comme un de ces faussaires carolingiens dûment convaincu de mensonge, le biographe de saint Séverin?

En fait, le Dr Krusch paraît bien donner à sa théorie une portée générale, qui serait la condamnation en bloc de toutes les œuvres hagiographiques du IXe siècle relatives aux VIe et VIIe, et partant de la *Vita Mauri*. L'avenir ratifiera-t-il ce verdict dans toute sa rigueur? Ne le tempérera-

[1] *Mélanges Julien Havet*, page 40.

t-il pas d'exceptions motivées? Ne dira-t-il pas que le clergé d'où sont sortis, comme une pléiade brillante, tant d'admirables évêques du VIIe siècle, n'était pas « improductif » au point de ne pouvoir écrire une biographie en style populaire? de ne pouvoir « satisfaire ainsi à un besoin » constaté, général, et fort louable? En ce qui concerne notre sujet, la condamnation ainsi portée, même prise dans son sens général et absolu, ne tomberait pas sur l'œuvre d'Odon, attendu que le Faustus dont il se réclame était, par hypothèse, précisement un italien écrivant pour d'autres italiens; or, d'après l'éminent critique, le génie italien aurait eu, au VIIe siècle, le monopole « de satisfaire « au besoin qu'avaient les églises et les couvents d'une « rédaction des miracles des saints ». Le maître Giry paraît avoir senti comme nous que, pour motiver la condamnation de la *Vita Mauri* et la ranger valablement parmi les apocryphes justiciables du Dr Krusch, il fallait plus d'arguments que le seul nom de Faustus. Aussi apporte-t-il ce supplément nécessaire d'informations :

« Le nom de l'auteur présumé n'est pas, dit-il, le seul « rapport que l'on trouve entre les deux œuvres (la vie de « saint Séverin et celle de saint Maur); malgré la différence « du thème, la suite générale du récit, le mode de compo- « sition où abondent les discours directs, le style, les « expressions, — parmi lesquelles il s'en trouve de carac- « téristiques, — et mêmes certaines phrases, présentent « des analogies telles qu'il est impossible de méconnaître « que l'une s'est inspirée de l'autre. »

Il faut être un maître qualifié pour se permettre affirmations pareilles : on est cru plus ou moins sur parole, et le grand nombre jure *in verba magistri*. Nous avons eu l'irrévérence de vérifier...; à peu près tout est différent dans les deux œuvres qu'on nous donne pour germaines. « Au lieu d'intituler son travail *de vita vel actibus*, le

« biographe de saint Séverin l'aurait appelé en termes « plus exacts *de morte Severini* »; cette remarque est du Dr Krusch[1]. Le Faustus Severini ne raconte, en effet, que les circonstances qui ont amené son héros dans ses derniers jours à Château-Landon, où il fallait qu'il mourût. Au total six colonnes des Bollandistes, plus une autre pour la préface. Le Faustus Mauri détaille toute une vie, en tout vingt-trois colonnes des Bollandistes. « La différence du thème », poussée à ce point, admet-elle l'hypothèse d'une copie?

« La suite générale du récit? » On devine quelle similitude est possible sur ce point. Où le maître a-t-il vu, dans le Faustus Severini, trace de la vie du saint dans son abbaye? de péripéties comme il s'en trouve dans le voyage de Maur et son établissement? de la fondation d'un nouveau monastère? de l'invasion de la peste? De part et d'autre il y a un départ, un voyage, des miracles, et la mort : voilà toute la similitude quant à la « suite générale « du récit ».

« Le mode composition. » Où se lisent, dans le Faustus Mauri, les longues exclamations admiratives qui reviennent périodiquement dans le Faustus Severini? « O quam mira « Dei clementia, et quam ineffabile donum, etc. O quam « admirabilis vita et quam copiosa beati viri merita, ob « cujus... etc. En quam dulcissimus pietatis miræ in « hujus visceribus... etc. » Moyen naïf de conduire un travail hagiographique jusqu'à une longueur à peu près raisonnable; mais aussi procédé de composition assez caractéristique : où le trouve-t-on chez le Faustus Mauri? Nulle part.

« Les discours directs abondent; le style, les expres- « sions, et même certaines phrases présentent des ana- « logies... » Toutes ces remarques imprécises ne cons-

[1] *Op. cit.* pag. 45.

tituent en somme qu'un procès de tendances. Deux auteurs écrivent à la même époque : on retrouvera forcément chez l'un et l'autre des analogies dans la manière de présenter et de traiter un sujet, des formes et des locutions communes. Cela s'est vu dans tous les siècles et se voit tous les jours dans le nôtre; c'est là un principe de critique littéraire, historique même par ce qu'il donne des éléments pour fixer la date d'un texte quand elle est incertaine. Que bien mieux vaudraient pour la démonstration deux ou trois constatations précises et décisives, comme on en a fait pour ranger aux apocryphes la *Vita Severini*. C'est net, et en deux pages le procès est jugé.

Sortant donc des généralités, qui décidément ne fournissent aucun argument solide, le maître se décide à « citer quelques exemples », que voici :

« Séverin est appelé à Paris par le roi Clovis qui l'envoie « chercher à Agaune par son *cubicularius*, comme Ber- « trand, évêque du Mans, avait envoyé au Mont-Cassin son « archidiacre et son vidame. »

Hé bien! mais... pour faire venir quelqu'un a-t-on trouvé jusqu'à ce jour d'autre moyen que de le mander? Et quand ce quelqu'un sort du commun, l'usage n'est pas de lui députer un domestique. Pour le surplus, quelle similitude entre les deux cas? Le roi Clovis est censé envoyer son chambellan, parce qu'il faut faire honneur au saint et au besoin le décider à venir : car c'est un service personnel que le prince demande. Pour l'évêque du Mans, le cas est tout autre. Il n'envoie point chercher saint Benoît, ni même saint Maur qu'il ne connaît pas. Il lui faut : 1° obtenir que Benoît envoie des moines au lointain pays de Gaule; 2° traiter avec le Patriarche des conditions auxquelles il se séparera de ses fils; 3° guider cette colonie monastique durant un voyage périlleux. Des mandataires autorisés n'étaient pas de trop pour arriver à tout cela; une lettre du prélat n'y aurait pas suffi, c'est assez évident, et l'histoire

monastique montre à chaque page des négociations de ce genre menées dans les mêmes conditions. Odon de Glanfeuil, pour mettre en scène cette ambassade, n'avait nul besoin de consulter la *Vita Severini*. L'idée s'imposait. Ajoutons que le messager de Clovis détaille son message en un petit discours, dont il n'y a pas traces chez Odon, lorsqu'il mentionne l'arrivée au Cassin de l'ambassade mancelle.

« Pour dire que Clovis régnait alors à Paris, le biographe « de Séverin s'exprime dans les mêmes termes que celui « de Maur pour dire que Théodebert régnait en Gaule; et « ces termes sont assez singuliers pour qu'il soit impos- « sible de considérer cette coïncidence comme un effet du « hasard :

VITA SEVERINI	VITA MAURI
Cum... rex Francorum apicem regni sui... nobiliter gubernaret.	Theodebertus rex nobiliter regni Francorum apicem gubernabat.

Voilà enfin quelque chose de précis. Encore deux ou trois rapprochements comme celui-ci et nous pourrons dire qu'Odon a copié *le style* de la *Vita Severini*. Seulement on ne nous les fournit pas, ces rapprochements; et dès lors que prouve celui-ci? Pas grand chose, sinon ce que nous disions tout à l'heure, que certaines locutions plus ou moins spéciales peuvent se rencontrer chez des auteurs du même temps, sans qu'il y ait à conclure à une copie des uns par les autres. Odon a parfaitement pu lire la *Vita Severini*, qui est antérieure à son œuvre. Cette locution l'a charmé, parce que les prétentieux imitent plus volontiers les défauts que les qualités d'autrui; et c'est par la lecture que se propage la communauté de locutions dont nous parlions précédemment. En bonne logique, on ne peut rien conclure de plus d'un tel exemple, tant qu'il est isolé. Le maître dit bien que « certaines phrases pré- « sentent des analogies », mais il n'en cite pas, ce qui eût

été nécessaire. Comment sur cet *apex* fonder une thèse, tant *nobilis* qu'il soit? Poursuivons donc : saisirons-nous enfin autre chose que des ombres?

« Au moment de quitter Agaune, Séverin reçoit une « révélation de l'époque de sa mort analogue à celle qui « est faite à saint Benoît. »

Pardon, maître : ici vous avez une distraction. C'est saint Grégoire, s'il vous plaît, qui a parlé de la révélation faite à saint Benoît : que le Faustus Severini s'en soit inspiré, peut-être, si vous y tenez; mais il n'importe; Odon et le Faustus Mauri sont ici hors de cause.

« Les moines d'Agaune expriment *comme ceux* du « mont Cassin leur douleur de voir le saint s'éloigner, et « sont *de même* consolés par lui. »

Nous avons souligné *comme* et *de même*, parce que ce sont les mots qui importent à la thèse du maître; mais ils constituent des erreurs de fait. Les moines d'Agaune apprennent que leur abbé va les quitter pour aller mourir ailleurs; ceux du Cassin apprennent que leur abbé détache au loin celui d'entre eux sur lequel ils fondaient l'espoir de l'avenir. Les premiers se plaignent en un petit discours direct, après lequel l'exclamation obligée du biographe : « O quantus eorum erga ejus... etc.» ; les seconds pleurent en silence. Séverin répond en deux mots à ses moines : « Nolite, fratres mei, nolite in hoc contristari : omnia « quæcunque vult Dominus facit in cœlo et in terra. » Et puis, ajoute le biographe, « necessaria itineris sui præ- « parare jubet, ac deinde eos blandis consolabatur ver- « bis. » Benoît, moins pratique, s'occupe d'abord de relever l'âme de ses moines au niveau de la charité surnaturelle; il leur adresse une allocution, que nous eûmes jadis le vif regret de voir jugée digne d'un éternel oubli par une plume bénédictine, mais que nous persistons à relire avec respect, tant elle nous paraît, quant aux pensées, digne du saint Benoît, qui a écrit la Règle. Cette

allocution s'adresse à ceux qui partent comme à ceux qui demeurent ; la part de tous y est faite, même celle du Père qui donne son fils de prédilection ; et dans sa brièveté elle restera la charte de toute fondation monastique digne d'être bénie de Dieu. Où trouver l'idée de tout cela dans le tableau si différent d'Agaune ? Le maître continue :

« Plusieurs des miracles opérés par Séverin rappellent « ceux qui sont racontés par le biographe de saint Maur. »

Plusieurs ? Autant dire tous, car il n'y en a que trois dans la *Vita Severini*. Nous ne comptons pas, bien entendu, le cliché médiéval « claudis gressum, mutis « loquelam, cœcis lumen, etc... » Les trois miracles détaillés par le Faustus Severini sont : la guérison d'un évêque sourd et muet depuis un an, celle d'un lépreux, enfin celle de Clovis malade de la fièvre. Saint Maur n'a eu à guérir ni évêque ni roi malades, et n'a pas même rencontré de lépreux. En revanche il a ressuscité deux morts, marché sur les eaux, guéri fracture et entorse chez ses compagnons de route, multiplié le vin, guéri un cancéreux. Où trouver une analogie entre les deux séries ? Dans le mode d'opérer des deux thaumaturges ? Pas davantage ; il semblerait même que saint Maur avait ses façons à lui, assez particulières. Enfin ses guérisons ne s'opèrent jamais sur des grabataires, comme pour Séverin deux fois sur trois. L'un et l'autre, il est vrai, prient le plus souvent pour demander à Dieu la guérison : encore est-ce dans des conditions et sous des formes très différentes. Cette prière se retrouve chez tous les thaumaturges : il n'y a pas même à insister sur ce point, que saint Grégoire a depuis longtemps traité au IIe livre de ses Dialogues. Continuons plutôt l'examen des prétendues preuves qu'apporte le maître :

« Enfin, dit-il, Séverin, sur le point de mourir, se retire « auprès d'un oratoire, comme Maur auprès de la chapelle « de Saint-Martin ; et tous deux, avant d'expirer, recom-

« mandent à leurs compagnons : Séverin le prêtre Faustus,
« et Maur Bertulfus. »

De tous les parallèles tentés jusqu'ici, ce dernier est peut-être le plus extraordinaire ; que le lecteur en juge :

Séverin, sachant son heure prochaine, quitte Paris en hâte et se rend à Château-Landon, parce qu'il faut absolument qu'il y laisse ses os, tout le récit n'étant composé que pour cela. Sur le haut de la colline, il y a un oratoire en bois, desservi par deux prêtres, auxquels Séverin adresse, aussitôt entré, un petit discours, sans autre cérémonie ni préambule ; c'est pour leur annoncer qu'il vient mourir là et se faire enterrer par eux. Il lègue de plus à leur sollicitude charitable les deux moines qui l'accompagnent. Sur quoi les deux prêtres lui font le meilleur accueil ; et après quelques jours écoulés dans la prière, Séverin expire.

Passons à Glanfeuil. Maur a su, par saint Benoît, qu'il ne doit pas survivre à la quarantième année de la fondation : la trente-huitième arrivée, il veut passer en ermite, quasi en reclus, les deux ans qui lui restent à vivre et se fait construire une petite cellule contre l'église Saint-Martin, avec laquelle communiquera son étroit logis. Deux frères lui rendront seuls les légers services que son âge réclamera. Mais la Communauté ne peut demeurer sans abbé. Maur la convoque, avant de se séparer d'elle, et expose la question. Tous les moines s'accordent à lui laisser le choix de son successeur, et il le porte sur Bertulfus. Mais il *recommande aux quatre compagnons* qui sont venus avec lui du Cassin d'assister le nouvel abbé, *pour l'aider à demeurer dans la vraie voie monastique.* Dès lors commence la vie érémitique, pour deux ans. L'annonce de la peste est faite au reclus ; cent quinze moines y succombent en cinq mois, et Maur, le dernier, expire devant l'autel de Saint-Martin.

Le lecteur voudra bien comparer ce résumé, que chacun peut aisément vérifier, à celui que s'est permis le maître

« ennemi de la fraude » ; et puis il prononcera : est-ce là de la critique? Et des accusations tendancieuses prennent-elles beaucoup de valeur dans la page où les faits sont à ce point travestis?

Nous touchons à la fin ; mais il faut entendre encore ceci :

« Un dernier trait, dit le maître, et non des moins caractéristiques : la vie de saint Séverin s'offre à nous tout à fait dans les mêmes conditions que celle de saint Maur : comme elle, elle est précédée d'une préface où l'éditeur avertit qu'en transcrivant, sur l'ordre de l'évêque de Sens, Magnus (801-818), l'œuvre de Faustus, il a cru devoir corriger les fautes du scribe et perpétuer cette histoire en un langage plus clair ; il ajoute que, s'il n'a pas reproduit les mots eux-mêmes, il a du moins conservé le sens et l'ordre de cette composition. »

Cet exposé vaut à peu près le précédent, il est pénible d'avoir à le remarquer. Les deux œuvres que le critique s'obstine à vouloir mettre en parallèle ne se présentent pas du tout « dans les mêmes conditions ». Le fait d'être précédé d'un prologue n'implique nullement l'imitation de l'une par l'autre, attendu que l'usage du prologue pour ces sortes de compositions était général ; et, bien avant le IXe siècle, saint Grégoire en a placé un en tête de ses Dialogues, qui sont des biographies anecdotiques. L'usage a persévéré jusqu'à nos préfaces modernes. Mais il y a plus.

La vie de saint Séverin s'ouvre par un prologue où le nom du premier biographe, supposé contemporain du héros, est simplement mentionné. L'anonyme qui prétend réviser une version primitive explique en quelques lignes pourquoi et comment il travaille à cette édition revue et corrigée. Puis il s'épand aussitôt en ces formules admiratives pour le saint, qui se retrouvent à chaque pas dans la biographie et composent plus de la moitié du prologue.

Tout autre est la physionomie de la *Vita Mauri* pour son début : elle s'ouvre non par un prologue, mais par deux, bien nettement distincts, celui de l'éditeur nouveau, Odon, puis celui du rédacteur primitif, Faustus. C'est exactement ce qu'on ferait de nos jours; mais au IXe siècle, c'est une particularité remarquable, qui sépare absolument ce travail de la *Vita Severini*. De ces deux prologues, ni l'un ni l'autre n'est du style admiratif, mais d'ordre historique à peu près complètement. Dans celui d'Odon, le premier des deux, se rencontrent seulement quelques lignes qui, à première vue, offrent une certaine similitude avec celles de la *Vita Severini*, dont le critique a donné le résumé. Similitude apparente plus que réelle. Fût-elle absolue, qu'est-ce que cela pourrait signifier? Que l'abbé de Glanfeuil avait lu le pseudo Faustus Severini : c'est très possible, nous l'avons admis. Qu'il lui a emprunté une idée de son prologue? Si l'on veut, bien que nous ne le pensions pas. Et après? Quand on nous prouverait qu'Odon a copié toute sa préface à lui (le prologue qui est le premier des deux), cela prouverait que ce *prologue d'Odon* est du IXe siècle : on le savait assez. Mais cela ne signifierait nullement que tout le reste de l'œuvre soit du même temps pour le fond comme il l'est pour la forme, à moins qu'on affirmât ce qu'il faut démontrer, ce qu'on n'a pu encore démontrer, à savoir qu'Odon a tout inventé d'un seul jet, quoiqu'il dise le contraire.

Au surplus, la similitude que nous admettons dans le prologue, pour ne pas sembler outré, n'est qu'apparente. A notre avis, Odon s'est bien plus inspiré de saint Grégoire que du Faustus Severini, en écrivant sa préface et en retravaillant celle du Faustus Mauri[1]. Certainement il avait sous les yeux et employait pour son travail le livre

[1] S. Grég. *Dialog.* prol. sub finem : « Hoc vero te scire cupio « quia in quibusdam sensum solummodo... teneo; quia si de per-

des Dialogues; on le sait de lui-même. Il y a pris l'idée d'expliquer la part de rédaction qu'il apportait à l'œuvre de l'auteur primitif. Et, pour qualifier le style de ce primitif, en retravaillant le second prologue, il a employé un terme qui se retrouve chez saint Grégoire[1].

D'autre part, le rapport de similitude signalé entre deux phrases n'est que spécieux, selon nous; qu'on en juge; voici le texte du prologue du Faustus Severini en regard du texte écrit par Odon pour son prologue à lui :

FAUSTUS SEVERINI	ODON
Sacram.... libelli seriem.... transcribentes, vitia scriptoris corrigere curantes, commodum duximus... ejusdem historiæ textum aliquanto clariore propagare sermone; et licet verba non ipsa, sensum tamen et ordinem ejusdem lectionis funditus exequendo, nec etiam diversum aliquid huic textui inserendo...	Et quia tam inculto sermone quam vitio scriptorum depravati (quaterniunculi) videbantur, vitam B. Mauri prout potui corrigere satagens, viginti dierum plus minus consumpto labore, salva fide dictorum ac miraculorum inibi repertorum, sicut nunc habetur apertiorem eam legentibus reddidi et expressi.

Si l'on veut bien lire attentivement, on trouvera les expressions employées par Odon plus générales que celles de son modèle prétendu. Il déclare « corriger la vie du B. Maur », de manière à « la rendre plus compréhensible » au lecteur. Cela comporte non seulement un simple travail de rédaction, comme pour le Faustus Severini, mais encore des additions explicatives de noms et de dates,

« sonis omnibus ipsa specialiter verba tenere voluissem, hæc *rusti-* « *cano usu prolata stylus* scribentis non apte susciperet. »

Or dans le prologue propre du Faustus Mauri (à la suite de celui d'Odon), nous lisons ces mots :

« Deprecor eos qui hoc ad legendum sumpserint, ne *rustico incul-* « *toque conscripta stylo* fastidiant. »

Ce sont donc les mêmes idées, exprimées dans le second prologue par des termes qui rappellent singulièrement ceux de saint Grégoire.

[1] Terme qui a bien sa signification : *rusticano usu*; *rustico stylo*; c'est le patois populaire du VIe siècle finissant. Et qui en aura lu quelque échantillon dira s'il était besoin de rédiger à neuf un récit écrit de ce style.

peut-être d'autres indications encore, que nous retrouverons bien, hélas, dans l'analyse de la *Vita Mauri*. Nous aurons alors à apprécier ce travail; pour le moment, nous n'avons à constater qu'une chose, à savoir : que l'abbé de Glanfeuil se déclare interpolateur, tandis que l'anonyme de saint Séverin se défend de toute intervention dans la composition et l'ordre du récit. C'est là une divergence qui exclue tout plagiat. Au reste, répétons-le : quand on n'admettrait pas notre interprétation, fondée pourtant sur les textes; quand on maintiendrait que le prologue d'Odon est copié (pour quatre lignes) sur celui du faussaire anonyme, cela ne prouverait absolument pas qu'Odon n'ait eu entre les mains une biographie plus ancienne de son héros.

Nous avons dû suivre pas à pas le maître critique, et ç'a été long. Mais il y avait nécessité. Giry attachait grande importance à réunir en grand nombre les indices accusateurs; car sur cet aggrégat devait reposer le raisonnement suivant, par lequel le maître termine sa communication :

Un ensemble de faits démontre que la *Vita Mauri* a été inspirée par la *Vita Severini* et copiée sur elle en quelques parties.

Or, la *Vita Severini* est jugée; c'est un apocryphe qui ne remonte pas au delà du premier quart du IXe siècle.

Donc la *Vita Mauri* n'existait pas avant cette date.

Malheureusement nous avons soumis à l'analyse chacun des éléments qui constituent la majeure de ce raisonnement; elle nous a donné pour résidu un nom, d'ailleurs assez commun, et une expression de trois mots; le reste s'est volatilisé. C'est trop peu pour vingt-cinq colonnes in-folio. La majeure du raisonnement tombe, et le raisonnement avec elle.

Puisque la *Vita Mauri* ne peut être supprimée d'un seul coup par la question préalable, il faut en revenir à la discussion détaillée. Seulement la position de la défense n'est

plus la même que jadis. D'une part nous entendons le maître Giry, juge pourtant aussi prévenu qu'on vient de le voir, s'exprimer dans les termes suivants :

« On ne saurait dire que la fausseté de ce document ait « été entièrement démontrée jusqu'ici » (c'est-à-dire avant la découverte que ledit maître pensait avoir faite). « Les « conditions dans lesquelles il se présente en rendent, en « effet, la critique particulièrement délicate : toutes les « erreurs qu'on y peut relever sont insuffisantes à prouver « qu'il n'a pas existé une vie primitive, altérée comme à « plaisir par les remaniements maladroits de celui qui se « donne comme son éditeur du IXe siècle. Aussi les érudits « les plus prudents se bornent-ils à déclarer ce texte peu « digne de foi ou suspect, en évitant de se prononcer caté- « goriquement sur son authenticité[1]. »

Nous voilà donc déchargés d'une crainte : celle de « compromettre l'honneur de notre Ordre en nous obsti- « nant à défendre une thèse insoutenable[2] ». Nous voilà loin aussi de la formule satisfaite de M. Malnory : « Post- « quam nunc Mauri in Gallias adventum inter meras « fabulas rejecimus[3]. » Pas encore, à ce qu'il paraît.

D'autre part, de nouveaux arguments se sont fait jour. Les fouilles exécutées à Glanfeuil par le R. P. de la Croix, qui est bien sans doute une autorité, nous en ont fourni d'inattendus[4]; et, en les constatant de ses yeux, feu le maître Giry devait avouer en 1898, deux ans après la communication que nous avons longuement discutée, que le rédacteur des actes de Saint-Maur avait vu, en effet, des restes du passé, c'est-à-dire d'autres sources que la *Vita*

[1] Bibl. de l'École des Chartes (1896), page 150.

[2] *Analecta Bolland.*, 1897, page 523.

[3] *Quid Luxovienses monachi...* (1894), page 26.

[4] *Mélanges archéolog.* du R. P. C. de la Croix, S. J. — *Fouilles archéolog. de l'abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil.* Mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et B.-L. dans la séance du 28 avril 189 . — Paris, Picard (1899).

Severini. Nous-même avons trouvé plusieurs autres choses, tant dans la terre que dans les livres.

Nous procéderons donc dès maintenant à l'examen de la *Vita Mauri*, au point de vue de la véracité de son rédacteur, mais d'après une méthode assez différente de celle qui a été jusqu'ici adoptée par ses avocats. Nous voudrions mettre en un relief distinct d'une part ce qui dénote la main d'un biographe primitif, contemporain de la période mérovingienne, d'autre part ce qui accuse le travail du rédacteur carolingien. Le lot de ce dernier se composera surtout d'erreurs, il est vrai, mais significatives et éloquentes à leur manière; nous les étudierons chemin faisant. Cette double constatation une fois acquise, la conclusion s'imposera : Odon a dit vrai, quand il nous a dit travailler sur un document antérieur. Il ne nous restera plus alors qu'à rechercher si l'origine qu'il donne à ce document est appuyée d'indices suffisamment probants.

Fr. A. L'Huillier,
Bénédictin de l'abbaye de Saint-Maur.

(A suivre.)

LAKANAL ET DAVID D'ANGERS

(suite et fin)

Angers a solennellement inauguré le Musée David. C'est le 17 novembre 1839 que cette fête a eu lieu, mais l'artiste a décliné l'honneur d'assister à son propre triomphe.

Lakanal lui écrit le 22 novembre :

TRÈS HONORABLE ET TRÈS HONORÉ CITOYEN,

En lisant, dans les journaux, les détails de l'ovation que vous venez de recevoir dans votre ville natale, j'ai senti le bonheur bien avant dans mon âme ! Combien des hommages aussi désintéressés, aussi solennels, doivent vous dédommager de vos jaloux adversaires ! telle épaisse Excellence pourra bien tomber en défaillance, de nouveau.

De grâce, ne déplaçons pas notre grand Arago ; je me suis présenté chez lui et j'aurais réitéré ma visite, si je n'avais craint de troubler ses vastes et glorieux travaux ; toutefois, je me rendrai incessamment près de vous, pour vous prier de m'accompagner et de m'introduire auprès d'un citoyen que je chéris et que je révère. Souvent, par la pensée, je fléchis le genou devant son beau génie, mais c'est devant son grand et beau caractère que je me prosterne. Emule obscur d'un grand homme, j'ai le bonheur de penser et d'agir aujourd'hui comme j'agis et je pense depuis un demi-siècle, sans avoir jamais fait, dans cette voie, un seul pas ni en arrière ni à côté. Le caractère, c'est réellement l'homme. On loue l'esprit, les talens ; on honore le génie, mais l'approbation des siècles est réservée aux grands et beaux caractères, et l'histoire vient, ici, à l'appui de cette assertion. *Tanneguy Lefèvre*, le père de la docte madame Dacier, dédia son *Lucrèce* à *Pélisson*, détenu à la Bastille, et cet acte de courage de Tanneguy a plus fait pour sa véritable gloire, que ses beaux et nombreux ouvrages.

Votre respectueux et bien entièrement dévoué confrère,

LAKANAL.

Du 22.

Arago n'a pas besoin d'éloges ; mais celui que Lakanal lui décerne dut lui être doux, s'il le connut. Le respect du Conventionnel pour le savant est tout à l'honneur du premier. Au surplus, en ce temps-là, le savant était l'un des chefs du parti libéral. Il s'était fait un nom, dès 1830, à la Chambre des Députés.

En cette même année 1839, Lakanal reçut d'un illustre angevin, le chimiste Chevreul, un hommage public qu'il convient de rappeler. Chevreul, président de l'Institut, ouvrant la séance publique des cinq Académies, s'exprimait en ces termes :

Les savants, les artistes, les gens de lettres étaient proscrits comme des grandeurs déchues..., un citoyen courageux se dévoua à leur cause avec un zèle persévérant, supérieur à tous les obstacles, devint pour eux une « providence », en sauvant les personnes et en prenant la part la plus active à l'organisation de l'Institut et à celle de tous les établissements scientifiques et littéraires de cette époque. Payons donc à M. Lakanal un tribut de reconnaissance.

Nous sommes en janvier 1840. Lakanal écrit à David :

ILLUSTRE ET BIEN CHER CONFRÈRE,

Un gros rhume me retient, chez moi, depuis plusieurs jours et m'a empêché de me rendre près de vous pour vous communiquer les fort longs documens relatifs à l'établissement d'un journal français dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord. J'aurai l'honneur de vous voir samedi, à l'issue de notre séance de l'Institut. Je vous apporterai les œuvres, inédites du vivant de l'auteur, Camille Desmoulins, et surtout les petits cadeaux que j'ai promis à vos aimables enfans. Je désire vivement vous trouver entièrement rétabli. Tous ceux qui savent vous apprécier vous appliquent ce qu'on a dit du célèbre peintre Calabrais, *excellens in arte non debet mori*, l'artiste qui excelle dans son art est immortel.

Le plus sincère de vos admirateurs et, permettez-moi d'ajouter, le plus sûr de vos amis,

LAKANAL.

Mes humbles hommages j. v. p., à Mme David.

22 janvier 1840.

Quels sont les écrits de Camille Desmoulins que Lakanal se propose de communiquer à David? L'hiver éprouve l'ancien proscrit. Ses diverses lettres, datées de janvier ou de février, portent l'indice d'un ébranlement périodique de sa santé. Toutefois, pendant l'année qui vient de s'écouler, en 1839, Lakanal, âgé de 77 ans, s'est marié avec une jeune femme de 30 ans, et un fils lui naîtra l'année suivante[1].

On a vu plus haut, par une lettre de Geoffroy-Saint-Hilaire, que David attendait anxieusement le retour en France de Lakanal afin de modeler son profil. Lorsque les deux hommes se furent appréciés, l'artiste jugea qu'un

[1] C'est Mignet qui a écrit : « Lakanal se maria et eut un fils à soixante-dix-sept ans. » Il convient donc de fixer l'événement à l'année 1839. Isidore Geoffroy, qui apporte toute précision dans son récit, omet de dater le mariage du Conventionnel. « Lakanal, écrit-il, s'était marié peu après son retour, et il avait un jeune enfant. » Nous serions donc fondé à nous en tenir au texte de Mignet. Mais nous possédons l'autographe d'une lettre inédite de Lakanal, datée de décembre 1842. Selon toute vraisemblance, c'est bien à l'occasion de son mariage que l'homme politique a écrit cette lettre. En voici le texte :

A M. Hortensius de Saint-Albin, député de la Sarthe. — Du mardi 20 décembre 1842.

« En rentrant chez moi, hier au soir, j'ai trouvé une lettre de M. Michaux, correspondant de l'Académie des sciences, et que la fièvre retient dans son château, près Rouen. Il m'avait offert, en s'éloignant momentanément de Paris, d'être de retour pour servir, lui quatrième, de témoin, dans un acte grave qui doit être reçu demain, mercredi, à quatre heures très précises, après midi, par M. le maire du 8e arrondissement où j'ai mon domicile. Les trois autres témoins sont MM. Marchand, juge de paix, Lélut, médecin en chef de la Salpêtrière, et Séneuse, rédacteur au ministère des Affaires étrangères. Seriez-vous assez bon, Monsieur, pour vous trouver à la mairie, place royale, aux jour et heure convenus entre M. le maire et moi? Je m'engage, en retour de gratitude de saisir, avec empressement, et si je puis, de faire naître les occasions de vous servir chaudement. J'ai l'honneur d'être votre respectueux dévoué,

LAKANAL, doyen de l'Institut de France. »

Lakanal se serait donc marié, non pas à 77 ans, mais à 80 ans passés? Ajoutons que, d'après le témoignage recueilli par nous auprès de deux membres de sa famille, l'ancien Conventionnel aurait contracté un premier mariage durant son séjour aux Etats-Unis. De cette union seraient nées plusieurs filles. Lakanal était veuf à son retour en France.

médaillon serait un trop faible témoignage de son estime pour l'éducateur et le représentant du peuple. Il résolut, dès lors, de sculpter le buste de Lakanal. Mais ce projet ne reçut son exécution qu'en 1839. Comment expliquer un si long retard? C'est sans doute que le Conventionnel, dans sa modestie très réelle, estima devoir se dérober à l'hommage du statuaire? De là, croyons-nous, la lenteur insolite avec laquelle David mit au jour le portrait de son illustre ami. La terre cuite est à Angers. Elle porte la date de 1839. En 1840, le marbre reçoit le dernier coup de ciseau. L'œuvre est faite. Lakanal l'a vue dans l'atelier du maître le 7 août 1840. De retour chez lui, son cœur lui dicte ces lignes :

ILLUSTRE CITOYEN,

Votre génie dispose de l'immortalité ; il vous a plu d'en faire, en ma faveur, un prodigue usage. Je prends acte de l'extrême répugnance que je vous ai toujours montrée pour recevoir cet immense et immérité bienfait. En voyant, hier, votre bel ouvrage, j'ai été émerveillé de votre sublime talent et humilié de mon faible mérite. J'ai rappelé, involontairement, l'histoire de cet artiste célèbre qui, ayant balancé à faire, d'un bloc de marbre, une cuvette ou un dieu, se décida pour ce dernier parti. Cette devise : « A l'immortel » est une concession d'un de vos droits, mais on peut être impunément généreux quand on nage dans l'abondance. J'aurais préféré l'inscription, bien plus glorieuse à mes yeux, et bien plus chère à mon cœur : « A Lakanal, David, son ami ». J'aurais montré celle-là avec orgueil. J'aurai soin de céler l'autre. Cette Convention, vraiment nationale, composée en majorité d'hommes de bronze, de lions du désert, et qui ordonna la victoire et se fit obéir, arrivera à l'immortalité. Faible soldat à sa suite, mon seul titre à cet honneur aura été de n'avoir jamais fait un pas, ni en arrière, ni à côté, sur le chemin qui conduit à la liberté, à la véritable gloire, à la réelle indépendance de la patrie. Ce sentiment serait le plus puissant que j'éprouve, s'il ne cédait à mon respectueux dévouement pour votre personne.

LAKANAL.

8 août 1840.

Nous avons transcrit nous-même, il y a vingt-cinq ans, lorsque nous composions notre livre sur David d'Angers, cet autographe de Lakanal, qui nous fut communiqué par le fils du statuaire, M. Robert David. Que penser du reproche amical du Conventionnel ? La dédicace trop fastueuse « *A l'immortel Lakanal* » n'existe pas sur le marbre qui, de nos jours, décore la salle des séances de l'Académie des Sciences à l'Institut. David aura craint de contrister son ami s'il donnait libre cours à l'effusion de son enthousiasme. Cette inscription ne figure pas non plus sur la terre cuite qui est au musée David, à Angers.

Mais le buste est encore chez l'artiste. Celui-ci est l'homme de toutes les attentions. Il se souvient que Lakanal, en la séance du 28 germinal an II (17 avril 1794), a, par un discours chaleureux, fait décréter l'érection, au Panthéon, d'une colonne sur laquelle seraient inscrits les noms des citoyens qui avaient péri dans la journée du Dix août[1]. C'est le 10 août que David écrit cette lettre à Lakanal en lui faisant porter son buste.

Paris, 10 août 1840.

MON CHER ET ILLUSTRE COLLÈGUE,

Quand je ne vous connaissais que par la renommée, je vous admirais ; actuellement que j'ai l'inappréciable bonheur de vous connaitre personnellement, je vous aime. Permettez donc à un homme qui vous admire et qui vous aime de vous offrir ce faible hommage de sa vive et profonde sympathie pour vous.

Ce buste vous rappellera, quelquefois, l'auteur qui est si heureux d'avoir été l'un des premiers à écrire, sur le marbre, ses sentimens de vive reconnaissance pour l'un des membres de cette sublime Convention, à laquelle l'avenir élévera des monumens d'admiration et de vénération.

Agréez, je vous prie, mon honorable collègue, l'assurance de mes sentimens d'admiration et de dévoûment de cœur.

DAVID.

[1] La minute du décret, de la main de Lakanal, est aux Archives nationales. (C. 296, n° 1011.)

C'est à Sarrut que nous devons de connaître cette lettre. Ce que David considère comme « un faible hommage » est l'un des plus beaux marbres qui soient sortis de sa main. Le masque réfléchi de l'homme inflexible et sévère que fut Lakanal est d'une rare puissance. La face est amaigrie et je ne sais quoi de mélancolique plane sur les traits du Conventionnel ; mais pas un pli du visage ne laisse soupçonner l'abattement. L'âme d'un stoïcien et d'un convaincu palpite sur ce marbre éloquent, longtemps caressé par l'artiste.

L'autographe qui suit n'est qu'un billet, mais, si bref qu'il soit, il n'a rien de banal.

A L'ILLUSTRE DAVID D'ANGERS
ET A SA DIGNE COMPAGNE,

Point de compliments ; ils ne coûtent rien et ne valent guère que ce qu'ils coûtent.

Point de flatterie ; flatter quelqu'un c'est prouver qu'on le méprise ;

Mais, hommage sincère d'un entier et respectueux dévouement de leur reconnaissant serviteur.

An 1841.

LAKANAL.

(*Timbre de la poste : Janvier 12, 1841.*)

Une montre a été volée chez Lakanal. Les voleurs ont essayé de s'en défaire en lui attribuant une origine historique. On les a pris, jugés et condamnés. Le Conventionnel fait passer à son ami le journal dans lequel il trouvera le compte rendu de cette affaire.

ILLUSTRE ET BIEN CHER CONFRÈRE,

Voici le numéro de la *Gazette des Tribunaux* où est relatée, textuellement, la séance de la Cour d'assises de la Seine relative à la montre volée, et que les filous avaient dit provenir de Voltaire, pour donner à leur larcin une valeur idéale et fictive de haute importance ; si cette montre eût appartenu au philosophe de Fernai, elle fût devenue, depuis longtemps, la propriété du Phidias moderne.

J'ai reçu plusieurs inscriptions pour le beau buste dont vous m'avez gratifié ; toutes me sont transmises imprimées ; on m'a adressé plusieurs exemplaires du n° 1, un seul du n° 2. Je le transcris :

Inscription pour le buste en marbre de Lakanal, ouvrage de David d'Angers, dont on peut dire ce que Pline dit de Phidias, *quem nemo æmulatur.*

Ferme comme ce marbre, où revit son courage,
Tout ce qu'il révérait au matin de son âge,
Tout ce qu'il défendit au mépris de la mort,
Savoir, vertu, patrie, et toi liberté sainte,
Son cœur, pour vous, des ans n'a pas subi l'atteinte,
Et sa voix, sans faiblir, vous défendrait encor.

Le docteur Lélut, médecin en chef de la Salpêtrière et de la prison de la Roquette.

Ces vers prouvent que l'amitié, ainsi que l'amour, a un bandeau sur les yeux ; les miens sont bien ouverts sur vos grandes qualités, *comme artiste* de génie, et ce que je préfère, je vous l'avoue avec franchise, *comme citoyen incorruptible,* et d'un caractère plein d'élévation et de dignité ; hommage du fond de mon âme à l'infiniment petit nombre de Français doués de cette haute qualité.

Tendre respect.

Lakanal,
le plus ancien membre de l'Institut !

Du 19 avril 1841.

P.-S. — Veuillez offrir, pour moi, à Madame David, mes respectueuses salutations.

Nous parlons plus haut du docteur Lélut, médecin et philosophe. On ne le soupçonnait pas poète. Son sixain n'est pas d'un débutant. Nous le retrouvons cité dans le *Courrier des États-Unis* du 18 octobre 1841. C'est évidemment Lakanal qui s'est dessaisi de ces vers en faveur de quelque ami du Nouveau-Monde. Quel était le caractère de l'inscription n° 1 dont parle Lakanal ? Cette pièce nous échappe. Ce qu'il faut retenir des paroles laudatives inspirées par le buste sorti des mains de David, c'est que l'œuvre fit sensation. Ce n'était que justice.

Voici maintenant une présentation, une anecdote sur le comte Duchatel et l'appréciation d'un jugement heureux porté sur David :

ILLUSTRE CONFRÈRE ET INESTIMABLE AMI,

Un rhume opiniâtre, sorte de douloureux tribut que je paye tous les ans à l'hiver, m'a empêché de me rendre près de vous et de l'honorable Madame David, pour vous offrir, au renouvellement de l'année, le sincère hommage de mes vœux pour votre bonheur ; je m'acquitterai de ce doux devoir aux premiers jours de repos qui me seront rendus.

Monsieur Lee, ancien consul américain à Bordeaux, est à Paris et est venu me voir, et, comme il avait lu, dans le journal que je vous transmets, l'article qui nous concerne, il m'a demandé, quel homme est-ce que M. David? J'ai répondu, c'est un citoyen qui a le génie de Phidias et l'âme de Caton. M. Lee ira vous offrir ses hommages ; il est présentement auditeur de finances à Washington, poste haut placé, aux Etats-Unis.

Le Ministre de l'Intérieur voulait succéder, dans notre Académie, au comte de Cessac ; j'ai répondu à l'officieux de cour qui est venu me sonder : un musicien célèbre avait une lyre harmonieuse ; une corde de boyau vint à se rompre ; le musicien lui substitua une corde d'or, et l'instrument ne rendit plus de son. L'officieux, sans rien répondre, a pris son chapeau, m'a salué et a disparu ; en principe je ne donnerai jamais ma voix à un ministre que quand il aura bien fait *son relai*.

Conservez-moi, mon illustre ami, par esprit de justice, la bienveillance dont vous m'avez gratifié par pure générosité.

Tendre respect.

LAKANAL.

Du 15 janvier 1842.

P.-S. — Dans la biographie d'un sculpteur de renom qui habite, je crois, à Bruxelles, et que publient, en ce moment, MM. Sarrut et Saint-Edme, on parle de vous comme j'aime qu'on on parle ; la postérité confirmera ce jugement.

Le Ministre de l'Intérieur, qui reçut un si froid accueil de Lakanal, n'est autre que le comte Tanneguy-Duchatel.

Il briguait le fauteuil de Lacuée, comte de Cessac, mort le 14 juin 1841. Ce fut Beaumont de la Bonninière, l'auteur du *Traité du système pénitentiaire aux États-Unis* qui obtint le fauteuil, le 31 décembre 1841. Mais Duchatel n'attendit qu'une année pour succéder au comte Alexandre de Laborde, et le nouvel académicien n'en était pas encore — il s'en fallait de beaucoup — à son « relai » comme ministre. Le post-scriptum de Lakanal vise le préambule de la biographie de Guillaume Geefs, préambule des plus élogieux pour David.

Lakanal atteint ses 80 ans en 1842. Mignet raconte que, le jour anniversaire de sa naissance, le 14 juillet de cette même année, « il partit à pied de la rue Royale Saint-Antoine, pour aller herboriser sur les coteaux de Montmorency, comme l'avaient fait son maître Jean-Jacques Rousseau et son ami Bernardin de Saint-Pierre ».

Si, chez ce rigide vieillard, le corps a gardé sa vigueur, l'esprit n'a rien perdu de sa finesse ou de son activité. Que l'on en juge par la lettre politique qu'il datera du 30 janvier 1843 :

Illustre et bien cher Confrère,

Je peste contre la Providence qui, au lieu de nous accorder de beaux jours, nous tient enveloppés dans une atmosphère brumeuse et me gratifie d'un gros rhume qui, avec mes dix-sept lustres sonnés, me prive de la plus douce des jouissances que je puisse goûter, celle d'aller offrir tous mes vœux à votre honorable famille, que nul ne chérit et ne révère autant que moi; c'est là une vérité que j'aime à publier, et vous devez me croire, car, dans ma longue et orageuse carrière, j'ai souvent dit, à mon dam, des vérités dures mais nécessaires; jamais de mensonges officieux; silence ou vérité fut toujours ma devise : quand on connaît les hommes on aime la retraite. Je m'y suis confiné. Je ne vois personne avec l'abandon de l'amitié. Vous êtes le seul, oui, le seul qui ait toutes mes sympathies, parce que vous êtes le seul qui marchiez constamment sur la même ligne sans faire un pas, ni en arrière,

ni à côté, et parce que vous unissez à ce beau caractère le don suprême du génie. C'est à cette sublime réunion qu'appartiennent mes hommages. On me parle de *Dupont* de l'Eure, et voilà que depuis douze ans qu'il est chargé des intérêts du peuple, il n'a pas, une seule fois, ouvert la bouche pour stipuler ses intérêts. Dupont m'a dû sa première admission au Corps législatif. C'était le temps où, d'après les listes dressées dans les départemens, le Sénat élisait les députés. Dix-neuf sénateurs faisaient partie de la classe de l'Institut à laquelle j'appartenais; je fus les visiter *tous*, et j'obtins leurs suffrages. On se souvenait, à cette époque, de ce que j'avais fait pour l'Institut. Bonne tête, homme probe, voilà tout *Dupont*. M. *Arago* a fait fausse route en attaquant la Convention; les membres restans au nombre de cinq, je crois, sur 750! doivent s'exécuter, en renonçant au présent, mais l'avenir leur appartient. Après la mort de Lycurgue, les Lacédémoniens ramassèrent, pour lui élever un temple, les pierres qu'ils lui avaient jetées durant sa vie.

Que penser du silence gardé par *Carnot*, dans les questions de dignité nationale, telle que celle des infâmes visites de nos vaisseaux par les forbans d'Albion? N'a-t'il pas à craindre qu'on lui applique ce vers, de Racine fils :

Et moi, fils inconnu d'un si glorieux père!

Vous restez seul debout, et avec gloire, au milieu de toutes ces ruines, et votre nom sera la portion la plus précieuse de l'héritage que vous transmettrez à vos enfans.

Tendre respect,

LAKANAL.

30 janvier 1843.

N.-B. — Plus jeune, je pourrais révérer et chérir plus longtemps Madame David, mais non pas davantage.

Certaines phrases de cette lettre ne sont pas exemptes de sévérité; mais ce qu'on a appelé « le droit de visite » passionnait alors les esprits. Il est explicable que le silence de Carnot, dans la circonstance, ait froissé Lakanal, alors que Berryer, l'orateur de la droite, plaidait avec tant de véhémence la cause de la dignité nationale. On se souvient des expressions brûlantes dont il usait, pour accuser le Gou-

vernement qui avait admis par traité que « le matelot anglais pût entrer dans le domicile de mer du citoyen français[1] ». Lakanal eût souhaité, avec quelque raison, que les orateurs de la gauche ne se fussent pas laissé distancer par Berryer dans un pareil débat.

La lettre la plus importante de la série que nous étudions est, sans contredit, celle qui va suivre. Elle fut écrite le 18 juillet 1843. Elle renferme le titre de l'ouvrage composé par Lakanal, et que des mains intéressées ont fait disparaître au moment de son décès. Cette lettre nous donne en outre la date de la mise sous presse de l'ouvrage; elle en précise l'étendue. Ce travail devait former « 4 volumes in-8° ». Peut-être ces lignes, d'une précision absolue, seront-elles le point de départ d'une découverte inespérée? Mais laissons la parole à Lakanal.

ILLUSTRE ET BIEN CHER CONFRÈRE,

Je me suis réfugié longtemps au fond d'une campagne solitaire, pour revoir, à loisir et sans être distrait, mon grand ouvrage sur les Etats-Unis, quatre volumes in-8°, portant pour titre ; *Vingt-deux ans de séjour d'un membre titulaire de l'Institut de France dans les Etats-Unis du nord de l'Amérique.* Voilà enfin ce labeur sous presse; inutile est de dire que le premier exemplaire vous est destiné, comme au *seul* homme qui restiez pur dans le débordement des bassesses, des lâchetés, des infamies qui débordent de toutes parts. Je me mets à l'aise dans mon ouvrage, et je proclame de sanglantes vérités, dans les rapports que j'établis entre l'ancien et le nouveau monde. Je m'attends à être vexé par les pâtres de ce vil troupeau qui fut, sous la République, si grande, si glorieuse nation. Que sais-je? peut-être on me fera étrenner la nouvelle Bastille qu'on élève rapidement, sur l'emplacement de l'ancienne. On peut m'incarcérer, me torturer, mais on ne m'empêchera pas de rester invariablement Républicain, ô France!

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé!

[1] Chambre des Députés, séance du 24 janvier 1842.

Sous la République, avec quatorze armées triomphantes sur tous les points, nous avions un budget de 572.451.495 francs; il est aujourd'hui de *quinze cents millions* et nous sommes l'objet du mépris des deux mondes! C'est ici qu'on peut, comme l'observe Montesquieu, en parlant de la dégradation romaine, se donner le spectacle des choses humaines. Que l'on considère tant de guerres entreprises, tant de sang répandu, tant de grandes actions, tant de triomphes, de constance, de courage, à quoi tout cela nous a-t-il mené? Au dedans, la Liberté muselée, l'argent du peuple pillé par ses lâches ennemis, ses vrais amis proscrits, outragés; au dehors, le mépris des nations : il y a là de quoi s'envelopper dans son manteau!

Vous avez vu, par les journaux de New-York, que je vous ai communiqués en son temps, combien votre nom sonne haut sur cette terre de liberté. Un jeune Américain, qui a terminé ses études à Paris, et qui retourne dans la belle, riche et tant regrettable Louisiane, me presse, et de vive voix, et récemment par écrit, « de lui procurer l'honneur d'approcher « l'illustre auteur du Fronton du Panthéon et du dernier des « Grecs ». Lorsque j'étais président de l'Université de la Louisiane, j'ai fréquenté la famille de ce jeune homme; c'est la première du pays; quant à lui, après de brillantes études au collège de Louis-le-Grand (brigand), et son cours de droit, il retourne dans une République, où il sera apprécié, car il est profondément républicain et très instruit.

Si quelqu'un vous dit qu'il vous chérit, vous vénère plus que moi, donnez-lui un démenti de ma part, et, malgré mes 81 ans sonnés, je ne me ferai pas attendre sur le terrain.

LAKANAL.

P. S. — Mes hommages, s. v. p., à Mme David.

Suscription : Franco. Monsieur, Monsieur David d'Angers, membre de l'Institut, rue d'Assas, n° 14. P.

(*Timbre : Juillet 18, 1843*)

Mignet a écrit en 1857 : « M. Lakanal n'a pas laissé de livres. » Puis, quelques pages plus loin, le même historien s'exprime ainsi : « M. Lakanal communiquait quelquefois à l'Académie les souvenirs de son expérience agitée et les observations qu'il avait recueillies durant son exil;

mais il annonçait des communications plus précieuses encore sur l'existence intérieure de la Convention et sur l'état moral de l'Amérique, dans deux ouvrages qu'il avait depuis longtemps composés et qui, malheureusement, ne se sont point retrouvés après sa mort[1]. »

Du premier de ces ouvrages, que Michelet, dans ses réclamations incessantes, intitule *Mémoires sur la Convention*, nous ne trouvons aucune trace. Lakanal omet d'en parler à David d'Angers. En revanche, le second, improprement désigné par Michelet sous le titre d'*Histoire d'Amérique*, est l'objet d'une mention très nette dans la lettre qui précède. C'est en juillet 1843 que l'ouvrage est mis sous presse. Lakanal ne mourra qu'en janvier 1845. Dix-huit mois lui restent à vivre. L'impression de son livre n'a pas dû exiger un plus long temps. Si l'ouvrage n'était pas publié en 1845, il devait être imprimé. Quel éditeur s'était chargé de la publication ?

La brochure parue en 1879 sous la signature « Marcus », et dont l'auteur est M. Nigoul, renferme un curieux chapitre intitulé *Une visite à la veuve du conventionnel Lakanal*. Nous y lisons qu'à la mort de l'homme politique, son confrère à l'Académie des Sciences morales, Michelet, se présenta trois fois chez Mme Lakanal, qui refusa de le recevoir. Interrogée sur le motif de ce refus, Mme Lakanal se borne à dire : « *On me l'avait défendu !* » Une lettre pressante de Michelet, écrite en 1845, n'avait pas obtenu de réponse de la veuve du Conventionnel qui, en 1879, laisse échapper cet aveu : « C'est un malheur que tout cela. J'ai bien regret que M. Michelet soit mort...

[1] De son côté, Isidore Geoffroy écrit : « L'ouvrage sur les Etats-Unis, dont souvent nous avions vu le volume manuscrit et le titre déjà imprimé a mystérieusement disparu au moment de la mort de Lakanal. Le Conventionnel laissait aussi des notes précieuses sur la Révolution. Elles ont disparu avec l'ouvrage sur les Etats-Unis, et peut-être est-ce à cause d'elles seulement que celui-ci a été enlevé ?

les manuscrits, tous les papiers de M. Lakanal ont été communiqués à M. X... » Au cours de l'entretien, Mme Lakanal ajoute : « Ma pensée a toujours été que c'est chez quelque éditeur que les manuscrits dont on a parlé auront été achetés ou dérobés. » Révélations confuses et lamentables. Quel fut le personnage qui se saisit des écrits de Lakanal, au lendemain de sa mort? dans quelle maison d'édition a-t-il été possible de soustraire l'ouvrage, en cours d'impression, si même le tirage n'en était pas achevé? quel homme soupçonneux ou intéressé s'arrogea le droit d'écarter Michelet de la demeure du Conventionnel, après son décès? Nous ne pouvons sans doute que poser des questions, mais c'est déjà circonscrire la recherche, et, de plus, le titre exact du livre de Lakanal étant connu, il se peut que des exemplaires des tomes imprimés de *Vingt-deux ans de séjour dans les États-Unis* n'aient pas été détruits et se retrouvent, si ce n'est en France, en Amérique.

La lettre suivante renferme une prière. Lakanal demande à David de s'intéresser à un peintre dont il apprécie le talent et le caractère. Quel est ce peintre? Lakanal omet de le nommer.

Illustre Confrère et excellent Ami,

De l'aveu même de vos rivaux de gloire, vous êtes le premier de votre art, et votre beau caractère ne s'est jamais démenti : c'est cette admirable réunion du caractère et du génie qui fait passer l'homme à la postérité. Je ne connais qu'une unique chose qui puisse ajouter à votre immense gloire, c'est d'être le protecteur des républicains qui, avec des talents réels, suivent la carrière des beaux-arts, et qui ne se sont élevés que par leurs efforts, et malgré les disgrâces de la fortune.

Le porteur de ma lettre, né au sein d'une famille peu fortunée, mais vertueuse, ne doit qu'à lui-même des succès réels dans le bel art de la peinture, frère de la sculpture, que vous avez élevée à l'apogée de sa gloire. J'ai vu, de cet honorable citoyen que j'ai l'honneur de vous présenter, des

tableaux excellens. Il saisit admirablement la ressemblance. Il compose vite et bien; mais son extrême modestie, son amour pour la retraite, le retiennent dans un état d'obscurité également nuisible à sa gloire et à sa fortune. Daignez être le protecteur et l'appui d'un excellent citoyen; vous serez fier, un jour, de votre ouvrage. Il s'agit de le mettre en rapport *et à l'œuvre*, avec nos confrères formant la section de peinture à l'Institut; de mon côté, je ferai le peu que je puis, et nous assurerons, à un père d'une famille nombreuse, les moyens de la soutenir honorablement, et je me porte caution que ce digne citoyen, aidé de votre puissant patronage, deviendra un de nos peintres les plus distingués.

Toujours les mêmes sentiments de gratitude, de vénération et de respectueuse confraternité.

LAKANAL.

Du 30 août 1843.

Le 17 décembre 1843, l'Académie des Sciences morales et politiques élut son vice-président pour 1844, qui, conformément au règlement, devait être président pendant l'année 1845. Le nombre des votants fut de 20. Lakanal obtint 17 suffrages et fut proclamé. Voici en quels termes il déclina l'honneur qui lui était fait :

A quatre-vingt-deux ans, lorsqu'on recherche la représentation, on perd en dignité ce qu'on gagne en ridicule. La Rochefoucauld a dit : « Il y a peu de gens qui sachent être vieux. » J'ai médité cette maxime et je n'ai pas perdu mon temps, puisque par la pratique des règles de conduite que j'ai puisées dans cet examen, je me trouve content de mon sort. Il est vrai que le Congrès des États Unis m'a secondé en me gratifiant, dans la colonie française du Tombeckbée (Alabama) [1], de la médiocrité dorée tant vantée par Horace, à l'abri des besoins réels ; eh, bon Dieu ! il faut beaucoup au luxe et peu à la nature. *Je me suis promis, en rentrant en France, de ne rechercher ni d'accepter aucune place, aucune distinction*, pleinement satisfait d'être rappelé à l'Institut;

[1] Dont faisaient partie MM. Joseph Bonaparte, Grouchy, Clauzel, Lefèvre-Desnouettes, Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, Lescalier, de l'Académie des Sciences ; Garnier, de Saintes, Pénières, etc. (Note de Lakanal).

c'est ce que j'ai écrit à l'Académie, il y a six ans, en lui faisant hommage de l'Exposé sommaire de mes travaux à la Convention et au Conseil des Cinq-Cents ; c'est ce qui m'a fait refuser obstinément la présidence de la section à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir. Je me suis décidément dévoué au culte de cette dixième Muse, à laquelle le sage Numa fit dresser des autels, et qui présidait à l'art d'écouter et de se taire.

Ne parler jamais qu'à propos
Est un rare et grand avantage,
Le silence est l'esprit des sots
Et l'une des vertus du sage.

A tout âge il faut une occupation à l'homme, même à l'homme opulent, car, quand la fortune le dispense du travail, la nature l'accable du temps; je me suis donc imposé le devoir de suivre, avec un zèle persévérant l'Académie dans ses travaux, et surtout dans l'examen consciencieux des mémoires envoyés au concours pour les prix; c'est ainsi que je m'efforce, *pro captu mediocritatis meæ*, de payer ma dette académique et de mériter la bienveillance de mes illustres confrères, que je révère et chéris tous, sans aucune exception; je les prie de recevoir mes respectueux remerciements pour l'honneur qu'ils viennent de me faire, et dont, à regret je ne puis profiter, mais dont le souvenir embellira ce qui me reste à parcourir de ma longue et orageuse carrière[1].

Une grande douleur était réservée à Lakanal au cours de l'année 1844. Étienne Geoffroy-Saint-Hilaire, le plus ancien ami du Conventionnel, allait mourir le 19 juin. David supplia Lakanal de prendre la parole aux obsèques. Il y consentit, mais il n'apporta pas de discours écrit. C'est en une brève improvisation qu'il parla du célèbre naturaliste. La lettre qui suit nous l'apprend.

Illustre Ami,

En posant le pied sur le sol de la France, il y a sept ans, je m'étais promis de ne jamais paraître à une cérémonie publique; un seul homme pouvait me faire violer mon engagement, vous connaissez cet homme-là.

[1] Ce discours fut imprimé, sûrement aux frais et pour le compte de Lakanal, dans la maison veuve Dondey-Dupré, rue Saint-Louis, 46, au Marais.

J'ai parlé sur de simples notes, et j'ai refusé, à plusieurs journalistes, communication de ce que j'ai dit; vous en ferez ce que vous voudrez; j'observe seulement que j'ai eu des débats avec l'irascible Bastide du *National*.

LAKANAL.

P.-S. — Quand pourrai-je voir et admirer le fils du pêcheur, plus connu que s'il avait dû le jour à un monarque[1] ?

Juin 1844.

Ce n'est pas le texte de son discours que Lakanal remet à David, car, nous le verrons tout à l'heure, ce texte n'est pas encore rédigé. David reçut donc de son ami, en juin 1844, une sorte de canevas de l'improvisation prononcée aux obsèques de Geoffroy-Saint-Hilaire.

Le Conventionnel revient sur le même sujet dans la lettre qui suit :

ILLUSTRE ET BIEN CHER CONFRÈRE,

La veille de son départ pour aller reprendre, dans les départemens, ses fonctions d'inspecteur des études, M. Isidore Geoffroy est venu me demander le discours que j'avais prononcé sur la tombe de son père. J'ai répondu que je n'avais parlé que sur des notes, et c'était la vérité. Il a insisté : j'ai promis de rédiger ce que j'avais dit, et de le déposer entre vos mains, exprimant l'extrême désir que ce manuscrit ne fût pas livré à l'impression. Je ne veux plus décidément entretenir le public de ma chétive personne. Après avoir été battu par tant d'orages, il doit m'être permis de mettre à la cape. Décidément, j'ai adopté la sage maxime de Descartes, qu'il avait empruntée à Ovide : « Vivre caché, c'est vivre heureux. » Ovide avait dit : « *Benè qui latuit benè vixit.* » J'ai tenu la promesse que j'avais donnée à M. Isidore, et, en votre absence, j'ai remis mon manuscrit à Madame David. Je pense que Madame Geoffroy doit préférer un autographe à une feuille de journal ; une lettre très et trop obligeante, que j'ai reçue de cette respectable dame, me confirme dans mon opinion.

Je m'étais promis, en rentrant en France, de ne jamais

[1] Allusion à la statue de Jean Bart, fils d'un pêcheur de Dunkerque, à laquelle travaillait David et qui fut inaugurée en 1845.

paraître dans aucune cérémonie publique ; vous seul, au monde, pouviez me faire violer ma promesse. Je reprends mon mutisme à tout jamais.

Agréez l'hommage de toute ma considération et de mon respectueux dévouement.

LAKANAL.

Du 15 juillet 1844.

Hier, jour de Saint-Bonaventure, je suis entré dans la 83e année de mon âge..

Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, nommé aux fonctions d'inspecteur général de l'Université, en cette même année 1844, attachait le plus haut prix, on le comprend, au discours de Lakanal. Il l'obtient sous la clause qu'il ne sera pas livré à l'impression. Ceux de Serres et de Dumas, prononcés sur la tombe d'Étienne, sont seuls connus. L'autographe de Lakanal doit être resté inédit, entre les mains des descendants du savant[1].

Le jurisconsulte Berriat Saint-Prix, confrère de Lakanal à l'Académie des Sciences morales, est, de plus, très lié avec lui. Ce n'est plus un jeune homme. Il est né à Grenoble en 1769. Ponctuel, méthodique, esclave de ses fonctions de professeur à la Faculté de Droit, Berriat a oublié de jeter un regard sur le costume de ses contemporains, et on le voit partout, avec une énorme serviette sous le bras, en perruque, en culotte courte et en bas de soie. C'est un survivant du temps de Louis XV. Qu'importe ? Berriat fait autorité. Sa parole, ses écrits rendent aimable l'étude du droit. Berriat a du cœur. Il a été, avec Lélut, témoin au

[1] Dans son étude sur Lakanal, publiée en 1849, Isidore Geoffroy n'a donné que les dernières paroles du discours prononcé par le Conventionnel sur la tombe du naturaliste, le 22 juin 1844. Nous les transcrivons ici :

« Adieu, jusqu'à ce que nous nous retrouvions réunis dans une meilleure vie, loin de cette vallée de larmes,

« Et dans un autre monde où l'équité préside,

« Où, dans le sein de Dieu, l'éternité réside. »

Ces mots sont d'autant plus dignes d'être recueillis qu'il sont les derniers que Lakanal ait prononcés en public.

mariage de Lakanal[1]. Il revient souvent chez son ami. Berriat a une fille, peintre estimable. C'est la meilleure amie de Mme Lakanal. Tous les quatre se promènent volontiers ensemble, mais c'est Lakanal qui dirige l'excursion. Il demeurait au n° 10 de la rue Royale Saint-Antoine. Lorsqu'il ne disposait que de peu d'instants, il affectionnait de faire une visite à la Colonne de Juillet. Mais je m'en voudrais de substituer mon texte aux paroles mêmes de Mme Lakanal, recueillies en 1879 par Marcus. Voici ce que raconte l'écrivain :

M. Berriat, nous dit Mme Lakanal, était toujours émerveillé, et quelque peu anxieux, de l'entrain juvénile de M. Lakanal. Il me revient même un joli mot de lui à ce sujet. C'était un jour que nous montions, tous trois, M. Berriat, M. Lakanal et moi, à la colonne de la Bastille. M. Berriat, d'une forte corpulence, un peu obèse, et toujours avec sa queue, sa culotte courte et ses bas de soie, montait lentement, en se reposant, de temps en temps, sur son grand portefeuille, posé sur une marche; il avait d'ailleurs dans les soixante-dix ans. M. Lakanal, lui, gravissait hardiment, sans arrêt, le rapide escalier. « Madame, me dit, en soufflant, M. Berriat, à moitié de l'ascension, c'est assez pour nous; laissons partir ce jeune homme. » Le jeune homme avait 80 ans; il ne s'arrêta qu'aux pieds du Génie de la Liberté. M. Lakanal affectionnait particulièrement la colonne de la Bastille : Vous comprenez, il était né le 14 juillet, et puis il avait été lui-même un des combattants de la Bastille; aucun de ses biographes ne l'a su; pourtant il y était; et il s'en est fallu de peu qu'il ne fût exécuté dans la cour par la première fusillade des Suisses.

La bonne foi de Mme Lakanal ne fait pas doute, mais ce qu'elle raconte en 1879 n'a rien de conforme à la réalité des faits. Isidore Geoffroy a écrit :

[1] C'est Mme Lakanal qui a fourni ce renseignement à M. Nigoul (Marcus). S'il est exact, il faudrait admettre que l'un des quatre témoins désignés dans la lettre de Lakanal, du 20 décembre 1842, aurait fait défaut, et que Berriat l'aurait remplacé au dernier moment.

Le grand mouvement qui, en 1789, agite la France, semble, un instant, s'arrêter aux portes du cloître, et le pays tout entier aspire avec passion à un avenir inconnu, que Lakanal ne s'occupe encore que de la culture des lettres et du commerce de l'antiquité. Mais les portes du cloître ne sauraient être si bien closes, que le serment du Jeu de Paume, que la prise de la Bastille n'y aient un écho; et bientôt Lakanal se découvre lui-même et se révèle à ses concitoyens. Et lorsque, en 1792, au lendemain de la chute du trône, la nation confie ses destinées à une assemblée nouvelle, le jeune professeur y est appelé par les suffrages des électeurs de l'Ariège. Lakanal avait trente ans, et de la France entière il ne connaissait que le séminaire de Saint-Magloire et les collèges des Oratoriens.

On le voit, Lakanal, au dire de son historien le plus autorisé, n'avait pas quitté sa chaire au moment où ses compatriotes lui confièrent le mandat législatif. A cette date, la prise de la Bastille était déjà ancienne de trois années. N'accueillons, du récit de la veuve du Conventionnel, que l'anecdote inoffensive au cours de laquelle elle met en scène Lakanal et Berriat.

Le monument élevé par les soins de Duc, et que visitait volontiers Lakanal, était particulièrement en honneur auprès de la population parisienne. On se souvient de l'incident qui se produisit, lors du transport du chapiteau. Cette pièce de bronze, coulée d'un seul jet, dans la fonderie du Roule, avait été chargée, le 10 mars 1839, sur un fort chariot attelé de douze chevaux. L'attelage ayant refusé d'avancer, à la hauteur du boulevard Ménilmontant, la foule avait dételé les chevaux et conduit le chapiteau jusqu'à sa destination. Un an plus tard, le 30 avril 1840, lorsqu'on hissa le *Génie de la Liberté* de Dumont sur la lanterne qui domine le chapiteau, cette opération difficile s'exécuta sous les yeux d'une foule immense de spectateurs. L'inauguration solennelle et les funérailles des morts de Juillet, dont les restes furent déposés dans la crypte du monument, eurent le caractère grandiose d'une manifes-

tation patriotique. Ceci se passa le 28 juillet 1840. Lakanal fut le témoin de ces faits, et, contemporain de la prise de la Bastille, il éprouvait une joie intime au spectacle de transformations que les combattants de 1789 n'avaient pu soupçonner.

Mais revenons à Berriat Saint-Prix. Le vieux jurisconsulte connaît Henriquel-Dupont. Celui-ci se présente à l'Académie des Beaux-Arts, en remplacement de Tardieu, décédé le 3 août 1844. Berriat écrit à Lakanal dans le but d'obtenir son appui auprès de David. Le Conventionnel ne peut refuser d'intervenir, mais, n'étant pas très renseigné sur Henriquel, c'est la lettre de Berriat qu'il fait passer au statuaire, en y ajoutant quelques lignes de sa main. Lisons donc Berriat :

Illustre Doyen et Ami,

Je vous ai écrit hier. Gardez-vous de vous écrier à l'aspect de celle-ci : *Bis repetita nocent!*

Le porteur du présent poulet est un ancien ami du Procureur du roi, de Pontoise, M. Henriquel-Dupont, candidat, présenté en seconde ligne, pour la place de graveur, vacante à l'Académie des Beaux-Arts, et à laquelle on doit pourvoir samedi : il vient et je viens moi-même avec mon fils demander votre puissant, votre *irrésistible* appui auprès de M. David, qu'on attend d'un jour à l'autre.

M. Dupont, entr'autres estampes du premier mérite, en a gravé une de *Gustave Vasa*. Ce nom doit vous rappeler d'intéressans souvenirs.

Mille salutations amicales,

Berriat.

10 septembre 1844. (Saint-Prix).

De la main de Lakanal :

M. David est prié de parcourir cette lettre.

M. Berriat m'a entendu dire si souvent que, pour vous, je franchirais les monts et les mers, qu'il s'est persuadé que vous avez, pour moi, en échange de mon dévouement sans bornes, une excessive bienveillance.

Inutile intervention. C'est Forster qui obtiendra le fauteuil de Tardieu, et Henriquel ne pénétrera sous la coupole qu'en 1849, après la mort de Richomme.

Une dernière lettre fut adressée par Lakanal à David en 1844. Il y est parlé des « deux précieux objets » que le Conventionnel tient de la libéralité du statuaire. Il s'agit du buste, sculpté en 1840, et du médaillon que David a modelé, en 1843, d'après son ami. Si nous comprenons bien ce que Lakanal exprime à mots couverts, il aurait été soupçonné de vouloir se dessaisir du médaillon, alors qu'il s'agit seulement de confier ce profil à un peintre, qui se dispose à faire le portrait de l'homme politique. Lakanal craint que le soupçon blessant, qui a pesé sur lui, ait été connu de David, et l'ait affligé. C'est ce qui motive les explications qu'on va lire :

Illustre Confrère,

J'ai donné à M. Geoffroy-Saint-Hilaire les motifs qui m'ont déterminé à ne pas publier le chétif discours que j'avais prononcé sur la tombe de son illustre père; il vous les communiquera; je désire qu'ils obtiennent votre approbation; au cas contraire, je me condamne et n'appelle pas de votre arrêt désapprobateur.

Je me suis présenté chez vous, il y a déjà quelque temps, pour une affaire qui me tient plus à cœur, je m'explique :

Les deux objets précieux que je tiens de votre libéralité forment, à mes yeux, la portion la plus précieuse de mes propriétés. Je crois que l'odieux projet de brouiller deux hommes, faits pour s'aimer et s'estimer, a controuvé et fait arriver jusqu'à vous un odieux mensonge, voici la vérité :

A mon retour des Etats-Unis, où je voudrais bien être encore, parce qu'on y respire l'air pur de la sainte liberté, j'ai fait une maladie grave, résultat du changement de climat, dans un âge avancé, et d'une longue navigation très périlleuse; un médecin, qui m'était indiqué par deux vieux compagnons de la Révolution, m'a sauvé la vie. Il n'a voulu, pour prix de ses bons offices, que de faire faire, par un *peintre* de ses amis, mon portrait d'après le médaillon dont vous avez bien

voulu me gratifier. C'est pour obtenir le déplacement momentané, et votre approbation, que j'avais jugée nécessaire la visite dont j'ai parlé ci-contre, les procédés délicats étant dans mes habitudes comme ils sont dans les vôtres. N'oubliez pas, pour me juger, que je suis, je le dis avec orgueil, *un homme tout spécial*, comme le prouvent les mots soulignés dans l'allocution ci-jointe; cet homme-là tout d'une pièce, depuis un demi-siècle révolu, sera toujours digne de l'estime de l'homme que, pour son génie et son patriotisme, je vénère le plus en France, et, cet homme, c'est vous, dont je suis l'admirateur et l'ami respectueux.

LAKANAL, doyen de l'Institut.

Du 30 octobre 1844.

P. S. — Je vous rappelle que j'ai souscrit avec empressement pour les statues de J.-J. Rousseau et Voltaire.

Mignet n'avait pas lu cette lettre lorsqu'il a dit que Lakanal avait quitté l'Amérique sans regret. Il se peut que le mot soit juste, mais il conviendrait d'ajouter que le regret, chez lui, ne tarda pas à naître. Les lettres qui précèdent en font foi. Cet homme épris de liberté ne cesse de jeter un regard en arrière. Il oublie les épreuves endurées sur la terre d'exil, pour ne plus se souvenir que des institutions libérales de la démocratie américaine.

Le post-scriptum est une réponse à l'appel du Comité de souscription des statues de Voltaire et de Jean-Jacques, comité formé en juillet 1844 sur l'initiative de David, du jurisconsulte Isambert et d'Edgard Quinet.

Les lettres inédites de Lakanal, conservées à la Bibliothèque d'Angers, sont désormais connues. La dernière est du 30 octobre 1844. C'est en décembre de la même année que le doyen de l'Institut eut une congestion causée par le froid. Adolphe Blanqui, l'économiste, membre de l'Académie des Sciences morales, parlant de la mort de son confrère, s'exprime ainsi :

Il n'avait, disait-il, que quatre-vingt-trois ans, et sa constitution robuste, fortifiée par le malheur et par la tempérance,

lui promettait de plus longs jours. Un moment de froid, de ce froid vif et soudain qui tue souvent les vieillards, le frappa d'un coup mortel sur le chemin de l'Institut, où son assiduité n'était pas moins remarquable que la sérénité gracieuse et bienveillante de son caractère.

Atteint dans ce qui lui restait de forces, Lakanal comprit que ses jours étaient comptés, et regarda la mort bien en face. A Lélut, qui l'assistait de sa science et de son amitié, il disait : « Vos soins ne me sauveront pas, je sens qu'il n'y a plus d'huile dans la lampe. » Ses amis accoururent. David passa de longues heures auprès du lit de souffrance de Lakanal. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire ne fut pas moins assidu auprès de l'homme qu'il appela toujours « son maître vénéré ». Geoffroy raconte les derniers moments :

Le 13 février, plusieurs symptômes, précurseurs d'une fin prochaine, s'étaient manifestés : la parole du malade, lente, faible, semblait près de s'éteindre; c'est à ces moments même que, prenant la main de M. Lélut, et le retenant près de lui : « Mon ami, dit-il, je n'ai plus rien à faire dans la vie; il ne me reste plus qu'à bien la quitter. Je vais, ajouta-t-il en souriant, je vais, comme disait Rabelais, chercher le mot d'une grande énigme. Saint Augustin dit : *Deus, ens de quo valde dicitur, parum concipitur*; je n'en sais pas plus long que lui sur ce point... Je crois à la Providence. Qu'est-ce que c'est? Je ne le sais pas bien; mais je me présenterai avec confiance devant elle. Je n'ai regret à rien de ce que j'ai fait, et je verrai arriver sans crainte le moment de m'en expliquer.

Le 14, la crise, qui avait commencé la veille, parut céder. Lakanal demanda qu'on allât chercher David et Isidore Geoffroy. Tous deux s'empressèrent de se rendre auprès du malade. Lorsqu'ils arrivèrent, leur ami venait d'expirer.

En la cérémonie des funérailles, le dimanche 16 février, Charles de Rémusat, président de l'Académie, fit revivre en quelques traits heureux la physionomie de Lakanal :

Il restera présent à nos souvenirs, dit-il, ce vieillard grave et calme, dont les manières douces laissaient entrevoir l'énergie intérieure; nous n'avions point de confrère plus exact, plus dévoué, dans sa modestie silencieuse, aux objets de nos études. Ses mœurs étaient simples, son caractère stoïque, ses convictions inébranlables. Invariablement fidèle aux pensées et aux souvenirs de sa jeunesse, son inflexible esprit avait résisté à toutes les épreuves. Son passé se lisait, en quelque sorte, sur son front sévère. Mais sa vieillesse était sereine; il aima jusqu'au dernier jour son pays, ses amis, les lettres, et, quand le terme est venu, il a vu la mort sans crainte et sans regret.

Blanqui se plut à mettre en lumière le désintéressement, disons plus, la pauvreté volontaire de l'ancien Conventionnel.

Lakanal est mort pauvre, Messieurs, pauvre de cette pauvreté qui eût effrayé une âme moins fière que la sienne, et qui serait inexplicable chez un homme d'une vie si simple, si austère et si bien ordonnée, sans la connaissance de ses malheurs, de ses vingt ans d'exil et de son long séjour sur la terre étrangère. Encore est-ce vous qui lui avez rendu l'existence possible en France, en le rappelant dans votre sein et en lui restituant la modeste indemnité que nous tenons de la munificence de l'Etat. Sans votre intervention, le doyen de l'Institut et l'un de ses fondateurs, le Conventionnel qui avait approvisionné et défendu nos places fortes, le créateur de vingt collèges, le défenseur des intérêts scientifiques au jour du danger, serait mort dans l'exil.

Il laisse une veuve et un jeune enfant que le pays adoptera, nous en avons la confiance. Nous appartenons à une génération riche et heureuse, pour qui le désintéressement doit avoir au moins le charme d'une vertu antique [1].

[1] Isidore Geoffroy s'exprime ainsi au sujet des obsèques du Conventionnel :

« Nous voudrions pouvoir le taire, mais la vérité a ses droits inviolables. Lakanal s'est éteint au milieu de l'indifférence et de l'ingratitude publiques. Quand le bienfaiteur des sciences et des lettres fut porté à sa dernière demeure, la députation officielle de l'Académie des sciences morales ne vit se joindre à elle que trois membres des autres classes de l'Institut, M. Carnot, M. Buchez et

Le Gouvernement de Juillet entendit cet appel. Sur la proposition de M. de Salvandy, Mme Lakanal, née Rosalie-Céleste Lepelletier, reçut une pension de 1200 francs qui, en 1857, sous le ministère Rouland, fut réduite d'un tiers et relevée, dix ans plus tard, par Duruy, à son premier chiffre. En 1880 cette pension, ayant un caractère de secours, était de 1800 francs. A la demande de Mme Lakanal, David fit accepter, par l'Institut, le buste sorti de ses mains. La veuve du Conventionnel conserva le médaillon, modelé par David, et un portrait, peint par Mlle Berriat. Ces souvenirs existaient encore dans son appartement de la rue Monge en 1879, lorsque « Marcus » lui fut présenté. Elle mourut l'année suivante, âgée de 73 ans, et fut inhumée le 19 mars 1880, au Père-Lachaise, dans la sépulture de son mari. Son fils décéda en 1882.

Les lettres que nous mettons au jour sont à l'éloge de David d'Angers, devenu l'ami le plus intime de Lakanal. Elles éclairent la dernière phase d'une vie consacrée à la chose publique; elles nous laissent pénétrer au plus intime de l'âme d'un citoyen dont la fierté rigide ne pardonna jamais une atteinte à la dignité de la patrie.

Henry Jouin.

quelques voisins, vingt personnes en tout, moins qu'au convoi du plus obscur citoyen ! Des établissements eux-mêmes qui furent créés ou organisés par Lakanal, pas un, l'Institut excepté, n'avait songé à se faire représenter à cette solennité funèbre ! » (G.-S.-H.). — Le troisième des membres de l'Institut que Geoffroy omet de nommer est David d'Angers.

LES

SANCTUAIRES DE LA CROIX D'ANJOU

La chapelle de la Vraie-Croix à l'abbaye de la Boissière

Aujourd'hui je viens faire connaître un charmant et modeste édifice du milieu du XIIIe siècle, exemple remarquable du style Plantagenet, dont l'église de Saint-Serge et celle de Toussaint, d'Angers, actuellement en ruine, passaient, avec l'église d'Asnières, pour les types les plus renommés. C'était une sorte de *Sainte-Chapelle*, bâtie à proximité de l'abbaye de la Boissière, pour les pèlerins de l'Anjou et des provinces voisines, désireux de vénérer l'insigne relique de la Vraie-Croix, apportée d'outre-mer, en 1244, par Jean d'Alluye, seigneur de Saint-Christophe et de Châteaux.

Notre abbaye de la Boissière « *de Buxeria* », fondée, suivant les uns, à la fin du XIe siècle, suivant les autres, en 1131, et située au fond d'une vallée peu profonde, dans la commune de Denezé-sous-Lude, resta fille de l'abbaye de Savigny (du diocèse d'Avranches) jusqu'en 1148. Cette année-là, l'abbé Sorlo en fit abandon, pendant le Concile de Reims, à l'Ordre de Cîteaux.

L'église, dont le chœur du XIIe siècle subsiste encore, fut consacrée le 26 mai 1212 par l'évêque Guillaume de Beaumont. L'histoire de la Boissière se trouve, à partir de 1244, pour ainsi dire, identifiée avec celle de la Vraie-

Croix, appelée au XIVe siècle la *Croix d'Anjou*, et par suite à la fin du XVe, la *Croix de Lorraine*, comme il est bien démontré aujourd'hui [1].

En 1357, les *Tard-venus*, unis aux bandes anglaises, qui ravageaient le pays, s'emparèrent de l'abbaye du Loroux, dont les richesses étaient proverbiales en Anjou. Menacés du même sort, les religieux de la Boissière, tremblant pour leur Vraie-Croix, la confièrent aux Jacobins d'Angers. Un peu plus tard, le 12 juillet 1359, Louis Ier, duc d'Anjou, voulut, pour plus de sûreté, lui donner asile en grande révérence sur l'autel de sa chapelle particulière. Le château d'Angers, dans l'enceinte duquel se trouvait cet édifice, dédié à saint Jean-Baptiste, devint aussitôt le centre de nombreux pèlerinages, dont le profit fut réservé aux religieux. La vénération de Louis Ier pour cette insigne relique était telle, qu'en son honneur il fonda l'*Ordre de la Croix*, dont il fit tisser le *blason* sur la tapisserie de l'Apocalypse; il établit une *confrérie*, dont il se déclara le chef, et voulut même transférer l'*abbaye de la Boissière* à Angers sous le nom de l'abbaye de *Sainte-Croix d'Angers*, afin d'assurer à perpétuité à ses successeurs la paisible possession de cet inestimable trésor.

Les Anglais s'emparèrent de la Boissière vers 1428, brûlèrent le chartrier et une partie des bâtiments, mais, après la guerre, les quatorze religieux qui s'y trouvaient, grâce aux indulgences accordées par le pape de 1456 à 1476, purent réparer ces désastres. La Vraie-Croix, définitivement rendue à l'abbaye en 1456, y resta jusqu'en 1790 et put échapper à la Révolution. Aujourd'hui elle est conservée en grande vénération aux Incurables de Baugé. Telle est, en deux mots, l'histoire de l'abbaye de la Boissière.

[1] L'avant-dernier numéro de la « *Bibliothèque de l'École des Chartes* » contient un article de M. Moranvillé, qui confirme ce que j'avais écrit sur l'*Ordre de la Croix et la Croix d'Anjou* dans le 1er fascicule de la *Revue de l'Art Chrétien* 1902; je le signale aux lecteurs.

Qu'en reste-t-il aujourd'hui? Je vais le dire sommairement. L'ensemble des bâtiments, disposés en carré long, occupe une surface de 42 mètres sur 30 environ. De l'église, occupant jadis tout le côté nord, seul le chœur reste debout. Il comprend une travée carrée, voûtée comme la nef de la cathédrale d'Angers et une abside du XIIe siècle, percée de cinq longues fenêtres en plein cintre, voûtée en cul de four, malheureusement encombrée aujourd'hui par un immense retable en bois du siècle de Louis XIV. Le transept (6 m.), les chapelles et la nef (28 m.) ont été détruits depuis la Révolution. Les deux corps de bâtiment vers l'Est et le

Un des panneaux de la porte de l'ancienne église

Sud, datent du XVIIIe siècle. Le côté de l'Ouest remonte à l'origine : on y voit quelques ouvertures en plein cintre, de curieux contreforts et, vers la cour intérieure, une belle tour du XVe siècle renfermant un escalier. Les cloîtres ont été détruits; au milieu du préau se voit encore le puits, surmonté d'un couronnement en grossière charpente. Les vantaux de l'ancienne porte de la façade de l'église, aujourd'hui démolie, ont été adaptés à une autre ouverture; j'ai dessiné l'un des panneaux (il y en deux semblables) orné de la Vraie-Croix, entourée de palmes, entre lesquelles

flotte un ruban sur lequel on lit : « *In hoc signo vinces.* » Voilà, avec un tombeau de chevalier du XIIIe siècle placé dans le chœur de l'église, avec le triste retable dont j'ai parlé et un curieux fragment de *Pietà* en marbre blanc, du XVe siècle, les seuls restes intéressants qui peuvent arrêter un instant l'archéologue.

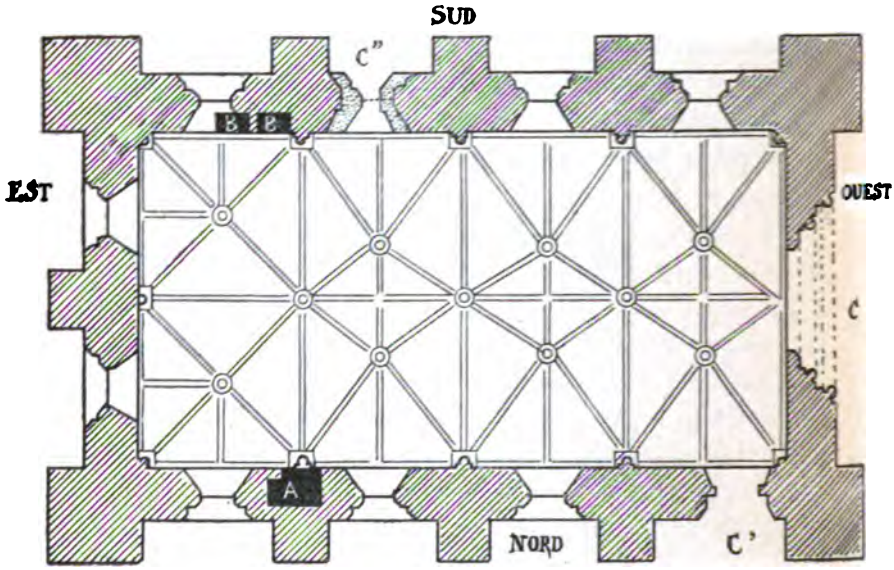

Plan et tracé de la voûte

Mais voici, à l'Ouest, un peu avant d'arriver de la grande route à l'abbaye, sur une élévation due à la disposition du coteau, « *ce délicieux sanctuaire, qu'on peut appeler à bon droit la sainte Chapelle de la Boissière. Là fut placée la Vraie-Croix, objet constant de la vénération des fidèles, but de nombreux et lointains pèlerinages et source d'une incroyable prospérité pour le monastère*[1]. » C'est précisément la chapelle que j'avais tant à cœur de visiter depuis longtemps et dont je viens donner la description et les dessins.

[1] *Revue d'Anjou*, 1855, t. II, p. 352. Article de l'abbé Chevalier.

PLAN ET DIMENSIONS

La chapelle de la Vraie-Croix est rectangulaire et comprend quatre travées, séparées par de solides contreforts.

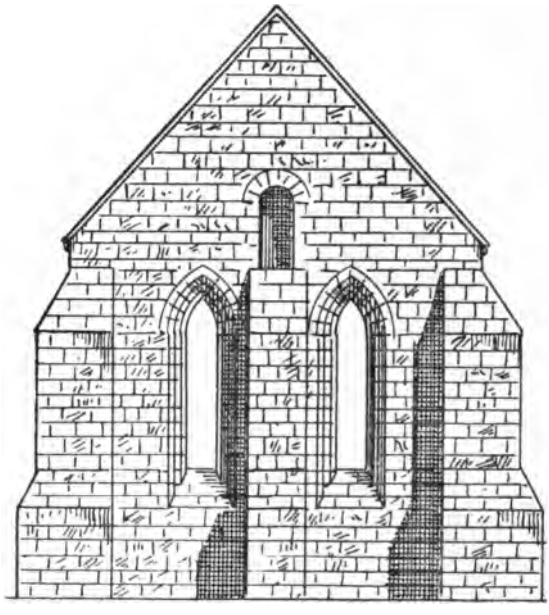

Abside est

Ils ont tous été fort maltraités ; les angles émoussés présentent en maint endroit des arrachements assez considérables. Je n'ai pas cru devoir en tenir compte dans mon croquis et les ai supposés en bon état. L'abside est droite, suivant l'usage du pays, dans les églises de cette époque. La longueur dans œuvre est de treize mètres; la largeur, de six mètres cinquante centimètres.

EXTÉRIEUR

1° *L'abside* rectangulaire nous montre deux contreforts semblables à ceux de la façade. Un troisième, moins épais

et de même hauteur, s'élève entre deux baies d'une rare élégance et s'arrête au pied d'une ouverture en plein cintre, par laquelle on pouvait, au moyen d'une échelle, monter sur la voûte en cas de réparations.

Que peut-on imaginer de plus simple et de mieux ordonné que l'abside avec ces longues baies à double chanfrein, expirant sur un long glacis?

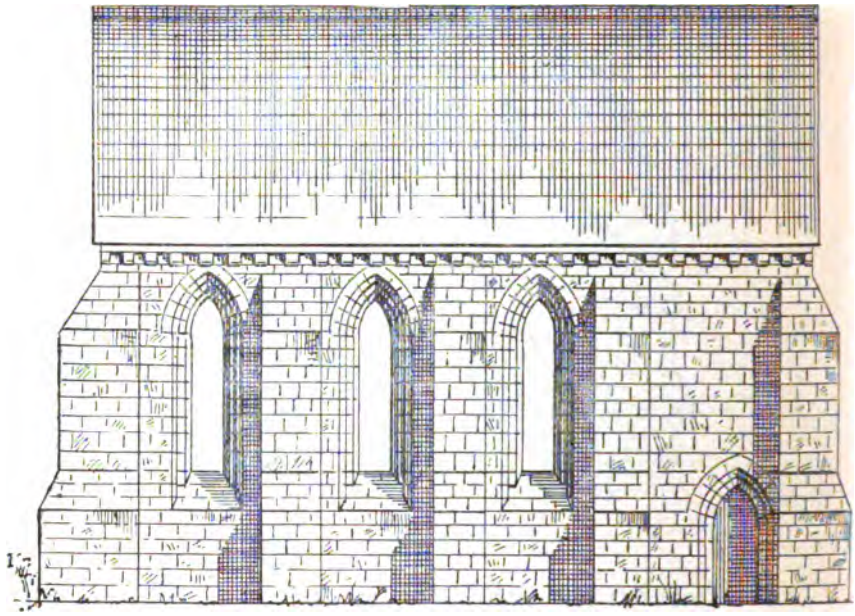

Côté nord

2° Le *côté nord*, reproduit ici, nous montre la petite porte, destinée aux pèlerins les jours ordinaires, et trois grandes baies entre les contreforts. Semblable est le *côté sud*, sauf qu'il est éclairé par quatre croisées, dont une moins longue surmonte la porte, qui donnait aux religieux accès dans le sanctuaire : je ne crois pas qu'il y ait jamais eu de sacristie. Inutile de faire remarquer l'heureuse silhouette des modillons de la corniche.

3° *La façade*, flanquée de deux puissants contreforts d'angle, comprend une large porte à trois voussures ornées de tores, interrompus par des chapiteaux ou plutôt de simples tailloirs. Les vantaux en bois, grossièrement taillés, sont datés de 1624. On remarque à la partie supérieure une représentation de la Vraie-Croix et de son piédestal, quelque peu allongé, sans doute pour mieux remplir l'étroit panneau. Immédiatement au-dessus de la porte,

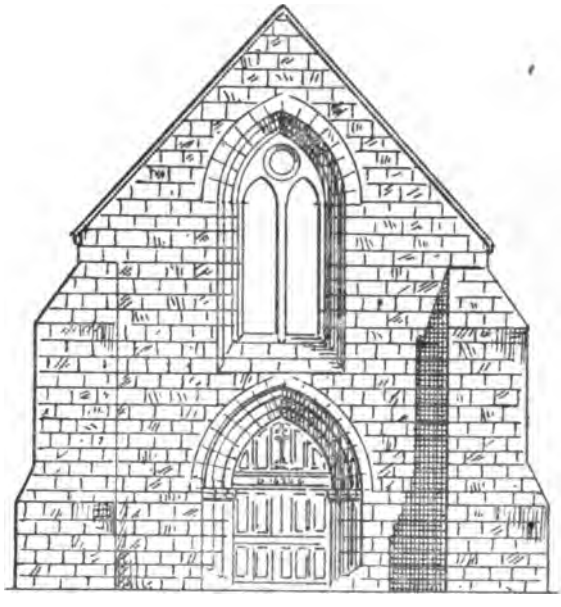

Façade ouest de la chapelle

s'ouvre une belle fenêtre, séparée en deux baies, surmontées d'un oculus. Les deux versants du pignon étaient-ils autrefois décorés d'une moulure? La belle corniche à modillons des façades latérales m'autorise à le supposer; la charpente a sans doute été renouvelée et cette moulure fut peut-être supprimée en même temps. Il n'est guère à croire qu'un édifice aussi soigné par ailleurs ait été couvert d'une façon si sommaire. Une surélévation du terrain, d'environ

deux mètres en avant de la grande porte, l'encombre jusqu'à la naissance des arceaux ; elle enlève à la façade ses proportions primitives ; il serait à désirer de voir rétablir l'ancien niveau.

INTÉRIEUR

Le mauvais état des contreforts, l'aspect désagréable des fenêtres aujourd'hui murées impressionnent péniblement

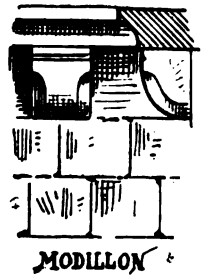

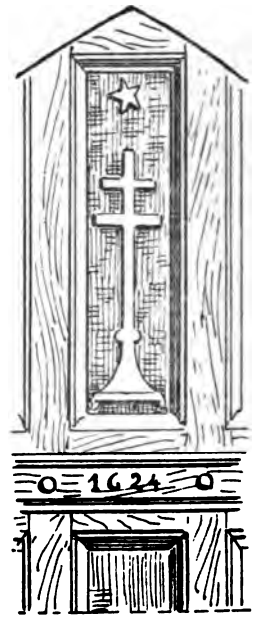

Panneau de la porte d'entrée

le visiteur, il faut en convenir ; aussi, quelle est sa surprise en entrant dans la chapelle par la petite porte latérale ! La pureté des lignes d'architecture, l'harmonie des proportions, le tracé si extraordinaire des nervures de la voûte le ravissent et l'émerveillent. Pas une lézarde, pas une crevasse : on dirait la construction récente tant elle est bien conservée, et pourtant elle n'est guère postérieure à 1244. Voyez comme tout est bien calculé. Les colonnes, au

lieu de descendre jusqu'au pavage, s'arrêtent à 1m50 sur une forte moulure, qui laisse en dessous d'elle des parements d'assises régulières et unies dans tout le pourtour de l'édifice, sans la moindre saillie (base ou fût de colonne), facile à écorner ou susceptible d'être détruite par un choc violent, comme il peut s'en produire dans un endroit où s'entassent les pèlerins, souvent peu disciplinés. Une gorge et un tore, largement taillés, font tous les frais de cette corniche qui suit l'extrados des arcs de l'armoire ou sacraire

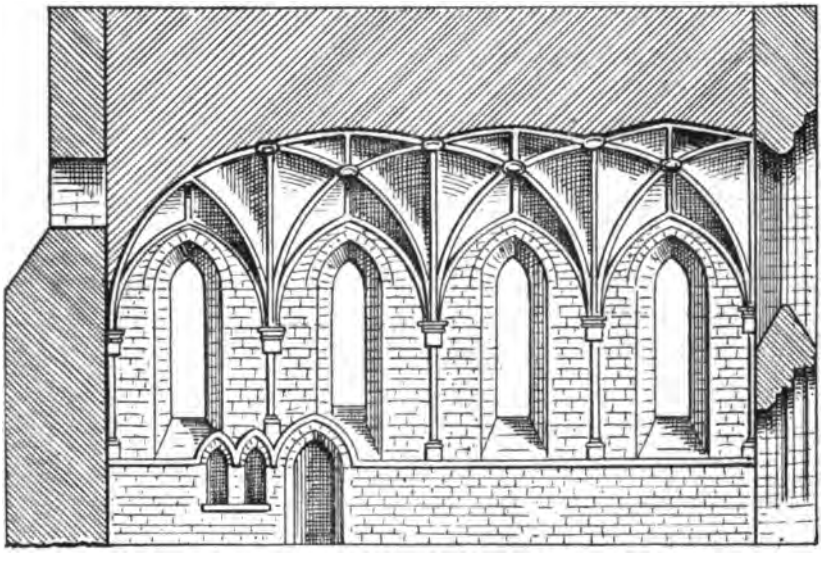

Coupe longitudinale

A, des piscines B, et des portes C, C′ et C″, en manière d'archivolte.

Le piédestal des colonnettes est carré ; il repose directement sur la moulure et porte les fûts de 0,18 cent. de diamètre, qui sont construits par assise et non posés en délit. La sculpture des chapiteaux n'a jamais été faite ; seule, celle des clefs de voûte est achevée. Celle-ci se compose de croix et de feuillages polylobés de petite dimension. Aucune

moulure n'encadre les fenêtres, d'une hauteur totale de $4^m,40$, y compris l'évasement. Chose curieuse : les chapiteaux ne sont pas tous *au même niveau.* Plus on avance vers l'abside, plus les fûts de colonne diminuent. L'architecte évidemment s'est proposé d'augmenter par cet artifice l'*effet de la perspective.* J'aurais voulu mesurer exactement la longueur des fûts dans chaque travée : l'amoncellement des pièces de bois et des planches, dont la chapelle est remplie, ne l'a pas permis; j'estime qu'il y a environ 0,20 de différence de niveau à chaque travée.

Les voûtes sont assurément la partie curieuse de la construction. Celle de l'abside est conforme à celle du chœur de Saint-Serge et de toutes les églises à chevet droit de nos contrées. Les travées suivantes présentent une disposition particulière. Chacun des tailloirs des chapiteaux reçoit cinq nervures toriques : deux dessinent les arcs formerets au-dessus des fenêtres; une, perpendiculaire à l'axe de la chapelle, sert d'arc doubleau et les deux autres d'arcs diagonaux. Mais ceux-ci, au lieu de se rencontrer obliquement au milieu de la voûte, comme dans les cas ordinaires, se croisent bien auparavant au moyen d'*une clef de voûte secondaire* et reviennent rejoindre l'arc doubleau au sommet duquel se trouve la *clef de voûte principale.* Des liernes, en forme de tore, comme les nervures, rejoignent les arcs formerets aux clefs secondaires et aussi le sommet des arcs doubleaux. De cette multiplicité de nervures et de liernes de même forme, de clefs de voûte à différents niveaux, de surfaces concaves, de triangles sphériques heureusement combinés, résultent un jeu de lumière tout particulier et un ensemble des plus surprenants.

Telle était la combinaison, adoptée pour les célèbres voûtes de l'église de Toussaint d'Angers détruites en 1815. « D'après ce qui reste du monument, écrit l'abbé Choyer en 1871 (Congrès archéologique de France, XXXVIIIe ses-

sion, p. 267), il est aisé de se convaincre que les arcs-ogives n'allaient point au centre du rectangle, déterminé par les quatre colonnes les plus rapprochées, mais qu'ils se pénétraient les uns les autres à la moitié de leur hauteur pour aller retomber sur la colonne de la travée suivante. En d'autres termes, les deux travées recouvrant un carré parfait, n'en faisaient en réalité qu'une seule. De là, ce fait singulier de la place qu'occupe la clef de voûte principale, au sommet de l'arc doubleau supporté par les deux colonnes, qui divisent le carré...

« Tandis que dans l'église (plus ancienne) de Saint-Serge, deux sphères seulement sont entrées comme élément dans la composition des voûtes, à Toussaint on en combina trois ensemble, dont la dernière est celle qui couvre les carrés du milieu de la nef. »

On trouvera dans le *Mémoire* de M. l'abbé Choyer « *L'Architecture des Plantagenets* », dont j'ai extrait ce qui précède, toute la théorie et le tracé géométrique des voûtes de Saint-Serge et de Toussaint ; j'y renvoie les lecteurs désireux d'approfondir la question ; je dirai seulement ici que certains détails d'architecture de Toussaint semblent accuser une date un peu postérieure à celle de la *chapelle de la Vraie-Croix de la Boissière.* Cette dernière, infiniment plus modeste, moins ornée de moulures, de colonnettes et de sculptures, n'en est que plus intéressante à étudier : elle a surtout l'avantage de nous montrer des voûtes combinées comme celles de Toussaint et, à mon avis, de quelques années plus anciennes, *en très bon état.* J'allais oublier de signaler de grandes croix de consécration, malheureusement presque effacées, et des filets assez larges, bleus et bruns, destinés à accentuer la saillie des nervures de la voûte.

Puisse cette petite étude inspirer aux Angevins le désir d'aller voir et admirer cette jolie chapelle, dont j'ai tenté de faire apprécier la haute valeur artistique, comme aussi

attirer l'attention de nos architectes, appelés à construire des églises, sur un des plus beaux monuments de l'*Architecture des Plantagenets* qu'ait épargnés la Révolution.

A M. Pallu du Bellay, l'aimable propriétaire de la Boissière, à M. l'abbé Houdebine, mon compagnon d'excursion et de travail pour cette notice, grand merci, en terminant.

La chapelle du château d'Angers

Après la description du *sanctuaire permanent*, construit vers 1244 aux portes de l'abbaye de la Boissière, pour l'insigne relique de la Vraie-Croix de Jean d'Alluye, voici celle de la chapelle du château d'Angers, qui lui servit d'*asile* pendant près d'un siècle, de 1359 jusqu'en 1456.

Hâtons-nous de le dire toutefois, cet important édifice n'est pas celui qui reçut la sainte relique en 1359; il date des premières années du xve siècle seulement. Il a remplacé l'ancienne chapelle, dédiée à saint Jean-Baptiste; elle remontait sans doute à une époque voisine de celle de la construction du château lui-même par saint Louis : en tout cas, elle existait encore en 1400. Dans cet édifice, Louis Ier avait fait déposer la Vraie-Croix, fondé en son honneur un *Ordre* et une *Confrérie*, enfin, il lui avait prodigué toutes les marques de la plus grande dévotion.

Louis II, et Yolande d'Aragon, son épouse, firent construire une nouvelle chapelle très vaste et d'une richesse extraordinaire, dont la charpente fut terminée pour le jour de la Madeleine de l'année 1411; elle existe encore et abrita la précieuse relique de 1411 environ à 1456.

A. — Le côté nord, reproduit ici, en donne bien l'idée. La chapelle comprend trois larges travées sur plan barlong, voûtées en pierre à la façon *angevine*, c'est-à-dire que les clefs de voûte sont beaucoup plus élevées que le sommet des arcs doubleaux. D'élégants piliers, formés de

moulures prismatiques, portent les nervures de la partie supérieure sur de jolis chapiteaux, ornés de feuillages. En dessous des fenêtres, on a ménagé, sous des arceaux pris dans l'épaisseur du mur, des bancs de pierre. La porte d'entrée principale se trouve sur le flanc de l'édifice, à la troisième travée. Détournons le regard de celle qu'on voit sous la grande fenêtre de l'abside; elle est moderne et sert à y faire entrer des charrettes, chargées d'armes et de fusils, car la chapelle, divisée en deux étages par un plancher, est aujourd'hui *un arsenal.*

Chapelle du château d'Angers. — Côté nord

Inutile de dire que la toiture a été refaite au commencement du siècle, on ne le voit que trop. Pour n'avoir pas à les restaurer, on a renversé les jolis pinacles qui couronnaient les contreforts, arasé l'archivolte de la grande fenêtre, enfin détruit les statues du tympan de la porte d'entrée. Le niveau du terrain a été relevé; les bases des contreforts et la porte sont enfouies de près d'un mètre. Malgré cela, l'œil est charmé du tracé des réseaux en pierre ajourée des belles fenêtres latérales, de la sculpture des voussures et des colonnettes de la porte.

B. — Un examen plus attentif permet de saisir là un

remaniement. Les pyramides, qui couronnent les deux petites niches, placées de chaque côté de la porte, semblent un peu moins anciennes : de même aussi les meneaux et le réseau de la grande fenêtre absidiale paraissent plus récents que les autres. Dans l'état actuel, il est impossible

Chapelle du château d'Angers. — Porte d'entrée

de prendre une vue de l'intérieur : c'est bien dommage, car je ne connais pas dans nos pays de voûtes du commencement du xve siècle comparables à celle-ci.

C. — Voici, comme dédommagement, la reproduction des trois clefs de voûte.

La plus voisine de la grande fenêtre (correspondant à l'autel) est du plus haut intérêt, puisqu'elle reproduit la *Vraie-Croix*. La seconde nous montre un écusson, parti

1re Clef de voûte de la chapelle du château d'Angers.
La Vraie-Croix, origine de la Croix d'Anjou.

de Jérusalem et d'Anjou (blason de Louis II); la troisième porte les armoiries de Louis II et d'Yolande d'Aragon, parti, contre-parti de *Jérusalem et d'Anjou*, et *d'Aragon*.

2e Clef de voûte de la chapelle du château d'Angers.
Blason de Louis II.

Ainsi, nous voyons les constructeurs princiers de la chapelle donner la *place d'honneur* à la Vraie-Croix de la

Boissière, tant ils s'estimaient heureux de la posséder dans leur château.

La chapelle est bien orientée : son extrémité occidentale, jointe aux bâtiments du logement des chapelains, ne présente aucune ouverture. Le long de ce grand mur, qui fait face à la grande baie du chevet, se trouvait jadis le buffet d'orgue, donné à la cathédrale en 1416 par Yolande d'Aragon ; j'en parlerai avec quelques détails dans le deuxième volume de la *Monographie de la cathédrale d'Angers*, en cours de publication.

3e Clef de voûte de la chapelle du château d'Angers.
Blason de Louis II et d'Yolande d'Aragon.

Le côté sud est percé de deux portes, donnant accès dans de jolis appartements voûtés soigneusement, dont l'un servait de sacristie et l'autre (le plus voisin du sanctuaire) de tribune à Louis II et à sa femme, Yolande d'Aragon. Une jolie clôture à jour, mais défigurée aujourd'hui, leur permettait de suivre la messe et de voir l'autel, sans être aperçus des assistants, placés dans les deux autres travées.

Les chantres du roi René firent longtemps résonner ces belles voûtes, témoins « *des espousailles de M. de Bourbon, connestable de France, et Me de Vendome, le dimanche*

17 juin 1487, auxquelles assista le roy notre sire[1]. » Plusieurs personnages importants y furent enterrés, mais ce que j'avais à cœur de faire remarquer surtout, c'est *la clef de voûte du sanctuaire*, dont la raison d'être, si évidente aujourd'hui, depuis mes recherches sur la *Croix d'Anjou* et tout ce qui s'y rapporte, avait échappé à M. Grille. Il écrit, en effet : « *La croix patriarcale, sculptée sur la clef de voûte du fond, n'indique-t-elle pas que le fondateur de cette chapelle fit partie des croisades ?* » Même oubli des anciennes traditions de plusieurs auteurs du XVIIIe siècle, par rapport à la *Croix double* ou *d'Anjou*, qui jusqu'en 1831 couronnait la tour centrale de notre cathédrale. Espérons la voir briller bientôt de nouveau à cette place d'honneur ! Ce serait pour moi la meilleure récompense de ces études si ardues sur la *Croix d'Anjou*.

L. DE FARCY.

[1] *Revue d'Anjou*, 1858, p. 66. Manuscrit de Messire Guillaume Oudin.

SOUVENIRS DE 1870

Prisonniers évadés

Le banquet des vétérans, auquel on m'avait fait l'honneur de me convier, allait prendre fin... J'avais, pendant la première partie du repas, entretenu avec l'un de mes voisins une conversation qui m'avait intéressé au plus haut point. Le vétéran assis à ma droite avait été un combattant de 1870; il avait appartenu à cette légion de héros qui, à l'armée de Chanzy, étaient appelés les Volontaires de l'Ouest, — les anciens zouaves pontificaux commandés par le général de Charette.

Celui qui, répondant à mes interrogations réitérées, avait bien voulu me retracer quelques-uns de ces poignants épisodes de la campagne de la Loire, — ne me parlant du reste que de ses anciens chefs et de ses camarades sans jamais se mettre personnellement en scène, — ce vétéran m'apprenait qu'il avait renoncé à la carrière militaire au lendemain de la signature du traité de paix. L'ancien zouave avait quitté son uniforme de soldat pour revêtir la soutane. Mon voisin était un prêtre qui, le matin même, alors que ses anciens camarades déposaient une couronne au pied du monument élevé au cimetière en l'honneur des enfants de l'Anjou morts pour la défense du pays, avait vivement ému tous ces vieux soldats par une éloquente allocution empreinte du plus chaleureux patrio-

tisme. En lui, sous l'habit sacerdotal, bat toujours le cœur du soldat : il l'avait bien prouvé dans ce discours prononcé le matin au cimetière de l'Ouest, quand sa parole vibrante avait rappelé les généreux efforts tentés en 1870 pour sauver l'honneur de la France ; il me le prouvait bien aussi à cette table, quand, avec une gracieuse familiarité, me narrant les scènes dont il avait été témoin, il m'affirmait encore ses espérances patriotiques.

Son récit terminé, tout en repassant en ma mémoire ces épisodes de la guerre, je considérais les drapeaux aux couleurs nationales appendus aux murs de la salle du banquet, et appartenant aux diverses sections de vétérans qui étaient venues fraterniser avec les Angevins, ces beaux drapeaux d'étoffes soyeuses, tout frangés d'or, cravatés de rubans bleus, blancs et rouges avec adjonction de vert, signe de l'espérance, et portant la devise de la Société des Vétérans : « Oublier?... Jamais! ». Sur chacun d'eux étaient inscrits le numéro et le nom de la section : Durtal, Trémentines, Saint-Florent-le-Vieil, Montjean, La Pommeraye, et, des départements voisins, La Flèche, Varades, Ancenis, Nantes, Rennes.

Et quand, des murs tapissés des saints emblèmes de la patrie, mon regard se reportait vers les tables dressées dans la vaste salle, j'aimais à considérer les dix vieux soldats choisis par leurs camarades pour porter le drapeau de chaque section. Tous, pour cette cérémonie, ont attaché sur leurs vêtements civils les médailles qui rappellent leurs anciens services : je vois là d'anciens combattants du Mexique, de la Chine, d'Italie ; en voici un, le doyen sans doute, qui porte la médaille de Crimée. Tous ces braves, à moustaches grises ou blanches, ont connu les gloires d'autrefois avant d'assister aux désastres de l'année terrible ; ils ont affronté bien des périls, ils ont supporté bien des fatigues, marché dans les sables brûlants de l'Afrique et, plus tard, pendant la campagne de France,

couché dans les neiges à Bapaume, au Mans, à Villersexel. Ce soir, animés de cette gaieté qui est le propre du soldat français, ils sont heureux de se trouver près de camarades qui s'entretiennent avec eux des souvenirs du régiment.

Mais voilà que tout à coup un signal est donné; le silence s'établit immédiatement. Le général qui préside le banquet vient de se lever : un vieux divisionnaire retraité, dont la taille, malgré les ans, est restée droite, et dont le visage, sous la longue barbe blanche, a conservé l'énergie de l'ancien chef si brillant en Afrique, en Italie, à Metz : c'est un enfant de cet Anjou qui a fourni à la première République et à l'Empire les Delaage et les Desjardins et qui, aux soldats de notre génération, a donné des généraux tels que les Lamoricière, d'Andigné, Oudry, Dedouvres, Faugeron.

Après une allocution, dans laquelle il remercie les invités qui sont venus prendre part à cette fête, et tout particulièrement mon voisin, le prêtre éloquent qui le matin, au cimetière, a si vivement fait battre nos cœurs, le général porte un toast à la prospérité de la Société, puis il donne la parole à un vétéran de la section d'Angers.

Pendant ce dernier discours, je voyais de l'autre côté de la table un journaliste qui ne cessait de griffonner sur une longue feuille blanche prestement tirée de sa poche : « Vous sténographiez? — Comme vous le voyez; à votre service. — Vous me donnerez une copie de votre traduction? — Volontiers. » ... Et voilà comment je peux vous donner le texte, tout au moins, de la seconde moitié du discours de ce vétéran.

. . . . . .

« Dans ces réunions, nous reportant aux événements de 1870-71 que nous avons toujours présents à la mémoire, nous aimons à nous raconter des incidents de la guerre à laquelle nous avons pris part, et ces récits que nous nous

faisons mutuellement, qui nous intéressent particulièrement, — nous, les anciens, — peuvent être surtout utiles quand ils sont faits en présence de jeunes gens, parce qu'ils inspirent aux nouvelles générations l'amour du drapeau.

« Si notre devise nous impose de *n'oublier jamais*, nous avons un autre devoir : sans doute nous ne devons jamais *oublier*, mais aussi nous devons *apprendre* à ceux qui n'ont pas vu, apprendre aux jeunes générations, pour qu'elles restent animées de ces sentiments de patriotisme qui nous ont soutenus dans nos plus grands malheurs, car, sachons-le bien, si le sentiment de l'amour du drapeau, du dévouement au pays, venait à s'éteindre, ce serait l'anéantissement de la France.

« Voulez-vous me permettre, pour ce soir, de vous faire un récit très simple, mais qui, dans sa simplicité, porte, il me semble, des enseignements élevés?

« Il ne s'agit pas d'actions d'éclat dans une bataille; il s'agit seulement des évasions successives d'un brave soldat qui ne voulut jamais, tant qu'il y avait possibilité de se battre en France, rester prisonnier des Allemands, ni demeurer interné sur un sol étranger.

« Mon héros — je puis lui donner ce titre puisque je ne le nommerai pas (je sais que si je le nommais je blesserais profondément sa modestie) — mon héros n'était point un de ces officiers généraux, comme les Ducrot et bien d'autres, qui ont couru les risques d'une évasion pour revenir prendre en France le commandement d'un corps d'armée, d'une division ou d'une brigade dans les armées improvisées par la Défense Nationale; non, ce n'était qu'un soldat, un sapeur du génie, non encore gradé au début de la campagne; et voici ce qu'avec un de ses camarades, qui ne l'a jamais quitté, il a fait de septembre 1870 à février 1871.

« Le 31 août, à peu de distance de Sedan, en face Douzy,

tous deux se trouvaient, avec 14 soldats de leur régiment, préposés à la garde du parc divisionnaire du génie. Le parc fut cerné par des troupes allemandes, infanterie et cavalerie : les conducteurs et le petit groupe de sapeurs chargés de les escorter se défendirent tant qu'ils eurent des munitions; ceux d'entre eux qui n'avaient pas succombé dans cette lutte ne furent faits prisonniers que lorsqu'il ne leur resta plus une seule cartouche.

« Le soir, le sapeur dont je vous parle, et qui est un angevin, proposa à son camarade de s'évader : l'accord sur ce point fut fait immédiatement. Quand la nuit fut venue, les deux amis se faufilèrent sous les voitures du parc et, après avoir dissimulé sous leurs vêtements l'un une hache, l'autre un manche de pioche, ils réussirent à pénétrer, sans être vus des sentinelles allemandes, dans un bois qui bordait la route et, marchant ensuite avec les plus grandes précautions, ils atteignirent la rive de la Meuse. Là, ils aperçurent un bateau enchaîné à un pieu; un coup de hache fit sauter le cadenas qui retenait la chaîne au pieu; les deux fugitifs s'installèrent dans le bateau et, s'aidant de leurs outils en guise d'avirons, ils traversèrent la rivière pour gagner l'autre rive, qu'ils savaient occupée par les Français.

« En abordant, ils trouvèrent une grand'garde composée de chasseurs à pied; le lieutenant qui commandait la grand'garde les prit pour des maraudeurs et, malgré leurs explications, les fit conduire le lendemain matin à la place. Heureusement, en arrivant à la porte de Sedan, par le plus grand des hasards, le groupe qui conduisait nos deux évadés se croisa avec la compagnie du génie à laquelle ils appartenaient; le capitaine, reconnaissant ses deux sapeurs, les fit rentrer dans les rangs de la compagnie et alla lui-même donner à la place les explications nécessaires.

« Voilà donc nos deux amis redevenus libres; ils en profitèrent pour se battre jusqu'à midi le mieux qu'ils

purent. Mais hélas! leur évasion n'avait retardé que d'un jour leur captivité définitive. Le soir de cette fatale journée (une des plus tristes de notre histoire) ils étaient de nouveau faits prisonniers, non plus cette fois en compagnie de quinze ou vingt camarades, mais avec toute l'armée française.

« Après être restés jusqu'au 7 septembre dans la boue de la presqu'île d'Iges, nos deux sapeurs furent compris dans un convoi de prisonniers qui, à pied, et en quatre étapes, furent conduits à Pont-à-Mousson. Là, on les embarque en chemin de fer à destination de la Poméranie.

« Mais notre sapeur angevin était bien décidé à ne pas quitter le sol français; toujours d'accord sur ce point avec son camarade, il cherche pendant le trajet une occasion favorable. Le train qui les emportait avait traversé Nancy, puis Lunéville, il venait de quitter la gare de Rechicourt-le-Chateau, quand notre sapeur estime que le moment attendu est arrivé.

« Les wagons allemands qui servaient au transport des troupes n'avaient pas de portières latérales; on y accédait par l'avant ou par l'arrière. Nos deux camarades étaient dans le wagon de queue et se tenaient à la porte d'arrière, près du sous-officier prussien chargé de la surveillance. A un moment donné, notre ami envoie au sous-officier un formidable coup de poing en plein visage; l'Allemand tombe à la renverse hors du wagon; aussitôt les deux Français sautent sur la voie, tombent, se relèvent, et immédiatement s'engagent dans un taillis qui borde la ligne du chemin de fer. Le train continuait sa course, tandis que les deux fugitifs s'enfonçaient rapidement dans le bois.

« Ils marchèrent longtemps à l'aventure, et la nuit était complète quand ils aperçurent des lumières leur indiquant la proximité d'habitations. Deux chiens de garde se mirent à aboyer; un homme vint faire taire les chiens et, apercevant l'uniforme de nos deux sapeurs, il leur fit rapidement

signe de ne pas parler. Quand il fut près d'eux il leur expliqua qu'ils étaient à l'entrée du bourg de Moussey, commune dont lui-même était le maire, que tout le bourg était en ce moment encombré par une colonne de troupe de la landwehr, que sa maison notamment était envahie par un groupe d'officiers. Il les fit se cacher dans un abri, et alla leur chercher des vêtements civils et quelques provisions; puis il leur indiqua la route à prendre pour se rendre dans la direction d'Epinal, en passant par Blamont, Baccarat et Rambervilliers.

« Le trajet était long : ils mirent quatre jours à l'effectuer. Au commencement, ils voyagèrent la nuit, se cachant pendant le jour dans les bois pour éviter la rencontre des troupes allemandes de passage dans la région. Ils sentaient bien que, malgré leur déguisement, il était facile de reconnaître en eux des soldats. Après Baccarat, le pays n'était plus occupé par l'ennemi, et ils arrivèrent enfin sans encombre à Epinal, mais ne possédant plus un centime dans leurs poches.

« A la sous-intendance d'Epinal, ils présentèrent leurs livrets qu'ils avaient soigneusement conservés, et ils reçurent une feuille de route pour Lyon où le dépôt de leur régiment, précédement à Arras, avait été transféré.

« De Lyon, ils furent dirigés sur Bourges et versés dans une compagnie qui fut incorporée au 15e corps. Ils prirent part ainsi à toute la campagne de l'armée de la Loire jusqu'à la reprise d'Orléans par les Allemands au 4 Décembre, puis firent partie de l'armée de l'Est. Beaucoup de ceux qui m'écoutent en ce moment, peuvent nous dire ce que fut cette pénible campagne de l'Est.

« Notre sapeur angevin gagna les galons de caporal, puis ceux de sergent; il les avait bien mérités, car j'ai eu sous les yeux une lettre de son capitaine, aujourd'hui général de division, M. le général Marcille, dans laquelle il s'exprime ainsi au sujet de son ancien sergent :

«... Pendant toute la campagne il m'a rendu des services signalés par son excellente discipline et son dévouement, par le bon exemple qu'il donnait et l'entrain qu'il savait communiquer aux hommes, par le courage dont il a fait preuve dans plusieurs circonstances difficiles. C'est un des hommes de ma compagnie que j'ai le plus remarqués. Je l'avais proposé pour la médaille militaire, et chaudement recommandé dans la dernière période de la campagne, alors que je remplissais les fonctions de commandant du génie de la 1re Division du 15e Corps. Mais la retraite de l'armée de l'Est et notre passage en Suisse, qui ont amené la dislocation de la Division, sont probablement les seules causes qui ont empêché le sergent de recevoir la récompense qu'il avait si bien méritée. »

« Le 1er février, une partie de l'armée de l'Est, acculée à la frontière, passait en Suisse. Le capitaine commandant la compagnie du génie accompagnait ses hommes jusqu'à la frontière, leur faisait ses adieux et rentrait en France.

« Le lendemain, notre ami le sergent tenait à son camarade le discours suivant : « Si le capitaine n'a pas voulu passer la frontière, c'est donc qu'il y a encore quelque chose à faire en France ? Veux-tu rester en Suisse? Moi, je pars. » « Nous partirons ensemble », répond l'autre, et ils se mirent en route, traversèrent la nuit les montagnes du Jura, marchant dans la neige qui leur montait au-dessus des genoux. Le 3 février, ils arrivaient à Genève, se présentaient au Consulat français, où ils avaient la bonne fortune de rencontrer un Angevin qui leur procurait le moyen de rentrer en France.

« A la suite de cette troisième évasion, ils revenaient à Lyon et se présentaient à l'autorité militaire pour de nouveau se mettre au service de leur pays.

« Je vous l'avais dit : mon récit est des plus simple. Je n'avais d'autre but en le faisant que de faire ressortir

combien le brave soldat dont je vous ai parlé, portait au cœur l'amour du drapeau.

« Ce brave est un de nos camarades, il est assis à cette table. Je lève mon verre en son honneur! Je le lève en l'honneur de tous ceux qui se sont dévoués au service de la patrie ! » . . . . . .

. . . . . .

Pendant que j'écoutais ce discours, mes yeux se portaient sur un convive placé de l'autre côté de la table, presque en face moi. Bonne figure de vieux troupier, à moustaches blanches, jusque là reflétant la satisfaction causée par l'amicale causerie avec d'anciens camarades. Mais, quand il fut question de l'incident de la veille de Sedan, je remarquai sur le visage du soldat une étrange contraction : ses yeux ne quittèrent plus l'orateur, en même temps qu'il devint tout pâle, et sa pâleur augmentait à mesure que le récit se continuait, la fixité du regard devenant aussi plus intense. Il me semblait qu'un frémissement fébrile agitait ses mains.

Tout d'un coup, comme l'orateur terminait, il se leva vivement, paraissant vouloir parler, et comme s'il avait été soulevé par une soudaine commotion électrique. Puis, sans cesser de regarder fixement celui qui venait de faire ce récit, sans articuler une parole, il se laissa retomber sur sa chaise, et je vis s'échapper de ses yeux, avec un quasi sanglot, deux grosses larmes qui roulèrent lentement sur la blanche moustache..... Alors je pensai que j'avais devant moi le modeste héros dont on venait de nous narrer l'histoire.

A. B.

POÉSIES

LE CIMETIÈRE

Le petit cimetière, au détour du village,
Est là pour le triomphe absolu de la mort,
Et c'est bien le sommeil infini qu'on y dort
Sous le décor fragile et frais du haut herbage.

Joli Campo Santo, dans cet endroit fermé,
Où l'homme a mis si peu de son architecture;
Le vent léger bruit dans la claire nature,
Comme en un paradis terrestre et bien aimé.

Le murmure des pins qui semble symbolique,
Fait songer à la plage où la mer vient mourir;
Des croix, des croix, des croix, des bras semblent s'ouvrir,
Au ciel lointain, au grand renoncement mystique.

UNE AUMONE

Jadis, avec un patenôtre,
En tendant la main devant lui,
Le gueux pouvait vivre; aujourd'hui,
C'est un métier moins bon qu'un autre.

Nos cœurs, le mien comme le vôtre,
Se font durs aux peines d'autrui,
On appréhende avec ennui
Devant soi les barbes d'apôtre.

Parfois, sous un rayon soudain,
Le cœur s'ouvre ainsi qu'un jardin
Où toutes les fleurs sont écloses;

Et l'on éprouve, en vérité,
Ainsi qu'un spasme en les névroses,
Un vif élan de charité.

SIESTE ROSE

Sur un divan capitonné,
Je m'étends, quand j'ai bien dîné,
Parfois pour fumer mon cigare,
Dans un rêve indéterminé
Où mon esprit flâne et s'égare.

Un vitrier silencieux
Qui glisse, invisible à mes yeux,
Et vient malgré les portes closes,
A pris un soin minutieux
De tout vitrer en vitres roses.

Ce mystificateur subtil,
Ce gai vitrier, d'où vient-il?
Il a choisi du cristal frêle
Qui n'a que l'épaisseur d'un fil
Et doit se briser sous la grêle.

Il a mis du rose au flambeau
Qui me fait voir la vie en beau,
Et la peint couleur de mensonge,
Mais d'un coup si fin de pinceau
Qu'il recouvre à peine le songe.

Je frissonne en m'apercevant
Que rien qu'au premier coup de vent
Qui touche à sa houppe de cygne,
Cette œuvre d'artiste savant
Pourra s'effacer comme un signe.

Je voudrais, mais je n'ose pas,
Parler au vitrier tout bas,
Lui dire ma crainte secrète
Que tout cela s'écroule, hélas,
Au plus léger coup de baguette;

Mais dans le trouble où je me vois,
J'ai peur que le son de ma voix
N'arrive pas à son oreille,
Et je souffre tant quelquefois,
Que c'est cela qui me réveille.

DOUTE

Que j'aime le son de ta voix,
Quand j'ai trouvé quelque mot drôle
Qui te fait rire et quand je vois
Ton regard profond qui m'enjôle !

Si triste, si fou que je sois,
Je mets un bras sur ton épaule,
Je me penche et je m'aperçois
Au fond de tes yeux, dans ma geôle.

Ta prunelle est un diamant
Que je regarde fixement
Sans pouvoir dire à qui tu songes,

Je laisse mes yeux dans les tiens,
Mais je pense à tes vieux mensonges,
Je ne sais si tu m'appartiens.

Paul Drouet.

VOYAGE A TRAVERS UN VIEUX REGISTRE

LA SOCIÉTÉ POPULAIRE

DE BEAUFORT-EN-VALLÉE (1793)

(suite)

CHAPITRE SECOND

DE LA NEUVIÈME A LA QUATORZIÈME SÉANCE

Projet de fête civique à l'occasion de la prise de Port-la-Montagne (Toulon). — Adresse à la Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux Jacobins de Paris. — Séance extraordinaire pour la pose du bonnet de la Liberté. — Réquisition de sabots. — Demande d'enlèvement des bancs de la Chapelle de l'hôpital et des bancs de l'Église paroissiale. — Motion de Lorier, pour la lecture des droits de l'homme. — Historique de la fête célébrée à l'occasion des victoires de la République, remportées à Port-la-Montagne (Toulon). — Chanson patriotique. — Arrêté concernant le directoire de la Société. — Observations relatives aux cotisations des nouveaux venus et aux réclamations des indigents. — Plaintes contre le citoyen Janin, commandant du 1er bataillon de Loudun, en station dans la ville.

La Commission nommée précédemment pour préparer la fête civique qui devait être célébrée, « en conséquence du décret de la Convention nationale », à l'occasion de la prise de Port-la-Montagne, ayant présenté son projet dans la séance du 15 nivôse, ce projet mis aux voix fut adopté ainsi qu'il suit :

Article 1. — Il sera planté, en face de l'arbre de la Liberté actuel, un jeune chesne avec ses racines, sur la place d'armes de cette commune. Pour cet effet, les citoyens X et Béconnois l'aîné sont invités de choisir l'arbre

convenable, le faire conduire à sa destination et le faire planter avec tous les soins qu'ils croiront nécessaires, même avec une closture pour sa conservation.

Article 2. — Le bonnet de la liberté avec la flamme tricolore sera placé sur le clocher de la maison commune ou, à défaut, sur le pignon de la ci-devant Eglise des Récollets, dans le cas où le placement ne pourroit avoir lieu sur le susdit clocher vu et examiné, à la diligence des commissaires, par des ouvriers connaisseurs qui en feront leur rapport le 18 du courant dans une séance qui sera tenue extraordinairement.

Article 3. — Le commandant de la garde nationale sera invité de rassembler tous les citoyens armés seulement :

Article 4. — De faire transporter les canons sur leurs affûts, au château : pour cet effet, les officiers municipaux seront invittés d'écrire au général Commère, actuellement à Saumur, pour obtenir la poudre nécessaire.

Article 5. — Illumination générale, depuis cinq heures jusqu'à neuf heures du soir.

Article 6. — La marche commencera à neuf heures de la matinée.

Article 7. — Les prisonniers et blessés en portant les armes de la République, soit aux frontières ou dans la Vendée, seront invités de se trouver à la feste, y occuperont des places distinguées; et pendant cette feste, sera fait une quête pour les malheureux qui ont souffert tant comme blessés que comme prisonniers, et pour les veuves dont les marys ont périrs soit dans la Vendée, ou par la suite du voyage lorsque la masse s'est transportée.

Dans cette même séance le citoyen Lorier lut l'adresse rédigée par lui pour la société des Jacobins de Paris. L'heureuse motion d'un membre, qui crut dévoir en réclamer l'insertion au procès-verbal, nous permet d'en donner connaissance.

La Société populaire de Beaufort, au département de Maine-et-Loire

à la Société des amis de la Liberté et de l'Egalité, séante aux Jacobins de Paris.

« Faire la profession de foi politique entre les mains des fils aînés de la liberté est pour la Société populaire de Beaufort un moyen flatteur de signaler les premiers instants de son existence : en demander l'affiliation est pour elle le devoir du patriotisme. Qu'a-t-elle fait pour mériter cette adoption ? Tout ce que la Patrie exige de ses enfants.

« Les citoyens qui la composent étaient patriottes avant 1789 : ils devinrent Républicains dans les premiers jours d'Août 1792. Nés dans l'esclavage, ils veulent mourir libres. Tous, sans-culottes, professent les principes de l'égalité et sont experts en pratiques. Ennemis des préjugés, ils ne s'en occupent que pour en surveiller les partisans, et s'ils excusent quelquefois le modérantisme, ce n'est que de ceux qu'ils espèrent convertir. Mais sitost que le temps des épreuves sera passé, ils éloigneront de leur enceinte ceux qui n'auront pu arriver au sommet de la Montagne. Voilà, intrépides Jacobins, les principes adoptés dans une commune de près de 6 mille individus. Purgée de ses prêtres fanatiques par la déportation et de ses nobles par l'émigration, elle donne l'exemple de la fraternité et du civisme le mieux prononcé. Assez naïve pour avouer ses erreurs, elle confessera qu'elle a quelquefois méconnu les vrais amis du peuple pour idolâtrer des intrigans qui ne s'en montroient les défenseurs que pour en mieux trahir la cause. Eloignée du théâtre de la Révolution et trompée par des journalistes aux gages de la tirannie, pouvoit-elle chérir Marat et haïr La Fayette? Mais, grâce à la persévérance de votre énergie, l'horizon de la France s'est purifié, et la charte républicaine, en présentant aux François le tableau de leurs droits, leur a

appris qu'ils ne pouvoient estre heureux et libres sous les loix de la Monarchie.

« Vivent à jamais les hommes qui les premiers trouvèrent dans le seing de la Montagne les sources pures de la génération humaine! Que ceux qui se sont placés sur son sommet continuent de diriger la foudre qui l'entoure, et bientôt les ennemis de la France seront confondus. Déjà les feux sortis de ce rempart national ont pulvérisé les muscadins de Lyon, les aristocrates de Toulon et les fanatiques des deux Vendées; tout présage la destruction prochaine du reste des monstres à sept têtes qui, depuis longtemps, déchirent le seing de la Patrie, et bientôt l'Europe étonnée aprendra que la volonté du peuple françois est plus puissante que la coalition des Rois.

« Vivent la République et ses fondateurs, vivent la constitution et le gouvernement qu'elle nous promet, salut et fraternité.

« Le 15 nivôse, an 2 de la République une et indivisible. »

Le 16 nivôse, la Société se réunit au lieu ordinaire de ses séances, et extraordinairement, l'objet de la convocation « requérant célérité ».

Il s'agit de savoir où sera posé le bonnet de la liberté : les ouvriers chargés, en vertu de l'article 2 de l'arrêté du 15 nivôse, d'examiner le clocher de la maison commune, déclarant que le placement dudit bonnet ne pourrait avoir lieu qu'après un travail considérable, qui ne serait sûrement point terminé pour le 20 nivôse, jour de la fête projetée, il faut songer à une autre solution.

Plusieurs membres demandent qu'il soit mis « sur le viel cloché de l'église cy-devant paroissiale ; d'autres, sur le pignon de la cy-devant Eglise des Récollets ; d'autres enfin, sur le cloché de ladite Eglise ».

L'assemblée, « considérant que ce dernier local joint la

maison commune et qu'il est d'ailleurs destiné à la tenue de ses séances, désireuse de réunir autour d'elle tous les *signes de la liberté*, arreste que ses commissaires précédemment nommés *s'atourneront* vers la municipalité pour l'inviter à faire placer ledit bonnet et ses accompagnemens sur le clocher. »

Les sociétaires de Beaufort, comme on le voit, ne se déplaçaient pas pour des questions de minime importance.

Ce même jour deux commissaires du général Commère, « séant à Saumur, remettent une réquisition pour les fourniments de *sabots à faire aux soldats de la République*, aux fins que cette réquisition soit protégée par la Société ; à l'instant il est arresté que lesdits deux commissaires seront conduits à la fin de la séance vers la municipalité, pour que ladite réquisition ait son effet dans l'étendue de la commune ».

A la séance du 25 nivôse, Poupard demande que « les bancs qui sont dans l'église de l'hôpital soient transportés dans la Société, afin de servir de sièges aux membres qui la composent ».

Cette demande acceptée excite probablement l'émulation de Lorier, qui propose à son tour que « le président fasse une pétition à la municipalité afin d'obtenir l'enlèvement des bancs placés dans l'Eglise cy-devant paroissiale, pour estre employés aux ouvrages qu'il convient de faire pour placer tant les membres de la Société, que le public dans la salle destinée aux séances. »

Nous avons le plaisir de constatater que, malgré le vote favorable des sociétaires, la démarche faite par le président auprès du Conseil de la commune resta infructueuse.

Une autre proposition de Lorier obtint plus de succès. Ce citoyen ayant dit que « les préjugés devoient disparaître devant la morale naturelle ; que l'instruction publique alloit établir incessamment l'empire de la raison ; que, pour hâter le moment de son triomphe, il pensoit que la Société

devoit faire lire à certaines époques les Droits de l'homme, et ensuite mettre à l'ordre du jour la dissertation du développement de chaque article de cet évangile politique » ; l'assemblée décida que cette lecture serait faite à la séance du premier décadi de chaque mois.

Le 30 nivôse, Giroust, qui, avec le médecin Chaussée, X., Ricou et Le Breton, avait été chargé de faire l'historique de la fête célébrée à l'occasion des victoires de la République remportées à Port-la-Montagne, donne lecture de ce travail que nous reproduisons ici sans commentaires.

« Citoyens,

« Dans une de vos précédentes séances, vous avez arrêté que vos commissaires chargés de vous présenter un projet de fête, pour célébrer le triomphe éclatant de nos armes dans la reprise de l'infâme cité de Toulon, s'adjoindraient à ceux nommés par la municipalité pour le même objet et vous présenteroient le tableau de ce qui s'est passé en cette commune, le deuxième décadi de l'an deux de la République françoise, une et indivisible.

« Jaloux de remplir cette honorable tâche, nous allons essayer de vous retracer l'ordre et la marche de cette cérémonie civique ; mais nous ne pouvons nous flatter de donner même une légère idée de cette joie pure et expensive, dont étoient animés tous nos concitoyens. Qui de nous entreprendroit de peindre ces sensations délicieuses que le seul amour de la patrie peut produire aussi vives ? Qui pourroit rendre cette gaieté franche et loyale ? cette union, cette fraternité enchanteresse, qui d'un peuple nombreux ne semblait faire qu'une même famille ? il faut être français et libre pour savourer tous ces charmes ; il faudrait un talent plus qu'humain pour en présenter le tableau fidel.

« Voici l'ordre qui, conformément à votre arrêté, a été observé à cette fête.

« Le décadi, vingt nivôse, la société populaire se rendit à dix heures du matin en le cy-devant temple catholique des cy-devant récollets, que bientôt nous nommerons le temple de la Raison, puisque vous avez arrêté d'en faire le lieu de vos séances. Le Conseil général de cette commune s'y rendit au même instant avec les juges de paix. La garde nationale, la gendarmerie y arrivèrent bientôt ; un nombre prodigieux de nos concitoyens des deux sexes nous y avoient précédés. Les premiers moments de cette réunion furent consacrés à chanter les triomphes d'un peuple libre sur les esclaves de la tirannie et les suppôts de la superstition ; des hymnes furent aussi chantées en l'honneur du père commun des hommes, du Dieu bienfaisant par essence, que l'intérêt de ses soi-disant ministres ne nous montroit jamais que comme un Dieu jaloux et cruel, se faisant un jeu du supplice de ses enfants.

La marche s'ouvrit par un détachement de la garde nationale, précédé de ses tambours : suivoit immédiatement la société populaire ayant en tête ses présidents et autres officiers, portant le drapeau tricolore et le bonnet républicain. Venoient ensuitte les membres du Conseil général, les juges de paix, précédés d'un autre détachement de la garde nationale et de la gendarmerie. Au milieu des écharpes, on distinguait avec satisfaction les généreux déffenseurs de la République, qui faits prisonniers ont égallement méprisé les promesses et les menaces que des scélérats ont alternativement employées pour ébranler leur fidélité. Ils étoients chargés de porter différentes inscriptions, qui, en annonçant aux Français la conquête de leurs droits, leur inspirent la ferme résolution de ne s'en jamais dessaisir. La marche était fermée par un troisième détachement de la garde nationale. Le cortège, dans cet ordre, a parcouru en chantant des couplets patriotiques, les rues... à l'extrémité de laquelle il s'arrêta pour y faire choix et emmener sur la place d'armes l'un des plus jeunes chesnes

que le citoyen Le Bouvier, membre de cette Société, y avoit fait conduire la veille, après avoir fait les recherches les plus exactes sur ses propriétés, pour offrir ce qu'il estimoit le plus propre à remplir le vœu des patriotes, celui de le voir un jour couvrir de son ombre ceux qui se seront généreusement dévoués pour empêcher la hache du despotisme de le renverser. Ce choix fait, le cortège continua sa route en remontant la rue du Sépulchre, la place de... et arrivé sur la place d'armes, où tout étoit disposé pour y élever ce nouvel arbre de la liberté et de la fraternité. Au moment de la plantation, toutes les âmes parurent électrisées : des danses, des chants eurent lieu tout à la fois, et les cris, mille fois répétés par tous nos concitoyens, vive la République française, une et indivisible, vive la liberté, l'égalité, vive la montagne, atesteront à la postérité leur horreur pour le despotisme.

« Au moment de cette cérémonie sur la place d'Armes, une autre avoit lieu à la maison commune, au sommet de laquelle on attachoit le Bonnet, simbole de notre régénération. L'arbre planté, le citoyen X, maire de cette commune, prononça ensuite un discours où brilloient dans tout leur jour son civisme et sa sensibilité. Le discours fini, le cortège se remit en marche pour se rendre sur la place de... où l'attendoit un spectacle non moins satifaisant pour des hommes rendus à leur dignité première recouvrant enfin l'usage de la raison (le plus beau présent de la divinité), que des préjugés aussi barbares que superstitieux avoient condamné au silence pendant une longue série de siècles. Au milieu de la place s'élevoit un bûcher construit des débris de la sotise et de la superstition, où souvent un être pervers, se disant le délégué immédiat de l'Être suprême s'arrogeoit stupidement le droit de prononcer en dernier ressort sur les destinées d'un individu plus vertueux que lui. Des confessionnaux (car il nous paroit utile pour l'amusement de nos descendants de leur en trans-

mettre le nom) servirent donc pour la première fois à faire un acte avoué par la raison et par la justice, en alimentant les flâmes qui consumèrent les titres féodaux, ces monuments fastueux de l'orgueil et de la dépravation, recueillis avec soin et brûlés pour venger à la fois le bons sens et l'humanité outragés.

« Deux discours égallement analogues aux circonstances furent prononçés à la chaleur bienfaisante de cet autodafé, l'un par le citoyen Lécluse, procureur de cette commune, l'autre par le citoyen X, président de la société populaire.

« Cette intéressante matinée fut terminée par une collecte faite aux profits de nos frères dans l'indigence, et spécialement pour subvenir aux besoins des veuves dont les époux ont été victimes de la barbarie des brigands de la Vendée. En se quittant, on s'ajourna à l'après-midy pour finir joyeusement par des danses un aussi beau jour, que le ciel, ami de la liberté, avoit rendu plus serein et plus beau qu'on ne pouvoit l'espérer dans cette saison rigoureuse.

« Fidels à l'ajournement, tous les citoyens et citoyennes se réunirent au soir, chantèrent, dansèrent tous pêle-mêle, se prodiguant à l'envi les témoignages les plus affectueux d'une confiance et d'une fraternité sans bornes, et se rendirent chez eux à la lueur des lumières que chaque citoyen avoit eu le soin d'allumer en signe d'allégresse. »

Après avoir applaudi la lecture de cet historique, la société, sur la motion de Chaussée, décida d'en faire imprimer 500 exemplaires. Il ne put être donné suite à cette décision par suite de pénurie de fonds.

Pour terminer agréablement la séance, Giroust chanta les couplets ci-contre, inscrits au registre « en témoignage d'approbation des allusions heureuses qui se trouvoient en faveur de la montagne. »

Air de la Croisée

On a mille goûts différents,
On fait mille choix dans le monde ;
L'un veut toujours courir les champs
Et l'autre voyager sur l'onde ;
L'un de la ville aime le bruit
L'autre la paix de la campagne :
Tel veut la pluie, tel la fuit ;
Moi j'aime la montagne. (*bis*)

Qui de ce bienfaisant ruisseau
Veut arrêter le cours rapide ?
Qui veut corrompre ainsi son eau,
Si ce n'est un marais fétide ?
Il se change en bourbier fatal
Pour l'habitant de la campagne,
Son eau étoit comme un crystal
Sortant de la montagne. (*bis*)

La vertu nous place très haut,
Le vice abaisse, il humilie.
On rampe quand on est un sot,
On s'élève avec du génie ;
Au Parnasse un auteur grandit
S'il veut la gloire pour compagne.
Le dieu du goût et de l'esprit
Siège sur la montagne. (*bis*)

Quand Dieu fit entendre sa voix
A l'Hébreu rebelle et volage ;
Quand l'Éternel dicta des loix
Qui devoient le rendre plus sage ;
Pour prononcer lesdits arrests,
Il ne s'est pas mis en campagne :
Mais il a dicté ses décrets
Du haut de la montagne. (*bis*)

L'arrêté suivant, que nous reproduisons, nous montre que la société, prenant son rôle au sérieux, cherchait à se constituer aussi régulièrement que possible, à l'instar probablement des sociétés modèles.

Arrêté du 5 pluviôse

ARTICLE PREMIER

Aucun commissaire ne pourra cumuler deux fonctions et sera tenu d'accepter celle qui lui sera confiée, s'il n'a domicile, fonction publique hors de la commune, ou autre empêchement jugé légitime par la société.

ARTICLE 2

Le trésorier sera en exercice pendant un an ; il recevra les contributions de chaque sociétaire et ne payera que sur mandement, savoir : du président, pour les dépenses ordinaires de chaque mois, et du directoire pour celles extraordinaires.

ARTICLE 3

Le directoire, outre les fonctions qui lui sont attribuées par le règlement, arrêtera les mémoires des dépenses extraordinaires de la société, nommera parmi ses membres un défenseur officieux, chargé de donner suite, auprès des autorités constituées, à toute pétition de veuves, orphelins et indigents pour lesquels la société aura déclaré s'intéresser. Il nommera aussi un archiviste qui aura à sa disposition un meuble bien fermant, pour servir de dépôt aux papiers de la société, qui seront enregistrés par ordre de réception sur un livre destiné aux opérations particulières du directoire.

ARTICLE 4

Le directoire présentera incessamment un projet de diplômes qu'il fera imprimer, après que la société en aura arrêté la rédaction ; il les délivrera sous la signature de

ses membres et le visa des président et secrétaire, aussitôt que l'assemblée en aura déterminé l'époque.

Un certain nombre de sociétaires nouveaux, enrôlés par force peut-être plutôt que par goût, ne se hâtant pas de payer leur denier d'entrée, une observation fut faite à ce sujet. Afin de remédier à cet abus, la société fixa un délai rapproché, pour le paiement des droits en retard, et décida qu'à l'avenir aucun candidat ne « serait reçu à signer son admission que s'il justifiait du paiement de sa contribution ».

Sur la demade de Lecluse, il est arrêté à l'unanimité « que les citoyens indigents, quoique non membres de la société, qui auront des observations à faire, pourront se présenter à la barre de l'assemblée, et qu'ils seront entendus fraternellement ».

Les membres zélés, *soucieux des intérêts publics*, prenaient à tâche de s'occuper de tout ce qui de près ou de loin avait trait, croyaient-ils, à la chose publique.

Depuis huit jours, le 1er bataillon de Loudun était en station à Beaufort, et le commandant ne l'avait point encore « une seule fois réuni pour faire l'exercice militaire, alors que l'intérêt de la République lui en faisait un devoir ». Belle occasion pour un patriote de se signaler, en demandant des explications ! Aussi Lecluse s'empresse-t-il de témoigner le désir que le président soit autorisé à interpeller le commandant dudit bataillon afin de savoir pourquoi il se dispensait de ce devoir.

Sur l'avis unanimement favorable de l'assemblée, le président, déférant à ce désir, interpelle le citoyen Janin commandant, présent à la séance. Celui-ci répond « qu'avec la meilleure intention de former ses frères d'armes il lui avoit été jusqu'à présent impossible de les exercer au maniement du fuzil, *n'en ayant pas*; mais que, quant à la marche et aux différentes évolutions, il se flattoit qu'ils étoient

assez instruits pour satisfaire la société, qu'il invitoit à se trouver le lendemain au champ de Mars, si le temps le permettoit, pour en juger ».

Cette réponse étant évidemment de nature à satisfaire les plus difficiles, l'assemblée, sur la motion de Lorier, déclara « qu'elle étoit flattée de la réponse dudit commandant ».

Abbé G. Hautreux.

(A suivre.)

SIÈGE

DU

FORT SAINT-MARTIN

et Fuite des Anglais de l'île de Ré

RELATION HISTORIQUE

Écrite en latin au XVIIe siècle par Jacques ISNARD
Traduite en français en 1879 par le Dr ATGIER
(suite)

CHAPITRE VII

Préparatifs de ravitaillement organisés par Richelieu

Laissons un moment le duc de Buckingham dans Saint-Martin préparer pour un siège ses forces et ses plans et racontons, dans l'ordre chronologique, les secours qui furent organisés et dirigés sur le fort par l'illustre cardinal de Richelieu tant que dura la maladie du roi et par celui-ci dès qu'il fut guéri ; disons le zèle et la sollicitude de Louis XIII et de son premier ministre dans cette entreprise gigantesque ; disons enfin en détail tout ce qui s'est passé chaque jour tant au dehors qu'au dedans de l'île.

Ce fut au plus fort de la maladie du roi que l'on apprit à la cour la descente des Anglais en Ré ; cette nouvelle fut apportée par un courrier du marquis de Brézé, gouverneur de Brouage, mais, sur l'avis des médecins et du conseil, Marie de Médicis résolut de cacher cette nouvelle à son fils pendant sa maladie.

Entre les mains de Richelieu dont le roi appréciait tant l'expérience, la bonne foi et la prudence, le char de l'État était en sûreté. Il fut dirigé avec tant de vigilance et de diligence qu'après sa guérison, le roi, apprenant les faits et gestes de son ministre, ne put, malgré le péril qui menaçait encore le royaume, résister au désir de lui en témoigner toute la satisfaction qu'il en éprouvait.

27 juillet. — A la nouvelle de l'arrivée en France de la flotte et de l'armée anglaise, Richelieu (le trésor étant vide) remet lui-même trente mille livres à un courrier qu'il envoie au Havre, avec ordre de faire armer de suite cinq vaisseaux du nom de dragons, suivant les instructions du ministre de la marine.

Il envoie des courriers à Olonne, Brouage[1] et ports voisins, avec ordre de mettre tout en œuvre pour faire parvenir au fort Saint-Martin farine et biscuit.

28 juillel. — Il dépêche un courrier en Espagne auprès de notre ambassadeur, M. du Fargis, pour lui dire que Louis XIII accepte de suite les vaisseaux mis à sa disposition par le roi d'Espagne pour protéger les côtes de France et chasser les ennemis de l'Ile de Ré.

Il envoie M. de Tourelle à Saint-Malo avec mission de faire armer de suite trois vaisseaux pour la flotte que l'on prépare.

Tandis qu'à Villeroy le roi revient à la santé, M. de Beaumont, officier de sa maison, maître de camp d'un régiment portant son nom et grand ami de Toiras, est désigné pour lui porter secours sur l'avis de l'évêque de Nîmes, son frère, et de ses amis ; l'ordre parvint le 5 août à M. de Beaumont[2] d'avoir à préparer un convoi de secours sur les côtes d'Aunis et de s'y rendre sans délai ; mais des raisons de famille le retinrent jusqu'au 30.

Richelieu remet trois mille livres sur le trésor à Bigotteau, marchand munitionnaire, très dévoué à Toiras, très connu sur les côtes d'Aunis par son crédit auprès des marins en fait de fourniture de vivres, afin qu'il se rende de suite sur ces côtes.

Il envoie également l'abbé de Marsillac sur les lieux mêmes, jugeant dans son génie que, pour le salut de l'état,

[1] Anciens ports de mer, aujourd'hui à une lieue du littoral.

[2] Comme il est dit en détail à cette date.

on ne saurait trop faire; appréciant beaucoup dans cet abbé la prudence, la bonne foi et l'esprit entreprenant, il lui enjoint de consacrer tout son talent, son adresse et son zèle à recueillir à tout prix, dans les localités maritimes situées depuis Olonne jusqu'à Chef-de-Baie[1], farine, biscuit et marins déterminés à faire passer ces vivres aux assiégés.

Il envoie en Bretagne Molière, lieutenant d'artillerie, pour se procurer onze pièces de canon de fonte auprès de divers fournisseurs et les faire placer sur la flotte que l'on prépare; il lui donne sur sa caisse, à cet effet, la somme de huit mille livres destinée à cet achat prévu depuis six mois; il le charge en outre de faire parvenir de suite deux navires tout armés dans le port de Saint-Malo pour les joindre à ceux de M. de Tourelle.

29 juillet. — Il envoie M. Sauve, commissaire de marine, à Bayonne, pour acheter des pinasses, chaloupes légères et rapides allant à la voile et à la rame; il lui remet trois mille livres à cet effet, ainsi que des lettres de crédit pour l'intendant de la marine à Bayonne et l'ordre d'être de retour à Olonne le 20 août avec ces embarcations.

Il écrit au comte de Grammont, gouverneur du Béarn et de Bayonne, de tout préparer pour l'achat et l'armement de ces pinasses, lui disant qu'il en serait indemnisé sur son propre crédit, le priant enfin de vouloir bien donner à ces embarcations un capitaine de son choix, dans le cas où du Chalard, commissaire des guerres et capitaine de navire envoyé en Espagne par le Roi, ne serait pas de retour à temps pour prendre le commandement de cette flottille.

Sur l'avis de Richelieu, le roi, en conseil, désigne Pompée-Targon, maître de l'artillerie, habitué à la mer et aux côtes de ces îles, pour aller à son camp de la Rochelle,

[1] Et non Chef-de-Bois, comme certains le disent à tort (note d'Isnard).

afin de favoriser par tous les moyens possibles le passage d'un convoi de vivres dans le fort Saint-Martin.

Sur l'ordre du roi, Richelieu envoie l'évêque de Mende[1] au Havre, après lui avoir remis six mille pistoles, pour faire sortir de ce port les navires déjà commandés et leur procurer tout le nécessaire pour les vivres, la solde de l'équipage et l'armement des navires.

Bien que payés jusqu'à fin septembre, les matelots de ces navires réclamaient en effet la solde de mer, pour l'expédition faite deux ans auparavant sous les ordres de l'amiral de Montmorency, et refusaient de faire sortir les navires du port avant d'avoir touché cette solde.

L'évêque de Mende avait ordre de ne pas se retirer avant que les navires ne fussent sortis du port et déjà en pleine mer.

Les trois capitaines de marine Beaulieu, Courcelles et Cantelou, partent pour prendre à Olonne le commandement des navires destinés au ravitaillement du fort Saint-Martin, après avoir fait le serment de « *passer ou mourir* ».

De Beaulieu-Persac part aussi avec mission d'accomplir les propositions qu'il avait faites d'incendier les vaisseaux anglais et de faire pénétrer des vivres dans l'île.

Un courrier part avec mission de rassembler au plus tôt toutes les embarcations possibles, de démâter les plus petits navires enlevés aux Anglais à Blaye et de les transformer en bateaux à rames, afin de faire passer plus facilement des secours en Ré.

Un courrier va au fort Louis et à Blavet[2] mander aux capitaines de navires et maîtres de marine, de la part du roi, de s'assembler au plus tôt, pour s'entendre sur les moyens d'intercepter le va-et-vient des courriers entre la

[1] Claude de Saint-Bonnet (frère de Toiras).

[2] Aujourd'hui Lorient.

flotte anglaise et l'Angleterre et pour savoir si les plus petits de leurs meilleurs voiliers (surtout ceux du capitaine de la Richardière) ne pourraient pas, à la faveur d'un bon vent, passer dans l'île et ravitailler le fort. Ce message, vu son importance, fut renouvelé le 7 août suivant.

De La Rivière-Pigressier est dépêché à Olonne pour rassembler chaloupes, barques, traversiers et toutes embarcations à rames, dans le but d'intercepter les courriers allant de la flotte anglaise en Angleterre et *vice versa*. Il reçoit à cet effet des lettres de crédit du marquis d'Effiat, surintendant des finances, pour toucher trente mille livres à Olonne même.

Jusqu'alors les sommes comptées, les ordres donnés l'avaient été par Richelieu lui-même, dont la prévoyance incroyable permettait à cet homme de génie de soutenir le poids d'une telle entreprise.

Cette entreprise était d'autant plus délicate, ses soins et sa sollicitude étaient d'autant plus difficiles qu'il dirigeait tout par lui-même, à l'insu du roi, selon les ordres de la reine-mère[1] et l'avis des médecins, motivé par la gravité de la maladie dont souffrait Louis XIII.

Agir sous les ordres d'un prince offre plus de sécurité et expose moins au danger. Une entreprise sérieuse sans les ordres et à l'insu du maître demande à être exécutée selon ses vues, de façon à avoir son approbation dès qu'il en aura connaissance, ce qui est beaucoup plus difficile et important qu'on ne peut l'imaginer.

Il fallait au cardinal la constance de son cœur invincible, la force de son génie, sa prévoyance, sa grandeur d'âme, son autorité, sa sincérité et surtout son grand amour pour la France et le roi, car il eut à tenir tête à la haine, à l'envie, aux mauvaises volontés, aux vilenies des courtisans, toutes difficultés qu'a à surmonter un ministre qui

[1] Marie de Médecis, veuve de Henry IV, mère de Louis XIII.

dirige les affaires d'un royaume et possède la première place dans l'affection et la confiance de son souverain.

Avouons qu'alors la France fut bien heureuse, car son Atlas en mal d'enfant mit au monde un hercule dont les vastes épaules et la force inébranlable soutinrent non seulement le poids d'une entreprise immense, mais aussi celui d'un royaume tout entier.

Dans un tel concours de circonstances, le mieux à faire était de n'agir que d'après l'autorité de la reine-mère, car le roi avait mis en elle tout son amour et toute sa confiance. Elle en est d'ailleurs réellement digne, car l'histoire passée et future ne peut faire mention d'une meilleure mère et d'une princesse plus sage, plus patiente et plus généreuse.

2 août. — Du Chalart est dépêché en Gallice, à la Corogne (port de Biscaye où la flotte espagnole était réunie par notre ambassadeur, suivant l'ordre du roi d'Espagne, pour se tenir à la disposition du roi de France) avec mission d'acheter trente pinasses, de les faire armer et de les envoyer de suite en France, où Richelieu s'engageait à les lui rembourser personnellement.

Messignac[1] part aussi, avec mission de rassembler des flins (sorte d'embarcation), des barques, des chaloupes à rames sur la Dordogne et la Garonne et de les ramener rapidement pour le convoi préparé pour secourir les assiégés du fort Saint-Martin.

Un courrier est dépêché au roi d'Espagne pour le prier de hâter l'ordre de départ à la flotte réservée au secours de l'île de Ré.

L'ambassadeur d'Espagne à Paris envoie un courrier à Dunkerque pour donner ordre aux navires de cette ville de sortir du port au plus tôt et de se réunir à la flotte du roi de France.

[1] Lieutenant de Duchalart.

D'Argencourt, habile ingénieur de la marine dont la compétence est connue, mandé naguère du Havre est envoyé à l'armée royale, près La Rochelle, avec ordre de s'ingénier à faire parvenir des vivres aux assiégés.

Enfin il est impossible, même brièvement, d'énumérer les dépêches, ordres, missions et autres faits montrant la sollicitude de Richelieu dans cette vaste entreprise.

En un mois, plus de deux cents courriers ou délégués furent dépêchés de la cour, en France et à l'étranger, pour l'organisation rapide du secours, la répression des troubles du royaume et enfin la préparation de ce bonheur incroyable et inespéré dont jouirent le roi et la France dans la suite, par la victoire qui couronna tant d'efforts.

BIBLIOGRAPHIE. — *Déclaration de M. le duc de Rohan*, pair de France, etc., contenant la justice des raisons et motifs qui l'ont obligé à implorer l'assistance du roi de la Grande-Bretagne et prendre les armes pour la défense des églises réformées de ce royaume. In-8°, 1627, p.

— *L'anti-huguenot* au duc de Rohan pour réponse à son manifeste ou déclaration. Paris, J. Brisson, 1627, in-8°, p. (Autre édition, Paris, Du Carroy, in-8°, 1628.)

— *Lettre de M. de Bouquinquan* envoyée à M. le cardinal de Richelieu. Paris, 1627, in-8°, p.

— *Capta Rupecula, Cracina servata* (La Rochelle prise, l'île de Ré sauvée) a Philiberto Moneto e societate Jesu. Ludgdunum, in-12, 1628.

— *Lettre du baron de Saint-Surin* au sieur de La Mothe dans l'armée du roi, écrite de la citadelle de Saint-Martin de Ré ce 12 septembre, de tout ce qui s'est fait et passé. In-12, Bordeaux, 1628. (Autre édition à Paris, titre un peu différent.)

Dr ATGIER.

(A suivre.)

RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques faites à la Baumette

(PRÈS ANGERS)

Novembre 1902

Altitude 30^{m},52.

Moyenne barométrique : 756^{mm},43; minimum le 25, à 11 h. du soir, 734^{mm},47 ; maximum le 14, à 11 h. du matin, 767^{mm},30.

Moyennes thermométriques : des minima, 4°,42; des minima (sans abri), 4°,01 ; des minima (sur le sol), 3°,46; des maxima, 10°,08 ; des maxima (sans abri), 11°,11 ; des maxima (sur le sol), 12°,21 ; d'une eau de source, 9°,09 ; du mois, 7°,55.

Minimum le 19, —5°,05 ; minimum (sans abri) le 19, —6°,0; minimum (sur le sol) le 22, —6°,01 ; maximum le 5, 19°,4; maximum (sans abri) le 5, 19°,4 ; maximum (sur le sol), le 5, 20°,4.

Humidité relative moyenne, 82. Pluie, 49^{mm},3 en 15 jours appréciable au pluviomètre et 2 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 39^{mm},30 en 25 jours.

Nébulosité moyenne, 54. Nombre de jours de soleil, 20; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 65 environ.

Le vent a soufflé 3 jours du N; 4 jours du N-E; 7 jours de l'E; 4 jours du S-E; 4 jours du S; 4 jours du S-W; 4 jours de l'W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde, 3^{m},3. Plus grande vitesse du vent le 25, à 11 h. 8 du soir, 25^{m},0 par seconde.

Gelées les 18, 19, 20, 21, 22 ; gelées blanches les 18, 22 ; rosée les 1, 4, 6, 8, 10, 13, 29 ; grêle le 9 ; grésil le 20; flocons de neige les 20, 21 ; brouillards le matin les 14, 20, 21, 23, 27 ; halo solaire le 10 ; éclairs vifs le 6, à 6 h. 27 du soir au S ; le 14, lueur crépusculaire vive et rouge de l'W S-W au N-W, pendant 20 minutes, à 5 h. 6 m. du soir;

le 15, lueur crépusculaire vive à l'W, à 5 h. 10 m. du soir; le 28 lueur crépusculaire faible pendant 10 minutes, à 5 h. 52 du soir, à l'W.

Décembre 1902

Moyenne barométrique : 762^{mm},89; minimum le 30, à 7 h. du matin, 740^{mm},37; maximum le 25, à 11 h. du matin, 773^{mm},79.

Moyennes thermométriques : des minima, 2°,24; des minima (sans abri), 1°,71; des minima (sur le sol), 0°,94; des maxima, 7°,18; des maxima (sans abri), 7°,68; des maxima (sur le sol), 7°,99; d'une eau de source, 6°,86; du mois, 5°,05.

Minimum le 7, —7°,4; minimum (sans abri) le 7, —8°,4; minimum (sur le sol) le 7, —8°,0; maximum le 17, 13°,5; maximum (sans abri) le 17, 13°,4; maximum (sur le sol) le 17, 14°,0.

Humidité relative, moyenne, 82. Pluie, 14^{mm},0 en 12 jours appréciable au pluviomètre et 2 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 35^{mm},90 en 22 jours.

Nébulosité moyenne, 63. Nombre de jours de soleil, 20; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 61 environ.

Le vent a soufflé 2 jours du N; 8 jours du N-E; 3 jours de l'E; 2 jours du S; 7 jours du S-W; 7 jours de l'W; 2 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde : 6^{m},7. Plus grande vitesse du vent le 1er, à 11 h. 45 du soir, 22^{m}7 par seconde.

Gelées les 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 24, 25, 26; gelées blanches les 5, 7, 12, 23, 24, 25, 30, 31; rosée les 1, 14, 21, 23; brouillard épais le 25, à 6 h. du matin; brouillards sur terre les 1, 14, 25 au matin; flocons de neige les 5, 10; grésil le 10; givre le 25. lueurs aurorales vives les 2, 21, 23, 25 à l'E, de 7 h. à 7 h. 30 du matin; lueur crépusculaire le 18, très vive, d'un rose vif, jaune près de l'horizon avec quelques rayons en éventail à l'W, de 4 h. 50 m. à 5 h. 37 m. du soir.

A. Cheux.

RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques faites pendant l'année 1902 à l'Observatoire de la Baumette (près Angers)

Altitude, 30^{m},52.

Pression barométrique moyenne, 759^{mm},44.

Plus basse pression le 25 novembre, à 11 h. du soir, 734^{mm},47.

Plus haute pression le 15 janvier, à 8 h. du soir, 782^{mm},55.

Température moyenne de l'année, 11°,44.

Moyenne des minima (sous abri) 7°,05.

Moyenne des maxima (sous abri) 15°,10.

Moyenne des minima (en plein air) 6°,64.

Moyenne des minima (boule verte sur le gazon) 5°,84.

Moyenne des maxima (en plein air) 17°,46.

Moyenne des maxima (boule noire en plein air) 20°,54.

Moyenne des maxima (boule verte sur le gazon) 24°,62.

Moyenne de la température d'une eau de source, 10°,38.

Minimum absolu (sous abri) le 7 décembre, — 7°,4.

Maximum absolu (sous abri) le 14 juillet, 36°,1.

Minimum absolu (en plein air) le 7 décembre, — 8°,4.

Minimum absolu (boule verte sur le gazon) le 7 décembre, — 8°,0.

Maximum absolu (en plein air) les 6 et 14 juillet, 38°,2.

Maximum absolu (boule noire en plein air) le 6 juillet, 43°,2.

Maximum absolu (boule verte sur le gazon) le 14 juillet, 56°,4.

Humidité relative, moyenne, 74.

Hauteur totale de la pluie, 488^{mm},2, tombée en 138 jours et 28 jours de pluie, dont la hauteur, n'ayant pu être mesurée au pluviomètre, a été observée au pluvioscope.

Évaporation, 1,010^{mm},80 en 344 jours.

Gelées, 38 jours; gelées blanches, 48 jours; rosée, 132 jours; neige, 9 jours; brouillards, 35 jours; brouillards sur terre, 12 jours; grêle, 7 jours; grésil, 4 jours; givre, 1 jour; orages, 11 jours; éclairs sans tonnerre, 7 jours; halos solaires, 28 jours; halos lunaires, 3 jours; brûmes sèches avec odeur d'ozone les 8 mars, 3 avril, 21 mai, 17 juin.

Colonne lumineuse faible au-dessus du soleil, le 17 juillet, de 7 h. à 7 h. 42^{m} du soir. Lueurs aurorales les 2, 21, 23, 25 décembre au lever du soleil; lueurs crépusculaires vives le 13 août; 29, 30 octobre; 12, 15 novembre; 18 décembre.

Le soleil a brillé pendant 290 jours et a brûlé le carton de l'héliographe de Campbell pendant 1,608 heures environ.

Le vent a soufflé 25 jours du N; 14 jours du NN-E; 5 jours du N-E; 15 jours de l'EN-E; 30 jours de l'E; 7 jours de l'ES-E; 8 jours du S-E; 5 jours du SS-E; 10 jours du S; 15 jours du SS-W; 38 jours du S-W; 47 jours de l'WS-W; 44 jours de l'W; 16 jours de l'WN-W; 15 jours du N-W; 17 jours du NN-W.

Le vent a soufflé 163 jours du N au S en passant par l'E et 202 jours du S au N en passant par l'W.

Vitesse moyenne du vent en mètres, par seconde, pendant l'année, 5^{m},8.

Plus grande vitesse du vent en mètres, par seconde, $29^{m},2$ le 1er janvier à 10 h. du soir.

Le 21 février, apparition des papillons Vanessa polychloros et le 22 février du Rhodocera rhamni.

Le 16 mars, nombreux passages d'oies sauvages du S au N à 4 h. du soir.

Le 24 mars, arrivée de la fauvette à tête noire.

Le 30 mars, arrivée des hirondelles.

Le 6 avril, arrivée du rossignol.

Le 14 avril, arrivée du coucou.

Le 16 avril, arrivée des martinets.

Le 29 avril, arrivée de la huppe-huppe.

Le 4 mai, arrivée du loriot.

Observations sur le Chasselas : début de la feuillaison le 14 avril, fin de la feuillaison, 31 octobre; début de la floraison, 26 juin; milieu de la floraison, 1er juillet, fin de la floraison, 5 juillet; début de la maturité, 28 août, milieu de la maturité, 7 septembre.

A. Cheux.

CHRONIQUE

Plusieurs journaux de notre ville ont annoncé qu'on avait trouvé à Brissac un « trésor » important.

La nouvelle est exacte. Mais ce n'est pas précisément à Brissac que la découverte fut faite ; c'est à Quincé, dans un champ qui porte encore le nom de *Champ des Pierres couchées*. Le propriétaire, M. Tremblay, se rappelle que, en 1834, au moment où l'on construisait la route d'Allençon, les ouvriers brisèrent, pour en faire du macadam, une grande pierre de 4 mètres carrés au moins, probablement un dolmen, d'où le champ avait tiré son nom. Non loin de là, à la même date, on avait rencontré un ancien cimetière.

Le « trésor » était enfoui à 0 m. 50 de profondeur. Il était renfermé dans un pot de terre mal cuite, d'une couleur grisâtre, et dont certains fragments, complètements brûlés, s'écrasaient sous le doigt. A quelques pas plus loin on a constaté l'existence d'un ancien foyer, et la présence de nombreuses tuiles à rebord.

Le pot de terre contenait 2.000 et quelques centaines de monnaies en billon, qui furent partagées entre le propriétaire du champ et l'ouvrier chargé de bêcher le terrain. Voici, par ordre de date, le nom des personnages qui figurent sur ces pièces : Valérien père, Mariniane, Gallien, Salonine, Quietus, Postume, Victorin père, Claude, Quintille, Tétricus père.

La plus ancienne remonte à l'année 253 après Jésus-Christ; la plus récente date de l'année 273.

A signaler l'*unique* exemplaire portant à l'avers l'effigie de Quietus et au revers l'Equité, avec des balances et une corne d'abondance. Cette pièce a été frappée en Orient ; elle est devenue extrêmement rare.

Dans un champ voisin, presque à la même date, M. Blouin exhumait, de son côté, un vase en terre rouge, à panse ren-

flée et à anse, d'une facture assez grossière, rempli également de monnaies. La partie supérieure du vase avait été fermée avec soin; un trou avait été ménagé à la partie inférieure, sans doute pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales : ce qui expliquerait comment les pièces découvertes par M. Blouin sont dans un meilleur état que les précédentes. Elles portent l'effigie de Gordien Le Pieux, Philippe père, Otavilie Sévère, Philippe fils, Trajan Dèce, Etraveiste, Trébonien Galle, Volusien, Mariniane, Valérien jeune, Postume.

Ces diverses monnaies appartiennent à la période qui s'étend de 238 à 267; la plupart sont antérieures, par conséquent, à celles qui figurent sur la première liste : ce qui ferait croire que les deux « trésors » ont été enfouis à des dates différentes, bien que peu éloignées.

Pour être sincère, je dois avouer que tous ces renseignements m'ont été fournis par le sympathique et savant directeur du Musée Saint-Jean... qui m'a prié de ne pas citer son nom. Je ne lui ai rien promis : ce qui me permet de pouvoir le remercier ici bien cordialement.

Ch. U.

***

Le samedi 28 octobre, a eu lieu dans les salons de la rue Cordelle, l'inauguration de l'Exposition annuelle des Amis des Arts, sous la présidence de M. Armand Dayot, inspecteur des Beaux-Arts, délégué de M. le Ministre de l'Instruction publique, assisté de MM. de Joly, préfet de Maine-et-Loire : Charles Bouhier, maire d'Angers; Gilles Deperrière, président de la Société, de Romain, Michel, Cointreau, Hédelin, Maurice Mercier, Miron d'Aussy et Gontard de Launay, membres du bureau.

Dans la très nombreuse et très élégante assistance on remarquait les généraux Halter et Faugeron, MM. le comte de Blois, sénateur, Ferdinand Bougère, député, le premier Président, le Procureur général et M. Mascarel, MM. Gauvin, Bruas, Joûbert, Planchenault, Leroy, Huault-Dupuy, Pihier, Dauban, Guillaume, Robert, Paul Rondeau, Ad. Mercier, Dubos, Audfray, Rechin, Lutscher, le chanoine Urseau, Girard, Legludic, Motais, Guichard, Popin, Gioux, Mâreau, Thiénot, Joncheray, Vallé, les représentants de la Presse, etc., etc.

M. Deperrière a prononcé le discours suivant :

Mon premier devoir à remplir, celui qui m'est le plus agréable, est de remercier les dames qui, répondant à notre invitation, sont venues nous apporter le charme de leur gracieuse présence.

Vous êtes, Mesdames, au milieu de nous, les fleurs que la Providence a réunies dans la nature pour la rendre aimable, attirer les regards, répandre, avec leurs formes gracieuses, leurs couleurs variées et toujours belles, le bonheur dans les cœurs comme dans les esprits; vous êtes aussi les guides les plus sûrs de l'humanité vers le bien, le beau et souvent la raison.

Merci donc, et maintenant que vous avez appris le chemin de notre oasis, revenez-y souvent, pour nous maintenir dans le sentier du bon goût où vous êtes souveraines maîtresses.

MONSIEUR L'INSPECTEUR,

Vous voici revenu parmi nous après une année d'absence. Permettez-moi de saluer votre retour et de vous marquer combien nous nous en félicitons.

Dans le remarquable discours que vous nous avez adressé l'an dernier, vous nous parliez de décentralisation, du désir commun que vous aviez, avec M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, de voir se produire un mouvement auquel le pays devrait la rénovation des « multiples originalités de notre art national », « la restitution à nos vieilles provinces de l'autonomie de rêve et d'expression que réclament des mœurs et des milieux particuliers ».

C'est une œuvre, M. l'Inspecteur, à laquelle nous sommes dévoués et que nous considérons comme le point culminant vers lequel doivent tendre tous nos efforts.

Nous pensons que le sentiment du Beau, que nous professons de toute la force de nos âmes, doit pénétrer jusqu'au cœur de tous, jusqu'à celui du moins doué, pour nous en faire un prosélyte.

Nous croyons que le culte de l'Art, après ceux de Dieu et de la Patrie, qui marchent d'ailleurs rarement les uns sans les autres dans un même cœur bien né, est le moyen unique peut-être de rapprocher les individualités, de les faire s'estimer et s'aimer, malgré les divergences de jugement, et nous nous passionnons pour l'étendre, car il importe que nous soyons demain nombreux et unis pour poursuivre utilement notre but.

Paris est incontestablement le centre artistique le plus puissant de notre temps, celui vers lequel l'univers ne cesse de tourner ses regards; de lui émane, pour se répandre dans la France entière comme un rayonnement, la science de l'esthétique qui, par un heureux atavisme, devient familière à tous les Français qui la veulent cultiver.

Paris sait s'inspirer de toutes les formes; le monde est son domaine; les objets les plus étranges, à peine parvenus sous ses yeux, incon-

nus naguère sous son climat, lui deviennent familiers, mais jamais sans que, dans l'interprétation qu'il en est fait, il ne lui donne quelque chose de lui, quelque chose du bon goût qui est son apanage.

Il faut que, dans leur milieu, toutes les provinces le suivent, notre Anjou le premier, et, comme vous le disiez l'an dernier, Monsieur l'Inspecteur, qu'il sache apporter dans l'interprétation des formes, dans le rendu des couleurs, un tour qui lui soit propre comme son climat, sa flore, les matériaux particuliers à son aire ethnographique, ses sentiments, ses mœurs.

Il faut que partout, tout objet fabriqué participe de l'Art dans ses aspects, de l'Art judicieusement appliqué à la matière employée, suivant les ressources que celle-ci présente et donne.

Quand nous aurons obtenu ce résultat, entourés d'objets tous plaisants à voir, comme jadis dans la Florence des Médicis et la République vénitienne, nous marquerons nos murailles d'une croix blanche, et nous croirons avoir bien mérité de la Patrie artistique française.

Que nos artistes, que nos jeunes le comprennent, nous ne cesserons de le professer après vous et d'accorder nos encouragements à toutes les tentatives qui se produiront; vous pouvez en assurer M. le ministre et M. le directeur des Beaux-Arts, leur demandant de nous accorder la marque de leur bienveillance en nous continuant nos subventions et aussi l'envoi à nos expositions d'œuvres appartenant à l'État.

Ces envois d'œuvres peuvent avoir, en effet, la plus grande influence dans la direction que nous souhaitons voir suivre à notre École angevine, et par l'exemple et par les leçons que nos professeurs s'empressent toujours de tirer des peintures qui nous sont prêtées par M. le Ministre.

Un jour viendra peut-être où les expositions d'art pourront être organisées par groupements de province. Ce sera le triomphe, et nous souhaitons de tout notre cœur que la nôtre, l'Anjou, soit la première à pouvoir se distinguer dans cette grande circonstance.

Monsieur le Préfet,

Dans un récent et charmant discours, vous disiez que les arts et les fleurs étaient la parure de la Ville d'Angers, et vous rappeliez, au sortir du parterre merveilleux et éblouissant de la plus étonnante des plantes que la Société d'Horticulture étalait alors à nos yeux ébahis, les efforts de notre Société et de l'Association des Concerts dans le domaine des arts de la forme et de la couleur, de la musique.

Notre Compagnie, M. le Préfet, a été trop touchée de ce témoignage, qu'elle considère comme des plus précieux, pour ne pas vous en remercier; elle tendra à en mériter d'autres et fait appel à votre haute bienveillance pour lui continuer toutes les marques de sympathie qu'elle s'efforcera de mériter auprès de vous.

En ce moment se présente une occasion particulière de vous solliciter. Nous avons une loterie à organiser, pour nous donner un abri digne de notre œuvre.

Vous êtes le lien entre nous et M. le Ministre, pour l'autorisation que nous espérons. Nous avons la certitude que vous trouverez dans votre âme d'artiste les éloquentes paroles qui nous assureront le succès.

MONSIEUR LE MAIRE,

Nous savons de quelle sollicitude vous nous entourez, nous savons quels sont vos désirs ; ne nous admettez-vous pas à vous confier tous nos projets, que vous suivez pas à pas. Aujourd'hui, je vous demande, au nom de notre Association, de lui apporter l'appoint de votre haute influence, en vue de la réussite de notre loterie, sans laquelle nous ne pourrions ériger le palais que nous rêvons.

Le succès! c'est la Ville d'Angers dotée d'un monument de plus, c'est l'initiative privée triomphante en une circonstance qui réunit tous les esprits dans un même et merveilleux accord. Joignez, M. le Maire, vos efforts aux nôtres, vous jouirez d'un triomphe et vous aurez préparé pour votre administration si bienveillante un souvenir qui ne s'effacera plus jamais.

Nous avons aussi à vous demander la continuation de notre subvention annuelle et des achats de la Ville à notre exposition, achats qui nous assurent le concours des artistes.

Nous avons adressé nos témoignages de gratitude au délégué de M. le Ministre, à M. l'Inspecteur des Beaux-Arts, à M. le Préfet, à M. le Maire. Vous savez tous, Mesdames et Messieurs, ce que nous devons encore au Conseil municipal, au Conseil général, à la Presse, à nos infatigables collaborateurs; je vous prie de vous associer aux remerciements que je leur adresse personnellement du fond du cœur.

Après le discours très applaudi de M. Deperrière, M. Bouhier, maire, a prononcé une charmante et fine allocution, où il eut un mot aimable pour chacun et parla de l'art en Anjou avec une particulière compétence.

En terminant, il remercie M. Guifard de ses dons au Musée et dit les sentiments favorables dont la municipalité est animée vis-à-vis de la Société.

La ville aidera dans la mesure de ses moyens au développement et à la prospérité des Amis des Arts.

M. Armand Dayot, dans une réponse que l'on a trouvée beaucoup trop courte et même un peu trop simple pour la circonstance, a remercié au nom de l'administration des Beaux-Arts M. le Maire d'Angers et M. Gilles Deperrière, à

l'activité et au dévouement duquel il a rendu un juste hommage.

M. Deperrière et les membres de la Commission firent ensuite les honneurs du bar, et on toasta au succès de l'Exposition.

***

Cette Société, ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, avait maintenu pour le concours de l'année 1902-1903, le sujet qu'elle avait déjà proposé l'année dernière. Elle demandait la composition d' « un objet d'art qui puisse être accepté par la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, pour être exécuté tous les quatre ans et remis au lauréat du Prix de Poésie, fondé par le poète angevin Julien Daillière. »

Dix projets avaient été déposés à la Société dans les délais fixés pour le rendu, le 30 décembre 1902.

Un projet, portant la devise : *Bien faire et laisser dire*, n'était parvenu que le 8 janvier 1903.

Le jury du concours s'est réuni le mardi 13 du même mois, et, à l'unanimité, a écarté le projet portant la devise : *Bien faire et laisser dire*. Puis, après avis de M. le Président, lui faisant connaître qu'il avait reçu de plusieurs généreux anonymes, impressionnés par la valeur des projets exposés et le nombre des concurrents, une somme de 75 fr. à ajouter à celle 100 fr. primitivement prévue pour constituer la ou les récompenses à distribuer, a procédé au classement et attributions de primes suivantes :

1. Devise *A Daillière*, M. Saulo, statuaire, rue Dareau, 22, Paris, 100 fr.

2. Devise *Plus que le marbre dur me plaît l'ardoise fine*, M. Charles Berjole, rue Lareveillère, 38, Angers, 50 fr.

3. Devise *Ars longa, vita brevis*, M. Louis Dupré, rue du Pré-aux-Clercs, 8, Paris, 25 fr.

Une mention honorable, avec félicitation du jury, a ensuite été attribuée au projet portant la devise *Agis selon tes forces*.

Aucune prime n'étant attribuée à l'auteur de ce dernier projet, l'enveloppe contenant le nom du concurrent n'a pas été ouverte. En conséquence, l'auteur se fera connaître lui-même, s'il le juge convenable, par l'ouverture de son enveloppe qui sera faite au siège de la Société, en sa présence.

Les concurrents, sauf ceux primés, dont, conformément

aux conditions du programme, les projets seront conservés aux archives de la Société, pourront faire retirer leurs œuvres et enveloppes à partir du lundi 19 janvier 1903, à 10 heures du matin.

Le Président, Gilles DEPERRIÈRE.

***

Dans la séance du 15 décembre, la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, a procédé au renouvellement de son bureau pour l'année 1903.

Ont été nommés : président, M. le sénateur Bodinier; vice-président, M. Louis de Farcy; secrétaire général, M. le chanoine Urseau; secrétaire, M. Eusèbe Pavie; trésorier, M. Dauge; bibliothécaire-archiviste, M. Adrien Planchenault.

***

Quatrième concert populaire.

L'état de santé de M. Brahy l'obligeant à quelques semaines de repos, M. Alfred Cortot, l'éminent pianiste que nous avons si justement applaudi, comme exécutant et aussi comme chef d'orchestre, avait bien voulu accepter le bâton de commandement.

Sous sa direction, l'orchestre a aussi bien rendu que possible la *Symphonie en fa* de Beethoven, l'*Ouverture de Tannhauser* et surtout *Mephisto-valse* de Listz, enlevé avec un bel entrain.

Le succès de la séance a été pour M. Pablo Casals, un violoncelliste comme on en entend rarement, un virtuose dont le jeu expressif, la sonorité harmonieuse et douce ont charmé tous les assistants. Un heureux choix de morceaux nous a permis d'apprécier sous tous les aspects le talent de ce musicien et les exécutions du *Concerto en fa* de Lalo, d'un *Allegro appasionnato* de Saint-Saëns et d'un gracieux *air* de notre compatriote Jean Huré ont été pour lui la cause de rappels nombreux et enthousiastes. Son succès a été considérable.

Premier concert extraordinaire.

Ce concert était dirigé par M. Gustave Doret, le compositeur de tant de pièces charmantes fort appréciées du public angevin. Il a fait montre, comme chef d'orchestre, de beaucoup d'autorité et d'énergie. Nous lui sommes redevables d'une

excellente exécution de l'*Ouverture de Don Juan* de Mozart, de l'*Ouverture d'Iphigénie en Aulide* de Gluck et surtout du *Rigaudon de Dardanus* de Rameau et de l'*Ouverture de Ruy Blas* de Mendelsshon. L'interprétation de ces deux derniers morceaux a surtout impressionné le public charmé.

Cette matinée, consacrée aux œuvres classiques, n'a été qu'une suite d'ovations bien explicables avec des artistes de grande valeur comme M. E. Risler, un des maîtres les plus réputés du piano, et M. Frolich, dont la belle voix de basse chantante a fait merveille dans les airs d'*Hélie* de Mendelshon, de la *Fête d'Alexandre* d'Haendel avec accompagnement d'orchestre et de pièces séparées de Schubert, Schumann et Brahms. La voix est grande et sonore, la vocalise facile, le style classique. Mais pourquoi dire de si belles choses dans cette langue allemande si dure, surtout pour chanter l'amour, si désagréable à tous égards ? Nous constatons avec plaisir, malgré cette légère critique, que M. Frolich est un chanteur de style et que les applaudissements ne lui ont pas fait défaut, comme c'était de toute justice.

Incontestablement le grand triomphateur a été M. Risler. La façon magistrale avec laquelle il a dit, accompagné par l'orchestre, le *Concerto en mi bémol* de Beethoven, la grâce charmante qu'il a déployée dans quatre petites lieders de Schubert, Chopin et Listz, qu'il a joués seul, ont transporté l'auditoire qui n'a cessé de couvrir d'applaudissements et de rappels ce roi du piano.

Cinquième concert populaire.

De ce concert, exclusivement consacré à la musique moderne, il ressort que, si le public angevin admire les classiques, comme Beethoven, Mozart, Haydn, s'il écoute avec recueillement les œuvres géniales de Berlioz, Wagner, Listz, Raff, Franck, il ne dédaigne point les productions légères, gracieuses, spirituelles, de nos maîtres modernes.

Pourquoi la Société des Concerts ne tiendrait-elle pas compte de cette indication et ne ferait-elle pas jouer à chaque concert, entre une symphonie de Beethoven et un poème symphonique de Listz, par exemple, une de ces compositions faciles qui délassent l'esprit tout en charmant l'oreille. La symphonie n'y perdrait rien et les beautés du poème symphonique n'en seraient que mieux appréciées.

Nous avons entendu exécuter par l'orchestre, une ouverture

symphonique de M. Claudius, non dépourvue de qualités; — *La Cloche des Morts*, de Guy Ropartz, morceau d'une bonne facture, surtout dans le début, mais trop long dans sa monotonie pour que l'intérêt puisse se maintenir jusqu'à la fin; — *La Marche du Couronnement*, de Saint-Saëns, d'un brillant effet, quoique un peu banale.

La pièce principale était la suite d'orchestre de Charpentier, *Impressions d'Italie*. Combien est jolie cette musique colorée, chaude, à l'inspiration si pure, habilement orchestrée. M. Bailly a agréablement chanté son solo d'alto dans la coulisse et l'exécution, en général, a été bonne. Disons cependant que M. Claudius n'a peut-être pas fait ressortir de l'œuvre originale de Charpentier tous les effets qu'on pouvait en attendre.

Mlle Odette de Cauvigny, qui possède une voix de soprano assez étendue, a bien chanté la *Ballade de Maître Ambros*, de Wider, et *la Cloche*, de Saint-Saëns.

Quant à M. Bailly, il s'est taillé un succès qu'on peut comparer à ceux obtenus par les plus grands violonistes en renom, en exécutant un *Concerto pour alto*, de Fircket. Pour lui, aucune difficulté n'existe : le doigté est impeccable et l'archet prestigieux : les arpèges les plus compliqués, les staccati les plus serrés pour lui ne sont que jeu d'enfant et son instrument chante avec une douceur et une expression communicative qui émeut.

Nous ne voulons pas terminer cette chronique des Concerts, sans remercier M. l'éminent directeur d'*Angers-Artiste* de la note aimable qu'il a bien voulu consacrer « aux brèves notices dans lesquelles, dit-il, les œuvres exécutées au Cirque-Théâtre étaient appréciées aussi librement que judicieusement et toujours avec une sympathique bienveillance » par la *Revue de l'Anjou*. Nous lui en sommes très reconnaissants.

***

La vaillante Chorale Sainte-Cécile, dit le no 11 de l'*Éventail*, a donné un concert que rendait absolument remarquable le concours des deux merveilleux artistes que sont les frères Thibaud. Le succès du virtuose Jacques Thibaud, le maître violoniste à l'archet si chaud, au jeu si brillant, au sentiment si exquis, a été l'objet de justes ovations, et le pianiste remarquable

qu'est Joseph Thibaud a rencontré un colossal succès. Quel enthousiasme ont suscité ces deux artistes!

La Société chorale Sainte-Cécile a, comme toujours, chanté avec de grandes qualités trois chœurs forts beaux, qui ont été chaleureusement applaudis.

Cette soirée fait le plus grand honneur aux excellents organisateurs et, en toute première ligne, à son dévoué et combien entendu président M. Lépicier. Elle laissera de profonds et délicieux souvenirs à l'esprit des heureux et si nombreux amis de notre très chère Sainte-Cécile, plus prospère et plus solide que jamais.

De son côté, la jeune Chorale Angevine manifestait ses progrès dans la salle de la rue du Quinconce, et les artistes ou amateurs qui se sont partagé les numéros d'un copieux programme, ont rivalisé d'ardeur et quelques-uns de talent, à l'honneur de cette Chorale qui a payé très largement d'elle-même, à la satisfaction générale d'une nombreuse assistance. Nous n'en finirions pas si nous adressions à chacun sa part d'éloges, justement mérités.

***

Le samedi 6 décembre et le lendemain, dans la salle du Quinconce, M. et Mme Botrel se sont fait entendre et ont obtenu le succès accoutumé. Ils étaient accompagnés par M. André Colomb, le sympathique virtuose, dont le talent s'harmonise si bien aux accents émus, indignés ou satiriques de Botrel, et à la voix fraiche et claire, aux notes vibrantes et pures de Mme Botrel.

M. Colomb a interprété seul une brillante valse de sa composition sur la *Paimpolaise*, où se sont affirmées de nouveau la délicatesse de son jeu et la ferveur de son admiration pour l'œuvre du célèbre chansonnier.

M. G. Launay, artiste comique des Grands Concerts de Paris, avec une verve désopilante, a enlevé les applaudissements de l'auditoire par ses chansonnettes et scènes d'imitation.

La représentation s'est terminée par *Fleur d'Ajonc*, une délicieuse comédie de Botrel, bien enlevée par l'auteur et sa femme, et M. Launay.

Sans en ralentir l'action, le poète a intercalé dans cette comédie de très jolies chansons exécutées avec entrain par sa petite troupe.

MM. Eygel au piano et Defody sur le violon ont, en artistes consommés qu'ils sont, interprété des morceaux choisis et contribué au succès de ces deux concerts dans lesquels s'est affirmé de nouveau le talent si personnel de M. et Mme Botrel, qu'on ne se lasse jamais de revoir et d'applaudir.

***

La musique d'*Esther*, que l'Odéon a donné pour l'anniversaire de Racine, qui date de 1689 et a été reconstituée par M. Ch. Bordes, est due au compositeur J.-B. Moreau, né à Angers en 1655, et mort à Paris en 1733. Il fut maître de chapelle de Saint-Cyr.

L'origine de sa carrière est assez plaisante. On raconte que, pauvre petit provincial débarquant à Paris, il trouva le moyen de s'introduire audacieusement chez la princesse Victoire de Bavière, osa la tirer par sa manche et lui demander la permission de chanter un petit air de sa façon. La dauphine sourit, Moreau chanta, plut, et l'aventure arriva aux oreilles de Louis XIV qui voulut, à son tour, entendre le jeune musicien.

Moreau avait été élevé à la Psallette de Saint-Maurice d'Angers, avant de venir à Paris, à la Cour, après avoir passé par les maîtrises de Langres et Dijon.

La Société des Concerts Populaires d'Angers ne pourrait-elle pas nous faire entendre, à son tour, la musique de l'angevin Moreau?

***

Le vendredi 9 janvier, a été ouverte la quatrième foire des vins d'Anjou. Mêmes dispositions que l'année dernière avec, en plus, une exposition annexe d'instruments agricoles et vinicoles des plus intéressantes.

Sur l'estrade avaient pris place M. le comte de Blois, sénateur, président de la Société Industrielle et Agricole, entouré de ses collègues au Sénat, MM. Bodinier et Merlet, de MM. de la Bourdonnaye et Ferdinand Bougère, députés, Grignon, de Livonnière et Milon, conseillers généraux, Huault-Dupuy, conseiller d'arrondissement, Proust, J. Joûbert, Planchenault, conseillers municipaux, de M. Bordeaux-Montrieux, vice-président de la Société, et des dévoués commissaires de l'exposition, MM. le docteur Sigaud, Brochard, de Boistard,

Brahm, Olivier Chailloux, Deperrière, Georges Prieur, et de MM. Massignon, Moreau, etc.

M. le comte de Blois a pris la parole pour exprimer ses remerciements à la municipalité angevine, au Conseil général, dont le généreux concours a permis de créer la station œnologique, aux exposants enfin, dont l'union et la persévérance permettent à la Société industrielle de toujours rester fidèle à sa devise : « En avant, pour le progrès ! »

M. Massignon a prononcé ensuite une allocution. Puis la dégustation a commencé. Les coteaux du Layon, comme toujours, fournissent le contingent le plus nombreux d'exposants; d'autres parties du département sont également fort bien représentées.

On a fort décrié la récolte vinicole de cette année. L'Exposition a démenti déjà que l'année 1902 ne mérite pas la mauvaise réputation qu'on lui a faite. Il y a des vins excellents, très nets, bien fruités.

Pendant toute l'après-midi les visiteurs ont défilé nombreux dans la vaste salle du Champ-de-Mars.

Profitant de cette occasion, un certain nombre d'ingénieurs-agronomes de l'Ouest se sont réunis à Angers, sous la présidence d'un de leurs camarades, M. Massignon, le distingué viticulteur que l'on connaît.

Remarqué aussi dans l'assemblée :

MM. Morain, professeur départemental d'agriculture de Maine-et-Loire ; Danguy, professeur départemental d'agriculture de la Loire-Inférieure; Chataignier ancien directeur de la station agronomique d'Indre-et-Loire; Moreau, directeur de la station œnologique d'Angers ; Lavallée, professeur d'agriculture ; Fourmont, viticulteur à Rochefort ; Thibault, inspecteur-adjoint du service des Eaux d'Angers.

Diverses questions de viticulture et d'œnologie ont été discutées, après quoi la réunion s'est terminée par une visite à l'Exposition des vins.

Le dimanche matin, un grand nombre de viticulteurs se sont donné rendez-vous à la Mairie, pour entendre la Conférence faite par M. le docteur Peton, maire de Saumur.

M. le comte de Blois, qui présidait, a présenté l'orateur. Celui-ci a raconté les débuts de l'Union des Viticulteurs, fondée sous les auspices de la Société Industrielle et Agricole,

puis il a fait appel à l'union de tous les viticulteurs angevins en démontrant les nombreux et signalés services que cette union est appelée à rendre à la viticulture angevine et au commerce de l'Anjou.

M. Mignot, de Rablay, a insisté sur ce fait que l'union n'a qu'un seul but : renseigner le commerce.

M. Massignon fait remarquer que les cotisations recueillies seront uniquement employées aux services généraux de la Société. Le sympathique président de l'Union engage les viticulteurs à se préparer rapidement à prendre part aux concours généraux qui vont se tenir à Paris, en mars prochain, à la Roche-sur-Yon, à Saint-Louis (États-Unis).

M. le comte de Blois a remercié les orateurs ; il s'est félicité de voir, grâce à l'union de tous sur le solide terrain de l'agriculture, se fonder les bases du progrès économique ; il a eu un mot aimable pour tous ceux qui ont contribué au succès de la Foire du Vin d'Anjou.

Il faut, conclut M. de Blois, que de la conférence d'aujourd'hui ressorte pour chacun cette conviction, c'est que, sur le terrain de l'agriculture, il peut, il doit y avoir entente durable entre hommes de cœur et ce, sans arrière-pensée.

Cette péroraison est saluée par d'unanimes applaudissements.

***

Le dimanche 21 décembre, à midi, la Société de Secours aux blessés militaires a fait célébrer, à la Cathédrale, sa messe annuelle pour les militaires décédés en 1902.

Mgr l'Évêque d'Angers présidait la cérémonie, assisté, à son trône, par M. l'abbé Grimault, doyen du chapitre, et M. l'abbé Pessard, archiprêtre de la Cathédrale.

L'église était décorée des écussons de la Croix-Rouge, entourés de drapeaux tricolores.

Plusieurs membres du chapitre, parmi lesquels Mgr Pasquier, Mgr Pessard, l'abbé Urseau, entouraient Monseigneur. La messe a été célébrée par M. l'abbé Coutolleau, ancien sous-officier.

Pendant la cérémonie, M. Guivier, maître de chapelle, a fait exécuter avec son talent habituel un *Libera animas* de Plantade, un *Agnus Dei* de Webbe et un *De Profundis* de Vervoitte.

M. l'abbé Crosnier, chanoine honoraire, a prononcé une

éloquente et patriotique allocution, dans laquelle il a montré que l'Église a toujours suscité des ordres religieux pour le soulagement des blessés et loué la Croix-Rouge de son dévouement sur tous les champs de bataille, soit dans l'Extrême-Orient, soit au Tonkin, en Chine, au Transvaal et à Madagascar; il a montré que cette Société répondait aux deux grands principes chrétiens de charité et de justice.

La quête a été faite par Mmes Lenoir, Bretaud, Courtois, Jallot et comtesse de Pothuau.

Les Sociétés suivantes, dont plusieurs avec leurs drapeaux entourant l'autel, avaient tenu à honneur d'assister à cette cérémonie :

La Société fraternelle des officiers en retraite; la Société amicale et de secours mutuels des officiers en retraite et des anciens militaires; les décorés ou retraités pour blessure devant l'ennemi; la Société fraternelle des anciens militaires; la Société des anciens militaires employés civils de l'État; l'Union patriotique des Combattants de 1870; la Société des Vétérans de l'armée; la Société des anciens sapeurs du génie et des ouvriers pontonniers; la Société des anciens zouaves *Les Chacals*; l'*Alerte*, Société amicale des anciens militaires du 135e; la Société de l'*Étrier*; la Fédération colombophile angevine; le Messager Angevin; la Société de gymnastique.

***

L'anniversaire de Patay a été célébré cette année à Chanteussé par les mobiles du canton de Châteauneuf; après la messe, dite par M. le Curé de la paroisse, qui a prononcé une patriotique et touchante allocution, les mobiles, M. le Maire, MM. les Conseillers municipaux et les Conseillers de fabrique se sont réunis dans un banquet; y assistait également l'excellente musique de Châteauneuf qui, après avoir donné à l'office une plus grande solennité, s'est fait entendre plusieurs fois, à la vive satisfaction des habitants de la commune et des nombreuses personnes venues des communes voisines à l'occasion de cette réunion.

Au dessert, le comte Retailliau, ancien capitaine des mobiles, a prononcé les paroles suivantes :

Mes Camarades,

Ce matin, avec une émotion communicative, M. le curé de Chanteussé vous parlait du patriotisme, de cette union si naturelle de

ceux qui sont nés de la même race, sur le même sol, qui ont le même passé, le même idéal, les mêmes intérêts, de cet amour du pays dont le Président des États-Unis écrivait « qu'il est une vertu élémentaire comme l'amour du foyer, l'honnêteté et le courage » ; dans une boutade bien américaine, il ajoutait : « L'homme qui aime les autres pays autant que le sien est un membre aussi nuisible de la société que l'homme qui aime les autres femmes autant que la sienne. »

Que dirait-il alors de ceux qui, par rancune, calomnient et diminuent leur pays ? Tous, hélas ! ne pensent pas comme lui en France, et il s'est trouvé un membre du Conseil municipal d'Angers qui a proposé de donner à une de nos rues le nom de Zola, de Zola qui a sali tout ce qu'il a touché, qui, par d'injustes et ignobles tableaux, a voulu déshonorer les travailleurs de nos campagnes, aussi bien que nos mineurs et nos ouvriers. Le conseiller municipal dont je parle était président d'un groupement analogue au nôtre, et les braves gens qui composent la Société des Combattants de 1870 ont refusé d'accepter une part quelconque de responsabilité dans la proposition qu'il avait faite ; isolés, ils n'auraient pu exprimer leur sentiment; groupés, ils ont, par la plus honorable protestation, prouvé combien ces unions d'anciens camarades sont utiles à la dignité de chacun de leurs membres, à la dignité du pays tout entier.

Ils ont demandé que le nom de l'écrivain qui a traîné notre armée dans la boue ne fût pas infligé à une partie de notre ville ; ils se sont souvenus que les ignominies déversées par Zola sur la France entière avaient fait la joie des ennemis que vous avez, qu'ils ont bravement combattus en 1870, et, au nom des Mobiles du canton de Châteauneuf, je tiens à leur envoyer un fraternel et cordial remerciement. Oui, messieurs, les braves gens, plus que jamais, doivent se serrer les uns contre les autres, pour faire prévaloir la volonté du pays si souvent méconnue. Sous un régime de liberté, on supprime la liberté des pères de famille qui ont le droit de choisir les maîtres de leurs enfants ; sous un gouvernement républicain, alors que tout devrait être sévèrement contrôlé, alors que les dépenses d'État devraient être réduites à ce qu'exige le développement de la vie nationale, on nous surcharge d'impôts rendus nécessaires par les gaspilages et les fantaisies de quelques sectaires ; et, quand je dis nous, j'ai doublement raison, car, si une industrie est lourdement frappée, c'est la nôtre, l'industrie agricole à laquelle, pour boucher les trous d'un budget qui grossit sans cesse, on veut retirer encore les maigres avantages que lui procure le privilège du bouilleur de cru.

Si nous voulons conserver les droits que la loi nous donne, nous devons faire ce qu'ont fait les « Combattants de 1870 » d'Angers : dire ce que nous pensons, et, pour rester les maîtres chez nous, demeurer étroitement unis dans les joies, dans les luttes, dans les tristesses de la vie de chaque jour.

Parmi celles-là, Messieurs, je ne puis pas ne pas vous signaler la perte de trois de nos camarades : Latouche, Trouillot et Roiné. L'une m'a été particulièrement douloureuse : par une inconcevable fatalité, en dépit de toutes les mesures prises, le pauvre Roiné a trouvé une mort terrifiante et je vous remercie d'avoir, en vous pressant autour de moi le jour de ses obsèques, donné à sa famille un témoignage d'affectueuse sympathie.

Je ne puis oublier non plus que nous sommes à Chanteussé et, si je dois laisser de côté l'homme politique, je veux, en votre nom, envoyer un souvenir au capitaine brave, dévoué à ses mobiles, bienveillant et paternel pour eux que fut M. Lechat de Tessecourt.

Nous avons eu ce matin, dans l'église de cette paroisse, une touchante cérémonie dont nous conserverons le plus réconfortant souvenir ; que M. le Curé, que mes jeunes amis de la musique de Châteauneuf et M. le Doyen qui, malgré les rigueurs de la température, a bien voulu les accompagner, reçoivent ici l'expression de notre plus vive gratitude.

Tous d'ailleurs à Chanteussé nous ont fait le meilleur accueil ; M. le Maire, qui, après avoir partagé avec nous les fatigues et les dangers de l'Année terrible, comprend si bien les devoirs du grand propriétaire qu'il est et s'occupe avec tant de compétence des questions agricoles et viticoles, intimement liées à la prospérité de notre canton ; M. le duc de Broglie, dont les représentants ont si gracieusement mis à notre disposition le sol sur lequel nous sommes ; MM. les Conseillers municipaux et les Conseillers de fabrique qui, par leur présence ici, affirment leurs sympathies pour nous, ont droit à tous nos remerciements, que je leur adresse de grand cœur.

Je bois à leur santé, à celle de notre député, M. Bougère, à la nôtre, mes camarades, à la France et à la commune de Chanteussé.

M. le Maire de Chanteussé, après avoir félicité les organisateurs de cette fête patriotique, se dit très heureux d'avoir reçu dans sa commune ces mobiles auprès desquels il combattait en 1870, et adresse, d'une façon charmante, à M. le Curé de Chanteussé et à la musique de Châteauneuf les remerciements les mieux justifiés.

Enfin, M. Bougère, dans une chaude improvisation, dit aux mobiles que leurs souffrances et leur courage n'ont point été inutiles au pays ; que, grâce à la résistance acharnée qu'ils ont rencontrée, les Prussiens se sont laissé arracher, par M. Pouyer-Quertier, des concessions qui, malgré les duretés du traité que nous subissons, ont permis à la France de rétablir ses finances et de retrouver une prospérité que compromettent,

depuis quelques années, les folies économiques et sociales de ceux qui détiennent le pouvoir.

Les Mobiles se sont donné rendez-vous l'année prochaine à Marigné.

***

M. le général de division de Lafond, inspecteur général de cavalerie, qui vient de passer au cadre de réserve, a des états de service très brillants. « Il compte, dit *le Gaulois*, 4 campagnes et une blessure; il a fait toute sa carrière dans la cavalerie et s'est distingué, en 1870, à l'armée de Metz; il a servi près de dix ans au 11e cuirassiers comme lieutenant-colonel et colonel et a été nommé général de division en 1899. »

Le général de Lafond a fini sa carrière active à Angers. Son départ laisse de vifs regrets parmi la garnison et nos compatriotes, qui ont pu apprécier sa droiture et ses rares qualités d'esprit et de cœur.

***

Nous lisons dans le grand journal de Lisbonne *O Seculo*, à la date du 13 décembre :

« Un écrivain distingué, ami de notre pays, M. Joseph Joû-
« bert, a envoyé, à titre de membre correspondant, à notre
« excellente « Société de Géographie de Lisbonne » une
« importante étude sur le célèbre voyageur du dix-septième
« siècle, Le Gouz de la Boullaye, dit le *Voyageur catholique*,
« gentilhomme angevin, qui parcourut les Indes et publia sur
« ses pérégrinations un ouvrage très original, dans lequel il
« traite des Indes portugaises d'une façon magistrale. C'est
« surtout de cette intéressante partie de ce curieux travail
« que s'occupe M. Joseph Joûbert avec une compétence
« reconnue d'investigateur et de critique. »

***

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que la Société des Gens de Lettres vient de décerner sa première médaille d'or (Prix Salverte) à notre savant collaborateur, M. Charles Lemire, pour ses travaux historiques sur Jeanne d'Arc, le maréchal de Rais et le connétable de Richemont.

***

Nous sommes heureux d'annoncer encore que le prix Corvisart, de 1902 (médaille de vermeil et 400 francs), a été décerné,

par la Faculté de médecine de Paris, à M. V. Bouic, ancien élève de l'École de médecine d'Angers.

Le sujet mis au concours était : *Pleurésies putrides.*

Nous adressons nos plus vives et cordiales félicitations au lauréat de la Faculté de médecine de Paris.

***

Au concours des *Arts de la Femme*, organisé par le *Gaulois*, Mme la vicomtesse Ch. de Villoutreys, à Angers, (devise : *Dis peu, fais mieux*), a obtenu un prix d'honneur. Elle exposait un écran brodé.

***

Viennent d'être nommés ou promus dans l'ordre de la Légion d'honneur :

Commandeurs :

Les généraux de brigade de Girardin, inspecteur général par intérim du 2e arrondissement d'inspection permanente de cavalerie, et Audren de Kerdrel, commandant la 1re brigade de cuirassiers.

Chevaliers :

MM. Lamouche, capitaine de 1re classe au 6e génie à Angers ; Fonville, chef de bataillon breveté, au 135e ; Blavier, capitaine au 4e zouaves, 17 ans de services, 7 campagnes ; Joubin, recteur de l'Université de Grenoble.

***

Sur la proposition de l'Académie de médecine, les récompenses suivantes ont été décernées aux personnes ci-dessous, qui ont le plus contribué à la propagation de la vaccine, soit par leurs travaux spéciaux, soit par leur zèle à pratiquer les vaccinations et les revaccinations en 1901.

Rappel de médaille d'or :

M. Georges Martin, médecin-major de 2e classe au 135e régiment d'infanterie, à Angers.

Médailles d'argent :

MM. les docteurs Boëll, à Baugé ; Boquel à Angers ; Labesse, à Angers.

Médaille de bronze :

M. le docteur Mullois, à Angers.

***

C'est avec tristesse que nous apprenons la mort de M. Prosper Couscher de Champfleury, ancien conseiller d'arrondissement du canton de Montreuil-Bellay, ancien président du tribunal de Baugé, ancien officier supérieur de l'armée de la Loire, chevalier de la Légion d'honneur.

M. Couscher de Champfleury est décédé des suites d'une longue et douloureuse maladie, en sa propriété de la Rigaudière, près Brézé, à l'âge de 66 ans.

Ses obsèques ont eu lieu le 27 novembre, en l'église d'Épieds, devant une assistance nombreuse, dont l'attitude dénotait les regrets profonds.

A. Z.

A Travers les Livres et les Revues

Pour cette fois encore, je demande crédit aux lecteurs de la *Revue*. Je promets pourtant de ne plus me faire attendre davantage et de leur parler, dans le prochain fascicule, des brochures et des livres qui s'entassent depuis plusieurs mois sur mon bureau.

Je veux néanmoins, dès aujourd'hui, signaler à leur attention et leur recommander les *Annales Fléchoises*.

Ce n'est pas précisément une nouvelle Revue. Les *Annales Fléchoises* ne font que continuer, sous un nouveau titre, le *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de La Flèche*.

La Revue change de titre et de programme. Au programme de l'ancien Bulletin viennent s'ajouter l'Histoire et l'Archéologie.

Les *Annales* se proposent de traiter exclusivement de tout ce qui intéresse le pays fléchois et la vallée du Loir. C'est un vaste champ d'études où, après de nombreux et illustres devanciers, les collaborateurs des *Annales* trouveront encore à dépenser leurs talents, leur science et leur activité.

Cette nouvelle publication peut être assurée de toute notre sympathie et de tous nos vœux.

Ch. U.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Saint François d'Assise et son école, d'après les documents originaux, par Paul HENRY, professeur aux Facultés catholiques d'Angers. In-12 de XIX-208 pages. — Paris, Téqui, 1903.

Ce n'est pas une biographie, mais un portrait de saint François que M. Henry vient de peindre. Et c'est un portrait fidèle, d'inspiration souvent émue, puisée surtout aux livres de Thomas de Celano, le meilleur et le plus authentique des historiens du Poverello.

Dans une première partie, l'auteur envisage le fils de Bernardone avant sa conversion, et il relate brièvement le récit de cette conversion. Puis il nous fait entrer dans l'intimité de l'âme du saint et analyse les affections qui faisaient vibrer son cœur. Le reste du livre est consacré aux premiers Frères Mineurs, à la mort du saint qui expire tout auréolé de grâce divine, enfin à l'évocation d'un tenant de l'école franciscaine en Bretagne : Yves de Kermartin.

Ce livre est écrit d'une bonne plume et l'on y sent percer d'un bout à l'autre cette chaleur communicative, cette tendresse qui a poussé l'auteur à dédier son œuvre à la mémoire de ses « deux chers disparus ».

C'est en un tel état d'âme que les maîtres ont peint leurs chefs-d'œuvre.

F. UBALD D'ALENÇON.

TABLE DES MATIÈRES

DU QUARANTE-CINQUIÈME VOLUME

JUILLET-AOUT

Célestin Port (1818-1901). — **E. Lelong** 5

Turpin de Crissé (1858). Genèse d'un cabinet d'amateur. — **Henry Jouin** 50

Les élections des trois Ordres de la province d'Anjou aux États-Généraux de 1789. — **Albert Meynier** 70

Les statues de Fontevrault et la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. — **G. d'Espinay** .....

Seigneurs angevins au xve siècle. — Gilles de Bretagne et Françoise de Dinan. — **L.-F. La Bessière** 103

Les gens du roi au Parlement de Bretagne (1553-1790). — **Adolphe Lair** 122

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette (près Angers) (juillet-août 1902). — **A. Cheux** 127

Chronique 129

La rue Saint-Laud et l'industrie des parapluies, à Angers. — Conférence en faveur de la liberté d'enseignement. — Inauguration du monument élevé à Cholet en l'honneur des enfants de cette ville morts pour la patrie. — La fête des vétérans à Trémentines. — Inauguration de la statue de *la Source*, à Angers. — Statue de Marguerite d'Anjou. — Inauguration de la Crèche du Mail. — La chaire de clinique ophtalmologique à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie d'Angers. — M. Boudier, proviseur du Lycée de Nîmes. — Succès d'un Angevin au Conservatoire. — Un portrait de Mgr Mathieu. — Un don à la bibliothèque de Saumur. — Fouilles à la Cathédrale. — Restauration des peintures de l'Hôtel-Dieu et de la Tour Saint-Aubin à Angers; du château de Durtal; de l'église de Nantilly, de l'église Saint-Pierre et du château, à Saumur. — Distinctions honorifiques : Légion d'honneur, palmes académiques, mérite agricole. — Nécrologie : MM. Germain, Allain-Targé, comte du Reau. — **A. Z.**

A travers les Livres et les Revues : Abbé Rondeau : *Le Sacre d'Angers;* — R. P. Ubald : *Notice historique sur Sébastienne Richard de Boistravers;* — A. Mauvif de Montergon : *les Angevins à Rome;* — H. Castonnet des Fosses : *L'Inde française au XVIIIe siècle;* — Abbé Gruget : *Histoire de la Constitution civile du clergé en Anjou;* — Dr Legludic : *L'Hôtel-Dieu de Sablé.* — **Ch. U.**

Chronique bibliographique 135

Bonchamps et l'insurrection vendéenne, 1760-1793, d'après les documents originaux, par René Blachez. — **A. P.**

La Maison de Laval, par le comte Bertrand de Broussillon. — **A. P.**

SEPTEMBRE-OCTOBRE

Légendes sur la Vie d'Étienne Boileau. — **L. Delisle** 161

Le grand Livre du Monde. — **Mgr H. Pasquier** 167

Lakanal et David d'Angers. — **Henry Jouin** 184

Célestin Port (1828-1901) (suite et fin). — **E. Lelong** 210

Poésies : I. Voyage dans le bleu ; II. Cinq ans après. — **Alphonse Poirier** 257

Franciscains et Pestiférés en Tunisie. — **F. Ubald d'Alençon** 260

L'Exposition de Champignons de 1902. — **Dr Labesse** 268

Souvenirs de l'Exposition de Chrysanthèmes. — **Gontard de Launay.** 276

Résumé des Observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (septembre-octobre 1902). — **A. Cheux** 279

Chronique 281

Concours de la Société des Amis des Arts pour 1902. — Rentrée de l'Ecole de Médecine d'Angers et inauguration de la chaire de clinique ophtalmologique. — Rentrées des Facultés catholiques, de l'École d'Agriculture, de la Cour d'Appel et des Tribunaux. — Inauguration de l'Eglise restaurée de Sainte-Thérèse. — Premier, deuxième et troisième Concerts populaires. — Œuvres musicales posthumes de Mlle Charlotte La Perrière. — Expositions artistiques de la maison Girard, à Angers. — M. Joseph Denais et l'*Inventaire général des Richesses d'art de la France*. — A propos de Jean Louvet. — Les vins d'Anjou à l'exposition internationale de Lille. — *La nationalité portugaise*, par M. J. Joûbert. — *Le Port de Bizerte*, par M. de Cambourg. — Nouvelles rues d'Angers. — Dons au Musée de l'armée. — Nominations militaires : les généraux Servière, Halter et de Ferron. — Fêtes des Vétérans à Chaudron-en-Mauges, à la Varenne, à Angers. — Lauréats de l'Institut et de la Société des Agriculteurs de France. — Prix de vertu. — Succès d'un Angevin. — Distinctions honorifiques. — Nécrologie : MM. René Brochin, Guihal, Sœur Rose Doméjeau, MM. chanoine Machefer, Bouchard, général de Douvres. — **A. Z.**

NOVEMBRE-DÉCEMBRE

Une statuette de sainte Émérance. — **Ch. Urseau** 317

La France et le Siam. Nos relations de 1662 à 1903 ; le traité du 7 octobre 1902. — **Ch. Lemire** 326

Étude critique des Actes de Saint Maur de Glanfeuil. — **Fr. A. L'Huillier** 351

Lakanal et David d'Angers (suite et fin). — **Henry Jouin** 375

Les sanctuaires de la Croix d'Anjou : La Chapelle de la Vraie-Croix à l'abbaye de la Boissière ; La chapelle du château d'Angers. **L. de Farcy** 401

Souvenirs de 1870. Prisonniers évadés. — **A. B** 418

Poésies : Le cimetière ; — Une aumône ; — Sieste rose ; — Doute. — **Paul Drouet** 427

Voyage à travers un vieux registre. La Société populaire de Beaufort-en-Vallée (1793) (suite). — **Abbé G. Hautreux** 430

Siège du Fort Saint-Martin et fuite des Anglais de l'île de Ré. Relation historique écrite en latin au XVIIe siècle par Jacques Isnard, traduite en français en 1879 par le Dr Atgier (suite). — **Dr Atgier** 443

Résumé des Observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (novembre-décembre 1902). — **A. Cheux** 450

Résumé des observations météorologiques faites pendant l'année 1902 à l'Observatoire de la Baumette (près Angers). — **A. Cheux** .. 452

Chronique 455

Le « trésor » de Brissac. — Société des Amis des Arts : Inauguration du Salon ; Concours artistique pour 1902-1903. — Bureau de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers pour 1903. — Quatrième et cinquième Concerts populaires ; premier Concert extraordinaire. — Concert de la Sainte-Cécile et de la Chorale angevine. — M. et Mme Botrel à Angers. — L'angevin Moreau et la musique d'*Esther*. — Quatrième foire des vins d'Anjou. — La messe de la Croix-Rouge à la Cathédrale. — Les mobiles du canton de Châteauneuf à Chanteussé. — M. le général de Lafond. — *Le Gouz de la Boullaye et ses voyages*, par M. Joseph Joûbert. — Prix Salverte et prix Corvisart. — Concours des Arts de la Femme. — Distinctions honorifiques : Légion d'honneur, Médailles de l'Académie de médecine. — Nécrologie : M. P. Couscher de Champfleury. — **A. Z.**

A travers les Livres et les Revues : *Les Annales Fléchoises*. — **Ch. U.**

Chronique bibliographique 475

Saint François d'Assise et son école, d'après les documents originaux, par Paul Henry. — **Fr. Ubald d'Alençon.**

GRAVURES

Statuette de sainte Émérance.

La France et le Siam : Dissémination des peuples de race thai. — S. M. Chulalongkorn, roi de Siam. — Région des Grands Lacs au Mé-Kong. — Carte du Siam.

La Chapelle de la Vraie-Croix à l'abbaye de la Boissière : Un des panneaux de la porte de l'ancienne église. — Plan et tracé de la voûte. — Abside est. — Côté nord. — Façade ouest de la chapelle. — Panneau de la porte d'entrée. — Coupe longitudinale.

La chapelle du château d'Angers : Côté nord. — Porte d'entrée. — 1re Clef de voûte de la Chapelle. La Vraie-Croix, origine de la Croix d'Anjou. — 2e Clef de voûte de la chapelle. Blason de Louis II. — 3e Clef de voûte de la chapelle. Blason de Louis II et d'Yolande d'Aragon.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 182-3.

Coffres-Forts **PETITJEAN**, incombustibles et incrochetables

36 Médailles Or et Argent — 6 Diplômes d'honneur — Hors concours

A. LEMANCEAU, Serrurier

ANGERS — 12, Rue Bodinier — ANGERS

DÉPOSITAIRE

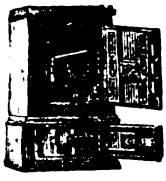

Ouvertures et réparations de tous systèmes

SERRURES ET VERROUS DE SURETÉ INCROCHETABLES
Résistant aux Pinces-Mouseigneur

Médaille d'Argent, Exposition d'Angers

A. BERTRAND

RELIEUR-DOREUR

Ex-Adjudicataire des Travaux de la Ville d'Angers

MAISON FONDÉE EN 1860

Rue Saint-Laud, 56 — ANGERS

RELIURES DE LUXE — RELIURES ORDINAIRES

Boîtes de Bureaux et en tous Genres — Encadrements

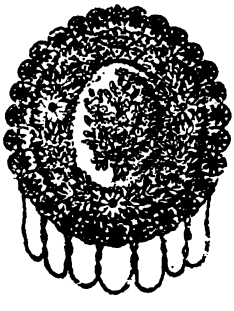

MANUFACTURE DE COURONNES MORTUAIRES

Exposition nationale Angers 1895 — Médaille d'Or

VICTOR ORAIN

42, rue Saint-Aubin, ANGERS

Croix et Bouquets en Perles — Fantaisies diverses

Tous les articles faits sur commande sont livrés dans la journée

Établissement Horticole ADOLPHE CACHET

VERRIER-CACHET

SUCCESSEUR

Rue du Quinconce, 52, et rue Franklin, 84

Exposition d'Angers 1895, grand prix d'honneur — Exposition d'Angers 1897, grand diplôme d'honneur

PLANTES DE SERRE ET D'APPARTEMENT -- CAMELLIAS ET PLANTES DE TERRE DE BRUYÈRE

Corbeilles de table et de fantaisie en plantes et en fleurs coupées -- Bûches artistiques

EMBALLAGE GARANTI POUR PLANTES ET CORBEILLES DE TOUTES SORTES

Tous renseignements et indications nécessaires pour les soins à donner aux plantes seront fournis sur demande

GRAND HOTEL

Place du Ralliement, ANGERS

Entierement éclairé pr la lumière élec...

Table d'Hôte

Restaurant

ASCENSEUR - TÉLEPHONE

Appartements et quartiers d'étages spécialement agencés pour familles nombreuses

GRANDS SALONS pour Noces e **Soirées. — SALLE de FÊTES CONFÉRENCES**, etc.

Pour la location de la salle, s'adresser au bureau de l'hôtel.

F. GUÉRY

ANGERS

Spécialités recommandées

GUIGNOLET, TRIPLE-SEC

CHERRY-BRANDY

DIGESTIF EXQUIS

SERRURERIE D'ART & DE BATIMENT

SPÉCIALITÉ DE SERRES EN FER

avec chauffages thermo-siphon perfectionnés

Ancienne Maison Ale ANGEVINUS

G. COCHET, Ingr A.-&-M., Suc

Rue Fargeton, ANGERS (M.-et-L.)

JARDINS D'HIVER

Vérandas, Marquises

PORTES ET CROISÉES d'Orangeries

BACHES HOLLANDAISES

Claies à ombrer

Châssis de couche

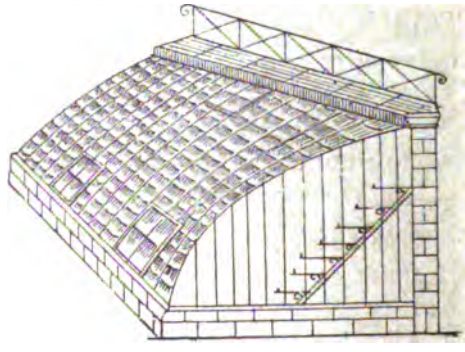

CHARPENTES ET PLANCHES **en fer**

POUTRES ET PASSERELLES

Grilles en fer de tous style

Rampes d'escalier en fer forgé

Portails et Portillons

Exécution de tous travaux sur plans et modèles

Plans, devis et renseignements sur demande